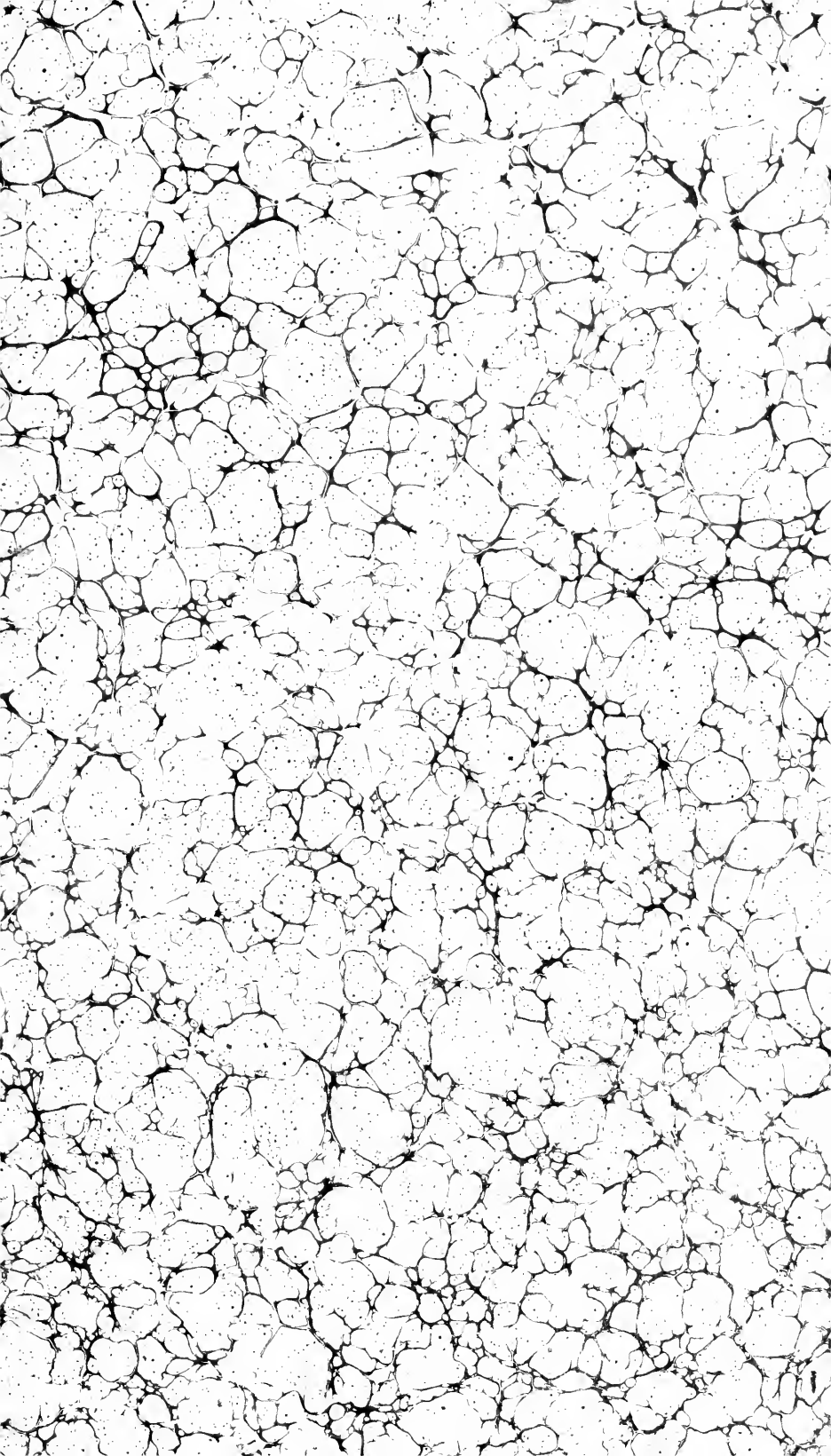


TUFTS COLLEGE LIBRARY.

GIFT OF
JAMES D. PERKINS.

~~JUNE 1899~~

15.11



REVUE

DES

DEUX MONDES

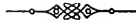
XXXVII^e ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE



REVUE

DES

DEUX MONDES



XXXVII^e ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE

TOME SOIXANTE-DOUZIÈME

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES
RUE BONAPARTE, 17

—
1867

TUFTS COLLEGE
LIBRARY

7 67

L'ALLEMAGNE

DEPUIS LA GUERRE DE 1866

IV.

LE MOUVEMENT UNITAIRE ET LA CONFÉDÉRATION DU NORD.

La dissolution de la diète germanique, l'établissement d'une confédération du nord de l'Allemagne que la Prusse dirige et dont l'Autriche est exclue, l'annexion du Hanovre, de la Hesse et du Nassau au territoire prussien, tous ces changemens si grands et si brusques se sont produits aux yeux de l'Europe stupéfaite comme des combinaisons hâtives, improvisées en un jour de victoire, et cependant ils ont été prédits, il y a plusieurs années déjà, de la façon la plus précise. Dans un écrit publié en 1861, M. Heinrich von Sybel disait : « Aussi certainement que les rivières coulent vers la mer, il se formera en Allemagne, à côté de l'Autriche, une fédération restreinte sous la direction de la Prusse. Pour y arriver, on aura recours à tous les moyens de la persuasion et de la diplomatie, même à la guerre en cas de résistance (1). » Par quel don de prophétie l'historien a-t-il pu annoncer ainsi les événemens à l'avance ? C'est qu'ils étaient la conséquence d'un enchaînement de faits où l'on peut voir se dérouler cette logique de l'histoire qu'on appellerait volontiers loi providentielle, si l'ambition humaine n'y

(1) Voyez la très instructive étude intitulée *la Nation allemande et l'Empire (Die deutsche Nation und das Kaiserreich.)*

avait une si grande part. Celui qui connaîtrait bien toutes les forces que le passé a engendrées pourrait aussi prévoir les résultats qu'elles vont produire dans l'avenir. C'est pour ce motif que l'étude de l'histoire est l'école des hommes d'état, et qu'on voit souvent des historiens devenir ministres et des ministres se faire historiens. Quelles sont donc les causes qui ont amené les transformations récentes que nous avons vues s'accomplir de l'autre côté du Rhin? quels principes a consacrés la constitution de la confédération du nord de l'Allemagne? cette constitution est-elle le couronnement de l'édifice de la nationalité germanique, ou bien l'ancienne confédération se reconstituera-t-elle sous une forme plus appropriée aux vœux populaires et aux besoins de l'époque, mais embrassant comme l'autre toutes les tribus de la race teutonne? Voilà les points que nous allons examiner.

I.

La cause du mouvement qui emporte maintenant l'Allemagne peut se définir d'un mot, c'est la passion de l'unité. A cette expression assez vague, voici le sens qu'il faut attacher. Les Allemands se sentaient unis par la langue, par l'origine, par la littérature, par la possession d'un territoire contigu, par les souvenirs de l'antique empire germanique, enfin par tout ce qui peut créer une nationalité compacte, et cependant ils n'étaient point parvenus à constituer un état avec un pouvoir central assez fort pour empêcher les guerres intestines, pour défendre la patrie commune contre l'étranger, pour favoriser le développement des forces matérielles et morales qui portent un peuple au degré de prospérité et de puissance auquel il peut atteindre. Ils se voyaient entourés de deux nations fortement centralisées, la Russie et la France. A côté d'eux, en Suisse trois races diverses, en Autriche dix nationalités, étaient reliées par une autorité unique, tandis qu'en Allemagne une nationalité unique était divisée en trente-trois états différens et souvent hostiles. Là, le pouvoir maintenait la paix et commandait à toutes les forces du pays, et l'Allemagne n'avait pour organe de ses intérêts communs qu'une assemblée assez forte pour arrêter tout progrès, trop faible pour se faire obéir, livrée aux tiraillemens incessans des rivalités dynastiques, refuge des idées arriérées, débris du moyen âge plus débile que l'institution gothique dont elle était la copie, objet enfin de dérision pour ceux même qui la soutenaient, c'est-à-dire *la haute diète de la sérénissime confédération germanique*. L'Allemagne se croyait semblable, parmi les autres états, à un vaillant équipage naviguant sur un radeau formé de vieilles poutres à

moitié pourries et toujours prêtes à se disjoindre, au milieu d'une escadre de vaisseaux cuirassés obéissant à la main d'un pilote unique et pouvant couler à chaque instant la lourde épave. L'idée de leur impuissance inspirait aux fiers descendans de Teutch un sentiment d'humiliation, une irritation sourde qui se tournait assez vite en une sorte d'animosité maussade contre les autres peuples. La situation leur paraissait intolérable. Les gens soi-disant pratiques voulaient une monarchie unitaire, formée par l'annexion des petites principautés à la couronne prussienne, les exaltés rêvaient l'établissement d'une république pangermanique, les modérés se contentaient de demander que le lien fédéral fût fortifié par suite d'une entente amicale entre ces deux frères ennemis, la Prusse et l'Autriche. La plupart se bornaient à discourir, à boire et à chanter en l'honneur de la grande patrie allemande, en répétant le *lied* d'Arndt *Was ist des Deutschen Vaterland*, mais sans donner à leurs aspirations patriotiques une forme précise. Divisés jusqu'à la fureur sur la constitution à adopter et sur les moyens d'y arriver, ils étaient d'accord sur le but tant qu'ils n'essayaient pas de le déterminer; tous voulaient l'unité et tous en parlaient, depuis les souverains dans leurs harangues officielles jusqu'aux philistins dans leurs longues séances nocturnes au *bierschenke* (cabaret), ce forum enfumé de la bourgeoisie d'outre-Rhin. Le mot d'ordre était une antithèse dont il vaut la peine que l'on approfondisse le sens : plus de fédération d'états (*Staatenbund*), mais un état fédératif (*Bundesstaat*).

Les Allemands voulaient l'unité surtout pour deux raisons, dont l'une me paraît très creuse et l'autre très sérieuse. Malheureusement, il faut l'avouer, la première a exercé et exerce peut-être encore plus d'empire que la seconde. Cette raison, la voici. Les Allemands se considèrent comme la branche la plus pure, la plus noble de la noble race aryenne, et ils trouvent que leur pays ne fait pas dans le monde la figure qui convient à une si haute origine. Ils aspirent à devenir un grand état, ayant une grande flotte, une innombrable armée, jouissant d'une influence considérable et en mesure d'acquérir beaucoup de gloire. Or il n'y a pas un seul de ces vœux qui n'aboutisse à une déception. Ce n'est pas au chiffre de la population ni à l'étendue du territoire que se mesurent le bonheur, l'éclat, les lumières, et les états les plus vastes sont souvent les plus déchirés et les moins libres. La Judée, ce coin de cailloux brûlés, comme dit Voltaire, et Athènes, cette bourgade peuplée de 20,000 hommes libres, n'ont-elles pas fait incomparablement plus pour la civilisation que l'empire des satrapes ou celui des césars? Et en Allemagne même quel foyer de vie intellectuelle que Weimar, ce duché microscopique! quelles sources de science que Göttingue,

Heidelberg, Tubingue, ces grandes universités de petits états! Exercer de l'influence! prétention inique des forts d'imposer leur volonté aux faibles, système d'intervention aussi funeste à celui qui le pratique qu'à celui qui en est la victime. Notre influence est compromise, s'écrie la diplomatie avec désespoir : tant mieux, car la seule profitable à tous est celle qui résulte de l'exemple d'un bon gouvernement et d'institutions libres. Les pays où l'expérience sert à quelque chose, comme l'Angleterre, commencent à le comprendre. Les petits états sans rôle politique à l'extérieur sont les plus heureux, car ils n'ont à s'occuper que d'eux-mêmes et ne peuvent nuire aux autres. Sur la surface de notre pauvre planète toute trempée de sang et de larmes, est-il des contrées plus fortunées, plus prospères que la Belgique et la Suisse, ces petites oasis de liberté et de paix où les proscrits des grands empires trouvent tour à tour un asile? Une puissante flotte de guerre! Que l'Allemagne, hantée depuis 1848 par la manie d'en avoir une, considère l'Union américaine, qui vend tous ses vaisseaux cuirassés à la France, au Japon, à la Russie, à tous ceux qui veulent lui en acheter, elle qui a pourtant à protéger la marine marchande la plus considérable de l'univers. Et la gloire! ce vain mot qui a fait tomber tant de générations humaines sous le fer des capitaines habiles et des conquérans illustres, faut-il que la patrie de Kant se mette à poursuivre cette sanglante chimère au moment où les autres nations arrivent à en reconnaître la vanité? Oui, heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire et ceux dont les souverains ne portent pas de lauriers au front sur l'effigie de leurs monnaies! Ces aspirations que nous venons de combattre ne sont que des bouffées d'ambition malsaine, écloses dans cette atmosphère d'idées politiques arriérées qui a si longtemps pesé sur l'Allemagne. Elles se dissiperont, elles se dissipent déjà devant le courant d'idées justes que le XIX^e siècle a le mérite d'avoir vulgarisées, et qui font voir que la vraie gloire consiste à faire régner au profit de tous le bien-être et la justice.

La seconde raison qui pousse les Allemands à vouloir l'unité est d'une tout autre nature. Ils désirent ne plus être forcés à se battre les uns contre les autres au profit de leurs souverains ou de l'étranger. Tandis qu'en Angleterre, en Espagne, en France, à peu près partout en Europe, les luttes intestines de province à province suscitées par les grands vassaux s'apaisaient vers le XVI^e siècle, à l'époque où la royauté moderne s'affermirait, la guerre civile en Allemagne continua jusqu'à nos jours, tantôt pour cause de religion, tantôt par suite de rivalités dynastiques, toujours faute d'un pouvoir central assez fort pour imposer à tous le respect d'une dé-

cision suprême. Les pays voisins, la Suède, la France, la Russie, sont intervenus tour à tour dans ces dissensions intérieures, appelés par l'un ou l'autre souverain en quête d'alliances. Rien n'est plus naturel : un prince préférera toujours l'étranger qui le protège au compatriote qui le menace. Donnez un roi à l'Irlande ou à l'Écosse, et il bénira une invasion américaine, si elle lui assure une province de plus. L'homme est ainsi fait, même sur le trône c'est un être égoïste; vous ne ferez jamais qu'il ne sacrifie sans hésiter la théorie des nationalités à l'intérêt de sa couronne. C'est précisément pour ce motif que les Allemands veulent soustraire les vingt-neuf souverainetés qui leur restent à de dangereuses tentations en instituant un état fédératif assez puissant pour enlever à chacune d'elles le pouvoir d'attaquer les autres. Sans admirer en tout la France, ils la trouvent cependant bien heureuse de n'avoir plus à craindre que le préfet de la Gironde déclare la guerre au préfet des Basses-Alpes, l'un livrant Bordeaux aux Anglais et l'autre Nice aux Italiens pour prix d'un secours en hommes ou en argent. Ce qu'ils demandent donc, c'est de ne plus être forcés de s'entr'égorger dans les plaines de la Saxe ou de la Franconie, et ce vœu paraît assez naturel. L'idée seule que les jours de la guerre de trente ans ou de la confédération du Rhin pourraient revenir transporte de fureur les plus placides (1). C'est pour cela que la constitution de la confédération du nord, quelque imparfaite qu'elle puisse paraître, a été saluée comme une première garantie de paix à l'intérieur et de sécurité à l'extérieur.

Mais, objectera-t-on, si l'Allemagne est restée divisée en un grand nombre d'états, c'est apparemment que le caractère de la nation ne se prêtait pas à constituer un empire unitaire. Les Allemands se vantent d'avoir apporté au monde moderne le principe de l'indépendance individuelle, ce que l'on nomme l'*individu*-

(1) Je ne puis mieux faire comprendre ces sentimens qu'en citant un extrait d'une lettre de M. Schulze-Delitzsch, le pacifique fondateur des banques populaires. « Nous sommes, dit-il, nous autres Allemands, le plus paisible des peuples civilisés. Des dissensions intérieures nous ont mis dernièrement les armes à la main, mais c'était contre une partie de nos frères, non contre des peuples voisins que personne ne songe à inquiéter. Le sentiment national a pris chez nous une telle force que nous ne souffrirons plus à aucun prix l'ingérence étrangère. Une histoire lamentable de plusieurs siècles de déchirement, d'impuissance et de honte est là comme un avertissement sous nos yeux. Depuis les terribles guerres de religion des xvi^e et xvii^e siècles jusqu'aux campagnes sanglantes du premier empire, presque toutes les grandes luttes européennes se sont vidées sur notre sol et ont fait de notre patrie un désert. Pour empêcher le retour de semblables calamités, nous nous lèverions tous comme un seul homme. Un parti politique qui se laisserait seulement suspecter d'une apparence d'hésitation sur ce point serait perdu pour toujours. » On croirait lire la dernière circulaire de M. de Bismarck.

lisme, par opposition au principe de l'autorité venu de Rome. Ils sont *particularistes*, comme on dit là-bas, et ils ont fait une Allemagne conforme à leurs instincts. Ce n'est donc que par la force qu'on parviendra à les réunir sous une autorité unique, et bientôt ils retourneront à ces souverainetés multiples qui correspondent seules à leurs traditions et à leurs goûts.

Est-ce en effet le génie national ou bien les circonstances qui ont empêché la formation d'un grand royaume allemand? Il est important d'éclaircir ce point, car, s'il était éclairci, il permettrait de prévoir les événements que l'avenir amènera.

Les tribus germaniques, quand elles apparaissent dans l'histoire, forment une des races les plus tranchées de l'espèce humaine. Elles ont toutes les mêmes caractères physiques, la peau blanche, l'œil bleu, les cheveux blonds, les mêmes usages, les mêmes croyances religieuses, les mêmes mythes; mais, répandues dans l'empire romain lors des grandes invasions, elles se mêlent aux vaincus : ce n'est qu'au-delà du Rhin qu'elles se conservent pures. Dépourvu de l'administration savante et des armées régulières qui permirent à Rome de soumettre l'univers à sa loi, l'empire de Charlemagne embrassait trop de peuples divers pour durer. C'est seulement sous Louis le Germanique que s'établit un royaume qui correspond à peu près à l'Allemagne actuelle. Avec les premiers princes de la ligne saxonne commence un travail de fusion et d'unification qui semblait devoir aboutir à la formation d'une nation et d'un état vraiment allemands. Pour y arriver, il suffisait de soumettre les grands vassaux, et l'empereur pouvait compter sur deux alliés prêts à le seconder, le clergé d'une part et de l'autre la chevalerie et la bourgeoisie naissante. Henri l'Oiseleur le comprit. En s'appuyant sur les forces bien organisées de son propre pays, il fit respecter partout son autorité, repoussa et vainquit les Slaves, — Wendes et Bohèmes, — et les Hongrois. L'ordre régnait, la population augmentait rapidement, l'industrie et le commerce faisaient de toutes parts surgir des villes nouvelles. L'Allemagne, au x^e siècle, jouissait d'une prospérité, d'une organisation, d'une unité inconnues ailleurs. Chose étrange, tandis que dans les autres pays le mouvement unitaire commence et se poursuit sans interruption, ici il s'arrête et semble même rétrograder. Ainsi en France les Capétiens forment leur royaume en réunissant sous leur pouvoir, par des mariages et des conquêtes, les races les plus diverses, Bretons, Provençaux, Gascons, Flamands, Allemands même. En Allemagne au contraire, le pouvoir central perd constamment de sa force jusqu'à ce qu'il ne soit plus qu'un vain nom, planant majestueusement dans le vide sur une foule d'états réellement indépendans. D'où

vient ce contraste? Les empereurs allemands ont-ils donc eu moins de génie ou moins d'ambition que les rois de France? Point du tout; mais les premiers poursuivirent une chimère funeste, et les seconds un but raisonnable. Si les empereurs n'ont pu d'une seule nationalité faire surgir un état unique, tandis que les rois de France constituaient un état avec des nationalités multiples, cela tient à deux causes : la première est que la couronne impériale était élective, la seconde qu'il s'y rattachait le rêve de l'empire universel, souvenir de la Rome antique renouvelé par Charlemagne. Ces leçons de l'histoire sont bonnes à recueillir.

Le chef de l'état peut être électif sans compromettre l'existence du pays, quand celui-ci est définitivement constitué et que les attributions du pouvoir exécutif sont bornées. C'est pour cela que les républiques de Rome, de Venise et des États-Unis ont duré, tandis que la Pologne a succombé. Moins le chef de l'état a de puissance, moins il est dangereux de le faire élire. Quand le pouvoir est aux mains d'un conseil, comme en Suisse, le renouvellement se fait sans secousse. Quand il s'agit d'un président, comme aux États-Unis, chaque élection produit une convulsion telle que les peuples européens ne voudraient pas en supporter de pareilles : aussi s'efforce-t-on de restreindre son autorité; mais rendre électif un empereur, un roi, c'est conduire l'état à sa perte ou en empêcher la formation : le despotisme ou l'anarchie est inévitable. En Allemagne, c'est l'anarchie qui n'a point permis à l'état de naître. Les empereurs, pour assurer leur élection ou celle de leurs fils, ont consacré l'indépendance de leurs grands vassaux et celle des évêques, préparant à la fois le triomphe de l'église et le morcellement de l'empire.

La seconde cause de faiblesse, c'est le rêve de la monarchie universelle, qui pousse successivement la ligne saxonne, la ligne salique, les Hohenstauffen et enfin les Habsbourg à épuiser leurs forces pour saisir l'Italie, qui leur échappe toujours. Cette vaine poursuite les a tous perdus et a ruiné même l'Autriche contemporaine. Il n'y a point dans l'histoire de plus colossale application de la fable du chien qui lâche sa proie pour l'ombre. Ils voulaient faire une réalité de ce titre pompeux *le saint empire romain*, qui, comme on l'a dit, ne mérita jamais aucun de ces trois noms, n'étant ni romain, ni saint, ni même un véritable empire. Un empereur universel sous un pape universel, tel était l'idéal qui, en précipitant pendant huit cents ans l'Allemagne sur l'Italie, les a empêchées de se constituer en paix chacune sur son territoire. Solferino et Sadowa ayant brisé le nœud fatal qui les reliait l'une à l'autre pour leur commun malheur, les deux pays cherchent maintenant, chacun de son côté, une constitution appropriée à leurs besoins.

Tandis que les empereurs, absorbés par leurs conquêtes au dehors, négligeaient d'accomplir au dedans l'œuvre unitaire que poursuivaient avec persévérance les autres souverains, la nation elle-même s'efforçait parfois d'établir l'ordre en créant un pouvoir central et un véritable état fédératif. De toutes ces tentatives de *paix perpétuelle*, nous ne citerons que le projet préconisé par la diète de 1490, parce qu'il a plus d'un rapport avec l'organisation réclamée encore aujourd'hui. Il devait y avoir d'abord un tribunal suprême de l'empire, décidant les difficultés et maintenant la paix entre tous, ensuite un impôt général destiné à entretenir une armée impériale pour garantir la sécurité intérieure et extérieure, enfin une réunion annuelle de la diète et un comité permanent disposant de l'impôt et de l'armée pour le bien du pays. Maximilien, au lieu d'exploiter ce mouvement au profit de son autorité, le fit avorter, afin de consacrer les forces allemandes à ses guerres d'influence et de conquête contre la France et l'Italie. Cette occasion perdue ne se retrouva plus. Les querelles de religion déchirèrent l'Allemagne et étouffèrent tout esprit national. Il n'y eut plus d'Allemands, il y eut des catholiques et des protestans préférant leurs coreligionnaires étrangers à leurs compatriotes hérétiques. Après la paix de Westphalie, l'indépendance des états particuliers et le patriotisme local allèrent s'accroissant de plus en plus jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Le corps germanique était définitivement déchiré, et malheureusement après la guerre de sept ans l'antagonisme de deux grandes puissances rivales s'établissait dans son sein, l'Autriche et la Prusse étant toujours prêtes à se disputer la suprématie l'épée à la main. C'est alors que Voltaire dit : « La multiplicité des états sert à tenir la balance jusqu'à ce qu'il se forme en Allemagne une puissance assez grande pour englober les autres. » Le patriotisme allemand, ce sentiment puissant qui a produit les événemens contemporains, était inconnu à cette époque. Frédéric II n'était pas patriote, il savait à peine sa langue maternelle, dont il se moquait volontiers. Il n'aimait, n'admirait que les Français. Les grands écrivains dont les œuvres allaient donner aux Allemands l'unité d'une patrie intellectuelle n'étaient pas nationaux, ils étaient humanitaires; ils pensaient au progrès du genre humain plutôt qu'à celui de l'Allemagne.

Le patriotisme est un beau sentiment, car il pousse l'homme à se sacrifier pour son pays; mais ce n'est pas un de ces instincts innés, éternels, comme celui de la famille; il n'a pas toujours existé, il n'existera pas toujours. Quand on trouvera en tout pays même sécurité, même liberté, mêmes droits, on considérera la terre entière comme sa patrie et tous les hommes comme des frères. Déjà maintenant on tend au *cosmopolitisme*. C'est une conséquence du chris-

tianisme, qui ne connaît que l'humanité et la justice, et qui veut que la conformité des doctrines l'emporte sur les liens du sang. « Ceux qui font la volonté de mon père sont mes frères, » sublime parole où l'on a voulu voir une attaque à la famille, et qui sera la base des sociétés futures. S'il faut aimer par-dessus tout la justice, le jour où mon pays sera engagé dans une guerre inique, il me faudra souhaiter sa défaite. En Grèce, ce sentiment national qui unit toutes les familles de même origine et de même langue n'existait pas; mais le civisme était très exalté et prêt à tous les sacrifices, parce que, la cité succombant, le citoyen perdait tout, ses biens, sa vie ou au moins sa liberté. Au moyen âge, on ne rencontre guère non plus le patriotisme : les seigneurs ne connaissaient que leur intérêt, et les vilains, ayant à peine une famille, n'avaient point de patrie. C'est à la révolution que le sentiment national éclate en France comme une flamme. C'était l'amour d'un pays qui venait d'assurer aux citoyens affranchis la liberté et l'égalité : il se tourne en fureur patriotique quand les armées étrangères franchissent la frontière, et il anime de ses feux ce chant proscrié depuis, qui alors décidait de la victoire; mais sous l'empire il dégénère en orgueil militaire. Malgré l'éclat de sa littérature, le peuple allemand était encore plongé à cette époque dans cette torpeur d'ancien régime que M^{me} de Staël a si bien décrite. L'humiliation de la défaite et la haine du joug napoléonien le réveillent. Pour combattre l'empire, Stein emprunte les armes de la révolution et affranchit le peuple. Le *Tugendbund*, réunissant des citoyens de toutes les parties de l'Allemagne, leur inspire la même passion, la haine de l'étranger, et leur fait sentir qu'ils ont une patrie commune à défendre. Les discours de Fichte et les chants de Körner, ces *Marseillaises* germaniques, enflamment le patriotisme. Ce sont les principes de la révolution française qui, accueillis à l'étranger, se dressent alors contre la France, qui les a désertés. Les peuples anciens croyaient aussi que, quand ils avaient offensé leurs dieux, ceux-ci passaient à l'ennemi et combattaient contre eux. Napoléon reconnut aussitôt son adversaire. En partant pour la lutte suprême de Leipzig, il fit mettre dans le *Moniteur* qu'il allait « affranchir l'Allemagne de la démagogie, dont l'ennemi avait embrassé la cause. »

On sait comment la sainte-alliance déçut les grandes espérances qu'avait éveillées « la guerre de délivrance » (*Befreiungskrieg*); mais le sentiment national allemand dont Napoléon avait provoqué l'explosion ne devait plus s'éteindre. Metternich le comprima en vain; les universités le systématisèrent et en firent une théorie, et la jeunesse l'entretint comme un feu sacré qu'elle insinua dans tous les cœurs. A la moindre occasion, il éclatait, comme lors des complications de 1840, quand Becker entonna son chant patriotique: *Sie*

sollen ihn nicht haben den freien deutschen Rhein, et que Musset improvisa la sanglante réplique : *Nous l'avons eu votre Rhin allemand*. A partir de 1844, le sentiment national, rassuré du côté de l'étranger, se tourna vers les réformes intérieures, et attendit de l'institution d'une assemblée délibérante à Berlin la régénération de la patrie. L'avènement de Frédéric-Guillaume IV réveilla un moment les anciennes espérances, et une fermentation inouïe agita toute l'Allemagne (1). Après la déception nouvelle des états-généraux de 1847, le besoin d'unité et de liberté trouva enfin en 1848 sa complète expression dans le parlement de Francfort, jailli spontanément des entrailles mêmes du peuple et réuni dans l'antique capitale de l'empire germanique. Tous les députés voulaient l'unité; mais comment la constituer? C'est sur cette question que se formèrent les deux partis qui se sont depuis lors disputé la prééminence. Il importe de les faire connaître.

Le premier, le parti de la « Grande-Allemagne » (*gross deutsch*), présentait un programme d'une splendeur faite pour enivrer le patriotisme tudesque : tous les pays allemands, y compris l'Autriche, étant groupés sous la main de l'empereur, les autres possessions autrichiennes, la Hongrie, le Lombard-Vénitien, la Galicie, y étaient nécessairement rattachées, et alors se formait au centre de l'Europe un formidable empire de 70 millions d'habitans, occupant le nord de l'Italie et la Toscane et disposant à son gré du reste de la péninsule, absorbant le Danemark par le Slesvig-Holstein, les provinces danubiennes au moyen des Valaques de la Transylvanie, et les Slaves de la Turquie par leurs compatriotes de la Croatie et du Banat, régnant ainsi d'un côté sur la Baltique et la Mer du Nord, de l'autre sur la Méditerranée et la Mer-Noire, dominant de haut la France par le chiffre de sa population, la Russie par l'industrie, la richesse, la culture intellectuelle, réalisant enfin le rêve magnifique des Othon, des Hohenstauffen et des Habsbourg. L'autre parti, celui de l'Allemagne restreinte (*klein deutsch*), repoussait ce plan si séduisant, parce qu'il croyait que l'hostilité désespérée de la Prusse le ferait échouer. Il se rattachait au contraire à cette puissance, et groupait sous son hégémonie, en un faisceau étroitement uni, tous les états allemands, sauf l'Autriche. Celle-ci, il fallait bien l'exclure de la patrie commune, car jamais elle ne se serait soumise à sa rivale. On aurait perpétué le dualisme, et l'unité de direction, — il ne s'agissait, bien entendu, que de celle-là, — aurait été impossible.

Au parlement de Francfort, la lutte entre les deux partis fut pas-

(1) Il faut relire les articles de M. Alexandre Thomas dans la *Revue* pour comprendre ce mouvement, qui préparait les événemens de 1848.

sionnée et douloureuse, car il devait en coûter beaucoup à ceux qui prétendaient fonder enfin la nation allemande de repousser les provinces si essentiellement allemandes de l'Autriche, et, au moment de reconstituer le corps germanique, il était dur de lui amputer un de ses principaux membres. Aussi quand le poète Arndt, le chantre de la grande patrie, eut émis son vote, il tomba évanoui sur son banc (1). L'éloquence et l'autorité de M. Henri de Gagern firent enfin pencher la balance longtemps incertaine en faveur de l'Allemagne restreinte. L'assemblée adopta à une forte majorité l'article suivant, qui de fait excluait l'Autriche : « Aucune partie de l'empire ne pourra être réunie en un seul état avec des pays non allemands. » On voit d'où date l'article IV de la paix de Prague.

Pour faire comprendre le mouvement unitaire actuel, il faut rappeler en quelques mots les brusques péripéties de l'année 1850, car c'est de là que sont sortis les événemens de 1866. Le parlement de Francfort offrit, on s'en souvient, la couronne impériale héréditaire au roi de Prusse; mais, quoiqu'il eût promis au peuple soulevé d'être « le roi allemand » et que l'agrandissement de son pays fût la constante ambition de sa vie, Frédéric-Guillaume n'osa pas accepter. Orateur éloquent, poète mystique, il n'était pas homme d'action: l'esprit était brillant, mais la volonté faible. Dominé par des idées d'ancien régime que les insurrections de Berlin venaient de raviver en lui, il ne voulait pas pacifier avec « la révolution; » il savait d'ailleurs qu'il n'aurait pu conserver la couronne impériale qu'au prix d'une guerre avec l'Autriche appuyée sur la Russie. Toutefois il essaya de reprendre l'œuvre de l'unité en lui donnant une tournure moins révolutionnaire. Il voulait constituer « une Allemagne restreinte » en faisant accepter sa suzeraineté par les petits états. A cet effet, il conclut le 26 mai 1849 un traité avec les rois de Hanovre et de Saxe, puis, s'appuyant sur les hommes du parti de Gotha, c'est-à-dire sur les députés modérés du parlement de Francfort, déjà dissous, il convoqua un autre parlement à Erfurt. Frédéric-Guillaume suivait alors les conseils du général von Radowitz, écrivain distingué et érudit, esprit élevé, homme d'état philosophe, patriote ardent, aspirant à bâtir une Allemagne glorieuse sur la base solide de la monarchie prussienne, mais aveuglé évidemment sur les difficultés presque insurmontables que présentait l'œuvre à laquelle il s'était dévoué, et incapable de les surmonter. Il voulait donner l'hégémonie à la Prusse sans l'appui de la révolution et sans

(1) M. Saint-René Taillandier a raconté ces scènes avec une grande sagacité et une vraie éloquence (voyez les nos des 1^{er} juin, 1^{er} juillet, 1^{er} août et 1^{er} octobre 1849). On ne peut remuer ces cendres d'un passé si rapproché sans être ému, en pensant à l'incendie qui en est sorti.

la guerre avec l'Autriche. C'était marcher à un inévitable échec. L'Autriche avait été paralysée jusqu'à la fin de 1849 par le soulèvement de l'Italie et de la Hongrie; mais, celle-ci domptée, elle rentra en scène avec une prodigieuse vigueur. Elle était conduite par le prince de Schwarzenberg, homme aux décisions promptes, à l'exécution rapide, tout l'opposé de Radowitz et de son roi. Il isola d'abord la Prusse en détachant d'elle la Saxe et le Hanovre. Quand les princes avaient eu peur de la révolution, ils s'étaient appuyés sur la Prusse; maintenant qu'ils avaient plus peur de la Prusse que de la révolution, ils se retournaient vers leur chef de file naturel, vers le vrai représentant de l'esprit conservateur, l'Autriche. Le parlement d'Erfurt avorta, car Frédéric-Guillaume prit peur de son œuvre, et se hâta de clore la session le 29 avril. On touchait aux limites du ridicule. Schwarzenberg, lui, n'hésite pas, il marche bravement sur ses adversaires; il propose de ressusciter l'ancienne diète, et même il prétend faire entrer dans la confédération tous ses peuples, hongrois, slaves, roumains, intimement associés par une constitution unitaire. Il parvient à grouper autour de lui les souverains du sud, et en octobre à Bregenz les rois de Bavière et de Wurtemberg boivent au succès des armes autrichiennes. Il va ensuite à Varsovie demander le *satisfecit* de l'empereur Nicolas, le sauveur de l'Autriche, l'Agamemnon devant qui tremblaient alors tous les potentats de l'Allemagne, grands et petits. Schwarzenberg se plaisait à dire de ces mots vifs qui peignent une situation. Il s'écria, dit-on : « Pour démolir la Prusse, il faut l'avilir, » et il remplit ce programme à la lettre.

Frédéric-Guillaume s'était engagé dans deux affaires très épineuses. Pour s'assurer la faveur du parti libéral, son seul appui en Allemagne, il soutenait les insurgés du Holstein, qui voulaient enlever le Slesvig au Danemark, et dans la Hesse il encourageait le peuple, qui avait chassé l'électeur et son ministre exécré, Hasenpflug. L'Autriche prit aussitôt la défense des souverains et se posa en restaurateur de l'ordre. Tous les princes l'ayant suivie à Francfort, la Prusse se trouva réduite à un complet isolement. Schwarzenberg exigea impérieusement que Frédéric-Guillaume retirât ses troupes des duchés de l'Elbe et de la Hesse : c'était lui imposer la plus honteuse reculade. Que faire en présence de ces humiliantes exigences? Le roi était indécis et malheureux; il prit un moment le parti de la résistance. A l'ouverture des chambres, il prononce un discours belliqueux et appelle M. de Radowitz au ministère. L'armée est mise sur pied de guerre et la landwehr convoquée; un souffle guerrier soulève le pays : il se croit revenu aux jours glorieux de Frédéric II; mais Schwarzenberg resserre son

alliance avec la Bavière et réunit sur les frontières de la Hesse une formidable armée de 180,000 hommes avec une promptitude qui étonna l'Europe et qui révéla pour la première fois les profonds changemens que l'emploi des chemins de fer avait introduits dans la stratégie. La guerre semblait inévitable. Le prince de Prusse, le roi actuel, la voulait, et même le parti conservateur était entraîné. Déjà, le 8 novembre, des coups de fusil sont échangés entre les avant-postes. Pour en finir, l'envoyé autrichien, M. de Prokesch, le 26 novembre, somma la Prusse d'avoir à évacuer la Hesse dans les vingt-quatre heures. A ce moment suprême, le roi recula de nouveau devant la responsabilité d'une lutte entre Allemands. Il céda; M. de Radowitz fut renvoyé, et le nouveau ministre, M. de Manteuffel, se précipita jusqu'à Olmutz pour subir la dure loi de Schwarzenberg. La Prusse était obligée de sacrifier ses alliés du Slesvig et de la Hesse et de reconnaître l'autorité de la diète, où sa rivale régnait souverainement. Pour mettre le comble à l'humiliation de son adversaire couché à ses pieds, l'orgueilleux ministre autrichien publia le 7 décembre une dépêche où, d'un ton hautain, il prononçait l'oraison funèbre des tentatives avortées de Frédéric-Guillaume et se vantait d'avoir rétabli l'ordre en Allemagne.

Ce sont, on le voit, les mêmes péripéties que celles de l'an dernier, seulement les rôles sont renversés. C'est l'Autriche qui avait alors son Bismarck. Elle devait d'ailleurs l'emporter, car elle était soutenue par ce violent courant de réaction qui en ce moment entraînait tout en Europe, tandis que la Prusse s'accrochait en désespérée aux épaves de 1848. Pour réussir en politique, il faut savoir nettement ce qu'on veut, ne poursuivre que le possible, et surtout ne rien vouloir de contradictoire. Si Frédéric-Guillaume visait à unifier l'Allemagne malgré ses princes, œuvre éminemment révolutionnaire, il devait s'allier franchement à la révolution en Hongrie, en Italie, et renverser l'état conservateur par excellence au moment où il était aux prises avec ses sujets soulevés, sinon il fallait se tenir coi et rester dans l'ornière. On s'est aperçu depuis que la leçon n'a pas été perdue. La journée d'Olmutz est une date mémorable : elle se grava dans le cœur de la Prusse, de l'armée surtout, comme un souvenir de pusillanimité honteuse et d'impuissance ridicule. C'était pour la monarchie militaire de Frédéric II une flétrissure dont elle n'a cessé de rêver sourdement la vengeance. C'est sans doute à partir de ce jour que le roi actuel conçut le projet de fortifier l'armée. Sadowa n'a été que la revanche d'Olmutz.

L'Autriche triomphait; elle se crut toute-puissante. Aux laborieuses conférences de Dresde, elle reprit l'idée de la grande Allemagne, et demanda de nouveau à entrer dans la confédération avec

tous ses peuples. Ce projet grandiose échoua devant la résistance décidée des puissances étrangères (1) et même des petits états, qui ne voulaient point que l'Autriche, pas plus que la Prusse, acquît une prépondérance absolue. L'Allemagne fut donc ramenée malgré elle au régime que la sainte-alliance lui avait imposé en 1815. De tant d'efforts, de tant d'espérances, de tant de projets de réforme, il ne restait rien qu'un grand découragement et une irritation profonde. Chaque élan vers l'unité produisait une désunion plus grande. Les Allemands, avait dit Börne, ne savent que souffrir ensemble, ils ne savent point agir en commun. L'ironie dédaigneuse des conservateurs victorieux irritait encore la plaie vive de la nation. « L'unité allemande, disait une brochure autrichienne qui fit beaucoup de bruit à cette époque, c'est la quadrature du cercle; quand on croit la saisir, c'est alors qu'on la reconnaît impossible. Elle ressemble à nos cathédrales, il n'y en a pas une de finie. »

Malgré tous ces mécomptes, le sentiment national persista. Il reçut comme un choc électrique au 2 décembre 1851. L'Allemagne ne put se défendre d'une vive inquiétude en voyant la résurrection de la dynastie napoléonienne entourée de cette auréole de gloire militaire acquise jadis sur tant de champs de bataille allemands. En 1859, quand l'empereur Napoléon, passant les Alpes, souleva l'Italie, ses paroles trouvèrent de l'écho au-delà du Rhin et y déchaînèrent le mouvement unitaire. Les souverains, surtout la Bavière ultramontaine, songèrent à s'allier à l'Autriche contre la France. Les libéraux au contraire bénissaient l'intervention française, parce qu'en brisant l'Autriche elle détruisait l'obstacle qui rendait l'unité impossible. Les démocrates allèrent même jusqu'à convier la Prusse à profiter du moment pour unifier l'Allemagne (2). C'est de cette époque que date la fameuse association du *National-Verein*, qui se donna pour mission d'amener ce résultat.

Jusqu'à la guerre d'Italie, le mouvement unitaire avait été comme

(1) L'envoyé français baron Brénier, dans une dépêche remarquable, s'opposa énergiquement à ce projet.

(2) Le chef de la démocratie socialiste, Lasalle, publia alors une brochure intitulée : *La guerre d'Italie et la mission de la Prusse (Der italienische Krieg und die Aufgabe Preussens)*. Il y disait : « La guerre de l'Italie n'est pas seulement sanctifiée par tous les principes de la démocratie, elle est un avantage énorme pour l'Allemagne. Elle lui apporte le salut. Napoléon III, en conviant par sa proclamation les Italiens à chasser les Autrichiens de la péninsule, accomplit une mission allemande : il renverse l'Autriche, l'éternel obstacle qui s'est opposé à l'unité de notre patrie. Si la carte de l'Europe est refaite au nom des nationalités dans le sud, appliquons le même principe au nord. Que la Prusse agisse sans hésiter, sinon elle aura donné la preuve que la monarchie est incapable d'une action nationale. » M. de Bismarck, si longtemps le chef et le type des conservateurs, n'a fait qu'exécuter le programme du révolutionnaire Lasalle.

un rêve entretenu par les souvenirs de l'antique grandeur germanique. Les fanatiques de cette idée, remontant à Arminius et à la défaite de Varus, vantaient les institutions du saint-empire. On aurait dit qu'ils attendaient que l'immortel Barberousse sortit de son tombeau pour restituer à son peuple le sceptre du monde. Après que la guerre eut effleuré les frontières de la confédération, des vues plus pratiques se répandirent : la crainte d'être entraîné dans la mêlée sans moyens suffisans de se défendre et sans une organisation solide fit qu'on se retourna de nouveau vers la Prusse, qui offrait une force respectable, et qui pouvait servir de point d'appui à l'état fédéral qu'il s'agissait de constituer. La diète ne soulevait que des sentimens de haine, de défiance ou de dédain. On se souvenait que Metternich s'en était servi pendant trente ans pour étouffer tout progrès vers la liberté, et depuis qu'elle avait été rétablie par l'Autriche, on la savait trop faible pour contenir l'antagonisme des deux grandes puissances qui se disputaient la suprématie en Allemagne. La conviction qu'il fallait une réforme devint si universelle que les princes eux-mêmes se mirent à l'œuvre pour chercher de nouvelles combinaisons constitutionnelles. En 1860, le duc de Saxe-Meiningen proposa le système de la « triade » (*trias-idee*) : pour arriver à plus d'unité et de force dans l'action, la confédération aurait eu trois directeurs, un nommé par la Prusse, un autre par l'Autriche, un troisième par les petits états. En 1861, le duc de Saxe-Cobourg lança l'idée d'une représentation générale du peuple allemand; il fut hué comme un révolutionnaire. La même année, M. de Beust, alors premier ministre en Saxe, répliqua en reprenant pour son compte le système de la triade, mais en le rendant beaucoup plus compliqué encore. M. de Bernstorff, ministre prussien, profita du moment pour remettre au jour le programme d'Erfurt. Enfin l'empereur d'Autriche, dans la fameuse journée des princes à Francfort, communiqua un projet évidemment supérieur à tous les autres, attendu que le pouvoir aurait été exercé par quatre assemblées superposées. Les souverains allemands auraient dû pourtant se rappeler la fable du dragon aux sept têtes, composée précisément à l'occasion de l'empire germanique. Le peuple, lui, voulait précisément arriver à ne plus en garder qu'une; mais tout projet de réforme devait nécessairement se briser contre le *veto* soit de la Prusse, soit de l'Autriche, soit des petits états, suivant qu'il favorisait l'une ou l'autre des puissances rivales. Une organisation condamnée par tous ne pouvait être améliorée par personne, parce que nul ne voulait aliéner une parcelle de son indépendance. La situation était donc sans issue, pacifique du moins. La pauvre Allemagne ressemblait beaucoup à un homme égaré dans un marais qui ne tire une jambe de la vase

que pour y enfoncer plus profondément l'autre. Ainsi le mouvement unitaire devenant plus impatient et plus universel à mesure que l'horizon de l'Europe se couvre de nuages plus menaçans, l'Autriche remise de ses défaites et faisant sentir partout le poids de son autorité reconquise, la Prusse isolée, dévorée d'ambition, sombre, n'oubliant ni sa « mission historique, » ni sa blessure d'Olmütz toujours saignante, mais comme Sparte se transformant en un camp, exerçant sa vigoureuse jeunesse, préparant ses armes de précision et ceignant ses reins pour le jour de la lutte, enfin les moyens états inquiets, effarés, se portant tantôt à droite, tantôt à gauche, dans l'espoir de maintenir par ce jeu de bascule l'équilibre qui sauvegarde leur autonomie, tel était le spectacle que présentait la confédération vers la fin de 1862, quand apparut sur la scène un personnage qui allait résoudre le problème insoluble de l'unité par le moyen employé jadis à défaire le nœud gordien. Pour suivre désormais le mouvement unitaire et pour essayer d'en deviner l'issue, il faut connaître les faits et gestes de M. de Bismarck et pénétrer, s'il se peut, sa politique.

II.

M. Otto von Bismarck-Schönhausen est né le 1^{er} avril 1815, d'une famille ancienne de l'Altmark qui a toujours eu quelques-uns de ses membres engagés dans la carrière des armes. Son père, ancien capitaine de cavalerie, lui fit étudier le droit et les sciences économiques et administratives aux universités de Göttingue, de Berlin et de Greifswald. C'est dans cette dernière ville qu'il s'acquitta, en qualité de « volontaire pour une année, » du service obligatoire dans le corps des chasseurs. Le jeune Bismarck semble s'être distingué surtout par son aptitude pour la gymnastique et l'escrime. Il recherchait les duels, distraction favorite des étudiants allemands à cette époque, s'en tirait en bretteur exercé, et plus d'un de ses adversaires politiques au parlement de Berlin portait, disait-on, la cicatrice des coups de rapière reçus de sa main. Son humeur batailleuse, sa haute taille, sa force corporelle, semblaient le prédestiner à devenir officier de cuirassiers. C'est donc par une sorte d'affinité élective qu'il en porte si volontiers l'uniforme. Cependant il entra dans la carrière administrative, où il exerça des fonctions assez modestes à Berlin d'abord, puis à Aix-la-Chapelle. En 1845, à la mort de son père, il se fixa à la campagne pour faire valoir les propriétés rurales dont il venait d'hériter dans les provinces de Saxe et de Poméranie. Les états-généraux de 1847, où il représenta la noblesse de son canton, vinrent l'arracher aux utiles occupa-

tions d'un gentilhomme campagnard. Se rangeant sans hésiter dans le parti qui, pour conserver et accroître les privilèges de l'aristocratie, prétendait maintenir intact le pouvoir absolu de la royauté, il se fit remarquer par la fougue de ses sentimens rétrogrades et par ses attaques furieuses contre les idées nouvelles d'égalité politique et de liberté constitutionnelle.

Après 1848, il ne fut élu ni au parlement de Berlin ni à celui de Francfort. Retiré à la campagne, le triomphe de la révolution, l'humiliation du roi aux journées de mars et l'apparition du drapeau tricolore allemand remplirent son âme d'indignation et de fureur. « Le seul moyen d'en finir, disait-il, est de brûler toutes les villes, ces foyers de la révolution. » En 1849, lorsque le roi Frédéric-Guillaume eut octroyé une constitution nouvelle, M. de Bismarck fut élu d'abord à la chambre prussienne, ensuite à ce parlement d'Erfurt qui devait fonder la confédération restreinte. Avec cette logique inflexible propre aux partis extrêmes, il blâmait énergiquement ces tentatives malhabiles et impuissantes qui forçaient le roi à s'allier au parti populaire. « Ce drapeau tricolore, disait-il aux ministres, dont vous avez fait orner nos bancs, ne sera jamais le mien, car c'est celui de l'insurrection et des barricades. » « La couronne impériale de Francfort, disait-il encore, est sans doute très brillante; mais, pour obtenir l'or dont on la ferait, il faudrait d'abord fondre la couronne de Prusse, et je ne crois pas que cette transformation réussisse. » Il n'est pas une des aspirations nationales de l'Allemagne qu'il ne combattît avec rage. Il défendait les droits du Danemark et condamnait la guerre du Slesvig. La Prusse, en soutenant le peuple dans la Hesse, trahissait le principe monarchique. Il fallait, suivant lui, s'allier à l'Autriche, se subordonner à elle, et de commun accord travailler à extirper tous les ferments révolutionnaires. « Je ne puis comprendre, disait-il, qu'on conteste à l'Autriche le titre de puissance allemande. N'est-elle donc pas l'héritière de l'ancien empire germanique, et n'a-t-elle pas en maintes circonstances porté avec gloire l'épée de l'Allemagne? » Il ne regretta pas la journée d'Olmütz, si amère pour tous ceux qui voulaient placer la Prusse à la tête du mouvement unitaire, et pendant les sessions de 1850 et 1851 à Berlin il conquit la faveur du roi par le fanatisme arrogant de ses opinions monarchiques et par sa haine implacable et bruyante de toute nouveauté. En mai 1851, il fut envoyé à la diète de Francfort pour y représenter la Prusse. En ce temps de restauration de tous les abus, il était l'homme qui convenait à cette place.

Jusqu'à cette époque, M. de Bismarck ne nous apparaît que comme un type outré de ce parti des hobereaux (*Junkerpartei*), qui ca-

chait sous une raideur militaire et une morgue tranchante l'étréitesse de ses idées et la médiocrité de ses ressources. « J'appartiens, disait-il lui-même, à cette opinion du moyen âge et des ténèbres, comme on l'appelle, et j'en ai sucé les préjugés avec le lait de ma mère. » Un conservateur comme M. de Bismarck devait aimer l'Autriche, cet empire gothique qui était resté soumis à la foi des ancêtres et qui avait repoussé par le fer toutes les hérésies et toutes les nouveautés; mais il n'était pas à sa place dans cette Prusse qui, née d'une insurrection religieuse, a grandi sous Frédéric II et sous Stein par l'adoption des idées nouvelles. Les défenseurs du passé y sont toujours gênés, car ce passé qu'ils invoquent se dresse contre eux.

Il paraît que les huit années (1851-1859) que M. de Bismarck demeura à Francfort lui ouvrirent les yeux à cet égard et modifièrent complètement ses idées. Il était arrivé plein de respect pour l'Autriche et d'hostilité contre le mouvement unitaire, il partit décidé à favoriser celui-ci et à combattre celle-là. Comment se produisit ce changement extraordinaire? On n'a là-dessus que quelques indications assez vagues, des anecdotes (1), des extraits de lettres, quelques mots échappés au ministre prussien, qui du reste n'affecte aucune réserve diplomatique, et parle gaîment et avec *humour* de ses opinions particulières, non moins que de la politique générale. Il se persuada, paraît-il, que l'Autriche voulait réduire la Prusse à la condition de vassale, que les petits états ne visaient qu'à perpétuer l'antagonisme entre leurs puissans voisins, et que la diète était une institution absurde (*Unsinn*), funeste à son pays, qu'elle pouvait entraîner dans une guerre européenne pour la défense d'intérêts purement autrichiens. Il crut voir que l'unique façon de maintenir l'indépendance de la Prusse était de la mettre à la tête de l'Allemagne, et dans une lettre datée du 2 avril 1858 il indique, pour y parvenir, le moyen qu'il met en œuvre maintenant : la constitution d'un parlement douanier (*Zollparlament*). « La chambre et la presse, écrit-il, doivent adopter une politique allemande en fait de douane, et ainsi notre parlement deviendra une force en Allemagne. » Il arrivait à invoquer l'appui de ces forces libérales qu'il avait passé sa vie à honnir et à conspuer. A la vérité, il ne repoussait pas l'em-

(1) M. de Bismarck aurait dit au correspondant d'un journal français, *le Siècle* : « J'ai été élevé dans le culte de la politique autrichienne; mais, entrant à la diète, les écailles me tombèrent des yeux, et je devins un adversaire décidé de l'Autriche. » On raconte qu'un jour M. de Rechberg, représentant de l'Autriche à la diète, ayant invité ses collègues à une conférence chez lui, les reçut en robe de chambre. M. de Bismarck, froissé de ce manque d'égards, tira un cigare de sa poche et l'alluma, afin de rétablir l'égalité du sans-façon. Il est probable qu'il comprit enfin la force des idées nouvelles et vit qu'il avait besoin d'elles pour réussir.

ploi de moyens plus énergiques. Dans une lettre du 12 mai 1859, il disait : « Les relations de la Prusse avec la diète sont une maladie qu'il faut guérir en temps opportun, sinon tôt ou tard il y faudra appliquer le fer et le feu. » Au commencement de 1859, à la veille de la guerre d'Italie, il voulait que la Prusse, au lieu de menacer la France, se tournât au contraire contre l'Autriche et profitât de cette situation pour réorganiser l'Allemagne. Il exprima même si vertement son opinion à ce sujet, que le prince-régent le rappela de la diète, toute dévouée à l'Autriche, et l'envoya à Saint-Pétersbourg. Il y resta jusqu'au printemps de 1862. A cette époque, l'empereur des Français fit savoir, paraît-il, qu'il verrait avec plaisir M. de Bismarck représenter la Prusse à Paris. Après six mois de séjour dans cette capitale, il fut appelé à Berlin en septembre pour diriger le ministère dans sa lutte mémorable contre la chambre des députés. C'est alors qu'il inaugura cette politique téméraire qui, sous les apparences d'un *conservatisme* outré, ne visait à rien moins qu'à réaliser par la violence le programme révolutionnaire de 1848.

Quel était le but de la politique de M. de Bismarck? C'était évidemment de reprendre les projets de M. de Radowitz et de conduire la Prusse à l'accomplissement de ce qu'elle considérait comme sa mission historique. Pour cela, il fallait d'abord lui donner, au moyen de quelques annexions, une meilleure configuration et ensuite la placer à la tête de l'Allemagne réorganisée. Quant au premier point, Louis Börne avait dit, il y a longtemps déjà : « La Prusse, avec ses frontières mal faites et trop longues, ressemble à un jeune homme qui porte un vêtement trop large; mais attendez, il le remplira en grandissant. » M. de Bismarck avait signalé ce vice de construction à la chambre dès les premiers jours de son ministère, et ce défaut devait être bien désagréable pour les Prussiens, puisqu'il a choqué même le goût du gouvernement français, ainsi qu'il a pris soin de le faire savoir. Quant à la réorganisation de l'Allemagne, il suffisait de mettre en branle la passion unitaire.

Mais, pour arriver à l'unité, deux systèmes étaient en présence, celui « des conquêtes morales » et celui des conquêtes militaires. Les uns disaient : Que la Prusse donne l'exemple de toutes les libertés, et aussitôt les autres états se grouperont autour d'elle; leur devise était : *Durch Freiheit zur Einheit*, l'unité par la liberté. Les autres prétendaient qu'il fallait d'abord vaincre la résistance des souverains hostiles à toute réforme, celle de l'Autriche surtout; ce n'est que par l'unité qu'on arrivera à la liberté, disaient-ils, *durch Einheit zur Freiheit*. Quant à M. de Bismarck, il ne faisait aucun mystère de ses projets; il les proclamait avec une forfanterie si ta-

pageuse qu'elle n'échappait pas alors au ridicule. Quand on parlait de conquêtes morales, il haussait les épaules. On n'a pas oublié ce passage d'un discours prononcé en octobre 1862 : « Ce qui importe à l'Allemagne, ce n'est pas le libéralisme de la Prusse, c'est sa force. Elle doit l'accroître et la concentrer pour saisir le moment favorable qu'on a déjà laissé échapper. Nos frontières ne sont pas celles d'un état bien constitué. D'ailleurs souvenez-vous de ceci, ce n'est point par des discours et des votes que se décideront les grandes questions, — ç'a été l'erreur de 1848 et de 1849 de le croire; — ce sera par le fer et le sang. »

Il ne suffisait pas de tracer ce retentissant programme d'une voix de Jupiter tonnant, il fallait l'exécuter; or les difficultés, les impossibilités même semblaient se dresser en foule contre lui. Dès le début, l'audacieux ministre se trouvait pris dans une impasse. Pour rester au pouvoir, il devait s'appuyer sur le parti féodal et sur le roi, qui voulait obstinément la réorganisation de l'armée, le rêve de sa vie. D'autre part, pour conquérir la faveur de l'Allemagne, il devait gouverner avec l'appui de la chambre, et celle-ci ne voulait à aucun prix voter le projet du roi. Pour conjurer le conflit qui allait entraver ses projets en lui enlevant toute chance de popularité, il essaya de se réconcilier avec l'opposition. Il lui présenta un jour, au sein d'un comité, un rameau d'olivier cueilli récemment à la fontaine de Vaucluse en disant : « J'ai rapporté ceci d'Avignon pour le présenter au parti populaire comme un gage de paix, mais je vois que le moment n'est pas encore favorable. » Ses tentatives demeurant infructueuses de ce côté, il résolut de marcher seul en avant à la réalisation de ses projets. Le grand obstacle à l'intérieur était l'Autriche, qui, déjà relevée de ses échecs en Italie, s'essayait à la vie constitutionnelle, et qui, soutenue par tous les conservateurs catholiques et protestans, venait d'enlever à l'influence prussienne même la Hesse et le Hanovre, tenant ainsi toute la confédération dans sa main. Pour l'emporter sur un si formidable adversaire, il fallait d'abord une puissante armée, ensuite un allié sûr et enfin sinon la complicité, au moins la tolérance des grandes puissances. C'est faute d'avoir réuni ces élémens de succès que M. de Radowitz avait misérablement échoué en 1850; maintenant il s'agissait de mieux préparer le terrain.

Quant à l'armée, M. de Bismarck pouvait s'en fier au roi. L'allié était tout indiqué, c'était l'Italie et peut-être la Hongrie (1); mais

(1) Fait à noter, les Hongrois intelligens étaient favorables à l'unité germanique. Le premier écrivain hongrois de ce temps-ci, M. le baron Eötvös, aujourd'hui ministre de l'instruction publique, s'est nettement prononcé en ce sens dans un écrit publié avant les derniers événemens. C'était logique. L'Autriche, expulsée de l'Allemagne, devait

pourrait-on amener le roi Guillaume à s'allier avec le roi Victor-Emmanuel pour attaquer l'Autriche, lui qui en 1859 avait été à la veille de s'allier à l'Autriche pour combattre Victor-Emmanuel? Il était une autre difficulté bien plus menaçante. Quelle attitude prendraient les gouvernemens étrangers quand ils verraient renverser l'ancienne diète pour y substituer un lien fédéral plus étroit? En 1847, la Suisse, ayant entrepris une réforme du même genre, fut menacée d'une intervention européenne dirigée par la France libérale. En 1848, la France républicaine refusa de recevoir l'envoyé du parlement unitaire de Francfort. Enfin en 1850 et en 1851 la France et surtout la Russie s'opposèrent énergiquement à toutes les tentatives, tant de la Prusse que de l'Autriche, ayant pour but de concentrer les forces de l'Allemagne sous une direction unique. Pouvait-on espérer que désormais elles se montreraient favorables ou du moins indifférentes à un changement qu'elles avaient toujours combattu? La seule puissance dont on n'avait pas à craindre l'opposition était l'Angleterre, et c'était précisément celle-là dont il allait falloir provoquer les ressentimens et la colère, car, pour acquérir en Allemagne la popularité indispensable à l'exécution de ses projets, la Prusse était conduite à arracher violemment le Slesvig-Holstein au Danemark, à qui l'Angleterre avait promis sa protection. Il est curieux de voir comment M. de Bismarck parvint à naviguer au milieu de tous ces écueils, dont le moindre semblait menacer d'une perte certaine la barque qu'il dirigeait. On reconnaît les procédés de Frédéric II : nul respect incommode pour les traités conclus ou les affirmations récentes, les procédés révolutionnaires mis au service du principe monarchique, une vue claire, une appréciation juste de la situation, une exécution rapide et violente des décisions prises, ne jamais attendre que les difficultés s'amoncellent, mais les dénouer ou les balayer en marchant dessus et en prenant l'initiative de l'attaque, beaucoup de perspicacité et d'audace, peu de scrupules et point d'hésitations, précisément ce qu'il faut pour réussir au milieu d'hommes d'état qui ne prévoient guère, ignorent ce qu'ils veulent et par suite hésitent toujours.

Le point principal était d'obtenir que la France tolérât l'hégémonie prussienne et l'unité allemande. M. de Bismarck avait com-

s'appuyer sur la Hongrie en lui rendant la liberté; victorieuse en Allemagne, elle ne cédait rien aux Hongrois. C'est pour ce motif que les Magyars ne se sont guère affligés de la défaite des armées impériales. Aiment-ils pour cela la Prusse, comme on l'a fait dire à M. de Werthler? Pas précisément, car la reconnaissance pour les services rendus n'est point une vertu à l'usage des peuples. Ils se souviennent à peine des événemens de la veille, — ne sommes-nous pas comme eux? — et n'agissent que d'après les sentimens et les situations du moment. Il est puéril de se faire illusion à cet égard.

pris depuis longtemps qu'il fallait s'appuyer sur l'alliance française. En 1859, il conseilla de soutenir la France pendant sa campagne au-delà des Alpes. En 1860, quand l'empereur des Français rencontra le régent de Prusse à Baden, M. de Bismarck quitta Saint-Pétersbourg pour engager Guillaume I^{er} à s'entendre franchement avec Napoléon III, afin de faire pour l'Allemagne ce que Cavour avait fait pour l'Italie. Le régent ne s'était pas encore élevé à la hauteur de cette politique nouvelle : il persistait à rêver honnêtement « les conquêtes morales. » Aussi repoussa-t-il le tentateur qui lui offrait la couronne d'Allemagne, et, pour rassurer les petits princes, très épouvantés des combinaisons qu'on pouvait machiner dans un tête-à-tête, il décida qu'il ne verrait l'empereur des Français qu'en présence des autres souverains. Étrange défiance ! il semblait que deux potentats ne pussent se rencontrer sans comploter dans l'ombre la ruine de leurs confrères.

M. de Bismarck fut accusé dans les journaux allemands de travailler à Saint-Pétersbourg à une triple alliance qui permettrait à la Prusse de s'arrondir en Allemagne moyennant une compensation pour la France sur le Rhin. Il ne semble pas qu'il ait été jusqu'à parler de cessions territoriales (1); mais il est certain que pendant sa mission à Saint-Pétersbourg et à Paris il s'occupa sans relâche à capter la faveur de la Russie et de la France. Ce n'est que plus tard, à Biarritz, que, devenu premier ministre, il put arriver à cette entente parfaite avec Napoléon III dont son modèle Cavour lui avait donné l'idée. Il saisit l'occasion que son souverain avait laissé échapper à Baden. N'y eut-il qu'un échange d'idées générales et de prévisions théoriques, ou arriva-t-on à un résultat plus pratique et à des promesses réciproques ? Les plages de la baie de Biscaye ne nous ont encore rien révélé des entretiens où se discutait certainement le prochain avenir de l'Europe. Quoi qu'il en soit, le ministre prussien était certain de s'avancer sur un terrain bien préparé pour la réalisation de ses hardis projets.

En effet, l'alliance avec la Prusse était une idée napoléonienne. Déjà Napoléon I^{er} avait voulu agrandir la monarchie de Frédéric II pour l'interposer comme un rempart entre l'Occident et la Russie.

(1) Dans une lettre à un ami, datée de Saint-Pétersbourg, 22 août 1860, M. de Bismarck écrit ce qui suit : « J'apprends par des bonapartistes que la presse allemande a entrepris une campagne de diffamation systématique contre ma personne. J'aurais appuyé ouvertement des combinaisons franco-russes qui nous auraient permis de nous arrondir à l'intérieur moyennant cession des bords du Rhin; je serais un second Bories, etc. Je paie mille Frédéricies d'or à celui qui pourra prouver que jamais de semblables offres m'aient été faites par n'importe qui. Je n'ai jamais songé à nous appuyer que sur nous-mêmes, et, en cas de guerre, sur les forces nationales de toute l'Allemagne. »

En 1850, au moment où Frédéric-Guillaume était sur le point d'engager la guerre avec l'Autriche pour défendre la confédération d'Erfurt et sauver l'honneur de son pays, le président Louis-Napoléon, représenté à Berlin par un de ses confidens, offrait, contrairement à l'avis de son ministère, de soutenir la Prusse dans l'espoir d'obtenir pour la France quelque accroissement territorial. Le voyage de Baden en 1860 avait été inspiré évidemment par le désir de s'entendre avec la puissance dont l'attitude avait décidé la paix trop hâtive de Villafranca. L'empereur Napoléon depuis son arrivée au pouvoir, M. de Bismarck depuis son séjour à Francfort avaient toujours, chacun de leur côté, nourri la même idée. Se rencontrant, ils devaient aisément s'entendre. La situation de l'Allemagne contribuait aussi à amener ce résultat.

Le besoin de réforme et d'unité y était universel et menaçait de provoquer une crise décisive. La confédération n'était plus qu'un champ clos où la Prusse et l'Autriche se disputaient la suprématie. En 1863, à Francfort, l'empereur François-Joseph, entouré de tous les princes de l'Allemagne, avait semblé sur le point de ressaisir le sceptre de Barberousse et de réduire la Prusse à un isolement aussi complet que du temps de Schwarzenberg. Comme aux conférences de Dresde, il voulait se faire garantir tous ses territoires et entrer dans l'union allemande avec tous ses peuples. C'était toujours l'empire aux 70 millions d'âmes qui reparaisait, et en effet c'était pour l'Autriche une question de vie ou de mort. Elle devait arriver à avoir toute l'Allemagne dans sa main pour contenir les Italiens, les Hongrois et les Slaves, sinon il était évident que la Vénétie irait à l'Italie et que les autres races reconquerraient leur antique autonomie. Puisque l'empereur Napoléon devait choisir entre la Prusse et l'Autriche, était-il possible qu'il inclinât vers une puissance qui représentait alors l'ultramontanisme et l'ancien régime, qui menaçait l'intime alliée de la France, l'Italie, et qui aurait employé les forces allemandes à maintenir sous le joug d'un despotisme abhorré ses populations diverses, mûres déjà pour la liberté, dont elles trouvaient d'ailleurs les titres dans leurs constitutions héréditaires? L'empereur des Français, ayant entrepris de fonder l'unité italienne par le Piémont, était forcément amené à laisser faire l'unité germanique par la Prusse. Ayant encouragé Cavour, il ne pouvait repousser M. de Bismarck. Les événemens s'enchaînent en réalité avec une conséquence logique aussi serrée que les termes d'un théorème mathématique. Si l'on ne veut pas de telles ou telles conclusions, il faut se garder de poser les prémisses qui doivent infailliblement y conduire. Sadowa n'est que le second acte de Solferino.

La Prusse, assurée de la neutralité bienveillante de la France et

peut-être de son concours dans certaines éventualités et moyennant certaines compensations, n'avait plus à redouter que la Russie renouvelât l'opposition décidée et menaçante apportée en 1856 par l'empereur Nicolas aux entreprises de Frédéric-Guillaume en Allemagne et dans le Slesvig. L'alliance russe est une tradition de famille pour les Hohenzollern depuis 1815. Pendant la guerre de Crimée, la Prusse seule n'avait point menacé la Russie. Enfin récemment M. de Bismarck venait de rendre à son puissant voisin un service signalé en rompant la triple alliance formée un moment entre la France, l'Angleterre et l'Autriche pour reconnaître la Pologne, et le prince Gortchakof n'ignorait pas ce qu'il devait à son fidèle ami de Berlin (1). Celui-ci de son côté savait qu'il pouvait compter sur l'amitié des Russes fraîchement retrempée dans le sang polonais.

Restait le Slesvig-Holstein, qu'on ne pouvait lâcher sans s'aliéner définitivement l'Allemagne, et qu'on ne pouvait prendre sans risquer une guerre avec l'Angleterre. On sait comment M. de Bismarck se joua amicalement de lord Russell et entraîna l'Autriche à une œuvre inique dont elle ne pouvait retirer aucun profit. Il est difficile de rencontrer plus d'aveuglement exploité avec plus de décision et d'audace. Le ministre prussien, et c'est peut-être sa principale force, fait reposer ses combinaisons, non sur les volontés changeantes et l'humeur fantasque des hommes, mais sur l'accord des intérêts et sur la nécessité des situations. Il prévint que, même pour sauver le Danemark, l'Angleterre ne s'allierait pas à la France dans une guerre contre l'Allemagne. Afin d'intervenir en cas de besoin sur le continent, elle a impérieusement besoin des armées allemandes. L'annexion de Nice et de la Savoie lui avait été assez indifférente, mais lui avait fait craindre d'autres rectifications de territoire qui lui auraient été plus désagréables. Elle ne pouvait donc, à moins de rendre celles-ci inévitables, attaquer la Prusse. C'est pourquoi, sûr de l'impunité, M. de Bismarck a pu s'avancer vers l'unité allemande sur le corps du Danemark, et c'est pour le même motif qu'on a vu les Anglais, après avoir donné carrière à l'expression de la plus violente indignation, se retourner brusquement après Kœnigsgraetz et applaudir à la constitution d'une Allemagne assez forte pour n'avoir plus à payer la tolérance des autres puissances d'un prix qui eût paru à l'Angleterre une atteinte à sa propre sécurité.

Nous venons de voir les circonstances qui, de 1863 à 1866, ont

(1) Ces étranges complications de la politique contemporaine ont été racontées de main de maître par M. Klaczko dans ses instructifs articles intitulés : *Deux Négociations diplomatiques*. Voyez les nos des 15 septembre, 1^{er} octobre 1864, 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 15 juillet, 15 août 1865.

préparé le triomphe du mouvement unitaire. D'insurmontables obstacles semblaient le rendre impossible ou très éloigné encore : un souffle favorable les a successivement écartés. *Fata viam invenient*, s'écriait M. de Radowitz dans un de ces éloquens écrits où il cherchait les moyens de reconstituer l'Allemagne, sans pouvoir les trouver ou sans oser les dire. Il eût sans doute été très étonné de voir ceux que son successeur a mis en œuvre pour arriver au but qu'il avait entrevu. Le résultat aurait-il pu être autre qu'il n'a été? Les observateurs sagaces (1) croient que l'Autriche devait toujours finir par succomber devant l'entente infaillible des aspirations unitaires de l'Italie et de l'Allemagne. Sans les scrupules du prince régent, ce qui est arrivé en 1866 serait arrivé en 1859. Il s'en faut donc que ce soit le hasard qui ait tout décidé. Il n'était pas possible que l'Allemagne de Luther, de Kant, de Lessing, de Goethe, acceptât la direction de cet empire, qui, livré aux jésuites depuis la guerre de trente ans, avait, sous la main de Metternich, étouffé pendant un demi-siècle dans l'Europe entière toute tentative libérale, et qui venait, par un concordat récent, de sacrifier jusqu'aux lois de Joseph II aux exigences ultramontaines. Certes les amis de la liberté doivent appuyer de leurs vœux les efforts que fait l'Autriche actuelle pour échapper aux influences morbides qu'un long passé d'obscurantisme a fait peser sur elle; mais l'Autriche qui ne voulait régner en Allemagne que pour asservir la Hongrie et l'Italie, pour tout soumettre à la domination du clergé, ne devait pas, ne pouvait pas triompher. Il est remarquable de voir comment s'éroulent partout les institutions d'ancien régime, et comment échouent les entreprises qui ont pour but de les soutenir. Malheur à ceux qui y mettent la main, tout tourne contre eux; la fatalité les poursuit et les accable. Tout réussit au contraire à ceux qui marchent dans le sens des idées nouvelles. Celui qui descend le cours d'un fleuve finit toujours par arriver malgré ses fausses manœuvres; mais celui qui prétend le remonter, dès qu'il se lasse ou gouverne mal, est rejeté en arrière et poussé sur les écueils.

Résumons en quelques mots ce qui précède. Le mouvement unitaire de l'Allemagne a sa source dans les souvenirs de l'ancien empire germanique, dans la communité de la langue, des mœurs, des aspirations; il a été préparé par la littérature, la poésie et le travail

(1) Il est intéressant de lire à ce sujet un livre publié avant la guerre par un membre du parlement anglais, M. Grant Duff. Dans ses *Studies in European politics*, l'œuvre d'un homme d'état parfaitement informé et étonnamment clairvoyant, il arrive à cette conclusion, que par la paix ou par la guerre la Prusse et l'Italie devaient arriver à leurs fins. « Même des victoires signalées de l'Autriche ne pourraient, disait-il, changer le résultat final, parce qu'il est amené par la force des choses. »

des universités; récemment il s'est transformé en passion fébrile et en besoin de réforme immédiate, quand l'insécurité des relations extérieures et la guerre éclatant de divers côtés, tantôt à l'ouest, tantôt au sud, tantôt au nord, ont fait craindre aux Allemands que leur patrie, morcelée entre trente dynasties ayant chacune ses intérêts, ses vues et ses entraînemens particuliers, ne trouvât point dans son organisation politique et militaire la garantie de son indépendance et de son intégrité territoriale. Ce mouvement a eu l'an dernier cette bonne fortune d'être appuyé par l'Italie sur les champs de bataille, favorisé par la France dans le mystère des combinaisons diplomatiques, toléré par la Russie, enfin chaudement acclamé par l'Angleterre après son éclatant succès. C'est ainsi qu'il a abouti à l'établissement de la confédération du nord, dont il nous reste à examiner la constitution et les chances d'avenir.

III.

La confédération de l'Allemagne du nord s'est fondée l'an dernier en vertu du traité de Prague. C'est la réalisation de l'idée que Frédéric-Guillaume avait ébauchée à Erfurt en 1850. Au mois de février de cette année, une assemblée nommée par le suffrage universel direct s'est réunie à Berlin, et de ses délibérations est sortie une constitution dont il importe de connaître les dispositions. Elle a été bâclée assez lestement, parce que M. de Bismarck avait dit en son style imagé qu'il fallait que l'Allemagne fût « mise en selle avant le 18 août. » Elle l'était bien longtemps avant cette date fatidique, car dès le mois d'avril tous les articles étaient votés.

Les états allemands au nord du Mein forment maintenant une fédération dont le lien est presque aussi étroit que celui qui réunit les cantons de la Suisse ou les états de l'Union américaine. Comme dans ces républiques fédératives, chaque pays conserve et modifie à son gré ses lois politiques et civiles. Il n'est soumis à l'autorité centrale qu'en ce qui concerne les objets d'intérêt commun, pour lesquels la sécurité et la prospérité nationales réclament une direction unique. Ces objets sont l'armée, les douanes et les impôts indirects, les monnaies, les banques, les poids et mesures, les brevets et la propriété intellectuelle, le commerce, la marine, les postes, les chemins de fer et les télégraphes, le droit pénal et commercial, les mesures sanitaires. Tout citoyen de la confédération jouit dans chaque état où il se transporte de tous les droits de l'indigénat. Comme aux États-Unis, le pouvoir législatif est exercé par deux chambres, l'une, le *conseil fédéral* (*Bundesrath*), représentant les

différens états, l'autre, le parlement (*Reichsrath*), représentant le pays tout entier. Le vote concordant de ces deux assemblées suffit pour la confection d'une loi. Les membres du conseil fédéral, au nombre de 43, sont nommés par les gouvernemens des différens états. La Prusse est loin d'y être représentée en raison de sa population, car elle n'a que 47 voix pour ses 25 millions d'habitans; les 5 millions des autres états, disposant de 26 voix, ont une majorité écrasante. Les conditions d'élection des membres de la chambre basse ont de quoi effrayer tout autre que le plus intrépide démocrate; ils sont nommés par le suffrage universel direct au scrutin secret, et en Allemagne les gouvernemens n'ont pas encore appris l'art de faire réussir les candidatures administratives. Déjà quelques députés ont été élus récemment comme les représentans exclusifs des classes ouvrières. Le parlement jouit des droits que la tradition des pays libres a fait considérer comme nécessaires à l'exercice de sa mission. Il vote annuellement le budget. Il ne peut être ajourné pour plus de trente jours, ni dissous sans que des élections nouvelles aient lieu dans les deux mois. Tous les trois ans, il est sujet à un renouvellement intégral. Aucune entrave n'est apportée à sa liberté d'action : il possède le droit illimité d'adresse, d'interpellation, d'amendement et même d'initiative en fait de lois. Enfin, condition essentielle d'un régime vraiment constitutionnel, il a devant lui un ministre responsable, le chancelier fédéral (*Bundeskanzler*).

Le pouvoir exécutif appartient à la présidence fédérale (*Bundespräsidium*), laquelle est déferée à la couronne de Prusse. C'est par ce point que la constitution nord-allemande se distingue de celles des républiques fédératives, avec lesquelles elle a plus d'un rapport, et se rapproche au contraire de celle d'un royaume unitaire en voie de formation. Ce n'est pas que les pouvoirs de la présidence soient exorbitans : ils sont moins étendus que ceux du président de l'Union américaine; mais ce qui paraît singulier, et ce qui était inévitable, c'est qu'ils soient attribués au souverain héréditaire de l'un des états de la confédération, lequel devient ainsi le suzerain de tous les autres princes, réduits à la condition de grands vassaux comme au moyen âge. Il n'en pouvait être autrement, si l'on voulait fonder un état fédératif, car la Prusse exigeait absolument l'hégémonie. C'est pour ce motif que le parlement de Francfort lui avait décerné la couronne impériale. Le président, c'est-à-dire le roi de Prusse, représente la confédération dans ses relations internationales; il déclare la guerre, fait la paix, signe les traités, convoque la diète, publie les lois fédérales et en surveille partout l'exécution par des fonctionnaires spéciaux; il désigne le chancelier

fédéral, commande l'armée et la marine fédérales, détermine la composition des corps, nomme les commandans en chef, ceux des forteresses et ceux qui ont sous leurs ordres plusieurs contingens. Il nomme aussi les employés supérieurs des postes et des télégraphes.

C'est surtout à l'armée qu'on a voulu donner une forte organisation unitaire. Tout citoyen de la confédération est tenu au service militaire sans pouvoir se faire exempter. Ce service est de sept ans dans l'armée permanente, — dont trois sous les drapeaux, — et de cinq ans dans la landwehr. Jusqu'à la fin de 1871, le chiffre de présence en temps de paix est fixé à un pour cent de la population, et les états particuliers sont tenus de verser dans la caisse fédérale 225 thalers (843 fr. 75 cent.) par homme (1). Après cette période de transition, le budget fédéral et l'effectif de l'armée seront fixés par voie de législation fédérale. Tous les contingens ne forment qu'une seule armée; ils portent l'uniforme prussien et sont soumis à tous les réglemens en usage en Prusse. Le budget des recettes est formé du produit net des douanes, des impôts de consommation et des postes, et, en attendant que d'autres taxes fédérales aient été introduites, de versements opérés par chaque état en proportion du chiffre de la population. La constitution est du reste susceptible de perfectionnement. Elle peut être modifiée par la législature ordinaire, si ses décisions sont ratifiées par les deux tiers des membres du conseil fédéral. C'est, il faut l'avouer, une méthode très expéditive et qui ouvre une large porte au progrès. Le dernier article est important, il parle des rapports de la confédération du nord avec les états du sud. « Ils seront réglés, dit-il, par des traités qui seront soumis au parlement. » Le paragraphe suivant porte : « L'entrée des états du sud ou de l'un d'eux dans la confédération a lieu par décision fédérale, sur la proposition du président fédéral. » Cette stipulation finale est en opposition avec l'interprétation qu'on donne assez généralement à l'article iv du traité de Prague; mais il faut remarquer que cette interprétation, comme nous le verrons, n'est nullement admise en Allemagne.

Ce qui donne à la constitution nord-allemande un caractère très particulier et conforme à l'esprit de notre temps, c'est la place

(1) Le budget fédéral soumis récemment au parlement porte en dépenses ordinaires et extraordinaires 72,158,243 thalers, dont 66,417,573 thalers (249,065,897 fr.) pour l'armée, ce qui pour un effectif de paix d'environ 300,000 hommes est extrêmement peu. L'effectif de guerre, réserves et garnisons comprises, est estimé à 892,141 hommes, 22,653 officiers, 209,055 chevaux et 1,654 canons. L'armée de campagne dépasserait 600,000 hommes. L'énorme avantage du système prussien est de pouvoir disposer, en cas de besoin, d'une force défensive très sérieuse, tout en ayant sur pied de paix un effectif très réduit et entretenu avec une remarquable économie.

prédominante qu'y occupe le règlement des intérêts matériels. On croirait lire les statuts d'une société industrielle plutôt que le pacte fondamental d'une fédération politique. On n'y dit pas un mot des droits de l'homme; mais tout ce qui touche aux consulats, aux douanes, aux télégraphes, aux chemins de fer, est réglé jusque dans le dernier détail. Le parlement veillera, par exemple, à ce que l'unité soit introduite jusque dans les tarifs des voies ferrées, qui devront être administrées comme un réseau unique, de façon à faciliter le transport des hommes et des marchandises à grande distance par la réduction des prix aux plus extrêmes limites. Ces stipulations peuvent paraître vulgaires et indignes de figurer dans la constitution d'une grande nation. Elles ont pourtant leur importance. Il ne suffit pas de décréter l'unité; pour qu'elle devienne une réalité vivante et durable, il faut que des intérêts communs relient ensemble les diverses parties de l'Allemagne, et rien n'est plus propre à établir un lien pareil que les communications fréquentes, journalières, des hommes et l'échange rapide de leurs produits. C'est l'union douanière qui a préparé l'unité politique; la confédération allemande est sortie du *Zollverein*. En voyant l'Allemagne si occupée maintenant de soins matériels, on dirait que, fatiguée de ses longues et brillantes spéculations métaphysiques, elle est pressée de descendre sur la terre pour y conquérir sa place en s'adonnant avec ardeur aux arts industriels. Qu'elle se rassure d'ailleurs : pour y parvenir, le temps consacré aux sciences n'aura pas été perdu.

La constitution nouvelle donnera-t-elle à l'Allemagne la sécurité intérieure et extérieure qu'elle poursuivait avec une si fiévreuse impatience? Elle a pourvu à la défense du territoire en mettant sous un commandement unique toutes les forces dont elle peut disposer et en se soumettant à cette dure obligation du service militaire imposé à tous. Quant aux dissensions intérieures, aux guerres d'état à état, elles sont devenues impossibles dans le sein de la confédération. Les souverains ont été désarmés, et toute puissance de mal faire sous ce rapport leur a été enlevée. Les peuples n'ont plus à craindre de guerre civile suscitée par des rivalités dynastiques : l'exécution fédérale y mettrait bon ordre. Le danger viendra d'ailleurs. La constitution met en présence le président fédéral, qui est un roi héréditaire, imbu peut-être d'idées absolutistes, et un parlement élu d'après le mode le plus démocratique qui se puisse concevoir. Si l'on voit une lutte à mort éclater entre le président des États-Unis et le congrès, nommés tous deux par le peuple, ne faut-il pas redouter ici un conflit entre deux forces appartenant évidemment à deux mondes différens? Les occasions peuvent manquer

quelque temps, parce que les questions les plus délicates sont réservées aux législatures particulières; mais il reste une matière bien grave et qui a donné lieu en Prusse à un conflit constitutionnel qui, sans les événemens de l'an dernier, durerait encore : l'organisation de l'armée et le budget de la guerre. Aussi longtemps que l'Allemagne se croira menacée, elle sera prête à tous les sacrifices d'hommes et d'argent nécessaires à sa défense; mais, quand par quelque faveur céleste la paix sera assurée, elle voudra appliquer ses ressources aux travaux de l'industrie, et alors le souverain qui d'un mot peut mettre en mouvement un million de baïonnettes consentira-t-il à une diminution des dépenses militaires, et sa volonté cédera-t-elle devant celle d'une assemblée de bourgeois qui n'ont pour armes que leur droit et leur parole?

Parmi les dispositions de la constitution allemande, il en est une sur laquelle je voudrais appeler l'attention, parce qu'elle peut être de mise dans tout pays dont les institutions sont démocratiques. Le parlement du nord ne compte que 297 députés. Aux États-Unis, les représentans ont toujours été moins nombreux encore, et le législateur a pris soin que leur nombre n'augmentât pas aussi vite que celui de la population. Cette mesure est fondée sur la connaissance profonde des conditions dans lesquelles une assemblée peut le mieux remplir sa mission. Dans une très grande réunion, un homme même très éminent, s'il a la voix faible, a peu de chance d'être écouté, tandis qu'un orateur doué d'une voix sonore pourra faire entendre jusqu'à des lieux communs creux, mais retentissans, et ainsi la puissance des poumons l'emportera sur la force de l'esprit. Une assemblée nombreuse a toujours les instincts de la foule. Or la foule est soumise à des impressions communicatives, soudaines, magnétiques. Ce qui agit sur elle, c'est le langage des passions, tantôt généreuses et pures, tantôt désordonnées ou aveugles. Elle a horreur des tempéramens, et se porte du premier coup aux extrêmes, parce que chaque impulsion s'accélère en raison du nombre de ceux qui la partagent. Ce qui entraîne les masses, ce sont donc des discours pathétiques qui par de vives images remuent les âmes et surprennent les convictions. Sur elles, le simple bon sens et la froide raison n'exercent guère d'empire. Sans doute il est des momens où il faut réveiller l'enthousiasme et provoquer l'héroïsme : les grandes choses ne s'accomplissent que par des passions fortes; mais les faire naître lorsqu'il le faut doit être l'œuvre de la presse et des réunions populaires, non celle des assemblées souveraines, car si c'est par l'enthousiasme qu'on conquiert la liberté, c'est par une vertu plus modeste, la sagesse, qu'on la conserve et surtout qu'on la pratique.

En France, on a souvent cru que l'intérêt de la démocratie était que les chambres législatives fussent nombreuses, et que celui du despotisme était qu'elles ne le fussent point. Dans l'état le plus démocratique que nous connaissions, on a toujours été persuadé du contraire. Si en Amérique on a donné pleine carrière à la démocratie au moment de l'élection, on a cherché à en modérer les emportemens au moment de la délibération, et on a voulu que les représentans nommés par la multitude passent, une fois élus, écouter la voix du bon sens. C'est un des motifs pour lesquels le congrès américain, quoique composé d'hommes passionnés et malgré les scènes violentes qui le troublent, adopte ordinairement des mesures sages, et arrive, après les débats les plus orageux, à des transactions qui révèlent un véritable esprit de modération. Que dans une assemblée de 900 membres on soulève une de ces questions qui mettent les partis aux prises, et aussitôt l'explosion des colères, le tonnerre des interpellations qui se croisent, empêchent de rien comprendre, et le système parlementaire cesse de fonctionner. Que la multitude règne dans les comices, soit, pourvu qu'au moins la raison puisse se faire entendre dans le parlement.

Est-ce au nom des minorités qu'on réclamera une assemblée nombreuse? Certainement il est à désirer que toutes les opinions, même dans les nuances extrêmes, soient représentées au sein des chambres, afin que toutes se fassent juger au grand jour de la discussion publique, et qu'on puisse connaître les différentes idées qui fermentent dans le pays; mais il est de l'intérêt des partis et de la nation entière que chaque opinion ait pour organes ceux qui pourront le mieux l'exposer et le plus dignement la défendre. Les minorités auront plus d'influence, représentées par un seul orateur habile, que si elles l'étaient par tout un groupe d'hommes indisciplinés, impatiens, maladroits. Elles pourront au moins, dans une assemblée peu nombreuse, exposer leurs vœux, car un député énergique se fera écouter de deux cents auditeurs, même hostiles; mais sont-ils neuf cents, les conversations particulières, à défaut même d'interruptions acharnées, suffiront pour réduire à l'impuissance tout orateur importun. En résumé, la prompte expédition des affaires, la nécessité de faire triompher le langage du bon sens sur celui des passions, la bonne police des assemblées, l'intérêt même des minorités et du peuple, toutes ces considérations font une loi de limiter le nombre des élus d'autant plus qu'on augmente le nombre des électeurs dans tout pays qui fonde le régime parlementaire sur des bases démocratiques.

IV.

Quels sont les partis qui se meuvent dans l'arène législative ouverte par la constitution de l'Allemagne du nord? Les partis se forment d'après la situation, ils durent tant que cette situation reste la même; vient-elle à se modifier, ils se dissolvent pour se reformer d'après d'autres principes. C'est ce que nous avons vu se produire avec éclat de l'autre côté du Rhin. Aussi longtemps que le roi de Prusse contestait à la chambre son droit constitutionnel de fixer le budget militaire, l'opposition était formidable. Après chaque dissolution, elle grandissait, et les partisans de M. de Bismarck étaient réduits à une infime minorité. Dès que Guillaume I^{er} devint réellement ce que son frère avait vainement promis d'être, c'est-à-dire « le roi allemand, » comme tout le monde voulait l'unité, presque tous ses anciens adversaires se rallièrent autour de lui. La réconciliation fut scellée au retour de Sadowa par le vote d'un bill d'indemnité que M. de Bismarck consentit à demander à la chambre. Aujourd'hui le parlement du nord contient trois partis, les progressistes, les conservateurs et le parti national-libéral. Le parti progressiste, qui autrefois embrassait tous les membres de la chambre prussienne à l'exception de trente-cinq, est maintenant le moins nombreux. Son nom n'exprime plus son but, car il dérive d'une situation qui n'existe plus. Il représente l'opposition absolue, et se compose de ceux qui ont refusé de voter la constitution fédérale, de quelques « particularistes, » de républicains et enfin de certains amis de la liberté qui croient que M. de Bismarck, une fois l'unité faite, supprimera les garanties constitutionnelles pour faire régner le despotisme militaire. Les conservateurs craignent au contraire qu'on ait fait à la démocratie des concessions dangereuses sur lesquelles on ne pourra plus revenir; mais ils sont dans la plus fautive position, attendu que le roi et M. de Bismarck, leurs chefs naturels, sont les auteurs de ces institutions qu'ils condamnent, et favorisent le mouvement qu'ils redoutent. Le parti national-libéral veut à la fois l'unité et la liberté, qu'il considère comme inséparables, l'une devant nécessairement conduire à l'autre. Il accepte la constitution fédérale, non comme la meilleure qui se puisse concevoir, mais comme répondant aux besoins présents, et « parce que, ainsi que le disait M. de Forckenbeck à ses électeurs, elle doit conduire à l'unité allemande, et qu'une législation unitaire et libérale en matière d'économie sociale assurera la prospérité matérielle et intellectuelle de 30 millions d'Allemands. » Ce parti, qui soutient franchement le gouvernement, est le plus nombreux, et il tend à s'accroître. Une

fraction des progressistes et un autre groupe, celui des « conservateurs libéraux, » se sont récemment ralliés à lui. La raison en est simple. L'Allemagne ne se croit pas assez en sécurité pour se permettre la fantaisie d'une opposition sérieuse. Chaque fois qu'elle s'imagine être menacée, la majorité ministérielle devient plus compacte. L'accord est facile entre la chambre et le chancelier fédéral, qui est M. de Bismarck, car tous deux sentent qu'ils ont besoin l'un de l'autre. Le seul point sur lequel il semble y avoir une légère dissidence, c'est au sujet de l'Allemagne du sud, que l'assemblée paraît plus pressée de recevoir dans le sein de la confédération que ne le voudrait le ministre; mais il ne s'agit tout au plus que d'une nuance. Pour le reste, l'entente paraît parfaite. Le gouvernement ne propose rien que l'assemblée ne le vote, et l'assemblée n'introduit aucun amendement que le gouvernement ne l'accepte. La besogne s'expédie ainsi avec une rapidité merveilleuse, et chaque jour quelque une de ces lois d'affaires, très utiles et très bien accueillies d'ailleurs, que le roi annonçait dans son discours d'ouverture est sanctionnée par le parlement. Cet accord entre les deux pouvoirs s'explique : ils ont les mêmes inquiétudes, les mêmes ambitions, les mêmes désirs. Un vaisseau navigue-t-il au milieu des récifs, l'équipage est toujours prêt à obéir au pilote. Gouverner devient facile quand une même passion, le sentiment national, s'est emparée de toutes les âmes et règne dans les palais avec autant de force que dans les chaumières; mais on peut se demander si, la crise passée, l'Allemagne gardera ses libertés actuelles et jouira en paix d'un véritable gouvernement constitutionnel.

Le péril qui menace les institutions libres réside dans l'infatuation d'absolutisme militaire des souverains et de la noblesse (1). Le roi de Prusse actuel ne se décidera probablement jamais à se courber pour un point essentiel devant la volonté d'une assemblée. Qu'une majorité parlementaire l'emporte sur la prérogative royale, c'est ce qu'il ne peut même comprendre. Ce qu'il veut au fond, lui et tout le parti féodal, c'est le gouvernement personnel déguisé sous

(1) Un soir, me promenant à Berlin sous les *Linden*, il y a plusieurs années déjà, avec un représentant convaincu et éloquent des idées féodales, nous discutons la question des libertés modernes. « Écoutez, me disait-il, le régime constitutionnel n'est qu'une transition qui mène à la république et par suite au socialisme. Comme je ne veux pas des conséquences, je prétends qu'il faut s'opposer aux prémisses, *principiis obsta*. Le peuple est un animal dangereux qu'il faut muscler, et la bourgeoisie, qui elle-même a besoin d'un frein, n'est pas de force à le faire. Regardez, ajouta-t-il au moment où nous passions sous la statue de Blücher, voyez-vous le grand sabre sur lequel s'appuie ce véritable héros prussien, voilà la seule constitution qui convienne aux nations modernes. » Les idées du parti conservateur prussien sont celles de Joseph de Maistre avec la teinte du piétisme protestant et du militarisme borussianiste.

des formes constitutionnelles; il admet un parlement, mais il abhorre le régime parlementaire; il consent bien à souffrir des députés à ses côtés, dans un salon de son palais, mais à la condition qu'ils se conduisent comme des hôtes polis qui ne se permettent pas de contredire trop ouvertement le souverain magnanime qui daigne les recevoir et demander leur avis. Si la constitution prussienne n'a pas été balayée par un coup d'état, c'est uniquement parce que le roi avait juré de la respecter et qu'il a conservé cette idée un peu vieillie qu'un serment lie celui qui le prête. Il a pour la couronne qu'il porte une sorte de culte religieux. Il s'imagine que la Prusse n'a grandi que par une protection spéciale de la Providence, et que Dieu lui réserve une grande mission dans ce monde. De là à croire que les souverains prussiens jouissent d'une inspiration divine particulière, il n'y a qu'un pas, et une certaine exaltation piétiste le fait aisément franchir. Ils jouiraient donc dans l'ordre temporel du même privilège que réclame la papauté dans l'ordre spirituel, et en marchant à l'unité allemande ils ne seraient que les ministres des desseins providentiels. Les rois de Prusse, il faut l'avouer, prennent leur rôle très au sérieux. Se souvenant du mot de Frédéric II, ils se conduisent comme les premiers serviteurs de l'état. L'exercice du pouvoir n'est point pour eux une occasion de plaisir, c'est l'accomplissement d'un devoir, et dans un pays de bureaucratie laborieuse on peut faire d'eux cet éloge, qu'ils sont le modèle des fonctionnaires; mais plus ils tiennent à s'acquitter consciencieusement de leur charge, moins ils sont disposés à s'incliner devant la volonté d'un parlement. Tant qu'un souverain se croira favorisé par une inspiration d'en haut, le régime constitutionnel ne sera point définitivement fondé, pas plus à Berlin qu'à Rome.

Ces chimères toutefois ne peuvent durer. Le droit divin est une idée tellement surannée qu'elle paraît ridicule, et celui qui y croit fait l'effet d'un homme qui, avec le costume de notre temps, aurait coiffé le heaume de don Quichotte. La critique, qui ose ébranler des mystères dont l'origine se perd dans la nuit des siècles et qu'entoure une vénération puisant sa source dans un sentiment inné, ne respectera pas une doctrine dont l'expérience de chaque jour démontre l'absurdité. Comment le culte superstitieux du pouvoir absolu pourrait-il vivre à une époque où les rois eux-mêmes, déracinant de tous côtés les vieilles souches dynastiques, font pleuvoir les couronnes à terre, comme les feuilles qu'enlèvent les tempêtes de l'automne? Le gouvernement personnel cessera infailliblement, car il ne s'accorde pas avec les conditions économiques des sociétés modernes. Il fait plus qu'offenser le droit, il alarme les intérêts. Les nations agricoles d'autrefois pouvaient subsister même

sous des souverains absolus et belliqueux, parce que la guerre ne ravageait alors que les cantons où elle sévissait. Les nations industrielles d'aujourd'hui ont avant tout besoin de sécurité, parce que sans elle les entreprises s'arrêtent, ce qui amène la misère des travailleurs et la détresse des capitalistes. Cette idée qu'il peut dépendre du caprice d'un seul homme de précipiter les peuples malgré eux dans des luttes qu'ils paient de leur sang et de leurs richesses était naturelle jadis : elle est devenue intolérable maintenant. Le triomphe du régime parlementaire est infaillible, car un peuple éclairé et riche ne supportera jamais longtemps qu'on dispose de ses destinées sans son assentiment. La nation doit finir par l'emporter, parce qu'elle dure et que sa volonté agit toujours dans le même sens, tandis que ses adversaires se succèdent, meurent ou se fatiguent. L'homme qui prétend soutenir un mur qui penche ne peut manquer d'être un jour écrasé sous sa chute; s'il faiblit ou s'endort un seul instant, il est perdu. La prétention de fonder le despotisme a toujours abouti à la défaite de la royauté qui visait à devenir absolue. En Angleterre, elle a coûté la vie à Charles I^{er} et le trône à Jacques II; en France, elle a coûté la couronne à deux dynasties. M. de Bismarck disait à la fin d'un de ses discours (23 janvier 1863) : « La royauté prussienne n'a pas rempli toute sa mission. Elle n'est pas encore prête à devenir tout simplement la corniche qui orne l'édifice constitutionnel ou le ronage inerte que le mécanisme parlementaire fait tourner à sa guise. » Il se peut que le moment ne soit pas venu, mais il viendra, parce que l'Allemagne est mûre pour se gouverner elle-même.

Déjà maintenant la Prusse même, malgré sa mauvaise réputation sous ce rapport, n'a rien à envier en fait de liberté à bien des pays qui l'ont jadis précédée de loin dans la carrière. La plupart des articles qui garantissent les droits du citoyen prussien sont empruntés aux constitutions françaises de la révolution et traduits presque mot pour mot. Tous les Prussiens sont égaux devant la loi et admissibles à tous les emplois. Tous les privilèges sont abolis. La liberté personnelle est garantie. Le domicile et le secret des lettres sont inviolables. Nul ne peut être soustrait à son juge légal. La liberté des cultes et des associations religieuses est reconnue. La science et l'enseignement sont libres. Quiconque possède la capacité et la moralité requises peut enseigner et fonder des établissements d'instruction. Chacun a le droit d'exprimer librement ses opinions par la voie de la parole, de l'écriture, de la presse ou de l'art. La censure ne peut être rétablie, et les délits commis dans l'exercice de ces libertés sont soumis aux tribunaux et à la législation ordinaires. Tous les Prussiens ont le droit de s'associer et de

se réunir, sans autorisation préalable, dans des lieux fermés. Les réunions en plein air doivent être autorisées, mais ne peuvent être interdites que quand elles menacent l'ordre public. Les chambres votent le budget et jouissent du droit de présenter les lois, de les amender et même de modifier la constitution après deux votes identiques émis par une majorité ordinaire à vingt et un jours d'intervalle. Ainsi liberté des cultes, d'association, de réunion, de la presse, de l'enseignement, voilà certes le groupe des libertés nécessaires assez complet. A la vérité, on peut dire que la Prusse a été trop gouvernée, mais elle l'a été bien : ce qui est plus dur, c'est de l'être à la fois trop et mal. La nation doit désirer surtout que le gouvernement n'essaie pas de gêner l'exercice de ses droits par de pitoyables chicanes, comme il l'a fait durant ces cinq dernières années (1). Que la royauté s'en souvienne, la nation saura défendre ses libertés; elle l'a montré dans ce mémorable conflit où la chambre, semblable aux fameux parlementaires anglais du temps de Charles I^{er}, a résisté sans fléchir pendant cinq sessions à l'arbitraire, et où les électeurs, malgré toutes les influences du pouvoir, renvoyaient après chaque dissolution une majorité libérale plus compacte, plus inébranlable. La Hesse, dans sa lutte contre Hassenpflug, a déployé une fermeté plus méritoire encore, car on a vu des fonctionnaires, des officiers en nombre considérable, renoncer à leur carrière plutôt que d'obéir aux ordres illégaux d'un ministre détesté. Quand un peuple est capable de soutenir la résistance légale avec cette ténacité froide et invincible, il triomphe de toutes les tentatives absolutistes; il sera libre, car il est digne et capable de pratiquer la liberté.

V.

Il reste une dernière question à examiner. Les états de l'Allemagne méridionale entrèrent-ils dans la confédération, ou, comme on dit plus souvent, la Prusse franchira-t-elle le Mein? On exagère, semble-t-il, la gravité de ce point quand on veut en faire dépendre la paix ou la guerre. Le Mein était franchi avant le traité de Prague, car dès le 26 août 1866, en vue de repousser l'intervention étran-

(1) Une réforme essentielle, pressante, est celle de la chambre haute, organisée spécialement en vue de permettre aux hobereaux de tenir en échec les aspirations libérales. Au milieu de l'Allemagne renouvelée, cette pitoyable contrefaçon d'une chambre des lords, pour être un anachronisme ridicule, n'en peut pas moins devenir dangereuse à un certain moment. Plus royaliste que le roi, elle compromettrait la dynastie par une aveugle obstination à défendre tous les anciens abus.

gère qu'on appréhendait en ce moment, la Bavière, le Wurtemberg et Bade concluaient avec la Prusse des conventions, nécessairement tenues secrètes alors, qui plaçaient toutes leurs armées sous le commandement direct du roi Guillaume. A partir de ce jour, l'union militaire était faite, et c'est la seule qui puisse inquiéter les puissances voisines. Le 8 juillet dernier, un autre traité a été signé, qui établit l'unité économique. Le *Zollverein* est reconstitué sur la base d'un parlement unitaire où se rassembleront les représentans de toute l'Allemagne, de façon qu'une décision prise par la majorité fasse loi, et qu'il ne puisse plus dépendre du *вето* d'un seul état de rompre une union indispensable aux progrès matériels de tous. C'est sans doute en vue de ces conventions que l'article IV du traité de Prague portait que « le lien national à établir entre les états du sud et la confédération du nord serait réglé par une entente ultérieure entre les deux parties. » La séparation absolue du nord et du sud en deux tronçons n'a donc jamais existé, et n'a pu être admise par quiconque s'est donné la peine de lire le texte du traité de Prague. Un « lien national » sera établi entre le nord et le sud; une alliance offensive et défensive est conclue entre eux; le système militaire prussien sera introduit dans le midi, et en cas de guerre ses contingens se confondront avec l'armée prussienne; un parlement douanier unitaire siègera à Berlin; des conventions au sujet des monnaies, des lois civiles et commerciales, ne tarderont pas à établir l'uniformité complète. En présence de ces faits, quelle importance conserve encore la prétendue barrière du Mein, et quel intérêt l'étranger peut-il avoir à ce que cette uniformité s'établisse par des conventions plutôt que par des lois votées dans une diète commune?

Quoi qu'il en soit, le nord et le sud finiront par se ressouder complètement, nul ne se fait illusion à cet égard. C'est le vœu de l'immense majorité de la population des deux côtés du Mein. L'adresse de la chambre des députés de Bade exprimait récemment ce sentiment de la façon la plus nette. « La nation allemande, disait ce document, ne retrouvera son calme et sa paix à l'intérieur qu'après avoir trouvé la forme définitive suivant laquelle il sera possible d'organiser plus complètement le lien national nécessaire entre la confédération du nord et les états du sud, de fournir ainsi à l'Allemagne des conditions de vie et de bien-être; de même l'Europe n'arrivera au plein sentiment d'une paix assurée que lorsque la réorganisation de l'Allemagne sera accomplie en-deçà comme au-delà du Mein, car l'unité allemande signifie la garantie du droit naturel, le respect de la liberté des peuples, le progrès pacifique de la civilisation et le raffinement nécessaire de la politique de con-

quête. » Il est très clair que le mouvement unitaire, aujourd'hui plus impétueux que jamais, ne s'arrêtera pas devant une frontière qui semble avoir été tracée seulement pour arrêter l'ambition conquérante de la Prusse, et non pour empêcher le sud de suivre son impulsion spontanée. Il est intéressant de connaître quels sont les adversaires de l'unification complète. Ce sont précisément tous les partis extrêmes. Au nord, le parti féodal, dont la *Gazette de la Croix* est l'organe, craint une union intime avec le sud, parce que le génie prussien, le *Preussenthum*, c'est-à-dire l'esprit d'ordre, de subordination, de respect pour la royauté et la religion, se perdrait dans les masses méridionales, animées de tendances démocratiques ou ultramontaines. Le roi Guillaume semble être partagé entre des appréhensions du même genre et le désir, comme le disait récemment son fils au vingt-cinquième anniversaire de la reprise des travaux de la cathédrale de Cologne, « de poser la dernière pierre de l'édifice auquel on travaille depuis si longtemps. » Guillaume I^{er} doit être dans la situation de Victor-Emmanuel, qui, lui non plus, n'a pu voir sans regret son honnête et dur petit Piémont se noyer dans la grande et molle Italie. Quant à M. de Bismarck, il n'est nullement impatient de hâter cette réunion de tous les peuples allemands, du moins il le dit (1), et on peut le croire, car il est certain que le parti libéral recevrait du sud un si puissant renfort, que toute tendance absolutiste viendrait se briser contre une majorité énorme et compacte. Seulement le chancelier fédéral ne peut, sous peine de compromettre son prestige et son influence, manifester cette crainte, ni même montrer la moindre hésitation à recevoir le

(1) Un journal anglais, le *Daily Telegraph*, publiait récemment le récit d'une curieuse conversation entre son correspondant et M. de Bismarck. « Je crois à la paix, disait celui-ci, parce que jamais la Prusse n'attaquera la France, et que la France, de son côté, comprendra que l'unité allemande, même tout à fait complétée, ne peut inspirer ni son orgueil national, ni sa position continentale. Notre attitude est toute passive; nous ne menaçons, nous ne contraignons, nous n'influencons même personne. Si le sud gravite vers nous, croyez-le bien, c'est par un mouvement naturel, et que nous n'avons provoqué par aucune manœuvre. Nous ne repousserons point nos frères, s'ils arrivent vers nous les bras ouverts, mais nous ne demandons rien; nous pouvons rester dans l'état actuel dix et vingt ans, si l'Allemagne veut nous laisser tranquilles. Nous avons arrêté tant que nous avons pu le mouvement d'agglomération. Nous souhaitons la prospérité de l'Autriche. Je ne crois pas, nul homme raisonnable ne croira à l'existence d'une alliance franco-autrichienne suscitée contre nous par l'empereur Napoléon, ainsi que le prétendent les malintentionnés. L'Autriche ne peut pas faire la guerre à l'Allemagne, car c'est l'élément allemand qui forme le ciment qui tient encore réunies les parties de ce gigantesque édifice. » Il peut paraître naïf d'attacher quelque importance à ce que dit un homme d'état; cependant tous ceux qui ont approché M. de Bismarck vantent sa franchise aisée et humoristique. Le mérite, il est vrai, n'en est pas grand, car le chancelier fédéral a ce bonheur de n'avoir rien à craindre de la vérité qu'il fait connaître.

sud au sein de la confédération dans le cas où il voudrait unanimement y entrer.

Au sud, les adversaires de la confédération du nord sont d'abord les démocrates républicains, assez nombreux dans le Wurtemberg, et les ultramontains extrêmes de la Bavière. Les démocrates veulent une unité fédérative comme en Suisse, mais ils détestent la Prusse parce qu'elle représente le militarisme et l'absolutisme. Ils s'appuient sur l'impopularité du Prussien, qui en effet est souvent rogue et raide, et sur la répugnance des populations à subir le service militaire universel et de nouveaux impôts. Les ultramontains extrêmes sont opposés à la Prusse parce qu'elle est protestante et qu'elle a vaincu l'Autriche, qui était toute dévouée à l'église; mais, chose curieuse, un grand nombre de catholiques inclinent au contraire vers la Prusse et demandent l'union immédiate du nord et du sud. Tout en regrettant amèrement l'exclusion de l'Autriche, ils se prononcent pour la Prusse, où le gouvernement s'appuie sur le principe d'autorité et ne gêne l'influence catholique ni dans les écoles ni dans la société, ce qui n'est pas toujours le cas dans les états du sud (1). Le jour où M. de Beust touchera au concordat, les ultramontains en seront réduits à se tourner vers la monarchie protestante de Frédéric II.

A part les dissidences que nous venons d'indiquer, l'immense majorité dans le sud veut l'union avec le nord. M. Varnbühler, ministre du Wurtemberg, en soumettant à la chambre la convention militaire avec la Prusse, indiquait récemment la raison de cet entraînement. La fédération du sud, disait-il, nul n'y songe, personne ne la croyant possible. Les états méridionaux ne peuvent cependant rester isolés. Sur qui donc s'appuyer? Sur l'Autriche? Qui oserait le proposer sérieusement? Reste donc la confédération du nord, dont il faut accepter l'alliance, si l'on ne veut pas trahir la patrie allemande. Ce sentiment est si puissant que la chambre badoise vient de voter à l'unanimité moins une voix le service militaire obligatoire pour tous, cet impôt du sang le plus dur de tous. Rien ne fait mieux

(1) L'évêque de Mayence, M. von Ketteler, vient de faire paraître un livre intitulé: *L'Allemagne après la guerre de 1866 (Deutschland nach dem Kriege von 1866)*, qui a produit une grande sensation dans le monde catholique en Allemagne, et qui développe ces idées. La situation d'un prélat ultramontain défendant dans cet écrit même la doctrine du *Syllabus*, et d'autre part réclamant l'union immédiate avec la Prusse, est assurément fort étrange au premier abord. Elle est pourtant logique au fond. Les dames du parti féodal prussien n'avaient-elles pas voté un bouclier d'argent à la reine de Naples? Toute la colère du vénérable évêque est dirigée contre l'empereur des Français, parce qu'il a déchainé, dit-il, la révolution contre Rome en Italie et contre l'Autriche en Allemagne. Lui seul est cause des succès de la Prusse et de la journée de Sadowa.

comprendre l'intensité du sentiment national. — Les hommes d'affaires et les industriels désirent l'union économique avec le nord, parce que les débouchés du *Zollverein* leur sont indispensables, et qu'ils espèrent prendre part au remarquable développement de l'industrie en Prusse pendant ces dernières années (1). Tout fait donc croire que tôt ou tard les deux tronçons se réuniront en une seule confédération, comme cela a été depuis mille ans. Les Allemands soutiennent que le traité de Prague n'y fait pas obstacle. Le but de ce traité, disent-ils, est de garantir aux états du sud une existence nationale et de leur permettre de constituer une fédération indépendante; mais s'ils n'en veulent point et s'ils désirent profiter de leur indépendance pour s'unir librement à leurs frères du nord, qui peut le leur interdire? On a voulu brider les convoitises prussiennes, non priver le sud de sa liberté d'action (2).

Quel est l'intérêt de la France dans cette question? M. Forcade l'a parfaitement défini quand il a dit : « L'unité allemande avec le despotisme pourrait être un danger; sous un gouvernement libre, elle n'a rien qui doive alarmer. » Or il est presque certain que la fusion du nord et du sud aurait pour effet d'assurer le triomphe définitif de la liberté. Aujourd'hui malheureusement l'Allemagne n'a qu'une pensée, concentrer ses forces pour défendre son territoire. Inquiète, elle regarde sans cesse à l'horizon pour voir si les « pantalons rouges » n'ont pas franchi le Rhin. La France, se dit-elle, est un pays mûr pour la liberté et avide de la posséder. Le seul moyen de

(1) A l'exposition universelle de cette année, la Prusse avait eu l'idée ingénieuse de montrer d'une manière sensible les progrès de quelques-unes de ses industries. Des cubes superposés en cuivre doré représentaient la quantité d'or pur que valaient les produits des mines de métaux à différentes époques. Le progrès est remarquable. La valeur annuelle moyenne était de 25,900,000 fr. dans la période décennale 1835-1844, de 46,700,000 dans celle de 1845-1855, de 123,600,000 dans celle de 1855-1864, enfin de 189,750,000 dans l'année 1865. Pour les usines travaillant les métaux, la progression est aussi très frappante. La valeur de leurs produits montait en 1839 à 45 millions, en 1851 elle atteint 100 millions, et en 1865 300 millions. L'accroissement est constant : il est d'abord de 15 millions, puis de 30 millions par an.

(2) Voyez entre autres les écrits suivants des auteurs les plus considérables : *Die Neugestaltung von Deutschland* (1867), par M. Bluntchli, conseiller en Wurtemberg; *Der Anschluss Süddeutschland an den norddeutschen Bund* (1867); *Die Verfassung des norddeutschen Bund und die württembergische Freiheit* (1867), par R. Römer, représentant. Voici d'ailleurs le texte de l'article IV du traité de Prague : « Sa majesté l'empereur d'Autriche reconnaît la dissolution de l'ancienne confédération germanique et donne son assentiment à une nouvelle organisation de l'Allemagne sans la participation de l'état impérial autrichien. Sa majesté promet également de reconnaître les rapports étroits de fédération que sa majesté le roi de Prusse établira au nord de la ligne du Mein, et de consentir à ce que les états allemands situés au sud de cette ligne forment une union dont le lien national avec la confédération du nord demeure réservé à une entente ultérieure, et cette union aura une existence internationale indépendante. »

la lui refuser plus longtemps est de l'enivrer de gloire militaire. Les Allemands sont donc poursuivis de la crainte, combattue si à propos par l'empereur Napoléon dans un de ses récents discours, que le gouvernement français ne soit obligé « de chercher à l'extérieur une diversion aux embarras intérieurs. » C'est pourquoi ils ne refusent rien à leur chancelier fédéral, et se précipitent sous l'hégémonie prussienne avec une impatience fébrile que M. de Bismarck peut à peine réprimer; mais le jour où la France aurait reconquis le régime dont elle est digne, la situation changerait complètement en Allemagne. C'en serait fait des chimères du droit divin borussianiste. Devant les élémens libéraux que le sud enverrait au parlement, le gouvernement personnel devrait céder, ou il périrait. Il périrait, parce que, du moment qu'il serait démontré que la monarchie allemande est incompatible avec la liberté, les idées républicaines, qui ont de fortes racines dans le génie individualiste de la nation, y feraient de nombreux prosélytes. Comme le fait remarquer l'évêque de Mayence dans l'ouvrage que nous citions tantôt, le roi de Prusse, en détrônant des souverains comme on renvoie des préfets, a fortement ébranlé le principe monarchique. Quand un prince s'annexe brusquement de nouveaux états, il ne peut s'y soutenir que par la popularité, les appuis naturels que créent d'antiques relations avec le peuple lui faisant défaut. Les Hohenzollern ont chez eux une assiette solide : ils ont créé la Prusse, ils l'ont presque constamment bien gouvernée, ils sont identifiés avec ses jours de gloire et de revers; les souvenirs historiques relient intimement le peuple et la dynastie. Il n'en est pas de même dans les pays annexés ou confédérés : ils n'y apparaîtront longtemps encore que comme une nécessité qu'on subit ou comme une sauve-garde qu'on invoque. Quand l'Allemagne se sera unifiée tout entière, ils ne se maintiendront à sa tête qu'en gouvernant conformément au vœu national. L'adjonction du sud serait donc très probablement une garantie pour la liberté et une sûre barrière contre le retour du despotisme.

Qu'on le remarque bien, ce n'est point par la guerre qu'on parviendrait à s'opposer à l'achèvement de l'unité allemande. Jadis on pouvait arrêter les armes à la main un souverain qui prétendait agrandir ses états par la conquête. Vaincu, il se lassait, et son fils tournait ailleurs ses visées; à un ministre intelligent succédait un ministre incapable. C'est ainsi que s'est conservé jusqu'à notre époque l'équilibre européen. Depuis que le sentiment national s'est éveillé, la situation est toute différente : nulle force humaine ne peut en venir à bout. Il s'enflamme par les défaites et s'irrite par les obstacles. Il passe des pères aux enfans, et pour l'étouffer il faut anéantir

la race elle-même qui l'entretient dans son cœur. Voyez l'Italie et la Pologne, l'Italie qui renaît après mille ans de servage et la Pologne que rien n'apaise et que rien ne lasse. Après vingt victoires, vous iriez dicter la paix à Kœnigsberg, vous occuperiez pendant dix ans l'Allemagne morcelée et saignée à blanc; c'est dans ce dernier degré d'humiliation et de misère que, comme en 1811, le patriotisme se retremperait pour se redresser un jour contre le tout-puissant vainqueur. La faute du gouvernement français a été d'inquiéter le sentiment national allemand par des ingérences maladroitement des revendications intempestives de territoires et des visites impériales destinées, dit-on, à raffermir la paix, mais qui ont eu le tort de faire craindre la guerre. C'est ainsi qu'on accélère le mouvement unitaire, qu'on jette le sud dans les bras de la Prusse, malgré elle peut-être, et qu'on décourage l'opposition libérale, qui ne peut rien refuser au pouvoir sans s'entendre reprocher qu'elle trahit la patrie.

Un autre inconvénient de cette politique à la fois hésitante et sourdement agressive, c'est qu'elle rejette l'Allemagne vers la Russie, et qu'elle mine l'Autriche, à qui on veut du bien, en faisant naître les conditions qui favorisent les progrès du panslavisme. On a prétendu qu'à Salzbourg on avait exhibé la copie du traité secret conclu entre la Prusse et la Russie. C'est probablement une fable, car point n'est besoin ici d'un de ces traités que chacun interprète ou viole au gré de ses convenances. En notre siècle, ces chiffons de papier n'ont nulle importance. Les fortes alliances résultent non de combinaisons arbitraires tramées dans le mystère des cabinets par des ministres ou des princes, mais de l'identité des intérêts. Tant que la Prusse se sentira menacée du côté de l'ouest, elle se tournera vers l'est; inquiétée par la France et par l'Autriche, elle demandera secours à la Russie et soutiendra l'agitation slave. Supposez au contraire la France libre tendant à l'Allemagne une main sympathique, la situation change à l'instant. Le mouvement libéral prend le pas sur le mouvement unitaire. La frontière n'étant plus en péril, les Allemands, au lieu de dire : L'unité d'abord, la liberté ensuite, diront : La liberté avant tout, l'unité plus tard. L'absolutisme militaire perdrait toute raison d'être du moment qu'au bout de chaque argument il ne pourrait plus faire luire une baïonnette ennemie. La première préoccupation de l'Allemagne serait alors d'arrêter les envahissemens du panslavisme. Les intérêts de la Prusse et de l'Autriche redeviendraient identiques, et elles s'entendraient sous les auspices de la France, car elles ont besoin l'une de l'autre. La situation changée, les alliances se modifieraient. Le panslavisme n'est pour la France qu'un cauchemar lointain, car ja-

mais il ne lui réclamera un pouce de terre. Pour l'Allemagne, c'est un grave péril, car les Slaves s'avancent jusqu'au cœur de ses provinces, et Trieste est situé en pays slave. On croit sauver l'Autriche en menaçant la Prusse, et on fait surgir à l'intérieur de l'empire son plus dangereux ennemi.

L'Allemagne, même unie, si elle est libre, et elle le sera inévitablement, ne peut être un danger pour la France, car les deux pays ont les mêmes intérêts, les mêmes besoins, les mêmes aspirations. L'unité allemande n'est-elle pas d'ailleurs l'œuvre de la France? Frédéric II, élevé par des réfugiés de l'édit de Nantes et formé par Voltaire, n'a été qu'un Français sur le trône de Prusse. La révolution française, en substituant le droit des peuples au droit des dynasties, a donné naissance au sentiment national allemand, les guerres de l'empire en ont amené l'explosion, les révolutions de 1830 et de 1848 lui ont imprimé un élan nouveau et décisif, et enfin, sous nos yeux, la proclamation du principe des nationalités, l'affranchissement de l'Italie, la neutralité bienveillante du gouvernement français, ont hâté l'accomplissement de ce qui était inévitable. Faut-il le regretter, et la France doit-elle saper l'édifice qu'elle a contribué à élever? Il est probablement trop tard pour le tenter : contre les faits naturels, résultant de la logique de l'histoire, il est difficile de lutter. D'ailleurs le danger n'est pas dans une Allemagne fondée sur le droit national et sur la liberté; il résidait dans la constitution possible du grand empire germanico-slave avec ses 70 millions de sujets, les enchaînant malgré eux sous un même joug, opprimant les différentes races les unes par les autres, les Hongrois par les Allemands et les Slaves par les Hongrois, s'appuyant sur l'ultramontanisme par des concordats, — nécessairement despotique, parce que le despotisme seul peut maintenir ensemble des peuples que la liberté rendrait à leurs aspirations nationales, fatalement hostile à l'Italie, à la France surtout, non à ses intérêts passagers de dynastie ou d'ambition, mais à ses institutions, à ses principes, à son génie même, parce qu'elle est malgré tout, elle qui a fait la révolution de 1789, le représentant des idées d'affranchissement et de justice. Voilà le péril historique, traditionnel, que l'ancienne monarchie a toujours combattu, que le gouvernement actuel a conjuré en 1851, en 1859, en 1863, et qui ne s'est définitivement évanoui qu'à la journée de Kœnigsgrætz.

C A D I O

HUITIÈME PARTIE.

JUILLET 1795.

(Au bourg de Carnac, dans une auberge rustique. — Une heure du matin.)

SCÈNE PREMIÈRE.

REBEC, JAVOTTE, dans une salle dont une porte donne sur la cuisine, l'autre sur une chambre à coucher, une autre, avec guichet, sur un escalier extérieur qui descend à une petite place.

JAVOTTE.

Ah! vous voilà, ça n'est pas malheureux!

REBEC.

Mauvaise nuit, Javotte! un temps magnifique, un clair de lune désespérant! Tu ne t'es donc pas couchée?

JAVOTTE.

Non, j'ai somméillé là sur une chaise. J'étais inquiète de vous. Vous vous ferez prendre avec vos manigances!

REBEC.

Ah dame! il faut se hâter; il faut être en mesure de plier bagage encore une fois. Il ne se passera peut-être pas trois jours avant que le pays ne soit à feu et à sang.

JAVOTTE.

Moi, je trouve qu'il y est déjà! Toutes ces bandes de chouans qui battent la campagne font des horreurs, et il en arrive des quatre coins du ciel. Et tous ces émigrés qui arpentent la plage comme des cormorans! Et ces vaisseaux anglais dans la rade! si ça ne fait pas mal au cœur de voir des choses pareilles! Pas possible que les républicains, qui sont partis sans rien dire, ne reviennent pas un de ces matins nous délivrer!

REBEC.

Tais-toi, Javotte, tais-toi! ne te mêle pas de politique, ma fille! Rien de plus pernicieux que d'avoir une opinion!

JAVOTTE.

Oh! ma foi, tant pis! Je suis patriote, moi, et vous ne me blanchirez point.

REBEC.

De la prudence, te dis-je, de la prudence! Songe donc que je t'ai tirée jusqu'à présent des plus grands dangers! Ah! certes on voudrait bien pouvoir dilater son âme dans le sentiment du plus pur patriotisme; mais quand il y va de notre existence et de notre argent, il faut avoir le courage de se taire et l'héroïsme de se cacher. Ah çà! dis-moi, est-il venu du monde, ce soir, pendant ma tournée?

JAVOTTE.

Quelques paysans royalistes des environs sont encore venus demander des habits et des armes.

REBEC.

Tu n'as rien délivré, j'espère?

JAVOTTE.

Non, ils n'avaient point de bons pour toucher. J'ai dit que nous n'avions plus rien.

REBEC.

Tu n'as guère menti. La nuit prochaine j'emporterai ce qui nous reste, et quand on se battra, nous pourrons lâcher l'auberge.

JAVOTTE.

Et si on y met le feu?

REBEC.

Me crois-tu assez bête pour l'avoir payée?

JAVOTTE.

Êtes-vous sûr que votre dépôt ne sera pas déniché?

REBEC.

Parle plus bas. J'ai avisé à tout. Il ne faut pas mettre tous les œufs dans le même panier! J'ai des cartouches et des souliers dans un souterrain, un ancien tombeau sous la colline Saint-Michel, à deux pas d'ici... J'ai des balles et de l'eau-de-vie dans trois villages de la côte. J'ai du riz et des gibernes dans les ruines du couvent. J'ai...

JAVOTTE.

Et si les bleus trouvent tout ça, ils vous fusilleront comme accapareur ou comme vendu aux Anglais!

REBEC.

Laisse-moi donc tranquille! je suis plus fin qu'eux! Je les conduirai moi-même à une de mes caches, ça me mettra à l'abri du soupçon pour les autres.

JAVOTTE.

En attendant, c'est un vol que vous faites aux royalistes!

REBEC.

Oh! ma mie Javotte, dans des temps comme ceux-ci, il y a des mots qui ne signifient plus rien. Qu'est-ce que c'est que ces armemens et ces approvisionnementns que les Anglais et les insurgés distribuent aux rebelles? Des instrumens de guerre civile, n'est-ce pas? Tout bon citoyen a le droit de s'en emparer pour les livrer à la nation: mais tout service mérite sa récompense, et rien de plus légitime qu'une modeste spéculation après les dangers que j'ai courus pour me procurer ce butin incendiaire et prévaricateur! Ai-je sollicité la confiance des chefs insurgés? Ne m'ont-ils pas requis, moi, mon cheval et ma charrette, pour travailler à leurs convois et à leurs distributions?

JAVOTTE.

Vous n'avez point été forcé, ce n'est pas à moi qu'il faut conter des histoires! Vous n'êtes venu dans ce vilain pays faire semblant de vous établir que parce que vous avez eu vent de l'expédition et de ce qui s'ensuivrait.

REBEC.

Javotte, tu faiblis! tu ne comprends pas,... tu n'es pas à la hauteur de ma mission.

JAVOTTE.

Votre mission? Qu'est-ce que c'est que ça?

REBEC.

C'est le devoir de traverser les discordes civiles en faisant fleurir les transactions commerciales au milieu de tous les périls et à la faveur de tous les désordres. Je me flatte d'être sous ce rapport un homme peu ordinaire et d'arriver bientôt à une position de fortune qui m'assurera le bien-être et la considération... Mais écoute,... on marche dans la rue, on vient sur la place,... on monte l'escalier de pierre,... on frappe... Qui va là?

VOIX DEHORS.

Un voyageur, ouvrez!

REBEC, qui a regardé par le guichet, ouvre en disant .

Entrez!

SCÈNE II.

LES MÊMES, RABOISSON.

RABOISSON.

Bonjour, Rebec!

REBEC.

Ah! citoyen baron! plus bas, je vous en supplie, je ne m'appelle plus comme ça.

RABOISSON, riant.

C'est vrai, c'est vrai! Lycurgue, je crois?

REBEC.

Ah! miséricorde! encore moins! Ici, je suis Normand et je m'appelle Latoupe.

RABOISSON.

Va pour Latoupe; ça m'est égal! Je sais que tu es de nos amis, puisque je t'ai vu travailler pour nous sur le rivage.

REBEC.

Et moi, je vous avais bien reconnu hier sur un canot de l'escadre anglaise; mais je n'ai pas osé vous parler. Et, sans être trop curieux, vous...

RABOISSON.

Pas de questions sur la politique, mon cher! Ma confiance ne pourrait que te compromettre, et je sais que, par état comme par tempérament, tu dois ménager tout le monde. Dis-moi seulement si quelqu'un est venu me demander ici cette nuit.

REBEC.

Personne, monsieur le baron.

RABOISSON.

Alors j'attendrai chez toi. Sers-moi quelque chose, ce que tu voudras.

REBEC.

Je vais vous chercher du jambon délicieux. Javotte, descends à la cave et monte du meilleur. (Il sort, Javotte le suit.)

RABOISSON marche avec impatience et va regarder par le guichet.

Ah! le voilà! il est exact au rendez-vous! (Il ouvre, Saint-Gueltas entre. Ils se serrent la main en silence. Raboisson referme la porte au verrou.)

SCÈNE III.

SAINT-GUeltas, RABOISSON.

SAINT-GUeltas.

Est-ce que nous pouvons parler ici?

RABOISSON.

Oui, l'aubergiste est des nôtres.

SAINT-GUeltas.

Eh bien! parle, c'est à toi de m'instruire, puisque j'arrive à ton appel.

RABOISSON.

Diable! Tu me vois embarrassé...

SAINT-GUeltas.

Il suffit, je comprends; on refuse mes services?

RABOISSON.

On ne refuse jamais des services comme les tiens; mais...

SAINT-GUeltas.

Mais on veut les recevoir *gratis*?

RABOISSON.

Les seuls bons services sont ceux qui ne se marchandent pas. (A Rebec, qui ouvre la porte de la cuisine et qui apporte le déjeuner.) Un peu plus tard, laisse-nous. (Il referme la porte de la cuisine et revient vers Saint-Gueltas, qui frappe du pied avec fureur.) Eh bien! voyons! As-tu si peu de philosophie, si peu de dévouement?

SAINT-GUeltas, irrité.

Ah! je t'admire, toi qui me prêches le désintéressement après avoir excité mon ambition quand la tienne y trouvait son compte! J'échoue, tu m'abandonnes, c'est dans l'ordre; mais tu pourrais t'épargner la peine de me railler.

RABOISSON.

Je ne t'abandonne pas, puisque je t'ai fait venir; mais te soutenir ouvertement est devenu impossible. Ton compétiteur l'emporte, et ma foi, il y a de ta faute, mon cher! Tu es d'une imprudence, d'une témérité... excellentes sur les champs de bataille, mais funestes dans la vie privée.

SAINT-GUeltas.

De quoi m'accuse-t-on?

RABOISSON.

De bigamie, rien que ça!

SAINT-GUeltas.

Qui m'accuse? l'abbé Sapience?

RABOISSON.

Oui, l'abbé prétend que ta première femme était vivante et jouissait de toute sa raison quand tu as épousé Louise. Eh bien? qu'est-ce que tu as?

SAINT-GUeltas, qui brise une chaise.

Il en a menti! elle était complètement folle, incurable, et elle est morte!

RABOISSON.

En as-tu la preuve?

SAINT-GUeltas.

Mieux que ça; j'en ai la certitude.

RABOISSON.

Comment? Voyons! explique-toi.

SAINT-GUeltas.

Je ne veux pas m'expliquer, je n'ai de comptes à rendre à personne.

RABOISSON.

Tant pis! c'est donner gain de cause à la calomnie. Il circule sur ton compte des histoires effroyables que je n'ose te répéter.

SAINT-GUeltas.

Dis-les, je veux tout savoir.

RABOISSON.

Puisque tu le veux... On a fait courir le bruit autour des princes que tu avais assassiné ta première femme la nuit de ton mariage avec la seconde. Ton malheureux fils aurait partagé son sort... Tu pâlis ! il y a donc quelque chose de vrai !...

SAINT-GUeltas.

Il y a une chose vraie : l'enfant était vivant, si c'est vivre que d'être un avorton privé de sens ; il s'est noyé durant cette nuit fatale, j'ai retrouvé son corps sur la grève.

RABOISSON.

Il était donc chez toi ? Comment ? pourquoi ? avec qui ?

SAINT-GUeltas.

Est-ce pour me trahir que tu m'infliges cet interrogatoire ?

RABOISSON.

Non, c'est pour te justifier, si cela est possible, pour te défendre dans tous les cas.

SAINT-GUeltas.

Eh bien ! je ne sais pas feindre, voici la vérité... Cette femme m'avait trompé, tu le sais. J'ai tué son amant dans ses bras ; elle est devenue folle. Longtemps enfermée dans mon château de Marande avec un enfant infirme de corps et d'esprit que j'avais sujet de ne pas croire légitime, mais auquel j'étais forcé par la loi de laisser porter mon nom, elle avait disparu en 92 avec son fils quand ce manoir a été pris et incendié par les républicains. On a cru et j'ai dû croire que ces deux misérables créatures avaient été égorgées ou brûlées ; mais elles s'étaient échappées, et elles s'étaient traînées jusque chez moi la veille du jour où j'ai épousé Louise, dont tu connaissais la situation délicate. Pouvais-je et devais-je sacrifier son honneur et mon avenir à ce fantôme d'épouse légitime, objet d'horreur et de dégoût, dont le malheur ne méritait même pas le respect ? La loi qui rend de tels liens indissolubles est atroce. Elle viole la plus inaliénable des libertés humaines, celle de disposer de soi. Ma femme était coupable, elle ne m'était plus rien ; elle était folle, elle n'était plus rien pour personne. Je me suis cru le droit de la considérer comme morte, et j'allais l'éloigner pour jamais ;... mais à quoi bon te dire le reste ? Ce qui s'est fait, je ne l'ai ni souhaité ni ordonné ; j'aurais dû le châtier peut-être... Mais si nous punissions tous les excès de dévouement dont nous sommes forcés de profiter, nous n'aurions plus guère de soldats et de serviteurs à offrir à notre cause.

RABOISSON.

N'importe... dis tout. Ils ont été assassinés ?

SAINT-GUeltas.

Non, un mot les a tués ! Quelqu'un leur a montré le château où

ils s'obstinaient à pénétrer en leur disant : Voilà le chemin; c'était le pied de la falaise, et la marée montait!

RABOISSON.

C'est le fidèle Tirefeuille qui a fait cette chose atroce?

SAINT-GUeltas.

Non, je ne dirai pas... Je ne peux pas le dire.

RABOISSON.

Tu me jures que cela s'est fait malgré toi?

SAINT-GUeltas.

Je te le jure.

RABOISSON.

Eh bien! j'essaierai de ramener les esprits. Puisaye est tout à Charette; mais d'Hervilly commande l'expédition, et si tu veux amener ici tes Poitevins...

SAINT-GUeltas.

Impossible. La trêve les a énervés. Les paysans nous trahissent et nous abandonnent. Le petit corps d'aventuriers qui me reste est à peine suffisant pour mettre mon château à l'abri d'un coup de main.

RABOISSON.

Ainsi, en offrant toute une province soulevée pour recevoir, accueillir et défendre au besoin les princes, tu me trompais?

SAINT-GUeltas.

Je me faisais illusion; mais je sais où trouver de nombreux chefs de chouans dont les bandes éparses ne demandent qu'un nom prestigieux pour se réunir à moi. Ici, je n'ai qu'un mot à dire, et je suis encore le chef le plus populaire et le plus redoutable de l'insurrection.

RABOISSON.

Rien n'est perdu alors. Rassemble cette armée, et sois sûr que, quand elle paraîtra, les mandataires des princes feront bon marché du blâme qui pèse sur ta vie domestique.

SAINT-GUeltas.

Les mandataires des princes sont des intrigans ou des imbéciles! Pourquoi les princes ne viennent-ils pas eux-mêmes assister à la lutte qui va décider de leur sort et se faire juges des coups? Faut-il donner son sang et sa fortune à des ingrats ou à des poltrons? Je suis las de ce métier de dupe! On s'est mal conduit envers moi. Des subsides insuffisans, des éloges contraints, des remerciemens froids, tandis qu'on a comblé Charette de louanges, d'argent et de promesses! J'ai pourtant agi plus que lui, j'ai plus souffert, j'ai suivi la Vendée jusqu'à son dernier soupir. J'ai fait plus de sacrifices... Les princes sont pauvres... soit! Je veux bien manger jusqu'à mon dernier écu et ne pas compter avec le futur roi de France;

mais, en fait d'orgueil, je ne me pique pas de désintéressement chevaleresque. Je veux un éclat proportionné à la grandeur de mes actions, je veux un titre au moins égal à celui de Charette, je veux un pouvoir qui contre-balance le sien. A l'œuvre on verra qui de nous deux est le plus habile, le plus brave et le plus influent. Quant aux vices et aux crimes dont on m'accuse, il me semble qu'il n'est pas plus blanc que moi!

RABOISSON.

Rassemble vingt mille chouans, et tu pourras faire tes conditions. Combien en as-tu autour d'ici?

SAINT-GUeltas.

Cinq ou six cents déjà.

RABOISSON.

Ce n'est guère!

SAINT-GUeltas.

Je suis en Bretagne depuis vingt-quatre heures, et tu trouves que le résultat est mince?

RABOISSON.

Alors reprends tes courses, et reviens vite avec tes recrues.

SAINT-GUeltas.

Je reviendrai quand vous serez battus.

RABOISSON.

Grand merci!

SAINT-GUeltas.

Il faudra bien alors que vous preniez mes ordres! Une bonne victoire des républicains fera tomber les préventions de mes amis et rabattra les prétentions de mes ennemis. Au revoir, mon cher, j'ai le temps de penser à mes affaires domestiques, comme tu dis, et de faire rentrer ma seconde femme dans le devoir.

RABOISSON.

Louise? Que dis-tu? qu'a-t-elle fait? où est-elle?

SAINT-GUeltas.

Où elle est, je n'en sais rien. Elle s'est enfuie de chez moi pendant que je me rendais ici. On vient de me l'apprendre. Je sais qu'elle erre dans les environs, guettant le moment de s'embarquer ou de faire pis.

RABOISSON.

Comment! Louise te quitte? Elle te trompait? C'est impossible!

SAINT-GUeltas.

Louise me trompait en ce sens qu'elle cherchait depuis longtemps à s'assurer une autre protection que la mienne; elle me menaçait sans cesse de me quitter. Elle est injuste, impérieuse, dévorée de jalousie, aigrie par le chagrin; notre enfant n'a pas vécu. Enfin elle a dû nouer à mon insu des intelligences avec nos ennemis, ... peut-être avec son cousin Sauvières, qui est maintenant, je le sais, au-

près de M. Hoche. Je ne l'accuse pas encore d'infidélité, mais je vois qu'elle est lâche, et je n'entends pas qu'elle aussi déshonore le nom que tu m'as forcé de lui donner.

RABOISSON.

J'ai fait pour elle tout ce que je devais, tout ce que je pouvais. Elle a voulu être ta femme, c'est à elle d'en accepter les conséquences. Le jour va paraître, je te quitte. Tu m'as dit ton dernier mot? Tu ne veux pas te joindre à nous?

SAINT-GUeltas.

Pas encore.

RABOISSON.

Ce n'est ni patriotique ni fraternel. Tu te proposes de venir ramasser nos morts sur le champ de bataille? J'en serai peut-être, reçois donc mes adieux.

SAINT-GUeltas.

Sois tranquille, je vous vengerai.

REBEC, frappant à la porte de la cuisine.

Ouvrez! ouvrez!

RABOISSON, allant ouvrir

Qu'est-ce qu'il y a?

REBEC.

Les bleus! les bleus! Ils envahissent le village...

SAINT-GUeltas.

Ils attaquent?... Je n'entends aucun bruit!

REBEC.

Non, personne ne leur dit rien. Ils s'installent, et probablement... Tenez, oui, on vient chez moi. Sortez par la cuisine et par la ruelle.

RABOISSON, bas à Saint-Gueltas.

Si tu as cinq cents hommes sous la main, ce serait l'occasion de faire un coup d'éclat.

SAINT-GUeltas, amer et ironique.

Non, messieurs, vous êtes encore intacts, à vous l'honneur! (ils sortent. On frappe à la porte de la rue. Rebec va ouvrir. Motus entre.)

SCÈNE IV.

REBEC, MOTUS, puis JAVOTTE.

REBEC.

Salut et fraternité!

JAVOTTE, accourant.

Vivent les bleus!

MOTUS.

Sensible à vos politesses! Où diable, sans vous offenser, ai-je vu

vos estimables frimousses? Ça ne fait rien. J'en ai tant vu! Ayez la chose de préparer le vivre et le couvert pour mon capitaine.

REBEC.

Ah! le capitaine Ravaud, n'est-ce pas?

MOTUS, avec un gros soupir, portant la main à son front (salut militaire.)

Le capitaine Ravaud, mort colonel au champ d'honneur à l'armée du Rhin.

REBEC, qui sert avec Javotte le déjeuner préparé pour Raboisson et Saint-Gueltas.

Vous en venez?

MOTUS.

Non pas moi, ni mon détachement. On a toujours tenu la campagne depuis un an contre la satanée chouannerie! (il crache par terre en prononçant le mot de chouannerie. Javotte fait comme lui par sympathie patriotique.)

REBEC.

Alors M. Henri,... je veux dire le citoyen Sauvières, où est-il, lui?

MOTUS.

Colonel à l'armée du Rhin en remplacement du colonel Ravaud. (A Javotte, qui l'examine.) Allons, vivement, la jolie fille! Où diable vous ai-je vue? des beautés de votre calibre, ça ne s'oublie pas!

JAVOTTE.

Pardine! au château de Sauvières en 93! Je vous reconnais bien, moi!

MOTUS.

Flatté de la circonstance.

REBEC.

Et votre capitaine actuel, comment s'appelle-t-il?

MOTUS.

Citoyen aubergiste, tu le lui demanderas à lui-même, et il te répondra si la chose lui paraît nécessaire et conforme au règlement de la civilité. Au reste, le voilà.

SCÈNE V.

LES MÊMES, LE CAPITAINE.

LE CAPITAINE, parlant sur le seuil à un lieutenant accompagné de quatre hommes,
à voix basse.

Posez les sentinelles et faites faire bonne garde. Ne souffrez pas de rixe avec les habitans, pas de provocation inutile. Vous rencontrerez des figures suspectes, n'arrêtez personne sans une absolue nécessité, tels sont les ordres supérieurs. N'engageons pas d'affaire avant l'arrivée des grenadiers. Dans deux heures, j'irai faire avec vous une reconnaissance. (Il entre seul dans l'auberge.)

JAVOTTE, bas à Rebec.

Un joli garçon, tout blond, tout jeune; il ne doit pas être bien méchant, celui-là?

REBEC, observant le capitaine, qui s'approche de la cheminée machinalement, en réfléchissant.

Pas méchant? Il a des yeux qui font peur!

JAVOTTE.

Eh! non! de beaux yeux verts qui brillent comme des étoiles.

REBEC.

Allume donc une autre chandelle, on ne se voit pas ici! (Au capitaine pendant que Javotte allume.) Tu dois être fatigué, citoyen officier, après cette étape de nuit? (Le capitaine absorbé ne fait pas attention à lui.) Au reste, dans le fort de l'été, comme ça, il vaut mieux marcher à la fraîcheur! (Silence du capitaine.) Et puis, pour dérouter l'ennemi, n'est-ce pas? (A Javotte.) Je vois ce que c'est! Il est sourd comme un pot! (Au capitaine, d'une voix élevée et lui montrant la table servie.) Ce déjeuner t'attendait, capitaine! Si tu veux t'asseoir...

LE CAPITAINE.

Merci, je n'ai pas faim.

REBEC.

Ni soif? (Le capitaine dit non avec la tête. A Javotte.) Alors nous mangerons le déjeuner. C'est ne pas avoir de chance : les blancs n'ont pas le temps, les bleus n'ont pas d'appétit... (Au capitaine, criant.) Veux-tu te reposer? (Le capitaine a un léger mouvement d'impatience et porte les mains à ses oreilles.) C'est ça, il est sourd! J'ai beau crier!

JAVOTTE.

Eh! non! Il vous dit que vous lui cassez la tête!

REBEC.

Ou bien il ne veut pas être tutoyé. Le fait est que ça commence à passer de mode. (Au capitaine.) Monsieur le capitaine souhaite-t-il quelque chose?

LE CAPITAINE.

Rien, merci. J'ai besoin d'une heure de sommeil.

REBEC.

La chambre à côté est prête. Il y a un excellent lit.

LE CAPITAINE.

Très bien. (Il passe dans la chambre voisine.)

REBEC, croisant ses bras sur sa poitrine, avec stupéfaction.

Javotte! voilà une chose étonnante, surprenante, étourdissante!

JAVOTTE.

Quoi donc?

REBEC.

Tu ne te doutes de rien, toi?

JAVOTTE.

Non! Qu'est-ce qu'il y a?

REBEC.

Attends ! Je vais voir sa figure pendant qu'il ôte son kolbak. (Il regarde par la fente de la porte.) Il ne l'ôte pas. Il ne se couche pas. Le voilà assis ; il va dormir les coudes sur la table et le sabre au flanc... un vrai militaire ! Il craint quelque surprise, — il n'a pas tort ! — Le voilà qui éteint la chandelle, je ne vois plus rien. (Revenant.) C'est égal, j'en suis sûr, à présent, c'est lui !

JAVOTTE.

Qui, lui ?

REBEC.

Cadio !

JAVOTTE.

Quel Cadio ? Le sonneur de biniou qui venait à la ferme du Mystère ?

REBEC.

Lui-même.

JAVOTTE.

Vous rêvez ça ! c'est pas possible !

REBEC.

C'est comme je te le dis.

JAVOTTE.

Il nous aurait reconnus !

REBEC.

Tu sais bien qu'il était à moitié fou. Il l'est tout à fait à présent !

JAVOTTE.

S'il était fou, il ne serait pas devenu ce qu'il est.

REBEC.

Bah ! il savait lire et écrire, et il y a une telle disette d'officiers ! Les chouans en ont tant tué ! ça fait de la place. Et puis on aura su qu'il avait tué Mâcheballe. Il fallait bien le récompenser.

JAVOTTE.

Attendez ! on frappe à la petite porte. (Elle sort par la cuisine.)

REBEC.

Drôle de chose que l'existence ! Ce Cadio avec son biniou... officier à présent, l'air fier,... le parler sec,... la tenue imposante, ma foi ! Eh bien ! alors... pourquoi pas ? Ses intérêts sont les miens,... je lui dirai tout !

SCÈNE VI.

HENRI, MOTUS, REBEC.

REBEC.

Bon ! autre surprise ! M. Henri à présent ! On vous croyait sur le Rhin.

HENRI.

J'en arrive ! Où est l'ami Cadio ?

REBEC.

Il dort là, en vrai patriote, avec armes et bagages!

HENRI.

Ça veut dire que les minutes de repos lui sont comptées; ne le dérangeons pas. (A Rebec.) Laisse ici ce déjeuner, et ajoutes-y ce que tu pourras. J'attends un convive. Va-t'en fricasser n'importe quoi; vite! (Rebec sort. — A Motus.) Tu dis qu'il est capitaine? Peste! c'est bien, ça! au bout d'un an de service!

MOTUS.

Depuis un mois environ, mon colonel. Nommé à l'unanimité pour action d'éclat. — Beau militaire sous tous les rapports, adoré du soldat, encore qu'il soit un peu chien.

HENRI.

Chien?

MOTUS.

Pardon de l'expression, mon colonel. Je veux dire qu'il est porté sur la discipline et ne passe rien aux freluquets et autres délinquans; mais il est juste et maternel pour ses hommes, voilà pour quoi on lui pardonne des choses...

HENRI.

Quelles choses, voyons?

MOTUS.

Le capitaine Cadio, ton ami — et le mien dans le temps qu'il était soldat comme moi — est à présent... un tigre!

HENRI.

Ah? un chien, un tigre... Va toujours!

MOTUS.

Si la licence de mon discours t'offense, mon colonel, tu n'as qu'à me le dire, et ma parole rentrera dans les rangs.

HENRI.

Non! puisque c'est moi qui t'interroge.

MOTUS.

Eh bien voilà! le capitaine est tigre dans la bataille; il n'y en a jamais assez pour lui, toujours le premier au feu, jamais de quartier, point de prisonniers; toutes nos lattes se sont ébréchées en manière de scie sur les crânes des chouans, et on a marché dans le sang jusqu'aux aisselles. Du temps du capitaine Ravaud, qui était certainement un brave soigné, on avait tous le cœur un peu sensible pour les vaincus, et moi-même;... mais il a fallu emboîter le pas dans la férocité, et, à présent que la clémence est à l'ordre du jour, on ne sait point ce que fera le capitaine, qui n'est pas certes un homme pareil aux autres humains.

HENRI.

Quel homme est-ce selon toi? voyons!

MOTUS.

Voilà, mon colonel, où la définition dépasse les facultés dont je suis susceptible pour t'expliquer la chose !

HENRI.

Essaie toujours.

MOTUS.

Eh bien ! sans lui faire de tort, je crois, mon colonel, qu'il a une pointe de religion dans la tête, comme qui dirait une dévotion à l'être suprême, qui le précipite dans des extases et autres travers supérieurs de l'esprit, où il voit les choses qui doivent arriver, et même les événemens qui se passent à la distance que les autres hommes ne peuvent s'en apercevoir. Toutes les batailles que nous avons perdues ou gagnées, il les a connues la veille, et même il a eu connaissance de ceux de nous qui devaient y passer l'arme à gauche.

HENRI.

Allons donc ! est-ce qu'il vous a fait quelquefois des prédictions de ce genre ?

MOTUS.

Non, mon colonel. En dehors du service, il ne parle pas ; mais, à sa manière d'agir, on voit qu'il connaît ce qui arrivera, et, à sa manière de regarder le troupiér, on voit qu'il lit sur son visage le compte de ses heures.

HENRI.

Allons, allons ! mon brave Motus, je vois que tu n'es pas aussi esprit fort que je le croyais, et qu'il y a toujours des superstitions dans nos troupes de l'ouest. C'est le pays qui le veut ; vous avez pris ce mal-là du paysan...

REBEC, rentrant avec une oie rôtie. Javotte porte deux bouteilles de vin.

Citoyen colonel, il y a là un paysan qui demande à vous parler ; il dit que vous l'attendez.

HENRI.

Oui, fais-le entrer. (A Motus.) Va boire un coup à ma santé.

MOTUS.

Je le ferai sensiblement, mon colonel. (Motus suit Rebec dans la cuisine ; le paysan breton entro.)

SCÈNE VII.

HENRI, LE PAYSAN.

HENRI.

Eh bien ! l'ami, c'est vous...

LE PAYSAN BRETON, d'un air riaut et ouvert.

Moi... qui ?

HENRI.

Christin Tremeur, de Pornic?

LE BRETON.

C'est bien moi. Et vous?

HENRI.

Henri de Sauvnières.

LE BRETON.

Colonel des hussards de la république?

HENRI.

Et vous, chef de contre-chouans en disponibilité?

LE BRETON.

C'est ça. Nous allons souper... ou déjeuner, car je n'ai rien pris depuis vingt-quatre heures, et on a beau être durci à la fatigue et à la misère, il faut se substantier quand l'occasion se trouve.

HENRI.

Votre couvert était mis, vous voyez? (Ils s'assoient.)

LE BRETON, découpant l'oie très adroitement.

Doux Jésus! voilà une belle pièce par le temps qui court, pas vrai?

HENRI.

Oui, pour un pays où règne la disette...

LE BRETON.

Oh! depuis que les chiens d'Anglais lui ont débarqué des vivres, on n'y manque de rien; mais ça ne durera pas longtemps, allez! Les distributions sont mal faites, et chacun tire à soi la part des autres, sans compter ceux qui en trafiquent. C'est pas un gaspillage, mon bon Dieu, c'est un vrai pillage! Ça ne fait rien, profitons-en. Tenez, v'là du fameux vin! A votre santé!

HENRI.

A la vôtre.

LE BRETON.

Comment que vous le baptisez, ce vin-là?

HENRI.

C'est du bordeaux de bonne qualité.

LE BRETON.

Voyez-vous ces damnés Anglais qui régalent comme ça leurs officiers, tandis que vous autres vous buvez de la piquette de pommes! C'est comme ça, hein?

HENRI.

Si nous parlions d'affaires plus sérieuses, maître Tremeur? Vous me paraissez un bon vivant, et votre lettre que j'ai reçue à Auray m'a donné confiance; mais le temps est précieux...

LE BRETON.

Patience, patience! Commençons par le commencement. Vous connaissez bien Saint-Gueltas?

Personnellement, non.

HENRI.

LE BRETON.

Vous vous êtes pourtant serrés de près dans la campagne d'outre-Loire ?

HENRI.

Je le pense, mais rien ne le distinguait de ses soldats, et si j'ai vu sa figure, elle ne m'a rien appris.

LE BRETON.

Tant pis, tant pis !

HENRI.

Pourquoi ?

LE BRETON.

Parce que je comptais vous le livrer ; mais comment saurez-vous que je ne vous vole pas votre argent, si vous ne pouvez pas vous dire comme ça en le voyant : C'est pas un méchant renard qu'on m'amène ; c'est ben le vrai sanglier des bois qu'on me donne à écorcher ?

HENRI.

Vous voulez me le livrer ? C'est là le but de l'entrevue que vous m'avez demandée ?

LE BRETON.

C'est ça et pas autre chose : ça vous va, je pense ?

HENRI.

Eh bien ! non, vous vous êtes trompé, mon cher ; ça ne me va pas du tout. (Il se lève de table.)

LE BRETON, tirant de sa ceinture un pistolet qu'il pose sur la table, à côté de son assiette.

Ah ben, par exemple, v'là qu'est drôle !

HENRI, sans le regarder.

Mais non, c'est très sérieux au contraire.

LE BRETON, posant son autre pistolet de l'autre côté de son assiette.

Vous vous méfiez peut-être ?

HENRI, se retournant.

C'est vous qui vous méfiez. Qu'est-ce que vous faites donc là ?

LE BRETON.

Excusez-moi, ça me gêne pour manger, et j'ai encore faim.

HENRI, se rasseyant en face de lui.

A votre aise ! (Il tire de sa veste deux pistolets qu'il pose en même temps à sa droite et à sa gauche sur la table.) Où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir.

LE BRETON.

Bien dit ! Ainsi vous refusez d'écorcher la mauvaise bête ?

HENRI.

Je ne sais pas écorcher, ça n'entre pas dans mes habitudes.

LE BRETON.

Mais l'envoyer à vos juges, ça ne vous convient pas ?

HENRI.

Ce sont affaires de police qui ne font point partie de mes attributions. Si je le prends les armes à la main, ce sera différent; mais négocier une trahison ne me convient pas, comme vous dites.

LE BRETON.

Vous êtes ben délicat! Est-ce que vous n'êtes pas ici, en habit bourgeois, pour faire de l'espionnage, comme c'est permis à la guerre?

HENRI.

Pousser en pays ennemi une reconnaissance périlleuse est le moyen qu'on cherche pour épargner la vie des hommes, en terminant le plus vite et le plus sûrement possible l'échange de meurtres et de malheurs qu'on appelle la guerre. Il faut bien faire la part du sang; mais le devoir d'un bon soldat et d'un honnête homme est de la faire aussi petite que possible en s'assurant de la position et des ressources de l'ennemi, et en diminuant les chances du hasard aveugle. Jusqu'ici l'on s'est égoïté dans les ténèbres, et bien souvent sans autre espoir que celui de vendre chèrement sa vie. Ce n'est plus là le but de la guerre que nous faisons. Nous comptons épargner les paysans quand nous les aurons mis dans l'impossibilité de se soulever, et quant aux meneurs et aux chefs, nous voulons tenter de les rallier à la patrie. M. Saint-Gueltas, mis en demeure de se prononcer librement, agira selon sa conscience; mais, pris dans un piège, il voudra mourir bravement, et je ne me charge pas de l'assassiner.

LE BRETON, s'oublant.

Vous êtes un homme d'honneur, je le vois, monsieur de Sauvères!... (Reprenant son accent et sa physionomie de paysan.) Mais c'est donc que vous espérez l'acheter, ce gueux-là?

HENRI.

L'acheter? Je n'ai pas ouï dire que la chose fût possible, et je n'y crois pas.

LE BRETON.

Vous n'avez pas ouï dire qu'il était ruiné, réduit aux expédients, capable de tout à c't'heure?

HENRI.

J'ai ouï dire qu'il s'était ruiné en débauches; j'ai ouï dire aussi qu'il avait sacrifié sa fortune à sa cause. Je crois que les deux versions sont vraies et qu'il a pu mener de front les plaisirs et le dévouement. Quel que soit son véritable caractère, j'ai des raisons personnelles pour souhaiter qu'il survive à la guerre en acceptant la paix. (Il se lève de nouveau en laissant ses pistolets sur la table. Le paysan fait aussitôt la même chose, et s'approche de lui avec confiance.)

LE BRETON.

Peut-on vous demander quelles sont vos raisons?

HENRI.

Il les connaît, lui, c'est tout ce qu'il faut!

LE BRETON.

Mais si je les savais aussi?

HENRI.

Voyons!

LE BRETON.

Il s'est fait aimer d'une femme que vous aimiez, et vous souhaiteriez vous battre en duel avec lui : idée de gentilhomme!

HENRI.

La femme que j'aimais comme ma sœur et qui m'aimait comme son frère est devenue sa femme légitime. Je suis à la veille d'épouser une personne que j'aime, et, à moins que M. Saint-Gueltas, qui passe pour être peu fidèle en amour, ne maltraite et n'avilisse ma parente... Mais je ne suppose pas cela, et vous?

LE BRETON, s'oublant.

Saint-Gueltas n'a jamais avili ni maltraité les femmes qui se respectent.

HENRI.

Alors, comme ma cousine est de celles-là, je n'ai probablement aucune réparation à vous demander.

LE BRETON.

A *me* demander?

HENRI.

Oui, monsieur le marquis, je vous reconnais maintenant, non par suite d'un souvenir bien marqué, mais à cause de votre air et de vos paroles. Vous êtes Saint-Gueltas en personne, et vous avez voulu vous moquer de moi. Je vous le pardonne, à la condition que vous me donniez de cette tentative une raison aussi loyale que ma réponse.

SAINT-GUeltas.

Monsieur le comte de Sauvières veut-il accepter mes excuses?

HENRI.

Certes, monsieur; mais je serais plus touché d'un aveu sincère que d'une courtoisie évasive. Pourquoi m'avez-vous tendu ce piège?

SAINT-GUeltas, souriant.

Vous tenez à le savoir? Eh bien! je vais vous le dire : je voulais vous tuer!

HENRI.

Comme ennemi politique?

SAINT-GUeltas.

Comme ennemi personnel.

HENRI.

Vous pensiez devoir vous débarrasser d'un ennemi de votre bonheur?

SAINT-GUELTAS.

D'un ennemi de mon honneur.

HENRI.

Qui a pu vous faire penser?...

SAINT-GUELTAS.

Un hasard, une coïncidence... L'amour a ses faiblesses, la jalousie ses aberrations. Vous n'exigez pas que je me confesse davantage? J'ai été désarmé par votre franchise, soyez-le par la mienne!
(Il lui tend la main.)

HENRI, lui donnant la main.

Il suffit. Et maintenant, monsieur, nous séparerons-nous sans que vous me chargiez pour le général en chef de quelque parole d'estime? Il est de ceux dont tous les partis respectent le caractère, et vous l'avez connu à Nantes lorsque vous y avez signé l'an dernier un traité de paix...

SAINT-GUELTAS.

Qui n'a été tenu de part ni d'autre.

HENRI.

Il me semblait...

SAINT-GUELTAS.

Pardon si je vous interromps! Il vous semblait qu'en dépit de nos promesses nous avons continué la guerre d'escarmouches qui épuise vos troupes et empêche la république de dormir tranquille? Songez, monsieur, que nous n'avons jamais eu comme vous des soldats enrôlés par force, et que les nôtres se licencient eux-mêmes quand il leur plaît, ou reprennent les armes pour leur propre compte comme ils l'entendent. On avait exaspéré nos paysans. Ils se vengent sans nous et souvent à notre insu, quand l'occasion s'en présente. Ils rendent le mal qu'on leur a fait. Est-ce notre faute, et pouvons-nous les désavouer? Vous avez dit sous la terreur : Vive la république malgré tout! Permettez qu'en face de la chouannerie nous disions : Vive le roi quand même! Ces gens-là n'ont pas signé le traité de la Mabilaye, et nous n'avons pu répondre que de nous-mêmes. Sous prétexte de les contenir et de les châtier, vous nous avez entourés de troupes qui nous font une existence impossible, contre laquelle il nous est difficile de ne pas protester.

HENRI.

Et c'est parce que nous avons sévi contre les bandits qui continuent à exercer le vol et l'assassinat sur toutes les routes que vous avez appelé l'étranger ici?

SAINT-GUELTAS.

Permettez! ceci est une autre question. Vos généraux, Canclaux

entre autres, nous avaient donné des espérances qui ne se sont pas réalisées.

HENRI.

Des espérances?

SAINT-GUeltas.

Ils ne trahissaient pas leur mandat en cherchant à faire cesser à tout prix la guerre civile. Ils avaient horreur des cruautés exercées contre nous, ils les désavouaient, ils voulaient imprimer à la tyrannie républicaine un mouvement de recul qui permettrait à l'opinion de se manifester, et nous, qui croyons savoir que la France est royaliste, nous comptions sur le pacifique triomphe de nos idées en vous voyant désavouer vos proconsuls renversés et défendre que nous fussions traités de brigands. L'événement a déjoué leurs espérances et les nôtres; la convention règne encore, nos amis et nos parens sont toujours proscrits ou remplissent encore vos prisons. Vous vous tenez toujours en armes autour de nous, enfin votre déesse Liberté est toujours montée sur son rouge piédestal, l'échafaud. Dans cet état de choses, le cri du peuple est étouffé. La guerre que vous font les chouans est une protestation outrée, mais sincère, contre le despotisme, qui leur est odieux. Nous avons vu clairement que vous n'étiez pas les plus forts dans le conseil, et que la queue de Robespierre prolongerait indéfiniment notre agonie et celle de la France. Nous nous croyons libres de protester à notre tour et de vous appeler en bataille rangée... Voici le jour! d'ici vous pouvez voir, dans la plus belle rade de l'Europe, quatorze vaisseaux de guerre qui viennent de battre les vôtres en passant. Ils ont apporté de quoi armer quatre-vingt mille hommes et de quoi en habiller soixante mille...

HENRI, souriant.

Où sont les hommes?

SAINT-GUeltas.

Craignez de les voir sortir de terre et d'avoir à les compter, monsieur! Nous sommes maîtres d'une presqu'île qui contient quatorze villages et que ferme une chaussée facile à défendre avec une poignée de soldats et le feu de quelques barques. Les émigrés sont peu nombreux, j'en conviens. Que nous importe, à nous qui commandons ici et dont les forces occupent le pays sur quarante lieues de profondeur? Et vous autres, vous êtes à peine quinze mille, disséminés par petits détachemens de quelques centaines d'individus. Dans ce village, vous êtes deux cents, pas un de plus! Il ne tiendrait qu'à moi de vous écraser jusqu'au dernier avant deux heures d'ici!

HENRI.

Pourquoi ne l'essayez-vous pas? Vous vous taisez, monsieur le

marquis? Ma question est indiscrette, mais votre silence est eloquent! Vous avez vos raisons pour nous epargner, et je les connais. Vous n'etes pas d'accord avec l'expedition qui menace nos cotes, soit que vous soyez bon juge des fautes qu'elle commet chaque jour, soit, comme j'aime encore mieux le supposer, que votre patriotisme repugne a compter sur l'etranger pour faire triompher votre cause!

SAINT-GUELTAS, trouble.

Il y a du vrai dans ce que vous dites : on n'accepte pas ce secours-la sans souffrir!... Mais croyez que je souffrirais encore plus d'avoir a vous exterminer ici a coup sur, vous qui venez de me temoigner une loyaut  chevaleresque. Faites-moi l'honneur de penser que ceci passe avant tout pour moi!

HENRI, s'inclinant.

Puisque nous sommes en si bons termes, monsieur, permettez-moi de vous dire a mon tour ce que je pense de votre appreciation de notre force mat rielle et morale. Fussions-nous encore moins nombreux qu'il ne vous pla t de le supposer, ce n'est pas sur quarante, c'est sur deux cents lieues de profondeur que nous occupons la France. Nous ne sommes pas une province, ni une arm e, nous sommes une nation, et si la libert  de r tablir la royaut  ne vous est pas accord e, c'est parce que la France nous d fendrait de vous l'accorder, quand m me nous en serions tent s. La libert  ne r gne pas, j'en conviens : le sentiment que nous en avons est trop nouveau pour ne pas  tre passionn , jaloux et ombrageux; mais cette crainte que nous avons de la perdre, et qui a enfant  et support  chez nous le syst me de la terreur, devrait vous prouver de reste que la France n'est pas royaliste. Vous caressez une erreur fatale qui vous met en guerre contre vous-m mes : elle vous  gare dans vos notions de patriotisme et de loyaut . On nous a d fendu de vous traiter de brigands... On a bien fait sans doute, et je suis loin de rire du titre sentimental de *freres  gar s* qu'on vous a officiellement donn . Vous le m ritez, vous le m ritez encore. H las! vous ne savez ce que vous faites! Vous d chirez le sein qui vous a port s, vous gaspillez le tr sor d'une bravoure h ro ique, vous appelez tous les maux sur la m re commune... Ses bras meurtris et sanglans se referment sur vous et vous  touffent!

SAINT-GUELTAS.  mu, se raidissant.

Nous jouons notre derni re partie, je le sais; mais elle est belle, avouez-le!

HENRI.

Elle est perdue, fussiez-vous vainqueurs a Quiberon! Nos l gions sont imp rissables; c'est la t te de l'hydre que vous couperez en vain et qui repoussera avec une rapidit  effrayante!

SAINT-GUeltas.

Quelles sont donc les offres que nous ferait le général Hoche? Je sais que vous êtes dans son intimité maintenant; vous devez connaître sa pensée?

HENRI.

La tolérance religieuse la plus absolue, le pardon et l'oubli des fautes passées.

SAINT-GUeltas.

Voilà tout? C'est une seconde édition du traité de la Jaunaye; nous l'avons déchiré. Dites à M. Hoche qu'il nous a trompés! trompés en galant homme qu'il est, c'est-à-dire en se trompant tout le premier. Il s'est attribué une toute-puissance qu'il n'a pas, puisque la convention fonctionne toujours et garde, derrière la *parole sacrée* du général, une porte ouverte à la trahison. Veut-il combattre ce pouvoir inique? Qu'il le dise, et nous nous joignons à lui pour marcher sur Paris : qu'il abjure, lui, aussi, ses erreurs passées, et c'est nous qui pardonnerons à nos frères égarés! Autrement nous vous combattons jusqu'à la mort; voilà mon dernier mot.

HENRI.

Je le regrette, mais voici le mien : nous repoussons la royauté avec horreur!

SAINT-GUeltas.

Vous avez bien tort! Un de vos généraux plus hardi ou plus ambitieux que les autres nous la rendra, — à moins qu'il ne la garde pour lui-même, auquel cas vous n'aurez fait que changer de maître! Adieu! (Henri le reconduit. Quand il revient seul, Cadio est sorti de la chambre voisine et se jette dans ses bras.)

SCÈNE VIII.

HENRI, CADIO, puis MOTUS, JAVOTTE, REBEC.

CADIO.

J'entendais ta voix. Je croyais rêver.

HENRI.

Tu ne m'attendais pas? Tu n'avais pas reçu ma lettre d'Allemagne?

CADIO.

Non. Où m'aurait-elle rejoint? Depuis trois mois, je n'ai fait que parcourir l'ouest et le nord de la Bretagne sans m'arrêter nulle part. A la tête d'une compagnie d'élite, j'étais chargé de débusquer les chouans de leurs repaires... Mais toi, comment donc es-tu ici?

HENRI.

Je suis en congé. Hoche m'a écrit de venir le rejoindre. Marie est à Vannes, où je l'ai vue un instant... Ah! je suis heureux, mon

ami! Elle avait parlé de moi au général; il s'intéresse à notre amour; il m'a attaché pour le moment à sa personne en me permettant de faire avec lui cette campagne contre les Anglais. Il m'accorde sa confiance, et j'épouse Marie aussitôt que nous aurons repris Quiberon à ces messieurs; c'est pour connaître l'état de leurs forces et l'usage qu'ils en comptent faire que je suis venu sur ces côtes en observateur, chargé de voir, de comprendre, de deviner au besoin, et de rendre compte, le tout vivement, comme tu penses! Sais-tu quelque chose, toi qui étais hier à Plouharnel?

CADIO.

L'ennemi n'a rien résolu encore. Il est divisé. Il discute et jalouse. Il perd son temps et sa poudre en escarmouches. Ils n'ont pas les reins assez forts pour engager une vraie lutte, va! Que le général arrive vite, qu'il les surprenne, c'est le moment.

HENRI.

Il le sait, et il est en marche.

CADIO.

Il devrait être arrivé! Nos petits détachemens, suffisans contre la chouannerie de détail à travers bois, ne pourraient tenir en pays ouvert contre un mouvement auquel se joindrait la population des côtes.

HENRI.

J'ai ordre de vous faire replier, si on vous attaque.

CADIO.

Dans ces affaires-là, on ne nous attaque pas; on nous cerne, et la retraite est impossible. N'importe après tout! Cela est arrivé tant de fois qu'une de plus ou de moins ne changera rien au destin de la guerre. Si nous devons périr ici pour faire gagner quelques heures à la marche des patriotes, soit! On fera son devoir, voilà tout. (Allant à la fenêtre.) Le soleil se lève, il est beau! Tiens, regarde! C'est le pays où j'ai passé mon enfance; je ne le revois pas sans émotion! Il n'est pas gai, mais je l'aime triste! Vois-tu là bas les grandes pierres? C'est mon berceau. C'est là que j'ai été trouvé, enfant abandonné. Il y a au-dessus une grosse étoile blanche qui scintille encore. Comme le ciel est indifférent à nos petites questions de vie et de mort! Et la terre? Dirait-on, à voir cette mer paisible, cette plage encore muette et comme plongée dans les délices du sommeil, que des masses d'hommes se cherchent dans l'ombre des collines, épiant l'heure de s'égorger? Rien ne bouge,... aucun bruit n'annonce les combats! Qui sait si, avant que le soleil rouge n'ait remplacé l'étoile blanche au zénith, il n'y aura pas des membres éparés et des lambeaux de chair sur les buissons en fleur? On dit que ces pierres dressées marquaient jadis les sépultures des morts tombés dans la bataille... Elles attendent, mornes et sour-

noises. Il y a longtemps qu'elles n'ont bu; elles ont soif du sang des hommes!

HENRI.

Ah! mon poète Cadio, voilà que je te retrouve! Sais-tu que, parmi tes soldats, tu passes pour illuminé?

CADIO.

Je passe pour sorcier, je le sais.

HENRI.

N'y a-t-il pas un peu de ta faute? Ne crois-tu pas un peu toi-même à tes visions?

CADIO.

Je n'ai plus de visions, mais j'ai le sentiment logique et sûr de ce qui doit avoir été et de ce qui doit être.

HENRI.

Tu n'es pas modeste, mon camarade!

CADIO.

Pourquoi aurais-je de la honte ou de l'orgueil? Les idées sont toujours entrées en moi sans la participation de ma volonté. Elles étaient dans l'air que j'ai respiré, elles me sont venues sans être appelées; qui peut commander à ces choses?

HENRI.

Toujours fataliste?

CADIO.

Je ne sais pas; je n'ai pas eu le temps de lire assez de livres pour bien connaître le sens des noms qu'on donne aux pensées. J'ai là, dans l'âme, un monde encore obscur, mais que des lueurs soudaines traversent. Quand la vérité veut y entrer, elle y est la bienvenue. Elle y pénètre comme un boulet dans un bataillon, et tout ce qui en moi n'était pas elle n'est plus.

HENRI.

Ne crains-tu pas de prendre tes instincts pour des vérités, Cadio? On dit que tu es devenu vindicatif?

CADIO.

Je ne suis pas devenu vindicatif, je suis resté inexorable, ce n'est pas la même chose. J'ai été craintif, on m'a cru doux, ... je ne l'étais pas. Je haïssais le mal au point de haïr les hommes et de les fuir. Dieu ne m'avait donné qu'une joie dans la solitude, un verbe intérieur qui se traduisait par la musique inspirée que je croyais entendre, quand mon souffle et mes doigts animaient un instrument rustique et grossier. J'ai rêvé, dans ce temps-là, que je me mettais, par ce chant sauvage, en contact avec la Divinité; j'étais dans l'erreur. Dieu ne l'entendait pas; mais j'élevais mon âme jusqu'à lui, et je faisais moi-même le miracle de la grâce. A présent je sais que Dieu est le foyer de la justice éternelle, et que sa bonté ne

peut pas ressembler à notre faiblesse. Il est bon quand il crée et non moins grand quand il détruit. La mort est son ouvrage comme la vie... Peut-être que lui-même vit et meurt comme la nature entière, à chaque instant de sa durée indestructible. Qu'est-ce que la mort? La même chose pour les bons et les méchants. Ce n'est pas un mal que de mourir. Le malheur, c'est de renaître méchant quand on l'a déjà été. C'est pourquoi il faut faire de la vie une expiation, et vaincre toute faiblesse pour établir le règne austère de la vertu. Le passé de la France a été souillé, il faut le purifier, c'est un devoir sacré. Moi, je n'ai qu'un moyen, c'est de détruire la vieille idole à coups de sabre. J'use de ce moyen avec une volonté froide, comme le faucheur qui rase tranquillement la prairie pour qu'elle repousse plus épaisse et plus verte!

HENRI.

Je ne puis te suivre dans le monde d'idées étranges que tu évoques. J'ai une religion plus humble et plus douce. Je fais Dieu avec ce que j'ai de plus pur et de plus idéal dans ma pensée. Je ne puis le concevoir en dehors de ce que je conçois moi-même. — Tu souris de pitié? soit! Ma croyance a du moins de meilleurs effets que la tienne. Tu poursuis la sauvage tradition de la vengeance; moi, je rêve le règne de la fraternité, et j'y travaille, même en faisant la guerre, dans l'espoir d'assurer la paix.

CADIO, avec un soupir.

Rentrons dans la réalité palpable, si tu veux. Je pense bien que tu apportes ici les idées de clémence de tes généraux. C'est un malheur, un grand malheur! Moi, je proteste!

HENRI.

Briseras-tu ton épée parce qu'on te défendra de la plonger dans la poitrine du vaincu?

CADIO.

Non! je sais qu'il faudra revenir à la terreur rouge ou perdre la partie contre la terreur blanche. Jamais les aristocrates ne se rendront de bonne foi, tu verras, Henri! Ils relèvent déjà la tête bien haut! (Montrant au loin l'escadre anglaise.) Et voilà le fruit des traités! Voilà le résultat du baiser de paix de la Jaunaye! Je les ai vus à Nantes, ces partisans réconciliés! Ils crachaient en public sur la cocarde tricolore, et il fallait souffrir cela! Notre sang paiera la lâcheté de votre diplomatie, pacificateurs avides de popularité! Peu vous importe! nous sommes les exaltés farouches dont on n'est pas fâché de se débarrasser... Quand vous nous aurez extirpés du sol, vous n'aurez plus à attendre qu'une chose, c'est que l'on vous crache au visage!

HENRI.

Voyons, voyons, calme-toi! tu vois tout en noir. Tu as besoin de

me retrouver, moi l'espérance et la foi ! Entre l'ivresse sanguinaire et la patience des dupes, il y a un chemin possible, et jamais l'humanité n'a été acculée à des situations morales sans issue.

CADIO.

Tu te trompes, il y en a ! Tu crois à ta bénigne Providence ! Tu ne connais pas la véritable action de Dieu sur les hommes ; elle est plus terrible que cela : elle a ses jours mystérieux d'implacable destruction, comme le ciel visible a la grêle et la foudre !

HENRI.

Ces ravages-là sont vite effacés, en France surtout. Le soleil y est plus bienfaisant que la foudre n'est cruelle ; il est comme Dieu, qui a fait l'un et l'autre. Le moment va venir où nous pourrons fermer les registres de l'homicide, et Quiberon sera peut-être la dernière de nos tragédies. C'est alors que nous pourrons aider le gouvernement chancelant encore à entrer dans la bonne voie. C'est à nous, jeunes gens, c'est à nos généraux imberbes, c'est à des hommes comme toi et moi, fruits précoces ou produits instantanés de la révolution, qu'il appartient de replanter l'arbre de la liberté tombé dans le sang. C'est la pensée de Hoche. Tu dois l'entrevoir pour t'y conformer. Tu n'es encore qu'un petit officier, Cadio ; mais tu as voulu devenir un homme, et tu l'es devenu. Ta conviction, ta volonté ont autant d'importance que celles de tout autre, et ce n'est pas un temps de décadence et d'agonie celui où tout homme peut se dire : J'ai reçu la lumière et je la donne ; mon esprit peut se fortifier, mon influence peut s'étendre. Je ne suis plus une tête de bétail dans le troupeau, et je ne suis pas seulement un chiffre dans les armées. J'aurai dans la patrie, dans l'état, dans la société, la place que je saurai mériter. Si les gouvernemens se trompent et s'égarent encore, je pourrai faire entendre ma voix pour les éclairer. Renonce donc à ton fanatisme sombre ! Le temps n'est plus où cela pouvait sembler nécessaire au salut de la république : une rapide et cruelle expérience a dû nous détromper. Plus de dictateurs hébétés par la rage des proscriptions et des supplices, plus d'hommes ivres de carnage pour nous diriger ! Ayons une république maternelle. Ce ne serait pas la peine d'avoir tant souffert pour n'avoir pas su donner le repos et le bonheur à la France !

CADIO, triste.

Henri ! Henri ! vous avez les idées d'un chevalier des temps passés ! vous ne voyez pas que nous sommes encore loin du but où vous croyez toucher. Vous êtes un noble, vous, et peu vous importe le gouvernement qui sortira de cette tourmente, pourvu que votre caste soit amnistiée et réconciliée. Vous êtes si loyal et si pur que vous croyez cela facile ! Moi, je vous dis que cela est impos-

sible, et que, si vos jeunes généraux se laissent entraîner à la sympathie que leur ont déjà trop inspirée la bravoure et l'obstination des Vendéens, le règne de l'égalité est ajourné de plusieurs siècles! Voilà ma pensée, mais je ne peux la dire qu'à toi, et toute la liberté dont on me gratifie consiste à me faire tuer dans cette bicoque que je suis chargé de défendre, chacun de mes hommes contre cent!

HENRI.

Je vois que cela te préoccupe. Sache que les chouans ne veulent pas nous attaquer, aujourd'hui du moins!

CADIO.

Aujourd'hui... aujourd'hui il y aura quelque chose de grave, Henri! Je sens cela dans ma poitrine. (Il le regarde.) Il ne t'arrivera rien, à toi, Dieu merci!... mais... Parlons d'autre chose! attends d'abord! (Il va à la porte de la cuisine.) Tu es là, Motus?

MOTUS, *approchant.*

Présent, mon capitaine.

CADIO.

Fais seller mon cheval, je vais faire une reconnaissance.

HENRI.

J'irai avec toi.

MOTUS.

Le poulet d'Inde... Pardon! je veux dire le cheval du colonel sera prêt aussi dans cinq minutes. Il mange l'avoine. (Il sort.)

HENRI.

Te voilà tout à coup très ému; qu'est-ce que tu as?

CADIO.

Rien! Tu me raconteras tes campagnes, n'est-ce pas? Ce doit être bien beau de faire la guerre à de vrais soldats!

HENRI.

Tu n'as pas voulu me suivre.

CADIO.

Non! ma place était ici. Les belles choses que tu as faites me consoleront de la triste besogne à laquelle je me suis voué.

HENRI.

Mon cher ami, je crois que je ne pourrai pas te les raconter. Je les ai oubliées déjà en revoyant la femme que j'aime. C'est elle qui a fait mes prodiges de bravoure, son influence me soutenait dans une région d'enthousiasme où l'on peut accomplir l'impossible.

CADIO.

Alors tu as oublié... *l'autre*? Cela m'étonne; je ne croyais pas que l'on pût aimer deux fois.

HENRI.

Aimer longtemps qui vous dédaigne, est-ce possible? Ce serait de la folie!

CADIO.

Mais l'amour n'est que folie,... à ce qu'on dit du moins!

HENRI.

A ce qu'on dit? Tu n'as donc pas encore aimé, toi?

CADIO.

J'ai fait un vœu, Henri.

HENRI.

Allons donc!

CADIO.

Oui, je suis vierge, moi! J'ai juré de n'appartenir à aucune femme avant le jour où j'aurai donné de mon sang à la république...

HENRI.

Ne le donnes-tu pas tous les jours?

CADIO.

Tous les jours je l'offre; mais les balles des chouans ne veulent pas entamer ma chair, et devant mon regard il semble que leurs baïonnettes s'émoussent. Cela est bien étrange, n'est-ce pas? J'ai traversé des boucheries où je suis quelquefois resté le seul intact. Je n'ai pas eu l'honneur de recevoir une égratignure, et j'en suis honteux. Voilà pourquoi je crois à la destinée. Il faut qu'elle me réserve une belle mort, ou qu'elle ait décidé que je ne serais jamais digne d'offrir à une femme la main qui a tant tué, sans avoir eu à essayer sur mon corps le baptême de mon sang! (Motus entre et fait le salut militaire.) Les chevaux sont prêts?

MOTUS.

Oui, mon capitaine.

CADIO, avec un trouble insurmontable.

C'est bien, mon ami! (Il sort avec Henri.)

MOTUS.

Fichtre!... *mon ami!*... lui qui ne dit jamais ce mot-là au trou-pier! — et ce regard triste et bon!... Fichtre!... Allons! mon affaire est dans le sac! c'est réglé! c'est pour aujourd'hui. Sacredieu! j'aurais pourtant voulu flanquer une râclée aux Anglais auparavant!

JAVOTTE, entrant pour desservir.

Qu'est-ce que tu as donc, citoyen trompette? tu as l'air contrarié?

MOTUS.

C'est une bêtise, belle Javotte; dans notre état, il faut être toujours prêt à répondre à l'appel... Qu'un baiser fraternel de vos lèvres de roses me soit octroyé, et je prendrai la chose en douceur.

JAVOTTE.

Un baiser? Le voilà pour m'avoir dit *vous!* C'est gentil, un militaire qui dit *vous* à une femme! (Elle lui donne un baiser sur le front.)

REBEC, entrant

Eh bien, Javotte, eh bien?

MOTUS.

Laisse-la faire, citoyen fricotier! c'est sacré, ça! Souviens-toi ce soir de ce que je te dis ce matin : c'est sacré.

REBEC.

Qu'est-ce qu'il veut dire?

SCÈNE IX.

(Même local, même jour, midi.)

HENRI, JAVOTTE, puis LA KORIGANE.

HENRI, entrant.

Où est le capitaine?

JAVOTTE, qui achève de ranger et de balayer.

Par là, dans le jardin avec mon maître, qui souhaitait lui parler. Faut-il lui dire...

HENRI, s'approchant de la table.

Non, merci. Il y a ici de quoi écrire?

JAVOTTE.

Voilà!

HENRI.

C'est tout ce qu'il me faut. (Javotte sort.) Chère Marie! Je parie qu'elle est déjà inquiète de moi! (Il écrit. Au bout de quelques instans, la Korigane entre sans bruit et le regarde. Henri se retournant.) Que demandes-tu, petite?

LA KORIGANE.

Petite je suis, c'est vrai; mais j'ai la volonté grande, et je tiens devant Dieu autant de place que toi, Henri de Sauvières!

HENRI.

Oui-da! voilà qui est bien parlé, ma fière Bretonne!... Mais... attends donc; je te connais, toi! tu es la Korigane de Saint-Gueltas?

LA KORIGANE.

Tu m'as donc vue au feu, en Vendée? car tu étais à l'armée du Nord quand j'ai été servante dans ton château.

HENRI.

C'est-au feu en effet que je t'ai vue... intrépide... et atroce!... Que me veux-tu, méchante créature?

LA KORIGANE.

Je veux te parler.

HENRI.

Tu viens de la part de ton maître?

LA KORIGANE.

Non. Je viens sans qu'il le sache, au risque de le fâcher beaucoup!

HENRI.

Ah! tu l'abandonnes ou tu fais semblant de l'abandonner?

LA KORIGANE.

Je le quitte et je le hais!... Mais, réponds-moi vite, aimes-tu encore ta cousine Louise?

HENRI.

Une question en vaut une autre. Qu'est-ce que cela te fait?

LA KORIGANE.

Tu te méfies de moi : c'est malheureux pour elle!

HENRI.

Court-elle quelque danger?

LA KORIGANE.

Toi seul peux la sauver du plus grand qu'elle puisse courir. Elle s'est enfuie de chez son mari avec sa tante; elle voulait aller à Vannes rejoindre M^{lle} Hoche, qui l'attend. Elle a profité de l'absence du maître, qui avait dit comme ça : Avant d'aller à Quiberon, j'irai aux Sables-d'Olonne rassembler des amis. Nous avons pris une barque et nous sommes venues à Locmariaker, à l'entrée du Morbihan; mais à peine entrons-nous dans la ville, nous avons appris que le marquis était là avec une bande de chouans. Nous nous sommes vite rembarquées sur un méchant bachot, le seul qui ait voulu nous conduire du côté des Anglais, et qui nous a posées par ici, sur la grève. Je connais le pays, j'en suis! J'ai amené Louise dans ce bourg; je l'ai cachée dans la maison d'une femme que j'ai autrefois servie, mais je ne suis pas tranquille. Saint-Gueltas doit être sur nos traces. A Locmariaker, j'ai vu la figure de Tirefeuille sur le port, et il doit nous avoir reconnues. Louise tombait de fatigue quand nous nous sommes réfugiées ici à l'aube du jour. Elle a dormi; moi, j'ai veillé dans une chambre en bas, où tout à l'heure deux soldats bleus sont entrés pour demander à boire. Je les ai servis, et ils disaient : Le colonel de Sauvières est arrivé, il est à l'auberge. — J'y suis venue vite sans avertir Louise. J'ai reconnu céans Javotte, que j'avais vue dans le temps à Puy-la-Guerche, et me voilà pour te dire : Veux-tu sauver ta cousine? Sans toi, elle est perdue.

HENRI.

Conduis-moi auprès d'elle.

LA KORIGANE.

Non, on te verrait, et Saint-Gueltas n'est peut-être pas loin. Il vous surprendrait et il vous tuerait tous les deux. Louise peut venir ici où tu as des soldats pour la défendre. Je vais la chercher.

HENRI.

Oui, cours! Non, attends! Ceci est un piège de ta façon! Son mari a été jaloux de moi; toi, tu es sa maîtresse ou tu l'as été : tu

l'aimes passionnément, on le sait. Tu dois haïr Louise et la trahir. C'est pour la mieux perdre que tu veux l'attirer chez moi.

LA KORIGANE.

Je ne suis plus jalouse de la pauvre Louise; le maître ne l'aime plus!

HENRI.

Tu mens! Il la poursuit, il la soupçonne, il veut la ramener chez lui;... donc il l'aime.

LA KORIGANE.

Il veut l'empêcher de trahir sa conduite, voilà ce qu'il veut! M^{me} de Roseray, son ancienne maîtresse, la belle des belles, la maudite des maudites... oh! c'est celle-là que je hais et que je voudrais voir morte! Elle l'a repris dans ses griffes; elle règne chez lui, elle le rend fou! Elle m'a fait chasser, moi... moi, à qui le maître devait tout!

HENRI.

Tu as du dépit... un dépit tout personnel... Tu dois mentir!

LA KORIGANE, frappant du pied.

Tu ne me crois pas? Misère et malheur! Voilà ce que c'est!... Ah! je le sais bien que pour Saint-Gueltas je peux faire tout ce qu'il y a de plus mal; mais quand je veux faire le bien, une fois dans ma vie, on me dit : Tu mens!... Allons! qu'il la trouve où elle est! Sachant où vous êtes, il ne l'accusera pas moins d'être venue ici pour vous. C'est tant pis pour toi, pauvre Louise! Dieu sait pourtant que je te plaignais, toi si malheureuse, et que, si j'avais pu finir par aimer quelqu'un, c'est toi que j'aurais aimée!

HENRI, frappé de la voir pleurer.

Explique-toi tout à fait; dis toute la vérité! Pourquoi quitte-t-elle son mari? L'a-t-il menacée, maltraitée?

LA KORIGANE.

Il a fait pis, il l'a avilie! L'autre est venue demeurer chez lui; elle a traité Louise comme une vraie servante. Elle a su que par moi elle envoyait des lettres en secret : c'étaient des lettres à M^{lle} Hoche; elle a fait croire au maître que c'étaient des lettres pour vous.

HENRI.

Il ne le croit plus; tout peut être éclairci. Va chercher Louise et sa tante.

LA KORIGANE.

J'y cours.

HENRI.

Et puis tu tâcheras de trouver Saint-Gueltas; tu lui diras que je l'attends et que sa femme est chez moi.

LA KORIGANE.

Tu veux te battre avec lui?

HENRI.

Je veux qu'il me rende compte de sa conduite envers elle.

LA KORIGANE.

Henri de Sauvières, ne fais pas cela ! on ne tue pas Saint-Gueltas, c'est lui qui tue les autres.

HENRI.

C'est-à-dire que tu ne veux pas qu'il s'expose à être tué par moi ?

LA KORIGANE, qui est sur le seuil de la rue.

Je ne crains pas ça ! Saint-Gueltas ne mourra que quand il sera las de vivre. D'ailleurs il a plus d'hommes que toi, ne lui cherche pas querelle, fais sauver Louise bien vite et ne dis rien... Mais... qui vient là ? Louise elle-même ? Allons ! c'est sa destinée ! fais ce que tu voudras ; moi, je vais guetter pour dérouter Saint-Gueltas, s'il vient par ici.

HENRI.

Au contraire dis-lui que je l'attends de pied ferme ! (La Korigane sort par la cuisine, Henri va ouvrir la porte de l'escalier, entrent Louise et sa tante déguisées en Bretonnes.)

SCÈNE X.

HENRI, LOUISE, ROXANE, puis SAINT-GUeltas.

HENRI.

Entrez, et ne craignez rien. (Louise, pâle et tremblante, lui tend la main sans rien dire.)

ROXANE.

Nous ne craignons rien de toi, puisque nous venons te trouver. Nous voilà comme Coriolan chez les... Je ne me souviens plus, ça ne fait rien !

LOUISE.

Nous venons d'apprendre que vous étiez ici, nous n'avons pu réfléchir, nous sommes accourues.

HENRI, leur serrant les mains.

Vous avez bien fait, allez ! merci !

ROXANE, à Louise.

Je te le disais bien que ce vaurien-là serait content de nous voir. Ah ça, misérable jacobin, tu ne m'embrasses donc pas ?

HENRI, l'embrassant.

Ah ! de tout mon cœur, chère tante ; mais parlons vite, il le faut. Est-ce vrai, tout ce que m'a dit la Korigane ?

ROXANE.

La Korigane ? tu l'as vue ?

HENRI.

Elle sort d'ici.

ROXANE.

Je pensais qu'elle nous avait abandonnées ou trahies. Que t'a-t-elle dit?

HENRI.

J'ose à peine le répéter devant Louise.

LOUISE.

Si elle a accusé M. de La Rochebrûlée, elle a eu tort. Je quitte sa maison parce que, le voyant lancé dans une expédition périlleuse et décisive, que du reste je n'approuve pas, je serais pour lui une préoccupation et un danger de plus. Quand les chefs d'insurrection quittent leurs demeures, on les brûle, et les femmes deviennent ce qu'elles peuvent. J'ai demandé asile à Marie pour quelques jours. De là je compte, avec sa protection, gagner l'Angleterre, où M. de La Rochebrûlée viendra me rejoindre, si, comme je le crois, l'expédition échoue par la trahison des Anglais.

HENRI.

Ainsi c'est avec l'agrément de Saint-Gueltas que vous venez toutes seules vous jeter dans un pays occupé par nous sur le pied de guerre, au risque de n'y pas rencontrer un ami pour vous préserver? Votre explication manque de vraisemblance, ma chère Louise, d'autant plus que vous n'êtes pas femme à abandonner l'homme dont vous portez le nom à la veille de si grands événements, dans la seule crainte d'en partager les malheurs et les dangers. Vous avez une autre raison; quelqu'un vous chasse de chez vous, et votre mari repousse votre dévouement.

LOUISE.

Ne croyez pas...

ROXANE.

Louise, c'est trop de considération pour un scélérat. Je dirai la vérité, moi!... Je veux la dire!...

LOUISE.

Ma tante, vous m'aviez juré...

ROXANE.

Tant pis! j'aime mieux me parjurer, j'aime mieux mourir que de rentrer dans cet affreux donjon où nous avons souffert tout ce que l'on peut souffrir. Henri, tu as deviné juste, ou si c'est là ce que t'a dit la Korigane, elle t'a dit la pure vérité; cette fille nous est dévouée, et elle n'est pas menteuse. On nous a humiliées, opprimées, Saint-Gueltas l'a souffert sous prétexte d'une jalousie feinte; il nous a laissées sous la garde de M^{me} de Roseray et de quelques bandits prêts à tout pour lui plaire. Notre vie, notre honneur même, étaient menacés. Si la Korigane te l'a caché, elle n'a pas tout dit. Donne-nous un sauf-conduit, une escorte, un moyen quelconque de gagner Vannes ou l'Angleterre. Nous ne pouvons pas nous réfu-

gier à Quiberon, le marquis nous y reprendrait. Louise ne veut pas demander au commandant de l'escadre anglaise les moyens de fuir. Ce serait accuser ouvertement son mari et le dépouiller des honneurs qu'il ambitionne. La république seule peut nous sauver, nous nous jetons dans ses bras. Si c'est une honte pour nous, que le péché retombe sur la tête de l'indigne qui nous y force!

SAINT-GUELTAS, sortant d'un lit breton enfoncé dans la boiserie comme un tiroir et fermé d'une planche à jour.

Merci, mademoiselle de Sauvières! Voilà qui est bien parlé! Votre douce voix m'a réveillé d'un profond sommeil que la peine de courir après vous m'avait rendu fort nécessaire. Je demande pardon au colonel de m'être ainsi introduit dans son logement pour m'y reposer en sûreté comme chez un ami; j'ai eu la meilleure idée du monde, puisque je m'y trouve à point pour répondre à votre éloquent plaidoyer contre moi. (Roxane et Louise se sont instinctivement réfugiées derrière Henri. Saint-Gueltas éclate de rire.) En vérité, monsieur le comte, ces dames vous font jouer, bien malgré vous, je le sais, un rôle très comique! Vous voilà constitué vengeur de l'innocence à bien bon marché!

HENRI.

Je ne sais qui joue ici un rôle de comédie, monsieur. Si vous avez entendu ce qui s'est dit, vous savez que M^{me} de La Rochebrûlée, loin de vous trahir, vous défend; mais deux autres personnes, dont l'une est digne de mon respect, vous accusent, et je vous soupçonne sérieusement d'avoir manqué à vos devoirs envers ma parente. Je suis l'unique appui qui lui reste, et qu'elle l'accepte ou non, je jure qu'elle l'aura. Justifiez-vous, ou rendez-moi raison de votre conduite.

LOUISE, à Saint-Gueltas.

Ne répondez pas, monsieur, c'est à moi de parler. Je n'ai aucun reproche à vous faire ici. Je le déclare devant mon cousin, et, tout en le remerciant de l'intérêt qu'il m'accorde, je le prie de ne pas m'offrir une protection que je dois recevoir de vous seul.

SAINT-GUELTAS.

En d'autres termes, ma chère amie, vous l'engagez à ne pas s'immiscer dans nos petites querelles de ménage? Vous avez raison. Moi, je lui pardonne de tout mon cœur ce mouvement irréfléchi, mais généreux. C'est un noble caractère que le sien! Nous nous connaissons depuis ce matin, et j'aurais grand regret de l'offenser. Dites-lui donc qu'après un accès de jalousie mal fondée vous reconnaissez votre injustice et rentrez volontairement sous le toit conjugal.

LOUISE, pâle et prête à défaillir.

Oui, mon cousin, je confirme ce que M. de La Rochebrûlée vient de vous dire.

ROXANE.

Alors j'en ai menti, moi! Ne la crois pas, Henri! (Montrant Saint-Gueltas avec effroi.) Préserve-nous de sa vengeance; nous sommes perdues, si nous retournons chez lui!

SAINT-GUeltas, moqueur.

Si telle est votre pensée, ma belle dame, il me semble que vous voilà sous l'égide de la république et que rien ne vous force à suivre votre nièce... Quant à moi, je la reconduis chez elle, et je la prie de vouloir bien accepter mon bras.

HENRI.

Un instant, monsieur! Je vois ma tante sérieusement effrayée et Louise prête à s'évanouir. Est-ce bien *chez elle* que ma cousine va rentrer?

SAINT-GUeltas, tressaillant.

Que voulez-vous dire, monsieur?

HENRI.

Je veux dire qu'une femme n'est plus chez elle quand une rivale y a plus d'autorité qu'elle-même. Je n'ai pas le droit, je le reconnais, de juger le plus ou moins d'affection sincère que vous portez à votre compagne; mais j'ai le droit de juger un fait extérieur et frappant. Si une étrangère règne dans sa maison, elle n'a plus de maison. La loi juge ainsi cette situation et donne gain de cause à l'épouse dépouillée de sa légitime dignité. Vous vous placez, par la guerre que vous faites à votre pays, en dehors de la loi, et Louise ne pourrait l'invoquer. C'est à moi de la remplacer auprès d'elle, et je vous somme de me dire si vous comptez faire sortir de chez vous madame...

SAINT-GUeltas.

Ne nommez personne, monsieur, car celle que l'on calomnie est aussi votre parente. Elle ne sortira pas de chez moi, elle en est sortie. En apprenant la fuite de ces dames, pour ne pas voir recommencer pareille folie, j'ai envoyé un exprès à la Rochebrulée. (A Louise.) Vous ne l'y retrouverez pas, je vous en donne ma parole d'honneur... que vous seule avez le droit de me demander! Êtes-vous satisfaite?

LOUISE.

Oui, monsieur, partons!

HENRI.

Louise, vous me jurez, à moi, que vous ne doutez pas de la parole qui vous est donnée?

SAINT-GUeltas.

Diable! vous êtes obstiné, monsieur de Sauvères! Vous abusez de la reconnaissance que je dois à vos bons procédés.

LOUISE, vivement.

J'ai confiance, Henri, je vous le jure! (A Roxane.) Adieu, ma tante!

ROXANE.

Tu crois que je vais te laisser seule avec ce perfide? Non, je mourrai avec toi!

SAINT-GUELTAS, riant.

Très bien! dévouement sublime! Adieu, monsieur le comte, sans rancune!

LOUISE, émue.

Adieu, Henri!

SCÈNE XI.

LES MÊMES, CADIO, qui paraît au moment où Saint-Gueltas ouvre la porte, puis REBEC.

CADIO, le sabre à la main.

Pardon! vous êtes prisonnier, monsieur!

SAINT-GUELTAS, méprisant.

Allons donc! quelle plaisanterie!

CADIO.

N'essayez pas de résister, les précautions sont prises. Rendez-vous!

HENRI, arrêtant Saint-Gueltas, qui a porté la main à ses pistolets.

Laissez, monsieur, ceci me regarde. (A Cadio sur le seuil, devant les militaires qui occupent la cuisine.) Il y a entre ce chef et moi des conventions qui suspendent les hostilités quant à ce qui le concerne personnellement. Laissez-le se retirer librement.

CADIO, à Saint-Gueltas avec une spontanéité de soumission militaire.

Passez. (A Roxane.) Passez aussi.

SAINT-GUELTAS, le voyant arrêter Louise.

Madame est ma femme!

CADIO.

Non.

SAINT-GUELTAS, repassant la porte qu'il a déjà franchie.

Comment, non? Est-ce que vous êtes fou?

CADIO.

Fermez cette porte, je vais vous répondre.

SAINT-GUELTAS, refermant derrière lui.

Voyons!

CADIO.

Cette femme n'est pas la vôtre; elle est la mienne.

HENRI.

Que dis-tu là, Cadio? c'est absurde!

SAINT-GUELTAS, très surpris.

Cadio?... (Louise et Roxane reculent, étonnées et inquiètes.)

CADIO, à Saint-Gueltas.

Oui, Cadio que vous avez fait assassiner, et qui est là, devant

vous, comme un spectre pour vous accuser et pour vous dire : Vous n'emmènerez pas cette femme. Il ne me plaît pas qu'elle suive davantage son amant.

HENRI.

Son amant?

LOUISE.

Ne m'outragez pas, Cadio ! Je vous croyais mort quand un prêtre a béni mon mariage avec monsieur...

CADIO.

Je le sais; mais ce mariage-là ne compte pas sans l'autre, et l'autre n'est pas détruit par celui-là. Votre seul mari, c'est moi, Louise de Sauvières, et il ne me convient pas, je le répète, de vous laisser vivre avec un amant!

SAINT-GUeltas, ironique.

Si cela est, il est temps de vous en aviser, monsieur Cadio !

CADIO.

Il n'y a pas de temps perdu. Il n'y a pas une heure que je sais la validité de mon mariage avec elle. (Il rouvre la porte et fait un signe, Rebec paraît.) Venez ici, vous, avancez ! (Rebec entre, un peu troublé; Cadio referme la porte.) Parlez ! qu'est-ce que vous venez de me dire ?

ROXANE.

Ah ! c'est lui?... Qu'est-ce qu'il dit, qu'est-ce qu'il prétend, ce coquin-là ?

REBEC, reprenant de l'assurance.

J'ai dit la vérité. Le mariage est légal, les actes sont en règle, et les vrais noms des parties contractantes y sont inscrits.

CADIO.

Montrez la copie.

REBEC, la remettant à Henri.

Ce n'est qu'une copie sur papier libre, mais on peut la confronter avec la feuille du registre de la commune dont j'étais l'officier municipal.

ROXANE.

Mais cette feuille a été déchirée !

REBEC.

Elle ne l'a pas été.

ROXANE.

C'est une infamie ! Alors moi...

REBEC.

Vous aussi, madame, vous êtes mariée; mais l'incompatibilité d'humeur vous assure de ma part la liberté de vivre où et comme vous voudrez.

ROXANE.

C'est fort heureux ! Tu ne prétends qu'à ma fortune, misérable !

REBEC.

On s'arrangera, calmez-vous!

HENRI.

Ceci est un tour de fripon, maître Rebec! Je ne te croyais pas si malin et si corrompu.

REBEC.

Pardon, monsieur Henri. Ma première intention n'était que de soustraire ces dames et moi-même à la persécution; mais, quand il s'est agi de rédiger un faux, j'ai reculé devant le déshonneur. Ces dames pouvaient lire ce qu'elles ont signé. J'ignore si elles en ont pris la peine. On était fort bouleversé dans ce moment-là... Elles ont signé leurs vrais noms sur l'observation que je leur ai faite que, reconnues pour ce qu'elles sont, elles ne seraient sauvées qu'au prix d'un mariage bien fait. Elles doivent s'en souvenir.

HENRI.

Mais Cadio lui-même m'a juré qu'on avait lu de faux noms...

REBEC.

Ces dames ont été désignées, devant des témoins bénévoles et peu attentifs, sous les noms d'emprunt qu'elles s'étaient attribués; mais ces témoins sont morts, je m'en suis assuré. La famine et l'épidémie ont passé par là. Il ne reste du mariage qu'un acte authentique et régulier.

ROXANE.

Que tu devais détruire, lâche intrigant!

REBEC.

Que je n'ai pas détruit, madame, ne voulant pas vous faire porter le nom d'un homme condamné aux galères.

ROXANE.

Ah! tu crois que je le porterai, ton ignoble nom?

REBEC.

Dans la vie privée, peu m'importe; mais dans tout acte civil, vous serez, ne vous en déplaîse, la femme Rebec, ou l'acte sera nul.

SAINT-GUeltas, qui a écouté avec calme et attention, bas à Louise, sèchement.

Et vous, ma chère, vous serez tout aussi légalement et irrévocablement la femme ou la veuve Cadio! Vous voyez bien qu'il faut à tout prix rompre avec les institutions révolutionnaires et annuler la république, au lieu de se jeter dans ses bras!

LOUISE, bas.

Emmenez-moi, monsieur, veuillez me soustraire à l'humiliante situation où je me trouve!

ROXANE, bas à Henri.

Fais-nous partir, vite! J'aime mieux le donjon du marquis que de pareilles discussions.

HENRI, haut.

Ces étranges difficultés doivent être examinées plus tard, lorsque la loi pourra être invoquée par les deux parties. Quant à présent, comme cela est impossible, ne les soulevons pas, et séparons-nous.

CADIO.

Mais moi, je ne suis pas hors la loi, je l'invoque; elle sanctionne mon droit, la femme que j'ai épousée m'appartient, et par là elle recouvre son état civil, elle rentre dans la loi commune.

SAINT-GUELTAS.

Alors vous persistez, vous ?

CADIO.

Oui, et c'est mon dernier mot.

SAINT-GUELTAS.

Il est charmant! mais voici le mien. Je regarde votre opposition comme nulle et je passe outre, car j'emmène ma femme, — ou ma maîtresse, n'importe! Je tiens pour légitime celle qui s'est librement confiée et donnée à moi, et qui n'a jamais eu l'intention d'appartenir à un autre.

LOUISE.

Cet homme le sait bien. Je croyais à son dévouement, à sa probité. Nous nous étions expliqués d'avance, il connaissait la promesse qui me liait à vous. Il regardait comme nul, et arraché par la violence de la situation qui m'était faite, l'engagement que nous allions simuler, et dont les traces écrites devaient être anéanties. Il était simple et bon alors, cet homme qui me menace aujourd'hui. Le voilà parvenu, ambitieux peut-être!... Non, ce n'est pas possible! Tenez, Cadio, voilà votre anneau d'argent que j'avais conservé par estime et par amitié pour vous. Voulez-vous que je rougisse de le porter ?

CADIO, ému.

Gardez-le, je mérite toujours l'estime pour cela...

SAINT-GUELTAS, l'interrompant et prenant le bras de Louise.

Bien! assez! je pardonne à votre folie. Votre serviteur, monsieur de Sauvières! (A Cadio qui s'est placé devant la porte.) Allons, mordieu! faites place!

CADIO.

A vous que couvre la parole du colonel, il le faut bien! mais à elle, non. J'ai dit non, et c'est non!

SAINT-GUELTAS.

Vous voulez me forcer à vous casser la tête?

HENRI.

Vous ne pouvez rien ici contre personne, monsieur le marquis,

puisqu'en raison de mes engagements personne ne peut rien contre vous. Je vous prie de ne pas l'oublier!

SAINT-GUELTAS.

Il paraît que l'on peut retenir ma femme prisonnière pour la livrer à cet insensé? Vous ne pensez pas que je m'y soumettrai, monsieur de Sauvières. Faites-nous libres sur l'heure, ou je donne un signal qui vous livrera tous à la merci des gens que je commande. Croyez qu'ils ne sont pas loin et que l'on ne me fera pas violence impunément. Vous voulez sans doute éviter d'exposer nos hommes à s'égorger pour un motif qui nous est purement personnel? vous avez raison. Faites donc respecter votre autorité, et mettez aux arrêts cet officier qui se révolte.

HENRI.

C'est inutile, monsieur, il cédera à la raison et à la justice, je le connais. Permettez-moi de l'y rappeler devant vous. Il faut que ma cousine soit délivrée une fois pour toutes des craintes qu'une situation si bizarre pourrait lui laisser. Soyez calme, mon devoir est de vous protéger tous deux; je n'y manquerai pas, fallût-il sévir rigoureusement contre mon meilleur ami. (A Cadio.) Admettons que tu aies raison en droit, ce que j'ignore, tu as tort en fait. Il y a là une situation sans précédent peut-être. Un instant la législation nouvelle a pu être méconnue par tout un parti résolu à la détruire; ma cousine appartenait à ce parti. Elle a cru prononcer une vaine formule. Elle a eu tort, il ne faut pas se jouer de sa parole, et certes elle ne l'eût pas fait pour sauver sa propre vie...

LOUISE.

Non, jamais!

HENRI.

Elle a surmonté l'effroi de sa conscience par dévouement pour les autres. C'est le plus grand sacrifice que puisse faire à la reconnaissance et à l'humanité une âme comme la sienne. Tu l'as senti, toi, tu l'as compris alors, car tu as suivi son exemple, et tous deux vous avez commis, dans un religieux esprit d'enthousiasme, une sorte de sacrilège; vous avez oublié que les sermens au nom de l'honneur et de la patrie sont faits à Dieu, avec ou sans autel, avec ou sans prêtre! mais votre erreur a été sincère et complète. D'avance tu avais tenu M^{lle} de Sauvières quitte de tout engagement envers toi, tu me l'as dit toi-même; elle a dû se croire libre, et en te rétractant tu n'es pas seulement insensé, tu deviens coupable et parjure.

CADIO.

Vous direz ce que vous voudrez, elle n'est pas légitimement mariée avec cet homme-là! elle ne pouvait pas l'être, elle ne le sera

jamais, elle ne sera pas la mère de ses enfans. Si elle les reconnaissait, ils seraient forcés de s'appeler comme moi.

HENRI.

Soit ! Elle acceptera sans honte et sans crime la douleur de cette situation, et vivra avec celui qu'elle a voulu épouser devant Dieu, ignorant la valeur et l'indissolubilité de l'autre engagement. Mon rôle vis-à-vis d'elle consiste à faire respecter sa liberté morale, ne me forcez pas à vous donner des ordres.

CADIO.

Je vous y forcerai, car vous ne m'avez pas convaincu. Je proteste contre la liberté que vous voulez lui rendre, et je vous défie de me donner sans remords un ordre qui m'inflige le déshonneur ! (A Saint-Gueftas.) Oh ! vous avez beau rire d'un air de mépris, vous ! Je ne connais pas vos codes de savoir-vivre et votre manière d'entendre les convenances. Je ne sais qu'une chose, c'est que votre existence me pèse et m'avilit. J'ai patienté tant que je me suis cru sans droits sur cette femme et sans devoirs envers elle. Je sais à présent que, bon gré mal gré, je suis responsable de son égarement, outragé par son infidélité, empêché de me marier avec une autre et d'avoir des enfans légitimes. Elle m'a pris ma liberté, je n'entends pas qu'elle use de la sienne. Elle devait prévoir où nous conduirait ce mariage. Moi j'étais un simple, un ignorant, un sauvage ; j'ai fait ce qu'elle m'a dit. Elle m'a traité comme un idiot dont il était facile de prendre à jamais la volonté, sans lui rien donner en échange, ni respect, ni estime, ni ménagement. Une heure après le mariage, elle se faisait enlever par un autre ; ils ont cru se débarrasser de moi, elle, en me jetant une bourse, lui, en me faisant donner un coup de poignard. Voilà comment ils ont agi envers moi, et dès lors elle s'est regardée comme libre de devenir marquise. Elle devait pourtant savoir qu'elle ne l'était pas. Son parti était écrasé, la république s'imposait, la loi était consolidée. Qu'elle ne daignât pas porter le nom obscur du misérable qui le lui avait donné pour la sauver, qu'elle ne voulût jamais revoir sa figure chétive et méprisée, je l'aurais compris et je n'aurais jamais songé à l'inquiéter, mon dédain eût répondu au sien ; mais, avant de se livrer à l'amour d'un autre et de s'y faire autoriser par un prêtre, elle eût dû au moins s'assurer de son droit, savoir si son premier mariage ne m'engageait à rien, moi, ou si, grâce à son amant, elle était réellement veuve. Elle n'était pas à même de s'informer peut-être ? Eh bien ! il fallait, dans le doute, agir en femme forte, en femme de cœur, savoir attendre le moment où elle pourrait invoquer l'annulation de notre mariage, j'y eusse consenti, et si la chose eût été impossible, il fallait subir les conséquences et

conserver le mérite d'un acte de dévouement. Il fallait faire vœu de chasteté comme moi... Oui, comme moi; riez encore, marquis Saint-Gueltas, vous qui avez fait vœu de libertinage, et qui, en réclamant cette femme au nom d'une religion que vous méprisez, la condamnez à subir l'outrage de vos infidélités! La malheureuse vous fuyait, je le sais, je sais tout! Elle veut à présent retourner à sa chaîne, elle aime mieux cela que d'accepter ma protection; mais moi, qui ne puis me dispenser sans lâcheté d'exercer cette protection, je ne veux pas qu'elle traîne plus longtemps ma honte et la sienne à vos pieds. Voyez, monsieur de Sauvières, si vous consentez à y voir traîner le nom que vous portez. Quant à moi, je peux lui pardonner l'erreur où elle a vécu jusqu'à ce jour : elle a pu croire nos liens illusoires; en apprenant qu'ils ne le sont pas, si elle ne quitte son amant à l'instant même, elle devient coupable de parti-pris et autorise ma vengeance.

SAINT-GUeltas, toujours ironique.

Répondez, monsieur de Sauvières! Ma parole d'honneur, le débat devient très curieux, et vous voyez avec quelle attention je l'écoute.

HENRI.

Est-ce sérieusement, monsieur, que vous me prenez pour arbitre?

SAINT-GUeltas.

Pour arbitre, mais non; je désire avoir votre opinion.

HENRI.

Et vous, Louise?

LOUISE, abattue.

Je le désire aussi, dites-la sans ménagement. Je reconnais d'avance qu'il y a beaucoup de vrai dans les reproches qui me sont adressés, et que j'ai eu, en tout ceci, les plus grands torts. Je les ignorais, je viens de les comprendre.

SAINT-GUeltas, bas à Louise.

On ne vous en demande pas tant! ne soyez pas si pressée de vous repentir.

LOUISE, s'éloignant de lui.

Parlez, Henri!

HENRI.

Louise, vous devez vivre, à partir de ce jour, éloignée des deux hommes qui croient avoir des droits sur vous. Une amie sérieuse et digne vous offre un asile, acceptez-le, ouvrez les yeux. Nous touchons au triomphe définitif de la république et à une ère de paix durable où vous pourrez demander ouvertement la rupture de celui de vos deux mariages que vous n'avez pas librement consenti. Jusque-là les droits du premier époux sont douteux et ceux du second sont nuls. S'il vous est prescrit de le quitter, n'attendez pas

qu'un tel arrêt vous surprenne dans une situation condamnable. Voilà mon avis. J'engage M. Saint-Gueltas à l'adopter sans appel.

LOUISE, tremblante, mais résolue.

Je l'accepte, moi; oui, je déclare que je l'accepte!

SAINT-GUeltas.

Il est très bon à coup sûr, mais j'en ouvre un autre que je crois meilleur, monsieur de Sauvières! Vous me voyez très calme dans une situation qui serait odieuse et absurde, si je n'étais homme de résolution, rompu aux partis extrêmes et aux décisions soudaines. Je viens d'écouter M. Cadio avec surprise, avec intérêt même. Je vois en lui un homme très supérieur à sa condition sociale, et le mépris que j'avais d'abord pour son rôle vis-à-vis de moi est devenu un désir de lutte sérieuse. J'accepte donc l'antagonisme, et il ne me déplait pas d'avoir devant moi un adversaire de cette valeur. Je consens à reconnaître qu'aux termes de la législation actuelle les droits de monsieur sont soutenable et que les miens ne le sont pas; mais, comme je ne puis reconnaître l'autorité morale d'une loi faite par nos ennemis et qui blesse ma croyance politique et sociale, comme d'ailleurs la femme qui a requis ma protection à quelque titre que ce soit ne peut plus, selon moi, en invoquer une autre, il faut que le débat se termine par la suppression de M. Cadio ou par la mienne. Je n'ai pas de sots préjugés, moi; un duel à mort tranchera la question, et je le lui propose sur-le-champ. Ma compagne restera près de vous, monsieur de Sauvières. Si je succombe, je sais de reste qu'elle ne tombera pas au pouvoir du vainqueur. Je la confie à votre honneur, à votre amitié pour elle.

LOUISE.

Oh! mon Dieu, quel châtement pour moi qu'un pareil combat!
(A Saint-Gueltas.) Je vous supplie...

SAINT-GUeltas, sèchement.

Vous n'avez plus rien à dire. C'est à M. Cadio de répondre.

CADIO.

Ainsi vous me faites l'honneur de vous battre en duel avec moi, monsieur le marquis? C'est bien généreux de votre part en vérité! Vous n'avez donc plus personne sous la main pour me faire tuer par trahison?

SAINT-GUeltas, irrité.

Vous refusez?

CADIO.

Non, certes! mais je me demande lequel de nous fait honneur à l'autre en acceptant le défi!

HENRI.

N'envenimons pas la querelle par des récriminations. (Bas.) Marchons; je serai un de tes témoins, et pendant que monsieur ira

chercher les siens, ces dames resteront en sûreté ici sous la garde de ton lieutenant. Viens, nous allons nous entendre sur le lieu et sur les armes. (Cadio et Saint-Gueltas sortent. — A Louise, qui, sans pouvoir parler, essaie de l'arrêter.) Soyez calme, Louise! ayez la force d'âme que commande une pareille situation. Elle est inévitable! (Il sort. — Louise, atterrée un instant, s'élançe vers la porte, mais Henri l'a refermée en dehors.)

SCÈNE XII.

LOUISE, ROXANE.

ROXANE.

Alors nous voilà prisonnières?

LOUISE.

Non, pas encore! (Elle va vers la porte de l'escalier et entend Rebec, qui est sorti par là, tourner et retirer la clé; elle revient et se laisse tomber sur une chaise.)

ROXANE.

Où irais-tu d'ailleurs? Que ferais-tu pour empêcher ce duel? Les hommes en pareil cas se soucient bien de nos frayeurs! Et puis après? Quand le marquis serait tué, ce n'est pas moi qui l'arroserai de mes larmes.

LOUISE.

Ah! ne parlez pas, ne dites rien!... Je deviens folle!

ROXANE.

Tu es folle en effet, si tu l'aimes... Et je le vois bien, hélas! tu l'aimes toujours!

LOUISE.

Qu'est-ce que j'en sais? Je n'en sais rien! J'étais mortellement offensée, il me semblait que tout devait être rompu entre nous, et que son infidélité, son injustice, son ingratitude, avaient comblé la mesure. Il me semblait aussi qu'il souhaitait cette rupture, qu'il ne la repoussait, l'orgueilleux, que pour m'empêcher d'en avoir l'initiative; mais vous voyez bien qu'il m'aime encore, puisqu'il éloigne ma rivale, puisqu'il trouve l'occasion de briser nos liens et qu'il s'y refuse au péril de sa vie!...

ROXANE.

Tout cela, c'est son indomptable esprit de tyrannie, sa fatuité insatiable, qui ne veulent pas céder en face des républicains!

LOUISE.

Eh bien! pour cette fierté, je l'admire encore!

ROXANE.

Hélas! gare à nous, quand il va être débarrassé de ce fou de Cadio!

LOUISE, *pensive.*

Il va le tuer?

ROXANE.

Tu penses bien qu'un insensé comme Cadio a beau être devenu militaire, il ne tiendra pas trois minutes contre la première lame de France ! Calme-toi, puisque tu souhaites le triomphe de ton despote et la mort...

LOUISE.

Souhaiter la mort de ce malheureux!... car c'est un duel à mort!... Ils l'ont dit! Il faut que cela soit!... Oh! funeste et misérable existence que la mienne! Je n'avais qu'une consolation, un espoir, une raison de lutter et de vivre...

ROXANE.

Ton pauvre enfant!... Oui, c'est un ange au ciel et un malheureux de moins sur la terre!... Mais... qu'est-ce que j'entends donc? les bleus font l'exercice à feu?

LOUISE, écoutant.

Non, c'est autre chose... C'est un combat! (Elle court à la fenêtre.) Ceux qui nous gardaient s'éloignent, ils courent... On sonne l'alerte. Mon Dieu, que se passe-t-il? Et nous sommes enfermées ici!

SCÈNE XIII.

LES MÊMES, LA KORIGANE.

LA KORIGANE, elle entre par la cuisine.

N'ayez pas peur, c'est moi. Le marquis n'a pas pu se battre en duel. Je le suivais, je guettais. J'ai averti les chouans. Ils l'ont enlevé de force au bout de la rue : les bleus se sont crus trahis. Ils les poursuivent jusque dans la campagne; mais ils ont beau avoir des chevaux, les chouans savent courir!

ROXANE.

Pourquoi as-tu fait cela? Tu veux donc que mon neveu soit exposé pour nous avoir reçues généreusement?

LA KORIGANE.

Saint-Gueltas aurait tué Cadio, et je ne veux pas, moi!

ROXANE.

Tu l'aimes donc toujours, ce Cadio?

LA KORIGANE.

J'ai aimé les anges comme on doit les aimer et le diable comme il veut qu'on l'aime!

ROXANE.

Selon toi, Cadio est un ange? Pourquoi?

LA KORIGANE.

Parce qu'il a toujours détesté le mal, parce que les nuits je le vois en rêve, quand j'ai le mal dans l'esprit, et il me fait des re-

proches, il me menace... Je le croyais mort. Je l'ai revu officier tout à l'heure, je l'ai vu tranquille et fier... Je me suis dit : Tu ne mourras pas par ma faute ; cette fois j'empêcherai cela !

LOUISE, agitée.

Korigane, dis-moi, est-ce vrai que le marquis l'a fait assassiner à la ferme du Mystère ?

LA KORIGANE.

C'est vrai.

LOUISE, effrayée.

Avec quel sang-froid il m'a dit que ce malheureux s'était noyé dans la Loire en voulant nous poursuivre !

ROXANE.

Mais, mon Dieu ! la fusillade se rapproche... Est-ce que les bleus reculent?... Pauvre Henri ! s'il lui arrivait malheur ! si Saint-Gueltas revenait nous prendre ! Ah ! tant pis ! pour la première fois je fais des vœux pour les sans-culottes, moi !

LOUISE, à la Korigane.

Comment donc le marquis n'empêche-t-il pas ?.. Il est donc sans autorité sur les chouans ?

LA KORIGANE.

Les chouans l'aiment pour sa renommée et le veulent pour chef ; mais ce n'est plus ça les Vendéens ! Le Breton obéit comme il veut et quand il veut !

LOUISE.

Ils le retiennent prisonnier sans doute, et ils lui font jouer un rôle odieux ! C'est impossible !... J'irai les trouver. Je leur dirai...

LA KORIGANE.

Qu'est-ce que vous leur direz ? Vous ne savez pas seulement leur langue ! Est-ce qu'ils vous connaissent d'ailleurs ? est-ce qu'ils vous laisseront approcher ?

LOUISE.

J'essaierai ; on peut toujours...

LA KORIGANE.

Vous ne pouvez rien du tout, et moi je ne peux qu'une chose, vous cacher ; mais je veux que vous me juriez d'abandonner Saint-Gueltas.

LOUISE.

Pourquoi donc es-tu si effrayée de me voir retourner avec lui ? Il m'a juré, lui, que je ne retrouverais pas sa maîtresse au château ; il se repent, j'en suis sûre ; il m'aime encore...

LA KORIGANE.

Vous croyez ça ?... Louise de Sauvières, il faut donc que je vous dise tout ? (On entend une fusillade plus proche.)

ROXANE.

Ah! grand Dieu! patâtras! nous y voilà encore une fois dans la bagarre! Fuyons!

LA KORIGANE.

Nous avons encore le temps. Les bleus repoussés défendent l'entrée du village; mais moi je n'ai plus le temps de rien ménager. Louise, regardez-moi, et tremblez! C'est moi qui ai tué la première femme de Saint-Gueltas et son fils!

LOUISE, reculant d'effroi.

Toi?

ROXANE.

Ah! quelle horreur! Par l'ordre de ton maître?

LA KORIGANE.

Non, j'ai pris cela sur moi; il avait besoin de leur mort, il la désirait, je m'en suis chargée. Il m'a maudite pour cela; mais il a profité de mon crime pour vous épouser, Louise, et pourtant il ne vous aimait déjà plus. Il voulait plaire à son parti, à ceux qui vous protégeaient; vous avez bien deviné cela, vous le lui avez dit, vous l'avez mortellement offensé. La grande comtesse est revenue, plus riche, plus habile, plus puissante que vous. Il ne l'aime pas, mais il a besoin d'elle à présent, et vous le gênez... Eh bien! le jour où cet homme-là, qui est le démon, me dira : Emmène Louise, fais que je ne la revoie jamais... Je vous tueraï, moi, il le faudra bien, ce sera plus fort que moi... Et comme vous avez été bonne pour moi, comme vous m'avez montré de la confiance et qu'après vous avoir haïe je vous ai aimée par son ordre, je me tueraï après l'avoir encore une fois servi en vous tuant. Ah! laissez-moi fuir avec vous, faites que je ne le revoie jamais! Je peux encore me repentir et sauver ma pauvre âme, car je le déteste et le maudis; mais s'il me parle, s'il me flatte, s'il me commande,... je ne peux pas répondre de moi! Non, vrai! je ne peux pas!

LOUISE.

Ah!... Tu étais donc sa maîtresse, toi? Je ne pouvais pas le croire!

LA KORIGANE, avec dépit.

A cause que je suis laide? Eh bien! j'ai été sa maîtresse comme vous, car vous n'êtes pas sa femme!

LOUISE.

Je ne suis pas...

LA KORIGANE.

Je n'ai réussi qu'à tuer l'enfant. La femme, le fantôme que vous avez vu le jour de votre mariage, parée de votre voile et de votre couronne, la folle enfin, que je croyais avoir noyée, s'est réfugiée sur un rocher où, au point du jour, l'abbé Sapience l'a trouvée; il

l'a emmenée dans une barque, il l'a cachée et envoyée à Nantes; elle vit, la mort de son enfant lui a rendu la raison, à ce qu'on dit. On attend les événemens pour la faire reparaitre, si Saint-Gueltas l'emporte sur Charette. Voilà toute la vérité, je vous la dis aussi laide que je l'ai faite... Me croirez-vous à présent?

LOUISE.

Va-t'en ou tue-moi tout de suite, si tu veux! J'ai horreur de la vie, j'ai horreur de toi, de Saint-Gueltas et de moi-même! (La fusillade éclate plus près.)

ROXANE.

Les chouans ont le dessus, tout est perdu, Louise!

LOUISE, égarée.

Qu'importe?

LA KORIGANE.

Venez! je peux vous cacher!

LOUISE.

Emmenez ma tante; moi, je veux mourir ici! (A Roxane.) Partez!

LA KORIGANE.

Venez, Louise, venez!

LOUISE.

Non!

LA KORIGANE, se jetant à ses pieds.

Venez! maudissez-moi, crachez-moi au visage, mais laissez-moi vous sauver! Voyons! si vous aimez encore le maître, souffrez tout, acceptez tout, faites comme moi, faites le mal, buvez la honte, et comme moi vous aurez au moins son amitié, comme je l'ai eue.

LOUISE, exaltée.

Son amitié! elle souillerait ma vie! garde-la pour toi, qui en es digne, et qu'il me haïsse, l'infâme! C'est assez que son odieux amour ait flétri mon passé et détruit mon avenir. Dieu de justice, venge-moi et frappe-le! Protège les républicains, pardonne à l'égarément de leur croyance. Ils méritent de recevoir ta lumière plus que ceux qui prétendent te servir et qui se croient autorisés à commettre tous les crimes ou à en profiter, pourvu qu'ils aient un emblème sur la poitrine et une image au chapeau! Honte et malheur sur ces bandits qui se jouent des choses sacrées, du mariage et de l'église, de l'amour et de la vérité! Et toi, abjecte complice de tous les forfaits de ton maître, va lui dire ce que tu viens d'entendre. Dis-lui que, s'il approche de cette maison, où Henri et Cadio se feront tuer pour me défendre, je m'y ferai tuer aussi avec mon frère et mon mari!

ROXANE.

Cadio, ton mari? Ah! elle devient folle!

LOUISE.

Non! je vois clair à présent! c'est lui, c'est Cadio que j'aurai

dû aimer. Il est l'homme de bien, lui, l'homme sincère et pur qui donnait sa vie pour laver la honte que je lui infligeais! Orgueil de race, préjugés imbéciles! J'aurais cru m'avilir en portant le nom de ce bohémien homme de cœur, et j'ai voulu le nom souillé d'un bandit de qualité!

ROXANE.

Calme-toi, Louise!... c'est du délire!

LOUISE.

Non! je suis calme, je suis guérie comme sont guéris les morts. Je n'aime plus rien, ni personne! Ah! j'ai été trop punie;... mais le moment de l'expiation est venu, et je vais me réhabiliter... Écoutez! la mort approche, les coups de fusil deviennent plus rares... Les cris plus sourds... Entendez-vous ces voix qui murmurent encore : *Vive la nation!*... C'est l'hymne de mort des malheureux patriotes!... Et là-bas ces hurlemens féroces, — c'est la horde sauvage des chouans qui me réclame! Ils viennent... (A la Korigane, lui arrachant ses pistolets qu'elle a tirés de ses poches.) Donne-moi tes armes, Saint-Gueltas ne m'aura pas vivante!

SCÈNE XIV.

(La porte de la cuisine s'ouvre avec impétuosité, Henri, Cadio et Motus s'élançant dans la chambre.)

LES MÊMES, HENRI. CADIO. MOTUS, JAVOTTE, REBEC à la fin.

HENRI.

Ici nous tiendrons encore.

MOTUS.

Oui, oui, nous en tuerons au moins quelques-uns! Le malheur est que nous n'avons pas de munitions!

JAVOTTE, venant de la cuisine.

Si fait! là, dans ce trou, il y a encore des cartouches et par là des fusils. Prenez, prenez tout!

MOTUS.

Des clarinettes anglaises? tant mieux! Elles sont bonnes.

CADIO, au seuil de la cuisine.

Où est Rebec?

JAVOTTE.

Oh! qui sait où il s'est caché? Mais soyez tranquilles, ils ne viendront pas par la ruelle; c'est trop étroit, vous auriez trop beau jeu! Gardez le côté de la place; moi, je veillerai par ici.

HENRI, entrant dans la salle.

Alors vite ici une barricade! La porte de l'escalier est solide. Ajoutons-y les meubles! Femmes, passez dans l'autre chambre, vite!

LOUISE.

Non! nous vous aiderons. Courage, Henri! Courage, Cadio! (Lui donnant les pistolets.) Tiens! voilà des armes chargées, défends-moi, venge-moi!

CADIO, éperdu.

Vous dites?

ROXANE.

Oui, oui! mort à Saint-Gueltas! Nous allons vous aider. Ah! Henri, mon pauvre enfant! C'est nous qui sommes cause...

MOTUS, arrêtant la Korigane, qui veut s'élaner dehors.

Minute, l'espionne! on ne s'en va pas!

CADIO.

La Korigane? Laisse-la partir, nous serions forcés de la tuer.

MOTUS.

Alors filez, brimborion!

LA KORIGANE, reculant.

Non! Je ne ferai rien contre Cadio! Laissez-moi ici! (Motus assu-
iétit les contrevents, qui sont percés d'un cœur à jour sur chaque battant; Henri et
Cadio poussent le bahut et la table contre la porte de l'escalier. Les femmes travaillent
à rassembler les armes et à les charger. Les hommes apportent des sacs de farine que
Javotte leur a indiqués pour consolider la barricade et garnir le bas de la fenêtre jus-
qu'à la hauteur des jours.)

MOTUS, à Javotte, qui porte un sac.

Courage, la belle fille! Forte comme un garçon meunier!

HENRI, à sa tante.

De grâce, emmenez Louise, allez dans l'autre chambre. Dès que nous tirerons, il entrera ici des balles. Si nous succombons, vous n'avez rien à craindre des assaillans, vous, ce sont vos amis...

ROXANE.

Nos amis, c'est toi, et c'est pour toi que nous allons prier. (Elle
passe dans l'autre chambre avec Louise, qui revient bientôt et se tient sur le seuil. La
Korigane, sombre et morne, s'est assise dans un coin, ne se mêlant de rien et comme
étrangère à l'événement. Les préparatifs sont finis. On écoute. Un profond silence règne
au dehors.)

HENRI, à Cadio.

C'est étrange, l'ennemi aurait-il quitté la partie?

CADIO, qui regarde par le trou du contrevent.

Non, je vois là-bas les vestes rouges que leur ont apportées les An-
glais. Ils s'arrêtent, ils se consultent. Ils n'osent pas s'engager entre
les feux de nos refuges. Ils ne savent pas que nous n'en avons qu'un
et que nous y sommes seuls!

MOTUS.

Ah! les gueux! nous tenir comme ça bloqués, quand on aurait
fait d'ici une si belle charge de cavalerie, s'ils n'avaient pas coupé
les jarrets de nos pauvres bêtes!

CADIO.

Mais les cavaliers encore montés dont nous nous sommes trouvés séparés, comment ne se sont-ils pas repliés par ici? L'ordre était donné...

MOTUS.

Le lieutenant est jeune; il aura perdu la tête, il aura mal entendu.

HENRI.

Où peuvent-ils être? Avec eux, rien ne serait perdu encore.

CADIO.

Attention! Voilà l'ennemi qui se décide.

HENRI.

Saint-Gueltas est à leur tête?

CADIO.

Je ne le vois pas. Le lâche n'ose pas se montrer.

LA KORIGANE.

Saint-Gueltas est prisonnier des chouans. Ils ne veulent ni paix, ni trêve, ni affaires d'honneur en dehors de leurs intérêts.

CADIO.

Qui donc les a avertis?

LA KORIGANE.

C'est moi.

CADIO.

C'est toi qui as fait massacrer la moitié de mes braves soldats? Ah! maudite, je te reconnais là.

LA KORIGANE.

Je ne croyais pas qu'ils vous attaqueraient. Ils ne le voulaient pas; quand ils ont vu que vous étiez si peu...

HENRI, qui regarde par le contrevent.

Un parlementaire, attendez! (Il le couche en joue.) Parlez d'où vous êtes, n'approchez pas.

UNE VOIX DU DEHORS.

Rendez-vous! Saint-Gueltas vous fait grâce.

HENRI.

Saint-Gueltas? Qu'il se montre d'abord!

LA VOIX.

Il ne viendra pas.

CADIO.

Il a peur?

LA VOIX.

Il n'est pas le maître.

HENRI.

S'il n'est pas le maître, il ne peut rien promettre. Retirez-vous!

LA VOIX.

Nous vous ferons grâce, nous. Sortez!

HENRI.

On la connaît, la grâce des chouans! Allez au diable!

LA VOIX.

Moi, je réponds de tout, allons!

CADIO.

Non.

LA VOIX.

Vous ne voulez pas?

MOTUS.

Allez vous faire... (Un groupe de chouans cachés sous la halle de la place derrière des planches tire sur la fenêtre, qui se referme à temps. Cadio tire sur le faux parlementaire.)

MOTUS.

C'est bien, il est salé, le traître!

LA KORIGANE.

Mort? Bien, Cadio! C'était Tirefeuille, ton assassin, j'ai reconnu sa VOIX. (Combat. Les chouans inondent la place et tirent sur la maison. Henri, Cadio et Motus, protégés par les sacs de farine, tirent par le contrevent, dont le haut est bientôt criblé par les balles.)

MOTUS, à Henri.

Mon colonel, baisse-toi plus que ça. Voilà le bois de chêne percé en dentelle.

HENRI.

Ils visent de trop bas, leurs balles vont au plafond; tiens, le plâtre et les lattes nous tombent sur la tête. Louise, ôtez-vous, allez-vous-en.

LOUISE.

Qui vous passera vos fusils?

LA KORIGANE.

Moi. Défends-toi, Cadio.

CADIO, sans l'écouter.

Ah! les voilà qui montent sur le toit de la halle! Ils vont pouvoir ajuster!

MOTUS.

Bouchons la fenêtre. Tirons au hasard entre les sacs, puisque les munitions ne manquent pas.

CADIO.

Le hasard ne sert pas les hommes! Otez-vous de là, Henri! Ote-toi, Motus! inutile de succomber tous trois à la fois. Chacun son tour, ça durera plus longtemps! Je commence. (Il se présente à la fenêtre, dont le contrevent a volé en éclats, vise tranquillement et tire.) En voilà un! vite un autre fusil, deux! J'en aurai abattu six avant qu'ils aient rechargé. (Il continue, tous ses coups portent, les chouans hurlent de rage.)

MOTUS.

Mon capitaine, en voilà assez. C'est à moi!

CADIO, qui change toujours d'arme et qui tire toujours.

Non! pas toi! Je ne veux pas!

MOTUS.

Je sais que je dois y passer aujourd'hui!

Tu es fou!

CADIO.

HENRI.

Assez, Cadio! Laissons-les user leurs munitions. Il faudra bien qu'ils viennent à la portée de nos sabres.

CADIO.

Des munitions! ils n'en ont plus. Voyez, ils vont nous donner l'assaut. Les voilà sur l'escalier!

HENRI.

Alors, feu par la fenêtre! tous les trois! (Ils tirent pendant que les chouans battent la porte, qui résiste, et attaquent la fenêtre à coups de pierres. Motus et Henri se réfugient derrière la barricade. Cadio reste exposé sans paraître s'en apercevoir.)

LOUISE, au seuil de l'autre chambre.

Cadio! c'est trop de courage! De grâce...

CADIO, qui tire toujours.

Vous m'avez dit de vous défendre et de vous venger! Je vous défends aujourd'hui, je vous vengerai demain.

LOUISE.

Vous périrez ici, ôtez-vous...

CADIO.

Non! je suis invulnérable, moi! Tenez, ils se lassent!

HENRI.

Et ils abandonnent l'assaut de la porte! Que veulent-ils faire?

CADIO.

Ils reviennent avec des échelles! Ils croient donc que nous n'avons plus de balles?

HENRI.

Laissons-les monter un peu.

MOTUS.

Oui, les voilà sous la fenêtre. Ils appliquent l'échelle... Rendons-leur les pierres qu'ils nous ont envoyées. Tenez, chiens maudits, reprenez vos présens!

CADIO.

Dix sur l'échelle! Voilà le moment. A toi, Motus, pousse! moi, je tire sur ceux qui la tiennent. (Henri et Motus poussent de côté l'échelle, qui tombe avec ceux qu'elle porte. Malédiction et rugissement des chouans.) Les voilà qui se décident enfin à mettre le feu. Tant mieux! les gens du vilage, qui se cachent, vont tomber sur eux pour défendre leurs maisons.

MOTUS.

Ils n'oseront pas, mon capitaine! Sans te contredire, on pourrait bien nous enfumer ici comme des jambons de Mayence. Je crois, sauf ta permission, que ce serait le moment de faire une belle sortie et de les sabrer comme qui fauche.

HENRI.

Oui, à cause des femmes, il ne faut pas braver l'incendie. Sortons par la cuisine;... ces dames auront le temps de se faire reconnaître pendant qu'ils abattront la barricade.

LOUISE.

Ne pensez pas à nous, fuyez!

CADIO.

Moi? non pas! je vais faire le tour de la maison et les sabrer par derrière. Si tous mes hommes sont morts, il faut que je meure ici!

HENRI.

Sois tranquille, tu ne mourras pas seul!

MOTUS.

Non, fichtre! j'en suis pareillement à mes supérieurs! (Ils se serrent tous trois la main précipitamment et vont à la cuisine.)

JAVOTTE, prenant une broche.

Ils sont quelques-uns dans la ruelle : je vais vous aider!

LOUISE, à la Korigane.

Je veux mourir avec eux! Toi, lave-toi de tes péchés, sauve ma tante, parle à ces furieux.

LA KORIGANE.

Je vous sauverai tous à cause de vous et de Cadio! (A la fenêtre. Parlant breton.) Les bleus! les cavaliers bleus! Là-bas, voyez, ils reviennent! Courez-leur sus, mes amis! Ici, il n'y a plus que des femmes prisonnières! (Les chouans reculent hésitants et agités.)

CADIO, qui était déjà au fond de la cuisine, revenant.

Qu'est-ce qu'elle dit? Nos cavaliers reviennent?

HENRI, revenant aussi.

Alors il faut tenir bon encore cinq minutes!

LA KORIGANE.

Non, j'ai menti, ils ne reviennent pas. Sauvez-vous tous; moi, je reste.

CADIO.

C'est à présent que tu mens! Ils reviennent, je les vois!

MOTUS, regardant aussi.

Les voilà! Ils sont encore au moins cent, mais dispersés!

LA KORIGANE.

Et les chouans sont au moins mille. Vous êtes perdus! fuyez donc! vous avez le temps. Les chouans vont à leur rencontre, ils s'éloignent...

MOTUS.

Sans te commander, mon colonel, si je sonnais le ralliement... ça donnerait du cœur et de l'ensemble aux camarades.

HENRI.

Oui, oui, dépêche-toi! (Motus saute sur la fenêtre et sonne le ralliement. Tirefeuille, étendu par terre, auprès de la halle et mortellement blessé, se relève sur

ses genoux, ramasse son fusil et ajuste Motus. Cadio, qui l'a vu, repousse Motus, et, s'élançant devant lui, recule et tombe.)

MOTUS.

Ah ! malheur ! mort pour moi !

CADIO.

Non, blessé enfin ! C'est bon signe ! Achève ta fanfare, tu ne risques plus rien ! (Louise et Henri ont couru à Cadio, qui se relève sur ses genoux et se trouve aux pieds de Louise. Elle étanche le sang de son front avec son mouchoir.)

LOUISE, éperdue.

Ah ! pauvre Cadio ! Est-ce qu'il va mourir ?

CADIO.

Je n'aurai pas cette chance-là de mourir où me voilà !

JAVOTTE, lavant la blessure.

Je crois que ça n'est rien ; la balle a ricoché.

HENRI.

Non, ce n'est rien : mais assieds-toi, mon ami !

CADIO, serrant le mouchoir de Louise autour de son front et reprenant sa coiffure militaire.

Non, c'est le moment de sortir et de sabrer.

MOTUS, qui a achevé sa fanfare.

Fais excuse, mon capitaine. Les chouans sont refoulés, ... ils reviennent sur la place... Ah ! nos braves cavaliers, comme ils y vont ! Tirons encore sur les chouans !

HENRI, qui a saisi un fusil.

Oui ! nous leur ferons d'ici plus de mal que de plain-pied. (Le combat recommence. Les cavaliers, arrivés en chargeant sur la place, sabrent et écrasent les chouans, qui fuient en désordre dans les rues adjacentes, mais qui reviennent bientôt en voyant le petit nombre de leurs adversaires. Henri, Cadio et Motus ont défait la barricade et se sont élancés sur l'escalier. Un hurra de leurs cavaliers les salue ; mais plusieurs tombent. Les chouans se jettent dans les jambes des chevaux, les éventrent à coups de couteau et égorgent les hommes renversés ou les emportent sous la halle pour les mutiler. Louise et sa tante, muettes d'horreur et d'effroi, sont à la fenêtre. La Korrigane a disparu. Javotte, armée d'une hache, frappe ceux qui approchent de l'escalier. Henri, Motus et Cadio l'ont descendu ; mais, séparés par la mêlée du reste du détachement, ils sabrent sans pouvoir avancer. La petite troupe républicaine diminue à vue d'œil. On se bat corps à corps avec furie. Tout à coup le canon retentit à quelque distance. Le premier coup est à peine entendu au milieu des clameurs de la lutte. Un second coup la ralentit, un troisième la fait cesser. Une seconde de profond silence.)

LES CHOUANS.

Victoire ! c'est les Anglais ! *Vive le roi !*

LES BLEUS, Henri en tête.

C'est le général Hoche ! *Vive la république !* (Une troupe de paysans sans armes et revenant du marché avec des femmes, des enfans et des troupeaux, arrive éperdue en criant : *Les bleus ! c'est les bleus ! nous les avons vus, nous autres !* Leurs bœufs et leurs charrettes achèvent de mettre la confusion et d'écraser les blessés et les cadavres. En un instant, la place est jonchée de paniers, de volailles et de fromages que

les chouans arrachent ou ramassent en fuyant et en criant en breton : *Sauve qui peut!*. Les cavaliers et leurs chefs leur donnent la chasse; Louise, Roxane et Javotte sont sur l'escalier.)

REBEC, reparaisant sans qu'on sache d'où il sort.

Victoire!

JAVOTTE.

C'est pas tout ça, on est vainqueur, mais y a du mal! Courons aux blessés!

ROXANE.

Oui, oui, secourons ces braves républicains! Où vas-tu, Louise?

LOUISE.

Leur chirurgien n'a pas été tué, je le vois là-bas... Je cours me mettre à sa disposition.

REBEC.

Non, aidez-moi à organiser ici l'ambulance! Javotte, ma mie...

JAVOTTE.

Je ne suis plus votre mie, vous vous êtes caché quand je me bat-tais, vous n'êtes pas un homme!

SCÈNE XV.

(Pendant qu'on apporte et soigne les blessés, une chaise de poste percée de balles arrive au galop sur la place, avec une escorte de gendarmes volontaires dont quelques-uns sont blessés. — Marie s'élançe sur l'escalier. Louise se jette dans ses bras.)

LOUISE, MARIE, HENRI.

LOUISE.

Ah! mon amie, mon ange! (Elle sanglote. Roxane embrasse Marie en pleurant aussi.)

MARIE.

Je viens à vous au hasard, et la Providence m'a conduite. Nous avons rencontré les chouans, nous avons traversé leurs balles. Heureusement ils n'en avaient presque plus. Ils fuient en désordre. Toute la population royaliste se réfugie dans la presqu'île. Nous voilà pour aujourd'hui en sûreté; mais, mon Dieu, comme on s'est battu ici! Où peut être Henri?

LOUISE, lui montrant Henri qui arrive au galop avec Cadio et Motus.

Regarde!

HENRI, saute de son cheval et court baiser les mains de Marie.

Comme toujours, vous êtes l'envoyée du ciel! Serrez la main du capitaine Cadio, et remontez en voiture avec vos amies. Regagnez Auray avant la nuit. Louise ne doit pas rester un instant de plus ici. Elle vous dira pourquoi!

GEORGE SAND.

(La dernière partie au prochain n°.)

LE
PEUPLE JUIF

ET LE

JUDAÏSME AU TEMPS DE LA FORMATION DU TALMUD

D'APRÈS LES HISTORIENS JUIFS DE NOS JOURS.

Geschichte des Judenthums und seiner Sekten (Histoire du Judaïsme et de ses sectes), par le Dr J. M. Jost, 3 vol.; Leipzig 1857-1859. — *Geschichte der Juden von den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart (Histoire des Juifs depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours)*, par le Dr Graetz, 2^e édition, 7 vol. parus, 1863-1866.

La ruine de la nation juive écrasée par les armes victorieuses de Vespasien et de Titus, la destruction même du temple de Jérusalem, en supprimant les conditions d'existence de la théocratie israélite, ne firent pas disparaître le judaïsme comme religion, mais en changèrent profondément la nature. Le judaïsme depuis lors fut une société religieuse, une église, et non plus un état. Des croyances et des observances spéciales plutôt que des institutions publiques lui servirent dès lors de remparts, et lui procurèrent les moyens de se perpétuer jusqu'à nos jours à travers d'innombrables vicissitudes et les plus terribles persécutions. A la place du temple et du sacerdoce lévitique, une tradition lentement déposée dans un livre, le Talmud, lui tint lieu de centre visible, et, pour se faire une idée juste de la religion juive pendant tout le moyen âge et les temps modernes, c'est bien moins l'Ancien Testament et

l'histoire du judaïsme antérieur au christianisme qu'il faut étudier de près que cette évolution intérieure, déterminée par la force irrésistible des événemens, qui substitua définitivement le rabbin au prêtre et l'étude de la loi à la célébration des sacrifices.

Ce changement, qui nous paraît si impérieusement commandé, ne s'opéra toutefois qu'avec une extrême lenteur. Il avait été préparé pendant toute la période qui va de l'insurrection nationale contre les Syriens à la prise du temple par Titus. Si l'on veut bien se reporter à l'esquisse que nous avons tracée de cette période si essentielle à connaître pour se faire une idée claire des origines du christianisme (1), on se rappellera que, bien avant la cessation forcée du culte sacerdotal, le scribe, le docteur, le copiste-commentateur de la loi l'emporte déjà en popularité et en autorité réelle sur le lévite et le sacrificateur. Et pourtant, lorsque la destruction du temple eut fait rentrer le sacerdoce dans la catégorie des hautes inutilités (2), il fallut du temps pour que la conscience religieuse de l'Israélite s'habitât à s'en passer tout à fait. Pendant bien des années, elle vécut soit dans le passé, soit dans un avenir idéal de restauration, ne voulant voir dans le présent qu'une épreuve douloureuse, mais passagère. L'idée théocratique ne recula que pas à pas devant la prépondérance des réalités, et même elle fut encore assez puissante pour susciter en Palestine des mouvemens insurrectionnels intermittens, dont la série se prolonge jusqu'au commencement de notre moyen âge, mais qui vont toutefois en diminuant toujours d'importance et d'intérêt.

C'est l'histoire de ces temps qui virent s'accomplir la transformation irrévocable du vieux judaïsme sacerdotal en religion simplement dogmatique et rituelle que nous désirerions retracer. Cette époque si peu connue va de la destruction du temple par Titus, l'an 70 de notre ère, à la clôture définitive du Talmud, vers l'an 500. Pour cette période dite *talmudique*, les connaissances spéciales et surtout l'érudition rabbinique des estimables auteurs juifs que nous avons cités cette fois encore sont d'un secours que nous ne saurions trop apprécier.

I.

L'issue désastreuse de la guerre contre les Romains glaça d'épouvante les Juifs répandus dans le monde entier. Ils ne croyaient pas que Dieu pût à ce point abandonner son peuple. Les Juifs de Pales-

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre dernier.

(2) On sait que d'après la loi mosaïque le sacrifice est à chaque instant obligatoire et qu'un sacrifice n'est légitime que s'il est célébré au temple de Jérusalem par les membres de la caste sacerdotale.

tine, par centaines de milliers, avaient péri par l'épée, la famine ou la peste; beaucoup d'autres, pour le moins aussi nombreux, étaient réduits à l'esclavage, envoyés dans les mines, jetés dans d'infâmes lupanars ou livrés dans les cirques aux bêtes fauves pour le divertissement d'une plèbe plus cruelle que les bêtes. Pour comble de découragement, les signes de dissolution qui à la fin du règne de Néron semblaient menacer l'empire avaient fait place à des indices tout différens. La main vigoureuse de Vespasien avait rassemblé les rênes éparées de l'attelage des nations, et le char impérial marchait de nouveau avec la régularité et la sécurité des premiers jours. Jamais les Juifs ne purent s'imaginer que Titus eût été un seul instant les *délices du genre humain*. Ils savaient trop bien à quoi s'en tenir sur la clémence de cet *imperator*, à qui peut-être le temps seul a manqué pour devenir un second Néron. Ils ne l'appelèrent habituellement que *Titus rascha*, *Titus le scélérat*, et une très vieille légende juive prétend qu'en punition de ses forfaits il fut tourmenté par une mouche qui pénétra dans son cerveau, s'y logea, grandit, et ne lui laissa de repos ni jour ni nuit jusqu'à ce qu'elle eût causé sa mort.

Il est vrai que, pour les Juifs, les Flaviens eurent la main très lourde. Ils avaient pu mesurer l'incroyable force de résistance de ce peuple. Les dernières convulsions de la nationalité vaincue furent comprimées en Judée par d'affreux massacres. Il en fut de même en Égypte, où le temple d'Onias, construit au temps de l'oppression syrienne comme une succursale de celui de Jérusalem, fut détruit par ordre impérial, et dans la Cyrénaïque, où les débris des zélotes levèrent encore une fois l'étendard du judaïsme belliqueux. En même temps Vespasien, qui aimait l'argent, trouva spirituel de prélever au profit de Jupiter Capitolin la taxe personnelle du didrachme (environ 1 franc 75) que tout Juif fidèle était tenu d'envoyer chaque année au temple de Jéhovah. C'était de bonne guerre : le dieu vainqueur s'appropriait les revenus du dieu vaincu. Seulement ce dernier, du moins hors de Palestine, ne les faisait pas rentrer par la force, tandis que le *fiscus judaicus* (ainsi s'appela cet impôt spécial) fut très rigoureusement exigé. Il s'y joignit une humiliation d'un genre particulier. Les Juifs dispersés dans l'empire tâchaient d'échapper autant qu'ils pouvaient à cet impôt, qui était à leurs yeux non-seulement une exaction, mais un sacrilège. Beaucoup dissimulèrent leur origine. Pour déjouer les fausses déclarations, le fisc romain imagina des perquisitions individuelles d'une révoltante indécence. Ce fut surtout Domitien qui prit plaisir à cette vexation. Suétone se rappelait avoir vu dans sa première enfance un pauvre vieux Juif soumis publiquement à cette ignoble investigation.

Pourtant la politique flavienne ne songea pas à molester les Juifs sous le rapport religieux proprement dit. Du moins les entraves mises à leur culte ne dépassèrent pas la mesure conseillée par l'intérêt de l'état, et, s'il fut interdit de relever le temple détruit, la synagogue resta libre. Il est à croire que les Flaviens ne se doutaient pas de l'immense concession qu'ils faisaient aux vaincus en leur laissant cette liberté. Comme tous les anciens et beaucoup de modernes, ils ne pouvaient se représenter l'existence prolongée d'une religion dépourvue de sacerdoce. D'ailleurs, le judaïsme politique une fois réduit à l'impuissance, ils n'entendirent pas annexer à l'empire un pays désert. Ils s'attachèrent à discerner et à protéger parmi les vaincus les élémens moins revêches que les autres, les Juifs qui dès le premier jour avaient déconseillé la guerre ou bien qui eussent été d'avis de se soumettre après les premiers échecs. C'est comme s'ils eussent relevé l'école de Hillel et rendu la prépondérance au rabbinisme scolastique, mais pacifique. Il y eut en particulier un certain rabbi Jochanan, de tendance hillélite, membre de l'ex-sanhédrin, qui le lendemain même de la catastrophe jeta les fondemens du judaïsme de l'avenir. Ce rabbi Jochanan était à Jérusalem au moment du siège. Il aurait voulu qu'on se rendît. Voyant ses conseils méconnus, il prit le parti de se retirer du côté de Titus. C'était difficile. Le parti zélate surveillait de très près ceux qui faisaient mine de désert. Aidé par deux disciples dévoués, il se fit enfermer dans un cercueil et transporter hors des murs comme un cadavre. Pour mieux déjouer les soupçons des gardes, les prudens disciples avaient mis dans le coffre un lambeau de viande corrompue dont le parfum fit l'office de laisser-passer. Titus reçut gracieusement le vieux rabbin, et lui permit d'ériger une école à Jamaia, sur la Méditerranée. Après la chute de la ville, Jochanan put se servir, dans l'intérêt de ses malheureux compatriotes, de la confiance qu'il inspirait aux autorités romaines. Plus d'une mesure fut adoucie, plus d'une famille sauvée par son intercession. Il réunit autour de lui les débris du rabbinisme, et ne tarda pas à constituer un sanhédrin officieux dont l'autorité fut volontiers reconnue par l'ensemble des communautés juives. Le sanhédrin et l'école présidés par Jochanan renouèrent la chaîne des traditions, décidèrent sur les questions religieuses et sur une foule de cas litigieux d'après les règles de la jurisprudence rabbinique, et pour cela ils durent réviser cette jurisprudence compliquée pour l'adapter aux circonstances nouvelles. Le *nassi* ou prince, c'est-à-dire celui qui présidait l'assemblée et que les Romains plus tard appelèrent le patriarche, devint ainsi le chef vénéré de tous les enfans de Juda.

C'est de cette manière qu'en reconstituant une ombre d'institution

nationale R. Jochanan (1) fonda un centre religieux dont l'importance alla toujours en croissant. En particulier, le sanhédrin de Jamnia élabora la loi du *sikarikon*, destinée à régler les titres de propriété des terres enlevées par la violence pendant les troubles récents et réclamées par leurs anciens possesseurs. Son but secret était d'empêcher les colons d'origine étrangère d'acheter des terres en Judée, et peut-être faut-il voir dans ce détail peu connu l'une des causes principales qui expliquent l'étonnante prolongation des résistances du peuple juif. Ce peuple se refit donc tout doucement, non pas qu'il pût redevenir ce qu'il avait été sous le rapport du nombre et de la prospérité; mais ce retour d'un ordre légal au sein d'une situation forcément pacifique produisit son effet ordinaire sur une population prolifique, laborieuse et douée d'une prodigieuse élasticité.

Sous Nerva (96-98), la politique impériale fut décidément indulgente aux Juifs. Le *fiscus judaicus* s'exerça avec moins de rigueur. Il fut permis d'embrasser le judaïsme. Il est à croire que l'inquiétude causée par l'attitude menaçante des Parthes fut pour quelque chose dans ces adoucissements. Une population juive nombreuse et riche, encore renforcée par les réfugiés de Palestine, était fixée en Mésopotamie et dans l'ancienne Chaldée, précisément sur la frontière des deux empires, et il n'était nullement indifférent de l'avoir pour ennemie dans la guerre qui ne pouvait manquer d'éclater. Ce calcul toutefois se trouva faux. Quelques mesures indulgentes ne pouvaient cicatrifier des plaies si profondes, si vives encore, et Trajan, qui, de l'an 114 à l'an 117, porta la guerre dans ces contrées lointaines, s'en aperçut à ses dépens. Les Juifs des bords de l'Euphrate combattirent avec fureur l'armée des oppresseurs de leurs frères, et les succès chèrement achetés de l'empereur romain, succès dont il se glorifia trop vite dans ses rapports au sénat, ne l'empêchèrent pas d'être finalement réduit à l'obligation de se retirer en abandonnant ses conquêtes d'un jour. En même temps la nouvelle de la prise d'armes des Juifs de Babylone avait retenti au loin. Beaucoup de Juifs crurent que les temps messianiques étaient arrivés. Il y avait des oracles disant que le messie ferait son apparition derrière l'Euphrate. Les Juifs d'Égypte, de Cyrène, de Libye et de Chypre se mirent en révolte ouverte. La fermentation gagnait la Judée elle-même. Les premières troupes envoyées contre les révoltés furent battues. Les prisonniers grecs et romains furent livrés

1. Nous rappelons une fois pour toutes que la lettre R. posée avant un nom juif indique le titre de *rabbi* du personnage nommé, comme en français R. P. devant le non, d'un moine ou le D. devant celui d'un bénédictin se traduisent par *révérend père* et *don*.

aux bêtes dans les arènes en représailles des affreux supplices auxquels tant de Juifs avaient succombé. Ce ne fut qu'au prix d'énormes sacrifices que Martius Turbo vint à bout de cette révolte. A peine était-elle comprimée, que Trajan, malade de fatigue et de dépit, mourut en Cilicie au retour de son expédition aussi stérile que sanglante.

Son successeur Adrien (117-138) était moins avide de gloire militaire, et sa grande préoccupation fut partout d'acheter la paix par des concessions de toute sorte. Quietus, gouverneur romain de la Palestine, avait fort à faire pour comprimer les ferments insurrectionnels qui agitaient la population. Animé d'une haine furieuse contre les Juifs, il ne songeait à rien moins qu'à les exterminer (1), quand il fut déposé par Adrien. Celui-ci, vaniteux et très confiant dans sa propre habileté, s'était promis de conquérir une bonne fois les sympathies de ce peuple, qui, tout asservi qu'il était, n'en restait pas moins une menace perpétuelle contre la sécurité de l'empire. Il pensait qu'avec de judicieuses concessions à ses habitudes bizarres rien ne serait plus facile que d'obtenir ses bonnes grâces. Un jour la nouvelle se répandit en Judée que l'empereur Adrien avait résolu de réparer les quartiers ruinés de Jérusalem et de rebâtir le temple. Jubilation générale, enthousiasme délirant! Une sibylle apocryphe chanta en vers grecs l'âge d'or qui allait s'ouvrir. Plus d'un Juif chrétien fut ébranlé dans sa croyance au retour prochain de Jésus sur les nuées du ciel, et revint au judaïsme. De toutes parts on envoya de l'argent et des matériaux pour procéder en toute hâte à la glorieuse reconstruction.

Amère déception! Adrien, soit de son propre mouvement, soit de l'avis de quelques conseillers, regretta de s'être avancé si loin, équivoqua sur le sens de ses promesses, et posa entre autres cette condition, que le nouveau temple serait construit sur un autre emplacement que l'ancien. C'était, au point de vue juif, comme s'il eût retiré sa parole. Les Juifs crièrent à la mauvaise foi, et malgré les conseils de leurs rabbins les plus éclairés se préparèrent sourdement à prendre les armes. Le complot fut ourdi si secrètement que la police impériale ne soupçonna rien. Elle ne remarqua pas

(1) C'est à ce moment d'effervescence que la critique moderne fixe généralement la date de la composition du livre dit de *Judith*. Chacun connaît cette histoire, évidemment apocryphe, mais à chaque instant on en parle comme si elle faisait partie de l'Ancien Testament, ce qui n'est pas. Ce livre a pour but de ranimer le patriotisme et le courage des Juifs en leur montrant sous le voile d'une fiction romanesque comment il ne faut jamais désespérer de la patrie juive, puisqu'une simple femme, scrupuleuse observatrice, il est vrai, des prescriptions rabbiniques, a pu sauver son peuple au temps des guerres contre l'Assyrie.

même les allées et venues perpétuelles d'un certain R. Akiba, qui courait par tout le pays, semant sur sa route les mots d'ordre et la haine d'*Edom* (c'est ainsi que Rome et l'empire étaient désignés dans l'argot mystique des rabbins). Adrien, qui traversa la Judée en 130, put se faire les illusions que se font habituellement les souverains quand ils parcourent les provinces au bruit des acclamations mille fois répétées. Une médaille, frappée alors par ses ordres, le représente couvert de la toge impériale et recevant les hommages de la Palestine agenouillée, tandis que trois enfans (la Judée, la Samarie, la Galilée) lui offrent des branches de palmier. Adrien se laissa si bien prendre aux marques d'adulation d'un parti de peureux et de conservateurs intéressés, qu'il se crut sur le point de mettre le sceau à la réconciliation qu'il avait rêvée; mais on ne devinerait jamais l'étrange idée que cet empereur bel esprit conçut comme le *non plus ultra* de l'habileté politique. Jérusalem serait rebâtie, il en donnait aux Juifs sa parole impériale; elle aurait un temple neuf sur l'emplacement de l'ancien, ce point délicat était encore acquis; seulement... ce temple serait dédié à Jupiter Capitolin, et, pour éterniser la mémoire de cette heureuse pacification, la ville échangerait son nom hébreu contre l'un des noms de son nouveau fondateur, associé au vocable de son nouveau patron, elle s'appellerait désormais *Elia Capitolina*! On ne peut être plus ingénieux ni meilleur prince. Le malheur est que, si Adrien eût cherché les moyens d'exaspérer le peuple juif jusqu'à la fureur, il n'eût pas mieux trouvé. Pendant qu'il se promenait fastueusement en Égypte, où il faisait, entre autres découvertes dénotant une grande pénétration, celle que le culte de Sérapis et le culte juif étaient à peu près identiques, les cavernes du Liban se remplissaient d'armes et de munitions. R. Akiba multipliait ses mystérieux voyages. On voyait arriver d'Asie-Mineure et des pays parthes une foule de jeunes gens qu'animait un zèle extraordinaire pour la visite des lieux saints. Enfin Adrien commençait à se délasser à Rome de ses longs voyages en compagnie de son favori, le bel Antinoüs, lorsque la nouvelle lui parvint brusquement que la Palestine était en feu. D'abord il n'en voulut rien croire. N'avait-il pas reçu quelques mois auparavant les preuves péremptoires de l'attachement inaltérable et du dévouement sans bornes de la population tout entière? Il fallut pourtant se rendre à l'évidence. Le gouverneur romain, Timnius Rufus, totalement pris au dépourvu par cette insurrection subite, avait dû abandonner l'un après l'autre les postes occupés par ses soldats, et de nouveau la Judée proclamait son indépendance.

Le héros de cette révolution fut un jeune inconnu de Kosiba ou Kesib, qui tirait de sa ville natale le nom de Bar-Kosiba, et que

R. Akiba, qui crut voir en lui le messie, appela *Bar-Kochba*, le fils de l'étoile, par application du passage : « une étoile s'est levée de Jacob et un sceptre du milieu d'Israël (1). » C'était un homme d'une force prodigieuse, capable, dit-on, de repousser du pied les pierres lancées par les balistes romaines, et qui, peut-être ébloui lui-même par la rapidité de ses premiers succès, paraît avoir pris au sérieux sa dignité messianique. La confiance qu'il inspira devint bientôt une sorte de culte. Tous les Juifs en état de porter les armes se rassemblèrent autour de lui, et, si Dion Cassius exagère en évaluant à 580,000 le nombre de ses soldats, il est certain toutefois qu'il se vit un moment à la tête d'une armée formidable. Avant d'être admis dans les rangs, il fallait ou s'écorcher complètement un doigt ou déraciner un arbre en passant au galop. Pour comble de gloire, il battit les premières troupes romaines envoyées contre lui. Bar-Kochba revêtit alors les insignes de la royauté. Il fit frapper des monnaies symboliques avec l'inscription : « pour la délivrance de Jérusalem. » Il se montra clément pour les ennemis prisonniers; il avait d'ailleurs des soldats de naissance païenne associés aux Juifs dans une pensée commune de haine contre Rome. Il fut moins tolérant pour les Juifs chrétiens qui avaient refusé de prendre part à l'insurrection, et les fit flageller comme transgresseurs de la loi. Cette révolte dura deux ans (132-134). Adrien se vit forcé d'envoyer de Bretagne en Palestine son meilleur général, Julius Severus, qui comprit mieux que ses prédécesseurs ce qu'il avait à faire, c'est-à-dire qu'il temporisa, laissa le premier feu du soulèvement s'apaiser de lui-même, et s'attacha surtout à bloquer le pays insurgé pour le reconquérir méthodiquement. Les Juifs, retranchés dans quelques places fortifiées, se défendirent comme toujours avec un acharnement héroïque, mais chaque mois vit diminuer leurs ressources et leur nombre. Bar-Kochba, qui aurait voulu utiliser les nombreux soldats qu'il ne pouvait longtemps nourrir dans un pays épuisé, fit de vains efforts pour décider le général romain à livrer une grande bataille. La prise de Bétar, dont il avait fait son centre de résistance, acheva sa défaite, et lui-même mourut obscurément, sans qu'on sache au juste comment périt ce dernier héros de l'indépendance d'Israël. La tradition juive, toujours encline à rattacher les revers nationaux aux fautes des chefs du peuple, lui reproche d'avoir eu trop de confiance en lui-même. Il ne demandait à Dieu que la neutralité : « Seigneur, disait-il dans ses prières, si tu ne veux pas nous aider, du moins n'aide pas nos ennemis, et nous triompherons. »

(1) *Nom.*, xxiv, 17.

Comme on peut s'y attendre, la défaite de l'armée insurgée fut suivie d'un redoublement de persécutions. Adrien ne pardonnait pas aux Juifs ce qu'il appelait leur trahison. La dévastation du pays s'opéra froidement et systématiquement. Dans cette belle Galilée, naguère encore si riche en produits agricoles, on se montrait quelques années après un olivier comme une rareté. Le massacre en grand de la population valide fut organisé. De nouveau l'on vit partir des colonnes entières de femmes et d'enfans voués en masse à l'esclavage. Les cavernes du Liban avaient servi de refuge à quelques poignées de fugitifs. Un jour de sabbat, l'une de ces compagnies d'*oullars* entendit le bruit causé par des sandales ferrées qui pénétraient dans la grotte. C'étaient aussi des Juifs cherchant un asile. On crut des deux côtés à une attaque des ennemis, et les malheureux se renversèrent, s'étouffèrent, s'entre-déchirèrent en pleines ténèbres dans un accès indescriptible de fureur. De là vient la prescription talmudique interdisant l'usage des sandales ferrées le jour du sabbat. Ailleurs des réfugiés, entassés aussi dans une grotte, se virent forcés de manger de la chair humaine pour ne pas mourir de faim, et s'habituaient à cet abominable régime. La campagne environnante était semée de cadavres, et chacun à son tour devait en aller chercher un pour la nourriture commune. Un jour l'un d'eux ne trouva sur son chemin que le cadavre de son père. Il ne peut se décider à le rapporter dans la grotte et revient les mains vides. Un autre, envoyé après lui, rentre plus heureux. La bande affamée, le premier envoyé comme les autres, se jette sur les affreux tronçons qui lui sont offerts. Quand la faim est apaisée, le pourvoyeur raconte où et comment il a fait sa trouvaille, et le fils découvre qu'il vient de se rassasier du corps de son père! Ce trait seul dépeint l'horreur de la situation. En souvenir des inénarrables malheurs de la dernière guerre, *polemos acharon*, comme l'appelaient les rabbins, il fut décidé que les fiancées ne seraient plus portées dans la maison nuptiale sur des palanquins richement ornés.

Adrien augmenta le *fiscus judaicus*. Il fit passer la charrue sur Jérusalem et l'emplacement du temple en signe que tout était fini pour la vieille cité juive. *Ælia Capitolina*, la nouvelle ville construite par ses ordres, s'éleva au nord de l'ancienne, à la place des anciens faubourgs. Il y établit une colonie de vétérans, de Phéniciens et de Syriens. Sa statue à lui-même, celles de Jupiter Capitolin et d'autres divinités grecques et phéniciennes ornèrent le temple bâti sur les ruines du sanctuaire de Jéhovah. Il fut interdit aux Juifs sous peine de mort de franchir l'enceinte de la cité nouvelle. Adrien fit aussi construire un temple de Jupiter sur Garizim, la montagne sainte des Samaritains, et un temple de Vénus sur le

Golgotha. On eût dit qu'il voulait ainsi paganiser les trois monts vénérés par les trois religions issues du monothéisme d'Israël. La grotte de Bethléem, déjà consacrée par la légende chrétienne, reçut elle-même une image d'Adonis. La circoncision et l'observation du sabbat furent défendues sous les peines les plus rigoureuses. Une législation savamment combinée enveloppa le corps entier du judaïsme d'un réseau d'interdictions calculées pour le rendre impossible. En un mot, les *édits d'Adrien* ouvrirent pour le judaïsme, en tant que religion, l'ère de la persécution systématique.

Le sanhédrin reconstitué par R. Jochanan s'était dispersé. Quelques docteurs juifs se réunirent toutefois secrètement à Lydda afin de délibérer sur la situation. Les uns voulaient qu'on cédât pour un temps à la force des circonstances. « La loi, disaient-ils, a été donnée aux Israélites pour les faire vivre, non pour les faire mourir. » D'autres pensèrent qu'il valait mieux endurer tous les martyres que de violer une quelconque de ses ordonnances. Ce dernier avis l'emporta, mais avec quelques tempéramens dictés par la prudence. Il s'établit entre les Juifs fidèles et la police impériale une guerre de ruses et de contre-ruses, ceux-là inventant l'impossible pour déguiser l'observation réelle sous la transgression apparente, celle-ci s'ingéniant à découvrir les actes de judaïsme (1). La tradition talmudique a gardé la mémoire d'un certain apostat, nommé Acher, qui connaissait parfaitement toutes les rubriques du rabbinisme, et qui chercha fortune dans l'art de dénoncer les Juifs pratiquans. Surtout la police romaine s'efforça de toutes les manières d'empêcher la réouverture des écoles rabbiniques et la consécration de nouveaux rabbins. Beaucoup payèrent de leur vie leur obstination à instruire ou à se laisser instruire. La tradition juive relève particulièrement le martyre de dix rabbins, dont l'un, R. Ismaël, était si célèbre par sa beauté que sa tête coupée fut envoyée à Rome pour être offerte à une fille de l'empereur qui avait désiré la voir. R. Akiba, le promoteur de la révolte, avait échappé jusqu'alors, on ne sait trop comment, à la main de fer des persécuteurs. Il fut enfin surpris, donnant des leçons sur la loi. C'était la grande autorité rabbinique du moment. Il semblait que sans lui

(1) Parmi les mesures les plus douloureuses pour les Juifs fidèles, il faut noter celle qui défendait d'enterrer les corps des soldats tués en défendant la cause de l'indépendance. C'était, au point de vue juif, un odieux sacrilège. Telle est une des raisons qui ont déterminé les savans modernes à fixer à cette date la composition du livre de *Tobie*, dont les personnages fictifs sont censés vivre au temps de la domination assyrienne, et qui montre comment la bénédiction divine repose sur le juste qui, malgré les dangers que ce soin pieux lui fait courir, donne une sépulture honorable aux cadavres abandonnés.

on ne saurait plus à quoi s'en tenir sur une foule de points litigieux, et le Talmud raconte les artifices dont usèrent ses disciples pour le consulter à travers les murs de son cachot sans éveiller le soupçon des espions romains. Ils se déguisaient, par exemple, en marchands ambulans, criant leur marchandise en termes ambigus, et, de sa lucarne, Akiba répondait par un seul mot qui tranchait la question. Le vieux rabbin expira dans d'affreuses tortures en prononçant le mot *unique!* Ce fut le dernier soupir de la théocratie d'Israël.

II.

Le rabbinisme sauva encore une fois le judaïsme d'une ruine totale. Un vieux rabbin du nom de Juda, voyant que tous les docteurs étaient morts ou allaient mourir, voulut, au péril de sa vie, donner la *semicha*, c'est-à-dire la consécration, à sept disciples de R. Akiba que le maître n'avait pu consacrer de son vivant. Quoique surveillé de fort près par l'autorité romaine, il parvint à réunir les sept candidats dans un endroit isolé, et leur imposa les mains. A peine avait-il fait, qu'un détachement romain survient. Les jeunes gens voulaient défendre le vieillard. Celui-ci leur ordonna de chercher leur salut dans la fuite, et ils durent obéir. Les soldats ne purent s'emparer que du vieux rabbin, qu'ils percèrent de mille coups. La chaîne traditionnelle n'en était pas moins renouée, et sur ces entrefaites Adrien mourut. Son successeur, Antonin le Pieux, plus humain, n'ayant pas d'injure personnelle à venger, eut pitié des malheureux Juifs et rapporta les édits. Toutefois il maintint l'interdiction du prosélytisme et la défense d'entrer dans la nouvelle Jérusalem. Les sept disciples de R. Akiba récemment consacrés se réunirent à Uscha et y ouvrirent une grande école rabbinique.

Le parti théocratique avait été écrasé physiquement et moralement. Bar-Kochba, *le fils de l'étoile*, était devenu pour bien des Juifs *Bar-Kosaba, le fils du mensonge*. Cependant, lorsque vingt-trois ans de tranquillité eurent rendu aux Juifs de Palestine quelque force et quelque confiance, l'illusion messianique aidant, l'on vit de nouveau un mouvement insurrectionnel éclater en Judée l'an 161. Il est probable que ces nouveaux zélotes comptaient sur les Parthes, qui faisaient mine de déclarer la guerre à l'empire. Cette insurrection fut vite étouffée. Les Parthes ne purent la seconder à temps, et le seul résultat fut le renouvellement momentané des édits d'Adrien par ordre de Vérus, qui se trouvait alors en Orient

et ne tarda pas à y mourir épuisé de débauches. Une députation de rabbins envoyés vers Marc Aurèle réussit à les faire retirer.

Il est probable que le parti des rabbins pacifiques ou du moins comprenant bien la situation l'emportait de plus en plus dans l'opinion des Juifs. La splendeur matérielle de la civilisation romaine contribuait aussi à adoucir ces terribles puritains. Une source talmudique rapporte que R. Juda, R. José et R. Simon ben-Jochaï dissertaient un jour à Uscha sur les mérites de l'empire. R. Juda *romanisait* passablement, exaltait les grandes œuvres d'utilité publique accomplies par les Romains. « Ils ont, disait-il, bâti partout des villes avec de grands marchés, jeté des ponts sur les fleuves, érigé des thermes pour la santé. » R. Simon n'entendait pas du tout de cette oreille. « Oui, répliquait-il, mais ils n'ont fait tout cela que par avarice et égoïsme; ils entretiennent dans les villes des maisons de prostitution (1), leurs bains ne servent qu'à la débauche, leurs ponts sont grevés de droits de péage. » R. José écouta, mais ne dit rien qui ressemblât à un éloge ou à un blâme. Eh bien! R. José me fait assez l'effet d'avoir représenté l'opinion générale de ses compatriotes. Bien peu auraient partagé l'enthousiasme de R. Juda pour l'administration romaine, mais le puritanisme incorrigible de R. Simon déclinait visiblement. Le judaïsme, ne voulant ni se démentir ni s'opiniâtrer dans l'impossible, se recueillait, préférant se taire et attendre. Les faits parlaient trop haut pour qu'on refusât toujours d'entendre leur imposant langage. Tandis que la statue de Jupiter Capitolin trônait aux lieux où fut Jérusalem, les rabbins envoyés à Rome auprès de Marc-Aurèle avaient pu, par une faveur spéciale, contempler au Capitole les vénérables reliques enlevées un siècle auparavant par Titus, les vases sacrés, le diadème pontifical et le rideau du sanctuaire (2). Pourtant, depuis que ces insignes vénérés avaient disparu de la terre sainte, le judaïsme, malgré de terribles secousses, avait vécu, il se relevait encore une fois d'une ruine qui semblait totale. Quelle leçon contre la préétendue nécessité d'un culte sacerdotal et d'une théocratie fondée sur cette base périssable!

Cependant l'idée, l'espoir de secouer un jour le joug romain, moyennant la protection divine et la venue du messie, ne cessa de travailler sourdement les masses ignorantes, et toutes les fois que les vicissitudes politiques amenèrent un état de choses trop con-

(1) C'est le même reproche que les apologistes chrétiens adressent à la société païenne. L'empire avait fini par chercher dans la prostitution des ressources fiscales.

(2) Les historiens juifs disent que ces trophées des Flaviens furent emportés de Rome par Genséric, et passèrent avec lui en Afrique. On ne sait ce qu'ils devinrent ensuite.

traire aux prétentions du judaïsme, on vit s'agiter obscurément quelques remous d'insurrection. Par exemple, lorsque Septime-Sévère, à la suite de ses expéditions en Orient, eut aggravé sous certains rapports les charges qui pesaient déjà sur la Palestine, il y eut de nouveau des bandes de partisans juifs que Bassien Caracalla ne parvint pas à détruire entièrement, mais dont l'extinction spontanée prouve l'insignifiance. Les édits religieux de Sévère tendaient à maintenir la paix entre Juifs, chrétiens et païens, en interdisant tout prosélytisme de part et d'autre; mais nous avons eu déjà l'occasion de dire ici même comment la dynastie des Sévères, sous l'impulsion de Julia Donna, l'impératrice philosophe, sortie de la famille sacerdotale d'Émèse, se montra sympathique aux religions orientales. Sous Héliogabale et Alexandre Sévère surtout, cette tendance fut visible, et, par un bien étrange retour des choses, les adorateurs de Jéhova gagnèrent beaucoup en tranquillité et en tolérance sous le sceptre d'un prince pontife d'une espèce de Baal. Alexandre Sévère et sa mère Julia Mammæa furent décidément favorables au judaïsme, et lui accordèrent une place honorable dans ce syncrétisme religieux, pythagoricien au fond, qui amalgamait dans un même culte Abraham et Orphée, Apollonius de Tyane et Jésus de Nazareth. Il en résulta, du côté juif, un peu de relâchement dans la rigueur des prescriptions rabbiniques réglant les relations avec les païens. C'est ainsi que les Juifs vécurent pendant le III^e siècle, réduits à l'impuissance, de plus en plus concentrés sur eux-mêmes, absorbés dans l'observance ponctuelle de leur loi conformément aux commentaires des rabbins, tantôt molestés en détail par la politique toujours soupçonneuse de l'empire, tantôt tolérés et même favorisés en masse par les empereurs les moins romains d'esprit. La fondation et l'éclat momentané du royaume de Palmyre (259-273), les tendances très monothéistes de la reine Zénobie, la politique intolérante de Dioclétien, ne changèrent point leur situation d'une manière notable. Dioclétien, en fait de religion, n'aimait que l'antique. Il détestait l'innovation, la dissidence, et c'est pour cela que ses édits, si rigoureux contre les chrétiens et les Samaritains, épargnèrent les Juifs, pour lesquels il fut dédaigneux, insultant, plutôt que persécuteur. On prétend qu'il exigea du patriarche juif et de ses compagnons, venus pour le solliciter à Panéas, qu'ils prissent des bains pendant plusieurs jours avant de se présenter devant lui. Singulière réputation qu'avait déjà cette race, qui, plus que toute autre, a multiplié les ablutions dans sa pratique religieuse!

Mais déjà l'on pouvait prévoir le jour où le judaïsme n'aurait plus rien à craindre de la politique païenne et où son sort temporel

dépendrait désormais d'une autre suzeraine. L'église chrétienne marchait à pas rapides vers la suprématie que les événements, l'habileté de ses évêques et sa force morale lui assuraient au milieu de la dissolution universelle. La religion juive, comme puissance historique, était depuis longtemps distancée par sa fille évangélique, et de là sans doute la tranquillité relative avec laquelle le judaïsme traversa les périodes orageuses qui mirent plus d'une fois en question l'existence même de l'église chrétienne. Constantin, devenu maître de l'empire, tint d'abord la main à ce que la liberté religieuse proclamée par lui fût respectée vis-à-vis des Juifs comme de tous les autres. Le patriarche juif fut officiellement traité sur le même pied qu'un haut dignitaire de l'église chrétienne, et reçut dans les actes publics les titres d'*illustris*, *specabilis*, *clarissimus*. Toutefois l'influence cléricale, de plus en plus puissante à la cour de Byzance, ne tarda pas à faire sentir aux Juifs leur état de dépendance. L'ordonnance d'Adrien leur interdisant le séjour de Jérusalem, — qui avait repris son ancien nom, — fut renouvelée. Un Juif converti, du nom de Joseph, couvrit de temples chrétiens la Galilée, où jusqu'alors le christianisme n'avait jeté que de faibles racines. Sous Constance (337-361), le sort des Juifs empira au point de provoquer une insurrection, du reste promptement comprimée. Leurs espérances se réveillèrent sous Julien. Non-seulement cet empereur romantique aimait par principe à favoriser les vieilles religions aux dépens de la nouvelle, mais de plus il est à croire qu'à la veille de déclarer la guerre aux Perses Julien attachait une importance réelle à se concilier les sympathies des Juifs de Palestine et par ricochet des Juifs des bords de l'Euphrate.

Un étrange incident marqua les rapports de Julien avec les Juifs. Une idée, sans aucun fondement réel dans le Nouveau Testament, s'était introduite dans les croyances chrétiennes populaires, l'idée que le temple juif de Jérusalem, condamné par les décrets du ciel, ne serait jamais relevé. Julien, pour faire pièce aux chrétiens et plaisir aux Juifs, donna des ordres formels pour qu'on le rebâtît sans retard. Il aimait ce culte lévitique qui, par ses immolations d'animaux et ses pompes sacerdotales, se rapprochait tant des cultes polythéistes. La courte durée de son règne ne lui permit pas de mener à bien cette entreprise. Les historiens chrétiens contemporains affirment que des flammes fulgurantes sortirent de terre sous les coups de pioche des ouvriers qui creusaient les fondemens de l'édifice projeté, et les effrayèrent au point qu'ils refusèrent de continuer les travaux. Évidemment la légende déploie ici sa complaisance ordinaire. Cependant M. Graetz ne nie pas précisément le phénomène. Il pense que les gaz inflammables comprimés dans les

vieux souterrains du temple brûlé par Titus purent fort bien faire explosion çà et là. L'ignorance superstitieuse du temps n'en demandait pas davantage pour crier au miracle.

Les premiers successeurs de Julien furent ariens et tolérans pour les Juifs; mais sous Théodose l'orthodoxie et l'intolérance revinrent au pouvoir, et les Juifs eurent beaucoup à en souffrir. Chrysostome, Ambroise, Cyrille d'Alexandrie, se distinguèrent par leur animosité contre eux. Bientôt commencèrent les grandes invasions. Les Juifs comme les chrétiens virent dans les malheurs de l'empire la juste punition des crimes de Rome envers le genre humain et surtout envers eux. L'éroulement continu de l'énorme édifice, dont la chute entraînait celle de tout l'ancien monde, leur fit l'effet d'une prochaine apparition des cieux nouveaux et de la terre nouvelle prédits par les prophètes. Un prétendu messie se montra en Crète et rassembla une foule enthousiaste autour de sa personne, puis disparut sans qu'on sût ce qu'il était devenu après avoir échoué dans son premier miracle. Au surplus, l'insignifiance politique du judaïsme palestin était de plus en plus visible. La population chrétienne désormais était prépondérante en Palestine; des couvens nombreux émaillaient la terre sainte, choisissant de préférence les localités illustrées par les traditions bibliques. Des agglomérations juives toujours importantes, capables même de se révolter encore jusque sous l'empereur Héraclius (vii^e siècle), mais isolées, diminuant en nombre, ne pouvaient plus passer pour un peuple. Le patriarcat juif, reconnu officiellement par les empereurs jusqu'en 425, fut aboli sous Théodose II, et alors, pour les Juifs, commença le moyen âge. Il n'y eut plus en Occident de centre visible du judaïsme. Son histoire depuis lors s'éparpille dans les histoires nationales des peuples nouveaux, et la lamentable légende du Juif errant va devenir une vérité; mais la société juive emporte avec elle son palladium, le Talmud, et trouvera dans son livre et la prédication de ses rabbins une solidité que son temple et ses prêtres n'avaient pu lui assurer.

III.

Avant d'en finir avec cette histoire extérieure du judaïsme, il faut absolument jeter un coup d'œil rétrospectif sur un pays qui, dans l'Ancien Testament, passe pour une terre maudite, et qui, dans la période que nous étudions, était devenu une seconde patrie juive, au point de supplanter complètement en importance numérique et même religieuse la vieille terre classique d'Israël. Les Juifs restés

sous Cyrus et ses successeurs dans le pays de la déportation formèrent de petites sociétés à part, autonomes, sous la suzeraineté bienveillante des rois de Perse, qui comptaient plus sur leur fidélité que sur celle de l'ancienne aristocratie chaldéenne, et nous avons vu que le lien religieux entre les Juifs de Babylone, comme on les appelait, et les Juifs de Judée resta étroit. Au commencement de notre ère, les sociétés juives de Mésopotamie et de Babylonie étaient prospères, riches, nombreuses. Elles peuplaient en tout ou en grande partie plusieurs villes importantes de la fertile région de l'Euphrate, Naardée, Pumbadita, Syra et beaucoup de localités moins connues, quelques-unes même, telles que Machuza, situées sur le Tigre et presque aux portes de Ctésiphon. Cette agglomération juive, qui s'étendait en forme de poire du cours moyen du Tigre au cours inférieur de l'Euphrate, avait jeté de nombreux essais dans les pays voisins, et à travers l'Arménie et la Cappadoce donnait la main aux colonies juives de l'Asie-Mineure. On sait à combien d'hypothèses a donné lieu le silence complet de l'histoire sur la destinée ultérieure des Israélites des dix tribus déportés en Assyrie par les rois ninivites plus d'un siècle avant la destruction du royaume de Juda par les Chaldéens. Les uns ont cru les retrouver en Arménie, d'autres en Chine, d'autres jusqu'en Amérique. M. Jost croit, et son opinion s'appuie sur des considérations très plausibles, que les débris de ces tribus du nord se rapprochèrent de leurs compatriotes du sud, attirés par les affinités de sang, de langue, de croyance et d'intérêt. Par là nous comprenons mieux l'importance numérique de ces établissemens juifs de l'Asie centrale, qui s'accrurent encore par l'arrivée successive d'un certain nombre de familles fuyant la Palestine chaque fois que celle-ci était le théâtre de quelque catastrophe, ce qui arriva souvent. Croirait-on que l'an 20 de notre ère, profitant des faiblesses intestines de l'empire parthe, deux aventuriers juifs, deux tisserands de Naardée, Asinaï et Abilaï, créèrent un état juif indépendant qui dura seize ans? A la fin, la discorde se glissa entre les deux chefs, et les Parthes finirent par avoir raison de l'état dissident.

Au moment où le judaïsme babylonien sort de l'obscurité profonde qui recouvre les premiers temps de son histoire, nous le voyons dirigé par un magistrat suprême héréditaire, le *resch galuta* ou *prince de l'exil*, qui lui-même était Juif et à qui les rois perses avaient accordé un certain pouvoir. L'empire parthe conserva cette organisation, qui rappelle tout à fait celle des sociétés non musulmanes dans l'empire turc d'aujourd'hui. Ces *princes de l'exil* prétendaient rattacher leur généalogie à la maison de David. Longtemps forcés à une grande modestie d'allures, ils tranchèrent peu

à peu du souverain, tout au moins du vice-roi; ils eurent un palais, une cour, des audiences, une police, et déployèrent un grand faste. Plus importante encore à partir de la résurrection de l'empire perse par les Sassanides, cette espèce de vice-royauté juive se perpétua à travers bien des vicissitudes jusqu'au XI^e siècle.

La tranquillité relative, la prospérité rarement troublée des Juifs de Babylonie, firent que, sous le rapport du nombre et de la puissance matérielle, l'Israël de l'Euphrate l'emporta dès le premier siècle de notre ère sur l'Israël du Jourdain. Toutefois, au point de vue religieux, Jérusalem, son temple, ses écoles, ses souvenirs, jouissaient d'une autorité que Naardée, son prince et ses pompes ne pouvaient revendiquer. Cependant on retrouve dans le Talmud les traces d'une tendance très ancienne chez les Juifs babyloniens à s'émanciper de la suprématie de Jérusalem. C'est ainsi qu'ils se vantaient d'être de sang plus pur que les Juifs de Palestine, n'ayant jamais, comme ceux-ci, contracté mariage avec des femmes étrangères. A cette prétention, très grave dans les vieilles idées sémitiques, se joignait celle de posséder des traditions plus antiques, plus directement émanées du vieil Israël d'avant la captivité que celles qu'on pouvait recueillir en Judée, où la filière traditionnelle avait subi une interruption prolongée. Ce qui est à noter, c'est que les Juifs de Palestine ne niaient pas ces assertions d'une manière absolue, et, chose qu'on oublie trop souvent ou qu'on ignore, ils acceptèrent beaucoup plus volontiers les influences babyloniennes que l'action des autres milieux juifs qui, tels qu'Alexandrie, pouvaient raisonnablement prétendre à l'autorité intellectuelle. Plus d'une des célébrités rabbiniques de Palestine, entre autres le grand Hillel, étaient venues de la vallée de l'Euphrate.

Naturellement les prétentions des Juifs babyloniens s'accrochèrent encore lorsque la destruction du temple eut enlevé à la Judée son plus grand titre à la suprématie, et qu'il fut avéré, par l'insuccès de tous les efforts tentés pour le relever, que cette destruction était irrévocable. Ce fut surtout après la défaite de Bar-Kochba, tandis que les édits d'Adrien menaçaient aussi le judaïsme d'une extirpation totale dans les limites de l'empire romain, que le judaïsme libre et prospère de l'empire parthe acquit la conscience de sa supériorité. Un moment il y eut à Naardée un sanhédrin *proprio motu* que le sanhédrin régulier de Palestine, reconstitué après Adrien, eut quelque peine à ramener à l'obéissance. Il se trouva même des rabbins qui prétendaient que la déportation d'Israël en Chaldée sous Nébucadnetzar avait été un fait providentiellement heureux, que sous Cyrus on avait eu tort de vouloir et d'organiser la restauration, et que le véritable Israël se trouvait désormais sur les bords

de l'Euphrate. Sans doute des affirmations aussi contraires à toutes les idées du passé ne furent le partage que d'un très petit nombre; mais la décadence continue de la population juive en Palestine, la victoire du christianisme, les suites funestes qu'elle eut pour le prestige et la liberté du judaïsme occidental, finirent par amener une situation de fait qui répondait presque à ces théories passablement rationalistes.

De là vint que parallèlement au *Talmud Jeruschalemi* ou doctrine traditionnelle de Jérusalem se forma le *Talmud Babli* ou Talmud de Babylone. Un jour arriva où les Juifs babyloniens, longtemps plus mondains et, dirait-on, plus sceptiques, se trouvèrent tout aussi imprégnés de rabbinisme que ceux de Judée. Les écoles de Pumbedita et de Syra virent affluer les élèves-rabbins par centaines. Les *princes de l'exil* eux-mêmes se mêlèrent de rabbiniser. Les docteurs babyloniens dépassèrent leurs confrères de Palestine en formalisme et en subtilité. Comme eux, ils s'en tinrent longtemps à l'enseignement oral; mais, comme eux aussi, ils se virent à la fin forcés de recourir à l'écriture. Ce ne fut pas le christianisme vainqueur qui leur fit craindre que les persécutions, en dispersant et en tuant les dépositaires de la tradition sacrée, ne la condamassent à l'oubli, ce fut le mazdéisme ressuscité avec l'empire perse. Les mages ne leur furent pas plus doux que les évêques catholiques. Sous Firuz (458-467), les synagogues furent détruites et les écoles fermées. C'est ce qui amena vers l'an 500, époque d'une suprême importance pour les destinées du judaïsme, la codification et la fixation définitive du *Talmud Babli*.

IV.

Pénétrons maintenant dans l'intérieur du judaïsme pour rechercher comment, durant la période que nous venons d'étudier, la religion juive parvient à se constituer sans sacerdoce, sans autel, sur la seule base de l'écriture et de l'enseignement rabbinique. On se souvient qu'au lendemain même de la prise de Jérusalem par Titus le vieux Jochanan reconstituait à Jamnia un sanhédrin qui, puisant sa légitimité dans la nécessité, vit son autorité reconnue par l'ensemble des communautés juives. A ce sanhédrin était adjointe une école de rabbins qui passa désormais pour le grand canal de la tradition sainte. Sept docteurs célèbres, dits *tannaïtes* ou répétiteurs (de la tradition), se groupèrent autour de Jochanan et continuèrent la jurisprudence orale des anciens scribes. L'an 80, Jochanan eut pour successeur Gamaliel II, petit-fils de ce Gamaliel qui se glori-

fait de descendre du grand Hillel, et qui avait donné des leçons à Paul de Tarse. Inutile de dire que les événemens avaient rejeté au second rang l'école de Schammaï et son pharisaïsme intraitable, et qu'en revanche l'esprit plus pratique, plus pacifique, non moins pédant, mais plus raisonnable de Hillel domina dorénavant dans le rabbinisme, excepté aux momens d'effervescence où le vieux zélotisme revint sur l'eau. Depuis Gamaliel II, la dignité de *nassi* ou patriarche juif, bien que toujours considérée comme dévolue par le sanhédrin, fut héréditaire dans cette famille, qui prétendait rattacher ses origines par les femmes à la maison de David.

On vit alors se produire au sein du judaïsme un phénomène remarquable, très peu remarqué jusqu'à présent, et sur lequel je me permets d'appeler l'attention des savans qui s'occupent des origines de l'ancien catholicisme; une tendance prononcée à l'unité extérieure, à la conformité disciplinaire et à la centralisation s'empara du corps entier du judaïsme à peu près vers le même temps ou plus précisément un peu avant qu'un même mouvement se manifestât dans les communautés chrétiennes, jusqu'alors si indépendantes l'une de l'autre. Il faut que, sous le régime impérial romain, le goût de l'unité ait été bien fort. Le fait est qu'en politique et en religion tout à cette époque cherche à se concentrer. Les adversaires des pouvoirs qui profitent de cette marche des choses ont beau avoir mille fois raison; leurs argumens se perdent dans le vide, la masse est d'avance acquise à tout ce qui à ses yeux objective l'unité dont elle est éprise. L'épiscopat chez les chrétiens, le patriarcat chez les Juifs, l'autorité toujours plus absolue de l'un et de l'autre, se développent parallèlement, celui-ci précédant celui-là. Quelle confirmation des théories récentes de la science religieuse sur la prépondérance du judæo-christianisme au sein de l'église primitive et sur l'origine judæo-chrétienne de l'épiscopat! Les deux puissances, l'épiscopat chrétien (qui devait à son tour chercher à se concentrer) et le patriarcat juif, fondent également leur commune prétention sur la nécessité de conserver les pures traditions. Au fond, la pureté des traditions qu'ils enseignent n'a d'autre garantie à son tour que leur prétention; mais cela suffit pour que la majorité s'incline. La masse croit toujours ce qu'elle aime à croire.

Ainsi Gamaliel II s'occupa surtout de ramener à l'unité les tendances divergentes qui se faisaient jour dans les écoles, filles de celle de Jamnia, déjà ouvertes çà et là dans la contrée. Une *bat-col* ou voix du ciel décida que les doctrines de Hillel et de Schammaï étaient divines toutes les deux, mais que dans la pratique il fallait suivre celle de Hillel. Quelques schammaïtes zélés protestèrent contre cette manière trop commode d'avoir raison, mais leurs ré-

clamations ne furent pas écoutées. Gamaliel dirigea aussi un travail de révision des sentences et de la jurisprudence traditionnelles de manière à les enlever autant que possible à l'arbitraire individuel de chaque rabbin. Ce fut un premier pas vers la systématisation de cet énorme fatras de traditions orales qui devait plus tard se fixer par écrit dans le Talmud. L'admission dans les écoles dut être précédée d'une espèce d'examen de conscience. La mise au ban de la synagogue, ce que l'église chrétienne appelle l'excommunication, fut renforcée dans ses rigueurs et appliquée à plus d'un rabbin récalcitrant. En même temps le patriarche introduisait des coutumes tendant à relever sa dignité personnelle. Il froissa tant d'amours-propres, que pendant quelques années il fut déposé lui-même ; mais il fut réintégré avant sa mort, et ses successeurs suivirent la même politique.

L'un de ses plus notables assesseurs fut ce rabbi Akiba que nous avons vu jouer un rôle si actif avant et pendant l'insurrection de Bar-Kochba. Sa biographie a quelque chose de romanesque qui la distingue de l'histoire, ordinairement très prosaïque, de tous ces braves rabbis. Sa famille prétendait descendre de Sisera, le chef chananéen tué par Jahel la Kénienne au temps des juges d'Israël. Il était dans sa jeunesse au service d'un riche patriote de Jérusalem, et s'était épris de la fille de son maître, la belle Rachel, qui le paya de retour et lui promit sa main, s'il parvenait à se faire rabbin. Akiba, qui n'avait reçu aucune instruction, se mit alors à étudier avec un zèle et une persévérance incroyables, tandis que la jeune fille, chassée par son père, vivait dans le plus complet dénûment. A la fin, ils se marièrent, mais ils restèrent pauvres, au point que Rachel dut un jour vendre sa magnifique chevelure pour ne pas mourir de faim avec son mari. Tel était l'homme qui souleva le feu de la révolte par tout le monde juif et laissa des traces profondes dans la tradition rabbinique. Par un bizarre mélange d'enthousiasme et de subtilité, c'est lui qui élaborait le système affreux qui engendra tant de sottises décorées du nom d'interprétations de l'Écriture, d'après lequel chaque syllabe, chaque lettre, chaque anomalie grammaticale ou orthographique du texte consacré à un sens mystérieux que la sagacité des docteurs doit démêler (1). Un autre rabbin du même temps, R. Josué ben-Chanania, présente un contraste intéressant avec l'intraitable Akiba. Doux et conciliant, il aurait voulu pacifier les rapports entre les Juifs et les Romains. Il était extrêmement laid, et comme il faisait partie d'une députation en-

(1) Déjà l'habitude était prise par les copistes de l'Écriture sainte de respecter jusqu'aux fautes d'orthographe échappées à l'attention de leurs prédécesseurs.

voyée près d'un empereur (on ne dit pas lequel), une princesse impériale lui demanda en riant pourquoi tant de sagesse était renfermée dans un si vilain vase. — Princesse, repartit le vieux rabbin, on ne conserve pas le bon vin dans des vases d'or.

Ce fut le sanhédrin de Jamnia qui commença de séparer officiellement les Juifs chrétiens de la famille israélite. Jusqu'alors les Juifs chrétiens de Palestine, pour la plupart rigides observateurs de la loi et très antipathiques au christianisme plus hardi de l'école paulinienne, faisaient plutôt l'effet d'une de ces associations excentriques qui abondaient dans la société juive, et qui, d'accord avec elle sur le principe de l'inviolabilité de la loi, jouissaient d'une certaine liberté d'allures qu'on ne restreignait pas sans motifs graves. L'excentricité des *nazaréens* consistait à s'imaginer que le messie attendu par tous les Juifs et devant bientôt venir avait déjà paru sous les traits d'un rabbi suspect de Galilée, condamné à mort et crucifié quelques dizaines d'années avant la destruction du temple. Cela devait faire aux scribes infatués de leur scolastique l'effet de quelque chose de niais et d'innocent. Il est vrai que dans les premiers temps des mouvemens très peu légaux avaient éclaté au sein de cette association particulière; mais la persécution dont Étienne le diacre fut la plus illustre victime les avait étouffés en Judée même, et l'on ne s'occupait guère de ce qui se passait ailleurs.

Pendant, et à la longue il n'en pouvait être autrement, les Juifs chrétiens commençaient à se distinguer plus nettement de l'ensemble de la société juive. Les principes déposés dans leur conscience par celui qu'ils appelaient le Christ portaient peu à peu leurs fruits naturels. Par exemple, ils étaient des plus froids pour les intérêts de la théocratie. Ils avaient refusé de prendre part à la guerre contre les Romains, et beaucoup s'étaient réfugiés dans la Décapole, de l'autre côté du Jourdain. Les évangiles, surtout l'évangile perdu dit *des Hébreux*, en répandant en Palestine l'enseignement personnel de Jésus, froissaient les lecteurs intelligens, qui voyaient combien peu Jésus lui-même était légaliste. Quand le judaïsme se reconstitua sous l'autorité du sanhédrin de Jamnia et plongea plus que jamais dans les eaux rabbiniques, les communautés judéo-chrétiennes restèrent indépendantes, ne voyant aucun motif pour se rallier à ce nouveau centre religieux, et peu disposées à obéir aveuglément aux nouvelles prescriptions des rabbins. D'ailleurs la chute du temple et la cessation forcée des cérémonies sacerdotales les poussaient irrésistiblement dans la voie libérale que Paul avait inaugurée trop tôt pour leur inexpérience et leur faiblesse, mais non pour la logique du principe chrétien. La personne de Jésus grandissait tellement dans leur vénération, qu'ils le mettaient au-

dessus de Moïse et lui attribuaient des prérogatives quasi divines. Tout doucement ils se sentaient aussi rapprochés des gentils, qui croyaient comme eux en Jésus-Christ sans s'astreindre aux mille observances de la loi, que de leurs compatriotes, qui ne savaient voir en Jésus qu'un imposteur ou un fou. Une rupture était donc inévitable. Les rigneurs du *fiscus judaïcus* sous Domitien durent la favoriser, et on voit en effet que vers ce temps-là le judæo-christianisme se relâche sur l'obligation de la circoncision et quelques autres marques distinctives du judaïsme orthodoxe.

Vers le même temps aussi, le sanhédrin procède contre les *minim*, — c'est le nom des Juifs chrétiens dans le Talmud, — c'est-à-dire contre les *dégénérés*. R. Tarphon n'y allait pas par deux chemins pour les condamner. « Les Évangiles, disait-il, et tous les livres des *minim* mériteraient d'être brûlés, car le paganisme est moins dangereux; celui-ci méconnaît par ignorance les vérités du judaïsme, les *minim* les renient en pleine connaissance de cause. Il vaut mieux chercher un refuge dans un temple païen que dans les synagogues des *minim*. » Le sanhédrin de Jamnia enjoignit donc aux Juifs fidèles de se conduire avec les Juifs chrétiens comme avec des païens, leurs écrits furent assimilés aux livres de sorcellerie, une formule d'imprécation (*birchat ha-minim*) fut même insérée à leur adresse dans la prière quotidienne. Aussi n'est-il pas étonnant que les Juifs chrétiens n'aient point sympathisé avec la révolte de Bar-Kochba, et aient eu à souffrir sous le régime de ce dictateur momentané. La séparation depuis lors fut irrévocable et absolue. La haine mutuelle s'envenima, et, ne pouvant susciter de persécutions en règle, elle se dédommagea par des tracasseries dont il faut citer un exemple.

Une des prérogatives du sanhédrin et l'un des moyens dont le patriarche se servait pour relever son autorité, c'était la fixation du calendrier et la publication des grandes fêtes religieuses consacrées par la loi et la tradition. L'année israélite était lunaire. Les jours de fête étaient calculés d'après leur rapport avec la nouvelle lune. De vieux usages remontant à l'époque où l'on ne savait pas supputer d'avance les phases de cet astre et les dates qui en dépendent voulaient que l'apparition de la nouvelle lune fût annoncée au patriarche par des témoins oculaires postés en prévision de l'événement. Ce témoignage une fois reçu avec des formalités destinées à en garantir la sincérité, le patriarche en informait le sanhédrin et les synagogues voisines. Quant aux synagogues éloignées, un système ingénieux de signaux ignés, se répétant indéfiniment le long des montagnes, portait pendant la nuit le message du sanhédrin jusque dans les régions lointaines de Tadmor, de l'Asie-

Mineure et de l'Euphrate. Il y avait dans ce système quelque chose d'antique et parlant aux imaginations; les haines religieuses provoquées par l'intolérance rabbinique ne permirent pas la continuation de cette poétique télégraphie. Il paraît qu'à plusieurs reprises les judæo-chrétiens et les Samaritains s'amuserent à contrefaire les signaux du sanhédrin, et réussirent à tromper les populations juives de Syrie et de Babylonie, qui célébrèrent de grandes fêtes à contre-temps. Les patriarches se virent donc forcés de dresser d'avance le calendrier religieux pour l'année et de le confier à des messagers spéciaux. Plus tard ils durent même en venir à publier les calculs qui permettaient à chacun de le fixer soi-même. Ce fut un grand coup porté au prestige et à l'autorité du patriarcat.

Cela toutefois n'eut lieu qu'au iv^e siècle. Jusque-là, le patriarcat réussit assez bien à réaliser une sorte de papauté juive. A Simon, fils de Gamabiel II, succéda son fils R. Juda ben-Simon (170-215), qui transféra le sanhédrin à Sipporis, en s'adjudgeant le droit de nommer d'office à tous les emplois judiciaires et religieux dans les communautés juives (1). Ses richesses, qui étaient grandes, lui servirent surtout à consolider son autorité, dont il se montrait fort jaloux. Le Talmud a conservé plusieurs traits attestant son extrême susceptibilité et la dureté avec laquelle il procéda contre les velléités indépendantes de quelques rabbins. Cela n'empêcha pas, ou, pour mieux dire peut-être, cela fit que son nom passa à la postérité avec l'épithète de *saint*. R. Juda le Saint est un des grands architectes du judaïsme talmudique. C'est lui qui jeta les fondemens de cet énorme édifice en fixant une fois pour toutes la *mischna* ou seconde loi, exposée jusqu'à lui à l'instabilité d'une transmission purement orale. Ce fut une innovation décisive que ce recours à l'écriture. La mischna, codifiée par lui, devint un texte pour ainsi dire stéréotype, ajouté au texte biblique et donnant lieu à son tour comme celui-ci à toute sorte de commentaires et de développemens au sein des écoles rabbiniques. Il fut entendu, malgré l'absurdité d'une pareille prétention, que cette tradition orale remontait jusqu'à Moïse lui-même, qui l'avait confiée à Josué, celui-ci aux *anciens* de son temps, ces derniers aux prophètes, qui l'auraient finalement transmise aux scribes. La mischna de Juda le Saint, reproduite tout au long dans le Talmud, constitue donc la base, le point de départ et la substance de la compilation totale, et l'autorité en est regardée comme indiscutable dans le judaïsme orthodoxe. Elle fut transmise aux Juifs de Babylonie par les disciples

(1) Partout où ils pouvaient matériellement le faire, les Juifs conservèrent leur droit national au civil et au criminel.

de Juda le Saint avec quelques changemens apportés, dit-on, par lui-même dans les dernières années de son patriarcat, tandis que la version primitive demeura en vigueur en Palestine, — première différence entre le *Talmud Jeruschalemî* et le *Talmud Babil.* L'idiome de la mischna est encore l'hébreu, bien qu'il soit mélangé d'expressions araméennes, grecques et latines. L'hébreu était passé depuis longtemps à l'état de langue morte; mais on le cultivait encore dans les écoles comme langue sacrée.

Avec la fixation de la mischna finit l'ère des tannaïtes ou répétiteurs. Nous n'avons rien dit d'une foule d'honnêtes rabbins dont les noms, conservés par le Talmud, sont l'objet de pieuses recherches biographiques de la part de nos historiens juifs. Leur biographie en général est très monotone et parfois puérile. On a besoin, pour s'y intéresser, de se rappeler le courage et les souffrances de ces martyrs du rabbinisme. J'avoue que l'âne scrupuleux de R. Pinchas, tellement habitué par son maître à n'user que d'alimens dimés qu'il mourait de faim à côté d'une masse de foin non dimée, ne parvient pas à me toucher beaucoup. J'ai plus de sympathie pour R. Méir, qui doit avoir inventé l'encre de vitriol, et qui a rendu par là un grand service à l'humanité. En somme, il y a très peu à tirer de leurs travaux, si ce n'est pour l'œuvre respectable, mais étonnamment aride et ennuyeuse, à laquelle ils ont voué leur vie. C'est par eux, par leur enseignement, que le caractère légaliste du judaïsme fut poussé à un point qui nous paraît aujourd'hui inconcevable. Ne demandez pas à la mischna de vous parler de l'amour de Dieu; il en est encore moins question dans ses sentences aphoristiques et sèches que dans l'Ancien Testament. Ne demandez pas non plus à la mischna et à ses commentateurs ce qu'ils ont voulu régler dans la vie humaine; le difficile est de trouver quelque chose qu'ils n'aient pas réglé, soupesé, précisé. Ils vous diront, par exemple, la somme exacte qu'un pauvre peut réclamer de la bienfaisance publique, si un jeune marié est tenu de lire le *schemah* (1) le soir de ses noces, combien d'enfans un honnête homme doit procréer pour s'acquitter de son devoir envers le genre humain. De quoi ne se mêlent-ils pas? C'est au point qu'on trouve chez quelques rabbins du temps les traces d'un certain mécontentement d'ailleurs sans résultat. L'un d'eux, R. Josué, se plaignait de ce que la mischna suspendait parfois des montagnes à un cheveu.

(1) On appelle ainsi les trois fragmens bibliques, — *Deutér.*, vi, 4-9; xi, 13-21; *Nomb.*, xv, 37-41, — lesquels, regardés comme contenant les vérités essentielles du judaïsme, sont souvent répétés soit dans le culte public, soit dans la dévotion privée. *Schemah*, c'est-à-dire *écoute*, est le premier mot du premier fragment et désigne par abréviation l'ensemble des trois textes.

Muette sur la question des peines de l'autre vie, elle était fort sévère dans ses dispositions disciplinaires, et comminaut très souvent la flagellation, même la mort, contre les transgresseurs.

Sous Gamaliel III et Juda II, qui succédèrent à Juda le Saint de 210 à 275, le patriarcat juif maintint et même agrandit encore la haute position où ce dernier l'avait fait monter. Le sanhédrin fut transféré à Tibériade, et dans cette ancienne capitale de la Galilée on put voir le patriarche juif s'avancer en public avec une garde d'honneur. On accuse Juda II de rapacité et de simonie. A partir de Juda II du reste, le patriarcat perd en prestige religieux ce qu'il gagne en éclat temporel. Cependant les écoles rabbiniques de Palestine jetèrent encore un grand lustre de son temps. Les docteurs juifs d'alors, mordant à même de la mischna comme leurs prédécesseurs s'étaient acharnés sur la loi, pour en presser le sens et en déduire toutes les applications possibles, portent le nom d'*amoros* ou *interprètes*. Leur nombre n'est pas moindre que celui des tannaïtes, et leur histoire n'est pas plus variée. On peut citer pourtant parmi les figures les plus originales R. Jochanan bar-Napecha, mort en 279, l'amora le plus accrédité de son temps, très anti-romain, assez large toutefois et sympathique aux œuvres littéraires de la Grèce. « Sem et Japhet, disait-il, ont jeté tous les deux un manteau sur la nudité de leur père; c'est pourquoi Sem a reçu le manteau garni de houppes (vêtement des rabbins) et Japhet le manteau de philosophe (le pallium). » Par une innovation qui dans un tel milieu ne manquait pas de hardiesse, il autorisa les peintures dans l'intérieur et pour l'ornement des habitations. Il était fort bel homme, et le Talmud, qui s'arrête rarement à de telles vanités, a décrit d'une étrange façon l'impression que produisait sa physionomie. « Celui, nous dit-on, qui veut se faire une idée de la beauté de R. Jochanan doit remplir de grenats une coupe d'argent fraîchement travaillée, en couronner le bord de roses rouges, mettre la coupe entre la lumière et l'ombre, et le reflet qu'elle projettera ressemblera à la beauté de R. Jochanan. » Pourtant R. Jochanan manquait de barbe, et ses sourcils étaient si longs qu'ils lui recouvraient les yeux. De là quelque chose de farouche dans le regard, et la légende dit que plus d'une fois et sans le savoir il tua ses adversaires rien qu'en les regardant.

Son contemporain R. Simon ben-Lakischi était aussi renommé pour sa force corporelle que Jochanan pour sa beauté. Il défait et terrassait les animaux féroces dans les cirques. Portant toujours le deuil de la patrie égorgée, on ne le vit jamais rire. C'est à lui que remonte le jugement critique le plus ancien que nous con-

naissions sur le livre de Job. Comme on discutait devant lui l'âge probable de ce héros biblique de la souffrance, les uns voulant qu'il fût contemporain de Moïse, les autres qu'il eût vécu au temps de l'exil, R. Simon trancha la question comme la plupart des critiques modernes. « Job, dit-il, n'a vécu en aucun temps, il n'a jamais existé, ce livre est un *maschal*, » c'est-à-dire un poème religieux. Du reste, le canon de l'Ancien Testament n'était pas encore tellement fixé que des opinions assez libres sur quelques parties du recueil sacré ne circulassent encore parmi les rabbins. Ils avaient adopté une singulière expression pour désigner les livres reconnus divins. « Ce livre souille les mains, » disaient-ils, c'est-à-dire qu'il n'y faut toucher qu'avec d'infinies précautions. C'est pourquoi plusieurs rabbins du temps affirmèrent que ni l'Ecclésiaste avec sa morale épicurienne, ni le Cantique des cantiques avec ses doux chants d'amour, « ne souillaient les mains. » R. Akiba sauva pourtant la divinité du Cantique des cantiques en disant qu'il chantait les amours de Dieu et de la nation d'Israël. Les chrétiens substituèrent l'église à la nation, et c'est ainsi que ce délicieux poème devint l'un des thèmes favoris du mysticisme juif et chrétien, qui y trouva tout ce qui lui plut.

Pendant ce temps, sur la base de la mischna, la tradition rabbinique poursuivait son œuvre d'explications subtiles et de jurisprudence raffinée, ce qu'on nommait la *gémare* ou commentaire. Ainsi se formait ce qu'on peut appeler le second étage de l'édifice talmudique; mais, si la mischna était écrite, la *gémare* ne l'était pas encore. C'est sous le patriarcat de Juda II que les écoles d'interprétation babyloniennes commencèrent à rivaliser d'autorité avec celles de Palestine. De là deux *gémars* se poursuivant parallèlement dans les deux foyers du rabbinisme avec de nombreuses analogies, mais aussi avec de notables différences. C'est surtout à un certain Abba Areka, plus connu sous son nom historique de *Rab* (le rabbin par excellence), mort en 247, que le judaïsme babylonien fut redevable de sa ferveur rabbinique et du puritanisme qui succéda au relâchement par lequel il se distinguait auparavant du judaïsme palestin. L'excommunication, telle que Rab la fit prévaloir, était encore plus sévère qu'en Palestine. Elle constituait une véritable mort civile. Le Talmud, si sobre d'allusions aux événemens historiques, ressemble souvent à une chronique de famille, comme cela du reste est naturel à la tradition d'un peuple sans indépendance politique, mais d'une vie intérieure très forte et toute repliée sur elle-même. Ainsi nous savons par lui que Rab eut comme Socrate une sorte de Xantippe qui ne songeait qu'à le contrarier. C'est au point que son fils devenu grand, quand il était chargé par son père d'une commission

pour sa mère, avait pris l'habitude de rapporter à celle-ci précisément le contraire de ce que le brave Rab lui avait dit; de cette manière, la volonté du mari était faite, mais de cette manière seulement. Rab, qui était la patience même, blâma son fils de ces mensonges officieux, et supporta jusqu'à la fin sans se fâcher l'humeur désagréable de sa compagne.

En Babylonie, grâce au nombre et à la liberté relative des Juifs, les rabbins furent plus influens, plus dominateurs encore qu'en Palestine. Plus d'une fois leur tyrannie, leur rapacité, leur faste, scandalisèrent les fidèles, sans toutefois que le mécontentement allât jusqu'à la révolte. On blâma les rabbins, on continua de vénérer le rabbinisme. D'ailleurs ces mauvaises impressions furent balancées par la vie exemplaire des plus grandes autorités rabbiniques. Pour en finir, la décadence du patriarcat de Palestine et des écoles groupées autour de lui devint toujours plus sensible par suite des événemens politiques. Les patriarches Gamaliel IV (fin du III^e siècle), Juda III, Hillel II (IV^e siècle), ne réussirent pas à l'arrêter. Avec le patriarche Gamaliel V, dernier descendant du grand Hillel, la dynastie patriarcale s'éteignit, et l'institution fut supprimée par décret impérial en 425; mais en disparaissant elle laissa un monument capable de défier les siècles, la *gémare*, qui, réunie à la *mischna*, perpétua dans le Talmud son esprit et son autorité. Dès le commencement du V^e siècle et peut-être même un peu avant, la *gémare* de Palestine avait été fixée et rédigée sous forme écrite. Il en fut de même un siècle plus tard pour la *gémare* de Babylone, qui fut réunie par R. Aschi et son disciple Abina. Tous les matériaux du Talmud étaient donc rassemblés, et l'on peut dire que cette compilation prodigieuse, entreprise au temps du premier Hérode sous l'impulsion du grand Hillel pour finir au moment où commencent les invasions victorieuses, a duré précisément autant que l'empire romain.

V.

Il nous reste à donner un aperçu général de ce Talmud, fruit définitif de cette longue période, dont tout le monde sait le nom et qu'en dehors des cercles israélites si peu de personnes connaissent. Ce n'est pas une petite affaire. Le Talmud, c'est-à-dire *l'enseignement*, est une œuvre tellement *sui generis*, si différente des autres collections sacrées, qu'il est fort difficile, peut-être impossible, d'invoquer des analogies pour aider les non-initiés à s'en rendre compte. Combien de fois les théologiens chrétiens n'ont-ils

pas demandé aux savans juifs un ouvrage spécial résumant le Talmud dans tout ce qu'il a d'essentiel! La réponse est d'ordinaire qu'une telle œuvre est inexécutable, et les rares essais tentés pour satisfaire à ce vœu si simple sont plutôt de nature à confirmer qu'à affaiblir cette opinion. D'ailleurs l'idée d'*essentiel* n'est pas talmudique. Au point de vue de ses auteurs, rien n'est accessoire. Ne s'agit-il pas de savoir comment, dans tous les cas possibles, on devra s'y prendre pour ne pas violer ces préceptes de la loi dont le transgresseur est maudit?

Que l'on se figure douze énormes in-folio dont chaque page est couverte d'une écriture serrée, hébraïque et chaldaïque, dont le texte est toujours obscur, exigeant de quiconque ne possède pas déjà la clé de la terminologie rabbinique une étude prolongée pour n'être pas rebuté dès les premières lignes, ne traitant *ex professo* aucune grande question philosophique ou religieuse, mais les côtoyant toutes et les montrant, pour ainsi dire, de profil, pour ne présenter de face que les innombrables minuties du ritualisme rabbinique, — celles-ci, à leur tour, présentées non dans l'ordre rigoureux d'un traité didactique, mais telles qu'elles se suivent dans la série monotone des opinions émises par les autorités consacrées, et l'on aura une première vue d'ensemble très superficielle sur l'entrée du labyrinthe. Pour pénétrer un peu plus loin, nous devons faire appel à l'esquisse que nous venons de retracer des destinées historiques du judaïsme.

La *mischna* et la *gémara*, tels sont les deux élémens constitutifs du Talmud. On se rappelle que la *mischna* ou seconde loi extensive et explicative de la loi mosaïque, la *mischna*, fixée à la fin du second siècle par R. Juda le Saint, a été conservée sous la forme de deux versions, l'une dite de Jérusalem, l'autre de Babylone, et que chacune de ces deux *mischnas* a servi de thème à une *gémara* ou commentaire se dévidant parallèlement sur les bords du Jourdain et sur ceux de l'Euphrate. La *mischna* formant la base du Talmud tout entier et lui imposant sa division propre, il faut donc dans le Talmud en général distinguer le *Talmud Jeruschalemi* et le *Talmud Babli*. Ce dernier jouit parmi les Juifs orthodoxes d'une autorité plus grande encore que le Talmud de Jérusalem. Pour l'historien qui cherche avant tout ce qui est antique et simple, celui-ci au contraire a plus de valeur. Les deux Talmuds locaux, dont la réunion forme le Talmud total, sont donc divisés l'un et l'autre, d'après la division de la *mischna* qui leur est commune, en six *sedarim* ou livres d'ordonnances dont les titres indiquent assez bien le sujet : 1° semences, 2° fêtes, 3° femmes, 4° dommages, 5° consécrations, 6° purifications. Chaque *seder* se divise en traités, chaque

traité en *perakim* ou chapitres, et chaque chapitre en *mischnajot* ou enseignemens spéciaux. Il y a en tout 63 traités, 525 chapitres et 4,187 *mischnajot*. Le Talmud de Babylone est deux fois aussi long que celui de Jérusalem.

Le premier *seder*, *les semences*, s'occupe des bénédictions et des prières qui doivent être prononcées sur les biens de la terre, des règles concernant le droit de glanage et de grappillage, les dîmes, les mélanges permis ou interdits de plantes, d'animaux, d'étoffes, la manière de préparer la pâte et de tailler les arbres, car il est défendu de manger les fruits d'un arbre qui n'a pas encore atteint sa troisième année, l'arbre étant jusque-là regardé comme *incircconcis*. Le second, *les fêtes*, contient toutes les ordonnances relatives au sabbat, aux jeûnes obligatoires, aux trois grandes et aux petites fêtes de l'année juive. Le troisième règle la législation concernant les femmes, leur position civile, leurs droits, leurs devoirs, le divorce, les fiançailles, l'éducation des enfans. — Il faut observer, à l'honneur de la morale des rabbins, que malgré les périls d'un pareil sujet ils ont évité les descriptions libertines, les raffinemens d'obsécénité qui déshonorent mainte autre casuistique. — Le quatrième *seder* est une manière de code civil et criminel réglant la propriété, les ventes, les héritages, les tribunaux, la législation sur les vols, coups, blessures et meurtres, les témoignages judiciaires, les rapports avec les païens. Le chapitre qui traite ce dernier point a été souvent funeste aux Juifs. Comme il est très intolérant dans ses appréciations des cultes étrangers, on crut souvent qu'il avait en vue l'église chrétienne, et les persécuteurs du moyen âge l'invoquèrent souvent pour justifier leurs mesures barbares. Aussi, dans quelques éditions imprimées du Talmud, ce chapitre est-il modifié, quelquefois même complètement retranché. Pourtant en lui-même, du moins pour ce qui concerne l'église chrétienne, ce chapitre est inoffensif, et il est visible pour tout œil impartial qu'il ne s'occupe que des religions païennes. C'est aussi dans ce quatrième *seder* que se trouve le plus connu des traités talmudiques, souvent imprimé à part, le *Pirke Abot* ou sentences détachées des pères, qui renferme des maximes d'une antiquité très reculée, antérieures même, semble-t-il, à la destruction du temple, se distinguant par un esprit éminemment prudent et pacifique. Le cinquième *seder* règle les questions relatives aux sacrifices, aux offrandes, à l'abattage du bétail, matière très riche et dans laquelle la subtilité rabbinique s'en est donné à cœur-joie. Enfin le sixième et dernier traite des purifications, de tous les genres de souillure qui peuvent affecter les maisons, les meubles, les vêtemens, les alimens. Il parle aussi des lépreux, des cérémonies lustrales, bains, lotions gé-

nérales et topiques. Par exemple, il vous dira pour la purification des mains combien il faut d'eau, quelle eau, qui doit la verser, dans quel vase; cela n'en finit pas. La souillure des fruits est aussi envisagée sous ses divers aspects. Ce *sefer* est le plus long des six et respire une antipathie prononcée contre les sadducéens. Aucun ne montre mieux qu'il ne faut pas chercher l'origine de l'essénisme ailleurs que dans le judaïsme pharisien.

C'est Juda le Saint qui introduisit cette division fondamentale. Jusqu'au grand Hillel, les rabbins avaient divisé la loi mosaïque en 613 titres, se répartissant en 248 préceptes positifs, autant que l'on comptait de parties dans le corps humain, et 365 préceptes négatifs, d'après le nombre des jours de l'année. Hillel ramena ces nombres arbitraires à dix-huit rubriques principales. Juda le Saint les réduisit aux six que nous venons de définir. Ajoutons, pour ne rien omettre, qu'en outre des six *seferim*, le Talmud contient encore un appendice composé de sept petits traités qui roulent, comme tout le reste, sur l'observation de la loi dans des cas particuliers, et qui ne méritent pas en ce moment de description spéciale.

Sous quelle forme le contenu du Talmud s'offre-t-il aux regards? Lorsqu'on ouvre un des volumes de cette immense collection, que l'on a reconnu le *sefer*, le traité et le *parak* où l'on se trouve, on peut entamer la lecture d'une *mischna* spéciale. Au centre de la page se trouve le texte de la grande *mischna* fondamentale, écriture hébraïque. Ce texte est suivi de sa gémare, écrite en langage chaldaïque et entourée des explications qui doivent en préciser le sens. Nous donnons ici un court spécimen de cette étrange littérature (1). Nous l'empruntons au Talmud Babli, premier *sefer*, *semmences*, premier traité, *berachot* ou *bénédictions*, chapitre v.

« MISCHNA. — A celui qui dit en priant : Jusqu'au nid de l'oiseau s'étend ta miséricorde, ou bien : Ton nom est célébré à cause de tes bienfaits, ou bien encore : Nous reconnaissons, nous reconnaissons, — il faut imposer silence.

« GÉMARE. — Il est juste qu'on impose silence à celui qui prie en disant : Nous reconnaissons, nous reconnaissons, ... car il a l'air de croire à deux puissances suprêmes; de même s'il prie en disant : Ton nom est

(1) Il n'existe en aucune langue de traduction complète du Talmud. Un calife, dit-on, voulut en posséder une et la fit faire à ses frais; mais on n'a jamais vu cette traduction. Quelques traités à part et la *mischna*, également à part, ont été quelquefois traduits en latin et en allemand. En 1842, le Dr Pinner a publié le premier volume d'une traduction allemande avec texte en regard sous le patronage du tsar Nicolas. Malheureusement ce volume in-folio, qui ne contient que le premier traité du premier *sefer*, n'a pas eu jusqu'à présent de successeurs.

célébré à cause de tes bienfaits, car il en résulte qu'on loue Dieu seulement pour le bien et non pour le mal comme pour le bien. Quant aux paroles : jusqu'au nid de l'oiseau s'étend ta miséricorde, pourquoi impose-t-on silence à celui qui les prononce? Sur cette question, deux amoras d'Occident, R. José ben-Abin et R. José ben-Sabida, diffèrent. L'un disait : Parce que par là on provoque la jalousie parmi les autres créatures : l'autre disait : Parce que par là les volontés du Saint, que son nom soit béni ! sont représentées seulement comme miséricordes, tandis qu'elles ne sont que commandemens. »

La gémare continue sur le même ton, racontant comment R. Chayina n'aimait pas que l'on fit dans la prière une trop longue énumération des perfections divines et pensait que la crainte de l'Éternel est la seule chose que l'homme doit offrir à Dieu, et cela suivant une tradition garantie par R. Siméon ben-Jochai, tandis que R. Seïra et Rab-Papa n'étaient pas tout à fait d'accord sur la question des répétitions dans la prière. L'honnête Rab-Papa y voyait un certain avantage dans le cas où l'on aurait été distrait la première fois.

Autour de ces dires toujours et uniformément traditionnels sont groupés les gloses, annotations, éclaircissemens, qui aident à en comprendre le sens, et qui remontent aux rabbins du XI^e et du XII^e siècle. Ces éclaircissemens sont bien nécessaires, du moins pour nous autres profanes, et encore ont-ils souvent besoin d'être éclaircis eux-mêmes par les explications des rabbins plus modernes. Qui croirait à première vue, par exemple, que le fragment cité tout à l'heure nous reporte aux controverses du second siècle entre les écoles rabbiniques et les communautés judæo-chrétiennes? Voilà pourtant ce qu'on nous affirme. C'est au sein de ces communautés que la bonté divine était exaltée dans les prières au-dessus de toutes les autres perfections d'une manière qui déplaisait à la rigidité légale du rabbinisme. La répétition de la formule : nous reconnaissons... fait sans doute allusion à quelque prière chrétienne du même temps où les deux noms de Dieu et du Christ étaient mentionnés successivement. Toutefois ce dernier point est obscur.

C'est avec cette prolixité, ce tour énigmatique, c'est en se traînant ainsi lentement, lourdement, à travers un fouillis de traditions sans nombre, sur un tas d'arguties dont l'intérêt le plus souvent nous échappe, que le Talmud procède sans jamais se relâcher de son imperturbable gravité. N'y cherchez pas les histoires dramatiques, les préceptes directs et clairs, les poétiques effusions des livres bibliques : le Talmud ne connaît rien de tout cela. Notre scolastique du moyen âge est la variété même à côté de lui. La lecture en est, pour nous du moins, singulièrement fatigante, et il faut

toute la vénération qu'il inspire aux Juifs de naissance ou la passion des recherches érudites de quelques Allemands pour ne pas fermer le livre avec impatience après qu'on en a feuilleté quelques pages. Cependant, il faut le reconnaître, si le judaïsme se pétrifia dans le Talmud, cette pétrification lui communiqua la dureté du roc. Les jeunes rabbins élevés à pareille école en reçurent l'empreinte indélébile. De cet impitoyable laminoir leur esprit ressortit aplati, mais endurci, avec un tour particulier qui ne leur permettait plus de penser et de sentir comme les autres hommes. Il y eut de brillantes exceptions, mais elles furent rares. La plupart, d'une mémoire prodigieusement exercée, étonnamment subtils, furent peu capables d'idées générales et par conséquent de vues philosophiques. En les écoutant, le peuple juif s'imprégna de la même tendance, et s'habitua à demander au Talmud la solution de toutes les difficultés, des directions pour tous les actes de la vie, de l'heure de la naissance à l'heure de la mort. Le Talmud fut une véritable encyclopédie nationale. On y chercha et on y trouva tout, astronomie, botanique, zoologie, physique, médecine. Rien ne serait plus facile que de tourner cette œuvre en ridicule. Les idées baroques, les préceptes puérils, les superstitions niaises, y abondent. Cependant il n'est pas rare non plus de rencontrer de véritables perles au milieu de ce fatras. Il y a çà et là des sentences pleines d'élévation, d'originalité, respirant un esprit d'humanité et de justice qui réconcilie avec le langage si souvent oiseux des vieux rabbins. On peut, je crois, noter une certaine partialité filiale chez les Juifs savans de nos jours pour ces archives de leur tradition religieuse. En fait, le Talmud, lu et commenté comme il l'est aujourd'hui à la lumière de notre critique, a fourni d'utiles renseignemens à l'histoire et à l'exégèse biblique; en particulier, il a clairement révélé le véritable esprit du judaïsme à l'époque où il est le plus intéressant pour nous de le bien connaître; cette chaîne interminable de *dirés* des vieux rabbins contient plus d'un détail curieux ou instructif, mais elle n'a enrichi la pensée religieuse d'aucune vue nouvelle, d'aucune grande idée. La mine de Golconde qu'on nous vantait s'est trouvée n'être qu'une immense carrière de sable dans laquelle çà et là se rencontrent quelques diamans d'un genre d'ailleurs très connu, et qui n'a plus d'intérêt qu'au point de vue géologique.

Il n'en a pas toujours été de même. Dans les temps d'intolérance, et lorsque, par une aberration prolongée, la chrétienté voulait à chaque instant venger sur le peuple juif le crime impossible du déicide; lorsque la persécution le chassait tour à tour des pays où il avait cherché un refuge, le Talmud, en faisant revivre pour chaque génération les vénérables docteurs du passé, en continuant jus-

qu'en plein moyen âge la chaîne des souvenirs dont le premier anneau sort du sein de la vieille Chaldée et du fond de l'antiquité mystérieuse, le Talmud inspira à ses adeptes cette fierté aristocratique si puissante pour soutenir les sociétés accablées par la force brutale, cette résignation qu'engendre la pensée de longues souffrances endurées par une série de glorieux ancêtres. Lequel de nos nobles les plus hautains pourrait se comparer en antiquité de race au dernier des enfans d'Israël portant sur son visage les titres indélébiles de sa descendance des patriarches? Laquelle de nos églises les plus fières de leur ancienneté pourrait rivaliser sous ce rapport avec la synagogue, fille des prophètes, petite-fille du Sinaï? Son livre, le Talmud, s'était formé, lui aussi, dans un temps de persécution, et ses enseignemens en portent à chaque instant la trace. Il apprit à la vaincre. Ses défauts, ses petitesesses, ses ridicules, ne peuvent lui ôter la gloire d'avoir lassé l'oppression des siècles.

Toutefois, à mesure que les maximes de la tolérance, en pénétrant les mœurs et les législations nationales, assurent aux Israélites la liberté de conscience et l'égalité des droits, il est permis de se demander si le Talmud conservera cette espèce de dictature dont il a été revêtu si longtemps. Le Talmud suppose qu'il s'adresse à un peuple dispersé, opprimé, mais à un peuple qui conserve partout sa nationalité distincte. Nous n'avons certes pas à nous en plaindre, mais il est de fait qu'en acceptant le pays qu'il habite pour sa vraie patrie et sa mise sur le pied de la plus complète égalité avec les gentils, l'Israélite abdique non sa religion, bien entendu, mais sa nationalité traditionnelle. C'est le dernier coup porté au principe théocratique pour lequel sa nation a tant souffert.

Autre reste, le Talmud ne saurait pas plus échapper que toutes les autres orthodoxies à l'inéluctable loi du progrès. Plus d'un mouvement significatif au sein du judaïsme contemporain prouve que l'on commence à trouver son joug bien pesant et, qui pis est, bien inutile. Le ritualisme absorbant du vieux rabbinisme, quand on le prend au sérieux, ne rend pas moins insociable que le despotisme clérical ou dogmatique revendiqué par d'autres formes religieuses. A chaque instant, il est matériellement impossible de concilier l'obéissance à ses préceptes avec les exigences de la vie contemporaine, et une foule de Juifs éclairés, sans renier pour cela les doctrines essentielles du judaïsme, s'éminent sans scrupule de ce que ces préceptes ont d'arbitraire et d'impraticable. Bien que dans les pays où les Juifs sont agglomérés, comme en Pologne, en Hollande et dans quelques parties de l'Allemagne, l'autorité de la tradition talmudique soit encore très puissante, surtout au sein des classes inférieures, cette tendance à l'émancipation ne pourra

que grandir, et la royauté absolue du Talmud, qui commence avec l'ère des persécutions, finira probablement avec elle.

Dans l'intérêt des destinées futures du judaïsme, il est à désirer qu'il en soit ainsi, qu'en simplifiant sa loi si compliquée, si asservissante, en la ramenant aux grands principes du monothéisme et de la morale que le monothéisme suppose et entretient, le judaïsme abaisse le mur qui fait plus que de le distinguer, qui le sépare encore du reste du monde. Ce n'est pas seulement Rome ou Genève, c'est aussi Jérusalem qui a besoin d'une réforme, que d'ailleurs il ne faut pas confondre avec une destruction. Les faits prouvent que le judaïsme est capable de se perpétuer sous des formes bien différentes. Sacerdotal à l'origine, il est purement rabbinique depuis dix-huit siècles, et il n'en est pas mort. On sait que chaque année les Juifs de Jérusalem vont à certain jour pleurer le long d'un vieux pan de mur considéré comme le dernier débris du temple détruit par Titus. Assurément cette fidélité aux vieux souvenirs est poétique et touchante. Cependant je m'imagine que le judaïsme éclairé de nos jours serait bien embarrassé, si le sultan, reprenant le projet avorté de Julien, s'avisait de rebâtir le temple de Morijah pour le rendre aux descendans d'Aaron et au culte lévitique. Il y a décidément des choses qui ne sont à leur place que dans l'antiquité. Se figure-t-on de nos jours le grand-prêtre juif se présentant devant la foule la barbe toute ruisselante d'huile, un mari venant demander au sacrificateur de faire boire à sa femme de l'eau de jalousie, et de malheureux bestiaux égorgés tous les matins en l'honneur et à la gloire de Dieu? Eh bien! le judaïsme talmudique devra reculer à son tour devant la civilisation moderne comme le judaïsme sacerdotal a succombé sous les coups de l'empire romain. Le judaïsme monothéiste, moral, spiritualiste, restera. S'il entre avec décision dans cette voie, que plusieurs de ses enfans les plus éminens lui conseillent de prendre, le judaïsme se rapprochera beaucoup du christianisme libéral, qui, de son côté, par son unitarisme hautement avoué, ne peut plus soulever chez les Juifs la même répugnance que le christianisme orthodoxe avec sa doctrine de la Trinité. Y aura-t-il jamais fusion? Ce n'est pas probable; mais si à défaut de la fusion il y a entente et mutuelle estime, si la vie commune est facilitée et le libre échange des idées favorisé, si les sociétés religieuses déposent l'une après l'autre leur armure de guerre pour se vouer à l'œuvre de la paix et de l'universelle fraternité, il m'est impossible de voir ce que le sentiment religieux y pourrait perdre, et je sais bien ce qu'il y gagnerait.

LES

ARTS DÉCORATIFS

EN ORIENT ET EN FRANCE

UNE VISITE A L'ORIENT A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Quelle que soit l'opinion que peuvent prendre de nous les ingénieurs qui s'extasient sur l'aménagement de l'exposition du Champ de Mars, nous avouons humblement que, pour nous reconnaître dans ce dédale, il nous a fallu un temps considérable. Si les grandes divisions et les infinies subdivisions qu'on prétend si claires suffisent à diriger la promenade nonchalante des simples curieux, la disposition de l'enceinte, les fausses indications, les omissions du catalogue, engendrent les plus sérieuses difficultés pour ceux qui veulent comparer et étudier de près. Il est convenu toutefois que ce palais est une merveille de l'esprit humain, et que tout ce qu'il renferme est digne d'admiration. On est un fâcheux, on est presque un mauvais Français, si l'on ose regretter l'effet produit sur les yeux par cette halle gigantesque et insinuer que notre réputation de goût pourrait bien en être abaissée. Le beau doit venir après l'utile, a-t-on dit, comme si en pareille occurrence l'utile et le beau ne devaient pas s'unir ! Puisque nous voilà contraint, non sans quelque surprise, d'aller chercher un exemple de pittoresque en Angleterre, qui ne se souvient d'avoir admiré à l'exposition de Londres les grands arbres de Hyde-Park étalant leur feuillage

sous les voûtes élancées du Palais de Cristal? Ce fut là une des causes du succès de l'exposition anglaise. Le pittoresque, loin de nuire à l'utile, lui prêtait un précieux concours. A ceux qui ont vu les bazars d'Orient, celui de Constantinople entre autres, qui, aux richesses accumulées dans les galeries, ajoute le charme d'arcades élégantes et variées, les effets splendides de lumière jaillissant comme un incendie au milieu des brumes bleues de perspectives sans fin, nous n'avons pas à apprendre comment l'industrie et l'art peuvent s'allier. Là, pas un coin qui ne soit un tableau merveilleux; au Champ de Mars, qui donc pourrait faire un seul croquis? C'est avec un vif regret que nous avons vu prendre un emplacement si malencontreux pour y élever à grands frais ce hangar immense dont les constructions provisoires coûteront plus cher qu'un palais définitif, car, par une amère ironie, cette bâtisse éphémère est composée des matériaux les plus durables. Le palais n'eût-il pas été mieux placé en face, sur les hauteurs de Pa-sy? Les visiteurs venant du quai seraient montés de terrasse en terrasse jusqu'au plateau sur lequel il se serait dressé. Les deux quinconces du pont d'Iéna, disposés en jardins, servaient à l'exposition des fleurs, des kiosques, des fontaines, des objets qui ne redoutent pas l'air libre. Ils eussent accompagné les terrasses et les jardins de ce piédestal grandiose. Serres transparentes, jets d'eau et cascades, arbres splendides, fleurs rares, formaient une décoration que venait couronner le temple de l'industrie avec ses escaliers majestueux, ses portiques, ses colonnades, ses statues, ses dômes de cristal et de faïence, étincelans sous le soleil. Une réunion de décorateurs, de paysagistes, de gens de goût, pouvait accomplir aisément cette tâche et imposer ses décisions aux architectes chargés de l'exécuter. La terrasse de Saint-Germain, les rampes et l'escalier de l'Orangerie à Versailles, le Monte-Pincio à Rome, donnent une faible idée de ce qu'on pouvait faire sur ces hauteurs si admirablement disposées. On ne s'explique pas qu'on ait osé détruire cet amphithéâtre magnifique, qu'on ait fait disparaître si maladroitement et à tant de frais ce balcon naturel qui dominait de toute sa hauteur la ville entière. La moitié seulement des millions enfouis dans ces terrassements en y joignant ceux employés à construire l'exposition, à en disposer les jardins, à créer un chemin de fer spécial, permettait d'exécuter une œuvre permanente, qui aurait ajouté à un utile emploi l'avantage de réaliser le plus beau décor dont Paris pût s'enorgueillir. La construction d'un palais de l'exposition sort d'ailleurs de tous les programmes connus, et on peut y secouer impunément les entraves de l'école. Il serait bien trivial de le mettre au rang d'une halle ou d'un marché, et le titre

de palais qu'on lui donne n'est destiné qu'à le relever de cette parenté vulgaire. C'est le caravansérail de toutes les nations, l'endroit où les commerçans du monde entier viennent abriter leurs marchandises; il appartient par conséquent à tous les peuples, à tous les styles, et tout est permis au décorateur, pourvu que le sentiment du grand et du beau l'inspire. Aussi aurions-nous aimé que ce palais fût le résultat des efforts de tous les arts et de toutes les industries, au lieu de devenir le monopole de quelques usines déjà surchargées de travaux. C'était une belle occasion de donner un peu d'élan et de vitalité à ces travaux de décoration qui meurent de détresse, sculpture, peinture, marbres et faïences, poterie, dallage et tant d'autres; mais qu'importent maintenant ces questions et ces regrets? A cet amphithéâtre naturel si heureusement placé et si bien approprié à l'établissement d'un édifice grandiose, on a préféré substituer une pente affadie, un désert sans caractère et sans grandeur. Le nivellement, l'uniformité partout, tel semble être le mot d'ordre de notre époque.

Ces timides réflexions seront sans doute traitées d'audacieuse révolte, car c'est une grande hardiesse de protester contre l'esprit du jour, qui n'est pas précisément favorable aux aspirations vers le beau. L'éducation qui depuis soixante ans dirige toutes les intelligences vers les études positives a été certainement une des raisons principales de l'abaissement des idées en matière d'art. L'artiste et l'artisan ne croient plus à ces forces extérieures et morales qui ont élevé si haut les maîtres du moyen âge. L'homme croit surtout aux mécanismes de son invention; essentiellement empirique dans l'art comme dans la science, il se contente de voir les effets sans remonter aux causes. Pressé de vivre, ne songeant qu'au présent, ne comptant plus sur un lendemain, il s'agite dans un milieu qui ne laisse ni repos ni liberté à son intelligence. « Le génie, a dit Buffon, est une longue patience, » et la patience n'est-elle pas le temps, le temps, ce collaborateur de la nature dans toutes ses créations, que nous dédaignons de faire concourir à la perfection des nôtres? En Occident, la question principale est non plus de faire du beau, mais de produire vite, beaucoup et au meilleur marché possible. Les artistes eux-mêmes se laissent entraîner dans ce tourbillon.

I.

Au milieu de l'accumulation des objets exposés au Champ de Mars, nous dirigerons notre promenade vers les produits de l'Orient, car c'est là que nous aimons surtout à retrouver les règles, les lois, les exemples de fabrication intelligente, trop méconnus

aujourd'hui en Europe. Comme dans un vrai voyage aux pays du soleil, nous rencontrons d'abord en notre chemin l'Italie : elle est bien déçue ; mais comment ne pas être frappé de la verrerie vénitienne ? Là du moins la tradition s'est conservée, et si la fabrication de Murano est inférieure à celle du temps passé, c'est au manque d'argent qu'il faut s'en prendre, non au manque de goût et de savoir-faire. La Russie, qui se présente à côté, est, par ses productions, plus orientale qu'européenne. Elle s'inspire de l'art byzantin sans trop le comprendre. A bien dire, elle n'a pas, elle n'aura jamais un art personnel. Elle a trop vécu déjà pour n'avoir pas depuis longtemps donné la mesure de ses aptitudes. Elle imitera, elle héritera, mais ne sera jamais créatrice. Rien chez elle n'attire bien vivement l'attention, si ce n'est deux candélabres en lapis-lazuli rose ou rodomite de Sibérie. Encore n'est-ce pas certes le dessin qu'il faut admirer, c'est la couleur du marbre. Si on a l'esprit de comprendre la beauté de cette pierre, qui semble la roche originelle du rubis, elle deviendra le plus décoratif et le plus élégant de tous les marbres employés pour les cheminées, les revêtements de lambris, les moulures.

Mais voici l'Orient ! On peut le dire sans hésiter, il a la part la plus belle au milieu de cet amas de produits venus des cinq parties du monde. Rompons une bonne fois avec ce patriotisme mal entendu qui non-seulement fausse la conscience, mais encore prolonge les illusions et pousse de plus en plus nos fabricans et surtout nos dessinateurs dans la route funeste où le hasard seul les guide. Partons de ce fait, qui n'est au reste sérieusement contesté par personne, que toutes les industries, toutes les fabrications en Europe, quelle qu'en soit la nature, nous viennent de l'Orient. Cachemires de l'Inde, bijoux de Lahore, satins et nankins, ivoires et porcelaines de Chine, damas, perses et velours d'Alep, de Chiraz et d'Ispahan, gazes et mousselines de Gwalior et d'Agra, armes et tapis du Kurdistan, laques de Satzouma, bronzes et papiers du Japon, sont tellement supérieurs à nos imitations par la qualité de la matière, par la beauté des dessins, l'harmonie des couleurs, la solidité, le bon marché, que tout homme éclairé et de bonne foi ne saurait un seul instant hésiter dans ses préférences, qu'il se place au point de vue de l'art ou à celui de l'industrie. C'est une belle occasion pour nos fabricans d'ouvrir les yeux, de remonter à la source du vrai et du beau, sans lesquels le luxe n'est rien, d'étudier ces tapis, véritables symphonies de couleur, de se rendre compte enfin de ce qui assure à ces compositions si pures l'éternelle faveur des gens de goût, quelles que soient la mode et la fantaisie. Les étoffes de Babylone, de Memphis, de Tyr, d'Alexan-

drie, de Byzance, de Trébizonde, de la Perse sassanide, sont aussi belles aujourd'hui et aussi appréciées que celles qui se fabriquent encore et suivant les mêmes traditions à Constantinople, à Brousse, en Perse, dans l'Inde ou à Pékin, tandis que les étoffes de France, les tapis et les châles qu'on admirait il y a dix ans, que dis-je ? l'année dernière, sont déjà passés de mode et à juste titre dédaignés de tout le monde. Nous supplions ceux qui ont le moindre sentiment de la couleur d'aller voir avec soin ces produits de l'Orient et de visiter ensuite les vitrines de Lyon. Lorsque de cette harmonie savante et riche on passe sans transition à cette mêlée de tons qui s'entre-choquent, le contraste est tel que les yeux en sont réellement blessés.

La collection arabe rétrospective du docteur Meymarie, logée dans un recoin trop étroit pour son importance, offre d'intéressants spécimens de l'art oriental depuis le VIII^e siècle jusqu'à nos jours, bois sculptés et gravés, marqueteries, damasquinage, manuscrits illustrés, reliures d'un mètre de haut, faïences, lampes en verre émaillé des XII^e et XV^e siècles, chefs-d'œuvre de cette industrie que Tyr, Sidon, Carthage, puis enfin Byzance et Venise ont portée si haut. Ce serait là le noyau d'un musée qui manque absolument aux collections du Louvre. Ces lampes sont en verre très épais et rappellent un peu par la forme les vases que les Grecs appelaient *kalpé*. La surface extérieure est ornée de ronds et de cartouches enrichis d'inscriptions et d'arabesques en émail azur, rouge, turquoise, blanc et or. Ces émaux opaques se détachent sur la transparence du verre. Les lois du Coran, qui défendent de se servir de vaisselle d'or ou d'argent, étaient encore à cette époque rigoureusement observées. Mahomet ayant dit : « Quiconque boit dans des vases d'or ou d'argent servira d'aliment au feu de l'enfer, » le luxe des objets usuels, à défaut de la richesse de la matière, ne pouvait consister que dans l'élégance des contours et des ornemens. Les coupes, les flambeaux, les *houka*, les sébiles damasquinées d'argent dans le style indien, sont remarquables par ce sentiment de la forme pure, de la courbe gracieuse qui se retrouve toujours dans les productions de la nature. Les Orientaux en ont le don inné. Aussi, lorsque nous imitions au moyen âge les modèles qu'ils nous fournissent, nous ne tombions pas dans ces aberrations de la forme qui, de nos jours, ont envahi les arts. Voilà pourquoi aussitôt après la première croisade, sortant à peine de la barbarie, nous pûmes tout à coup devenir de bien plus habiles artistes industriels que nous ne le sommes maintenant après huit ou neuf siècles de civilisation. Cela est triste à dire, mais, dans le galbe de la plupart de nos ustensiles à la

mode, on chercherait en vain un sens logique, une seule ligne naturelle. Rien n'y laisse deviner la destination de l'objet, ni l'intention de l'artiste. Malheureusement, nous ne le savons que trop, cette nature terne et vague qui nous entoure, ce soleil voilé qui nous éclaire, ne sauraient mettre sous nos yeux la couleur et le dessin que l'Orient montre sans cesse d'une façon nette à ses habitans privilégiés. Raison de plus pour que nous nous mettions à leur école. L'idée ingénieuse de faire de l'écriture un des principaux motifs d'ornementation permet souvent d'assigner la date de ces objets d'une façon très précise. Ainsi sur une de ces lampes nous trouvons l'inscription suivante : « Honneur à notre maître le glorieux sultan El-Zaher Abou-Saïd. Que Dieu lui donne la victoire. » Nous savons que le kalife Zaher régnait en 1497. Ce vase fragile a donc aujourd'hui près de quatre siècles d'existence. Sur une autre est inscrit un beau verset du Coran qui trouve dans la disposition de la lampe même une heureuse application : « Dieu est la lumière des cieux et de la terre. Cette lumière ressemble à un flambeau placé dans un cristal, cristal semblable à une étoile brillante entre toutes. »

Le docteur Meymarie, qui habite Le Caire, a eu l'heureuse idée de ramasser les boiseries, portes, volets, morceaux de plafonds et grilles sculptés, provenant de la mosquée El-Teyloun, qui date des premiers temps de l'islamisme. L'antiquité, la belle architecture et les détails décoratifs de ce monument donnent à tout ce qui en vient une grande importance. En réparant certaines parties du *mirab* ou sanctuaire, on avait abattu et jeté parmi les gravats une foule de détails ravissans, où des nielles de nacre, d'ivoire et d'ambre se mêlent au cèdre et à l'ébène. M. Meymarie a recueilli et sauvé ces débris. L'histoire et la description exacte de cette mosquée sembleraient arrangées à plaisir, comme un conte de fées. Les pierres précieuses et entre autres d'énormes turquoises, *la pierre des guerriers*, ornaient la chaire et la niche sainte. Ces turquoises, qui depuis la vieille époque égyptienne décorent les objets de luxe, ne proviennent ni de la Turquie ni de la Perse, comme on le croit généralement, et nous pouvons visiter au palais même du Champ de Mars un des curieux rochers qui les contiennent. Le gisement principal vient d'être retrouvé en plein désert d'Afrique, dans l'est, à une journée des bords de la Mer-Rouge et à deux du golfe de l'Akaba. C'est un vaste plateau hérissé de masses granitiques et de pics de grès ferrugineux. Dans ces derniers, élevés de 100 à 250 mètres au-dessus de la vallée, se trouvent les turquoises, enfermées dans le roc comme une amande dans son noyau. A l'aide de la mine, on fait sauter le grès, et dans les fragmens se ramassent

les précieux cailloux. Cette carrière, déjà exploitée par l'antique Égypte, ainsi que le prouvent les hiéroglyphes tracés sur le rocher, a été découverte par un joaillier français, M. Petiteau. Le premier, il a sérieusement étudié ces belles pierres bleues, et il est le seul parmi les exposans qui offre au public ce qu'on peut appeler l'histoire de la turquoise depuis le moment où elle se forme dans la gangue originelle jusqu'aux dernières transformations qui en font une pierre d'ornement si remarquable. La turquoise se présente très rarement avec des formes rectilignes. La dureté varie comme la coloration, et croît en même temps qu'elle. Il y a des turquoises blanchâtres qui sont spongieuses et friables; il y en a au contraire de colorées en bleu intense et voisin du bleu cobalt, celles-là sont presque cristallisées et très dures. La turquoise d'un bleu vif et parfaitement homogène est rare, par conséquent d'un grand prix. Cette nuance, due aux sels de cuivre qu'elle contient, ne se trouve dans aucune pierre précieuse transparente. Elle se taille en cabochon et se polit aisément. Toutefois, en raison des élémens chimiques dont elle se compose, il faut lui faire subir l'épreuve de l'air, de la lumière et de l'eau avant de la livrer au commerce.

La ruelle de la Chine et du Japon nous montre d'abord dans ses vitrines quelques livres chinois des éditions impériales, vrais chefs-d'œuvre de typographie. Les belles gravures sur bois représentant les vases antiques du musée de l'empereur Khian-Loung, publiées en 1750, donnent les plus précieux renseignemens sur la beauté des formes et la grande tournure de ces vases, qui remontent parfois à dix-huit cents et deux mille ans avant Jésus-Christ, alors que des Grecs il n'était pas encore question. Ce qui manque à l'exposition des produits de la Chine, ce sont les porcelaines, l'empereur du Céleste-Empire n'ayant pas trouvé convenable d'envoyer les siennes chez « les barbares à cheveux rouges. » Le grand art de l'époque des Sung et des Ming n'est donc pas représenté. A part quelques vases sans caractère, quelques grès de Satzouma, quelques porcelaines de Yeddo, la capitale du Japon, et de Miacho, ville du même pays où se fabrique la porcelaine blanche et bleue, il ne se trouve rien de véritablement remarquable, rien de ce que nous offrent les collections de quelques-uns de nos amateurs. Les Chinois oublient trop la « grande étude, » comme Confucius intitule la philosophie, « autrement dit l'art de se renouveler, — seule manière pour l'esprit humain de marcher en avant sans dépérir. »

Ce qui n'a pas dépéri ni déchu, c'est la vieille industrie des laques du Japon. Les taïcouns rivalisent entre eux de merveilles: coffres, tables, cabinets, étagères, vases et plateaux, sont là comme des échantillons de ce que savent faire ces admirables ouvriers japo-

nais ou plutôt ces artistes, car plus que personne ils ont droit à ce titre par le goût exquis qu'ils déploient dans le décor et par la perfection qu'ils apportent à la fabrication. Porcelaine, nacre, écaille, ivoires sculptés, gravés et niellés, sont incrustés dans ces meubles avec une inexplicable habileté. Leurs dessins sont saisissants de vérité et irréprochables d'harmonie. S'il vous tombe entre les mains un de ces livres d'aquarelles qui représentent des fleurs, des animaux, des paysages peints sur soie gris-perle, il ne vous restera plus qu'à vous incliner devant eux : ce sont des maîtres. L'auteur d'un de ces albums si remarquables exposés cette année se nomme Yoktoyo. Le peintre Tengago, dans la principauté de Firzen, s'est fait aussi un nom célèbre dans ce genre. N'oublions pas ces charmans portraits de femmes japonaises, celle-ci jouant de la guitare ou tenant son enfant sur ses genoux, cette autre arrangeant des fleurs et se coiffant avec l'afféterie d'une marquise. Tout cela révèle une étude et un amour profonds de la nature. Que dire de leurs splendides étoffes, de l'éclat incomparable des couleurs, de la beauté des tissus, de ces *langoutis* du royaume de Siam tressés en fils d'or et de soie et servant d'étole aux mandarins de première classe, enfin de ces papiers plus solides que le parchemin et fabriqués avec l'écorce du daphné papyrifère? Malgré ce que l'étude du jury a eu peut-être de trop précipité, ces papiers ont valu aux Japonais la grande médaille d'honneur.

On s'étonne du prix très élevé de la plupart de ces choses et entre autres des meubles en laque aventurine. De ce qu'une étagère composée de trois ou quatre planches et haute d'un mètre environ se vend six ou huit mille francs, on en conclut que cette fabrication n'est pas commercialement pratique. Il faut songer que les prix de l'exposition ne sont pas toujours les prix du pays, qu'on profite sans doute un peu de la circonstance et de la rareté de ces meubles pour en augmenter la valeur réelle, enfin qu'il y a bien des qualités possibles en fait de laques. De même que les Anglais ou les Français n'ont pas exposé de simples meubles en noyer, de même les taïcouins ne nous montrent que des pièces hors ligne. On ignore absolument ici le temps, l'art, les soins, qu'exigent de pareils travaux, qui se font non pas pour les chaumières, mais pour les palais, pour les princes et leur cour. Ces prix, qui semblent si élevés aux amateurs, le seraient bien davantage sans le bon marché de la main-d'œuvre et la sobriété des ouvriers japonais. D'ailleurs, pour estimer ce que fabriquent les étrangers, nous partons d'un faux point de vue : nous sommes tellement convaincus de notre supériorité sur ces sauvages qui ne parlent pas français, que les prix de nos meubles, un bahut de 50,000 francs par exemple, ne nous

étonnement en aucune façon. Cependant, placée à côté du bahut français, l'étagère japonaise ne redouterait pas la comparaison, et entre les deux, si on nous donnait à choisir, nous devons avouer que nous n'hésiterions pas un seul instant à nous décider en faveur de cette dernière.

Plus que toute autre partie de l'Orient, la Perse a conservé ses traditions, ses secrets de métier, son type original. Ces célèbres toiles de coton auxquelles en France nous avons donné le nom de perses et d'indiennes à l'époque où on essaya de les imiter sont ornées d'arabesques fleuris représentant, de même que le décor de leurs faïences, des fleurs aplaties comme dans un herbier. Que ce soient des œillets, des pavots, des marguerites ou des roses, la loi géométrique qui préside à la construction de la fleur naturelle est toujours habilement surprise. C'est à Ispahan que se fabriquent ces *kalam-kar* (1), qui prennent les noms de *perdès*, de *sofras* et de *djanamaz* suivant qu'elles servent de tenture, de nappes ou de tapis de prière. A Kirman se font des cachemires assez gros, mais solides, souples et surtout harmonieux. Les villes de Yezd et de Rescht sont célèbres par leurs velours et par le *darayi*, soie chinée, flambée et unie, enfin par ces *kollab-douzi* dont on fait des tentures et de merveilleuses housses pour les chevaux. La broderie en cordonnet de soie de toutes couleurs se fait au crochet sur drap écarlate, bleu pâle, gris ou noir. Ces étoffes, un peu surchargées de couleurs et d'ornemens, sont fort chères; mais l'industrie qui surpasse toutes les autres est celle des tapis. Depuis le *kali*, fin comme du cachemire, jusqu'au feutre épais d'un demi-pied, on en compte plus de cinquante espèces fabriquées dans ces contrées de l'Iran. Habitans des villes, des villages et des montagnes ont tous dans leur maison un métier de tapisserie. Les plus beaux tapis se font à Ferhan, près d'Ispahan, d'autres, plus ordinaires, à Mesched. Ceux du Kurdistan n'ont pas d'envers. Charmans de couleur et de dessin, ils sont d'un usage excellent. Dans toute la Perse se fabrique le *gultim*, tapis qu'Andrinople a su très bien imiter. Le *djadjin* est une sorte de moquette mince, serrée et fort bon marché. C'est à Hamadan, dans le Kurdistan, qu'on trouve les plus fines moquettes sur cordes de soie. A la fois ras, épais, d'une solidité incroyable et d'une pureté de couleur et de dessin dont rien n'approche, ils surpassent tout ce qui se fabrique dans le reste du monde. En Turquie, dans l'Inde, où cette industrie fut apportée par les ouvriers persans, elle est loin d'avoir la même perfection. Nous avons vu un de ces tapis du

(1) *Kalam-kar*, littéralement œuvre du *kalam* ou du pinceau. Ces toiles sont en réalité imprimées au bloc, puis retouchées à la main pour faire disparaître les joints.

Kurdistan qui avait été enlevé dans la tente du shah de Perse par Soliman le Magnifique. Le fond en était gros bleu, couvert d'arabesques bleu pâle et argent avec des angles rose de Chine et turquoise. Après plus de trois cents ans d'usage, les couleurs en étaient restées aussi fraîches que le premier jour. Quoi d'étonnant? Il y a des tons, tels que le turquoise ou le vert-de-gris, le rose orangé ou le lilas, qu'ils teignent jusqu'à soixante fois de suite. Lorsque l'été arrive et qu'il est temps de rouler les tapis, on les dépose d'abord pendant quinze jours au fond de la rivière, et ils en sortent plus éclatans que jamais. Quelle solidité, quelle symphonie de couleurs, quel goût dans le dessin! Comme les distances dans les bordures et dans la division des espaces sont bien comprises et bien gardées! Tel est le fruit de la science traditionnelle. Hélas! déjà l'influence européenne, facile à discerner au Champ de Mars dans quelques échantillons malheureux, nous fait trembler pour l'avenir de cette grande industrie, qui remonte sans discontinuer aux époques premières des sociétés humaines.

Admirez ces coffres, ces reliures, ces miroirs, dont les arabesques sont peintes sur carton-pâte et vernies ensuite au doigt comme les laques de Chine. Jamais travail plus exquis, plus fin, n'a été exécuté par la main humaine. Chardin en avait apporté de Perse les secrets, et c'est alors qu'apparut chez nous le vernis qu'on appela *verniss Martin*, du nom du peintre français qui en propagea l'usage. Et ces broderies à l'aiguille sur les chemises ou les vêtements, combien elles nous font amèrement sentir l'infériorité de nos moyens perfectionnés!

A côté de la Perse se trouve la Turquie. Cette année, au lieu de la place trop modeste qu'elle occupait en 1855, elle couvre le plus grand espace de toutes les puissances d'Orient. On s'imaginait généralement en France qu'à part les pantoufles et les tuyaux de pipe, l'essence de rose et les pastilles du sérail, il n'y avait plus rien à demander à l'industrie de ces contrées. La Turquie nous prouve que, si ses fabriques ne sont plus aussi nombreuses et aussi occupées qu'elles l'étaient jadis, elles n'ont pas encore perdu complètement ce sens de la couleur et de la ligne qui placera toujours la fabrication orientale, si primitifs qu'en soient d'ailleurs les procédés, au-dessus de tout ce que produit à grand renfort d'inventions et de machines notre Europe civilisée! Ah! c'est que là est le soleil, ce grand coloriste, qui non-seulement vivifie les matières premières et couvre tout des vives nuances de ses éclatans rayons, mais qui permet en outre de vivre sans contrainte au milieu de ces splendeurs et d'en remplir ses yeux.

Nous lisions dernièrement dans un compte-rendu sur l'exposi-

tion de l'Orient que les habitans de ces contrées n'avaient aucune idée du confortable. Ceux qui ont habité sérieusement ces beaux pays pensent exactement le contraire, et il nous serait facile de prouver, si c'était ici l'occasion, à quel haut degré de confort les peuples d'Orient sont arrivés, à quel point les gens les moins riches même ont dans leur intérieur d'aisance et de luxe. « Ils n'ont d'autres meubles que des divans, des tapis et des nattes, » dit-on. Cela est vrai; mais quels divans, quels tapis et quelles nattes! Au lieu de ces chaises ridicules sur lesquelles on n'ose se remuer de peur de les briser et de se casser les reins, ce sont de larges et moelleux coussins où le corps tout entier se repose; au lieu de mesquines étoffes, ce sont ces beaux tapis que les Gobelins ne parviendront jamais à faire. « Ils n'ont point de cheminées, de lits ni d'armoires, » ajoute-t-on. Dans une partie de l'Orient, au Caire ou à Philæ par exemple, les cheminées n'ont pas de raison d'être, et d'ailleurs cette remarquable ornementation de tuyaux de poêle qui couronne nos palais doit ôter, ce me semble, toute espèce de regrets; mais, dans les parties de l'Asie-Mineure et de la Perse où l'hiver se fait sentir, il y a des cheminées, et elles sont d'une forme et d'une élégance exquises. Le divan sert en effet de lit dans les appartemens orientaux; mais n'est-ce pas une science véritable que de savoir simplifier les moyens en conservant autant de bien-être, si ce n'est davantage? Les armoires sont dans l'épaisseur des murs et, au lieu d'encombrer l'appartement et d'en déformer l'architecture, ornent les parois de la pièce de battans sculptés; les tables, véritables objets d'art, sont d'une commodité parfaite. Pour leur vaisselle, les artistes d'Europe qui visitent l'Orient savent apprécier ce qu'elle vaut, et nos orfèvres essaient vainement de la reproduire. Nous n'en finirions pas, s'il nous fallait suivre et discuter toutes les erreurs accréditées sur l'Orient, depuis surtout que nos conquêtes en Algérie, dans les parties les plus sauvages de l'Afrique, ont fait supposer que le reste de ces pays du soleil avait le même caractère de rudesse et de barbarie.

C'est au bazar de Constantinople qu'on peut surtout se rendre compte de la diversité des fabrications de l'Orient. Les étoffes de soie, de laine et de coton sont faites à Scutari, à Brousse, à Nicomédie, à Andrinople, à Smyrne et Amazia, à Tarnowo, à Damas et Alep, enfin dans la plupart des villes et villages de l'empire. En Albanie aussi bien qu'en Asie-Mineure, on tisse admirablement ces gazes crêpées nommées *bouroundjouk*. C'est une toile de soie transparente comme de la mousseline, mais très forte, parfois rayée de couleur; elle est le plus souvent blanc mat sur blanc transparent, et sert à faire ces chemises (*geumlek*) si recherchées des *kaidji* du Bos-

phore (1). On en trouve de toutes qualités et pour toutes les fortunes. Il y a dans une des vitrines de la Turquie une chemise de Scadra, capitale de l'Albanie, dont les broderies au col et aux poignets, représentant des arabesques d'or fin avec fleurettes de couleur, ne sont pas indignes des plus beaux ornemens byzantins. On reconnaît ces étoffes dans les élégantes draperies transparentes des cariatides du petit temple d'Arété à Athènes. Ces tissus vaporeux, dont la simplicité ingénieuse est le comble de l'art, ont été inventés par le goût raffiné des femmes, qui, occupées sans cesse de nouveaux moyens de relever leurs charmes, savent bien l'effet de cette demi-transparence qui cache et laisse entrevoir. Une ceinture de Tripoli en soie violette dont les extrémités sont ornées à la manière des étoffes sassanides nous a frappé par la franchise du caractère décoratif. A côté se trouvent une robe bulgare dont les broderies, de divers tons rouges, sont pour un coloriste un modèle d'harmonie, et un charmant satin d'Alep, bleu de lin ornementé d'or. C'est une étoffe pour meuble, de l'espèce de celles qu'on nomme *kiama*. Les habitans préparent eux-mêmes toutes ces nuances avec le jus des fruits, des fleurs et des graines. Ils savent ainsi se composer une palette très riche en couleurs franches. En Orient, les ornemens sont toujours dans un rapport parfait avec la grandeur, le tissu, l'usage de l'étoffe. Les rayures sont disposées soit pour faire des plis et des reflets, soit pour grandir la personne ou la chose sur laquelle on doit la placer; tout est habilement calculé pour obtenir le résultat voulu. Ici au contraire, voyez ces manteaux et ces robes de cour dont les hideuses broderies ont dénaturé le tissu au lieu de l'enrichir, ces mantelets monstrueux qu'on prendrait, à voir les franges et les glands qui les garnissent, pour de vieux rideaux du siècle passé, ces lourdes guirlandes de chêne, de myrte, de lauriers ou autres feuillages de la symbolique gréco-romaine appliqués sur les habits en masse compacte, exactement comme s'il s'agissait des frises et des cordons sculptés d'un palais. Ces broderies servent à désigner le métier ou le grade de ceux qui s'en affublent; on n'a pas daigné songer le moins du monde à la décoration ou à la forme du vêtement, au corps qui doit le porter, aux espaces à remplir, au travail de l'étoffe. En France, où l'on prend la dureté des couleurs pour de l'éclat, il faut que les tons se heurtent pour satisfaire le goût public. L'art des transitions, des vibrations est complètement ignoré. C'est par une tendance de même nature que dans les profils, au lieu d'une élégante symétrie, nous ne cherchons jamais que la régularité absolue. Quelques-uns

(1) *Kaulji* ou conducteurs de *kask*, nom des barques de Constantinople.

de nos fabricans français, en voyant le nouveau traité de commerce donner libre entrée aux tapis de Perse et de Turquie, se sont effrayés avec raison de la lutte qu'ils auraient à soutenir. Ils essaient maintenant d'imiter ces tapis, et nous les en félicitons. Déjà M. Bracquenié et M. Bernard Laurent entre autres sont arrivés à de bons résultats; mais que dire de ces tapisseries à personnages qui s'efforcent en vain d'imiter les Gobelins et Beauvais? Ce genre exceptionnel ne supporte pas la médiocrité. Laissez donc aux manufactures impériales le monopole de ces tours de force qui n'ont qu'un but : « produire avec la laine l'effet de la peinture à l'huile, » et cherchez une autre voie, plus simple, plus décorative surtout. Restez dans le domaine assigné aux étoffes de tenture, — une belle couleur, un dessin aux contours fermes et purs sans ces tons rabattus, ces ombres, ce trompe-l'œil enfin sous lequel disparaît le tissu. Ainsi vous obtiendrez, comme l'Orient, des effets décoratifs bien supérieurs; vous avez la science, ayez aussi le bon goût et la raison.

Au-dessous des *sofrali* (1), des *sirali*, des *sidjadé* de Smyrne sont étalées les étoffes de Brousse, cette ville merveilleuse, aujourd'hui ruinée par d'affreux tremblemens de terre. Hélas! n'est-ce pas un triste présage? Comme son berceau, l'empire ottoman s'écroule aussi. C'est sur le grand pont Urgandhé ou pour mieux dire dans l'intérieur du pont que demeure la corporation des tisseurs de soie. Jeté hardiment sur le large ravin de Keuk-Déré (la Vallée-Céleste), il a dû plus qu'aucun autre édifice de Brousse se ressentir des convulsions de l'Olympe, sur les flancs duquel il s'appuie. En dessinant ce magnifique paysage encadré par l'arc ogival unique et gigantesque sous lequel se précipite le torrent écumeux, je voyais les ouvriers avancer leurs têtes aux mâchicoulis et aux fenêtres étroites qui garnissent les façades du pont. Assis fort à leur aise sur une sorte d'estrade recouverte de tapis, ils travaillent lentement, charmés par la beauté du site, par le mouvement des cascades et le chant harmonieux des *bulbuls*. C'est bien le *travail attrayant*, s'il en est, qu'on trouve dans ce phalanstère asiatique, sous ce beau climat où il est si doux de jouir de l'ombre et de la fraîcheur des eaux pendant qu'un chaud soleil prodigue tout autour la vie et la force.

On peut même dire que le travail ici vient au-devant des habitans. Ils n'ont qu'à tendre la main pour cueillir de toutes parts sur le mûrier les cocons du ver à soie. Ces millions de petits ouvriers préparent la besogne pour toute la population de cette vallée heu-

(1) Les *sofrali* sont de grands tapis qui ont une rosace au centre indiquant la place de la table (*sufra*).

reuse. Hommes, femmes et enfans vivent sans fatigue et sans peine du produit de la soie, sans souci de l'existence, dirions-nous, si le terrible tremblement de terre de 1854 n'était venu leur rappeler les réalités d'ici-bas. De là sont sortis tous ces tissus charmans fabriqués par les procédés les plus simples et les plus primitifs, où l'or, la soie et le coton se combinent avec tant de goût. L'ouvrier, tout actif et industriel qu'il est, n'y possède pas cet esprit d'entreprise commerciale, cette intelligence appliquée presque uniquement aux intérêts matériels, qui sont aujourd'hui, il est vrai, les élémens premiers de la puissance politique, mais sans doute aussi, comme toute excitation exagérée, la cause la plus menaçante de ruine. Dans cette Asie, dont le sol est si riche et si varié, la facilité de vivre permet à l'homme d'accepter aisément son sort et apaise sa nature, surexcitée ailleurs par les embarras, les privations et la souffrance. Cette absence de préoccupations matérielles se reflète dans le caractère, les habitudes et le costume de ce peuple superbe affranchi de nos craintes et de nos angoisses. Les procédés de tissage sont à la portée de tous, et la mécanique y joue le moindre rôle; mais la main qui la remplace est guidée par un sentiment si juste de la forme et de la couleur, qu'elle atteint une perfection de trame et une fantaisie qui dépassent tout ce que peuvent faire nos machines compliquées. Chez nous, c'est la mode seule qui fait la règle; ne s'appuyant que sur la convention, elle change à chaque instant et pour le seul plaisir de changer. Telles ne sont pas les conditions de l'art dans les pays où les principes se transmettent de père en fils au moyen d'une sorte d'initiation traditionnelle aux procédés sanctionnés par l'expérience séculaire. La fabrication y a des lois qui reposent sur la base invariable des créations de la nature, et l'habitude de la pratique finit par développer dans les âmes une sorte d'instinct du beau plus sûr que toutes les règles des écoles.

Quelques pas séparent la Perse de l'Inde anglaise. Une première vitrine accolée à la carte des Indes, dans la rue des Indes, nous captive entre toutes. La merveilleuse collection qu'elle renferme appartient à M. Gathrie, représenté à l'exposition par M. Phillips, aussi habile joaillier que savant archéologue. Ces coupes, ces coffrets, ces écrivoires, ces armes et ces ustensiles en jade, en améthiste, en cristal de roche, incrustés d'arabesques d'or, de rubis et d'émeraudes, nous donnent clairement l'idée de ce luxe suprême des rajahs de l'Inde, dont les palais, les jardins, les terrasses et les mausolées nous sont révélés par d'admirables photographies anglaises que nous recommandons aux amateurs de l'art. Elles racontent énergiquement la civilisation incomparable de ces villes.

Selon nous, c'est la plus haute expression du beau pittoresque en architecture. L'art persan, joint aux matériaux superbes de ces contrées, a produit des chefs-d'œuvre qu'on ne peut se lasser d'admirer. Nous citerons plus particulièrement les vues d'Amristur, celle de la porte d'or du temple sikh, la mosquée Jumma d'Ahmedabad, les grilles en dentelle de marbre du sarcophage de Tag-Mahal à Agra, la vue générale de Beejapour, puis les détails du tombeau de Begum-Sahib, la mosquée de Jakout-Daboudi, celle d'Ibrahim-Roza et son mausolée, toujours dans la même ville, la porte de Secundra prise des jardins, l'Hosianabad-Emambara de Lucknow, les façades diverses du Tag-Mahal d'Agra, surtout celle qui regarde les bords de la rivière, le palais Seerhutee de Dharwar, le temple Jain à Delhi avec son balcon délicieux et les jardins du palais Deeg à Rajpootana. Il y en a cent autres, et ce serait sans contredit la plus intéressante collection que pourrait faire un musée d'architecture. A chaque pas, nous retrouvons ici l'influence de la domination persane sur ces contrées, à l'époque la plus brillante de sa puissance et de sa splendeur.

Les vitrines où sont placés les bijoux de l'Inde n'offrent pas de pierreries d'une bien grande valeur. On voit que c'est non pas la beauté des pierres, mais l'originalité de la monture qui les a fait choisir. Cette absence d'uniformité, de raideur, de régularité trop absolue dans le travail de l'or et l'arrangement des pierres précieuses donne à ces objets un charme particulier. Voici une boîte en or et rubis qui attire et charme les yeux. De la grosseur d'une orange, elle est formée de doubles zigzags en cloisons d'or enchâssant des rubis dont la taille, la forme, la couleur et la monture représentent les grains de la grenade retenus dans leur gangue. Rien n'est parfait comme ce bijou. Pour ces peuples qui vivent en plein air, la nature, si belle et si variée chez eux, est le modèle sans cesse présent, sans cesse consulté. Les laques de Bhangulpore, les bois de santal sculptés et incrustés d'ivoire, sont d'une finesse remarquable. Calcutta et Bombay ont envoyé des meubles de bois de fer et d'ébène travaillés à jour comme une dentelle; malheureusement la forme anglaise qu'on leur a donnée et les hideuses étoffes de tapisserie qui les recouvrent en détruisent tout le charme.

Nous ne ferons que passer devant ces admirables tissus, impossibles à décrire, qui reflètent vaguement dans leurs broderies fantastiques le soleil, les fleurs et les oiseaux des paysages de l'Asie, dont l'éclat résume en un mot tout l'éblouissement du monde tropical. Ainsi sans effets criards, sans bizarreries mélodiques, en passant par les plus habiles transitions ou contrastes, ils réunissent tous les tons et toutes les nuances. Les Orientaux connaissent à

fond les effets que la lumière produit sur la trame, alors qu'elle se présente horizontalement, verticalement ou de biais, et dès lors en variant le grain, en changeant de rayure, en calculant le miroitage produit par un fil élevé ou aplati, ils arrivent à des harmonies qui nous sont inconnues, ou que nous avons bien rarement l'occasion d'observer, l'absence du soleil ici ne les faisant pas ressortir comme dans ces pays lumineux. Le modèle enfin, qui là-bas se trouve partout, sur le plumage des oiseaux aussi bien que sur le corps métallique des insectes ou le tissu des fleurs, ne se montre chez nous que par de rares exceptions. Cela explique l'ignorance dans laquelle nous sommes encore des lois de la couleur et de l'harmonie. Vous tous, fabricans, ouvriers, dessinateurs d'ornemens, c'est là que vous devriez aller de préférence pour essayer de saisir ces lois naturelles, cet instinct merveilleux de l'équilibre dans la forme et la couleur. La loi de la hiérarchie des tons est toujours respectée dans les productions de l'art industriel de l'Orient, et par suite les yeux sont satisfaits de cette clarté qui n'empêche ni la variété ni la plus libre fantaisie, mais arrête le désordre, l'anarchie, la discordance et la confusion.

Les habitans de l'Asie ont un vif sentiment de la *dominante* dans la couleur, chose aussi importante pour la peinture que pour la musique. Remarquez dans ces trois petits tapis en moquette de laine et de soie comme le rouge carmin prédomine et comme la bordure orangée vient s'y joindre en accords du même ton, puis comme le fond rouge est lui-même modulé. Que de nuances dans cette gamme, et quel heureux contraste établissent ces marguerites blanches semées sur le fond, donnant ainsi le diapason à toutes les couleurs! Il faut examiner aussi les dentelles ou pour mieux dire les passementeries en cordonnet de soie, d'or ou d'argent qui servent à border les vêtemens. Nulle part on n'exécute avec plus de goût et de délicatesse ce genre de travail; il est inconnu chez nous, et, par la variété, la légèreté ou l'ampleur qu'il est susceptible de présenter suivant la destination, mérite de servir de leçon et d'exemple à nos brodeuses.

L'Égypte moderne a exposé fort peu de chose. C'est dans le jardin qu'il faut aller la voir. Son *okel* et ses kiosques sont les seuls monumens d'ailleurs qui puissent donner une idée saine de l'architecture orientale; tout le reste n'est que l'Orient du Café turc ou de l'Hippodrome.

II.

Hélas! en terminant cette promenade à travers tant de richesses, nous constatons avec un sentiment de regret et de douleur que

cette grande exhibition ne nous montre aucun progrès dans les diverses fabrications, la céramique exceptée. Le goût depuis 1862, au lieu de s'épurer, n'a fait que s'abâtardir encore. C'est toujours le même désordre dans les procédés, le même esprit faussé par l'abus d'un luxe fastidieux. Décorateurs ou dessinateurs industriels se fourvoient de plus en plus. Bronzes, cristaux, châles, étoffes ou meubles, succombent sous une abondance déréglée d'ornemens. Rien de vrai, de sain, d'élevé, toujours des compilations indigestes, des amalgames insensés. Assurément le beau est plus simple et n'a pas besoin de si prodigieux efforts. Et cet Orient que nous venons de chanter ne subit-il pas lui-même les fâcheuses influences de l'Occident? Nous sommes frappé de la décadence qui apparaît depuis l'exposition de 1855 dans certains de ses produits. Les châles de Lahore et de Cachemire, grâce aux entrepreneurs et dessinateurs parisiens, ne nous montrent plus que des couleurs ternies, disposées sans art, des formes sans raison d'être manquant absolument de cette simplicité ingénieuse qui repose et égaie l'œil. L'ignorance prétenue de ces compositions se révèle aux yeux les moins clairvoyans. La fabrique impériale d'Érékié dans le golfe de Nicomédie perd l'art des étoffes dans cette partie de l'Asie. En voulant imiter Lyon, non-seulement elle dénature le caractère et les traditions du pays, mais encore elle détruit son originalité et son esprit. Ces imitations sont donc aussi malencontreuses qu'anti-nationales. N'en est-il pas de même du honteux abandon de ce beau costume échangé contre notre misérable vêtement? Nous supplions les fabricans de ces contrées, au nom de leurs intérêts, de reprendre sans hésiter leur ancien savoir-faire. Le moment est mal choisi d'ailleurs pour nous imiter. Nos écoles d'art industriel sont dans une voie déplorable. C'est sur elles qu'il faut énergiquement frapper, si l'on veut conserver la supériorité de l'industrie française. Qu'on les éloigne des grandes villes, où cette jeunesse devient de plus en plus inconsciente de la nature, de la vérité et du juste esprit des choses. C'est à ce prix seulement que la régénération se fera. Les chiffres parfois sont éloquens; les achats faits aux vitrines d'Europe par les visiteurs de l'exposition sont loin d'égalier en importance les ventes de l'Inde, du Japon, de la Perse et de la Turquie. C'est par millions qu'il faut compter ces dernières.

De cette promenade au milieu de la fabrication orientale, quelle déduction devons-nous tirer lorsque nous parcourons la partie européenne de l'exposition? C'est que dans la première le goût se trouve presque toujours, tandis que dans la seconde, à part quelques fabricans qui s'inspirent des vrais principes parce qu'ils ont vu ou étudié l'Orient, le plus grand nombre, malgré des dépenses, des efforts et un talent incontestables, est en dehors de la route. Ce

que nous disions il y a quelque temps ici même des peintres et des architectes de l'école moderne (1), nous l'appliquerons encore aux décorateurs, aux fabricans de toute chose pour l'art industriel. Les récompenses, les applaudissemens accordés par le public éclairé viennent à l'appui des sentimens et de la conviction que nous formulons ici. Voyez la charmante exposition de M. Roudillon; ne semble-t il pas que ses étoffes et ses tapis arrivent tout droit d'Alep ou de Pékin? Ce lit en satin garance rosé de Chine relevé d'applications de velours pareil d'un dessin très pur est un modèle de goût. Là tout est sobre et mérite d'être observé. Nous citerons entre autres son petit tapis d'Aubusson brodé dans le style des *serma* de Damas et d'une élégance que les Persans ne renieraient point.

Nous n'avons garde d'en dire autant des faïences anglaises qui lui font face. Cette céramique froide et sèche comme tout ce que fait la machine produit, pour des yeux d'artiste, le même effet que l'orgue de barbarie aux oreilles d'un musicien. Si nous passons dans la galerie française des arts libéraux, nous rencontrons Sèvres et Baccarat. Laissons de côté la manufacture impériale; les critiques que nous nous permettrions sur les formes et la coloration de ses vases pourraient-elles l'atteindre? Nous ne ferions d'ailleurs que nous répéter. Les observations que nous adresserions à Sèvres s'appliquent en partie aux cristaux de Saint-Louis et de Baccarat. En apercevant ces coupes de trente pieds de haut, ces lustres surchargés de girandoles dont la lourdeur effraie l'œil, bien loin de le charmer, ces amas de cristaux superposées, on cherche son manteau comme s'il s'agissait de traverser les glaces du pôle. Cette coupe formidable, lors même que le dessin en serait excellent, à quoi pourrait-elle jamais servir? Si vaste que soit la salle à laquelle on la destine, elle est trop grande pour y former une décoration admissible, et l'hiver défend de la placer dans un jardin. Produire des pièces d'une taille qui les rend forcément inutiles, c'est dépasser le but et manquer par conséquent aux lois du bon sens en même temps qu'à celles du bon goût. Que dire de ces vases en verre peint qui cherchent à imiter des tableaux à l'huile? L'erreur n'est-elle pas plus grossière encore sur ce fond transparent que sur la porcelaine? Dans tout cela, où trouver le progrès? Le cristal en est-il plus blanc et plus pur? ou bien est-ce uniquement la difficulté vaincue qui fait ici tout le mérite?

Supposons maintenant que ces fabriques, avec les talens, avec les moyens considérables dont elles disposent, se soient posé ce programme : un . nos forces pour faire une salle d'été entièrement composée de tous les modes divers dont la fabrication du verre est

(1) Voyez la *Revue* du 15 octobre 1866.

susceptible. Ainsi, par exemple, exécuter des murs en cristal tantôt transparents, tantôt opaques et étamés, des colonnes torsées ou cannelées soit blanches soit de couleurs diverses, des frises gravées par l'acide fluorhydrique ou niellées d'argent par la pile, des voussures stalactiformes, des dômes en verre d'une seule pièce, des colonnettes et des moulures en cristal et en miroirs, des torchères élégantes de style vénitien à côté de cadres à facettes, enfin des caisses de fleurs en verre craquelé, frisé ou rubanné, qu'on se figure, pour compléter cet ensemble, ici des fontaines coulantes, ornant l'entrée comme au kiosque de Soliman le Magnifique à Constantinople, là au contraire un bassin d'eau tranquille éclairé par une lumière souterraine, enfin des lampes émaillées comme celles des mosquées de Damas ou du Caire : n'est-il pas vrai que tout cela bien conçu, bien étudié, eût offert un coup d'œil aussi neuf qu'enchanté? C'eût été le palais d'une fée, à la fois élégant et pratique, digne enfin de devenir la salle d'été d'un souverain.

C'est ainsi que nous aurions compris la disposition d'une partie de l'exposition. Au lieu de faire, comme au palais de Sydenham, des copies archéologiques de telle ou telle époque ancienne, nous aurions arrangé des salles faciles à habiter de nos jours et rappelant les temps et les contrées où la civilisation est arrivée à son apogée : — une salle en boiserie sculptée par Grohé dans le style Louis XV ou Louis XVI, mais sans imitation servile, une autre en panneaux des Gobelins confiée au goût parfait de M. Badin, à la suite un salon tout en lampas ou en brocart, avec les peintures et les dorures rappelant le grand luxe du palais des doges. Le talent de nos peintres s'y étalerait sans gêne, ce sont des travaux que ne dédaignaient pas Boucher et Paul Véronèse. Puis viendrait l'antichambre en marbre et en porphyre sculptés, avec des statues calculées pour la décoration. Nos habiles statuaires sont tout prêts, et les modèles qui ornent le jardin intérieur prouvent ce qu'ils feraient sous une impulsion intelligente. La galerie d'entrée donnant sur toutes les salles eût été en faïence de style persan, ornée de tapis fabriqués dans l'esprit des merveilles que l'Inde et la Perse offrent à notre admiration. Un boudoir en laque du Japon, avec étoffes et meubles de la Chine, serait disposé à la mode du pays; la serre en fer ouvré, chef-d'œuvre de serrurerie, terminerait cette suite d'appartemens. Tout cela en un mot pouvait être combiné de façon à réunir les forces de nos meilleurs artistes au lieu de les éparpiller, au lieu d'aller au hasard et sans guide, et il eût été intéressant, instructif surtout, de diriger par un conseil de gens de goût les artisans français. Nous les avons tous sous la main, nous les rencontrons successivement dans cette promenade, et, bien qu'ils n'aient pas donné toute leur mesure à cette exposition, nous ne craignons pas de dire

que le résultat eût frappé d'enthousiasme et d'étonnement. Là on aurait vu ce dont ils sont capables, tandis qu'on en est réduit à le deviner. C'est que ni l'adresse, ni la science, ni l'argent, ni les plus habiles mécaniques ne pourront jamais remplacer le sentiment juste du beau et le bonheur de la conception. Cette exposition, hélas! ne le prouve que trop.

Parmi les artistes que nous aimerions à employer pour les étoffes d'ameublement, voici le seul qui nous arrête dans les produits de Lyon, parce que seul à l'exposition il est dans la route véritable. C'est M. Paul Grand. Sa vitrine renferme des étoffes aussi remarquables par le dessin que par la couleur. On y retrouve le goût si pur de Venise à sa plus belle époque. Ses velours en relief sur satin couleur thé, ses lampas capucine, or et bleu, argent et fleur de pêcher, ses bordures chinoises noir et or sur des draperies rouge de cinabre, atteignent le plus haut degré de l'art des étoffes. Il n'y a que l'Inde qui les dépasse encore; mais, quand on s'inspire de l'art vénitien, on a déjà un pied dans l'Orient : le reste du corps doit y passer.

En revenant à la classe VIII, nous retrouvons bientôt, adossée à la cloison des cristaux de Baccarat, l'exposition céramique de M. Collinot. C'est une salle persane tout en faïence digne de l'examen le plus sérieux. Non-seulement les panneaux, dans le style oriental, offrent des résultats décoratifs aussi parfaits que ceux produits par les plus belles faïences de l'Asie, mais les vases, par la taille, par la solidité de la terre, comparable à de la pierre dure, enfin par la décoration qui les recouvre, arrivent au niveau des poteries chinoises, les premières du monde. Cependant ce n'est pas ici de la porcelaine, dont la pâte si fine et si blanche se prête mieux que toute autre à la décoration. Tout le monde a été frappé du rôle important que joue la faïence française à l'exposition de 1867 et, nous ne craignons pas de le dire, de la suprématie qu'elle a conquise sur celle des autres pays. Nous ne voulons pas assurément, par un faux sentiment de patriotisme, rabaisser cette industrie chez nos voisins. Les fabriques de Minton, de Copland, d'autres encore, ont contribué des premières à la relever de l'oubli où elle était tombée, et lui ont donné une existence nouvelle. Grâce à leurs relations commerciales avec le monde entier, grâce à de grands capitaux et à de puissantes machines, les Anglais ont répandu leurs faïences de tous les côtés, nous créant à l'aide du libre échange une concurrence terrible. Toutefois leur succès de 1855 a été très affaibli en 1867, et l'impression générale est qu'ils ont perdu cette fois plutôt que gagné.

L'exposition de la classe VIII est certainement une de celles qui remplit le mieux les conditions du progrès. Ici on n'a cherché à

imiter personne, et de plus on a su trouver des procédés nouveaux et créer un genre absolument en dehors de la fabrication ordinaire, élargissant avec une extrême hardiesse le rôle des émaux. Il faut n'avoir pas vu toutes ces mosquées couvertes d'émail de la cime à la base pour méconnaître la beauté qu'en tire l'architecture. Si Venise a été le foyer des coloristes, n'oublions pas qu'elle le doit à ces mosaïques orientales qui habitaient ses enfans à remplir leurs yeux de l'éclat des monumens. La décoration en faïence, comme elle a été comprise en Perse, en Asie-Mineure et dans l'Inde, jetterait sur l'ensemble gris et blafard de nos villes la couleur et la gaieté qui leur manquent, donnerait la vie et le pittoresque à l'architecture froide et compassée des cités européennes. A Paris, on tâtonne, on essaie sans savoir au juste ce que l'on veut. Tantôt on exécute des peintures de grand style dont le seul mérite est de faire croire que ce sont de mauvaises peintures à l'huile, car la faïence ne s'y trouve jamais avec ses qualités propres, qui sont l'éclat, la franchise et la simplicité des couleurs-mères; tantôt ce sont ces têtes de médailles grecques et ces éternels rinceaux italiens, jaunes et bleus, dont l'harmonie douteuse ne produit aucun effet pour la décoration. Dès que le but de la faïence est dépassé et que vous lui demandez ce qu'il lui est impossible de donner, vous seriez Raphaël, que vous n'arriveriez à atteindre ni l'art, ni la couleur, et ne parviendriez à produire qu'un monstre. Laissez à la peinture à l'huile ses effets de trompe-l'œil, de relief et de vie, les glacis, les lointains vaporeux, la lumière des bois, les eaux calmes ou turbulentes, toutes choses incompatibles avec les couleurs limitées qui vont au feu. L'art décoratif ne veut pas de tout cela; un beau trait, une couleur franche et pure, voilà ce qu'il lui faut. Jusqu'à présent, l'art céramique s'est trop complu dans la reproduction facile des faïences italiennes, françaises et hollandaises de ces derniers siècles. Tout en appréciant la finesse et le goût des ornemens de celles-ci, on doit reconnaître que c'est là cependant l'enfance de cet art. La terre en est mauvaise ainsi que l'émail et s'ébrèche facilement, puis la couleur est absente, car on ne saurait donner ce nom au bleu terne et sans modulation qui décore la plupart d'entre elles. Applaudissons donc à ceux qui sortent de l'ornière, aux procédés nouveaux qu'ils inventent et qui marquent d'un progrès l'histoire de l'art industriel. Espérons surtout qu'en examinant les merveilles de l'art individuel en Orient comme en France les fabricans comprendront que les immenses associations, les puissantes compagnies, qui, sous prétexte de liberté de l'industrie, créent une sorte de féodalité, sont une des causes principales de l'abaissement de l'intelligence et du goût dans les productions dont nous venons de nous occuper. Au lieu de multiplier les établissem-

mens, de susciter des efforts personnels, une concurrence féconde, elles constituent des monopoles, imposent à la société leurs exigences, et ont pour tendance commune de substituer la régularité à la vie, la précision des mouvemens à l'activité de la pensée. Les ouvriers ne sont plus que les rouages infimes d'un organisme sans caractère et sans grandeur, et l'on s'étonne de l'absence complète d'individualisme dans ces œuvres qui sont le produit fatal des machines!

Stimuler l'initiative particulière, voilà surtout à quoi il faudrait s'attacher d'abord pour relever l'art. N'est-ce pas ce qu'il faudrait faire aussi pour revivifier le commerce, l'industrie, toutes les manifestations de notre vie économique? On s'est sans doute proposé de hâter ce progrès quand on a organisé la grande exhibition du Champ de Mars; nous ne croyons pas que le moyen fût mauvais en lui-même, nous trouvons seulement qu'il n'a pas rendu en cette occasion tout ce qu'on eût paru en droit d'en espérer. En songeant aux conséquences que devrait amener ce grand concours commercial, aux fertiles effets qui naîtraient naturellement des rapports plus intimes entre les producteurs et les consommateurs sur tous les points du globe, à l'élan prodigieux que des besoins nouveaux sont appelés à imprimer aux communications déjà si rapides, on reste consterné de la durée si courte dévolue à cette exposition. On craint de voir tant de frais, tant de peines, perdus sans donner de résultat sérieux. Au moment même où l'heure est venue de profiter de ce prodigieux effort, il serait triste de le laisser s'affaïsser sur lui-même, comme un ballon qui crève avant de s'enlever. On remue le monde, on l'attire par tous les moyens; ce n'est pas tout, il faut extraire de ce mouvement tout ce qui peut le rendre fructueux. Voyez les directeurs des musées de Kensington, de Vienne, de Berlin, de Pétersbourg et de Tiflis; avec quel empressement ils mettent la main sur tout ce qui leur paraît utile! Les gouvernemens étrangers, les sociétés particulières, n'ont pas manqué cette précieuse occasion, que la France semble négliger. Assurément l'exposition universelle de 1867 est de toutes la plus complète et la plus brillante, elle a causé un ébranlement général des hommes et des choses de l'industrie, elle attire à Paris une partie de l'univers, et par suite elle est une source momentanée de richesse pour le pays; mais le but même qu'on s'est proposé, et qui est d'exciter par la comparaison à faire mieux et à meilleur marché, ce but, nous craignons qu'il ne soit pas touché. Notre manque de capitaux, notre médiocre esprit de persévérance et d'union dans les entreprises, placeront pour longtemps encore notre industrie après celle de l'Angleterre. L'Allemagne de son côté a pour elle l'avantage d'une main-

d'œuvre beaucoup moins chère qu'en Angleterre et en France, et les prix de revient y sont inférieurs aux nôtres. Ce sont là pour le moment deux obstacles difficiles à surmonter. Restent l'art, le style, le goût, et nous faisons les affaires de nos voisins en les conviant à venir en surprendre chez nous les secrets. Est-ce bien là le but des expositions? Sont-elles faites pour que les peuples se mesurent entre eux, s'enlèvent mutuellement leurs procédés nouveaux? ou plutôt ne sont-elles pas uniquement destinées à faire connaître et vendre les produits? Les grandes foires d'autrefois remplissaient parfaitement ces conditions, et permettaient la vente immédiate, qui n'est pas à dédaigner. C'est donc, croyons-nous, à l'ancien système commercial des foires, telles que celles de Beaucaire, de Leipzig, de Nijni-Novgorod, qu'on sera logiquement conduit à revenir quand cette mode des expositions universelles sera passée. Les foires ont la plupart des avantages de ces dernières, et en même temps elles échappent à des inconvénients et à des dépenses qui tiennent au caractère même des concours officiels.

C'est à la France de profiter de la grande exhibition de 1867 pour inaugurer ce régime des foires en organisant un marché continu et libre où viendront aboutir les fabrications du monde entier. On voit par le succès de cette exposition et la secousse qu'elle a donnée au commerce l'importance qu'il y aurait à ne pas arrêter tout à coup cette force d'impulsion. L'œuvre, selon nous, n'est que commencée; il faut songer à continuer ce mouvement d'attraction vers Paris et empêcher la réaction qui pourrait résulter d'un trop brusque arrêt. Le courant est établi au profit de la France, qui s'y prête par sa position géographique; continuons-le, soutenons-le énergiquement, et nous deviendrons l'entrepôt du monde. Avec les chemins de fer et les bateaux à vapeur, il sera plus facile aux Chinois et aux Tartares de venir planter leur tente à Paris que de se rendre à travers leurs steppes à la foire de Novgorod. A quoi serviraient les nouveaux moyens de s'entendre et de se connaître, si on ne les appliquait à ce qui importe le plus, les rapports industriels des nations. N'est-ce pas à nous que revient ce rôle civilisateur? Quel pays, quelle ville, se trouvent en pareille position pour devenir le lac central de tous les affluens commerciaux? Quel moment plus propice peut-on espérer pour la réalisation de cette idée? C'est ainsi que l'exposition universelle de 1867, si elle est continuée, agrandie, transformée, peut acquérir une importance sans pareille et donner à la France d'incalculables résultats.

LA

SEINE A PARIS

Le Parisien qui traverse les ponts et passe sur les quais est depuis son enfance tellement accoutumé au spectacle qui se déroule sous ses yeux qu'il ne pense guère à s'en rendre compte. Il sait vaguement qu'il y a des navires au port Saint-Nicolas, que pendant l'été on peut prendre des bains de rivière; parfois il lit dans son journal qu'un train de bois s'est brisé contre une des piles du Pont-au-Change; par curiosité il entre à la Morgue, et souvent il regarde les pêcheurs à la ligne assis dans les bachots amarrés à la berge. La Seine ne lui offre rien de particulier; elle a pourtant une importance majeure, car elle est une des grandes voies d'approvisionnement de la capitale, et de plus elle a une existence spéciale, représentée par les industries qui vivent sur elle et par elle. L'écrivain qui raconterait l'histoire de la Seine pendant les seize premiers siècles de la monarchie française serait bien près d'avoir fait une histoire complète de Paris. Grâce aux routes d'abord et ensuite aux chemins de fer, elle n'a plus cette utilité redoutable qui en rendait la libre possession si précieuse; elle n'est plus la clé de la famine ou de l'abondance. Pour apprécier le rôle qu'elle jouait encore dans des temps relativement rapprochés de nous, il faut se rappeler ce que dit Pierre de l'Estoile. « Le samedi 7 avril 1590, la ville de Melun fut rendue au roy par composition. La prise de cette ville avec celles de Corbeil, Montereau, Lagny et autres passages de rivières saisis en mesme temps, qui estoient les clés des vivres de Paris, avancèrent fort le dessein du roy, qui estoit de faire faire une diette à ceux de Paris, qui peust tempérer l'ardeur

de leurs résolutions et frénaisies. » On sait l'épouvantable famine qui suivit cette conquête de la Seine. A ce moment, tous les yeux sont tournés vers la rivière, du haut des clochers on en interroge le cours aussi loin qu'on peut en suivre les méandres; c'est par elle seule que peuvent arriver les vivres si douloureusement attendus. Aussi quel désespoir lorsque, « le dimanche 28 du présent mois d'avril 1591, la flotte de Meaux et de Château-Thierry, conduisant à Paris jusqu'à quatorze cents muis de bled en cent quinze basteaux, est arrêtée et prise par les gens du roy. » S'il en était ainsi au temps de Henri IV, qu'était-ce donc sous les rois de la première et de la seconde race? Ces dures époques sont aujourd'hui passées pour toujours; mais elles ont laissé des traces profondes qu'on retrouve à chaque page dans les vieux mémoires. Dès que la navigation de la Seine est interdite, Paris s'émeut et se désespère. C'était le fleuve nourricier par excellence, et jusque sur les marchés publics il déposait le blé, le vin, le bois et les fruits. L'interruption du cours de la Seine apportait la famine, la contagion et la mort.

D'où vient ce mot : la Seine? Du celtique, dit-on : *squan*, serpent; *sîn-ane*, la lente rivière; *sôgh-ane*, la paisible rivière; les Romains l'ont latinisé, selon leur usage, et en ont fait *Sequana*. A-t-elle été une divinité? On pourrait le croire, puisque le Tibre fut un dieu. Ceux qui la possédaient et en avaient la navigation exclusive étaient de grands personnages, les plus riches et les plus considérables de la cité; il y a longtemps que les *nautæ* ont fait parler d'eux, et le plus ancien monument de Paris leur appartient. Lorsque dans l'année 1711 Louis XIV fit changer le maître-autel de Notre-Dame, dans les fouilles qu'on opéra au milieu du chœur de la vieille basilique, on rencontra les débris d'un autel élevé autrefois par nos pères; sur une de ses faces, on lisait et on peut lire encore au musée de Cluny : TIB. CESARE AUG. JOVI OPTIMO MAXIMO... H. NAUTE PARIACI PUBLICE POSIERUNT: sous Tibère César Auguste, à Jupiter très bon, très grand, les navigateurs parisiens publiquement consacrèrent... Ces *nautæ*, désignés plus tard sous le nom de *mercatores aquæ*, furent la souche de notre administration municipale; ils furent la *hanse*. Leur chef, d'abord prévôt de la marchandise d'eau, devient prévôt des marchands, puis maire de Paris et enfin préfet de la Seine. C'est à cette origine beaucoup plus qu'à la forme problématique de l'île de la Cité, qui jadis était composée de trois îles, qu'il faut attribuer les armes de Paris, le vaisseau et la devise : *fluctuat nec mergitur*. C'est donc de la Seine qu'est née la ville qui est encore plus la capitale du monde que celle de la France.

La Seine a connu toutes nos discordes civiles, et, si je puis dire, elle y a pris part. Les Normands l'ont envahie sur leurs barques

d'osier recouvertes de peau; elle a vu brûler les templiers sur l'ilot où s'élève aujourd'hui la place Dauphine; elle a reçu le corps de Louis de Bourbon, l'amant d'Isabeau de Bavière : « laissez passer la justice du roi ! » Elle s'est refermée sur les cadavres des d'Armagnacs, lors du grand massacre de 1418, que commandait Capeluche; à la Saint-Barthélemy pendant que Charles IX,

Ce roy, non juste roy, mais juste arquebusier,
Giboyoit aux passans trop tardifs à noyer,

elle a charrié dix-huit cents huguenots vers le quai des Bons-hommes; de nos jours, elle a porté jusqu'à la mer les livres, les manuscrits, les vêtemens sacerdotaux, les vases de l'archevêché, et pendant cette fratricide insurrection de juin elle a roulé le corps de plus d'un combattant.

Les inondations de la Seine ont été jadis fréquentes et souvent terribles. La plus considérable dont l'histoire ait gardé le souvenir est celle de 1176: elle emporta tout, les deux ponts qui la traversaient alors, les moulins, les barques, les berges, les piles de bois et les maisons; elle noya les troupeaux qui paissaient dans les îles. La population consternée se tourna vers le ciel, et l'évêque de Paris, suivi de tout son clergé, de tous les moines, du roi Louis VII accompagné de sa cour, vint solennellement sur la grève étendre les mains au-dessus de la rivière rebelle et lui montrer un clou qui avait percé les mains du Christ; puis il lui dit : « Que ce signe de la sainte passion fasse rentrer tes eaux dans leur lit et protège ce misérable peuple ! » La crue s'arrêta, et la ville fut sauvée. Plus récemment, en 1740, à Noël, Paris fut littéralement inondé. La place du Palais-Royal, la place Maubert, la place Vendôme, les Champs-Élysées, étaient sous l'eau. Des maisons furent renversées, une entre autres rue Saint-Dominique. Pour porter remède à tant de désastres, on découvrit la châsse de sainte Geneviève. On a maintenant des moyens plus certains pour resserrer la Seine et l'empêcher de courir la pretantaine à travers Paris. Nos ingénieurs des ponts et chaussées n'emploient guère de reliques; mais il faut croire que leurs procédés ne sont pas mauvais, car, malgré les déboisemens imprudens qui ont dénudé les montagnes voisines de ses rives, la Seine est assez paisible maintenant et ne franchit plus le rempart de ses quais, ce qui ne l'empêche pas du reste d'être sévèrement surveillée : chaque jour, sa hauteur est relevée, enregistrée, et tous les mois le tableau de ses variations est envoyé à l'Académie des Sciences, à l'Observatoire, à la préfecture de police et à l'Hôtel-de-Ville. Il y a deux étiages à Paris, celui du pont de la Tournelle et celui du Pont-Royal. Chacun sait qu'un étiage est le niveau de la rivière pris à ses plus basses eaux; ce sont celles de 1719 qui ont servi de point de départ. Pour avoir la hau-

teur exacte de la rivière depuis le fond jusqu'à la superficie, il faut ajouter pour le pont de la Tournelle 0^m,45 et 0^m,85 pour le Pont-Royal; le zéro de l'échelle du premier est donc marqué à 0^m,45 au-dessus du sol même de la rivière; le zéro de l'échelle du second à 0^m,85. Ce calcul n'est pas d'une certitude absolument rigoureuse, car le lit de la Seine subit parfois des tassements et des ensablemens qui peuvent modifier son niveau. Les eaux les plus basses qu'on y ait jamais observées se montrèrent le 29 septembre 1865 et laissèrent apercevoir le sol même de la rivière (1). En 1866, précisément à la même date, les eaux, gagnant pour cette année-là leur maximum d'élévation, arrivèrent à 5^m,50, et par extraordinaire c'est le 1^{er} janvier que les eaux atteignirent leur niveau le plus faible, 0^m,20 au-dessus de zéro. Ce fait, qui au premier abord nous paraît étrange, d'un abaissement anormal de la rivière pendant les mois rigoureux n'est pas aussi rare qu'on pourrait le croire, et a déjà été remarqué autrefois. En effet, je lis dans les mémoires de l'Estoile : « Le jeudi 3 janvier 1591, qui estoit le jour Sainte-Genève, la rivière de Seine, qui estoit si basse en ceste saison que l'on pouvoit quasi aller à pied sec du quai des Augustins en l'isle du Palais (ce qui n'avait été vu de mémoire d'homme), vint à croistre ce jour sans aucune cause apparente. »

Si Paris était une circonférence, la Seine en serait l'axe, car elle le traverse dans sa plus grande largeur sur une étendue de 41 kilomètres et demi; la vitesse moyenne de son cours entre les quais qui la pressent et accélèrent sa marche est de 0^m,65 par seconde, ce qui donne 2,340 mètres à l'heure, un peu plus d'une demi-lieue; une épave abandonnée au fil de l'eau mettrait donc environ cinq heures pour franchir Paris depuis le pont Napoléon jusqu'au pont du Point-du-Jour. A son entrée à Paris, la Seine est large de 165 mètres et de 136 à sa sortie. Vers le pont Saint-Michel, resserrée dans son bras le plus étroit, elle n'a que 49 mètres; mais au-dessous du Pont-Neuf elle obtient toute son amplitude, et parvient à 263 mètres de largeur. Quant à sa limpidité, elle est aussi variable que le temps; un spécialiste qui fait autorité dans la matière, M. Poggiale a calculé que la Seine était en moyenne trouble pendant 179 jours de l'année.

L'eau de la Seine est-elle bonne à boire? Grave question sur laquelle on a écrit des volumes; la chimie s'est chargée de répondre,

(1) « On sait à quel état les sécheresses de 1865 avaient réduit la Seine. La rivière avait pris l'aspect d'un véritable égout, dont les eaux bourbeuses excitaient une vive répugnance. » Robinet, *Sur une application de l'hydrotimétrie*.) En effet, le 29 septembre, les observations portent que la Seine descendit à 1 mètre au-dessous de zéro de l'étiage du Pont-Royal; il faut admettre dans ce cas que les fanges du lit de la rivière s'étaient affaissées de 20 centimètres au moins.

et voici ce qu'elle dit : Dans les temps de pluie et de fonte de neige, le résidu limoneux des eaux de la Seine s'élève à 1 et 2 grammes par litre, de plus elle contient environ 2 ou 3 pour 100 de matières organiques; en général, dans la saison normale, l'eau prise au centre de Paris renferme par litre 16 centigrammes de carbonate de chaux, 2 de carbonate de magnésie, 2 de sulfate de chaux et quelques milligrammes de chlorures alcalins et de nitrates. — Certes une telle boisson est potable; mais est-ce bien l'eau de la Seine qui abreuve Paris? Les Parisiens de la rive gauche boivent l'eau de la Seine, les Parisiens de la rive droite boivent l'eau de la Marne. Des expériences sérieuses et concluantes ne laissent aucun doute à cet égard. Les deux rivières se côtoient sans se mêler pendant qu'elles traversent Paris entre les mêmes bords, sur le même lit: c'est en vain qu'elles se heurtent entre les piles des ponts, qu'elles sont agitées par les bateaux à vapeur : elles se conservent presque pures malgré leur contact forcé. Il faut qu'elles soient attirées et comme *barattées* dans le grand coude que la Seine fait en face de Meudon pour perdre leurs qualités distinctes et devenir réellement une. A Sèvres seulement, le mélange est complet, et l'eau est enfin absolument uniforme.

I.

La topographie de la Seine a souvent changé; je ne parle pas seulement de ses berges, où les quais, commencés en 1312 par Philippe le Bel, n'ont été achevés que de nos jours. La vallée de la Misère est devenue la place du Châtelet, la promenade plantée de saules et chère aux Parisiens est aujourd'hui le quai des Grands-Augustins, l'Écorcherie s'appelle le quai de Gèvres; en passant devant le quai d'Orsay, bâti en 1802, Néel, à la fin du siècle dernier, pouvait écrire dans son burlesque *Voyage à Saint-Cloud par terre et par mer* : « J'estimai que ce que je voyais était ce que nos géographes de Paris appellent la Grenouillère, parce que j'entendis effectivement le coassement des grenouilles. » Les peaussiers, les mégissiers, qui, habitant les bords de la Seine, avaient baptisé le quai de la Mégisserie, sont relégués avec les tanneurs dans le faubourg Saint-Marceau, à côté de la Bièvre; les bouchers ont vu leurs abattoirs, qui jadis ensanglantaient les environs de l'Hôtel-de-Ville, repoussés vers les quartiers excentriques. Lentement, mais incessamment la Seine s'est épurée, elle a rejeté loin de ses rives tous les corps d'état *malflairans* qui les encombraient : elle est aujourd'hui exclusivement réservée à la navigation, à la batellerie et aux industries spéciales qui s'y rattachent et vivent forcément sur l'eau; mais ce ne sont pas seulement les rivages de la Seine qui ont subi

des modifications : ses îles non plus n'ont pas été épargnées ; au gré des besoins successifs, on les a reliées entre elles ou rattachées à la terre ferme.

Dans tout le cours de la Seine parisienne, on n'en compte plus que deux à cette heure, l'île de la Cité, l'île-mère, celle d'où la vieille Lutèce est sortie du fond des marécages, et l'île Saint-Louis ; les autres méritent qu'on rappelle ce qu'elles étaient et qu'on dise ce qu'elles sont devenues. Jadis on en comptait dix : c'était d'abord l'île aux Javiaux ; en 1468, elle prit le nom de Nicolas Louviers, prévôt des marchands, qui la possédait. Au commencement du xviii^e siècle, elle fut acquise par l'administration municipale sans but déterminé ; elle était louée à des marchands de bois, qui y créèrent des chantiers importans, sorte de docks des bois *flottés* (1). C'est ainsi que nous l'avons encore connue, réunie au quai des Célestins par le petit pont de Grammont et n'ayant pour toute maison qu'un poste occupé par des gardes municipaux ; l'étroit bras de la Seine qui la séparait de la ville a été comblé en 1843. Elle resta inhabitée, et en 1848 on y établit des baraquemens pour quelques-uns des régimens de l'armée rassemblée à Paris à la suite de l'insurrection de juin. Aujourd'hui l'ancienne île Louviers est bordée d'un côté par le boulevard Morland, de l'autre par le quai Henri IV, et l'on ne se douterait guère, à la voir, qu'elle était, il y a vingt ans à peine, entourée d'eau de tous côtés.

L'île Saint-Louis, qui de nos jours encore a conservé une physionomie toute spéciale (et qui offre une honorable particularité que Parent-Duchâtelet fait ressortir avec soin), est formée de l'île Notre-Dame et de l'île aux Vaches ; en examinant un plan de Paris au xvi^e siècle, on voit que ces deux îles étaient séparées par un petit canal étroit qui ne pouvait recevoir aucun bateau, et qui passait sur l'emplacement actuel de l'église Saint-Louis. Par contrat signé le 19 avril 1614 et enregistré le 6 mai de la même année, elles furent concédées à Christophe-Marie, entrepreneur général des ponts de France, et à Le Regratier, trésorier des Cent-Suisses, à la condition qu'ils réuniraient les deux îles ensemble et les joindraient à la terre ferme par un pont. Grâce aux difficultés élevées par le chapitre de Notre-Dame, qui avait un vieux droit de possession sur ces terrains, les constructions ne furent terminées qu'en 1647 ; la rue Le Regratier et le pont Marie ont consacré le nom des fondateurs de l'île Saint-Louis. Dans l'origine, l'île de la Cité s'arrêtait à l'endroit où l'on a tracé la rue Harlay-du-Palais ; au-dessous d'elle,

(1) Ses débuts sous ce rapport ne furent pas heureux. Dans la nuit du 28 au 29 mars 1721, un chantier de bois de charpente y fut consumé par un incendie que trois ouvriers y allumèrent en fumant. Ces malheureux périrent dans les flammes, et le dégât dépassa 100,000 francs. Voyez Buvet, *Journal de la régence*, II, p. 233.

vers l'ouest, s'étendait l'île aux Juifs, l'île aux Treilles, où furent brûlés le grand-maître Jacques Molay et Guy, commandeur de Normandie; au-delà, c'était l'îlot de la Gourdainne ou l'île au Moulin-Buci. En 1578, Henri III réunit les trois îles en une seule au moment où il faisait commencer la construction du Pont-Neuf. Henri IV donna tout cet emplacement au chancelier de Harlay à la charge de le couvrir de maisons bâties sur un plan indiqué par Sully; l'île aux Juifs est maintenant la place Dauphine et l'île de la Gourdainne est le terre-plein sur lequel s'élève la statue d'Henri IV. L'île du Louvre était un simple banc de sable qui a été détruit vers la fin du XVII^e siècle, lorsqu'on construisit le port Saint-Nicolas; l'île de Seine était séparée de la Grenouillère moins par un bras de rivière que par un marécage peuplé de batraciens; elle avait une quinzaine d'arpens de longueur et contenait des oseraies; en 1645, à l'aide d'un barrage en amont, on dessécha le fossé boueux, et l'île disparut. L'île des Cygnes, où s'élèvent aujourd'hui la manufacture des tabacs et le Garde-Meuble, n'a été jointe à la rive gauche que depuis 1820. Son premier nom était fort irrévérencieux; elle doit le second aux cygnes que Louis XIV avait fait mettre sur la Seine en 1676, et qui allaient chercher un refuge et déposer leurs couvées dans les roseaux dont l'île était entourée; elle servit de point de mire à bien des faiseurs de projets, et en 1785 un architecte nommé Poyet proposa d'y bâtir un nouvel Hôtel-Dieu qui aurait eu exactement la forme du Colisée de Rome. Son mémoire, accompagné de plans, est extrêmement curieux à parcourir et montre un homme qui avait des idées aussi grandioses que pratiques (1).

L'annexion de la banlieue a fait entrer une île nouvelle dans Paris; est-ce bien une île? A la voir, on en pourrait douter: elle ressemble à une étroite jetée qui prolonge la pile médiane du pont de Grenelle; on la nomme *l'allée* des Cygnes: elle ne porte aucune habitation; mais elle est le paradis des pêcheurs à la ligne. Sur ses berges verdoyantes, ils se réunissent attentifs et silencieux; c'est le petit bras de la Seine où ne passent pas les bateaux à vapeur qui est le théâtre de leurs exploits; l'ablette abonde, le goujon donne, et parfois même on a la chance d'enlever un barbillon, à la grande jalousie des concurrents voisins.

Il faut aussi parler des ponts, car ils appartiennent à la Seine,

(1) *Mémoire sur la nécessité de transférer et reconstruire l'Hôtel-Dieu de Paris, etc.*, par le sieur Poyet, architecte et contrôleur des bâtimens de la ville (1785). Ce projet n'était point nouveau, car Barbier (*Chronique de la régence et du règne de Louis XV*), après avoir raconté l'incendie qui détruisit une partie de l'Hôtel-Dieu au mois d'août 1737, ajoute: « Le public souhaiteroit fort que cet accident donnât lieu à ôter l'Hôtel-Dieu du milieu de Paris pour le transporter dans l'île M..., au-dessus des Invalides, attendu que la quantité d'ordures qui sortent de cet hôpital par une lessive continuelle doit corrompre l'eau que l'on puise au-dessous pour boire dans tout Paris. »

dont ils joignent les deux rives et dont ils ont singulièrement modifié la physionomie. Dans le principe, quand toute la ville était la Cité, il n'y en eut que deux, le Grand et le Petit, défendus chacun à leur entrée par une forteresse : le Grand-Châtelet, le Petit-Châtelet. Ces deux ponts suffirent aux besoins des Parisiens pendant treize ou quatorze siècles. Dès 1141, le Grand-Pont prit le nom de Pont-au-Change à cause des changeurs de monnaies, qui, sur l'ordre de Louis VII, y avaient établi leurs boutiques : les eaux, les débâcles de glaces l'ont souvent emporté. Les maisons qu'il portait furent démolies en 1786, à l'époque où l'on se décida à supprimer les habitations qui encombraient les ponts et les rendaient souvent dangereux. Il a été récemment refait de fond en comble pour continuer l'alignement du boulevard Sébastopol. Un manuscrit de la Bibliothèque impériale contient une miniature exécutée en 1345 qui représente le Pont-au-Change; il ne ressemble guère à ce qu'il est aujourd'hui; ses arches sont embarrassées par des moulins, et ses bords disparaissent sous les masures qui les couvrent. C'était le pont par excellence à cette époque; Guillebert de Metz, qui l'a visité, en parle avec admiration. « Là demeurent les changeurs d'un costé et les orfèvres d'autre costé. En l'an quatorze cent, et quand la ville estoit en sa fleur, passoient tant de gens tout jour sur ce pont que on y rencontroit adez ung blanc moine, adez un blanc cheval. » Il appartenait à trois juridictions différentes qui toutes trois y exerçaient la justice avec cette jalousie inquiète que donnent les privilèges seigneuriaux. La chaussée était au roi, les arches de côté au chapitre de Notre-Dame, qui y faisait moudre, l'arche du milieu au prévôt des marchands. Cette dernière était exclusivement réservée à la navigation; mais nul bateau ne pouvait la franchir sans payer un droit fixe à l'*arateur de nef*s. Que le lecteur ne voie pas dans ce fonctionnaire une sorte de Gargantua englobant les bateaux chargés de vivres et de vins; son nom a une signification moins redoutable : il avalait les nef>s, c'est-à-dire qu'il les faisait descendre, les dirigeait en *aval* de la rivière. Lorsqu'un roi de France faisait son entrée solennelle dans « sa bonne ville de Paris, » il passait sur le Pont-au-Change; au moment où il y mettait le pied, auprès du Grand-Châtelet, les jurés oiseliens avaient le privilège et l'obligation de lâcher des oiseaux captifs, afin de rappeler au souverain la liberté qu'il devait accorder aux prisonniers. Le Petit-Pont est aujourd'hui encore tel qu'il fut rebâti en 1718, après avoir été neuf fois détruit par des incendies et des inondations.

Le pont Saint-Michel fut le troisième pont que vit Paris; il fut commencé en 1378 par ordre de Charles V et terminé seulement en 1387. Les vieillards peuvent se rappeler l'avoir vu chargé de maisons, car ces dernières ne furent enlevées qu'en 1803; il vient

d'être repris en sous-œuvre et mis en rapport avec le boulevard Saint-Michel, qu'il réunit au boulevard Sébastopol. En 1413, pendant une des époques les plus troublées de notre histoire, au moment de cette folie de Charles VI qu'on appelait « l'occupation de notre seigneur le roi de France, » on compléta la communication de la Cité avec la terre ferme en construisant le pont Notre-Dame, qui ne fut achevé qu'en 1421 et ne dura pas longtemps, car, grâce aux mauvais matériaux de son appareil, il s'écroula en 1449; on le rebâtit, et nous l'avons vu encore embarrassé d'une haute construction soutenue sur pilotis, énorme pompe hydraulique élevée en 1670, refaite en 1708, qui chaque jour distribuait deux millions de litres d'eau aux quartiers environnans. C'était un lieu de repêche des cadavres; tous les noyés de la Haute-Seine, entraînés par la force extraordinaire du courant, venaient s'arrêter dans l'assemblage des poutres qui servaient de fondation à cette vaste machine et étaient recueillis par le gardien, qui les faisait porter à la morgue et retirait quelques bénéfices de cette étrange industrie. La pompe avec son enchevêtrement de poutres et de madriers a été enlevée en 1858; cette suppression a rendu la navigation plus facile, mais néanmoins elle est dangereuse sous le pont Notre-Dame, et l'arche du Diable n'a que trop mérité son nom; elle a vu sombrer bien des bateaux chargés de pierres et se briser les coups de bien des trains de bois. Grâce à la canalisation du petit bras de la Seine parisienne et au barrage éclusé de la Monnaie, une route meilleure est ouverte aux mariniers, et le pont Notre-Dame est presque complètement délaissé aujourd'hui.

Il était couvert de maisons comme les autres. Mercier raconte dans son *Tableau de Paris* que le 2 janvier 1782 une débâcle imprévue entraîna l'énorme patache qui servait de bureau aux douaniers de la Seine; emportée, elle brisa sur son passage tous les chalands qu'elle rencontra. Les débris se précipitèrent vers le pont Notre-Dame; « on ordonna de déménager sur l'heure, » une subite reprise de gelée sauva le pont et ses habitans. Mercier réclama le déblayage immédiat de tous les ponts. « Quand toutes les cheminées avec les entre-sols seront dans la rivière, dit-il, il faudra bien d'autres travaux pour décombrer le lit de la Seine. » Il avait raison, et, fait rare, il fut entendu, car on prit enfin la grande mesure réclamée depuis si longtemps, et l'on commença à rendre le passage des ponts sérieusement praticable.

En mai 1578, dit Pierre de l'Estoile, « à la faveur des eaux, qui lors commencèrent et jusques à la Saint-Martin continuèrent d'être fort basses, fut commencé le Pont-Neuf de pierre de taille, qui conduit de Nesle à l'École Saint-Germain, sous l'ordonnance du jeune du Cerceau, architecte du roy. » C'est Henri IV qui devait le voir

terminer en 1602. A peine fut-il achevé que les bouquinistes s'en emparèrent pour y mettre leurs échoppes et leurs étalages; il ne fallut rien moins qu'un arrêt du parlement pour les en déloger en 1649; ils se sont réfugiés sur les quais; et depuis lors ils les occupent en maîtres.

Dans ce temps-là, on n'avait guère de respect pour les besoins de la navigation, qui cependant était plus considérable qu'aujourd'hui, car le pont était à peine achevé qu'on élevait sur la seconde arche une pompe qu'on appela *la Samaritaine*, et qui avait son gouverneur comme un château royal; elle était fort aimée des badauds parisiens qui en venaient écouter le carillon; après avoir été reconstruite en 1772, elle fut abattue en 1813. Ce n'était pas le seul édifice inutile qui embarrassait le Pont-Neuf; on se souvient encore des vingt boutiques dessinées par Soufflot qui s'arrondissaient sur le parapet et semblaient prolonger les piles : on y vendait des habits, des chapeaux, des briquets-Fumade; tout cela a disparu enfin, et au lieu de ces vilaines logettes on a placé des bancs semi-circulaires qui ne gênent pas la vue, n'entravent pas la circulation et servent aux passans fatigués.

On peut comprendre l'accroissement extraordinaire que subit Paris pendant le xvii^e siècle en voyant la quantité de ponts qu'on y élève pour mettre les différens quartiers en communication les uns avec les autres, augmenter la facilité de la circulation d'une rive à l'autre de la Seine et supprimer avantageusement les bacs, les batelets, dont les derniers ne disparurent cependant que vers 1820. En 1635, le Pont-Marie est terminé; le pont de la Tournelle, d'abord bâti en bois en 1620, est refait en pierre en 1656; en 1634, on établit le Pont-au-Double, ainsi nommé parce qu'il fallait payer un double denier pour avoir le droit de le traverser. Jusqu'au milieu du xvii^e siècle, on ne communique des Tuileries à la rive gauche que par un bac dont le souvenir est conservé aujourd'hui encore par la rue qui porte ce nom. Vers 1632, le sieur Barbier, contrôleur-général des forêts de l'Île-de-France, fit bâtir un pont de bois qui s'appela le Pont-Barbier, le pont Saint-Anne, en l'honneur de la reine, et bien plus communément le Pont-Rouge; d'après le plan de Gomboust, il aboutissait précisément en face la rue de Beaune et était aussi, comme le Pont-Neuf et le pont Notre-Dame, embarrassé d'une pompe hydraulique. Tant bien que mal il dura une cinquantaine d'années, fort endommagé souvent par les débâcles et exigeant des réparations presque continuelles. Le 20 février 1684, une crue plus haute que de coutume se fit sentir en Seine, et le pont s'en alla avec elle. Louis XIV ordonna de le reconstruire en pierre: l'arrêt du conseil est du 10 mars 1685; quatre ans après, le Pont-Royal était terminé sous la direction de Gabriel, et le procès-verbal

de réception du 13 juin 1689 constate qu'il a coûté 742,174 livres 11 sols (1).

En 1617, on avait réuni l'île Saint-Louis à la Cité par le pont de bois, dit aussi le Pont-Rouge, qu'une passerelle remplaça en 1842, et qui, aujourd'hui en bonnes pierres de taille, s'appelle le pont Saint-Louis. Au XVIII^e siècle, un seul pont apparaît, mais c'est le plus beau de Paris; le pont de la Concorde, commencé en 1787, traînait en longueur, la prise de la Bastille en accéléra la construction en lui apportant les matériaux de la vieille forteresse. Pendant longtemps, nous l'avons vu orné de douze statues colossales qui représentaient quelques-uns des héros de l'histoire de France; mais elles chargeaient trop les piles sur lesquelles elles étaient placées, on craignait un tassement qui aurait pu avoir de graves conséquences, et en 1837 on transporta ces lourds grands hommes dans la cour d'honneur du château de Versailles (2).

Tels sont les dix ponts que le XIX^e siècle a trouvés à Paris et qui alors suffisaient amplement aux besoins de la grande ville. Napoléon, la dynastie de juillet et le second empire ont singulièrement augmenté ce nombre : Paris possède aujourd'hui vingt-six ponts et même vingt-sept, si l'on compte le pont Saint-Charles, qui sert aux communications des deux rives de l'Hôtel-Dieu. Sous le gouvernement de Louis-Philippe, la mode était aux ponts suspendus; on en fit beaucoup trop. Outre le très grave inconvénient qu'ils ont de ne point offrir de passage aux voitures, ils ont prouvé, par l'usage, qu'ils étaient peu solides et résistaient mal au piétinement perpétuel d'une population toujours active et pressée (3). De toutes les passerelles qui ont été élevées il y a une trentaine d'années, une seule subsiste encore aujourd'hui : c'est la passerelle de Constantine, qui, livrée au public en janvier 1838, réunit le quai Saint-Bernard au quai de Béthune. La révolution de février a rendu aux Parisiens le service considérable d'annuler d'un seul coup tous les péages dont certains ponts étaient grevés; aujourd'hui toute circulation est libre, l'état a désintéressé les compagnies concession-

(1) Delamarre, *Traité de la police*, 1, p. 89.

(2) Ces statues sont celles de Sully, Suger, Duguesclin, Colbert, Turenne, Duguay-Trouin, Suffren, Bayard, Condé, Duquesne, Tourville et le cardinal Richelieu. C'est une ordonnance de Louis XVIII, datée des 19 janvier et 14 février 1816 qui en fixa le choix; mais ce choix remplaçait celui qui avait été fait par Napoléon six ans auparavant. « Le 1^{er} janvier 1810, etc., avons décrété et décrétons ce qui suit : Les statues des généraux Saint-Hilaire, Espagne, Lasalle, Lapisse, Cervoni, Lacour, Hervé, morts au champ d'honneur, seront placés sur le pont de la Concorde. » Il faut reconnaître que le projet de Louis XVIII est plus général dans son ensemble et historiquement meilleur que celui de Napoléon.

(3) Ils peuvent être excessivement dangereux. Qu'on se rappelle la catastrophe d'Angers, tout un bataillon précipité par la chute subite du tablier d'un pont suspendu!

naires. Il existe cependant encore quelques ponts (le pont des Arts, la passerelle de Constantine) qui sont exclusivement réservés aux piétons; il faut le dire franchement, à une époque comme la nôtre, où nos rues sont à toute heure encombrées par une quantité extraordinaire de voitures, où, malgré de considérables travaux rapidement accomplis, les débouchés sont encore insuffisants, une pareille anomalie, un tel contre-sens est absurde et devrait disparaître sans délai; autant il était vexatoire d'avoir à payer jadis sur les ponts d'Austerlitz, d'Arcole, des Saints-Pères, des Invalides, autant il est difficile à comprendre qu'on force les voitures à des détours inutiles et préjudiciables, tandis qu'il serait si facile de reconstruire les ponts insuffisants qui leur refusent le passage aujourd'hui.

Depuis le 2 décembre, on a beaucoup fait pour les ponts de Paris; le second empire en a construit ou reconstruit quinze; les deux plus importans sont le pont Napoléon, au-dessus de Bercy, et le pont monumental du Point-du-Jour, au-dessous d'Auteuil. Tous deux servent de viaduc au chemin de fer de ceinture, mais ils sont ouverts aussi aux voitures et aux piétons (1). Certes Paris a un système de ponts qui est sans pareil au monde, et je ne sais nulle capitale qui sous ce rapport puisse lui être comparée; cependant il entre dans les projets de l'autorité municipale de rendre ce système plus complet encore, et d'ouvrir entre les deux rives de la Seine des communications plus faciles et plus larges. — Le terre-plein qui porte la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf, conduit en forme de jetée jusqu'à l'extrémité *aval* de l'écluse, rejoindrait un pont qu'on doit construire entre le quai Conti et le point d'intersection des quais du Louvre et de l'École, de façon à établir un va-et-vient reliant la rue du Louvre et le futur prolongement de la rue de Rennes, qui, partant de la gare Montparnasse, aboutirait presque en ligne droite au boulevard Poissonnière, si la rue du Louvre est, comme on le dit, poussée jusque-là. Ce n'est pas assez, et une entreprise plus grandiose encore sera mise à exécution lorsque les nouvelles constructions du Louvre seront terminées : un pont de 45 mètres de large, ayant ses trottoirs dans l'axe du pavillon Les-

1) Il peut être curieux de savoir à combien reviennent les travaux entrepris depuis quinze ans pour bâtir ou rebâtir les différens ponts de Paris. Voici les chiffres : pont Napoléon, 2,236,905 fr.; — pont de Bercy, 4,334,877 fr. 85 c.; — pont d'Austerlitz, 951,204 fr. 08 c.; — pont Louis-Philippe, 785,065 fr. 39 c.; — pont Saint-Louis, 655,669 franc 75 c.; — pont d'Arcole, 1,143,000 fr.; — Petit-Pont, 385,509 francs 42 c.; — pont Notre-Dame, 713,356 fr. 37 c.; — pont Saint-Michel, 743,253 fr. 09 c.; — Pont-au-Change, 1,272,231 fr. 38 c.; — Pont-Neuf, 1,687,779 fr. 03 c.; — pont Solferino, 1,089,942 fr. 35 c.; — pont des Invalides, 1,053,389 fr. 53 c.; — pont de l'Alma, 2,075,759 fr. 98 c.; — pont-viaduc d'Auteuil, 3,463,774 fr. 35 c.; — total : 10,550,816 fr. 60 centimes.

diguières et du pavillon La Trémouille, irait rejoindre le quai Voltaire, où il s'aboucherait avec une place recevant deux vastes voies qui communiqueraient avec le boulevard Saint-Germain. Dans ce cas-là, le pont des Saints-Pères et le Pont-Royal seraient démolis.

Aujourd'hui tous les ponts sont libres; les arches, débarrassées des constructions sur pilotis qui les encombraient jadis, offrent à la navigation un passage facile; les piles portent à la surface de solides anneaux de fer où les bateaux peuvent attacher un grelin qui leur sert à se haler lorsque la remonte est trop pénible; les fondations sont visitées régulièrement; dès qu'un ensablement se manifeste sous une arche, vite on amène une drague à vapeur, et l'on rend à la rivière sa profondeur normale. Quelque rapide que soit encore le courant sous le pont Notre-Dame et le Pont-au-Change, il n'offre plus de danger, et les naufrages sont bien plus rares aujourd'hui qu'autrefois. Faut-il ajouter que les abords des ponts sont encore un rendez-vous pour les pêcheurs à la ligne? Malgré les bateaux à vapeur qui la fouettent incessamment, la Seine, largement engraisée par les détritits de Paris, est abondante en poisson. Ce qui le prouve, c'est que la pêche au filet depuis Bercy jusqu'à l'ancienne barrière des Bonshommes est affermée annuellement pour la somme de 9,400 francs.

II.

A part le canal Saint-Martin, qui s'y jette au bassin de l' Arsenal par un des anciens fossés de la Bastille, la Seine ne reçoit à Paris même qu'un seul affluent : c'est la Bièvre, triste ruisseau qui tombe en amont du pont d'Austerlitz, un peu au-dessus de la gare monumentale que la compagnie du chemin de fer d'Orléans vient de construire. La Bièvre, qui aujourd'hui s'échappe honteusement par une bouche d'égout, était jadis redoutable pour les quartiers qu'elle traversait. « La nuit du mercredi 1^{er} avril 1579, dit Pierre de l'Estoile, la rivière de Saint-Marceau, au moyen des pluies des jours précédens, crût à la hauteur de quatorze ou quinze pieds, abattit plusieurs moulins, murailles et maisons, noya plusieurs personnes surprises en leurs maisons et leurs lits, ravagea grande quantité de bétail et fit un mal infini. » Les deux affluens urbains n'apportent pas grande force à la Seine; en revanche, elle est grevée de quatre prises d'eau, dont trois, celles de Bercy, de Chaillot, d'Auteuil, alimentent les quartiers voisins, et dont la quatrième, celle du Gros-Caillou, dessert la manufacture des tabacs.

Le département de la Seine est divisé en neuf arrondissemens de navigation, dont six appartiennent à Paris : le troisième, qui va des fortifications d'amont jusqu'au pont de Bercy, le quatrième du pont

de Bercy au Pont-Neuf, le cinquième du Pont-Neuf au pont de la Concorde, le sixième du pont de la Concorde aux fortifications d'aval, le huitième embrassant le canal Saint-Martin, et le neuvième comprenant le bassin de la Villette, le canal de l'Ourcq et le canal Saint-Denis. Ces six arrondissemens contiennent trente ports affectés au débarquement et à l'embarquement de différentes marchandises. Le personnel chargé de veiller au maintien des conditions qui rendent la navigation facile sur un fleuve aussi encombré que la Seine à Paris est composé d'un inspecteur général, de six inspecteurs de première classe, de six inspecteurs de seconde classe et de deux inspecteurs-adjoints. Ce service important sous tant de rapports appartient à la seconde division de la préfecture de police.

La Seine parisienne est par elle-même en communication avec la Champagne et la Normandie; par les canaux de Loing et du Centre, elle se relie à la Loire et à la Saône; par le canal de Bourgogne, l'Yonne et la Saône, elle touche au Rhône et du Rhône au Rhin; par le canal de Saint-Quentin et par l'Oise, elle se rattache aux départemens du nord; par le canal Saint-Denis et le canal de l'Ourcq, elle rectifie et annule les coudes trop accusés de son propre cours, de même que, par le canal Saint-Maur, la Marne évite un détour plein de lenteur et arrive plus vite aux grands entrepôts de Paris. Comme on le voit, par les canaux, la Seine a l'est et le nord; par la mer, le cabotage et son embouchure du Havre, elle a l'ouest, auquel le midi se rejoint par les voies canalisées. Elle est donc en relation avec la France entière. Aussi la navigation de la Seine, à Paris même, est-elle très active et plus importante pour nos besoins journaliers qu'on ne le croit généralement. Les chemins de fer, il faut le reconnaître, lui ont porté un rude coup et lui ont enlevé une partie de son utilité; néanmoins elle offre encore des conditions de sécurité et de bon marché qui la rendent très précieuse au commerce.

Sauf des exceptions tellement minimales qu'il est inutile d'en parler, tout le bois qui se consomme à Paris, bois à brûler et bois à œuvrer, arrive par la Seine en bûches, en perches, en grume et parfois même en poutres débitées. C'est une industrie bien primitive que celle du *flottage*, et, à en voir l'extrême simplicité, on pourrait croire qu'elle a existé de tout temps et qu'elle remonte à l'époque où l'arche de Noé voguait sur les eaux du déluge. Il n'en est rien, et relativement elle est assez récente. En 1549, un marchand de bois parisien nommé Jean Rouvet, voyant que les forêts voisines de la capitale s'épuisaient, et comprenant que le moment n'était pas éloigné où le combustible manquerait, car les routes étaient rares en ce bon vieux temps, imagina de faire servir les ruisseaux, puis les rivières et enfin la Seine à charrier vers Paris le bois nécessaire aux besoins des habitans. On se moqua du bonhomme, on le traita

de fou; il eut cela de commun avec la plupart des inventeurs. Il n'en démordit pas, se rendit dans le Morvan, acheta une partie de forêt, la fit abattre, la jeta à l'eau, la réunit, en fit des *trains* et les conduisit triomphalement au quai de la Grève. L'exemple était donné, on l'imita et l'on fit bien. En 1556, un autre marchand, René Arnould, perfectionna la construction des trains et les amena à l'état où nous les voyons encore aujourd'hui. Le bois étant abattu et dépecé à une longueur moyenne déterminée, chaque bûche est timbrée d'une estampille particulière indiquant à qui il appartient, puis on l'abandonne au ruisseau voisin, auquel on a eu soin de faire un barrage en aval, à l'endroit où il tombe dans une rivière. Là on fait le *tri* (les ouvriers chargés de cette besogne se nomment les *triqueurs*), on groupe ensemble tous les morceaux de bois appartenant au même individu, et l'on en fait un train qui est toujours composé d'une façon invariable. On divise le train en 576 parties égales, préparées séparément et qu'on nomme les *mises*, on assemble ces mises quatre par quatre; ainsi réunies, elles sont des *branches*. Quand les 72 branches sont faites, on les groupe en dix-huit portions, dont chacune forme un *coupon*; neuf de ces coupons rattachés ensemble deviennent une *part*, la part d'avant et la part d'arrière; ces deux parts, solidement liées l'une à l'autre, complètent le train, qui, ainsi parachevé, est prêt pour le *flot*. Ainsi un train se compose de deux parts, de dix-huit coupons, de soixante-douze branches et de cinq cent soixante-seize mises; les cordes en osier qui servent à faire un tout de ces divers élémens s'appellent, comme au temps où Jean Rouvet les employa pour la première fois, des *harts*. Par suite d'une vieille coutume traditionnelle, tout individu, quel qu'il soit, homme, femme ou enfant, qui travaille à trier, à empiler le bois, à confectionner le train, a le droit de brûler sur place ce dont il a besoin pour son usage personnel tout le temps qu'il travaille; de plus chaque soir il reçoit le *faix*, c'est-à-dire un certain nombre de bûches équivalant à son faix, à ce qu'il peut emporter sous son bras.

Les trains voyagent deux par deux et forment ainsi un *couplage*. Chacun est dirigé par deux hommes : l'un, le *flotteur*, qui se tient à l'avant, dirige la navigation, se sert du pieu de nage pour guider son long serpent de bois à travers les méandres du fleuve; l'autre, qui est un apprenti dont la place est à l'arrière, et qui à cause de cela est surnommé le *petit derrière*. Quand les trains arrivent vers Paris, on les gare au Port-à-l'Anglais, près de Charenton; là les conducteurs reçoivent de l'un des inspecteurs des différens ports de Paris l'autorisation d'entrer et de se ranger à l'emplacement désigné où le train doit être *tiré*. Il est dépecé, détaché bûche à bûche par des ouvriers qui sont des *tireurs*; puis le tout est chargé sur

des charrettes et conduit aux chantiers, où il attend l'heure d'être vendu. Le *bois vert* est propre à être brûlé après une année de coupe, le *bois sec* attend dix-huit mois ou deux ans. Les ports de Paris spécialement réservés au tirage des bois sont ceux de la Gare, de la Râpée, le port au vin, le port des Invalides et les ports du canal Saint-Martin. En 1866, il est arrivé à Paris 2,616 trains de bois à œuvrer et à brûler représentant l'énorme poids de 582,509,729 kilogrammes. La majeure partie des bois à brûler, 166,625,470 kilogrammes, est venue par l'Yonne et ses affluents, tandis que c'est la Marne qui nous a apporté le plus de bois à œuvrer, 74,637,030 kilogrammes. Il y a des mois pendant lesquels le flottage chôme singulièrement, tandis que dans certains autres il semble se multiplier : si en janvier, février, mars 1866, les trains n'arrivent qu'au nombre de 21, — 26, — 18, ils montent en mai, juin, juillet, au chiffre de 691, — 441, — 385. A partir de ce moment, ils décroissent; mais l'hiver approche, il faut faire sa provision de bois, les marchands craignent d'être pris au dépourvu, et novembre donne 367 trains. S'il arrive qu'un train de bois se détraque en route ou se brise sur une pile de pont, la marchandise n'est pas perdue pour cela. Chaque année, en exécution de l'ordonnance de police du 25 octobre 1840 (art. 194), le préfet de police délivre environ quatre-vingts commissions de *repêcheurs de bois* à des individus présentes par l'agent général du commerce des bois à brûler.

C'est un dur métier que celui de flotteur; il faut sans cesse être sur le qui-vive, la nuit, quand on dort, ne dormir que d'un œil, parer au passage des ponts et des écluses, éviter les courans trop lents ou trop rapides, vivre les pieds dans l'eau et la tête au soleil, devenir une espèce d'être amphibie et connaître jusque dans leurs détours, leurs caprices, leurs fausses apparences, les rivières auxquelles on s'abandonne. Ces flotteurs qui nous apportent à Paris notre provision de bois pour l'hiver constituent une race énergique, rude, un peu brutale parfois, mais d'une probité à toute épreuve. Pieds nus, le pantalon retroussé, la veste de camelot à l'épaule, ils vont, pendant de longues journées mélancoliques, au cours de l'eau qui les emporte, chantant un refrain monotone ou jetant un ordre bref à l'enfant qui est à l'arrière et guide les derniers coupons. Ils n'ont pas cependant la poésie, la haute saveur de ces flotteurs de la Murg qui, vêtus de rouge et de blanc, la tête coiffée du bonnet de renard à pasquilles d'or, mènent jusqu'à Dordrecht et Amsterdam, par le Rhin et la Meuse, des trains de bois de construction qui valent souvent quatre ou cinq millions. D'un temps oublié maintenant, ils ont conservé l'habitude de commander France, Allemagne, selon la rive du Rhin vers laquelle ils veulent incliner; quand ils sont arrivés au terme de leur voyage,

ils reviennent à pied, en chariot, en chemin de fer, fêtant tous les cabarets qu'ils rencontrent sur leur route, et rentrent dans leurs villages, accroupis au pied des montagnes de la Forêt-Noire, en portant sur leur dos les lourds engins qui servent à leur dur labeur.

Les mêmes rivières, les mêmes canaux qui nous amènent le bois à brûler nous apportent également le charbon. Cependant le charbon n'est pas si pesant qu'il ne puisse prendre la voie des chemins de fer sans que le prix en soit augmenté. Aussi la Seine a-t-elle perdu le monopole de ce genre de transport, qu'elle a conservé jusqu'en 1832, où la vente publique du charbon n'était permise que sur certains emplacements de quais appartenant à l'administration municipale et loués par elle. Néanmoins en 1866 il en a été débarqué dans les ports de Paris plus de quarante-deux millions de kilogrammes, venant principalement de l'Aube et de la Loire. C'est en juillet qu'a lieu l'arrivage le plus considérable. L'an dernier, pour ce seul mois, il a été de 11,183,811 kilogrammes. Il y a quatre ports réservés à la vente du charbon de bois : ce sont ceux de Mazas, de l'île Louviers, du quai Saint-Bernard et du quai de l'École.

Depuis l'application de la vapeur à l'industrie, le charbon de terre est devenu un objet de première nécessité ; on a cherché à se le procurer au plus bas prix possible, et on en amène beaucoup par les voies navigables; les ports des Miramions, de Saint-Paul, d'Orsay, des canaux de Saint-Martin et de la Villette, en ont reçu 843,538,020 kilogrammes en 1866, sans compter 5,862,300 kilogrammes de coke et de tourbe. Toute cette masse, sauf une quantité minime, nous arrive de Belgique, par les canaux du Nord et par l'Oise, sur les larges et profondes péniches qui, avant de s'en retourner vers la Sambre et l'Escaut, chargent du savon et des écorces de jeunes chênes.

Tout le transport du vin se faisait autrefois par eau; jusqu'à la fin du *xvi^e* siècle, il fut même défendu de vendre le vin en gros ailleurs que sur la rivière. Aujourd'hui on confie plus volontiers les vins fins aux chemins de fer, et seuls les vins communs sont réservés à la Seine; c'est la Bourgogne surtout qui nous en expédie, car sur 295,672 hectolitres 94 litres qui sont entrés à Paris en 1866, elle en a envoyé plus de 200,000 hectolitres. J'imagine que les mariniers qui nous apportent ces fûts, ces pipes et ces feuilletes n'engendrent pas la mélancolie, car l'usage veut que chaque homme ait le droit de disposer d'un tonneau de vin pendant son voyage. Cela peut sembler excessif; mais sur les rives où ils s'arrêtent afin d'acheter leur nourriture quotidienne, c'est pour eux une monnaie d'échange : on leur donne du poisson, du pain, de la viande;

ils paient en bouteilles pleines. Tout ne s'en va pas d'ailleurs en menue monnaie, tant s'en faut; un marinier de Haute-Seine boit facilement dans sa journée et sans en être troublé 5 ou 6 litres de vin. On m'a dit même qu'un bon tonnelier de Bercy buvait quotidiennement de 8 à 9 litres. Ces gens-là mangent peu, dorment dès qu'ils n'ont rien à faire et passent leur vie dans une sorte d'abrutissement vague qui leur laisse tout juste assez de lucidité pour accomplir leurs faciles fonctions. Bercy, chacun le sait, est le lieu principalement réservé au débarquement des vins; en 1866, ce port a reçu 264,754 hectolitres 48 litres. C'est un étrange pays qui, par son aspect absolument spécial, a l'air d'être aux antipodes de Paris. Le quai n'a point de parapet; une simple rangée de bornes écornées par les haquets sépare le port de la chaussée; derrière les bornes et ne les dépassant jamais sont alignées des espèces de guérites sur lesquelles on lit des enseignes de voituriers. Ce sont les propriétaires d'une charrette, d'un haquet, d'un cheval, qui s'établissent là et sollicitent le charroi des tonneaux que les débitans au détail viennent acheter. Chaque maison a une porte charretière suivie d'une avenue plantée d'arbres qui n'en finit pas et où sont placés côte à côte des régimens de feuillettes. On ne voit que des gens armés d'un poinçon et d'une tasse d'argent; ils font un trou, reçoivent le vin dans leur coupelle, le hument en pinçant les lèvres, s'en gargarisent, le recrachent, s'essuient la bouche d'un revers de manche, passent à une autre pièce et recommencent. On sent partout une fade odeur de lie et de vinasse qui n'est point agréable. Là on crie le vin comme dans d'autres quartiers on crie : vieux habits! vieux galons! C'est un gros commerce cependant et dont il ne faut point médire, car il s'y fait d'énormes fortunes. Dès 1860. l'enquête de la chambre de commerce constatait que les marchands de vins de Paris faisaient annuellement près de 200 millions d'affaires, et je crois que ce chiffre est tout à fait au-dessous de la réalité.

Les céréales viennent relativement en petite quantité par la Seine; 1866 en a vu arriver 157,250,005 kilogrammes, sur lesquels les blés et farines comptent pour 82,556,269. L'Yonne et ses affluens en amènent la plus grande partie. C'est encore les chemins de fer qui ont accaparé ce transport, qui jadis appartenait exclusivement aux rivières et aux canaux; il ne faut pas s'en plaindre : le blé a, dans des wagons bien fermés, moins de chances de s'avarier que dans des bateaux où la plus mince voie d'eau peut pénétrer, et où les rats ne se font pas faute d'y faire de larges brèches. Un riche minotier qui a des moulins célèbres sur la Seine, aux environs de Corbeil, a fait construire sur le quai d'Austerlitz un vaste débarcadère couvert, où les sacs, amenés

par une grue pivotante, sont toujours à l'abri de la pluie et du soleil. Dans les débarquemens faits aux ports de Paris l'année dernière, les fruits ne sont représentés que par le chiffre presque insignifiant, eu égard à la consommation parisienne, de 3,127,650 kilogrammes; encore faut-il en déduire quelques tonnes de quatre-mendians et de larges pots de raisiné. L'arrivée des fruits varie naturellement selon les saisons : en automne les raisins, et vers le mois de février les pommes, qu'on apporte à la Grève dans des toues profondes où elles sont jetées au hasard comme des cailloux sur une route. Cette année-ci, il y avait une flottille de plus de trente bateaux chargés de pommes symétriquement rangés devant le quai de l'Hôtel-de-Ville.

Ce sont de très forts bateaux, des chalands solides qui conduisent jusqu'à Paris les matériaux de construction dont, depuis une quinzaine d'années, on fait un si grand usage autour de nous. Le chiffre de cette importation est considérable et s'est élevé pour 1866 à 1,519,269,511 kilogrammes; il faut dire que la matière est pesante, et les grues à vapeur du quai d'Orsay, où la plus grande partie des pierres de taille est déchargée, n'ont jamais été à pareille fête : elles fument jour et nuit et manœuvrent nuit et jour. Autrefois, du temps de la Grenouillère, c'était en face qu'on recevait cette espèce de matériaux, et le quai de la Conférence, où s'ouvrait le port de l'Évêque, à l'époque où ce dernier avait une ville, est encore désigné dans les plans du commencement de ce siècle sous le nom de Port-aux-pierres-de-Saint-Leu. C'est en effet des carrières qui bordent l'Oise entre Creil et Saint-Leu que la plupart de ces belles pierres arrivaient; mais aujourd'hui il s'en fait une telle et si prodigieuse consommation pour les églises, les théâtres, les palais, les tribunaux, les préfectures, les casernes et les maisons nouvelles, qu'on en demande un peu partout, et que l'Eure nous en a envoyé l'année dernière près de 400 millions de kilogrammes. L'Yonne, l'Oise, la Loire, le canal de l'Ourcq, ne sont pas restés en arrière et ont rivalisé de zèle avec la rivière normande.

Paris attire et reçoit par la Seine bien d'autres objets qui sont indispensables à la vie quotidienne : des vinaigres, des huiles, des trois-six, des sucres, des cafés, des savons, des fourrages, des poisons, des métaux, des cotons, des faïences, des papiers et des meubles. Tout ce commerce donne à la rivière une activité considérable; mais nous sommes si actifs nous-mêmes que c'est à peine si nous le remarquons, et peut-être sera-t-on étonné d'apprendre que les débarquemens faits dans le département de la Seine par les 32,507 bateaux ou trains qui ont abordé à ses ports en 1866 représentent un poids de 3,496,624,712 kilogrammes, dont les deux tiers au moins, sinon les trois quarts, étaient à destination de Paris,

et que la même année les embarquemens se sont élevés au chiffre de 396,690,048 kilogrammes emportés par 4,795 bateaux vers les pays de haute et de basse Seine. Nos importations, il faut le reconnaître, sont singulièrement plus considérables que nos exportations; mais c'est un fait qui n'a pas besoin de commentaires pour être compris.

III.

Tous les bateaux qui font les transports sur la Seine, besognes, lavandières, chalands, marnais, péniches, toues, flûtes et barquettes, de 25 à 50 mètres de long, jaugeant de 40 à 450 tonneaux, peuvent aisément descendre la rivière : il ne faut pour cela qu'avoir de la patience et s'abandonner au fil de l'eau; mais, lorsqu'il s'agit de la remonter, c'est une autre affaire, et les difficultés commencent. La voile est souvent inutile et la rame toujours illusoire. Autrefois c'étaient des chevaux qui, sur les quais mêmes de Paris, halaient les bateaux. Il y a quinze ans, cela se voyait encore; le halage était la destinée dernière des chevaux réformés : attelés à la *cincelle*, longue corde qui s'attachait au bateau, ils marchaient inclinés par le poids qu'ils tiraient; parfois la corde, détendue par un rapide mouvement de l'embarcation, se raidissait tout à coup et renversait impétueusement ce qu'elle rencontrait. C'était un moyen lent, dangereux, pénible; Paris s'en est débarrassé. Le halage est remplacé aujourd'hui par le touage. Un décret du 4 avril 1854 autorise M. Eugène Godeaux à établir « à ses risques et périls un service de touage à la vapeur sur chaîne noyée au fond de la rivière. » Dans le cahier des charges, il est spécifié que ce n'est point un monopole, et que tout autre remorqueur aura le droit de naviguer sur les parties de rivière concédées à la nouvelle entreprise. Un tarif rémunérateur sans excès est imposé aux concessionnaires : on remonte moyennant un centime par tonne et par kilomètre; ainsi, par exemple, une péniche chargée de 200 tonnes de houille partie de la Briche Saint-Denis et amenée par un toueur à l'écluse de la Monnaie aura parcouru 29 kilomètres et payé pour le remorquage 58 fr., pour le pilotage 12 fr., pour la location des cordages 5 fr., total : 75 fr.

On sait en quoi consistent la force et la manœuvre des toueurs. Une chaîne noyée est fixée aux points extrêmes de la rivière, le bateau toueur fait passer cette chaîne sur deux treuils placés au milieu de son pont; une machine à vapeur met les treuils en mouvement, et le bateau se hale lui-même, sans hélice et sans aubes, en déroulant vers lui la chaîne sur laquelle il prend un point d'appui qui quadruple sa force de traction. On peut affirmer qu'un toueur armé

d'une machine de 50 chevaux égale la puissance d'un remorqueur ordinaire de 200 chevaux. Les premières dépenses d'installation sont assez considérables, car en dehors de la construction du bateau et de sa machine la chaîne seule coûte 6,500 fr. par kilomètre. Le touage aujourd'hui est en pleine activité sur la Seine de Paris, et le temps n'est pas éloigné où ce système de halage, préférable à n'importe quel autre, sera appliqué à toutes nos voies navigables, fleuves, rivières et canaux. Un seul toueur peut remorquer à la fois dix et quinze bateaux chargés; il pourrait facilement en traîner vingt, mais il est arrêté par l'ordonnance de police du 24 mai 1860, qui limite à 600 mètres la longueur des trains de remorque, ce qui déjà est considérable. En 1866, la *Société de touage de la Basse-Seine* a remorqué entre Saint-Denis et Paris, soit en amont, soit en aval, 6,767 bateaux vides ou chargés, ayant à bord 857,477 tonnes de marchandises diverses; la *Compagnie du touage de la Haute-Seine* a halé de l'écluse de la Monnaie à Bercy 11,374 bateaux vides ou chargés portant 221,263 tonneaux. Ce service est fait actuellement par 18 toueurs, et le total du poids qu'ils ont amené aux ports de Paris, tant sur la Seine que sur les canaux, est de 2,760,228 tonnes pour l'année dernière. Ils n'ont rien de commun avec 4 bateaux remorqueurs qui, dans le même laps de temps, n'ont transporté que 22,710 tonnes (1). Des marchandises (463,986 tonnes) arrivent encore sur nos quais par des bateaux-porteurs à vapeur qui viennent directement de Rouen, du Havre et des canaux du Nord.

« N'avons-nous pas vu, dit Mercier dans son *Tableau de Paris*, le 1^{er} août 1766, le capitaine Bertholo arriver au Pont-Royal, vis-à-vis les Tuileries, sur son vaisseau de cent soixante tonneaux, de cinquante pieds de quille, et dont le grand mât avait quatre-vingts pieds de hauteur? » Il en conclut que Paris peut être un port de mer; mais il ne prévoyait pas que la devise du chemin de fer du Havre, *sic Lutetia portus*, deviendrait si facilement une vérité. Que dirait-il donc aujourd'hui, s'il voyait ancrés au port Saint-Nicolas les bateaux à vapeur *Seine et Tamise* qui font un service régulier entre Paris et Londres? J'aurais voulu donner au lecteur des renseignements positifs sur cette entreprise qui, en germe du moins, est d'une grande importance; mais les personnes qui la dirigent n'ont pas pensé que le moment fût venu de la révéler au public. Tout ce que je puis dire, c'est que trois bateaux accomplissant chacun en moyenne quinze voyages par an font la navette entre Londres et Paris, que leur tonnage est au maximum de 400 tonneaux, qu'ils sont à hélice, et que leur construction spéciale, qui

(1) La tonne équivalait à 1,000 kilogrammes.

sans doute est à trois quilles comme celle des navires employés à la navigation mixte, les rend propres au parcours des fleuves et de la mer.

Si le halage à l'aide des chevaux a été remplacé par le touage et la remorque à vapeur, les fameuses galiotes et les coches ont disparu pour toujours devant les bateaux à roues et à hélice. Qui n'a entendu parler du coche d'Auxerre qui a tant fait rire nos grands-parens dans *les Petites Danaïdes*? Il arrivait et s'amarrait au quai de la Grève; c'était, dit-on, une arche immense toute pleine de raisiné, de futailles et de nourrices. On n'allait pas vite, et l'on s'arrêtait volontiers à tous les cabarets qui bordaient le chemin de halage. Il a cédé le pas aux bateaux à vapeur, qui eux-mêmes aujourd'hui ne luttent que bien difficilement contre la redoutable concurrence des chemins de fer. Onze *steamers*, ayant des départs réguliers et quotidiens, mettent aujourd'hui Paris en communication avec Saint-Cloud, Melun et Montereau; c'est bien peu pour une ville comme la nôtre, et je ne crois pas cependant que ce genre de transport, très délaissé par les voyageurs, fasse de brillantes affaires. Le bateau qui, allant à Melun, s'arrête à Corbeil, porte encore le surnom qu'on avait donné pendant le xvi^e siècle au coche qui faisait le même service; jouant sur le mot Corbeil, on l'appelle *le Corbillard*, ce qui prouve qu'une plaisanterie n'a pas besoin d'être bonne pour durer longtemps.

L'exposition universelle a fait naître à Paris une nouvelle industrie fluviale, celle des *mouches*, petits bateaux à vapeur rapides, pouvant contenir cent cinquante passagers, déjà employés à Lyon et usités depuis bien longtemps à Londres. On eût pu croire que ce service n'était que transitoire et simplement appelé à subvenir aux exigences d'une circonstance exceptionnelle; l'administration a été plus libérale, elle a voulu qu'il fût définitif, et les mouches ont désormais droit de cité sur la Seine. Une décision du ministre des travaux publics en date du 19 juillet 1866, rendue exécutoire par un arrêté du préfet de police du 10 août 1866, autorise, pour un délai de quinze ans à compter du 1^{er} février 1867, la circulation entre le pont Napoléon et le viaduc d'Auteuil d'un certain nombre de bateaux pour le transport en commun des voyageurs; le tarif est fixé, depuis le 28 mai 1867, à 25 centimes par place. Ces bateaux seront à la rivière ce que les omnibus sont à nos rues et à nos boulevards; mais pour qu'ils puissent faire en tout temps un bon service, actif, ininterrompu, vraiment profitable à la population, pour qu'ils ne soient pas, comme nous l'avons vu récemment, en partie neutralisés par les basses eaux, il faut que le barrage de Suresne maintienne la rivière à une hauteur *minima* invariable: sans cela les pauvres mouches pourront bien briser leurs ailes sur

le fond même de la Seine, dont le lit est souvent inhospitalier. Ce n'est pas qu'on ne le surveille avec soin et qu'on ne le cure incessamment pour offrir à la navigation toute la sécurité possible. Dix-huit bateaux dragueurs se portent partout où il est nécessaire d'enlever un banc de sable inopinément formé, de ramasser des vases accumulées ou de ressaisir les pierres tombées d'un chaland maladroït écrasé contre un pont.

Lorsque j'aurai dit qu'il existe à Paris 929 bachots, canots, yoles, glissoirs, j'aurai parlé, je crois, de toutes les embarcations qui animent la Seine entre Bercy et Auteuil; mais une partie de la population parisienne vit du travail que développe sur nos ports l'arrivée de tant de marchandises et de tant de bateaux. Indépendamment des mariniers, des pilotes et des conducteurs de trains, il y a des corps d'état qui doivent leur existence à notre marine locale; il convient de ne pas les passer sous silence. Les *collineurs* sont les ouvriers qui, la nuque garantie par un capuchon de forte toile ou de sparterie, portent sur leur tête ou plutôt sur leur cou les fardeaux d'un navire qu'on charge ou qu'on décharge; les *débardeurs* font à peu près le même office et deviennent *tireurs* lorsqu'il s'agit de dépecer les trains de bois; les *dérouleurs* sont ceux qui roulent les tonneaux; il y a aussi les *sabliers* qui, à l'aide d'une drague à main, extraient le sable du fond de la rivière; ils ne peuvent exercer leur pénible métier que sur un permis de l'autorité municipale, et d'après l'article 198 de l'ordonnance de police du 25 octobre 1840 ils sont obligés de se tenir à 50 mètres en amont et à 30 mètres en aval des ponts, à 12 mètres des quais et des berges, à 20 mètres des écoles de natation, restrictions excellentes et qui assurent la sécurité de la rivière. Presque tous les tireurs de sable ont un petit bureau où ils reçoivent les commandes que viennent leur faire les jardiniers de Paris. Cette maigre industrie tend à disparaître; elle est remplacée par les dragueurs à vapeur qui fouillent la Haute-Seine au-dessus de Charenton. A l'heure présente, il n'y a plus à Paris que 49 tireurs de sable. Les *déchireurs* détruisent, déchirent les bateaux hors de service: ils ont des ports spéciaux où se fait la mise en pièces: Grenelle, Bercy, la Râpée, Orsay; encore dans ces divers emplacements un endroit particulier sévèrement limité leur est réservé. L'inspection générale a la direction immédiate des ouvriers de l'Entrepôt, dont le nombre ne peut réglementairement dépasser cinquante, et des *forts* du port aux fruits (Grève), qui ne sont que trente en activité pendant la saison des arrivages.

Les ouvriers que je viens de désigner rapidement constituent ce qu'on pourrait appeler l'armée régulière de la Seine; mais elle a ses enfans perdus, ses bachi-bozouks, qui sont curieux à regarder

de près. Il y avait autrefois à Paris des *ravageurs* qui s'en allaient dans les rues, fouillant le ruisseau avec une latte, déchaussant les pavés et recueillant les clous échappés aux fers des chevaux. Repoussés de la ville, ils se sont réfugiés sur les berges; comme les orpailleurs de l'Ariège et du Rhin, ils cherchent l'or et l'argent, mais ils aiment à trouver l'or façonné en monnaie et l'argent sous forme de cuiller. Les ravageurs connaissent parfaitement les endroits où les tombereaux de la municipalité viennent jeter les neiges pendant l'hiver. C'est là, aux dix-huit emplacements fixés par l'autorité compétente, sur les bords encore couverts par les amas de neige boueuse qu'on a laissé tomber du haut des quais, qu'ils s'établissent avec leur sébile, semblables aux laveurs de pépites du Sacramento, et finissent quelquefois par découvrir au milieu des immondices une piécette blanche, un bijou perdu, un porte-monnaie suffisamment garni. Ces aubaines-là sont, il faut le croire, moins rares qu'on ne l'imagine, car il y a des gens de rivière qui, à Paris et pendant l'hiver, ne vivent que de cet inconcevable métier. A côté des ravageurs, il faut placer les *tafouilleurs*; ceux-là sont les chiffonniers de la Seine, ils sont aux aguets sur les berges, examinant le courant d'un œil exercé, ramassant la bûche arrachée au train, la pomme tombée du bateau, la serviette ou le bas emporté du lavoir, la canne de ligne échappée de la main d'un pêcheur malhabile, le chapeau que le vent a jeté à la rivière; tout leur est bon, tout leur est une proie et un profit. Enfin viennent les *carapatas*. Tous les noms qui précèdent sont faciles à comprendre et s'expliquent d'eux-mêmes en se décomposant; mais ce dernier est au moins singulier par son origine. Quel bohème ayant traversé la Turquie l'a rapporté parmi nous et en a fait une désignation que les statistiques officielles n'ont pas dédaigné de recueillir? *Kara*, noir; *batte*, canard. Jamais appellation n'a été mieux appropriée à des gens qui barbotent et pataugent tout le jour le long de la Seine ou du canal Saint-Martin, halant les petits bateaux qui franchissent les écluses, offrant tout service, acceptant toute rémunération, aidant à déchirer les vieilles toues, à tirer le bois flotté, à rouler les tonneaux d'ocre venus de Bourgogne, touchant à tous les métiers et n'en sachant aucun. Quand le carapatas n'est pas ivre, on peut crier miracle. Où couche-t-il? Dans les bateaux abandonnés, sous la table des cabarets, le plus souvent au poste. Son nom est devenu un terme de mépris, et c'est faire injure à un homme des ports que de lui dire : Tu n'es bon qu'à *carapater*.

Tout ce personnel, tous ces bateaux dont je viens de parler appartiennent aux industries mobiles du fleuve : la Seine a aussi ses industries sédentaires, qui sont les bains et les lavoirs. Autrefois le Parisien, moins pudique qu'aujourd'hui, se mettait tout simplement

à la rivière et s'y baignait à sa fantaisie. « Tout le monde, dit La Bruyère, connaît cette longue levée qui borne et qui resserre le lit de la Seine du côté où elle entre à Paris avec la Marne, qu'elle vient de recevoir; les hommes s'y baignent au pied pendant les chaleurs de la canicule; on les voit de fort près se jeter dans l'eau, on les en voit sortir; c'est un amusement. Quand cette saison n'est pas venue, les femmes de la ville ne s'y promènent pas encore, et quand elle est passée, elles n'y viennent plus. » Des ordonnances du prévôt de Paris défendaient, en 1716 et en 1742, sous peine d'emprisonnement, de se baigner sans être suffisamment vêtu; c'est de cette époque que datent les premiers établissemens de bains froids sur la Seine. Pendant longtemps, la clôture des bains fut considérée, à l'extrême rigueur, comme un vêtement suffisant pour les baigneurs; aussi les amateurs de *bains à quatre sous* ne se gênaient guère et se contentaient du costume primitif dans toute sa simplicité. La préfecture de police publia le 6 juillet 1858 un arrêté qui mit fin à cet abus, qu'une trop longue tolérance avait à tort laissé subsister jusqu'à notre époque. Il existe aujourd'hui dix-neuf établissemens de bains froids, treize destinés aux hommes et six réservés aux femmes. Depuis les premiers jours de mai jusqu'à la fin de septembre, ils sont en permanence; pendant la saison rigoureuse, ils vont se ranger derrière le garage de Grenelle, de l'île Saint-Louis, de l' Arsenal, au Bas-Meudon et aux îles de Neuilly.

Les premiers bains chauds ont été établis sur la Seine par un nommé Poitevin. Sa veuve, lorsqu'il mourut, épousa son garçon baigneur, Vigier, qui devait donner à ce genre d'industrie une célébrité et une extension considérables. Chacun connaît ces grands bateaux surmontés de constructions plus ou moins élégantes qui stationnent en aval du Pont-Neuf et en amont du Pont-Royal. On y a ajouté depuis quelques années un vaisseau qu'on a appelé la frégate-école, qui est resté longtemps inutile dans les eaux de Neuilly et dont on a cherché à tirer un parti quelconque en y installant des appareils balnéaires. Il n'y a maintenant que quatre établissemens de bains chauds à Paris sur la Seine, et le plus important appartient à un député au corps législatif.

En revanche, il y a vingt-huit lavoirs, dont six sur les canaux et le reste sur la Seine. Ce n'est pas une mauvaise industrie, quoique les premiers frais d'installation se montent à 46,000 francs pour deux bateaux juxtaposés garnis d'aurens et de séchoirs. Le droit d'y travailler se paie en gros 40 centimes la journée, et en détail un sou l'heure; le seau d'eau de lessive mesurant 12 litres vaut 5 centimes; un compartiment de séchoir muni de barres se loue 40 centimes pour vingt-quatre heures. On chôme ordinairement le dimanche et le lundi. Ces établissemens, où l'on a de l'eau courante

à discrétion pour une très minime rétribution, rendent d'inappréciables services à la population pauvre de Paris, et lui donnent peu à peu des habitudes de propreté qui finiront par entrer dans ses mœurs. Les blanchisseuses n'étaient pas si commodément installées jadis; elles venaient simplement laver au cours de l'eau, agenouillées sur un peu de paille ramassée au hasard, souillant leur linge aux fanges de la berge et le voyant parfois disparaître emporté par le courant. Lorsque les rives étaient escarpées, on y appliquait des échelles que les pauvres femmes descendaient et gravisaient chargées de leurs fardeaux humides. En voyant ces sortes d'escaliers primitifs appliqués aux bords de la Seine devant Chaillot, le Parisien de Néel les prend pour les échelles du Levant et raconte en termes fort spirituels comment une lavandière lui fit voir qu'il était encore en France. Nul Parisien n'ignore que la mi-carême est la fête consacrée des blanchisseuses et des porteurs d'eau qui, sous prétexte de s'amuser, se fatiguent ce jour-là comme si leur vie n'était pas une fatigue perpétuelle.

Il est encore sur la Seine une autre industrie sédentaire; elle est représentée par un bateau qui, seul de son espèce, est resté debout comme une protestation vivante et surannée contre tous les essais de nos temps inventifs. C'est le bateau broyeur qui est amarré près du quai de l'Horloge; ses quatre roues, lentement agitées par le courant tranquille, tournent pacifiquement et font mouvoir des meules qui écrasent des couleurs. Malgré les nuances criardes dont il a bariolé ses plats-bords et sa cahute, malgré les volubilis et les capucines qui grimpent sur le pignon de son toit, il a un air triste, vieillot et délabré. Il est demeuré fidèle aux us et coutumes d'autrefois; en présence des machines à vapeur qui bruissent de tous côtés et battent la rivière où il clapote avec une si paisible mansuétude, il ressemble à un *coucou* qui regarderait passer une locomotive.

En tant que fleuve, la Seine appartient au domaine, qui en retire un profit assez médiocre, car les locations faites sur les berges et sur la rivière à Paris ne rapportent annuellement guère plus de 39,000 francs. Les prix sont uniformes : 3 francs par mètre carré pour les établissemens où il existe une habitation, 1 franc pour les bateaux à lessives, 25 centimes pour les bains froids. Les exploitations inutiles et tapageuses ne sont même pas surchargées, et le café-concert qui a pris possession du terre-plein du Pont-Neuf ne paie annuellement que 4,200 francs de loyer. Les abreuvoirs sont libres; il y en a huit où l'on peut aller baigner les chevaux et les chiens. Toutes les industries qui vivent de la Seine ou sur la Seine sont réglementées par l'ordonnance de police du 25 octobre 1840, ordonnance qui, empruntant certains élémens constitutifs à celles

qui l'ont précédée sur la matière en 1669 et 1672, est un chef-d'œuvre de prévoyance et de clarté.

La préfecture de police ne se contente pas de veiller à ce que les abords des berges et des ponts ne soient pas encombrés, à ce qu'un espace suffisant soit toujours laissé libre pour la navigation, à ce que les matériaux débarqués soient enlevés dans un délai déterminé; elle va plus loin, et prend toute sorte de précautions minutieuses pour parer aux accidens individuels qui journellement se produisent sur le fleuve. Elle sait que le Parisien est étourdi, imprudent, ivrogne et bravache, qu'il monte dans les canots dont il ignore la manœuvre, qu'il se baigne sans savoir nager, et qu'il s'endort parfois avec insouciance sur les parapets. Aussi a-t-elle fait disposer dans tous les endroits propices des boîtes de secours munies d'un formulaire indiquant l'usage qu'on doit faire des instrumens qu'elles contiennent. Grâce à ces boîtes précieuses, à ces instructions rédigées avec une extrême lucidité, bien des malheureux déjà aux trois quarts asphyxiés par suite de submersion ont été rappelés à la vie. Le principe de la préfecture de police est bien simple : en échange de toute permission lucrative accordée par elle, elle exige un service pouvant s'appliquer à la population qu'elle a mission de surveiller. Dès qu'un individu demande une concession sur la Seine et qu'on juge opportun de la lui octroyer, on lui impose l'obligation d'être utile au public et de reconnaître de cette manière la faveur dont il est l'objet; c'est ainsi, grâce à cet excellent système, que tous les postes, bains, lavoirs, bateaux à vapeur, bateaux dragueurs, bateaux toueurs, que toutes les constructions en un mot qui profitent de la Seine ou de ses berges sont munies de boîtes de secours dont la plupart appartiennent à la préfecture elle-même. Une plaque en fonte, portant ces mots écrits en gros caractères : *secours aux noyés*, est fixée à demeure, de façon à frapper les yeux, sur les murailles des établissemens où le dépôt a été fait. Du pont Napoléon au viaduc d'Auteuil, cent dix-sept boîtes sont disséminées çà et là et mises à la disposition de tous ceux qui pourraient en avoir besoin. Dans les endroits où la circulation fluviale est permanente, où des marchés sur l'eau sont ouverts, où les débardeurs sont souvent attirés par leur travail, où les abreuvoirs appellent les palefreniers, où les bains sont réunis sur un espace restreint, les boîtes sont extrêmement nombreuses; on en trouve presque à chaque pas. Entre le Pont-Neuf et le pont de la Concorde, où la Seine a toujours une animation souvent excessive, on en compte vingt. De plus, un médecin portant le titre de *directeur des secours publics* est particulièrement chargé de vérifier si les boîtes sont maintenues en bon état, si l'humidité ne les a pas détériorées, si le linge qu'elles renferment est assez abondant pour ré-

pondre aux exigences qui peuvent se produire. Il est inutile de dire, je crois, que ces boîtes ne sont pas exclusivement consacrées aux noyés, et qu'on y trouve de quoi remédier aux mille accidens qui à toute minute peuvent atteindre une population aussi nombreuse que celle de Paris. Malgré tant de vigilance et de bon vouloir, la rivière voit chaque année se terminer bien des existences. Quand un cadavre est repêché, le commissaire de police le plus voisin de l'endroit où il a été trouvé fait un procès-verbal de la levée du corps, qui à la suite de cette indispensable formalité est renvoyé à la Morgue, dont je dois parler, car ce lieu sinistre est une annexe directe de la Seine.

IV.

La Morgue était originairement le second guichet du Grand-Châtelet. On y gardait les nouveaux prisonniers pendant quelques instans, afin que les guichetiers pussent les *morguer* à leur aise, c'est-à-dire les dévisager attentivement et se graver leurs traits dans la mémoire. Ce fut là ensuite qu'on déposa les cadavres ramassés sur la voie publique ou dans la Seine. Plus tard, en 1804, on construisit sur le quai du Marché-Neuf, à l'angle nord-ouest du pont Saint-Michel, un bâtiment carré spécialement destiné à l'exposition des corps inconnus. L'ouverture des nouveaux boulevards a singulièrement modifié ce quartier, et la Morgue est aujourd'hui reléguée à l'extrémité de la Cité, sur cet îlot depuis longtemps réuni à la terre ferme et qu'on appelait autrefois *la Motte-aux-Papclards*. La salle d'exposition, garnie d'un vaste vitrage qui permet l'observation la plus attentive, contient douze dalles sur lesquelles les corps sont étendus au-dessous d'un robinet d'eau froide qui les arrose incessamment et retarde la décomposition. A côté sont le greffe, la salle des autopsies, la salle des morts reconnus ou inconnus qui doivent être enterrés, les magasins où des casiers séparés, numérotés, étiquetés, renferment les vêtemens trouvés sur les cadavres ou simplement recueillis dans la Seine, les égouts et les canaux, enfin la salle des gardiens et leur chambre de nuit. Nul cadavre n'est reçu à la Morgue, si les gens qui l'apportent ne sont munis d'un *ordre de réception* délivré par un commissaire de police; le procès-verbal de la découverte du corps et le rapport du médecin sont directement envoyés au cabinet du préfet. Une fois admis, le cadavre est déshabillé, lavé et exposé. L'énumération des différentes divisions qui servent de titres au livre du greffe fera comprendre immédiatement avec quel soin méticuleux et intelligent cette lugubre comptabilité est tenue. Numéro d'ordre, — date d'entrée, — heure d'arrivée. — Noms, — sexe, — âge. — Signalement d'identité :

lieu de naissance, état civil, profession. — Demeure : rue, quartier. — Vêtemens, — genre de mort, — temps écoulé depuis la mort. — Suicide ou homicide, — causes présumées. — Envoyé par le commissaire de... — Lieu où le cadavre a été trouvé. — Autopsie. — Date de l'inhumation. — Observations. Il faut naturellement qu'un corps soit reconnu pour que toutes ces questions reçoivent une réponse.

La Seine rend bien des cadavres, mais elle en garde quelques-uns; les gens qui périssent par accident ne sont pas tous retrouvés, et il arrive très souvent que des personnes n'ayant pas vu revenir un parent ou un ami vont le chercher à la Morgue, où il n'est pas. Le greffier alors, avec une perspicacité de juge d'instruction, interroge le réclamant, et sur un *registre de renseignemens* il inscrit la date de la disparition, les nom et prénoms, la demeure, le signalement détaillé, le genre de vêtemens, les signes particuliers, sans oublier les tatouages, la marque du linge, les anneaux d'oreilles et certains appareils chirurgicaux que les gens du peuple, accoutumés aux métiers pénibles, sont souvent obligés de porter. Dans ces sortes d'interrogatoires, qui presque toujours s'adressent à des personnes d'une éducation médiocre et d'une instruction trop imparfaite, il faut développer une patience, une sagacité, je dirai même une astuce extraordinaire, et que l'habitude peut seule donner.

Le greffier actuel de la Morgue est un homme singulièrement actif et dévoué; il a, si je puis dire, la passion de l'identité, et il n'épargne nulle peine pour arriver à reconnaître celle des malheureux qui sont étendus sur les tristes dalles. C'est là en effet le grand but auquel la Morgue doit servir, et pour lequel la préfecture de police ne mesure point ses efforts : constater l'identité des cadavres, régulariser leur état civil et donner une dernière et douloureuse satisfaction aux familles. Si les vêtemens du mort contiennent des papiers, on écrit en hâte aux adresses qu'ils peuvent indiquer; si un curieux entré par hasard émet des doutes sur la personnalité des corps exposés, on lui demande de désigner la demeure, les habitudes, les relations du pauvre diable qui n'est plus, et aussitôt une enquête est commencée. C'est ainsi par induction, par interrogatoires répétés, en harcelant les gens de questions et de lettres, en passant du connu à l'inconnu, qu'on parvient, après mille difficultés, à savoir précisément le nom, l'âge et la profession de la plupart de ces êtres informes que la Morgue reçoit tous les jours.

Ce dur, très dur métier, est bien mal rétribué; le greffier, sur qui pèse une responsabilité perpétuelle, a 2,100 francs par an; son personnel, insuffisant aujourd'hui, est composé d'un commis aux écritures, de deux garçons de salle et d'un surveillant qui touchent chacun 1,200 francs. C'est trop peu, et un si pénible labeur devrait être

récompensé plus largement: nul travail n'est plus fatigant, plus répulsif. En dehors de la besogne matérielle, qui par elle-même est horrible, il y a un inconcevable déploiement d'activité dans cette recherche permanente, qui le plus souvent ne s'appuie que sur des données incertaines, sinon inexactes. C'est à toute heure qu'il faut être prêt à répondre et à questionner, chaque nuit un homme veille pour recevoir les corps que l'on pourrait apporter. A force de manier des cadavres, les deux garçons qui sont chargés de les exposer sont arrivés à une indifférence et à une sagacité sans égales. Il faut les voir dépouiller un mort et dicter son signalement avec une précision merveilleuse. — Une blouse bleue raccommodée au poignet gauche avec du fil blanc, la boutonnrière du collet est déchirée, une pièce plus neuve à l'épaule; une cicatrice de 2 millimètres environ au genou droit; mains calleuses et peu flexibles comme celles des gens qui travaillent à la terre. — Chaque indication est sévèrement vérifiée par le greffier et inscrite au registre. De tels soins ont produit d'excellens résultats, et le nombre des morts inconnus va toujours en diminuant. Il serait moins considérable encore, si l'on était parvenu à détruire complètement cette vieille et sottise idée, qu'il en coûte fort cher pour reconnaître et retirer un cadavre. Tous les soins, tous les travaux de la Morgue sont gratuits, il devrait être superflu de le dire; mais bien des gens ne le savent pas encore, et ce n'est pas sans raison qu'une courte et très visible inscription peinte sur la muraille de la salle commune explique que nulle rétribution n'est jamais réclamée pour aucun des services rendus dans ce lieu. Le préjugé dure depuis longtemps, et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on cherche à le combattre, car le 6 décembre 1736 le lieutenant de police fit faire *un cri* pour proclamer l'absolue gratuité de la morgue du Châtelet, et ne convainquit personne.

Lorsqu'un cadavre est resté exposé pendant les trois jours réglementaires ou qu'on a pu constater son identité, le greffier fait ce qu'en langage administratif on appelle *le nécessaire*, c'est-à-dire l'acte de décès, puis il demande un permis d'inhumation. La justice est souvent forcée de regarder de près à la Morgue, aussi c'est à elle qu'on s'adresse d'abord. Si elle n'a aucun intérêt à faire conserver le cadavre, l'autorisation est ainsi formulée : « le procureur impérial près le tribunal de première instance de la Seine, vu le procès-verbal dressé le par constatant la mort, n'empêche pas qu'il soit procédé à l'inhumation. » Cette indispensable formalité étant remplie, le permis définitif est accordé en ces termes par le préfet sur le verso de l'ordre de réception délivré dans le principe par un commissaire de police : « M. le greffier de la Morgue est autorisé à faire inhumer le corps désigné d'autre part. » Le cadavre, placé alors dans une bière, est conduit dans

un corbillard spécial au cimetière des hôpitaux, où il est enterré après que le concierge en a donné un reçu. Pour l'ensevelissement et le transport, la Morgue reçoit 6 fr. 50 c. par corps, le fossoyeur 1 fr. 50 c. pour l'inhumation. Avant la révolution, le soin d'inhumer les noyés ou les morts inconnus trouvés sur la voie publique appartenait exclusivement aux sœurs de l'hôpital Sainte-Catherine, dont le couvent était situé rue Saint-Denis, à l'angle de la rue des Lombards, et qu'on appelait vulgairement *les Catherinettes*.

Les registres de la Morgue, qui surtout depuis quelques années sont tenus avec un ordre parfait, sont curieux à parcourir. Sous leur aridité apparente, ils cachent les notions les plus intéressantes. Parfois dans la colonne des observations on rencontre des naïvetés touchantes, — celle-ci entre autres, quoiqu'elle soit écrite en un français douteux. A la date du 9 juillet 1828, à côté de la description détaillée d'un corps de noyé, un feuillet séparé est attaché sur lequel on lit au recto : « J'appartien à une famille honnête. Je vous prie par rapport à eux ne pas donner mon signalement. » Ces registres rappellent d'une façon vivante les batailles de nos révolutions et de nos émeutes; à certains jours, les colonnes sont chargées outre mesure, l'écriture du greffier est rapide, on voit qu'il est pressé et qu'il fait une besogne inaccoutumée; si le 27 juillet 1830, il n'a enregistré que 3 corps, dont 2 noyés, le 28, il en a eu 18, le 29, 101, tous suivis de l'indication : coup de feu. En février 1848, le 23 il en a eu 10, le 24, 43, le 25, 16. L'insurrection de juin arrive; le 25, 43, le 26, 101, le 27, 36. Le reste est de l'histoire trop moderne pour trouver sa place ici.

Un fait douloureux et que l'état civil de la Morgue constate avec une brutalité saisissante, c'est que le nombre des morts y augmente dans une proportion extraordinaire; il a doublé depuis dix ans. L'annexion de la banlieue n'y est pour rien, comme on pourrait le croire, puisque le service de la Morgue embrasse tout le département de la Seine. Certes cela tient en partie à ce que les recherches sont plus actives, plus fréquentes, mieux faites, plus encouragées qu'autrefois; mais la vraie cause est autre, elle est morale et plus profonde. Tant de gens viennent à Paris maintenant comme vers un Eldorado certain et n'y rencontrent que des déceptions; tant d'exemples de fortunes beaucoup trop rapidement acquises ont entraîné des hommes faibles à des spéculations hasardeuses dont ils ne soupçonnaient pas le danger (1); l'absinthe a abruti tant d'intelligences et atrophié tant de forces musculaires; l'insouciance du lendemain, la hâte de jouir, l'impérieux besoin de

(1) Le jeu de bourse est incontestablement une des causes les plus actives de crimes et de suicides. Au mois d'avril 1720, Buvat écrivait déjà dans son *Journal* : « Depuis huit jours, on retirait de la rivière quantité de bras, de jambes et de tronçons de corps de

s'amuser à tout prix et quand même, ont fait tant de progrès depuis quelque temps, qu'il n'est pas surprenant que les dalles de la Morgue ne soient plus jamais libres. Aussi la foule curieuse se presse dans la galerie extérieure ; les gamins de Paris, qui y viennent comme à un spectacle, appellent les corps exposés *les artistes* ; lorsque par hasard la salle d'exposition est vide, ils disent : *Il y a relâche*.

La constante et douloureuse progression des réceptions ressort surtout de la comparaison des chiffres pris à différentes époques correspondantes. L'année 1846 envoie à la Morgue 302 cadavres, dont 257 hommes, 45 femmes, plus 78 nouveau-nés et les fragmens. En 1856, l'augmentation se fait déjà sentir, 312 hommes, 50 femmes, 113 nouveau-nés, 11 portions de corps ; mais en 1866 les réceptions dépassent toute proportion normale et arrivent au total énorme de 733, qui se décompose de la manière suivante : hommes 486, femmes 86, nouveau-nés et fœtus 146, débris 15. La proportion semble augmenter encore, car, à la date du 15 octobre, la Morgue a déjà reçu cette année 483 adultes, 64 nouveau-nés, 48 fœtus, 22 débris, total : 617. Ainsi qu'on le voit, les femmes sont bien moins nombreuses que les hommes. Cela se conçoit, elles sont plus patientes que nous ; l'espèce d'infériorité sociale qui pèse encore sur elles les a dès l'enfance façonnées à la résignation, et puis dans la bataille de la vie, quoiqu'elles aient souvent la part la plus dure, elles n'ont qu'une responsabilité limitée qui leur enlève ces grands périls moraux où l'homme le mieux doué succombe parfois. Quant aux nouveau-nés et à ces êtres embryonnaires qui n'ont encore eu qu'une existence interne et problématique, ils sont nombreux ; produits de la misère et aussi de la débauche, leur entrée à la Morgue correspond invariablement aux dates du carnaval et de la mi-carême. Si du total général nous retranchons ces tristes avortons (c'est le vrai mot qui leur convient) et les méconnaissables fragmens humains, il restera 572 adultes (dont 445 ont été reconnus), qui tous ont péri, presque toujours violemment, par des causes diverses dont je citerai quelques-unes : 166 suicides, 142 hommes, 24 femmes ; — 19 homicides, 8 hommes, 11 femmes ; — 82 morts subites, 68 hommes, 4 femmes. La majeure partie de ces malheureux a été repêchée dans la Seine : 310 en tout, dont 273 hommes et 37 femmes. D'autres se sont pendus, 36 hommes, — se sont brûlé la cervelle, 5, — se sont frappés d'une arme blanche, 3 hommes, — se sont asphyxiés par la vapeur de charbon, 5 hommes, 1 femme, — se sont empoi-

gens assassinés et coupés par morceaux, ce qu'on imputait au misérable commerce du papier, dont toute sorte de personnes se mélaient depuis que le sieur Law l'avait malheureusement introduit. » *Vid. sup.*, II, p. 75.

sonnés, 4 hommes, 2 femmes. — Chose horrible à penser, dans Paris, dans ce Paris où l'argent roule à flots, 3 hommes sont morts pendant cette même année, l'un de misère, l'autre de froid, le dernier d'inanition. Parmi les suicides reconnus, on a constaté qu'il y avait 48 célibataires, 19 veufs et 62 hommes mariés.

Les mois les plus fertiles pour cette lamentable récolte sont juin et juillet : 73 et 74; c'est le moment où l'on se baigne, où l'on fait des parties de canot, où, il faut bien le reconnaître aussi, le soleil échauffant les têtes détermine souvent des congestions cérébrales et des accès d'aliénation. Les premières effluves du printemps sont troublantes et malsaines, la sève monte aux arbres, la vie nerveuse envahit le cerveau, et le mois d'avril donne un contingent de 58 morts; décembre, où l'on attend avec espérance la nouvelle année qui s'approche, janvier, qui est un mois de charité, de bienfaisance et de cadeaux, tombent à 38 et à 37. Les départemens et la banlieue sont représentés les premiers par 19 cadavres, la seconde par 31. Paris lui-même est fort inégal, et selon ses zones il fournit à cette sinistre statistique des élémens différens. Trois arrondissemens ont eu en 1866 chacun 33 de leurs habitans exposés à la Morgue; ce sont le quatrième, qui va du boulevard Sébastopol à la place de la Bastille; le cinquième, qui comprend les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marceau; le dix-neuvième, où est située la Petite-Villette. Vient ensuite le douzième, quartier de la Grand'-Pinte, qui donne 30; aussitôt après on retombe beaucoup plus bas et l'on arrive enfin au treizième, qui, peuplé des petits rentiers, paisibles, prudents et rangés de Passy, n'a envoyé que deux corps à la funèbre lagette de la Cité.

Ce chiffre de 733 morts apportés à la Morgue pendant l'année 1866 paraît d'autant plus considérable que le total de 1848, malgré la révolution de février, malgré l'insurrection de juin, n'a été que de 631; mais, sans aucun doute, il serait bien plus excessif encore, si la préfecture de police (1), par ses encouragemens, ses notes publiques et officielles, ses récompenses, ses médailles, n'excitait sans cesse une précieuse émulation parmi les hommes que leur métier attache plus particulièrement aux bords de la Seine et des canaux. Pour tout cadavre repêché, elle donne une prime de 15 fr., et une prime de 25 fr. pour tout individu sauvé. Ainsi les 310 noyés qui en 1866 ont été transportés à la Morgue ont coûté 4,650 fr. à

(1) Les précautions prises par la préfecture de police pour assurer la sécurité de la rivière ont été plus minutieuses encore cette année; ainsi l'ordonnance du 15 mai 1867 interdit absolument les *pleine-eau*, que le nombre de bateaux à vapeur mis en circulation pour les besoins de l'exposition universelle aurait certainement rendues dangereuses.

la préfecture; dans le cours de la même année, 109 sauvetages accomplis dans la Seine n'ont grevé le budget que de la somme insignifiante de 1,950 francs, car 31 sauveteurs ont délicatement refusé la prime à laquelle ils avaient droit et qui leur était offerte. Les mêmes mois qui voient le plus de morts par submersion voient naturellement le plus grand nombre de sauvetages : les mois de fortes chaleurs, juin, juillet, août, septembre, comptent 15, 16, 18, 13 sauvetages; janvier n'en a que 6, et décembre 1 seul. Non contente de remettre une prime à ceux qui rendent à la société le service de sauver un de ses membres en péril, la préfecture de police distribue tous les ans des récompenses honorifiques à ceux des sauveteurs qui se sont distingués par des actes renouvelés de courage et d'humanité; en 1866, pour sauvetages opérés dans la Seine, elle a accordé vingt-quatre médailles, dont quatre en or et vingt en argent.

Cette race vaillante qui habite les ports et les quais n'a du reste guère besoin d'émulation; elle renferme des hommes intrépides et dévoués, dont le grand et principal souci est de sauver la vie de leurs semblables. Ces mariniers, ces patrons de bateaux à lessive, ces maîtres de bains, ces débardeurs, jouent avec la rivière; ils l'ont en quelque sorte apprivoisée, ils en connaissent le secret et les périls, qu'ils ne redoutent plus. Au premier cri d'alarme, ils sont à l'eau, et il faut des chances défavorables bien exceptionnelles pour que le malheureux qui se noie ne soit pas sauvé. Il est peu de ces hommes qui ne soient décorés de médailles civiques. Sans eux, sans leur abnégation, leur vigilance, leur courage, la Morgue serait trop petite, et il faudrait en tripler les dimensions. Ils se sont groupés sous le titre de *Société centrale et de secours mutuels des sauveteurs du département de la Seine* (1), et tous les ans ils ont une séance solennelle à la salle Saint-Jean; cette société compte aujourd'hui trois cent soixante-deux membres titulaires tous médaillés et six cent vingt-trois membres honoraires. C'est une des meilleures et des plus respectables institutions qui existe; son but a été très nettement défini dans l'assemblée du 26 novembre dernier par le vice-président, M. Androuet du Cerceau, lorsqu'il a dit : « Quelle est notre mission? Sauver d'abord, partout et toujours, par le dévouement et par l'exemple! » Ceci n'est pas une vaine parole, c'est un mot d'ordre auquel chaque membre de la société obéit. La passion du bien agite invinciblement certains cœurs. Il y a là des héros modestes qu'aucun danger ne fait reculer, qui sont prêts à toute heure et qui ont tous les courages, celui du grand jour et celui de

(1) Approuvée par décret du 11 août 1856.

minuit. L'intérêt n'entre pour rien dans le mobile qui les pousse, car un membre de la société des sauveteurs se croirait déshonoré, s'il acceptait la prime offerte par l'administration. Sa seule petite vanité, et elle est plus que légitime, elle est honorable, est dans certains jours de gala de pendre à sa boutonnière trop étroite toutes les médailles qui lui ont été décernées et que son intrépidité lui a values. Il est bon de citer le nom de quelques-uns de ces braves gens qui ne soupçonnent peut-être pas tout ce que leur existence a de glorieux : Fagret, tailleur, quai d'Orléans, n° 6, à la bibliothèque polonaise, qui, malgré ses soixante-sept ans, a encore arraché à la Seine, il y a peu de temps, un homme qui se noyait; Metzger, négociant en vins à Bercy; Lenéru, propriétaire de bains au Pont-Royal; Cardon, patron de lavoir à l'Arche-Marion; Henri, maître-baigneur aux bains Henri IV, et enfin Cretté, qui a un bateau à lessive près du pont de Bercy. Ce dernier est d'une famille héroïque, ses quatre frères ont été récompensés pour leurs actions d'éclat, et sa vieille mère, âgée de soixante-dix ans, porte la médaille qu'elle a gagnée en opérant elle-même plusieurs sauvetages. Ces braves gens sont connus dans leur quartier; quand ils passent, on se découvre, et lorsqu'on apprend qu'un malheur est arrivé en Seine, on dit : Ah! si un tel avait été là!

Par tout ce qui précède, on voit que Paris a le droit d'être fier de son fleuve; nulle autre capitale, pas même Londres, n'offre un tel cours d'eau si bien emménagé, si bien dompté, si précieux. Bordé par des quais magnifiques, traversé par des ponts gratuits et monumentaux, pourvu de faciles abordages, sillonné sans cesse par des bateaux nombreux, occupé par des établissemens dont l'utilité n'est pas contestable, il mêle intimement son existence à la nôtre, et nous rend chaque jour d'inappréciables services. Si Paris est sorti de la Seine, il ne l'a point oublié et ne s'est pas montré ingrat, car il l'a ornée et embellie de son mieux. Il a rejeté loin d'elle les égouts qui l'embourbaient; il l'a contenue dans un lit assez profond pour que toute inondation lui soit désormais impossible; il a renvoyé les chevaux de halage qui piétinaient dangereusement sur ses bords. Source de bien-être et de prospérité, la Seine est un des organes constitutifs de la vie même de Paris; cependant, à en croire les vieux historiens, elle serait bien déchue de son antique splendeur, car elle a perdu le singulier privilège qu'elle avait jadis de se changer en vin lorsqu'elle était bénie par un évêque, ainsi que cela se faisait au temps du bon saint Marcel.

MAXIME DU CAMP.

DES PRINCIPES

ET

DES TRADITIONS

DANS LES ARTS DU DESSIN

I. *Grammaire des arts du dessin*, par M. Charles Blanc; 1867. — II. *Le Génie des peuples dans les arts*, par M. le duc de Valmy. — III. *Considérations sur le but moral des beaux-arts*, par M. Auguste Couder. — IV. *Méthode et Entretiens d'atelier*, par M. Thomas Couture.

Les ouvrages théoriques sur les arts du dessin ont été de tout temps rares dans notre pays, et cependant il semble que des travaux de cette espèce auraient facilement trouvé parmi nous des juges et un public. Nos inclinations et nos habitudes en matière de beaux-arts ne procèdent-elles pas principalement de la raison, et n'est-on pas plus apte en France à comprendre l'art qu'à le sentir? Une vraisemblance ingénieuse dans la représentation des choses, le développement logique d'une idée ou l'explication claire d'un fait, tout ce qui tend à préciser, à définir la secrète intention qu'a eue l'artiste et l'effet moral qu'il a voulu produire, voilà le genre de mérite dont les témoignages nous gagnent le plus sûrement : telles sont aussi les lois de notre école nationale, les conditions mêmes de son génie sous toutes les formes et à tous les momens. L'art français, tel que l'ont pratiqué les maîtres depuis le XIII^e siècle jusqu'au nôtre, travaille à restreindre la part de la sensation pour élargir d'autant celle de la pensée, et l'on peut dire de la poétique qui le régit que, si elle prohibe la fantaisie presque à l'égal du men-

songe formel, elle implique à l'égard des vérités brutes ou muettes la même réprobation et les mêmes dédains.

Il semblerait dès lors tout naturel que des préférences ou des inclinations aussi générales eussent trouvé leur expression dans une série de considérations écrites et de préceptes. Rien de pareil néanmoins. En matière pittoresque, c'est seulement à l'étude immédiate des monumens que les curieux et les amateurs ont dû jusqu'ici avoir recours pour pressentir des règles et démêler des traditions. Aucun livre français, j'entends aucun traité vraiment instructif, n'était venu avant l'époque où nous sommes fournir au public un ensemble d'informations théoriques, et c'est à peine si l'on pouvait, sur quelques questions partielles, puiser des notions plus ou moins sûres dans les divers ouvrages de l'abbé Laugier, de Falconet, d'Émeric David et de Quatremère ou dans les articles de l'*Encyclopédie*. Depuis une trentaine d'années, il est vrai, la critique d'art a acquis en France une importance considérable, une autorité toute nouvelle. Les beaux travaux de M. Vitet, de Gustave Planche et de plusieurs autres écrivains ont assez élevé les points de vue, assez élargi le cercle des enseignemens pour que ces jugemens sur des œuvres et des talens déterminés dussent tourner en réalité au profit des doctrines générales. Toujours est-il que, malgré la certitude et la justesse des opinions émises sur certains artistes ou sur certains faits, il ne pouvait y avoir là encore sous le rapport théorique qu'une influence et des avertissemens indirects.

L'ouvrage récemment publié par M. Charles Blanc sous le titre de *Grammaire des arts du dessin* est le premier que dans notre langue on ait composé sur la matière; c'est un traité complet, écrit avec la précision et l'autorité que donne la pleine possession d'un sujet, c'est un livre dans la plus sérieuse acception du mot. La précision, voilà, dans le fond comme dans la forme, le caractère du livre de M. Charles Blanc; c'est là ce qui en rendra la lecture profitable à tout le monde, depuis les artistes, auxquels cette *Grammaire* procurera au moins le plaisir de retrouver à l'état de définitions bon nombre d'idées dont ils n'avaient peut-être que le pressentiment instinctif, jusqu'aux hommes simplement en humeur de s'instruire, jusqu'aux « honnêtes gens, » comme on aurait dit au xvii^e siècle. En fournissant pour la première fois des notions exactes sur les questions d'esthétique, la *Grammaire des arts du dessin* met chacun de nous en mesure d'ajouter un complément nécessaire à ses études classiques et d'achever en ce sens ses humanités.

Il semble d'ailleurs qu'on sente assez généralement aujourd'hui le besoin de suppléer au silence que gardent sur de pareilles questions l'enseignement public et les livres de philosophie eux-mêmes,

en dehors de quelques beaux chapitres des œuvres de Lamennais ou de Cousin. Tandis que M. Charles Blanc travaillait à fixer les principes des arts du dessin et à en déterminer les conditions au double point de vue de la théorie et de la pratique, plusieurs écrivains, sans adopter un plan aussi vaste, entreprenaient de rétablir les origines de certains faits, de nous donner certaines informations spéciales. Les uns, comme M. Sutter dans un savant ouvrage examiné ici même par un juge compétent (1), déduisaient la beauté pittoresque de la combinaison nécessaire et régulière d'un petit nombre de lignes une fois consacrées, scientifiquement prescrites et ne se modifiant suivant les exigences de chaque sujet qu'à la condition de demeurer assujetties au fond à certaines lois immuables de pondération et d'harmonie. D'autres, qu'une longue pratique avait mis en possession de tous les secrets de la peinture, profitaient surtout de cette expérience pour démontrer la subordination des moyens techniques aux idées, et c'est ainsi qu'un des doyens de notre école, M. Couder, écrivait récemment de généreuses *Considérations sur le but moral des beaux-arts*. D'autres enfin, comme M. le duc de Valmy, étudiaient les caractères successifs de l'architecture chez les différens peuples, demandant aux recherches, aux comparaisons historiques les élémens d'une conviction sur le génie même et sur l'objet exact de l'art.

Ne faut-il voir dans ce mouvement de curiosité studieuse que le caprice de quelques esprits? N'y a-t-il pas là au contraire un symptôme de plus des coutumes intellectuelles propres à notre temps? On l'a dit avec raison, chaque siècle a un mot qui le peint; celui du nôtre est le mot « question. » Tout en effet est question pour nous, religion ou politique, philosophie ou littérature, histoire même dans ce qu'elle semblait avoir de plus avéré jusqu'ici. Par quelle étrange exception, les conditions de l'art seraient-elles demeurées à distance de l'examen, hors de portée en quelque sorte? Rien de plus naturel que les efforts tentés de ce côté aussi par l'esprit de révision et d'enquête qui court.

I. — ARCHITECTURE ET SCULPTURE.

Et d'abord les règles existent-elles? En d'autres termes les beaux talens et les belles œuvres peuvent-ils nous révéler rien de plus que les franchises du goût personnel? Il n'est pas rare de rencontrer, même parmi les artistes, des gens tout disposés à restreindre en ce sens l'influence et les leçons du passé. — A quoi bon

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1^{er} octobre 1866, les *Arts du dessin et la Science*, par M. Charles Lévêque.

d'ailleurs, disent-ils, tant d'investigations scientifiques? D'une part la nature qu'on a devant les yeux, de l'autre le sentiment qu'elle éveille, voilà le modèle et le moyen. Au lieu de se fatiguer à interroger les morts pour surprendre tant bien que mal les secrets de leurs doctrines, que ne se contente-t-on de s'écouter soi-même et de regarder naïvement ce qui vit? Contraste singulier toutefois, ceux qui proclament exclusivement les droits de la réalité et de l'inspiration individuelle sont en général les mêmes qui dans la pratique semblent en faire le meilleur marché, tandis que les talents véritablement novateurs ont éprouvé à toutes les époques le besoin de recueillir des règles et de rédiger des préceptes. Les peintres les plus académiques de la fin du dernier siècle n'entendaient pas raillerie sur le chapitre de l'indépendance théorique, et Valenciennes entre autres a écrit un gros livre où il fait appel à chaque page aux purs « amis de la nature » et aux « disciples du sentiment. » Léon-Baptiste Alberti au contraire aussi bien que Léonard de Vinci, Jean Cousin comme Albert Durer, c'est-à-dire les maîtres les moins suspects de concessions à la routine, pensaient faciliter d'autant la besogne de leurs successeurs en leur transmettant les secours qu'ils avaient puisés eux-mêmes dans les travaux de leurs devanciers ou dans leur propre expérience. Les écrits qu'ils ont laissés prouvent au moins l'empressement de ces grands esprits à rechercher les conditions réglementaires et pour ainsi parler les formules légales de l'art.

Comment au surplus prétendre affranchir si bien l'art et les artistes que le progrès ne soit plus en réalité qu'une succession d'épreuves, d'aventures, de démentis? Comment ne pas admettre, dans le domaine de l'imitation, certaines nécessités absolues, certains principes invariables, — la fidélité de l'image par exemple et la vraisemblance de l'expression? Sera-ce au nom de l'idéal? Mais l'idéal lui-même n'est et ne saurait être que la vérité revêtue des formes de l'art. L'imagination du peintre ou du sculpteur ne l'invente pas, elle le dégage; la main, si habile ou si audacieuse qu'elle soit, ne fait qu'en concilier les termes avec la représentation du réel. Seulement, comme cette vérité idéale peut être diversement aperçue et traduite, comme elle se modifie dans les œuvres qui la reflètent suivant les inclinations de chaque époque ou les aptitudes de chaque talent, il résulte de là un désaccord apparent entre les moyens successivement choisis, bien qu'ils aient au fond une origine commune. Sans doute, lorsque Ictinus construisait le Parthénon ou lorsque Phidias en décorait les murs, ils s'y prenaient, pour exprimer le beau, tout autrement que ne devaient procéder, dix-neuf siècles plus tard, l'architecte de Santa-Maria-del-Fiore et le sculpteur des *portes* du Baptistère à Florence. Les préférences

de Raphaël, — qui ne le sait de reste? — ne se portent ni sur l'ordre de sentimens ni sur les faits qu'affectionnera surtout Rubens, pas plus que le style d'Holbein ne ressemble au style de Vélasquez ou la manière de Ruisdaël à celle de Claude le Lorrain. Pourtant, si différentes qu'en soient les formes, il y a cela de commun entre les monumens dus au génie de ces grands artistes qu'ils ont tous pour fondement un souvenir direct de la nature, qu'ils tendent tous à faire prévaloir un genre de vérité : vérité épique ou familière, physique ou morale, nature imitée de loin dans les lignes architectoniques ou fidèlement reproduite avec le ciseau ou le pinceau, mais en tout cas intervenant l'une et l'autre à titre d'élément indispensable pour vivifier des apparences immobiles et donner à l'artifice lui-même sa raison d'être.

Voilà donc un premier point hors de contestation : l'art n'a de sens, de droits et de portée qu'autant qu'il procède de la nature. S'ensuit-il qu'il n'ait rien de plus à obtenir d'elle et à nous livrer qu'une simple effigie, une contre-épreuve? Autant vaudrait réduire la fonction de la poésie à l'office du procès-verbal. Si l'art n'avait pour objet que la copie textuelle de la réalité, l'œuvre la plus admirable serait celle où l'artiste se montrerait le moins, celle où il aurait le plus rigoureusement sacrifié toute émotion personnelle au désir de produire matériellement une illusion. D'où vient pourtant que les portraits peints par Denner avec la volonté et le talent de transcrire jusqu'aux plus minutieux détails de la forme nous intéressent infiniment moins, nous semblent cent fois moins vrais, malgré une irréprochable exactitude, que les images relativement succinctes tracées par le crayon d'Ingres ou par le pinceau de Titien? Pourquoi n'éprouvons-nous qu'un sentiment de répugnance à l'aspect des figures en cire coloriée, bien autrement vraisemblables de fait, bien autrement conformes à la nature palpable que les surfaces aplaties d'un bas-relief ou que les plans monochromes d'une statue? C'est que dans les tableaux de Denner comme dans les cires modelées pour les cabinets de curiosités, comme dans ce médaillon de *Louis XIV* que l'on voit au palais de Versailles, l'imitation, si complète qu'elle soit, n'a pas d'âme; elle n'aboutit, en raison de l'excessif désintéressement des ouvriers, qu'à un simulacre muet, à une contrefaçon cadavérique de la vie. Plus l'œuvre se rapproche du réel par ses dehors, plus le contraste devient choquant entre la précision sans merci qu'elle étale et ce qu'elle a au fond de négatif, de vide, d'impassible.

Rien de plus nécessaire, on le voit, que de s'entendre sur le sens de ce mot « imitation, » qui, loin d'exprimer l'unique devoir et la fin de l'art, n'en indique au contraire qu'une des conditions et le commencement. Imitation, dans la langue pittoresque, ne signifie

pas et ne doit pas signifier assujettissement servile à la lettre d'un modèle donné. Encore une fois, l'art ne saurait exister en dehors des exemples fournis par la nature; mais il n'y a pas d'art non plus, il n'y a qu'industrie vaine et stérile habileté d'outil là où ces exemples reparaissent tels que nos regards ont pu les voir dans la vie réelle et nos mains les toucher. Il faut qu'en figurant un objet avec de l'argile ou des couleurs l'artiste nous apprenne ce qu'il a senti en face de cet objet, qu'il en fasse ressortir la signification secrète, qu'il en explique les apparences; il faut que l'esprit de l'imitateur vive dans la chose imitée de manière à compléter celle-ci, à la transformer jusqu'à un certain point, à manifester par elle le vrai et à propos d'elle le beau. L'imitation n'est féconde qu'à ce prix, la réalité ne peut nous émouvoir qu'à l'aide de ces interprétations et de ces commentaires; l'art enfin n'agit utilement qu'en introduisant cet élément moral dans la représentation du fait. Il ne vaut lui-même qu'à titre d'expression vraisemblable, mais d'une vraisemblance révisée par l'intelligence humaine, et c'est en ce sens que François Bacon a pu dire qu'il est « l'homme ajouté à la nature. »

Or, si l'intervention du sentiment est nécessaire là où les seuls types en cause sont des types visibles et naturellement définis, si la peinture et la statuaire en exprimant la vie physique ont pour tâche aussi de la renouveler, de l'embellir par la pensée, à plus forte raison une pareille loi doit-elle régir l'architecture, qui ne trouve, elle, dans la nature, aucun modèle précis à imiter. Ici en effet tout est l'œuvre de l'imagination, ou, pour parler plus exactement, tout émane d'une comparaison intelligente entre les moyens de satisfaire à certaines exigences matérielles et les procédés les plus propres à manifester l'idée du beau. Aux époques primitives, il est vrai, l'architecture se proposait un autre but. Ignorant la beauté, c'est-à-dire la proportion et l'harmonie, préoccupés seulement de la grandeur ou plutôt de l'énormité, ceux qui élevèrent sur la surface du monde châtié et renouvelé par le déluge ces temples, ces sépulcres, dont les formidables débris épouvantent encore nos regards, — ceux-là croyaient que, pour entretenir dans la multitude le sentiment religieux ou le souvenir des morts illustres, le mieux était de reconstruire en quelque sorte la nature et de contrefaire dans des travaux de main d'homme l'apparence des créations de Dieu. De là ces murailles colossales, abruptes, comme les masses de rochers au-dessus des vallées ou de la mer; de là ces pyramides immenses, ces colonnades à perte de vue qui, bien des siècles avant l'ère chrétienne, se dressent dans les champs de l'Égypte et de l'Assyrie. Il semble qu'au lieu de bâtir et d'ornez des monumens pour les habitans d'un pays, l'architecture se soit donné la mission de décorer

la contrée elle-même, d'en transformer l'aspect en y faisant surgir tantôt des montagnes de pierre, tantôt des forêts de piliers aussi épaisses et aussi vastes que les forêts d'arbres qui végètent ailleurs; il semble que le génie humain n'aspire alors qu'à s'anéantir dans ses propres œuvres, à s'immobiliser dans l'imitation superstitieuse des phénomènes extérieurs.

Et cependant le plus merveilleux de ces phénomènes lui échappe, le plus admirable de ces modèles demeure comme inaperçu, au moins quant à ses caractères et à sa signification intimes. Le moment n'est pas venu encore où l'homme, pour transporter dans l'architecture l'ordre et la règle, en demandera les exemples aux proportions du corps de l'homme, à la structure de ses membres, à l'harmonie mathématique que toutes ses parties comportent; mais lorsque, une fois en possession de ce secret, il aura appris à exprimer l'opposition dans la symétrie et la diversité dans l'équilibre, lorsque, sans copier, — est-il besoin de le dire? — les formes mêmes de la figure humaine, il aura su, par la cadence ou la variété des lignes, prêter à la matière inorganique un organisme à l'image du sien, — alors justice sera faite de ces entreprises aussi démesurées que monotones qui parodiaient les grands spectacles de la nature. L'art sera constitué.

D'une part, les progrès se sont accomplis dans l'architecture à mesure que l'homme y a plus scrupuleusement traduit un souvenir de lui-même et plus profondément marqué son empreinte; de l'autre, l'imitation du réel par les moyens architectoniques ne doit être que lointaine, sous peine d'aboutir à une prétention de rivalité vaine ou monstrueuse. Que l'art s'inspire de la nature pour la combinaison rationnelle des forces ou des formes qu'il emploie, rien de mieux. S'il trouve le modèle rudimentaire d'une colonne surmontée de son chapiteau dans les contours d'un arbre dont le tronc, élargi à la base, va se rétrécissant à mesure qu'il s'éloigne du sol, pour s'élargir de nouveau et se diviser en branches au sommet; si l'invention ou la combinaison de certains ornemens lui est suggérée par le port d'une plante, par les enroulemens d'un coquillage, par l'épanouissement d'une fleur, qui s'avisera de contester l'opportunité de pareils secours? Il n'y a là toutefois, il ne saurait y avoir qu'une image et non une reproduction littérale, une vérité relative, une allusion enfin à la réalité. Comme les exemples du corps humain dans le domaine de la symétrie, les modèles fournis par la nature inanimée, en ce qui concerne la stabilité ou l'élégance, intéressent avant tout le goût et la raison. Le vrai en architecture n'est que l'expression conséquente et scientifique du bon sens, l'appropriation soigneusement calculée des caractères à la destination d'un monument. Le beau lui-même y est affaire de logique, puisqu'il résulte de la jus-

tesse des rapports entre les exigences de la construction et les moyens décoratifs employés. Voilà pourquoi les Grecs, qui ne donnaient rien au hasard, qui, soumettant tout au contrôle d'une raison exquise, entendaient indiquer la solidité réelle par la solidité apparente et accuser l'ossature d'un édifice jusque dans la disposition des ornemens, — voilà pourquoi les Grecs sont restés dans l'histoire de l'art les maîtres souverains. L'architecture grecque n'est pas seulement la plus belle que l'humanité ait connue, elle est aussi la plus sensée et la plus sage, ou plutôt c'est à cette sagesse avant tout qu'elle doit la prééminence sur l'art des autres pays et des autres époques.

Faut-il pour cela renoncer à admirer la majesté robuste ou la magnificence des monumens romains, l'abondance et la poésie des idées que révèlent les églises du moyen âge, les innovations hardies ou les délicatesses introduites dans l'architecture italienne au temps de la renaissance et un peu plus tard dans l'architecture française? Ce que nous voulons dire seulement, c'est que les successeurs des Grecs, là même où ils employaient les formes que les Grecs avaient découvertes, ne procédaient plus avec cette rigueur dans l'application des principes, avec cette exactitude dans les déductions qui caractérisent l'art d'Ictinus et de Mnésiclès. A plus forte raison, lorsqu'ils inventèrent à leur tour, leur arriva-t-il trop souvent d'élargir jusqu'à l'abus la part de l'imagination et de la fantaisie. C'est peu pour l'art romain de dénaturer l'ordre dorique et l'ordre ionique, ou de revêtir un édifice d'ordres différens superposés, — « altération essentielle, fait observer M. Charles Blanc, puisque l'entre-colonnement, étant un des principaux moyens d'expression dans chaque ordre, ne saurait convenir à l'un sans mentir à la signification de l'autre; » — il faut encore que, par un singulier caprice, on en vienne, à Rome, à mélanger des procédés architectoniques inconciliables, l'arc et la plate-bande, le pied-droit et la colonne, en d'autres termes à rapprocher deux supports de nature différente pour soutenir le même fardeau.

En dehors de l'antiquité romaine, à des époques plus rapprochées de nous, que de déviations et d'anomalies ne pourrait-on pas signaler! Que d'étranges démentis au bon goût hellénique sinon au bon sens universel! Voici d'abord, durant la période dite byzantine, la colonne torse, qui n'aboutit qu'à prêter une forme contournée et fléchissante à ce qui doit être l'image de la solidité; plus tard, avec la renaissance, les frontons brisés, les frontons courbe inscrits dans le tympan d'un fronton triangulaire, — nombre d'autres fantaisies encore rachetées en partie par la hardiesse ou l'élégance de la mise en œuvre, mais assurément défectueuses au point de vue de l'invention, et, tranchons le mot, foncièrement absurdes.

Nous ne parlons même pas des actes de véritable démençe commis au temps des Borromini et des Bernin, alors que, pour mieux rompre l'uniformité des lignes, les architectes des églises et des palais de Rome imaginent d'accoupler à des balustres droits des balustres sens dessus dessous, ou d'ériger sur une paire de colonnes deux fragmens d'un fronton non-seulement brisé, mais placé en raison inverse de la direction naturelle.

N'est-il pas bien remarquable d'ailleurs que, de tous les genres d'architecture pratiqués avant la seconde moitié du xvii^e siècle, le plus conforme en réalité aux traditions de l'art grec soit précisément celui qui semble à l'extérieur en différer le plus? Je m'explique. En admirant à Chartres, à Amiens, à Paris, dans d'autres villes de la France, les types de ce qu'on est convenu d'appeler l'art gothique, personne ne sera tenté sans doute d'y voir une imitation des temples d'Athènes ou de Pœstum : autant vaudrait prétendre reconnaître dans la *Chanson de Roland* ou dans la *Divine Comédie* la langue et les mœurs des héros de l'*Illiade*; mais, de même que les chants épiques du moyen âge peuvent avoir un caractère homérique par la profonde sincérité de l'inspiration et de l'accent, l'architecture gothique à son tour peut faire songer à l'architecture grecque en ce sens que, dans ses œuvres comme dans les œuvres de celle-ci, tout s'enchaîne avec une logique rigoureuse, et que la majesté, la grâce même, y sont toujours une forme de la vérité. Veut-on des exemples? Qu'on se rappelle ces contre-forts transformés en motifs d'ornement autour du monument qu'ils soutiennent, ces aqueducs pour recueillir et rejeter au dehors les eaux qui ont glissé le long du grand comble établis sur d'élégantes constructions à claire-voie, enfin, à l'intérieur, ces figures d'anges ou de prophètes servant d'agrafes aux nervures diagonales des voûtes et immobilisant les claveaux avoisinans en raison de la pression exercée : combinaisons ingénieuses inspirées, comme les décorations antiques, par les données même de la construction, et devenant un aveu de celle-ci, au lieu d'être, ainsi que cela arrivera souvent au temps de la renaissance, une pure fantaisie, un mensonge du constructeur.

A quoi bon au surplus remonter à la renaissance ou aux siècles qui l'ont suivie pour démontrer par des exemples contraires la justesse des principes qu'ont connus et pratiqués les architectes de l'antiquité grecque ou ceux du moyen âge? L'oubli de ces principes et de ces règles ne nous semble pas de nos jours un fait si rare qu'il faille chercher bien loin les occasions de le constater. Notre école d'architecture en effet traverse une phase qui n'est exempte ni de graves inconvéniens dans le présent, ni de périls pour sa bonne renommée dans l'avenir. A qui la faute, sinon à elle-même, à ses fastueuses manies, à ce besoin d'accumuler sur chaque

profil, sur chaque surface, autant de moulures, de rondes-bosses, de groupes d'ornemens ou de figures que l'espace en pourra contenir? Certes, parmi les monumens récemment achevés à Paris, on pourrait citer plus d'une exception à ce système de luxe à outrance. L'École des Beaux-Arts, complétée par l'artiste éminent qui en construisait les bâtimens principaux il y a trente ans, — la nouvelle façade et le vestibule du Palais-de-Justice, si amplement conçus dans l'ensemble et en même temps si finement traités dans les détails, — le grand passage voûté aboutissant à la place Napoléon III dans le nouveau Louvre et la grande salle de lecture à la Bibliothèque impériale, — le dôme de Saint-Augustin et l'intérieur de l'église de la Trinité, — quelques autres spécimens encore d'un goût sans complicité avec les excès ou les caprices, — voilà des titres sérieux pour une partie de notre école. Ajoutons, dans un ordre de travaux où le beau doit plus nécessairement qu'ailleurs n'être que l'auxiliaire de l'utile, les Halles centrales, véritable chef-d'œuvre de simplicité et de convenance. Malheureusement, en regard de ces œuvres diversement considérables, combien d'autres où nos neveux ne verront, cela est à craindre, que les témoignages de l'ambition impuissante ou les preuves de l'irréflexion!

Pour caractériser la singulière confusion d'idées et de doctrines que révèle l'architecture contemporaine, M. le duc de Valmy, dans quelques pages consacrées à ce qu'il appelle « l'ère du doute, » qualifie l'école actuelle « d'école composite. » Peut-être aurait-on le droit de lui donner un nom plus sévère. Est-ce bien en effet le doute qui la travaille, je veux dire une sincère recherche du mieux? Est-ce seulement par excès d'éclectisme qu'elle pêche? En inventant l'ordre composite, qui, suivant l'observation de Quatremère, « se plaçait, par le mélange de deux ordres, entre le corinthien et l'ionique, » ou même en introduisant dans l'art quelques-unes de ces innovations plus radicales dont nous avons parlé, les architectes romains ne s'affranchissaient pas de certaines obligations que les architectes de la renaissance devaient en pareil cas respecter à leur tour. Ils ne prétendaient point remettre en question, encore moins nier ce qui avait été une fois reconnu bon et utile; ils se proposaient simplement de combiner ces exemples officiels, de les approprier à leurs aspirations présentes et d'en tirer ainsi un nouveau parti sans pour cela en dénaturer le sens. Nos visées sont autres aujourd'hui, et nos fantaisies plus vastes. Il s'agit bien vraiment de modifier l'arrangement classique d'un chapiteau, les proportions d'une colonne ou d'un entablement! Il s'agit, pour donner la vie à un édifice, à une simple maison même, de mettre bravement le cœur à droite, j'entends de renverser, si l'envie vous en prend, les conditions naturelles aussi bien que les termes du problème, sauf à ré-

tablir dans ce désordre un semblant d'équilibre par la multiplicité même des caprices et l'égle profusion des détails.

Objectera-t-on, comme une garantie contre de sérieux dangers, l'érudition dont les architectes font preuve en n'employant le plus souvent dans leurs propres travaux que des élémens consacrés par les âges ou par les écoles qui se sont succédé? Jamais, il est vrai, on n'a mieux connu que de notre temps les divers monumens du passé; jamais on n'a consenti de meilleure grâce à en imiter les formes, à reproduire, même côte à côte, les types particuliers à chaque époque; mais on ne fait ainsi qu'emprunter à l'art ancien l'extérieur de ses ressources, au lieu de le continuer dans ses traditions essentielles et dans son esprit. Quoi de plus opportun dès lors, pour seconder l'action des maîtres qui nous restent ou pour préparer les voies aux maîtres futurs, qu'un ensemble de réflexions et de conseils publics sur le véritable caractère de ces traditions, sur l'influence qu'il leur appartient d'exercer en dehors et au-dessus de l'archéologie proprement dite? Tel est le genre d'enseignement que contient la *Grammaire des arts du dessin*; tels sont les mérites qui lui assignent une place à part entre les écrits strictement historiques et les ouvrages de pure théorie. En consacrant à l'architecture une partie considérable de son livre, M. Charles Blanc n'a entendu ni enregistrer les événemens de l'art dans la simple succession chronologique, ni supprimer au contraire les leçons de l'histoire pour ne formuler qu'un système. Il a estimé plus intéressant et plus utile de rappeler les faits en regard des principes, de confirmer chaque proposition énoncée par des exemples qui en démontrassent l'autorité séculaire aussi bien que l'orthodoxie esthétique. En un mot, dans cette *Grammaire des arts du dessin*, on trouve mieux qu'une aride syntaxe, et la manière dont les règles y sont présentées nous semble à la fois trop animée et trop persuasive pour ne pas les accréditer sûrement auprès du public. Quand nous serons bien convaincus que l'architecture est de tous les arts celui dont on peut le mieux juger avec les seules lumières de la raison, parce qu'il a lui-même dans la raison sa source et son moyen d'expression principal; quand nous aurons une bonne fois reconnu qu'au lieu d'être un vain décor pour les yeux ou un logogriphe pour l'esprit, un édifice doit, jusque dans la somptuosité, traduire des intentions claires, conformes aux données premières de la construction comme aux caractères de sa destination spéciale, — peut-être les inventions vides de sens ou les imitations emphatiques cesseront-elles d'usurper la place où notre tolérance désintéressée leur permet de se multiplier aujourd'hui,

Cette espèce de superstition qui nous porte, faute d'initiation ou d'étude, à nous récuser dans les questions relatives à l'architecture

explique aussi l'indifférence plus habituelle encore où nous laissent la statuaire et ses œuvres. Pour beaucoup d'entre nous, la sculpture n'est guère qu'une vieille convention, sinon un préjugé, une forme d'expression surannée bonne tout au plus à perpétuer dans le monde érudit certaines traditions scientifiques. L'erreur est grande assurément; mais, il faut bien le dire, elle n'est pas toujours sans prétexte. Dans le peu de succès que rencontre aujourd'hui la sculpture, tous les torts ne sont pas de notre côté : on pourrait attribuer une bonne part de cette impopularité à la banalité même des moyens choisis et à l'abnégation excessive de ceux qui les emploient. Les hommes qui de notre temps entreprennent après tant d'autres de modeler quelque honnête figure de dieu ou de déesse renouvelée de l'*Apollon du Belvédère* ou de la *Vénus de Médicis*, les sculpteurs que nous voyons, en désespoir d'invention, se cantonner dans l'imitation de deux ou trois types mille fois reproduits déjà procèdent à peu près comme des poètes qui s'obstineraient à ne nous parler qu'en vers grecs ou latins. Quoi de moins coupable en pareil cas que nos distractions, que notre froideur? Le malheur est seulement que des efforts et des talents plus sérieux se trouvent compromis dans l'opinion inspirée par ces contrefaçons ou ces redites inutiles. Une statue, pour peu qu'elle représente un personnage nu ou qu'elle exprime une intention allégorique, prend immédiatement à nos yeux l'apparence d'un anachronisme. Malgré ce qu'elle peut avoir au fond d'original et de véritablement méritoire, elle n'est pour nous qu'un exemplaire de plus de ces types prévus, copiés à satiété, que la coutume impose à la civilisation moderne.

Il serait bien nécessaire pourtant de distinguer la part de chacun dans cet ensemble de tentatives inégalement recommandables. Si bon nombre d'artistes croient avoir assez fait quand ils ont réussi, moyennant quelques recettes d'école, à simuler les procédés extérieurs de la statuaire grecque ou romaine, d'autres cherchent et trouvent dans l'étude de l'antiquité des secrets plus rares et plus féconds. Au lieu de réduire leur tâche à un archaïsme stérile, ils travaillent à en rajeunir les conditions par le caractère particulier des formes et la vraisemblance de l'expression. Même en traitant un sujet allégorique, ils n'oublient pas que nos croyances et nos mœurs ne sont plus celles qui avaient cours au temps de Périclès ou d'Auguste, et que, s'ils ont le droit, pour se faire plus aisément comprendre, d'employer certains moyens consacrés, ils ont aussi le devoir d'approprier ces formules païennes aux exigences de notre goût et aux coutumes de la pensée chrétienne. S'agit-il d'un thème fourni par l'histoire ou par la réalité contemporaine, d'un groupe héroïque comme celui que Rude a sculpté sur une des faces de l'Arc de l'Étoile, ou d'une simple figure de genre comme le *Dan-*

seur napolitain modelé par Duret, ici encore et à plus forte raison l'imitation littérale de l'antique aboutirait au mensonge ou au contresens. Que pour traduire des sujets de cette espèce les sculpteurs s'inspirent des travaux accomplis par les anciens dans des cas analogues, qu'ils prennent conseil des bas-reliefs romains, des éphèbes ou des Faunes grecs, ils ne sauraient mieux faire, à la condition toutefois de ne demander à ces exemples que des renseignemens sur l'art de rendre fidèlement la nature et la vie et de n'y puiser en quelque sorte que des leçons de sincérité. Non, si incomparablement belle que soit la statuaire antique, avec quelque zèle qu'on doive en interroger les monumens et les moindres débris, il ne faut pas, sous peine de mauvaise foi envers soi-même et envers son temps, immobiliser dans la pratique les traditions qu'elle impose ; il ne faut pas, en reconnaissant l'autorité qui lui appartient à tant de titres, exagérer le respect jusqu'à l'inertie de la pensée, la docilité jusqu'à l'asservissement. La fonction de la sculpture moderne ne saurait uniquement consister dans la fabrication d'effigies vieilles en naissant de plus de vingt siècles, dans la réédition à tout propos, sous tous les noms et pour toutes les places, d'une série d'images taillées d'après un invariable patron.

Pourquoi vouloir d'ailleurs emprisonner le beau dans les limites d'une manière, dans les privilèges physiques d'une race, dans les usages d'une époque ? Quelle nécessité, en présence de la vie, de galvaniser un cadavre, de sacrifier les vérités directes qui nous entourent à des vérités de seconde main, l'art enfin à l'archéologie et le modèle humain à la statue grecque ? L'homme, après tout, pour fournir à la sculpture un type digne d'elle, n'est pas tenu d'avoir vécu à Athènes vers la quatre-vingt-troisième olympiade. Il lui suffit d'être beau de cette inévitable beauté que donnent en tout temps et en tout pays la santé, la force, la jeunesse, ou même de présenter jusque dans la dépression sénile des formes ces caractères accentués qui déterminent une physionomie. Quand les maîtres florentins du xv^e siècle sculptaient les images de leurs contemporains, ils ne songeaient pas à le prendre de si haut avec la nature. Loin d'affubler leurs modèles de je ne sais quel faux semblant de majesté hellénique, ils entendaient en accepter franchement les irrégularités et en traduire les apparences dans un style d'élite sans doute, mais éloquent avant tout par sa véracité. On peut dire en ce sens que l'essentiel des principes grecs revit le plus souvent là où le sujet et la manière sont en réalité le moins archaïques. Pour ne citer que des exemples récents, tel buste sculpté par M. Cavellier ou par M. Guillaume d'après un personnage de notre temps participe plus directement de la méthode antique, malgré les caractères tout modernes du modèle et de l'œuvre, que telle *tête d'étude* aux

lignes officielles, au nez scrupuleusement droit et aux lèvres boudeuses, en mémoire de l'*Antinoüs*.

L'art du sculpteur ne consiste donc pas dans un effort systématique pour déguiser le vrai et en réduire les apparences variées à un mode d'expression uniforme; il consiste, comme le dit M. Charles Blanc, « à élever la vérité individuelle jusqu'à la vérité typique et la vérité typique jusqu'à la beauté. » Que l'artiste ait à représenter un paysan ou un héros, une vierge ou une matrone, un cheval ou un lion, il figurera non-seulement les particularités qui distinguent le modèle donné, mais encore les traits caractéristiques de la race et du type. Il définira les attributs de la beauté robuste ou gracieuse, élégante ou terrible, — comme dans son admirable statue de Voltaire, dans ce portrait d'un octogénaire décrépît, Houdon aura su formuler l'idéal de la vieillesse et de la malice, et résumer la physionomie de tout un siècle aussi bien que la vie étincelante d'un esprit.

Il est très difficile, je le sais, de s'arrêter à temps dans cette double poursuite de la vérité apparente et de la vérité cachée. Où la docilité aux exemples de la nature commence-t-elle à devenir un danger? A quel point précis au contraire la volonté d'idéaliser les choses dégénère-t-elle en parti-pris blâmable et en convention? Il y aurait de la témérité à prétendre marquer irrévocablement ces limites. A peine les œuvres des grands artistes eux-mêmes permettent-elles de les entrevoir, et l'on courrait le risque de recevoir quelque démenti de Michel-Ange, si l'on poussait un peu trop loin à cet égard le dogmatisme esthétique. Ce qu'il convient seulement d'indiquer à titre de principe, c'est, dans l'imitation, l'alliance du caractère qui exprime la vie personnelle et de la beauté qui en généralise l'image; c'est l'obligation pour le sculpteur de tout subordonner aux lois de cette imitation choisie, depuis la forme sobrement vraisemblable jusqu'au mouvement et au geste qui doivent, comme dans le *Discobole* du Vatican ou dans le *Faune* de la galerie de Florence, annoncer et promettre l'action plutôt que la montrer. L'agitation ou la violence représentée au moment même où elle se produit porterait atteinte à la majesté de la sculpture en rompant l'équilibre des lignes, et de plus elle compromettrait la solidité réelle de la statue. Que si, au lieu d'une figure isolée, condamnée par la pesanteur même de la matière à trouver son point d'appui dans la tranquillité de son attitude, il s'agit d'un groupe ou d'un bas-relief, là encore chaque mouvement partiel, si vif qu'il soit, devra concourir au calme linéaire de l'ensemble. L'image même d'un combat, si elle n'offre cet aspect de pondération, de sérénité, ne sera plus qu'un tableau en pierre ou

en bronze, par conséquent un tableau mort malgré ses prétentions à la vie. L'excessive animation des personnages accusera d'autant mieux l'inertie de ce qui les entoure, car le ciseau, quoi qu'il fasse, ne simulera pas plus les tourbillons de poussière soulevés par les combattans qu'il ne figurera l'éclair jaillissant du choc des armes ou les profondeurs de la perspective.

Supposez par exemple le célèbre carton de Léonard de Vinci, le combat des *Quatre cavaliers*, transformé en bas-relief. Que deviendra ce groupe terrible, une fois privé de l'atmosphère qui en confirme ou en diversifie les lignes impétueuses et les plans? Quelle part restera, dans la signification sinistre de la scène, à ce ciel et à ce terrain réduits, l'un, à n'être plus qu'une muraille, l'autre un support uniformément relié au fond? Ce que le clair-obscur avait énergiquement accentué sous la main du peintre ira se perdre dans une lumière monotone; ce qui se dessinait en vigueur sur le vide portera ombre sur une surface, et quelque chose d'interrompu dans l'effet, de faux, de froidement tourmenté, résultera de ces effacements ou de ces saillies inévitables. Ce sera bien pis encore si, au lieu d'opérer sur un champ vertical, le sculpteur applique ces procédés de composition pittoresque à l'agencement d'objets s'enroulant autour d'un vase ou d'une colonne. Quoi de plus offensant pour le regard et pour le goût que des effets d'optique se produisant en sens inverse du galbe, que des semblans de concavités venant démentir le mouvement réel des lignes et la convexité du monument? Les bas-reliefs dont la longue spirale enrichit, sans la déformer, la colonne Trajane, quelques vases ou sarcophages romains et la frise circulaire sculptée par Donatello sur la chaire extérieure de l'église de Prato montrent bien comment un artiste habile sait se préserver de ces exagérations ou de ces contre-sens; mais en général c'est aux monumens de l'art grec, de cet art toujours mesuré dans son élan, toujours délicat dans sa force, qu'il faudra s'adresser de préférence pour apprendre à proportionner le mouvement des parties à l'immobilité architectonique de l'ensemble et la variété des élémens à l'unité de la composition. Sur ce point comme sur tant d'autres, ce sont là encore une fois les modèles qu'il faut choisir, non pour en copier servilement les dehors, mais pour s'initier aux conditions intimes de ce beau dont les Grecs ont mieux que personne connu la raison d'être et deviné les lois.

La sobriété dans l'attitude, dans le geste, dans l'ordonnance des lignes, soit que celles-ci ne dessinent qu'une figure isolée, soit qu'elles se combinent en forme de groupe ou de bas-relief, — la prédominance du caractère typique sur la physionomie individuelle, du général sur le particulier et de la beauté sur l'expression, —

voilà les conditions les plus rigoureuses de la sculpture. Telles sont les règles dont elle ne saurait s'écarter sans dépasser ses frontières ou manquer à sa fonction. Quelque dignes de mémoire que puissent être, en dehors de ces principes, l'habileté et les œuvres d'un Ghilberti, d'un Jean de Bologne, parfois même d'un Bernin, quelques efforts que l'on ait plus récemment tentés pour attribuer à l'ébauchoir les mêmes privilèges et les mêmes vertus qu'au pinceau, le tout ne prévaudra point contre des faits bien autrement persuasifs, parce qu'ils correspondent à la nature même des choses et aux éternelles exigences du bon sens.

La sculpture a son objet et ses ressources propres, sa signification à la fois positive et abstraite, son empire très indépendant de l'influence qu'il appartient à la peinture d'exercer. Bien qu'à certains égards une statue se rapproche de la réalité plus qu'une figure peinte, puisqu'elle représente la forme humaine sous ses trois dimensions, elle emprunte de son apparence monochrome, de ses yeux sans regard, du sol restreint qui la supporte, une sorte de vie surnaturelle dont on aurait aussi mauvaise grâce à regretter l'insuffisance qu'à méconnaître la poésie. Laissons donc à chaque art son génie et ses procédés. Ne demandons à la sculpture ni de rivaliser avec la peinture, ni de nous émouvoir par la violence, par le caractère dramatique de l'expression. Le meilleur de son éloquence est dans sa modération même. Enfin à ceux qui seraient tentés d'élargir un peu trop le cercle où il lui est permis d'agir, à ceux qui, au lieu de l'imitation choisie, songeraient à faire d'une certaine indulgence pour le laid un des élémens de la sculpture, il faudrait répondre avec l'auteur de la *Grammaire des arts du dessin* : « Dans la vie comme dans la peinture, la laideur peut devenir supportable, si elle est corrigée par la mobilité de la parole ou par le prestige de la couleur, si elle est rachetée par une expression fugitive, transfigurée par l'âme; mais dans la sculpture, fatalement enchaînée à la matière pesante, la laideur immobile, muette, épaisse et pétrifiée, la laideur cubique, est une monstruosité d'autant plus offensante que, taillée en marbre ou coulée en bronze, elle usurpe une immortalité dont la beauté seule est digne. »

II. — PEINTURE ET GRAVURE.

Si l'on demandait pourquoi la reproduction des objets par le pinceau ou par le crayon peut être plus intéressante que la réalité et, même abstraction faite du coloris, plus vraisemblable que l'effigie mécanique, il suffirait de rappeler la part qui revient dans cette imitation au sentiment et au calcul. Quand Pascal définissait la peinture une « vanité attirant l'admiration par la ressemblance de

choses dont on n'admire pas les originaux, » il confondait apparemment la copie brute avec l'image. Les modèles fournis par la nature ne s'imposent pas si despotiquement au pinceau qu'il lui soit interdit d'en interpréter l'aspect et d'en dégager l'esprit. C'est là au contraire le plus beau de sa tâche et son devoir principal; c'est là ce qui fait de la peinture un art, tandis que la photographie n'en est pas un. En imitant tout, la photographie n'exprime rien.

La peinture n'a donc pas pour objet unique, ainsi qu'on l'a dit souvent, l'imitation de la nature. Elle tend à exprimer l'âme humaine au moyen de la nature imitée, et, dans la représentation d'un paysage comme dans la composition d'un tableau d'histoire, à nous révéler ce que l'artiste a senti à propos du fait, au moins autant que l'apparence matérielle de ce fait. « La peinture, dit M. Couder avec la double autorité que lui donnent son talent de peintre et son expérience, est un adroit mensonge; elle est suffisamment vraie dès qu'elle semble dire la vérité, car l'illusion n'est point le véritable but de l'art. A l'aspect d'un tableau, ignore-t-on que c'est l'œuvre de l'artiste que l'on considère? »

Suit-il de là que, pour être plus sûrement expressive, la peinture ait le droit de s'insurger contre la réalité et de sacrifier aux franchises du sentiment personnel non-seulement le beau, mais le vrai lui-même? Autant vaudrait admettre en littérature la légitimité d'un langage tout arbitraire. A quoi bon insister au surplus? Personne sans doute ne trouverait aujourd'hui une définition suffisante de la peinture dans ce seul mot « imitation, » et ne consentirait à confondre ainsi le moyen avec le but, comme cela pouvait avoir lieu au xviii^e siècle sous l'influence de Le Batteux ou de tel autre théoricien de cette force; mais personne non plus, je suppose, ne sera tenté de réhabiliter l'*idéalisme* compris et pratiqué à la façon du chevalier d'Arpin. Reste à rencontrer le juste point entre ces doctrines extrêmes et à se former une opinion moyenne qui, sans demander trop peu à l'art, sans exiger de lui plus qu'il ne peut donner, n'entre en complicité ni avec le matérialisme pittoresque, quelles qu'en soient les formes, ni avec les exagérations spiritualistes, de quelque semblant de noblesse qu'elles prétendent se décorer.

En attribuant tout à l'heure à l'expression une importance principale dans les moyens dont le pinceau dispose, nous n'avons pas voulu dire pour cela qu'elle dût prévaloir absolument sur le reste. Bien que la peinture soit l'art expressif par excellence et que même les disgrâces physiques lui appartiennent parce qu'elle sait y trouver, ne fût-ce que par le contraste, les élémens d'un effet décisif, elle ne demeure pas confinée dans le caractère, c'est-à-dire dans la représentation exclusive des phénomènes individuels. Elle peut s'élever à une vérité plus haute et plus générale, elle peut concilier

l'expression avec la beauté, soit en figurant formellement celle-ci en regard des types contraires, soit en idéalisant par le style ces types dégradés et en retrouvant ainsi les principes de l'harmonie jusque dans les témoignages du désordre.

Qu'est-ce donc que le style dans l'acception générale et absolue du mot? Comment ce qui distingue une manière, ce qui est le cachet de tel ou tel homme, peut-il devenir un symptôme commun, un signe de ralliement pour toute sorte de talents ou de travaux? Chaque grand peintre, il est vrai, a un style qui lui est propre; en d'autres termes, il imprime à ses œuvres un caractère conforme à son caractère personnel, aux aptitudes ou aux prédilections de son génie. Ne saurait-on pourtant, sous l'extrême diversité des formes d'expression, démêler une certaine unité de principes, un certain accord instinctif entre tous les peintres de haute race? Que l'on se figure le même modèle posant devant vingt maîtres différens ou le même site reproduit par les paysagistes français et hollandais du xvii^e siècle : toutes les œuvres peintes d'après ce modèle lui ressembleront sans pour cela se ressembler entre elles, parce que chaque peintre aura interprété la réalité dans le sens de ses propres préférences, et fait prévaloir, volontairement ou non, une vérité d'un certain ordre. L'épanouissement de la vie dont Titien sera touché à l'exclusion du reste et qu'il rendra avec une joyeuse animation, Corrège ne l'apercevra qu'à travers le voile d'une grâce mélancolique, tandis que Michel-Ange y verra l'enveloppe héroïque de la passion ou de la douleur. Là où Poussin et Claude le Lorrain trouveront une occasion d'exprimer par les lignes et par le ton la majesté sereine de la nature, Ruisdaël donnera carrière à ses sombres instincts de dessinateur et de coloriste. Partout l'empreinte d'un sentiment individuel, d'une manière particulière d'envisager les choses; partout cependant le même besoin d'accentuer ou d'ennoblir le fait, et un caractère commun, la grandeur.

Le style n'est autre chose que cette révision par l'art des objets naturels. S'il était permis, pour le définir, d'employer des mots à peu près contradictoires, on dirait qu'il s'enrichit en raison même des détails qu'il supprime, comme en parant la réalité il la rend à la fois plus simple et plus intelligible. Un portrait obtenu mécaniquement est sans style, ressemble mal au modèle, parce que les traits caractéristiques sur lesquels l'art aurait appuyé sont ici acceptés et reproduits au même titre que les moindres accidens du moment; un portrait peint par Flandrin ou par M. Lehmann a du style, parce qu'il résulte d'une comparaison judicieuse entre les vérités principalement dignes de la lumière et les vérités infimes ou secondaires qu'il convenait d'omettre ou de voiler. Le style ne sau-

rait donc être absent d'une œuvre d'art sans que celle-ci perde sa recommandation la plus sûre et son moyen d'action le plus direct sur l'esprit. Le style enfin, dans l'ordre pittoresque comme dans l'ordre littéraire, est le vêtement nécessaire du vrai. Ceux qui, par une exagération de respect pour la matière, se contentent d'en copier les formes nues, les apparences telles quelles, font une besogne au moins inutile, puisqu'ils ne nous montrent rien de plus que ce que nous aurions vu tout aussi bien sans eux.

Tel est au fond l'avis d'un peintre, M. Couture, auteur d'un livre récemment publié sous le titre de *Méthode et Entretiens d'atelier*, bien que sur ce point, comme sur plusieurs autres, les opinions exprimées dans cet ouvrage paraissent varier jusqu'à la contradiction. Singulière inconséquence au surplus! après avoir longuement médité de la critique, dont il prophétise la fin prochaine et qu'il malmène le plus rudement qu'il peut en attendant, l'auteur des *Entretiens d'atelier* fait acte de critique à son tour et ne laisse pas d'exercer parfois jusqu'à l'abus le droit qu'il refuse à autrui. Nous ne lui reprocherons pas les jugemens plus que sévères qu'il croit devoir porter sur les principaux artistes de notre époque depuis Ingres jusqu'à Delacroix. Si complètes qu'elles soient, à notre avis, de pareilles erreurs ne dépassent point les limites de la critique; mais lorsque, pour caractériser les aspirations d'une certaine école et les mœurs de certains talens dont les débuts remontent aux premières années du dernier règne, M. Couture nous parle de « peintres crasseux qui ressemblaient à des sacristains, » lorsqu'il se moque de ces « enfans de concierges, » de ces « gueux » dont les paroles « avaient un parfum biblique, » il commet une méprise d'une autre sorte et une faute moins excusable contre le goût. Il commet en tout cas un oubli, car je ne veux pas croire qu'il se rappelle qu'un de ces apprentis de la peinture religieuse « vers 1832 » se nommait Hippolyte Flandrin.

On le voit, dans le livre de M. Couture, il y a trop et trop peu. En dépit du titre et des promesses que semblait donner le nom de l'auteur, on serait assez mal venu à y chercher des leçons méthodiques sur l'art. On n'y trouvera le plus souvent que des conseils écourtés, des explications interrompues, on ne sait pourquoi, par des confidences dont les futurs biographes de l'artiste feront peut-être leur profit, mais qui ont au moins cet inconvénient de compliquer le sujet. D'où vient par exemple qu'après deux chapitres sur *le dessin dans sa plus belle expression* et sur *le portrait*, M. Couture juge nécessaire de nous raconter la vision qu'il eut huit jours durant du spectre d'un arlequin dans l'église de Saint-Eustache? S'agit-il de pures théories, ici encore la méthode d'exposition manque de rigueur et de clarté, bien que le vocabulaire choisi at-

teste, jusqu'à l'excès peut-être, le goût des formules scientifiques. « Humanisez votre discours, » dit un des personnages de Molière à un littérateur trop prompt à s'armer de grands mots. Certaines classifications établies par M. Couture permettraient de former le même vœu quant à la langue pittoresque qu'il emploie. A quoi bon ces fréquens recours à « la base, » à « la dominante, » ou ces étiquettes, entre plusieurs autres, de « luminaristes, » de « turquistes, » attachées à des talens qu'il eût été facile de caractériser en termes moins rébarbatifs? L'attention qu'on prétend ainsi conquérir peut au contraire se laisser effaroucher par cet appareil scolastique, et un semblable résultat serait d'autant plus regrettable que, là même où l'expression est le moins séduisante, les opinions de M. Couture se recommandent souvent par la justesse. Dans les questions de procédés surtout, dans ce qui concerne l'association des tons et le coloris, plusieurs préceptes mériteraient d'être étudiés de près par les artistes. Ils trouveraient là des avertissemens ou des indications véritablement profitables, parce que, sans parler de la confiance due au peintre expérimenté qui les donne, ces enseignemens s'appliquent à une des parties de l'art que les prescriptions matérielles intéressent le plus directement.

S'il est en effet dans la peinture un point sur lequel l'expérience et les avis d'autrui puissent avoir facilement une influence pratique, n'est-ce pas celui qui demeure en dehors de l'expression proprement dite, de l'interprétation morale? Nous ne prétendons pas, tant s'en faut, qu'en matière de coloris tout soit affaire de traditions ou de recettes. Ici comme ailleurs, il convient de laisser leur part aux dons naturels, aux instincts. Ni les tableaux ni les livres ne suffiront pour faire d'un peintre un autre Paul Véronèse ou un autre Titien; mais l'harmonie au moyen des couleurs a des conditions à la fois moins hautes et moins subtiles, des secrets moins rebelles à l'analyse que les inspirations qui se traduisent par la ligne, par les caractères du dessin. Contrairement à l'opinion assez générale sur la prétendue spontanéité du talent de coloriste, on peut dire que ce talent, si variés qu'en soient les témoignages, agit et se développe sous l'empire de certaines lois fixes, de certains exemples fidèlement transmis. Où trouver un tableau remarquable au point de vue du coloris dans lequel les tons choisis pour garnir les côtés ne forment une sorte de parenthèse entourant les teintes centrales et les recommandant d'autant mieux au regard? Dans une sphère plus humble, comment expliquer, sinon par l'influence des traditions, cette invariable habileté des peuples orientaux à combiner les couleurs des matières avec lesquelles ils fabriquent leurs étoffes, leurs tapis, leurs porcelaines ou leurs faïences? Les Chinois, les Persans, les Arabes, ont été de tout temps coloristes et

coloristes à peu près infailibles, parce qu'ils subordonnent l'agencement des tons à des calculs une fois reconnus exacts, à des règles dont la justesse a été pour jamais démontrée. Même à ne parler que de l'art industriel, où sont les monumens qui nous révèlent chez un peuple des notions de la forme aussi obstinément sûres et une aussi longue succession de dessinateurs?

Il va sans dire que nous ne saurions entrer ici dans l'examen détaillé des principes qui nous semblent régir le coloris et que nous entendons seulement les rappeler à la mémoire par l'indication de quelques faits. A peine oserons-nous faire remarquer en passant qu'un ton faux ne paraît tel qu'à cause de la place qu'il occupe et non en raison de sa qualité propre, que la vérité ou la beauté de toute coloration dépend du milieu choisi, de l'intensité ou de la douceur des colorations environnantes, et que par conséquent un peintre peut apprendre aussi bien à éviter dans ses tableaux les voisinages compromettans qu'à opérer les rapprochemens utiles. Sans méconnaître l'importance de la couleur, il ne faut donc lui attribuer ni des mérites indépendans de l'expérience, ni un objet supérieur à la sensation. A ce titre, la couleur n'a dans l'art que le second rôle. Elle peut même avoir le danger d'entraîner ceux qu'elle préoccupe à sacrifier dans leurs œuvres l'action au spectacle et l'expression la plus haute de la vie, qui est la pensée, à l'image tout extérieure, à l'effet strictement pittoresque.

Sans doute nous savons comme tout le monde et nous estimons à leur prix les progrès accomplis depuis plusieurs années par une partie de notre école. Il est clair que les peintres contemporains de genre et de paysage s'entendent mieux que leurs prédécesseurs à combiner des tons élégans ou solides, à déterminer agréablement un effet, à imiter le chatoïement des étoffes ou la rigidité des substances inflexibles. Faut-il oublier pour cela les droits de la pensée, du style, de tout ce qui occupe la cime de l'art? Il semble que pour beaucoup d'entre nous la peinture héroïque ou religieuse n'ait plus d'autre raison d'être qu'un reste de vieil usage, et les voix ne manquent pas pour en annoncer dans un avenir prochain, pour en conseiller dès à présent l'abandon. Autant vaudrait pourtant proclamer l'anéantissement de l'art lui-même. Ceux qui, condamnant l'idéal au nom du progrès, estiment que le talent n'a rien de mieux à faire désormais que de se consacrer à l'imitation des réalités vulgaires ou à la transcription des curiosités ethnographiques, ceux-là ne méconnaissent pas seulement les plus glorieuses traditions et le vrai génie de notre école à toutes les époques; ils oublient de compter avec les exigences les plus naturelles de l'esprit, avec des besoins éternels comme le cœur humain. En prétendant nous désabuser du beau pour nous inspirer la plate religion du fait, ils s'évertuent à réfor-

mer ce qui, Dieu merci, est de soi à l'abri des réformes. Dût le succès couronner en apparence leurs efforts, dût l'opinion achever de s'en rendre complice, il n'y aurait là, nous l'espérons bien, qu'un accident sans conséquence, une méprise moins durable après tout que le bon sens, et dont le premier grand maître qui surgira fera justice du jour au lendemain.

A côté des fausses doctrines qui tendraient à discréditer la peinture telle que l'ont comprise et pratiquée dans notre pays tant de nobles maîtres, depuis Poussin jusqu'à Ingres, depuis Lesueur jusqu'à Flandrin, des préventions tout aussi injustes et plus générales encore semblent menacer la vie de la gravure. Qu'y a-t-il donc en réalité de défectueux ou d'insuffisant dans cet art qu'on voudrait reléguer parmi les procédés surannés? En quoi les travaux non-seulement de M. Henriquel, mais de bon nombre de ses élèves en France et de ses confrères à l'étranger, justifient-ils l'inévitable oraison funèbre dont tout le monde, y compris la critique, poursuit aujourd'hui la gravure et les graveurs? — Une estampe, dirait-on, n'étant qu'une œuvre de seconde main, une copie dont tout le mérite consiste dans la fidélité matérielle, on a bien le droit de lui préférer un mode de reproduction plus fidèle encore. L'exactitude absolue de la photographie ne laisse aux renseignements fournis par le burin qu'une authenticité suspecte, et dès lors le procédé infaillible doit naturellement supprimer celui qui ne l'est pas : double erreur que plus d'une fois déjà nous avons eu l'occasion de relever dans la *Revue*.

Non, la seule fin de la gravure n'est pas l'effigie extérieure de l'œuvre d'autrui; non, il ne s'agit pas uniquement pour le graveur de transcrire avec une rigueur mathématique des lignes et des détails de modelé. Sa tâche est bien plutôt celle d'un interprète que d'un copiste. Le texte qu'il reproduit, il l'explique, et cette part d'invention personnelle ou tout au moins de critique donne à l'image une valeur particulière, comme au modèle lui-même un surcroît d'autorité. La photographie au contraire, qui n'interprète rien, qui ne sait rien contrôler ni rien choisir, la photographie n'arrive à nous livrer qu'un simulacre inerte, une ressemblance à la fois excessive et incomplète, puisqu'en remettant impitoyablement en lumière jusqu'aux moindres avaries, elle n'a et ne peut avoir pour les vérités intimes ni des préférences plus vives, ni un zèle plus intelligent. Que deviendrait sur la plaque du daguerréotype la *Joconde* de Léonard ou cette autre merveille de la peinture, ce *Mariage de sainte Catherine* par Corrège, dont le burin de M. Henriquel a si bien rajeuni récemment la grâce et l'harmonie exquises?

La fidélité photographique n'a de prix que comme moyen d'information matérielle. Qu'on en fasse grand cas à ce titre, qu'on de-

mande aux documens qu'elle fournit des notions certaines; mais qu'on n'y cherche pas un équivalent de ce que la gravure seule est en mesure de nous révéler. Laissons donc à celle-ci sa fonction et à la photographie son métier. La gravure n'est pas morte et ne doit pas mourir des coups que lui aura portés sa prétendue rivale, pas plus que l'art du statuaire ne saurait être vaincu par les procédés du moulage sur la nature. Elle peut être condamnée à l'inaction là où le principal résultat à obtenir est une imitation littérale, dans la reproduction des monumens de l'architecture par exemple ou dans les *fac-simile* de dessins. Partout ailleurs elle garde ses privilèges et défie les comparaisons avec la mécanique, parce que, au lieu de s'arrêter comme celle-ci à la surface des choses, elle en pénètre la signification secrète, parce qu'elle fait œuvre de sentiment et de pensée, parce qu'elle est une forme d'expression pour l'intelligence et non une contrefaçon muette de la réalité.

Or, précisément à cause de ces conditions et de ces ressources, l'art du burin impose à ceux qui le pratiquent une extrême réserve dans l'emploi apparent des moyens. Tout ce qui tendrait à l'étalage du faire, à l'ostentation de la *manœuvre*, pour nous servir du terme consacré, serait une usurpation et un contre-sens, l'accessoire l'emportant ainsi sur le principal. En outre il y aurait là une justification implicite de l'opinion défavorable à la gravure, puisque le talent, en n'agissant plus que dans la sphère de la dextérité, se montrerait, quoi qu'il fit, matériellement moins habile et en tout cas moins rapide que le procédé mécanique. Nous ne saurions dire que des fautes de cette espèce, plus compromettantes que jamais dans les circonstances où nous sommes, n'aient pas été commises par plusieurs graveurs de notre époque. Le temps est bien passé pourtant où la manière molle et pédantesquement facile d'un Morghen pouvait, sans offenser personne, dénaturer le style des plus grands peintres, où la stérile adresse avec laquelle Wille découpait le cuivre suffisait pour procurer le succès à ses œuvres et une notoriété européenne à son nom. Sans doute, aujourd'hui comme toujours, il est nécessaire que le graveur choisisse avec un soin scrupuleux ses *travaux*, c'est-à-dire les combinaisons de tailles les plus propres à modeler chaque forme dans le juste sens, à exprimer la dégradation des plans ou les valeurs relatives du coloris; sans doute, il faut qu'il trouve le secret d'assouplir un instrument rebelle, à la condition toutefois de ne pas nous informer trop complaisamment des efforts faits pour y réussir. Il faut en un mot que sa main ait d'autant moins d'orgueil qu'elle aura en réalité plus de science, sans quoi nos regards mal à propos occupés ne verraient dans une estampe que les traces de l'outil et oublierait presque l'objet représenté pour s'en tenir à ce que leur montrerait

cette sorte de calligraphie pittoresque. Qu'est-il besoin d'ailleurs de plaider plus au long la cause de la gravure? Les œuvres des maîtres seront à cet égard plus convaincantes que toutes les dissertations, et c'est à elles qu'il convient de laisser la parole. Aussi bien le moment est-il venu pour nous de recueillir les enseignemens qui ressortent de notre sujet et de résumer la pensée de cette étude. En écrivant, à propos de la *Grammaire des arts du dessin*, les pages qui précèdent, nous n'avons pas entendu seulement louer un livre excellent et en recommander la lecture aux hommes du monde; nous avons voulu encore appeler sur ce livre l'attention des artistes eux-mêmes et les exhorter à un genre d'étude pour lequel ils n'ont trop souvent qu'un éloignement préconçu ou une paresseuse indifférence. Il faut bien le dire en effet, les plus sceptiques, les plus ignorans même en matière esthétique, ne sont pas toujours ceux qui n'ont tenu de leur vie un ébauchoir ou un pinceau. La simple possession des secrets du métier n'est pas une garantie de science véritable, encore moins de croyances philosophiques, et plus d'un aujourd'hui parmi les praticiens les plus habiles serait assez empêché peut-être s'il lui fallait définir sa doctrine ou confesser sa foi. Certes on ne saurait imposer à un sculpteur ou à un peintre l'obligation de discourir sur l'art comme un théoricien de profession, et de donner à tous venans les raisons de ce qu'il fait ou de ce qu'ont fait les autres; mais sera-t-on mal fondé à exiger de lui qu'il se rende au moins quelque compte des principes qu'il a la mission d'appliquer, et que, au lieu d'exercer son art par pur empirisme, il en pratique les lois morales à aussi bon escient que les conditions techniques? »

Il ne s'agit ni de condamner à l'immobilité les écoles modernes, — ce qui serait une tentative aussi vaine que de prétendre supprimer leur passé, — ni de contester au génie, au talent même, son libre arbitre et ses privilèges. Il s'agit uniquement de rappeler à la mémoire des uns, de définir pour l'instruction des autres certains devoirs qui obligent tout le monde, certains principes au-dessus des plus hardies entreprises ou des variations du goût. La fidélité au vrai n'est pas la routine, la force qui se recueille et qui calcule n'a rien de commun avec l'inertie. Ceux qui ne voient dans l'art qu'une occasion d'innovations perpétuelles, ceux qui croient que le beau se devine et s'invente par la seule vertu des instincts personnels, ou qu'il varie en raison des mœurs de chaque époque, ceux-là se méprennent sur la fonction de l'artiste, comme ils s'exagèrent l'indépendance de ses inspirations.

Rien ne sort de rien, et il n'est pas arrivé encore qu'un grand artiste ait surgi au milieu d'un peuple barbare ou dans une atmosphère vide de traditions. Si puissans novateurs qu'ils fussent,

Nicolas de Pise et Giotto se souvenaient de leurs devanciers, comme Phidias, pour créer ses incomparables chefs-d'œuvre, s'était aidé des découvertes déjà faites, comme Michel-Ange lui-même devait soumettre sa fière fantaisie à l'autorité des enseignemens et des exemples antérieurs. L'histoire de l'art, telle qu'elle est écrite dans les œuvres des maîtres, n'est que le développement sous des apparences diverses d'un petit nombre de vérités fixes, d'axiomes, de principes immortels comme les besoins de l'intelligence humaine. Que l'application de ces principes soit astreinte à un progrès incessant, que l'immobilité en pareil cas devienne le signe de la décadence, — rien de plus vrai. Toujours est-il que le perfectionnement ne saurait porter que sur les modes d'expression. Il n'est pas plus possible de changer en ceci le fond des choses qu'il ne le serait d'inventer pour le corps des formes nouvelles ou de nouveaux sentimens pour le cœur. Comment après tout demander à l'art plus de variété qu'à la nature, qu'on n'accusera pas pourtant de monotonie parce qu'elle reproduit obstinément les mêmes types, et qu'elle impose les mêmes passions aux générations d'hommes qui se succèdent? L'art consiste précisément à diversifier par les nuances, par l'interprétation, par l'originalité du sentiment et du style cette éternelle et implacable uniformité. Dans de telles limites, son domaine est assez vaste encore et sa tâche assez belle pour contenter les plus hautes ambitions.

Que les artistes donc laissent dire, sans s'émouvoir de leurs paradoxes, ceux qui prêchent la licence au nom de la liberté aussi bien que ces docteurs du matérialisme pittoresque qui, pour toute esthétique, ne savent professer que la religion de la chair, l'imitation sensuelle de « l'animal humain; » mais, en dédaignant à juste titre ces jactances ou ces excès d'humilité, qu'ils se gardent, sous prétexte d'indépendance, de repousser d'autres conseils, d'autres exhortations plus dignes d'eux. Leur indépendance ne sera nullement compromise, s'ils acceptent non pas le joug, mais l'appui des règles et des traditions. Quant à nous, tous tant que nous sommes, en connaissant mieux les conditions de l'art, nous en goûterons mieux aussi, nous en comprendrons plus sûrement les œuvres. « Nos appétits, écrivait Poussin, ne doivent pas en juger seulement, mais aussi la raison. » L'auteur de la *Grammaire des arts du dessin* a tout fait pour que cette raison fût bien avertie, pour que ces « appétits » trouvassent leur hygiène en même temps que leur aliment.

HENRI DELABORDE.

LE TERRITOIRE

DE LA

COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Passage du Nord-Ouest par terre, par lord Milton et M. Cheadle; Londres.

Il y a une quarantaine d'années, le monde d'au-delà de l'Atlantique fut vivement excité par l'apparition d'un livre assez étrange et singulièrement monotone. Un Américain appelé Tanner, enlevé dans sa jeunesse par les Indiens, devenu sauvage, puis entré au service de la Compagnie de la baie d'Hudson et redevenu civilisé, venait d'écrire ou de dicter ses souvenirs de la vie indienne. Dans ce temps-là, l'humanité s'intéressait à elle-même; on était curieux de connaître les sentimens d'un sauvage et de les comparer à ceux d'un civilisé. Par malheur, tant qu'il avait été sauvage, Tanner n'avait pas pensé; ses souvenirs se bornaient à dire: « Tel jour j'ai mangé, et tel autre jour j'ai eu faim. » L'incident de son mariage offrait lui-même peu d'intérêt. Une femme s'approche, prend la pipe qu'il avait entre les dents, en tire trois ou quatre bouffées de tabac et la lui rend. Ce manège répété deux fois, Tanner eut une femme pour lui raccommoder ses mocassins, et l'Indienne un mari pour lui tuer du gibier. Il n'est pas vrai que les animaux diraient des choses intéressantes, s'ils pouvaient parler; on n'a rien à dire quand on ne pense pas, et le sauvage, qui vit d'instinct comme la brute, ne saurait se peindre lui-même: des civilisés seuls peuvent raconter sa vie. Sous ce rapport, le livre que nous allons essayer de faire connaître remplit toutes les conditions désirables. Deux civilisés, bien plus deux enfans gâtés de la civilisation,

lord Milton, le fils aîné de lord Fitz-William, c'est-à-dire l'héritier d'une des plus grandes fortunes d'Angleterre, et un jeune médecin, le docteur Cheadle, ont la fantaisie d'aller vivre en sauvages sur le territoire de la Compagnie de la baie d'Hudson. Ils y passent l'hiver dans une hutte, au milieu des neiges, chassant le bison au sud et la martre au nord, et lorsqu'ils se sentent suffisamment endurcis à la fatigue et aux privations, ils s'élancent à travers les Montagnes-Rocheuses, et veulent, en dépit de tous les obstacles, découvrir une route directe entre le Canada et les terrains aurifères de la Colombie anglaise.

Sans doute les beaux temps de la vie sauvage sont passés. Sur l'immense territoire gouverné par la Compagnie de la baie d'Hudson, et qui égale en étendue les États-Unis, il n'existe que des débris de peuplades. Comme le castor, l'Indien a perdu ses instincts en cessant de vivre en société. Pour rencontrer de vrais sauvages, il faut aller chez les Sioux et parmi les Indiens qui n'ont pas cessé d'être en guerre contre les blancs. D'un autre côté, lord Milton et M. Cheadle se font sauvages plus que de raison. En dépouillant les vêtemens des civilisés, ils en ont rejeté les pensées. Leur prétention est d'être uniquement des marcheurs et des chasseurs. Ne demandez pas à lord Milton et à M. Cheadle d'être des philosophes parce qu'ils ont bu l'eau de la forêt avec des sauvages et le *cocktail* avec des mineurs : leur livre perdrait son originalité s'il cessait d'être pédant dans les choses frivoles et léger dans les choses sérieuses; mais vous y trouverez ce que peu de voyageurs vous donnent, la reproduction des faits sans mélange de pensées étrangères. Ces désœuvrés d'ailleurs sont allés où ne vont pas les savans; ils racontent ce que les politiques ne racontent pas. Par le seul fait de leur passage dans ces lieux écartés, ils ont déchiré le voile dont on les couvrait. Un peuple nouveau, qui parle français, formé des débris d'autres peuples, habite les vastes solitudes qui s'étendent du Lac-Supérieur aux Montagnes-Rocheuses. Avant d'entrer dans la partie héroïque de l'expédition, faisons connaissance avec ces Indiens qui ne sont plus des sauvages et avec ces demi-sang qui sont encore des civilisés; nous terminerons en exposant les conditions de la lutte qui se prépare entre l'Angleterre et les États-Unis sur une terre si longtemps défendue par l'éloignement et par le silence.

I.

Notre point de départ sera le fort Garry, situé au confluent de la Rivière-Rouge et de l'Assiniboine, sur le territoire de la Compagnie de la baie d'Hudson, au nord du jeune état du Minnesota, à une distance à peu près égale de l'embouchure du Saint-Laurent dans

l'Atlantique et de l'île de Vancouver dans le Pacifique. Nos voyageurs y arrivent environ sept semaines après leur départ de Liverpool. Ils ont traversé l'Atlantique, ils remontent le Saint-Laurent, visitent le Niagara, prennent au nord du lac Érié par Toronto, passent à Détroit sur la rive américaine, contournent les lacs par le sud, traversent Chicago, et se rendent en chemin de fer à Saint-Paul, sur le Mississipi supérieur. Ils remontent ce fleuve en bateau à vapeur jusqu'à La Crosse, où s'arrête la navigation. Une voiture publique les conduit, à travers les prairies de la vallée du Mississipi, à la vallée de la Rivière-Rouge. A Georgetown, ils s'embarquent sur deux canots en écorce de bouleau et achèvent les cinq cents milles qui les séparaient encore du fort Garry en avançant sans le savoir l'insurrection des Sioux, qui allait mettre derrière eux tout à feu et à sang dans le Minnesota.

Ne croyez pas que le fort Garry soit un lieu solitaire et silencieux, un simple comptoir avec des magasins qu'entoure une haute palissade flanquée aux quatre angles de petites tours carrées, comme sont la plupart des comptoirs de la Compagnie de la baie d'Hudson. Si le fort Garry n'a longtemps communiqué avec le reste du monde que par le convoi qui part annuellement du fort York, sur la baie d'Hudson, s'il n'a encore que des rapports irréguliers avec l'état américain du Minnesota, c'est le centre d'un monde à part, c'est une ville telle qu'il peut s'en élever sur le territoire de la Compagnie de la baie d'Hudson. Indépendamment des fermes et des hameaux dispersés le long de la Rivière-Rouge et de l'Assiniboine, huit mille habitans sont réunis autour du fort Garry. Ce sont des Anglais, des Écossais, des fils de Canadiens français, des demi-sang canadiens et des Indiens. Les deux langues qui s'y parlent le plus communément sont le français et une langue franque, mélange de patois bas-normand et d'indien. Les demi-sang donnent le ton. Ce sont des gens sans souci du lendemain, vifs et gais, prêts à endurer toutes les fatigues et s'abandonnant à la débauche dans les momens d'inaction. On n'entend au fort Garry que le bruit du violon et des cris de joie; on n'y voit que danses et scènes d'ivresse. Deux fois par an, au printemps et à l'automne, la population entière quitte la ville, suivie par quinze ou seize cents chariots, et s'en va camper dans la prairie pour chasser le bison. Un millier de ces énormes animaux tombe à chacune de ces chasses, et leur viande conservée approvisionne la colonie jusqu'à la chasse suivante. Depuis l'introduction des colons par lord Selkirk, au commencement du siècle, le fort Garry a été le théâtre de plusieurs guerres civiles, et les esprits sont loin d'y être calmés. Les colons accusent la Compagnie de la baie d'Hudson de préférer les intérêts de la chasse à ceux de l'agriculture. La compagnie défend le mo-

nopole des fourrures contre les trafiquans interlopes. Souvent les tribus indiennes se font la guerre. Les demi-sang prennent part à tous les conflits indiens, et y apportent la supériorité que leur donne une faculté d'endurance égale à celle des Indiens, unie à la force musculaire des Européens. Le fort Garry n'est pas une jeune colonie; c'est un vieux comptoir qui résiste à une transformation nécessaire. Le gouvernement de la compagnie aurait été depuis longtemps renversé, si un gouvernement qui tient sous clé toutes les provisions et peut réduire sans jugement les récalcitrans à la famine n'était le plus fort des gouvernemens. Il a pour lui les demi-sang, les Indiens, tout ce qui porte le fusil; il a contre lui les fermiers, les colons, tout ce qui manie la charrue.

Il est triste de penser que toute cette race de chasseurs, Canadiens, demi-sang et Indiens, soit destinée à disparaître. Bientôt peut-être n'entendra-t-on plus sur les bords de la Rivière-Rouge les bateliers chanter les vieux Noël du pays de France. Le lourd colon aura retourné les prairies et défriché les bois. Au lieu de la forêt toujours nouvelle et toujours la même, on aura des villes avec des rues tirées au cordeau. En attendant que l'œuvre s'accomplisse, celui qui veut courir les aventures dans le *far west* doit s'associer pour compagnons des hommes qui aient dans leurs veines quelques gouttes de sang français. Aussi lord Milton et M. Cheadle prirent-ils à leur service quatre demi-sang canadiens, dont le chef, appelé La Ronde, était tout à la fois un voyageur intrépide, un habile chasseur et un grand perceur de cœurs. On acheta six voitures, tout en bois, parce que celles où il entre du fer sont impossibles à réparer dans la forêt; on se procura des chevaux de selle, des chevaux de trait, des chevaux de relai, et l'on se mit en route vers le fort Carleton, pour se rapprocher de cinq à six cents milles du pied des Montagnes-Rocheuses.

L'automne canadien brillait dans sa splendeur. Le pays qu'on parcourait était un pays ondulé, parsemé de lacs et couvert de bouquets de bois. Sur les lacs s'ébattait une foule d'oiseaux d'eau prêts à prendre leur vol vers le sud; les perdrix se levaient à chaque pas dans la prairie. Le trajet du fort Garry au fort Carleton fut une longue partie de plaisir. A peine arrivés au fort Carleton, les voyageurs apprennent qu'on avait vu les bisons à deux journées de marche vers le sud. L'attraction est trop forte pour y résister. On retarde de quelques jours les préparatifs de l'hivernage, et, laissant le gros bagage en arrière, on s'en va camper du côté où les bisons ont été aperçus. La Ronde est envoyé à la découverte; il reconnaît les bisons. On serre les sangles des chevaux, on visite les gourmettes, et l'on s'avance sur une seule ligne avec La Ronde au centre. Les bisons étaient çà et là, paissant par groupes l'herbe

de la prairie; on s'arrête. La Ronde imite le mugissement du bison. A ce signal, les différens groupes de bisons se réunissent en une masse compacte qui se met à galoper lourdement. Les chasseurs de leur côté prennent le petit galop et gagnent sur les bisons, qui, se voyant poursuivis, hâtent leur course. A 500 mètres de distance, La Ronde crie : « Laissez aller ! » et chacun, enfonçant les éperons dans le ventre de son cheval, se précipite au milieu des bisons pour détourner l'animal dont il a fait sa victime. De toutes les chasses, celle qui excite le plus fortement l'instinct de la destruction, c'est la chasse aux bisons, « la course aux bœufs, » comme disent les demi-sang canadiens. Il y a assez de danger pour tenir en haleine, pas assez pour refroidir l'ardeur. Ces animaux sont difformes; leur train de derrière touche la terre; leur grande bosse, leur immense crinière, à travers laquelle percent deux petits yeux méchans, les rendent hideux. Ce n'est pas une chasse, c'est une guerre. Il faut que le bison tombe ou que l'homme meure de faim. Aussi dans cette lutte de la légèreté contre la pesanteur, de l'adresse contre la force, l'homme s'enivre de carnage. Un bison abattu, on court à un autre, et l'on va tant que le cheval n'a pas perdu haleine et peut vous porter. Au retour au camp, deux des compagnons manquaient. L'un d'eux, un Canadien, parvint à retrouver son chemin dans l'obscurité; mais l'autre, un Européen, associé depuis quelque temps à nos voyageurs, ne parut pas de la nuit. Il avait erré au hasard dans la prairie, et s'y serait perdu, s'il n'avait été recueilli dans un camp d'Indiens Cree, dont le chef avait partagé avec lui sa tente et son repas. Le lendemain dans la matinée, le chasseur égaré arriva au camp des Anglais, suivi ou pour mieux dire conduit par ses nouveaux amis.

Des deux côtés, on se donna des poignées de main, puis on s'assit les jambes croisées, et l'on fuma plusieurs pipes sans dire un mot. A la fin, le chef cree se leva et débita avec grâce et facilité un discours que La Ronde traduisit ainsi : « Moi et mes frères, nous avons été très troublés par des récits que nous ont faits les hommes de la compagnie. Ils nous ont dit que des hommes blancs allaient bientôt visiter ce pays et que nous devons nous tenir sur nos gardes. Dites-le-moi, pourquoi êtes-vous venus ici? Dans votre propre pays, vous êtes, je le sais, de grands chefs. Vous y avez en abondance des couvertures, du thé, du sel, du tabac et du rhum. Vous avez de magnifiques fusils et du plomb et de la poudre à volonté; mais une chose vous manque, vous n'avez pas de bisons, et vous venez ici pour en chercher. Moi aussi, je suis un grand chef; mais le Grand-Esprit n'a pas agi de même à l'égard de chacun de nous. A vous, il a donné des richesses variées; à moi, il a donné le bison. Pourquoi venez-vous détruire la seule bonne chose que je

possède, et cela simplement pour vous amuser? Toutefois, comme je suis certain que vous êtes grands, généreux et bons, je vous donne la permission d'aller où vous voudrez et de chasser à votre gré. Quand vous viendrez dans mon camp, vous y serez bien reçus.» Le discours de l'Indien soulevait des questions si délicates, que le futur membre du parlement pour le *west riding* du Yorkshire trouva prudent de ne pas argumenter. Il se contenta de complimenter le chef sauvage, et couronna sa réponse par une offre libérale de couteaux et d'autres présents; mais ce n'était pas l'affaire. En bon cree, la harangue du chef signifiait : « Donnez-moi du rhum. » Les Anglais ne cédèrent pas, et le chef cree se vengea de son désappointement en publiant dans toute la prairie que lord Milton était un homme sans naissance et sans éducation. Il était temps de décamper, un plus long séjour eût amené une collision; les travaux de l'hivernage devaient être entrepris sans délai. On retourna donc au fort Carleton, et l'on se dirigea sans perdre de temps vers l'ouest-nord-ouest, pour s'arrêter quatre-vingts milles plus loin, sur les bords du lac du Poisson-Blanc, dans un lieu appelé en français par les demi-sang la Belle-Prairie.

Jusqu'ici tout marche à souhait, et l'hivernage lui-même se passera aussi heureusement que possible. Le lieu est bien choisi, on dirait un parc anglais du temps où les dessinateurs de parcs en Angleterre imitaient la nature : au nord, la forêt sans limites qu'habitent les animaux aux précieuses fourrures; à deux ou trois journées au sud, les prairies fréquentées par les bisons; au fond de la vallée, un lac poissonneux; tout autour, un pays coupé favorable à la rencontre du menu gibier. En cas de nécessité pressante, on peut aller chercher du secours au fort Carleton. Si le thermomètre tombe plus d'une fois à 40 degrés centigrades au-dessous de zéro, la hutte ou *log house* construite sous la direction de La Ronde résiste à toutes les bourrasques. Il n'y a pas mauvaise compagnie dans les environs. Les Indiens de ce district sont les Cree appelés *Cree de la forêt*. Ils habitent par familles dans des huttes isolées, et sont beaucoup plus doux que les *Cree de la prairie*, qui restent en troupe et sont toujours à cheval à la poursuite des bisons. Les Cree de la forêt vivent du commerce des pelleteries. Ils vendent les peaux aux facteurs de la compagnie, et reçoivent en échange les couvertures, les ustensiles, les armes et les munitions dont ils ont besoin. Ces gens ne seraient pas trop misérables sans la dureté du climat, et si la condition du chasseur n'était de passer continuellement de l'extrême abondance à l'extrême famine. Toutefois, bien que lord Milton et M. Cheadle ne le disent pas, on sent que rien au monde ne leur aurait fait passer un second hiver sur le territoire de la Compagnie de la baie d'Hudson. L'ennui les ronge, et le froid de l'ennui pèse

sur eux encore plus que le froid de l'atmosphère. M. Cheadle, dont le corps et l'esprit sont prêts à toutes les besognes, ne peut pas supporter pendant plus de deux jours le silence de la forêt. A peine rétabli d'un érysipèle à la tête, lord Milton, par 30 degrés de froid, se traîne à dix ou quinze lieues de distance pour fuir la solitude et chercher des semblables. Au dégoût de l'ennui se joint le dégoût de la malpropreté. La hutte est si étroite qu'en peu de jours le sol s'exhausse, comme celui d'une étable, par la litière qu'on y jette. Il faut vivre aussi, et c'est une distraction cruelle que d'avoir à trouver sans cesse les moyens de ne pas mourir de faim.

Le gros gibier est rare. Aucun Européen, aucun demi-sang même n'est assez rusé pour tromper la vigilance du grand daim du Canada. On ne peut le chasser avec des chiens qu'au printemps, alors que la gelée de la nuit, succédant au dégel de la journée, a produit une légère croûte de glace qui se brise sous son poids et où il demeure empêtré comme dans un filet. La glace et la neige protègent le poisson. Les canards et les oiseaux d'eau ont disparu pour ne revenir qu'au printemps. On envoie au fort Carleton et même au fort Garry chercher des provisions. On va chasser le bison dans la prairie par un froid de 40 degrés. Jamais le résultat n'égale l'effort. Les moyens de transport font toujours défaut. Une neige réduite en poussière par le froid couvre le sol à plusieurs pieds de hauteur. Il n'est plus question de chevaux ni de voitures, il faut se servir de traîneaux tirés par des chiens; mais la condition de ces animaux est lamentable. Ils sont les premiers à sentir les effets de la famine. Si on ne les nourrit pas, ils ne peuvent avancer; si on les nourrit, ils ont bientôt consommé le peu de provisions qu'ils peuvent traîner. Encore faut-il que l'homme fasse le chemin pour les traîneaux, et pas à pas darcisse la neige en marchant avec des raquettes. Il faut pousser à la montée, retenir à la descente en laissant traîner les jambes dans la neige en guise de frein, relever sans cesse le traîneau, sans cesse renversé. Au retour d'une expédition heureuse, on est aussi dénué de provisions qu'au départ; que serait-ce si l'on n'avait pas rencontré de gibier!

Encore, — avons-nous besoin de le faire remarquer? — la richesse a suivi nos hardis voyageurs dans les solitudes de l'Amérique. Ils mènent la vie sauvage comme dans les châteaux on mène la vie champêtre. Les couvertures ne leur manquent pas, ils ne connaissent pas la faim; ils trouvent des hommes pour chasser avec eux, des femmes pour raccommoier leurs vêtements. Autant que le permettent les ressources du pays, ils peuvent louer des traîneaux et des chiens, et surmontent ainsi la plus grande des difficultés de la vie sauvage, la difficulté des transports. A leur approche brille sur les visages le sourire du contentement qui accueille la richesse

prête à se répandre. Par ce que les opulens ont eu à souffrir de la solitude, jugez de ce qu'y doivent endurer les misérables. L'Indien n'existerait pas, si la nature, en lui refusant la prévoyance, ne lui avait donné un corps capable de supporter la faim et la fatigue.

On est bien aise de trouver dans un livre sans prétentions philanthropiques un compte favorable du caractère de ces pauvres Indiens que la civilisation fait fuir devant elle. Lord Milton et M. Cheadle ont remarqué que dans les crises de famine les hommes étaient plus amaigris et plus exténués que les femmes et les enfans; les derniers morceaux sont toujours donnés au plus faible. Dans les plus grands froids, ils ont vu des enfans se dépouiller de leur couverture pour la joindre à celle qui protégeait leur père endormi et lutter contre la fatigue et le sommeil pour entretenir le feu. Jamais un trappeur ne visite les pièges tendus par un autre; jamais un chasseur ne s'empare de la pièce qu'un autre a blessée. Pendant les six mois qu'a durés ce long hivernage, la hutte des Européens est restée souvent sans autre protection que la foi publique; aucun larcin n'a été commis. Un Indien se présente à la hutte en l'absence des Européens; un morceau de viande est sur la table; l'Indien n'a pas mangé depuis trois jours, et le morceau de viande n'est pas touché. Ces sauvages, esclaves de l'étiquette en face du public, sont, dans la vie familière, rieurs et presque aimables. Ils se moquent à cœur-joie des Européens, qui, avec des jambes de même longueur, font des enjambées d'un tiers plus courtes que celles des Indiens, et qui, au lieu de marcher droit devant eux dans l'obscurité, tournent en rond parce qu'ils inclinent toujours à gauche. Cela fait compensation pour l'incurie, l'ivrognerie et la passion du jeu. Qui pourrait d'ailleurs attribuer à une perversité de race les vices des Indiens? L'incurie n'est-elle pas dans tous les pays la compagne de la misère? L'Indien ne s'enivre pas par gourmandise; il s'enivre pour perdre le souvenir de ses maux. Peu lui importe le goût de la liqueur; il demande seulement qu'elle contienne assez d'alcool pour prendre feu, d'où lui vient le nom d'*eau de feu*. Lorsque la vie tout entière est un jeu à outrance, il est naturel qu'on aime à jouer d'un seul coup toutes les bonnes et toutes les mauvaises chances de la vie. De même que l'ivrognerie, le jeu n'est pas pour les Indiens un passe-temps; ils jouent jusqu'à ce que l'un des joueurs ait perdu tout ce qu'il possédait, et les spectateurs montrent un intérêt égal à celui des acteurs. Toutefois il est difficile de croire avec M. Cheadle que les qualités des Indiens viennent de ce que, dans leur enfance, on les laisse des journées entières immobiles et entourés de mousse dans un berceau que la mère suspend à un arbre ou porte à son cou, ce qui leur apprend la patience, source de toutes les vertus indiennes. Je serais plutôt

disposé à croire que, durant leur hivernage à la Belle-Prairie, M. Cheadle et lord Milton n'ont pas vu de véritables sauvages; ils ont vu des sujets de la Compagnie de la baie d'Hudson, ils ont vu des hommes apprivoisés, domptés, transformés par une politique habile et persévérante. M. Cheadle se prend de querelle avec un Indien; celui-ci le saisit à la gorge, lui porte au cœur la lame de son couteau et lui dit : « Si j'étais un Cree de la prairie, vous seriez mort. » Avec autant de sang-froid que d'à-propos, M. Cheadle répond : « Oui, mais vous êtes un Cree de la forêt... » En d'autres termes : vous vivez sur le territoire de la compagnie, et vous savez que, si vous commettiez un meurtre, vous ne pourriez plus ni vendre une peau de martre ni acheter une couverture.

D'où vient que la Compagnie de la baie d'Hudson et les anciennes compagnies de fourrures du Canada ont su gouverner les Indiens, tandis que la grande république américaine n'est parvenue qu'à les détruire? D'où vient qu'elles ont transformé le sauvage comme on transforme un braconnier en en faisant un garde-chasse? Sans nul doute, les circonstances ne sont pas les mêmes au nord et au sud. Dans les pays à bisons, les Indiens ne dépendent pas des Européens pour leur subsistance, et dans les pays à fourrures ils sont sous la dépendance commerciale des Européens; mais cette raison n'est pas la seule. Si cruel que soit d'ordinaire le gouvernement d'une compagnie commerciale, il y a pour les races indigènes une chose pire qu'un gouvernement de marchands, c'est un gouvernement de colons. Les Indiens étant ce qu'ils sont, c'est-à-dire des gens toujours sous le coup de la famine, le laisser-faire les livre à l'exploitation de la race la plus dépourvue de scrupules qu'il y ait au monde, la race des trafiquans européens dans les pays sauvages. Pour que l'Indien ne soit pas exploité sans merci, il faut un prix de vente et un prix d'achat fixés d'avance, il faut des marchés toujours ouverts, il faut une prévoyance plus grande que la sienne, qui réunisse de longue main les approvisionnemens, il faut en un mot de l'ordre au milieu du désordre. Puis les grandes compagnies, leur part faite (la part du lion assurément), se sont opposées aux envahissemens des colons sur les terrains de chasse. Il s'est élevé un intérêt indien en opposition avec l'intérêt colon. Les peaux-rouges ont trouvé des protecteurs dans les conseils des hommes blancs, et même, à force de lutter contre l'esprit colon, les administrateurs de la compagnie et ses agens en sont arrivés à se prendre pour des missionnaires chargés par la Providence de veiller au bien-être des indigènes. Aussi les procédés de la Compagnie de la baie d'Hudson envers les Indiens ont-ils été généralement réguliers, modérés et parfois généreux. La douceur de son patronage ne lui fait pas moins d'honneur que l'habileté administrative qui s'est

étendue à toutes les distances et est parvenue à surmonter toutes les difficultés des transports. Cependant celui qui de fait, sinon de droit, peut seul acheter les marchandises négociables d'un pays et seul vendre les objets nécessaires à la vie est un terrible despote; on ne vit que par sa permission, et pour vivre les hommes se transforment. On a laissé à l'Indien l'exercice de ses facultés physiques, son industrie sauvage, son aptitude de chasseur, on lui a laissé tout ce qui pouvait être utile au service de la compagnie; on a anéanti l'homme intérieur, et, en cessant d'être un sauvage, l'Indien n'est pas devenu un civilisé, il est devenu un sujet de la Compagnie de la baie d'Hudson. Le mal n'est peut-être pas grand. Si les races inférieures doivent inévitablement disparaître, mieux vaut la mort lente, mesurée, administrative, du nord-ouest de l'Amérique que les spoliations de la Cafrerie ou les massacres de la Nouvelle-Zélande. Seulement, qu'on ne parle pas de sauvages à propos de ces Indiens qui se trouvent honorés d'être les domestiques des Européens et dont les femmes se font blanchisseuses!

Lord Milton et M. Cheadle donnent deux conseils à ceux qui seraient tentés d'aller courir les aventures dans le *far west*. Ils disent : « Comptez pour votre subsistance sur la plume plutôt que sur le poil. N'emportez pas avec vous de carabines à canons rayés; contentez-vous d'un fusil à deux coups qui puisse porter la balle à l'occasion. » Tout chasseur comprendra ce que cela signifie, et retournera sans dédain aux lièvres et aux perdreaux de son pays. Quoi qu'il en soit, de tous les métiers, le plus rude, le plus insupportable, est le métier de trappeur. Naturellement la chasse aux bêtes fauves n'a lieu qu'en hiver, alors que les fourrures sont les plus belles, et que les animaux qui les portent laissent sur la neige les empreintes de leur passage. On ne se sert que de pièges, et les trappes en usage sur le territoire de la Compagnie de la baie d'Hudson sont absolument construites sur le modèle des pièges que nous appelons en France des assommoirs. Toute l'habileté consiste dans la manière de poser les trappes et de cacher à l'animal le passage de l'homme. On s'en va donc sur la neige à travers la forêt, portant sur le dos son fusil, sa couverture, ses vivres et ses outils, chercher à plusieurs journées de distance un terrain de chasse qui n'ait pas encore été parcouru. Il faut marcher tant que le jour dure et rester la nuit sans abri. Le bagage est toujours trop lourd pour les heures de marche, et toujours insuffisant pour les heures d'immobilité; toujours les vivres font défaut. — Après avoir posé les trappes, on s'en retourne à la hutte, et huit jours après on revient les visiter. Est-on sûr au moins que la moisson sera abondante? Il y a une chose terrible pour les populations qui vivent de la chasse : le gibier diminue à mesure que la valeur en aug-

mente. Le renard argenté, dont la peau se vend 70 livres sterling, c'est-à-dire 1,750 francs, dans les comptoirs de la compagnie, s'est retiré vers les solitudes septentrionales. Du temps où le castor avait une grande valeur, on a presque détruit la race de ces animaux; par suite de l'invention des chapeaux de soie, la peau de castor ne se vendant plus que 1 franc 25 centimes sur le territoire de la compagnie, le castor redevient commun. Ainsi de tous les autres animaux à fourrures; ils disparaissent ou se multiplient suivant qu'on donne de leur peau, en Europe ou en Chine, un prix plus ou moins considérable. Non-seulement le trappeur détruit la récolte de l'avenir, mais le fruit de son travail lui est souvent enlevé par un ennemi plus destructeur que lui-même. Lorsque, après vous être traîné plusieurs jours sur la neige, vous arrivez à vos pièges, vous les trouvez renversés. Il a passé par là un animal qui a relevé les assommoirs et s'est emparé des bêtes qui y étaient prises sans jamais se laisser prendre lui-même. Cet animal, de la race des gloutons, appelé par les Anglais *wolverine* et par les Indiens *karkajo*, est la terreur du trappeur. La ruse de l'Indien ne peut lutter contre la malice du karkajo. Le karkajo examine tout, voit tout, comprend tout. L'Indien a beau lui préparer des surprises mortelles, cacher des ressorts ou des canons de fusil qui doivent partir dès qu'on remuera les trappes; le karkajo écarte le ressort ou le canon de fusil avant de toucher à la trappe. Il a suivi le trappeur, il l'a regardé faire. Dès qu'on reconnaît les traces d'un karkajo, tout est dit; il faut retourner à sa hutte, la saison est perdue. La ruse des civilisés n'a pas été plus heureuse que celle des sauvages. M. Cheadle, ayant introduit par un tuyau de plume de la strichnine dans les morceaux de viande qui devaient servir d'appât, s'aperçut, lorsqu'il alla visiter les pièges, que tous les morceaux empoisonnés avaient été laissés de côté. A partir du mois de décembre, nos voyageurs ne parlent guère de la chasse aux fourrures. La fatigue, le froid ou le karkajo semblent les avoir dégoûtés de ce passe-temps maussade, et ils descendront, pour se distraire ou pour se nourrir, jusqu'à prendre des rats musqués dans leurs trous. Vanité de l'ambition! on comptait poursuivre à travers les forêts le grand daim du Canada, et l'on s'accroupit devant un trou de rat musqué pour y fourrer une perche à pointe dentelée. Aussi avec quelle ardeur appellent-ils le printemps! Des vols d'oiseaux en annoncent l'approche. Le nombre des passages est si grand que le ciel en est obscurci pendant le jour, et que durant la nuit le bruit du battement des ailes interrompt le sommeil. On va à la recherche des chevaux, que l'on avait lâchés dans la forêt au commencement de l'hivernage en leur laissant le soin de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance, et l'on se met en route.

C'est le propre du caractère anglais, dans les choses frivoles comme dans les choses sérieuses, de réparer les déconvenues par la hardiesse.

Heart of oak are the ships,
Heart of oak are the men...

Cœur de chêne sont les vaisseaux, cœur de chêne sont les hommes. On se serait exposé à trop de moqueries, si l'on avait été passer un hiver sur le territoire de la Compagnie de la baie d'Hudson pour en rapporter des martres prises par d'autres. Il fallait donc imaginer un grand projet, un projet patriotique et national, et l'on résolut de découvrir une route de l'Atlantique au Pacifique qui pût mettre en communication directe le Canada et les terrains aurifères du Cariboo, dans la Colombie anglaise.

Le lecteur aura sans doute remarqué le peu de distance qu'il y a du Mississipi supérieur à la Rivière-Rouge et à d'autres rivières qui se jettent soit dans le Lac-Supérieur, soit dans le lac Winnipeg. En effet, la plupart des grands fleuves d'Amérique prennent leur source au centre septentrional du continent pour se rendre ensuite à l'Atlantique, les uns du nord au sud, comme le Mississipi et ses affluens, les autres du sud au nord en inclinant vers l'ouest. Une seconde singularité, c'est que les fleuves qui se jettent dans le golfe du Mexique ont leur source plus au nord que plusieurs de ceux qui se jettent dans la baie d'Hudson. Au 49° degré de latitude, qui sépare les possessions anglaises des possessions américaines, de grands cours d'eau coulent parallèlement les uns aux autres dans des sens opposés. C'est ce qui permit à M. de Montcalm et à ses habiles prédécesseurs dans le gouvernement du Canada d'établir, en arrière des colonies anglaises qui devinrent plus tard les États-Unis, une communication fluviale entre le Canada et la Louisiane, qui appartenait alors également à la France. C'est ce qui a fait que, dans la dernière guerre civile des États-Unis, les coups décisifs contre le sud ont été portés sur le Mississipi. Également grâce à la distribution particulière des eaux, les compagnies de fourrures ont établi dans le nord-ouest un réseau de comptoirs qui forme, à partir du Lac-Supérieur et de la baie d'Hudson jusqu'aux Montagnes-Rocheuses, une succession de lignes circulaires dont les points les plus éloignés comme les plus rapprochés sont souvent en communication directe avec la mer. Nos voyageurs, qui avaient hiverné dans les environs du fort Carleton, n'avaient donc, pour se diriger vers les Montagnes-Rocheuses, qu'à suivre le cours du Saskatchewan du sud, du fort Carleton au fort Pitt et du fort Pitt au fort Edmonton, chef-lieu des comptoirs de la contrée du Saskatchewan, comme le fort Garry l'est des comptoirs de la Rivière-Rouge.

Les voyages de printemps sont pénibles au nord-ouest de l'Amérique à cause du grand nombre de rivières et de ruisseaux grossis par la fonte des neiges. Toutefois, la difficulté du passage des rivières laissée de côté, le trajet du fort Carleton au fort Edmonton ne fut pas sans agrément. On eut des rencontres intéressantes. On fit connaissance avec le *grouse* de la prairie, oiseau bizarre qui sert de ses pattes plus que de ses ailes, et qui, d'après nos voyageurs, a une singulière habitude : chaque soir, les *grouses* se réunissent à un lieu de rendez-vous et s'y livrent à une danse effrénée. Pendant que les uns battent des ailes en guise de musique, les autres tournent rapidement en rond; puis chacun, changeant de place, fait avec son voisin une sorte de chassé-croisé. On rencontra aussi une troupe d'hommes de la compagnie. Leur moyen de transport pour le bagage était des plus primitifs : deux perches d'égale longueur reliées à une de leurs extrémités, les bouts écartés traînant à terre, les bouts unis reposant sur le dos d'un chien. C'est ainsi que ces gens parcourent dans des pays déserts des distances de cinq et six cents lieues. Enfin, grâce à une trêve momentanée entre les Indiens Cree et la tribu des Pieds-Noirs, nos voyageurs purent voir au fort Pitt une des nations indiennes alliées des Sioux. Ils furent frappés de la noblesse du maintien des Pieds-Noirs et de la propreté de leurs vêtements, comparés à ceux des sujets de la compagnie. La paix ne paraissait pas devoir durer longtemps, et comme les Pieds-Noirs et les Sioux, quand ils ont vendu des chevaux, sont ensuite pris de chagrin et ont l'habitude de voler l'acheteur pour rentrer dans leur propriété, on passa sur la rive droite du Saskatchewan pour se rendre à Edmonton.

Quel spectacle s'offre aux regards à Edmonton et dans le pays du Saskatchewan! On y voit, dans sa grâce et sa tranquillité, le vieux Canada français, le Canada du temps de Montcalm. En faisant quatre ou cinq cents lieues vers l'ouest depuis le fort Garry, on recule d'un siècle en arrière. Ici tout est canadien : Compagnie de la baie d'Hudson, demi-sang français et Indiens francisés. Les colons n'ont pas pénétré jusque-là, les mineurs sont de l'autre côté des Montagnes-Rocheuses, et les Indiens, au lieu d'avoir été rejetés par le contact des civilisés dans une vie sauvage dégradée et servile, ont été appelés à la civilisation par les enseignemens de la religion catholique. Ne cherchez pas le tumulte et le mouvement d'une ville. Le fort Edmonton est un fort comme les autres comptoirs de la compagnie: seulement il est plus grand, et possède un moulin à vent, une forge et un atelier de charpente. Trente familles d'employés de la compagnie habitent l'intérieur. Au dehors campent cent ou deux cents demi-sang et Indiens aux gages de la compagnie en qualité de chasseurs, et une flottille de bateaux construits

sur les lieux mêmes attend les marchandises pour les transporter à la baie d'Hudson. Au milieu des bois et des prairies, sur le bord des lacs, çà et là, de petites communautés de demi-sang et d'Indiens, sous la direction de leurs missionnaires catholiques, se livrent à l'agriculture et à l'élevé des bestiaux. Le sol est fécond, l'ordre est parfait, et tous prospèrent dans l'ignorance du luxe et de la misère. La langue qu'on parle, c'est le français; les chansons que l'on chante, ce sont des chansons françaises. Y a-t-il quelque chose de plus touchant que l'amour opiniâtre de ces demi-sang et de ces Indiens du Canada pour une patrie inconnue qui ne leur donne ni une pensée ni un regret? On sent comment les choses ont dû se passer. Pendant qu'à l'approche du flot d'émigration qui a suivi la conquête anglaise les colons français de Québec et des environs se resserraient les uns contre les autres dans un territoire restreint, sous l'empire des mêmes sentimens la population des chasseurs se dispersa dans l'ouest. Une union intime s'établit entre tous les déshérités de la forêt, et de là sortit une race nouvelle, celle des demi-sang canadiens. C'est parmi les hommes de cette race que la compagnie recrute ses *voyageurs*, pour me servir de l'expression française qui a passé dans la langue anglaise au Canada.

Jusqu'à présent, le projet de gagner directement par l'ouest les mines d'or du Cariboo dans la Colombie anglaise n'a été qu'une idée vague et une sorte de gageure; maintenant il faut préciser les plans et arrêter les moyens d'exécution. Les hommes les plus compétens, des chefs de comptoirs qui ont pendant vingt et trente ans parcouru tout le nord-ouest et plusieurs fois traversé les Montagnes-Rocheuses, sont à Edmonton pour les affaires de la compagnie. Il y a là aussi des demi-sang qui ont servi de guides dans plusieurs expéditions. Chaque soir, après dîner, en fumant la pipe, on raconte les histoires du pays. C'est un mineur américain, appelé Perry, qui a traversé seul le continent dans toute sa largeur et poussé devant lui pendant huit cents lieues la brouette qui portait ses outils et ses provisions. C'est un Indien Cree qui s'est sauvé à la course, poursuivi par une tribu entière de Pieds-Noirs, grâce à un système d'entraînement imaginé par le commandant du fort Benton sur le Missouri. Ces récits et d'autres semblables échauffent l'imagination des deux jeunes Anglais. Ils brûlent de montrer que des hommes élevés dans la mollesse peuvent être, s'ils le veulent, aussi durs à la fatigue qu'un Indien et aussi intrépides qu'un mineur. Toutefois leur projet est universellement blâmé. L'opinion est unanime pour déclarer impossible d'atteindre le Cariboo par l'ouest. On dit que toutes les passes praticables des Montagnes-Rocheuses aboutissent au sud sur la rivière Columbia, et que la seule praticable au nord est celle qui est parcourue chaque été par un dé-

tachement d'hommes de la compagnie. On peint sous les couleurs les plus sombres les difficultés du versant occidental des Montagnes-Rocheuses. Les plus grands fleuves y coulent comme des torrens de montagnes entre des rives à pic; il est impossible d'en suivre les bords, il est impossible de se livrer au cours des eaux au milieu de rochers, de rapides ou de tourbillons. Il serait insensé de songer à traverser la forêt. Les arbres ont trois cents pieds de hauteur, dix, vingt et trente pieds de tour, les troncs sont serrés les uns contre les autres, et les débris accumulés par les siècles s'élèvent plus haut que l'homme. Personne à Edmonton ne veut accompagner l'expédition, sauf un demi-sang nommé Baptiste, qui portait le surnom d'Assiniboine à cause de la tribu indienne de sa mère. Chacun, il est vrai, le reconnaissait pour le plus habile chasseur et le plus intrépide voyageur du pays; mais l'explosion d'un fusil lui avait fait perdre l'usage d'un bras, et à la suite d'un meurtre le missionnaire l'avait excommunié. Cet homme, le seul qui se fût offert, mettait de plus à son engagement une singulière condition, celle d'emmener avec lui sa femme et son fils, âgé de treize ans. Comme si ce n'était point assez d'une femme et d'un enfant, on s'était embarrassé d'un vieillard, Irlandais de naissance, qui avait été journaliste aux Indes, précepteur à la Nouvelle-Orléans, et qui depuis un an languissait au fort Edmonton, sans savoir comment il y était venu ni comment il en pourrait sortir. Les conseils de la sagesse, les avertissements de l'expérience, ne purent vaincre le parti-pris. Parler d'impossibilités à des gens qui se proposent de faire ce que personne n'a encore osé tenter, c'est exciter plutôt que décourager leur ardeur. Une troupe de soixante émigrants avait passé l'année précédente par Edmonton pour se rendre directement au Cariboo. Étaient-ils arrivés? étaient-ils morts? On l'ignorait; dans tous les cas, ils avaient dû tracer un sentier, et c'était autant de peine épargnée d'avance. Un mois auparavant, cinq mineurs avaient suivi la même route; ne pourrait-on pas les rejoindre et ainsi accroître ses forces? Toutes les objections sont écartées. La troupe se compose de deux Européens valides, d'un Indien manchot, d'une femme, d'un enfant et d'un vieillard. On a douze chevaux, six de selle et six de bât, et l'on emporte avec soi quatre cents livres de farine, deux cents livres de *pemmican*, c'est-à-dire de viande de bison desséchée, réduite en poudre et mêlée à la graisse de l'animal, du thé, du sel, du tabac, des couvertures, des ustensiles de ménage, des munitions de chasse et trois cognées. C'est avec d'aussi faibles ressources et dans les conditions les plus défavorables que le 3 juin 1864 lord Milton et M. Cheadle se mettent en route pour atteindre le Cariboo, centre des exploitations aurifères de la Colombie anglaise. On devait passer par *Jasper-House*, comptoir de la Compagnie de la baie d'Hudson

situé sur le versant oriental des Montagnes-Rocheuses, et par un lieu appelé *la Cache de la Tête jaune* à cause d'un Iroquois qui y avait longtemps vécu solitaire. Au-delà, jusqu'au Cariboo, tout était inconnu, même de nom.

II.

En suivant du fort Garry au fort Edmonton une ligne à peu près parallèle à la frontière américaine et à une centaine de lieues plus au nord, nos deux voyageurs avaient eu à traverser des prairies ondulées, des forêts coupées de clairières et ce qu'eux-mêmes appelaient « des pays de parcs. » Maintenant ils vont faire connaissance avec la forêt marécageuse. D'Edmonton à Jasper-House, pendant des jours et des semaines de marche, le sentier traverse une forêt inondée. Les arbres tombés barrent le passage. Les chevaux, avec de l'eau jusqu'au ventre, doivent sauter par-dessus les troncs et s'empêtrant dans les branches. Des nuées de moustiques et de mouches qui portent le nom caractéristique de *bull-dogs* rendent les animaux ingouvernables. On ne saurait camper sur un terrain sec, à moins de rencontrer une digue construite par les castors. Deux fois on s'écarte du sentier, et deux fois il est retrouvé par l'Assiniboine. On perd un cheval de bât dans la forêt et une cognée au passage d'une rivière. Le vingt-troisième jour, on aperçoit tout à coup les Montagnes-Rocheuses. Elles s'élèvent en gradins boisés jusqu'aux pics couverts de neige. Les Européens poussent des cris de joie. L'Indien, sa femme et son fils, qui n'avaient jamais vu de montagnes, restent muets d'admiration. Plus loin, la chaîne de montagnes s'ouvre comme pour livrer passage. Plus loin encore, on distingue le fond d'une vallée; sur un des flancs s'élève un immense rocher appelé Roche-Amyette. C'est le point de repère qui avait été indiqué. En approchant, on découvre une petite maison en bois entourée d'une palissade, située près d'un lac où la Tabasca s'étend pour calmer sa fureur avant d'entrer dans la plaine. C'est la maison Jasper. Pour la première fois depuis vingt-six jours, on a la certitude de n'avoir pas fait fausse route.

Nos voyageurs sont au pied des Montagnes-Rocheuses. La végétation est une végétation de montagnes. Le mouflon et le bouquetin ont remplacé le daim et le bison. Au lieu d'être vêtus de peaux de daim, comme les Indiens de la forêt, ou de peaux de bison, comme les Indiens de la prairie, les indigènes portent des robes en peaux de marmotte. Leurs traits, leur langage, indiquent qu'ils appartiennent aux tribus des bords du Pacifique. Arrêtons-nous un moment et disons, avant de nous perdre avec lord Milton et M. Cheadle dans un labyrinthe de fleuves et de montagnes, pourquoi le projet d'aller au Cariboo par l'ouest ne pouvait réussir.

On sait que les Montagnes-Rocheuses appartiennent à la plus grande chaîne de montagnes qu'il y ait dans le monde, à celle qui s'étend le long du Pacifique de l'extrémité nord de l'Amérique septentrionale à l'extrémité sud de l'Amérique méridionale. Le caractère général des Montagnes-Rocheuses est donc avant tout celui d'une chaîne de montagnes : des lignes successives de pics élevés s'appuient les unes contre les autres et laissent entre elles des vallées parallèles. Les sources et l'embouchure du Frazer sont à la même latitude et séparées seulement par quelques degrés de longitude. Si l'on considère la masse énorme d'eau que charrie ce fleuve, on en conclura qu'avant de se jeter dans la mer il doit parcourir, du sud au nord et du nord au sud, plusieurs vallées longitudinales. Ce qui a fait obstacle au passage des eaux doit faire obstacle au passage de l'homme, et comme de l'immense presque-île de montagnes qu'entoure le Frazer sort le Thompson, qui est un cours d'eau presque aussi puissant que le Frazer, il est évident que, pour se rendre en ligne droite au Cariboo, il faut, après avoir franchi le Frazer, traverser deux autres grandes chaînes.

La famine régnait à Jasper-House quand nos voyageurs y arrivèrent. C'est chose ordinaire dans ce comptoir éloigné de tout secours. Il fallait évidemment prendre des vivres en quantité suffisante à Edmonton et ne pas compter pour sa nourriture sur le gibier qu'on tuerait en route, le gibier étant, comme chacun sait, très rare dans les grandes forêts. Il fallait surtout ne pas perdre dès les premiers jours, en quittant la maison Jasper, sa seconde cognée, et ne pas s'exposer à n'avoir qu'un seul outil pour trois hommes quand on devrait s'ouvrir un passage à travers la forêt. Lord Milton et M. Cheadle ont une idée fautive de ce qui a fait la gloire des voyageurs célèbres. Ils croient que, pour acquérir cette gloire, il a suffi de se jeter tête baissée dans l'inconnu. De quelque couleur scientifique ou patriotique qu'ils décorent leur témérité, ils n'ont qu'un but : faire ce que d'autres n'ont pas osé faire. Leur entreprise n'est qu'une course au danger; mais le courage vaut par lui-même. Lorsque ces deux jeunes gens, pleins de santé, de richesse et d'avenir, luttent pied à pied pendant un mois pour se tracer une route à travers l'immensité de la forêt, vous ne vous demandez pas s'ils ont été imprudens; vous admirez le courage.

On quitta le 4 juillet la maison Jasper sous la conduite d'un Iroquois qui s'était engagé à servir de guide jusqu'à la *Cache de la Tête jaune*. Ce sont, pendant quatre jours, les difficultés ordinaires des pays de montagnes : des torrens encombrés de pierres roulantes sur lesquelles les chevaux ont peine à prendre pied, des sentiers où le moindre faux pas précipiterait dans l'abîme. Le cinquième jour, on a une grande joie : on s'aperçoit que les ruisseaux

coulent vers l'ouest. Le sixième, on a une joie plus grande encore: on reconnaît que la roche a changé de nature, et qu'elle ressemble à la roche d'ardoise sur laquelle reposent au Cariboo les terrains aurifères. Bientôt on voit arriver du nord-ouest le Frazer bondissant à travers les rochers. Le fleuve fait un coude, traverse le lac Moose et court à l'ouest: après s'être brisé contre un mur de rochers à pic, il tourne brusquement au nord, suit cette direction pendant plusieurs degrés de latitude, ensuite il revient au sud, et entoure les terrains aurifères du Cariboo avant de se jeter dans la mer, deux cents lieues plus loin, en face de l'île de Vancouver. La vallée du Frazer était inondée, et des deux côtés les eaux battaient le pied de la montagne. Trois jours durant, il fallut marcher dans le lit du fleuve. Tantôt les chevaux de bât voulaient gagner la terre ferme, glissaient et retombaient en arrière, tantôt ils se laissaient entraîner par le courant. La fatigue fut extrême. Les provisions furent mouillées, et l'on perdit le cheval qui portait la poudre. Enfin la rive devint praticable, et le 17 juillet, treize jours après le départ de Jasper, on atteignit *la Cache de la Tête jaune*.

La Cache de la Tête jaune est une vallée de cinq ou six lieues de long et d'une ou deux lieues de large qu'entourent de tous côtés des pics couverts de neige. Elle s'étend du nord au sud; le long de l'extrémité nord coule le Frazer, et au sud s'avancent les premiers mamelons de la ligne de montagnes dont le sommet est le point de partage entre les eaux de la Columbia et les eaux du Thompson. A en croire les appréciations géographiques de nos voyageurs, *la Cache de la Tête jaune* serait le centre et pour ainsi dire le noyau creux de tout le système de montagnes de la Colombie anglaise et de l'Orégon. Au point de vue de leur situation personnelle, c'était comme une de ces fosses où se prennent les animaux de la forêt. Une fois tombé dans *la Cache de la Tête jaune*, on ne savait comment en sortir. Il y avait bien deux familles d'Indiens jetées là par des circonstances dont elles avaient perdu la mémoire; mais quel secours pouvaient donner ces malheureux, abratis par la misère et par l'ignorance? Leur unique nourriture était pour le moment de petites poires sauvages de la grosseur du fruit du cormier. Ils avaient entendu parler de terrains où l'on trouve de l'or; ils croyaient que le Cariboo devait être à six journées de marche et le fort Kamloop à dix; mais ils n'avaient jamais fait la route, et la supposaient très difficile. Ils ne savaient qu'une chose, c'est qu'il serait insensé de se livrer sur un radeau aux rapides du Frazer. On n'était déjà plus en état de retourner en arrière. Les chevaux avaient perdu leur vigueur, les provisions faisaient défaut. Il n'y avait qu'une chose à faire, retrouver et suivre la route tracée par les émigrans l'année précédente. Peut-être ainsi arriverait-on au Cariboo.

Après trois jours de repos, on se met à la recherche du sentier des émigrans. On le découvre, on le suit à la piste sous la conduite de l'Assiniboine, dont la sagacité n'est jamais en défaut, et dont le courage est en maintes occasions le salut de la troupe. On ne choisit pas sa direction; on gravit les montagnes, on descend dans les vallées sur les traces d'inconnus qui eux-mêmes allaient à l'aventure. On traverse les rivières qu'ils ont traversées; on fait des radeaux là où ils en ont fait; on passe sur les digues construites par les castors quand ils y ont passé. Cela dure six jours. Les provisions s'épuisent; mais une chose rassure, le sentier va toujours vers l'ouest, c'est-à-dire dans la direction du Cariboo. Tout à coup le sentier finit au pied de rochers à pic, et les traces disparaissent. Évidemment les émigrans ont été rebutés par les difficultés de la route, ils ont désespéré d'atteindre le Cariboo. Dans ce cas, ils se sont rabattus vers le sud pour se diriger sur Kamloop. La présomption est justifiée; à une lieue en arrière, on retrouve un nouveau sentier dont la direction est au sud. On le suit quatre jours, et le dixième jour depuis le départ de *la Cache de la Tête jaune* on arrive à un camp couvert de copeaux, de débris de selles et d'ossements d'animaux. Sur un arbre dont l'écorce a été enlevée est écrit au crayon : « camp du massacre des bestiaux des émigrans. » Il n'y a pas d'illusion à se faire, les émigrans, après avoir désespéré d'atteindre le Cariboo, ont désespéré d'atteindre Kamloop par terre. Ils ont construit des radeaux et ont pris le parti d'aller où le courant de la rivière les conduirait. Que faire? On est sans outils, on n'a plus que pour trois jours de vivres. Si l'on abandonne ses chevaux, on abandonne en même temps la dernière ressource qu'on ait pour se nourrir. D'un autre côté, comment trois hommes, une femme, un enfant et un vieillard, avec une seule cognée, pourront-ils s'ouvrir une route dans la forêt, quand soixante émigrans valides et munis de haches y ont renoncé? M. Cheadle va en reconnaissance. La forêt lui paraît impraticable. On ne se tient pas pour battu. L'Assiniboine part à son tour. Il a gravi le sommet d'un pic: de là il n'a aperçu dans toutes les directions que les ondulations d'une forêt sans clairières. Toutefois il lui a semblé que les montagnes s'abaissaient vers le sud et qu'il y avait de ce côté moins de pics couverts de neige. Il rapporte sur son dos un jeune ours qu'il vient de tuer. On mange de la viande fraîche pour la première fois depuis le départ de Jasper, et à la fin du repas l'Assiniboine dit en français : « Nous arriverons! »

Ici commence une lutte contre l'inconnu dont les acteurs ne peuvent prévoir la durée et dont l'issue est la vie ou la mort. On ignore tout. On ne sait pas si la carte qu'on a marque exactement la position relative de *la Cache de la Tête jaune* et de Kamloop. On ne

sait pas si la rivière que l'on appelle le Thompson est en réalité le Thompson. La forêt permettra-t-elle longtemps de tracer un sentier où les chevaux puissent passer? On n'a plus que quelques coups à tirer. Que deviendra-t-on, s'il faut abandonner les chevaux? Que deviendra-t-on, si la seule cognée qu'on possède vient à s'émousser? L'Assiniboine prend la tête de la troupe, il ouvre un sentier à coups de cognée. Après trois jours d'un travail acharné, son bras s'enfle; il devient impuissant et tombe à l'arrière-garde. Cheadle prend sa place; après lui, Milton; après Milton, M^{me} Assiniboine. Au bout de huit jours, tous sont rendus de fatigue; ils prennent un jour de repos et se décident à tuer un cheval. Pendant qu'on se repose et qu'on raccommode les mocassins déchirés, l'Assiniboine, qui avait été rôder dans l'espérance de découvrir quelques traces de gibier, rencontre le corps d'un Indien mort, — mort sans doute de faim. A côté du corps étaient une hache et un sac renfermant trois hameçons. La leçon était terrible, et le secours inespéré. On avait une seconde cognée, et l'on pouvait, en tendant une ligne de fond chaque nuit, prendre des truites; mais les bords à pic d'une rivière de montagne sont incessamment coupés par les ravines des torrens qui s'y jettent, et malgré la possibilité de travailler deux à la fois il devient chaque jour plus difficile d'avancer. Les bras n'avaient plus la même force, les mocassins étaient usés, les vêtements tombaient en lambeaux. On était nu-pieds, nu-jambes, et les chevaux portaient sur des jambes enflées des corps de squelettes. Au commencement, on avait fait en moyenne deux lieues par jour, et l'on était tombé successivement à des journées d'une demi-lieue. Une seconde halte d'un jour fut décidée, et l'on tua un second cheval. La maigreur du pauvre animal était si grande qu'après le premier repas il ne restait que quatorze livres de viande. Heureusement on rencontra un porc-épic, et les deux Assiniboine, le père et le fils, abattirent à coups de pierres quelques oiseaux branchés. Chaque jour cependant la forêt devient moins sombre. Des framboises sauvages et d'autres baies couvrent les buissons; on trompe la faim en les mangeant. On fait du thé à la mode des Indiens avec des fleurs sauvages, et comme eux on fume l'écorce aromatique du *dog-wood*. Les difficultés ont diminué, mais les forces aussi. On est au vingtième jour depuis qu'il a fallu s'ouvrir un chemin dans la forêt. L'Assiniboine s'est fendu le pied contre un rocher, il perd courage; il fait camp à part avec sa femme et son fils, il invective les Anglais, il leur déclare qu'il renonce à les sauver, et qu'il est résolu à désertir le lendemain matin. Le lendemain arrivé, sans dire un mot, lord Milton et M. Cheadle sellent les chevaux et essaient de leur faire traverser un cours d'eau. La tentative est vaine; les chevaux s'empêtrent dans la vase, se heurtent contre les bois flottés,

et ne peuvent gravir la rive opposée. Un sentiment chevaleresque s'empare de l'Assiniboine : il arrive au secours, dépêtré les chevaux, et prend de nouveau la tête de la troupe. Le jour suivant, avec la sagacité d'un demi-sang canadien, il découvre des traces de la présence de l'homme ; l'année précédente, des bouts de branches ont été coupés au couteau. Bientôt c'est un sentier, un sentier véritable : il semble disparaître, on le retrouve. La forêt s'ouvre, elle fait place à une prairie, et tous se jettent à terre pour regarder le soleil et respirer à l'aise. Le sentier devient plus frayé ; on distingue des pas de chevaux, et le vingt-quatrième jour quelques Indiens se présentent. On leur fait comprendre par signes qu'on a faim : ils apportent des pommes de terre qu'on mange d'abord crues. On donne ce que l'on a pour avoir des vivres : lord Milton sa selle, le vieux professeur son gilet, M^{me} Assiniboine sa chemise. Le mot Kamloop leur est connu : un Indien marche rapidement et se couche quatre fois pour indiquer qu'on est à quatre journées de Kamloop. Avec l'aide des Indiens, on passe le Thompson, on arrive au fort ; on est accueilli par les agens de la compagnie, on mange, on se repose, on se lave et on s'habille. Il y avait cinquante-quatre jours qu'on était parti de Jasper-House, trente-huit qu'on avait quitté *la Cache de la Tête jaune* ; pendant vingt-quatre jours, on avait erré dans la forêt sans aucun sentier pour diriger sa marche.

Si on avait laissé la disette à la maison Jasper, on trouva l'abondance au fort Kamloop. L'habile Compagnie de la baie d'Hudson, à la nouvelle de la découverte de mines d'or dans la Colombie anglaise, comprit que de toutes les spéculations la meilleure serait de fournir des vivres et des moyens de transport aux mineurs, et elle profita des prairies qui entourent Kamloop pour y entretenir d'immenses troupeaux de chevaux et de bœufs. D'ailleurs ce qui fait l'éloignement, c'est la distance de la mer : à l'est des Montagnes-Rocheuses, les derniers forts de la Compagnie de la baie d'Hudson sont à plus de 1,000 lieues de l'Atlantique ; à l'ouest de ces mêmes montagnes, Kamloop n'est qu'à 80 lieues du Pacifique, et touche presque à la grande communication fluviale de la Colombie anglaise, le Bas-Frazer. On va en quelques jours à cheval, par une route à moitié faite et à moitié en cours d'exécution, de Kamloop à Yale, petite ville charmante sur le Frazer, qui est le point de départ des bateaux à vapeur, et où l'on arrive en traversant la rivière sur un pont en fil de fer. Un bateau vous conduit dans la journée de Yale à New-Westminster, capitale nominale de la Colombie anglaise. Le lendemain, si vous le voulez, un autre bateau à vapeur vous conduira de New-Westminster à Port-Esquimalt et à Victoria dans l'île de Vancouver, c'est-à-dire au chef-lieu de la

station anglaise dans le Pacifique et à la capitale commerciale de toutes les possessions britanniques dans cette mer.

La civilisation, sous les traits d'un garçon d'auberge, fit mauvaise mine à nos voyageurs la première fois qu'ils se trouvèrent en contact avec elle depuis leur vie sauvage. En arrivant à Victoria par le paquebot de New-Westminster, lord Milton s'était rendu à l'hôtel à la mode en compagnie de M. et de M^{me} Assiniboine; on le mit à la porte, lui et sa société. « Nous n'étions pas des gens respectables, » c'est-à-dire que nous n'avions pas l'air de gens riches, ajoute philosophiquement lord Milton. On le croira sans peine, car, sans parler des trois Assiniboine, qui devaient être singulièrement vêtus, lord Milton et M. Cheadle portaient des pantalons et des moccasins tirés des magasins de la compagnie à Kamloop. Aussi, dès le lendemain, vont-ils chez un tailleur se faire habiller de la tête aux pieds à la dernière mode de Vancouver, et achètent-ils des chemises, des bottes, tout ce qui fait un homme respectable. Ce devoir accompli envers eux-mêmes, ils veulent initier leurs amis indiens aux merveilles de la civilisation. Ils promènent M. et M^{me} Assiniboine en calèche découverte dans les rues de Victoria. Ils les conduisent à Port-Esquimalt, les font monter à bord d'un vaisseau de ligne, leur font voir un canon Armstrong et un amiral en uniforme, puis les mènent se régaler chez un pâtissier. La journée finit par une soirée à l'opéra, car Vancouver a un opéra et, qui plus est, un corps de ballet. Les mineurs, chassés du Cariboo par le froid pendant une partie de l'année, vont hiverner à Victoria; ces messieurs goûtent beaucoup le corps de ballet, et ils ont pour habitude, quand un acteur les a mis en joie, de jeter sur la scène des poignées de pièces d'or. Des voyageurs comme les nôtres ne pouvaient être à Vancouver et ne pas aller au Cariboo. Ce n'était que quatre cents lieues, huit jours pour l'aller et huit jours pour le retour. Une partie de la route pouvait se faire en bateau à vapeur, une autre en voiture publique à la mode californienne. Les quatre dernières journées seules étaient difficiles; il fallait aller à pied par des sentiers de montagnes que la neige commençait à couvrir. Lord Milton et M. Cheadle s'habillent donc en mineurs comme ils s'étaient habillés en sauvages; ils prennent le chapeau à fond plat et à grands rebords, les bottes imperméables qui montent jusqu'aux genoux, jettent sur leurs épaules la couverture pliée en deux, et se rendent à ces mines du Cariboo, célèbres dans le monde entier, pour parler comme le journal de Vancouver.

Que sont ces deux possessions anglaises dans lesquelles lord Milton et M. Cheadle viennent de s'introduire par une route si peu fréquentée? Il y a quinze ans, elles n'avaient pas de nom officiel;

on les appelait tout simplement les territoires de la Compagnie de la baie d'Hudson à l'ouest des Montagnes-Rocheuses; aujourd'hui elles se prétendent les rivales de la puissance américaine dans le Pacifique. L'île de Vancouver, qui s'étend en face du continent américain sur une longueur de plus de cent lieues, colonie sans colons, d'une fertilité médiocre et d'un climat maussade, possède en revanche Port-Esquamalt, le plus beau port du Pacifique pour les navires d'un grand tirant d'eau, et la ville de Victoria, qui doit à la franchise de son port, situé en face de l'embouchure du Frazer, et à l'extrême difficulté de traverser la barre de ce fleuve, d'être devenue l'entrepôt commercial de la Colombie anglaise. A l'avantage d'être le chef-lieu d'une station navale et l'entrepôt d'une grande colonie, l'île de Vancouver joint un privilège naturel : elle contient des mines de charbon de terre d'une qualité médiocre, mais d'une importance considérable, car presque tous les charbons consommés dans le Pacifique viennent d'Europe et ont dû doubler le cap Horn. Vancouver est donc une position militaire et commerciale agressive à l'égard des États-Unis et défensive en ce qui touche la Colombie anglaise. Pendant l'hiver, quand les mineurs descendent du Cariboo, Victoria devient une ville de mineurs. Pendant l'été, c'est une ville coloniale comme toutes les villes coloniales anglaises; mais, dès qu'on a franchi la barre du Frazer, on entre dans un monde différent. Ce qui a fait sortir ce pays de son obscurité, c'est la découverte de sables aurifères dans le Frazer, c'est surtout celle d'un gisement aurifère au Cariboo, plus riche qu'aucun de ceux de la Californie. A cette nouvelle, des masses de mineurs californiens se sont précipités sur la Colombie anglaise. Sur les bords du Frazer, tout est californien, mœurs, costume, langage. On y parle cet argot des mines qui a eu l'honneur de supplanter dans les salons de l'Angleterre l'argot des courses. Là comme en Californie, ce qui blesse, c'est le contraste entre la beauté des machines et la dégradation des hommes, entre la rudesse et la prodigalité. On couche sur la terre nue, on est couvert de vêtements sordides, et l'on jouera aux quilles avec des bouteilles de vin de Champagne pour s'amuser à voir la liqueur se répandre inutilement à terre. Une seule chose relève de l'abjection. L'ivresse de l'or donne à ces hommes une intrépidité qui en ferait des héros, si trop souvent elle n'éteignait tous les sentimens généreux. Il y a toutefois des différences entre la Colombie anglaise et la Californie. Tandis que dans ce dernier pays la colonisation agricole a marché de front avec l'exploitation des terrains aurifères, ici le travail des mines emploie tous les bras. Les vivres qui se consomment au Cariboo viennent de l'Orégon et de San-Francisco, et l'or qu'on en retire, après la dîme prélevée par les détaillans, tombe dans les coffres

des négocians américains. Les États-Unis sont la mère-patrie commerciale de cette colonie anglaise.

III.

Nous ne suivrons pas nos deux voyageurs dans leur expédition du Cariboo, où ils vont faire connaissance avec le *cock-tail* et avec tous les mélanges d'alcool et d'épices en usage parmi les mineurs. L'intérêt de cette partie du voyage se résume dans deux ou trois anecdotes d'un caractère sombre. Des deux mineurs qui ont découvert le plus riche des gisemens aurifères, l'un est mort de faim dans la forêt, l'autre est devenu paralytique et demande l'aumône à Victoria. Une partie des soixante émigrans qui avaient précédé lord Milton et M. Cheadle à la *Cache de la Tête jaune* a péri dans les rapides du Thompson. Les cinq mineurs qui s'étaient livrés au Frazer ont eu également leur canot renversé dans un rapide. Ils se sauvèrent à la nage, et deux d'entre eux, après des fatigues inouïes, parvinrent à atteindre le fort Saint-George, situé au coude septentrional du Frazer. Une troupe d'Indiens fut envoyée à la recherche des trois autres; quand elle les retrouva, il n'en restait que deux enfouis dans la neige jusqu'au milieu du corps, devenus fous et dévorant les restes sanglans du camarade qu'ils avaient tué. Puisque nous ne courons pas à la recherche de l'or, écartons nos regards de ces lieux de débauche, d'avarice et de souffrance.

Il y a dans le livre de lord Milton et de M. Cheadle une lacune qu'il faut combler. S'ils intitulent leur voyage « passage du nord-ouest par terre, » comme on appelle « passage du nord-ouest par mer » les voyages des plus grands navigateurs, ils oublient de dire pour quelle raison, d'un bout de l'Amérique à l'autre, on demande un chemin de fer, une route de terre qui relie la Colombie anglaise au Canada à travers les possessions de la Compagnie de la baie d'Hudson. Pour les territoires anglais de l'Amérique du Nord, la question des routes est la plus importante de toutes; considérable en elle-même, elle est aggravée par la concurrence des chemins américains. Ce qui n'est aujourd'hui qu'un intérêt de commerce et d'agriculture deviendra une arme irrésistible dans le conflit qui se prépare entre l'Angleterre et les États-Unis, car, du détroit de Fuca dans le Pacifique à l'embouchure du Saint-Laurent dans l'Atlantique, la frontière des États-Unis longe les possessions britanniques. Essayons donc de donner au voyage que nous venons d'analyser la conclusion qui lui manque. Pour plus de clarté, nous exposerons séparément ce qui touche la Colombie anglaise, le Canada et le territoire de la Compagnie de la baie d'Hudson.

Les sources de l'or, si l'on peut parler ainsi, n'ont pas encore

été trouvées. Les dépôts de sables aurifères d'une richesse considérable sont rares et occupent une très petite étendue; on n'évalue pas à une superficie de plus de deux hectares la partie vraiment riche du Cariboo. Il semble que tôt ou tard toutes les colonies aurifères doivent arriver, quant à la richesse métallique, à une situation à peu près semblable. Ce sera donc en définitive le haut prix ou le bas prix de la main-d'œuvre qui décidera de la prospérité de ces colonies. Or le Cariboo est le lieu du monde où la main-d'œuvre est le plus chère, parce qu'il est celui où le prix des subsistances est le plus élevé. Jusqu'à présent, toutes les tentatives de colonisation agricole ont échoué dans la Colombie anglaise; la population n'est composée que de mineurs et de marchands. Il faut cinq mois pour venir d'Europe en doublant le cap Horn; il faut dépenser 2,500 fr. par tête, si l'on prend la voie de Panama. Une si longue traversée, une dépense si considérable, éloignent le colon agricole. Si on ne lui ouvre point un chemin, si la Colombie anglaise continue à tirer ses vivres de l'Orégon et de la Californie, si le prix des subsistances reste le même au Cariboo, tandis que la valeur des sables aurifères ira en diminuant, on verra une colonie pleine d'avenir s'affaisser tout d'un coup, comme elle s'est élevée. Comment, ajoutent les colons de la Colombie, le gouvernement anglais laisse-t-il prendre partout l'avance aux États-Unis? Les États-Unis ont déjà créé trois routes de terre qui relient la Californie au Mississipi. Chacune de ces routes est parcourue par des voitures publiques entretenues aux frais du gouvernement central. Pour que le voyageur ne soit pas exploité, le congrès a fixé lui-même le prix des places et le prix des repas; pour ménager sa fatigue, le congrès lui a donné le droit de s'arrêter quand il lui plairait et de reprendre sa place dans la diligence suivante. Des relais de chevaux sont préparés pour les voitures publiques. Des dépôts d'eau et de fourrage ont été placés dans les parties sablonneuses de la route pour les colons qui vont à pied ou à cheval avec leurs familles et leurs bestiaux. Une communication spéciale unit également aux états de l'est les deux territoires du Washington et de l'Orégon. Une route s'étend du point où le Missouri cesse d'être navigable au point où commence la navigation de la Columbia. Un chemin de fer conduit directement de Saint-Joseph, sur le Missouri, à New-York. Un chemin de fer de Saint-Louis à San-Francisco est en cours d'exécution; le congrès a accordé pour ce grand travail une subvention en argent de 88,000 fr. par mille et une subvention en terres par lots alternatifs sur toute la distance parcourue. Si l'on additionne tout ce que coûte au gouvernement américain le service postal de la Californie, qui se fait à la fois par les trois routes de terre, par l'isthme de Panama, par l'isthme de Tehuantepec et par les paquebots subventionnés du a-

cifique, on trouvera que, pour ce service seul, les États-Unis paient 21 francs par tête de Californien. Ce n'est pas tout. Un chemin de fer subventionné par le congrès dans les mêmes conditions que celui de Californie unit ou unira bientôt la vallée du Mississipi à celle de la Rivière-Rouge dans le Minnesota. Un bateau américain parcourt maintenant la Rivière-Rouge jusqu'au fort Garry. Grâce à une communication non interrompue par bateaux à vapeur et par chemins de fer, le fort Garry et tous les établissemens anglais de la Rivière-Rouge sont reliés aux États-Unis et séparés du Canada. Comme de raison, aux désirs légitimes et aux reproches fondés viennent se joindre les idées chimériques. Le chemin de fer du Canada à la Colombie anglaise diminuera de plus de 1,000 lieues la distance de l'Europe à la Chine et au Japon. Toute la côte occidentale de l'Amérique, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, les Indes elles-mêmes, seront rapprochées de l'Angleterre. Port-Esquamalt deviendra le port militaire le plus important du monde. Victoria le plus grand entrepôt commercial... Comme de raison aussi, on ne tient pas compte des difficultés. On ne se demande pas si la rive septentrionale du Lac-Supérieur est aussi peuplée que la vallée du Mississipi, si le fort William, à l'extrémité du lac, peut rivaliser avec une ville comme Saint-Louis, si le pays n'est pas inhabité du Lac-Supérieur au Cariboo, si les passes des Montagnes-Rocheuses jusqu'à présent reconnues praticables ne tombent pas toutes sur la vallée de la Columbia, c'est-à-dire sur le territoire américain. La Californie, qui est américaine, a des routes par terre; la Colombie, qui est anglaise, n'en a pas : le gouvernement anglais déserte donc l'intérêt de ses colonies et a perdu le sentiment de sa grandeur!

Dans tous les temps, les colons se sont plu à croire la grandeur de la métropole attachée au développement de la fortune personnelle de chacun d'eux, et l'égoïsme colonial a pris ici des proportions extraordinaires, grâce à l'essor rapide de la prospérité et à l'incertitude de l'avenir. Il est douteux que l'état misérable de la colonisation agricole dans la Colombie anglaise doive être attribué à l'absence des voies de communication plutôt qu'au manque de terrains propres à la culture, et il est certain qu'une route de la Colombie anglaise au fort Garry, où viennent aboutir les lignes américaines de paquebots et de chemins de fer, aurait pour premier résultat de transporter à New-York une partie du commerce de Victoria; mais, on ne peut le nier, l'Angleterre ne fait pas pour ses colonies américaines ce que font les États-Unis pour leurs territoires. Si l'Angleterre a changé sa politique coloniale et si elle est aujourd'hui la plus libérale des mères-patries, elle ne juge pas absolument nécessaire, parce qu'elle a autrefois perdu treize colonies pour avoir voulu les taxer au profit de la métropole, d'imposer les

habitans de la Grande-Bretagne au profit de colonies qui pourraient un jour solder leur dette par une déclaration d'indépendance. Elle pense avoir fait tout ce que les colonies ont le droit de lui demander quand elle leur laisse la liberté de régler à leur gré leurs impôts et leurs dépenses, et prend à sa charge toutes les dépenses qu'elle appelle « impériales, » c'est-à-dire l'entretien des forces militaires et maritimes. Les États-Unis étendent plus loin leur sollicitude envers les territoires nouveaux. Le gouvernement central fait des routes, construit des établissemens publics, des écoles, des bibliothèques, des maisons d'aliénés, et rentre dans ses déboursés par la vente des terres mises en valeur. Que l'Angleterre soit partout ailleurs la plus habile des puissances colonisatrices, sur le continent de l'Amérique elle est la puissance européenne en face de la puissance américaine, la puissance qui se défie de l'avenir en face de la puissance qui se fie à l'avenir. Sous le rapport géographique, la situation de l'Angleterre est également inférieure à celle des États-Unis. Ses possessions commencent au 49° degré de latitude; au-dessus du 49° degré, le nord ne saurait lutter contre le sud. Aussi une singulière langueur s'est-elle emparée du gouvernement anglais à l'endroit de ses possessions américaines. A l'audace des États-Unis il oppose l'inertie, et aux sollicitations des colons il répond par de vaines théories et de vagues expressions de bienveillance. M. Bulwer écrit le 30 décembre 1858 au gouvernement de la Colombie anglaise : « C'est par elles-mêmes et par l'esprit de sacrifice que les communautés humaines s'élèvent à une grandeur permanente. Stimulez l'amour-propre des colons, afin qu'ils acceptent les privations nécessaires et se soumettent à de larges contributions plutôt que de compter sur des avances qui ne sont jamais remboursées sans exciter des mécontentemens, ou annulées sans dommage pour la considération et l'honneur. Lorsque le temps arrivera de donner à cette colonie des institutions représentatives, il faut qu'elle ne soit embarrassée par aucune dette, et que les colons aient prouvé leur capacité à se gouverner eux-mêmes par l'esprit d'indépendance qui repousse l'aide étrangère... » Le 4 juin 1862, le duc de Newcastle, successeur de M. Bulwer au ministère des colonies, disait à la chambre des lords : « Il n'est peut-être pas impossible d'établir une voie de communication entre le Canada et la Colombie anglaise; mais il semble convenable que cette colonie fasse la dépense sur son territoire, et que de son côté le Canada consente à prolonger la route au-delà du sien. » Le même jour, le duc de Newcastle disait encore à la chambre des lords que la Compagnie de la baie d'Hudson, si on lui enlevait le Saskatchewan, renoncerait à tous ses droits, et demanderait une indemnité de 37,500,000 francs. Suivant lui, on ne peut faire une sem-

blable proposition à la chambre des communes. Il ne saurait affirmer que le titre de la compagnie ait jamais été parfaitement légal; mais il lui semble qu'on doit agir avec ménagement avant de mettre de côté un privilège qui a deux cents ans d'existence. On ne peut que souscrire aux principes de M. Bulwer et qu'approuver les sentimens du duc de Newcastle. Une colonie doit payer ses dépenses coloniales, et, si le temps des monopoles est passé, tout homme de cœur doit hésiter avant de porter la main sur une compagnie dont la chute sera le signal du massacre des indigènes. Il n'en est pas moins certain que le jour où l'Angleterre perdra ses possessions d'Amérique, ce sera pour n'avoir pas su faire de routes.

Si nous passons maintenant de l'ouest à l'est du continent américain, de la colonie aurifère à la colonie agricole, nous trouverons dans les belles et douces provinces du Canada le même besoin d'ouvrir des voies de communication. Au Canada comme dans la Colombie, le maître des routes sera le maître de l'avenir. Il ne s'agit ici ni d'une colonie de l'Angleterre ni d'un satellite des États-Unis. Le Canada est une province indépendante qui possède une individualité propre. La population s'y est accrue comme aux États-Unis, et elle s'y est accrue par les mêmes causes et les mêmes moyens. Depuis le commencement du siècle, Québec a doublé, Montréal a triplé, Saurel, à l'embouchure du Richelieu, a quadruplé. Toronto voit, tous les dix ou onze ans, doubler sa population. Celle du Haut-Canada a gagné 1,100 pour 100; elle a passé de 77,000 habitans à près d'un million. En même temps, quelle qu'en soit la cause, les nouveau-venus conservent les traces de leur origine et ne se modèlent pas sur un type unique. En devenant Canadiens, ils restent Français, Anglais, Écossais, Irlandais; ceux-ci ont transporté avec eux leurs haines nationales et se plaisent à lever en face l'un de l'autre le drapeau orange et le drapeau vert. On est dans une colonie; le pays est nouveau, et les habitans sont de vieille race. Toutefois qu'on ne s'y trompe pas, en Amérique tout le monde est Américain; pour le Canadien comme pour le citoyen des États-Unis, l'Amérique, c'est la jeunesse, et l'Europe la vieillesse; l'Amérique, c'est la force nouvelle qui changera l'équilibre du monde et la société nouvelle qui renversera les sociétés anciennes. Également, au nord comme au sud du 49° degré de latitude, l'ouest l'emporte sur l'est : Québec a cessé d'être la capitale du Canada, Ottawa a pris sa place, et l'homme de l'ouest est celui qui mesure la puissance à l'audace. Si le Canada n'a pas les instincts démocratiques des États-Unis, il admire ce gouvernement qui s'est donné pour mission de défricher un continent, qui sillonne de chemins de fer les solitudes et les déserts. Avec sa vieille population française, avec sa nouvelle population irlandaise, avec sa population anglo-saxonne libre par

droit de naissance, ayant les États-Unis pour voisins, le Canada devait sortir de la sujétion. Des raisons économiques que nous indiquerons tout à l'heure, de vieilles et de nouvelles rivalités, pardessus tout un vif sentiment de l'individualité canadienne, l'ont empêché de chercher l'union avec les États-Unis. L'indépendance sous la souveraineté nominale de l'Angleterre ménageait plus de choses à la fois, et répondait mieux à la réalité des sentimens et des situations; mais cette indépendance est une indépendance jalouse. Quand le gouvernement anglais conseille d'établir un impôt foncier pour subvenir aux dépenses des travaux publics, le parlement canadien y substitue un droit de douane de 20 pour 100 sur les marchandises anglaises. Quand, au milieu de la dernière guerre civile des États-Unis, l'Angleterre réclame l'armement du Canada, le parlement canadien rejette le bill sur la milice. Au contraire le protectorat s'exerce avec des ménagemens infinis. Après le rejet du bill sur la milice, après ce coup si rude porté par le Canada à la politique de l'Angleterre, le ministre des colonies parle ainsi dans sa dépêche : « Si j'osais suggérer une opinion au gouvernement et au parlement canadiens, ... si je ne craignais de paraître intervenir indûment dans les affaires de la province, j'oserais suggérer, etc... » Ce qui donne aux rapports du Canada et du gouvernement anglais un air de froideur et presque d'hostilité, c'est d'un côté la conviction du Canada que l'Angleterre ne ferait pas la guerre aux États-Unis pour un intérêt purement canadien, et de l'autre la pensée de l'Angleterre que le Canada ne ferait pas la guerre aux États-Unis pour un intérêt purement anglais. L'union n'en est pas moins solide, car ni le Canada ni l'Angleterre ne désirent la rompre.

En louvoyant avec habileté, le gouvernement anglais peut vaincre les susceptibilités que provoque chez les Canadiens la nouveauté de l'indépendance. Peut-il triompher également des difficultés matérielles inhérentes à la situation du Canada? Elles sont aussi simples à exposer que compliquées en elles-mêmes. La navigation du Saint-Laurent est interrompue chaque hiver par les glaces. Alors Portland, dans l'état du Maine, devient le port de Montréal, et New-York celui de Toronto. Pendant quatre mois, les deux tiers des produits canadiens doivent attendre ou passer par le territoire des États-Unis. D'un autre côté, Chicago, la principale place de commerce du nord-ouest des États-Unis, située à l'extrémité méridionale du lac Michigan, n'a de communication non interrompue avec la mer que par les eaux canadiennes, et plus loin par l'ouest les établissemens anglais de la Rivière-Rouge ne sont mis en rapport avec le reste du monde que par les bateaux à vapeur et les chemins de fer américains. Aussi tous les travaux publics du Canada, projetés, en cours d'exécution ou partiellement achevés,

se résumant, pour ainsi dire, dans deux entreprises : un chemin de fer des rives du lac Huron aux côtes de la Nouvelle-Écosse, traversant la presqu'île canadienne et longeant le Saint-Laurent ; puis un canal maritime qui tournerait les lacs vers le nord au moyen de la rivière Ottawa et du lac Nipissing, et viendrait déboucher sur le lac Huron en diminuant de 150 lieues la distance de Chicago à la mer. Pendant que les esprits s'échauffent à la pensée de s'enlever réciproquement le transit, le commerce du Canada avec les États-Unis s'accroît chaque jour. Le voisinage, le développement de la population des deux côtés des lacs, le besoin naturel d'échange entre les pays de bois et les pays de prairies, vont bientôt le rendre égal ou supérieur au commerce de l'ancienne colonie avec l'ancienne métropole. Jusqu'ici, l'opposition des intérêts n'a pas moins que l'antagonisme moral fait obstacle aux pensées d'union. En qualité de pays agricole et de pays forestier, le Canada est pour le libre-échange. S'il a élevé ses tarifs de douane, c'est qu'il veut des travaux publics, et qu'il n'admet pas la pensée d'un impôt foncier. Au point de vue économique, ses tendances étaient pour les états du sud ; il ne saurait accepter des tarifs de douane excessifs dont les recettes passeraient dans le trésor fédéral au lieu de servir à l'achèvement des travaux publics canadiens. Dans l'état présent de ces travaux, l'union avec les États-Unis ferait perdre au Canada ses plus chères espérances économiques. Cependant la force financière fait défaut. Ce sont des difficultés immenses à surmonter : un climat qui commande de doubler un fleuve par un chemin de fer et de créer des routes artificielles à côté des routes naturelles, une configuration de territoire qui, pour une population de 3 millions d'habitans, veut des chemins de fer et des canaux de 500 lieues de longueur. Les Canadiens sont trop braves pour se laisser vaincre par leur gouvernement ou par leur voisin, que ce gouvernement soit l'Angleterre ou ce voisin les États-Unis ; mais leur patriotisme ne les rend pas insensibles à la séduction des travaux publics, et, pour affermir la fidélité du Canada, l'Angleterre ferait bien de subventionner plus de chemins de fer et d'envoyer moins de soldats.

Mais l'étendue cultivable au Canada n'est peut-être pas aussi considérable qu'on le croit généralement. Si du côté du sud la frontière américaine serre de près la vallée du Saint-Laurent, au nord s'élève la frontière de glaces du Labrador. Que l'émigration se maintienne, il se déclarera bientôt un mouvement semblable à celui qui, aux États-Unis, a porté les populations à se précipiter plus loin vers l'ouest. L'ouest du Haut-Canada, c'est le territoire de la Compagnie de la baie d'Hudson, et déjà un cri colonial s'élève contre le régime anti-colonial de cette compagnie. Au sud de la Colombie anglaise, un large espace de montagnes difficiles à fran-

chir sert de frontière. Au Canada, deux siècles de luttes nationales séparent les populations. Du côté du territoire de la Compagnie de la baie d'Hudson, ce sont des plaines uniformes et dépourvues d'habitans. La frontière est une frontière mathématique, un degré de latitude. C'est à la fois le lieu où le conflit avec les États-Unis est certain et celui où les chances de succès sont les plus faibles pour l'Angleterre. Toutefois le parti semble pris de ne rien faire comme de laisser tout faire. La route américaine est achevée; la route anglaise n'est pas même à l'état de projet. Que les événemens s'accomplissent!

Par quel chemin la colonisation doit-elle s'avancer dans cette immense région qui s'étend du 49^e degré de latitude aux glaces du pôle, et qui a pour limites à l'ouest les Montagnes-Rocheuses et à l'est les sables inféconds de la rive occidentale du Lac-Supérieur? Trois routes fluviales aboutissent au lac Winnipeg, qui en forme le centre. Ce sont au nord le Nelson, qui se jette dans la baie d'Hudson, au sud la Rivière-Rouge, qui offre à la navigation un parcours de 350 lieues, en partie sur le territoire américain et en partie sur le territoire anglais, à l'ouest enfin les deux Saskatchewan, qui peuvent porter des bateaux à vapeur jusqu'au pied des Montagnes-Rocheuses. De la préférence accordée à l'une des deux premières routes dépendra la direction du courant d'émigrans qui peuplera les contrées que traversent ces puissans cours d'eau. Les Américains ont compris toute l'importance de la route du sud, qui vient de chez eux. La chambre de commerce de New-York écrit, comme s'il s'agissait de terres appartenant déjà aux États-Unis : « Il existe au cœur de l'Amérique du Nord une subdivision dont le lac Winnipeg peut être considéré comme le centre. Cette subdivision est, comme la vallée du Mississipi, remarquable par la fertilité du sol, par la douce ondulation des plaines et par la longueur des rivières propres à la navigation à vapeur. Le climat n'y dépasse point en sévérité celui du Canada et des états de l'est. Aucun lieu n'est plus propre à devenir le séjour de communautés nombreuses, courageuses et prospères. L'étendue cultivable est égale à celle de huit ou dix états américains de première classe. La grande rivière du Saskatchewan est navigable jusqu'à la base des Montagnes-Rocheuses. Il n'est pas du tout improbable que la vallée de cette rivière n'offre le meilleur parcours pour un chemin de fer allant au Pacifique. Les eaux navigables de cette grande subdivision se reliait avec celles du Mississipi. La Rivière-Rouge du nord, qui se jette dans le lac Winnipeg, donne du nord au sud une navigation de près de 800 milles. La Rivière-Rouge est une des rivières du monde les mieux appropriées à la navigation à vapeur, et elle arrose une des plus belles régions de ce continent. Entre le lieu où elle commence à de-

venir navigable et Saint-Paul, sur le Mississipi, il y a un chemin de fer en voie de construction. Quand cette route sera achevée, une nouvelle grande subdivision du continent américain, comprenant un demi-million de milles carrés, sera ouverte à la civilisation. » Un agent américain, envoyé par le gouvernement du Minnesota pour reconnaître la valeur réelle du pays de la Rivière-Rouge et du Saskatchewan, termine ainsi son rapport : « En résumé, c'est un pays digne qu'on lutte pour l'obtenir (*a country worth fighting for*), et je suis heureux d'avoir à rappeler le concours rapide des événemens, qui montrent que la frontière, qui jusqu'ici s'arrêtait aux sources du Saint-Laurent et du Mississipi, va bientôt être reculée par la marche de la civilisation anglo-saxonne. »

Malheureusement pour l'Angleterre, l'extrémité occidentale du Lac-Supérieur est un mauvais point de départ. Le véritable colon s'avance avec ses chevaux, ses bestiaux, ses voitures et ses outils; il apporte avec lui tout le matériel de l'agriculture et féconde la terre. Une avant-garde de pionniers a besoin d'être soutenue par des renforts successifs. Tous les établissemens qui, une fois formés, ont été laissés à eux-mêmes, ont vite perdu de leur importance; on en a pour preuve la colonie fondée au commencement de ce siècle par lord Selkirk, dont elle porte encore le nom, et les autres établissemens de la Rivière-Rouge, qui sont restés stationnaires, tandis que tout grandissait au sud et à l'est. Malheureusement aussi la navigation de la baie d'Hudson est très difficile; il faut remonter vers le pôle, doubler l'énorme presqu'île du Labrador et descendre ensuite au milieu des brouillards et à travers des montagnes de glaces flottantes. Le Nelson est fermé par les glaces six ou sept mois de l'année. A l'embouchure du Saskatchewan dans le lac Winnipeg s'amoncellent des glaces qui ne fondent qu'à la fin de l'été. Évidemment ce pays veut être colonisé par le sud. Jusqu'à présent, le Minnesota s'est plus occupé d'attirer sur son territoire le transit anglais que de s'emparer des terres anglaises; mais la population du Minnesota double tous les deux ans, le cadastre des terres fédérales vient d'atteindre la Rivière-Rouge. Que le principal courant d'émigration, qui se porte aujourd'hui vers l'ouest, change un instant de direction et se précipite vers le nord-ouest; que l'on se sente à l'étroit dans le Minnesota : pendant que les cabinets de Washington et de Saint-James échangeront des notes, des aventuriers du Minnesota et des mécontents de Selkirk décideront pratiquement la question; ils s'uniront pour massacrer les Indiens et les demi-sang. Un chemin de fer sera construit de la Rivière-Rouge au Saskatchewan, et dix ans après on passera en malle-poste par *la Cache de la Tête jaune*.

JULES DE LASTEYRIE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 octobre 1867.

On nous tiendra compte de la difficulté que les organes indépendans de la presse française rencontrent en ce moment dans l'appréciation des événemens dont l'état romain est le prétexte ou le théâtre. Les idées et les choses se confondent et s'entre-choquent. Le cours des discussions est interrompu par les voies de fait. Une action militaire de la France est engagée. Dans l'état de nos institutions, elle ferme la bouche aux critiques, et notre premier vœu doit être qu'elle se termine à l'honneur de notre drapeau. Si la liberté des opinions ne peut se jouer à l'aise en ces graves circonstances, on n'a guère à le regretter, car la querelle vidée en ce moment par l'épée est de celles qui dans une controverse irritée obscurcissent le plus les idées, exaspèrent le plus les passions, et impriment aux conduites les déviations les plus déplorables.

Cependant les événemens présens d'Italie qui ont mis en péril la convention du 15 septembre ont eu des causes auxquelles il ne saurait être interdit de faire allusion. Ces causes sont de deux ordres, les unes provenant d'accidens et de résolutions personnelles, les autres sortant de la nature même des choses et des conditions contradictoires de la puissance temporelle des papes, représentans suprêmes et chefs de la religion catholique.

Dans l'ordre des faits, le premier accident a été la convention du 15 septembre elle-même, qui est aujourd'hui en cause. La fatalité de cette convention, c'est qu'elle ne poursuivait point un résultat simple par des moyens directs et définitifs. La France et l'Italie s'y liaient par des intérêts négatifs et non par des intérêts positifs. L'objet pratique que cherchait la France était la cessation de son intervention à Rome; quant à l'Italie, elle acquérait la libération du sol romain de toute occupation étrangère par la promesse d'empêcher ou de combattre toute agression matérielle dirigée par ses frontières contre le pouvoir pontifi-

cal. Or, tandis que le gouvernement italien prenait cet engagement, il était connu du monde entier que Rome avait été déclarée capitale de l'Italie par un vote éclatant du parlement. La convention du 15 septembre ne fut accompagnée d'aucune rétractation de ce vote parlementaire. Il se fit à cette époque une sorte de compromis dans le sentiment public italien, et ce compromis sembla confirmé par les commentaires de la presse et des hommes politiques. Par égard pour la convention du 15 septembre, on s'abstiendrait d'abuser de la force matérielle contre le pouvoir pontifical ; on attendrait la réintégration de Rome à la tête de l'Italie des effets du temps et de ce qu'on appelait les moyens moraux. Peut-être une entente directe pourrait-elle à la longue s'accomplir entre le royaume d'Italie et la cour de Rome ; si cette illusion échouait, peut-être le pouvoir temporel finirait de sa belle mort par la sécession spontanée des populations romaines. La restriction posée par la convention du 15 septembre aux droits de l'Italie lui défendait de prendre ou de laisser prendre sur son territoire l'offensive matérielle contre le pouvoir temporel ; mais elle ne lui interdisait point de recevoir l'accession des populations romaines, si Rome secouait elle-même la domination ecclésiastique. Qu'on ne l'oublie donc point, la convention du 15 septembre n'a été ni un engagement pris par la France de maintenir à perpétuité le pouvoir des papes, ni le transport de cette obligation à l'Italie. Les hommes d'état et le peuple italiens ont toujours proclamé la perspective de Rome capitale. Quant à la France, sans protester contre le rêve italien, elle se contentait de la clause qui mettait l'état romain à l'abri des attaques extérieures, et trouvait l'avantage de se soustraire, sous cette sauvegarde, aux tracasseries d'une plus longue intervention.

On ne peut se dissimuler combien une pareille situation était fragile. Il ne s'agissait pas seulement de mettre l'état de l'église à l'abri d'une invasion extérieure ; il fallait lui fournir des ressources pour se défendre au besoin contre une insurrection intérieure. Il ne suffisait point que l'Italie respectât et fit respecter la frontière romaine ; il fallait tâcher de mettre un terme à l'attitude hostile qu'avaient gardée jusqu'alors vis-à-vis l'une de l'autre la cour de Florence et la cour de Rome ; il fallait essayer de rendre les rapports entre ces deux cours assez bons pour que le voisinage fût tolérable. Des efforts furent tentés pour satisfaire à ces deux sortes de nécessités. La France pourvut à la sécurité intérieure de la cour de Rome par des moyens indirects. Elle fournit au pape, sous forme de volontaires enrôlés librement dans les rangs du parti religieux, le corps des zouaves pontificaux : les zouaves furent le contingent du parti clérical en France. En dehors de ce mouvement spontané, le gouvernement français prit l'initiative d'une combinaison plus importante. Il favorisa la création pour le service militaire du saint-père du corps qu'on a appelé la légion d'Antibes. Le mode de recrutement de cette lé-

gion fut singulier. Nous ne savons comment on peut justifier qu'il soit conforme à nos lois militaires; en tout cas, on ne peut contester que l'apparence n'en soit irrégulière. Les soldats de la légion d'Antibes sont des soldats de notre armée; ils sont commandés par des officiers français qui pendant la durée de leur service dans la légion conservent leurs droits à l'avancement. Nos contingens militaires étant déterminés par des lois votées par la représentation nationale et affectés exclusivement au service du pays, il est difficile de comprendre qu'une fraction quelconque de ces contingens puisse être légitimement détachée de ce service et autorisée à passer à la solde et sous les couleurs d'un état étranger. Rien ne prouve mieux la difficulté que présentait la formation d'une petite armée pontificale que l'étrangeté du recrutement de la légion d'Antibes. Tandis que de la part de la France ces dispositions étaient prises en prévision ou par suite de l'exécution du pacte de septembre et de la retraite de notre armée d'occupation, le gouvernement italien parut faire de son côté des efforts suivis et sincères pour améliorer ses rapports avec la cour pontificale. On se souvient des missions confidentielles de M. Vegezzi et des négociations de même nature confiées à d'autres personages. Les informations ont fait défaut sur la nature, l'objet, l'étendue de ces avances du gouvernement italien envers la cour de Rome; on n'en connaît que l'initiative et l'échec.

On voit combien était précaire un état de choses réglé par d'aussi faibles moyens. Le problème de la coexistence du royaume d'Italie et de l'enclave de la souveraineté ecclésiastique de Rome était encore systématiquement ajourné, mais non résolu. L'ajournement pouvait-il être de longue durée? L'événement a répondu. Avec de la prudence, de la prévoyance, de la modération, on eût pu prolonger l'efficacité de cet expédient temporaire; mais personne n'a été prudent, prévoyant, modéré. La question romaine demeurait sur le second plan pour l'Italie tant que l'annexion de Venise n'était point faite, tant qu'une grande et illustre province italienne était au pouvoir de l'étranger. En donnant l'année dernière à la Prusse l'alliance de la cour de Florence et en obtenant ainsi pour cette dernière l'annexion de la Vénétie, on a laissé la question romaine occuper seule le terrain et la vie politique de l'Italie. C'était peut-être le cas d'atténuer autant que possible les apparences du secours militaire si réduit que nous donnions pour sa défense intérieure à l'état romain. On oublia en France l'utilité de cette précaution: le voyage du général Dumont à Rome et surtout une lettre de notre ministre de la guerre donnèrent à la légion d'Antibes une signification plus marquée et plus inquiétante pour les susceptibilités italiennes. A mesure que le temps s'écoulait, la question romaine devenait la préoccupation de plus en plus dominante de l'Italie. La force des choses agissait fatalement. La cour de Rome, après avoir repoussé toutes les avances de la cour de Florence, se

fortifiait dans la résistance par les manifestations les plus menaçantes. La convocation des évêques fut comme un défi porté aux aspirations italiennes. Par un de ces fâcheux concours de circonstances qui se rencontrent toujours dans les situations malades, le gouvernement et le parlement italiens avaient alors à prendre des résolutions décisives en matière de finances. C'était le moment où on était mis en demeure de liquider financièrement par quelque mesure hardie et vaste la fondation du nouveau royaume d'Italie. Une seule ressource existait, celle qui plus d'une fois est venue au secours des peuples en révolution, l'appropriation à l'état des biens du clergé et des corporations religieuses; mais une pareille mesure n'a jamais pu s'accomplir en pays catholique sans faire éclater les foudres de Rome. L'antagonisme entre la papauté temporelle et l'Italie politique ne faisait que grandir et s'irriter. Il était impossible, il était improbable que la question romaine tardât à devenir le problème absorbant de la nation italienne. Là était une cause incessante de lutte, là le point de réunion de toutes les difficultés: là par un impétueux courant d'illusions on marquait le rendez-vous de toutes les solutions. A voir les choses de haut, à calculer d'avance les événements, les esprits politiques européens devaient estimer qu'une crise était inévitable. Le seul moyen qu'on eût même de la gouverner, de la modérer, de la ralentir, était de la mesurer d'avance, de s'en rendre maître en quelque sorte par une pensée vigilante et prévoyante.

Si du moins on eût eu la faculté de bien prévoir à Florence et à Paris, on eût sans doute réussi encore à gagner du temps, et on eût évité de tomber dans les malentendus qui compromettent les alliances et de s'emporter aux mesures violentes qui rendent les antagonismes implacables. Le public ignore encore les vicissitudes des négociations qui doivent avoir eu lieu entre les gouvernements de France et d'Italie depuis au moins deux mois. Certes les préparatifs du parti d'action contre l'état romain étaient visibles depuis longtemps; le défaut de Garibaldi n'est pas la dissimulation. Le gouvernement italien à moins d'une abdication honteuse, le gouvernement français à moins d'un oubli invraisemblable de sa dignité, ne pouvaient point abandonner à une insurrection sans mandat et sans responsabilité le sort de la convention du 15 septembre. Dès le principe, la répression de l'agression illégale ne pouvait faire de doute: c'était à l'Italie de l'exercer, et il ne fallait pas laisser un instant dans la tête d'un ministre de Florence que, si le gouvernement italien se refusait à son rôle, la France pourrait manquer au sien. Des explications nettes, catégoriques, énergiques et par cela même essentiellement amicales auraient dû, ce semble, régler ce point à la première menace des troubles. Il se peut que ces avertissemens aient été donnés avec vigueur et avec opportunité, et qu'ils aient été éludés; mais alors quelle est la mesure de responsabilité qui a été assumée par M. Rattazzi, l'un des

hommes d'état italiens qui passaient pour être le plus amis de l'alliance française? Comment comprendre les soudainetés et les sursauts de la nouvelle intervention française? Il est étrange que la cour de Florence ait méconnu l'intérêt supérieur qui lui commandait de faire tous les sacrifices pour prévenir le retour d'une armée française dans les états romains; quelle autorité n'aurait-elle pas eue dans la négociation ultérieure de la question romaine, si elle eût pu s'y présenter avec un témoignage de sa force conservatrice, au lieu de n'apporter, comme elle y est contrainte désormais, que le plaidoyer de l'impuissance.

La convention du 15 septembre n'était qu'une impasse : il importait de la respecter jusqu'à ce que la marche du temps et des occasions favorables permissent de la franchir d'une façon régulière. Malgré la secousse violente du moment, il n'est que trop évident que l'impasse continuera de subsister. C'est surtout au point de vue des intérêts et des principes de la France que cette situation doit nous préoccuper. Les argumens par lesquels le gouvernement français justifie ses mesures actuelles n'ont point le caractère de raisons permanentes. Ce peut être pour un grand gouvernement et un grand pays une question de dignité de faire respecter des arrangemens conclus par eux pour la satisfaction temporaire d'intérêts dont ils sont juges; mais en remplissant ce devoir d'honneur imposé par des circonstances passagères on ne doit point perdre de vue la nature essentielle des obstacles qui s'élèveront à la longue. Tout en prenant les mesures les plus rigoureuses pour maintenir le *statu quo* à Rome, le gouvernement français paraît comprendre qu'il ne peut assumer sur lui seul la responsabilité de la protection sans fin du pouvoir temporel de la papauté. La circulaire de M. de Moustier ne donne à notre nouvelle occupation qu'une portée temporaire, et défère très nettement le règlement de la question romaine à la responsabilité collective de l'Europe. Au point de vue européen, la question s'élèvera et se généralisera inévitablement. L'Europe aura à décider si la conservation du pouvoir temporel est compatible avec la constitution indépendante et la paix intérieure de la nation italienne. Ce n'est point en s'abandonnant aux passions réactionnaires ou révolutionnaires qu'on résoudra cette immense question; c'est avec la raison, le sentiment de la justice et les lumières de l'expérience historique qu'il faut en aborder l'étude et en déduire la conclusion vraie. M. de Moustier parle des puissances; mais il ne dit point les états qu'il comprend sous cette dénomination. Ne songe-t-il qu'aux puissances catholiques? Il n'y aurait alors que la France, l'Autriche, l'Espagne et le Portugal; le consentement exclusif de ces états ne saurait passer pour un verdict européen et pour le jugement de la civilisation moderne. Leur arrêt serait suspect de partialité; il y en a un parmi eux, l'Espagne, qui en ce moment étonnerait le monde par ses assertions, s'il était vrai, comme on l'assure, que son cabinet actuel

ait eu l'idée, si les choses s'envenimaient en Italie, d'envoyer une armée de quarante mille hommes dans le royaume de Naples. Les puissances, cela veut-il dire les puissances de l'ancien concert européen, Angleterre, Prusse, Russie, Autriche et France? Le tribunal serait-il compétent? L'Angleterre se mettrait-elle en travers des vœux d'un peuple pour perpétuer la puissance politique du papisme? — La Russie peut-elle prendre en main les destinées de l'église romaine, elle, la dernière puissance persécutrice qui fait partout la guerre au catholicisme latin, et que le pape frappe autant que l'Italie de ses ardents anathèmes? La Prusse se prononcerait-elle pour le pape, elle qui vient d'avoir soin de nous rappeler par l'organe de son roi s'adressant au *reichstag* les intérêts communs qui, grâce à nous, l'unissent à l'Italie?

Enfin, en ouvrant une instruction européenne sur la situation de la papauté temporelle, nous devrions, nous, France, penser à nous-mêmes. Telle qu'elle est posée chez nous par les opinions extrêmes du cléricisme et du radicalisme, l'affaire romaine est en réalité une question profondément française. On en peut juger par l'irritation croissante et la violence passionnée des polémiques. Il y a dans l'ardente vivacité de ces luttes qui recommencent de quoi affliger les esprits modérés et les patriotes qui croyaient qu'il y avait eu en France des causes gagnées et des rivalités apaisées. Nous avons un parti qui défend à tout prix la conservation du pouvoir temporel et un parti qui regarde comme contraire à tous les intérêts et à tous les principes de la révolution française le pouvoir politique exercé par des mains sacerdotales. A coup sûr, si on regarde aux traditions, aux associations, aux affinités, aux tendances de ceux qui défendent chez nous le pouvoir temporel de la papauté, on est bien forcé de reconnaître en eux des adversaires de l'esprit moderne et des partisans de restauration des choses passées. Ceux qui veillent chez nous à la conservation et au développement des principes de la révolution ont été guéris par bien des échecs récents de tout optimisme tolérant; ils sont inquiets et défiants; dans un pays qui a coutume de faire des pas en arrière après les élans les plus généreux, ils redoutent des retours aux vieilles tyrannies dont la France a cru s'émanciper. On croirait que l'ancien régime et la révolution sont toujours en présence et toujours prêts à recommencer l'éternel combat. A voir le recrutement des volontaires du pape dans certaines parties de la France, on dirait qu'une petite Vendée trouve à Rome son foyer; par contre, les entreprises garibaldiennes trouvent dans l'opinion avancée des partisans exaltés. En somme, la controverse violente et envenimée de la question romaine, il serait temps d'y prendre garde, n'entretient point le moral de la France dans un état sain. Or le jour où l'on voudrait sortir de cette confusion douloureuse, le jour où l'on prendrait le parti de laisser la question romaine à elle-même, il est certain que cette question se résou-

drait dans le sens des principes de la révolution française. Le catholicisme serait obligé de chercher ailleurs que dans une souveraineté précaire, tourmentée, humiliée autant par les patronages qu'elle subit que par les attaques auxquelles elle résiste, les garanties de sa liberté et de son indépendance. Ces garanties, il ne pourrait les trouver que dans la forte et franche constitution des libertés publiques et du droit commun. Il cesserait de troubler et d'offusquer le monde par le fantôme des prétentions théocratiques. Il deviendrait dans la mesure de sa ferveur, de son zèle, de la puissance de sa propagande, un agent du développement de la liberté religieuse et politique. Le monde moderne échapperait enfin au cauchemar des guerres de religion, guerres odieuses, même lorsqu'elles ne se font qu'à la plume.

La logique des principes de la révolution française et la tendance visible de l'histoire moderne promettent donc à l'Italie qu'elle finira par gagner un jour son procès contre la papauté. Elle en fait l'épreuve en ce moment, ce jour ne peut être éloigné que par ses maladroites impatiences. Que les hommes politiques d'Italie supportent donc avec résignation la satisfaction qu'ils ont obligé la France de prendre elle-même contre les transgresseurs tumultueux de la convention du 15 septembre. S'il nous était permis de porter ailleurs nos avis, nous conseillerions à notre gouvernement de se défier dans sa politique envers l'Italie des emportemens de la *furia francese*. Si le gouvernement laissait dévier la question romaine de telle sorte que la question d'Italie en pût naître, il détruirait gratuitement l'œuvre de politique étrangère la plus considérable qu'il ait menée à fin. Qu'il soit indulgent pour ces hommes politiques italiens, plus effarés peut-être que chercheurs de finesses. La démission de M. Rattazzi accompagnée de l'évasion de Garibaldi a produit dans la direction des affaires une de ces confusions dont il serait injuste de faire porter la peine à ceux qui en ont les premiers souffert la douloureuse influence. L'Italie s'est trouvée pendant quelques jours sans gouvernement. Il est heureux qu'un homme de sens comme le général Ménabrea ait accepté le ministère et composé un cabinet. Dès que le général, secondé par M. Gualterio, s'est chargé du gouvernement, les affaires italiennes ont repris un aspect plus convenable. La proclamation du roi a établi une démarcation nécessaire entre la politique de son gouvernement à l'égard de Rome et l'esprit sectaire des manifestes de Garibaldi. Il a été parlé de l'alliance française avec de justes égards. Il faut espérer que le général Ménabrea obtiendra du cabinet des Tuileries des procédés analogues. En apprenant le débarquement de nos soldats à Civita-Vecchia, le cabinet de Florence a fait occuper par ses troupes quelques positions sur le territoire pontifical. Si notre gouvernement porte encore un intérêt sérieux à l'Italie, il ne manquera point de laisser une place honorable au gouvernement italien dans les mesures qui vont se

concerter. La mission du général La Marmora à Paris préparera sans doute l'accord de la France et de l'Italie dans leurs démarches communes. Pourquoi l'Italie ne prendrait-elle pas position, elle aussi, dans l'état romain pour exercer son droit comme signataire de la convention du 15 septembre? Mais peut-être avant de conjecturer les actes réguliers des politiques italienne et française faut-il attendre les résultats de l'échauffourée garibaldiennne. Aucune nouvelle n'est venue du chef des volontaires depuis son combat de Monte-Rotundo. Nous écrivons dans l'ignorance trop prolongée de ce qui se passe à Rome et autour de Rome. Le moment est critique au plus haut degré. Nos premières troupes ayant débarqué à Civita-Vecchia, un mouvement trop avancé de Garibaldi pourrait mettre en collision nos soldats et les volontaires italiens. Un pareil choc serait un malheur et une complication aggravante. Il serait déplorable que le gouvernement de Victor-Emmanuel n'eût point conservé assez d'influence sur le général Garibaldi pour pouvoir prévenir cette lutte fratricide.

C'est sous l'impression des nouveaux événemens qui vont s'accomplir en Italie que la session législative s'ouvrira chez nous le 18 novembre. Les sentimens de la majorité de la chambre ne sont guère favorables, il faut l'avouer, à l'intérêt italien et surtout aux aspirations vers Rome. Il est incontestable que, si le gouvernement le veut, il est en son pouvoir de se procurer auprès de la majorité un accueil enthousiaste par des protestations en faveur du pouvoir temporel. Nous croyons que l'intérêt du gouvernement en ces matières sera plutôt de modérer l'expression des sentimens de ses partisans. Dans ces affaires qui touchent aux passions religieuses, les émotions ne peuvent éclater dans un camp sans retentir dans le camp contraire, et l'exaltation des passions produit de mauvaises situations politiques.

Par un de ces retours que la mobilité politique de notre époque rend fréquens, tandis que nous sommes en délicatesse avec l'Italie, nous sommes en coquetterie avec cette pauvre Autriche, que nous avons tant contribué à mettre à mal. L'empereur François-Joseph a fait à la France une généreuse visite, et Paris l'a reçu, on peut le dire, avec une courtoisie distinguée. La politique française a fait tant de mal à ce souverain, et l'opinion publique française a été pour si peu de chose dans les coups qui ont été portés à l'Autriche, qu'une sympathie honnête s'est éveillée dans toutes les classes en faveur de l'empereur François-Joseph. Il faut dire aussi que l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie, avait été précédé à Paris par un document récemment émané de lui, qui était de nature à plaire au public libéral de France. C'est sa réponse aux évêques réclamant au nom de leurs privilèges du concordat contre les lois libérales des chambres autrichiennes. François-Joseph avait accueilli les prélats en parfait monarque constitutionnel, et les avait renvoyés poliment à ses mi-

nistres responsables. Au moment où la France se croit obligée par d'anciens engagements à braver une guerre de religion, cette allure autrichienne envers l'épiscopat était d'un imprévu et d'un contraste piquans. François-Joseph a l'air non-seulement d'observer une foi scrupuleuse envers les règles constitutionnelles auxquelles il est soumis, mais de se plaire à l'accomplissement de son devoir libéral. Si les caprices de la causerie les ont conduits à ces matières, l'empereur d'Autriche a pu tracer à l'empereur des Français une peinture aimable des avantages de la responsabilité ministérielle pour les têtes couronnées. L'un des derniers convertis, l'empereur d'Autriche, prêche d'exemple. Tout lui réussit depuis qu'il a des ministres responsables. Grâce à ces bienheureux ministres que la prérogative royale accepte des désignations de l'opinion publique et de la représentation nationale, François-Joseph n'a plus de soucis, et commence à voir une aube de prospérité. La Hongrie, dit-on, jubile. Les assemblées de la région cisleithane, où l'on annonçait que les nationalités devaient éclater en des luttes sans fin, ont l'attitude la plus calme, entendent de très intelligens orateurs, votent de bonnes mesures, et prennent goût, comme leur souverain, aux lumières et à la loyauté du régime représentatif. La politique étrangère elle-même ouvre à l'Autriche de plus souriantes perspectives. Des meilleurs endroits, on fait des avances à l'empereur-roi. Son plus formidable ennemi, le roi de Prusse, vient à la cantonade au-devant de lui et lui présente ses amitiés à la porte de la frontière française. En France, il nage en pleine alliance. Sa visite à Paris à côté de l'entrevue de Salzbourg est un rayonnement dont le monde est ébloui. Il y a, il est vrai, un point noir vers l'Orient; ces politiques russes sont les termites des sociétés orientales; partout où il y a des Slaves ou des Grecs orthodoxes, ils sont à la besogne, inspirent des soucis à l'Autriche, suscitent toute sorte de tracasseries aux Turcs infortunés. Heureusement pour l'Autriche, M. de Beust est un artiste né pour la question d'Orient et ses phases nouvelles. Pour résister aux empiétemens russes, il aura l'alliance de la France, que toutes les nécessités ramènent aux vieilles traditions de sa politique orientale; il pourra s'appuyer au bras de lord Stanley, et par les temps calmes jouer un jeu tricheur avec M. de Bismark. Il y a un autre point délicat, c'est la situation des états de l'Allemagne du sud envers la Prusse. La phase que traverse cette Allemagne du sud est curieuse et mérite qu'on y prenne garde. C'est la première fois depuis ses grands succès que M. de Bismark a rencontré un caillou sur sa route; il a l'air de n'en pas avoir d'inquiétude. La Bavière a montré quelque répugnance à souscrire aux nouvelles conditions du Zollverein; le Wurtemberg n'a pas témoigné grand désir de se lier par le traité d'alliance militaire. M. de Bismark signifie dédaignement à ces deux états que, s'ils n'acceptent pas sur-le-champ le nouveau Zollverein et le traité d'alliance, il

les exclura du Zollverein; les deux principaux états du sud n'ont point résisté à cette menace au détriment des intérêts de leurs populations; ils n'ont pas voulu encourir l'excommunication douanière. Cependant il reste de cette petite lutte un souvenir de résistance. A mesure que l'Autriche reviendra à la santé économique et politique, peut-être les états du sud de l'Allemagne chercheront-ils de nouveau en elle le secours d'une ancienne amitié. On ne peut en vérité considérer comme absolue et éternelle la séparation de l'Autriche et de l'Allemagne.

Le second volume de l'*Histoire de Napoléon I^{er}*, par M. Lanfrey, vient de paraître. Les qualités de l'écrivain s'affermissent à mesure qu'il avance dans son œuvre. Cette histoire sera un des documens les plus instructifs fournis à notre pays. Elle mettra fin à l'idolâtrie puéride qui s'est attachée à l'œuvre de Napoléon. Sans doute cet homme extraordinaire, même après qu'on a placé en lumière les erreurs de son esprit et les défauts de son caractère, reste un prodige qui étonne l'imagination, mais qui ne peut inspirer à des esprits réglés par la philosophie et vraiment versés dans l'histoire l'admiration fanatique qui s'est traduite par tant d'adulations puérides. M. Lanfrey aborde dans son second volume deux des grands épisodes de la domination napoléonienne qui ont exercé, à vrai dire, une influence sur tout son règne, le concordat et la rupture de la paix d'Amiens. Le concordat a bien montré que Napoléon n'apportait point dans le gouvernement les inspirations de l'esprit moderne. La France possédait les élémens de la liberté des cultes et de la situation normale des religions dans les sociétés nouvelles quand Napoléon, l'esprit toujours tourné vers le passé, voulut rétablir un grand clergé d'état et s'assurer par une alliance avec la cour de Rome l'empire des âmes. Quel esprit de ruse mesquine il apporta dans l'exécution de ce plan, quelles tracasseries il s'y attira, quelles misérables querelles il s'y fit avec la cour de Rome, c'est ce que nos lecteurs savent par les travaux si intéressans de M. d'Haussonville publiés sur ce sujet dans la *Revue*. Le même enseignement apparaît en raccourci, mais avec énergie dans le livre de M. Lanfrey. Le récit de la rupture de la paix d'Amiens sera pour les lecteurs français la partie la plus neuve de ce second volume. Ceux qui ont étudié l'histoire du commencement de ce siècle dans les documens officiels étrangers et dans les mémoires des hommes d'état anglais savent que Napoléon a été le véritable et volontaire auteur de la rupture de la paix d'Amiens, et que c'est pour cette résolution arbitraire et haineuse de guerre contre l'Angleterre qu'il entreprit la lutte gigantesque et folle dans laquelle il succomba en entraînant la France avec lui; mais le public n'a jamais été instruit chez nous de cette crise décisive par les historiens adulateurs de Napoléon, et on trouvera dans le livre de M. Lanfrey la saine et utile vérité.

E. FORCADE.

REVUE MUSICALE.

L'auteur d'une tragédie d'*Alexandre*, homme d'esprit d'ailleurs et des plus autorisés à récriminer contre le mauvais goût du temps présent, se plaignait un jour devant nous de la déconvenue que lui infligeait le Théâtre-Français en ne voulant absolument point jouer sa pièce, et il ajoutait avec la verve enthousiaste d'un classique sûr de son chef-d'œuvre : « Comprenez-vous cela? Un *Alexandre* en cinq actes et en vers! — Un beau sujet en effet, répondit un interlocuteur, un peu connu cependant, mais que vous aurez sans doute rajeuni en utilisant les documens que la science historique moderne mettait à votre disposition. » A quoi notre poète, se rebiffant comme sous une injure, répliqua vertement : « La science moderne! Est-ce que vous vous moquez? Me prenez-vous par hasard pour un homme à consulter les ouvrages de M. Grote? Sachez, monsieur, que je ne connais, moi, qu'un *Alexandre*, celui qui tue Clitus au cinquième acte de ma tragédie. » C'est un peu l'histoire de *la Fiancée de Corinthe* qu'on vient de représenter à l'Opéra; des immenses horizons ouverts par Goethe et dont il semble que le théâtre, l'Opéra surtout, eussent à tirer un si beau parti, on n'en a pour cette fois pas tenu le moindre compte. Probablement que les auteurs pensent là-dessus comme l'auteur de la tragédie d'*Alexandre*; ils se sont bien gardés de toucher au conflit social si dramatiquement exposé par Goethe en quelques strophes immortelles. Du paganisme et du christianisme, pas un seul instant il n'en est question, et l'idée, ainsi dépouillée de la grande antithèse qui fait son pathétique et sa couleur, se trouve réduite aux proportions d'une simple fantasmagorie.

Quel sujet pourtant que celui-là! *la Fiancée de Corinthe*! Ce seul titre vous fait rêver d'un chef-d'œuvre. Goethe, qui souvent se prit à réfléchir aux conditions du drame lyrique, ne dédaigna pas de crayonner des *scenario* d'opéra en marge de plusieurs de ses ballades. Rien ne prouve qu'il n'ait point un moment songé à faire pour *la Fiancée de Corinthe* ce qu'il fit pour *le Comte prisonnier* (1) et telle autre originale invention de cet inépuisable répertoire, où les peintres et les musiciens de l'Allemagne, et chez nous Ary Scheffer, Delacroix et l'auteur du *Dieu et la Bayadère* ont tant emprunté. Le sujet comportait trois actes, trois grands actes, ni plus ni moins. Le premier, posant les caractères, préparant l'action, nous eût fait assister au mouvement d'une maison antique d'où le christianisme, partout grandissant, a déjà chassé les anciens dieux. Nous sommes au temps de l'empereur Hadrien. La persécution contre les chrétiens, sans avoir encore cessé, se ralentit, et la croyance nouvelle sortie des souterrains du premier âge commence à faire son chemin à ce

(1) Voyez la préface de notre traduction des *Poésies* de Goethe.

de mi-jour du foyer domestique dont le mystère convient au drame. La maison où la scène se passe est celle d'un patricien de Corinthe, maison ouverte à toutes les discussions libres et que fréquentent, en même temps que les partisans d'un passé qui s'écroule, les sectateurs de l'idée qui va régénérer le monde. Démocrate et sa femme, sans l'avouer pourtant et sans en afficher trop haut les pratiques, se sont convertis au christianisme, ce qui ne les empêche pas d'être en rapports d'intérêt et d'amitié avec les hommes de l'ancienne foi, beaux esprits, philosophes et préfets de l'empereur romain. Dans cette famille honnête, libérale, aimée de tous, le désespoir est venu s'abattre. La fille de Démocrate et de Charito, Philinnium, est morte récemment, morte sans revoir le fiancé qu'elle adorait, car depuis deux ans Machates, altéré de science, parcourt le monde et visite les sanctuaires de l'Égypte à la recherche d'une vérité dont la soif le tourmente. « L'ardeur de connaître est ce qui donne à l'homme sa dignité, et même alors qu'il erre à la poursuite du vrai, les dieux ne l'en aiment pas moins! » En deux années, que de changemens accomplis! Depuis qu'il a quitté cette maison pour n'y plus rentrer qu'en époux, une croyance étrangère a grandi, se dressant comme un mur entre lui et sa nouvelle famille. La pauvre trépassée, elle aussi, a cru au dieu nouveau, et ses beaux yeux, avant de s'éteindre, ont versé bien des larmes sur l'erreur de l'ami voyageant aux pays lointains et demandant aux morts la sagesse, — du cher fiancé égaré auquel pourtant par-delà le tombeau elle est restée fidèle. « Où l'amour unit, là ne peut la croix séparer (1). »

Cependant un jour, inopinément, Machates revient. On le voit, sans être attendu, franchir le seuil de ce toit où l'amour le ramène. De tant de chemin parcouru, de tabernacles interrogés, de papyrus déchiffrés, la seule vraie science qu'il rapporte, c'est son amour. « Malheur au faible cœur en qui cette flamme peut s'éteindre, maudit cent fois soit l'ouragan qui ravage l'autel sur lequel brûle ce feu sacré qui fait l'homme pareil aux dieux et maintient l'univers! Les prêtres égyptiens ont un oracle qui prétend que, le jour où s'écroulerait le Sérapéum, s'écroulerait aussi le monde. Le sanctuaire universel, celui qu'il faut défendre et fortifier au prix de toutes les douleurs, de tous les sacrifices, c'est l'amour! J'aime Philinnium, par elle je puis, non pas seulement vivre heureux, mais vivre, et, si ce beau destin m'était ravi, je voudrais m'enivrer de ma peine jusqu'à mourir! » Témoin de cette effusion passionnée, le père se refuse de porter si à l'improviste le coup suprême à l'infortuné fiancé en lui révélant toute la vérité. La mère aussi et la nourrice consentent à se dépouiller un moment de leurs habits de deuil, il sera toujours assez tôt pour les reprendre. On remet au lendemain. En attendant, d'étranges pressentimens s'emparent de l'âme du jeune homme. Les réponses douloureusement évasives de la mère, un sanglot mal étouffé de la nourrice, un mot de la conversation du père, « la plus belle moitié de l'amour n'est pas de ce monde, » et surtout ce funèbre suintement contre lequel rien ne prévaut dans une maison où la mort a naguère mis le pied, font

(1) Goethe, *la Fiancée de Corinthe*.

succéder à la joie du premier abord le trouble et l'anxiété du second mouvement. Et c'est sur cette impression de navrante mélancolie que le premier acte se termine. Au second, l'action se déploie, et l'on devine à quels effets d'épouvante et d'émotion doit atteindre, ainsi ménagée, la grande scène, prévue de loin, du vivant et de la morte.

Au théâtre, le fantastique n'agit qu'autant qu'il a été habilement préparé. Amener l'effet et, quand arrive l'instant de le produire, n'en user qu'avec la discrétion la plus sévère, c'est l'art des maîtres, l'art immense d'un Mozart dans l'apparition du commandeur, où les trombones sont introduits pour la première fois, et avec quelle puissance alors et quelle inouïe solennité! A ce compte, il ne saurait y avoir d'opéra *fantastique* en un acte. Ce n'est pas la lumière électrique qui fait le spectre, c'est l'imagination et la science du poète. Le fantôme de cette jeune fille, ainsi évoqué à brûle-pourpoint, dans la même heure, dans le même décor et sans qu'on ait eu le temps de prendre au sérieux l'anecdote, produit sur une salle juste la même somme de terreur que tel personnage d'une féerie. Tant d'autres données peuvent servir de thème à ce qu'on appelle au théâtre un lever de rideau, que j'estime qu'on ne se fâchera jamais assez de voir les plus grands sujets de la poésie mis en œuvre de la sorte et dépensés en petite monnaie. D'ailleurs, même aux temps où la mythologie florissait le plus à l'Opéra, ces réductions en un acte de l'antique n'ont jamais réussi; Hérold, le grand Hérold de *Zampa* et du *Pré-aux-Clercs*, écrivit jadis une *Lasthénie* : qui s'en souvient?

Retournons au poème de Goethe, à la *Fiancée de Corinthe*, et voyons ce qu'aurait pu donner à l'Opéra ce second acte. Un chœur d'abord. C'est la nuit, Démocrate installe ses hôtes. Grecs et Romains se retirent, et bientôt tout repose dans cette maison, où les dieux antiques et la croix règnent ensemble côte à côte sous le même abri. Un homme veille pourtant, c'est Machates, le fiancé de Philinnium. Seul dans cette chambre que la lune éclaire de reflets livides, il s'entretient avec ses souvenirs, rêve tout haut de celle dont l'absence est un mystère. Nul encore n'a parlé, et déjà il sent qu'un destin sinistre l'enveloppe. Il appelle. On frappe doucement, la porte s'ouvre, Philinnium apparaît sur le seuil au milieu d'un nimbe de clarté, pâle, vêtue de blanc, un scapulaire noir sur sa poitrine où brille une croix d'argent, la tête ceinte de cyprès et voilée. Machates s'élançe pour l'embrasser, puis soudain recule.

PHILINNIUM. — D'où te vient cet effroi? Ta prière n'est-elle pas exaucée?

MACHATES, la contemplant toujours et de plus en plus troublé. — Cette pâleur! ce silence! Es-tu Philinnium?... Et ta main, ta main si froide!

PHILINNIUM. — Ne t'éloigne donc pas. (Montrant son cœur.) Là du moins la chaleur ne s'est pas éteinte.

MACHATES. — Comme ces deux ans t'ont changée! La flamme de ta passion où s'est-elle envolée? Plus d'élan, plus d'ardeur, et cet air de mystère, cet énigmatique silence qui tantôt m'effrayait chez tes parens, et qui, toi aussi, t'environne! (Elle s'achemine vers le lit de repos et s'assied. Se rapprochant et lui prenant la main.) Ton regard si tendre et si doux qui jadis enivrait l'amant, je ne le retrouve plus; à cette heure, c'est un autre regard! Il semble que

ton œil, où le mien plonge, me donne le vertige sacré de l'abîme. Oh! laisse, laisse-moi te contempler et me taire!...

PHILINNIUM. — Tu dis vrai, mon amour s'est transfiguré, et désormais l'attire invinciblement vers la couche profonde... Oh! ne te défends pas, l'amour vient ici pour te sauver!

MACHATES. — Arrête, Philinnium, trêve de ces énigmes qui me torturent! La science n'a que faire au cœur d'une jeune fille!

PHILINNIUM. — Que n'as-tu un seul instant dormi aux lieux où je repose! tu saurais alors des secrets que jamais encore n'ont pénétrés les sages de ce monde!

MACHATES. — Et d'où te viendrait à toi cette connaissance vers laquelle ont tendu mes efforts et mes voyages... As-tu visité l'autre de Trophonius?

PHILINNIUM. — Peut-être, en tes explorations errantes, as-tu, sans t'y arrêter, passé près de la source qui seule eût à jamais apaisé ta soif... (Elle se lève imposante et calme.) Oh! crois-en ma parole, les anciens dieux, si chers qu'ils te soient, ont dès longtemps quitté cette maison. Renoncez-les, et ce que l'amour alors te donnera vaudra mieux que la plus belle nuit de bonheur.

MACHATES. — Renier la foi des aïeux, rejeter les dieux dont mon enfance ne prononça les noms qu'avec respect, ces dieux qui plus tard, homme, m'ont guidé par la main vers les hauteurs de la sagesse!... Et quelle croyance, réponds,... as-tu à m'offrir en échange?...

PHILINNIUM, montrant du doigt le firmament, et d'une voix profonde. — Il est écrit : Tu n'adoreras qu'un seul Dieu au ciel et sur la terre, le Dieu fait homme et mort pour nous sur la croix!

MACHATES. — Un Dieu unique! Ainsi l'immensité ne serait plus qu'un désert? et nos dieux bien-aimés auraient fui au pays du mensonge? Dans nos bois et sur la montagne plus de trace d'êtres sacrés? la dryade muette, l'oréade inanimée? Jupiter chassé de son trône, la sagesse de Minerve, raillerie, les chants d'Apollon, vain écho! les dieux de la Grèce ont passé! Qui donc t'a dit cette parole? pourquoi nous plaindre de l'éroulement de notre monde, si la Mort jusque dans les régions de l'éther promène ses ravages? Et qui ne serait heureux de mourir quand les dieux eux-mêmes s'en vont?

PHILINNIUM. — Nos dieux ont fait leur temps, leur règne était mesuré. Ne méconnaiss pas l'esprit qui te visite. Ce que je te rapporte est la vérité, écoute et crois!

MACHATES. — Quel langage dans la bouche d'une fiancée! Tu ne me connais plus, tu ne veux plus me comprendre. Cette entrevue est un suprême adieu : je m'explique à présent et la réserve de ton père et les discours funèbres de ta mère. J'ai franchi ce seuil pour mon malheur; mais qui donc vous a tous ainsi changés? Une nouvelle croyance, étrangère à moi, s'est emparée de vos esprits. Tu fuis l'ami, l'amant inhabile à deviner le sens de tes sombres paroles, tu méprises mon amour, malheur à moi!

PHILINNIUM, l'attirant violemment sur son sein. — Machates, mon fiancé, mon amour ne s'est pas démenti, car l'amour est infini, éternel, et son règne s'étend de l'autre côté de la vie; mais je veux que le tien aussi se trans-

forme, et tu verras alors que jusque dans les bras de la mort il goûtera les jouissances de la vie. Tu pâlisais tantôt quand ma mère te parlait de l'existence future et des âmes trépassées; pourquoi? le baiser de la mort n'est glacé qu'autant que ta veine bat des pulsations de la vie terrestre. Avec elle s'évanouit tout sentiment d'épouvante. Ici n'est que l'enveloppe, là-bas est la flamme, l'éclair. Viens, partons pour le pays où Psyché rencontra l'Amour, où les flots du Léthé nous verseront l'oubli et l'ivresse éternelle...

MACHATES. — Chère et belle visionnaire, le monde, toi et moi, nous retient encore; mais j'éprouve à t'écouter une joie ineffable, et je sens que, si d'en haut, à cette heure, la voix d'un dieu me parlait...

PHILINNIUM. — Eh bien?

MACHATES. — Je ne dirais pas non à son appel.

PHILINNIUM. — Cette voix t'appelle, obéis... (Lui coupant une boucle de cheveux.)

MACHATES, te voilà fiancé! Veux-tu me suivre? (Elle saisit sa main.)

MACHATES. — Te suivre! Quel trouble étrange me pénètre, si profond et si doux! Mon cœur bat plus léger... Te suivre, ma bien-aimée,... où te suivre?...

PHILINNIUM. — Ah! ne te méprends pas sur la flamme dont je brûle aujourd'hui; réponds, Machates, consens-tu à me suivre où je vais?...

MACHATES. — Oui, je le veux!

PHILINNIUM. — Infortuné! Tu le veux,... tu le veux... Connais-tu la maison de mon père, connais-tu mon père?

MACHATES, avec désespoir. — Laisse-moi mourir sur ton sein. Cette terre désormais n'est plus rien pour moi...

Nous avons conduit la pièce jusqu'à la grande scène du second acte: quant au troisième, Goethe n'a laissé là-dessus aucun renseignement. Il est permis cependant de supposer de quel côté il y aurait à chercher. Si mystérieuse qu'ait été l'entrevue de la fiancée de Corinthe et du jeune Athénien, le secret en a transpiré. La nourrice, rôdant la nuit, a reconnu le spectre, raconté son épouvante à la mère, et bientôt l'histoire emplit la maison. Chacun, à son point de vue, la commente. « Au cri d'effroi de la nourrice, dit l'esclave Davus, je me suis éveillé, glissé jusqu'à la porte, et, n'osant ouvrir, j'ai regardé par les fentes. Non, le délire ne m'égarait pas. Je sais ce que j'ai vu, c'était Philinnium assise sur le lit près du jeune homme et dans les habits dont on la revêtait pour l'ensevelir. Il lui offrait du vin dans une coupe, où ses lèvres plongeaient avidement. Elle et lui échangeaient des présens; ce n'était point là une illusion, un fantôme... Elle vivait; j'allais m'en convaincre, la toucher, quand soudain le coq a chanté, le jour s'est fait, et tout a disparu. » Cependant les autres hôtes hésitent à croire. Un d'eux, en prévision d'un soulèvement contre les chrétiens que la nouvelle, se répandant, peut amener dans une ville où le vieux levain du paganisme fermente encore sous l'influence des prêtres et des devins, — le Grec Phlégon, — demande une enquête immédiate. « Et d'abord, dit-il au père, est-ce bien vrai que ta fille soit morte? Ton esprit n'est-il pas dupe de ton pauvre cœur? L'air qu'on respire ici crée des fantômes. Avec vos pratiques nouvelles, sait-on dé-

sormais qui vit et qui meurt? Jadis l'urne sacrée recevait pieusement les cendres du cadavre, et l'âme rendue à son élément remontait se perdre dans l'éther. Avec cette manière d'enterrer les morts, de livrer comme des chiens à la pourriture les corps de ceux que nous aimons, nulle sécurité n'est plus permise. Les voleurs seuls y trouvent leur compte. Qui te dit que la sépulture de ta fille n'a pas été pillée, et que sous les habits de la morte quelque maîtresse de Machates n'est pas venue le visiter. »

Machates, lui aussi, en arrive à douter de ce qu'il a vu. Si c'était une invention de la famille pour rompre les engagements d'autrefois? Morte, Philinnium! cendre et poussière, celle qui l'a pressé entre ses bras cette nuit en lui disant : « Les flammes de l'amour ne sont pas pour s'éteindre jamais dans mon cœur, et continuent encore à brûler alors que la main inflexible du destin a dans les flots de l'Achéron étouffé le flambeau de l'hymen! » Si ce qu'attestent le père et toute cette famille était vrai, si Philinnium en effet a par leurs mains été déposée dans la tombe, quel est-il donc ce Dieu qui réveille ainsi les morts, ce Dieu vivant qui ressuscite corps et âme, ceux qui ne sont plus? Quel que soit l'Élysée où sa fiancée habite, Machates n'a désormais qu'un désir : la rejoindre. Au deuil de l'amant se mêlent les regrets infinis de l'homme qui voit s'écrouler l'édifice de ses croyances. La mélancolie que semble avoir ignorée l'antiquité entre dans l'histoire du monde à cette heure crépusculaire. Malgré son amour, malgré l'invincible attraction qu'il subit, Machates restera virilement fidèle au passé. Il sait que son idéal n'est plus la vérité. « La nuit dans ses profondeurs recèle plus de miracles que le jour n'en éclaire jamais, et de tous ces miracles le plus grand, c'est la croix! » Ces paroles de Philinnium ne lui sortent pas de la mémoire, et pourtant il ne reniera rien de ce que ses pères ont adoré. Au déclin du soleil, quand l'Acrocorinthe disparaît dans l'ombre, on le voit se traîner autour du temple de Proserpine pleurant son Olympe désert, ses forêts veuves de leurs divinités et saluant d'un dernier regard le scintillement des étoiles qui lui semblent là-haut briller comme des larmes funéraires sur le vaste linceul de l'Hellade expirée. Il attendra là que minuit vienne pour regagner la chambre nuptiale, y retrouver Philinnium et mourir dans ses bras. Ses amours ne sont plus de ce monde, ses dieux s'en sont allés. pourquoi vivrait-il?

Voilà quelle eût dû être à notre sens l'interprétation dramatique de la pensée de Goethe. Ne voir dans un pareil poème qu'une légende ordinaire, un conte de revenans à mettre en musique pour donner au public du ballet nouveau le temps d'arriver, c'est assurément se tromper d'époque. On dira : Le théâtre, la musique surtout, ne sauraient que faire de ces subtilités métaphysiques. C'est possible, quoique avec Beethoven on en ait bien vu d'autres; mais alors pourquoi cette manie de toucher aux plus grands sujets pour les découronner de l'idée qui fait leur gloire? Sera-ce donc aussi un conte de revenans que *Hamlet*? et, si pour mettre à l'Opéra ce chef-d'œuvre du génie humain il faut également en ôter la *métaphysique*, ne vaudrait-il point mieux inventer autre chose? Il y a du reste une question sur laquelle aujourd'hui tout le monde est d'accord :

les vieilles routines ont vécu. A l'Opéra comme ailleurs, tout est à renouveler. Il fut un temps où, pour traiter un sujet, la première condition était d'en évincer soigneusement l'idée : *natura abhorret a vacuo*. En poésie, en peinture, en musique, c'était au contraire le vide qu'on cherchait, qu'on voulait. Ce système-là, grâce à Dieu, n'a plus cours. Trente ans d'efforts victorieux en ont affranchi la scène. En fait de combinaisons, tout a été essayé, épuisé, il n'y a de salut désormais à l'Opéra que dans les idées. Pourquoi vouloir toujours éluder? On commence par s'écrier : C'est impossible; mais a-t-on compris seulement? Sait-on ce que l'idée d'un maître peut rendre, transportée d'un art dans un autre? Quand un Beethoven prend pour thème le *Coriolan* de Shakspeare, l'*Egmont* de Goethe, voyons-nous qu'il ait si à cœur d'éviter l'idée? Quels sont les grands sujets historiques et psychologiques, les entretiens de l'âme avec Dieu et la nature, que les *Symphonies* n'aient abordés? Et Meyerbeer, je le demande, tiendrait-il à l'Opéra cette place souveraine, exercerait il sur les générations présentes cette autorité posthume, s'il n'eût été ce remueur d'idées que nous avons connu? — Je ne veux pas cependant que cette discussion m'entraîne trop haut et m'empêche d'apprécier le mérite d'un petit acte dont le tort le plus grave est d'avoir été conçu dans une poésie dont jamais je n'admettrai l'utilité. Cela s'intitulerait *la Fiancée d'Abydos*, de *Délos* ou de *Ténédos*, je n'y trouverais rien à redire ni à dire. Où le péché commence, c'est à la liberté par trop grande qu'on prend à l'égard des chefs-d'œuvre. Je le répète, on ne fait point un acte avec *la Fiancée de Corinthe*. Maintenant, si je considère cet acte en dehors des idées que le seul titre provoque en moi, je le trouve agréable, élégamment rimé et fort à souhait pour la circonstance.

La musique de M. Duprato sied à l'ouvrage. C'est d'un fantastique modéré, avec de la passion à fleur de voix, un orchestre dont toutes les sonorités sont bien dans la main qui les gouverne, et par instans de la mélodie. Un style clair, aisé, sans trop de traces d'improvisation ni de réminiscences. Je ne dirai pas que cette musique ait le pressentiment de l'infini, qu'elle dépasse la portée anecdotique du poème. Évidemment la question du monde surnaturel n'est point une de celles qu'en se mettant au piano l'auteur se soit posées; mais à défaut d'aspirations transcendantes il y a dans cette mélodie souvent pathétique, dans ces modulations presque toujours ingénieuses, une virtuosité qui vous captive. En d'autres temps M. Duprato, le musicien fin et charmant des *Trovatelles*, eût été peut-être un Monsigny, un Dalayrac; si, tel que vous le voyons, il fait aujourd'hui de tout un peu, s'il voyage de l'Opéra-Comique aux Fantaisies-Parisiennes, et des Fantaisies à l'Opéra, s'il se guide jusqu'à l'antique, la faute en est aux poèmes qu'on lui donne et qu'il accepte, ne les pouvant commander.

Qui d'ailleurs, par le temps qui court, peut se vanter d'avoir son style? Dans l'absence de maîtres s'imposant au public, quel talent reste fidèle à la manière de ses premiers jours? Par combien d'avatars ont passé depuis quinze ans M. Gounod, M. Thomas, Verdi lui-même? Tout le monde aujourd'hui a le style de tout le monde. Personne plus adroitement que M. Duprato ne pratique cet éclectisme. Il a le secret de ce

faire composite dont les partitions de *Faust*, de *Mignon*, de *Roméo et Juliette* portent la marque, et, pour avoir jusqu'à présent moins réussi que M. Gounod et M. Thomas, il s'entend tout aussi bien qu'eux à manier, à nuancer son orchestre, à combiner selon la formule du Meyerbeer avec du Mendelssohn. Ce qui pourtant lui appartient en propre dans cette partition nouvelle, c'est le *brindisi* que chante la fiancée morte en offrant la coupe à son amant. L'accent mélodique et passionné vibre en ces quelques mesures, qui sont la vraie contre-partie, et non moins inspirée, de l'hymne de Galatée. Contre-partie, je disais bien. En effet dans *Galatée* la vie boit à la mort, qu'elle anime et féconde; ici au contraire, c'est la mort qui de son côté attire la vie. — M^{lle} Mauduit enlève ces couplets très vaillamment. Pour la première fois que la jeune cantatrice crée un rôle, on ne pouvait mieux réussir. Encore est-ce non pas un rôle, mais deux qu'elle joue, car à l'Opéra la fiancée de Corinthe se dédouble. Nous avons affaire à deux sœurs également charmantes, également énamourées du beau Lysis. Chloé, Dafné, Lysis, pourquoi ces noms d'églogue en pareil chapitre? Des deux filles du pêcheur Polus, l'une, Dafné, fiancée à Lysis, glisse d'un rocher et se noie :

Elle est au sein des flots, la belle Tarentine;

l'autre, Chloé, tout en pleurant sa sœur chérie, travaille à lui succéder dans le cœur du jeune homme, et c'est pour couper court à ce petit manège, d'ailleurs fort innocent, que la fiancée de Corinthe revient de l'autre monde, ce qui donne à son apparition, immédiatement suivie de la mort du jeune homme, quelque chose d'atroce et d'anti-dramatique; car, somme toute, on ne s'intéresse à personne en cette action, pas même à ce vieux pêcheur pleurard et auvergnat qui renie la mer, où sont les sardines et les crevettes qui le font vivre, et ne parle jamais que de s'en aller sur la montagne *parmi les pasteurs!* — M^{lle} Mauduit représente donc les deux sœurs, la vivante et la morte: mais évidemment ses prédilections inclinent toutes du côté de la morte. Quand je l'ai vue, au lever du rideau, soupîrer son élégie et tourner ses fuseaux en Cendrillon de vase étrusque, j'ai craint d'abord quelque mésaventure. Heureusement j'avais compté sans le vaupire. Cette scène fantastique a tout sauvé. Sous ce flot de lumière électrique, svelte, charmante, bien drapée, sa couronne d'algues marines dans les cheveux, elle a dit le *brindisi* des fiançailles de sa belle et chaude voix d'Alice dans *Robert* et joué en cantatrice désormais sûre de son avenir.

La même soirée montrait au public la reprise du *Corsaire*, un ballet de date ancienne, mais rajusté, rhabillé, requinqué, splendide et tout battant neuf de décors, de soie et de paillons. Ce vaisseau, plein d'ivresses bachiques et autres où les uscoques de Byron boivent le vin de Chypre du pacha aux bras de ses esclaves favorites, ce vaisseau, jadis si fameux, s'était, on le sait, englouti dans l'incendie qui dévora, il y a quelques années, le matériel de la rue Richer. L'administration l'a reconstruit et remis à flot, mieux appareillé et mieux pourvu que jamais d'une riche cargaison de bayadères. Un tel spectacle ne se peut voir qu'à l'Opéra. On ne cesse de nous parler des féeries du boulevard. Il conviendrait pour-

tant d'être juste une bonne fois et de reconnaître la différence qui existe entre ces lanternes magiques abrutissantes qu'on appelle grossièrement des *pièces à femmes* et la mise en scène intelligente d'un ouvrage chorégraphique exécuté par des sujets de premier ordre. M^{lle} Adèle Granzow joue cette fois le rôle de la Médora du poète, créé jadis par la Rosati, et s'y montre par momens très pathétique, bien que chez elle la pantomime ne tienne que la seconde place. Comme danseuse, c'est un talent exquis. Elle a des évolutions aériennes, des parcours à travers la scène qui défient les plus brillans souvenirs, s'enlève d'ensemble avec un velouté d'oiseau de nuit, et jamais on n'a vu de jolis bras mieux danser. Plus savante sans doute et d'une personnalité plus prononcée, la Mourawiew n'avait pas cette grâce accomplie. En revanche, les *pointes* de la Mourawiew restent un secret pour tout le monde, et pour sa compatriote Adèle Granzow plus encore que pour la Fioretti, une Italienne toute phosphorescente de verve et de gentillesse, et qui, sur ce terrain, dame le pion à l'école russe. — A tous les points de vue, on a donc bien fait de reprendre *le Corsaire*. L'action en est pittoresque, amusante, et la musique aussi. Adam excellait dans ce genre de partitions à grand spectacle. Improvisant, maraudant, transcrivant d'une plume cursive les idées des autres pêle-mêle avec les siennes. Il y a de tout dans ce capharnaüm, où les ponts-neufs s'emmagasinent à côté de perles mélodiques de la plus belle eau. Fait assez curieux, ce compositeur, d'un goût volontiers trivial et qui dans ses opéras n'échappe au bourgeois que par le populaire, Adam, quand il écrit de la musique de ballet, touche à la poésie. Dans *Giselle* par exemple, il y a le clair de lune. Qui n'a retenu cette phrase ravissante dont la mélancolie si bien vous dépayse qu'on se croirait en plein Mendelssohn. J'en dirai autant de la partition du *Corsaire*. Sans parler de la distribution chorégraphique excellemment comprise, des récits et des pas toujours bien réglés selon les convenances du sujet, vous rencontrez à chaque instant dans le dialogue des inspirations d'une grâce délicieuse, et pour en citer une au hasard, cette phrase du cor au second acte, tout épanouie et qu'on voudrait entendre moduler par un Vivier. Trois maîtres français, Hérold, Adam, M. Auber, ont composé des ballets qui resteront des œuvres musicales. *La Belle au bois dormant*, *la Somnambule*, complètent le cycle du chantre de *Marie* et du *Pré aux Clercs*; *Giselle* ouvre une veine que chez Adam on ne retrouve nulle part; je me trompe, un de ses opéras, un seul, a cette note, *Giralda*. Très peu de gens lui en ont tenu compte, étouffée qu'elle était sous des qualités d'un ordre moins élevé, et qui devaient en somme faire la popularité de son répertoire. En 1840, nous le vîmes à Berlin, écrivant la partition des *Hamadryades*, le premier en date de ses ballets. Ce fonds courant, inépuisable qu'il avait, le servait beaucoup en ces occasions. Affairé, effévré, il se plaignait d'être atteint d'une sorte d'hystérie musicale qui le forçait à produire bon gré mal gré, sans relâche. Qu'une inspiration ainsi surmenée eût des défaillances, quoi de plus naturel? Pourtant, dans cette série d'œuvres hâtives, la somme de motifs bien venus dépasse encore celle des redites. Pour écrire un ballet, il faut soi-même aimer la danse, art charmant où la statuaire et la musique confondent leurs lignes et

leurs rythmes. Demandez à M. Auber, le connaisseur par excellence dont le dilettantisme raffiné devait, au couronnement de sa carrière, produire ce chef-d'œuvre de musique chorégraphique, hommage exquis d'Anacréon à Terpsichore, qu'on appelle le ballet de *Marco Spada*.

Ce monde des théâtres a des mystères qui en vérité vous déconcertent. Inabordable pour les uns, il s'ouvre à d'autres avec une facilité qui tient du prodige. Le *Roland à Roncevaux* de M. Mermet a battu l'estrade au moins vingt-cinq ans avant de trouver moyen de se produire; combien a-t-il fallu de temps à M. Jules Cohen pour faire représenter sa partition des *Bleuets*, et cela dans des conditions qu'un maître aurait à peine le droit de réclamer? On le donne en pleine affluence, on met dans son enjeu la perle du théâtre, M^{lle} Nilsson, dont les dernières représentations cômptent double, et qui plante là son rouet de *Martha* pour s'en aller cueillir des bleuets dans les blés. Quel bouquet! Vous chercheriez en vain je ne dirai pas un morceau, une phrase, mais une simple intention ayant en soi quelque originalité, dans cette partition empanachée de tous les styles et qu'il eût été si facile de ne point écrire et surtout de ne point représenter. Pour le *poème*, c'est une ballade de Victor Hugo accommodée au goût de l'âge d'or du mélodrame, des abbesses de Pigault-Lebrun dans une berquinade! Je me figure l'auteur des *Orientales* assistant à cette bouffonne mise en scène de sa poésie et s'écriant, comme le géomètre : « Qu'est-ce que cela prouve? A quoi cela peut-il bien servir d'amalgame ainsi des notes et des mots pour ne rien dire? » Il se peut en effet que ces sortes de choses ne nous profitent guère à nous autres, public bénévoles, qui ne demanderions qu'à nous divertir un peu; mais tout le monde là-dessus n'est pas du même avis, l'auteur tout le premier, qui, je suppose, ne se plaint pas de la malechance.

Au théâtre, il n'y a pas que le succès qui réussisse, les chutes et les demi-chutes habilement ménagées tournent aussi par occasion à bénéfice. Il s'agit de tomber avec grâce, comme le gladiateur antique, et surtout de savoir s'arranger de manière à tomber partout et souvent. Le public imbécile et distrait ne se soucie, la plupart du temps, ni de qui l'ennuie, ni de qui l'amuse. Pourvu qu'on prononce votre nom, qu'on l'imprime, qu'importe le reste? A l'âge où tant de pauvres diables, qui peut-être un jour seront des grands maîtres, en sont encore à gueuser leur malheureux premier *libretto*, M. Jules Cohen a déjà parcouru toute une carrière. Sans parler de cette œuvre nouvelle qui ne vaut ni plus ni moins que celles qui l'ont précédée, on lui doit à l'Opéra-Comique un *Maître Claude* en un acte, et un *Jose Maria* en trois. Ajoutons à ce bagage fort honnête la musique des chœurs d'*Athalie*, oui, les chœurs d'*Athalie* après Mendelssohn! Et c'est naturellement ceux-là qu'aux jours solennels le Théâtre-Français exécute. Il faut bien faire quelque chose pour les jeunes compositeurs. Il ne manque plus désormais à l'auteur des *Bleuets* que de s'installer avec un ouvrage en cinq actes dans le répertoire de l'Opéra. Le temps aidant, nous l'y verrons, et de l'Académie de musique à l'Institut il n'y a qu'un pas.

F. DE LAGENEVAIS.

C A D I O

NEUVIÈME PARTIE.

16 JUILLET 1795.

(Onze heures du soir, au bout de la presqu'île de Quiberon. — Un bameau à la côte. — Des paysans et des chouans bivouaquent ou campent par groupes sur la grève parmi les rochers. — Un chouan fait cuire une volaille à peine plumée au feu d'une cantine, quelques autres l'entourent et causent à voix haute.)

SCÈNE PREMIÈRE.

CHOUANS, PAYSANS, UN OFFICIER ANGLAIS, UN ÉMIGRÉ, FEMMES.

LE CHOUAN, dans un dialecte.

Oui, oui, on a été entraîné, poussé comme des moutons dans une foire. Qu'est-ce que vous voulez? encore une panique de ces imbéciles de paysans!

UN PAYSAN, qui passe, dans un autre dialecte.

De quel pays donc que vous êtes, vous? Vous ne vous croyez plus paysans, parce que vous avez des armes et que nous n'en avons point?

LE CHOUAN.

Il fallait en demander à ceux qui en donnaient, mais vous avez mieux aimé les vendre que de vous en servir, et ça ne vous a sauvés de rien. Vous voilà ici comme nous!

LE PAYSAN.

Peut-être bien qu'on s'en serait mieux servi que vous autres, qui vous êtes sauvés les premiers, après avoir saccagé notre village.

LES AUTRES CHOUANS.

Qu'est-ce qu'il dit, celui-là?

LE PREMIER CHOUAN.

Il nous insulte!

UN AUTRE, au paysan.

Prends garde qu'on ne te mette en travers du feu, toi! Tu m'as l'air d'un républicain honteux!

D'AUTRES PAYSANS, s'approchant.

Qu'est-ce qu'il y a? voyons!

LE PREMIER PAYSAN.

C'est ces voleurs-là qui nous ont pillés tantôt, et qui mangent nos poules pendant que nous irons nous coucher sans souper.

UNE FEMME.

Vous dites plus vrai que vous ne pensez. Voilà mon panier, je le reconnais bien, et les plumes de ma poule jaune. Rendez-la-moi, vous autres, j'ai mes enfans là-bas qui crient la faim!

LE CHOUAN.

Eh bien! viens donc un peu ici la déboucher de ma baïonnette, ta méchante poule de deux sous! tâche!

LA FEMME, aux paysans.

Vous n'avez point de cœur si vous laissez malmené comme ça le monde de votre endroit!

UN PAYSAN.

Oui! Il faut qu'on nous rende ce qui est à nous. Ces gueux-là m'ont volé mes deux moutons, à moi!

UN DES CHOUANS.

Ça n'est pas nous, mais ça ne fait rien, on répond les uns pour les autres. Tout ce que le chouan trouve est à lui. Tenez-vous tranquilles, les amis! C'est nous qui défendons le pays, nous avons droit à tout ce que vous avez.

UN AUTRE PAYSAN.

Vous défendez le pays, vous? Eh bien! vous n'en défendez ni long ni large, puisque nous voilà, grâce à vous, sur un pays grand comme la langue d'un chien et fait de même.

UN DES HABITANS DE LA PRESQU'ÎLE.

C'est vous qui êtes des langues de chiens, dites donc! Vous venez ici nous gêner et nous affamer, et vous méprisez notre endroit par-dessus le marché! (Aux chouans.) Cognez-les donc, vous autres, on va vous aider! (Les chouans et les paysans se battent. Les femmes éperdues accourent pour soutenir leurs maris. Les enfans se réfugient dans les rochers en pleurant et en criant. Une patrouille de la garnison anglaise arrive et sépare avec peine les combattans. Ne pouvant se faire comprendre, les soldats anglais les frappent et les menacent. — Un vieil émigré à cheval accourt et se fait expliquer la cause du tumulte.)

UN OFFICIER ANGLAIS qui parle français.

C'est comme cela dans tout le fond de la presqu'île, monsieur, on se bat pour les vivres et on en manque.

L'ÉMIGRÉ, à un paysan.

Est-ce qu'on ne vous a pas fait une distribution de riz ce soir? L'ordre a été donné...

UNE FEMME.

On a donné l'ordre, oui, mais la nourriture, point ! Voilà vingt-quatre heures que nos pauvres enfans se nourrissent de quelques méchans coquillages, et pour les avoir ils font comme nous, ils se battent !

L'ÉMIGRÉ, à l'officier.

Ceci est intolérable, monsieur ! Il y a chez vous une indifférence, ou un désordre...

L'OFFICIER.

Oh ! monsieur, adressez-vous à l'administration, cela ne me regarde pas. Je suis chargé de la police et non des vivres.

L'ÉMIGRÉ.

Vous ne faites pas mieux l'un que l'autre !

L'OFFICIER.

Est-ce à moi personnellement, monsieur, que vous adressez cette réprimande impertinente ?

L'ÉMIGRÉ.

Vous ? je ne vous connais pas ; mais prenez-le comme vous voudrez !

L'OFFICIER.

Vous me rendrez raison de cette parole, monsieur ?

L'ÉMIGRÉ.

Quand vous voudrez, monsieur !

UN PAYSAN, qui les a écoutés, parlant à ses compagnons.

Voilà comme ça se passe ici ! On se bat, nous autres, parce qu'on a faim, et les chefs se battent parce qu'ils ne s'aiment point. On nous a trompés, les amis ! Anglais et Français ne pourront jamais marcher ensemble.

UNE FEMME.

En attendant, nous voilà dans le grand malheur, et ça n'est pas la faute des uns ni des autres, si ces vaisseaux-là n'ont point apporté de quoi nourrir tout un pays qui se jette sur eux, au lieu de marcher en avant. M'est avis que nous avons fait comme les oiseaux affamés qui s'acharnent sur la mangeaille pendant que le vautour tombe sur eux.

UNE AUTRE FEMME.

Dites donc plutôt que nous avons été sottes de nous sauver devant les républicains ! Ils ne nous auraient point fait de mal. Et quand même ils nous auraient pris nos denrées, ils nous auraient au moins laissé nos maisons ! A présent nous voilà ici, couchant sur la terre, à la franche étoile, comme des animaux, manquant de tout, et ne pouvant plus sortir de ce méchant bout de rochers où les bleus nous tiennent bloqués, Dieu sait pour combien de temps !

UNE AUTRE.

Faut essayer d'en sortir ! A quoi ça leur sert-il de nous bloquer ?

LA PREMIÈRE.

Ça leur sert à affamer les Anglais et les émigrés, et ils nous tiendront là jusqu'à tant qu'on soit nus comme la pierre et plats comme le varech.

L'AUTRE.

Faut donc que nos pauvres enfans paient tout ça?

UNE VIEILLE FILLE.

C'est vos hommes qui devraient vous délivrer; s'ils ne le font point, c'est des lâches!

L'AUTRE FEMME.

Ah oui, nos hommes! fallait qu'ils ne se sauvent point les premiers quand on est entré ici; c'est eux qui nous ont donné la grand'peur... Mais les hommes! c'est ce qu'il y a de plus capon!

UN HOMME.

Vous dites des bêtises! les femmes, c'est ce qu'il y a de plus pleurard et de plus décourageant! Taisez-vous!

LES FEMMES.

On se taira si on veut! (Les hommes et les femmes se disputent. Les chouans se moquent d'eux. On recommence à se battre. Les habitans se renferment chez eux en maudissant les intrus.)

SCÈNE II.

(Sur la laisse de mer, un peu plus loin, Raboïsson et Saint-Gueltas se promènent en causant.)

RABOISSON, SAINT-GUeltas.

RABOISSON.

Ainsi tu es sûr qu'elle n'est point ici?

SAINT-GUeltas.

J'ai parcouru tous ces hameaux, je ne l'ai pas trouvée. Il n'en faut plus douter, les républicains l'ont emmenée de Carnac, et me voilà séparé d'elle, bravé et raillé par M. Cadio, accusé de trahison par Sauvières, bloqué ici parmi des gens qui me sont hostiles, sous la protection des Anglais, que je ne crois pas sincères.

RABOISSON.

Quant au dernier point, tu es injuste : ils font pour nous ce qu'ils peuvent; mais nos divisions, nos jalousies, l'incapacité de nos chefs et le découragement de nos partisans, sans compter la malencontreuse arrivée de ces paysans effarés et affamés, voilà ce que nos alliés ne pouvaient prévoir et ne peuvent empêcher. Voyons, il faut demander une barque, et à tout risque nous faire conduire à la côte. Les républicains ne sont pas partout, que diable! et nous trouverons bien moyen de rejoindre Vauban ou quelque autre corps en rase campagne.

SAINT-GUeltas.

Libre à toi d'aller te mettre sous les ordres de M. de Vauban ou de M. George; mais Saint-Gueltas ne reçoit pas d'ordres, il en donne.

RABOISSON.

L'orgueil n'est pas de saison dans un moment aussi critique. Je servirai comme simple soldat, si je sers ainsi à quelque chose. Toi, tu retrouveras d'autres bandes de chouans qui probablement t'appellent et te cherchent.

SAINT-GUeltas.

Commander à des chouans? Non, plus jamais! J'aimerais mieux une armée de peaux-rouges ou de cannibales. Jamais je ne leur pardonnerai d'avoir porté la main sur moi! J'ai été forcé d'en tuer trois ou quatre, après quoi, écrasé sous le nombre...

RABOISSON.

Il y a là quelque chose d'inexpliqué. Que ne te laissaient-ils tuer Cadio?

SAINT-GUeltas.

Tu ne les connais pas! ils ont contre le duel la même prévention que contre les combats à découvert. Tout ce qui est lutte à force égale répugne à leur lâcheté. Ils n'ont pas voulu me laisser tenter le diable, comme ils disent.

RABOISSON.

Mais qui leur a dit que tu allais te battre en duel?

SAINT-GUeltas.

Je m'en doute. Je le saurai plus tard! Un ennemi, frêle comme une guêpe, mais comme elle obstiné et venimeux, me harcèle et me poursuit depuis quelque temps! Je l'ai longtemps supporté et ménagé par pitié,... par superstition peut-être! Oui, je me figurais que cette Korigane, au sobriquet bien trouvé, était mon porte-bonheur, une sorte de petite étoile rouge chargée de présider à ma sanglante destinée et d'entretenir de son souffle infernal le feu de ma volonté dans les situations extrêmes; mais elle a été trop loin, je n'ai pu la suivre, je l'ai reniée et chassée. A présent elle s'est tournée contre moi, et rien ne me réussit plus!

RABOISSON, haussant les épaules.

Tu baisses, mon pauvre marquis! Tu ne crois pas en Dieu, je t'en offre autant; mais te voilà croyant au diable, c'est le commencement de la dévotion.

SAINT-GUeltas.

L'homme le mieux trempé a beau compter sur lui-même,... il a besoin d'invoquer quelque mystérieuse influence... Tiens! l'autre nuit, j'ai eu, moi qui te parle, des visions effroyables! Ces brutes de chouans, ne pouvant me décider à marcher contre Sauvières, ne voulant pas comprendre que sa loyauté engageait la mienne, ef-

frayés de la menace que je leur faisais de me tourner contre eux, s'ils ne me laissaient libre, m'avaient jeté dans une cave. J'avais lutté comme un taureau pour me défendre de cet opprobre. Laissez là tout seul, sans armes, avec mes bras meurtris qui ne pouvaient me délivrer, je me suis évanoui brisé de fatigue, étouffé de rage; c'est la première fois de ma vie que ma force physique m'a fait défaut, que ma persuasion a échoué, et que mon autorité a été méconnue. J'étais si accablé que je n'ai rien entendu de ce qui se passait au-dessus de ma tête, dans ce village où l'on s'est battu avec fureur. Quand je me suis éveillé de cette léthargie, il faisait nuit. Un silence lugubre régnait partout, j'étais dans les ténèbres, je ne me rappelais plus rien. Je me suis cru enterré vivant avec d'autres cadavres qui m'apparaissaient dans la lueur glauque de l'hallucination. J'ai vu le cadavre du pauvre enfant, qui me regardait avec ses yeux hébétés et son rire affreux. J'ai vu la folle, qui rampait le long des murs humides et qui traversait la voûte en volant comme une chauve-souris. J'ai eu peur; oui, moi, j'ai eu peur! Une sueur froide glaçait mes membres. Enfin j'ai surmonté ce cauchemar, j'ai commandé à mon énergie. J'ai tordu et arraché les barres de fer du soupirail, je suis sorti! J'ai erré dans le village sans y rencontrer un visage ami. Les habitans s'étaient renfermés chez eux. De la maison de Rebec convertie en ambulance partaient les gémissemens des blessés. Quelques soldats républicains les gardaient. J'ai écouté, caché dans l'ombre. Les officiers étaient partis pour rejoindre un des corps de Hoche avec quelques hommes valides. De Louise, de sa tante et de la Korigane je n'ai rien pu apprendre, sinon qu'elles n'étaient plus là. J'ai pensé qu'elles avaient été entraînées ici par les fuyards, car les bleus parlaient d'une panique qui avait refoulé sur Quiberon chouans et habitans du rivage pêle-mêle. J'ai traversé miraculeusement les avant-postes républicains, cherchant à apercevoir quelque barque anglaise que je pusse hélér et joindre à la nage. N'en voyant aucune, j'ai longtemps marché sur le sable, dans l'eau jusqu'à la poitrine, et mourant de faim et de soif. Enfin une barque s'est appareillée aux premières clartés du matin, et je me suis jeté dans la vague. Je suis bon nageur, tu le sais, et quoique le trajet fût long, il n'était pas inquiétant pour moi. Eh bien! j'ai mal nagé, je ne savais plus! Dix fois j'ai failli être englouti, et chaque fois j'ai vu auprès de moi la folle et l'enfant qui flottaient sur l'écume et cherchaient à me saisir pour m'entraîner. Quand la barque m'a recueilli, je me suis évanoui encore... Tiens! c'est fait de moi. Je subis les défaillances et les terreurs qui sont le lot des autres hommes. Je n'espère plus rien. Je mourrai ici, et voici peut-être la dernière fois que je te parle!

RABOISSON.

Tu as l'esprit frappé, comme tant d'autres. Celui qui pourrait voir et retracer les fantômes sinistres que les songes de nos nuits évoquent ferait ici, en ce moment, un second enfer du Dante... Nous avons tous été dévots, c'est-à-dire superstitieux, dans notre enfance; quelques-uns de nous le sont encore, et d'ailleurs nous subissons forcément le contre-coup de nos agitations et de nos fatigues, sans être soutenus par l'espoir du triomphe. Tu as plus qu'un autre sujet de t'alarmer. D'Hervilly blessé résilie ce soir son commandement, et c'est bien vu. Ses meilleurs amis sont forcés de le reconnaître incapable. Puisaye ne t'aime pas. Si tu t'abandonnes toi-même, si tu refuses de reprendre la campagne avec les partisans, tu n'auras, parmi les émigrés, aucun ascendant, aucun prestige. L'abbé Sapience t'a perdu dans leur esprit,... et l'on sait, ou l'on croit, d'après son assertion, que, grâce à lui, celle dont l'ombre te poursuit est vivante et guérie, toute prête à te convaincre d'infamie.

SAINT-GUELTAS.

Que dis-tu?... Ah! voilà le dernier coup! Je paraîtrai demain au conseil, je veux me disculper, raconter les faits...

RABOISSON.

Il ne faut pas même l'essayer. On ne t'a pas encore vu ici; il faut, pour te soustraire à des affronts qui te conduiraient peut-être au suicide, partir cette nuit. Tu ne sais pas à quel point sont honnis et repoussés ceux que d'Hervilly protégeait hier, et qui sont entraînés dans sa défaite aujourd'hui!

SAINT-GUELTAS.

Je ne partirai pas! je repousserai tous les outrages, je démasquerai toutes les intrigues, je déjouerai toutes les calomnies. Ah! devant l'insolence de mes ennemis, je sens renaître mon courage! Si on refuse de me rendre justice et de me donner réparation, je braverai ici le sort des combats. Je n'irai pas me cacher encore dans les genêts pour attaquer l'ennemi par derrière et faire dire que je ne connais que la guerre des brigands et les audaces de l'embuscade. Chef de partisans à perpétuité, moi? c'est là ce qu'on veut et à quoi on me condamne? Non, je ne le suis plus, je ne veux plus l'être! Ce rôle est bon pour l'initiative, il devient abject quand il se prolonge. J'en ai assez! j'en suis dégoûté, repu, je l'ai en horreur! On veut que je rentre dans l'ombre des bois pour que le monde ignore les prodiges que j'y accomplirais, et pour que l'on dise à la cour que je me cache! La fin de ces destins-là est atroce, on est assassiné par les siens ou livré à une patrouille ennemie qui vous fusille au pied d'un arbre sans vous connaître, sans vous ac-

corder la mise en relief du procès politique et la haute tragédie de l'échafaud. On disparaît comme on a vécu, ignoré ou méconnu, on n'a pas même une tombe, et c'est tout au plus si le bûcheron de la forêt ose révéler à vos amis au pied de quel chêne il vous a enseveli sous les ronces.

RABOISSON.

Je t'ai averti, tu feras ce que tu voudras. Je n'ai plus qu'un conseil, une prière à t'adresser : ne provoque personne en duel. Adieu !

(Il s'éloigne.)

SAINT-GUeltas, seul.

C'est-à-dire qu'on a décidé de ne pas m'accorder même la réparation de l'honneur ! O rage ! vrai, si j'ai fait le mal, j'en suis trop puni !

SCÈNE III.

SAINT-GUeltas, LA KORIGANE.

SAINT-GUeltas, à la Korigane, qui se glisse dans les rochers et vient à lui.

Ah ! te voilà, toi ? Bien, je vais te tuer. Ça me délivrera du diable qui est après moi.

LA KORIGANE.

Tue-moi, si tu veux. Je ne peux pas vivre sans toi, et je viens chercher ma punition.

SAINT-GUeltas.

Tu l'auras ! Fais ta confession ! C'est toi qui as conseillé à Louise de me fuir et qui lui as servi de guide ?

LA KORIGANE.

C'est moi.

SAINT-GUeltas.

Qu'as-tu dit contre moi à Sauvières ?

LA KORIGANE.

Tout le mal que tu as fait à Louise.

SAINT-GUeltas.

Lui as-tu dit, à elle, le mal que tu as fait ?

LA KORIGANE.

Tout.

SAINT-GUeltas.

C'est toi qui as aidé l'abbé à sauver la folle ?

LA KORIGANE.

Non ! je t'aimais encore, je ne me repensais de rien.

SAINT-GUeltas.

Et à présent ?

LA KORIGANE.

Je me repens de tout.

SAINT-GUeltas.

Ah ! bon ! Alors tu connais le repentir, toi ?

LA KORIGANE.

Et toi, maître?...

SAINT-GUeltas.

Moi? je n'ai pas lieu de le connaître. Je n'ai rien fait que ma conscience ne m'ait permis de faire, et je te croyais encore plus forte que moi de ce côté-là! Tu ne l'es pas? tu as peur de l'enfer? tu y crois? Tu n'es qu'une femme comme les autres, et tu perds ton prestige. Tu ne peux rien contre moi, rien pour moi; va-t'en, je te méprise!

LA KORIGANE.

« Ça, c'est la plus méchante parole que tu m'aies dite. J'aimerais mieux la mort que ce mot-là, car c'est par l'orgueil que tu m'as toujours menée! Eh bien! écoute, je peux encore te servir à quelque chose. J'ai entendu ce que tu disais tout à l'heure ici; je sais tes peines et tes colères. Veux-tu te débarrasser des deux hommes qui te rabaissent et te persécutent? Ils sont là, tout près d'ici, oui, l'abbé Sapience et M. de Puisaye. Ils sont seuls, personne ne les garde. On ne soupçonnera ici personne. On croira qu'ils sont tombés à la mer. L'abbé est faible comme une mouche, je me charge de lui. L'autre n'a pas la moitié de ta force... L'endroit est désert. Demain on aura besoin d'un chef, on sera content de te trouver, et celui qui te menace de faire reparaitre la morte ne parlera plus! M'entends-tu? faut-il te conduire? Je peux t'aider encore, tu le vois bien!

SAINT-GUeltas.

Où sont-ils?

LA KORIGANE.

Suis-moi! (Ils montent sur un rocher escarpé. La Korigane montre un petit canot qui côtoie la rive.) Les voilà tous deux, ils viennent de faire une reconnaissance. Ils n'ont qu'un batelier. Ils vont aborder là-bas entre ces deux grosses pierres. Le batelier, qui est un pêcheur de la côte, rentrera chez lui. Eux, ils traverseront ce champ désert que tu vois là-bas pour reprendre le chemin du fort. Surprends-les, et reviens ici; tu prendras le bateau, et je te ferai débarquer sur un autre point de la presqu'île ou à la côte, si tu veux.

SAINT-GUeltas, égaré.

Je t'ai écoutée, et je veux te donner cette dernière satisfaction d'apprendre que tu m'as tenté; cela te réhabilite un peu. Tu es bien le diable, je te reconnais à présent; mais le diable donne de mauvais conseils quand il a été trop écouté. Il faut savoir se délivrer de lui à temps, et... (Levant sur elle la crosse de son pistolet.) voilà qui te prouve que je suis plus fort que le diable!

LA KORIGANE, lui arrêtant le bras.

Maître, je sais qu'il faut que je m'en aille! Tu as assez de moi,

j'en ai assez aussi ! Ne verse pas mon sang, ... il ne faut pas tuer qui vous aime, — on en meurt ! Laisse-moi me condamner toute seule, tu pourras penser à moi et m'estimer encore. D'ailleurs c'est par l'eau que je dois périr, puisque j'ai fait périr par l'eau l'enfant innocent ! Adieu ! maître ! Ah ! ... Cadio ! voilà ce que tu m'avais prédit ! ... (Elle croise ses bras sur sa poitrine et s'élançe dans la mer qui bat le pied du rocher.)

SAINT-GUELTAS, qui la regarde disparaître.

J'eusse mieux fait de l'écouter ! J'aurais sauvé l'expédition, moi ! Mon scrupule perd la royauté et rend ma vie inutile... (Il arme son pistolet pour se brûler la cervelle. Après un moment d'hésitation.) Non ! il me faut une glorieuse mort !

DIXIÈME PARTIE.

23 JUILLET 1795, ENTRE QUIBERON ET AURAY.

(Un chemin de sable enfoncé dans les ravines et bordé de place en place par de maigres buissons. — Un convoi de prisonniers monte lentement un roidillon. Des soldats républicains l'escortent à pied et à cheval. — On est arrivé en haut de la côte. On laisse souffler les chevaux.)

SCÈNE PREMIÈRE.

RABOISSON, MOTUS, CADIO, LA TESSONNIÈRE.

RABOISSON, sur une charrette.

Soldats, nous sommes cruellement entassés ici. Pourquoi nous faire souffrir inutilement ?

MOTUS.

Ça n'est pas notre faute, citoyen prisonnier ; on n'a pas les moyens de transport qu'il faudrait.

RABOISSON.

Laissez marcher ceux de nous qui ne sont pas blessés.

MOTUS.

Parle à l'officier, citoyen prisonnier, le voilà.

RABOISSON, à Cadio, qui s'est approché.

D'abord, monsieur l'officier, nous ne sommes pas prisonniers à la rigueur, puisque nous nous sommes rendus par capitulation.

CADIO.

Je crois que vous vous trompez, mais ce n'est pas à moi de prononcer en pareille matière.

RABOISSON.

C'est juste. Alors nous avons recours à votre humanité ; laissez-nous marcher.

CADIO.

Oui, à la prochaine côte.

RABOISSON.

Merci, capitaine !

CADIO, aux conducteurs.

En avant, allons ! (Les charrettes prennent une allure un peu plus décidée, les soldats reprennent leurs rangs. Motus reste en arrière pour visiter le pied engravé de son cheval. Cadio revient sur ses pas pour l'appeler.) Voyons, dépêche-toi ! Il ne faut pas rester seul en arrière la nuit.

MOTUS.

Ne crains rien, mon capitaine ; j'ai un œil derrière la tête... et, avec ta permission, je vois très bien quelque chose de noir couché dans ce buisson.

CADIO, allant au buisson, le pistolet en main.

Un homme ? Que faites-vous là ? Vous ne répondez pas ? Je fais feu sur vous.

LA TESSONNIÈRE, tapi sous le buisson.

Tiens ! c'est toi ? Si j'avais su !... Cadio, mon garçon, fais-moi sauver. J'étais sur cette dernière charrette qui s'en va ; pendant que Raboisson te parlait pour distraire ton attention, je me suis laissé glisser au risque de me faire grand mal ! Grâce à Dieu, je n'ai rien ; aide-moi à sortir de là ; c'est ça, donne-moi la main. Merci ! Indique-moi le chemin à présent ; je voudrais retourner à mon domicile.

MOTUS, riant.

Eh bien ! en v'là un qui ne se gêne pas par exemple !

LA TESSONNIÈRE.

Mon cher, je ne vous parle pas, à vous ; faites-moi l'amitié de vous taire quand je m'adresse à votre supérieur !

MOTUS.

Citoyen vieillard, tu as raison ; je ne dis plus rien.

CADIO.

Que faisiez-vous à Quiberon ?

LA TESSONNIÈRE.

Oh ! bien sûr, je ne m'y battais pas. Ce n'est pas de mon âge, et d'ailleurs je n'aime pas les Anglais ; mais je n'avais pas d'autre moyen pour émigrer que de m'adresser à eux.

CADIO.

Avant d'aller à Quiberon, vous étiez chez Saint-Gueltas ?

LA TESSONNIÈRE.

Depuis longtemps je l'avais quitté. C'est un homme mal élevé et difficile à vivre. J'étais tranquille à Ancenis ; mais je m'ennuyais, et j'avais besoin d'aller dans le midi pour ma santé. Une fois en Angleterre, j'aurais gagné l'Espagne. Les émigrés m'ont très mal reçu au fort Penthièvre. Ces gens-là n'ont ni cœur ni raison. J'essayais de me retirer tranquillement quand vous m'avez fait prisonnier par mégarde. Tiens, prête-moi ton cheval et dis-moi la route d'Ancenis.

CADIO, à Motus en levant les épaules.

Partons! (Ils s'éloignent au galop.)

MOTUS, quand ils ont rejoint la queue du convoi et se remettant au pas.

Pardonne-moi, mon capitaine, et permets-moi, sans t'offenser, de rire comme un bossu à cause de ce particulier...

CADIO.

Tais-toi, mon ami. Il ne faut pas nous vanter de ce moment d'indulgence. Ce vieillard est idiot à force d'égoïsme. Il ne m'intéresse pas; mais il ne peut faire aucun mal, et j'aime mieux fermer les yeux sur son évasion que d'avoir à le faire fusiller.

MOTUS.

Sans te questionner, mon capitaine, crois-tu que les autres?...

CADIO.

Je n'en sais rien. Es-tu sûr que Saint-Gueltas soit sur la première charrette?

MOTUS.

On me l'a dit, mon capitaine. Pas plus que toi je n'étais présent à l'emballage.

CADIO.

Avançons! Je n'ai pas envie que celui-là s'échappe.

MOTUS.

Mon capitaine, permets une réflexion. Il a racheté sa lâcheté de Carnac. Il s'est battu comme un lion sur la presqu'île; acculé à la mer, il pouvait se sauver en s'y jetant. Il n'a pas voulu. Moi, j'aurais souhaité être à portée de le sabrer; mais à présent qu'il est là sur la brouette, je ne lui en veux plus. Et toi, mon capitaine? (Cadio, sans lui répondre, reprend le galop et gagne la tête du convoi.)

SCÈNE II.

(A deux lieues de là, dans un bois. — Les officiers commandent la halte. — Les prisonniers descendent et se groupent au centre du détachement, qui a rompu les rangs.)

SAINT-GUeltas, RABOISSON, puis CADIO.

SAINT-GUeltas, à Raboïsson, bas.

Notre convoi est de mille, et personne n'est blessé gravement. Nos gardiens ne sont pas plus de deux cents ici. Nous allons rester deux heures dans ce bois... et la nuit est sombre! Est-ce qu'il ne te semble pas que c'est une invitation à fuir?

RABOISSON.

Pourquoi fuirions-nous? Nous sommes prisonniers sur parole; c'est la preuve de la capitulation.

SAINT-GUeltas.

L'absence de surveillance est la preuve du contraire. On sait que nous allons à la mort. M. Hoche, qui veut ménager tout le monde,

a dû ordonner qu'on nous laissât rester accrochés aux buissons de la route.

RABOISSON.

M. Hoche a l'âme trop haute pour employer de pareils subterfuges. Il a juré à Sombreuil...

SAINT-GUeltas.

Il n'a rien juré. J'y étais!

RABOISSON.

J'y étais aussi, ce me semble! Sombreuil nous a dit...

SAINT-GUeltas.

Sombreuil a perdu la tête! C'est un héros, mais c'est un fou! Après avoir parlé à Hoche, il a voulu se jeter à la mer. Son cheval a résisté. S'il eût traité avec le général, il n'eût pas cherché à fuir ou à se tuer.

RABOISSON.

Mais j'ai entendu les soldats crier : Rendez-vous! on vous fait grâce!

SAINT-GUeltas.

D'autres nous disaient : Sauvez-vous! ce qui signifiait : vous serez tués, si vous restez. D'ailleurs les soldats peuvent-ils traiter avec les vaincus? Il y a eu là-bas, sur cette pointe de rocher, un drame inénarrable, une confusion indescriptible. Les mêmes soldats qui nous criaient de fuir tiraient sur ceux de nous qui étaient déjà à la mer. J'étais calme, je voyais tout. Croyant mourir là, je ménageais mes coups, tous portaient. Je sentais que j'étais le seul maître de moi, le seul qui, n'ayant pas eu d'illusions sur cette dernière lutte, pouvait la contempler sans rage et sans terreur. Sais-tu à combien d'hommes nous avons cédé, nous qui étions encore trois mille cinq cents? A sept cents fantassins que nous pouvions écraser. Nous avions tous le vertige, ils l'avaient aussi. Tiens! j'ai senti là pour la première fois, en voyant des Français s'égorger sous la mitraille de l'escadre anglaise, que la guerre civile dépasse son but quand elle appelle l'étranger. J'ai rougi du rôle qu'on nous faisait jouer. J'ai eu horreur de la rage avec laquelle nos compagnons se tuaient les uns les autres pour rejoindre les barques et y trouver place. Je pouvais fuir aussi, je n'ai pas voulu, non pas tant par scrupule que par amour-propre. A présent je regrette d'avoir cédé à cette mauvaise honte. Ces patriotes un instant désarmés vont nous livrer à un tribunal militaire qui ne peut nous faire grâce, et moi je n'ai pas ratifié la parole que vous avez formellement donnée de ne pas chercher à vous échapper.

RABOISSON.

Essaie donc, si le cœur t'en dit; moi, j'ai juré de bonne foi : je reste. Songe seulement que ta fuite nous expose tous au reproche

d'avoir manqué à notre serment, et qu'elle autorise contre nous toutes les rigueurs de la vengeance.

SAINT-GUeltas.

En ce cas, je reste aussi. Pourtant... ce pays est royaliste... Les bleus sont imprudens de nous transporter ainsi la nuit. Si les paysans qui n'ont pas encore donné le voulaient, ... te refuserais-tu à être délivré?

RABOISSON.

Non! s'ils s'exposaient pour notre délivrance, nous ne pourrions nous refuser à les seconder.

SAINT-GUeltas.

Eh bien! attendons. Je ne puis croire que sur cette terre de Bretagne il ne se trouve pas autour de nous quelques centaines d'hommes qui veillent sur nous. Ce matin, à Carnac, on nous apportait des fruits et des fleurs. Les femmes pleuraient en nous montrant à leurs enfans comme des demi-dieux... Écoute!... il me semble que j'entends le cri de la chouette... Sont-ce des ombres que je vois là-bas ramper sous les arbres?

CADIO, qui l'écoute.

Vous ne voyez rien, monsieur. Moi aussi, j'ai l'œil ouvert, et le cri qui résonne dans le bois, c'est réellement l'oiseau de la nuit qui chante. Nous ne sommes pas imprudens de vous escorter en si petit nombre. Nous savons que les paysans ne se lèvent pas d'eux-mêmes pour la guerre civile, et qu'en perdant leurs chefs ils recouvrent l'amour du repos et de la sécurité. Notre indulgence pour votre malheur n'est pas une défaillance de notre patriotisme. N'essayez pas de fuir. Personne parmi nous ne fait semblant d'oublier son devoir.

SAINT-GUeltas.

Monsieur Cadio, je suis charmé de vous voir pour vous dire...

CADIO.

Que les chouans vous ont empêché de vous battre avec moi? Je le sais, et je vous plains d'avoir eu pour amis les ennemis de votre honneur.

SAINT-GUeltas.

Si vous étiez aussi héroïque que vous vous piquez de l'être, vous feriez en sorte que je pusse vider ici avec vous cette affaire d'honneur.

CADIO.

Croyez qu'il en coûte à ma haine de ne plus pouvoir châtier moi-même l'outrage que vous m'avez infligé. Je fais des vœux pour qu'on vous rende la liberté; mais mon devoir m'est plus cher que ma vengeance. Vous appartenez à la république; je ne puis rien ici pour vous ni pour moi.

ONZIÈME PARTIE.

A AURAY, 10 AOUT 1795.

(Quatre heures du matin. — Devant la maison d'arrêt.)

SCÈNE PREMIÈRE.

CADIO, MOTUS.

MOTUS.

Mon capitaine, c'est jour de marché. On va encore leur apporter un tas de douceurs; faut-il permettre?...

CADIO.

Il faut respecter les témoignages d'amitié; les sentimens sont libres. Quant aux prisonniers, notre consigne n'est pas de les priver et de les faire souffrir.

MOTUS.

J'adhère à ton opinion, mon capitaine. C'est bien assez d'avoir à supprimer tous les jours leur existence... De neuf cent cinquante-deux, ils ne sont plus que trois cents à condamner.

CADIO.

Pas de réflexion là-dessus!

MOTUS.

Mon capitaine, si je t'offense,... tu sais bien que pour toi... Enfin suffit! Si tu me disais que j'ai outre-passé les lignes du respect que je te dois, je me passerais mon sabre à travers le corps; mais quelquefois tu me permets, quand on n'est pas sous les armes, de te parler comme à un simple citoyen, et pour lors...

CADIO.

Oui, en dehors du service, tu es mon égal et mon ami. Eh bien! que veux-tu dire?

MOTUS.

Que la corvée d'escorter cette denrée de cimetière est contraignante aux cœurs sensibles, et qu'il y en a encore au moins pour une quinzaine de jours! On fera ce qui est commandé, mais je peux bien verser dans ton sein le déplaisir que j'en éprouve. Si j'étais blessé, tu me soignerais de tes propres mains, comme tu l'as fait plus d'une fois. Dès lors que mon âme saigne, tu peux m'assister d'un pansement moral dont le besoin se fait sentir.

CADIO.

Oui; écoute... Je fais partie, sous peine d'être fusillé dans les vingt-quatre heures, du conseil de guerre qui prononce sur le sort des prisonniers, et pour tous les chefs je prononce la mort. Crois-tu que j'agisse ainsi pour plaire au général Lemoine, et que la

crainte d'être fusillé m'eût empêché de refuser le métier de juge, s'il eût révolté ma conscience?

MOTUS.

Non, certes, mon capitaine. J'entends la chose; tu penses que la mort est juste.

CADIO.

Oui, tant que la moitié du genre humain sera résolue à égorger l'autre pour la réduire en esclavage, il faut frapper ceux qui servent la cause du mal. Ils nous ont prouvé qu'ils n'avaient pas de parole, et que le pardon était un crime envers la patrie.

MOTUS.

Je ne dis plus rien, mon capitaine : la conscience d'un simple troupier doit porter les armes à celle de son supérieur... Mais voici une vieille citoyenne qui veut te parler, et dont le physique ne m'est pas inconnu, sans que je puisse dire... J'en ai tant vu!

CADIO.

Je la connais, moi; laisse-nous.

SCÈNE II.

CADIO, LA MÈRE CORNY.

LA MÈRE CORNY.

Bonnes gens, c'est-il bien vous... c'est-il bien toi, Cadio? Je te savais ici, je te cherchais... Mais te voilà si changé...

CADIO.

C'est moi. Comment va-t-on chez vous, mère Corny?

LA MÈRE CORNY.

Hélas! mon fils, pas trop bien. Ceux qui restent sont guéris, mais mon pauvre cher homme, ma bru, deux de nos petits-enfants et quasi tous nos voisins sont morts, l'an passé, de la male-fièvre!

CADIO.

Tant pis, mère Corny, j'en ai du regret... Mais comment donc venez-vous de si loin?...

LA MÈRE CORNY.

Je suis venue pour voir les dames,... tu sais bien, la Françoise et la Marie-Jeanne! Elles m'avaient fait savoir que je pourrais les trouver à Vannes. J'en viens, mais elles sont ici, que l'on m'a dit...

CADIO.

Elles y étaient, elles n'y sont plus.

LA MÈRE CORNY.

C'est-il bien sûr? Je m'imaginai qu'elles pourraient bien être dans cette prison-là avec les autres malheureux...

CADIO.

Elles n'y ont jamais été. Il n'y a pas là une seule femme. Tes brigandes sont libres. Tu les retrouveras à Vannes.

LA MÈRE CORNY.

Ah! bon Jésus! faut donc que j'y retourne? Me v'là au bout de mes jambes et de mon argent!

CADIO.

Est-ce que je peux vous épargner le voyage? J'écrirais ce que vous voulez leur dire, et j'enverrais un exprès?

LA MÈRE CORNY.

Dame! ça n'est pas de refus... à moins que... C'est un gros secret, Cadio!

CADIO.

Si c'est quelque chose contre la république, ne me le dites pas, je serais forcé...

LA MÈRE CORNY.

Non, non! ça n'est rien comme ça. Dis-moi, Cadio, je me fie à ta vérité, à toi. Tu as toujours été si honnête et si juste! Réponds-moi en franchise : étais-tu content ou fâché d'avoir consenti une manière de mariage avec?...

CADIO.

Ce mariage-là, mère Corny, a fait le malheur de ma vie!

LA MÈRE CORNY.

Bien, bien! alors... voilà ce que c'est. Quand le citoyen Rebec a quitté notre paroisse par la peur qu'il a eue des menaces du délégué, encore que les bleus nous aient laissés tranquilles, mon pauvre homme a été nommé municipal, et bien étonné qu'il a été quand il a retrouvé au registre de l'état-civil les deux feuilles que Rebec avait promis de déchirer.

CADIO.

Je sais par lui qu'elles y sont encore.

LA MÈRE CORNY.

Et ça te contrarie?

CADIO.

Je voudrais qu'elles n'y eussent jamais été!

LA MÈRE CORNY.

Elles n'y sont plus, les v'là.

CADIO, ému, regardant les papiers.

Ah! vraiment? vous me les rendez?

LA MÈRE CORNY.

Pour que tu les rendes à mes pauvres brigandes, qui les brûleront d'accord avec toi.

CADIO.

Elles sont averties?

LA MÈRE CORNY.

Nenni! elles ne savent rien, sinon que je voulais les voir.

CADIO.

C'est donc votre mari qui a soustrait?...

LA MÈRE CADIO.

Non! il n'eût point osé! Après sa mert, on a nommé un ancien

royaliste à sa place; j'ai dit au nouveau maire en causant : Faudrait enlever ça, c'était promis! — Il n'a pas eu peur, lui! Il croyait que la république allait nommer un roi. On le croyait tous, bonnes gens, après la paix de Nantes! Mais v'là que ça ne va plus si bien, puisque vous fusillez tous les royalistes! Tant qu'à ces feuilles, je te les donne. Tu les remettras fidèlement, pas vrai?

CADIO.

Je m'y engage, vous pouvez retourner chez vous. Pour mon compte, je vous remercie. En quoi puis-je vous obliger?

LA MÈRE CORNY.

Tu peux m'obliger grandement. J'ai un de mes gars, le plus jeune, qui est soldat dans ton régiment, et qui est enragé, voyez un peu! de se battre avec vous autres. Prends-le auprès de toi quand on ira au feu, empêche-le d'y aller!

CADIO.

Voilà ce que je ne peux pas vous promettre, mais je peux lui faire avoir de l'avancement, s'il le mérite, et en tout cas lui témoigner de l'intérêt. Dites-moi le nom de son bataillon.

LA MÈRE CORNY, lui donnant un autre papier.

Tiens, c'est là, en écrit. En te remerciant, Cadio; mais je vois venir Rebec. Je n'ai pas de fiance en lui, et je me sauve : ne lui dis pas...

CADIO.

Soyez tranquille, je le connais!

SCÈNE III.

CADIO, REBEC.

CADIO.

Pourquoi es-tu ici? Tu n'avais promis de ne pas quitter Carnac tant qu'il y aurait des malades et des blessés dans ton auberge?

REBEC.

Un mot en secret, capitaine!

CADIO.

Je t'écoute.

REBEC.

Nos braves blessés vont bien, on les soigne au mieux, et bientôt ils pourront rejoindre. Il s'agit d'une affaire... assez importante;... mais je voudrais connaître ta façon de penser.

CADIO.

Pas de préambule, je n'ai pas le temps de faire la conversation; dis tout de suite.

REBEC.

Permetts, permetts! Tu es toujours chargé, pour ta part, de la

garde des prisonniers et de la noble fonction de faire expédier les infâmes?

CADIO.

Tu le sais fort bien, mais abstiens-toi des qualifications, nul n'a le droit d'insulter les condamnés.

REBEC.

Bien, capitaine, bien! vous parlez noblement... Cependant... tu tiens à ce que tous y passent?

CADIO.

Je tiens à faire mon devoir.

REBEC.

Il est rude, conviens-en.

CADIO.

Cela ne te regarde pas.

REBEC.

Si fait. Tout citoyen éprouvé comme je le suis a le droit de penser.

CADIO.

Ne fais pas sonner si haut ta fidélité, toi qui avais des armes et des munitions anglaises cachées dans ta maison!

REBEC.

J'avais prévu qu'elles vous serviraient, et tu serais ingrat de m'en faire un crime.

CADIO, *souriant un peu.*

Le fait est qu'elles nous ont bien servi!

REBEC.

Et puis j'ai racheté ma faute, si c'en est une, en soignant vos blessés.

CADIO.

Alors que veux-tu? finissons-en!

REBEC.

Je disais... je disais que tous ces prisonniers ne sont pas également coupables. Ceux qui étaient à Londres n'avaient pas ratifié le traité de la Jaunais.

CADIO.

Ils sont solidaires des mensonges et des trahisons de leur parti.

REBEC, *insinuant.*

Permits, permits! La preuve qu'ils ne s'entendaient pas dans ce temps-là, c'est qu'ils n'ont pas pu s'entendre à Quiberon. Je ne dis pas que la convention puisse les absoudre, mais le général Hoche... Il est certain que, s'il le pouvait, il leur ferait grâce. Il est parti bien vite, pour ne pas voir cette longue et sanglante exécution. Il s'en lave les mains, et les vôtres sont condamnées à verser froidement le sang des vaincus! C'est commode, conviens-en, de se tirer comme ça des choses désagréables! On s'en va couronné des lauriers de la victoire, adoré des populations,... et le rude militaire, l'homme austère et résigné, comme voilà le général Lemoine... et toi-même,

vous restez chargés de la besogne du bourreau et de l'exécution des royalistes passés, présents et à venir. L'exécution tire à sa fin, il est temps. Vos soldats se lassent et s'attristent. Je les vois, je les observe; ils ne rient ni ne chantent, et les cabarets, où, au commencement, on venait, dit-on, pour s'étourdir et s'exalter, sont muets et déserts aujourd'hui. Toi-même, capitaine Cadio, tu es pâle, tu es malade, tu en meurs!

CADIO, *troublé.*

N'importe, j'irai jusqu'au bout!

REBEC.

Il paraît qu'ils meurent bien, ces malheureux?

CADIO.

Ils n'ont que cela à faire pour se racheter de la honte.

REBEC.

Alors, toi, tu es incorruptible?

CADIO, *se redressant.*

Que signifie ce mot-là?

REBEC, *embarrassé.*

J'ai voulu dire inflexible!

CADIO.

Le mot t'a échappé, il m'éclaire! Tu me crois capable...

REBEC.

Mon Dieu, mon Dieu! tu es homme comme un autre! Tu m'as écouté quand je t'ai révélé la validité de ton mariage; tu as profité de mon conseil pour faire valoir tes droits. Je t'ai rendu là un service que tu ne dois pas oublier, Cadio!

CADIO.

Tu as cru... Oui, je me souviens à présent; tu as dû croire et tu as cru que je spéculerais sur la situation comme toi, imbécile!...

REBEC, *inquiet.*

Tu te fâches... Tu es mal disposé, je te quitte.

CADIO, *le retenant.*

Non pas, tu es chargé de négocier la rançon de quelque prisonnier, et tu as cru que je m'y prêterais. Tu vas te confesser, ou bien...

REBEC, *effrayé.*

Non, non! ne me traite pas en suspect... Diable! je n'ai pas envie de m'exposer pour cette dame...

CADIO.

Quelle dame? réponds tout de suite!

REBEC.

Je dirai tout, j'irai au-devant de tes soupçons. Je venais pour te révéler un complot tendant à délivrer deux prisonniers condamnés à mort dans la séance d'hier, Saint-Gueltas et Raboisson. J'avoue que le dernier m'intéresse, mais...

CADIO.

Quelle est la femme qui s'intéresse à Saint-Gueltas? Nomme-la, je le veux!

REBEC.

C'est celle que les insurgés appellent *la grand'comtesse*, c'est la citoyenne du Roseray.

CADIO.

Tu as reçu des offres?

REBEC.

Je m'en suis laissé faire pour pénétrer cette infernale machination. (Baissant la voix et observant Cadio.) Elle offrirait deux cent mille francs...

CADIO.

Voilà qui est bon à savoir.

REBEC.

Il est bien entendu que tu n'es pas plus tenté que moi...

CADIO.

Je ne le suis pas, mais tu l'es. Tu vas tout avouer, ou je t'arrête.

REBEC.

M'arrêter? Comme tu y vas!... Je révélerai tout ce que je sais. Si Saint-Gueltas et Raboisson, qui sont ou seront avertis, peuvent, au moment de l'exécution, se jeter dans la palude qui borde la prairie et franchir le Loc'h à la nage, ils trouveront sur l'autre rive les moyens de fuir.

CADIO.

Tu ne sais rien de plus?

REBEC.

Rien, je le jure!

CADIO, à deux soldats qui passent pour relever la garde.

Mettez ce citoyen aux arrêts.

REBEC.

Tu m'empoignes quand même? Sacristi, c'est mal, cela, c'est injuste!

CADIO.

Si tu as dit la vérité, tu n'as rien à craindre, tu seras libre dans deux heures.

SCÈNE IV.

(Six heures du matin, même jour. — Un bois qui descend en pente au bord de la rivière du Loc'h, à une faible distance d'Auray. — En face est la prairie appelée aujourd'hui le Champ des Martyrs (1). C'est le lieu de l'exécution, encore désert.)

CADIO, MOTUS, QUELQUES SOLDATS.

CADIO, postant ses hommes de distance en distance dans le taillis qui borde le rivage.

Tenez-vous cachés et faites feu sur les prisonniers qui tenteraient

(1) On a enclos cette prairie, et on y a élevé une chapelle expiatoire sous la restauration. On y va en pèlerinage, et il s'y fait des miracles.

de s'évader par ici, à moins que la trompette ne vous avertisse d'attendre. (A MOTUS.) Viens avec moi. (Ils montent un peu plus haut dans le bois.)

MOTUS.

D'ici, mon capitaine, nous verrons sans qu'on nous voie, et nous distinguerons sans empêchement le lieu de l'exécution. La chose n'est point gaie, quoi qu'on en dise; mais nous ne sommes point ici pour notre plaisir.

CADIO.

Non sans doute. Raboisson était un homme doux et railleur, ne croyant pas au bien, mais n'aimant pas le mal.

MOTUS.

Tu l'as connu quand tu servais, malgré toi, de trompette sur la cornemuse, du temps de la guerre de Vendée?

CADIO.

Oui, j'ai vu là plusieurs de ceux que je suis forcé de condamner aujourd'hui.

MOTUS.

Te souviens-tu, mon capitaine, du jour où je t'ai bandé les yeux au château de Sauvnières?...

CADIO.

Oui certes, je m'en souviens, aujourd'hui surtout!

MOTUS.

Et moi, ça me revient comme dans un rêve. On faisait semblant de vouloir te fusiller.

CADIO.

Et j'avais peur.

MOTUS.

Oh! tout le monde a peur la première fois devant la gueule d'un fusil; mais quand je pense que, sans l'humanité et la patience du capitaine Ravaud, j'aurais fusillé comme espion l'homme le plus brave que j'aie jamais connu?

CADIO.

Je t'entends, nous fusillons là-bas des gens qui meurent mieux que je n'aurais su mourir alors!

MOTUS.

Sans t'offenser, mon capitaine, l'émigré Raboisson est un citoyen poli que je regretterais d'abattre...

CADIO.

Tu peux être tranquille là-dessus. Raboisson n'essaiera pas de fuir.

MOTUS.

Alors tant mieux. Le bandit Saint-Gueltas ne m'intéresse pas, d'autant plus que tu lui en veux...

CADIO.

A présent non, s'il accepte son arrêt. La haine expire devant les tombeaux. Silence! attention à ce qui se passe là-bas!

MOTUS, au bout d'un moment.

Voilà le détachement. Pas un seul curieux aujourd'hui. Ils se sont dégoûtés d'être écartés de la scène par la prudence des camarades.

CADIO.

La campagne est déserte là-bas. Les mesures d'évasion sont donc concentrées par ici.

MOTUS.

Mon capitaine, voilà des gens qui coupent de l'osier dans la palude. C'est pour frayer ou indiquer le chemin aux fuyards.

CADIO.

C'est possible; mais que signifie cette halte à l'entrée de la prairie? Les fossoyeurs sont-ils gagnés aussi? Ils n'ont pas fini d'ouvrir la tranchée où doivent tomber les condamnés.

MOTUS.

Mon capitaine, je les connais tous; si tu veux me prêter ta lorgnette, je te dirai leurs noms.

CADIO.

Je ne veux pas le savoir. Je serais forcé de les condamner aussi à mourir. Empêchons l'évasion, et ne recherchons pas ceux qui la favorisent.

MOTUS.

Ah! je vois d'ici Saint-Gueltas, du moins je crois...

CADIO.

Je le vois, moi, sois tranquille!

SCÈNE V.

(Dans la prairie en face. — Une clôture en haie vive sans continuité borde le talus qui descend à la palude. Au-delà est la rivière, puis le bois où sont cachés Motus, Cadio et ses hommes. — De grands arbres bordent un chemin, de l'autre côté de la prairie. — Quarante condamnés au centre d'un détachement d'infanterie sont à l'entrée. — Les soldats séparent les condamnés en deux groupes de vingt personnes chaque.)

SAINT-GUeltas, RABOISSON, L'ABBÉ SAPIENCE, STOCK,

UN SOUS-OFFICIER, UN SOLDAT, DEUX JEUNES SOLDATS.

SAINT-GUeltas, qui regarde tout avec attention et curiosité, à Raboïsson, qui est près de lui.

Je ne vois pas encore comment on va s'y prendre pour nous expédier.

RABOISSON, tranquille et souriant.

Aucun de ceux qui sont venus ici avant nous pour la même affaire qui nous y amène ne reviendra nous le dire; mais je vois ce que c'est: on creuse une fosse de vingt-cinq ou trente pieds de long, on nous forme en pelotons de vingt individus, on nous range face à la tranchée, et on nous fusille par derrière à bout portant. Nous tombons le nez en terre, et tout est dit. Nous sommes morts et enterrés du coup!

SAINT-GUeltas.

C'est une mort ignoble! Et personne ici pour nous voir tomber! personne ne racontera avec quelle assurance ou quelle grâce nous aurons su mourir! Pas un regard ami, pas une larme d'amour!

UN SOLDAT, *bas à son camarade.*

Ces rosses de terrassiers n'en finiront donc pas aujourd'hui? Est-ce embêtant d'attendre comme ça?

L'ABBÉ SAPIENCE, *qui l'écoute.*

Oui, c'est une infamie, une cruauté gratuite! on prolonge notre agonie.

LE SOLDAT.

Ah! si vous croyez que ça nous amuse, nous, d'être là pour ce que nous avons à y faire!

UN SOUS-OFFICIER, *au soldat.*

Huit jours de salle de police pour avoir parlé aux condamnés! (Il court aux fossoyeurs.) Ça finira-t-il, voyons, sacré mille tonnerres? Qui m'a flanqué des clampins comme ça? Voulez-vous qu'on vous fasse dépêcher, la baïonnette dans les reins?

UN TOUT JEUNE SOLDAT, *tout bas à un autre.*

Si ça dure encore cinq minutes, mon fusil me tombera des mains. La tête me tourne et le cœur me manque.

L'AUTRE.

Allons, allons, c'est la consigne, faut y aller! (Le jeune soldat s'évanouit.)

LE SOUS-OFFICIER.

Qu'est-ce qu'il y a? mille noms de...

L'AUTRE JEUNE SOLDAT.

Faites excuse, mon caporal, c'est le camarade qui ne peut pas supporter l'ennui d'attendre... (Le sous-officier jure et tempête. Il est aussi ému que les autres et se soutient par la colère. Les terrassiers effrayés se hâtent.)

SAINT-GUeltas, *à Raboisson, à l'autre bout de la prairie.*

Il paraît qu'on veut nous donner le temps de dire nos prières! Que signifie cette pose que nous faisons ici?

RABOISSON.

Je ne sais, qu'importe? La vie n'est pas belle, mais on peut bien la supporter un quart d'heure. Regarde donc le soldat qui est à ma gauche.

SAINT-GUeltas.

Le diable m'emporte, c'est Stock! un de ceux qui vont nous tuer. Il s'est enrôlé dans les bleus après Savenay pour sauver sa vie, le lâche! Je veux le faire pâtir! (Haut.) C'est aujourd'hui le 10 août, je crois! (Stock fait un geste de menace comme s'il voulait prendre Saint-Gueltas au collet, et lui glisse un billet dans la main.)

RABOISSON, *bas.*

Qu'est-ce que c'est?

SAINT-GUeltas, après avoir lu à la dérobée.

La comtesse veut et peut nous sauver ; il ne faut qu'un moment d'audace. (Il lui passe le billet.)

RABOISSON, après avoir lu.

Très aimable de sa part ! tu la remercieras pour moi.

SAINT-GUeltas.

Tu ne veux pas profiter?...

RABOISSON.

Ma foi, non, je suis las de vivre ; nous le sommes tous ! Notre cause est perdue, nous ne pouvons plus protester que par notre mort ; sachons mourir, ce n'est pas le diable.

SAINT-GUeltas.

Eh bien ! moi, je ne veux pas mourir bêtement ! Il me faut une dernière aventure, une dernière émotion ! Je cours embrasser ma belle amie, et je reviens ici partager ton sort.

RABOISSON.

Alors fais attention au signal qu'elle t'indique.

SAINT-GUeltas.

Oui, je suis de sang-froid, et pourtant le cœur me bat ! Grâce à cette femme terrible et charmante, l'amour aura mes dernières palpitations !

RABOISSON.

Allons, tu es heureux à ta manière jusqu'au bout ! Moi, je vais plus tranquillement au repos du néant absolu. Regarde comme la nature est insensible à nos désastres ! Le soleil rit dans ce charmant paysage. La rivière chante là-bas sous les saules, les oiseaux font leurs nids sur ces buissons qui nous entourent, et se dérangent à peine. — Et les hommes ! regarde là-bas ces pêcheurs qui jettent leurs filets... Comme ils se soucient peu de nous ! Le coup qui nous frappera leur fera à peine lever la tête, et les oiseaux, un instant effarouchés, reprendront leur ouvrage et leurs chansons !

SAINT-GUeltas.

Moi, je regarde cette terre dont l'herbe est foulée sous nos pieds et qui attend nos cadavres pour reverdir. Sais-tu que l'endroit est bien choisi pour notre sépulture ? il est très joli, ma foi ! Qui sait si dans quelques années on n'y viendra pas en pèlerinage ?

L'ABBÉ SAPIENCE, qui s'est rapproché d'eux.

On y viendra, monsieur ! La république se perd en nous sacrifiant, et le martyr va nous sanctifier !

RABOISSON, riant.

Alors nos ossemens feront des miracles ? Parlez pour vous, monsieur ; mais moi qui n'ai jamais cru à rien, je ne ferai pas marcher les paralytiques.

SAINT-GUeltas.

Et moi donc ! à moins que ma poussière ne serve à composer des

philtres amoureux... (On entend des cris et des imprécations sur le côté de la prairie qui est opposé à la palude. C'est une rixe simulée entre des paysans pour attirer les regards de ce côté-là.)

C'est le signal, adieu !

RABOISSON.

SAINT-GUeltas.

Non pas, au revoir ! (Il se baisse, traverse les buissons, se laisse rouler au bas du talus, rampe dans l'oseraie de la palude et se jette dans la rivière.)

UN SOLDAT, s'en apercevant et parlant à son voisin.

Eh bien ! en v'là, un crâne ! Ne dis rien, il a bien gagné d'en être quitte.

L'AUTRE.

Mais c'est un chef, et un rude !

LE PREMIER.

Ah ! tant pis, c'est un de moins à descendre

STOCK, bas à Raboïsson,

Eh bien ! et vous ?

RABOISSON.

Merci, Stock, je suis bien ici.

STOCK, à part.

Mieux que moi !

SCÈNE VI.

(Dans le bois, sur l'autre rive du Loc'h. — Saint-Gueltas, au moment d'aborder, est aperçu par les bleus en embuscade, qui tirent sur lui. Il disparaît.)

MOTUS, CADIO, SAINT-GUeltas, LOUISE, UN SOUS-OFFICIER, UN SOLDAT.

MOTUS, qui observe d'un peu plus haut avec Cadio.

L'affaire est faite, mon capitaine.

CADIO.

A moins qu'il ne nage entre deux eaux. Regardons bien !

MOTUS, au bout de quelques minutes.

Il ne pourrait pas si longtemps que ça. Il a été au fond.

CADIO.

Non ! Vois ! (Il vise Saint-Gueltas, qui a abordé sous les buissons et qui monte droit à lui sans le voir.)

LOUISE, sortant du taillis à côté de Cadio, se jette à ses genoux, qu'elle embrasse.

Grâce pour lui, et je suis à toi ! (Cadio éperdu laisse retomber son arme. — Louise s'élançe au-devant de Saint-Gueltas.) Fuyez !

SAINT-GUeltas.

Louise ?

LOUISE.

J'ai agi sous le nom d'une autre pour vous décider...

SAINT-GUeltas.

Ah ! généreuse amie !... Viendras-tu avec moi ?

LOUISE.

Jamais ! Fuyez !

SAINT-GUeltas, voyant Cadio.

Ah! ah! je comprends! Je n'accepte pas!... Monsieur Cadio, je vous remercie; mais j'ai fait serment à mes amis de retourner mourir avec eux. J'y vais, ne vous en déplaie! (Il s'élançe vers la rivière, s'y jette en plongeant, échappe aux balles des soldats embusqués, traverse la palude sans que les soldats de la prairie qui le couchent en joue tirent sur lui, et, remontant le talus, va prendre son rang auprès de Raboison pour être fusillé, aux acclamations des prisonniers et des soldats. Raboison lui serre la main. Au moment où ils tombent, on entend le cri de *vive le roi!* et un coup de fusil plus loin derrière eux.)

UN SOUS-OFFICIER.

Qu'est-ce que c'est? nom de...

UN SOLDAT.

C'est Stock qui s'est brûlé la cervelle, mon caporal. Faites pas attention. C'était un Suisse; il avait le mal du pays!

SCÈNE VII.

(Dans le bois. Cadio et Motus ont porté Louise évanouie sur l'autre versant de la colline.)

LOUISE, CADIO.

LOUISE, revenant à elle.

Ah! Dieu! c'est fini?

CADIO.

Vous êtes libre, mademoiselle. Saint-Gueltas n'est plus, et voici tout ce qui vous liait à moi! (Il lui remet les feuilles du registre que lui a confiées la mère Corny, et s'éloigne précipitamment en faisant signe à Motus d'accompagner Louise où elle voudra.)

SCÈNE VIII.

(Midi. — Dans les ruines d'un couvent entre Carnac et Auray.)

MARIE, ROXANE, LOUISE, HENRI.

MARIE.

Oui, laissons passer la grande chaleur. Louise a besoin d'une heure de repos. Ici nous aurons l'ombre et la solitude.

HENRI.

Si vous y êtes bien, je vais donner l'ordre au postillon de dételé les chevaux. (Il s'éloigne.)

LOUISE, accablée.

Ah! Marie, que de bontés pour moi! Comment avez-vous pu retrouver ma trace? Je ne comprends plus rien à ce qui m'arrive aujourd'hui!

ROXANE.

Nous avons deviné ton projet plus que nous ne l'avons découvert:

mais le secret n'a point été si bien gardé que nous n'ayons pu te suivre à Auray, où l'affaire de ce matin est déjà connue. Ah! Louise, quelle folie que de t'exposer pour sauver ce misérable! Tu l'aimais donc toujours?

LOUISE.

Non certes! j'ai cessé de l'aimer le jour où l'espoir d'avoir un fils l'a trouvé insensible et hautain; mais le souvenir de l'enfant est sacré, et, quelque haïssable que fût le père, je lui devais ce que j'ai tenté pour lui. Ah! je hais tous mes souvenirs, sauf celui du pauvre enfant et celui de la générosité de Cadio!

MARIE, l'embrassant.

Et celui de mon amitié, ingrâte?

LOUISE, se jetant dans son sein.

Oh! toi!... Mais tu ne me blâmes pas, toi, j'en suis sûre?

MARIE.

Non. J'admire ta grandeur d'âme au contraire, car ce n'est pas une dernière faiblesse de l'amour, je le sais. (A ROXANE.) Ne la grondez pas : ce serait à nous, républicains, de la trouver coupable pour avoir voulu sauver un de nos pires ennemis; mais moi, devant les châtimens et les supplices, je suis faible aussi, et j'aurais fait comme Cadio : je n'aurais pas tiré sur Saint-Gueltas.

ROXANE.

Cadio! allons, il n'y a pas à dire, c'est un grand cœur, de nous avoir rendu ces actes! Je serais capable de l'embrasser, s'il était là.

HENRI, approchant.

Il y est, je viens de l'apercevoir là-bas. Entrez dans cette chapelle ruinée, si vous ne voulez pas le voir.

ROXANE.

Mais moi, je veux bien le voir, le remercier...

HENRI.

Pas encore, il paraît fort troublé. Laissez-moi connaître l'état de son âme, Marie peut rester, elle le calmera encore mieux que moi.

(Louise et Roxane s'éloignent.)

SCÈNE IX.

LES MÊMES, CADIO, MOTUS, puis LOUISE et ROXANE,

qui s'étaient retirées à l'arrivée de Cadio.

CADIO, voyant Motus derrière lui.

Que viens-tu faire ici? où est la personne que je t'ai dit d'accompagner...

MOTUS.

Mon capitaine, j'ai exécuté tes ordres. J'ai accompagné la jeune citoyenne jusqu'à la porte d'Auray, où elle m'a dit qu'elle voulait

entrer seule. De là j'ai été à la prison, faire mettre en liberté le citoyen Rebec, après quoi, pensant bien que tu viendrais ici selon la coutume, je m'y suis rendu pour te communiquer une pétition... Mais je vois que ce n'est pas le moment, tu n'as pas l'air absolument satisfait.

CADIO.

Dis toujours.

MOTUS.

Eh bien! c'est la citoyenne Javotte, la belle fille et la brave patriote, qui n'a point voulu rejoindre son bourgeois, et qui souhaiterait l'honneur d'être attachée au régiment en qualité de cantinière, si la chose ne te déplait pas.

CADIO.

Accordé.

MOTUS, ému.

Merci, mon capitaine.

CADIO.

Laisse-moi à présent.

MOTUS.

Sans t'offenser, mon capitaine, tu me parais plus molesté que de coutume...

HENRI, paraissant.

Ne t'inquiète pas, mon brave, je suis là. (Motus fait le salut militaire et s'éloigne.)

CADIO, surpris de voir Henri.

Toi? (Voyant Marie.) Et vous? Où est mademoiselle...

HENRI.

En sûreté, nous y avons pourvu.

CADIO.

Vous savez donc ce qui s'est passé tantôt?

MARIE.

Elle nous l'a dit. Elle t'admire et te bénit, Cadio!

CADIO, avec amertume.

Vraiment! Elle est émerveillée de se trouver libre au moment où, pour sauver son amant, elle consentait à suivre son mari?

HENRI.

Tu crois donc toujours l'être?

CADIO.

Non, elle ne m'est plus rien. Moi aussi, je suis libre; j'oublierai.

MARIE.

Que venais-tu donc faire dans cette solitude, Cadio?

CADIO.

Je ne venais pas me brûler la cervelle. J'appartiens à la patrie; je suis tout à elle à présent que je n'ai plus d'injure à venger. Je venais ici chercher le calme que j'y trouve quelquefois. C'est le couvent où j'ai failli être moine. Je me demande si ce n'était pas là

ma destinée! Je serais chassé, je serais errant aujourd'hui; mais j'aurais dans l'esprit une idée fixe : celle de me préserver de l'amour pour plaire à Dieu, tandis que je m'en suis préservé pour remplir un devoir chimérique, celui de rester digne d'une femme qui me méprisait.

HENRI.

Que dis-tu là? Tu as donc toujours aimé Louise?

CADIO.

A présent je peux l'avouer : je l'ai aimée comme je l'ai haïe, passionnément! sans aucun espoir, et, rempli de dégoût pour le choix qu'elle avait fait, je me suis obstiné à être un homme plus fort, plus brave, plus chaste que celui qu'elle me préférerait. Ah! l'effroyable travail auquel je me suis condamné pour plier ma nature contemplative à ces habitudes d'énergie et de stoïcisme! J'ai failli en devenir fou!.. Et quand, après avoir vaincu tous mes instincts, j'avais réussi à me rendre terrible au lieu de tendre que j'étais, je me retrouvais toujours en face de l'impossible! — Elle ne saura pas tes souffrances, elle n'assistera pas à tes combats, tu n'auras jamais un nom qui remplisse une page de l'histoire, et dont l'éclat efface celui que ton rival a reçu de ses pères. Elle ne rougira pas de t'avoir méconnu, elle ne se doutera pas que tu es supérieur à son idole! — Voilà ce que je me disais, Henri! Ah! pourquoi as-tu mis dans mon cœur cette soif de devenir un homme? Je ne pouvais pas aspirer à demi, moi qui dès l'enfance m'étais paresseusement abandonné à la facile douceur de ne rien être! J'étais heureux dans ce temps-là, heureux comme l'oiseau des bois et comme la fleur des bruyères! Tu m'as fait croire que la race humaine était plus noble, plus digne du regard de Dieu; hélas! j'ai foulé aux pieds la musette du bohémien, et j'ai pris le sabre qui donne l'envie de tuer, le cheval dont la course enivre! J'ai respiré l'odeur de la poudre, et je me suis cru bien grand! Pauvre fou! j'oubliais que l'homme développe en lui, avec la fièvre de la lutte, la fièvre de l'amour, et que plus il fait bon marché de sa vie, plus il est avide d'un jour où sa vie se complète par le bonheur. Ah! mes amis, n'admirez pas votre ouvrage, vous avez fait un malheureux!

MARIE, lui prenant la main.

Si Louise avait quitté brusquement Saint-Gueltas pour venir avec toi, est-ce que tu l'aurais estimée?

CADIO.

Il y a eu un jour où, dans l'horreur du carnage, elle m'a mis une arme dans la main en me disant : Garde-moi, venge-moi! Elle ne savait ce qu'elle faisait, elle l'a oublié peut-être! Moi, je m'en souviens, car ce jour-là j'étais passé dieu, j'étais invulnérable! Une

seule petite blessure a fait couler mon sang, elle l'a essuyé, elle pleurait. Moi, j'étais heureux, j'étais fou ! J'aurais dû mourir ce jour-là.

MARIE.

Et aujourd'hui tu crois que sa reconnaissance est moindre, son amitié moins sincère ?

CADIO.

Aujourd'hui, elle aime Saint-Gueltas mort, comme elle l'a aimé vivant. Le destin qui me poursuit a donné une belle mort à ce maudit, et à moi l'affront de la lui laisser conquérir, sous peine d'être lâche en tuant de ma main un rival sans défense. Louise s'est flattée de m'avoir désarmé en me promettant... Ah ! dites-lui bien que ce n'est pas pour elle, mais pour moi-même que je me suis abstenu de le frapper ! Dites-lui que sa promesse était lâche et odieuse ; elle a cru que je voulais d'elle autre chose que son amour ! Elle m'a jugé d'après lui ! Tenez ! son âme est flétrie comme sa personne, comme sa vie, comme son honneur. Tout est usé en elle, la joie d'être mère et la douleur de l'avoir été. Son cœur est glacé, les baisers d'un débauché ont souillé ses lèvres... Il ne reste plus d'elle que la brigande ennemie de son pays et alliée des traîtres. Ses vœux sont pour l'Angleterre, le Dieu qu'elle prie est le même fétiche que les moines voulaient me faire adorer ici ; c'est le roi du ciel qui gouverne le monde à la façon des rois de la terre, en consacrant l'esclavage ! Elle méprise le peuple dont elle s'est servie pour nous faire la guerre et dont elle rougirait d'accepter l'alliance... Elle est vaine, elle est folle, elle est aveugle, ... et je l'aimais, moi qui aurais dû la trouver indigne d'être la compagne d'un soldat de la république !

LOUISE, paraissant.

J'en suis indigne, Cadio, c'est vrai ! Considérez-moi comme morte et pardonnez-moi. Un éternel repentir expiera mon égarement.

CADIO.

Que je vous pardonne ! Est-ce que vous l'accepteriez, mon pardon ?

LOUISE.

Puisque je vous le demande...

CADIO.

Ah ! vous n'accepteriez pas celui de l'amour...

MARIE.

Aujourd'hui, non ! Son âme est brisée ; mais le temps efface les plus cruels souvenirs. (Bas.) Reviens dans un an, Cadio, et je te réponds d'elle.

CADIO, avec douleur.

Elle pleure !... elle pleure anèremment !... Louise, est-ce *lui* que vous pleurez ?

LOUISE.

Non, Cadio, c'est le mal que je t'ai fait.

HENRI.

Vous pouvez le réparer, Louise. Vous voyez bien qu'il vous aime plus que jamais!

LOUISE.

Eh bien! qu'il revienne dans un an. Jusque-là je vivrai de sa pensée, elle aura purifié mon âme et retrempé ma vie! (Elle s'éloigne.)

CADIO.

Un an! Elle veut porter le deuil de Saint-Gueltas...

MARIE.

Non! Elle t'aime depuis la terrible journée de Carnac. Je le sais, moi; mais elle craint l'amertume de tes ressentimens, et des reproches qu'elle ne mérite plus de toi, puisqu'elle se les fait à elle-même.

CADIO.

Elle m'aime et elle me craint!... Ah! je serais un lâche si j'achevais de briser ce pauvre cœur de femme! Non, non, Marie, dites-lui que je n'ai pas travaillé en vain à me rendre fort. Je saurai étouffer en moi les tortures de la jalousie. C'est à cela maintenant que j'appliquerai ma volonté; je me suis soutenu par la haine, je saurai m'élever par l'amour.

HENRI.

Bien, Cadio! Te voilà dans le vrai; tu entres dans le grand courant qui entraîne la patrie, lasse de violence, vers la réconciliation. Le besoin d'aimer est l'impérieux résultat de nos déchirements. Tu vas quitter cette sanglante arène pour quelques semaines, j'apportais ici ton congé; tu le trouveras à Auray. Viens nous rejoindre à Nantes, où nous emmenons Louise. Là, vous oublierez que vous représentez tous deux les partis extrêmes de la lutte : elle, le passé avec ses erreurs, toi, le présent avec ses excès. Marie m'a pardonné d'être gentilhomme, Louise te pardonnera d'être sans famille. Le temps est venu où l'on ne vaut que par soi-même; la révolution a consacré le principe, c'est à l'amour de sanctifier le fait.

ROXANE, qui l'écoute.

C'est bien fort, Henri, ce que tu dis là!... Si au moins Cadio était général!

HENRI.

Soyez tranquille, il le deviendra!

GEORGE SAND.

ÉTUDES

DE MŒURS ROMAINES

SOUS L'EMPIRE

II.

LES DÉLATEURS.

L'empire romain est très légitimement sorti de la république. La plupart des institutions que nous croyons l'œuvre des césars sont plus anciennes qu'eux; mais, en les empruntant au passé, ils ont eu soin de les dénaturer : elles étaient des garanties de liberté, ils en ont fait des instrumens de despotisme (1). C'est ce qui arrive pour les délateurs. Ce nom sinistre est un de ceux qui caractérisent pour nous la tyrannie impériale. Il y avait pourtant des délateurs sous la république, dans la limite où un pays libre les comporte. — On sait que les Romains ne connaissaient pas cette institution qu'on appelle le ministère public; ils n'avaient pas de magistrats spéciaux pour rechercher et poursuivre les délits au nom de l'état. Ce soin était remis aux magistrats ordinaires, et à leur défaut tous les citoyens avaient le droit de s'en charger. C'était un droit dont on usait très volontiers à Rome, surtout dans les momens d'agitation. La vie des hommes politiques se passait alors à attaquer et à

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} juin 1867.

se défendre. Caton fut quarante-quatre fois accusé et bien plus souvent accusateur. A quatre-vingt-dix ans, on le vit reparaitre sur le forum pour dénoncer au peuple Servius Galba, qui avait massacré, au mépris des traités, toute une tribu de Lusitaniens; mais ce rôle d'accusateur semblait convenir surtout quand on était jeune. Les ambitieux qui se sentaient du talent et voulaient qu'on le sût trouvaient ce moyen commode pour se faire vite connaître : ils choisissaient un des personnages les plus importants et les moins recommandables du parti opposé et le traduisaient devant le peuple. S'ils réussissaient à produire un grand scandale, les yeux de tous étaient désormais fixés sur eux : c'était une manière triomphante d'entrer dans la vie publique; César et Cælius débutèrent ainsi. Il vint cependant vers cette époque quelque scrupule aux esprits délicats sur cette façon de trouver leur bien dans le mal d'autrui. Le patriotisme s'affaiblissait, les traditions anciennes étaient remplacées par un esprit nouveau, et l'on commençait à mettre au-dessus de toutes les vertus des temps antiques cette qualité charmante qui se composait d'un mélange d'élévation d'âme et de distinction d'esprit, et que les philosophes appelaient *l'humanité*. Cicéron, qui pourtant avait commencé par attaquer Verrès, déclarait dans ses derniers ouvrages « qu'il lui paraissait inhumain d'employer à la perte des gens un art que la nature avait créé pour les sauver. »

La législation semblait avoir prévu ces scrupules, et elle usait, pour les vaincre, d'un moyen fort efficace. Ceux qui avaient fait condamner quelqu'un recevaient le quart de ses biens; de là vint, dit-on, qu'on leur donnait le nom de *quadruplicatores*. Comme il était alors interdit aux avocats de se faire payer, il se trouva qu'il était plus lucratif d'accuser que de défendre, et les gens pressés de s'enrichir en firent naturellement un métier; mais c'était un métier beaucoup plus avantageux qu'honorable, et l'on estimait fort peu ceux qui en tiraient profit. « Je ne veux pas me faire dénonciateur de profession, dit un parasite de Plaute; il ne me convient pas d'aller sans péril arracher leur bien aux autres; je n'aime pas ceux qui agissent ainsi. » Il trouve bien plus honnête de suivre l'exemple de son père et de tous ses aïeux, « qui, comme des rats, ont toujours mangé le pain d'autrui. » Horace ne parle pas d'eux avec beaucoup plus de sympathie dans ce passage où il décrit deux célèbres accusateurs de son temps « dont la voix, dit-il, s'est éraillée à dire du mal; » il n'y a que le dernier trait qui les relève un peu. « Ils se promènent avec leurs dossiers sous le bras, et causent tous deux des frayeurs terribles aux fripons. »

Les accusateurs de l'empire n'ont guère effrayé que les honnêtes gens. Ne semble-t-il pas qu'on avait le sentiment confus de cette différence, puisqu'on leur donna un nom nouveau? C'est vers le

règne d'Auguste qu'on les trouve appelés pour la première fois des *délateurs*. Ils étaient alors très occupés. Sans parler de ceux qui poursuivaient les infractions aux anciennes lois, les lois nouvelles leur donnaient beaucoup à faire. Auguste avait pris des mesures rigoureuses contre les gens qui ne voulaient pas se marier. A son instigation, les délateurs s'introduisaient dans les familles pour voir si tout y était en règle, et si ces mariages qu'on avait contractés pour avoir l'air de se soumettre à la volonté de l'empereur étaient bien sérieux. Ce fut un grand tourment pour cette époque que cette inquisition intérieure, et Tacite a raison de dire qu'après avoir souffert du mal on souffrit du remède, *utque antehac flagitiis, ita tunc legibus laborabatur*; mais, comme autrefois, c'était encore le délit politique que les délateurs exploitaient avec le plus d'avantage. Ceux qui se sentaient faits pour les premiers rangs avaient dans leurs mains un moyen facile d'y arriver vite; au lieu de perdre leur temps à poursuivre la foule des avocats cupides ou des célibataires obstinés, ils accusaient devant le sénat les ennemis du prince d'après la loi de majesté.

Cette loi célèbre, qui est coupable d'une partie des crimes de l'empire, datait aussi de la république. Elle punissait de mort quiconque était convaincu d'avoir nui à la grandeur ou à la dignité du peuple romain (*quicumque amplitudinem dignitatemque populi romani lesisse arbitrabatur, is majestatis convictus putabatur*). Cette formule vague avait l'avantage, à chaque crise politique, de permettre au parti vainqueur d'atteindre tous ses adversaires. Aussi était-ce l'habitude qu'on la maudissait quand on était vaincu, et qu'on s'en servait dès qu'on était victorieux. Sylla surtout en avait fait beaucoup d'usage, et par une interprétation habile il avait trouvé moyen de l'étendre aux paroles comme aux actions (1). L'empire en apparence ne changea rien à la loi de majesté; le texte en resta le même, mais les effets en devinrent tout différents. L'empereur s'était substitué partout au peuple. « César, dit Sénèque, est si profondément entré dans la république qu'on ne peut plus les séparer. » Il en profita pour appliquer à sa sûreté et à sa grandeur propres les lois qui protégeaient la grandeur et la sûreté de la république. On devine les conséquences de cette substitution. Les choses sont d'ordinaire bien moins exigeantes que les personnes : quand l'état était tout le monde, il ne sentait pas aussi souvent le besoin de se défendre et de se venger; lorsqu'il fut devenu un homme, tout lui fit peur. Ajoutons que cet homme est

(1) Cette innovation de Sylla n'avait pas laissé beaucoup de traces dans le souvenir des Romains, puisque Tacite l'attribue à Auguste. Cependant un texte formel de Cicéron ne permet pas de douter qu'en punissant les libelles scandaleux au nom de la loi de majesté Auguste n'ait fait que suivre l'exemple de Sylla.

d'une nature particulière, et que les honneurs qu'on a entassés sur lui l'ont mis au-dessus de l'humanité. Il est revêtu de la puissance tribunitienne, et par conséquent saint et sacré. Il est presque dieu de son vivant, il le sera tout à fait après sa mort : le crime politique se complique donc d'un crime religieux, et l'opposition devient un sacrilège. Devant l'empereur mort ou vivant, il faut être dans une sorte d'adoration perpétuelle; l'obéissance doit prendre les caractères d'un culte, et, comme dans tous les cultes, la moindre distraction, la moindre erreur est coupable. Il y a eu des gens poursuivis et condamnés pour avoir changé de vêtement devant une image de l'empereur, ou emporté sans le savoir dans un mauvais lieu une monnaie à son effigie. C'étaient les résultats extrêmes de la loi de majesté.

Cette loi, comme on voit, fournissait beaucoup à l'industrie des délateurs. Il s'agissait simplement pour eux de lui faire produire tout ce qu'elle contenait. Il est curieux de chercher à quelle époque et de quelle façon ils y sont arrivés.

I.

Les délateurs, si l'on en croit Tacite, n'ont commencé leurs manœuvres que sous Tibère; il fixe la date avec soin et donne le nom du personnage auquel il attribue l'invention. « Crispinus fut le premier, dit-il, à pratiquer cette industrie que le malheur des temps et l'effronterie des hommes mirent depuis fort en crédit. Pauvre, obscur, intrigant, il s'adressa d'abord par des voies obliques et à l'aide de mémoires secrets à la cruauté du prince: bientôt il attaqua les plus grands noms, et, puissant auprès d'un seul, abhorré de tous, il donna un exemple dont les imitateurs, devenus riches et redoutables d'indigens et méprisés qu'ils étaient, firent la perte des autres et à la fin se perdirent eux-mêmes. » L'assertion n'est pas tout à fait exacte; cette sorte de délation est aussi ancienne que l'empire, et elle existait déjà sous Auguste, comme le prouve la fin de Cornélius Gallus. C'est une histoire qui mérite d'être racontée. Gallus était un riche provincial venu de bonne heure à Rome, vers le temps des guerres civiles, et qui s'était fait un grand renom par l'élégance de sa vie et le charme de son esprit. Il fréquentait la meilleure compagnie: il protégeait les gens de lettres, et faisait lui-même des vers amoureux un peu maniérés, mais fort agréables. En même temps cet homme de plaisir se trouvait être un homme d'action: il s'était bravement battu pour Octave. C'est lui qui, après la victoire d'Actium, fut chargé de poursuivre Antoine et qui le réduisit à se tuer. En récompense, il reçut le gouvernement de l'Égypte, et dans ces fonctions difficiles il montra de

grandes qualités ; mais les services qu'il rendait ne le sauvèrent pas d'une disgrâce. Il est assez difficile de savoir de quelle faute il s'était rendu coupable ; ce qui est probable, c'est que sa grande fortune l'avait enivré. L'Égypte a de tout temps été un pays d'esclaves ; on y avait l'habitude depuis les pharaons d'adorer le maître, quel qu'il fût. Les Grecs, qui étaient survenus, n'avaient rien changé à ce fonds de servilité ; ils s'étaient contentés de donner à l'adulation un tour plus piquant, ce qui la rendait plus dangereuse pour celui qui en était l'objet. Toutes ces flatteries donnèrent à Gallus le vertige ; il se laissa rapporter à lui-même l'honneur du bien qu'il faisait, crime impardonnable sous une monarchie absolue ; il permit qu'on lui élevât des statues, et qu'on gravât son nom sur les pyramides ; dans le secret et la familiarité, quand il ne se croyait entouré que d'amis, il laissa échapper des mots imprudens. Parmi ceux qui l'écoutaient, il y avait un traître. L'empereur fut averti ; Gallus, rappelé d'Égypte, reçut l'ordre de ne plus paraître au palais ; tout le monde se déchaîna contre lui ; le sénat fit du zèle, poursuivit l'affaire, et condamna le malheureux à l'exil. Gallus, désespéré, se tua. Auguste, qui n'était pas à Rome, affecta de pleurer son ami quand il le sut mort, et sembla se plaindre qu'on eût été trop sévère, ce qui ne l'empêcha pas de remercier avec effusion le sénat, « qui s'était montré si touché de ses injures. » — Voilà la première représentation d'une comédie qui s'est jouée pendant tout l'empire : tous les personnages y sont, tous les incidens s'y trouvent, la trahison de l'ami, le zèle et la lâcheté des juges, la fausse modération du maître. Tibère n'aura rien à imaginer de nouveau, et c'est à Auguste qu'on doit faire honneur de l'invention.

Il est vrai de dire que, sous son règne, ces scènes furent assez rares ; au contraire elles se reproduisent très souvent après lui. Quand on connaît Tibère, il est facile de voir pourquoi la délation devint alors une institution régulière et l'un des principaux moyens de gouverner. Jamais prince n'eut plus que lui le désir de ne pas se compromettre. Il agissait le moins qu'il pouvait par lui-même et n'exerçait son pouvoir qu'en le cachant. Comme il ne voulait pas paraître ouvertement dans les vengeances qu'il exerçait, il avait besoin des délateurs pour atteindre ses ennemis et les traduire devant le sénat : les délateurs étaient donc un rouage nécessaire dans ce gouvernement hypocrite. S'il ne fut pas le premier à les employer, au moins mit-il merveilleusement en relief les services qu'ils peuvent rendre à un prince qui veut disposer de toutes les fortunes et de toutes les vies sans en avoir l'air. C'est ce qui fait que dans notre pensée ils ne se séparent pas de Tibère.

Mais ici les objections s'élèvent de tous côtés. Est-ce Tibère qui s'est servi des délateurs ou les délateurs qui ont égaré et entraîné

Tibère? A qui appartient l'initiative des accusations qui furent alors intentées? Sur qui doit retomber la responsabilité du sang qui fut répandu? Toutes ces questions qu'on croyait vidées ont été de nouveau agitées de nos jours, et elles ont reçu des réponses très différentes. Tibère a trouvé de hardis apologistes qui n'hésitent pas à rejeter les crimes qu'on lui attribue sur les instrumens dont il s'est servi ou même sur les malheureux qu'il a frappés. Récemment encore un écrivain très connu du public allemand, M. Adolphe Stahr, a repris cette thèse : dans un livre fort élégant et très habile, il a essayé de réconcilier Tibère avec l'opinion publique (1). Ce n'était pas une entreprise facile. Voyons quels argumens il emploie pour y réussir. Je ne m'écarte pas de mon sujet en cherchant à savoir ce qu'il faut penser du prince qui s'est le plus servi des délateurs, et qui passait même pour les avoir inventés.

Ceux qui prétendent nous forcer à estimer Tibère commencent par faire un grand éloge de son gouvernement extérieur. Il faut reconnaître que cet éloge est mérité. Tacite lui-même avoue que sous son règne les provinces ont été heureuses, l'empire tranquille et respecté. Il avait cinquante-six ans quand il succéda à Auguste : ce n'est plus l'âge où l'on aime les hasards brillans de la guerre. Les aventures lointaines ne le tentaient pas; l'empire lui semblait assez étendu : il se contenta de le défendre sans se soucier de l'agrandir. Avec les peuples du dehors, sa politique fut habile et modérée : il se garda bien de les provoquer, il cherchait à les diviser entre eux, et comptait plus pour les affaiblir sur ses intrigues que sur ses légions. Quant aux provinces, Tacite dit qu'il choisissait ordinairement des gouverneurs honnêtes et qu'il avait l'œil ouvert sur eux. Les provinces se sont mieux trouvées de l'empire qu'on ne le suppose; elles ont traversé sans trop en souffrir non-seulement le règne de Tibère, mais ceux de Caligula et de Néron. Pour son bonheur, l'empire était alors moins centralisé qu'il ne le devint plus tard, et l'indépendance administrative des municipes laissait peu de prise

(1) Ce livre, qui fait partie d'une série d'études sur l'antiquité romaine (*Bilder aus dem Alterthume*), a paru à Berlin en 1863. Il a été, dans la presse allemande et anglaise, le sujet de vives controverses. Tout dernièrement M. Édouard Pasch a entrepris de le réfuter (*Zur Kritik der Geschichte des Kaisers Tiberius*, Altenburg, 1866). Je suis bien surpris que M. Stahr, qui cherche beaucoup à se donner des devanciers, ait oublié, dans la revue qu'il a faite des livres où Tibère est bien traité, de mentionner la thèse de M. Duruy (*de Tiberio imperatore*), soutenue en 1853 devant la faculté des lettres de Paris, et qui fut aussi très discutée à ce moment. Presque tous les argumens de M. Stahr sont déjà traités ou indiqués dans cette thèse; seulement les conclusions de M. Duruy sont loin d'être aussi radicales. Il défend l'administration de Tibère, mais il ne va pas jusqu'à prétendre, comme M. Stahr, que ce soit un personnage sympathique. Je trouve pourtant que, malgré certaines réserves, il lui est encore trop favorable, et je dirai pourquoi il m'est impossible d'avoir la même opinion.

sur eux au gouvernement impérial. Sous les plus mauvais princes comme sous les meilleurs, les décurions continuaient à régler les affaires de la cité, le peuple élisait ses magistrats, les duumvirs rendaient la justice, les associations populaires se réunissaient pour leurs banquets et pour leurs fêtes. Les jours se passaient au milieu de cette agitation paisible, et l'on n'entendait gronder que de loin les orages qui épouvantaient Rome (1).

Certes cette paix profonde de l'empire, cet état florissant des provinces, méritent qu'on les remarque; mais on a voulu en tirer des conséquences étranges. « Si les Romains, s'est-on dit, sont alors les seuls à se plaindre, il ne faut pas s'occuper de leurs plaintes. Le sort de cinq ou six cent mille personnes peut-il être mis en balance avec celui de tout l'univers? A tout prendre, c'était un heureux temps que celui où la plus grande partie du monde était heureuse, » et les plus résolus ajoutent que, puisqu'à l'exception d'une ville l'empire était alors si prospère, il faut bien nous décider à rendre notre estime aux princes qui le gouvernaient. C'est l'argument le plus fort de ceux qui prétendent réhabiliter les césars; il ne me semble pas sans réplique. Même quand on a prouvé que l'empire n'a pas été malheureux sous Caligula et sous Néron, est-on tout à fait en droit d'en conclure que ce bonheur fut leur ouvrage? Si les conséquences de leurs crimes et de leurs folies n'ont pas pénétré aussi loin qu'on pouvait le craindre, ce n'est pas eux qu'il faut en féliciter, c'est ce régime de liberté municipale qui a épargné au monde les souffrances que Rome supportait. Il suffit qu'ils aient fait tout le mal qu'ils pouvaient faire pour qu'on ait le droit de les détester sans scrupule. Je ne me résigne pas non plus à cette indifférence qu'on voudrait nous donner pour le sort de Rome. Rome n'était pas une ville ordinaire dans l'empire romain, et son importance ne doit pas se mesurer au chiffre de sa population comparé à celui du reste du monde. Longtemps elle avait été l'état tout entier; si ce pouvoir exorbitant n'existait plus depuis Jules César, elle n'en avait pas moins conservé une situation exceptionnelle. Les autres villes ne vivaient que pour elles, Rome vivait pour le monde entier; c'est chez elle encore qu'était tout le mouvement politique de l'empire. Cette activité municipale dont je parlais tout à l'heure ne suffisait pas tout à fait aux provinces; elles savaient qu'elles étaient romaines, et tenaient les yeux fixés sur le Capitole et le Palatin. Les événemens qui s'y passaient ne leur étaient pas indifférens. On connaissait partout les person-

(1) Cependant la tyrannie impériale fit aussi quelques victimes dans les provinces. Suétone dit que Tibère confisqua, sous les prétextes les plus futiles, la fortune des plus riches habitans de la Gaule, de l'Espagne, de la Syrie et de la Grèce. Sous Néron, un riche Espagnol fut tué parce qu'il avait des mines d'or que souhaitait ce prince.

nages qui y jouaient un rôle; on était fier de Sénèque, de Corbulon, de Thraséas; on lisait leurs ouvrages, on admirait leurs vertus ou leurs talens, et leur mort était une insulte et une douleur pour la conscience de tout l'univers. Les secousses qui agitaient Rome pouvaient donc ne pas causer ailleurs de dommage matériel; elles amenaient partout une sorte de trouble moral. Il ne faut pas oublier non plus que depuis Auguste Rome était le rendez-vous ordinaire de tous les hommes distingués des provinces. Le gouvernement impérial aimait à les y attirer. Ils remplissaient le sénat, ils occupaient les dignités publiques. Ils formaient une noblesse nouvelle qui ne put pas échapper plus que l'autre à la cruauté des empereurs. Du moment que Rome était ainsi devenue, grâce à l'attraction qu'elle exerçait sur les provinces, une sorte de représentation de tout l'empire, il est bien permis d'affirmer que tout l'empire a souffert des souffrances d'une seule ville.

On est loin de s'accorder sur l'administration intérieure de Tibère comme sur son gouvernement extérieur; mais c'est surtout quand on veut connaître l'homme lui-même et pénétrer dans cette nature étrange et compliquée que les dissentimens éclatent. Il y a cependant des faits certains qu'on est forcé d'accepter de tous les côtés : le commencement de ce règne fut heureux, la fin en fut horrible. Quelle est la cause d'un changement si complet? Comment s'est faite la transition? Voilà le débat. L'explication qu'en donne Tacite est fort simple. La nature de Tibère était mauvaise, nous dit-il; mais tant qu'il eut près de lui des compétiteurs qui pouvaient profiter de ses fautes, tant qu'il redouta ou qu'il respecta quelqu'un, il se fit violence. Quand il fut délivré de Germanicus et de sa famille, de Livie, de Séjan, alors il osa être lui-même et se montrer tel qu'il était. Le véritable Tibère, c'est donc celui des dernières années. A ces mots, M. Stahr se récrie. Tacite est un mauvais psychologue, il connaît mal la nature humaine. Ce n'est pas à 72 ans que l'on commence à être soi-même (1). Par quel prodige d'habileté parvient-on à se cacher si longtemps? Par quelle merveille de sottise se laisse-t-on aller à se révéler si tard? Pour lui, le véritable Tibère est celui des premières années : c'était une belle et noble nature (*cinque gute und edle Natur*); les hommes et les circonstances l'ont fait changer.

Réduit à ces termes, le débat est facile à juger. Il suffit de savoir comment Tibère a fini pour dire ce qu'il était. M. Stahr ne nous prouvera pas qu'une belle et noble nature se laisse jamais entraîner à ces horreurs. Quelque influence qu'il ait éprouvée des cir-

(1) M. Pasch cite pourtant l'exemple de Sixte-Quint, qui attendit pour révéler son vrai caractère un âge presque aussi avancé.

constances et des hommes, les instincts cruels qui se sont révélés chez lui à la fin s'y trouvaient dès le début; l'histoire de sa jeunesse prouve que de temps en temps ils se faisaient jour. Sans doute on lui fait tort de le confondre avec les princes qui suivirent. Ce n'était pas un fou comme Caligula, un sot comme Claude, un maniaque comme Néron. Sa raison resta ferme au milieu des plus grands excès, mais son cœur fut toujours mauvais. Il avait grandi au milieu des intrigues d'une cour qui ne l'aimait pas, entouré d'ennemis secrets ou publics, dans une situation à la fois élevée et subalterne, flatté par les uns, humilié par les autres, n'ayant d'appui que sa mère et honteux de lui devoir sa grandeur, forcé, pour ne faire d'ombrage à personne, de veiller sur ses paroles, sur ses gestes, sur ses regards, de cacher ses ambitions les plus légitimes et même ses talens. Il en garda pendant toute sa vie une méfiance incurable et un invincible besoin de dissimuler. Quand il arriva au pouvoir, le cœur plein de ressentimens et de rancunes, avec le souvenir de ses humiliations et de ses frayeurs, il continua toujours à s'entourer de précautions misérables, à craindre le grand jour, à n'attaquer jamais aucune difficulté en face, à voir partout des ennemis et à les poursuivre par de basses et d'obscures vengeances. Ni ses qualités ni ses vices ne prirent rien du rang où il était arrivé par hasard et après une si longue attente. Ce fut toujours un parvenu de l'empire qui eut l'air de ne s'y trouver jamais chez lui. Il avait pourtant de bonnes qualités; mais par une fatalité singulière ses défauts les rendirent inutiles. Tous les contemporains nous disent qu'il était froid et sombre, *tristissimus hominum*. Sa franchise avait quelque chose de cruel, et sa politesse ressemblait à de la dissimulation. S'il lui prenait fantaisie d'être généreux, ce qui était rare, il donnait de mauvaise grâce et blessait en obligeant. Il avait une façon de mal faire les choses les meilleures. Aussi fut-il détesté même avant qu'il méritât de l'être. On voit bien par les vers satiriques qui furent composés alors, et qui lui firent tant de peine, que, dès les premières années de son règne, on présentait autour de lui le Tibère des derniers temps.

Je crois donc qu'il était né méchant, mais je reconnais que l'empire acheva de le gâter. « Il fut ébranlé, dit Tacite, par l'enivrement du pouvoir, *vi dominationis convulsus*. » En général le despotisme est aussi dangereux pour celui qui l'exerce que pour ceux qui le subissent; mais nulle part il n'a eu sur les sujets et sur le maître de plus fâcheuses influences qu'à Rome. L'autorité des césars, comme on sait, reposait sur un mensonge. On avait conservé les formes de l'ancienne république, et ces formes recouvraient la monarchie la plus absolue. Rien ne semblait changé, et rien n'était

resté le même : il y avait des tribuns et des consuls, mais l'empereur avait pris pour lui le pouvoir consulaire et la puissance tribunitienne; le sénat tremblait aux pieds du prince, et le prince se disait toujours le serviteur du sénat. De là des confusions pleines de dangers; ni le maître ni les sujets ne connaissaient la limite exacte de leurs droits; ceux-ci ne savaient pas si ce qui était permis la veille ne serait pas un crime le lendemain; l'autre, obligé de conserver les apparences de la liberté, craignait toujours qu'on ne finît par les prendre au sérieux. Ils vivaient dans un état de défiance mutuelle et de terreur réciproque. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu d'aussi grand fléau pour le monde que ce despotisme inquiet et incertain. Comme il n'avait pas confiance en lui-même et qu'il s'effrayait de tout, il devenait inévitablement cruel, car il n'y a rien qui rende féroce comme la peur. On peut donc dire de ce gouvernement, pour parler comme Bossuet, qu'il était du tempérament qui fait les mauvais princes, et qu'il est naturel qu'il en ait produit plus qu'aucun autre. Tibère en a ressenti l'influence, il est devenu plus mauvais en vieillissant dans l'habitude et l'exercice de ce pouvoir sans limites; mais ne croyons pas, comme on l'a dit, que l'empire ait entièrement changé sa nature et l'ait fait ce qu'il est devenu. Il y a chez tous les hommes comme des puissances cachées pour le bien et le mal qui, dans le cours d'une vie commune, restent souvent obscures. On a tort de dire que les circonstances extraordinaires les créent, elles ne font que les révéler. Que d'admirables dévouemens, que d'instincts sauvages la révolution française n'a-t-elle pas mis au jour! Que d'hommes se sont fait alors une célébrité terrible qui ne se seraient pas élevés au-dessus d'une certaine médiocrité de vices, si ce grand ébranlement n'avait fait sortir tout ce qui dormait au fond d'eux-mêmes! Est-ce une raison de les absoudre? Doit-on n'attribuer leurs crimes qu'aux événemens? Je pense au contraire qu'il est légitime de juger leur nature d'après leurs actes, et nous avons le droit de dire qu'en réalité ils étaient méchants, puisqu'ils ont pu le devenir.

Je viens de commenter l'explication que donne Tacite de ce caractère obscur et embrouillé; c'est, je crois, la véritable. Il faut pourtant avouer que celle de M. Stahr est bien plus piquante. M. Stahr s'est avisé de rendre responsables de la cruauté de Tibère ceux qui en furent les victimes. A force de le mettre dans la nécessité de frapper, ils ont fini par endurcir son cœur. La pitié publique s'est égarée jusqu'ici; M. Stahr la redresse. Ne plaignons plus Sabinus, Crémutius Cordus ou Agrippine; plaignons ce pauvre Tibère obligé de faire si souvent violence à sa douceur naturelle et qui devient féroce malgré lui! On dirait que le héros de M. Stahr

lui a communiqué ses défiances; il voit aussi partout des conjurations et des complots. Par exemple, il découvre autour du prince deux partis dont aucun contemporain ne nous a parlé, celui des *Jules* et celui des *Claudes*, et il explique par leurs combats toute l'histoire de ce temps. Il ne veut pas trouver d'innocens parmi ceux qui furent alors punis; il s'en tient au témoignage des misérables qui les dénoncèrent et des lâches qui les ont condamnés. Tacite a beau dire, les enfans de Germanicus conspiraient. On n'a pas eu tort de forcer Néron à se tuer et d'enfermer Drusus dans une chambre du palais, où il mourut de faim après avoir mangé la laine de ses matelas. Agrippine était l'espoir des mécontents, le centre des intrigues, elle avait la parole trop fière et le cœur trop haut pour une sujette : Tibère a bien fait de s'en méfier. On s'y est pris sans doute un peu brusquement avec elle, et le centurion qui la menait en prison n'aurait pas dû lui crever un œil en la frappant: mais puisqu'enfin, désespérée d'avoir perdu ses amis et ses enfans, elle a voulu mourir, on a bien eu raison de la laisser faire. Peu s'en faut que M. Stahr ne pense comme le sénat qu'on doit rendre grâce à l'empereur de n'avoir pas fait étrangler et jeter aux gémonies la petite-fille d'Auguste.

Ce qui est surtout un vrai tour de force, c'est que les partisans de Tibère, après avoir déploré les crimes de ses dernières années, trouvent moyen de les tourner à sa gloire. Ils voudraient nous persuader qu'il n'a fini par détester le genre humain que parce qu'il l'avait d'abord trop aimé. Cette sombre mélancolie dans laquelle il est tombé et dont les résultats furent si terribles, ils y voient la preuve de la délicatesse de son âme. Ne fallait-il pas, nous disent-ils, qu'elle fût bien tendre et bien sensible pour être touchée à ce point des mécomptes qu'elle éprouva? Que de blessures n'a-t-elle pas reçues! Comme il faut qu'elle ait souffert, qu'elle ait saigné pour devenir capable d'aussi horribles cruautés! On énumère ensuite avec complaisance toutes les raisons que pouvait avoir cet ami du genre humain pour finir par détester les hommes, les conjurations qui le menaçaient, les dangers dans lesquels il passait sa vie, les trahisons de ses proches, la solitude où il s'est éteint. Ces peintures peuvent être très pathétiques, je doute pourtant qu'elles parviennent à nous apitoyer sur Tibère. Il ne faut pas oublier que les complots dont on nous parle n'existaient pour la plupart que dans les dénonciations des délateurs, et, quant à ceux qui n'étaient pas tout à fait imaginaires, ne savons-nous pas qu'ils ont été formés et fomentés par les agens provocateurs du prince pour lui donner le droit d'atteindre les gens qu'il voulait frapper? S'il a vieilli sur son rocher de Caprée parmi ses grammairiens et ses

mignons, s'il n'a trouvé autour de lui à ses derniers momens que des visages indifférens ou ennemis, à qui donc devait-il s'en prendre? Ne s'était-il pas privé lui-même de ces dernières consolations de la famille et de l'amitié? Quand on sait comment sont morts ses amis et ses parens (1), il est étrange en vérité qu'on prétende nous attendrir sur sa solitude!

En lisant le livre de M. Stahr, en y voyant tous ces efforts tentés, tout cet esprit perdu pour réhabiliter Tibère, on ne peut se défendre d'une surprise profonde. On se demande par où ce personnage, qui nous semble si répugnant, peut s'être attiré tant de sympathies. Est-ce uniquement le plaisir de se séparer de l'opinion générale et de paraître au-dessus de ces lieux-communs de morale vulgaire qui a poussé quelques esprits distingués à le défendre? Avaient-ils peur de sembler dupes ou naïfs en acceptant le jugement qu'on porte sur lui depuis des siècles? ou ne faut-il pas plutôt croire que c'est ce mépris hautain qu'il affichait pour les hommes qui a frappé certaines imaginations et qu'on a pris pour de la grandeur? La plupart des gens sont ainsi faits qu'on ne les domine qu'en les abaissant, et que le dédain qu'on leur témoigne leur cause encore plus d'admiration que de haine. César et Napoléon, qui se sont tant servis des hommes, les méprisaient et ne le cachaient pas : c'est pour beaucoup de personnes une partie de leur grandeur, ce qui n'empêche pas qu'on ne soit plus grand quand on a confiance en eux et qu'on les respecte. Tout ce qu'on peut accorder aux admirateurs de Tibère, c'est qu'à défaut d'estime et d'affection il mérite quelquefois la pitié. Il avait conscience des crimes qu'il commettait, et par momens il en a rougi. Voilà ce qui le distingue des princes qui le suivirent, voilà ce qui peut seul nous disposer pour lui à quelque indulgence. Il restait au fond de cette nature pervertie un certain sens de l'honnête auquel il faisait violence sans le détruire et qui parfois se révoltait. Après avoir méprisé les autres, il s'est rendu au moins cette justice de se mépriser lui-même. C'est de l'inquiétude de son âme et de cette sorte d'accès de remords que venaient ces incertitudes, ces contradictions étranges qu'on remarque dans sa vie, ce besoin d'être trompé et cette haine des flatteries, cette crainte de la liberté et cette horreur des complaisances serviles, ce découragement de toutes choses, cet amour des solitudes inaccessibles, cette frayeur de revoir Rome et le sénat, ce dégoût des autres et de lui, cet ennui profond qui jusqu'à la fin l'a dévoré. Tacite nous dit, après Platon, que, « si l'on ou-

(1) Salluste rapporte que Tibère avait choisi vingt sénateurs, parmi ceux qui lui étaient le plus dévoués, pour former une sorte de conseil privé. Au bout de quelques années, il n'en restait plus que deux ou trois; il avait tué tous les autres.

vrait le cœur des tyrans, on le verrait déchiré de coups et de blessures, ouvrage de la cruauté, de la débauche, de l'injustice, qui font sur l'âme les mêmes plaies que fait sur le corps le fouet d'un bourreau ; » mais Platon et Tacite vont trop loin : il y a des tyrans qui n'ont pas éprouvé ces tourmens, et il est juste de mettre Tibère, qui en a souffert, un peu plus haut que Caligula et Néron, qui ne les ont pas connus.

Ce qui prouve encore plus qu'il avait honte de ses actions, c'est le soin qu'il a pris d'en rejeter l'odieux sur d'autres. Il aurait bien voulu égarer l'opinion publique et faire croire qu'il était étranger aux événemens sanglans qui se passaient à Rome ; il y prenait en apparence le moins de part qu'il pouvait ; c'étaient toujours les délateurs qui poursuivaient ses victimes et le sénat qui les jugeait. Le prince se réservait le beau rôle ; il paraissait souscrire avec le plus grand regret à la sentence prononcée ; il affectait de blâmer la sévérité des juges et adoucissait quelquefois la peine. Quant aux délateurs, il lui est arrivé parfois de les punir pour montrer qu'ils n'agissaient pas toujours sous son inspiration. C'était une comédie ; tout le monde le savait bien alors, et l'on se demande par quel prodige de simplicité les admirateurs de Tibère peuvent aujourd'hui la prendre au sérieux : c'est se montrer bien naïfs pour des gens qui se piquent surtout de n'être pas dupes. Tibère, tel que nous venons de le faire voir, n'était pas un de ces princes qu'on entraîne et qu'on dirige ; rien ne s'est fait sous son règne que par sa volonté ; les délateurs et le sénat, quoiqu'il les ait parfois désavoués, n'ont été que ses instrumens dociles. Le sénat n'était pas libre de ne pas condamner les accusés : ce qui le prouve, c'est que Tibère se fâchait quand il lui arrivait de les absoudre ; il le blâmait d'être sévère, mais il ne lui permettait pas d'être indulgent. S'il a quelquefois puni les délateurs, il les a bien plus souvent récompensés ; il leur prodiguait les éloges et les faveurs, l'argent de leurs victimes et les dignités de l'état : c'étaient, suivant l'expression de Sénèque, ses chiens favoris, qu'il nourrissait de chair humaine. Un jour qu'on parlait de diminuer le prix dont on payait leurs services, il répondit avec une vivacité et une franchise qui ne lui étaient pas ordinaires que la république était perdue, qu'il valait mieux détruire d'un coup toutes les lois que d'ôter les gardiens qui veillaient à ce qu'on les exécute. Certes je ne veux pas diminuer le dégoût que nous causent l'empressement honteux des délateurs et la basse résignation du sénat ; mais plus ces gens étaient serviles, moins on doit les croire capables d'avoir fait autre chose que ce que voulait le maître : un prince si redouté, si obéi, n'avait qu'un mot à dire pour les arrêter. Accoutumés à épier sa volonté, ils se seraient empressés

d'être cléments, s'ils lui avaient soupçonné le moindre penchant à la clémence; ils ont été cruels parce qu'ils le savaient sans pitié. En agissant comme ils ont fait, ils accomplissaient ses ordres formels ou ses désirs secrets, et la responsabilité de tous ces crimes retombe justement sur celui qui les a commandés ou inspirés.

J'ai cru devoir insister longtemps sur le prince qui a fait des délateurs le plus grand usage. Ils ont sans doute continué d'exister après lui, mais ils sont devenus moins nécessaires, et l'on s'est passé plus souvent de leurs services. Les empereurs qui suivirent avaient plus de confiance en leur pouvoir, ils étaient plus assurés de l'obéissance. A chaque crime nouveau qu'ils commettaient, la patience du public les avertissait qu'ils pouvaient aller plus loin encore. Après avoir reçu les félicitations de l'armée, du sénat et des provinces au sujet de la mort de sa mère et des principaux citoyens, Néron disait avec orgueil que ses prédécesseurs n'avaient pas su jusqu'où s'étendait leur pouvoir. Aussi ne croyait-il pas nécessaire de s'embarrasser toujours des formes légales. Quand il voulut se délivrer de Sylla et de Rubellius Plautus, deux grands noms qui l'effrayaient, il ne prit pas la peine de leur chercher des crimes; il envoya des soldats qui, trouvant Plautus dans son gymnase et Sylla à table, leur coupèrent la tête. Pour ces sortes d'exécutions, on se passe d'accusateurs et de juges; un centurion suffit. Cependant on se servait encore quelquefois des délateurs pour ne pas paraître abuser de la violence; quand il s'agissait de personnages respectés comme Sornus ou Thraséas, on leur faisait l'honneur de les faire mourir dans les formes. Ils étaient publiquement accusés et admis à se défendre, quoiqu'ils fussent condamnés d'avance. Il y eut donc encore sous Caligula, sous Claude, sous Néron, des délateurs qui arrivèrent à la fortune et à la renommée, il y en eut surtout sous Domitien, et il semble qu'ils aient eu alors comme un retour de crédit et d'importance. Ce prince était aussi une sorte de tyran pédantesque et chicanier; il lisait assidûment les mémoires de Tibère (1), et cherchait à lui ressembler; comme lui, il accablait de caresses les gens qu'il allait faire mourir; comme lui, il affectait d'avoir des scrupules de légalité. Il connaissait les lois et les faisait rigoureusement exécuter; il voulait passer pour un prince sévère, au point qu'il rechercha la gloire de faire enterrer vives quelques vestales. Son règne fut un beau temps pour les délateurs; heureusement ce fut le dernier.

(1) Il ne reste plus de ces mémoires qu'une phrase, citée par Suétone, dans laquelle Tibère dit « qu'il a fait mourir Séjan parce qu'il a découvert ses desseins criminels contre la famille de Germanicus. » Or Drusus, le second des fils de Germanicus, n'a été tué qu'après la mort de Séjan, et par l'ordre de Tibère. On peut juger par ce mensonge de la façon dont ce prince racontait l'histoire de sa vie.

Après avoir fait pendant près d'un siècle le tourment de Rome, ils disparurent sous les Antonins.

II.

Le grand nombre des délateurs surprend encore plus que la longue durée de leur importance. Quelque mauvaise opinion qu'on ait de l'époque impériale, on se demande comment tant de gens distingués par leur naissance ou leurs talens purent se précipiter sans scrupule vers ce métier honteux. Chaque fois qu'un personnage important encourt la disgrâce de l'empereur, les accusateurs se jettent sur lui de tous les côtés; ils se disputent le droit de le poursuivre, ils se partagent sa vie, chacun d'eux imagine un crime particulier pour se donner quelque chose à faire. C'est ainsi que Scribonius Libo, une des premières victimes de Tibère, était attaqué par quatre délateurs à la fois, tandis que, malgré toutes ses supplications, il lui fut impossible de trouver un seul défenseur.

Je ne doute pas qu'on ne doive chercher la principale raison de cette foule de délateurs dans la façon dont on élevait alors la jeunesse. Quoique l'état politique et social de Rome fût changé, l'éducation était restée à peu près la même. C'est une inconséquence qui n'est pas rare. Comme on aime en général les souvenirs de son enfance et qu'on est tenté de croire que tout était alors pour le mieux, il arrive qu'un ancien système d'éducation, protégé par ce respect et cette piété, survit souvent au régime pour lequel il était fait. Sous la république, quand l'éloquence menait à tout, le principal exercice de la jeunesse était d'apprendre à bien parler; on continua d'enseigner à parler sous l'empire, quoique l'importance de la parole eût bien diminué. Les professeurs d'éloquence n'ont jamais été plus nombreux à Rome que du temps d'Auguste, qui fit taire l'éloquence politique, et nous avons la preuve que les élèves leur arrivaient de toutes les parties du monde. Tous les ans, il sortait de ces écoles une foule de jeunes gens pleins de confiance en eux-mêmes, enivrés des éloges de leurs maîtres et des applaudissemens de leurs condisciples, rêvant les hautes destinées de ces orateurs de la république dont on leur avait fait admirer les discours. Que de déceptions les attendaient! Ils trouvaient d'abord le forum muet. Il leur fallait s'enfermer dans une salle d'audience, paraître devant des juges ennuyés et pressés qui fixaient d'avance le temps que devait durer le discours, et, au lieu de s'occuper du sort de l'état, se contenter, comme on disait, de discuter des questions de gouttières ou de murs mitoyens. Quel mécompte pour des gens dont l'imagination était pleine du souvenir des *Catilinaires*! Encore cette

occupation n'était-elle point sans péril, si l'on y réussissait. Toute espèce de supériorité inquiétait l'empereur. Caligula voulut faire mourir Sénèque parce qu'il avait bien parlé devant lui. Heureusement une de ses maîtresses, qui avait sans doute quelque raison de protéger le jeune philosophe, lui persuada qu'il était très malade et qu'il ne valait pas la peine de le tuer. Il n'était permis alors que d'être médiocre; on regardait le talent comme un crime aussi irrémissible que la vertu, et le seul moyen de se le faire pardonner, c'était de le mettre au service du prince. On se faisait délateur, et l'on accusait les autres pour n'être pas soi-même accusé.

D'ordinaire cette résolution coûtait peu à prendre, et les jeunes gens s'y résignaient vite; c'était encore l'effet de leur éducation. On ne s'occupait pas chez les rhéteurs d'enseigner la morale et de fortifier les caractères; il n'était question que de bien parler. L'élève apprenait à défendre les coupables aussi bien qu'à sauver les innocens; toutes les matières étaient indistinctement traitées, et comme on n'attachait de prix qu'à la difficulté vaincue, plus la cause était mauvaise, plus on trouvait glorieux d'y réussir. Les élèves quittaient leurs maîtres avec une certaine aptitude à parler sur tous les sujets et une tendance secrète à préférer les plus scabreux, qui faisaient bien plus briller leur talent. Il est probable aussi qu'alors comme aujourd'hui les bruits du dehors pénétraient souvent dans l'école, et qu'après avoir suffisamment étudié Cicéron on s'occupait un peu des orateurs contemporains. Or les orateurs en renom de cette époque, c'étaient les délateurs. Eux seuls avaient la parole; l'accusé ne prenait guère plus la peine de se défendre. C'était donc l'éloquence des délateurs qui transportait toute cette jeunesse éprise de beau langage; elle lisait avec passion leurs discours, elle en retenait et en répétait les plus beaux passages, elle en admirait les traits hardis et les insinuations adroites. Les maîtres, quand ils sortaient de l'époque classique et daignaient s'occuper du présent, choisissaient chez eux leurs exemples. Quintilien lui-même, si sage, si réservé, cède quelquefois à cet usage général, et il lui arrive de proposer à ses élèves d'étranges modèles. Un des orateurs qu'il admire le plus, Julius Africanus, avait été envoyé par la Gaule pour complimenter Néron sur la mort de sa mère; naturellement il acceptait le récit officiel qui racontait qu'Agrippine, convaincue d'avoir eu de mauvais desseins sur son fils, s'était tuée, et que Néron ne pouvait pas s'en consoler. « César, lui disait-il, votre province de Gaule vous prie de supporter votre bonheur avec courage. » Quintilien est ravi de cette phrase; il fait ressortir tout ce qu'elle a de piquant et d'imprévu : supporter son bonheur avec courage! *cela ne s'attend pas du tout*, comme dit Philaminte. Sé-

nèque n'était pas moins spirituel dans la lettre que, sous le nom de Néron, il écrivit au sénat à la même occasion. « Je ne crois pas encore que je suis sauvé, lui faisait-il dire, et je n'ose pas m'en réjouir, *salvum me esse adhuc nec credo, nec gaudeo.* » Cette phrase élégante, si bien balancée, est assurément une des plus mauvaises actions de Sénèque, et l'on ne peut comprendre comment il avait alors l'esprit assez libre pour l'écrire. Quintilien n'y voit qu'une figure de rhétorique, et il la cite avec beaucoup de complaisance à ses élèves, sans se douter du péril auquel les exposaient ces singulières admirations : il était donc possible que cette éducation fit des avocats habiles, assurément elle ne faisait pas d'honnêtes gens.

Ainsi, en apprenant aux élèves à goûter les finesses du langage sans se préoccuper du sujet auquel elles étaient appliquées, en les familiarisant dans les écoles avec l'éloquence des délateurs, on les disposait à imiter plus tard leur conduite. D'autres raisons plus graves achevaient de les décider : c'était d'abord le danger qu'on pouvait courir en s'y refusant; le père d'Agricola fut tué pour n'avoir pas obéi à l'ordre que lui donnait Caligula d'accuser Silanus. C'étaient ensuite les avantages qu'on trouvait en s'y résignant. La loi voulait qu'on donnât au délateur le quart des biens du condamné; mais on dépassait souvent cette somme quand la victime était d'importance : après la condamnation de Thraséas et de Sornanus, les principaux accusateurs reçurent chacun 5 millions de sesterces (1 million de francs); c'est par ce moyen qu'on arrivait bien vite à des fortunes scandaleuses. Éprius Marcellus et Vibius Crispus gagnèrent à ce métier 300 millions de sesterces (60 millions de francs). On ne se contentait pas de payer leurs services avec de l'argent, on leur prodiguait par surcroît toutes les dignités de l'état. Après chaque procès retentissant, il y avait une distribution de prétures et d'édilités. Ces vénérables fonctions républicaines servaient de prix à des complaisances honteuses. Rien, selon Tacite, n'indignait plus les honnêtes gens que de voir les délateurs « étaler les sacerdoces et les consulats comme des dépouilles prises sur l'ennemi. » A la fin du règne de Tibère, on ne devenait plus consul qu'à la condition d'avoir perdu quelque ennemi de César. C'était encore sous Domitien la route la plus courte pour arriver aux dignités publiques. « J'ai mieux aimé, dit Pline, prendre le plus long; » mais d'ordinaire tous ces jeunes gens étaient pressés d'arriver, et ils préféraient les raccourcis.

Voilà comment, vers l'époque de Tibère, de tous les rangs de cette société corrompue on vit sortir des délateurs. « Ce fut partout, dit Sénèque, comme une rage d'accuser qui épuisa Rome bien plus qu'une guerre civile. » Tous ceux qui avaient souffert de quelque

mécompte ou de quelque injure, tous ceux qui luttèrent contre une position précaire ou un passé fâcheux, tous ceux qui ne trouvaient pas que la société leur eût fait une assez belle place, les inquiets, les ambitieux, les mécontents, s'empresaient de saisir cette occasion de se refaire ou de se venger. Quelle arme puissante entre les mains de l'envie et de la rancune ! Quel moyen unique de sortir à son avantage de toutes les situations compromises ! Un affranchi a ruiné son maître en son absence ; il l'accusera pour se dispenser de rendre ses comptes. Un misérable est convaincu par un proconsul de manœuvres coupables au fond d'une province, on le ramène enchaîné à Rome ; il y revient la tête haute ; il a sa vengeance prête, il accusera le proconsul. Un jeune provincial venu de chez lui sans argent, la tête gonflée de projets de fortune, se désespère de trouver les places prises et les rangs pressés : pourquoi perdrait-il ses forces à lutter contre la misère ? Il lui suffit d'accuser quelque grand personnage ; le voilà célèbre en un jour. Rien n'est plus riche en contrastes que ce groupe de délateurs que nous dépeint Tacite ; tous les rangs, toutes les conditions sociales, y sont représentés. A côté de cette foule de petites gens, esclaves, affranchis, soldats, maîtres d'école, on trouve quelques noms de vieille noblesse, un Dolabella, un Scaurus et même un Caton ! Il y a les délateurs timides, honteux d'eux-mêmes, Silius Italicus, par exemple, qui dans sa jeunesse, par frayeur peut-être, avait accusé quelqu'un, et qui pendant le reste de sa vie essaya de faire oublier cette faute. Il y a au contraire les délateurs hardis, cyniques, qui se plaisent à braver l'opinion, qui font rougir les honnêtes gens et en sont fiers, qui se vantent de leurs hauts faits et en réclament la gloire. Quelqu'un parlait un jour devant Mélius Carus du malheureux Sénécion, et profitait de l'occasion pour distribuer encore quelques outrages à sa mémoire ; Carus, qui l'avait fait condamner, lui dit : « Ne touchez pas à mes morts ! » Il y a les délateurs de basse condition qui ont commencé par exercer les emplois les plus vils, et qui, arrivés à la richesse et à la puissance, gardent toujours quelque trace de leur origine, comme ce Vatinius que Tacite appelle une des monstruosités de la cour de Néron. C'était un ancien cordonnier ; il devait sa fortune aux bouffonneries de son esprit et aux difformités de son corps. Introduit dans les maisons des grands pour servir de risée, il se poussa chez le prince par la calomnie, et finit par faire pleurer ceux qu'il avait fait rire. Il y a enfin les délateurs élégans, qui se piquent de distinction et de belles manières et demandent la mort des gens avec grâce. Un jour, il en parut un devant le sénat, mis à la dernière mode et le sourire sur les lèvres : il venait accuser son père !

Dans ce monde confus, quelques figures ressortent. Il y avait notamment parmi les délateurs de Tibère le plus grand orateur de Rome en ce moment; c'était un de nos compatriotes, Domitius Afer, né dans la colonie de Nîmes. Il faisait partie de ce groupe de beaux parleurs, d'avocats habiles, les Montanus, les Julius Africanus, que la Gaule envoyait à Rome vers la fin du règne d'Auguste en même temps que les Sénèque et les Porcius Latro y venaient de l'Espagne. Ses débuts furent pénibles; il resta longtemps pauvre et inconnu, quoiqu'il ne fût pas scrupuleux sur les moyens de faire fortune, et qu'il prit beaucoup de peine pour arriver. Il était pourtant préteur à quarante ans, mais il avait la conscience que sa réputation ne répondait pas à son talent; il lui fallait un coup d'éclat qui attirât sur lui l'attention publique. Comme il n'avait rien à ménager, il se fit délateur, et comme il voulait frapper fort pour son début, il prit soin de bien choisir sa victime. Il connaissait la haine que portait Tibère à tous ceux qui s'étaient attachés à la famille de Germanicus; pour le servir à souhait, il accusa Claudia Pulchra, la parente et l'amie la plus chère d'Agrippine. Il lui reprochait une vie déréglée, un commerce adultère avec Farnius, des maléfices et des enchantemens contre le prince. L'affaire fit grand bruit. Tout le monde comprenait qu'en attaquant Claudia on voulait frapper son amie, et que c'était la querelle d'Agrippine et de Tibère qui s'engageait; la ville entière était attentive au débat. Afer, qui savait qu'il jouait d'un seul coup sa réputation et sa fortune, se surpassa; jamais il n'avait parlé avec tant d'éloquence; « ce fut, dit Tacite, comme une révélation de son génie. » Tibère, qui n'était pas complimenteur, daigna faire son éloge, et il ne fut plus question que de lui dans Rome. Il arriva donc tout d'un coup à la richesse et à la gloire; il est vrai que quelques années plus tard il faillit payer cher ce triomphe. Caligula ne pouvait pas aimer un homme qui s'était montré avec tant d'éclat l'ennemi de sa mère. Afer, qui le sentait bien, essaya de le désarmer par ses flatteries; mais les flatteries ne réussissaient pas toujours avec ce tyran fantasque, et il lui arrivait de prendre pour des insultes les complimens qu'on lui faisait. Afer lui avait élevé une statue avec une inscription qui rappelait qu'à vingt-sept ans il était consul pour la seconde fois. Caligula prit fort mal cet éloge; il affecta d'y voir une allusion désobligeante à sa jeunesse et un souvenir de la loi qui défendait d'être consul à cet âge. Pour se venger, il arriva au sénat avec un beau discours qu'il avait longuement préparé, car il se piquait de bien parler, et il s'était mis en frais pour lutter contre le plus grand orateur de ce temps. Afer était perdu s'il avait songé à se défendre: il s'en garda bien. Prosterné aux pieds du prince, comme s'il avait été foudroyé par son élo-

quence, il déclara qu'il redoutait bien moins sa puissance que son talent; puis il reprit en détail le discours qu'il venait d'entendre, en le commentant pour en faire ressortir les beautés. Caligula, ravi d'être si bien apprécié par un si excellent juge, lui rendit son amitié. Dans la suite, Afer, en homme d'esprit qu'il était, comprit bien qu'il devait faire oublier ses débuts et qu'il ne pouvait affermir sa brillante situation que par des moyens opposés à ceux qui l'avaient faite. Après avoir accusé les honnêtes gens, il employa plus d'une fois son talent à les défendre. Le plaidoyer qu'il prononça pour Domitilla était surtout resté célèbre. C'était la femme d'un condamné politique qui, dans un temps où la loi défendait de pleurer ses proches, avait osé ensevelir son mari. Elle était accusée par ses fils, et, à ce qu'il semble, son frère et ses amis avaient pris parti contre elle. Afer, qui plaida sa cause devant le prince, ne la défendit pas comme aurait fait Caton; il se garda bien d'être véhément et indigné, il ne réclama pas avec énergie au nom des droits de l'humanité; il chercha plutôt à attendrir les juges. Quintilien a cité avec éloge le passage de cette défense où, s'adressant aux accusateurs de Domitilla, il leur disait : « La malheureuse ignore dans son trouble ce qui est permis à une femme, ce qui est ordonné à une épouse. Je suppose qu'au milieu de ses inquiétudes elle vous rencontre et vous interroge : vous, son frère, vous, ses amis, quel conseil lui donnerez-vous? » Ce fragment nous montre, à ce qu'il me semble, qu'Afer était encore plus un avocat habile qu'un grand orateur. Son talent reflétait son caractère, et on admirait dans ses discours la même adresse que dans sa conduite. C'est ainsi qu'en se mettant en règle avec tous les partis, en donnant des gages à l'empereur par ses délations, en apaisant à propos les honnêtes gens par quelques vellétés d'indépendance, il sut éviter les dangers auxquels exposaient alors la célébrité et la fortune. Il traversa sans encombre la période la plus périlleuse de l'empire, et après avoir conquis sa réputation à la cour de Tibère, il mourut de vieillesse sous Néron (1).

Afer était un classique. Avec son débit lent et grave, ses phrases harmonieuses, dans lesquelles il avait soin de glisser de temps en temps quelques mots qui rompaient la mesure pour dissimuler son artifice, il rappelait Pollion ou Messala, les meilleurs élèves de Cicéron. Il y avait alors une autre école, plus vivante parce qu'elle était plus jeune, et qui répondait mieux au caractère du temps. Elle affectait de s'éloigner des traditions de l'éloquence ancienne :

(1) J'ai tort de dire qu'il mourut de vieillesse : il était en effet très vieux alors; mais saint Jérôme nous apprend qu'il mourut d'une indigestion.

cette ampleur du développement qui avait ravi d'admiration les contemporains de Cicéron lui déplaisait; elle remplaçait les larges périodes par des phrases courtes et hachées, l'éclat tempéré des couleurs par les tons hardis et crus; au lieu d'une allure régulière et calme, elle avait dans sa marche quelque chose de heurté et de violent. Renverser toutes les limites des genres, introduire à tout propos la poésie dans la prose, abuser du pathétique, pousser l'énergie jusqu'à ses derniers excès, ne laisser jamais aucun repos à l'esprit, l'éblouir et l'exciter sans cesse par l'imprévu des pensées et les lueurs du style, tels étaient les principaux caractères de cette éloquence nouvelle. Elle était née, vers la fin du règne d'Auguste, d'une sorte de réaction des esprits comprimés et mécontents. Cultivée d'abord par d'anciens républicains, Cassius Sévère et Labiénus, gens fougueux qui dès le premier jour l'avaient portée à l'extrême, elle avait jeté un éclat étrange au milieu du calme apparent de l'empire. C'était celle aussi qui convenait le mieux aux délateurs. On a peine à se les figurer demandant la tête des honnêtes gens avec des phrases de Cicéron. Au contraire cette façon de parler plus brusque et plus dérégulée, cette énergie de pensées, ces violences de style, semblent faites pour eux: aussi voit-on qu'ils se rattachent généralement à la nouvelle école. Fulcinius Trio, l'un des premiers délateurs, en faisait partie, et Tibère, qui comme Afer était un classique, se crut obligé de lui bien recommander « de prendre garde aux écarts d'une éloquence trop emportée. » Il en était de même de Régulus. Un jour qu'il causait avec Pline et qu'il le raillait de ses précautions oratoires, de ses longs développements, de toutes ces lenteurs renouvelées de Cicéron: « Moi, lui disait-il, je saute sur la cause et je la serre à la gorge. » C'est bien ainsi qu'on se le figure, et voilà la façon d'attaquer qui convient aux délateurs! Toute cette éloquence de lucre et de sang, *lucrosa et sanguinans eloquentia*, est perdue, et je crois que cette perte mérite quelques regrets. Ces malhonnêtes gens avaient beaucoup de talent; ce n'étaient pas seulement d'habiles parleurs exercés dès leur jeunesse et qui connaissaient tous les secrets de leur art, une passion véritable devait animer souvent leurs discours. Ils n'accusaient pas uniquement pour s'enrichir; ils avaient aussi de terribles rancunes à satisfaire. Tous ces gens vertueux, tous ces grands personnages dont ils se savaient détestés étaient pour eux des ennemis personnels; en les poursuivant, ils servaient leur haine particulière en même temps que celle du prince, et il me semble que ce sentiment du mépris public dont ils étaient accablés, que cette colère contre une société avec laquelle ils s'étaient mis ouvertement en révolte, que ce désir de se venger par avance de l'indignation qu'ils

allaient soulever, devaient donner parfois une sorte de vigueur farouche à leur parole.

Ce Régulus (dont j'ai dit un mot) nous est bien connu par la correspondance de Pline. Il fut l'un des délateurs célèbres de l'époque de Néron et de Domitien, comme Afer de celle de Tibère. Sa naissance était illustre; mais son père, après s'être ruiné, avait été proscrit, et il ne laissa guère à ses enfans qu'un grand nom, ce qui n'était alors qu'un héritage dangereux. Le fils était très décidé à ne pas rester pauvre. Au grand scandale des grands seigneurs ses confrères, il se fit délateur, et pour imposer silence aux méchans bruits il ne trouva rien de mieux que de faire peur à tous ceux qui pouvaient être tentés de le blâmer. On avait conservé de sa jeunesse des souvenirs effrayans. Il passait pour avoir conseillé à Néron de ne pas se fatiguer à tuer les gens l'un après l'autre quand il pouvait d'un mot anéantir tout le sénat. On racontait qu'après la mort de Galba il avait payé les assassins de Pison, qu'il détestait, qu'il s'était fait apporter sa tête, et qu'il l'avait mordue. Ce qui faisait sa force, c'était son indomptable volonté. Il voulut être orateur; la nature ne l'avait pas préparé à le devenir: elle lui avait donné une constitution débile, une voix faible, une parole embarrassée, point d'invention, point de mémoire. On disait de lui, en retournant la définition célèbre de Caton, qu'il était un malhonnête homme qui ne savait pas parler. Cependant il travailla avec tant d'opiniâtreté à vaincre ces défauts que beaucoup de gens finirent par le trouver éloquent. Il voulut être riche, et comme il ne doutait de rien, il avait fixé d'avance le chiffre de sa fortune. C'étaient 60 millions de sesterces (12 millions de francs) qu'il lui fallait. La somme était forte, mais il avait plus d'une ressource pour se la procurer. A son métier de délateur il en joignait un autre dans lequel il était passé maître: il captait les testamens. Cette occupation lucrative était alors celle de beaucoup de gens. Depuis qu'on se mariait le moins possible pour éviter les embarras de la famille, ces grandes fortunes de célibataires qui restaient aux plus habiles tentaient beaucoup d'ambitieux. De tous ces coureurs d'héritages, Régulus était un des plus intrépides et des plus adroits. Il osait tout et ne se rebutait de rien. Pline raconte à ce sujet quelques anecdotes piquantes. La veuve de ce Pison que Régulus avait poursuivi jusqu'après sa mort était très malade; il a l'audace d'aller la trouver, il s'assied près de son lit, il lui dit qu'il a fait des sacrifices et consulté un devin sur sa santé, que les réponses sont favorables et qu'elle est sûre de guérir. La pauvre femme, flattée dans ses dernières espérances, s'empresse de léguer à un ami aussi tendre une partie de ses biens. Velléius Blésus, à son lit de mort,

veut faire un nouveau testament. Régulus, qui compte n'y être pas oublié, court trouver les médecins, et les supplie d'allonger de quelques heures la vie du malheureux. Le testament signé, il change de langage. « Pourquoi, leur dit-il, le faites-vous souffrir si longtemps? laissez-le donc tranquillement mourir, puisque vous ne pouvez pas le faire vivre. » Un homme si habile et si peu scrupuleux ne pouvait pas manquer de faire vite fortune. Quand il eut atteint le chiffre qu'il avait fixé d'avance, il commença de trouver qu'il avait été trop modeste et qu'il ne pouvait pas se contenter de si peu. Il comptait bien ne pas s'arrêter là, et il disait à Pline qu'un jour qu'il sacrifiait, les dieux lui avaient révélé par certains indices qu'il arriverait à doubler la somme. Sa dernière ambition était la plus extraordinaire. Quoiqu'il n'eût rien fait pour mériter le respect, il voulait être honoré; il y parvint en effrayant de son crédit ceux qu'il n'éblouissait pas de sa fortune. Il était aussi vaniteux que cupide. Quand il perdit son fils, il ne se contenta pas de remplir Rome des éclats d'une douleur qu'on trouvait trop bruyante pour être sincère; il voulut faire aussi pleurer à l'Italie et aux provinces la perte qu'il avait faite. Il composa son éloge, l'éloge d'un enfant, et il obtint que dans chaque ville son discours serait lu au peuple par celui des décurions qui aurait la plus belle voix. On riait de sa vanité, mais on s'empressait de la satisfaire. Tout le monde le connaissait et le détestait; on se rappelait les crimes qu'il avait commis, on savait bien que c'était un homme avide, cruel, superstitieux, fantasque, insolent dans la prospérité, lâche dans le péril, en un mot « le plus méchant des bipèdes, » comme on l'avait appelé, — et cependant tous les matins ses antichambres étaient pleines. Pline s'indignait qu'on l'allât visiter par les plus mauvais temps dans ses beaux jardins des bords du Tibre, à l'extrémité de Rome, et il était près de croire qu'il ne s'était logé si loin que pour faire enrager ceux qui venaient le voir. Ce fut sa plus grande victoire de conserver ainsi, jusque sous le règne de Trajan, les dehors de la considération générale.

Les délateurs n'étaient pas tous aussi heureux, et la faveur dont ils jouissaient à certains momens était sujette à des retours terribles. Même sous les princes qui les employaient le plus, il leur arrivait souvent d'être fort mal traités. Tibère avait coutume de se débarrasser d'eux de temps en temps par l'exil ou la mort. C'est encore une raison qu'on allègue pour prouver qu'il n'était pas d'intelligence avec eux, mais cette raison n'est guère sérieuse. Ceux que frappait Tibère étaient ordinairement des délateurs repus et fatigués dont il n'espérait plus se servir; il savait bien qu'une fois leur fortune faite ils n'attaquaient plus avec la même ardeur, et qu'ils

devenaient plus tièdes et plus prudents dès qu'ils avaient quelque chose à perdre. En les punissant alors sous quelque prétexte, il trouvait le double avantage de se délivrer de gens inutiles et gênans et de satisfaire à peu de frais l'opinion publique.

C'est surtout dans ces momens de réaction qui suivaient la mort des mauvais princes que les délateurs couraient des dangers sérieux. Les proscrits revenaient avec cette haine concentrée que nourrit l'exil; les familles des morts, excitées par le souvenir pieux des parens qu'elles avaient perdus et par la misère dont elles souffrirent, demandaient vengeance. Les délateurs tremblaient et se cachaient; ils devenaient tout d'un coup humbles et supplians, eux si impertinens la veille. Ils allaient dans l'ombre, sous les portiques, essayer de trouver leurs ennemis et de les fléchir. A l'avènement de Vespasien, il y eut dans le sénat des scènes violentes qui rappellent ce qui se passa dans notre convention après thermidor. On parlait de mettre en accusation tous ceux qui s'étaient compromis sous les règnes précédens. On ne voulait pas qu'aucun coupable échappât. On réclamait les registres du palais impérial pour savoir les noms de ceux qui s'étaient offerts à être délateurs. Chaque magistrat, chaque sénateur dut venir jurer à son tour « qu'il n'avait concouru à aucun acte qui pût nuire à la sûreté de personne, et qu'il n'avait jamais tiré ni profit ni honneur de l'infortune d'aucun citoyen. » Quand paraissaient ceux à qui l'on avait quelque reproche à faire, on les poursuivait de cris et de gestes menaçans. Quelques-uns d'entre eux baissaient la tête ou accusaient leurs complices; d'autres se défendaient avec audace; ils rappelaient, comme les proconsuls de la terreur, que, s'ils étaient coupables, tout le monde avait partagé leur crime. « Nous avons accusé, disait l'un d'eux, mais vous avez condamné. » Heureusement pour eux, toute cette colère ne durait pas. Le prince nouveau ne tardait pas à s'effrayer de l'importance qu'à la faveur de ces réactions fougueuses le sénat essayait de prendre. Il laissait voir que tout cet éclat l'importunait, et, comme on avait pris l'habitude d'obéir, toutes les poursuites s'arrêtaient. Il se trouvait donc que cette vengeance de tant d'injustices et de tant d'outrages, attendue patiemment pendant tant d'années, n'avait duré qu'un jour. Cependant après Domitien l'opinion publique fut plus exigeante; elle demanda des représailles, elle voulut des victimes. On imagina pour punir les délateurs un supplice nouveau : ils furent jetés sur des vaisseaux sans pilotes et abandonnés aux flots. « Quel spectacle! disait Pline, qui n'oubliait pas qu'ils avaient failli le faire périr, — une flotte de délateurs, livrée à tous les caprices des vents, forcée de tendre ses voiles à la tempête, de suivre les vagues furieuses sur tous les

écueils où il leur plaisait de la jeter! Quel plaisir de voir au sortir du port tous ces navires dispersés, et sur le rivage même de remercier le prince qui, conciliant la justice avec sa clémence, confiait la vengeance de la terre aux dieux de la mer! »

Mais à cette époque même la satisfaction donnée aux honnêtes gens fut loin d'être complète. Les délateurs qui furent alors punis n'étaient pas les plus connus ni les plus coupables. On s'était contenté de frapper les plus humbles, ceux qui n'avaient exercé leur industrie que dans les rangs inférieurs de la société, ceux qui, s'étant avisés un peu tard de ce métier lucratif, n'avaient pas encore eu le temps de devenir riches quand il fut brusquement supprimé. On les fit payer pour tous les autres. Quant à ceux qui s'étaient enrichis, comme Régulus, qui avaient occupé des fonctions publiques, qui s'étaient fait des appuis et des obligés, ils conservèrent leur fortune et quelquefois leur crédit. Un jour, à la table de Nerva, où se trouvaient quelques amis du prince, et parmi eux Veiento, dont la réputation était mauvaise et qui s'était compromis sous Néron, on vint à parler d'un délateur célèbre de la même époque, Messalinus, qui était mort depuis quelques années. On racontait ses crimes, et, personne n'ayant plus d'intérêt à le ménager, tout le monde s'échauffait contre lui. L'honnête Nerva, dans un bel accès d'indignation, s'écria : « Que pensez-vous qu'il lui arriverait, s'il vivait encore? » Un des convives qui avait son franc-parler répondit : « Il dînerait avec nous. »

III.

Après ce que je viens de dire des délateurs, il est facile d'imaginer quels effets ils eurent sur la société de ce temps; leur influence fut aussi étendue que profonde. Ce qui rendit le despotisme des césars si lourd, c'est qu'il n'était pas de ceux qui n'atteignent que la vie publique et respectent la vie privée. Celui-là s'insinuait jusque dans la maison, et il était sûr d'y trouver dans les esclaves une multitude d'agens dévoués. Jamais gouvernement ne fut servi par une police mieux informée. L'esclave occupait dans la famille antique une place bien plus importante que celle de nos serviteurs, que nous regardons toujours comme des étrangers, et qui, ayant une existence libre et personnelle, pénètrent moins dans la nôtre. Nous avons aujourd'hui au-dessus de toutes les liaisons et de toutes les amitiés comme une sorte d'intimité restreinte qui ne contient que des proches. Même dans ce cercle étroit, on admettait alors l'esclave. Le maître ne faisait rien sans lui, et il n'y avait pas de secrets dans la maison qu'il ne connût. Il les gardait quelquefois, souvent

aussi il était disposé à les vendre. Depuis qu'Auguste avait trouvé des subterfuges pour violer l'ancienne loi qui défendait d'accepter en justice la dénonciation de l'esclave, dès que son maître lui donnait quelque sujet de plainte, il pouvait se venger en le dénonçant. Si par hasard il était tenté de lui rester fidèle, on avait trouvé un moyen sûr de le guérir de ses scrupules : on lui donnait, quand il le faisait condamner, le huitième de ses biens et la liberté. Ainsi il lui suffisait de dire un mot pour gagner en un jour ce que les plus heureux avaient peine à conquérir par une longue vie de privations et de misères. Être libre et riche à la fois, quelle tentation ! Loin de s'étonner si beaucoup succombèrent, on doit être surpris que quelques-uns aient résisté. On était donc entouré chez soi d'ennemis. Il fallait se méfier sans cesse de toutes ces oreilles curieuses et de tous ces yeux indiscrets. En multipliant les serviteurs, le luxe avait rempli les palais d'espions. Ces portiers qui gardaient tous les couloirs, ces huissiers, ces introducteurs, toute la troupe de ces valets chargés du service de la chambre, ne faisaient plus que surveiller le maître jusque dans ses appartemens les plus secrets. Ces cuisiniers, ces chanteurs, ces pantomimes, ces musiciens, ces artistes de toute sorte inventés pour le plaisir et la joie étaient devenus des sujets de péril et d'inquiétude. Il ne suffisait pas de se taire devant eux pour être sûr d'échapper à leur malveillance. N'étaient-ils pas libres d'inventer ce qu'ils n'avaient pas entendu ? Et n'était-on pas certain qu'au palais du prince ils seraient crus sur parole ? On se résignait donc à les flatter ; on les caressait, on recherchait leurs bonnes grâces. Les conditions de la vie étaient changées : ceux qui avaient tremblé jusque-là faisaient peur. On était sans cesse occupé à redouter ou à prévenir les suites de leur colère. Le plus cruel supplice dont on ait alors souffert, c'était assurément de ne pas trouver la paix et la sécurité chez soi, d'être poursuivi dans sa maison par les mêmes dangers qui menaçaient ailleurs, de n'oser se livrer qu'en tremblant à ces affections intérieures qui reposent de tous les mécomptes, et de n'avoir ni un lieu dans le monde ni un moment dans la vie où l'on pût respirer loin de la tyrannie des césars.

Si la délation pénétrait à ce point dans la famille, à plus forte raison devait-on la craindre dans ces réunions mondaines où, depuis Auguste, les gens distingués de Rome venaient chercher une sorte d'occupation pour leurs loisirs. Elles étaient devenues beaucoup plus importantes avec l'empire, et la perte de la liberté leur avait été favorable. Malheureusement le plaisir très vif qu'on y prenait était empoisonné par les délateurs. Ils écoutaient les confidences de l'intimité et savaient l'art de les rendre compromettantes ; ils recueillaient les

propos tenus à table au moment où l'on n'est plus guère responsable de ses propos. Grâce à eux, tous les sujets de conversations avaient leurs dangers. A défaut de la politique, qui était interdite, c'était la littérature qui d'ordinaire faisait les frais des entretiens; mais la littérature elle-même devint bientôt suspecte. Sous Tibère, la philosophie, l'histoire, la poésie, eurent leurs victimes. Auguste avait été bien imprudent d'encourager les lettres. Sous quelque discipline qu'on les tienne, elles nourrissent toujours une certaine indépendance d'esprit qui peut nuire au pouvoir absolu. Tibère ne commit pas la même faute. Le seul ouvrage de son temps qu'il ait paru distinguer était un dialogue entre le champignon, le bec-figue, l'huître et la grive, qui sans doute se disputaient la préséance. Il fit donner 200,000 sesterces (40,000 fr.) à l'auteur de ce chef-d'œuvre. Cette littérature au moins ne l'effrayait pas. Pline l'Ancien, qui avait la rage d'écrire, se trouva bien embarrassé pendant le règne de Néron, où l'on ne pouvait guère écrire sans se compromettre. Il n'osa composer qu'un traité sur les expressions douteuses dans le langage. Encore n'est-il pas certain que ce livre de grammaire innocente aurait longtemps échappé à la perspicacité des délateurs. S'il n'était plus possible de parler même de littérature sans s'exposer, de quoi pouvait-on s'entretenir? Raconter les accidens de la vie commune n'était pas non plus sans péril. Que de gens sont morts pour avoir dit imprudemment qu'ils avaient eu un songe, ou qu'ils s'étaient permis de consulter un aruspice! Ces souvenirs sinistres troublaient le charme des entretiens. Causer, qui est un si grand plaisir, surtout dans une société où l'on n'agit guère, était devenu un grand danger. Ces intimités qui n'ont de prix que si l'on s'abandonne l'un à l'autre n'existaient plus. « Jamais, dit Tacite, plus de consternation et d'alarmes ne régnèrent dans Rome. On tremble devant ses plus proches parens; on n'ose ni s'aborder ni se parler; connue, inconnue, toute oreille est suspecte. Même les choses muettes et inanimées inspirent de la frayeur. On promène sur les murs et sur les lambris des regards inquiets. » Ces craintes n'étaient que trop légitimes; ne venait-on pas de voir trois sénateurs se blottir dans la maison d'un traître, entre le toit et le plafond, et là, l'oreille attachée aux trous et aux fentes, écouter la conversation de Sabinus pour la répéter à Tibère?

Je n'ai pas besoin de dire ce que les délateurs avaient fait de la vie publique. Que pouvaient être les séances du sénat du moment que toutes les paroles étaient fidèlement rapportées à l'empereur, et qu'on savait qu'elles couraient le risque de s'envenimer dans ce voyage de Rome à Caprée? Il n'y avait plus rien de possible qu'un assaut perpétuel de flatteries. Tout le monde essayait de deviner

l'opinion du prince et voulait être le plus énergique à la soutenir. Surtout on se gardait bien de le contredire ouvertement. Caligula, dont on sait les habitudes, demandait un jour à Passiénus Crispus s'il n'était pas l'amant de sa sœur. Crispus, qui ne voulait pas avoir l'air de blâmer la conduite de son maître, se contenta de répondre : Pas encore. On devait, pour être sûr de plaire, faire abstraction de ses sentimens et de ses amitiés, apprendre à parler contre sa conscience ou contre son cœur. Il fallait paraître toujours joyeux, quelque sujet qu'on eût d'être triste, dissimuler les offenses qu'on avait reçues et ne pas sembler s'apercevoir devant le prince du mal qu'il vous avait fait. Le seul moyen de vieillir à la cour des césars, disait un habitué du Palatin, c'était de recevoir des outrages et de remercier. Caligula avait fait tuer le fils d'un riche chevalier romain parce qu'il était jaloux de le voir trop élégant et trop bien mis. Le soir, il invita le père à dîner. Ce malheureux s'y rendit, sans que rien parût sur sa figure. Il accepta des parfums et des couronnes, il mangea gaiement et but à la santé du prince. « Voulez-vous savoir pourquoi? dit Sénèque. Il avait un autre enfant. » Sous Néron, on inventa un crime nouveau qui consistait non à parler, mais à se taire. S'absenter du sénat quand on devait y décerner quelques honneurs au prince, ne pas paraître au palais lorsqu'on allait le féliciter de la mort de sa mère ou de sa femme, c'étaient des actes coupables qu'on punissait de mort. Ce fut la seule opposition de Thraséas (1), il la paya de sa vie: mais en général on n'était pas si téméraire. On avait grand soin de ne pas paraître tiède quand il s'agissait de la gloire de l'empereur. On ne parlait jamais qu'avec enthousiasme de ses grandes actions; on se mettait l'imagination à la torture pour inventer tous les jours quelques flatteries nouvelles. Tibère au moins eut l'esprit de refuser les honneurs ridicules qu'on lui offrait. Le sénat avait décidé de donner son nom à l'un des mois de l'année, comme on avait déjà fait pour ses deux prédécesseurs, « Que ferez-vous donc, répondit-il, quand vous serez arrivé au treizième César? » Après lui, Caligula, Néron, Domitien surtout, furent moins réservés. Pline raconte qu'il ne se traitait pas au sénat une affaire si vulgaire que tout sénateur, en opinant, ne se crût obligé de faire une digression à la louange du prince. « Il s'agissait d'augmenter le nombre des gladiateurs ou d'instituer un collège d'artisans, et comme si les limites de l'empire avaient été reculées, on votait des arcs de triomphe d'une grandeur prodigieuse, et des inscriptions auxquelles ne suffisait pas le frontispice des temples. »

(1) Tacite dit qu'on lisait le journal officiel (*acta diurna*) dans les provinces et dans les armées pour savoir ce que *Thraséas n'avait pas fait*.

Si l'on veut avoir un exemple des bassesses auxquelles devait alors se résigner un grand personnage pour obtenir de vivre, il suffit de réunir ce que les historiens de cette époque nous racontent de Vitellius, le père de celui qui fut empereur. C'était un homme de grande naissance et de grande fortune, qui avait débuté par des actions d'éclat. Gouverneur de Syrie dans des circonstances difficiles, il força le roi des Parthes à lui demander une entrevue et à se baisser devant les aigles; mais il éprouva ce qui arrivait à tous les gens distingués de cette époque : ils restaient honnêtes tant que leurs fonctions les retenaient en province, l'air de Rome les gâtait. Revenu à Rome sous Caligula, qui prenait sa divinité au sérieux, Vitellius donna le premier l'exemple d'adorer l'empereur. Il ne l'abordait que la tête voilée et en se prosternant. Son importance augmenta sous Claude, et il devint une sorte de favori; mais il lui fallut payer son crédit par sa servilité. Claude était gouverné par sa femme et ses affranchis; Vitellius s'attacha par tous les moyens à gagner les affranchis et la femme du prince. Il avait fait placer les statues en or de Narcisse et de Pallas parmi les dieux lares de sa famille et leur rendait un culte. Quant à Messaline, après avoir obtenu comme une insigne faveur qu'elle lui donnât sa pantoufle, il la plaça respectueusement entre sa tunique et sa toge, et il la tirait de temps en temps pour la baiser. C'était une flatterie dont on ne s'était pas encore avisé, et qui prouve bien que Vitellius avait dans ce genre un merveilleux talent d'invention, *miri in adulando ingenii* (1). Du reste, il rendait à l'impératrice des services plus réels. Quand elle voulut perdre Valérius Asiaticus, dont elle convoitait les jardins, elle le fit accuser devant Claude et Vitellius, qui étaient alors consuls. Tacite a raconté cette scène étrange, qui serait une excellente comédie, si elle n'avait pour dénouement la mort d'un honnête homme. Asiaticus se défendit avec tant de courage, que l'émotion gagna toute l'assistance. Messaline elle-même fut forcée de s'éloigner pour cacher ses larmes; elle n'eut que le temps de se pencher à l'oreille de Vitellius et de lui dire en pleurant de ne pas laisser échapper l'accusé. Vitellius, quand son tour vint d'opiner, combla Asiaticus d'éloges, rappela les services qu'il avait rendus à l'état, parla d'un ton pénétré de l'étroite amitié qui l'unissait à lui, ne tarit pas sur tout ce qui pouvait lui concilier la pitié, puis il conclut à lui laisser le choix de sa mort. Claude se décida pour la même clémence, et le malheureux, loué et plaint par tout le monde,

(1) Après la célébration des jeux séculaires, qui n'avait lieu que tous les cent ans, il dit à Claude : « Puisses-tu les faire souvent, *sæpe facias!* » Ce souhait ne fut pas mal reçu. « Il n'y a pas de flatterie si énorme, dit Juvénal, qu'on ne puisse faire accepter à ce pouvoir qui s'égale aux dieux! »

se fit ouvrir les veines. La situation brillante que Vitellius avait conquise à la cour de Claude, et qu'il fortifiait par ses complaisances, ne laissait pas d'avoir ses dangers, et il lui fallait souvent beaucoup d'habileté pour les éviter. La mort de Messaline fut une de ces épreuves où il eut à déployer toute sa finesse. Il était dans la litière qui ramenait Claude d'Ostie quand on lui eut appris ses infortunes conjugales. Le moment était critique. Claude semblait indécis, tantôt il s'attendrissait au souvenir de ses enfans, tantôt il s'emportait contre l'infidélité de sa femme; mais on savait que les colères de Claude ne dureraient pas et qu'un mot de Messaline pouvait tout changer. Il y avait donc autant de péril à l'accuser qu'à la défendre. Vitellius gardait une prudente réserve. Il avait l'air d'un homme qui ne sait rien de ce qui se passe, ou s'il était obligé de parler, il se contentait de s'écrier : O crime! ô forfait! « En vain, dit Tacite, Narcisse le forçait d'expliquer cette énigme et d'énoncer franchement sa pensée; il n'en put tirer que des réponses ambiguës et susceptibles de se plier au sens qu'on voudrait adopter. » Pour prendre un parti, Vitellius attendait que la situation s'éclaircît et que Messaline fût bien décidément perdue; mais, une fois qu'il en fut sûr, il se garda bien de la ménager. Il fut le premier à se tourner vers celle qui la remplaçait, et l'aïda sans scrupule à se débarrasser des amis et des créatures de l'impératrice déchue. Et pourtant, qui le croirait? un homme si complaisant, si dévoué, si prêt à tout, qui s'était donné tant de mal pour acquérir les bonnes grâces de l'empereur, qui ne reculait devant aucune honte pour les conserver, ne parvint pas à échapper tout à fait aux délateurs. On l'accusa d'aspirer à l'empire, et Claude était si méfiant que sans l'intervention d'Agrippine il n'aurait pas hésité à faire tuer son meilleur ami. Quand Vitellius mourut, après avoir été censeur et trois fois consul, le sénat lui décerna des honneurs extraordinaires. On lui éleva une statue sur le Forum avec cette inscription : il fut d'un dévouement immuable pour le prince, *pietatis immobilis erga principem*. Voilà une épithète qui ressemble à une épigramme. Dans cette longue carrière, les princes et leurs favoris avaient plus d'une fois changé; le dévouement de Vitellius pour chacun d'eux successivement était seul resté immobile.

Je comprends qu'on soit indigné de tant de servilité. Cependant il ne faudrait pas que le dégoût qu'elle inspire servît à justifier ceux qui la rendaient nécessaire. Cette aristocratie qu'on trouve si lâche mérite, à tout prendre, encore plus de pitié que de colère, et je ne m'étonne pas que Tacite, qui ne dissimule point ses fautes, soit saisi d'une émotion profonde en racontant ses malheurs. Quand on portait un nom illustre ou qu'on avait rendu des services écla-

tans, on avait beau s'humilier devant le prince, on était toujours trop grand pour lui. Il y avait des familles où la mort violente était devenue une habitude; par exemple, on ne finissait plus autrement chez les Pisons. Dans ces familles sacrifiées, tous les jeunes gens pouvaient se dire qu'aucun d'eux n'arriverait à l'âge mûr. Si en présence de cette perspective effrayante le cœur a manqué à quelques-uns d'entre eux, les vrais coupables ne sont-ils pas ceux qui la leur mettaient toujours devant les yeux? Je n'accuse pas seulement les délateurs des crimes qu'ils ont fait commettre; je les rends responsables aussi de ces lâchetés et de ces bassesses par lesquelles on essayait de leur échapper.

Celui qui nous fait le mieux connaître cette époque, c'est Sénèque. Tacite et Pline écrivaient sous Trajan, quand elle n'était plus qu'un souvenir; Sénèque vivait au milieu même de la crise, et dans ses dernières années il savait qu'il en serait victime. Ce n'était pas un de ces sages qui s'isolent de leurs contemporains, qui se détachent de leur pays, et s'abandonnent tout entiers à la contemplation de l'absolu; personne au contraire ne s'est plus livré au courant de son siècle. Ses ouvrages en réfléchissent toutes les émotions; au fond de ses pensées les plus générales, il est facile de voir l'influence des événemens qu'il a traversés; son stoïcisme, qui semble d'abord si rigoureux, ne fait que mettre en préceptes les nécessités du moment où il écrivait. Si sa philosophie paraît avoir quelque chose de raide et d'excessif, c'est qu'aussi elle est faite pour des gens qui ne se trouvent pas dans les conditions ordinaires de la vie. Il dit lui-même qu'elle était destinée « à donner du cœur à des désespérés. » Une situation aussi critique demandait des remèdes violens. On voit bien, quand on lit les lettres de Sénèque, que les gens à qui elles s'adressent sont toujours en présence d'un danger terrible qui les menace. « Qu'on s'imagine, dit Pascal dans une de ses pensées les plus célèbres, un nombre d'hommes dans les chaînes et tous condamnés à la mort, dont les uns étant chaque jour égorgés à la vue des autres, ceux qui restent voient leur propre condition dans celle de leurs semblables, et, se regardant les uns les autres avec douleur et sans espérance, attendent leur tour (1). » C'est à peu près dans les mêmes termes que Sénèque décrit la situation de ses con-

(1) Puisque je cite les *Pensées* de Pascal, pourquoi ne profiterais-je pas de l'occasion pour annoncer aux lecteurs de la *Revue* que l'édition qu'en a donnée M. Havet vient d'être publiée de nouveau avec quelques changemens qui l'améliorent. Le commentaire y a reçu une forme plus commode; en l'isolant davantage du texte, M. Havet a pu le développer et y exprimer plus librement son opinion. Je n'ai pas besoin de recommander cet excellent livre aux amis de Pascal : ils savent bien que c'est celui qui nous fait le mieux pénétrer dans son génie.

temporaires; seulement le péril qu'ils redoutent n'est pas, comme celui dont parle Pascal, une de ces misères attachées à l'humanité auxquelles il faut bien qu'un homme s'habitue : c'est un danger d'exception qui outrage la nature et semble plus lourd parce qu'il pourrait ne pas exister. Ceux qui vivent sous la tyrannie des césars « ont la tête sous la hache, et leur cœur palpite éternellement à l'attente de la mort, *palpitantibus precordiis vivitur.* » Tout les épouvante. « Semblables à des gens qui voyagent dans des pays inconnus, ils promènent les yeux de tous côtés et tournent la tête au moindre bruit. » Ils ne souffrent pas seulement de leurs propres malheurs, ils souffrent encore du mal des autres, qui leur semble un sinistre avertissement. Quand retentit « un de ces éclats de foudre qui ébranlent tout le voisinage, » ils en perdent le sommeil. « Le sifflement de la fronde suffit à effrayer les oiseaux, de même nous tressaillons au seul bruit des catastrophes dont nous ne sentons pas les coups. » Comment faire pour se soustraire à ce sort qu'on prévoit toujours? Sénèque ne conseille pas la résistance ouverte; il n'est pas pour les conspirations et pour les complots. Il a gouverné quelque temps l'empire, et jusqu'à la fin il a exigé l'obéissance à ce pouvoir qu'il avait exercé. « Il n'y a pas de joug si lourd, dit-il, qui ne blesse moins celui qui se résigne à le porter que celui qui s'y refuse. L'unique soulagement dans les grands maux, c'est de souffrir ce qu'on ne saurait empêcher. » Il faut donc essayer d'échapper à la colère du maître par des manœuvres habiles, « comme sur mer on échappe à la tempête, » faire le moins de bruit qu'on peut, ne pas trop attirer les yeux du monde sur soi, éviter d'être trop célèbre pour ses talents ou même pour ses vertus. « Julius Græcinus fut tué par Caligula parce qu'il était plus honnête homme qu'il ne convient de l'être sous un tyran. » Il faut surtout se garder de toute ambition politique : l'ambition fait des ennemis, et un ennemi devient vite un accusateur. Ce qu'il y a de mieux, c'est de vivre seul, loin de la cour, « cette triste prison d'esclaves, » dans des loisirs honnêtes et studieux. Voilà pourquoi Sénèque recommande avec tant d'ardeur la retraite à ses amis. Encore faut-il se retirer avec prudence, sans en avoir l'air, « car celui qui vous fuit ouvertement vous condamne. » Il est bon aussi de n'être pas riche. « N'attirez pas les voleurs par l'espoir de riches dépouilles. Il est rare qu'on verse le sang pour le plaisir de le verser; il y a encore plus de gens avides que cruels, et l'on fait le mal plutôt par calcul que par haine. » Si l'on a trop de fortune, il faut savoir en sacrifier à propos une partie, « comme on jette des marchandises à la mer pour alléger le vaisseau pendant l'orage. » Quand on a pris toutes ces précautions, est-on sûr au moins de se sauver? « Je ne puis pas plus

vous le promettre, répond Sénèque, qu'on ne promet à un homme qui se soigne qu'il se portera toujours bien. »

Que faire alors? Prévoir tous les malheurs et s'y préparer, détacher au plus vite son âme de tous ces biens qui peuvent nous être ôtés. On peut être chassé de son pays et dépouillé de sa fortune, aller mourir de faim sur un rocher comme Cassius Sévère, ou pourrir dans un cachot comme Asinius Gallus. Qu'on apprenne donc à mépriser l'exil, la prison et la misère. « Je deviendrai pauvre: — c'est le lot du plus grand nombre. — On m'exilera: — ne puis-je pas regarder comme le lieu de ma naissance celui de mon exil? — On me jettera dans les fers: — eh quoi? suis-je donc libre à présent? et la nature ne me tient-elle pas enchaîné à ce corps qui m'écrase? » Voilà ce qu'il faut se dire pour que les malheurs deviennent moins redoutables en devenant moins imprévus; mais ce n'est pas assez de se le dire, il faut que l'âme et le corps se familiarisent d'avance avec eux. Sénèque a tout prévu; son sage se fera pauvre pendant quelques jours de l'année. Il s'isolera dans ces vastes palais qu'il habite: parmi ses meubles somptueux, il couchera sur un grabat; il vivra de pain dur et moisi au milieu de ces mets délicats dont sa table est chargée, et quand il aura fini victorieusement son épreuve, « il sera riche avec plus de tranquillité, parce qu'il saura qu'on peut être pauvre sans douleur. » Ce n'est pas tout encore, et il ne suffit pas de s'habituer à l'exil et à la misère. Celui qu'on redoute ne se contente pas de ces châtimens quand il est irrité, il prend aussi la vie. L'accusation de majesté qu'on joignait toujours à toutes les autres ne permettait pas au juge d'être indulgent; il n'y avait plus de fautes légères dès que le nom de César s'y trouvait mêlé. Sénèque le sait bien; aussi sa philosophie n'est-elle en grande partie qu'une préparation à la mort. Il n'enseigne pas seulement à l'attendre avec courage, il conseille aussi quelquefois de la prévenir. Le suicide est pour lui le remède à tous les maux de l'empire et comme une sorte d'antidote de la tyrannie. Il lui semble que la dignité humaine outragée par les Césars n'a d'autre moyen de se relever que la mort volontaire. C'est elle qui permet à un homme isolé, au plus faible et au plus chétif des hommes, de tenir tête au maître du monde. Elle lui donne des forces en face de ce pouvoir sans limite par la pensée qu'il peut toujours lui échapper, et il ne se regarde pas comme tout à fait esclave, puisqu'il lui reste la liberté de mourir. Il faut voir avec quelle effrayante énergie Sénèque défend ce droit, le seul que le despotisme ait laissé aux Romains. « Il y a des gens qui font profession d'être des sages et qui vous disent qu'il n'est pas permis d'attenter à sa vie, que c'est un crime de se tuer, qu'il faut

attendre l'heure fixée par la nature. Ils ne voient pas, ceux qui parlent ainsi, qu'ils nous ferment le seul chemin qui nous reste pour être libres. La loi éternelle n'a rien fait de mieux pour l'homme que de lui donner une seule façon d'entrer dans la vie et plusieurs d'en sortir. » Ailleurs il dit avec plus de force encore « Quelque part que tu jettes les yeux, tu y trouveras la fin de tes maux. Vois-tu ce précipice? c'est par là qu'on descend à la liberté. Vois-tu cette mer, ce fleuve, ce puits? au fond de leurs eaux se cache la liberté. Vois-tu cet arbre petit, mal fait, stérile? c'est là qu'est suspendue la liberté. »

Toute l'histoire de ce temps peut servir de commentaire à ces paroles. A quelle époque est-on mort avec plus de facilité et de courage? Ce ne sont pas seulement les personnages célèbres, Sénèque ou Thraséas, qui ont donné de grands exemples à leurs derniers momens : ceux-là savaient qu'on avait les yeux sur eux, et ils se surveillaient pour bien mourir; mais combien d'autres moins connus, moins exposés aux regards du monde, moins engagés par leur passé, moins soutenus par l'espérance d'un nom glorieux, ont cependant montré la même résolution! Julius Canus jouait aux échecs quand le bourreau, qu'il attendait, vint le prendre pour mourir. Il compta tranquillement ses pièces et dit à celui qui jouait avec lui : « N'allez pas au moins vous vanter, après ma mort, de m'avoir gagné; » puis, s'adressant au bourreau : « Je vous prends à témoin, lui dit-il, que j'ai un point d'avance. » La plupart des accusés n'attendaient pas le bourreau. Au premier bruit qu'un délateur les avait dénoncés au sénat, ou même avant les poursuites, dès qu'ils savaient l'empereur mécontent, ils s'enfermaient chez eux et s'ouvraient les veines. Ils trouvaient à cette mort précipitée plusieurs avantages : ils échappaient aux tortures d'un procès; dont l'issue n'était pas douteuse; ils avaient plus de chance de conserver une partie de leur fortune à leurs enfans, car les délateurs qui avaient moins eu de peine étaient naturellement moins payés; enfin, au lieu d'être jetés aux gémonies comme les autres condamnés, on permettrait à leurs parens de les ensevelir. C'étaient de grandes raisons pour se hâter. Vibulenus Agrippa, qui avait trop attendu, voyant la mauvaise tournure que prenait son affaire, avala du poison en plein sénat; mais on trouva que c'était trop tard, et on s'empressa de l'étrangler, tout mort qu'il était, pour avoir un prétexte à le dépouiller de tous ses biens. Cette manière de prévenir la sentence ne plaisait pas toujours au maître. Au commencement, Tibère semblait savoir gré à ceux qui se résignaient de si bonne grâce à leur sort de le délivrer de l'embarras et de l'odieux d'une exécution; mais plus tard, lorsque sa cruauté

augmenta par les satisfactions mêmes qu'il lui donnait, il ne fut plus aussi commode. « Il m'a échappé, » disait-il d'un de ceux qui s'étaient ainsi pressés de mourir. L. Vétus s'étant tué au plus vite avec sa belle-mère et sa fille, dès qu'il s'était vu accusé, Néron, très mécontent, ordonna de continuer leur procès, et après les avoir fait juger et condamner dans les formes, il eut la générosité de leur permettre de choisir le genre de mort qui leur conviendrait le mieux. Il y avait déjà plusieurs jours qu'ils étaient ensevelis. Ce mépris de la vie, cette façon rapide et résolue d'accepter son sort et de le prévenir, plaisaient fort à Sénèque, et le rendaient fier de son temps. « Regardez notre siècle, dit-il, dont nous accusons la mollesse et la lâcheté, tous les rangs, toutes les fortunes, tous les âges, vous offriront des gens qui n'ont pas hésité à se délivrer de leurs maux par la mort. » Tacite en est moins satisfait. « Son cœur se serre à la vue de cette soumission d'esclave et de tout ce sang perdu en pleine paix, » et il déclare qu'il n'approuve pas ces morts « si lâchement résignées. » La raison qu'il a pour les condamner si durement est sans doute la même qui chez nous pousse quelques personnes à blâmer la résignation des victimes de la terreur. Il est certain qu'un condamné qui accepte si facilement son arrêt semble en reconnaître la justice, qu'il encourage celui qui le frappe à continuer par l'espérance de l'impunité, et qu'il ne donne pas le temps de naître à la pitié publique. Un peu plus de résistance aurait eu peut-être ce double effet de rendre le pouvoir plus réservé et la foule plus sympathique.

Il m'est arrivé quelquefois, dans le cours de cette étude, de rappeler, à propos de l'empire romain, les souvenirs de la révolution française. Ces deux époques présentent plus d'une analogie, et elles ont été souvent comparées entre elles. On se souvient de cette page admirable du *Vieux Cordelier* où Camille Desmoulins se sert de Tacite pour commenter la loi des suspects. Il y avait en effet des suspects sous l'empire; on y invoquait aussi le salut public pour justifier des proscriptions, et dans quelques jugemens sommaires du sénat ce respect apparent des formes légales qui cache la violation effrontée de toutes les conditions de la défense fait songer aux procédés du tribunal révolutionnaire. Ces deux despotismes, partis de principes si opposés, se sont souvent rapprochés par les résultats. Il ne leur convient guère de s'adresser, comme ils font, des récriminations violentes. Tous les deux ont commencé par supprimer la liberté; tous les deux ont affiché le même mépris de la vie humaine et fait naître dans ceux qui les exerçaient comme une ivresse de sang et une folie de meurtres; tous les deux ont eu leur terreur. Certains récits de Tacite ou de Suétone laissent dans l'âme

une impression semblable à celle des scènes les plus lugubres de la révolution. Ne peut-on pas dire, par exemple, que le règne de Tibère a eu ses journées de septembre, lorsqu'après la mort de Séjan, ennuyé de voir ses prisons encombrées, il les vida d'un coup en faisant tuer tous ceux qui s'y trouvaient enfermés? « La terre était couverte de cadavres; tous les sexes, tous les âges, des nobles, des inconnus, gisaient épars ou amoncelés. Les parens, les amis, ne pouvaient en approcher, les arroser de larmes, les regarder même trop longtemps. Des soldats placés à l'entour, épiant la douleur, suivaient les corps déjà corrompus lorsqu'on les traînait dans le Tibre. Là, flottant sur l'eau ou poussés vers la rive, ils restaient abandonnés sans que personne osât les brûler ou même les toucher. La frayeur avait rompu tous les liens de l'humanité, et plus la tyrannie devenait cruelle, plus on se défendait de la pitié. » Ce qui me paraît compléter la ressemblance de ces deux époques, c'est que tous ces massacres se sont produits en pleine civilisation, au moment où les mœurs semblaient les plus douces, où la raison se vantait d'être la plus éclairée. Quand on visite les maisons ruinées de Pompéi, qu'on y retrouve ces débris de riches ameublemens, ces marbres, ces bronzes, ces peintures, ces mosaïques, toutes ces recherches de luxe qui témoignent d'un goût si délicat et si raffiné, on songe à notre xviii^e siècle, où l'esprit était si cultivé, les habitudes si distinguées, la vie si élégante. Ces deux sociétés étaient fières d'elles-mêmes; elles s'enorgueillissaient de leurs lumières; elles dédaignaient le passé, jouissaient avec orgueil du présent; les sages annonçaient que la barbarie des anciens âges était tout à fait vaincue, qu'on pouvait avoir une confiance sans réserve dans les bons instincts de l'homme parce que sa nature penche d'elle-même vers le bien, *humanitas inclinat in melius*. Ils proclamaient avec un éclat admirable et un succès universel le grand principe de la fraternité humaine et ce devoir qui en découle pour l'homme de respecter l'homme, *homo res sacra homini*. Que toutes ces nobles pensées furent vite oubliées! Que cet orgueil du présent, que cette espérance pour l'avenir, reçurent de cruels démentis! Que d'événemens terribles et imprévus vinrent, aux deux époques, prouver qu'il ne faut pas trop compter sur l'homme, que souvent la barbarie sommeille sous ces semblans d'élégance, et qu'il suffit de bien peu de chose pour faire remonter à la surface ce fonds de boue et de sang que la civilisation recouvre sans l'anéantir!

GASTON BOISSIER.

LES

ÉTATS DE BRETAGNE

III.

LES ÉTATS SOUS HENRI IV ET SOUS LOUIS XIII.

Les guerres civiles eurent en Bretagne un effet qui ne leur est point habituel, car elles y profitèrent à la liberté. Les passions du pays, venant se refléter au sein des états, rendirent durant la ligue à ces assemblées, dont le rôle avait été assez terne depuis l'édit de réunion, toute l'importance qu'avaient eue sous les ducs les grandes assises du peuple breton.

La constitution des nations chrétiennes jetées dans le monde féodal s'était développée suivant des lois à peu près générales. La péninsule armoricaine avait accompli le même travail que la monarchie française, sans qu'il y ait à signaler dans ce mouvement simultané la moindre trace d'imitation ou d'influence. Dans les deux pays, les conseillers naturels du prince avaient été ses grands vassaux. A ces pairs laïques étaient venus se joindre les pairs ecclésiastiques, que leur caractère religieux et leur puissance territoriale revêtaient d'une double autorité. Dans le duché de Bretagne comme dans le royaume de France, il avait été admis en principe, sans prescription écrite d'ailleurs, que toute décision majeure pour la guerre comme pour la paix exigeait l'adhésion des conseillers nés de la couronne. Le même motif explique l'intervention des évêques, seigneurs de leur cité épiscopale, des délégués

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre et du 1^{er} octobre.

des chapitres et des propriétaires d'abbayes rattachés par la loi des fiefs à la hiérarchie territoriale, et telle fut la composition primordiale de l'assemblée nationale, qui, d'une part, assistait les ducs comme conseil d'état, qui, de l'autre, jugeait à titre de cour souveraine les appels de toutes les juridictions seigneuriales. Plus tard, les princes, partout placés dans l'impossibilité de suffire aux dépenses publiques avec les seuls revenus du domaine, furent conduits, afin de se procurer des ressources, à réunir au grand conseil national les représentans des communautés urbaines. Pour la Bretagne comme pour la France, cette importante adjonction commença dans les premières années du xiv^e siècle, et dès l'année 1398 les ducs avaient reconnu le droit de représentation à une trentaine de villes. Ces grandes communautés déléguaient donc à chaque tenue d'états un, deux ou trois députés. Cette fixation numérique, originairement déterminée par l'importance respective des diverses localités, se trouva par la suite abandonnée à l'arbitraire du pouvoir royal, qui, selon ses convenances, conféra en Bretagne le droit de représentation dans l'ordre du tiers tantôt à des délégués spéciaux des communautés, tantôt aux sénéchaux des juridictions royales, le plus souvent aux maires nommés par le roi.

Neuf évêques, neuf députés des chapitres, quarante abbés commendataires, composaient donc l'ordre de l'église. L'ordre du tiers était formé par les représentans des quarante-deux communautés qui avaient obtenu droit de séance aux états, et qui, depuis la confiscation des franchises municipales par la couronne, ne trouvaient guère que dans leur caractère personnel les conditions de leur indépendance. Une pareille composition fait comprendre l'influence constante exercée par la cour sur les représentans du clergé comme sur ceux de la bourgeoisie. En adhérant aux volontés du roi, les évêques et les abbés payaient une dette de reconnaissance; en les accueillant avec une soumission respectueuse, l'ordre du tiers avait le double avantage de marcher dans des voies presque toujours différentes de celles que suivait la noblesse, et de s'appuyer, pour résister à celle-ci, sur la royauté, dont il demeura avec l'église l'appui le plus constant. Ces vieilles traditions conservèrent leur empire aux états de Bretagne jusqu'à ce que, dans la seconde moitié du xviii^e siècle, le souffle des temps nouveaux vint transformer l'esprit de la bourgeoisie française.

La véritable importance de ces états consista donc dans la physionomie toute particulière que leur imprimait la noblesse, qui, grâce à la constitution singulière de cette assemblée, y domina constamment malgré l'accord habituel de l'église et du tiers avec la cour. Si en Languedoc la bourgeoisie, possédant un nombre de députés égal à celui des deux autres ordres réunis, put donner à la représen-

tation de cette province un caractère plus spécialement municipal, cette classe dut à peu près s'effacer en Bretagne à cause de sa faiblesse numérique au sein d'une assemblée envahie par le flot toujours croissant des gentilshommes, demeurés les dominateurs incontestés des états.

La représentation de la noblesse avait souvent varié avant d'aboutir à une sorte de suffrage universel attribué à tous les notables. Sous les ducs, on avait réuni aux neuf grands barons de la province (1) les anciens chevaliers bannerets qui relevaient directement des comtes avant que les divers comtés se fussent fondus dans l'unité ducale. A cette première catégorie de l'aristocratie féodale étaient venus s'adjoindre les gentilshommes investis de fonctions importantes soit à la cour, soit dans le gouvernement des ducs, ceux-ci recevant directement du prince une invitation personnelle afin de siéger aux états. Après la réunion à la monarchie, les gouverneurs, se considérant comme substitués aux anciens ducs en leur qualité de représentans du souverain, continuèrent d'adresser au nom du roi des lettres spéciales de convocation à un certain nombre de gentilshommes. Ce nombre était assez restreint, comme on peut s'en assurer en dépouillant les listes de présence aux registres des états de 1567 à 1584; il va même diminuant d'une tenue à l'autre, ce qui semble témoigner sous les derniers Valois d'une sorte d'indifférence pour l'exercice de droits politiques singulièrement réduits en effet depuis la réunion, puisque toutes les questions diplomatiques et militaires échappaient forcément à l'appréciation de ces assemblées; mais la situation changea complètement durant les guerres de la ligue. Deux centres de gouvernement s'étant établis en Bretagne, chacun attacha du prix à se couvrir du grand nom des états. Le prince de Dombes convoqua ceux-ci à Rennes depuis 1589 jusqu'en 1597, tandis que durant la même période Mercœur les réunissait à Nantes. On se montra d'ailleurs fort peu difficile de part et d'autre sur la régularité des convocations et sur les titres de ceux qui se présentaient pour faire partie de l'une ou de l'autre assemblée, l'essentiel pour les deux chefs de parti étant que ces assemblées fussent nombreuses afin de frapper l'opinion. Le prince de Dombes désigna pour représenter les villes engagées dans l'union catholique quelques magistrats royalistes réfugiés à Rennes. Quant à l'ordre du clergé, il ne brilla guère que par son absence jusqu'à l'abjuration du roi. Le prince de Dombes, qui représentait Henri IV, ouvrit d'ailleurs à deux battans les portes de la chambre de la noblesse à tous les gentilshommes disposés à y entrer, et Mer-

(1) Les neuf grandes baronnies dont la possession conférait la présidence de la noblesse aux états étaient Léon, Vitré, Ancenis, Fougères, Chateaubriant, La Roche-Bernard, Quintin, Retz et Pont-Château.

cœur agit de même aux états de la ligue. Sorti d'un calcul politique, ce semblant de suffrage universel devint bientôt un droit acquis malgré ses abus et ses périls. Au xvii^e siècle, la liste de présence des membres de la noblesse alla grossissant d'année en année. Après avoir atteint sous Louis XIV le chiffre de plusieurs centaines, cette liste comprit un millier de noms dans quelques tenues du règne suivant, et cette tumultueuse multitude de gentilshommes, pour la plupart étrangers aux affaires, ne tarda pas à imprimer aux états de Bretagne quelque chose des allures et du génie d'une diète polonaise.

L'agitation de la ligue ne provoqua pas seulement l'extension du personnel de la représentation nationale; elle en changea l'esprit et en agrandit l'horizon. Les deux assemblées rivales étendirent simultanément leurs attributions. Cela fut surtout sensible aux états royalistes de Rennes, obligés de compter davantage avec l'esprit ombrageux d'une population alarmée pour l'intégrité de sa foi. La grandeur de la crise, l'étendue des sacrifices qu'elle impose, les conduisent à s'occuper des questions les plus délicates. L'assemblée envoie des agens à l'étranger; elle délibère sur leur correspondance, en même temps que, par l'établissement d'un comité permanent désigné sous le nom de *commission intermédiaire*, elle assure sa participation à la gestion administrative dans l'intervalle des sessions. Isolé au sein d'une province insurgée presque tout entière, le prince de Dombes ne peut rien contester à l'assemblée qui seule prête à son gouvernement quelque force morale. Que refuser d'ailleurs à des catholiques bretons qui, trois années avant la conversion du roi et avec la certitude d'assumer une impopularité universelle, ont le courage de tenir à Henri IV le langage que nous allons entendre?

« Les gens des trois états, vos très humbles et très fidèles sujets de votre pays de Bretagne, sire, reconnaissent à leur grand regret l'orage de la rébellion sous le nom de ligue tombé sur notre province, en laquelle l'Espagnol, ancien ennemi du royaume, vient de prendre pied, y étant appelé par le duc de Mercœur, ennemi déclaré de votre majesté, de l'état et couronne de France. Pour opposer les pernicious desseins de vos ennemis jà trop avancés, vos fidèles et obéissans sujets jurent et protestent avoir une ferme volonté et intention d'employer et leur vie et leurs biens pour votre service, et au maintien de votre état audit pays et duché de Bretagne inséparablement uni et incorporé à la couronne, à la libération et conservation de leur patrie en laquelle ils sont nés et auprès de laquelle ils savent rien ne se pouvoir estimer plus digne, suppliant très humblement votre majesté, sire, par votre bonté paternelle, par la compassion que vous avez de leurs misères et oppres-

sions, et par l'heur et valeur qui accompagnent vos actions et entreprises, les vouloir secourir et assister d'une partie de vos forces et crédit de concert avec les rois, princes, potentats et républiques alliées et confédérées de la couronne de France, et comme votre majesté leur a fait paraître ci-devant la bonne volonté et sollicitude qu'elle a à leur conservation et liberté, nous pensons, sire, que, vos armées étant employées au milieu de la France où s'est nourrie et épandue la félonie, le plus prompt secours pour combattre en cette province l'insolente ambition de l'Espagnol est l'aide du royaume d'Angleterre, car le mal croît et gagne de jour en jour, et a jà occupé toute votre dite province, ne restant pas de villes de retraite à vos fidèles sujets que Rennes, Ploërmel, Vitré et Malestroit, offrent les gens des trois états assemblés sous votre autorité et permission, leur pays étant remis en liberté, payer et rembourser les frais et dépenses des armées qui seront employées en leur dite libération des Espagnols par les moyens les plus propres que nous pourrons aviser, instituent le sieur de La Bouchetière leur trésorier avec tout pouvoir d'en passer et consentir toute assurance et promesse au nom desdits états (1). »

Il fallait que l'arrivée des Espagnols en Bretagne et les prétentions qu'affichait Philippe II sur cette province y eussent provoqué une bien vive émotion pour amener les états à souhaiter le secours toujours suspect de l'Angleterre. Ils n'hésitèrent pas cependant, et leur session était à peine terminée que leur trésorier se rendait à Londres avec plein pouvoir de traiter et s'engager au nom des états de Bretagne pour la dépense nécessaire à un armement.

Après s'être concerté avec Beauvais Lanocle, ambassadeur de Henri IV près la reine Élisabeth, La Bouchetière signait le 4 avril 1591 un arrangement avec les ministres de cette princesse, et trois mille Anglais venaient débarquer à Paimpol, pendant que cinq mille Espagnols se fortifiaient à Blavet dans l'espérance de prendre pied sur un littoral qu'ils entendaient bien ne plus quitter. A l'heure des grandes crises, on compromet souvent l'avenir pour échapper aux difficultés présentes. Les deux partis en Bretagne en firent la triste expérience. Tandis que les Espagnols, en s'appuyant sur le duc de Mercœur, travaillaient à s'assurer dans la péninsule des positions inexpugnables, les Anglais faisaient un semblable calcul, et aspiraient à tirer d'une dispendieuse expédition un profit plus sérieux que les indemnités fort incertaines promises à la reine Élisabeth par les états. L'espérance d'occuper Brest leur fit oublier un moment la perte de Calais, et lorsqu'ils eurent rencontré des ob-

(1) Registre des états. Bibliothèque impériale, fonds Blancs-Manteaux, 75.2, séance du 30 décembre 1590.

stacles insurmontables à ce dessein, ils se rejetèrent sur un établissement à Morlaix. Dans un jour de découragement, ils avaient obtenu de Henri IV une sorte de demi-promesse à laquelle le monarque fut heureux de pouvoir opposer auprès de sa bonne sœur d'Angleterre l'indomptable résistance de ses sujets bretons. Si les projets du cabinet britannique ne tardèrent pas à inquiéter le patriotisme armoricain, les procédés des soldats du général Norris exaspérèrent plus vite encore un peuple honnête, outragé chaque jour dans ses croyances par des bandes d'iconoclastes. Une année s'était à peine écoulée que l'assemblée qui avait négocié par ses agens particuliers l'envoi de ces périlleux auxiliaires adressait à Henri IV des plaintes qui, si elles touchèrent son cœur, ne durent rien révéler à sa prévoyance.

« Sire, disaient les trois états en terminant la session de 1592, les gens de guerre étrangers qui ont entrée en ce pays sous votre autorité ont profané, pillé et brûlé les églises, rançonné et massacré les prêtres, répandu le sang jusque sur l'autel, foulé le saint-sacrement aux pieds. Plaise à votre majesté ordonner à messieurs ses lieutenans-généraux audit pays de maintenir et faire garder inviolablement les droits, franchises et libertés de l'église catholique, conforter les ministres d'icelle, et présentent vos sujets dudit pays très humble requête à Dieu qu'il lui plaise, sire, vous inspirer tellement par l'infusion de sa sainte grâce que vous embrassiez bientôt la religion catholique, apostolique et romaine.

« La licence des gens de guerre est telle et si dérégulée sur votre pauvre peuple qu'ils n'ont omis ni épargné aucune espèce de violence pour l'épuiser, et ont exercé toutes les cruautés que le fer, la corde et le feu leur ont pu administrer. Après avoir misérablement tourmenté et géhenné les paysans en leur personne, ont pillé et brûlé les maisons et meubles, pris le bétail ou icelui rançonné par tête, ont violé femmes et filles sans aucune considération de l'âge, ont contraint les maris de racheter leurs femmes et réduit votre peuple à telle extrémité qu'il a été contraint d'abandonner maisons et familles et chercher l'espoir de sa sûreté aux forêts entre les plus cruelles bêtes, aimant mieux habiter avec les animaux sauvages que de devenir prisonniers aux mains des gens de guerre par faute de moyens de se racheter (1). »

Mais, tandis que le parti royaliste traçait un tableau si sombre des violences particulièrement imputables aux auxiliaires étrangers, il se trouvait conduit par l'imminence du péril à tenter les derniers efforts pour retenir ceux-ci sur le sol qu'ils ravageaient si cruellement, et la même contradiction se produisait presque au

(1) Registre des états de Rennes. Remontrances au roi, 5 janvier 1593.

même moment à Nantes, où les états de la ligue, de plus en plus alarmés des projets de l'Espagne, suppliaient pourtant don Juan d'Aquila d'obtenir de sa majesté catholique une augmentation de l'effectif entretenu par elle en Bretagne. Les états de Rennes envoyèrent une députation en Angleterre pour y solliciter des secours plus considérables, et leurs agens reçurent l'ordre de passer ensuite en Hollande, afin d'intéresser les états-généraux au triste sort de la Bretagne. Cette double négociation échoua. La seule trace qu'on en rencontre aux registres des états est une lettre du 11 avril 1594. Cette pièce constate que tous les efforts tentés à Londres ont été inutiles. L'un de ces députés, le sieur de Montmartin, nous apprend dans ses *Mémoires* qu'ayant été présenté à la reine Élisabeth par Beauvais Lanocle, « ladite reine lui fit entendre quelques petites plaintes, mais sans déclarer toutefois qu'elle voulait abandonner son bon frère, ajoutant qu'avant de faire réponse elle désirait être éclaircie de quelques ouvertures qu'elle lui avait faites (1). »

Ces ouvertures tendaient à obtenir du roi l'abandon de Brest aux Anglais ou à leur laisser au moins la possession de Morlaix, que le maréchal d'Aumont venait de reprendre avec leur assistance, et qui pouvait devenir, moyennant quelques travaux, une position formidable pour dominer l'entrée de la Manche. Avertis de ce projet, Montmartin et ses collègues déclarèrent que la province se soulèverait tout entière pour en empêcher l'accomplissement. D'un autre côté, la reine fut informée par un agent secret envoyé vers le marquis de Sourdéac, sur lequel le cabinet anglais avait cru pouvoir compter, que le gouverneur de Brest, digne du sang de Rieux qui coulait dans ses veines, résisterait jusqu'à la mort aux ordres même du roi, s'il en recevait jamais celui de livrer cette place aux Anglais. Cette princesse ne put enfin ignorer, d'après l'attitude des députés bretons, que les états ne ratifieraient point la cession de Morlaix, en admettant que Henri IV parvint à s'y résigner. Découragée dès lors d'une entreprise qui restait inutile à la grandeur de son pays sans pouvoir, depuis la conversion du roi, profiter à la cause protestante, Élisabeth prit bientôt après la résolution de rappeler ses troupes, et l'évacuation de la Bretagne par les Anglais ne tarda point à commencer. Cette province n'eut pas aussi bon marché de l'obstination castillane ; ce fut seulement en 1598, au moment de disparaître de cette scène qu'il avait agitée si longtemps, que Philippe II put se résoudre à abandonner le coin de terre auquel l'attachaient les derniers rêves de son ambition toujours trompée.

Ce qui honore à jamais ces états de Rennes délibérant au milieu de l'insurrection qui les bloque, c'est la fermeté avec laquelle ils

(1) Mémoires de Montmartin, ccxcix.

maintiennent les droits de la province en face d'une royauté dont ils sont les serviteurs ardemment dévoués. Quoique issu de cette maison de Bourbon dont ils défendent si courageusement le droit à la couronne, le prince de Dombes n'a pas de censeurs plus sévères et parfois plus môroses que messieurs des états et du parlement. Les magistrats surtout se montrent impitoyables pour ses légèretés, et n'hésitent pas à reprocher avec éclat au jeune gouverneur de faire la cour aux dames de Rennes lorsqu'il faudrait être tout entier à ses devoirs. Deux députations sont successivement envoyées pour dénoncer ces faiblesses amoureuses à un monarque beaucoup plus indulgent pour ces torts-là que les graves magistrats, qui avaient peut-être de jolies femmes. En butte aux inimitiés du parlement, aux suspicions des membres de la commission intermédiaire, le prince de Dombes s'empresse de quitter Rennes sitôt qu'il le peut faire avec honneur. Les pouvoirs du gouverneur passent aux mains du lieutenant-général pour le roi, d'Épinay Saint-Luc, qui dirige les opérations militaires sous les ordres supérieurs du maréchal d'Aumont; mais encore que M. de Saint-Luc soit un homme d'un caractère ferme et résolu, la commission intermédiaire ne se laisse aucunement intimider par ses menaces, et sitôt que les états sont rassemblés, le lieutenant-général, placé sur la sellette, se voit arracher chaque jour par leur attitude comminatoire quelque concession nouvelle.

Aux états de 1595, la noblesse et le tiers élèvent par exemple la prétention de constituer un conseil de finances permanent pour assister le gouverneur, conseil sans l'approbation préalable duquel celui-ci ne pourrait faire ordonnancer aucune dépense. M. de Saint-Luc, repoussant cette prétention au nom du roi, par les raisons même que nous pourrions donner aujourd'hui, fait remarquer aux commissaires que ce serait placer le gouvernement tout entier entre les mains des états, et qu'il manquerait à ses devoirs, s'il se prêtait, au préjudice de l'intérêt public, à une aussi dangereuse usurpation. Cependant, après des discussions très vives, le lieutenant-général, pénétré de la nécessité de marcher d'accord avec l'assemblée, accepte la nomination par les trois ordres d'un contrôleur des finances, lequel assistera le gouverneur ou son lieutenant, mais avec une autorité purement consultative.

La situation de la province, écrasée par les garnisons royales autant que par les troupes ennemies, provoque des discussions violentes et fournit matière à des reproches auxquels Saint-Luc répond avec autant de sang-froid que de sagacité. Les états exigent préalablement à tout vote financier la promesse que les quatorze régimens existant nominalement en Bretagne seront ramenés à neuf, toujours maintenus au grand complet de leur effectif, et qu'une

liste sera dressée concurremment avec leurs commissaires de toutes les places fortes véritablement utiles à la sûreté de la province, les autres devant être démolies dans le plus bref délai. L'assemblée somme enfin le lieutenant-général de lui présenter un état complet des dépenses militaires pour l'année 1596. Deux jours après, Saint-Luc l'adresse aux états; les trois ordres, délibérant d'abord chacun dans sa chambre, le discutent avec sévérité, et finissent par le rejeter en assemblée générale comme contenant certaines garnisons inutiles. Saint-Luc consent alors à présenter un autre projet plus conforme aux vues de messieurs des états, en réservant cependant l'approbation du roi et en réitérant au nom de Henri IV la promesse de venir bientôt lui-même en Bretagne pour terminer la guerre par un grand coup.

Aucune assemblée n'a discuté de nos jours un budget avec une plus rigoureuse sollicitude que ces états de 1595. La commission *des voies et moyens*, comme on l'appellerait aujourd'hui, terminait par de graves paroles l'exposé la situation des finances. « Les états tirent avec une extrême compassion la dernière goutte de sang du peuple misérable qui ne respire plus que par espérance d'une prochaine paix ou du secours d'une puissante armée entretenue et conduite par sa majesté. Ils accordent qu'il soit levé extraordinairement pour chacun feu de fouage 3 écus, faisant 100,000 écus et plus, à la condition que le prix de la garde de M. le maréchal sera pris sur cette somme, et qu'il ne puisse se faire aucune autre levée extraordinaire sans leur consentement, sous quelque forme que ce soit. Les états entendent d'ailleurs que le bail à ferme des impôts et billots et autres deniers levés par leur consentement sera fait en leur générale assemblée par MM. les commissaires du roi, comme étant de leurs droits et privilèges, espérant que les enchères s'y feront avec une entière liberté, et sous cette condition entendent consentir lesdites levées (1). » M. de Saint-Luc résista, paraît-il, très vivement à l'obligation de faire passer l'adjudication des fermes en la salle même des états. Dans la séance du 12 décembre, cette difficulté se reproduit sur l'observation d'un commissaire du roi; mais l'assemblée, persistant dans son vote, se borne à ordonner de communiquer au lieutenant-général les procès-verbaux d'adjudications antérieures passées en pleins états à Vannes et à Dinan, sous le gouvernement du duc de Montpensier, sans aucune observation des représentans de sa majesté. Dans la même séance, elle désigne trois membres, dont elle notifie le choix à M. de Saint-Luc, pour assister le gouverneur ou son représentant au conseil des finances. Dans leurs cahiers, les états

(1) Registre des états, 2 décembre 1595.

renouvelèrent enfin avec un redoublement d'énergie la plupart de leurs remontrances précédentes. Ils réclament l'abolition de la traite foraine, l'attribution exclusive des bénéfices ecclésiastiques de la province aux sujets bretons, la suppression des charges françaises au parlement, « afin que les originaires ne soient plus taxés ni d'insuffisance ni d'infidélité, » et avant tout l'abolition des offices nouveaux créés moyennant finances; il insistent pour une prompte démolition des fortifications des châteaux, repaires de bandits redoutables aux populations; ils demandent que le roi fasse élever dans la religion catholique MM. de Rohan et de Laval, alors mineurs, « destinés à être les deux principales lumières de son autorité dans la province, en les pourvoyant de docteurs éclairés et suffisants; » ils finissent en exprimant la confiance que leur inviolable fidélité sera le gage de celle « avec laquelle sa majesté, en sa grande bonté et justice, maintiendra toujours les libertés et privilèges jurés par les rois ses prédécesseurs. »

Quelquefois les états, malgré leur ardent royalisme, contestaient à la couronne des attributions qui lui sont aujourd'hui universellement reconnues dans toutes les monarchies constitutionnelles. La session de 1596 en fournit un exemple éclatant. Les habitants de Saint-Malo, constitués, comme on l'a vu, en une sorte de république indépendante depuis 1589, avaient refusé durant plusieurs années de se faire représenter aux états de Nantes comme à ceux de Rennes. Au duc de Mercœur, qui les somma de comparaître, ils avaient répondu avec une suprême impudence que les chemins étaient trop mauvais pour que leurs députés pussent se mettre en route (1). Pourtant, l'abjuration de Henri IV et le progrès de ses armes ayant amené les Malouins à reconnaître le gouvernement royal, ils se décidèrent à envoyer des députés à Rennes en 1596; mais leurs délégués parurent aux états tenant à la main la capitulation ratifiée par le monarque qui les avait exemptés de tout impôt durant six années. Cette prétention, que la ville de Dinan produisit de son côté en alléguant un titre semblable, suscita au sein de l'assemblée le plus violent orage. Les trois ordres déclarèrent d'une voix unanime qu'aucun membre de la communauté sociale n'avait ni le droit de s'en séparer ni celui de se dérober aux charges publiques, et qu'un acte où pareille prétention se trouvait énoncée était réputé nul de plein droit aux yeux des états, qui n'y avaient point participé. Les députés de Saint-Malo durent se contenter de prendre des réserves, et le roi, devenu assez fort pour n'avoir plus à ménager ses ennemis, ne parut guère s'inquiéter de défendre la plénitude de son droit au préjudice des recettes de son trésor.

(1) Dom Taillandier, *Histoire de Bretagne*, t. II, liv. xix.

Cette assemblée, dont l'attitude était si fière devant le lieutenant-général du roi et devant le monarque lui-même, éprouvait cependant pour ce prince la plus respectueuse admiration. La conviction que Henri IV pouvait seul terminer la guerre civile par sa présence, le besoin de le voir au milieu de cette province désolée, alors en proie à toutes les misères humaines depuis la guerre jusqu'à la famine et à la peste, étaient devenus pour tous les députés une sorte d'obsession. L'expression en est consignée à toutes les pages des délibérations. Déjà exprimé au procès-verbal de 1595, ce vœu se retrouve dans celui de 1596. Il est reproduit l'année suivante sous de formes quasi menaçantes. L'abandon où le roi semble tenir la Bretagne, accablée de tant de maux, paraît pour les députés de cette province justifier une résolution suprême. Sur l'assurance qui leur est donnée par les commissaires du roi que sa majesté est résolue à partir sous quelques semaines, ils se décident à rester en permanence jusqu'à son arrivée, en suspendant tout vote de subsides « tant que le roi n'aura pas assisté ses fidèles sujets par le secours si désiré de sa présence. »

Le maréchal de Brissac venait de succéder au maréchal d'Aumont, mortellement blessé au siège d'une bicoque, entrepris, s'il faut en croire la chronique, pour des motifs peu dignes de lui. La résolution des états causa le plus grand trouble au nouveau gouverneur, moins assuré qu'il ne le disait lui-même du prochain voyage du roi. Pour faire rapporter cette délibération, M. de Brissac parut dans l'assemblée accompagné de M. de Montbarot, gouverneur de la ville, et du fidèle sénéchal Le Meneust de Bréquigny, qui avait conservé Rennes à Henri IV. L'allocation fort originale du comte de Brissac aux trois ordres est résumée par le greffier des états dans les termes que voici : « M. le maréchal a dit que la province ressemble à un malade fort affligé auquel est besoin de pourvoir de prompts remèdes. Ceux qui l'assistent, ayant les drogues pour le médiciner, n'osent pourtant les appliquer sans la présence du médecin, en attendant lequel, si on diffère de nourrir le malade et le pourvoir des choses nécessaires pour le soutenir, il sera certainement décédé. Il dit que la province, c'est le malade et le roi le médecin, attendant la venue duquel est besoin pourvoir à l'entretien de l'armée sans le secours de laquelle ce pays ne peut subsister et demeurerait en proie aux ennemis, et que mieux vaut pays gâté que pays perdu. A cette fin, M. le maréchal a supplié messieurs des états d'aviser au moins un fonds pour l'entretien de l'armée (1). »

Trois refus successifs ne découragent pas le maréchal. Il revient

(1) Registre d's états, séance du 17 décembre 1597.

à la charge, se disant assuré de la très prochaine arrivée du roi, qui prendrait certainement pour une injure une persistance de nature à changer la résolution la plus arrêtée. Vaincus par l'insistance de M. de Brissac, les états finissent par autoriser leur trésorier à traiter avec le sieur Zamet pour 150,000 écus, dont ce banquier fera l'avance sous promesse que cet emprunt sera couvert par eux à leur session prochaine.

Si Henri IV tarda trop à désarmer une insurrection qui n'avait plus de racines, c'est que ce prince tenait le duc de Mercœur pour bien plus puissant qu'il ne l'était en effet, et s'il se résolut tout à coup, dans les premiers mois de 1698, à pénétrer en Bretagne, il y fut probablement amené par la délibération des états, qui lui fit de ce voyage un devoir impérieux. Convoitée par les Espagnols, ravagée par les bandits, épuisée par la famine, la Bretagne n'avait en 1598 ni la volonté ni le pouvoir d'opposer aucun obstacle à un roi victorieux réconcilié avec l'église. Ce fut très gratuitement que le roi paya à Emmanuel de Lorraine, pour prix d'une soumission que celui-ci ne pouvait plus refuser, 4,295,000 livres qui feraient environ 14 millions de notre monnaie. Dans l'état d'abandon où se trouvaient alors M. et M^{me} de Mercœur, Henri IV aurait pu couvrir à moins de frais le premier scandale éclatant que sa maison ait donné à la France. Quoi qu'il en soit, un bâtard de quatre ans devint l'époux d'une princesse de six, issue des plus grandes races de l'Europe; cet enfant, légitimé, créé duc de Vendôme, pair de France et gouverneur de Bretagne, entra solennellement à Nantes sur les genoux de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, sa mère, et celle-ci reçut les mêmes honneurs que ceux qui avaient été rendus à Madame, sœur de Henri IV.

Le roi, devenu maître de Nantes à prix d'argent, ne s'y montra pas d'humeur joyeuse. Il y pénétra entouré de ses hommes d'armes et presque en conquérant. Henri refusa la pompe de l'entrée royale, en retenant toutefois pour payer son armée les 23,000 écus d'or votés par la municipalité afin d'en acquitter les frais. A peine installé dans le château des ducs de Bretagne, ce prince renouvela le personnel de la mairie et de la garde civique, sans tenir aucun compte des privilèges attribués à la ville de Nantes par les lettres patentes de Henri II. Il confia la mairie à Charles Harrouis de l'Épinay, qui l'occupait en 1589, et auquel sa fidélité avait valu un long et cruel emprisonnement. La situation politique justifiait une telle mesure; mais nous verrons bientôt que ce prince ne devait pas s'arrêter là. Henri IV donna le gouvernement de la ville et du comté de Nantes au duc de Rohan-Montbazan, et laissa dans cette ville Gabrielle d'Estrées, qui y donna le jour au chevalier de Vendôme. M. de Montbazan reçut pour instruction de consulter la du-

chesse de Beaufort sur toutes les difficultés qui pourraient survenir; puis, après avoir signé l'acte mémorable qui couronnait son règne (1), le roi s'empressa de quitter une ville où sa verve gasconne ne trouvait guère à s'épancher.

Ce prince ne pouvait visiter la Bretagne sans paraître dans la cité qui lui avait donné, au milieu d'une défection générale, des marques d'une persévérante fidélité. Il se rendit donc à Rennes à travers des campagnes ruinées, à l'aspect desquelles il s'écria, dit-on : « Où ces pauvres Bretons prendront-ils tout l'argent qu'ils m'ont promis ? » On lui avait promis beaucoup d'argent en effet, car, avant de se séparer, les derniers états s'étaient engagés à voter en dehors des dépenses ordinaires un fonds spécial de 200,000 écus pour la bienvenue du roi, s'il accomplissait enfin le voyage depuis si longtemps demandé. Un ordre royal venait de convoquer à Rennes ces états *affamés de voir le roi*. Le clergé, la noblesse, les députés des communautés, affluèrent de tous les points de la province. Les membres des trois ordres, avec MM. du parlement en robes rouges, entouraient sa majesté, quand le 9 mai, par un beau soleil de printemps, elle entra dans sa bonne ville, jonchée de fleurs, le front joyeux, le sourire aux lèvres, le geste paternel et fier. Lorsqu'à la porte Toussaints le sénéchal lui présenta deux magnifiques clés d'or : « Je les accepte, mais je préfère les clés de vos cœurs, s'écria le roi, aussi prodigue à Rennes de mots charmans pour ses amis éprouvés qu'il l'avait été de millions à Nantes pour ses anciens adversaires. Les bons bourgeois royalistes, les magistrats et les nombreux suppôts du palais étaient devant Henri IV dans des transports d'admiration continue; l'un d'entre eux nous a laissé de ce prince une photographie saisissante. « C'est un fort agréable prince, fort familier à tout le monde, mêlé à toutes choses sans grande longueur de discours et adonné à toute sorte d'exercices; de moyenne taille, la barbe toute blanche, le poil blond commençant à grisonner, et l'œil plaisant et agréable, peut avoir l'âge de quarante-six à quarante-sept ans; néanmoins sa barbe le rend plus vieil qu'il n'est (2). »

Durant la semaine que Henri IV leur consacra, les habitans l'accablèrent de fêtes et de plaisirs. Ce fut une suite impitoyable de collations, de bals, de parties de bagues et de chasse dont le notaire Pichart s'est constitué le Dangeau. Entre mille anecdotes moins piquantes, il nous apprend que « comme le sieur roi sortait de Saint-Pierre, un appelé Gravelle, *mente captus*, s'adressa à sa

(1) Édit de Nantes du 13 avril 1598.

(2) Journal du notaire Pichart. — *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. III, c. 1757.

majesté, lui disant qu'il le faisait son prisonnier et qu'il était le duc de Bretagne. Sur ce qu'il lui fut empêché d'approcher du roi, le dit fol prit M. de Montbarot aux jambes et s'y opiniâtra tellement qu'il fut fort difficile de l'en ôter. » Henri se tira moins heureusement d'une autre rencontre qui lui fit prolonger de vingt-quatre heures son séjour à Rennes. « En fut cause une demoiselle qu'il voulut voir de plus près. C'était la femme d'un capitaine appelé Desfossés, auquel le roi a fait depuis beaucoup d'avantages, et l'a envoyé pour aller à Calais, dont il est sergent. »

En quittant Rennes, le roi y laissa M. de Rosny pour débattre avec les états toutes les questions financières. Le comte de Molac, qui avait eu le premier jour la présidence de la noblesse, dut la céder au baron d'Avangour, comte de Vertus, survenu le lendemain, lequel la prit probablement comme seigneur issu du sang de Bretagne. L'évêque de Cornouaille présida pour le clergé, et le sénéchal de Rennes pour le tiers. Une déclaration du roi, communiquée à l'ouverture de l'assemblée, lui annonçait que ses vœux avaient été accueillis sur plusieurs questions fort importantes. Dans les instructions données par le roi à ses six commissaires, on remarquait en effet les points suivans : remise des arrérages de toute nature dus au trésor royal par la province; déclaration que les fouages et impôts seront continués en la manière accoutumée avec promesse de n'augmenter les levées de deniers que du consentement préalable des états; retrait de toutes les impositions établies par le duc de Mercœur qui ne seraient pas sanctionnées par eux; promesse de soumettre à une vérification rigoureuse l'état des garnisons, de faire démolir dans le plus bref délai toutes les fortifications reconnues inutiles, et d'interdire aux seigneurs toute levée d'hommes ou d'argent sous peine de confiscation; engagement de donner les devoirs à ferme d'après le mode d'adjudication publique recommandé par les états, et d'en déposer les deniers aux mains de leur trésorier (1).

C'étaient là des concessions très considérables, et l'on pouvait croire qu'elles suffiraient pour désarmer toute opposition. Cependant il n'en fut pas ainsi, les états ayant cru remarquer une sorte de lacune dans la déclaration royale. Sa majesté n'avait ni juré, ni promis, à l'exemple de tous les princes ses prédécesseurs, de garder inviolablement les libertés et privilèges de la province. Le roi semblait donc retenir en principe les droits que sa bonté lui faisait abandonner dans certains détails. C'était sur ce point délicat qu'on sou-

(1) Registre des états. Règlement arrêté à Rennes en conseil, le roi présent, 14 mai 1598.

haitait une explication. En se plaçant sur un pareil terrain, les états et les commissaires du roi ne tardèrent pas à se brouiller. M. de Rosny parut indigné que des sujets osassent rappeler leurs droits à un souverain au moment où celui-ci s'occupait de leurs intérêts avec une sollicitude si paternelle. Les sieurs Roger, Harpin et Turcant, maîtres des requêtes, furent donc envoyés pour les admonester, mission dont ces fonctionnaires s'acquittèrent avec une raideur tout administrative. « Messieurs des états n'ont pas à entrer en forme de traité avec le roi, mais à délibérer sur ce qu'il leur fait proposer. On ne peut s'arrêter à la demande de confirmation de leurs privilèges, puisqu'il y a bientôt neuf ans que le roi est roi comme aujourd'hui. »

Cette communication provoqua l'envoi d'une députation des trois ordres aux commissaires afin de leur demander déclaration particulière des promesses du roi mentionnées par eux; mais l'abbé de Sainte-Croix, l'un des députés, ne tarda pas à venir annoncer à l'assemblée que lui et ses collègues « ont très peu profité en leur députation, laquelle a été tenue par MM. les commissaires pour une marque d'irrévérence plutôt que de bonne affection au service du roi, ceux-ci leur déniaient en outre la déclaration qu'ils demandaient comme chose qui ne dépend d'eux, mais de sa majesté seule à laquelle il serait fort malséant d'en faire la demande (1). »

La question se trouvant posée dans de pareils termes par les représentants du monarque, les états agirent peut-être prudemment en n'engageant pas une lutte inopportune. Ils votèrent sans discussion toutes les sommes demandées au nom du roi, en ajoutant au produit des impositions ordinaires les 200,000 écus promis pour le voyage du monarque. L'auteur des *Œconomies royales* quitta la Bretagne aussi éclairé sur ses besoins et ses ressources que sur les moyens de les mettre en œuvre. Le surintendant, dont la fille épousa l'héritier de la maison de Rohan, fut au conseil du roi le protecteur assidu des intérêts bretons, et c'était toujours à lui que s'adressaient les députés des états chargés de porter à la cour le cahier des remontrances.

Ce gouvernement réparateur cicatriza promptement les plaies de la malheureuse Bretagne. Au bout de quelques années, elle commença de se repeupler, la corde et la roue ayant fait justice des scélérats qui l'avaient opprimée; mais ce règne si admiré et sous tant de rapports si admirable profita moins aux institutions de la France qu'à ses richesses, et sitôt que le grand roi descendit dans la tombe, la royauté se retrouva plus faible qu'elle ne l'avait jamais été. Trop modéré pour aimer le despotisme, Henri avait pourtant la re-

(1) Registre des états, 22 mai 1599.

ligion du droit monarchique dont son épée avait assuré le triomphe. C'est le premier roi de droit divin qu'ait eu la France, car il ne se croyait comptable à personne du pouvoir qu'il tenait « de Dieu et de son épée. » Nullement défavorable aux états provinciaux quand ceux-ci lui transmettaient des avis constamment recherchés par sa bonne foi, il s'irritait à la pensée qu'ils pouvaient songer à faire prévaloir leur volonté contre la sienne en plaçant un autre droit à côté du sien. Lorsqu'aux états de Bretagne ses commissaires tinrent le langage que nous venons de rappeler, ils exprimaient la pensée la plus persistante d'un souverain aussi porté aux concessions individuelles qu'inflexible sur les principes. Si la plénitude de son pouvoir semblait en question, ce prince perdait cette liberté d'esprit qui faisait le charme de sa personne et le succès de sa politique. La Bretagne l'éprouva plus d'une fois. Avant de quitter Nantes par exemple, Henri IV avait décidé qu'au lieu de nommer annuellement leur maire les électeurs de cette ville formeraient désormais une triple liste sur laquelle il choisirait ce magistrat. Le même système devait être appliqué à la nomination du sous-maire et du capitaine des compagnies bourgeoises; mais quand Charles Harrouis sortit de charge, le roi, créant le système des candidatures agréables, appelé depuis à une si brillante fortune, écrivit à la communauté pour l'inviter à placer au nombre des trois candidats le sieur de La Bouchetière, trésorier des états, « ce qui nous sera fort agréable, pour avoir donné beaucoup et de bonnes preuves de sa fidélité au bien de nos affaires et à celui de nos sujets (1). »

Soit impopularité personnelle, soit vieux levain d'opposition, le sujet ainsi recommandé ne réunit pas la majorité des suffrages. Cette résistance à sa volonté fit perdre au roi le sang-froid qui l'abandonnait rarement, et il écrivit *ab irato* aux habitans de Nantes la curieuse lettre qui suit : « Je trouve fort étrange de ce que au préjudice de ce que je vous ai ci-devant écrit pour élire maire de ma ville de Nantes pour la présente année le sieur de La Bouchetière, lequel j'ai toujours reconnu pour mon très fidèle serviteur, il y en ait eu quelques-uns d'entre vous si hardis que de s'y opposer et d'en nommer d'autres; c'est pourquoi je vous fais ce mot de ma main par lequel vous saurez que ma volonté est que le sieur de La Bouchetière soit élu et nommé, qu'il n'y ait aucune faute, et que je sois obéi en cela; autrement j'aurai occasion de chercher les moyens de me faire obéir, à quoi je suis résolu, et de vous témoigner l'envie que j'ai de faire pour vous lorsque vous m'en donnerez sujet (2). »

(1) Lettre datée de Fontainebleau, 22 avril 1599, aux maires, échevins, manans et habitans de la bonne ville de Nantes.

(2) 8 mai 1599.

Le roi n'attendit pas d'ailleurs le résultat d'un nouveau scrutin. Il nomma *proprio motu* le sieur de La Bouchetière maire de Nantes, et lui fit connaître sa nomination par une lettre affectueuse où les Nantais étaient assez malmenés et qui se terminait ainsi : « S'il n'est par eux entièrement satisfait à mes ordres, vous nous en tiendrez avertis afin d'y pourvoir selon le besoin qui en sera, car tel est notre plaisir (1). » Le sieur de La Bouchetière fut donc maire de par le roi. Lorsqu'un an après le moment fut venu de renouveler la mairie, les bourgeois adressèrent au roi une sorte de supplique dans laquelle, après avoir rendu hommage à la bonne administration du fonctionnaire nommé par sa majesté, ils demandaient qu'elle daignât leur rendre le droit de désigner pour l'année 1601 trois candidats, selon qu'elle l'avait réglé elle-même; mais Henri IV feignit de ne pas comprendre le sens de cette requête, et leur répondit, en vrai Gascon, que, puisqu'ils se tenaient pour satisfaits des services du maire actuel, il déférait avec plaisir à leur vœu en consentant à le maintenir en sa charge.

En matière de libertés municipales, Henri IV ne se gênait pas plus avec les vieux royalistes qu'avec les vieux ligueurs. Vers la même époque, il attribuait au gouverneur de Rennes la mairie perpétuelle de cette fidèle cité, et transformait le régime de sa communauté élective en se réservant la nomination des échevins. Ce prince, plus habile que prévoyant, fit au système municipal une guerre sourde, mais persistante, en souvenir de la puissance qu'il avait exercée durant les troubles, sacrifiant ainsi aux intérêts de ses raucunes ceux d'une bonne politique.

Après la paix de Vervins, qui lui permit de rétablir son commerce avec l'Espagne, stimulant principal de sa faible industrie, la Bretagne ne songea plus qu'à remettre ses friches en culture et à faire démolir les repaires d'où d'exécrables brigands s'étaient abattus sur ses campagnes. Coëtfret, Corlay, Douarnenez, lieux de sinistre mémoire, tombèrent d'autorité royale sous les malédictions publiques. Rien ne vint troubler l'harmonie qui s'établit sous le gouvernement nominal du jeune duc de Vendôme, suppléé par le duc de Rohan-Montbazon et le maréchal de Brissac, entre la royauté et la représentation provinciale. Le fils naturel de Henri IV fit son entrée solennelle à Rennes en 1608, à l'âge de quatorze ans, y ranimant au sein d'une population royaliste quelques restes du vieil enthousiasme que ce prince était si peu capable d'entretenir. Le bon ordre introduit dans les finances et la prospérité chaque jour croissante du royaume permirent à Sully d'accorder aux portions les plus mal-

(1) Lettre écrite à Fontainebleau, le 13 mai 1599, signée *Henri* et plus bas *Potier*, à notre cher et bien amez le sieur Hux de La Bouchetière, trésorier des états de notre province et duché de Bretagne, maire en notre ville de Nantes.

heureuses du pays des remises d'impôts et de longues surséances. Reconnaissans de cette bonne administration, sans se montrer pourtant fort expansifs, les états ne disputaient plus guère sur le chiffre des demandes adressées par le monarque que pour constater et conserver leur droit. Ils ne retrouvaient leur énergie que lorsque les privilèges de la province semblaient mis en question. Alors s'évanouissaient toutes les considérations de prudence, et ces fiers gentilshommes, presque tous vieux soldats de Mercœur, étaient prêts à remettre la main sur la garde de leur épée. Les états de Vannes en 1600 s'étaient passés dans une entente parfaite entre les trois ordres et les commissaires. Il arriva pendant cette tenue une lettre de cachet du roi qui prescrivait à l'assemblée d'avoir à choisir un autre procureur-syndic, « sa majesté ayant été informée par voie sûre que le sieur Biet du Coudray, syndic actuel des états, n'était pas noble d'ancienne extraction, qualité indispensable pour exercer de telles fonctions. » A ces mots, un orage éclata dans la salle, la noblesse tout entière s'écriant qu'elle était insultée dans son honneur, lorsque d'autres affectaient de se montrer sur cet article-là plus susceptibles qu'elle-même. Les trois ordres, adoptant sans débat une résolution commune, déclarèrent que la lettre lue par le maréchal de Brissac serait considérée comme non avenue, et le sieur du Coudray maintenu envers et contre tous dans des fonctions dont il n'était pas moins digne par lui-même que par le choix de l'assemblée seule compétente pour les conférer. Brissac, en homme prudent, ne donna pas suite à cette mauvaise querelle, et les choses en restèrent là.

Dans une autre occasion, les états furent un moment en proie à une émotion plus violente encore. Ils apprirent que M. de La Jallière, un de leurs membres, avait été arrêté la veille par le grand-prévôt sous l'inculpation d'un délit privé. C'était une violation du privilège d'inviolabilité qui leur avait été départi de temps immémorial pendant la durée de la tenue et dix-huit jours après sa clôture. A l'instant toutes les opérations furent suspendues, et une députation de six membres reçut charge d'aller délivrer le membre incarcéré, qui reprit sa place dans l'assemblée, les commissaires du roi s'empressant d'ailleurs de confirmer par leurs paroles le droit reconnu aux états (1). Mais la justesse d'appréciation que cette noblesse possédait à un degré si élevé dans les questions d'honneur lui faisait malheureusement défaut dans les questions d'affaires; intrépide pour défendre ses droits, elle était sans expérience et sans initiative pour en user. La suite de ce travail en fournira beaucoup d'exemples. J'en rapporte ici un seul, emprunté au règne qui nous

(1) Registre des états, séance du 17 juin 1632.

occupe. Durant la session de 1603, l'assemblée reçut la lettre suivante que je copie en entier d'après le registre des états : « Messieurs, je vous avais écrit pendant votre dernière assemblée que, si vous vouliez faire fonds d'une notable somme de deniers pour employer aux réparations des ponts, pavés, chaussées et mauvais passages de votre province, sa majesté en destinerait pareille somme pour parvenir plus promptement à la réfection desdits ouvrages, auxquels vous commettriez tels députés que vous aviseriez pour assister mes deux lieutenans en la voyrie sur la distribution desdits deniers, et feriez commencer les travaux ès endroits que vous jugeriez nécessaires. Sur quoi votre réponse n'a point satisfait à ce que sa majesté attendait de vous, car, ayant été d'avis d'en rejeter les frais sur les particuliers qui ont des fiefs ou des fonds joignant lesdits points et mauvais passages, vous avez ôté par ce moyen toute espérance d'y pourvoir, n'y ayant point de doute que les particuliers ne quittent plutôt leurs héritages que d'entrer en cette dépense, qui doit être supportée par le public, puisqu'il en reçoit la première commodité. C'est pourquoi je vous conseille d'apporter tout ce qui vous sera possible pour faire résoudre le pays à faire un fonds suffisant pour lesdites réparations, desquelles il ne doit pas appréhender la dépense, puisqu'il en recevra l'utilité. Assurez-vous que, de mon côté, je ferai en sorte que sa majesté y contribuera pour pareille somme, et tenez-moi toujours, messieurs, votre plus affectionné serviteur. Écrit à Fontainebleau le 8 de septembre de l'an 1608. Maximilien de Bethune. » Si avantageuse que fût une pareille proposition, les états, par un aveuglement inexplicable, refusèrent de l'accueillir en se fondant sur la misère de la province, quoique cette misère même fût un motif déterminant pour la faire accepter. Nous trouverons bientôt le cardinal de Richelieu en présence de difficultés semblables.

Sous Henri IV comme sous Louis XIII, les états n'eurent qu'une pensée, donner le moins d'argent possible au roi en demeurant étrangers aux intrigues qui divisaient la cour. Ils avaient l'instinct confus des périls auxquels serait exposée la monarchie le jour où disparaîtrait le prince qui avait amorti les factions sans consolider le pouvoir royal. L'opinion inclinait donc en Bretagne avec une force irrésistible vers la politique d'abstention qui avait prévalu si heureusement pour la province durant la première période des guerres de religion. Une pareille disposition était naturelle dans une contrée dont la noblesse restait encore étrangère à la cour et même à l'armée. La justesse en fut révélée sitôt que le poignard de Ravallac eut frappé le prince qui avait fait la royauté française si forte devant l'Europe, en la laissant si faible contre ses ennemis intérieurs. Condé, Soissons, Longueville, Vendôme, Bouillon, d'Épernon et leurs

complices, ne rencontrant aucun pouvoir avec lequel ils eussent à compter, purent commencer à jouer, tantôt entre eux, tantôt contre une femme vulgaire entourée d'avidés étrangers, une partie dans laquelle le pays ne s'intéressait à personne, ces joueurs éhontés étant de tout point dignes l'un de l'autre. Rarement d'aussi médiocres personnages susciterent d'aussi grands maux, et le honteux spectacle de cette première régence peut seul expliquer la faveur témoignée par la postérité à la seconde, aussi égoïste dans ses poursuites, aussi frivole dans ses projets, mais où du moins les vices étaient brillants et l'ambition excusée par la gloire.

La Bretagne parvint à demeurer étrangère à ces luttes durant lesquelles un roi, menacé par les défenseurs naturels de sa personne et de son trône, ne pouvait quitter sa capitale sans se faire accompagner par une armée. Les populations, les communautés et les états de la province refusèrent tout concours à une rébellion dont les auteurs se croyaient fondés à compter sur eux. Au plus profond du sol armoricain était en effet implantée cette grande maison de Rohan dont les aspirations avaient dépassé depuis un siècle les horizons de sa vieille patrie, et qui durant la jeunesse de Louis XIII fut engagée presque tout entière dans les intrigues seigneuriales. Alors grandissait au château de Blain, sous l'aile de la célèbre Catherine de Parthenay, sa mère, l'enfant qui allait donner au parti calviniste un chef héroïque, et, comme pour ajouter la séduction à la puissance, on voyait briller dans les deux branches de cette famille des femmes charmantes dont, au dire d'un contemporain, *l'esprit avait été trié entre les délices du ciel* (1).

Au prestige de la maison de Rohan venait se joindre, pour compromettre la tranquillité de la Bretagne, l'autorité du gouverneur de la province. Le fils de Henri IV n'avait hérité ni du charme, ni de la valeur de son père; c'était un esprit stérile et agité, incapable du repos plus encore que du succès, et très digne de trouver sa place dans le groupe d'eunuques politiques qui empêchaient le pouvoir de s'établir en se montrant eux-mêmes impuissans pour l'exercer; mais le titre de gouverneur de Bretagne ne lui maintenait pas moins une autorité considérable, autorité rehaussée pour l'époux de Françoise de Lorraine par les immenses possessions de la maison de Penthièvre.

César de Vendôme espéra pouvoir faire de la Bretagne un quartier-général pour l'insurrection des princes. Dans cette pensée, il tenta plusieurs fois d'armer la ville de Nantes, ou plutôt de déterminer cette ville à s'armer elle-même en appliquant à cet usage les importantes ressources financières de la communauté; mais ces

(1) D'Aubigné.

efforts tournèrent contre lui. Aucun succès n'était en effet possible pour le parti des mécontents sans l'active coopération des huguenots, fort nombreux dans le Poitou, et qu'il s'agissait d'introduire en Bretagne au moyen des intelligences qu'y possédaient MM. de Rohan. Or l'attitude menaçante des calvinistes sur les marches de la province était précisément pour la bourgeoisie nantaise l'objet du plus constant effroi. Ce fut dans la pensée de résister aux religionnaires et nullement pour prendre vis-à-vis du gouvernement de Marie de Médicis une position comminatoire que les compagnies bourgeoises se constituèrent au grand complet. Ce fut afin de seconder le duc de Montbazou, demeuré fidèle au roi, qu'elles reprirent en 1614 le pénible service des jours orageux, que la ville renouvela tout le matériel de son artillerie et remit en parfait état de défense les fronts démantelés de ses longues fortifications. Ce que voulait le gouverneur était donc tout le contraire de ce que voulaient les Nantais. Traitant avec les protestans pendant qu'il adressait au roi son frère des assurances réitérées de fidélité, Vendôme flottait entre la rébellion et l'obéissance; mais plus il inclinait vers les mécontents et les calvinistes, dont l'intérêt était alors inséparable, plus les Bretons se montraient fervens catholiques et royalistes dévoués. Ce fut ainsi que la Bretagne, malgré les efforts des princes mis à sa tête par l'imprudente tendresse de Henri IV, demeura la moins agitée de toutes les provinces du royaume sous le gouvernement de Marie de Médicis et de ses conseillers florentins. Elle accueillit le nouveau règne avec d'autant plus de faveur que la régente, alarmée des bruits qui arrivaient à la cour sur les dispositions de l'ouest, avait accordé à la Bretagne la chose à laquelle cette province tenait le plus, une ample et générale confirmation de tous ses droits, privilèges et libertés.

Au moment où s'ouvraient à Rennes les états de 1611, l'assemblée recevait en effet avec les lettres confirmatives qu'avait refusées Henri IV une déclaration par laquelle Louis XIII révoquait divers édits contenant création de nouveaux offices. Avant la clôture de la session, conformément à cette royale promesse, elle entendit la lecture d'une ordonnance de sa majesté portant révocation de cinquante-neuf édits en vertu desquels avaient été créés des offices dont les cahiers de remontrances avaient constaté l'inutilité et demandé la suppression. Cette ordonnance ajoutait une amnistie pleine et entière pour toutes les condamnations prononcées en matière d'impôt, donnait les assurances les plus formelles relativement à la franchise du sel, et promettait la punition des archers qui s'étaient livrés sur les marchés de la province à des voies de fait et vexations sous prétexte de punir les faux-sauniers; elle contenait enfin la déclaration précise qu'aucune taxe ne serait levée en Bretagne sans

le consentement préalable des états. De longues acclamations accueillirent ce don de joyeux avènement, et les états ne discutèrent sur aucune des demandes financières qui leur furent soumises par les commissaires du roi.

Il fallait l'impéritie de César de Vendôme pour attendre de la part d'une province satisfaite et tranquille une participation quelconque à des machinations politiques. Ce prince continua cependant de faire fortifier plusieurs places de ses domaines particuliers, et le duc de Retz lui amena en 1613 quelques troupes dans Ancenis au moment où les protestans paraissaient à la veille de se soulever dans le Poitou. La régente prit alors une résolution dont l'effet décisif laissa pressentir ce que serait, au sein de cette monarchie mise au pillage par une aristocratie sans pudeur, la force de l'autorité royale, lorsque celle-ci s'exercerait par un grand ministre en attendant le jour de s'incarner dans un grand roi. Elle conduisit Louis XIII à Nantes, et toutes les vellétés de résistance s'évanouirent. A la vue du jeune monarque venant se confier à sa loyauté, la Bretagne fut prise d'un accès d'enthousiasme indescriptible. Les états, réunis en présence de leurs majestés, les corporations municipales, qui se ruinèrent pour leur faire fête, les populations émues, rivalisèrent d'ardeur, au point que l'assemblée des états parut animée d'un véritable esprit de réaction contre les vieux vaincus de la ligue, si longtemps populaires.

Le 16 août 1614, les canons du château de Nantes et les cloches de la cathédrale ébranlèrent au loin les airs. Le roi, la reine-mère et leur suite assistaient à la grande fête nautique qui devait précéder leur entrée dans l'antique cité ducale, fête somptueuse dont les riches archives de Nantes ont conservé le programme avec les nombreuses quittances à l'appui. Ce fut un simulacre de combat naval suivi de l'attaque d'un château par sept galions armés en guerre. Après la prise de la forteresse, le cortège se forma pour entrer à Nantes. En tête marchaient dix compagnies de milice bourgeoise en belle ordonnance. Les six premières portaient les couleurs du roi, *incarnat blanc et bleu*; trois étaient aux couleurs de la reine, *peusée et gris-blanc*; une portait celles de la ville, *noir et blanc*. Venaient ensuite sous deux dais de velours aux armes royales Marie de Médicis et le jeune roi, qui maniait avec grâce un joli petit cheval bai aux acclamations d'un peuple immense. Il était nuit close avant que leurs majestés pussent obtenir le droit de se reposer des plaisirs de la journée, car il fallut, à chaque station, subir des surprises et des magnificences nouvelles. Parmi celles dont le souvenir a été gardé par la chronique locale, on cite l'exhibition de transparens ingénieusement éclairés qui représentaient Henri IV et Louis XIII vêtus en Hercules, foulant aux pieds le dragon du jardin des Hespérides.

Ces enseignes avaient été brossées par un peintre qui parcourait en touriste les bords de la Loire, dont quelques paysages se font reconnaître encore dans ses pages immortelles. Cet artiste inconnu s'appelait Nicolas Poussin. Toutes ces belles représentations terminées, le roi dut essayer encore une longue harangue de M. Charette de La Collinière, sénéchal et maire de Nantes, entouré des échevins et des notables en robes de cérémonie. Ce magistrat présenta au jeune prince trois clés de vermeil « si riches qu'on n'en avait pas encore offert de semblables à quelque majesté que ce fût en pareille cérémonie, ce dont le roi fut grandement ravi, et témoigna son contentement par le serein de son visage. »

Messieurs du corps de ville, peu au courant des usages de la cour, croyaient avoir fait grandement les choses en envoyant à chacun des seigneurs de la suite de leurs majestés quelques pipes d'excellent vin, et en y joignant pour les dames des caisses de confitures exquises. Aussi furent-ils un peu surpris le lendemain en voyant les écuyers, les archers des gardes et jusqu'aux aumôniers du palais, s'emparer, en vertu du droit de leur charge, de tous les meubles, ustensiles, tapisseries et ornemens qui avaient servi à la solennité de la veille. Tout y passa, ou dut être racheté à beaux deniers comptans, depuis les grands Hercules jusqu'aux beaux carreaux de velours à crépines d'or sur lesquels s'étaient agenouillées leurs majestés; mais on était tellement heureux que ces exigences furent à peine remarquées, et l'argent ne coula pas moins abondamment que le vin. Huit jours se passèrent dans des fêtes tellement somptueuses que la dernière parole de la reine-mère, en prenant congé de messieurs les échevins, fut une tardive recommandation à la ville de Nantes *pour qu'elle eût à se montrer plus économe à l'avenir.*

Durant son séjour, Louis XIII ouvrit les états, ayant à ses côtés la reine sa mère, entouré de sa cour et de ses secrétaires d'état. Le vaste cloître des cordeliers, lieu ordinaire de ces réunions, avait été décoré avec une richesse merveilleuse. Partout brillaient les armes mi-partie de France et de Bretagne, et les trois ordres au grand complet donnaient à cette cérémonie un éclat jusqu'alors sans exemple. Cette tenue se résuma dans un long cri d'enthousiasme et une protestation d'inaltérable fidélité. Le seul mécontentement sérieux que témoignèrent les états fut provoqué par l'indulgence avec laquelle le roi traita son frère naturel. Pleinement rassurée désormais sur les dispositions de la Bretagne, la régente, toujours en ménagement avec les seigneurs mécontents, venait de rendre au duc de Vendôme le titre de gouverneur de cette province, sans susciter d'ailleurs en lui ni le sentiment de la reconnaissance ni celui de son profond isolement. Les états supplièrent le roi d'or-

donner des poursuites contre les agens et « capitaines de M^{sr} de Vendosme, qui depuis six mois avaient fait des levées de deniers tant sur la paroisse que sur les particuliers, révoquant en ce qui les concernait le consentement obtenu par surprise, et qu'ils avaient donné en la tenue précédente pour l'entretien dudit duc de Vendosme, les états suppliant leurs majestés ordonner qu'à l'avenir il n'y aura aucune garde dans la province, et qu'il ne se pourra ci-après faire semblable proposition en l'assemblée à peine d'être les proposans et consentans déclarés ennemis du roi et du pays (1). »

Les états reproduisirent avec une nouvelle insistance toutes leurs réclamations antérieures pour la démolition des fortifications des villes, châteaux et donjons ayant résisté à l'autorité royale durant les troubles; ils allèrent même jusqu'à demander que tous les officiers qui avaient appartenu au ci-devant parti de la ligue fussent révoqués de leurs gouvernemens et autres fonctions publiques. Quand de pareils sentimens dominaient au sein de l'assemblée, le maréchal de Brissac pouvait solliciter sans crainte ce que nous nommerions aujourd'hui un bill d'indemnité pour avoir, l'année précédente, en prévision des troubles qui menaçaient la province, suspendu la convocation des états, augmenté l'effectif de quelques garnisons et dépensé pour l'entretien de celles-ci une centaine de mille livres sans autorisation ni vote préalables. Les trois ordres déclarèrent trouver ses raisons bonnes et prendre sur eux cette charge, « quoiqu'ils ne soient pas tenus à tel remboursement; mais en considération du mérite du sieur comte de Brissac et de la diligence qu'il a apportée dans la conservation de la province en l'obéissance du roi. »

D'importantes questions furent réglées dans cette tenue, qui se prolongea plusieurs semaines après le départ de la cour. Les dépenses des villes pour les travaux d'utilité communale étaient, sous le gouvernement des ducs comme de nos jours, acquittées au moyen des droits supportés par certains objets de consommation usuelle. Ces droits et tarifs d'octrois étaient de temps immémorial concédés aux villes sur leurs demandes par l'assemblée des états; mais depuis la réunion plusieurs villes les avaient obtenus directement de l'autorité royale. Il fut arrêté que la demande, d'abord soumise aux états, serait, après l'approbation de ceux-ci, adressée au prince, qui la revêtirait d'une sanction définitive. C'était de la bonne administration, car ce mode conservait à la fois le droit d'appréciation de l'assemblée représentative et le droit de promulgation de la couronne; toutefois cet arrangement si sensé ne dura guère. Louis XIV ne prit pas seulement sur lui de concéder directe-

(1) Registres des états de Nantes, séance du 24 août 1614.

ment aux communautés les octrois qu'elles réclamaient pour leurs besoins, il tira un profit considérable de ces concessions, de telle sorte que les villes durent commencer par acheter du roi la faculté de s'imposer elles-mêmes. Après avoir mis en bon ordre les affaires de la province, les états, pour déférer à l'invitation qui leur fut adressée au nom du roi, désignèrent dix-huit députés, dont six de chaque ordre, pour représenter la Bretagne aux états-généraux de 1614, convoqués d'abord à Sens, puis à Paris. La nomination fut faite d'après le mode antérieurement pratiqué pour les états de Blois. Les députés de la noblesse furent choisis par l'église et le tiers, ceux de l'église par le tiers et par la noblesse, et ceux du tiers par la noblesse et par l'église.

Fermant ses plaies, contemplant avec bonheur la chute de ces fortes-esses dont le démantèlement était ardemment poursuivi par la commission intermédiaire, la Bretagne goûtait une tranquillité profonde pendant qu'au-delà de ses frontières les réformés et les mécontents organisaient leurs prises d'armes. Ses institutions particulières fonctionnaient d'ailleurs avec une entière liberté, et jamais la couronne n'avait moins songé à lui disputer ses franchises. Les derniers états de Vitré et ceux de Saint-Brieuc n'avaient provoqué aucune contestation; mais il n'en fut pas ainsi de ceux qui s'ouvrirent à Rennes en 1621. Un désaccord profond se révéla dès l'origine entre les commissaires du roi et les trois ordres. Ce désaccord s'aggrava par les formes blessantes qu'apporta dans cette discussion le conseiller d'état d'Aligre, devenu plus tard chancelier. La commission dite des contraventions fit son rapport, selon l'usage, à l'ouverture de la session, et l'on peut en dégager les griefs suivans : plaintes contre une levée de francs-archers faite par les sénéchaux des juridictions royales en vertu d'ordres dont le syndic des états n'a pas reçu communication; plaintes plus vives encore sur ce qu'on aurait fait vivre les gens de guerre par étapes, « à la charge et oppression du peuple; » instances près du duc de Vendôme, gouverneur, et du maréchal de Brissac, lieutenant-général, afin qu'ils obtiennent de sa majesté la sortie de plusieurs régimens inutiles à la défense de la province, les états promettant d'accorder quelques légers secours à ces garnisons, mais seulement après qu'elles auront quitté le territoire breton; demande instante d'une protection efficace contre les pirates et rebelles de La Rochelle, qui ont déjà causé pour près d'un million de dommages aux habitans de Nantes, Saint-Malo et Saint-Brieuc.

Les réponses des commissaires à ces diverses réclamations n'eurent pas toute la précision qu'auraient souhaitée les états. Aussi, lorsque M. d'Aligre eut soumis au nom du roi la demande d'un don de 600,000 livres, on lui posa avec une certaine vivacité

la question de savoir si ce chiffre était définitif, et si avant la levée des états il ne surviendrait pas d'autres demandes sous d'autres appellations. Enfin l'assemblée voulut savoir s'il était vrai qu'il y eût alors sous presse plusieurs édits relatifs à des créations de charges nouvelles, « édits dont la cour prétendait poursuivre l'enregistrement sitôt qu'elle serait désemparée. » D'Aligre répondit d'une manière à la fois évasive et offensante, déclarant n'avoir à rendre compte à personne de ses instructions et vouloir conserver pour le gouverneur et pour lui-même la plus entière liberté dans le cours de la mission que lui et ses collègues avaient reçue du roi, « n'entendant pas être traité plus mal que ceux qui l'avaient précédé. » Les états commencèrent, sous l'impression de ces paroles, par voter une somme de 350,000 livres, somme que les commissaires du roi déclarèrent dérisoire. A la séance suivante, l'offre fut élevée de 50,000 livres sans que ceux-ci consentissent à la discuter. A ce point du débat se produisit entre les représentans du pays et ceux de la couronne un incident ainsi exposé au procès-verbal de la séance : « Sur ce que M. le sénéchal de Rennes s'est plaint que messieurs les commissaires auraient prétendu qu'un particulier du tiers aurait dit, en délibérant sur la proposition de M. d'Aligre, *qu'on lui baille 500,000 livres et qu'il aille au diable*, les états protestent contre cette atroce calomnie. » Quoi qu'il en soit, les 500,000 livres furent en effet proposées, mais les commissaires déclarèrent cette offre *ridicule* « en présence des grands besoins d'argent qu'avait sa majesté, contrainte de faire face à la fois à ses ennemis du dehors et du dedans. » Enfin, après quinze jours de débats orageux, les états en étaient arrivés à « prier messieurs les commissaires du roi d'accorder purement et simplement les conditions que l'assemblée leur avait proposées, sinon à ne pas trouver mauvais qu'elle ne contractât pas avec eux (1). » Toutefois dans la séance du 27 il intervint un arrangement dont les motifs comme les détails nous échappent, mais duquel il semble résulter que les états votèrent la somme réclamée sous la condition formelle de ne la payer qu'après qu'ils auraient pu réaliser leurs ressources et dans la mesure de cette réalisation.

Le don gratuit ne provoqua pas des débats moins animés dans les tenues qui eurent lieu en 1622 et 1623 à Nantes, en 1624 à Ploërmel, en 1625 à Guérande. Il demeura fixé jusqu'en 1629 à 600,000 livres. Dans ce chiffre n'était pas compris le fonds fait par les états pour les garnisons de certaines villes de guerre indiquées dans les contrats annuels, pour le service de la maréchaussée et pour celui des milices locales, ce qui en doublait à peu près l'impor-

(1) Registres des états, séances des 13, 17, 21 et 24 juillet 1621.

tance. A cette somme attribuée au roi venaient se joindre le revenu d'environ 400,000 livres que représentait l'ancien domaine ducal, le produit des fouages et celui des fermes. L'impôt produit par la plus considérable, celle des devoirs sur les boissons, appartenait en propre à la province, qui possédait en outre certains revenus particuliers, sur la masse desquels étaient prélevés le don gratuit, les gages du gouverneur, des officiers des états et du parlement, les dépenses des routes et des travaux publics. L'ensemble de ces recettes réunies par l'état et par la province montait à la fin du règne de Louis XIV à une somme d'environ 7,800,000 livres (1). Si ce budget, calculé au cours de notre monnaie actuelle, était fort inférieur à celui qu'acquittent aujourd'hui les cinq départemens réunis de l'ancienne Bretagne, il pesait d'un poids beaucoup plus accablant sur la population rurale. Cette classe malheureuse était en effet écrasée par le chiffre des fouages, parce que le nombre des anoblissemens et des exemptions accordés aux terres et aux personnes rendait chaque jour le fardeau plus lourd en réduisant la quantité des contribuables appelés à le supporter.

Les édits portant création de charges nouvelles, sur lesquels M. d'Aligre avait gardé un silence prudent en présence des états, parurent après la séparation de l'assemblée, ainsi que celle-ci l'avait prévu. La commission intermédiaire s'étant vainement opposée à l'enregistrement de ces édits, l'affaire se présenta à la tenue suivante sous une forme des plus vives. En voyant la royauté manquer vis-à-vis d'eux à des engagemens réitérés, les trois ordres se tinrent pour blessés dans leur honneur, et sur cet article ils ne transigeaient jamais.

Leur premier soin fut d'envoyer à la cour une députation extraordinaire pour protester contre ces déplorables créations. Les états décidèrent qu'ils ne délibéreraient sur le don gratuit qu'après qu'il aurait été répondu à leurs députés. L'adresse dont ceux-ci étaient porteurs reproduisait toutes les objections auxquelles avaient donné lieu depuis le règne de Henri II ces innombrables inventions du génie fiscal. Elle établissait qu'en obligeant les Bretons à recourir pour les actes les plus simples de leur vie au ministère onéreux d'agens scandaleusement inutiles, l'état les frappait de véritables impôts non consentis; elle contenait enfin contre l'établissement du bureau des trésoriers de France en Bretagne des objections toutes spéciales. L'adresse se terminait ainsi : « Sire, c'est avec un extrême regret que les gens des trois états apportent par cette députation extraordinaire leurs très humbles supplications aux pieds de votre ma-

(1) Voyez aux archives de l'empire les comptes de 1703 et de 1709 fournis par MM. Chamillart et Desmaretz, nouveau fonds du contrôle général.

jesté: mais ayant plusieurs fois recherché le remède à leur mal vers M^{gr} le duc de Vendosme et autres commissaires de votre majesté, et ne l'ayant jamais trouvé, ils ont cru qu'elle aurait agréable qu'ils eussent recours à sa souveraine main, n'étant aucune occasion plus importante pour son service et pour le bien public. La foi si solennellement promise fait espérer aux gens desdits états que votre majesté agréera leurs supplications, et leur accordera lettres portant suppression et révocation du bureau des trésoriers de France en votre dite province. Cependant ils se tiennent assemblés pour recevoir l'honneur de vos commandemens, toujours respectés en cette province très pauvre en effet, mais plus affectionnée que nulle autre au service de son roi (1). »

Cette noble lettre fut remise à un conseil que dirigeait déjà Richelieu. Elle obtint trois semaines après la réponse suivante : « Très chers et bien amés, nous avons pris en bonne part ce qui nous a été représenté par vos députés, et après les avoir entendus et fait ouïr par notre conseil, sur les propositions et demandes qu'ils avaient charge de nous faire, nous en sommes demeurés contents. Aussi en cette considération, et moyennant les offres spontanées d'une somme de 500,000 livres de votre part, nous avons eu agréable de leur accorder la révocation de l'édit de création des offices de trésoriers de France en notre pays de Bretagne. »

Les états gagnèrent donc leur cause moyennant la promesse d'un gros subside, mais pour quelques années seulement. Quoi qu'il en soit, ils venaient de faire une double expérience qui leur avait réussi. La première, ce fut d'offrir de l'argent comptant pour le retrait de certains édits impopulaires, la seconde, de suspendre le vote du surplus jusqu'à ce qu'il fût fait droit à leurs réclamations. L'année suivante, ils mirent en pratique ce second moyen aux états de Guérande. Ayant subordonné l'octroi du don gratuit à l'accueil qui serait fait à quelques observations consignées dans leurs remontrances, les trois ordres prirent l'engagement d'honneur de s'assembler plus tard au lieu et à la date qu'il plairait au gouverneur d'indiquer, afin d'y reprendre leurs opérations suspendues, ce qui eut lieu en effet à Nantes le 29 avril suivant.

Leur ferme attitude en face du pouvoir recommande certainement à la postérité la mémoire de ces obscurs patriotes, pour lesquels l'histoire n'a pas même une mention; mais le soin jaloux avec lequel ils défendaient les droits de leur vieille patrie ne profitait point à leur expérience administrative. Nous les avons vus sous le règne de Henri IV refusant de seconder le duc de Sully dans ses efforts pour ouvrir des routes en Bretagne et pour féconder un sol

(1) Registres des états de Nantes, séance du 8 décembre 1623.

aride et dévasté; nous les voyons sous Louis XIII repousser le concours qui leur est demandé au nom du roi par le contrôleur-général des postes afin d'établir des relais sur les routes principales de la province, puis accueillir les fondations commerciales et maritimes de Richelieu avec une méfiance que l'éclat du bienfait parvint pourtant à dissiper.

La mission de la Bretagne, c'était de donner une marine à la France : c'est dans cette œuvre qu'elle allait trouver sa richesse et sa grandeur; mais, avant de le comprendre, il fallait qu'elle pénétrât la pensée profonde de l'homme qui s'était emparé de haute lutte de la surintendance du commerce et de la navigation; il fallait que la grande province et le grand ministre fussent entrés dans un commerce étroit et continu. Ce pays touchait au moment où allait s'ouvrir cette phase nouvelle de son histoire, car le cardinal de Richelieu était venu visiter à la suite de Louis XIII la terre à l'extrémité de laquelle il devait fonder bientôt l'un des plus durables monumens de son génie.

Douze années s'étaient écoulées depuis les états de 1614, qui avaient laissé dans la ville de Nantes d'ineffaçables souvenirs. En 1626, Louis XIII avait repris sur les protestans toutes les provinces méridionales, et malgré les secours de l'Angleterre MM. de Rohan et de Soubise avaient dû s'incliner sous ses armes victorieuses. Un esprit nouveau commençait à pénétrer ce gouvernement d'étrangers et de favoris qu'on avait pu croire atteint par la précoce sénilité du prince. L'évêque de Luçon s'appelait déjà le cardinal de Richelieu. Revêtu de la pourpre en 1622, entré en 1624 dans le cabinet où l'avait introduit sa souplesse et qu'il domina bientôt par sa fierté, assez fort pour n'avoir plus à ménager les instrumens de sa fortune et résolu à rompre tout ce qui hésiterait à plier, Richelieu avait trouvé un appui sûr pour sa politique dans le monarque méfiant auquel l'indulgence avait trop mal réussi en sa jeunesse pour qu'il n'éprouvât pas la tentation d'essayer la sévérité.

Par la pente irrésistible d'une nature vicieuse, le duc de Vendôme était retombé dans l'ingratitude et la rébellion. Isolé autant qu'incorrigible, ce prince comprit qu'il était perdu en voyant le roi, son frère, marcher vers la Bretagne, où l'héritier des Penthièvre n'avait su se ménager aucun point d'appui. César vint à Blois, où se trouvait déjà la cour, avec le grand-prieur de Malte, son frère. Arrêtés immédiatement, les deux Vendôme furent conduits à Vincennes aux applaudissemens de la Bretagne tout entière. Le roi, traînant à sa suite Gaston, son frère, se dirigea d'Amboise sur Nantes. En venant s'établir pour deux mois dans cette ville, il songeait moins à maintenir par sa présence une population dont le dévouement lui

était bien connu qu'à s'assurer une plus entière liberté pour une œuvre de haute justice. Au mois d'août 1626, la France vit s'accomplir simultanément deux actes que Richelieu considérait comme nécessaires à la consolidation de l'autorité royale et à sa sécurité personnelle au milieu de tant d'ennemis. Ce ministre résolu de marier de force l'héritier du trône, qui, dans la prévision alors généralement admise de la mort prochaine du roi, avait osé porter sur Anne d'Autriche des regards audacieux, et de frapper un jeune imprudent qui avait prétendu passer du rôle d'espion à celui de conspirateur. Le duc d'Orléans dut donc épouser à Nantes M^{lle} de Montpensier, parce que les ennemis du cardinal combattaient ce mariage et qu'il fallait les convaincre d'impuissance: Chalais dut mourir, si peu dangereux qu'il fût, parce qu'il fallait montrer la hache du bourreau à ces brillans étourdis qui n'avaient pas encore vu couler le sang de par le roi.

Six semaines avant l'exécution du comte de Chalais, quinze jours avant le royal hyménée, au milieu de l'émotion entretenue par l'attente de ces événemens, Louis XIII ouvrit les états de Bretagne entouré d'une cour nombreuse. Il avait à ses côtés Marie de Médicis et la jeune reine, alors en butte aux soupçons de l'époux comme à ceux du monarque. Quand un immense cri de *vive le roi* vint ébranler le cloître du vieux couvent où se tenait l'assemblée, Anne d'Autriche, pâle et tremblante, crut voir dans cette éclatante manifestation une sorte d'accusation élevée contre elle. A cette acclamation, le front de Louis s'éclaircit un moment, et d'une voix lente il prononça quelques phrases dont le sens était qu'il venait dans cette province pour écarter par sa présence les grands maux dont elle était menacée. Le garde des sceaux de Marillac fut beaucoup plus prolix sans être beaucoup plus clair. Il disserta longuement sur la manière dont la malveillance ourdit ses complots et trompe quelquefois jusqu'aux plus fidèles. Il traça un sombre tableau de l'abîme au fond duquel tomberaient les peuples, si les grands maux n'étaient détournés par l'œil du roi, « qui est hors de son sceptre, voit et découvre plus loin, sa vigilance l'engageant à des remèdes prompts et puissans proportionnés au mal qu'il sait prévenir et à l'affection qu'il porte au repos public. » Sans affirmer la culpabilité du duc de Vendôme, le ministre déclara au nom du roi que son frère légitimé ne reprendrait jamais le gouvernement de la Bretagne, « quelque issue que puissent avoir ses affaires, » et termina sa harangue en prononçant ces paroles accueillies par d'unanimes applaudissemens : « Le roi veut que vous lui fassiez librement toutes les plaintes sur les moindres choses qui vous blesseront, et si les années précédentes il s'est passé quelque chose qui blesse vos libertés,

franchises et privilèges, il entendra volontiers vos remontrances là-dessus, car il les veut maintenir entièrement et ne souffrir qu'elles soient entamées en quelque sorte que ce soit (1).

Si le garde des sceaux avait paru ménager l'ancien gouverneur de Bretagne, une déclaration antérieure de quelques jours à la réunion des états ne pouvait laisser aucun doute sur la mesure que le roi se proposait de prendre contre son frère. Cette déclaration fermait en effet les portes de l'assemblée à tous les serviteurs, domestiques ou pensionnaires de M. de Vendôme, « pouvant, selon l'occurrence, s'y traiter des affaires qui concernent et touchent notre frère naturel, à quoi il n'est pas raisonnable d'engager ceux qui lui seraient obligés d'affection ou d'intérêt, quoique nous ne doutions pas de leur fidélité envers nous. »

Quelque atteinte que cet acte pût porter au droit des états, il n'y provoqua aucune observation tant l'exaspération était vive contre MM. de Vendôme, tant on était résolu à ne pas se laisser engager pour d'égoïstes intérêts dans des agitations nouvelles. L'assemblée avait accueilli avec joie la nomination du maréchal de Thémines au gouvernement de la Bretagne, parce que l'homme qui devait sa fortune à l'arrestation du prince de Condé donnait toute garantie à la province contre le seul péril dont elle se montrât alors préoccupée. Une députation spéciale fut chargée d'aller remercier sa majesté en exprimant aussi le vœu formel « qu'elle ordonnât par lettres patentes que ni M. ni M^{me} de Vendosme, ni aucun de leurs enfans ou descendans, ne pussent être à l'avenir pourvus dudit gouvernement. » Enfin, quelques jours plus tard M. Aubery, l'un des commissaires du roi, venait annoncer aux états que sa majesté avait donné des ordres pour que toutes villes et châteaux possédées par le duc de Vendôme en Bretagne fussent immédiatement démolis, et l'assemblée, rompant avec les derniers souvenirs du passé, applaudissait à cette communication.

Nantes ne pratiqua point en 1626 la leçon d'économie que lui avait faite Marie de Médicis en 1614. L'hospitalité donnée à la cour durant deux mois fut d'un éclat incomparable. Déployant cette *braverie* signalée par M^{me} de Sévigné comme un des traits de leur caractère, messieurs des états abattirent leurs dernières futaies, ressource unique d'une noblesse pauvre, pour tenir tête aux courtisans à table, à la chasse et au jeu, jusqu'au jour où un voile sanglant tomba sur ces splendeurs évanouies. Après le départ du roi, la Bretagne reprit le cours de sa vie modeste et tran-

(1) Registre des états, 11 juillet 1626. — *Mercur*e de 1626, p. 341. — *La Commune de Nantes*, t. IV, p. 146 et suiv. — *Histoire civile et politique de Nantes*, t. III, p. 259.

quille. Toutefois il fut bientôt interrompu par le contre-coup, inévitable sur un grand littoral, de l'expédition de La Rochelle et de la guerre contre l'Angleterre. Obligées de se défendre avec leurs seules ressources contre des menaces presque incessantes de débarquement, les villes résistaient énergiquement chaque fois qu'un commissaire des guerres se présentait avec une commission royale pour prendre leurs canons ou leurs munitions. De 1626 à 1634, les registres des communautés bretonnes sont remplis de semblables réclamations; elles se produisirent à Rennes, à Saint-Malo et à Nantes sous les formes les plus animées. Nantes surtout ne céda qu'en présence de lettres de jussion conçues en termes menaçans (1), et ses magistrats déclarèrent, en protestant contre la violence qui leur était faite, « qu'ils restaient sans moyens de défendre leur ville, si elle était attaquée par les ennemis du roi. »

Aux états qui se tinrent en 1629 à Vannes et en 1630 à Ancenis, les réclamations se reproduisent, et la fréquence de ces débats où le gouvernement se voyait disputer l'exercice de droits indispensables à la sûreté générale, constate combien avant la création des intendances l'action administrative était faible et la compétence des divers pouvoirs mal définie. Ces deux tenues d'états furent signalées par un incident qui aurait singulièrement ému la noblesse bretonne si l'ardent royalisme qu'elle professait depuis l'avènement de Louis XIII ne l'avait en ce moment désintéressée de ses plus vieux souvenirs. Le prince de Condé vint y prendre la présidence à titre de duc de Rohan, tous les biens confisqués pour cause de rébellion sur le chef de cette maison ayant été attribués par le roi à ce prince, naguère insurgé lui-même. Froidement accueilli, Condé se concilia la faveur de l'assemblée en s'y montrant gardien jaloux des droits de la province. Il fut applaudi lorsqu'il déclara ne prétendre à aucun autre rang que celui de comte de Léon, et plus encore quand il désavoua les expressions ambiguës des lettres patentes, lesquelles prescrivaient « de le recevoir et de l'honorer non-seulement comme duc de Rohan, mais à cause de sa naissance et du commandement reçu du roi pour ce sujet. » La présence d'un prince de la maison de Bourbon surexcita le dévouement déjà si chaud de la noblesse. Cette cause n'est peut-être pas étrangère à l'élévation du don gratuit. Ce chiffre fut porté aux états de Vannes à 700,000 livres, aux états d'Ancenis il s'éleva à 900,000, plus une somme de 100,000, offerte par les états au cardinal de Richelieu en témoignage de leur reconnaissance pour les grands services rendus par lui à la Bretagne.

Si le parlement de Rennes continuait contre les grandes créa-

(1) Lettres du roi au corps de ville, 6 octobre 1627.

tions du ministre l'opposition procédurière dans laquelle il persista jusqu'à la mort du cardinal, les états commençaient en effet à ouvrir les yeux. Ils avaient compris quel vaste horizon préparait pour la Bretagne la fondation de cette marine militaire dont Henri IV avait si souvent déploré l'absence. Les cadets, vivant dans une pénible dépendance au fond du manoir paternel, les chefs de nom et d'armes, prévoyant pour leurs nombreux juveigneurs une situation voisine de l'indigence, entrevirent dans la création dont leur province fournirait la plupart des élémens une noble carrière pour leurs fils, une importance toute nouvelle pour cette chère Armorique dont le véritable génie allait enfin se révéler. En réunissant à Brest les ressources éparses jusqu'alors de l'ancienne marine du *ponant*, en y ordonnant de vastes constructions, Richelieu fit de cette ville la capitale maritime de la France. Ce port merveilleux, creusé par la nature avec des conditions de sûreté que l'art ne saurait jamais atteindre, n'avait reçu jusqu'alors que le quart de la subvention allouée aux ports de Brouage et du Havre-de-Grâce, réputés les principaux chantiers de construction. Richelieu attribua quatre fois autant à Brest qu'à chacun des deux autres, et ce grand port devint le quartier-général de la marine française sur l'Océan par suite de l'application d'un règlement admirable, œuvre personnelle du cardinal (1). L'effet de ces mesures fut si prompt que trois ans après l'escadre de Bretagne, construite tout entière à Brest, fournissait à l'armée navale un contingent de seize magnifiques vaisseaux (2).

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si les états d'Ancenis supplièrent en 1630 sa majesté de donner pour gouverneur à la Bretagne M^{sr} le cardinal, « qui a choisi cette province pour y former des compagnies, et ses havres pour y mettre les vaisseaux du roi. » Ne disputant jamais à son ministre aucun des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de ses vastes desseins, Louis XIII déféra sans hésiter à ce vœu, et Richelieu reçut les provisions de gouverneur de Bretagne (3). Ainsi furent terminées les difficultés, insolubles jusqu'alors, élevées à l'occasion des droits de l'amirauté du royaume, droits que les états n'entendaient reconnaître qu'autant qu'ils seraient exercés directement dans la province par le représentant direct de l'autorité royale (4). L'année suivante, le cardinal s'excu-

(1) Règlement de la marine, promulgué le 29 mars 1631.

(2) *Histoire de la ville et du port de Brest*, par M. Levot, t. I^{er}, p. 119.

(3) Ces lettres de provision sont datées de Compiègne le 16 septembre 1631. Elles réitérèrent l'exclusion perpétuelle donnée pour le gouvernement à quiconque se prétendrait issu du sang de Bretagne, et font un magnifique éloge des services et de la personne du cardinal.

(4) Les plus graves de ces difficultés étaient suscitées par l'exercice de ce droit de

saît près des états de ne pouvoir résider dans la province, et faisait nommer Charles de La Porte, duc de La Meilleraye, son neveu, son lieutenant-général au gouvernement de Bretagne. Quelques mois après, ce jeune seigneur, héritier des volontés altières de son oncle sans l'être de son génie, venait s'établir à Nantes, et ses violences, jointes aux caprices de M^{me} de La Meilleraye, ne tardèrent pas à y susciter à son administration les plus sérieux embarras.

S'il arriva plus d'une fois aux états de résister aux demandes de la couronne, ce fut presque toujours parce que les formes provocantes de M. de La Meilleraye avaient ajouté aux difficultés financières des difficultés d'amour-propre. Celles-ci faillirent provoquer en 1636 une crise véritable. L'autorité conquise dans la province par le cardinal vint heureusement tempérer l'effet des procédés de son neveu. A cette époque, le pouvoir, pressé d'argent, comme le sont tous les gouvernements qui font la guerre, lors même qu'elle est heureuse, imagina la plus déplorable des opérations. Sans l'assentiment préalable des états de Bretagne, qui l'auraient certainement refusée, il aliéna la jouissance temporaire des impôts et billets à des traitans, et rédima à prix d'argent de l'impôt des fouages un certain nombre de feux par paroisses, en dévorant ainsi pour un prix dérisoire son plus solide capital. Violentés d'abord par M. de La Meilleraye, mais bientôt après ménagés avec souplesse par des agens directs du cardinal, les états finirent, à la suite des débats les plus animés, par consentir une transaction qui restreignit dans les plus étroites limites la mesure générale décrétée d'abord, et se donnèrent la satisfaction de laisser comprendre à leur illustre gouverneur qu'ils accordaient à l'oncle ce qu'ils auraient refusé au neveu. Richelieu n'avait le goût ni des luttes ni des rigueurs inutiles: il ménageait les forces qu'il ne croyait pas dangereuses; s'il frappa les états du Languedoc, c'est qu'ils avaient préparé depuis longtemps par leur attitude et qu'en 1632 ils secondèrent par leur concours l'insurrection du duc de Montmorency. Sitôt que la tête de ce seigneur fut tombée, le cardinal n'hésita point à restituer à la province la plupart de ses privilèges, se montrant aussi facile envers les populations qu'il avait été impitoyable envers les derniers représentans de la puissance féodale. Richelieu pratiqua la même

bris et naufrage qui fournissait en quelque sorte un revenu régulier aux seigneurs riverains des côtes de la Manche et de l'Océan. Ce droit sauvage n'était pas encore ébranlé dans l'opinion même parmi les membres du clergé. Aux procès-verbaux des états de 1629, je trouve l'énonciation suivante: « Il a été représenté que les ecclésiastiques et les gentilshommes qui ont le droit de bris y sont troublés par les officiers de M^{sr} le cardinal de Richelieu. Les états ont chargé leurs députés à la cour de supplier M^{sr} le cardinal, surintendant de la navigation, de laisser jouir lesdits ecclésiastiques et gentilshommes des droits de bris et autres qu'ils justifieront leur appartenir. »

politique dans ses relations avec le parlement de Rennes; enfin, lorsqu'en 1636 il eût nommé le maître des requêtes d'Étampes de Valançay intendant de *police, justice et finances* en Bretagne, cette innovation fut si vivement combattue au sein des états et surtout du parlement, que le ministre estima prudent de l'ajourner, quoique son système administratif vint se résumer tout entier dans l'établissement des intendances.

Les institutions particulières de la Bretagne fonctionnèrent donc sous le règne de Louis XIII avec une efficacité constatée par leurs résultats. C'est le moment où la constitution de cette province, encore peu entamée par l'arbitraire ministériel, se présente dans sa plus complète vérité. Cette constitution, il faut le reconnaître, était purement aristocratique. Les évêchés et les abbayes qui donnaient accès dans le premier ordre étaient pour la plupart aux mains de la noblesse. La représentation des communautés urbaines appartenait aux sénéchaux et aux maires choisis par le roi ou propriétaires de leurs charges à titre héréditaire; ces magistrats d'ailleurs tenaient assez souvent à la noblesse soit par la nature de fonctions qui la conféraient, soit par la possession de terres nobles, et l'on peut remarquer en lisant les procès-verbaux des états que les députés du tiers ne manquaient jamais en pareil cas de faire précéder leur nom de la qualification de *noble homme*.

Cependant, si exclusive qu'en fût la composition, ce grand corps était puissant par son union intime avec la population comme par les importantes prérogatives qu'il sut défendre avec une courageuse persévérance. Il avait le droit absolu de voter tous les subsides, qu'ils s'appliquassent aux dépenses de la province ou aux dépenses du royaume, ce qui entraînait la faculté de discuter toutes les questions administratives. A cette prérogative venait se joindre le droit moins nettement reconnu, mais toujours revendiqué par les états de vérifier avant leur enregistrement parlementaire tous les édits intéressant la province, même lorsqu'ils étaient rendus « pour le général du royaume; » enfin l'usage s'était établi de dresser un cahier de remontrances, remis après chaque tenue par les députés en cour aux mains du monarque, cahier dont la rédaction conserva, même sous Louis XIV, une liberté de langage dont on s'étonne aujourd'hui.

Jusqu'en 1630, les états étaient réunis régulièrement chaque année dans une session d'une durée habituelle de six semaines ou deux mois. Après 1630, les réunions ordinaires n'eurent lieu que tous les deux ans, changement qui eut probablement moins d'importance aux yeux des contemporains qu'aux nôtres, car il ne provoqua aucune sorte de réclamations aux tenues suivantes. L'on peut

inférer de ce silence qu'il fut le résultat d'un accord tacite fondé sur les dépenses provoquées par la solennité de ces réunions, où se ruinait la noblesse, et dans lesquelles l'usage commençait à s'introduire de voter des gratifications fort considérables aux présidens des trois ordres, au gouverneur de la province et à tous les officiers des états. Ce changement dans la périodicité des sessions ne modifia pas d'ailleurs les attributions et les travaux de l'assemblée, qui votait l'état des dépenses et des recettes pour deux ans, en doublant le chiffre du don gratuit, payable par moitié sur chacun des deux exercices.

Toutes les opérations étaient préparées par des commissions composées de membres des trois ordres (1). Après la séparation des états, une représentation permanente exerça par délégation, à partir de 1734, une partie de leurs pouvoirs. Cette commission, dont j'aurai à exposer plus tard le mode de constitution définitive, suivait près du gouverneur et du parlement toutes les affaires courantes. Elle arrêta la répartition des diverses impositions entre les neuf diocèses. Dans chacun de ceux-ci, une sous-commission diocésaine de neuf membres opérait la répartition par paroisse, y surveillait la gestion des receveurs et statuait sur toutes les réclamations en matière d'impôt. Enfin cette sous-commission transmettait à la commission centrale siégeant à Rennes tous les renseignemens propres à éclairer ses travaux comme à préparer ceux des prochains états. Ajoutons qu'avant l'établissement des intendans et des subdélégués la royauté n'avait à opposer aux nombreux agens choisis par l'assemblée provinciale et répandus sur tous les points du territoire que les gouverneurs de ville, munis de pouvoirs plutôt militaires que civils, et les sénéchaux, dont la compétence était moins administrative que judiciaire. Si ce n'était pas là la liberté politique, cette organisation constituait du moins une intervention constante et le plus souvent décisive dans les affaires du pays. Les états de Bretagne auraient donc été une admirable école pour la vie publique, si l'ordre privilégié avait ouvert ses rangs au lieu de les fermer, et cette noblesse se fût trouvée très heureusement préparée pour la crise de 1789, si sa trop grande prépondérance au sein des états n'avait fini par revêtir à ses yeux le caractère d'un droit inviolable.

L. DE CARNÉ.

(1) Ces commissions étaient au nombre de six et portaient les qualifications suivantes : finances et impositions, — baux et adjudications, — commerce et ouvrages publics, — étapes et casernemens, — domaines et contrôles, — contraventions. — Voyez *Droit public de la province de Bretagne*, p. 99, in-12, Rennes 1787.

LE GLACIER

Chaque jour d'immenses quantités d'eau abandonnent sous forme de vapeur les réservoirs de l'océan et s'élèvent dans l'atmosphère. Emportées par les courans d'air, ces vapeurs retombent en pluie ou en neige, tantôt à la surface de la mer, tantôt sur les continents, où elles forment des ruisseaux, puis des rivières, puis des fleuves, qui trouvent sans peine le chemin de l'océan. Il s'établit ainsi une circulation d'eau et de vapeurs d'eau qui est aussi nécessaire à notre globe que la circulation du sang est nécessaire à l'homme. Un des voyages les plus intéressans que puisse faire une goutte d'eau est celui-ci : partir des régions chaudes de l'Océan-Atlantique, être transportée par le vent du sud-ouest jusqu'en pleine Europe, tomber sur les cimes des Alpes et retourner à la mer par le Rhin, le Rhône, le Pô ou le Danube. Chaque année des milliards de gouttes d'eau entreprennent ce voyage, et il a ceci de remarquable qu'il exige parfois beaucoup de temps et suppose toute une série de transformations. Si le vent est favorable, le trajet de Sainte-Hélène ou de tel autre point de l'Atlantique à la cime du Mont-Blanc n'exige que quelques heures. Le retour de Chamonix à la Méditerranée n'est ni long ni difficile, l'Arve et le Rhône vont bon train; mais du sommet du Mont-Blanc jusqu'à la vallée de Chamonix les chances de retard sont nombreuses, et il n'est pas impossible que pour ces deux lieues un demi-siècle suffise à peine. Telle goutte d'eau tombée dans le voisinage du sommet à l'état de paillette de neige ne redeviendra goutte d'eau mobile qu'après avoir passé par toutes les transitions possibles entre la neige et la glace compacte et cheminé avec une lenteur dont la nature offre peu d'exemples du haut de la montagne jusqu'à l'extrémité du gla-

cier des Bossons. Elle aura fait l'expérience d'un voyage à l'état solide. Décrire le glacier, c'est raconter ce voyage (1).

I.

L'eau qui part de la mer pour aller tomber sur les Alpes n'est pas toujours condamnée au voyage du glacier. Les chances sont diverses; elles dépendent surtout de la saison. En été, les vapeurs se déposent sur les sommets sous forme de neige floconneuse, quelquefois de grésil ou même de pluie. La neige fond au premier beau jour, le grésil et la grêle de même, l'eau de pluie qui tombe sur les rochers coule en ruisseaux, celle qui est tombée sur les neiges et en a humecté la surface s'évapore avec elles, et ainsi toutes les gouttes d'eau que reçoit la montagne en juillet, en août, même en septembre, sont bientôt rendues à la liberté: mais dès le mois d'octobre il ne pleut plus sur les hauteurs glaciaires, la grêle y devient rare, la neige n'y forme des flocons que lorsque souffle un vent chaud, et l'eau s'y condense presque toujours sous la forme de neige en poussière. Celle-ci ne diffère pas essentiellement de celle qui tombe dans la plaine par 8 ou 10 degrés au-dessous de zéro; seulement elle est encore plus légère et plus sèche. Ce sont de fines aiguilles, des cristaux infiniment petits, dont chacun représente une de ces gouttelettes naissantes qui flottent dans les vapeurs des brouillards. Il n'y a ni fenêtres, ni portes, ni volets qui joignent assez bien pour qu'on en soit garanti. On a beau boucher et tamponner toutes les ouvertures, cette poudre impalpable pénètre partout. Non-seulement elle remplit les chalets, à l'ordinaire mal couverts et mal fermés; mais elle entre en abondance jusque dans les chambres des hôtels les mieux bâtis, où elle s'étend sur les parquets en dépôts aussi réguliers que ceux de la poussière sur les meubles. L'eau de pluie, même quand elle fouette les vitres, n'est pas si prompte à s'insinuer.

Telle est la neige qui dès le mois d'octobre blanchit les pentes élevées des Alpes. Elle tombe à l'ordinaire vivement chassée par un vent d'ouest ou de sud-ouest. Aussi voltige-t-elle longtemps avant de se poser. Elle rase le sol, monte, descend, tourbillonne.

(1) Les lecteurs de la *Revue* n'ont pas oublié les articles publiés cette année (15 janvier, 1^{er} février, 1^{er} mars) par M. Ch. Martins sur *les Glaciers actuels et la Période glaciaire*. Nous nous sommes placé à un point de vue assez différent pour éviter une comparaison dangereuse. Si dans la dernière partie de cette étude nous touchons à la question scientifique, déjà traitée ici avec tant de compétence, c'est que nous le croyons nécessaire pour expliquer les divers aspects et la physionomie complexe du glacier, que nous nous sommes surtout efforcé de décrire.

et ne s'arrêterait jamais, si elle ne rencontrait tôt ou tard quelque flanc de montagne. Cependant les nuages se dissipent, le ciel se rassérène, tout ce givre en poudre dont l'air était saturé repose enfin sur le sol, et y forme une couche plus ou moins épaisse, mais toujours très irrégulière. Ce givre ne fondra point. Le pâle soleil d'hiver peut avoir encore assez d'éclat pour le faire étinceler, il n'a pas assez de force pour le résoudre en eau; il ne s'évaporerait qu'en petite quantité, l'air est trop froid. Il attendra le printemps, mais il ne l'attendra pas en repos; le vent l'a distribué d'une manière fort inégale. Sur les arêtes vives, il a été balayé; dans les enfoncements, il s'est entassé; le long des parois abritées, il a glissé mollement, ne s'arrêtant qu'aux saillies capables de le retenir; sur les parois exposées au vent, on le dirait fixé à une muraille. Telle corniche étroite sur laquelle par un temps calme il pourrait s'amonceler en talus régulier jusqu'à la hauteur d'un mètre aura servi de base à des entassements bizarres de plusieurs mètres de hauteur; sur telle pente de 60 ou de 70 degrés, de toutes parts entourée d'abîmes, où les chamois eux-mêmes ne se hasardent qu'en raidissant leurs jarrets d'acier, il aura formé de lourds édifices avec des avant-toits surplombans. Équilibres bien aventurés! le vent qui les soutenait du côté de l'abîme va les abandonner à eux-mêmes, et tout ce qui ne repose pas sur une base solide se détachera bientôt et glissera. Peut-être même un vent du nord succédera-t-il aux vents humides qui arrivent de l'océan; ceux-ci avaient favorisé une certaine répartition des neiges, ceux-là vont en favoriser une exactement contraire. Un ou deux jours plus tard, il recommence à neiger. Cette fois la neige ne tombe pas sur le sol nu, elle tombe sur la neige des jours précédens, qui a couvert les inégalités du terrain et créé partout des surfaces unies qui facilitent les glissemens. Le vent de la mer a repris le dessus, et il travaille de son mieux à détruire l'œuvre des vents du nord, mais pour leur préparer une besogne nouvelle. Quand ces derniers viendront à l'emporter à leur tour, ils auront à remuer des masses doubles ou triples.

Pendant que ces alternatives se répètent, la montagne se charge d'un poids toujours plus grand, et bientôt, au lieu de chutes partielles, il se produit de grandes chutes générales, connues sous le nom d'*arcins* ou avalanches d'hiver. Il y a des flancs entiers aboutissant à des précipices qui, par une nuit de tourmente, se vident ainsi tout d'un coup. La plupart de ces avalanches d'hiver tombent inaperçues dans les solitudes reculées des Alpes; mais quelquefois la pente est directe depuis les hauteurs où l'équilibre s'est rompu jusque dans les vallons habités, et l'arcin rencontre en chemin des forêts, des champs et des maisons. Malheur à tout ce qui se trouve

sur son passage! Le choc n'est peut-être pas aussi brusque que celui des quartiers de rochers qui se précipitent des sommets, cependant il produit des effets bien plus puissans. Un bloc broie impitoyablement tout ce qu'il frappe; mais il rebondit et ne frappe que de place en place. Tout au plus creuse-t-il un sillon sur le flanc de la montagne. Il en est autrement de l'arein : il tombe à la façon des cataractes; c'est un tourbillon qui se rue d'en haut sur la plaine, une trombe de neige qui chasse devant elle une colonne d'air. Il ne broie pas ce qui lui fait obstacle, il l'enlève. Les plus grands arbres sont secoués et arrachés comme des roseaux, des pans de forêts sont fauchés à terre, les maisons sont rasées, les toits emportés, et les oiseaux eux-mêmes, malgré leurs ailes, une fois pris par la rafale, ne paraissent plus qu'une masse inerte, et sont lancés pêle-mêle avec les bardeaux et les poutres des chalets disloqués. Il y a ainsi des gouttes d'eau tombées en neige sur les cimes qui prennent de l'avance pour leur voyage à l'état solide. Toutefois cette fortune peut être envisagée comme un accident, et en général les eaux cristallisées que l'hiver accumule sur la montagne y demeurent, sauf à y subir des déplacemens incessans.

L'arein et le vent sont les deux agens de la distribution des hautes neiges alpines. L'action de l'arein tend à dégarnir les sommets au profit ou, si l'on veut, au préjudice des vallons; elle est surtout puissante dans la zone où il tombe le plus de neige, entre deux et trois mille mètres d'altitude; elle est en raison de la pente, ici considérable, ailleurs absolument nulle. L'action du vent est beaucoup plus générale, elle se fait sentir partout, et c'est sans aucun doute la plus importante des deux. Il n'est point rare que l'on voie flotter autour des cimes un léger nuage blanc qui se meut sans se déplacer, grandissant et diminuant comme par bouffées successives. Quand cela arrive au Mont-Blanc, les habitans de Chamonix disent qu'il fume sa pipe. A l'œil nu, rien n'est plus gracieux que ce panache flottant. Si on l'examine au télescope, on en distingue mieux encore l'agitation perpétuelle, et l'on dirait un jet continu de poussière d'argent; mais ceux qui ont pu voir le phénomène de près savent ce que signifient ces apparences, et ne parlent qu'avec respect des montagnes qui fument leur pipe. J'ai eu l'occasion de m'en faire une juste idée; c'était au sommet de la Tschierwa, l'une des plus belles cimes de la Haute-Engadine. Le vent soufflait du nord; mais, la montagne étant taillée à pic, il ne pouvait avoir de prise que sur l'extrême rebord des neiges qui en couronnent le faite. Ces neiges elles-mêmes étaient presque partout recouvertes d'une mince couche de glace qui augmentait la résistance. L'ouragan triomphait de ces obstacles. Chaque rafale faisait éclater le vernis de glace et le bri-

sait en plaques irrégulières qui étaient enlevées dans les airs avec des flots de neige en poussière. Les tourbillons suivaient une marche précise. Ils commençaient au point le plus avancé contre le vent, puis se propageaient sur toute la ligne de l'arête avec une effrayante rapidité. Quoique blottis dans une niche, entre deux grosses pierres, nous étions obligés, quand ils arrivaient à nous, de fermer les yeux et de nous garantir le visage. Bientôt le calme renaissait, et nous pouvions les voir suspendus dans l'espace, souvent à de grandes hauteurs. Ils retombaient en décrivant de fort belles paraboles; mais en chemin ils étaient repris par un second coup de vent qui lançait de la même manière un second tourbillon, et ainsi de suite. Chaque rafale était accompagnée d'un bruit étrange, celui des plaques de glace enlevées qui se heurtaient et se brisaient les unes contre les autres. Le spectacle était grandiose. Pour qu'il devînt terrible, il suffirait de supposer un vent qui, au lieu d'effleurer le dessus d'une muraille de glace, balayerait tout un versant chargé de neige. Il ne s'agirait plus alors de tourbillons locaux; ce serait une tourmente, une confusion générale et le voyageur assez hardi pour vouloir assister à une scène pareille courrait grand risque de rester sous les masses mouvantes soulevées autour de lui.

De tels ouragans ne sont point rares sur les Alpes, et l'on peut quelquefois les observer à huit, dix et même vingt lieues. Ils sont surtout fréquens en hiver. Si la bise souffle le lendemain d'un jour où il est tombé beaucoup de neige, la ligne des montagnes qui se dessinent à l'horizon a l'air de vaciller. Elle est partout couronnée d'une bordure vaporeuse, moins forte sur les sommets que dans les dépressions et sur les cols. A l'aide d'un bon télescope, on n'aura pas de peine à reconnaître que c'est encore le tourbillonnement des neiges qui donne au profil de la montagne cette bordure mobile. Parfois même on peut mesurer la hauteur à laquelle le vent les soulève; il suffit de choisir un col ouvert dans la direction du vent et immédiatement dominé par quelque pic dont la hauteur au-dessus du col soit connue. A l'orient du lac Léman par exemple, les deux tours d'Al se dessinent en noir sur le ciel comme deux créneaux qui mesureraient trois cents mètres chacun: la bise s'engouffre avec un redoublement de fureur dans la gorge qui les sépare, et il arrive que les fusées de neige qui jaillissent du fond s'élaucent jusqu'au-dessus des deux tours, où elles se déploient dans l'espace ouvert. C'est donc à plus de trois cents mètres que l'ouragan les emporte et les fait flotter. Ce phénomène, toujours intéressant à observer (1),

(1) M. le docteur F. Cérésole en a donné une description très exacte dans le troisième *Annuaire du Club Alpin suisse* (*Jahrbuch des Schweizer Alpenclubs*, Berne 1886, p. 544). Il observait de Morges, et malgré la distance, environ 18 lieues, il a vu distinctement fumer le Mont-Blanc.

produit des effets admirables au lever et au coucher du soleil. On voit alors cette bordure argentée briller des teintes les plus riches, or ou rose, avec des reflets irisés, et l'on dirait une auréole au front des montagnes.

Ainsi la poussière de neige agitée par le vent donne lieu sur les Alpes à des accidens semblables à ceux que produit la poussière du Sahara quand souffle le simoun. Ce sont les mêmes tourbillons, avec des jets en hauteur sans doute plus hardis, parce que la neige est plus légère; mais, tandis que les violences du simoun recommencent éternellement une œuvre stérile, le vent accomplit sur les Alpes un travail qui n'est point en pure perte. Le sable est toujours le sable, il ne peut ni changer de forme ni se fixer, et l'ouragan le promène au hasard sur la surface du désert; la neige peut se fixer, devenir de la glace, se transformer en eau fertilisante, et il n'est point indifférent qu'elle s'amasse en tel lieu plutôt qu'en tel autre. A force d'être transportée de versant en versant, elle finit par se loger en plus grande abondance dans les endroits les mieux abrités. Une œuvre d'équilibre et de stabilité s'accomplit au milieu de ces désordres apparens. Si la montagne est très déchirée, les creux ne tarderont pas à être comblés, tandis que les arêtes se dénuderont entièrement; si elle est massive au contraire, la neige, en s'y entassant, fera disparaître les petites inégalités. Dans les deux cas, il y aura nivellement; mais dans le premier la montagne n'en paraîtra que plus abrupte et plus déchirée par suite du contraste entre l'éclat des neiges et les rochers noirs; dans le second, tous les angles auront disparu, peut-être même aura-t-on des dômes parfaits. L'aspect d'une cime peut être transformé par la distribution des neiges. Le Galenstock en offre un exemple. Entouré de pics très ardens, le Finsteraar, le Schrekhorn, il se fait remarquer parmi eux, quand on passe le Grimsel, par sa forme en demi-coupole : au sud, il est à pic, comme si la moitié de coupole qui manque s'était détachée en laissant à nu un affreux précipice; au nord, la ligne de faite se montre arrondie et couverte, ainsi que les flancs qui y conduisent, d'un magnifique manteau de neige. Si l'on gravit cette belle calotte, promenade facile quand la neige n'est pas trop dure, on verra en certains points affleurer les rochers d'une arête ensevelie, et l'on pourra se convaincre que le Galenstock est un pic de la même famille que le Finsteraar et le Schrekhorn; seulement les ravines en ont été comblées.

Le vent ne se borne pas à modifier le relief apparent des hautes Alpes; il contribue à produire ce qu'on appelle les neiges éternelles. Les nuages pesamment chargés de vapeurs flottent à l'ordinaire à deux mille ou deux mille et quelques cents mètres, en sorte qu'il tombe moins de neige sur les sommets de 3,000 mètres que sur

les cols. Si les premiers mois de l'été suffisent à fondre les neiges des cols, tout l'été suffira bien à faire disparaître celles des sommets, et c'est en effet ce qui a lieu presque partout, sauf dans les enfoncemens où le vent les entasse à deux ou trois fois la hauteur normale; le soleil de l'été n'en vient plus à bout. On peut dire que, s'il y a des neiges qui persistent au-dessous de 3,000 mètres, c'est au vent qu'on le doit. Un effet semblable doit se produire plus haut encore.

Au premier abord, on serait tenté de croire que ces neiges persistantes restent éternellement immobiles et soustraites à la grande circulation des eaux. Plusieurs circonstances sont de nature à en faire juger ainsi. Lorsque, par exemple, on peut observer quelque tranche de neige, on y découvre ordinairement une apparence de stratification. Quelques-unes de ces tranches sont si hautes que l'on a peine à croire qu'il n'ait pas fallu des siècles pour produire de pareils entassements. Il est clair d'ailleurs que dans la bonne saison les neiges des Alpes tendent à se fixer et à durcir. Il suffit de quelques heures de chaleur au milieu du jour pour qu'elles fondent à la surface et s'imprègnent d'eau; le soir, lorsque la température baisse, elles se recouvrent d'une croûte de glace. La pression contribue aussi à fixer les couches inférieures. Les tranches mises à nu sont nettes, et offrent souvent de remarquables échantillons de murailles de glace vive au bas desquelles la glace est généralement plus dure que vers le haut. Aussi serait-on tenté de conclure que la neige se fixe réellement sur les sommets, et qu'elle doit s'y entasser d'année en année jusqu'à ce que, cédant à son propre poids, elle s'écroule sur la pente. Il s'ensuivrait que les sommets très arrondis s'exhausseraient indéfiniment. Toutefois d'autres phénomènes semblent accuser un mouvement général. Si quelque îlot de rocher sort de la neige, on peut être à peu près certain que, pour y atteindre, il faudra franchir une fente plus ou moins large. Pourquoi cette solution de continuité? La neige s'est-elle retirée, ou bien la réverbération du rocher l'aurait-elle fondue? Cette seconde supposition paraît admissible; mais sans quitter les neiges, s'il survient quelque changement d'inclinaison, on a toute chance d'y rencontrer des gouffres séparés les uns des autres par des ponts voûtés ou par de solides chaussées, et rangés à la file de manière à former une ligne qui coïncide avec celle du changement de la pente. On n'en approche qu'avec précaution, parce que l'ouverture est souvent plus étroite que le gouffre lui-même. Il n'y pénètre qu'une clarté vague et diffuse; mais, quand on peut y plonger ses regards, on a peine à les détacher des rellets qui s'y jouent, et l'on dirait un caveau sans fond rempli d'une lumière azurée. Ces gouffres sont à demi fermés :

les neiges fraîches ont une singulière facilité à se soutenir paillette sur paillette et à former des avant-toits surplombans. Il résulte de cette disposition que les rayons du soleil ne peuvent pas pénétrer dans la profondeur : ce n'est donc pas au soleil que l'on peut attribuer ces solutions de continuité; c'est bien d'une brisure qu'il s'agit, et il faut en chercher la cause dans une tension très puissante sur toute la ligne des excavations. Qui dit tension a déjà dit mouvement. Reste à savoir si ce ne serait point encore un mouvement local.

Quand on parcourt les hautes régions, il n'y a que l'action de la fonte à la surface qui se manifeste au premier coup d'œil par des témoignages irrécusables. Elle produit de singulières formations, celle entre autres qui doit son nom de *sérac* à une vague ressemblance avec une espèce de fromage qu'on fabrique dans les chalets des Alpes. Les séracs sont des cristaux de glace. Il y en a de fort beaux au Goûté, de plus beaux encore au Combin; Saussure a évalué à cinquante pieds la hauteur de ceux du Goûté; cette mesure, calculée au moyen d'un télescope, doit être un minimum. On se demande comment se forment les séracs. Autant que j'en ai pu juger, il n'y en a guère que sur les sommets très chargés de neige et aux pentes accidentées. Il faut les chercher sur les lignes de faite ou bien au bord des gouffres, lorsque la pente change brusquement. Supposez que la muraille de neige qui forme la lèvre inférieure d'un de ces abîmes entr'ouverts soit coupée de deux fissures transversales, et vous aurez le socle d'un sérac; l'air joue à l'entour, et les alternatives de chaud et de froid en cristallisent toutes les surfaces. Puis il tombe une brasse de neige fraîche; si elle réussit à se maintenir sur ce piédestal, elle ne tarde point à faire corps avec lui; le sérac se trouve exhaussé d'un étage, et ainsi de suite. Je ne garantis pas d'ailleurs que les séracs se forment exactement de la manière que je viens d'indiquer; ils sont d'un abord difficile, et ils n'ont pas été l'objet d'études suffisantes. Les uns affectent une forme cubique, d'autres figurent une pyramide. On y distingue une stratification confuse, et la partie supérieure, souvent endommagée, semble n'avoir pas encore acquis une bien grande consistance. Au Goûté, les séracs forment une rangée de créneaux le long de l'arête; au Combin, ils sont disposés en demi-cercle sur une brisure de la pente; d'abord ils se touchent tous, comme les perles d'un collier, puis la file présente des lacunes. C'était ainsi du moins en 1858. Le chemin que l'on suivait pour atteindre la cime passait à cent pas du plus beau des séracs détachés, pyramide régulière à quatre pans qui, même à prendre la face tournée en amont, mesurait au moins le double de la hauteur que Saussure attribue à

ceux du Goûté. Il était là, solitaire au milieu des neiges, majestueux comme les pyramides et les sphinx qu'on voit surgir des sables de l'Égypte. Ce n'était cependant qu'une fantaisie de la nature dont le temps a déjà fait justice; d'autres voyageurs ont suivi la même route et n'ont pas revu le sérac géant; il aura glissé sur la pente, et se sera brisé dans sa chute, comme deux de ses compagnons le firent sous nos yeux.

Ces lentes cristallisations, celles qu'on remarque aussi sur toutes les tranches de glace vive avec ou sans séracs, les gouffres entr'ouverts sur la pente, quelques ruptures d'équilibre de temps en temps, tels sont les rares indices qui dans les hautes régions attestent un travail des neiges, et, à tout prendre, on serait peut-être plus enclin à y voir la preuve d'un travail sur place que d'un écoulement insensible des masses qui recouvrent le sol. L'impression première n'est pas celle d'un mouvement. Le repos et la lumière paraissent régner sur les sommets. Rien n'y trouble la pureté des neiges. Le vent n'y transporte guère la poussière de la plaine, et, s'il en trouve encore à enlever sur l'âpre surface des rochers, à peine l'a-t-il déposée qu'elle disparaît sous une couche de neige fraîche. La même chose arrive aux petits cailloux et aux gros blocs qui tombent des parois escarpées. La neige peut donc resplendir partout immaculée. Rien d'ailleurs n'égale l'éclat du vernis de glace solide qui souvent la protège, surtout dans l'arrière-saison. Lorsqu'en plein midi et par un ciel sans nuages toutes les pentes sont également éclairées, il se produit une telle quantité de lumière réfléchie que l'œil ne la supporte plus. De quelque côté que l'on regarde, on ne rencontre que scintillemens et éblouissemens. Si au contraire le ciel est voilé et que tout soit dans l'ombre, les distances s'effacent; on croit toucher de la main des cimes éloignées, dont l'uniforme et mate blancheur produit je ne sais quelle impression fantastique et lugubre; l'esprit est comme accablé par cette monotonie de teintes au milieu de ces formes colossales qui échappent à toute mesure. C'est surtout le soir et le matin, quand les rayons du soleil arrivent horizontalement, que le monde des hautes Alpes apparaît dans sa richesse et sa beauté. Les distances s'accusent, souvent même s'exagèrent, les plans successifs se dessinent, les nuances se font valoir mutuellement, et l'on compte une gamme infinie de tons entre la blancheur veloutée des neiges à l'ombre et les feux rayonnans des glaces au soleil. Les courbes de la pente, infléchies doucement, semblent se prolonger à l'infini, et les rares accidens que l'on rencontre sur la route, ces tombeaux entr'ouverts, ces séracs immobiles et toujours menaçans, n'interrompent l'imposante simplicité du paysage que pour en rendre l'impression plus forte. L'image de

la mort flotte vaguement au milieu des pensées diverses qu'inspirent tant de splendeurs. On la voit assise à l'entrée des gouffres d'azur; mais ce n'est plus le squelette hideux, le spectre décharné qui hante les imaginations effrayées; c'est l'image de la mort qui est immobilité, non de la mort qui est pourriture, — et il semble qu'il y aurait quelque charme à dormir dans un de ces tombeaux que n'a pas creusés la pelle du fossoyeur, où la corruption ne pénètre pas, qui n'ont pas été mesurés à la taille du corps, et où l'on aurait au moins de l'espace, de l'air et une douce lumière.

Si l'on veut avoir le spectacle complet de ce monde à part, il convient de s'élever jusqu'à 3,800 ou 4,000 mètres, et de rechercher les sommets où la neige peut s'amasser en plus grande abondance. Les Alpes bernoises ne sont peut-être pas celles qui s'y prêtent le mieux: elles sont trop ardues, les neiges s'y suspendent plutôt qu'elles n'y reposent, et les plus hauts sommets ne sont que des pics chancelans. Mieux vaut pour ce genre de beauté quelques-unes des montagnes du groupe de la Bernina ou les grandes coupoles des Alpes pennines, celles du massif du Mont-Rose, le Mont-Blanc, surtout le Combin. Peut-être n'y a-t-il rien dans toute la chaîne des Alpes qui, mieux que la façade nord du Combin, révèle ce que peut ajouter la neige au relief des montagnes. La charpente se montre à nu sur les flancs méridionaux, mais au nord les frimas ont tout envahi; ce ne sont que neiges sur neiges, et les angles, les brisures, les aspérités, ont disparu pour faire place à des formes moulées et caressantes. Ainsi vêtue, la montagne n'a pas beaucoup moins de fierté; mais elle a pour l'œil quelque chose de plus calme, de plus reposé. On a vu des arbres, des tilleuls, par exemple, dont le large dôme s'arrondit avec la même grâce hardie. La croupe d'un cheval sauvage, le port de son cou, les mouvemens de sa crinière ondoyante, ont aussi quelque analogie avec la noble pose de ce géant des Alpes immobile à l'horizon. Qui donc a fait ce chef-d'œuvre? Les voyageurs n'y songent guère: ils contemplent le tableau en oubliant l'artiste, et plus d'un sans doute croirait à quelque mystification, si on lui disait sans préambule que ce sont les jeux du vent et de la neige qui de ce bloc informe ont fait un modèle de grâce et de radieuse majesté.

II.

Lorsqu'on quitte les hauteurs pour se rapprocher des vallées, les aspects ne tardent pas à changer. L'influence des agens atmosphériques se fait sentir de plus en plus. La neige perd graduellement sa finesse première. Les aiguilles dont elle était composée s'agglom-

mèrent et forment ensemble de petites pelotes ou des grains qui ressemblent assez aux grains de grésil, sauf qu'ils sont plus irréguliers. Cette transformation se continue par des progrès insensibles, mais ininterrompus; les grains deviennent plus gros, ils s'agglutinent, et la neige prend l'apparence d'une sorte de mortier que les gelées de la nuit peuvent rendre assez dur pour qu'il soit nécessaire d'employer la hache quand on veut y tailler des marches. Elle a aussi moins de pureté; la couleur en est plus terne; on commence à rencontrer quelques débris, de petits cailloux, du sable, de la poussière, parfois des feuilles sèches apportées par le vent.

Un moment capital est celui où ce mortier devient assez homogène pour que l'eau puisse couler à la surface au lieu de se perdre par infiltration. Ici encore les transitions sont lentes. On trouve d'abord des flancs bien exposés où, sous l'action du soleil, une couche de quelques centimètres devient une sorte de gelée visqueuse, mais sans écoulement apparent. Sur les points où deux pentes convergent, l'eau filtre assez abondamment pour que les trous faits avec le fer du bâton s'emplissent au moment où on le retire. Plus loin, cette gelée liquide, qui n'est pas encore de l'eau, mais qui n'est déjà plus de la neige, commence à s'écouler pesamment; puis un ruisseau se prononce, un ruisseau dont la marche est encore embarrassée par les neiges à demi fondues qu'il entraîne, qui a déjà cependant la force de se creuser une rigole; il la déblaie petit à petit, et le voilà enfin qui court joyeux et limpide dans un lit d'instant en instant plus marqué et plus uni. On peut hâter le moment où se forment les ruisseaux des hautes neiges en leur creusant un canal au moyen de quelque grosse pierre que l'on fait glisser. Une fois le canal établi, les eaux s'y précipitent.

Quand on est descendu jusque dans la région des premiers ruisseaux, on touche au moment, plus décisif encore, où la neige, après avoir été fine poussière, grains de grésil, mortier friable, se trouvera transformée en véritable glace. A vrai dire, ce n'est pas de la glace lisse comme celle de nos étangs et de nos fontaines. Si on en détache un morceau et qu'on le laisse fondre au soleil, il ne tarde pas à se décomposer; si on le frappe à coups de marteau, on sent qu'il se désagrège plus encore qu'il ne se brise; on y aperçoit des espaces vides, des lacunes, et lorsqu'on le plonge dans un liquide coloré, on découvre bientôt tout un réseau de fissures capillaires par où le liquide pénètre de part en part. A l'état sec, cette glace est opaque à cause de l'air qu'elle contient; il faut qu'elle soit baignée d'eau pour devenir transparente. Néanmoins c'est bien de la glace et de la glace dure, sinon tout à fait homogène. La

hache la fait sauter en esquilles, et les ruisseaux y creusent des sillons aux parois merveilleusement polies.

D'autres phénomènes signalent l'apparition de cette glace, qui, plus grossière ordinairement que celle qu'on trouve çà et là sur les grandes hauteurs, constitue la substance même du glacier. Les principaux sont les crevasses et les moraines. Nous avons déjà rencontré des gouffres près des cimes; mais c'étaient des cavités irrégulières, des vides souvent dissimulés et qui s'élargissaient de haut en bas; les crevasses proprement dites suivent une direction beaucoup plus nette, s'évasent à l'ouverture, et sont bien découvertes aussitôt que la neige de l'hiver a disparu. Les gouffres supérieurs peuvent avoir toutes les formes; les crevasses sont des fentes allongées et relativement étroites. Les moraines ne sont pas un signe moins caractéristique des transformations que subit la neige à mesure qu'on s'éloigne des hauteurs. On sait combien les rochers des Alpes sont ruinés. Chaque printemps, ils se dépouillent d'une grande quantité de blocs que détachent les alternatives de gelée et de dégel. Il n'y a pas dans toute l'étendue des Alpes une seule paroi au pied de laquelle on ne trouve un rempart de débris. Ces débris encombrant les pâturages, ils encombrant aussi les glaciers; mais dans les régions élevées ils restent ensevelis dans la neige, et il faut qu'elle acquière un certain degré de consistance pour être capable de porter d'abord des cailloux, puis des blocs de plus en plus gros. Quand elle est enfin passée à l'état de glace, elle porterait des quartiers de montagne. A partir de cet instant, tous les débris qui atteignent le glacier s'entassent en désordre sur les bords, et y forment de longues collines irrégulières, reposant moitié sur la glace, moitié sur la terre ferme : ces collines sont les moraines.

Une fois que l'on a ces trois choses, le ruisseau, la crevasse, la moraine, qui toutes trois se rattachent à la transformation de la neige en glace, on peut dire qu'on est entré dans une zone nouvelle, dans la zone à laquelle certains naturalistes réservent exclusivement le nom de *glacier*. Où est la limite entre ces deux zones? Ce n'est pas facile à dire. Elle varie selon les versans, les chaînes, les massifs; elle varie aussi selon les années. Peut-être ne prendrait-on pas assez de marge en disant qu'elle oscille entre 2.800 et 2.400 mètres. Parfois on peut l'indiquer avec précision, la montrer de la main; mais ce n'est guère possible que lorsqu'elle coïncide avec quelque changement d'inclinaison, et qu'il y a entre les deux zones une crevasse de démarcation. Il est tout aussi fréquent que la limite soit vague, indécise, et qu'on puisse faire un assez long trajet sans savoir au juste si l'on marche sur de la neige ou sur de

la glace. Ce qui à l'extérieur distingue essentiellement les deux zones, c'est que, sous forme de glace ou de neige, peu importe, les frimas occupent dans la première toute la montagne, sauf les pentes trop raides ou trop exposées au vent, tandis que dans la seconde ils ne se maintiennent guère qu'au fond des vallées ou dans des dépressions plus ou moins fortes, entre des versans qui se dégarnissent en été et souvent se couvrent de verdure. Dans la première, il n'y a qu'une saison, un hiver de douze mois, moins rude en juillet qu'en décembre; dans la seconde, il y a deux saisons, un hiver de neuf mois, pendant lequel elle se confond avec la zone supérieure, et un été de trois mois, pendant lequel elle s'en distingue en se dépouillant de l'uniforme linceul des neiges fraîches pour montrer au grand jour ses crevasses, ses ruisseaux, ses moraines. La zone supérieure est celle du plein océan des hautes neiges; la zone inférieure comprend les golfes de glace qui font saillie et descendent jusque dans les régions habitées.

J'ai dit les golfes, j'aurais pu dire les fleuves de glace, car ici les indices de mouvement deviennent si nombreux et si clairs, qu'ils doivent frapper les yeux les moins attentifs. Qu'est-ce que ces crevasses qui à chaque instant coupent le glacier et obligent à de longs détours? Peut-être ne remarquera-t-on d'abord que les belles teintes qu'elles présentent; mais on deviendra plus curieux, si l'on a la chance d'en voir une se former tout à coup. Une détonation se fait entendre, elle se prolonge au travers de la masse, des blocs ébranlés par la secousse glissent sur la pente, et l'on se demande, lorsqu'on n'y est pas habitué, si l'on assiste à un tremblement de terre et ce que signifie ce coup de théâtre. Cependant on regarde, on cherche, et l'on finit par découvrir une fente imperceptible, parfois très longue, mais si étroite qu'il n'est pas toujours facile d'y introduire une lame de couteau. Il faut une bien violente tension et une résistance presque égale pour produire avec tant de fracas et d'effort une brisure si imperceptible.

Les moraines nous fournissent une seconde preuve, plus directe et plus positive, du mouvement qui entraîne ces masses gelées. Elles se forment au bord du glacier, au pied des rochers qui le dominent; mais, si le glacier se trouve coupé par un îlot de terre ferme qui le divise en deux bras, les moraines plus ou moins considérables qui l'enserrent se réunissent à l'extrémité inférieure de cet îlot, et cette extrémité devient le point de départ d'une traînée de débris qui se prolonge indéfiniment sur le dos même du glacier. Si l'inclinaison est nulle ou très faible, cette moraine en plein glacier n'a pas pu se produire par un glissement des matériaux. Ils doivent avoir été transportés, mais comment? Les eaux n'y sont pour rien,

car la moraine ne cherche pas la ligne de plus forte pente; elle va droit son chemin, coupant les creux en travers et passant par-dessus les collines de glace. Souvent même elle est portée sur une sorte de chaussée. Toutes les suppositions qu'on peut faire pour expliquer ce curieux phénomène tombent devant les faits, sauf une seule, mais celle-là si naturelle que d'elle-même elle se présente à l'esprit : il faut que le glacier chemine et transporte les blocs. Ce n'est pas tout; il suffit d'examiner les matériaux de certaines moraines de surface, formées non par un îlot, mais par la jonction de deux glaciers, pour en trouver qui viennent de loin, et dont le lieu d'origine est sur les cimes elles-mêmes. Le fait est général; il se produit même dans les cas où la conformation du glacier exclut toute idée de glissement, et il nous oblige à reconnaître, question soulevée tout à l'heure, que les neiges des régions supérieures, sous lesquelles disparaît l'origine des moraines, cheminent aussi bien que les glaces de la zone inférieure.

Nous pouvons dès à présent envisager les glaciers inférieurs non comme des golfes tranquilles, mais comme des coulées qui pénètrent plus ou moins avant dans une région que rien d'ailleurs ne condamnerait à une absolue stérilité. L'aspect en varie selon les accidens du chemin par où ils s'échappent vers la plaine. Parfois, au sortir des hauts bassins de la montagne, le glacier s'engage dans une longue vallée au fond presque plat ou doucement incliné. Dans ce cas, on a ce qu'on pourrait appeler le glacier *tranquille*. Il y en a de fort beaux exemples en Engadine, vaste contrée soulevée tout entière à la hauteur du Rigi, de telle sorte qu'en partant des sommets on entre presque tout de suite dans les vallées où le glacier chemine comme sur une grande route ouverte par la nature. Ces glaciers tranquilles ne sont pas les moins intéressans; ils ont aussi leur majesté : ils ont en outre cet avantage particulier, qu'on peut les parcourir aisément et en étudier les détails. Il en est du glacier comme des plages de la mer : impossible d'y faire une simple promenade sans trouver mille choses à observer; nous ne mentionnerons que les plus frappantes. La première place revient de droit au ruisseau du glacier. Dans ces froides solitudes, comme dans les vallons de la plaine, rien n'anime le paysage autant que le mouvement de l'eau. Le ruisseau, c'est la vie, c'en est au moins l'image; mais les ruisseaux de terre ferme se creusent un lit ou ils s'emprisonnent pour toujours; ce lit a toute une histoire, le ruisseau y lutte de son mieux contre les accidens qu'il rencontre, il l'obstrue, il l'approfondit; il s'y fait lac quand le passage est fermé, cascade sur les gradins qu'il faut franchir; il y murmure, il y gronde, il y rejaillit, il y arrose des plantes, et y entretient à la fois la fertilité

et le changement. Le ruisseau du glacier est une apparition plus éphémère; il ne dure qu'un été, il n'a pas le temps d'approfondir son lit, il rencontre en chemin peu d'obstacles, il n'a pas de rochers à contourner, pas de plantes à arroser : c'est une création beaucoup plus simple, un filet d'eau dans un sillon de glace, rien de plus; mais cette eau est la plus limpide qu'il y ait au monde, et ce sillon est un lit d'azur. Les parois en sont si parfaitement polies que le ruisseau y glisse sans frottement, et passe sans qu'on l'entende. Point de vagues, point d'écume, point de lutte, point d'hésitation ni de petites colères; c'est la vie facile, la grâce sans effort, l'obéissance parfaite et l'idéale limpidité.

Cependant les ruisseaux du glacier n'ont pas tous la même destinée. Quelques-uns, avant d'avoir eu le temps de grossir, arrivent au bord d'une crevasse et y tombent en pluie de perles. Si la crevasse est ouverte jusqu'au sol, il ne leur reste qu'à cheminer obscurément sous les glaces; sinon, ils la remplissent à moitié, et trouvent des canaux intérieurs qui les ramènent au jour. On en voit qui jaillissent en brillante fontaine à quelques cents pas au-dessous de l'abîme où ils ont disparu. D'autres réussissent à éviter les crevasses, et deviennent, grâce aux affluens qu'ils reçoivent, de véritables torrens, mais toujours des torrens de cristal coulant sans révolte et sans bruit. S'ils longent quelque moraine, il y tombe souvent des pierres; mais, à moins que le courant ne soit très faible, aucun caillou ne réussit à se maintenir contre des parois si polies; l'eau les fait glisser avec elle, et ils n'en altèrent pas la pureté. Cependant ces torrens de long cours finissent, eux aussi, par rencontrer quelque gouffre; il faut voir alors les belles et mystérieuses cascades, et comme le flot transparent disparaît en gerbes cristallines dans la profondeur voilée d'azur. Les ruisseaux du glacier trouvent aussi des anses où ils forment des lacs. C'est toujours une chose ravissante qu'une nappe de cette eau si parfaitement claire, immobile dans un bassin d'émeraude. Les plus purs de ces lacs sont les plus beaux, et il faut les chercher dans les parties du glacier où il y a le moins de débris. Cependant ceux qui naissent dans le voisinage immédiat des moraines ont bien aussi leur intérêt : leurs bords, constamment fondus par l'action de l'eau, ne tardent pas à s'escarper, et la moraine y déverse ses matériaux, qu'on voit entassés au fond, et dont on distingue tous les détails. La plupart ont une existence éphémère. Tôt ou tard une crevasse les traverse, et ils se vident aussitôt. Alors les matériaux mis à sec protègent contre le soleil la glace qu'ils recouvrent, et comme le soleil agit partout à l'entour, ils s'élèvent petit à petit, si bien qu'au bout de quelques mois, au lieu d'être emprisonnés dans une dépression, ils couron-

nent une éminence. Pendant ce temps, le glacier marche, et cette colline chargée de débris s'éloigne de son lieu d'origine. S'il se forme un second lac à l'endroit où était le premier, il lui arrivera quelque accident semblable, de sorte qu'après dix ou vingt ans cinq ou six monticules de blocs voyageront à la suite les uns des autres.

Les choses se passent un peu différemment quand il s'agit de très petits lacs alimentés par de très petits ruisseaux qui ne charrient que de menus débris. Le fond de ces lacs ou plutôt de ces baignoires se recouvre à la longue d'une couche de sable ou de fin gravier. La baignoire vidée, ce sable protège aussi la glace, surtout s'il est d'une couleur claire, qui absorbe peu la chaleur solaire. La glace ainsi protégée forme bientôt un cône régulier, qui ressemble à une très haute fourmilière, et qui s'escarpe de jour en jour, jusqu'à ce que le sable glisse et se répande de tous les côtés. Le cône alors fond rapidement; mais autour de lui s'élève une autre colline en forme d'anneau avec un cratère au centre à la place du cône disparu. Si par hasard les débris qui recouvrent cette nouvelle colline viennent à glisser dans le cratère, il en naîtra un second cône qui a beaucoup de chances de produire un nouvel anneau, et ainsi de suite jusqu'à éparpillement complet des débris protecteurs. Une fois séparés, ils n'ont plus la force de garantir la glace, et ils contribuent au contraire à en accélérer la fonte, parce qu'ils se réchauffent de part en part, de sorte qu'après avoir siégé sur des cônes élevés, lorsqu'ils étaient réunis, ils s'ensevelissent, dès qu'ils sont isolés, au fond de petits entonnoirs. En certains endroits, on rencontre des multitudes de ces entonnoirs, et à quelque distance on aperçoit des groupes de cônes qui pyramident en famille.

On voit que le voyage des débris à la surface des glaciers n'est pas aussi monotone qu'on pourrait le croire d'abord. En général il s'opère avec une grande régularité. Les moraines sont de longues traînées où quelquefois cependant une pierre de fortes dimensions se détache de la masse et glisse en dehors. Autant la marche du grand convoi est bien réglée, autant celle des blocs isolés est sujette à des accidents bizarres. Ce sont des déserteurs livrés à eux-mêmes et à toutes les chances du hasard. Ils ont coutume de *tabler*, comme disent les naturalistes, c'est-à-dire que, grâce à la fonte plus rapide autour d'eux que sous eux, ils finissent par se trouver perchés sur un fût de glace. Les dalles plates enlevées à quelque paroi schisteuse représentent assez bien, ainsi perchées, une table à un pied; mais les rayons obliques du soleil attaquent la colonne qui les supporte, et les blocs tombent lourdement. Glissant alors selon la direction des pentes, ils accomplissent de véritables voyages

en zigzag, s'écartant à droite pour revenir à gauche, avançant pour reculer. Ils ne vont pas loin toutefois sans rencontrer une crevasse; si elle est assez grande, ils s'y engouffrent et restent pris entre les parois; puis, le glacier fondant toujours, au bout de quelques semaines, de quelques mois ou de quelques étés, ils reparaissent à la surface et recommencent à table, jusqu'à ce qu'ils tombent dans une nouvelle crevasse. Ces aventures se continuent indéfiniment, car une fois qu'ils ont quitté les rangs, ils ont peu de chances d'y rentrer : la moraine chemine en talus, et c'est tant pis pour les déserteurs.

Sauf quelques lichens, on ne rencontre aucune végétation sur ces pierres mobiles. La moraine est déserte. Le glacier l'est-il aussi? A première vue, on le croirait peuplé seulement de cadavres : ici un papillon, ailleurs une mouche ou tel autre insecte. Dans la plaine, on rencontre peu de cadavres d'animaux. La vie s'y entretient de ses propres dépouilles, et partout abondent les insectes voraces, armés de pinces et de crocs, qui font la chasse aux morts. Le papillon qui tombe épuisé sur le bord de la route a le temps de voir, avant de mourir, s'il sera la proie des fourmis ou des carabes; mais chasseurs et victimes ne s'aventurent sur le glacier que pour y tomber d'engourdissement ou de lassitude, et ils y dorment les uns auprès des autres, garantis de la corruption par le froid linceul qui les entoure. Ils s'incrument dans la glace, et s'y creusent une fosse en forme d'entonnoir, de la même manière que les petits débris. Il n'est point rare d'en trouver en telle quantité qu'il suffirait de quelques heures pour faire une riche collection des insectes ailés qui habitent les vallées avoisinantes. Le glacier est un cimetière.

En recherchant les corps morts, on soulèvera peut-être quelque dalle pour voir ce qu'elle recouvre. Regardons bien, car c'est là qu'il y a chance de découvrir trace de vie. Chose curieuse, le glacier, qui est rebelle à toute végétation, a pourtant une faune, mais une faune qui ne se compose que d'une seule espèce, presque microscopique. Ce sont de petits insectes qui sautent fort bien : aussi les a-t-on nommés les puces du glacier; noirs et brillants, ils ont comme des écailles sur le dos et des antennes relativement assez longues. Ils sont d'ailleurs si petits qu'ils s'insinuent dans les moindres fissures de la glace, et y trouvent des routes invisibles, très suffisantes pour eux. Il semble difficile qu'ils y fassent la chasse à quoi que ce soit; ils ont tout l'air de vivre de l'eau du glacier; peut-être, avec leurs fins organes, y trouvent-ils encore des atomes cachés de substance organique. Qui sait d'ailleurs s'il n'y a pas des habitans inconnus dans la glace elle-même ou dans les neiges des hauteurs? On connaît la neige rouge. Elle n'est pas particulière aux glaciers; on la

trouve à une hauteur de 2,000 mètres environ, et le plus souvent sur des pentes d'où la neige disparaît en été. La coloration en est due à la présence d'une multitude de petits infusoires. Si, au lieu d'être rouges, ces infusoires étaient d'un gris blanchâtre, ou s'ils n'étaient pas assez nombreux pour changer la coloration générale des neiges, est-il bien sûr qu'on les eût remarqués?

Ces commencemens de vie enfouis dans les neiges ne se révèlent qu'à l'observateur attentif, et pour le touriste en promenade le glacier demeure un champ désert, avec des corps ensevelis à la surface. Malheureusement ce n'est pas à la surface seulement qu'il recèle des cadavres; il y en a dans l'intérieur, et de plus grands que ceux des insectes ailés. Il les rendra tôt ou tard : tout ce qu'il contient revient au jour une fois ou l'autre. Il n'aime pas la saleté, disent les montagnards (1). De tous les accidens du glacier, les crevasses sont celui qui frappe le plus. Quand on flâne sur un glacier, on n'en laisse passer aucune sans essayer d'en voir le fond. Quelquefois on peut y descendre, en se dévalant à l'une des extrémités, au point où se rapprochent les parois; mais si l'on peut descendre dans une crevasse, c'est ordinairement lorsqu'elle est en train de se fermer, et qu'il n'en reste que le vase supérieur. Les belles crevasses sont celles dont on ne voit pas le fond; les autres ne sont que des hachures vulgaires, plus ou moins colorées en bleu. Seules les crevasses insondables au regard donnent l'idée de ce que peuvent être les reflets à l'intérieur du glacier. Les ténèbres qui règnent dans la profondeur se transforment en un sombre azur qui devient plus lumineux à mesure qu'on approche de la surface, et il est impossible de rien imaginer de plus doux à l'œil que ce passage de la nuit au jour à travers toutes les nuances du bleu le plus pur. A défaut de sonde, on y jette des pierres apportées à force de bras des moraines les plus voisines. On se penche sur le bord pour voir et pour entendre : on ne voit presque rien, la pierre a bientôt disparu; mais elle rebondit de parois en parois, et l'on entend distinctement une vibration musicale, qui se communique à toute la masse du glacier. On dirait un orgue immense d'où s'échappe une note sourde et prolongée, funèbre gémissement de ces vastes tombeaux.

Tel est le glacier *tranquille*; mais il est rare qu'un glacier che-

(1) C'est ainsi que tout dernièrement, le 24 septembre 1867, le glacier voisin du Col-du-Mont a rendu les squelettes de trois soldats français, dont le régiment était en garnison à Sainte-Foy en 1794, et qui s'égarèrent dans ces parages lors d'une reconnaissance faite à la frontière, le 5 mai de la même année. Le souvenir de cet accident vit encore dans le pays. Après des squelettes, dit-on, existaient encore quelques effets d'équipement.

mine longuement par une route unie et douce. Les plus favorisés finissent par arriver au-dessus de quelque pente abrupte où il faut bien qu'ils s'engagent. Plusieurs n'abandonnent les hauts réservoirs de la montagne que pour se précipiter par une gorge étroite ou se déverser sur des flancs escarpés. Les glaciers *précipiteux* ne sont jamais des glaciers tranquilles. L'escalade en est difficile, sinon impossible, et le plus souvent on ne peut les observer que du dehors. Le nombre des crevasses est en raison de la pente et des aspérités du sol, deux choses qui vont ordinairement ensemble : aussi, pour peu que la pente devienne ardue, le glacier se transforme en un fouillis de blocs qui semblent prêts à se ruer les uns sur les autres (1). Pour donner l'idée d'une de ces chutes de glace, on les compare volontiers à une cataracte dont les flots auraient été soudain convertis en masses gelées. L'image n'est pas tout à fait juste. Les flots liquides se suivent sans interruption; les flots du glacier sont partout brisés et entrecoupés. Les premiers se déploient en gerbes onduoyantes, et jusque dans les rejaillissements les plus impétueux conservent encore de la flexibilité et de la grâce: les derniers, rigides et compactes, se déchirent à angle vif, et ne se prêtent à descendre que par un violent effort. Cet étrange désordre des cataractes du glacier se produit d'une manière graduelle. Au point où l'inclinaison devient tout à coup plus sensible, on voit courir de larges crevasses transversales entre lesquelles se dressent des tranches solides, épaisses et régulières. Le glacier se feuillette, puis, à mesure que la pente se prononce, les crevasses se rapprochent, et la dislocation commence. Enfin voici la chute proprement dite; les tranches deviennent des lames qui se brisent en tout sens, et bientôt le glacier n'offre plus qu'un inextricable entre-croisement, un dédale de blocs et d'abîmes. Les blocs, tous penchés en avant, comme s'ils avaient hâte de passer, figurent des pyramides, des obélisques, des tours, des créneaux ruinés, des pans de murs contournés et tordus. Celui-ci surplombe, celui-là s'appuie sur l'épaule du voisin. On en voit qui sont plus épais par le haut que par le bas. Plusieurs sont percés à jour; de plusieurs autres il ne reste qu'un socle informe, et une cassure fraîche indique une chute récente. L'esprit le plus fécond n'inventerait pas la moitié des formes qui se pressent dans ces accumulations de cristaux irréguliers. Le soleil les fait varier chaque jour, comme chaque jour il en rend l'équilibre plus in-

(1) On a pris l'habitude, depuis quelque temps, de donner aussi à ces blocs le nom de *séracs*. La plupart des auteurs écrivent maintenant sans scrupule *les séracs du Taïlére*, *les séracs du glacier du Rhône*, etc. En abusant ainsi des mots, on finira par ne plus s'entendre. Le *sérac* appartient à la zone supérieure, et n'a rien de commun avec les blocs qui naissent de la dislocation du glacier sur les pentes trop fortes.

certain. Ses rayons pénètrent dans les hachures jusqu'à la base même des blocs pour les fondre et les ronger sans cesse. De minute en minute, on entend quelque craquement, et l'on voit disparaître dans l'abîme un de ces géans trop hardiment posés. A part ces soudaines ruptures d'équilibre, l'œil ne perçoit pas de mouvement, et pourtant on sent que toute la masse se meut, et qu'il s'y fait un travail qui ne s'interrompt pas un instant. Jamais avec l'apparence de l'immobilité la nature n'a mieux réussi à donner l'illusion du mouvement, et il résulte de ces impressions contraires un effet fantastique qui saisit les imaginations les plus ingrates. Au milieu de ce bouleversement, les moraines se disloquent, elles aussi, et deviennent ce qu'elles peuvent. La boue, le sable, les cailloux et les fragmens de petite taille ont bientôt disparu dans les crevasses supérieures, qu'ils salissent. Les gros quartiers résistent plus longtemps. On en voit qui reposent sur les deux bords d'une crevasse comme un pont naturel; mais, pour peu qu'elle s'élargisse, ils y tombent, et restent pris entre les parois, sauf à s'enfoncer par petites chutes à mesure que fond la glace contre laquelle ils s'appuient. D'autres réussissent à se maintenir tant bien que mal, perchés sur quelque glaçon qu'ils écrasent enfin de leur poids, et toute la moraine s'engloutit dans les flots de la cataracte, dont les abîmes chatoient au soleil, aussi purs et aussi brillans que si rien ne s'était passé.

Avec de la persévérance et quelque hardiesse, quand d'ailleurs on est bien muni de tous les engins nécessaires, hache, corde, crampons, on peut quelquefois pénétrer jusqu'au centre de l'une de ces coulées de cristaux; mais dès qu'on les aborde, on ne voit plus que les masses dont on est immédiatement dominé. A droite, à gauche, devant, derrière, partout se dressent sur votre tête des obélisques ou des aiguilles. On se sent à la merci de ces colosses de glace dont les formes étranges s'accusent d'autant mieux qu'on les voit de plus près, et quand on se glisse entre les dentelures, on se fait à soi-même l'effet d'une humble fourmi qui rôderait entre les mâchoires d'un lion. Il n'est pas besoin de s'engager bien loin pour se perdre, et le retour ne laisse pas d'être inquiétant quelquefois. Comment s'orienter au milieu de ce labyrinthe sans cesse renaissant? Où a-t-on passé? Est-ce bien ici? Est-il possible que l'on ait pu contourner un bloc si formidable? a-t-on eu réellement l'audace de chevaucher sur cette crête aiguë? L'observation la plus attentive se trouve en défaut, la mémoire se trouble, et les souvenirs se confondent dans l'impression du chaos.

Pour l'observateur qui, non content des effets pittoresques, désire se rendre compte des causes, il est peut-être moins intéres-

sant de pousser une pointe hardie jusqu'au milieu de ces cataractes que d'en étudier le commencement et la fin, la fin surtout. Nous avons dit comment le glacier se feuillette au-dessus de la rampe qu'il doit franchir; vers le bas, il se reforme au contraire, les lames se rapprochent et se pressent les unes sur les autres, les abîmes se ferment, et il ne reste bientôt que des ondulations irrégulières, semblables à de grandes vagues qui s'effacent à leur tour, de telle sorte qu'à quelques cents pas de la chute le glacier est aussi tranquille que s'il n'avait pas cessé de cheminer par une route unie. On pourrait croire que la glace doit en être plus friable, ou tout au moins qu'on y distinguera des traces mal effacées de tant de ruptures; mais non, elle résiste plus énergiquement à la hache, et il semble que plus elle a été brisée, plus elle forme un tout indivisible. L'aspect d'ailleurs en est le même, sauf une espèce de stratification verticale très apparente sur les parois des crevasses, et qui produit parfois un effet brillant: des bandes de glace plus bleue alternent avec des bandes de glace plus blanche; les premières paraissent enchâssées dans les secondes, elles forment ensemble une masse veinée. Plus bas enfin, on voit reparaître à la surface du glacier quelques-uns des matériaux enfouis, — d'abord les plus gros, puis les cailloux ordinaires, et finalement les moraines se reconstituent presque aussi nettes, aussi distinctes qu'auparavant.

Les glaciers ainsi tourmentés le sont quelquefois au point de se briser tout à fait. Il en résulte des avalanches d'une espèce particulière, comparables à des chutes de montagnes. J'ai pu en constater un exemple assez curieux. Il se détache du grand glacier du Combin un bras latéral, qui tombe sur le Valsorey, non loin de la route du Saint-Bernard. Il débute par une chute verticale, ou peu s'en faut, qui ne doit pas mesurer moins de deux cents mètres; puis il rencontre des pentes assez douces sur lesquelles il se prolonge jusque dans les pâturages. En 1858, un énorme glaçon, figurant un pilier gigantesque, était adossé contre la paroi verticale. C'est la seule fois que j'aie vu une cataracte de glace ressembler tout à fait à une cascade immobilisée. C'était bien un glaçon, et pour se le représenter exactement il n'y a qu'à supposer un Niagara gelé, moins large que celui du fleuve Saint-Laurent, mais tombant avec la même unité de jet d'une hauteur deux ou trois fois plus considérable. Quelques années plus tard, la cataracte n'existait plus, et l'on ne voyait que le rocher noir contre laquelle elle s'appuyait. Ce pilier de glace s'était écroulé, et le glacier inférieur, qui ne paraissait pas avoir sensiblement diminué, n'était alimenté que par les blocs qui s'écroulaient de temps à autre des hauts réservoirs du Combin. Un accident pareil est assez rare; le plus souvent un gla-

cier ne peut se maintenir contre les parois abruptes. Il présente alors deux ou trois étages séparés par de hautes murailles de rochers nus. La facilité avec laquelle les glaciers se reforment n'est jamais plus frappante : la glace qui tombe d'un étage à l'autre se réduit en poussière; néanmoins elle ne tarde pas à former de nouveau une masse compacte, et le dernier tronçon d'un glacier coupé en trois chemine aussi régulièrement que s'il n'y avait pas eu de rupture. Sans les veines de glace bleue enchâssées dans la glace blanche, on pourrait ne pas soupçonner les désordres du cours supérieur. Il est vrai qu'elles entretiennent une certaine irrégularité à la surface et par conséquent ne passent guère inaperçues. Elles sont plus homogènes, plus dures que la glace blanche, elles résistent mieux à l'action du soleil, en sorte qu'à chaque veine bleue correspond une crête plus ou moins proéminente, à chaque veine blanche un sillon où se logent les débris.

Cependant le glacier, continuant à descendre, pénètre dans des régions relativement basses et chaudes: les ruisseaux deviennent nombreux, il n'y a pas un sillon de glace blanche qui n'ait son ruisseau, et par les ouvertures des crevasses on entend gronder de véritables torrens. En même temps le glacier diminue. Cette diminution n'est pas d'abord perceptible à l'œil, car c'est en profondeur qu'elle a lieu, et il faudrait pour en juger voir le fond des crevasses. Quant à la largeur, elle dépend surtout de l'écartement des parois : le glacier se rétrécit quand elles se rapprochent; il s'élargit quand elles s'éloignent, et partout il se moule si bien sur les sinuosités du lit, qu'il ne semble pas avoir de peine à le remplir. Dès que les premiers indices d'une diminution se laissent apercevoir, on peut se dire qu'on approche de la fin. Ce n'est pas la partie la moins intéressante. C'est là qu'on trouve les plus belles aiguilles, et le désordre des moraines y atteint son maximum. C'est en outre l'endroit qui offre le plus de facilités pour entrevoir ce qui se passe sous le glacier. Il est plus que probable que sur les hauteurs la glace adhère au sol; on ne voit pas ce qui pourrait empêcher l'adhérence au-dessus du point où la chaleur du sol est inférieure à zéro. Quelques observations que l'on a pu faire en profitant de circonstances favorables ont à peu près démontré qu'il en est bien ainsi: mais vers l'extrémité tous les glaciers de quelque étendue ont quitté depuis longtemps la région des frimas. Ils descendent parfois jusqu'au niveau des montagnettes de la plaine, 4,000 ou 4,200 mètres. La chaleur de la terre les fait fondre par-dessous, et il y a souvent un intervalle libre entre la glace et le sol. De partout s'échappent des ruisseaux, et sur les points d'où sortent les courans les plus actifs il

se forme des grottes profondes et spacieuses où l'on peut pénétrer sans danger. Il faut le faire toutes les fois que c'est possible, car c'est là que s'accusent avec le plus de vivacité les étranges contrastes qui font du glacier un objet de surprises et d'étonnemens toujours nouveaux. Ces teintes d'azur, plus suaves que celles du ciel le plus doux, embellissent les arceaux de la grotte; la lumière qui pénètre par l'ouverture, souvent aussi par quelque fissure transversale, en multiplie les reflets. On ne les voit pas du dehors, comme lorsqu'on se penche au bord des crevasses; on est entouré, on est baigné de cette lumière idéale, et cependant sur le pavé de la grotte roule un torrent épais et sale, de tous les interstices débouchent des flots de boue et de limon. On découvre alors que le glacier repose sur une couche de vase, et que c'est lui-même qui la produit. Il pèse d'un poids énorme sur son lit de rochers, et ne marche qu'avec un frottement continuel, de sorte qu'il broie à la longue et réduit en poudre fine toutes les aspérités. L'eau qui suinte des fissures imbibe cette poussière, qui chemine avec le glacier et fait l'office d'un véritable émeri. Il y reste toujours de petits grains de sable plus durs, quelquefois des cailloux qui, serrés contre la roche, y dessinent de fines stries ou des raies un peu plus fortes. Le glacier ne travaille pas seulement au grand jour en transportant les débris tombés des hauteurs; il travaille encore dans l'obscurité en polissant le sol qu'il recouvre, en en faisant disparaître les angles et les rugosités. Balayez le pavé d'une de ces grottes, mettez la roche à nu, et vous la trouverez invariablement rabotée, limée, polie. Elle le sera surtout dans les parties qui se relèvent et font obstacle à la marche des glaces. Ce travail de polissage est d'une finesse extrême. Les raies se touchent sans se confondre, et l'on peut suivre la marche de chacun des grains de sable qui ont tracé leur sillon sur la pierre.

Toutes ces boues, après un voyage bien autrement laborieux que celui des blocs qui se font porter, arrivent au jour, et s'entassent à l'extrémité du glacier. Là est aussi le rendez-vous général des moraines qui le couvraient et de celles qui cheminaient sur les bords. Souvent on ne sait où le glacier finit, tant il est couvert de matériaux. On le traverse comme on traverserait les dépôts d'un éboulement. Des plantes peuvent s'y tromper. On trouvera quelques renoncules sur les dernières pentes du glacier de Zmütt, au pied du Cervin. Il est vrai qu'il est chargé entre les plus chargés, et des naturalistes s'y trompent parfois aussi bien que les renoncules. Enfin la glace cesse tout à fait, et il ne reste que la grande moraine de front, formée par la réunion de toutes les autres et cimentée par la boue qui s'échappe de dessous le glacier. Elle se déploie en cein-

l'inclinaison devient forte, des aiguilles se dessinent, à côté d'elles des tours et des pyramides : le glacier semble n'avancer que par saccades violentes: enfin, après un dernier contour plus laborieux que les autres, il débouche au milieu des pâturages et s'y termine en parois abruptes et tourmentées.

Descendre le glacier du Mont-Rose, depuis les cimes jusqu'à l'extrémité, en ne mettant le pied sur le roc que là où il le faut absolument, est sans doute un voyage pénible; mais il y en a peu de plus intéressans. Nulle part la nature n'offre de contraste plus saisissant. Légères sont les neiges d'en haut, le glacier est pesant; il ne se meut qu'à force d'obstination, et jusque dans les jeux les plus hardis de ses hautes cataractes il y a de l'effort, de la contrainte, je ne sais quelle rude gaucherie; s'il a des aiguilles légèrement posées, ce ne peut être que par quelque hasard d'équilibre qui leur permet de rester longtemps dans la position d'une tour qui va tomber. Les neiges d'en haut sont pures et lumineuses, elles ont bientôt enseveli ce qui pourrait les souiller, et en toute saison elles resplendissent au soleil; le glacier se découvre chaque été, et ne craint pas d'étaler aux yeux les matériaux qui le salissent. Les neiges d'en haut ne semblent faites que pour briller, le glacier est fait pour charrier; il a les épaules robustes, il ne cède pas sous les plus gros blocs, il les soulève au besoin dans les airs, et vous renverseriez sur lui toute une montagne qu'il en transporterait les débris à la plaine avec ordre, avec lenteur, avec la patience de la force, et sans jamais fléchir sous le poids. Les neiges d'en haut habitent un pays de lumière, pour elles sont les premiers rayons de l'aurore et les dernières lueurs du couchant; le glacier se traîne dans les vallées, et ne voit le ciel qu'entre deux murailles de rocher. Les neiges d'en haut ont de l'espace pour jouer et tourbillonner; le glacier n'a pas de place pour ses vagues congelées, qui se gênent dans les défilés et s'y pressent les unes sur les autres. Les neiges d'en haut protègent les cimes; le glacier les mine par-dessous, il les ronge, les lime, et convertit en boue la charpente des Alpes. Les neiges d'en haut reposent inoffensives dans d'éternelles solitudes; le glacier est un envahisseur qui descend en rampant jusque dans les vallées populeuses, attaque les champs des hommes et renverse leurs habitations. Et cependant c'est bien des neiges d'en haut que naît le glacier, mais par quelle série de métamorphoses insensibles! Amolies par la chaleur de l'été, durcies par les gelées de l'hiver, elles se fixent, se tassent, deviennent une masse rugueuse, puis une espèce de ciment grossier, puis une glace à gros grains, moitié opaque, moitié transparente, mais de plus en plus compacte, jusqu'à ce qu'enfin de cette chose légère qui s'appelle une étoile de

neige, de ces mille paillettes qui voltigent à la manière des mouchoirons bercés sur leurs ailes diaphanes, se soit formé ce reptile effrayant et superbe qui s'accroche aux aspérités des rocs, déroule ses plis le long des précipices et fait craquer dans les gorges de la montagne ses anneaux monstrueux.

III.

Les glaciers sont un de ces phénomènes qui ont le privilège d'exciter la curiosité et de faire naître le désir de savoir. Nous les aurions bien mal décrits, si le lecteur ne s'était pas demandé pourquoi tous ces accidens, pourquoi surtout cette glace qui marche? La science s'est posée la même question; nous n'essaierons pas de retracer tous les efforts qu'elle a faits pour y répondre: ce serait une longue histoire, et une histoire qui a déjà été racontée ici même par un de ceux qui y ont joué un des rôles les plus marquans. Nous n'en détacherons que ce qui peut contribuer à faire mieux saisir la physionomie du glacier. L'idée qui se présente le plus naturellement à l'esprit est que les glaciers, entraînés par leur propre pesanteur, glissent lentement sur la pente. C'est ainsi qu'en jugeait de Saussure, et sa théorie est la première qui ait eu généralement cours parmi les savans et dans le public. Cependant elle semblait difficilement applicable à certains glaciers qui cheminent sur un fond presque plat. Cette difficulté devint plus grande encore lorsqu'on eut acquis la certitude que les glaciers avaient eu jadis une extension infiniment plus considérable. Comment les faire glisser des Alpes au Jura? Aussi M. Jean de Charpentier, le premier naturaliste qui se soit fait une idée claire de ce qu'étaient les glaciers d'autrefois, chercha-t-il une autre explication. Il fit valoir l'immense quantité de petites fissures capillaires qui pénètrent en tout sens la substance du glacier, la facilité avec laquelle elles s'emplissent, les alternatives incessantes, — en été presque journalières, — de gelée et de dégel dans les régions glaciaires. M. de Charpentier ne mettait pas en doute qu'en additionnant toutes les pressions exercées par la congélation de l'eau contre les parois de ces innombrables fissures, on n'obtint un déploiement de force suffisant pour expliquer même l'extension des anciens glaciers. Cette théorie l'emporta d'abord sur celle de Saussure, puis on y découvrit aussi des difficultés multipliées. Elle a entre autres cet inconvénient, que la cause du mouvement s'y détruit par le mouvement même. Chaque fissure qui s'emplit est perdue pour la force motrice, et, quand toutes celles que peut contenir un glacier seraient pleines jusqu'au bord, le froid le plus intense ne pourrait le dilater que de la quantité dont l'eau se dilate en se transformant en glace, c'est-

l'inclinaison devient forte, des aiguilles se dessinent, à côté d'elles des tours et des pyramides : le glacier semble n'avancer que par saccades violentes : enfin, après un dernier contour plus laborieux que les autres, il débouche au milieu des pâturages et s'y termine en parois abruptes et tourmentées.

Descendre le glacier du Mont-Rose, depuis les cimes jusqu'à l'extrémité, en ne mettant le pied sur le roc que là où il le faut absolument, est sans doute un voyage pénible; mais il y en a peu de plus intéressants. Nulle part la nature n'offre de contraste plus saisissant. Légères sont les neiges d'en haut, le glacier est pesant; il ne se meut qu'à force d'obstination, et jusque dans les jeux les plus hardis de ses hautes cataractes il y a de l'effort, de la contrainte, je ne sais quelle rude gaucherie; s'il a des aiguilles légèrement posées, ce ne peut être que par quelque hasard d'équilibre qui leur permet de rester longtemps dans la position d'une tour qui va tomber. Les neiges d'en haut sont pures et lumineuses, elles ont bientôt enseveli ce qui pourrait les souiller, et en toute saison elles resplendissent au soleil; le glacier se découvre chaque été, et ne craint pas d'étaler aux yeux les matériaux qui le salissent. Les neiges d'en haut ne semblent faites que pour briller, le glacier est fait pour charrier; il a les épaules robustes, il ne cède pas sous les plus gros blocs, il les soulève au besoin dans les airs, et vous renverseriez sur lui toute une montagne qu'il en transporterait les débris à la plaine avec ordre, avec lenteur, avec la patience de la force, et sans jamais fléchir sous le poids. Les neiges d'en haut habitent un pays de lumière, pour elles sont les premiers rayons de l'aurore et les dernières lueurs du couchant; le glacier se traîne dans les vallées, et ne voit le ciel qu'entre deux murailles de rocher. Les neiges d'en haut ont de l'espace pour jouer et tourbillonner; le glacier n'a pas de place pour ses vagues congelées, qui se gênent dans les défilés et s'y pressent les unes sur les autres. Les neiges d'en haut protègent les cimes; le glacier les mine par-dessous, il les ronge, les lime, et convertit en boue la charpente des Alpes. Les neiges d'en haut reposent inoffensives dans d'éternelles solitudes; le glacier est un envahisseur qui descend en rampant jusque dans les vallées populeuses, attaque les champs des hommes et renverse leurs habitations. Et cependant c'est bien des neiges d'en haut que naît le glacier, mais par quelle série de métamorphoses insensibles! Amolliées par la chaleur de l'été, durcies par les gelées de l'hiver, elles se fixent, se tassent, deviennent une masse rugueuse, puis une espèce de ciment grossier, puis une glace à gros grains, moitié opaque, moitié transparente, mais de plus en plus compacte, jusqu'à ce qu'enfin de cette chose légère qui s'appelle une étoile de

neige, de ces mille paillettes qui voltigent à la manière des mouchecons bercés sur leurs ailes diaphanes, se soit formé ce reptile effrayant et superbe qui s'accroche aux aspérités des rocs, déroule ses plis le long des précipices et fait craquer dans les gorges de la montagne ses anneaux monstrueux.

III.

Les glaciers sont un de ces phénomènes qui ont le privilège d'exciter la curiosité et de faire naître le désir de savoir. Nous les aurions bien mal décrits, si le lecteur ne s'était pas demandé pourquoi tous ces accidens, pourquoi surtout cette glace qui marche? La science s'est posée la même question; nous n'essaierons pas de retracer tous les efforts qu'elle a faits pour y répondre: ce serait une longue histoire, et une histoire qui a déjà été racontée ici même par un de ceux qui y ont joué un des rôles les plus marquans. Nous n'en détacherons que ce qui peut contribuer à faire mieux saisir la physionomie du glacier. L'idée qui se présente le plus naturellement à l'esprit est que les glaciers, entraînés par leur propre pesanteur, glissent lentement sur la pente. C'est ainsi qu'en jugeait de Saussure, et sa théorie est la première qui ait eu généralement cours parmi les savans et dans le public. Cependant elle semblait difficilement applicable à certains glaciers qui cheminent sur un fond presque plat. Cette difficulté devint plus grande encore lorsqu'on eut acquis la certitude que les glaciers avaient eu jadis une extension infiniment plus considérable. Comment les faire glisser des Alpes au Jura? Aussi M. Jean de Charpentier, le premier naturaliste qui se soit fait une idée claire de ce qu'étaient les glaciers d'autrefois, chercha-t-il une autre explication. Il fit valoir l'immense quantité de petites fissures capillaires qui pénètrent en tout sens la substance du glacier, la facilité avec laquelle elles s'emplissent, les alternatives incessantes, — en été presque journalières, — de gelée et de dégel dans les régions glaciaires. M. de Charpentier ne mettait pas en doute qu'en additionnant toutes les pressions exercées par la congélation de l'eau contre les parois de ces innombrables fissures, on n'obtînt un déploiement de force suffisant pour expliquer même l'extension des anciens glaciers. Cette théorie l'emporta d'abord sur celle de Saussure, puis on y découvrit aussi des difficultés multipliées. Elle a entre autres cet inconvénient, que la cause du mouvement s'y détruit par le mouvement même. Chaque fissure qui s'emplit est perdue pour la force motrice, et, quand toutes celles que peut contenir un glacier seraient pleines jusqu'au bord, le froid le plus intense ne pourrait le dilater que de la quantité dont l'eau se dilate en se transformant en glace, c'est-

à-dire à peu près d'un dixième, après quoi le glacier ne serait plus qu'un énorme glaçon compacte et immobile. On finit par comprendre que le problème ne serait jamais résolu, si on ne se livrait pas tout d'abord à une étude plus attentive des faits. Un naturaliste suisse, Hugi, voyageur intrépide, avait déjà donné l'exemple. Hugi fut imité par plusieurs de ses compatriotes, ainsi que par de nombreux savans étrangers. MM. Agassiz, Desor et Ch. Vogt firent construire une cabane sur le glacier de l'Aar, et y passèrent plusieurs étés. Les frères Schlagintweit étudièrent avec soin l'un des plus grands glaciers du Tyrol. M. Forbes s'établit au Montanvert, et travailla sur la Mer de Glace, M. Martins au Faulhorn, où il observa minutieusement le petit glacier du même nom. Le branle était donné, et dès lors il ne s'est plus passé un seul été sans que les recherches de la science aient été poursuivies avec un zèle infatigable sur plusieurs points des régions glaciaires.

Le premier résultat de ces campagnes diverses fut la réunion d'un très grand nombre d'observations précises. On peut dire que lorsque Agassiz bâtit sa cabane sur la moraine du glacier de l'Aar, cette cabane devenue célèbre sous le nom d'Hôtel des Neuchâtelois, les glaciers n'avaient été étudiés qu'en gros. Bientôt des données exactes remplacèrent les notions vagues et générales : on connut la structure de la glace à des hauteurs variées, l'action de la fonte fut mesurée, et l'on eut enfin des chiffres qui permirent de se faire une idée précise du mouvement des glaciers. Ce mouvement varie. Il dépend d'une foule de circonstances. Il est plus faible en hiver qu'en été, plus faible aussi à de grandes hauteurs que dans les régions moyennes, il croît en raison de la masse, il est plus sensible à la surface que dans l'intérieur et vers le centre que sur les bords; mais il est encore très lent quand il atteint son maximum. Une vitesse de 3 décimètres en un jour est déjà considérable, et il n'y a que peu de glaciers qui cheminent à raison de 100 mètres par an, ce qui suppose presque un demi-siècle pour un trajet d'une lieue suisse. De tous ces faits il ne sortit d'abord aucune idée générale nouvelle. La discussion semblait toujours renfermée entre ces deux termes : glissement ou dilatation. La théorie de la dilatation, soutenue par Agassiz, continuait à avoir le dessus, lorsque l'Anglais Forbes changea tout à coup la face du débat. Forbes prétendit que les glaciers coulaient. Il les comparait à des masses d'argile boueuse, de cire molle ou de lave en fusion. On comprenait alors pourquoi aux plus grands réservoirs de neige correspondent les plus grands glaciers, pourquoi ceux-ci suivent avec une si exacte docilité les contours sinueux du lit qu'ils remplissent, pourquoi le cours en est plus rapide aux endroits resserrés que lorsqu'ils ont de l'espace pour s'élargir, pourquoi ils s'accumulent

contre les rochers qui leur barrent le passage, pourquoi la vitesse est en raison de la masse et moindre sur les bords qu'au centre, pourquoi lorsqu'ils se terminent sur un fond plat ils s'étalent en éventail. Rien de plus séduisant que la théorie de Forbes, et pourtant rien de plus contraire à la première apparence, rien de plus difficile à admettre pour quiconque avait fait, par exemple, la promenade classique du Jardin, à quelques lieues de Chamonix. La grande cataracte du glacier de Talèfre, au-dessous du Jardin, avec les franches cassures et le désordre de blocs qu'il présente, ne donne guère l'idée d'une substance plastique. Pour peu d'ailleurs qu'on s'aventure sur quelque pente escarpée et qu'il faille recourir à la hache, on ne tarde pas à s'apercevoir que cette glace est singulièrement résistante. La théorie de Forbes, qui faisait disparaître tant de difficultés, se heurtait contre ce simple aspect des choses.

Le glacier est-il une masse plastique, oui ou non? Telle était la question qui se posait, et qui devait bientôt conduire à une étude attentive des propriétés intrinsèques de la glace, surtout de la glace formée par la congélation de la neige. Une expérience qui n'avait pas pour objet direct la théorie des glaciers donna l'éveil. Faraday montra qu'un bloc de glace coupé en deux se ressoude, si on en rapproche les parties en les serrant l'une contre l'autre après les avoir exposées à une chaleur suffisante pour que la surface soit humide. Ce fut un trait de lumière pour un autre savant, M. Tyndall. Il fit de son côté des expériences, puis des séjours sur les Alpes, et à peine avait-il vu dans un premier voyage les glaciers de l'Oberland, qu'il corrigeait sur plus d'un point les vues de ses devanciers.

Les expériences de Tyndall sont très connues. Il prit des moules en bois dont le vide figurait une sphère, une lentille, un segment d'anneau. Un bloc de glace comprimée fut placé entre les deux parties du premier de ces moules et soumis à l'action de la presse hydraulique. La glace craqua et se réduisit en morceaux. On continua de presser, et au bout de quelques minutes on sortit du moule une belle sphère de glace pure. On prit ensuite le moule à cavité lenticulaire, on y plaça la sphère qu'on venait d'obtenir, et après un brisement nouveau on retira une lentille de glace. On fit de même avec le moule annulaire, et la lentille devint un segment d'anneau. Toutefois, pour que ces transformations fussent possibles, il fallait que la température de la glace fût voisine du point de fusion. Avec de la glace très froide et par conséquent très sèche, l'expérience ne réussissait pas; une fois la glace brisée, il n'y avait pas moyen de la ressouder. Rien de plus simple que ces expériences. Ainsi que l'a fort bien indiqué M. Martins, elles diffèrent à peine,

sauf la précision, de celles que répètent chaque jour en hiver les enfans qui font des balles de neige. Elles n'en démontrent pas moins que la glace a des propriétés particulières qui en font un corps à part. La glace n'est pas un corps dur ordinaire, comparable à un caillou par exemple. La pression peut bien briser un caillou, mais elle ne peut pas de la poussière former un caillou nouveau. La glace n'est pas non plus un corps plastique ordinaire, comme la résine. Pour passer d'une forme à l'autre, il faut d'abord qu'elle se brise. En outre elle ne se laisse pas étirer en fils; elle résiste à tout effort de traction, et se rompt plutôt que de s'allonger. Elle joue dans la nature un rôle intermédiaire, mais elle ne le joue qu'à la condition d'être humide.

Ces propriétés, la masse entière du glacier doit les posséder à peu près en tout temps. En hiver en effet, elle se refroidit peu, soit à cause de la chaleur naturelle du sol, dont la température est supérieure à 0° jusqu'à 2,600 mètres environ, soit à cause de l'épais manteau de neige qui la garantit des influences extérieures. Le glacier se trouve donc toujours dans des conditions peu différentes de celles de l'expérience de Tyndall. Il est impossible dans ces circonstances que la température intérieure s'éloigne beaucoup du point de fusion, et en été tout concourt à l'y ramener. En outre la quantité d'eau qu'il absorbe lui fournit plus que l'humidité nécessaire pour se ressouder, s'il se brise. Retenue dans un réseau compliqué de fissures et de cavités grandes et petites, cette eau ne s'écoule ou ne se congèle que peu à peu; il est probable qu'elle contribue à entretenir les ruisseaux qui en hiver s'échappent encore des glaciers, et, alors même que la provision en serait épuisée, la température générale de la masse ne tomberait point assez bas pour que le glacier fût absolument sec.

A peine Tyndall eut-il mis le pied sur un glacier qu'il reconnut partout deux ordres de phénomènes non-seulement distincts, mais contradictoires. Il fut frappé, comme Forbes, de mille effets de plasticité. Le glacier lui parut un fleuve qui se moule sur son lit, et il rendit la justesse de cette comparaison plus évidente encore par une expérience capitale. On avait mesuré le mouvement de plusieurs glaciers dans des conditions fort différentes, mais sans songer à déterminer le point maximum de vitesse aux tournans du glacier. On sait comment les fleuves se comportent en cas pareil : ils se jettent de toute leur masse contre le fond des golfes. Si le mouvement des glaciers a lieu par écoulement, ils doivent se comporter de même, et c'est en effet ce qu'ils font, ainsi que Tyndall l'a démontré par des mesures exactes prises sur la Mer de Glace. Le maximum de vitesse n'est au centre que lorsque le glacier chemine en ligne droite, et il se déplace à tous les tournans, de telle

façon que la courbe de plus grande vitesse exagère les sinuosités du rivage.

Si ces phénomènes semblent attester la facilité du glacier à se plier aux circonstances, d'autres indiquent la nature revêche d'un corps rigide. Quoi de plus éloquent que le témoignage des crevasses? Une crevasse est une brisure. Pour qu'une crevasse se forme, il faut une résistance énergique à un effort violent. On ne trouve rien de semblable sur les fleuves ni sur les coulées de lave ou d'argile. Quelle relation peut-il y avoir entre des phénomènes si opposés? Tyndall apportait avec lui la clé du problème. Le glacier est docile quand il subit un effort de pression; il est revêche quand il subit un effort de traction. La pression est partout; la preuve en est dans le mouvement même du glacier, qui est constant et appréciable sur tous les points. Aussi les phénomènes qui attestent la plasticité sont-ils d'autant plus frappants qu'on embrasse un plus vaste ensemble. Nulle part on ne les apprécie mieux que du haut des cimes, d'où l'on peut suivre le cours entier de quelque grand glacier. L'effort de traction n'est pas aussi général, et pour s'en rendre un compte exact il faut voir le glacier en détail. Ce sera, si l'on veut, un accident, mais un accident si commun que c'est à peine s'il le cède en importance au fait général. Deux causes principales contribuent à multiplier les tractions : d'abord les pentes, les brusques mouvemens du sol. Un glacier plus ou moins plat arrive-t-il au bord d'un précipice, il y sera fatalement poussé; mais à peine quelques parties de la masse y seront-elles engagées qu'elles exerceront par leur poids un effort de traction sur les parties qui suivent, et dès que cet effort l'emportera sur la résistance qu'oppose la cohésion de la glace, il y aura rupture. En second lieu, des tractions peuvent naître de la pression elle-même. Toute pression inégale doit en produire dans un corps solide. Les parties plus énergiquement poussées tirent celles qui le sont moins. Les crevasses de bord, par exemple, proviennent de ce que le glacier chemine plus rapidement au centre, en sorte que le flot central tire après lui les flots riverains, attardés par le frottement. Ceux-ci résistent, et, conformément aux lois de la mécanique, ils se brisent perpendiculairement à la ligne de traction. La combinaison de ces deux forces contraires se marque avec la dernière évidence partout où le glacier tombe en cataracte. Livré à tous les hasards d'une chute violente, il semble sur le point d'être réduit à néant, la traction l'emporte; mais à peine atteint-il le bas du gradin qu'il a dû franchir, que la force de pression reprend le dessus, répare toutes ses brèches, et qu'il recommence à s'écouler d'un flot égal et tranquille. La traction a failli le briser en poussière; l'instant d'après la pression l'a ressoudé en une seule et puissante masse. La

structure veinée elle-même est une preuve de plus des effets réparateurs de la pression. On sait qu'une violente pression peut suppléer à la chaleur et ramener la glace à l'état liquide. Cet effet doit se produire plus ou moins au pied des cataractes; il s'y forme des lames liquides d'où l'air s'échappe sous forme de bulles, et qui, de nouveau congelées, deviennent ces belles tranches de glace bleue, enchâssées dans la masse plus opaque. Cette glace bleue est plus dure, et c'est ainsi que de la lutte engagée entre les forces contraires qui disposent de sa fortune le glacier sort plus compacte et plus fortement constitué.

La théorie de Tyndall est une de ces belles généralisations qui ne sont possibles que lorsque les questions sont ramenées aux termes véritables. Au fond, elle est supérieure à toutes les autres, parce qu'elle est plus claire. Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à chercher au-delà? Je n'oserais l'affirmer. Lorsque Tyndall fabriquait ses sphères, ses lentilles, ses anneaux, il travaillait au moyen de deux instrumens, le moule et la presse hydraulique. Nous voyons bien où sont les moules dans les laboratoires de la nature, ce sont les pentes des Alpes, surtout les dépressions et les vallées; mais où est la presse hydraulique? La presse hydraulique, dit le plus autorisé des interprètes de Tyndall, M. Aug. de La Rive, est dans les masses de neige et de glace accumulées sur les sommets et qui exercent une pression sur la glace qui descend dans les vallées (1). La réponse de M. de La Rive est bien celle de Tyndall. Elle est répétée couramment aujourd'hui par un grand nombre de naturalistes. A mes yeux, c'est là qu'est le point obscur de la théorie. On y retrouve la distinction tranchée établie par quelques auteurs entre la zone des neiges supérieures et celle des glaces dans les basses régions. Les glaces des vallées feraient l'office du bloc sur lequel expérimentait Tyndall, aux neiges des hauteurs appartiendrait le rôle de presse hydraulique. L'idée de cette répartition des rôles aurait trouvé moins de crédit, si l'on n'avait jusqu'à présent étudié de préférence les grands glaciers, qui s'y prêtent plus facilement; mais il y a de petits glaciers qui, dans les années favorables, ne sont chargés d'aucun amas de neige, et qui n'en continuent pas moins à cheminer. Il y a des glaciers de plateaux qui se déroulent sur des esplanades dont la pente est parfois très douce, et qui ne sont dominés par aucune cime, sauf peut-être quelque pic abrupt qui retient peu de neige en hiver et n'en garde pas trace en été. Et les grands glaciers eux-mêmes n'offrent-ils pas aussi les transitions les plus minutieusement ménagées entre les neiges des sommets et

(1) Actes de la Société helvétique des sciences naturelles. Genève, 1865. Discours d'ouverture, p. 17.

les glaces des vallées? n'ont-ils pas d'ailleurs une masse hors de toute proportion avec celle des neiges, que l'on peut envisager comme pesant sur eux? Et si cela est vrai de nos grands glaciers, à combien plus forte raison ne pourra-t-on pas le dire des glaciers d'autrefois! Où placera-t-on sur les pics des Alpes des masses suffisantes pour représenter la presse hydraulique qui faisait mouvoir l'ancien glacier du Rhône?

Il n'est pas douteux qu'une pression existe; mais la manière dont elle s'exerce demeure incertaine. Le degré d'avancement de la théorie semble répondre exactement à la quantité et à la nature des observations faites sur les lieux. Jusqu'ici, la plupart des naturalistes ont planté leur tente à 2,000, 2,400, 2,600 mètres. Le moment est venu d'étudier avec la même persévérance la zone comprise entre 3,000 et 4,000 mètres. La théorie des glaciers ne sera pas complète aussi longtemps qu'on n'aura pas des données très précises sur la première transformation de la neige en glace, sur le mouvement de la température des neiges voisines des sommets les plus élevés, sur les effets du tassement, sur l'état des couches de fond. M. Dollfus-Ausset, naturaliste infatigable, vient d'entrer hardiment dans cette voie nouvelle. Il a poussé la curiosité jusqu'à vouloir être exactement instruit de ce qui se passe au cœur de l'hiver à plus de 3,000 mètres. C'est lui qui a organisé le séjour que trois guides habitués aux observations météorologiques ont fait, il y a deux ans, au Saint-Théodule. Cet exemple sera suivi, et avant peu d'années sans doute nous aurons toute une moisson d'observations. La science n'a pas coutume de rester à mi-chemin; elle ne recule que devant l'impossible. Si d'ailleurs il est une question qui ait chance d'être étudiée avec suite et avec zèle, c'est bien celle des glaciers; elle semble entourée de je ne sais quel charme auquel on ne résiste guère. Les naturalistes qui ont abordé cette étude lui sont tous restés longtemps fidèles. Plusieurs y ont voué leur vie. Chaque été, ils reprennent leur sac de voyage. C'est leur fête de l'année, et il faut voir avec quelle impatience ils attendent l'heure du départ. Ils savent qu'ils trouveront là-haut non le loisir, mais quelque chose qui vaut mieux, l'étude fortifiante, l'étude sous le ciel bleu, loin des petites préoccupations de la vie habituelle. Ils auront à y soutenir plus d'une lutte contre la nature : ces luttes-là entretiennent la santé; elles peuvent produire la fatigue, jamais la lassitude, et elles font jouir également de l'activité et du repos. N'y a-t-il pas des savans qui se sont fait un véritable chez-eux de la haute montagne, et qui, de retour dans la plaine, se trouvent dépaysés et perdus? Pourquoi s'en étonner? La nature, mère de la science, s'est réservé sur les Alpes un labora-

toire où la main des hommes n'a rien arrangé ni rien dérangé, où le temps a pu faire son œuvre en paix, et où elle travaille aujourd'hui comme elle travaillait il y a mille ans : pour un naturaliste, un tel laboratoire vaut un temple.

Il n'est aucun genre d'étude qui réunisse au même degré et fonde dans une plus parfaite harmonie les jouissances de la poésie et les pures austérités de la recherche scientifique; on ne sait si ceux qui s'y livrent sont plus attirés par les unes que par les autres. Cette heureuse union se manifeste jusque dans les résultats acquis. Souvent on a reproché à la science de faire pour la nature ce que font pour les poètes certains commentateurs qui les dessèchent en les expliquant. Ici rien de semblable; l'admiration n'est pas en raison inverse du savoir. En fait de glaciers, les véritables artistes ne sont ni les peintres, ni les poètes, ni les littérateurs, ce sont les savans, à commencer par de Saussure et à finir par Tyndall. Plus la théorie approche de l'achèvement, plus elle offre de prise à l'art et à la poésie. Qu'est-ce donc que cet étrange écoulement dont Tyndall a révélé les lois contradictoires? Il n'en est pas de plus laborieux ni de plus chaotique, et il semble appartenir à ces temps fabuleux dont parlent les cosmogonies anciennes, où les éléments n'étaient pas encore séparés et où la matière attendait une forme. Tout s'écoule dans l'univers. L'air se répand dans l'espace, quelquefois doucement, quelquefois avec fureur, toujours avec facilité, les vents ont des ailes aussi bien que les oiseaux. L'eau court à la surface de la terre : elle n'a pas la légèreté des êtres aériens, elle est fixée au sol; mais elle est chose mobile, elle a grâce à se déplacer. La boue et la lave allongent sur les pentes leurs masses inertes, qui s'épanchent pesamment sans se rompre jamais. Les corps solides ont aussi une espèce d'écoulement, toutefois il y faut la violence : emprisonnez-les dans un espace fermé de toutes parts sauf un étroit orifice, et à force de peser sur eux vous les contraîndrez à s'échapper par la seule voie qui leur soit ouverte. Quant au glacier, il ne peut pas ne point s'écouler; il a une carrière à fournir, il la fournira jusqu'au bout. Cependant il semble que les moyens lui en aient été refusés. Il ne peut s'écouler qu'en se brisant pour se reformer. A le voir en apparence immobile, à l'entendre gémir et craquer, on croit deviner une lutte entre la destinée qui commande et la matière qui résiste. La matière obéit néanmoins, mais avec quel effort et quel travail! Elle n'obéit qu'au prix d'une destruction et d'un enfantement perpétuels.

E. RAMBERT.

M^{LLE} D'AVREMONT

PREMIÈRE PARTIE.

I.

La baie de Bourgneuf est la vaste et profonde échancrure comprise sur les côtes ouest de France entre la presqu'île de Noirmoutiers et l'embouchure de la Loire. Ouverte au vent du large, d'un fond peu sûr, semée de redoutables écueils dont la plupart, même à la basse marée, demeurent à fleur d'eau, elle n'offre en hiver qu'une rade inhospitalière et dangereuse, mais en été elle est riante et animée. Les grands rochers se couronnent de fleurs et d'arbustes, et la plage sablonneuse, que le flux et le reflux de l'Océan bordent d'un liséré d'argent, se dore aux rayons du soleil. A l'extrémité sud, le bois de la Chaise, qui s'étend par d'agrestes et verdoyants sentiers jusqu'à la ville de Noirmoutiers, fait face à la petite ville de Pornic. Le plus souvent, la saison des bains étant celle de la pêche, un aviso de l'état et les péniches placées sous ses ordres sillonnent la rade en tout sens ou restent mouillés devant la ville. A la droite de Pornic, de jolies maisons de campagne se disséminent au flanc des coteaux ou sur le bord même de la baie. Parmi ces maisons, il en est une assez remarquable qu'on appelle le Petit-Château. C'est, à vingt pieds au-dessus de la mer, sur un entablement de roches, une construction toute moderne, mais de style féodal. Le corps de logis, composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, relie l'une à l'autre deux étroites tourelles garnies de créneaux. La façade principale donne sur une terrasse ceinte de parapets à balustres

d'où l'on descend droit à la mer par un escalier de pierre. A marée haute, les embarcations accostent à l'escalier même, et dans les mauvais temps les embruns de la lame rejaillissent jusqu'aux fenêtres de la maison. Tout à l'entour, le terrain, bossué de roches, n'a aucune végétation, ce qui imprime à ce site un caractère particulier de sauvagerie et de nudité.

Toutefois le Petit-Château tirait surtout son originalité de la femme qui l'habitait. M^{lle} Lucienne d'Avremont, après avoir été longtemps célèbre dans sa province, était depuis quelques années fort remarquée à Paris. A vingt-sept ans, elle était d'ailleurs dans tout l'éclat d'une beauté splendide, un peu masculine. Grande, bien faite, d'une démarche assurée et rapide, elle avait un visage accentué, vigoureux, le nez aquilin, les yeux très noirs sous des sourcils arqués et touffus, le front haut et d'admirables cheveux. Toute sa physionomie eût été d'une extrême énergie, si sa bouche, aux lèvres doucement appuyées l'une à l'autre, n'eût accusé une bonté exquise, la tendresse et les prompts retours de la femme. M^{lle} d'Avremont, après avoir perdu sa mère de très bonne heure, avait été élevée fort librement par son père, ancien magistrat de la restauration et homme de cour. Elle avait passé son enfance et sa première jeunesse au Petit-Château. Aussi les paysans et les pêcheurs ne s'appelaient-ils que M^{lle} Lucienne. Ils l'avaient vue tant de fois courir en barque avec eux, et pendant les pluvieuses journées d'octobre ou de novembre, les jambes nues, un grand chapeau ciré sur la tête, pêcher la crevette avec leurs femmes! En revenant de ces longues courses, Lucienne retrouvait au Petit-Château la compagnie de deux vieillards de l'ancien régime, dont la conversation spirituelle et sceptique ne se gênait qu'à demi pour elle. L'un était son père, l'autre le chevalier de Rose-Croix. Le chevalier, un type disparu, sans avoir jamais eu un sou vaillant, avait toujours très bien vécu à la table et dans l'intimité de ses amis. Ce n'était point, à proprement parler, un parasite: c'était un commensal aimable dont les mœurs étaient faciles, la morale indulgente et l'esprit étincelant. De même que son père, Lucienne l'avait pris en affection et l'écoutait avec plaisir. Elle échappait du reste, par l'élan de sa jeunesse, de son imagination et de son cœur, à ce que la conversation de son père et du chevalier eût pu avoir de dangereux pour elle. Peut-être aussi était-elle sauvegardée par le sentiment très vif que lui inspirait un troisième personnage, gentilhomme des environs, que M. d'Avremont recevait volontiers. Ce gentilhomme s'appelait M. de Tournières. Bien qu'il eût près de trente-cinq ans et que Lucienne en eût à peine dix-huit, il faisait sa cour à la jeune fille en lui témoignant la plus respectueuse et la plus bienveillante affection. C'était un homme sans réelle chaleur de cœur, à la fois

caressant et réservé en paroles, dont les façons empressées et courtoises ne se démentaient jamais. Il était toujours correctement mis, d'un abord discret et souriant, et l'expression de ses traits n'obéissait qu'à sa volonté. Lucienne, qui vivait fort isolée, ne s'imaginait pas qu'il pût songer à sa fortune, et se laissa entraîner vers lui par la sympathie et la reconnaissance. Ils en vinrent, par une pente insensible, à confondre toutes leurs pensées d'avenir. Quand Lucienne eut vingt ans, il lui eût donc semblé naturel que M. de Tournières la demandât à son père; mais, sans se départir en rien de ses affectueux rapports avec elle, il ne le faisait pas. C'est qu'il s'occupait alors assidûment d'une jeune fille de Noirmoutiers, M^{lle} Verneuil, dont la fortune était supérieure à celle de M^{lle} d'Avremont. Lucienne avait toutefois le secret pressentiment de ce qui se passait. Quoiqu'elle ne fût pas très clairvoyante, elle s'apercevait que M. de Tournières hésitait à réaliser les projets qu'ils avaient formés ensemble. Il en parlait toujours, mais ne se décidait point. La jeune fille sut depuis par M^{lle} Verneuil que M. de Tournières tenait à l'égard de celle-ci une conduite à peu près semblable; mais M^{lle} Verneuil, à qui l'affection de sa mère ne manquait pas, n'avait point pris aussi au sérieux que Lucienne les attentions de ce très habile coureur de dots. Deux ans à peu près s'écoulèrent, et enfin tout d'un coup M. de Tournières épousa la fille d'un grand industriel qui était beaucoup plus riche que M^{lle} Verneuil. Sa conduite, si logique qu'elle fût, révolta Lucienne. Aussi, quand il vint apprendre son mariage à M. d'Avremont, elle lui signifia qu'il eût à ne jamais remettre les pieds dans la maison et à ne jamais la saluer, en quelque endroit qu'il la rencontrât. Ce fut chez Lucienne le premier éclat de ce caractère résolu dont elle allait bientôt donner d'autres preuves.

Cependant la conduite de M. de Tournières avait été pour elle une déception cruelle, et dès lors aussi se développa complaisamment l'ironique et froide appréciation des hommes et des choses dont les causeries de son père et du chevalier avaient déposé le germe dans son esprit. Lucienne se crut redevable à M. de Tournières d'une expérience précoce, vraie ou fausse, de la vie, et conclut de lui aux autres hommes avec ce sentiment absolu, sans tempérament d'aucune sorte, qui est à la fois la force et le défaut de la jeunesse. Le mariage ne lui apparut plus que comme un marché dont elle serait toujours la dupe ou comme un esclavage déguisé qu'elle serait incapable de supporter, et elle en rejeta loin d'elle la pensée. Sur ces entrefaites, M. d'Avremont mourut. Sa longue retraite à la campagne, pendant laquelle ses capitaux avaient dormi et fructifié, constituait à Lucienne une fortune considérable. Elle avait près de deux cent mille livres de rente. Ce chiffre l'éblouit,

et elle songea dès lors avec un secret orgueil à vivre en dehors des sentiers ordinaires dans une complète indépendance. Elle s'imagina de prouver qu'avec de la hardiesse dans l'esprit et de la fierté dans le cœur une jeune fille peut, en dépit des conventions et des préjugés, non-seulement se faire une place dans le monde, mais voir le monde à ses pieds.

Pour une femme comme elle, du projet à l'exécution il n'y avait qu'un pas. Elle avait conservé près d'elle le chevalier de Rose-Croix, et lui confia son dessein. Le chevalier, qui croyait tout possible avec la richesse, l'y encouragea fort. Quoique très honnête, il ne se sentait pas d'aise à l'idée de diriger à son gré cette grande fortune et de mener enfin la vie de luxe qu'il avait toujours rêvée. Il se fit donc avec empressement l'intendant et le conseil de M^{lle} d'Avremont, et lui organisa la plus fastueuse existence. Lucienne passait l'hiver à Paris, y recevait beaucoup, et l'été revenait à Pornic, où le Petit-Château était le centre de tous les plaisirs. Très belle, d'une intelligence prompte, d'une grande originalité, fort coquette d'allures, mais au fond irréprochable dans sa conduite, ne marchant jamais aux femmes les fêtes qu'elles lui demandaient, accueillant toujours les hommes avec un sourire, M^{lle} d'Avremont se vit de toutes parts entourée et courtisée. Néanmoins, de tous les hommes qu'elle rencontrait, aucun ne lui faisait battre le cœur. Ils lui paraissaient plus ou moins nuls, pas méchants, mais point bons. Elle ne saisissait en aucun d'eux l'ombre de cet idéal que les jeunes filles caressent et que l'extrême liberté de son existence n'avait fait qu'exagérer dans sa pensée. Ainsi donc, comme elle l'avait projeté, elle marchait seule, avec une confiance dans ses forces que rien n'ébranlait ni ne trompait. Cela dura cinq ans. Au bout de ce temps, Lucienne se sentit prise d'un indéfinissable malaise et crut découvrir quelques nuages à son bonheur. Il lui sembla que cette royauté du monde qu'elle avait poursuivie et qu'elle exerçait ne lui apportait plus autant que par le passé les hommages et les respects auxquels elle avait droit. Certaines nuances, qu'une femme bien élevée saisit toujours dans la considération qu'on lui accorde, la frappèrent. Cette foule joyeuse que la bonne grâce de son accueil et son grand luxe attiraient chez elle y venait un peu bruyamment, comme en un lieu de plaisir. Elle était de jour en jour plus nombreuse en hommes qu'en femmes, et ces dernières étaient surtout de celles que l'on cite pour leur coquetterie ou leur beauté. Sa plus intime amie d'enfance, Julie, qui s'était richement mariée à Paris, mais qui vivait assez retirée auprès de son mari et de ses enfans, venait parfois la visiter, et Lucienne s'étonnait alors malgré elle de la retenue, du maintien, de la candeur de cette jeune femme. Elle ne pouvait cependant

s'empêcher de trouver M^{me} Durand charmante et de reconnaître que les femmes de son entourage ne lui ressemblaient point. Puisqu'elle ne voyait point celles qui ressemblaient à Julie, elle devait évidemment être pour ces femmes-là un peu à l'index. Cette pensée importunait M^{lle} d'Avremont au milieu de ses triomphes, et, bien qu'elle ne s'y arrêtât pas, la froissait dans son orgueil; mais elle passait outre, car autrement il lui eût fallu se courber à ces simagrées de convention dont elle s'était depuis trop longtemps affranchie pour être capable d'en porter le joug. Elle se rejetait par suite avec plus de vivacité dans ses plaisirs de chaque jour. Toutefois ces plaisirs lui coûtaient cher et lui causaient parfois, sinon des embarras, du moins quelques préoccupations d'argent. Il est vrai que le chevalier de Rose-Croix, emporté lui-même dans le tourbillon avec le sans-çon d'un aimable grand seigneur, ne s'inquiétait pas de telles misères et la rassurait de son mieux. C'était au milieu de ces ennuis naissans et dans cette inquiète disposition d'esprit que M^{lle} d'Avremont venait de s'installer au Petit-Château pour passer à Pornic la saison des bains.

Au moment où s'ouvre ce récit, à trois heures de l'après-midi, Lucienne était à demi étendue sur une chaise longue dans le salon du rez-de-chaussée. Elle portait de hautes bottines jaunes lacées, une jupe de taffetas noir, une chemise rouge, et n'était coiffée que de ses abondans cheveux. Elle agaçait du pied un petit chien havanais, aussi blanc que la neige et ayant sur le sommet de la tête toute une houppe de poils entourée d'un ruban bleu. Le chevalier, droit et pimpant, vêtu en jeune homme, parcourait un journal.

— Chevalier, dit Lucienne, est-ce qu'il y a déjà des baigneurs à la plage?

Le chevalier de Rose-Croix s'approcha de la terrasse : — Non, mademoiselle. D'ailleurs il n'est pas encore quatre heures.

Lucienne se leva, s'arrêta près d'une jardinière. — Chevalier, fit-elle tout d'un coup, je m'ennuie.

— Non, mademoiselle.

— Comment, non?

— Je veux dire que ce n'est point possible. Vous êtes jeune, vous êtes riche et belle. Vous vous êtes fait dans le monde, de par le droit de votre fortune et avec une fermeté de caractère toute virile, une position indépendante et très rare, que les femmes envient et que les hommes respectent. Vous n'avez point de famille qui vous contrôle et vous gêne, vous n'obéissez qu'à vos fantaisies et à votre caprice. Il ne manque rien à la satisfaction de vos désirs; il manque peut-être à votre cœur une affection qui le remplisse ou l'occupe.

— N'ai-je point de bons amis, Julie et son mari, qui viennent d'arriver, vous, chevalier ?

Le chevalier s'inclina. — Merci, mademoiselle, fit-il; mais je parlais moins de l'amitié que de l'amour.

— De l'amour! — Lucienne haussa les épaules. — Et, quand je ne me serais pas fait une loi de ne jamais aimer, qui voudriez-vous que j'aimasse ?

— Ce ne sont pas les adorateurs qui feraient défaut.

Lucienne s'assit. — Dénombréz-les-moi, dit-elle négligemment, cela m'amusera.

— Il y a d'abord M. de Ksannec.

— Ah! oui, Bertrand de Ksannec, le Nemrod de la Bretagne, un grand chasseur selon Dieu, qui jusqu'à vingt-six ans avait vécu dans ses guérets, et qui, il y a deux ans, s'est pris de passion pour moi. Il n'avait porté que des guêtres et s'est mis à chausser des escarpins qui lui font mal aux pieds. Il s'emprisonne les mains dans des gants qu'il fait craquer lorsqu'il meurtrit, en vous le serrant, le petit doigt qu'on lui abandonne. Dans ses vêtemens débraillés, c'était un Bas-de-cuir assez réussi; dans ses habits de ville, il est ridicule.

— Et M. Anatole Leiritz? reprit le chevalier. Ce n'est pas un sauvage, celui-là !

— Non, c'est un jeune homme fort bien mis et avant tout amoureux de lui-même. Je ne l'ai pas pris au sérieux, et il ne m'en a point voulu. Je lui rends service. La passion coquette qu'il affiche pour moi le pose dans le monde. Il y tient comme à un nœud de cravate bien fait.

Le chevalier sourit. — Allons, fit-il, je passe condamnation pour les deux; mais, s'il vous faut des soupirans moins hommes des bois ou plus sérieux, vous avez M. Dourbal.

— Peuh! fit Lucienne en allongeant les lèvres. Un banquier!

— Oui, mais l'homme du monde a si bien déteint sur le Turcaret qu'il ne reste presque plus rien de ce dernier. Il s'est formé le goût en achetant des tableaux, et il est devenu homme d'esprit à jouer le rôle de Mécène. Ce n'est pas d'un sot. De plus il ne se vante pas d'être sorti du peuple et ne parle jamais de l'argent qu'il a gagné. Il a le mérite d'être millionnaire et sait l'art de ne le point paraître.

— A propos de cela, que dit-on de lui comme banquier? Est-il vraiment très riche ?

— Il l'était hier et l'est aujourd'hui. Il est probable qu'il le sera demain.

— Est-ce un homme en qui l'on puisse avoir confiance ?

- Oui, tant qu'il gagnera de l'argent.
- A-t-il des chances d'en gagner longtemps?
- Peut-être. Tant qu'on aura confiance en lui.

Lucienne demeura un instant pensive. — Vous avez raison, chevalier, fit-elle; on ne peut pas dire autre chose d'un banquier. Après lui, je crois que la liste de mes adorateurs est close.

— Ah! répondit le chevalier, vous oubliez le dernier venu, et vous êtes une ingratitude. M. Dally me paraît avoir les qualités que les autres n'ont pas et ne pas avoir les défauts qu'ils ont.

— Il me plaît en effet, dit simplement Lucienne. Il n'est point banal. C'est la première fois que je vois de près un officier de marine.

A ce moment, un domestique apporta plusieurs lettres sur un plateau.

— Ah! fit Lucienne, c'est le courrier. Voyez cela, je vous prie, chevalier.

Le chevalier décacheta deux ou trois lettres, et son front se rembrunit.

— Qu'est-ce? demanda Lucienne.

— Ce sont des fournisseurs qui demandent de l'argent ou font des offres de service.

M^{lle} d'Avremont n'insista pas. — Et cette dernière enveloppe magistrale?

Le chevalier l'ouvrit. — C'est de votre notaire.

— Lisez-la-moi.

Le chevalier se mit à lire : « Chère demoiselle, je vous envoie ci-contre et sur votre demande un état récapitulatif de votre fortune, qui monte à un million en biens-fonds, pour lequel j'ai trouvé acquéreur. Quant au emploi de cette somme, si vous avez toujours l'intention de vendre, je ne vous conseillerais de le faire qu'en valeurs solides, rentes sur l'état, etc. Je ne suis pas assez de mon siècle pour croire aux placements qui rendent plus de cinq du cent. »

— Il est fossile, interrompit Lucienne. Continuez, chevalier.

Le chevalier reprit : « J'ai donc le regret de vous annoncer, ainsi que vous pouvez vous en rendre compte par les pièces ci-annexées, que votre fortune a bien diminué depuis cinq ans, puisque vous possédiez, en outre de ce million en biens-fonds demeuré intact, vingt mille livres de rente en propriétés mobilières. Aussi ne puis-je m'empêcher de vous adresser quelques conseils de prudence qui vous offenseront peut-être, mais que vous pardonnerez, je l'espère, à l'ancien et dévoué serviteur de votre famille. »

— C'est tout? demanda Lucienne.

— Oui, mademoiselle.

Elle reprit avec hauteur : — Je n'aime ni la morale ni les conseils. Vous écrirez à maître Heurtault de conclure la vente et de tenir les fonds à ma disposition. Je ne laisserai que cent mille francs chez lui pour ne pas avoir tout à fait l'air de le quitter. Préparez-moi la lettre, je la signerai. Passez-moi donc tout ce grimoire de comptes.

Elle les parcourut quelques minutes. — Ainsi, dit-elle, en cinq ans j'ai dépensé quatre cent mille francs, et avec les intérêts près de quatre-vingt mille francs de plus que mes revenus. Comment cela s'est-il fait ?

— Vous vouliez éblouir Paris de votre luxe, vous y avez réussi.

— Oui, fit Lucienne, avec des victoires à la Pyrrhus. Encore cinq ans de pareils triomphes, et je serai ruinée. Mon cher chevalier, je crois qu'il faut dételer.

— Dételer, non, reparti doucement M. de Rose-Croix; il suffira d'enrayer.

M^{lle} d'Avremont se leva et jeta les papiers sur une table. — Bast, dit-elle, ne nous occupons plus de cela, il y a toujours remède aux plaies d'argent.

Comme elle prononçait ces derniers mots, sa femme de chambre, Martine, entra rapidement avec un visage tout étonné. — Mademoiselle, dit-elle, je viens de voir M^{me} Priston à deux pas de la grille.

— Gabrielle ici ! s'écria Lucienne; par quel hasard ? Mais va donc vite au-devant d'elle. — Puis se tournant vers le chevalier : — Ainsi c'est convenu. Écrivez à mon notaire. Cherchez aussi M. Dourbal et dites-lui que je l'attends. Je ne serais pas fâchée de causer avec lui.

Presque aussitôt M^{me} Priston arrivait. Elle embrassa Lucienne et tendit la main au chevalier, qui partait.

Elle dit alors à Lucienne : — Il me paraît toujours drôle, votre chevalier de Rose-Croix. Je croyais qu'il n'y avait plus de chevaliers.

— Cela se fait rare; mais c'est comme les carlins, il y en a toujours : il ne s'agit que de bien chercher.

— Il n'y a que vous pour avoir eu une semblable idée... une idée excellente d'ailleurs. Un homme tel que celui-là flotte entre le sigisbée et l'intendant. C'est comme le premier chambellan d'une petite cour d'Allemagne : il tient les comptes et donne le bras. Vous coûte-t-il cher ?

— Je n'en sais rien. Il a pris chez moi ses invalides et se les arrange à sa guise; mais, chère belle, me direz-vous comment vous êtes à Pornic au lieu d'être à Dieppe ? Il faut être comme moi à

demi Bretonne pour venir dans ce sauvage pays. Asseyez-vous et contez-moi cela.

M^{me} Priston s'assit. C'était une jolie petite femme, vive et câline, aux cheveux blonds, aux yeux charmans, mais sans franchise. Très folle en apparence de ton, de paroles et de manières, elle était au fond très positive et se trahissait quelquefois malgré elle par un mot naïf, mais d'une portée toute personnelle. Elle avait l'air un peu embarrassé et se taisait.

— Eh bien? interrogea Lucienne.

M^{me} Priston releva ses yeux, qu'elle tenait baissés, et y mit une caresse en regardant M^{lle} d'Avremont. — Tant pis, dit-elle, je laisse de côté toute diplomatie. Je viens ici pour vous proposer de vous marier.

— Me marier, moi? grand Dieu! s'écria Lucienne. Et avec qui?

— Avec M. de Tournières.

— Et vous venez de sa part? demanda froidement Lucienne.

— Oui.

— Est-ce qu'il est ruiné?

— Ah! voilà un mot cruel. Il n'est pas ruiné du tout; il a perdu, il est vrai, sa femme, mais elle lui a laissé vingt mille livres de rente. De plus il est secrétaire du ministre, ce qui peut le mener loin.

— Qu'il y aille. C'est là qu'il sera le mieux pour lui et pour moi.

— Ainsi vous le refusez?

— Comment donc! avec enthousiasme.

Il y eut entre les deux femmes un instant de silence. Lucienne paraissait attendre que M^{me} Priston parlât de nouveau; celle-ci hésitait à le faire. A la fin cependant elle murmura : — C'est donc un parti-pris contre lui?

— Contre lui surtout, fit Lucienne, mais aussi contre tout autre. Voyons, chère petite, continua-t-elle avec enjouement, vous êtes veuve, tenez-vous à votre liberté?

— Si j'y tiens! s'écria M^{me} Priston.

— Alors, puisque votre indépendance vous est si chère, pourquoi voulez-vous me priver de la mienne?

— C'est, reprit M^{me} Priston, que la liberté d'une fille n'est point celle d'une veuve. Tenez, nous sommes au bord de la mer, je puis bien vous faire une comparaison maritime. Pour moi, une fille est comme ces jolis navires admirablement prêts à tout ce que les hasards de la mer ont de charmant, et qui ne peuvent sortir du port faute de pavillon.

— Mais, chère Gabrielle, il me semble que vous êtes dans le même cas que moi; vous n'avez plus de pavillon.

— Si fait; une veuve, cela navigue sous pavillon neutre.

M^{me} Priston se mit à rire.

— Que vous êtes heureuse, fit Lucienne en riant elle-même, d'être toujours gaie comme cela!

— Un dernier mot seulement : ce pauvre de Tournières ne s'attend pas à être si franchement éconduit; il pensait que le temps lui aurait valu l'absolution de ses fautes.

— Il s'est trompé.

— Cependant s'il venait lui-même à Pornic, comme il en a l'intention, et qu'il se présentât chez vous, consentiriez-vous à le recevoir?

— Très volontiers. En dehors du mariage, il ne me déplaît point, et j'aurai même, je l'avoue, quelque curiosité à le revoir.

M^{me} Priston se leva. — Merci, je suis heureuse de ne m'en point aller avec un échec complet.

— Tant mieux, fit Lucienne en souriant, si vous vous contentez de cela... Mais vous partez?

— Je le crois bien. Il faut que je m'habille pour aller à la plage.

— Faites-vous belle; vous aurez là beaucoup d'hommes et de femmes pour vous passer en revue.

M^{me} Priston revint à Lucienne. — A propos d'hommes, savez-vous qui j'ai aperçu en longeant le quai?

— Non.

— Un officier de marine, le commandant du garde-pêche, m'a-t-on dit. Il était à demi couché sur les coussins de son canot; c'est un jeune homme de trente à trente-deux ans qui m'a paru très bien.

— Vraiment. Si vous voulez faire la conquête du commandant du *Sylphe*, vous le rencontrerez chez moi. Je vous ferai prévenir quand il y sera.

— Pourquoi ne le gardez-vous pas pour vous?

— Est-ce que je m'occupe de cela? fit Lucienne. C'est bon pour vous autres femmes.

— Et qu'êtes-vous donc?

— Un grand garçon qui marche sans lisières.

— Ma chère, dit M^{me} Priston en s'en allant, prenez un bourrelet, c'est-à-dire prenez un mari; on peut toujours tomber, et au moins, quand on tombe, on ne se fait pas de mal.

II.

Après le départ de M^{me} Priston, Lucienne demeura un instant soucieuse. Elle se sentait en proie aux atteintes de ce malaise qui l'avait déjà saisie. Le souvenir évoqué de M. de Tournières, les ouvertures que Gabrielle lui avait faites, la lettre de son notaire, sa

fortune amoindrie, les expédiens auxquels elle allait peut-être recourir pour continuer son train de vie, lui causaient une réelle impression de froid et de souffrance. Rien encore n'était changé dans son existence, et cependant elle s'y trouvait plus seule et plus exposée que jamais. Toutefois elle réagit comme d'habitude contre cette inquiète émotion qui l'envahissait, et, quittant la fenêtre où elle avait appuyé son front contre les vitres en regardant vaguement devant elle, elle se dit que tout cela était un enfantillage dont il ne fallait point s'occuper.

En se retournant, elle aperçut par la porte entre-bâillée du salon une jeune femme qui lui disait en souriant : — Peut-on entrer ?

— Certainement qu'on peut entrer, lui cria Lucienne. Arrive donc, ma bonne Julie. — Et lui prenant les mains avec effusion : — Tiens, j'ai du plaisir à voir ton bon sourire, tes beaux cheveux châtons et tes grands yeux bleus.

Mais M^{me} Durand continua d'un air comiquement alarmé : — Elle ne va pas revenir au moins ?

— Ah ! fit Lucienne, je vois ce que c'est. Tu t'es rencontrée avec cette folle de Priston.

— Précisément. D'où sort-elle ? Est-ce qu'elle te relance jusqu'ici ? Comme si ce n'était pas assez de la voir à côté de toi, à Paris, tout l'hiver.

— Elle te déplaît donc bien ?

— D'abord. Puis je n'aime pas à te voir aussi souvent avec une pareille femme. Elle te compromet. C'est une femme légère.

— Oh ! voilà le grand mot lâché.

— Mais, reprit M^{me} Durand, elle n'est pas seulement légère dans l'acception indulgente qu'on peut donner à ce mot. Elle est dans une situation fautive dont elle se plaint encore, par ses dépenses et son peu de réserve, à exagérer les apparences.

— Tu veux dire qu'elle n'a d'autre fortune que celle de son oncle ?

— Justement.

— Eh bien ! après ?

— Après ! il y a que son oncle, M. de Nerlac, est à peine son oncle, puisqu'il n'était que le mari de sa tante. Il y a que M. de Nerlac est veuf, et que, quoique vieillard, il est resté homme de plaisir. Il y a enfin que cette parenté, qui n'en est pas une, n'explique point suffisamment ses prodigalités envers sa nièce, et qu'on ne peut croire facilement à une affection purement désintéressée de sa part.

— Ma pauvre Julie, tu te fais là l'écho des calomnies du monde !

— C'est possible. Aussi ne répéterais-je pas devant le monde ce que je te dis à toi. Je ne trouve pas étonnant que tu reçoives

M^{me} Priston, puisqu'en général on la reçoit; mais je voudrais ne point la voir dans ton intimité. Précisément à cause de ta liberté d'allures et de conduite, peu ordinaire chez une fille, tu as besoin, pour ne point être attaquée, de vivre dans une maison de verre. M^{me} Priston met des rideaux à tes fenêtres.

Les sourcils de Lucienne se rapprochèrent légèrement. — J'ai toujours, dit-elle, dédaigné l'opinion du monde, et ne m'en suis pas mal trouvée. Je continuerai.

— Alors, ma chère Lucienne, sois toujours riche, et surtout n'aime personne.

C'était toucher au secret malaise de Lucienne. Aussi répondit-elle d'une voix brève : — Sois tranquille, je saurai m'arranger pour garder ma fortune, et, ce qui est plus facile encore, mon cœur. — Elle se tut un moment, mais elle craignit d'avoir blessé M^{me} Durand et ajouta plus doucement : — Sais-tu d'ailleurs, toi qui accuses Gabrielle, ce que cette femme si légère est venue faire à Pornic? Elle est venue me proposer de me marier.

— Ce n'est pas déjà un si mauvais conseil, répondit Julie en souriant; mais d'avance je n'ai qu'une médiocre confiance dans le mari qu'elle t'a proposé.

— Et tu as raison. C'était simplement M. de Tournières, et je l'ai refusé.

— Comment a-t-il osé se représenter? Est-ce que tout n'était pas rompu entre vous?

— Si fait. Seulement il se sera imaginé retrouver chez la femme de vingt-sept ans le cœur de la jeune fille de dix-huit. Peut-être aussi aura-t-il relu un petit paquet de lettres enfantines qui lui est resté de notre liaison. Nous avons échangé en effet en diverses occasions pendant de courtes absences une correspondance très naïve, mais très affectueuse de ma part, et de la sienne empressée et bienveillante. Je n'ai pas jugé à propos de lui redemander ces lettres, quoique, à vrai dire, il me soit désagréable de les lui savoir entre les mains.

— Il vaudrait mieux qu'il ne les eût pas; mais lui, l'as-tu jamais revu?

— Oui, une seule fois, et ceci est plus drôle. Tu sais que je lui avais défendu de jamais me saluer. Il s'était soumis fort humblement à mes volontés; mais il y a cinq ans, quelque temps après la mort de mon père, il eut l'imprudence de venir à moi. Le moment était mal choisi. C'était au bois, dans une halte. Je ne sais à quel mouvement de désordre intérieur j'obéis, mais je ne lui répondis qu'en le cinglant de ma cravache. On a dit que je lui avais coupé la figure, cela n'est pas. J'en avais bien l'intention, mais je n'attrapai que son chapeau. Il n'y revint plus. C'est cette aventure-là qui

m'a valu ma réputation d'excentricité et de caractère intraitable.

— Quelle Bradamante tu fais, chère Lucienne! s'écria M^{me} Durand. A te voir si vaillante et si forte dans la vie, avec un tel dédain de tout et de tous, je reste étonnée et craintive, et je ne sais si je dois te plaindre ou t'admirer.

Lucienne répondit naïvement : — Moi non plus, par instans je n'en sais rien; mais ce que je sais, continua-t-elle avec une certaine chaleur, c'est que je ne te plains pas, toi qui es aimée de ton mari et de tes deux enfans et qui les aimes. Tu es sans doute dans la vraie destinée de la femme et plus heureuse que moi.

— Mais, dit Julie, tu aurais pu, tu pourrais faire comme moi.

M^{lle} d'Avremont secoua la tête. — Crois-moi, pauvre chère, reprit Julie, une femme, si brillante qu'elle soit par la jeunesse et la fierté, reste toujours femme par le cœur. C'est par le cœur que tu souffriras, Lucienne.

Celle-ci ne répondit point d'abord. — Tiens, fit-elle tout à coup avec une sorte d'impatience attristée, ne parlons plus de cela. Les bains de mer font-ils du bien à tes enfans?

— Oui, ils apprennent à nager, et c'est leur père qui leur donne des leçons. Le commandant du *Sylphe* les a emmenés hier au large dans sa baleinière.

— Sais-tu, fit Lucienne, qu'il n'est guère empressé à profiter de la permission que je lui ai donnée de venir me voir, ton beau marin?

— Il n'y a que huit jours que je te l'ai présenté. N'est-il pas venu le surlendemain te faire une visite?

— On ne l'a pas revu depuis.

— C'est tout simple. Il n'aura pas cru convenable de revenir si vite.

— Ah! dit étourdiment Lucienne, ces autres messieurs ne se gênent pas tant : on ne les a pas plutôt invités qu'ils viennent tous les jours.

— Cela ne prouve qu'une chose, c'est que M. Dally est plus réservé qu'eux.

— Bah! ils me traitent en femme pendant huit jours ou un mois, selon leur caractère ou l'espérance plus ou moins grande qu'ils ont de me plaire; puis il leur vient la sagesse ou l'esprit de se résigner, et ils me traitent en camarade et en garçon. Justement voici de Ksannec et Leiritz. Ne sois pas trop sévère avec eux. Ils te trouveraient prude.

Bertrand de Ksannec et Anatole Leiritz venaient prendre M^{lle} d'Avremont pour le bain. Tous les deux étaient bien tels qu'elle les avait dépeints. Bertrand, grand, fort, haut en couleurs, était vêtu avec une élégance qui le gênait. Il semblait que son corps et son

esprit ne dussent être vraiment à l'aise qu'en rase campagne et dans les routes battues de la pensée. Anatole, mince et fluët, mis avec une recherche qui lui allait bien, était spirituel et intelligent; il menait le plus souvent son compagnon à sa guise. Tous deux avaient fait la cour à Lucienne, et la lui faisaient même encore. Bien qu'ils ne conservassent aucune espérance sérieuse de réussir auprès d'elle, ils restaient sous le charme de cette jeune femme altière et bonne, à la fois brusque et gracieuse, dont la coquetterie naïve et gaie avait par instans pour eux de subits retours auxquels ils se trompaient. Ils se défendaient mal alors d'un certain dépit, et se dédommageaient de se voir éconduits par une familiarité de propos et de ton que non-seulement Lucienne ne réprimait pas, mais à laquelle, pour se garantir peut-être d'obsessions plus persistantes, elle avait paru les encourager.

Bertrand et Anatole donnèrent la main à Lucienne, saluèrent M^{me} Durand, et l'on parla des petits événemens de la veille et du jour. — Hier, dit Anatole, il y a eu représentation à bord du *Sylphe*. Nous étions là avec plusieurs de ces dames. Dally fait jouer et parler ses *fantoccini* à merveille. Il est vrai qu'il est derrière son théâtre, et que, lorsqu'on ne le voit pas, il ose avoir toutes ses qualités et tout son esprit.

— Quoi! fit Lucienne, vous dites du bien de lui? Est-ce que par hasard il est de vos élèves, comme M. de Ksannec?

— Il y a certaines choses pour lesquelles il ferait bien de le devenir. C'est un étrange garçon. Il a été un de mes camarades de collège. Nous nous étions perdus de vue depuis quinze ans, quand nous nous sommes rencontrés l'autre jour. Plus nous causons, et plus il m'étonne. Il sait tout et ne sait rien. Ses opinions sur les femmes sont fort originales et quelquefois frappantes de profondeur et de justesse. Avec cela, une complète ignorance de notre monde. A côté de faits d'une incroyable hardiesse qu'on cite de lui, il découvre tout à coup une timidité, une réserve singulières.

Leiritz achevait à peine que le domestique ouvrit la porte et annonça le commandant du *Sylphe*.

Gaston Dally portait l'uniforme d'officier de marine. Il était de taille moyenne et bien prise. Ses cheveux, longs et châains, bouclaient naturellement et encadraient avec grâce un front haut et pur, presque blanc, si on le comparait au reste du visage, hâlé depuis longues années par la mer et par le vent. Ses yeux noirs avaient une expression contenue de tendresse et d'énergie, ils semblaient rêver; mais en général les autres traits de la physionomie, accusés en lignes heureuses et fermes, le nez droit, la bouche délicatement fermée, le menton bien assis, avaient un attrayant caractère de distinction, de franchise et de bonté. — Bonjour, commandant, lui dit

cordialement Lucienne, on parlait de vous, et, ce qui arrive rarement aux absens, on faisait votre éloge.

— Si l'on veut, murmura Bertrand de Ksannec.

M^{lle} d'Avremont se tourna vers lui. — Je devine ce que vous dites, fit-elle; mais M. Leiritz faisait d'autant mieux l'éloge du commandant, qu'il lui déniait les qualités dont les jeunes gens d'aujourd'hui font le plus de cas.

— Et quelles sont celles-là? répliqua Bertrand.

Leiritz prit la parole. — Ksannec, mon ami, vous avez tort d'interroger M^{lle} d'Avremont. Vous ne savez pas ce qu'elle va vous répondre.

— Vous le savez, vous? fit Lucienne.

— Oui.

— Alors répondez pour moi.

— Vous alliez dire, reprit Anatole, que nous nous glorifions d'un certain sans-gêne dans nos habitudes et dans nos mœurs, que nous parlons indifféremment chevaux et femmes, et que nous préférons, parmi ces dernières, celles qui le méritent le moins. Seulement vous ne songez pas que cette préférence est une preuve de modestie de notre part, car on dédaigne en plus haut lieu les hommages que nous sommes assez fous pour y porter. Nous ne pourrions tenter qu'avec trop de peine et trop peu d'espoir d'être les adorateurs heureux des femmes de notre monde, et nous nous écarterions d'elles entièrement, s'il n'y en avait point quelques-unes, comme vous, mademoiselle, qui, pour ne pas nous laisser tomber tout à fait dans l'écurie et les boudoirs, nous retiennent auprès d'elles par l'indulgence qu'elles ont pour nos défauts. Notre prétendu sans-gêne n'est plus en pareil cas qu'une camaraderie qu'elles veulent bien autoriser.

Leiritz s'arrêta un moment comme pour juger de l'effet qu'il avait produit. C'est qu'il avait parlé du ton le plus aimable, de l'air le plus aisé, mais aussi avec une nuance d'impertinence dans sa politesse et de persiflage dans son respect.

Lucienne parut gênée, ne répondit pas et se rapprocha de Gaston et de M^{me} Durand, qui feuilletaient un album. — Ah! dit-elle à son amie, tu regardes là le portrait de M^{me} de Gueyssac.

— Oui, comme elle est maigre!

— Nest-ce pas? fit Leiritz, qu'on ne le dirait pas quand on la voit à la plage. C'est qu'alors elle se déguise en Vénus de Médicis avec un merveilleux costume d'alpaga blanc qui lui sied à ravir.

— Eh! dit Julie, elle se montre comme cela?

— Pourquoi pas, répondit Lucienne, puisque ce n'est pas elle qu'elle montre.

— Ah! s'écria Bertrand de Ksannec en regardant Lucienne et avec une intention trop marquée, que n'ont à l'imiter dans ce galant appareil les femmes qui, sans artifice aucun, seraient Diane chasseresse en personne!

— C'est que celles-là, s'empessa de dire Leiritz, auraient peur, mon cher Bertrand, d'être aperçues d'Actéon.

Il y eut néanmoins un instant de silence assez embarrassant que rompit l'arrivée du chevalier. — M'amenez-vous M. Dourbal? lui demanda Lucienne.

— Pas encore, mademoiselle. Il était en train d'aligner des chiffres comme dans son cabinet de banquier. Je l'ai laissé aux prises avec une addition de millions. Il sera ici dans un quart d'heure.

— Eh bien! franchement, messieurs, fit Lucienne, je ne vous retiens plus. Allez à la plage. Vous, chevalier, donnez le bras à M^{me} Durand. Moi, en attendant M. Dourbal, je garde le commandant, avec qui je n'ai pas encore échangé deux mots.

M^{lle} d'Avremont et Dally restèrent en présence. Lucienne s'assit sur un canapé, désignant à côté d'elle une place à Gaston. — Asseyez-vous là, commandant, lui dit-elle, que nous puissions enfin causer un peu. Est-ce que vous vous êtes ennuyé tout à l'heure? Vous n'avez pas pris la parole.

— Non, mademoiselle; mais, je vous l'avouerai, j'ai beaucoup vécu à la mer, et je me trouve un peu dépaysé dans la vie mondaine de Pornic. J'ai besoin de m'y faire, ajouta-t-il en souriant.

— Alors votre ami, M. Leiritz, avait raison quand il parlait de votre sauvagerie, apparente du moins, de caractère.

— Pardon, mademoiselle, répondit assez vivement Gaston, Leiritz n'est pas mon ami. C'est un camarade que j'ai retrouvé très inopinément ici, d'ailleurs toujours le même à mon égard. Quand nous étions au collège, il avait l'habitude, qu'il a gardée, de me morigéner. Il prétend aujourd'hui m'initier à ce qu'il appelle, avec tant d'aplomb qu'il a peut-être raison, le vrai dans la vie; mais je proteste tout bas.

— Contre quoi?

— Contre ses opinions sur les femmes et sa manière d'être avec elles. Nous autres marins, nous les voyons probablement de trop loin pour les bien juger. Ce qui les grandit sans doute à nos yeux en poésie, en grâce et en beauté, c'est le piédestal où nous les plaçons; mais nous n'aimons pas à les en faire descendre.

Lucienne regarda Gaston en face. — Commandant, lui dit-elle, vous ne me connaissez presque point encore, mais vous vous apercevrez très vite, si vous ne vous en êtes pas aperçu déjà, que mon grand défaut ou ma grande qualité est la franchise. Vous ne me

dites pas toute votre pensée. Vous n'aimez pas que les femmes semblent descendre elles-mêmes des hauteurs où vous les mettez; soyez franc comme moi.

Gaston tressaillit et répondit simplement : — C'est vrai.

— Quelle belle chose que de voyager! reprit Lucienne. Si vous étiez plus souvent à terre, vous verriez que, pour peu que nous restions sur le piédestal où il vous plaît de nous poser, personne ici-bas, — je ne parle pas des marins, — ne viendrait nous y chercher. Nous nous y ennuierions comme doivent le faire aujourd'hui les déesses de l'antiquité dans leur Olympe désert.

— La vie que vous menez est-elle donc bien amusante?

— Telle qu'elle est, dit Lucienne, c'est la vie des gens désœuvrés. Que voulez-vous que fasse une femme du monde qui n'est pas mariée, sinon causer, s'habiller, aller à la promenade le jour et au bal ou au théâtre le soir?

— Vous voulez toujours que je sois franc, n'est-ce pas? puisque vous me parlez avec cette bonté. Eh bien! continua-t-il en s'animant par degrés, cette vie me paraît trop follement active pour ne pas être un peu vide. Je n'y découvre jamais une pensée sérieuse. C'est un tourbillon où l'on vit beaucoup moins qu'on ne s'y étourdit. Je cherche autour de moi quelque affection sincère, et je ne vois qu'un échange plus ou moins spirituel de propos galans. Il y a des momens, — ne me traitez pas de puritain, — où je suis presque intimidé de ce qu'on ose dire ou sous-entendre en s'adressant aux femmes. Je m'étonne qu'elles ne s'en offensent pas, et, comme je les vois se contenter de sourire ou de se taire, lorsqu'il ne leur arrive point de donner la réplique, je me dis que c'est moi qui ai tort ou qui suis un niais.

Il se tut, et Lucienne ne lui répondit pas tout d'abord.

— Avez-vous de la famille? lui dit-elle enfin.

— Non, je suis seul au monde.

— Mais vous êtes un homme et vous avez une belle carrière. Dites-moi donc au juste ce que c'est que d'être marin.

Elle paraissait prendre plaisir à le faire parler et se mit à l'écouter en ne le quittant pas des yeux.

— Pour beaucoup d'entre nous, mademoiselle, dit Gaston, c'est un métier comme un autre, où l'on gagne sa vie et où l'on devient ambitieux. Pour quelques-uns, pour moi par exemple, — et je crois qu'il en est ainsi tant que dure la jeunesse, — c'est une existence mâle et rêveuse, rude et douce à la fois, toute pleine de contrastes, à laquelle on s'attache de toutes les forces du désir et du regret. On y ébauche tout, on n'y finit rien; mais cette vie errante, toute d'imprévu et d'espoirs commencés que la désillusion n'atteint pas, a je ne sais quel charme entraînant. On est seul, à jamais

seul, et on le sent trop; mais la mer est une grande berceuse de ces douleurs indécises; elle les endort ou vous met tout à coup en face d'un danger réel qui vous les fait négliger. Enfin on a son navire, ses camarades ses matelots, et entre tous ces compagnons d'un éternel voyage il s'établit comme un large courant d'affection. Cette affection, si elle ne remplit pas tout le cœur, rend moins pénible l'absence de cet autre amour qui, loin d'être tel qu'il semble s'afficher ici, le simple plaisir de la vie, doit en être à mon sens le plus profond et le plus réel bonheur.

— Le monde, monsieur, répondit Lucienne d'une voix légèrement altérée, ressemble un peu à la mer. Là aussi on va devant soi et on n'aborde à aucun rivage; on n'en sort pas surtout dès qu'on y est entré. Certaines femmes, telles que Julie, qui ont un mari et une famille, peuvent ne se hasarder qu'un instant dans le monde avec curiosité, tandis qu'une femme comme moi, riche et sans parens, d'un caractère qui ne supporte ni la contrainte ni la retraite, doit y vivre quand même et s'en accommoder. Toutefois elle n'a pas de compagnons qui fassent sympathiquement le chemin avec elle. Il lui faut marcher la tête couverte de fleurs et les pieds meurtris au milieu d'une foule hostile, à laquelle, — si je ne me suis point tout à fait trompée au sens de vos paroles, — elle impose l'admiration, non le respect, et elle doit cacher ses hésitations et ses chagrins pour ne montrer que l'orgueil de son front et le sourire de ses lèvres.

— Mademoiselle, dit Gaston avec émotion, vous n'êtes donc pas heureuse?

— Oh! commandant, repartit Lucienne en témoignant un subit enjouement, je ne voudrais pas que vous me plainiez. Seulement je ne suis pas aussi heureuse que les marins qui se consolent sur les flots bleus avec une douce philosophie des bonheurs qu'ils n'ont pas, en acceptant ceux que le hasard leur offre.

— Je n'ai parlé que des plaisirs, dit vivement Gaston, je n'ai pas parlé du bonheur.

Lucienne se leva. — Eh bien! commandant, M. Dourbal est comme le bonheur, il ne vient pas; mais vous, fit-elle avec une grande caresse dans la voix, vous reviendrez, n'est-ce pas? Vous n'allez pas être huit jours sans me voir? Nous causerons encore.

Gaston s'inclina. — Vous êtes trop bonne, mademoiselle.

— En attendant, reprit Lucienne, vous m'accompagnez à la plage.

Elle appela sa femme de chambre, qui lui apporta son chapeau et son burnous; puis, quand elle fut prête, elle se tourna vers Gaston: — Allons, commandant, votre bras, et toi, Martine, va devant préparer ma cabine.

III.

A partir de cette conversation, Gaston vint presque chaque jour faire visite à M^{lle} d'Avremont. Il ne savait pas s'il l'aimait, et se sentait invinciblement attiré vers elle. C'était ordinairement à deux heures de l'après-midi qu'il quittait son bord. Le plus souvent il se faisait conduire dans sa baleinière au bas même de l'escalier où la mer baignait le pied du Petit-Château; d'autres fois il débarquait à n'importe quel endroit de la côte. Alors, tout en marchant, il était en proie à des émotions douces, mais mal définies. Certes il ne méconnaissait point les réelles qualités de Lucienne; mais ce caractère ardent, ennemi de toute espèce de joug, l'inquiétait. Il ne s'était jamais imaginé qu'il aimerait une femme qui fût ainsi. Cependant il pressait le pas et bientôt il arrivait. Martine lui faisait bon accueil et l'introduisait au salon. Là il attendait à peu près un quart d'heure avant que M^{lle} d'Avremont parût. Cette attente ne lui déplaisait point. Ne savait-il pas qu'elle allait venir? Il regardait autour de lui, et les objets lui devenaient familiers. Des jardinières pleines de fleurs répandaient leurs parfums dans cette vaste pièce, que les rideaux fermés plongeaient en une demi-obscurité. C'était un silence plein de calme et de fraîcheur où Gaston avait de subits tressaillemens de crainte et de désir. La petite chienne, Rosette, sautait à côté de lui sur le canapé, et il passait ses doigts dans ses longues soies. Si le chevalier se montrait, c'était pour dire à Gaston quelques paroles aimables et se retirer un instant plus tard. Enfin la porte s'ouvrait, et Lucienne, avec un flot de lumière, entrait dans l'appartement. Elle avait sa démarche gracieuse et libre, son port assuré et confiant, tendait la main à Gaston et arrêta sur lui ses grands yeux profonds. Il devinait qu'elle n'était point ainsi pour d'autres, et en éprouvait une secrète et reconnaissante fierté. Ils s'asseyaient l'un près de l'autre, et causaient avec une intimité et un abandon qui ne les surprenaient point. Il semblait qu'ils se fussent connus de tout temps. Ils se le disaient avec une joie naïve, se taisaient, se regardaient, parlaient encore. Il y avait entre eux, sous-entendu, mais inépuisable, le poème des élans généreux, des tendresses vives, des dévouemens instinctifs. Ils se racontaient ou scrutaient la vie dans ce qu'elle a de belles pensées et d'aspirations nobles. Parfois, pendant de courts silences, l'horloge sonnait. Lucienne et Gaston s'étonnaient alors que les heures eussent si vite passé. Il fallait cependant que Gaston partît, et M^{lle} d'Avremont, prenant sa mante et son chapeau, l'accompagnait à travers champs par des sentiers détournés ou en long ant les rochers jusqu'au chemin qui mène

à Pornic. C'était pourtant le bord de la mer qu'ils préféraient tous deux. Le mois d'août tirait à sa fin, et déjà, vers six heures, les mélancoliques clartés du soir tombaient sur les grands rochers, tandis que le soleil se couchait dans de rouges nuages. Parmi ces rochers, il en était un plus large, plus carré que les autres, espèce de plate-forme qui surplombait sur la mer. On y avait planté une petite croix, car c'était de là que, plusieurs années auparavant, une jeune fille avait glissé et s'était noyée. On y lisait simplement un nom et une date. Ce touchant souvenir n'avait rien de triste pour Lucienne et pour Gaston; mais la première fois qu'ils passèrent devant le rocher, ils songèrent d'un commun accord à la jeunesse qui s'envole si vite, à l'amour qui se brise à l'improviste. Précisément aussi c'était à cet endroit que la route bifurquait, et qu'ils devaient se séparer, Lucienne pour retourner chez elle, Gaston pour regagner son bord. Alors il leur semblait qu'ils se quittaient trop tôt, et Gaston, à petits pas, reconduisait M^{lle} d'Avremont jusqu'à mi-chemin de sa demeure; puis là, si quelque immédiate exigence de service ne rappelait pas le capitaine du *Sylphe* à Pornic, Lucienne, le gardant avec elle, le ramenait au Petit-Château. On dînait dans l'intimité avec le chevalier de Rose-Croix, qui n'était jamais plus spirituel qu'à table, et qui, aimant le monde, s'en allait après le repas pour achever sa soirée au casino. De nouveau seuls, Lucienne et Gaston reprenaient leur causerie, ou, par les belles nuits, se promenaient longtemps sur la terrasse. Le murmure grandiose de l'Océan se mêlait doucement à leurs paroles; devant eux au loin, le *Sylphe*, balancé par la houle, se dessinait avec son élégante carène et ses agrès dans la nuit transparente, les lumières éparses de Pornic brillaient çà et là, et le ciel, d'un bleu noir semé d'étoiles, s'abaissait à l'horizon et rejoignait les flots. Ils s'accoudaient à la balustrade et écoutaient. Quelquefois la musique de l'orchestre des bains leur arrivait, portée par la brise. Dans un soudain caprice, Lucienne ordonnait d'atteler, et à l'instant le plus animé du bal entraînait au casino au bras de Gaston, fière, heureuse, avec cet air vainqueur qui ne l'abandonnait jamais dans le monde, et cependant avec une timidité secrète qui la faisait rougir et la rendait plus belle.

C'est qu'en effet, si cette existence, remplie de toutes les enivrantes séductions de l'orgueil et du cœur, avait chaque jour un nouvel attrait pour Gaston, Lucienne éprouvait de son côté un sentiment puissant, nouveau pour elle et qui la dominait tout entière. Elle avait eu tout d'abord un étrange plaisir à s'appuyer au bras de Gaston, à le regarder, à sentir son regard sur elle. Cela ne lui était jamais arrivé avec aucun homme. Elle ne s'était point dit pourtant que ce fût de l'amour. Elle était trop heureuse. Elle se laissait aller

à causer longuement, doucement avec Gaston de sa vie de marin, de l'existence qu'elle menait elle-même. Plus elle l'écoutait, plus elle sortait de ces entretiens étonnée et ravie. Il ressemblait si peu aux hommes qu'elle avait connus jusqu'alors! Ses discours, ses manières, n'étaient point les leurs. Elle découvrait en lui quelque chose de mâle et d'entraînant qui lui allait droit au cœur. Pour la première fois elle se demanda si elle ne s'abusait point en croyant avoir aimé M. de Tournières. Elle s'apercevait qu'il ne lui avait inspiré que de la curiosité et de la sympathie, que ce qu'il lui avait fait souffrir n'était que du dépit mêlé de beaucoup de vanité. Non, son cœur, qu'elle s'était imaginé à tout jamais fermé, ne s'était pas ouvert, tandis qu'il se fondait tout à coup aujourd'hui en une profonde tendresse. Elle avait peur aussi. Tout ce que l'amitié de Julie lui avait souvent fait de morale se présentait à son esprit. Gaston, pour sa part, ne la grondait-il pas parfois avec une sorte de sévérité triste? Il mettait en scène les autres femmes, mais c'était bien d'elle qu'il s'agissait. Loin de s'en fâcher pourtant, elle en avait une surprise émue et lui répondait qu'elle n'était pas ainsi. Il lisait dans ses yeux et la croyait. Or cela ne suffisait plus à Lucienne. Que lui importait qu'il la crût? Ce qu'elle voulait, c'est qu'il l'aimât. Y consentirait-il? Elle s'interrogeait, jugeait sa propre vie, et se demandait si elle pouvait inspirer une passion sérieuse. Ah! certes cet état nouveau pour elle n'était pas, comme elle eût pu se le figurer quelques jours auparavant, un caprice de son imagination ou de son cœur. A ce qu'elle souffrait, elle sentait trop que c'était de l'amour.

Elle devint par degrés moins expansive pour Gaston, se concentra en elle-même, s'attrista. Elle restait volontiers seule et paraissait méditer une résolution extrême. Dans le monde, elle se montrait moins vive, plus affable, mais tombait par instans dans une rêverie dont elle sortait aussitôt avec une gaieté factice, de peur qu'on n'en devinât la cause. Afin de donner le change aux suppositions qu'on pouvait faire et qu'on faisait déjà sans doute, elle consentit à une grande partie que ses amis avaient organisée pour la distraire et la tirer de sa retraite. Peut-être Leiritz, Ksannec et M^{me} Priston avaient-ils l'intention de profiter des hasards de la journée pour mieux observer M^{lle} d'Avremont aux prises avec ce qu'ils appelaient son nouvel amour. Le rendez-vous était indiqué chez M^{me} Durand. On devait aller dîner et passer la soirée à la baie de la Chaise, en face même de Pornic. A quatre heures, Lucienne et Julie monteraient en calèche ainsi que M^{me} Priston, à moins que celle-ci ne préférât aller à cheval avec Leiritz, Ksannec et Gaston. Quant à M. Durand, il prendrait les devans avec les enfans, et remplirait à la baie de la Chaise les fonctions de majordome.

Le jour où cette course devait avoir lieu, vers deux heures de l'après-midi, M^{lle} d'Avremont vint chez M^{me} Durand. Lucienne était visiblement préoccupée. Après avoir répondu d'une façon distraite à quelques paroles de Julie, elle lui prit tout à coup les mains : — Tu es mon amie, fit-elle, ma meilleure amie? Eh bien! je veux ton franc et sincère avis. Quelle est l'opinion du monde sur mon compte?

M^{me} Durand la regarda avec étonnement. — En quoi t'importe-t-elle? Il y a huit jours que tu en avais encore le plus complet dédain.

— Je ne le nie pas, mais depuis huit jours j'ai réfléchi. En tout cas, continua Lucienne avec insistance, c'est un service que je te demande. Me le refuses-tu?

— Non, reprit Julie, mais c'est qu'il est assez difficile à rendre. L'opinion du monde, c'est très vague. Celui où tu vis habituellement s'appelle bien le monde, et pourtant n'est pas tout à fait celui que je vois d'ordinaire.

— Oh! s'écria Lucienne, l'opinion de mon monde à moi m'est indifférente. On s'y prend comme on s'y trouve; il ne s'agit que d'y être gai, riche et insouciant. Je sais ce qu'on y pense de moi, et on aurait beaucoup de peine à en penser beaucoup de mal. Non, c'est l'opinion de ton monde à toi que je veux.

M^{me} Durand hésita quelques instans. — Prends ton grand courage, Lucienne, dit-elle enfin. Tu es une femme trop en vue, trop distinguée, trop riche, trop bruyante, s'il faut tout dire en un seul mot, pour qu'on n'ait pas souvent parlé de toi depuis cinq ans. Ce qu'on en a dit m'est revenu parfois, et, quoi que j'aie pu tenter pour te défendre, n'en a pas moins fait son chemin. J'étais la seule femme qui te connût bien, et cela ne suffisait pas. Ce n'est que par degrés d'ailleurs qu'on en est arrivé à mal dire de toi. Tu vois que je mets de côté la médisance et la calomnie. Les apparences et toi-même avez beaucoup aidé à ces propos tout d'abord envieux et railleurs, qui se sont peu à peu envenimés, et qui maintenant sont presque hostiles. On t'a vue seule dans le monde, à la mort de ton père, arborer bien haut le drapeau de ton indépendance de femme. C'était excentrique; on a dit que c'était fanfaron et périlleux. Ce n'eût été rien pourtant, si tu te fusses montrée plus sévère dans le choix de tes relations. Malheureusement, avec ta générosité de cœur, tu as accueilli des femmes et des hommes très honnêtes peut-être, mais compromis dans l'opinion. Je ne te parlerai que de la petite Priston, qu'on décrie à cause de son oncle et qu'on ne reçoit pourtant que par égard pour lui, — une de ces contradictions comme on en voit tant, mais dont il n'est donné à personne d'avoir raison, — et du chevalier de Rose-Croix, fort aimable vieillard sans doute, mais qui

n'est depuis vingt ans qu'un spirituel parasite à gages. Les hommes sérieux, les femmes prudes, celles qui n'étaient pas assez riches pour te suivre sur ton terrain, se sont retirés de ta maison et ont critiqué le train continuel de fêtes et de folies fastueuses que tu menais. Quelques scandales qui se sont produits ont pris naissance dans ton salon. La malignité en a fait son profit. Je suis sûre que ton aventure d'amazone avec M. de Tournières t'a valu un fort grand nombre d'ennemis masculins. Ces messieurs, vis-à-vis des femmes, se font assez volontiers solidaires les uns des autres et ne nous pardonnent pas ce qui les humilie. Si tu avais été vieille et laide, tout se serait borné à te faire une réputation d'extravagance. Si tu avais su retenir tes soupirans autour de toi avec la tactique d'une femme toujours flattée des hommages qu'on lui rend, tu aurais été défendue par ceux-là mêmes que tu repoussais; mais tu les attirais très visiblement d'abord et ne te cachais pas ensuite du peu d'impression qu'ils faisaient sur toi. Ils ne se sont pas attachés, tu le penses bien, à te doter d'invulnérabilité. Dans le monde que je vois, on ne les a pas crus. Il n'y avait rien de positif, au contraire; mais on s'est laissé aller à dire qu'avec ton âge, ta beauté, ta soif du plaisir, il n'y aurait rien de bien extraordinaire à ce que tu fusses un jour ou l'autre entraînée, ainsi qu'il en est arrivé de tout temps aux femmes dans une position pareille à la tienne. Aujourd'hui on est aussi près de tout admettre que de ne rien admettre à ton désavantage. On en est au doute, et je ne te parle que des plus indulgens. Tu as voulu la vérité, la voilà sans fard.

Lucienne avait écouté son amie sans l'interrompre. — Alors, répondit-elle lentement, si un homme, qui ne me connaîtrait pas aussi bien que ton mari et toi me connaissez, venait à m'aimer, il écouterait ces bruits du monde sans savoir s'il doit les accueillir ou les repousser? Lui aussi serait dans le doute à mon égard?

— S'il t'aimait, se hâta de dire Julie, il ne croirait pas à ces bruits-là.

— C'est-à-dire, poursuivit Lucienne avec un trouble naissant, qu'il passerait outre, s'il ne s'agissait pour lui que de m'aimer et de se faire aimer de moi. Elle s'arrêta, puis fit un effort et ajouta : — Mais n'épouserait-il? Réponds.

Julie avait remarqué l'agitation de Lucienne, et craignait de lui avoir fait de la peine. — Tu me mets, lui dit-elle, dans un cruel embarras. Je ne suis pas un homme, moi; mais si j'avais le temps de t'étudier, d'être sûre que tu es toi et non cette femme singulière que tu t'es plu à montrer jusqu'ici, je ne me bornerais pas à t'aimer, je t'épouserais.

Lucienne éclata avec une ironie triste. — Le beau mérite! Cer-

tes tu te marierais avec moi quand je t'aurais apporté un certificat de bonne vie et mœurs, qui m'aurait été délivré par ta sagacité et par ta sagesse. Si c'est là de la prudence, ce n'est plus de l'amour. Tu as peut-être raison. Les hommes, même les meilleurs, sont comme saint Thomas. Ils ne croient qu'à ce dont ils sont sûrs. Oh! que je souffre! ajouta-t-elle en serrant sa poitrine à deux mains.

— Mais tu aimes donc quelqu'un? s'écria M^{me} Durand.

— Oui, murmura Lucienne.

— Et qui?

— Qui serait-ce, si ce n'était M. Dally! Elle avait besoin de se répandre en confidences et en paroles. Alors elle raconta comment cet amour était né et avait grandi dans son cœur, par quelles émotions délicieuses d'abord, puis inquiètes, tumultueuses et désolées, elle avait passé. — Oui, dit-elle en terminant, j'ai peu à peu caressé un rêve : c'est de devenir sa femme; mais, depuis que cette ambitieuse pensée m'est venue, je ne vis plus. Le voudra-t-il? Je me suis répété ce que tu m'as dit toi-même tout à l'heure. L'homme que j'aime a presque le droit de douter de moi... C'est affreux. Je me vois dans un abîme.

L'exaltation de Lucienne intimidait M^{me} Durand.

— Eh bien! dit-elle doucement, aie un peu de patience.

Ces simples mots firent bondir la jeune femme. — Pour le convaincre, n'est-ce pas? s'écria-t-elle. Elle se leva et se mit à marcher par la chambre. — Non, car c'est là justement ce qui m'humilie et me torture. Comment! je suis sincère, aimante et loyale; je n'ai jamais eu une pensée basse ou mauvaise, et je jouerais, comme une femme moins imprudente que coupable, la comédie de la vertu! J'aurais besoin de me blanchir avec adresse auprès de cet homme que je crois bon, que je crois grand! Non, non, il faut qu'un élan de cœur me le livre, qu'il me devine telle que je suis. Je ne veux pas qu'il s'amoindrisse à mes yeux. Je veux qu'il soit confiant parce que je suis honnête et pure. Elle s'arrêta tout à coup devant Julie. — J'en ai le droit, je l'aime.

— Et lui, fit M^{me} Durand, t'aime-t-il?

— Je l'ai cru, reprit Lucienne, quand je ne l'aimais pas encore autant. Je ne le sais plus maintenant. M'aime-t-il assez pour faire de moi sa femme? C'est toute la question. Je ne consens pas à ce qu'il m'aime moins que cela. Je serai avec lui franche et sincère, et, acheva-t-elle avec un geste brusque, je vais bientôt savoir à quoi m'en tenir.

— Lucienne, s'écria Julie effrayée, je t'en conjure, pour ton bonheur ne fais pas d'imprudences. Veux-tu que je lui parle?

— Toi? répliqua Lucienne amèrement, et s'il allait te refuser?

s'il allait seulement hésiter? Non, j'ai résolu de lui parler moi-même. Je consens à être frappée, mais je veux l'être en face.

Elle se tenait droite, le sein soulevé, les yeux étincelans, tandis que M^{me} Durand, n'osant la heurter de front, la regardait d'un air suppliant. Elles étaient ainsi quand Martine entra en disant : — Mademoiselle, voici ces messieurs qui arrivent.

— Ah! fit Lucienne, je ne veux pas qu'on me voie maintenant; sortons par le jardin, Julie, allons chez moi. Là je verrai une dernière fois ce qu'il faut que je fasse.

IV.

Tout l'entourage de Lucienne prenait un vif intérêt à cette partie de campagne. On allait enfin revoir M^{lle} d'Avremont, qui depuis quelques jours avait presque disparu du monde. Leiritz et Ksannec étaient surtout curieux de savoir à quoi s'en tenir sur sa liaison avec Gaston. Tout d'abord ils n'avaient point été inquiets. Ils connaissaient trop ses engouemens subits, sa coquetterie provocante et à brûle-pourpoint, qui se changeaient le lendemain en une amitié paisible ou en un laisser-aller indifférent. Ils avaient pensé qu'il en serait de Dally comme des autres. Peu à peu, en face des assiduités constantes du marin et de la faveur avec laquelle les accueillait Lucienne, ils avaient craint qu'elle ne se fût sérieusement éprise de Gaston et étaient presque devenus jaloux de lui. Les hommes pardonnent facilement à un rival éconduit, mais ne se consolent pas de voir un autre réussir où ils ont échoué. Aussi, dans les rares instans où ils se trouvaient en présence de M^{lle} d'Avremont et de Dally, redoublaient-ils à dessein d'impertinente fatuité et de camaraderie avec elle. Ils s'applaudissaient alors de son malaise et de l'irritation contenue de Gaston. Ce qui les animait davantage contre lui, c'était non-seulement la façon dont le distinguait Lucienne, mais son succès près des autres femmes. Parmi celles-ci, dans le petit monde de Pornic, M^{me} Priston le recevait d'une façon toute particulière. Trop habile pour marcher ostensiblement sur les brisées de Lucienne, elle avait avec Dally un aimable enjouement, une indulgence amicale, une coquetterie tendre et badine. Cette jolie femme n'affichait point de prétentions exclusives, et comptait profiter de cette position indéfinie qu'elle avait su prendre vis-à-vis de Lucienne et de Gaston pour les surveiller tous deux et intervenir à son heure et à son avantage dans les malentendus ou les défaillances de la passion qui les liait. Rien pourtant jusqu'alors n'avait transpiré des secrètes résolutions de M^{lle} d'Avremont. Anatole et Bertrand ne songeaient point à l'éventualité d'un mariage. Cela était trop en dehors des idées hautement et librement

émises par Lucienne. M^{me} Priston, qu'un goût assez vif pour Gaston et que certains desseins qu'elle formait sur lui, mais dont elle ne se rendait pas encore un compte exact, éclairaient peut-être, redoutait au contraire que ce mariage ne fût possible. Le chevalier, qu'on avait sondé, était un trop fin diplomate pour ne point paraître savoir beaucoup de choses, et au fond se compromettait d'autant moins qu'il ne savait rien. On avait remarqué cependant que M. Dourbal s'était plusieurs fois présenté chez Lucienne et avait toujours été reçu. Quel était le but de ses visites? S'agissait-il de placemens d'argent? On pouvait le croire, car il était de bruit public que M^{lle} d'Avremont dépensait au-delà de ses revenus. L'élégant banquier ne sonnait mot de ses rapports avec sa belle cliente. Il se bornait à dire de la manière la plus respectueuse le plus grand bien de Lucienne. D'ailleurs il allait partir et n'attendait pour retourner à Paris que la mise en train complète d'une grande affaire que préparait son associé. Il n'était point jusqu'à l'attitude de Gaston lui-même qui ne fût énigmatique. Elle trahissait l'étonnement aussi bien que la certitude d'être aimé. Peut-être s'abandonnait-il sans préoccupation de l'avenir à l'amour qui l'envahissait. Toutefois il se tenait sur ses gardes, et, loin de se livrer, décourageait par froideur et sa réserve toute question indiscreète. Ainsi ce jour-là il était probable que chacun, venant armé de toutes pièces à cette réunion de plaisir, serait prêt, selon l'occurrence, à détourner ou à susciter tout incident ou tout éclat d'où la vérité pût sortir.

Quand Leiritz et Ksannec, M. Dourbal et Gaston entrèrent au salon, Martine leur apprit que M^{lle} d'Avremont et M^{me} Durand étaient parties ensemble, mais qu'elles ne tarderaient pas à revenir.

— Pardieu! Martine dit vrai, s'écria Leiritz, qui s'était penché à la fenêtre. Je ne sais si elles vont revenir, mais elles courent plutôt qu'elles ne marchent.

— C'est, fit de Ksannec en levant légèrement les épaules, quelque surprise de sa façon que nous ménage notre belle Lucienne.

Gaston tressaillit. — Est-ce que vous parlez de M^{lle} d'Avremont? demanda-t-il.

— Oui, répondit simplement Ksannec, qui se promenait dans le salon.

Leiritz s'était approché de Gaston. — Ksannec, lui dit-il, ne s'aperçoit même pas que tu aies l'air de t'étonner. C'est tout simple : entre nous, nous n'appelons jamais autrement la châtelaine d'Avremont.

— Ah! se contenta de dire Gaston.

— Tu es bien sombre, mon cher Dally, reprit Leiritz; est-ce que tout ne va pas comme tu le voudrais à bord du *Sylphe*? Je te fais

cette demande parce que ce sont seulement tes affaires de service qui pourraient te préoccuper; tes affaires de cœur marchent trop bien.

— En effet, continua Ksannec. Hier, au casino, mon cher commandant, les paris étaient ouverts pour savoir qui toucherait le plus vite le cœur du capitaine du *Sylphe*, de M^{lle} d'Avremont ou de M^{me} Priston.

— Tu vois, ajouta complaisamment Leiritz.

Gaston ne put réprimer un mouvement d'impatience.

— Cher ami, dit-il à Leiritz, je te serais fort obligé de ne point me mettre toujours en scène.

— Je ne t'y mets pas, riposta Leiritz avec une feinte bonhomie, tu y es; ton seul tort est de prendre au sérieux le rôle que tu joues. Lorsqu'une charmante femme comme la petite Priston vous distingue, il faut aller gaiement au-devant d'elle. Lorsqu'une femme comme M^{lle} d'Avremont veut vous atteler à son char, il est de bon goût de se prêter au joug. Il n'y a rien de tragique là dedans; nous y avons tous passé; demande plutôt à Ksannec.

— Oui, fit Ksannec, nous avons tous été ses très humbles serviteurs; oh! en tout bien, tout honneur, ajouta-t-il d'un ton comique.

— C'est bien ainsi que je l'entends, reprit Leiritz. Nous étions beaux. Ksannec a été superbe: on eût dit d'un tigre avec une laisse de soie. Moi, qui n'étais point d'aspect si farouche, j'allais devant, en arbalète, faisant des courbettes et caracolant. L'hiver dernier, nous étions jusqu'à huit, comme à la voiture du sacre, chacun à l'allure qui lui convenait le mieux. C'était un peu disparate au détail, mais très harmonieux comme ensemble. Elle nous menait à grandes guides avec une *maestria* sans seconde. Tu comprends qu'au bout de quelque temps on se lasse de ce métier-là, où il y a aussi peu de profit que de gloire. On ronge son frein plus ou moins, puis on casse ses traits. C'est ce que nous avons fait, Ksannec et moi. D'ailleurs aujourd'hui nous sommes un peu usés, on ne voudrait plus de nous; mais on te harnache avec toute la coquetterie de la nouveauté. Ne te rebiffe pas; tout le monde y passe. Après toi, en même temps, ce sera le tour de Dourbal: mais on le conduira avec des rênes d'or... Tu ne dis rien?

— J'écoute, fit froidement Gaston, et je regrette que M^{lle} d'Avremont puisse être ainsi traitée par vous. Elle vous le permet, à ce qu'il paraît, tant pis pour elle! Je n'ai donc rien à dire; mais, comme pour ma part je n'ai jusqu'ici été accueilli par elle qu'avec une réserve parfaite, je vous serais reconnaissant que de telles conversations n'eussent pas lieu en ma présence.

Leiritz et Ksannec allaient sans doute répondre lorsque M. Dour-

bal s'interposa. — Messieurs, dit-il, voici le chevalier qui vient avec M^{me} Priston.

Il emmena Ksannec vers la fenêtre, tandis que Leiritz prenait Gaston à part. — Cher ami, fit-il, un seul mot! Ce que j'ai dit tout à l'heure t'a déplu. Eh bien! maintenant, seul à seul, je te parle sérieusement. Je crois connaître assez M^{lle} d'Avremont pour être au courant de sa manière de procéder. Elle a éloigné M^{me} Durand d'ici. Le chevalier vient seul avec M^{me} Priston. Je parie que tout cela se fait à dessein. Le chevalier doit être chargé de quelque message pour toi. Ne me réponds pas. Attends, et tu verras.

Le chevalier et M^{me} Priston entrèrent. Le chevalier portait haut et finement la tête, avec ce grand air de courtisan diplomate qui lui était habituel. M^{me} Priston, en habit de cheval, coiffée d'un toquet de velours noir, l'œil brillant, le sourire aux lèvres, fouettait de sa cravache le bas de son pantalon gris clair et sa bottine vernie. — Messieurs, dit le chevalier, je vous amène une charmante femme que j'ai rencontrée en mon chemin, et que je suis chargé par M^{lle} d'Avremont de confier à votre escorte et à vos bons soins.

— M^{lle} d'Avremont et M^{me} Durand ne viennent donc pas avec nous? demanda M. Dourbal.

— Ces dames, dit le chevalier, allaient monter en voiture et vous rejoindre ici, lorsque M^{lle} d'Avremont a reçu un mot de la douairière de Montmorin, qui est souffrante. Elles sont donc forcées de passer par Noirmoutiers, mais elles vous retrouveront à la baie de la Chaise.

— Eh bien! s'écria joyeusement M^{me} Priston, je vais en profiter pour faire ma cour à M. Dally. Puisque Lucienne n'y est pas, je vais le garder avec moi pendant toute la route. — Votre bras, commandant.

Mais le chevalier se plaça devant elle avec une courtoisie désolée. — Ah! mille pardons, madame, lui dit-il, si je vous enlève votre cavalier; mais j'ai à adresser au commandant au nom de ces dames une prière qui nous retardera sans doute une demi-heure, lui et moi.

— Par exemple! et de quoi s'agit-il?

— Ces dames désireraient que le commandant fût assez bon pour envoyer à la baie de la Chaise quelques-uns de ses hommes avec des fusées de couleur et ce qui est nécessaire pour organiser un feu d'artifice et une pêche aux flambeaux.

— C'est très facile, dit Gaston, mais il faut en effet que je retourne à bord.

Le chevalier enveloppa les hommes et M^{me} Priston d'un même regard, et leur dit gracieusement : — Partez donc, et ne vous inquiétez pas de nous.

M^{me} Priston se mit à menacer Gaston du doigt. — Encore un grief contre Lucienne, commandant, lui dit-elle. Allons, faisons-en notre deuil. — Puis, se tournant vers Leiritz, Ksannec et Dourbaï : — A cheval, messieurs, leur cria-t-elle en riant, et un bon temps de galop pour chasser les idées noires !

Quand ils furent sortis, Gaston dit au chevalier : — Je suis à vos ordres.

— Mon cher commandant, ce n'est pas la peine de vous déranger. Autorisez-moi simplement à m'adresser de votre part à votre second. J'irai seul à bord.

— Mais point du tout, insista Gaston. Je ne souffrirai pas cela, je vous accompagnerai.

— Non, reprit nettement le chevalier, car M^{lle} d'Avremont vous prie de l'attendre ici.

Gaston tressaillit, et avec un dédaigneux étonnement, dans un premier mouvement dont il ne fut pas le maître, il toisa presque le chevalier des pieds à la tête. Encore sous le coup des insinuations de Leiritz, il trouvait au vieillard des allures suspectes; mais M. de Rose-Croix, qui lisait peut-être sur le visage du jeune homme sa défiance et ses soupçons, le regardait de son côté avec une indéfinissable expression d'ironie hautaine, de gravité et de tristesse. Gaston se domina et répondit seulement : — Allez donc à bord, monsieur le chevalier. J'attendrai M^{lle} d'Avremont.

Gaston resta seul, en proie à une perplexité vive, irritée, presque indignée. Que voulait dire tout cela ? Leiritz et le monde avaient-ils donc raison ? M^{lle} d'Avremont n'était-elle qu'une coquette ? Il se sentait triste et inquiet. Était-ce donc qu'il l'aimait plus qu'il ne l'avait cru jusqu'alors ? A cette pensée, il eut comme un soubresaut. Pour la première fois, il descendait dans son cœur. Cet amour, auquel il s'était si doucement livré, y avait poussé de profondes racines. Il souffrit subitement avec une amertume chargée de colère. Que pouvait en effet vouloir de lui M^{lle} d'Avremont dans cette entrevue qu'elle lui demandait si hardiment ? Voulait-elle donc par quelque imprudence qu'il ne s'imaginait point prouver à tous l'empire qu'elle pensait avoir sur lui ? Si bizarre que fût le mot, il ne se laisserait pas compromettre par cette femme. Si elle ne cherchait qu'un triomphe de plus, elle ne l'aurait pas. Il ne serait point un de ses imbéciles courtisans d'un jour pour devenir le lendemain un de ses insolens compagnons de plaisir. Quelle autre alternative en effet que d'être son jouet ou d'être forcé de l'avoir en moindre estime ? Ses sourcils se fronçaient, et de pied ferme, dans une disposition hostile, il attendait Lucienne comme il eût attendu un adversaire.

Tout d'un coup elle parut. Elle était un peu émue, et ne re-

gardait Gaston qu'à demi. — Vous m'attendiez, comme je vous en ai fait prier, lui dit-elle, je vous remercie.

— Mademoiselle, répondit Gaston d'un ton contraint et glacé, je suis respectueusement à vos ordres.

Elle leva les yeux sur lui avec un étonnement douloureux.

— Comme vous dites cela! Tenez, monsieur, continua-t-elle avec douceur, ne prenez pas en mauvaise part ce que je fais. J'ai voulu vous voir seul et tout de suite. J'ai une impétuosité de caractère et de décision qui ne dépend pas de moi. Ce que j'ai projeté, il faut que je l'exécute, dussé-je marcher à un malheur, comme je sens que j'y marche peut-être en ce moment. Soyez indulgent, je vous en prie.

Elle s'interrompit avec un geste de douleur. — Ah! je ne devrais rien dire, mais une sorte de fatalité m'y pousse; il faut que je parle.

Gaston, la voyant si agitée, se sentit faiblir et lui demanda presque avec bonté : — Qu'avez-vous?

Lucienne essaya de sourire : — Rien, un aveu à vous faire, et j'y suis bien maladroite. — Puis, se dominant, quoique d'une voix encore tremblante : — M. Dally, je n'ai plus de parens, je suis riche, et je vous aime. Je viens vous demander de me prendre pour votre femme.

Rien n'était plus loin de l'esprit de Gaston. — A moi! s'écria-t-il.

— Hélas! fit tristement Lucienne, c'est ainsi que vous me répondez, par l'hésitation et la stupeur?

— Je ne vous ai rien répondu encore, se hâta-t-il de dire.

Il se tut pourtant. C'est qu'en effet, si, dans la situation d'esprit où il était, ce mariage lui paraissait inacceptable, il ne pouvait empêcher l'émotion et la pitié d'entrer dans son âme, et ne se reconnaissait pas le droit de manquer d'égards envers cette femme, qui, imprudemment et follement à coup sûr, mais en même temps avec loyauté, venait lui offrir sa main. Il cherchait donc ce qu'il devait répondre. — Mademoiselle, lui dit-il enfin, en face de mon avenir que je puis changer par un mot, en face de mon bonheur et du vôtre qui dépendent de ce mot, j'ai le droit et plus encore le devoir de réfléchir une minute au moins et de juger ce qu'une proposition semblable à la vôtre, si honorable qu'elle soit pour moi, a pour nous deux de possible et de sage.

— Soit, fit Lucienne. Parlez.

— D'abord, vous l'avez dit, vous êtes riche, et je n'ai guère à moi que mon épée et les chances de ma carrière.

Lucienne fit un mouvement, Gaston l'arrêta d'un geste.

— Ne vous révoltez pas, lui dit-il. Si grave que soit une objection pareille, elle n'est pas de celles qu'on puisse opposer à une femme

telle que vous. Il en est une autre, plus sérieuse, hélas! Je ne suis pas arrivé à mon âge sans avoir quelquefois pensé à me choisir une compagne. Or, mademoiselle, dans notre métier, il y a un vieux dicton quand il s'agit de se marier; c'est celui-ci, tout naïf et tout mélancolique : femme de marin, femme de chagrin. Il nous faut dans les épreuves de l'absence, dans les courtes joies du retour, une amie stoïque, dévouée, courageuse, tout à nous, tandis que, vous et moi, tout nous sépare, en apparence du moins, les goûts, les habitudes, le monde. Quand je serai au loin, il faudra vous priver du mouvement de luxe et de fêtes qui est votre existence entière. Le pourrez-vous? Et si vous ne le pouvez pas, si sur les bords lointains, dans la solitude où je vivrai, l'éclat de vos triomphes et le bruit de vos succès arrive jusqu'à moi, je me connais, je souffrirai tous les tourmens de la jalousie, et je croirai, quoi que je puisse faire, à votre indifférence ou à votre oubli.

— Je serai, dit Lucienne, l'honnête et digne femme d'un marin.

— Oh! mademoiselle, s'écria Gaston, je rends justice à l'élévation de votre caractère, à la droiture de vos intentions.

— Mais, reprit-elle avec amertume, vous doutez que je puisse tenir ma parole? Allons, dites-le.

Si tout d'abord, au moment de cette proposition soudaine que Lucienne était venue lui faire, Gaston avait éprouvé quelque embarras à répondre, il n'en était plus ainsi maintenant. Au fur et à mesure qu'il avait parlé, les sentimens secrets de chagrin, de méfiance, d'irritation, que lui avaient soufflés contre elle les familiarités et les propos du monde s'étaient ouvert une issue. Il allait entrer dans la vraie voie de la colère qui s'exhale, du soupçon qui s'affirme. L'amour se venge ainsi des souffrances qu'il ressent en les infligeant à qui les lui cause.

— Eh bien! oui, je doute, répondit-il.

— Et, reprit Lucienne après un court silence, si vous hésitez, c'est que vous craignez, sur la foi de cette parole que j'ose vous donner, d'aventurer votre bonheur.

— Le vôtre et le mien, oui, dit encore Gaston avec fermeté.

— Vraiment! fit Lucienne.

Elle regarda Gaston en face. La colère la gagnait à son tour. Elle eût compris que Gaston refusât de l'épouser, elle ne comprenait pas qu'il s'acharnât ainsi à la frapper à mesure qu'elle s'humiliait devant lui. — Une seule question alors! poursuivit-elle. Pourquoi vous êtes-vous conduit comme si votre plus chère espérance était d'être aimé de moi? Nous nous sommes interrogés vingt fois, et vingt fois, quoique sans prononcer ce mot d'amour, nous nous sommes répondu. Vous voyez que suis franche jusqu'aux dernières limites où peut aller une femme. Quel était donc votre but? Puisque

vous ne songiez pas à moi pour votre femme, y songiez-vous donc pour...? Ah! monsieur, je suis forcée de m'arrêter, et, comparant ce que vous êtes aujourd'hui à mon égard à ce que vous étiez hier, j'en viens à douter à mon tour de la loyauté de votre cœur.

Gaston, à cette véhémence apostrophe, était contraint de se défendre. Il allait le faire en disant la vérité, mais il était sur un terrain si glissant que la vérité elle-même devait paraître offensante à Lucienne.

— Mademoiselle, fit-il, vous m'accusez à tort. Oui, j'ai été heureux de votre accueil, et je me suis laissé aller à ce bonheur. Je ne m'en défends pas. Il ne m'est pas venu à l'idée que ces joies pussent avoir un lendemain. Le plus souvent dans notre vie elles n'en ont pas; aussi les prend-on comme elles viennent. J'étais fier de votre sympathie, ému et surpris de l'affection que vous sembliez me témoigner; mais jamais je n'ai médité de l'entraîner plus loin qu'elle ne voudrait aller d'elle-même, et surtout je n'imaginai pas qu'elle allât jusqu'à ces preuves dont je n'eusse osé concevoir l'orgueilleuse espérance.

Lucienne n'hésitait plus. Elle aussi entra de plain-pied dans la lutte. — Il vous a paru étrange, dites-le, répondit-elle, que M^{lle} d'Avremont songeât à se marier. En effet, poursuivit-elle avec violence, on n'épouse pas M^{lle} d'Avremont!

— Mademoiselle, murmura Gaston effrayé.

— Non, reprit-elle avec un emportement croissant, on ne l'épouse pas. C'est ce qu'on a dû vous dire. Certes, depuis le commencement de cet entretien, ce n'est pas vous qui parlez. Il y a trop de changement de ce que vous étiez à ce que vous êtes. La dissimulation ne vous convient pas. Avouez tout de suite qu'on vous a dit du mal de moi, et que ce mal, vous avez eu l'injustice, la lâcheté d'y croire.

C'était atteindre au vif la plaie saignante au cœur de Gaston. Il bondit et ne garda plus de mesure. — Ne le prenez point ainsi, s'écria-t-il. Je suis de ceux qui ne croient qu'à ce qu'ils voient. Malheureusement ce que je vois me suffit. Oui, l'on a tenu devant moi sur votre compte des propos qui m'ont irrité et déplu. De là vient mon changement peut-être, mais de là ne viennent ni mon hésitation ni ma surprise à la proposition subite que vous m'avez adressée. J'hésiterai toujours à donner mon cœur et ma vie, car moi je me livrerais tout entier, à une femme noble et généreuse de caractère, je le veux bien, mais altière dans sa volonté, folle dans ses plaisirs, téméraire dans sa conduite, à ce point que les hommes qui l'entourent ont cessé de se gêner avec elle et de la respecter. Je suis, me dira-t-on, d'allures un peu sauvages; mais je ne conçois pas, je l'avoue, cette singulière camaraderie d'une

femme bien née avec des jeunes gens qui la courtisent ou cessent de la courtiser à leur heure, qui lui tiennent le langage de leur club ou des coulisses de leurs théâtres, qui parlent d'elle sur le ton le plus familier et avec une légèreté qu'ils ne s'imaginent même pas être coupable ou étonnante, car cette femme, prétendent-ils, les a autorisés à en agir ainsi. Je veux pour compagne, si je me marie, une femme qu'on n'appelle point par son prénom en ricanant, dont personne ne puisse avoir osé espérer les faveurs, qui ne se complaise pas aux hardiesses de la vie, aux quiproquos de la parole. Je la veux, aimée par moi, soucieuse de sa dignité, inaccessible à tous, et il ne me suffit pas d'être heureux dans le présent, confiant dans l'avenir; je ne veux point avoir à me troubler et à m'attrister des inconséquences de son passé.

— Assez, monsieur, dit Lucienne, vous m'insultez. — Elle mit la main sur son cœur et se recula défaillante.

Alors, avec la plus vive émotion, Gaston alla vers elle. — Et moi, dit-il, croyez-vous que je ne souffre pas aussi? Croyez-vous qu'il me soit tout simple de vous parler comme je le fais? Mon cœur bat, je vous aime, vous le savez bien. Eh! que me feraient, si je ne vous aimais pas, les propos du monde? Ne me pressez pas comme tout à l'heure. Laissez-moi me retrouver. J'ai la tête perdue.

Mais elle avait repris ses forces, le regardait froidement, et, comme il se taisait, elle lui dit : — Après?

— Que voulez-vous que je vous dise de plus?

— C'est vrai. Vous me demandez du temps pour vous décider, voilà tout. Voilà tout ce qu'un homme qui prétend aimer trouve à répondre à la femme qu'il a accablée de ses reproches et de ses sarcasmes! Pourtant cette femme, si hautaine dans ses caprices, si insouciant de l'opinion, ne s'est pas révoltée et a courbé le front; mais elle est assez punie de ce qu'elle a tenté. C'est une leçon pour elle, et elle ne recommencera plus, soyez-en sûr. Adieu, monsieur, je suis votre très humble servante.

— Lucienne! cria Gaston éperdu en tendant les mains vers elle.

M^{lle} d'Avremont, déjà sur le seuil de la porte, se retourna vers Gaston. — Ah! lui dit-elle avec une insolente raillerie, vous aussi vous m'appellez par mon petit nom? Je vois avec plaisir que vous êtes à bonne école avec ces messieurs; mais il n'appartient pas d'accuser les gens à qui profite si bien en leur compagnie. Encore une fois adieu, monsieur. Vous avez raison peut-être dans votre égoïsme et pour votre bonheur; mais, puisque vous avez prétendu m'aimer, puissiez-vous ne jamais vous repentir pour moi de tout le mal que vous m'avez fait!

HENRI RIVIÈRE.

(La seconde partie au prochain n^o.)

L'ISRAËL DES ALPES

OU

LES VAUDOIS DU PIÉMONT

I.

LES ORIGINES ET LES PREMIERS APÔTRES.

Sur le versant italien des Alpes cottiennes, entre le Mont-Thabor et le Mont-Viso, habite un petit peuple qui ne compte plus aujourd'hui que 30,000 âmes, honorables débris d'un groupe plus nombreux rassemblé sur les deux versans par l'esprit de protestation contre Rome. Séparé des populations voisines par la foi, réformé avant la réforme, la grande révolution religieuse du xvi^e siècle le trouva déjà en possession immémoriale d'une forme de christianisme assez semblable à celle qui prévalut alors dans une moitié de l'Europe. Il s'était jusque-là tenu à l'écart, isolé du mouvement universel, réfractaire à l'orthodoxie, adorant et priant à sa manière dans les retraites inaccessibles de ses vallées natales. Sa protestation, d'abord ignorée, perdue dans l'obscurité et le tumulte du moyen âge, longtemps cachée aux regards même de Rome, plus tard combattue et noyée dans des flots de sang, mais toujours debout et vivante, s'était peu à peu mêlée à l'atmosphère morale du monde en se combinant avec d'autres élémens de révolte partout répandus, et avait enfin produit l'explosion qui secoua les fondemens de la vieille église. A peine les nouveaux réformés furent-ils sortis de ce qu'ils appelaient dans leur langage irrité la captivité de Babylone, qu'ils tournèrent avec curiosité leurs regards vers le foyer primitif d'où leur était venue l'étincelle, vers ce petit peuple montagnard qui n'avait pas laissé éteindre la lampe du sanctuaire,

ni prescrire le droit de la conscience religieuse à la liberté. Les nouveaux docteurs protestans se plurent à voir en lui le précurseur de la réforme, le continuateur des doctrines primitives, le point d'attache qui reliait cette grande révolution du xvi^e siècle à la révolution plus grande encore qui a renversé le paganisme antique et fondé le règne de l'Évangile : honneur dangereux qui le désigna dès lors plus particulièrement à la persécution. Ce petit peuple est connu depuis le xii^e siècle sous le nom de Vaudois, qui lui est venu des vallées ou *vauux* où il est cantonné. On l'a aussi appelé du nom biblique « d'Israël des Alpes. » Son histoire offre en effet d'étranges analogies avec celle du peuple hébreu : comme celui-ci, il a été méprisé, haï, persécuté, réduit en captivité, dispersé en Suisse, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, et ramené dans la demeure de ses ancêtres par une série étonnante d'événemens; enfin, pour dernier trait d'analogie avec le peuple hébreu, il était resté dépositaire d'un haut spiritualisme chrétien qui fut en face du grossier moyen âge ce qu'avait été le monothéisme de la Judée devant l'antiquité polythéiste.

A tous ces titres, réels ou imaginaires, les Vaudois sont considérés comme les pères spirituels et les ancêtres de la réforme. Il n'est pas un événement de leur histoire, heureux ou malheureux, persécution ou édit de tolérance, qui n'ait été depuis trois siècles un sujet de joie ou de tristesse pour des souverains et des peuples protestans. Ils se sont émus et réjouis tour à tour de ses épreuves et de ses délivrances, ils sont intervenus en sa faveur, ils l'ont pris sous leur protection, et il doit en grande partie à cette sympathie filiale de n'avoir pas été écrasé par la persécution. Si l'on cherchait les causes cachées de l'intérêt qui s'est attaché au Piémont libéral depuis 1848, il faudrait mettre en première ligne l'acte par lequel Charles-Albert a réparé l'injustice de ses ancêtres en émancipant les Vaudois. Leurs épreuves séculaires avaient tant de fois retenti dans les pays réformés, tant d'écrivains en avaient retracé l'émouvant tableau, tant de prédicateurs en avaient fait le texte de leurs sermons, que l'acte émancipateur eut un retentissement populaire partout où battait un cœur protestant, et excita pour le Piémont et son roi une sympathie reconnaissante qui a rejailli sur la cause italienne. Dans les pays où domine le catholicisme, on comprend que l'intérêt n'ait pas été aussi général. Les Vaudois y sont moins connus. On s'y fait une idée peu exacte de leur doctrine religieuse, de leurs mœurs et de leur organisation ecclésiastique. On les confond volontiers soit avec leurs homonymes du canton de Vaud, soit avec des sectes disparues depuis cinq siècles. Leurs origines religieuses sont à peine soupçonnées, et la topographie même des lieux où la dissidence vaudoise s'est fixée et

organisée est demeurée incertaine dans beaucoup d'esprits d'ailleurs fort éclairés. Il nous a donc semblé qu'une étude sur cette population singulière pouvait avoir l'attrait de la nouveauté.

I.

La région où les dissidens sont confinés de nos jours est formée par trois vallées principales qui tirent leurs noms des cours d'eau qui les parcourent, le Pellice, l'Angrogna et le Chisone. Au voyageur qui les aborde par la plaine du Piémont, elles présentent un spectacle singulièrement imposant. Rattachées au même massif, elles se dressent en espalier gigantesque à demi incliné contre la grande muraille des Alpes, se ramifient en vallées secondaires et en valons, et s'ouvrent largement aux rayons du soleil levant. L'air est si pur sous ce beau ciel, l'atmosphère si transparente, qu'il semble qu'on pourrait de la main toucher le couronnement granitique contre lequel elles s'épanouissent. A la limite supérieure et à gauche du spectateur se dresse l'aiguille élancée du Viso, l'antique *Vesulus* des Latins, jaillissant de la base circulaire des Alpes comme la grande tour de l'enceinte massive d'une ville fortifiée. Il domine tout le pays subalpin et s'aperçoit de tous les points de la plaine. « C'est la plus piémontaise de toutes les montagnes du Piémont, » dit un écrivain de ce pays. Elle sert de baromètre au *contadino* de la plaine par les teintes diverses qu'elle revêt, tantôt bleue comme un monolithe de saphir, tantôt rougie par le soleil levant qui allume sa couronne de neige, ou bien obscure et noire quand le soleil fuit derrière elle vers la France. Elle soutient un côté du système des vallées vaudoises. Deux d'entre elles sont creusées dans les flancs mêmes du Viso, les autres montent en droite ligne vers la chaîne centrale qui sépare la France du Piémont, ou s'infléchissent vers le nord dans la direction de la forteresse de Fénestrelles, qui abrita l'infortune du surintendant Fouquet; toutes enfin communiquent entre elles par des ramifications supérieures et vont se rattacher à un débouché commun sur la plaine du Pô.

Cette configuration particulière, ces vallées reliées entre elles par des passages supérieurs et se dirigeant vers une entrée commune qui pouvait être facilement fermée, tel est le secret de l'histoire de la peuplade dissidente et de sa merveilleuse préservation au milieu d'ennemis acharnés à sa perte. Les historiens nationaux, plus pieux qu'érudits, ont attribué à une intervention continuelle de la Providence cette résistance victorieuse aux attaques multipliées des troupes de Savoie. Il n'était pas besoin de recourir aux interventions mystérieuses pour l'expliquer : il suffisait de regarder attentivement la configuration du pays. A l'approche de la croisade

venant d'Italie, les Vaudois se portaient vivement sur l'étroit passage qui donnait entrée dans leurs cantonnemens. Forcés sur ce point, il leur restait toujours une retraite assurée derrière les cols vers lesquels ils attiraient l'ennemi pour le culbuter dans la vallée par un retour offensif. Ce fut là l'issue de toutes les attaques venant du Piémont sans le secours de la France. Les Vaudois avaient une si grande confiance en leurs défenses naturelles et en la protection divine qu'ils négligèrent longtemps de faire usage de leurs armes : ils se contentaient d'abandonner à l'agresseur le bas de leurs vallées. Cette répulsion pour les moyens violens a fait croire qu'ils ont professé avec d'autres sectes le principe absolu de l'inviolabilité de la vie humaine et l'horreur du sang; mais un motif plus positif leur faisait chercher le salut dans la fuite plutôt que dans la résistance armée : en fuyant aux montagnes, non seulement ils échappaient à l'ennemi, qui n'osait pas toujours s'engager dans le dédale des vallées, mais encore ils se rapprochaient d'un autre groupe de population assis sur le versant français, comme eux rebelle et réfractaire à l'orthodoxie romaine, qui leur tendait la main à travers les cols de la chaîne centrale.

Le versant français n'a pu retenir intégralement sa population hétérodoxe parce que la configuration est ici toute différente de celle du versant italien. Ce n'est plus le système vaudois, gracieusement épanoui, ce ne sont plus ces vallées projetées comme les branches d'un arbre colossal et attachées à un tronc commun; ce sont des vallées indépendantes s'ouvrant sur la France par des issues séparées. Pénétrant par ces ouvertures, l'ennemi a pu expulser la population dissidente; elle ne s'est maintenue que dans les parties supérieures du département des Hautes-Alpes, dans la Vallouise, la Queyras, Freyssinière, Barcelonnette, où elle a été retenue par la coupe étroite des vallées. Ces rudes montagnards, donnant la main à ceux du versant italien par les cols de la chaîne des Alpes, fuyant d'un côté quand ils étaient attaqués de l'autre, ont déroulé pendant des siècles les attaques isolées, et n'ont pu être vaincus et réduits que par une attaque combinée des deux côtés à la fois sous le règne de Louis XIV.

L'aspect de la région vaudoise révèle partout la pression exercée sur la population. Retenue sur le versant par les édits des souverains du Piémont qui l'ont empêchée de s'épancher sur la plaine jusqu'en 1848, parquée dans ses vallées comme dans un *ghetto* de lépreux, elle a dû tirer parti pour sa subsistance de toutes les ressources de son territoire limité. Aussi tous les coins du sol vaudois sont-ils utilisés pour la production. Chaque pli porte des champs cultivés, des prés, des maisons et des villages avec leurs encadrements touffus d'arbres fruitiers et de vignes hautes. Aucune partie

n'en a été laissée stérile, et la vie, la végétation, apparaissent partout où n'affleure pas le rocher nu. En plusieurs endroits, le rocher lui-même s'est revêtu et a fleuri grâce à de la terre rapportée et à un filet d'eau habilement dirigé. L'irrigation est un art ancien et populaire sur le versant italien des Alpes. Le Vaudois l'a cultivé par goût et aussi par nécessité. Il s'est bien gardé de laisser couler au Pô l'eau précieuse des torrens alpins avant qu'elle n'eût arrosé son territoire. Par des conduites en bois jetées sur les ravins et les précipices, par des travaux parfois très coûteux, il l'a dirigée le long de ses pentes brûlées, sur ses *costières* desséchées par le soleil d'Italie, et à l'aide de cet agent de fertilité il a embelli sa demeure et suscité toutes les forces productives du sol.

On reconnaît au groupement particulier des villages et des hameaux cette pression exercée de bas en haut sur la population. Ils fuient les lieux bas et recherchent les hauteurs, comme pour se mettre à l'abri d'un ennemi invisible, maître de la plaine. Le point le plus élevé et le plus inaccessible du groupe d'habitations est ordinairement occupé par un édifice rectangulaire, carré comme un dé, percé de fenêtres carrées aussi, qui se cache derrière un bouquet d'arbres : c'est le modeste temple vaudois, mieux gardé, plus soigneusement mis à l'abri des surprises que les autres constructions, car ce peuple, religieux entre tous et qui garde encore la foi des anciens jours au milieu de l'indifférence moderne, y était souvent assemblé non-seulement pour le culte et la prière, mais encore pour la délibération sur les intérêts de la défense commune en présence des persécuteurs de sa foi. Une loi d'intolérance, demeurée en vigueur depuis les premiers temps de la réformation jusqu'au règne de Charles-Albert, obligeait les Vaudois à cacher leur temple aux regards de la population catholique, soit en l'éloignant dans les montagnes, soit en l'entourant d'un mur aussi haut que l'édifice. C'est pour éviter cet affront aussi bien que pour n'être pas surpris pendant leurs assemblées que les Vaudois le construisaient dans l'endroit le plus inaccessible. Le danger n'existe plus, la population hétérodoxe est aujourd'hui libre de s'épancher sur le Piémont et sur l'Italie; mais le sanctuaire de la foi vaudoise n'en reste pas moins toujours perché, avec le champ des morts qui l'accompagne, sur quelque hauteur abrupte, et pour s'y rendre on voit chaque dimanche la foule pieuse gravir en silence le sentier pénible tracé au flanc des montagnes. La distance à parcourir est souvent de plusieurs lieues pour les communes les plus rapprochées de la zone catholique.

Le massif de verdure qui accompagne le village et le temple est formé par le châtaignier, l'arbre national des Vaudois. Le regard le rencontre déployé sur toutes les collines, arrondissant son dôme

vert et découpant gracieusement les bords de l'horizon. Il donne un fruit délicieux, de l'espèce dite *lombarda*, renommé pour sa grosseur et son goût sucré, qui est pour la population vaudoise ce qu'est la *polenta* de maïs pour le paysan piémontais et la pomme de terre pour l'Irlandais, la base de la nourriture. Souvent elle n'en eut pas d'autre aux époques de persécution. Elle emportait alors sur les sommets sa provision de châtaignes séchées au four, ou bien elle venait à l'improviste les cueillir sous le feu de l'ennemi. Aussi cultive-t-elle avec une sorte d'amour filial cet arbre sauveur; elle le greffe, l'émonde, retranche les rejetons parasites et les écorces rugueuses qui en épuisent ou en compriment la sève, et le fait se développer en magnifiques panaches qui donnent à la zone inférieure des vallées l'aspect d'une immense forêt. Chaque année, le peuple s'assemble sous l'ombre protectrice d'un châtaignier séculaire pour célébrer les anniversaires des combats mémorables, des triomphes remportés sur les bandes catholiques ou des édits de paix et de pardon accordés par les souverains de la maison de Savoie, et ces solennités religieuses et nationales ont lieu, autant que cela est possible, à l'endroit précis où s'est accompli l'événement qu'il s'agit de rappeler. On accourt de toutes les vallées de la patrie vaudoise à la voix des conducteurs spirituels, qui cherchent ainsi à ranimer la foi des descendans par le souvenir des souffrances des ancêtres. On se groupe en cercle sous la vaste circonférence de l'arbre transformé en temple, on dresse contre le tronc une estrade pour les orateurs, et là, sous ce noble végétal, témoin muet des combats qu'on va rappeler, au sommet de cette colline d'où la vue s'étend à l'aise sur la muraille des Alpes et sur la plaine italienne couverte de villes, de bourgs et de châteaux qui luisent au soleil, devant ce spectacle d'une magnificence inouïe et d'une religieuse grandeur, des voix graves et pieuses montent vers le ciel, et rappellent au peuple attentif les événemens du passé non pour irriter contre le présent, mais pour réveiller l'antique confiance de l'Israël des Alpes en la providence du Dieu qui l'a tant de fois délivré de la main de l'oppresseur.

Partout l'abri protecteur du châtaignier s'offre à l'assemblée, car il couvre la terre vaudoise et escalade les versans à une altitude inconnue dans les autres régions alpestres. La population semble s'en être fait suivre dans sa retraite sur les hauteurs pour avoir à sa portée le pain des jours d'épreuve; elle l'a planté aussi haut qu'il peut vivre et prospérer, et au-dessus l'œil n'aperçoit que des espaces privés de végétation arborescente; les autres essences ont presque entièrement disparu, les pentes supérieures qui s'étendent de la limite du châtaignier au sommet des Alpes sont envahies par

un flot de population qui en a fait disparaître la forêt pour y trouver sa subsistance. Les cultures, les habitations permanentes, les hameaux où l'on demeure l'hiver comme l'été, y montent à une hauteur considérable. L'*inalpage*, ce curieux mouvement qui élève au printemps et abaisse en hiver le niveau de la zone habitée des Alpes, est supprimé dans la section vaudoise. Il n'est pas resté assez de place pour qu'il pût se produire librement. La population permanente a débordé dans la région du pâturage et du chalet pour fuir l'ennemi campé dans la plaine piémontaise et se rapprocher du groupe ami et de même religion assis sur l'autre versant.

On se demande d'abord depuis quelle époque ces sommets se sont chargés d'une population séparée des autres par la foi. Suivant les traditions locales recueillies par Théodore de Bèze, la dissidence religieuse, une dissidence patente ou occulte, y aurait existé de tout temps, *da ogni tempo, da tempo immemorabile*, disent les manifestes vaudois des premiers jours de la réformation, et comme cette dissidence est essentiellement chrétienne par ses affirmations dogmatiques, on en a conclu qu'elle n'était rien moins qu'un débris de l'église des premiers âges chrétiens arrêté sur les Alpes et que n'a pu reprendre la marée montante de l'église romaine. Quoi qu'il en soit, les manifestations opposées à l'orthodoxie dominante ne furent découvertes dans ces vallées qu'à dater du XI^e siècle. La dissidence y est signalée pour la première fois en 1050 par Pierre Damien, légat du pape dans la Haute-Italie. Dans une lettre adressée à la souveraine du versant italien, à cette comtesse Adélaïde de Suse qui a ouvert l'Italie à la maison de Savoie par son mariage avec Oddon, fils d'Humbert aux blanches mains, il lui fait remarquer qu'il existe dans ses domaines une population qui a déserté la foi. Pour la ramener au giron de l'église, la comtesse fonda un couvent auquel elle accorda les droits seigneuriaux de haute et basse justice sur une partie du sol occupé par la population égarée. Ce couvent est l'Abbadia de Pignerol, où se sont organisés dès lors les moyens de persuasion et de violence, les missions et les razzias dirigées contre les Vaudois, tour à tour maison de pieux missionnaires et repaire de bandits attirés par l'espoir du pillage, plus tard prison d'enfants arrachés à leurs parens et baptisés de force, aujourd'hui vaste ruine inhabitée. Six ans après ce premier éveil de l'orthodoxie, la dissidence attire l'attention du pape Victor II. Il adresse une bulle à Viminien, archevêque d'Embrun, pour l'engager à prendre des mesures contre cette hérésie. Il paraît qu'à cette époque elle débordait déjà sur le versant français, car le pape avertit son subordonné que son diocèse en est merveilleusement infecté, *mirabiliter corruptam*. Un autre pape, Urbain II, signale en 1096, comme plus particulièrement infectée, une vallée dauphinoise devenue plus tard

célèbre par un grand massacre d'hérétiques, la *vallis gyroniana*, connue aujourd'hui sous le nom de Vallouise, donné en souvenir du bon roi Louis XII, qui fit cesser la persécution. De la Vallouise, l'hérésie, puisque hérésie il y a, descend sur la Durance, et se rapproche des pays provençaux, où s'organisera bientôt la grande protestation vaudoise et albigeoise. En 1119, le concile de Toulouse, alarmé du point noir qui se forme sur les Alpes, lance contre les hérétiques, « qui habitent partie en Italie et partie en France, » les terribles ordonnances qui ont inauguré la législation sanglante appliquée par le tribunal de l'inquisition. L'esprit orthodoxe s'émeut jusque dans les pays les plus éloignés des Alpes. Un moine de l'abbaye de Saint-Thron, en Belgique, ayant à faire un pèlerinage à Rome, s'effraie à la pensée d'avoir à traverser ces hauteurs sauvages où une hérésie ancienne, dit-il, ajoute ses horreurs à celles de la nature, et il confie ses terreurs à la chronique de son convent, rédigée de 1108 à 1136. De l'autre côté des Alpes, l'évêque d'Asti jette à la même époque le cri d'alarme devant cette dissidence qui se développe dans la ceinture des montagnes, et s'approche de son diocèse par la chaîne de l'Apennin et les collines du Montferrat.

Ce qui ajoutait à la crainte causée par cette étrange dissidence, c'est qu'on ignorait les affirmations dogmatiques et les principes de foi qu'elle mettait en avant. On lui prêtait des croyances absurdes et des mœurs abominables. Ce n'est que beaucoup plus tard que les doctrines particulières des montagnards ont été connues. La secte a publié de bonne heure des écrits, des poèmes en vers grossièrement rimés, des traités de controverse et des confessions de foi où sont exposés ses principes religieux et sa morale; mais ces écrits n'ont attiré l'attention des savans qu'à l'époque de la réformation. Il en existe aujourd'hui trois collections, — celle de Dublin, formée par le savant prélat anglican Usser, celle de Cambridge, recueillie par Morland, ambassadeur de Cromwell à la cour de Turin, qui a écrit lui-même sur ces documens une histoire remarquable des religionnaires des Alpes (1), enfin celle de Genève, déposée à la bibliothèque de cette ville par Jean Léger, historien, capitaine et ministre vaudois pendant la grande lutte soutenue par son pays en 1653 contre les troupes du duc de Savoie et du roi de France. Ces documens curieux de la littérature religieuse des Vaudois sont les titres d'ancienneté des doctrines de la réformation. Qu'ils soient bien réellement des productions vaudoises, cela résulte de ce fait qu'ils ont tous été recueillis dans les vallées des Alpes, et qu'ils sont écrits en un dialecte encore compris aujourd'hui des gens illettrés des communes les plus rapprochées de la chaîne centrale,

(1) *The History of the evangelical churches of the valleys of Piemont*, Londres 1655.

où les idiomes des deux versans ont le moins déteint. Nous avons nous-même fait cette expérience en lisant à des pâtres vaudois quelques vers de la *Nobla Leyczon*, le document le plus considérable de cette littérature. Le dialecte a un caractère grammatical différent de celui du piémontais et du provençal, plus voisin de la basse latinité du moyen âge qu'aucun dialecte moderne. Raynouard, qui en a fait une étude particulière, s'appuie sur l'ancienneté de ce dialecte vaudois pour prouver l'existence d'une langue romane primitive parlée, sinon écrite, dès les temps de Charlemagne. Cette langue aurait été le premier degré de la décomposition du latin et le type commun d'après lequel se sont formés successivement les divers idiomes de l'Europe latine. Le dialecte de la *Nobla Leyczon* et celui des premiers troubadours du midi sont, d'après ce savant critique, deux rejetons simultanés sortis en même temps, c'est-à-dire vers le XI^e siècle, de cette langue romane primitive dont nous possédons aujourd'hui un échantillon écrit dans le fameux serment de Louis de Germanie. Ce serait donc à cette époque qu'il faudrait rapporter l'apparition de la *Nobla Leyczon*, qui fut une des premières manifestations de l'hérésie alpestre.

Ce poème d'ailleurs porte sa date. L'auteur inconnu y déclare qu'il écrit mille et cent ans après qu'a été faite la prédiction de la fin du monde qui a été le cauchemar du moyen âge. Nous donnons ce passage, traduit par Raynouard, afin qu'on puisse se rendre compte de l'époque à laquelle nous reporte cette déclaration :

« O frères, s'écrie le poète, écoutez une noble leçon : — Souvent devons veiller et être en oraison, — Car nous voyons ce monde être près de son terme; — Moult curieux devrions être de bonnes œuvres faire, — Car nous voyons ce monde de la fin approcher. — Bien a mille et cent années accomplies entièrement — Que fut écrite l'heure que nous sommes aux derniers temps (1). »

Or à quelle époque faut-il faire remonter la terrible prédiction? Commença-t-elle avec l'ère chrétienne ou seulement avec l'Apocalypse? Les critiques allemands, Gieseler et Schmidt, adoptent ce dernier point de vue, et font commencer la prédiction à l'Apocalypse, où elle s'est formulée plus clairement que dans les Évangiles. Cependant comment supposer que l'auteur inconnu de la *Nobla Leyczon*, qui paraît avoir beaucoup de foi, mais peu de science, ait

(1) O frayres, entende una nobla leyczon :
 Souvent deven velhar e istar en orezcon,
 Car nos veyen aquest mont pres del chavon;
 Mot curios devrian esser de bonas obras far,
 Car nos veyen de la fin apropiar.
 Ben a mil e cent anez compli entierament
 Que fo scripta l'ora car sen al derier temp.

pris pour point de départ de la prédiction un document comme l'Apocalypse, dont la véritable date n'est pas même fixée de nos jours après tous les travaux de la critique moderne? Dans la foi naïve de l'auteur, comme dans celle de tout le moyen âge, l'Apocalypse et les autres livres du Nouveau Testament sont aussi anciens que le christianisme, et la terrible prédiction commence avec l'ère chrétienne. On sait quelle panique immense s'empara des esprits en l'an 1000. Le monde chrétien crut que les mille ans dont il est parlé dans l'Apocalypse étaient accomplis. S'il avait cru que la vision de saint Jean, qu'on place aujourd'hui en l'an 96 de l'ère chrétienne, était le point de départ de la prédiction, il n'aurait été saisi de ce grand trouble que quatre-vingt-seize ans plus tard. Il ne vint à la pensée de personne de se demander si le monde avait encore près d'un siècle à subsister. Quand donc on lit au sixième vers de la *Nobla Leyczon* qu'elle a été écrite mille et cent ans après la prédiction du grand cataclysme, c'est bien au commencement du XII^e siècle, qu'il faut reporter l'apparition de ce document.

La doctrine qui s'en dégage ne se sépare pas entièrement de celle de l'église dominante. Les Vaudois d'alors sont encore en communion avec elle sur une foule de questions de dogme, de discipline et de morale; mais ils sont déjà séparés, ils sont déjà protestans par cette tendance qui, en se développant, a produit la grande scission du XVI^e siècle, par la tendance à ramener la religion sur la base ancienne de la Bible. La *Nobla Leyczon* est un constant appel à ce qui est écrit dans le livre des chrétiens. L'auteur s'y sépare de l'orthodoxie sur deux points particuliers de croyance qui divisent encore le catholicisme de la réformation, sur l'absolution des péchés par le prêtre et sur la suprématie du pape. Il tourne en dérision ces absolutions à prix d'argent où le voleur se croit acquitté en donnant au prêtre une part du butin.

S'il a pris cent livres ou encore deux cents,

Le prêtre l'acquitte pour cent sols ou encore moins (1).

Il refuse à la hiérarchie tout entière le pouvoir d'absoudre un seul péché mortel, et déclare déchu de ce pouvoir surnaturel tous les papes qui ont régné depuis Sylvestre, qui occupait le siège de Rome au moment où Constantin fit du christianisme la religion officielle de l'empire romain. Tous les papes, dit-il, tous les cardinaux, tous les évêques, tous les abbés,

Tuit aqisti ensemp non han tan de potesta

Que ilh poissan perdonar un sol pecca mortal.

C'est sur ces deux points que la rupture paraît avoir commencé.

- (1) Si el a cent lioras de l'altruy o encara dui cent,
Lo prever lo quitta per cent sout o encara per menz.

L'idée d'un pouvoir surnaturel dont le sacerdoce serait revêtu et celle d'une autorité extérieure absorbant l'église universelle, ces deux idées ne paraissent pas être entrées dans l'esprit de ces populations simples et primitives, et c'est par là qu'elles se sont trouvées constituées à l'état de secte. Cependant, contrairement à l'opinion des historiens de la réforme, tous les liens n'ont pas été rompus à la fois. Cette église sectaire n'est pas le produit violent d'un esprit de révolte et d'innovation, elle n'est pas sortie tout d'une pièce du giron orthodoxe. En observant de près cette curieuse formation hérétique, on aperçoit au contraire qu'elle est l'œuvre insensible des siècles. Elle demeure attachée à la grande église par tout ce qui est ancien et archaïque dans le christianisme, tandis qu'elle va se séparant peu à peu par ce qui est nouveau et récent. Elle reste obstinément fixée sur les vieilles choses, stationnaire et immobile dans la foi ancienne et le culte ancien pendant que tout autour d'elle, au nord et au midi des Alpes, l'église générale se mouvait avec le monde, évoluait sans cesse dans le dogme, la discipline et les mœurs. En un mot, l'immobilité d'un côté, l'immobilité, trait dominant du caractère des races de montagne, de l'autre le progrès, le mouvement, voilà les deux termes de la question si controversée des origines vaudoises. Cela suffit pour rendre compte de cette curieuse formation sectaire qui a résisté jusqu'à nos jours à tous les efforts tentés pour la réduire.

II.

L'opinion vulgaire que l'église romaine a gardé son terrain et sa forme des premiers siècles ne tient pas un moment devant la critique historique la plus élémentaire. La grande institution des papes a été au contraire constamment en progrès et en formation, et c'est là le secret de sa force prodigieuse et de sa durée. Sa prétendue immobilité, passée en article de foi, n'est qu'une illusion d'optique : elle a paru immobile comme la terre, parce que tout se mouvait avec elle et allait du même pas ; mais en se plaçant au point de vue qui ne se meut pas, au point de vue du texte de la Bible, on la voit s'en éloigner peu à peu, graviter dans le temps et dans l'espace, s'assimiler les milieux qu'elle traverse, enrichir son dogme et son culte des croyances flottantes du paganisme antique, pulvérisé par les édits des empereurs romains, et des éléments nouveaux de la foi du moyen âge. Comme ces cathédrales grandioses toujours en construction et jamais achevées, elle est l'œuvre progressive de la piété nécessairement variable de quinze siècles, et sur la forme intérieure ou extérieure, sur le symbole aussi bien que sur la constitution ecclésiastique, on reconnaît aisément les

matériaux divers entrés dans la construction, la date où ils ont été employés et l'empreinte laissée par chaque période. Simple et sévère à l'origine, quand le christianisme n'est pas encore le catholicisme, c'est-à-dire la religion officielle du monde romain, édifice purement spirituel, il s'est peu à peu orné, embelli, matérialisé, pour contenir et retenir la multitude des nations encore païennes qu'un empereur romain fit entrer de force dans l'enceinte sacrée. Le christianisme subit alors une transformation fondamentale. Jusque-là, il avait porté entièrement sur la libre association des âmes converties et unies par la même foi, c'est-à-dire sur le petit nombre, car en tout temps les âmes véritablement croyantes sont le petit nombre; mais, en recevant l'empire des mains de Constantin, il abandonna cette base première des libres et fortes convictions, et roula sur le terrain mouvant des multitudes et des majorités.

Portée dès lors sur la foule très peu chrétienne des peuples rangés sous sa loi, la grande église a marché et grandi avec eux, docile, plus docile qu'on ne croit, aux mouvemens de la conscience religieuse universelle, recevant d'elle l'impulsion tout en la réglant, innovant sans cesse pour la satisfaire et la maîtriser, toujours en formation et jamais achevée, perpétuel *devenir* comme le dieu du panthéisme allemand. Son infailibilité a consisté à savoir s'ouvrir à temps aux besoins nouveaux, aux aspirations nouvelles de la foi aveugle, de la piété et des illusions mystiques des majorités. Aucune conception religieuse, si étrange, si opposée qu'elle parût à la donnée ancienne du christianisme, n'a trouvé la porte obstinément fermée, dès qu'elle y revenait frapper après avoir fait le tour de la conscience générale des nations catholiques. On a vu récemment avec quelle facilité une croyance est admise dans le symbole et devient obligatoire par la définition dogmatique. La bulle *Ineffabilis* de 1854, proclamant un dogme nouveau, a mis à nu le secret de la formation orthodoxe. Pour contenir et retenir le monde pendant tant de siècles, il a fallu une orthodoxie souverainement élastique, s'étendant et se rétrécissant à la mesure de sa foi et de sa piété, assez résistante néanmoins pour offrir l'apparence de l'inflexibilité; mais, si l'on sait désormais comment les dogmes sont admis dans le sanctuaire, nul n'a jamais su comment ils en sortent. La grande église n'a rejeté, — officiellement du moins, *ex cathedrâ*, comme on dit, — aucune des doctrines admises depuis les jours de Constantin et de Charlemagne. Dans l'immense construction élevée par la foi des siècles, les choses nouvelles sont venues se ranger naturellement à côté des anciennes sans éliminer ces dernières. Aucune tradition, pas même celle de l'inquisition, n'a été supprimée positivement, aucune affirmation niée. La forme extérieure, la constitution, n'a pas été moins flexible. Elle s'est renouvelée d'âge en

âge sur le modèle des sociétés politiques et civiles, unitaire avec les derniers césars, féodale, fédérative et fractionnée avec le moyen âge, revenant de nouveau à l'unité, mais à l'unité tempérée par les conciles, véritables parlemens de l'église, enfin absolue, centralisée et infaillible avec les grandes monarchies modernes. Qu'on ne pense pas que l'organe d'autorité qui s'est formé de bonne heure au centre ait été un obstacle au mouvement. Rien n'est plus novateur qu'une autorité qui ne se laisse pas discuter. La papauté a surveillé, réglé, souvent précipité cette étonnante évolution qui dure encore. Peut-on supposer en effet qu'une religion qui a ainsi compté avec la conscience universelle et marché avec les sociétés humaines soit désormais immobilisée dans une forme définitive? Qui sait si, par un mouvement nouveau, espéré des uns et redouté des autres, elle ne ressaisira pas l'esprit du siècle, qui semble s'en aller dans une autre direction?

Or à diverses étapes de cette marche séculaire elle a laissé en arrière bien des groupes de population qui ne marchaient point du même pas qu'elle, et dont l'esprit n'était ni aussi agile ni aussi ouvert aux innovations que celui des races latines, qui portaient la barque mystique. Elle en a laissé à l'orient et à l'occident, au nord et au midi, principalement parmi les Slaves et les Germains. De la lenteur gréco-slave est sorti le grand schisme oriental que les papes n'ont jamais pu faire rentrer dans leur ordre de marche. D'autres attardés ont été ressaisis par une main vengeresse et ramenés, brisés et sanglans, dans les rangs orthodoxes après une séparation momentanée. Les Slaves de Bohême, par exemple, qui en étaient restés à l'usage primitif de la communion des laïques avec le calice, usage que Rome déclarait hérétique, furent ramenés de force à travers des flots de sang et la ruine de leur patrie. En vain Ziska et les deux Procopos anéantirent dix armées impériales, il fallut rejoindre et regagner la distance perdue. Le groupe qui nous occupe a été plus heureux. Imperceptible d'abord, caché aux regards par les contre-forts des Alpes, éloigné des grandes voies de communication, il a dû son salut à l'obscurité dont il était enveloppé et à sa petitesse même. Les accidens politiques et religieux qui ont surgi sur les deux versans l'ont protégé longtemps. Enfin, quand il a été aperçu et signalé, l'explosion des autres sectes du moyen âge est venue à propos attirer ailleurs l'attention et les efforts de la papauté. Il faut avoir une idée de toutes ces circonstances favorables pour comprendre comment cette humble secte a pu échapper à l'orthodoxie absorbante qui la pressait de toutes parts.

L'église catholique d'aujourd'hui, cette église fortement unifiée, embrassant le monde et faisant mouvoir dans la sphère des choses religieuses des millions d'âmes à la parole infaillible d'un vieillard,

ne donne guère l'idée de ce qu'elle fut pendant les douze premiers siècles. Hérisée alors d'inégalités, — inégalités de discipline, d'organisation, de rite, de liturgie et même de croyance, — image parfaite de la société féodale, elle avait ses églises particulières, ses souverainetés locales, ses grandes existences épiscopales et ses autonomies diocésaines, qui faisaient obstacle à l'établissement d'une règle uniforme, et derrière lesquelles pouvaient se cacher les dissidences obscures, les hérésies partielles qui n'arrivaient pas à la révolte ouverte, à la célébrité et à la puissance. Ces obstacles ont été particulièrement accumulés autour de ce massif des Alpes où est apparue la dissidence vaudoise. D'abord les dominations ariennes, hérétiques elles-mêmes et ennemies violentes du pontificat catholique, les Burgondes et les Visigoths au nord et les Lombards au midi, aspirant à la domination sur l'Italie entière, avaient voué à la papauté naissante une haine à la fois politique et religieuse qui lui eût été fatale sans l'intervention franque. Après la destruction de ces royaumes ariens par les missionnaires armés de Clovis et de Charlemagne, d'autres difficultés arrêtaient également les efforts de Rome vers l'unité et l'uniformité. La féodalité parut, chaque église, chaque diocèse s'enferma dans sa constitution et sa liturgie à l'exemple du seigneur laïque dans son château fort. En-deçà des Alpes, Agobard à Lyon et Sérénus à Marseille, au-delà les archevêques de Milan, élevèrent leurs diocèses comme une barrière contre le siège de Rome. Le pouvoir central ne put briser ces autonomies ecclésiastiques sans causer des froissemens et des irritations qui développèrent les germes d'hérésies qu'elles avaient abrités, et donnèrent une nouvelle force à l'esprit de secte. D'après le docteur Gilly (1), l'un des historiens les plus érudits de la protestation vaudoise, celle-ci serait née de l'irritation produite dans la Haute-Italie par la destruction de l'une de ces églises particulières, la *Diocesi d'Italia*, à laquelle pour cela même nous devons un moment d'attention.

Cette église, appelée par excellence la *Diocesi d'Italia* parce qu'elle était la plus considérable de l'Italie, avait pour métropole Milan, la capitale des rois lombards, la rivale de Rome, et s'étendait de la sommité des Alpes à l'Adriatique, embrassant presque toute l'aire occupée par l'ancien royaume arien. Elle avait été fondée par Ambroise de Milan au iv^e siècle, à une époque où la constitution chrétienne présentait encore moins une église unique qu'une sorte de fédération d'églises indépendantes, gouvernées par leurs propres évêques, unies seulement par une foi commune aux grandes affirmations du christianisme. La *Diocesi* avait reçu de son

(1) *Waldesian Researches*.

fondateur un rite qui porte encore son nom, le rite ambrosien, différent du rite romain en plusieurs points de discipline qui constitueraient de nos jours un véritable schisme. Pendant qu'à Rome le latin était retenu comme la seule langue sacrée, à Milan la liturgie faisait une large place dans la célébration des offices au dialecte vulgaire, qui commençait à se former. Les évêques de la Haute-Italie attachaient une grande importance à cet usage, car on les voit au concile de Francfort, rassemblé par Charlemagne, faire adopter malgré le parti romain le 52^e canon, qui déclare qu'il faut adorer et prier dans la langue que l'on connaît, par la raison bien simple que Dieu connaît toutes les langues. Sous cette question oiseuse en apparence, c'était en réalité l'existence des autonomies ecclésiastiques qui était en jeu. Par les dialectes vulgaires, elles plongeaient plus avant dans les mœurs locales, et pouvaient d'autant mieux résister à l'absorption qui les menaçait. Plus jalouse que toutes les autres de ses traditions d'indépendance, la *Diocesi* les défendit jusqu'au XII^e siècle contre la suprématie papale. Pierre Damien, le même que nous avons vu signaler pour la première fois l'existence d'une peuplade sectaire dans les Alpes, se plaint vivement dans ses lettres à la comtesse Adélaïde des résistances que rencontre le siège romain de la part des évêques ambrosiens. La lutte portait surtout sur la question du mariage des prêtres. Rome s'efforçait de l'abolir pour détacher le prêtre de la famille, de la commune, de la nation, et transformer le sacerdoce en une armée cosmopolite et mobile aux ordres du chef suprême. L'opposition à l'institution du célibat se traduisit en 1066 par le concile ambrosien de Fontanetto, près de Novare, où les évêques de la Haute-Italie, réunis sous la présidence de Guido, leur métropolitain, anathématisèrent le fameux Hildebrand, l'auteur de la nouvelle discipline, l'excommunièrent en lui donnant la singulière appellation de saint Satan, qui lui est restée.

L'opposition des évêques ambrosiens ne porta pas seulement sur la discipline et la suprématie. L'un d'entre eux, le célèbre Claude de Turin, résista à la règle émanée de Rome sur le terrain du dogme et du culte avec une énergie, une décision, qui n'ont pas été dépassées par les réformateurs du XVI^e siècle. C'est une curieuse figure que celle de cet évêque. Élevé au siège de Turin par la faveur de Louis le Débonnaire, dont il avait été le chapelain, il se comporta pendant vingt ans, de 815 à 835, en véritable réformateur chrétien, disent les docteurs protestans, en sectaire violent, répondent ceux de Rome. Qu'il ait mérité la colère des uns ou l'admiration des autres, il n'en est pas moins un personnage fort extraordinaire : écrivain fécond, commentateur érudit du texte sacré, homme de parole, de plume et d'action, conduisant de front une controverse théologique immense et les factions armées contre les

Sarrasins, qui ravageaient la région des Alpes, il se représente lui-même, au milieu de cette double guerre, courant sur les montagnes du côté de Tende à la poursuite des bandes déprédatrices et faisant la veillée des armes au milieu d'une cargaison de livres qui le suivait. Sa doctrine se sépare de celle de Rome précisément sur les deux questions qui ont constitué plus tard les Vaudois à l'état de secte, sur le pouvoir du prêtre et sur la suprématie de Rome. Il rejette le culte et la médiation des saints, et n'admet avec toute l'église des trois premiers siècles qu'un seul médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ. Prompt à réaliser sa doctrine, il fit main basse sur l'imagerie grossière qui encombrait les églises, abolit l'usage des cierges, devenu inutile, disait-il, depuis que les chrétiens ne sont plus obligés de célébrer leurs mystères dans la nuit des catacombes.

Quelque hardie que nous paraisse l'œuvre de Claude, elle ne rencontra pas néanmoins de résistances au-delà des Alpes durant la vie de l'auteur. Les populations subalpines n'avaient pas encore perdu le goût et le souvenir des anciens usages que Claude ramenait dans le culte avec tant de fracas. Ses exécutions sommaires n'y excitèrent d'abord aucune émotion; mais en-deçà des Alpes, parmi ce clergé franc qui fut à toutes les époques le bras droit de la papauté, elles soulevèrent des colères et des récriminations violentes. Un abbé de Saint-Denis le dénonça comme hérétique et sectaire; l'évêque d'Orléans, un certain Jonas, l'accusa de ressusciter l'arianisme lombard, secte particulièrement odieuse à la race franque, qui s'était donné la mission de l'extirper par le fer et le feu, et à laquelle Charlemagne venait de donner le coup de mort par la ruine du royaume lombard. Justifiée ou non, cette accusation était calculée pour faire perdre à l'évêque de Turin la faveur du successeur de Charlemagne, qui régnait encore au-delà des Alpes. Claude fit tête à l'orage soufflant de la Gaule, répondit, en remontant aux textes sacrés, par ces nombreux commentaires où il s'efforce de montrer la conformité de ses doctrines avec celles de l'église des premiers siècles : discussions qui nous paraissent arides, études peu attrayantes pour l'esprit sceptique de notre temps, mais dont l'abandon à peu près complet a laissé la conscience religieuse moderne affaissée et sans force devant les plus étranges prétentions de l'autorité ecclésiastique. A son sens, ce n'est pas lui qui est novateur et sectaire, ce sont ceux qui ont abandonné la règle ancienne et le culte ancien pour une autre règle et un autre culte. Ce défenseur de la foi des pères, ce conservateur fougueux pouvait avoir raison devant les textes qu'il commentait; mais il avait contre lui une force qui ne discute pas, la force du nombre et des majorités écrasantes. L'orage qu'il avait bravé durant sa vie passa sur lui et

sur son œuvre après sa mort; sa tombe fut profanée, son corps jeté aux gémonies, sa mémoire maudite, ses écrits recherchés et en grande partie détruits. Il n'en reste que quelques fragmens, conservés par ses adversaires pour les besoins de la controverse et publiés par Mabillon dans ses *Analecta*; ils nous en apprennent assez néanmoins sur le tempérament de l'homme et le caractère de la réforme entreprise.

Tout cependant ne devait pas périr avec lui. Un moine du xvii^e siècle, de l'ancienne famille des comtes de Luserna, Marco Aurelio Rorengo, reconnaît dans une étude sur les origines vaudaises (1) que les idées de l'évêque de Turin se maintinrent durant les ix^e et x^e siècles dans les parties montagneuses de son diocèse. Ses disciples, ajoute un écrivain non moins orthodoxe, chassés de la plaine subalpine, poursuivis par les princes catholiques, anathématisés par les papes, se réfugièrent dans les vallées supérieures. Peut-être y furent-ils attirés par un groupe déjà formé, resté en dehors du mouvement de la foi générale, et que n'avait point submergé la marée montante de l'orthodoxie nouvelle. Un passage de la controverse de saint Jérôme contre l'hérésiarque Vigilance semble donner quelque fondement à cette supposition. C'est en effet dans cette section des Alpes à laquelle le roi Cottius a laissé son nom que se réfugie l'adversaire poursuivi par Jérôme. « Il s'en est allé, dit-il, il a fui dans ce pays où régna Cottius, de là il a crié jusqu'à moi, et, ô crime! il y a trouvé des évêques complices de ses scélératesses (2). » Or on sait par cette controverse que Vigilance professait à peu près les doctrines défendues plus tard par Claude de Turin et les réformateurs du xvi^e siècle; il rejetait la suprématie de l'évêque de Rome sur les autres églises, condamnait les pratiques pharisaïques, les jeûnes, les abstinences, les macérations et la vie monastique. Quoi qu'il en soit de cette permanence d'un noyau réfractaire dans les Alpes, ce n'est qu'après la disparition de l'autonomie ambrosienne qu'il se révéla et qu'il fut aperçu des écrivains ecclésiastiques. Alors toute autre inégalité de discipline et de croyance étant abaissée et broyée, celle-ci apparut sur la surface nivelée de l'église à la façon de ces montagnes que les géologues ont reconnues avoir été formées par abaissement des surfaces voisines. Ce n'est pas la secte qui avait innové, mais tout avait changé autour d'elle, doctrines, culte et mœurs. Pendant que cette population oubliée continuait de s'abreuver aux sources primitives de la foi, l'église générale s'était renouvelée. A l'humble congrégation fondée par les disciples de Jésus, méprisée,

(1) *Dell' Introduzione degli heretici nelle valli di Piemonte.*

(2) Hieron., *adv. Vigilantium.*

persécutée, tenue par les païens comme la balayure du monde, selon l'expression de l'apôtre Paul, avait succédé la grande assemblée des peuples, l'église reine et dominatrice des rois et des empereurs. Le culte simple en esprit et en vérité, expression exacte du sentiment individuel, avait adopté les splendeurs de celui dont il avait pris la place et les temples, et dans la basilique païenne transformée en cathédrale catholique bien des dieux aimés de la Grèce et de Rome étaient restés debout sous des noms et des ornemens nouveaux, poétiques images du passé souriant encore à la foule des nouveaux adorateurs. Un clergé riche, libre des soucis et des devoirs de la famille et du travail, avait pris la place du pauvre ministère évangélique d'autrefois. On connaît ce qu'était un évêque dans l'église primitive par l'énumération que fait saint Paul des qualités morales indispensables pour cette fonction (I, Tim., III) : sobre, modéré, éloigné des querelles, exempt d'avarice, ni adonné au vin, ni violent, ni porté au gain déshonnête, mari d'une seule femme, gouvernant bien sa famille et tenant ses enfans dans la soumission. Quel contraste avec ces évêques du moyen âge que l'histoire nous représente maniant l'épée et la crosse avec une égale dextérité, seigneurs temporels, batailleurs et violens, faisant large chère et menant la vie des hauts barons ! Quand la population alpestre, demeurée dans les coutumes et les enseignemens du passé, se trouva en face d'une église ainsi transformée, elle n'y reconnut plus sa foi et son culte, et résista dès lors à l'assimilation avec la fermeté de l'esprit sectaire et l'entêtement des races de montagnes.

Il s'en faut pourtant que la séparation ait été radicale dès le commencement, et, quand les docteurs de la réforme disent que les Vaudois ont formé ouvertement une organisation ecclésiastique de tout temps séparée de celle de Rome, cette opinion ne se soutient que par des hypothèses plus ou moins ingénieuses et des légendes sans valeur historique. La vie religieuse des Vaudois a présenté jusqu'au xvi^e siècle deux faces, l'une orthodoxe et l'autre hétérodoxe. Ils montrent la première pour éloigner de leurs vallées les violences de l'inquisition, et la seconde quand le danger est passé. Publiquement ils ne refusent pas d'assister aux cérémonies de l'église officielle; mais en secret ils ont leurs assemblées, leurs mystères, leurs rites. Sans rompre ouvertement avec le sacerdoce dominant, ils ont un ordre ecclésiastique à eux, des ministres moitié prêtres moitié laïques, travaillant pour vivre comme le reste de la population, non astreints au célibat par une discipline spéciale, vivant néanmoins en dehors du mariage afin d'être plus libres de courir le monde à la recherche de nouveaux prosélytes. Ces ministres s'appelaient *barbes*, mot vaudois qui signifie oncle ou vénérable, d'où est venu aux sectaires le nom de *barbetti*

donné par leurs voisins catholiques du Piémont. L'ordre des barbes se recrutait dans un séminaire également occulte, que la tradition place au fond de la gorge sauvage du *Prà del Tor*, dans la vallée d'Angrogna, sorte d'entonnoir profond fermé de tous les côtés par des rochers, des pentes inaccessibles, et où même aujourd'hui l'étranger ne peut pénétrer sans guide. On y montre encore la place et quelques reliques du chalet qui servait de local à l'académie rustique. L'élève y passait les six mois de l'année durant lesquels la neige ferme toutes les communications; au retour de la belle saison, le lieu se vidait, et l'œil de l'inquisition n'y pouvait voir qu'un chalet ordinaire animé par le mouvement paisible de la vie pastorale. Les futurs barbes étaient retournés aux champs, aux pâturages ou à leur métier, car tous exerçaient une profession apparente pour couvrir leur ministère évangélique occulte. L'hiver les ramenait à l'école mystérieuse, où ils apprenaient l'écriture, le latin, l'italien et, dit un anonyme du xiii^e siècle cité par Martène et Durand (1), force passages de la Bible par cœur. Au témoignage de cet anonyme qui paraît avoir vu les choses qu'il raconte, ils faisaient dans cette gymnastique de la mémoire des tours véritablement prodigieux. J'en ai vu, dit-il, qui récitaient par cœur tout le livre de Job sans passer un mot, d'autres qui savaient sur le bout du doigt tout le Nouveau Testament (2). On comprend l'à-propos de ces exercices : les manuscrits de la Bible étaient rares, et il suffisait d'avoir été trouvé porteur d'une copie pour être passé par le feu avec elle. Il fallait que le candidat au ministère fût en quelque sorte une Bible ambulante. Après trois hivers passés dans ces épreuves, il restait encore trois ans de stage auprès d'un ancien barbe qu'on lui donnait pour directeur ou *regidor*; il assistait celui-ci, lui servait d'aide-missionnaire, de *coadjutor* (ce sont les expressions de l'ancienne discipline vaudoise), et tous les deux, *regidor* et *coadjutor*, allaient par le monde prêchant la bonne nouvelle et le retour à la religion du Christ. Si le jeune apôtre était assez heureux pour revoir son pays natal, ce qui n'arrivait pas toujours, car le bûcher l'attendait à chaque pas, on le recevait enfin dans l'ordre occulte, dans le *preverage*, la prêtrise vaudoise. L'ordination s'y pratiquait non pas avec l'onction de l'huile, comme dans le sacerdoce romain, mais par l'imposition des mains, selon l'usage des apôtres. Sur la tête du postulant à genoux, les anciens barbes étendaient les mains en priant et disant les paroles sacramentelles :

(1) *Thesaurus novus anecdotorum*.

(2) L'inquisiteur Raineri Sacco, qui avait été lui-même un sectaire pendant dix-sept ans, écrivant contre ses anciens coreligionnaires vers 1250, met ces paroles dans la bouche de l'un d'eux : « Chez nous, il est rare qu'une femme ne sache pas communément aussi bien qu'un homme réciter l'ensemble du texte en langue vulgaire. »

Allez, enseignez les nations et les baptisez au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Dès le commencement du XII^e siècle, cette curieuse secte est saisie de l'esprit nouveau qui soufflait alors sur l'église et sur le monde. L'effroyable panique de l'an 1000 était passée, et la prédiction de la fin du monde n'avait eu d'autre résultat que de faire affluer des richesses immenses dans l'église, car chacun s'était empressé de faire des legs et des donations pies pour sauver son âme. Maintenant que la terreur est dissipée, la colère et l'esprit novateur s'emparent des masses opprimées et misérables. Les idées, les systèmes religieux les plus étranges, les plus opposés à l'orthodoxie, se développent avec une vigueur extraordinaire, et rapidement s'organisent en religions et en églises partout où s'offre un abri, une vallée, une montagne, le château d'un seigneur puissant qui en protège les premiers développemens. De ces petits centres de révolte religieuse partent des émissaires enthousiastes qui vont au loin opposer leur culte simple et nu et leur morale rigoriste à la pompe des cérémonies officielles, à l'opulence, au relâchement des mœurs du clergé. Les mille accidens de souveraineté et de juridiction dont la société féodale est couverte leur permettent de passer sans être vus. Ils courent l'Italie, la France et l'Allemagne sous divers déguisemens, tantôt comme marchands colporteurs, tantôt comme pèlerins ou comme ermites. Toutes les puissances de la destruction sont employées pour extirper cette étonnante végétation sectaire qui envahit la vigne du Seigneur, et l'inquisition est inventée. Elle fut remise d'abord aux mains des évêques; mais ceux-ci, grands seigneurs temporels pour la plupart, ayant de nombreux intérêts à ménager, usèrent avec modération de cette arme terrible. Elle leur fut enlevée et remise à la plèbe fanatique des ordres religieux, qui eut dès lors droit de vie et de mort non-seulement sur les sectaires, mais encore sur les membres les plus hauts du clergé. Les ordres mendiants, constitués en comité de salut public par Innocent III, promènent la mort sur la face de l'église. On brûle en Italie à Milan, à Padoue, à Orvietto et à Rome, jusque sous les yeux du pape, où les sectaires osent se montrer aussi bien qu'ailleurs; on brûle en France à Orléans, à Arras et dans tout le midi; on brûle en Allemagne à Cologne, à Vienne, le long du Rhin et du Danube. On met à mort les hérétiques un peu partout sous les noms divers d'ariens, de manichéens, de cathares, de *bougres* ou de *vaudes*, dont les affuble l'ignorance ou la haine pour les rendre odieux; mais ils semblent renaître de leurs cendres et se multiplier sous la main qui les tue. L'abbé de Steinfeld, Évêque, écrivant à saint Bernard en 1164, lui dit qu'ils « sont une multitude innombrable, partout répandue, qu'ils ont dans leurs rangs des ecclésiastiques et des

moines, et que leur hérésie est demeurée cachée depuis les temps des martyrs. »

Dans la seconde moitié du XII^e siècle, la protestation sous toutes ses formes a une tendance visible à se condenser dans le midi de la France. On voit les principaux sectaires errans, ceux du moins qui ont laissé un nom dans l'histoire, se concentrer sur ce point, y fonder des congrégations et s'y organiser pour la lutte. Le midi les attirait par sa civilisation supérieure, par sa littérature légère qui aiguillait volontiers l'épigramme contre la moinerie et la prélatrice officielle, et par un tour d'esprit railleur et indépendant. Le beau pays qui s'étend des Alpes au golfe de Gascogne n'avait jamais été, à vrai dire, bien soumis à l'orthodoxie. L'arianisme y avait régné longtemps avec les rois visigoths, et les souvenirs de cette forme du christianisme niant la divinité du Fils et du Saint-Esprit se confondaient avec les traditions de la glorieuse indépendance aquitaine. Aux yeux des méridionaux, le catholicisme représentait toujours la religion des hommes du nord, de la conquête et de l'invasion. Ces souvenirs étaient encore si vivans à la première apparition des sectaires, que les défenseurs de Rome ne virent d'abord en eux que les continuateurs de l'arianisme. Il n'en était rien pourtant ; l'arianisme, — qu'il fût visigoth, burgonde ou lombard, — était bien mort sous les coups de la framée franque, et il ne devait ressusciter que de nos jours sous le nom d'unitarisme. Les nouveaux adversaires qui allaient s'organiser et livrer à l'église dominante la grande bataille albigeoise s'inspiraient de doctrines bien différentes, les unes chrétiennes et tendant à ramener le christianisme à la pureté et à la simplicité des premiers jours, les autres extra-chrétiennes, réagissant non-seulement contre le catholicisme des papes, mais contre le christianisme lui-même au nom du principe dualiste ou manichéen emprunté aux théogonies gréco-asiatiques. De ces deux courans de doctrines, que les écrivains catholiques ont confondus en un seul, le premier prend sa source dans la région des Alpes où nous avons vu se former la secte vaudoise, le second dans les pays slaves de la vallée du Danube, sur les versans nord de la chaîne des Balkans, où nous verrons bientôt naître la grande, la véritable hérésie du moyen âge, la religion monstrueuse des deux principes éternels du bien et du mal. Ces deux courans, après s'être épandus au hasard sur la surface de l'Europe, trouvent enfin un lit commun dans le midi de la France, où ils se mêlent sans se confondre.

III.

Ce n'était pas sans raison que le moine de l'abbaye de Saint-Thron regardait avec effroi vers ces hauteurs des Alpes où s'était

amassé ce qu'il appelle l'hérésie ancienne, car, au moment où il exprimait ses terreurs, cette hérésie entrait dans sa période de propagande. La secte occulte des barbes, jusque-là hérétique sans le savoir, prend alors conscience des points de doctrine qui la séparent de la grande église de Rome; saisie de l'esprit de révolte qui soufflait sur l'Europe, sollicitée par les explosions qui se produisaient ailleurs, elle lance ses émissaires sur les deux versans des Alpes, et entreprend de porter sa foi en pleins pays orthodoxes. Une véritable émigration prophétique s'échappe du massif du Viso, parcourt l'Italie septentrionale et la France, et pénètre jusque dans les pays germaniques. La chronique de l'abbaye de Corbie signale ces émigrans d'un nouveau genre, « antique race d'hommes simples, dit-elle, qui habitent les Alpes, qui aiment les choses antiques, et qui ont voulu abaisser notre religion et la foi de tous les chrétiens de l'église latine. » Ces prophètes montagnards cachaient leur mission sous les déguisemens de marchands colporteurs ou de moines, d'ermites, de pèlerins et de prêtres. « Des marchands d'entre ces gens des Alpes, ajoute la même chronique, qui apprennent de mémoire la Bible et ont en aversion les rites de l'église, arrivent souvent par la Suisse. » Ces colporteurs étaient comme les pionniers de la secte. Ils parcouraient les campagnes, s'introduisaient dans les chaumières et les châteaux, saisissaient toutes les occasions de placer des manuscrits de quelques livres de la Bible ou des passages appris de mémoire. Ils préparaient ainsi le terrain aux véritables missionnaires, à ceux qui étaient revêtus d'un caractère ecclésiastique. Ceux-ci marchaient deux à deux, vêtus d'une laine grossière, sans argent. On les nommait prêtres *acéphales*, sans chef, parce qu'on ne savait d'où ils venaient, ni par qui ils avaient été ordonnés. Mappée, archidiacre d'Oxford, qui vit ceux qu'on avait saisis et amenés au concile de Latran en 1179, ignorait sans doute l'existence de l'ordre occulte des barbes; mais le signalement qu'il donne de ces prêtres inconnus rappelle l'organisation du *preverage* vaudois, qui obligeait le *regidor* et le *coadjutor* à marcher ensemble à la conquête des âmes.

L'inquisiteur Raineri Sacco a laissé une curieuse description de la façon de procéder de ces émigrans colporteurs. Il en montre un s'insinuant dans la demeure d'un grand seigneur et offrant sa marchandise, des colliers, des bijoux et des voiles fins. Au lieu de se retirer après avoir vendu quelques-uns de ces objets, il se met à vanter en termes figurés une autre marchandise dont il se dit porteur, mais qu'il ne peut offrir qu'à la condition de n'être pas trahi auprès des gens d'église. Cette promesse une fois donnée, l'humble marchand prend un autre ton, son visage s'éclaire, sa

voix s'anime, et derrière le colporteur apparaît le prophète. « J'ai une perle de grand prix, s'écrie-t-il, j'ai une perle si brillante que par elle l'âme est éclairée, si éclatante qu'elle allume l'amour de Dieu dans le cœur de celui qui la possède! » Après cet exorde qui pique vivement la curiosité du seigneur et de la châtelaine, il tire enfin cette perle merveilleuse qui se trouve être ou un écrit de la secte, ou un livre de la Bible en langue vulgaire, ou bien encore des passages récités par cœur avec une énergie croissante. L'inquisiteur rapporte quelques-uns de ces passages qui servaient aux sectaires vaudois d'armes de guerre contre l'église. Ce sont les sentences terribles de Jésus contre les prêtres de son temps, ses malédictions contre l'orgueil, l'avarice et l'hypocrisie des pharisiens du judaïsme. « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui dévorez les maisons des veuves sous prétexte de longues prières! Malheur à vous qui liez des fardeaux insupportables sur les épaules du peuple, et ne les voulez toucher du bout du doigt!... Conducteurs aveugles, serpens, race de vipères, malheur! malheur! *væ vobis!* » Le colporteur s'empare de ces paroles foudroyantes, et les lance sur l'église du moyen âge en y ajoutant ses commentaires irrités. On peut imaginer l'effet produit par ces prédications enflammées sur des esprits déjà aigris par le spectacle d'une église oppressive. Aussi, ajoute l'inquisiteur, rarement arrivait-il que l'apôtre fût trahi et consigné à l'autorité ecclésiastique, et son passage dans la contrée était marqué par les disciples secrets qu'il y laissait.

A la suite de ces marchands venaient les prêtres acéphales. Rien n'est plus fréquent au moyen âge que la rencontre de ces prêtres ou moines vagabonds qui entreprenaient de longs voyages en dehors de leur diocèse ou de leur couvent pour annoncer la parole divine. Ils n'étaient pas tous des échappés de la règle romaine, tant s'en faut; le plus grand nombre au contraire étaient d'utiles instrumens dans les mains de l'autorité, allant chercher les populations les plus retirées, leur parlant un langage approprié à leur ignorance, et les imprégnant des doctrines qu'il importait au pouvoir central de faire pénétrer jusqu'aux extrémités. Le peuple écoutait avec curiosité ces prédicateurs qui venaient de loin, avaient beaucoup vu, et par cela même imposaient aux esprits ignorans; mais à ce corps volant d'auxiliaires il se mêla bientôt des élémens ennemis. Tels furent deux sectaires vaudois qui ont laissé un nom et dont on peut suivre la course vagabonde, Pierre de Bruis et Henri, surnommé le Faux Ermite. Ils sortirent tous les deux de la région des Alpes au commencement du XII^e siècle, le premier du versant français, de la Vallouise, où un pape avait signalé l'hérésie quelques années auparavant, le second du versant opposé, ce qui l'a fait nommer l'Italien. Ils partirent ensemble, selon la discipline

des barbes, l'un aidant l'autre; mais ils se séparèrent bientôt en Dauphiné sur quelque point de doctrine resté inconnu, et chacun poursuivit sa pointe selon que l'esprit le poussait. Pierre de Bruis se dirigea en droite ligne sur le midi, tandis qu'Henri faisait un long détour par le Lyonnais, la Suisse et le centre de la France. Nous n'avons pas d'écrits émanés d'eux directement; mais on peut saisir leur doctrine dans les récits de leurs adversaires, de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, et de saint Bernard, abbé de Clairvaux, qui furent opposés, l'un à Pierre de Bruis, l'autre à Henri l'Italien. Ces deux prophètes des Alpes tendent au même but, ramener l'église à la foi et aux mœurs des premiers temps; mais ils y tendent par des voies différentes. Le premier marche droit à l'ennemi et attaque de front tout ce qui lui paraît innovation dans l'église romaine: le second, plus calme et plus modéré, insiste sur ce qui unit, sur les croyances et les mœurs d'autrefois que l'orthodoxie nouvelle n'a pas encore laissées en arrière. Logicien violent, vrai type du huguenot français du xvi^e siècle, Pierre de Bruis pousse son raisonnement comme un bélier sur toutes les pratiques et les cérémonies que le progrès des temps a introduites dans la religion. Partant de ces prémisses posées par saint Paul comme la pierre fondamentale du christianisme, que l'homme est sauvé par la foi en Jésus-Christ, seul sauveur et seul médiateur, il en tire la conclusion que tout culte extérieur qui ne procède pas de cette foi personnelle est inutile, inutiles les sacrements et les pratiques, les genuflexions, les pèlerinages, l'invocation des saints, les images, les statues, les croix, inutiles même les édifices publics consacrés au culte. Avec ce radicalisme religieux, il ne devait pas aller loin; il rencontra en effet le bûcher à Saint-Gilles, en Languedoc, tandis que son ancien compagnon de travaux faisait sa tournée missionnaire dans une sécurité relative. Henri l'Italien, arrivé au Mans en 1110, put d'abord prêcher librement dans les églises. Il annonçait la perfection évangélique, la réforme des mœurs, la simplicité et la pauvreté apostoliques, évitant soigneusement toute controverse théologique irritante. Sa prédication attira le peuple, qui bientôt ne voulut plus avoir d'autre pasteur que l'éloquent étranger: mais elle ne pouvait réussir au même degré auprès d'un clergé riche et mondain dont la réforme morale qu'il prêchait aurait amoindri la grande situation. Henri fut accusé d'hérésie et obligé de reprendre le bâton du voyageur, poursuivi par une vile populace ameutée par les gens d'église. Du Mans, il descendit à Poitiers et sur les villes du midi, partout accueilli à son arrivée par le peuple, que son éloquence entraînait, mais de partout repoussé dès que le clergé apercevait où tendait sa prédication. Dans le midi, il recueillit l'héritage de son compagnon mort, continua son œuvre,

propagea les mêmes doctrines, mais avec sa modération accoutumée. Arrêté par l'archevêque d'Arles et jeté en prison, ses disciples le firent évader, et il reparut bientôt sur la scène, plus hardi cette fois, plus résolu à opposer son idéal de perfection et de simplicité apostoliques aux mœurs et aux doctrines de l'église, plus protestant en un mot. C'est alors qu'on lui opposa un homme éloquent, saint Bernard, célèbre par la victoire qu'il venait de remporter sur Abélard. Le saint ne ménage pas son adversaire dans ses sermons et dans ses lettres; il s'attaque non-seulement à ce qu'il appelle son hérésie, mais à sa personne, à sa vie privée, et attribue à des poursuites pour mauvaises mœurs le brusque départ d'Henri de plusieurs villes. Les deux bénédictins qui ont écrit l'histoire du Languedoc font honneur à l'abbé de Clairvaux d'avoir arrêté les progrès du sectaire. Ce qui est plus certain, c'est qu'il le fit arrêter lui-même et jeter dans une prison, où il mourut de vieillesse et d'épuisement après quarante ans de travaux. Quant à sa doctrine, elle avait si bien pris racine dans le midi, qu'elle ne devait en être arrachée que par l'épée des croisés et la torche des inquisiteurs.

Au même courant de doctrines descendu des Alpes appartient Pierre Valdo, le *Valdensis* ou le Vaudois, le plus célèbre des sectaires du moyen âge. Les écrivains orthodoxes, trompés par les noms, ont fait de Pierre Valdo le Moïse et le fondateur de la secte vaudoise. On vient de voir que l'existence de la secte était de beaucoup antérieure à la manifestation religieuse de l'hérésiarque lyonnais. Il n'a commencé à prêcher qu'en 1170, c'est-à-dire presque un siècle après que les Alpes cottiennes ont été signalées comme le lieu de refuge d'une hérésie ancienne. Le nom même de *vaudois* était connu avant lui, ainsi qu'on le voit par ce vers de la *Nobla Leyczon* :

Ih dion, qués *vaudès* e digne de punir.

A ce nom, l'opinion populaire attachait les significations les plus odieuses, celles de sorcier, d'hérétique, d'abominable. Parmi les griefs qui figurent dans le réquisitoire de l'université de Paris contre Jeanne d'Arc, il y a celui d'être une *vaudoise*. La racine de ce mot n'est point Valdo, mais vallée ou *vaur*. *Valdenses dicti sunt a valle densa*, dit Bernard de Foncald, écrivain du xiv^e siècle. Pierre de Lyon a reçu son nom de la secte dont il avait propagé les doctrines sur le cours du Rhône; il a été appelé le Vaudois, mot dont les écrivains de la basse latinité ont fait le nom propre de *Valdensis* ou Valdo. Il puise du reste au même courant d'idées que Pierre de Bruis et Henri. Comme eux, il aspire à rebâtir la cité chrétienne des premiers jours; comme eux, il veut chasser du sanctuaire les dogmes et les cérémonies qui lui paraissent de formation récente.

Son idéal religieux est aussi le renoncement volontaire aux richesses et la pauvreté des premiers disciples de Jésus. Pour prêcher d'exemple, il renonce lui-même à une grande fortune qu'il avait acquise par un commerce ambulante en courant les foires et les marchés; il en fait deux parts, l'une qu'il distribue aux pauvres, l'autre qu'il emploie à faire traduire en langue vulgaire les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Comme les Vaudois des Alpes, il ne se croit pas d'abord séparé de l'église, car il admet tous les grands dogmes du catholicisme, et il adresse au concile tenu à Latran en 1179 une demande en autorisation de prêcher avec un exemplaire de sa traduction de la Bible. Pour toute réponse, le concile le déclare hérétique, retranché de la grande communion, lui et sa traduction. C'est alors qu'il organisa son ministère. Tout ce que Lyon renfermait de pauvres et d'opprimés accourut à lui, et il choisit parmi les gens des métiers les plus vils, dit Étienne de Borbone, ses apôtres, qu'il envoya prêcher deux à deux à la façon des barbes. Bientôt la ville et les environs furent sillonnés d'hommes et même de femmes qui annonçaient l'évangile des pauvres, le renoncement aux richesses, la pauvreté apostolique et la charité universelle. En passant par la bouche de ces prédicateurs populaires, l'idéal du maître s'exagéra encore, et devint nécessairement la contre-partie de la morale de l'église, une protestation contre les richesses scandaleuses du clergé. La secte des *paoures* de Lyon fut une jacquerie dans l'ordre religieux, mais une jacquerie inoffensive, sans violence dans l'ordre économique, humble et douce, agissant par la foi, chrétienne dans la plus haute acception du mot. Ce fut Jacques Bonhomme sans la fourche et la faux, armé seulement de la parole divine. Malgré ce caractère inoffensif, une telle doctrine ne pouvait tenir dans une ville vouée au travail, où le commerce et l'industrie ramenaient sans cesse la richesse : son idéal pouvait à la rigueur se réaliser au siège primitif de la secte, parmi ces populations pauvres des Alpes, dans des vallées perdues; mais à Lyon il ne gagna que la population déshéritée, et l'archevêque Jean de Bellesmains eut facilement raison de cette manifestation en 1184. Chassés de Lyon, les *paoures* se dispersèrent dans le midi de la France, où ils allèrent grossir les églises déjà rassemblées par les premiers prophètes vaudois, tandis que leur chef prenait la voie du nord, et allait mourir en Bohême après avoir semé partout sur son passage le germe des hérésies futures.

Tel est le courant chrétien de la protestation du moyen âge, courant qui diffère peu par la doctrine de celui qui a produit le mouvement religieux du xvi^e siècle. Les croyances qu'il a portées dans le midi de la France sont conformes à celles de l'église romaine sur les questions principales. « Les Vaudois s'accordaient avec nous

sur beaucoup de points, dit leur ennemi le plus acharné, l'inquisiteur Raineri; mais, ajoute-t-il, ils ne faisaient aucun cas des traditions, des conciles, des pères et des décrets des papes, et ce mépris a été l'origine de leur hérésie. » Ce témoignage rendu à la conformité des doctrines vaudoises avec celles de l'église dominante est peut-être trop absolu. L'inquisiteur n'aperçoit pas toutes les différences. Ainsi, au moment où les Vaudois entreprenaient la conquête des pays provençaux, ils n'admettaient que l'Écriture sainte pour règle de foi, et ils avaient une christologie, c'est-à-dire une manière d'entendre le rôle du Christ, beaucoup plus serrée et plus évangélique que celle de Rome. Jésus-Christ était tout dans leur foi, sauveur parfait, médiateur unique entre Dieu et les hommes, salut et vie pour tout croyant, et sa personnalité remplissait le dogme et la croyance, en éliminait tous les autres modes de salut, tous les autres médiateurs introduits par le catholicisme. Si le christianisme est la religion du Christ, l'hérésie des Alpes a été plus chrétienne que l'église romaine, car dans son rustique sanctuaire il n'y a eu de place que pour le Christ, sa doctrine, sa morale et son culte. En s'avancant au midi, ce filon de la pure substance de l'Évangile devait se heurter à l'hérésie des Albigeois, dont le principe de protestation était pris en dehors de la donnée chrétienne.

Le principe dualiste embrassé par les Albigeois est né de la préoccupation des origines du mal, qui a été le grand tourment de la pensée au moyen âge. L'antiquité païenne avait eu une préoccupation toute différente : elle avait songé au bien, au souverain bien. Ses écoles philosophiques avaient fait du souverain bien le but constant de leurs recherches et de leurs hautes spéculations. Engagée dans cette poursuite paisible, l'antiquité grecque et romaine avait vu sous des couleurs heureuses, riantes et poétiques les grands objets qui s'imposent à l'esprit humain, Dieu, l'homme et le monde; mais à l'homme du moyen âge sombre, triste, travaillé par des misères effroyables, ces objets sont apparus sous un tout autre aspect : il les a vus à travers ses souffrances et son désespoir. Le mal l'étreignait de toutes parts et sous toutes les formes, oppression des âmes, oppression des corps, servage plus dur que l'esclavage antique parce qu'il était plus impatiemment porté, violences inouïes, guerres sans cesse renouvelées, pestes, famines, tous les maux réunis. A quoi pouvait-il songer dans sa douleur, sinon au mal, au vautour qui lui dévorait les chairs? Il s'est abîmé dans cette pensée; par toutes ses voix, par la métaphysique, par la théologie et par la religion, il a demandé la cause du mal qui l'opprimait. Quelle en est l'origine? A-t-il eu un commencement? aura-t-il une fin? comment est-il entré dans un monde créé par le Dieu bon? Questions terribles auxquelles le christianisme et la

science ont répondu chacun à sa manière. Le mal a eu un commencement, répond la théologie chrétienne : il est entré dans le monde par une volonté créée libre de choisir le bien, car Dieu est libre, Dieu est la souveraine liberté, et il a fait la créature à son image, c'est-à-dire libre comme lui ; mais cette magnifique solution, qui donne la liberté divine pour type et fondement de la liberté humaine, pouvait-elle être comprise du moyen âge, qui n'a pas eu la première notion de la liberté, du moyen âge serf de corps et d'esprit ? Il passa donc à côté sans la comprendre, et, sous ce rapport comme sous bien d'autres, il a été moins chrétien que ne le disent ses modernes apologistes. — Le mal, répond à son tour la science, est l'absence du bien comme le froid est l'absence du calorique, c'est une négation ; mais cette solution, par trop métaphysique et quintessenciée, exige un effort d'abstraction qui était complètement en dehors des habitudes de la pensée du moyen âge, portée au contraire à revêtir toutes ses conceptions d'une existence réelle, positive et même corporelle. Ni la solution chrétienne ni la solution scientifique ne pouvait entrer dans l'esprit de cette époque, et il ne lui resta que la solution dualiste, qui fait du mal un être réel, un principe éternel, increé et créateur.

Cette idée n'était pas nouvelle, elle est au fond des cosmogonies gréco-asiatiques et du gnosticisme alexandrin ; mais elle y était demeurée enveloppée des nuages de la métaphysique. Le moyen âge l'a fait descendre de ces hauteurs inaccessibles au vulgaire et l'a mise à la base de sa religion et de sa morale pratique. Partout l'on trouve le principe bon et le principe mauvais, Dieu et le diable, l'antagonisme entre l'esprit et la matière, entre le monde invisible et le monde visible. Sur ce terrain dualiste, la grande église est allée aussi loin que les autres sectes. Le principe mauvais qu'elle admet n'est pas éternel, il est vrai ; mais l'enseignement et la prédication le revêtent d'une existence réelle, corporelle même, qui s'impose sous mille formes monstrueuses aux imaginations. Il remplit de sa puissance la nature physique et la nature morale. Les vices et les crimes lui sont attribués comme les phénomènes naturels dont la science n'avait point encore saisi la véritable cause : il souffle l'air empoisonné qui décime la population, on voit passer sa forme étrange sur la nuée qui porte la tempête, on entend sa voix dans le rugissement des vents et dans le bruit des grandes eaux débordées, c'est lui qui détache l'avalanche roulant dans la vallée. Toutes ces traditions et ces légendes populaires sur les exploits malfaisants de Satan reçoivent la consécration de l'autorité religieuse et passent dans la croyance orthodoxe. La terreur que le diable inspire courbe les populations et les précipite dans le sanctuaire. Après le bûcher et l'excommunication, la crainte du diable

est le plus ferme rempart de l'orthodoxie contre les emportemens de l'esprit sectaire; mais la terreur est une mauvaise conseillère, elle fait les dieux, a dit le poète ancien. A force de s'entendre menacer de cette puissance mystérieuse, les masses ignorantes finirent par se dire qu'elles pourraient peut-être la désarmer et se la rendre propice. Sous l'empire de cette idée, il se produisit des manifestations que les écrivains orthodoxes attribuent aux sectes dualistes, mais qui en réalité se passent dans les cadres de l'église, et sont le fait de populations demeurées catholiques. Une sorte d'épidémie démonologique s'empare du peuple déguenillé des seigneurs et des moines. On se tourne vers le diable, on veut entrer en communion avec lui par des pactes, des initiations et des pratiques occultes, on lui demande une protection refusée par les puissances qu'on dit venir de Dieu. Le diable eut ses sabbats, ses synagogues et ses assemblées de culte, où l'on courait la nuit avec frénésie. On ne saurait faire un pas à travers le moyen âge sans rencontrer de ces manifestations qui sont inspirées par la notion exagérée du diable. L'esprit sectaire n'eut qu'à presser cette notion pour en faire sortir le Satan éternel du manichéisme. Dans ce système, Satan est créateur, le monde visible est son œuvre, mauvaise comme lui; les empires de la terre lui appartiennent, les puissances le servent, et la plus grande de toutes, l'église romaine, est son premier ministre pour le mal. L'idée démoniaque, épouvantail destiné à tenir à distance les ennemis de l'église, se tourne ainsi contre elle, et devient dans la théologie sectaire le plus terrible agent de démolition.

Le premier noyau de cette secte étrange s'est formé au x^e siècle parmi les Slaves de la vallée du Danube. L'idée des deux dieux éternels et créateurs, cette idée qui devait déchaîner sur l'Occident des maux incalculables, est née du génie sombre et tourmenté de cette race venue la dernière de l'Asie, et qui tient encore aujourd'hui d'autres problèmes aussi redoutables suspendus devant l'Europe. Avant leur conversion au christianisme, les Slaves croyaient à un dieu mauvais qui s'appelait Czernebog, le dieu noir, et n'était peut-être que le principe mauvais de la cosmogonie persane apporté avec eux en Europe. L'auteur d'une chronique des Slaves, écrite au xii^e siècle, le prêtre Helmold (1), rapporte qu'ils lui rendaient un culte d'exécration dans leurs festins barbares en faisant passer à la ronde la coupe de malédiction pleine d'un breuvage enivrant. Ce principe de croyance ne fut pas entièrement arraché de leur esprit par leur conversion au christianisme, qui n'eut lieu qu'au ix^e siècle, à la prédication de deux moines grecs, Méthodius et Cyrille. Cette conversion de surface, accomplie rapidement et en

(1) Ce document est cité par Gieseler dans son livre, *Ueber den Dualismus der Slaven*.

masse, ne fit qu'effleurer le fond païen de la race, qui reparut bientôt après, au milieu des compétitions scandaleuses de l'église grecque et de l'église latine luttant pour la suprématie sur les nouveaux convertis. Les deux apôtres grecs leur avaient donné une liturgie particulière, un culte national et une traduction slave de la Bible. Rome déclara tout cela schismatique, proscrivit la version en langue vulgaire, abolit le culte slave et le remplaça par le rite latin. Ce fut un nouveau changement de religion, accompli cette fois par la persécution, par le ministère sanglant d'un Clovis slave, qui voulait se rendre Rome propice pour secouer le joug des Grecs de Constantinople. Bogoris, roi des Bulgares, renversant l'œuvre de Méthodius et de Cyrille, établit dans son royaume la religion de l'Occident. Les couvens fondés par les deux apôtres grecs lui opposèrent une vive résistance; mais ils furent brisés, dispersés et repeuplés par des moines latins odieux au peuple. Chassés de leur asile, les moines bulgares s'enfuirent dans les retraites ignorées des Balkans et dans les îles désertes de la côte orientale de l'Adriatique, où ils relevèrent leur rite et leurs congrégations prosrites. C'est de ces centres de vie religieuse perdus dans la solitude, indépendants de la règle d'Orient et d'Occident, qu'est sorti le dualisme du moyen âge, c'est là qu'a été promulguée la loi des deux dieux du bien et du mal en opposition à la loi du Dieu bon, unique en trois personnes. Ces moines sans direction, véritables acéphales, livrés à tous les écarts d'une imagination échauffée par la persécution, furent ressaisis par les idées sombres de leur race, et le dieu noir de leurs ancêtres, l'ancien Czernebog, leur apparut de nouveau, mais cette fois sous les traits du Jéhovah de la version slave de la Bible, emportée avec eux dans leur fuite aux montagnes.

Ce qui distingue en effet le dualisme du moyen âge de tous les systèmes antérieurs analogues, c'est sa prétention à se greffer sur la Bible et à donner à son dieu mauvais tous les traits du Jéhovah hébreu. Cette exégèse produit les plus étranges dissonances avec l'exégèse traditionnelle. Jéhovah devient le dieu mauvais, le dieu jaloux et vengeur, qui trompe et se trompe, qui extermine et ordonne l'extermination. Il crée un monde visible et mauvais comme lui, le peuple avec des âmes séduites, arrachées à l'empire du dieu bon, enfermées dans des corps et condamnées par l'attrait des sexes à reformer sans cesse leur prison de chair. Dans cette théogonie du désespoir, l'humanité apparaît comme une pauvre captive, souffrante et gémissante, venue du dieu bon, mais tombée sous le joug de la puissance du mal, incapable de rompre elle-même ses liens. Le libérateur est venu cependant, car les dualistes admettaient le dogme de la rédemption; mais leur Christ est un ange de lumière, de même nature que les âmes humaines, appelé

fils de Dieu non pas parce qu'il est Dieu lui-même, mais parce qu'il est le premier-né de la création invisible. Il n'a pu s'incarner, car, la matière étant mauvaise, il serait tombé lui-même par l'incarnation dans la même captivité que l'homme. Il ne s'est incarné qu'en apparence, n'a souffert, n'est mort et n'est ressuscité qu'en apparence, sauvant les âmes non en expiant pour elles, car il ne pouvait souffrir, mais en leur enseignant la voie pour retourner à leur céleste origine. Cette voie, c'était le renoncement à un monde mauvais, la domination de l'esprit sur la matière et la destruction de la prison terrestre, la mort, suprême délivrance. Tout le système se résumait dans le sacrement du *consolamentum*, le seul sacrement de la secte. Par cette opération magique, l'âme du croyant était transportée des ténèbres à la lumière, de la captivité à la liberté, de Satan à Dieu. Ceux qui avaient reçu le sacrement pouvaient l'administrer à d'autres. Chaque *consolé* devenait ainsi un agent de propagation de la secte. Aussi s'étendit-elle de la presqu'île des Balkans aux pays occidentaux avec une rapidité étonnante.

Telles sont les deux protestations qui se sont dressées devant l'église du moyen âge. L'ignorance seule ou la mauvaise foi a pu les confondre. Les Vaudois sont des chrétiens primitifs égarés dans un monde nouveau, et les Albigeois sont des revenans du gnosticisme alexandrin, des semi-païens. Par leur principe d'amour, qui est le fond de l'Évangile, les premiers ont plané au-dessus des terreurs du moyen âge. Leur foi confiante et simple au Dieu bon qui se manifeste par l'amour dans le monde visible et dans le monde invisible les a préservés de l'invasion de la foi dualiste. Ils ont cru sans doute au diable, au principe de la terreur; mais en embrassant plus fortement que ne l'ont fait l'orthodoxie et les autres sectes le dogme de la rédemption, d'un Dieu se faisant homme pour sauver les hommes, ils ont secoué le cauchemar de la notion terroriste du diable donnée par l'église. Retranchés dans la doctrine de saint Paul, que l'homme est justifié par la foi et qu'il n'y a plus de condamnation éternelle pour ceux qui croient au Christ, ils ont pu envisager sans crainte le grand adversaire, le Satan créé ou incréé, qui a courbé sous la terreur la pensée religieuse du moyen âge. Le principe de la protestation vaudoise ne devait pas périr, car il était l'essence même du christianisme, et tandis que la protestation albigeoise s'évaporait complètement au feu de la persécution, la première remonta aux Alpes, se reforma dans ces vallées que nous avons décrites, et d'où nous la verrons dans une autre étude se dilater de nouveau sur l'Italie et la France.

LES

ÉTATS-UNIS EN 1867

UN AN DE GUERRE POLITIQUE.

Il y a dans le langage politique généralement usité de nos jours, et particulièrement dans la langue française, deux mots qui sont souvent confondus, quoique bien différens : c'est le mot de démocratie et le mot de révolution. Soit qu'on admire la démocratie, soit qu'on la déteste et la craigne, on en parle toujours comme d'une puissance redoutable qui doit bouleverser le monde. Il est convenu qu'elle ressemble à un torrent impétueux qui renverse toutes les digues. Il n'y a pas jusqu'au suffrage universel français, si docile, si plein de déférence pour les autorités établies, dont les eaux stagnantes ne soient trop agitées au gré de certaines gens timides, et où nos orateurs sacrés ou profanes ne voient encore le torrent de la démocratie prêt à engloutir la société. Rien n'est plus faux que cette métaphore banale qui sert à effrayer les honnêtes gens. Si, au lieu de raisonner à vide sur la nature et sur les principes de la démocratie, on se donnait la peine de l'observer dans le seul pays où elle règne en souveraine, je veux dire aux États-Unis, on serait étrangement surpris de la circonspection et de la lenteur que le monstre populaire y met dans tous ses mouvemens. Voilà un an que la république américaine est en proie à la crise politique la plus aiguë, au conflit de pouvoirs le plus implacable qui puisse troubler la paix d'un état; depuis un an, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, également issus du choix populaire, ont reconnu qu'il n'y avait pas entre eux d'accord possible sur les grands intérêts du pays, et depuis un an ils vivent côte à côte sans oser recou-

rir aux moyens extrêmes qui seuls pourraient ramener l'harmonie au sein du gouvernement. Le président et le congrès, chacun dans sa forteresse, se tiennent à l'abri de leurs droits constitutionnels et se bombardent du Capitole à la Maison-Blanche à grands coups de lois, décrets et messages, sans que cette canonnade produise en apparence aucun effet. Le fossé qui les sépare a l'air de se creuser tous les jours. L'antagonisme des partis devient de plus en plus irrémédiable, sans qu'aucune solution nouvelle jaillisse de leurs disputes et termine leurs embarras.

Est-ce à dire que le gouvernement de la démocratie soit condamné par sa nature même au désordre et à la faiblesse? En aucune façon. La démocratie a bien prouvé, soit dans cette révolution d'Amérique elle-même, soit dans les rares et violentes irruptions qu'elle a faites parmi nous, qu'elle savait être aussi active, aussi énergique, aussi persévérante que les gouvernements absolus; mais elle est lente à se résoudre et longue à délibérer. L'opinion publique qui la gouverne a besoin de temps pour se former; les partis qui la servent ont besoin de temps pour se reconnaître et s'organiser. Ils ne se mettent jamais en campagne avant de savoir ce qu'ils veulent et comment ils peuvent l'obtenir. On doit se défier d'un peuple ignorant, à peine émancipé d'une longue obéissance, qui n'a que ses instincts pour principes et ses rancunes pour opinions; mais dans une démocratie forte, régulière, sûre de sa puissance et sans inquiétude pour son avenir, ces longs troubles politiques dont le spectacle nous étonne ne sont que de longues délibérations populaires. Pendant qu'on péroré sur la place publique et qu'on s'injurie dans les assemblées, les questions s'élaborent, les opinions mûrissent, les difficultés même finissent par s'évanouir.

Tel est le spectacle intéressant que nous offre cette année le gouvernement des États-Unis. Il ne faut pas croire que ces agitations aient été stériles, parce qu'elles n'ont amené le triomphe d'aucun parti. Les choses ont avancé depuis l'année dernière. La grande révolution sociale à laquelle un pouvoir dictatorial ou monarchique aurait imposé depuis longtemps quelque solution hâtive, révoquée ou renversée dès le lendemain, se poursuit et s'achève à travers tous les obstacles. La pacification aurait marché plus vite, si la mort mille fois regrettable du président Lincoln n'avait mis le pouvoir exécutif entre les mains d'un homme à la fois violent et mobile, maladroit et obstiné, dont le caractère ombrageux était mieux fait pour provoquer une guerre civile que pour l'éteindre. Les rancunes excessives de l'ancienne faction abolitionniste ont aussi contribué pour une grande part à prolonger et à envenimer la lutte. Malgré les fautes commises de part et d'autre, il y a cer-

tainement aujourd'hui une amélioration notable dans l'état des affaires et dans les dispositions du peuple. La question de la *reconstruction*, si arriérée en apparence, est tout près d'être résolue. Un homme nouveau paraît s'élever sur la scène, sinon avec une politique nouvelle, du moins avec la confiance et le respect de tous les partis. C'est ce progrès insensible et pourtant bien réel dont je vais essayer de suivre la marche au milieu du chaos que la politique américaine présente cette année aux yeux les plus attentifs.

I.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler en peu de mots l'origine première des démêlés du président Johnson avec le congrès (1). Cette lutte, qui devait bientôt prendre des proportions redoutables, s'éleva d'abord à propos d'une question de doctrine dont l'importance théorique et historique était grande, mais dont l'intérêt semblait médiocre depuis que la guerre avait tranché sans appel les différends du nord et du sud. Il s'agissait de savoir si la défaite des états rebelles avait mis fin à leur existence ou les avait simplement ramenés dans la dépendance du gouvernement fédéral. Les républicains et les radicaux étaient d'avis qu'en se révoltant contre l'autorité nationale les états du sud s'étaient anéantis eux-mêmes, et que le gouvernement occupait leur territoire comme pays conquis. Le président au contraire se joignait au parti démocrate pour soutenir que la rébellion, n'ayant jamais été légale, n'avait pu compromettre les droits antérieurs des états rebelles, ni altérer leurs rapports avec le gouvernement fédéral. Cependant la suprématie du pouvoir fédéral n'était nullement contestée, et le président lui-même usait largement du droit de la victoire pour imposer des lois rigoureuses à ces états prétendus souverains. On craignait même d'abord que sa main pesante ne mit à une rude épreuve la patience des vaincus. Bientôt cette inquiétude avait fait place à une autre : le persécuteur des rebelles était devenu tout à coup leur protecteur zélé. Moyennant certaines conditions qu'il leur avait fixées et qui furent jugées insuffisantes par la majorité républicaine, il avait promis à leurs députés de les amener au Capitole et de forcer pour eux l'entrée du congrès. Celui-ci, justement irrité de cette impertinence, leur ferma ses portes avec humeur, et ce fut le début de la guerre qui dure encore aujourd'hui.

Après trois mois d'insultes et de provocations réciproques, les radicaux, fatigués d'une lutte inutile, se résignaient à abaisser leurs prétentions. Ils les avaient formulées dans un projet équitable et

(1) Voyez d'ailleurs la *Revue* du 1^{er} avril et du 15 décembre 1866.

sage qu'on n'a peut-être pas oublié. Pour le soustraire à la contradiction systématique du président, ils l'avaient mis sous la forme d'un amendement constitutionnel indépendant des entraves du *veto* présidentiel et soumis en revanche à la ratification des états. Il n'y avait rien dans ce nouveau programme qui fût absolument contraire à l'opinion connue du président. Il n'empiétait pas d'une manière choquante sur l'indépendance des états du sud. Il prescrivait seulement que la possession des droits civils serait sérieusement garantie aux nègres, que le nombre des députés envoyés au congrès par chacun des états de l'Union serait dorénavant proportionnel au nombre des citoyens investis du droit électoral, que les principaux serviteurs de la rébellion seraient privés jusqu'à nouvel ordre de l'exercice de leurs droits politiques. Il laissait donc aux états du sud la libre dispensation du suffrage, tout en les encourageant à ne pas s'en montrer avarés envers leurs esclaves affranchis. Les radicaux faisaient un grand sacrifice en réduisant leurs demandes à des termes aussi modérés, et ils espéraient que le président y répondrait de son côté par des concessions pareilles. La seule clause vraiment rigoureuse et regrettable était celle qui atteignait la capacité politique des anciens serviteurs du gouvernement confédéré. Encore le congrès lui-même avait-il senti le besoin de l'adoucir; nul doute qu'en usant de toute son influence le président n'eût réussi à obtenir un nouvel adoucissement. Il avait mieux aimé déclarer la guerre à l'amendement tout entier; il en avait appelé au peuple de la tyrannie des radicaux, et le peuple lui répondait en envoyant les radicaux siéger en foule dans le congrès.

Lorsque les chambres se réunirent l'année dernière, après les élections qui renouvelaient leurs pouvoirs, la position de M. Johnson était à peu près désespérée. Il avait perdu dans cette triste campagne jusqu'à l'ombre d'une popularité depuis longtemps compromise; il avait manqué une occasion précieuse de faire la paix avec les radicaux sans leur laisser les honneurs de la guerre. Ceux-ci revenaient maintenant au Capitole plus audacieux et plus terribles, avec tout l'orgueil que leur inspirait leur récent triomphe. Les assemblées nouvellement élues ne devant se réunir qu'au printemps de l'année suivante, c'était à l'ancien congrès qu'était confiée la tâche de consolider sa victoire. Pleins d'une confiance sans bornes, les chefs des républicains déclaraient hautement que l'heure des ménagemens était passée, et que la session ne s'achèverait pas sans la déposition du président. Celui-ci faisait bonne contenance; on le croyait décidé à repousser à coups de fusil l'agression du congrès. Il semblait qu'on touchât au moment suprême, et qu'avant peu l'un des combattans dût rester sur le carreau. Pourtant les modérés n'avaient pas perdu toute espérance. Ils disaient

avec raison que la déposition du président était une mesure bien grave, bien périlleuse, qu'elle fonderait pour l'avenir un précédent funeste, que la constitution, en permettant au congrès la procédure de l'*impeachment* contre le chef du pouvoir exécutif, avait entendu en faire une menace plutôt qu'une arme offensive, et qu'il ne fallait s'en servir qu'en cas d'extrême nécessité. Ils pensaient que l'opinion publique pouvait bien y applaudir dans un moment de colère, mais qu'elle ne tarderait pas à se raviser, et à en faire un sujet de reproche au parti qui l'aurait votée. Ils ajoutaient que le président ne pouvait plus se défendre, qu'on lui attribuait des projets de résistance et de coups d'état chimériques, et qu'il céderait bientôt à la volonté du congrès. L'amendement constitutionnel ne tarderait pas alors à être ratifié par la grande majorité des états, et la concorde serait rétablie entre les pouvoirs sans aucune de ces mesures violentes qui nuisent toujours aux libertés publiques et à la considération d'un peuple.

M. Johnson se hâta de leur donner un démenti. Son message aux deux chambres ne se ressentit nullement de l'humiliation qu'il venait de subir. Il n'y prenait plus, à la vérité, ce ton impérieux et superbe auquel il avait habitué ses adversaires; mais il ne laissait pas pressentir la moindre velléité d'accommodement. Au contraire, feignant d'ignorer et les mesures prises par les radicaux et les argumens par eux opposés à sa politique, il leur recommandait, comme toujours, l'admission des représentans du sud au sein du congrès. En même temps il excitait l'opposition des *rebelles*. La législature de l'Alabama repoussait l'amendement constitutionnel; les autres lois du congrès restaient impuissantes devant la conspiration de désobéissance générale qui recevait son mot d'ordre de la Maison-Blanche. Les états du sud imitaient l'orgueilleux silence et la résistance passive du président.

Mais déjà les radicaux exaspérés ne pouvaient plus se contenter de l'amendement. Dans un *caucus* préliminaire tenu le 1^{er} décembre au Capitole, ils avaient préparé une série de mesures qui fermaient tout retour à M. Johnson. Ce nouveau programme, rédigé en grande partie par M. Thaddeus Stevens, le *leader* énergique du parti républicain dans la chambre, était le plus violent que les radicaux eussent jamais adopté. Il s'agissait d'abord de proposer une loi qui assurât le succès de l'amendement constitutionnel en écartant l'influence des états du sud et en ne subordonnant l'adoption qu'au vote des trois quarts des états actuellement représentés au congrès. Cette mesure en appelait une autre : elle supposait l'anéantissement des états du sud et la négation même de leur existence. Aussi devait-on proposer en même temps la destruction des gouvernemens d'état rétablis par le président et les remplacer par des

gouvernemens territoriaux soumis directement à l'autorité du congrès. En même temps qu'on rayerait les pays du sud de la liste des états, on y admettrait au contraire les deux territoires du Colorado et du Nebraska, en réglant chez eux les conditions du droit de suffrage et en leur imposant des garanties de fidélité à la politique radicale. On couronnerait enfin toutes ces réformes en imposant le suffrage des noirs au district de Colombie, aux anciens états du sud et aux états nouvellement fondés du *far west*.

Les autres mesures n'étaient pas moins graves : elles tendaient à annuler l'autorité du président et à le désarmer de tous ses pouvoirs légaux. On lui retirerait la direction des douanes et de l'*internal revenue*, confiée jusqu'à présent au ministère des finances, pour la remettre aux mains du président de la cour suprême; on annulerait toutes les nominations administratives faites par lui en l'absence des chambres, et l'on ferait rembourser au trésor les traitemens déjà perçus; on déclarerait inéligible pendant trois ans tout fonctionnaire dont la nomination serait rejetée par le sénat, et l'on restreindrait le pouvoir de destitution qu'avait le président au cas d'incapacité matérielle ou de malversation, en l'astreignant à rendre compte de ses motifs au sénat dans l'espace de vingt jours. Enfin la réunion du nouveau congrès aurait lieu dès le 4 mars, aussitôt après la dissolution du congrès actuel, afin de ne pas laisser le temps à M. Johnson de ressaisir son influence et de défaire pendant l'inter-règne tout le travail de la session.

Telles furent les résolutions proclamées par les radicaux dès le début de la campagne; chacun des membres du parti présens à la réunion s'engagea à les soutenir de son influence et de ses votes. La session n'était pas encore ouverte que déjà les combattans changeaient de rôle : le président, si emporté tout à l'heure, se renfermait dans un prudent silence; les radicaux au contraire, naguère si modérés, à présent poussés à bout, allaient se porter à des violences toujours excusables, quelquefois légitimes, mais souvent maladroites, et qui devaient commencer à les affaiblir.

II.

Il s'en fallut de beaucoup que toutes ces mesures fussent admises ou même proposées dans le congrès. Les chefs de l'opinion radicale ne devaient pas tarder à s'apercevoir qu'il était moins facile de dominer deux grandes assemblées que de faire acclamer un programme de parti par une réunion de soixante membres uniquement composée d'amis ou de complices. Ils débutèrent pourtant par quelques succès faciles qui semblaient leur promettre une suprématie durable. Le président annonçait depuis longtemps qu'il avait en ré-

serve une arme puissante dont il se servirait pour confondre toutes les machinations du congrès. En vertu du droit de grâce qu'il tenait de la constitution, il pouvait d'un jour à l'autre accorder aux hommes du sud une amnistie générale qui les rétablirait dans l'exercice de tous leurs droits. C'était la seule de ses prérogatives souveraines qu'on n'eût pas eu l'idée de lui ravir. Dès sa première séance, la chambre des représentans vota par 111 voix contre 29 un bill qui retirait au président le droit d'amnistie pour le confier à un comité du congrès.

Le président tenait particulièrement à écarter les noirs des élections : leur avènement au droit de suffrage aurait été la ruine du parti démocratique dans la plupart des états du sud. Une fois investis du pouvoir politique, les affranchis n'avaient qu'à s'unir aux républicains épars pour former une majorité puissante et dicter la loi à leurs anciens maîtres. M. Johnson soutenait d'ailleurs que chaque état devait rester juge de la franchise électorale, et le congrès lui-même avait admis cette doctrine en proposant l'amendement ; mais dans le district de Colombie le congrès était législateur et maître, et il pouvait y donner le bon exemple sans commettre aucune usurpation. Le suffrage des noirs fut imposé au district de Colombie par l'autorité du congrès. En vain la population blanche protesta au dehors par un vote unanime à l'heure même où les législateurs réglait pour elle ses destinées ; le vote souverain du Capitole l'emporta sur le vœu de l'opposition populaire, et le président Johnson eut le chagrin de voir appliquer dans sa capitale, à la porte même de sa maison, le régime qu'il avait tant combattu.

Enfin les deux territoires du Colorado et du Nebraska furent admis au nombre des états, mais à la condition solennelle de n'établir chez eux, pour cause de race ou de couleur, aucune distinction ni dans les droits politiques ni dans les droits civils. Cette mesure, qui assurait aux républicains plusieurs voix nouvelles et qui attachait à leur parti deux états pleins d'avenir, n'était pas faite pour déplaire à la majorité du congrès ; mais elle engageait d'avance la liberté de l'opinion populaire et par là touchait à ce droit des états, toujours si cher en Amérique à ceux même qu'on accuse de vouloir le détruire au profit du pouvoir fédéral. Aussi les républicains modérés la repoussèrent-ils une première fois. Il fallut que M. Thaddeus Stevens revînt leur lancer lui-même un de ces coups de fouet vigoureux que le vieux tacticien sait appliquer si à propos à ses partisans irrésolus. Il eut d'ailleurs un plein succès ; la question préalable fut prononcée, et le bill voté sans discussion. Le président subissait tous ces affronts sans pouvoir y rien op-

poser qu'un droit de *veto* impuissant, annulé qu'il était d'avance par une accablante majorité.

Ce n'est pas tout : le congrès élaborait une autre mesure beaucoup plus grave, et par l'humiliation personnelle qu'elle devait infliger au président Johnson et par les dangereuses conséquences qui pouvaient en résulter pour le pays. Une commission avait été nommée dès l'ouverture de la session pour examiner si l'on ferait le procès du président, et dans quels termes il conviendrait de formuler l'accusation. Le comité fit son rapport à la chambre des représentans, et conclut à l'*impeachment* pour une foule de raisons trop longues à énumérer. La chambre approuva ces conclusions séance tenante, et le comité judiciaire fut saisi de la procédure par un vote presque unanime où les républicains modérés donnèrent la main aux radicaux. C'était la première fois qu'on osait prendre une pareille mesure contre un président des États-Unis.

C'est pour nous un curieux spectacle que celui d'une assemblée qui se prépare à destituer le premier personnage de l'état comme le plus minime des fonctionnaires et à le chasser du gouvernement avant l'expiration de son pouvoir. Accoutumés que nous sommes à des pratiques toutes différentes, nous serions certainement moins étonnés si c'était le pouvoir exécutif qui s'avisât de congédier les chambres et de gouverner le pays sans elles. Tel est pourtant le seul moyen qu'ait inventé la constitution américaine pour trancher les disputes du président et du congrès ; mais on conçoit que cette arme formidable ne pouvait pas être d'un usage quotidien. La déposition du président était une chose autrement grave que ces simples votes de blâme qui, dans les gouvernemens constitutionnels, entraînent pacifiquement la chute d'un ministère. Avant d'avoir recours à cette ressource extrême, avant d'encourir une aussi lourde responsabilité devant son pays et devant l'histoire, le congrès avait dû faire des réflexions sérieuses. On ne peut pas croire que cette grande assemblée n'ait obéi, comme on l'a prétendu, qu'à de mesquines jalousies personnelles ou même à des rancunes très légitimes. Il n'est pas probable non plus que, par cette déchéance solennelle du chef de la république, elle entendit châtier uniquement ces peccadilles administratives que la compétition du pouvoir fait commettre à tous les partis. Les principaux chefs d'accusation étaient la résistance du président au congrès, le mauvais usage qu'il avait fait du droit de grâce, les mouvemens administratifs opérés pour le succès des élections, la corruption, la vente des places, et bien d'autres encore. A vrai dire, ce n'étaient là que des prétextes mis en avant pour dénigrer la seule raison véritable, la plus forte en bonne justice, quoique la plus faible aux yeux de la loi, je veux dire la résistance aveugle, haineuse, obstinée, l'hos-

utilité systématique qu'Andrew Johnson avait montrée à toutes les volontés du congrès, au risque de soulever de nouveau la guerre civile et de rendre impossible la pacification du pays. Le crime du président était un crime exclusivement politique, et c'est à une nécessité politique impérieuse que les républicains auraient obéi en le dépouillant de son pouvoir. C'était leur droit et même leur devoir de faire respecter par un magistrat indocile cette souveraineté populaire dont ils étaient les représentans.

A ces raisons générales venaient se joindre des motifs particuliers et des intérêts de parti qui n'étaient pas sans valeur. Le congrès s'était trop engagé pour revenir en arrière, ou même pour s'arrêter à moitié chemin. Provoqués si longtemps par un orgueilleux adversaire, les républicains se voyaient obligés de le poursuivre à outrance; c'était pour eux plus qu'une question d'honneur ou de succès, c'était presque une question d'existence et de sécurité. Pour le moment, les anciens modérés se laissaient entraîner avec les autres : M. Bingham, leur chef naturel, qui aurait pu aspirer à une grande influence, comprenait que ce n'était pas le moment de former un tiers-parti dans la chambre, et que tout devait céder à la nécessité d'abattre l'ennemi commun. Plaider la patience, la modération, le respect de la dignité présidentielle, c'était à présent trahir son mandat, passer aux démocrates et céder la victoire aux rebelles. De toutes les mesures que les radicaux avaient proposées, l'accusation du président était peut-être celle qui rencontrait le moins d'opposition dans la chambre. Chacun sentait qu'une action prompte et vigoureuse pouvait seule entretenir la confiance et l'énergie du parti. Si le succès se faisait attendre, les hommes prudents et timides qui composent par tout pays les majorités gouvernantes commenceraient à s'effrayer de leur audace et à se retirer doucement de la mêlée. Si l'on voulait garder l'avantage et le rendre durable, il fallait frapper vite et ôter à l'ennemi le pouvoir de nuire. Un parti qui temporise est un parti perdu.

Le président le comprenait à merveille, et c'est là-dessus qu'il fondait ses espérances. Par ses *vetos* systématiques, par ses résistances calculées, par l'apparente modestie de son langage, il ne cherchait qu'à gagner du temps et à faire durer son pouvoir jusqu'à la dissolution, suivant lui très prochaine, du grand parti républicain. Il employait ce temps de grâce à se ménager des alliances, à répandre la discorde, à encourager les défections, à susciter au congrès des complications et des inimitiés nouvelles. Ce fut par ses soins que la cour suprême secoua l'influence de son chef, M. Chase, et se mit à rendre des arrêts qui prêtaient une apparence de légalité à l'insubordination du président.

On sait quel est aux États-Unis le rôle important de la cour su-

prême. Elle n'est pas seulement le tribunal supérieur qui juge en dernier ressort les affaires civiles; elle est aussi le tribunal politique où viennent aboutir ces différends de toute nature qui, dans un gouvernement fédératif, doivent s'élever fréquemment entre les états et l'autorité fédérale. Elle avait donc entre les mains plus d'un moyen facile de contrarier l'influence du congrès. Elle s'attaqua d'abord aux lois nombreuses qu'il avait faites pour assurer aux affranchis la possession des droits civils, lois si mal observées ou si ouvertement combattues par les autorités locales qu'elles étaient restées impuissantes dans la plupart des états du sud. Ensuite elle annula les jugemens des cours martiales, elle condamna les décisions des commandans militaires, elle déclara illégaux les emprisonnemens arbitraires auxquels on donnait pour prétexte la suspension de l'*habeas corpus*. Enfin elle annula le serment politique qu'une loi déjà ancienne imposait aux avocats inscrits dans les cours fédérales. Toutes ces mesures n'étaient pas également mauvaises, et la dernière surtout n'avait rien que de juste et de sensé; mais le congrès, qui déjà nourrissait de fortes rancunes contre la cour suprême et qui avait parlé plusieurs fois de l'abolir, n'était pas disposé à reculer devant ses arrêts. A peine la décision de la cour fut-elle connue au Capitole, que la chambre l'annulait par un nouveau bill qui interdisait formellement à toute personne ayant soutenu la rébellion en quelque manière de remplir l'office d'avocat ou d'*attorney* devant les cours des États-Unis.

On était au 22 janvier. M. Boutwell, auteur de la proposition, demanda, suivant l'usage, la question préalable et le vote immédiat. Les démocrates protestèrent et réclamèrent la discussion: c'était un retard inutile, car la majorité était connue d'avance, et il est d'usage au congrès de renvoyer aux séances du soir tous les tournois superflus d'éloquence pour réserver les séances du matin à la prompte et vigoureuse expédition des affaires. Cependant, par politesse pure et pour ne pas avoir l'air d'étouffer la discussion, M. Boutwell consent à retarder le vote de quelques instans, et accorde successivement dix minutes, cinq minutes, deux minutes, aux divers orateurs qui demandent la parole. Ceux-ci promettent de voter la loi, si la chambre leur donne une heure de discussion; la chambre impatientée la refuse. Ils déclarent sans hésiter qu'ils resteront, s'il le faut, toute une semaine en séance, mais qu'ils empêcheront le vote de la loi. Alors commença une de ces luttes singulières qu'on ne voit que dans les assemblées américaines, et qui ressemblent plus à un jeu d'enfans qu'à un duel entre deux partis exaspérés. Chaque fois que les républicains se levaient pour réclamer le vote, les démocrates proposaient une motion d'ajournement: à chaque motion nouvelle, il fallait faire

l'appel des voix par oui et par non, ce qui prenait au moins dix minutes. Ce manège dura jusqu'au soir, et trente-deux démocrates tiurent tête pendant trois heures à cent neuf républicains. Vers le soir, les républicains renchérirent encore sur les démocrates; ils demandèrent à chaque motion le vote par défilé, plus long et plus fatigant que l'appel nominal. On vota ainsi plus de soixante fois; les démocrates tenaient ferme, et n'annonçaient encore aucune faiblesse. Alors les républicains, qui avaient pour eux l'avantage du nombre, se décidèrent à passer la nuit. Ils se relayèrent pour aller diner, tandis que leurs adversaires restaient cloués sur leurs sièges ou ne faisaient que de courtes promenades à la maigre cantine du Capitole. Vers minuit, la moitié des républicains avaient déserté; la chambre n'était plus en nombre, et le vote allait être ajourné par force majeure. Le président s' alarma; les sergens et les huissiers allèrent poursuivre jusque chez eux les républicains défectionnaires. On les arracha de leurs lits et on les ramena prisonniers au Capitole, où leurs collègues leur firent subir un jugement burlesque. Quelques-uns des coupables essayèrent d'alléguer des excuses et d'obtenir leur congé; on le leur refusa sans pitié. Les portes furent closes, et les votes recommencèrent au milieu des rires, des chansons, des lazzis échangés d'un parti à l'autre. Rien de plus étrange que l'aspect de la chambre pendant cette nuit de carnaval : on buvait, on fumait, on s'asseyait sur les tables; des marchands de comestibles avaient ouvert boutique à l'entrée de la salle; le temple des lois semblait changé en un grand cabaret. Le jour parut et trouva les deux armées à leur poste, serrées encore autour de leurs chefs, mais harassées toutes les deux de sommeil et de fatigue. Leur bonne humeur n'était pas altérée, et nulle altercation malséante n'avait troublé la sérénité de ce défi joyeux. Les partis ont en Amérique une habitude de camaraderie qui sert de contre-poids à leur brutalité démocratique, et donne souvent à leurs rencontres l'air d'un jeu de mains un peu rude, mais au demeurant très inoffensif. A huit heures du matin, M. Boutwell lui-même avoua sa fatigue et donna le signal de la déroute. La chambre se sépara d'un commun accord, en promettant aux démocrates l'heure de discussion qu'ils avaient demandée; à onze heures, elle se réunit de nouveau pour les entendre, et à midi ce bill d'un enfantement si pénible fut voté sans protestation.

Ce curieux épisode prouvait la puissance du parti républicain dans le congrès; mais il montrait en même temps la fermeté des démocrates et leur force encore suffisante pour retarder au moins les lois qu'ils ne pouvaient plus empêcher. On touchait au mois de février, et la session tirait déjà vers sa fin; le congrès allait expirer sans avoir pris aucune mesure décisive. L'amendement constitu-

tionnel n'était pas encore ratifié. Neuf états l'avaient déjà repoussé, cinq autres lui étaient hostiles. On savait que le Texas, la Louisiane, l'Arkansas, le Delaware, le Maryland, allaient imiter l'exemple du Kentucky, des deux Carolines, de la Floride, de la Georgie et de tous les autres états du sud. On ne conservait plus guère d'espoir de le faire réussir cette année. Tandis que les états du sud le repoussaient comme trop rigoureux, l'état de Massachusetts allait le rejeter comme trop faible, et M. Sumner avait déclaré dans le sénat qu'il ne se croyait pas tenu d'accorder à si bon marché son pardon aux états rebelles.

Cependant le peuple se fatiguait des disputes éternelles et de l'anarchie qu'il voyait régner au sein du gouvernement. L'opinion, naguère si favorable à la déposition du président, y était déjà devenue contraire. Par son sang-froid inaccoutumé, par son silence prudent sur les questions personnelles, Johnson éteignait peu à peu l'irritation provoquée l'année précédente par sa malencontreuse éloquence. Il avait contribué plus que personne au triomphe des radicaux par les injures qu'il leur avait dites. C'était maintenant leur tour de se compromettre par des violences de parole auxquelles ne répondait pas l'énergie de leurs actes. Ainsi, tandis que l'affaire de l'*impeachment* se traînait timidement au comité judiciaire de la chambre, au milieu des répugnances visibles de ceux même qui l'avaient proposée, le colonel Forney, secrétaire du sénat, s'en allait répétant partout avec ostentation que le comité avait été composé tout exprès pour cette besogne, et ce propos, colporté par la malveillance, faisait plus de mal aux républicains que ne leur en eût fait une condamnation prompte et hardie. Une autre fois M. Loan, du Missouri, ne craignait pas d'affirmer en pleine chambre que Johnson avait trempé dans l'assassinat du président Lincoln, et le congrès, qui ne croyait pas un mot de ces extravagances, mais dont elles flattaient la passion, lui maintenait la parole malgré les réclamations de tous les hommes sensés. Ces grossièretés de langage rapprochaient les démocrates et les républicains modérés par un sentiment d'indignation commune : à ces derniers, dont l'opinion est assez bien représentée par le *Times* de New-York, venaient s'ajouter certains radicaux idéalistes, comme le prédicateur Henry Ward Beecher et le directeur du journal la *Tribune*, Horace Greeley, qui depuis un an prêchaient l'oubli des injures et la fraternité des races. Ainsi les deux organes principaux du parti républicain s'unissaient à cette heure pour conseiller l'abandon de la procédure entamée contre le président, le premier tout en avouant qu'elle avait des motifs légitimes, le second tout en condamnant avec une juste sévérité la politique funeste de M. Johnson. Tous deux pensaient que le pays était épuisé, qu'il

avait besoin de repos, qu'il fallait craindre les commotions politiques, et que la prudence ordonnait de renoncer provisoirement aux grandes réformes pour s'occuper des finances, du commerce, de l'industrie à demi ruinée, de l'agriculture écrasée sous les taxes, en un mot de tous ces intérêts matériels qu'on négligeait depuis trop longtemps.

La question financière préoccupait les esprits à juste titre, et elle n'était pas la moindre cause de la défaveur qui commençait à ébranler le crédit des radicaux. Jamais le pays ne s'était autant senti des sacrifices énormes qu'il avait faits pendant la guerre. Tant que la république avait été menacée, le patriotisme et l'ardeur même de la lutte avaient soutenu les courages. On espérait d'ailleurs qu'aussitôt l'Union rétablie l'ancienne prospérité renaîtrait comme par miracle, et qu'une végétation vigoureuse et nouvelle effacerait en peu de temps les ravages de la guerre civile; mais quand au lendemain de la victoire on eut compté les désastres et mesuré l'étendue des sacrifices qui restaient à faire pour mener à bien l'œuvre inachevée, le malaise se glissa dans les esprits. Depuis ce temps, il n'a fait que grandir au milieu des embarras sans nombre qui ont aggravé les charges publiques. On pensait que le sud, une fois ouvert au travail libre et à l'activité des hommes du nord, fournirait des richesses nouvelles, et l'on ne trouvait devant soi qu'un territoire dévasté, des cités en cendres, une population affamée, turbulente, indocile, qu'il fallait gouverner *manu militari* comme une nation conquise, nourrir tout entière aux frais du trésor. On avait licencié cette armée formidable qui prenait deux millions de bras vigoureux et qui dévorait chaque jour deux millions de dollars; mais il restait à protéger les anciens esclaves, à leur donner du travail et des vivres, à secourir leurs anciens maîtres, réduits à mendier sur les chemins; il restait par-dessus tout à solder les emprunts immenses qu'on avait contractés pendant la guerre et à éteindre peu à peu toutes ces dettes fédérales, municipales, dettes d'états et autres, dont le total atteignait presque la somme effrayante de 20 milliards. Avant la guerre, toutes ces dettes réunies pouvaient être évaluées au dixième à peine de cette somme, et la part afférente à chaque habitant des États-Unis n'était encore que de 40 dollars : elle est de 100 dollars aujourd'hui. On ne pouvait guère se flatter ni d'une grande diminution des impôts, ni d'un prompt abaissement de la dette. Tout au moins fallait-il une économie rigoureuse, et le congrès, accoutumé aux prodigalités de la guerre, continuait à voter les millions par centaines, à multiplier les institutions coûteuses, à répandre à profusion les pensions, les primes aux vétérans ou aux soldats blessés, à payer sans compter les fournisseurs frauduleux qui avaient abusé de la pénurie du tré-

sor. La seule distribution des gratifications militaires absorbait environ 100,000 dollars par jour, et le ministre des finances était obligé de demander une suspension provisoire des paiemens, le trésor n'y suffisant plus. La conséquence de tout ce gaspillage était facile à deviner : la dette, qui avait diminué l'année précédente, était redevenue stationnaire, et, si le désordre continuait, elle ne tarderait point à grossir.

En même temps les rentrées baissaient d'une manière effrayante malgré l'établissement de plusieurs taxes nouvelles et les avances faites au trésor sur l'impôt du revenu. Tant que la guerre avait duré, le congrès, pressé d'argent, avait frappé à tort et à travers toutes les matières imposables, et l'urgence avait fait accepter sans discussion des taxes exorbitantes, absurdes ou funestes. D'ailleurs le zèle des citoyens n'avait pas marchandé les subsides, et les impôts les plus onéreux avaient été perçus avec une aisance et une régularité sans exemple. Maintenant la nation appauvrie se refusait à subir des charges dont elle ne concevait plus l'utilité; la moitié des citoyens fraudait le trésor public. Le congrès ne savait y remédier qu'en votant des impositions nouvelles qui paralysaient le travail et tarissaient les revenus. Le commerce languissait, l'industrie continuait à dépérir, et la misère, ce visiteur si longtemps inconnu dans le Nouveau-Monde, commençait à y devenir l'hôte assidu des grandes villes et le mauvais conseiller des passions populaires.

On s'en prenait de tous ces maux à l'aveuglement du congrès. Des deux partis économiques qui de temps immémorial ont divisé les États-Unis, la majorité républicaine s'était alliée de préférence à celui qui conseillait l'établissement des impôts les plus onéreux. Elle était entièrement livrée à l'influence tyrannique de cette ancienne école prohibitive qui dominait dans les états du nord, et qui avait prêté pendant la guerre un secours si puissant à la cause de l'Union. Ces protectionnistes à outrance se croyaient les vainqueurs du jour : ils n'avaient vu dans l'abaissement du sud que le triomphe particulier de leurs doctrines, et ils gouvernaient le congrès avec une arrogance que la majorité républicaine tolérait par habitude ou par intérêt plutôt que par conviction. On s'occupait justement de rédiger les articles d'une loi générale sur les tarifs, et les manufacturiers, assiégeant les abords des chambres, avaient employé tour à tour la corruption ou la menace. Les taxes qui furent votées dépassaient tout ce qu'on avait vu jusqu'alors; les droits d'entrée sur les marchandises étrangères furent élevés en général à 90 et 100 pour 100; le droit d'importation sur le sel fut même poussé jusqu'au taux exorbitant de 225 pour 100, au seul effet de protéger quelques salines de l'état de New-York et de l'état du Michigan. On comprend que la masse des consommateurs, qui formaient en défi-

nitive la majorité de la nation, appelât de tous ses vœux le *veto* que le président avait promis de mettre sur les tarifs comme sur toutes les lois du congrès.

Tels étaient à ce moment les griefs principaux qui commençaient à endommager la popularité ancienne du vieux parti radical. Le président, comme c'était son rôle, ne manquait pas d'en profiter en flattant la faction contraire. Quelques républicains influents, fatigués de toutes ces folies ou blessés peut-être secrètement des allures impérieuses qu'affectaient les chefs de leur parti, passaient déjà pour fréquenter les abords de la Maison-Blanche. Enfin tout indiquait l'approche de cette réaction prévue qui suit toujours dans un pays libre le triomphe des partis extrêmes.

III.

Les radicaux virent le danger. Renonçant d'eux-mêmes à la plus importante comme à la plus impopulaire de leurs démarches, ils firent à l'opinion publique le sacrifice de leurs mauvais desseins contre le président. Le comité judiciaire de la chambre conclut à la suspension de la procédure. Tout en abandonnant leur projet favori, ils en recueillirent la menue monnaie par quelques tracasseries et quelques vexations administratives qui devaient beaucoup gêner leur adversaire. Ils lui interdirent, entre autres choses, de nommer ou destituer aucun fonctionnaire, pas même ses ministres, sans l'autorisation du sénat; puis ils songèrent à combiner une loi nouvelle pour remplacer l'amendement constitutionnel expirant, auquel le vote du Delaware allait porter le coup mortel.

M. Thaddeus Stevens imagina d'abord un plan de réorganisation générale d'une application épineuse, mais d'une extrême simplicité. Il consistait à faire nommer partout des assemblées constituantes par le peuple entier sans distinction, tout en laissant les gouvernemens en exercice remplir provisoirement leurs fonctions locales. Ce projet n'était qu'une utopie, comme n'eut pas de peine à le prouver M. Ashley, de l'Ohio, qui vint soutenir un autre plan de sa façon. Les deux projets échouèrent également. M. Stevens ne se tint pas pour battu. Le 8 février, il se représenta devant la chambre au nom du comité de reconstruction, qu'il présidait encore, et muni d'un projet nouveau. Il demandait cette fois le traitement pur et simple des états du sud en pays conquis. Il voulait qu'on les divisât en cinq gouvernemens militaires, commandés par des brigadiers-généraux qui réuniraient tous les pouvoirs, évoqueraient toutes les causes devant des tribunaux militaires, accorderaient ou retiendraient à leur gré le privilège de l'*habeas corpus*, et seraient nommés sans contrôle par le lieutenant-général Grant.

M. Stevens voulait faire déclarer la question préalable et voter sans discussion; mais ces procédés révolutionnaires commençaient à déplaire à la chambre : elle laissa s'engager une discussion confuse qui révéla toutes les incertitudes et toutes les perplexités des républicains. Il y en avait qui trouvaient le projet trop faible; le plus grand nombre éprouvaient de vives répugnances pour une mesure où ils voyaient la ruine des vieux principes républicains. Deux jours de suite, M. Stevens essaya d'interrompre la discussion et d'arracher un vote à la chambre; deux fois il fut battu par une grande majorité. Les républicains hésitaient toujours; effrayés de se voir entraînés si loin dans le radicalisme, ils revenaient à l'espérance d'un accommodement raisonnable sur les bases de l'amendement constitutionnel. Trois d'entre eux rendirent visite au président, et lui demandèrent s'il croyait que l'amendement pût encore être accepté par le sud. Il répondit qu'il fallait d'abord réviser la clause qui excluait les rebelles des fonctions publiques, ou du moins la restreindre aux fonctions du gouvernement fédéral. On savait qu'en ce moment divers hommes influens des états du sud, entre autres l'ancien gouverneur Orr, de la Caroline, qui avait, l'année précédente, joué un rôle si conciliant dans la convention de Philadelphie, étaient venus à Washington demander conseil à M. Johnson et concerter avec lui un nouveau programme. Ils consentaient à proclamer la perpétuité de l'Union, à reconnaître la dette fédérale et à répudier la dette confédérée, à proportionner le nombre de leurs députés à celui de leurs électeurs, à ne refuser même le droit de suffrage à aucun homme, blanc ou noir, qui sût signer son nom et lire à haute voix la constitution des États-Unis. C'étaient à peu de chose près tous les principes essentiels de l'amendement constitutionnel. Les hommes sensés du sud n'étaient plus séparés des républicains modérés que par cette clause de l'incapacité politique des anciens rebelles, dont le caractère évidemment provisoire assurait la révision prochaine. Le président, devenu plus sage, consulté maintenant par tous les partis, repa-
raissait au milieu d'eux comme un conciliateur.

Malheureusement les hommes raisonnables qui entouraient à cette heure la Maison-Blanche ne représentaient ni les uns ni les autres la majorité de leurs partis. Malgré les conseils prudeus du gouverneur Orr et de ses pareils, les états du sud n'étaient nullement décidés à accepter l'amendement. Quant aux radicaux du congrès, ils n'étaient plus disposés du tout à se contenter de leur ancien programme, et ils ne songeaient à profiter des avances du parti démocrate que pour faire eux-mêmes un pas de plus. Ils saisirent d'abord l'occasion d'un rapport de la commission d'enquête sur les troubles de la Nouvelle-Orléans pour proposer un plan de reconstruction de

l'état de la Louisiane : ils demandaient qu'un gouverneur provisoire fût nommé par le président pour procéder militairement à l'élection d'un gouvernement et d'une législature nouvelle par tous les citoyens sans exception, sauf pourtant les anciens soldats rebelles et les anciens serviteurs du gouvernement confédéré, c'est-à-dire la plus grande moitié de la population blanche de la Louisiane. A leur grande surprise et à leur grande joie, ils obtinrent encore une imposante majorité : 413 voix contre 48 adoptèrent le projet de loi, vingt-cinq républicains s'étaient abstenus, huit avaient voté contre; mais ce vote prouvait encore la grande solidité du parti. Ce succès les encouragea. Ils se décidèrent à remettre en avant le projet des gouvernements militaires, qui semblait à peu près perdu. On comprend sans peine que le congrès eût hésité longtemps devant cette mesure. Mettre dix millions d'hommes sous le régime indéfini de la loi martiale deux ans après la paix, c'était un acte qui ne pouvait se justifier que par des provocations intolérables ou par une absolue nécessité. Sans doute les violences commises par les blancs contre les hommes de couleur et les vengeances exercées par les noirs sur leurs persécuteurs entretenaient le désordre dans les états du sud. On avait vu au Texas un nègre fouetté à mort pour avoir appelé familièrement un blanc par son nom de baptême, un autre avait été fusillé pour avoir refusé de donner sa bouteille d'eau-de-vie à des blancs, un autre fustigé pour avoir porté plainte contre un patron qui lui volait ses gages; on avait vu en revanche des régisseurs de plantation assassinés par leurs ouvriers, d'anciens maîtres d'esclaves immolés par les noirs qui les avaient servis. Il n'était pas vrai toutefois, comme le disait M. Sumner, que le sud entier fût peuplé d'assassins et de brigands. On y trouvait encore beaucoup de gens paisibles qui ne demandaient pas mieux que d'obéir aux lois, et il était cruel de punir dix millions d'hommes pour les crimes de quelques coquins.

Il fallait cependant faire quelque chose pour rendre la tranquillité aux états du sud. L'expérience avait démontré l'insuffisance du bill des droits civils pour la protection des hommes de couleur. Il leur assurait un recours juridique dont ils ne savaient pas faire usage; ils se laissaient assommer et dévaliser dans les rues, à la porte même des cours fédérales ouvertes pour le redressement de leurs griefs. Quant aux cours ordinaires, il était bien connu qu'elles ne punissaient pas volontiers les gens *respectables*, c'est-à-dire les hommes qui avaient possédé des esclaves et participé à la rébellion; elles excusaient particulièrement les assassinats commis après boire ou dans le feu d'une discussion politique, et prononçaient alors un verdict d'homicide justifiable; souvent même on ne se donnait pas la peine d'arrêter le meurtrier. Les unionistes en faisaient autant

contre les rebelles dans les provinces où ils dominaient. La jurisprudence généralement admise était de ne regarder le meurtre comme un crime que s'il était accompagné de vol. Il n'y avait que le gouvernement militaire qui pût réprimer tous ces excès, non pas ce pouvoir militaire irrégulier qu'on avait employé jusqu'alors, partageant ses attributions avec le pouvoir civil, obligé de les lui disputer tous les jours et d'entretenir la discorde en se mettant à la tête d'une faction, mais un pouvoir unique, absolu, dominant tous les partis par une justice impartiale. Les républicains modérés se réconciliaient avec cette idée. Ils voulaient seulement introduire dans le projet des radicaux quelques promesses amicales et quelques espérances consolantes pour encourager les états du sud à supporter avec patience un régime aussi rigoureux. M. Blaine, par exemple, proposa un amendement pour leur faire espérer leur rentrée dans le congrès, s'ils admettaient eux-mêmes l'amendement de la constitution et l'établissement du suffrage universel. Les chefs du parti radical le repoussèrent avec hauteur, et M. Garfield déclara que le bill était « dicté par Dieu même, » que c'était « le *nee plus ultra* de la reconstruction, » qu'il était écrit « avec une plume d'acier faite d'une baïonnette, » et qu'il fallait placer le peuple des états du sud « derrière un cordon de baïonnettes. » En vain M. Raymond, M. Schenck, rappellent au congrès les termes offerts et promis l'année dernière; vingt membres sont debout, criant qu'ils n'ont jamais rien promis. Enfin M. Stevens se lève pour demander la question préalable. Malade, affaibli par l'âge, exténué par les fatigues d'une vie dévorante, ce vieillard extraordinaire avait quitté son lit pour se traîner jusqu'à la chambre et reprendre sur le champ de bataille son poste accoutumé. A peine a-t-il paru qu'il se fait un profond silence; ses partisans l'entourent, on fait cercle auprès de lui pour l'écouter. Il est découragé, il ne compte plus sur la victoire; sa voix est faible, mais son regard toujours ferme et son geste assuré. Peu à peu il se ranime, ses yeux brillent, sa voix s'élève, et il retrouve toute l'énergie de sa mâle et sombre éloquence pour faire un appel suprême à la fidélité de son parti. « Monsieur, dit-il (en s'adressant, suivant l'usage, au président de la chambre), si j'osais invoquer les droits de mon grand âge, — sans prétendre assurément à la sagesse de Nestor, — je rappellerais aux jeunes gens groupés autour de moi que les événements de cette crise brûlante, de cette journée solennelle, de cette heure pleine de trouble, projeteront leur ombre bien loin dans l'avenir, qu'ils laisseront une empreinte profonde dans les annales de notre histoire, et que nous ne paraîtrons sur les pages brillantes de cette histoire qu'autant que nous aurons cordialement, loyalement, fidèlement prêté le secours de nos forces à la grande cause

de l'humanité et de la liberté universelle. » Il se rassied épuisé de fatigue, et le projet de loi est voté à une majorité de 109 voix contre 55. « Je demande, s'écrie le *vieux Thad* avec joie, je demande à répéter ici les paroles du bon vieux Socrate : Le ciel règne encore, et il y a des dieux là-haut ! » Il s'évanouit en sortant de la séance.

La majorité radicale avait ressaisi tout son empire à la chambre des représentans; mais la victoire fut moins facile dans le sénat. M. Sumner vint, avec une certaine arrogance, accuser la lenteur de ses collègues et leur reprocher de négliger leur devoir. M. Conness lui répondit par des mots acerbes, qui égarèrent quelque temps la discussion. M. Williams, de l'Orégon, exposa le projet de loi; mais il ne put faire voter la question préalable. Pendant deux jours, les chefs des démocrates, MM. Dixon, Doolittle, Saulsbury, firent bravement face à l'orage. Les tribunes étaient pleines de monde, et la foule se battait aux portes; les démocrates, chose inusitée, furent applaudis à outrance. Enfin les radicaux se décidèrent à faire quelques concessions; ils préparèrent des amendemens qui furent votés le lendemain après une séance tumultueuse prolongée pendant toute la nuit.

Ces amendemens adoucissaient notablement le projet de la chambre : d'abord la nomination des cinq commandemens militaires était confiée au président même et non plus, comme dans le projet primitif, au général Grant; ensuite la suspension de l'*habeas corpus* était réservée aux cours des États-Unis. On y ajoutait un article nouveau : quand les états du sud auraient adopté des constitutions conformes à celles des États-Unis, quand ils auraient aboli toute distinction politique pour cause de race ou de couleur, quand ces constitutions auraient été ratifiées par le suffrage universel, quand en outre l'état reconstitué aurait adopté l'amendement constitutionnel, on leur accorderait un dédommagement et une récompense. Les députés de l'état ne seraient pas encore introduits de plein droit dans le congrès; mais la nouvelle constitution lui serait soumise, et si elle méritait son approbation, les représentans et les sénateurs *pourraient* être admis dans les chambres.

Ces conditions, encore assez dures, excitèrent pourtant une grande colère à la chambre quand le bill y revint chargé des amendemens du sénat. D'après M. Boutwell, voter une pareille loi, c'était abandonner la partie aux déloyaux et aux rebelles. Thaddeus Stevens déclara franchement qu'il n'était pas « impatient de presser dans ses bras les hommes du sud, ni désireux de les voir joindre leurs votes à ceux de certaines gens pour nommer l'année prochaine un président de leur façon. » M. Garfield s'écria qu'il voulait le projet primitif, le projet tout entier, « parce qu'il prenait à la gorge et qu'il

étranglait les gouvernemens rebelles, et parce qu'il posait la baïonnette sur le cœur de chacun des rebelles... » Les amendemens du sénat furent repoussés par un vote où les démocrates s'unirent aux radicaux contre les républicains modérés, dans l'espérance bientôt déçue de faire échouer l'ensemble du bill. Après quelques pour-parlers avec le sénat, les amendemens furent repris avec l'addition d'une clause nouvelle qui réglait l'établissement dans chacun des états du sud d'un gouvernement provisoire fondé sous les auspices de l'autorité militaire, et rassurait les radicaux contre la suprématie des rebelles en excluant ces derniers des élections. C'est sous cette forme définitive que le bill fut voté, le 20 février, par les deux chambres, et envoyé à la Maison-Blanche pour y subir le *vetto* du président.

Celui-ci du reste n'avait ni l'intention ni la force de faire une résistance sérieuse. La clause qui lui confiait la nomination des commandans militaires l'avait singulièrement réconcilié avec la loi; ses conseillers intimes lui recommandaient de se servir de ce pouvoir pour combattre les républicains avec leurs propres armes. Le sénateur démocrate Reverdy Johnson avait même voté pour le bill, au grand étonnement de ses amis et à la grande joie de ses adversaires, qui l'en avaient chaudement félicité. Il conseillait au président de ne protester que pour la forme et de n'envoyer aux chambres qu'un *vetto* insignifiant, afin de ne pas les irriter davantage et de ne pas attirer les foudres de l'accusation toujours suspendue sur sa tête. Beaucoup de démocrates prenaient assez facilement leur parti de la loi nouvelle, et avouaient sincèrement qu'avec tous ses défauts elle avait aussi de grands mérites. On ne pouvait du moins lui contester celui de mettre un terme à ces incertitudes fatigantes qui trop longtemps avaient agité l'opinion publique et tourmenté inutilement la patience des états du sud. Tel était le besoin du repos et le dégoût des querelles stériles où s'était consumée l'année entière. qu'on était prêt à applaudir à un arrangement quelconque, pourvu qu'il assurât la tranquillité générale et qu'il fit cesser toute indécision.

Les populations du sud apprirent sans beaucoup de chagrin le succès de la loi militaire. Depuis longtemps, elles s'attendaient aux mesures les plus cruelles, et elles furent presque surprises de la trouver aussi douce. Sans doute il ne leur restait aucune espérance trompeuse, aucune illusion sur leur avenir; elles ne pouvaient plus compter dorénavant ni sur le retour de leurs anciens privilèges, ni même sur le maintien de l'inégalité des deux races, mais cette pénible certitude devait elle-même leur être profitable. Les hommes du sud allaient donc enfin savoir à quoi s'en tenir; ils allaient être délivrés et des embarras de ce double gouvernement qui faisait leur

ruine et des tiraillemens de cette double politique qui les aveuglait sur leur position. Ils pourraient fixer leurs désirs et régler leur conduite sur leur condition véritable, non sur des espérances chimériques qui les poussaient à une résistance funeste. Ils savaient à présent qu'il fallait effacer jusqu'aux moindres traces de l'esclavage et que le retour à l'Union n'était possible qu'à ce prix; ils savaient que le dernier de leurs esclaves pourrait voter contre eux dans les élections, témoigner contre eux devant la justice ou siéger dans le jury chargé de les juger, avant qu'un seul de leurs députés pût aller s'asseoir au Capitole. Il fallait voir cette vérité en face et s'y résigner sagement, pour apprendre à tirer parti des choses nouvelles. Peut-être l'avenir était-il moins effrayant qu'on ne l'avait pensé, peut-être les souvenirs de l'esclavage leur prêteraient-ils encore de l'influence; peut-être conserveraient-ils plus d'autorité sur la nouvelle classe électorale que les missionnaires radicaux envoyés du nord pour la soulever. Les hommes du nord, disaient-ils, ne connaissent pas la race nègre, ils ne sauront jamais s'en faire obéir aussi bien que ses anciens maîtres. Le nègre enfin est un homme du sud; ses intérêts sont les mêmes que ceux des hommes blancs. Les abolitionnistes pouvaient profiter maintenant de son ignorance, mais il s'en vengerait un jour en se tournant contre eux.

Ils comptaient d'ailleurs sur la protection puissante du président. La clause qui lui conférait le choix des cinq gouverneurs du sud leur faisait espérer qu'il aurait la haute main dans leurs affaires, que la rigueur du pouvoir militaire s'en trouverait singulièrement adoucie. Ils allaient pouvoir réparer leurs fortunes à l'abri d'une administration régulière et bienveillante, qui n'emprunterait les formes du pouvoir absolu que pour mieux les défendre contre les fantaisies du congrès. La loi elle-même serait interprétée dans le sens le plus large et de manière à admettre sur les listes électorales le plus grand nombre possible de citoyens blancs. Telles étaient, à n'en pas douter, les intentions et les espérances du président en recevant des mains du congrès le dépôt de la loi nouvelle; mais il fallait prévoir que les radicaux ne perdraient pas de vue leur œuvre, qu'ils exerceraient sévèrement dans le sénat leur contrôle accoutumé sur les nominations présidentielles, et que ce partage de l'autorité, dont s'applaudissaient les démocrates, serait pour les deux partis une cause de dissensions nouvelles, et pour le congrès un facile prétexte d'ajouter de nouvelles rigueurs à ses édits.

IV.

Le 3 mars au matin, le congrès se sépara après une séance laborieuse qui l'avait occupé toute la nuit. Le 4 mars, son héritier,

qui n'en était que la vivante image et l'incarnation nouvelle, vint prendre solennellement possession du Capitole. Dès le matin, une foule immense avait envahi les tribunes et débordait jusque dans la salle. On distinguait parmi les députés nouveaux qui faisaient leur entrée dans la chambre le pugiliste Morrissey, ancien boxeur enrichi, reconnaissable à ses glorieuses cicatrices, aujourd'hui entrepreneur de plusieurs tripots célèbres et député des démocrates irlandais de New-York, — le très célèbre Barnum, une des gloires nationales de l'Amérique, que le Connecticut, sa patrie, avait tenu à honneur d'envoyer à la chambre, — Butler, le soldat-procureur, rival malheureux du général Grant, — Logan, Banks, et toute une phalange de ces généraux à courte haleine, plus experts dans la parole que dans le maniement de l'épée, revenus depuis la guerre à leur métier primitif. Le chapelain, suivant la coutume, ouvrit la session par une prière; on procéda ensuite à l'élection du président. M. Colfax, candidat radical, fut élu par acclamation. On se mit à rire quand un démocrate essaya de proposer la candidature de M. Brooks.

Jamais les radicaux n'avaient paru plus intraitables. Vingt-quatre heures à peine s'étaient écoulées d'un congrès à l'autre, déjà les opinions semblaient avoir marché. Le plan de reconstruction voté la semaine précédente paraissait déjà suranné. Il y avait dans l'air des projets de confiscation et de vengeance. M. Sumner, toujours insatiable, ne pouvait plus se contenter du suffrage des noirs et de l'exclusion politique des rebelles : il lui fallait des mesures plus énergiques. Il voulait que tous les gouvernemens d'états fussent licenciés, que les gouvernemens provisoires fussent composés uniquement de radicaux, c'est-à-dire de nègres, qu'on fondât des écoles, qu'on assurât un patrimoine à chacun des affranchis. Ses propositions furent heureusement repoussées par le sénat, et les plus sages des radicaux jugèrent prudent de s'ajourner jusqu'en novembre. La commission d'*impeachment* resta seule à l'œuvre; une réunion extraordinaire devait avoir lieu en juillet pour délibérer sur ses conclusions.

Le nouveau congrès avait raison de se séparer. Déjà cette courte session lui avait suffi pour montrer des passions haineuses qui ne lui faisaient pas honneur. La misère était affreuse dans tous les anciens états rebelles. Pendant l'hiver qui venait de s'écouler, des milliers de personnes étaient littéralement mortes de faim. Les fermes, brûlées ou dévastées, les terres, abandonnées et redevenues sauvages, n'avaient pu être cultivées l'année précédente; la récolte était détestable et ne fournissait pas au quart des besoins. Les propriétaires étaient dans un complet dénûment; leur provision de maïs était épuisée, ils n'avaient pas d'argent pour la refaire. Le

seul moyen de manger était de vendre ou d'hypothéquer leurs domaines, qui, dans l'état précaire de leur pays, ne trouvaient plus de chalands à aucun prix. Les impôts dévoraient leurs dernières ressources et ne rapportaient pas au trésor ce qu'ils coûtaient à recueillir. Le nord avait déjà envoyé de grosses sommes à distribuer en aumônes, mais elles étaient bien loin de suffire, et on les avait consacrées presque tout entières au soulagement des hommes de couleur. Le général Howard, directeur du *bureau des affranchis*, radical de la vieille roche et dont la parole n'était pas suspecte, rapportait qu'il y avait dans le sud 33,000 blancs et 24,000 noirs qui avaient besoin de pain. Il racontait au sénat qu'il avait vu de ses yeux des hommes et des femmes mourir de faim au bord des routes, et il lui demandait avec instance un secours indispensable de 4,500,000 dollars. Le sénat consentit à lui en donner les deux tiers; mais dans la chambre les nouveaux membres radicaux s'y opposèrent avec fureur : ils déclarèrent que les souffrances du sud étaient les représailles légitimes des souffrances endurées par les prisonniers fédéraux. Le général Butler, toujours facétieux et cruel, proposa un amendement ironique pour demander que le million fût distribué aux veuves et aux enfans des soldats morts dans les prisons du sud. Le général Logan hurla qu'on devait laisser mourir les hommes du sud. « Puisqu'il le faut, s'écria M. Williams, de l'Indiana, sur un ton pathétique, puisqu'il le faut, laissez Dieu tout-puissant peupler les états du sud de populations qui aimeront notre drapeau! » Le million fut voté pourtant, grâce à un appel touchant de M. Bingham, mais avec mauvaise humeur. Aussitôt des souscriptions s'ouvrirent à New-York, à Boston, à Baltimore. Le pays tenait à prouver qu'il ne partageait pas la dureté du congrès.

On ne pouvait choisir un plus mauvais moment pour réveiller les passions des états rebelles. Les généraux nommés au commandement des cinq grandes divisions militaires venaient justement de partir pour leurs provinces avec les pouvoirs du président. Ils pouvaient voir de leurs yeux que le général Howard n'avait pas exagéré les souffrances dont il était le témoin. A tous les maux qu'il avait décrits s'ajoutait la discorde que les craintes et les espérances récentes de la confiscation prédite par les radicaux venaient encore de ranimer entre les deux races. On savait que Thaddeus Stevens avait écrit un manifeste pour recommander une mesure de spoliation générale, et désavouer la promesse faite aux états du sud de leur rendre la représentation dans le congrès, s'ils obtempéraient d'eux-mêmes au décret de reconstruction. On savait que la *société anti-esclavagiste* avait voté dans son *meeting* anniversaire des résolutions toutes pleines de l'esprit impitoyable de Wendell Phillips,

« la destitution du traître de la Maison-Blanche, une vaste mesure de confiscation, » et qu'elle avait déclaré « que toute heure de retard à cette mesure était une insulte à la nation, un danger pour l'avenir, une iniquité qui faisait crier le sang innocent. » Pareil langage était tenu chaque jour par les missionnaires abolitionnistes aux nègres ignorans du sud. Au lieu de chercher l'aisance dans l'économie et dans le travail, beaucoup d'entre eux vivaient oisifs dans l'attente des grands événemens qui feraient d'eux à leur tour les riches et les puissans de la terre, et réduiraient les blancs déposés à un état voisin de l'esclavage. Ils ne doutaient plus de la confiscation et du partage, et ils disaient communément que, si le gouvernement leur refusait les terres, ils sauraient bien les prendre eux-mêmes. Ces menaces n'étaient pas bien redoutables, et les souvenirs de Saint-Domingue ne troublaient pas encore le sommeil des hommes du sud. Elles entretenaient cependant le malaise et l'irritation. Si dans quelques villes plus paisibles, à Columbia par exemple, on avait vu des *meetings* mêlés où les deux races fraternisaient ensemble, les émeutes étaient plus fréquentes encore. En général la classe la plus élevée des hommes de couleur, initiée déjà par le commerce au maniement des affaires et plus éclairée peut-être, malgré son infériorité sociale, que celle des planteurs ignorans et oisifs, comprenait que ses intérêts véritables la rapprochaient de la race blanche, et qu'elles devaient faire cause commune contre l'invasion du nord; mais la multitude noire était aveuglément guidée par les aventuriers abolitionnistes envoyés pour exciter son zèle et par des orateurs tirés de son sein qui lui disaient qu'il fallait « arracher le cœur » à tous les rebelles. L'arrestation d'un de leurs frères était l'occasion ordinaire de leurs soulèvemens; ils se rassemblaient en armes et délivraient le prisonnier. Leurs vrais amis cherchaient à les retenir : à Richmond, une insurrection sérieuse fut arrêtée par le juge Underwood et par le généreux Horace Greeley, qui allèrent les haranguer à leur église africaine et les ramenèrent à la raison. Malheureusement ce bel exemple de loyauté et de sagesse ne trouvait pas beaucoup d'imitateurs dans le parti radical. M. Greeley était même accusé d'apostasie et de trahison, parce qu'il avait le courage d'être un bon citoyen avant d'être un homme de parti.

Quelques membres du congrès profitèrent de leurs vacances pour visiter les états du sud; mais ce fut pour y promener la discorde plutôt que pour y répandre des paroles de paix. M. Wilson trouva partout patience et bon accueil malgré les dangereux conseils qu'il adressait aux affranchis. C'était un étrange spectacle que celui de ces multitudes écoutant en silence les menaces de leurs ennemis

et démentant par leur douceur les accusations qu'ils vomissaient contre elles. Un jour M. Kelley, un des radicaux les plus ardents de la chambre, haranguait dans les rues de Mobile un rassemblement d'hommes de couleur, et il le faisait en termes si injurieux pour les hommes du sud qu'il y eut deux ou trois fois des interruptions et des murmures. La police intervint pour les étouffer, noirs et blancs se provoquèrent, et le discours se termina par une échauffourée sanglante. Les habitans de Mobile protestèrent en foule; ils tinrent plusieurs *meetings* pour exprimer leur indignation contre les émeutiers. Le maire et le conseil de ville invitèrent M. Kelley à venir répéter son discours, en lui assurant toute leur protection; mais le fougueux propagandiste ne voulut rien entendre, il préférait quitter la ville en martyr de la liberté. « Je refuse, dit-il, d'aider Mobile à se laver du crime de l'hospitalité violée et de l'assassinat prémédité. » Ce qu'il cherchait, comme tous ses pareils, ce n'étaient pas des esprits à convaincre et des cœurs à apaiser, c'étaient des argumens et des griefs à alléguer contre le sud pour justifier les sévérités du congrès.

L'attitude du président était, il faut l'avouer, plus raisonnable et plus digne. Il voulut à son tour faire une visite aux états du sud pour y asseoir sa popularité récente et calmer avec de sages conseils les passions enflammées par les radicaux. La ville de Raleigh, sa patrie, l'avait invité à venir inaugurer lui-même un monument qu'elle avait élevé à la mémoire de son père, ancien constable et bedeau de sa paroisse, obscur honnête homme qui était mort en faisant son devoir, et sans se douter des honneurs qu'on devait rendre un jour à sa vertu modeste. Il profita de cette occasion, comme il avait saisi naguère celle du monument de M. Douglas pour faire dans les états de l'ouest la mémorable tournée d'où datait sa ruine. Instruit d'ailleurs par cette cruelle expérience, on n'eût pas facilement reconnu le tribun de Cleveland ou de Saint-Louis dans cet orateur prudent dont la douceur faisait contraste avec l'emportement de ses ennemis. Il eut le rare talent de tenir un langage qui fut agréable à tous les partis. Les nouveaux gouverneurs trouvèrent certainement leur tâche plus facile dans les pays traversés par le président que dans ceux qu'avait échauffés la fulminante éloquence des missionnaires du parti radical.

L'installation du pouvoir militaire n'avait pas eu lieu sans de vives résistances et de fortes protestations légales. Les généraux trouvaient partout devant eux les gouvernemens d'état fondés par le président Johnson, et composés en majeure partie des anciens serviteurs de la rébellion. Il avait fallu les déplacer ou les réduire à accepter le joug nouveau. La question même du bill militaire avait été déférée à la cour suprême par une plainte collective contre

les cinq généraux. La cour, sur les conclusions de l'*attorney-general* Stanbery, avait repoussé l'accusation par la très bonne raison qu'elle incriminait la loi même, au lieu de porter, comme il l'aurait fallu, sur les actes des personnes; mais cette décision semblait presque un encouragement à de nouvelles accusations, et la cour suprême pouvait bien servir un jour à paralyser légalement l'autorité des gouverneurs.

Pendant ceux-ci préparaient les élections des assemblées nouvelles qui devaient se réunir pour établir des constitutions conformes au plan du congrès. On touchait à la fin de mai, et déjà les listes électorales étaient à moitié faites. Les généraux avaient appliqué très rigoureusement les exclusions légales, et la plus grande partie de la population blanche allait rester étrangère aux élections. Les nègres avaient en Lousiane 38,000 voix de majorité, 17,000 dans l'Alabama, 12,000 dans le Mississipi, 18,000 dans la Caroline du sud; en Virginie seulement, grâce à la bienveillante administration du général Schofield, les blancs avaient conservé une supériorité de 18,000 voix. En somme, c'était la population noire qui allait s'emparer du gouvernement pour y régner comme en ville prise. Tel était le but de la politique radicale et l'espérance hautement avouée de ces esprits moins équitables que passionnés qui voulaient que l'homme noir eût une revanche, et que, non content d'obtenir justice égale, il exerçât sur le blanc une sorte de représailles des maux endurés autrefois. C'était ce que le président craignait le plus et ce qu'il voulait empêcher à tout prix. Voyant que les rigueurs de la loi étaient encore exagérées par les commandans militaires, il crut devoir intervenir pour en fixer nettement la mesure. Un membre de son cabinet, l'*attorney-general* Stanbery, publia un commentaire officiel de l'acte de reconstruction, où les exclusions électorales étaient réduites à leurs plus étroites limites. D'après lui, l'acte n'atteignait que les personnes déjà frappées d'incapacité par l'amendement constitutionnel, c'est-à-dire les membres du congrès ou des législatures, les officiers d'état ou de milice, les fonctionnaires quelconques déjà liés par un serment de fidélité au gouvernement fédéral au moment où ils s'étaient jetés dans la rébellion; il y joignait les membres du congrès rebelle, les officiers d'un haut grade, les représentans diplomatiques de la rébellion. Quant aux autres fonctionnaires rebelles, il ne croyait pas qu'on pût les exclure du suffrage. Il fallait pour cela « un acte de rébellion ouverte et volontaire, » et le paiement des taxes rebelles, le service dans les armées confédérées, la gestion des fonctions locales, ne pouvaient être considérés comme une participation volontaire à la révolte. Tous ceux d'ailleurs qui prêteraient le serment requis par la loi devaient être inscrits sans contestation sur les

listes, car la question de savoir s'ils étaient sincères ne pouvait être tranchée que par la justice.

Cette déclaration était fort bien conçue et en somme conforme à la loi; elle corrigeait ce que le bill militaire avait de trop rigoureux. Dans plusieurs états où les listes étaient déjà formées de la manière la plus exclusive, elle permettait de les rouvrir et d'y introduire toute une classe d'électeurs nouveaux qui peut-être balanceraient cette formidable majorité noire inféodée d'avance à un radicalisme ardent. C'était aussi le seul moyen d'encourager la classe nombreuse qui désirait sortir de sa réserve, abdiquer tout ressouvenir hostile et prendre loyalement part à la fondation de l'ordre nouveau. Avant tout, il fallait que l'interprétation nouvelle fût observée par les cinq généraux gouverneurs; mais, malgré la notification formelle que le président leur en avait faite, ils ne semblaient pas disposés à la recevoir docilement. Le général Sheridan surtout, qui commandait à la Nouvelle-Orléans, venait de former des listes conformes à la loi de reconstruction spéciale à la Louisiane, listes tellement restreintes que dans plusieurs paroisses on comptait à peine un électeur blanc pour quatre noirs. Il avait annoncé qu'elles seraient irrévocablement closes dans le courant de juin. Le président lui envoya l'ordre de prolonger le délai jusqu'au 1^{er} août; le général répondit sèchement que les listes seraient fermées au plus tard à la fin du mois. Le président, très irrité, ne cherchait plus qu'un prétexte pour porter un nouveau coup à une institution qui lui devenait chaque jour plus odieuse. Il en voulait surtout à Sheridan. Le jeune général avait administré la Louisiane avec intelligence et fermeté, mais il avait usé largement des pouvoirs extraordinaires qu'il tenait du congrès. Il avait démoli et reconstruit plusieurs fois toute la machine du gouvernement. Il avait destitué le gouverneur Welles, cassé des juges, dissous des assemblées. On lui reprochait ses façons cavalières et son isolement de tous les partis. On accusait aussi les autres généraux : Griffin d'avoir congédié la police de Galveston et de l'avoir reformée avec les nègres du Texas, — Sickles d'avoir enjoint à tous les fonctionnaires et magistrats de la Caroline du nord de se soumettre aux décisions de ses prévôts militaires, d'avoir substitué à la législation du pays tout un recueil d'ordonnances de sa façon, — Swayne d'avoir déposé le maire et la municipalité de Mobile pour donner leur place à des noirs, qui d'ailleurs avaient eu le bon sens de la refuser pour eux-mêmes et de lui désigner des magistrats à peau blanche. Ces accusations, futiles ou sérieuses, fournirent à M. Johnson l'occasion qu'il cherchait. Après un conseil de cabinet et malgré l'opposition du ministre de la guerre Stanton, l'*attorney-general* lança un nouveau manifeste où il refusait aux généraux le

droit d'intervenir dans le gouvernement des états. Le commandant militaire ne devait, disait-il, que protéger les personnes, réprimer l'insurrection, punir ou faire punir tous les perturbateurs de la paix publique; son pouvoir n'était qu'un pouvoir de police; l'acte de reconstruction ne lui conférait ni la faculté de déplacer les magistrats, ni celle de renverser les lois, ni celle d'arrêter le cours de la justice, si ce n'est dans les occasions d'extrême nécessité.

Ce manifeste avait plusieurs défauts graves. D'abord il défigurait audacieusement la loi qu'il avait la prétention d'expliquer; ensuite il était en contradiction flagrante avec l'opinion que le président Johnson avait exprimée sur cette loi alors qu'il la dénonçait comme la consécration de l'arbitraire et la subversion de tous les droits. Il était louable assurément de vouloir adoucir la condition des hommes du sud; mais il n'était pas permis au premier magistrat de la république d'éluder systématiquement les lois dont l'exécution lui était confiée. Une pareille mauvaise foi, pour ne pas dire une pareille insolence, devait être considérée par le congrès comme une insulte et comme un défi.

V.

C'était bien une guerre nouvelle qui s'engageait entre les deux pouvoirs. La trêve qui avait régné quelques jours n'était qu'une vaine apparence, car le président n'était ni converti ni dompté. Il semblait parfois prendre à tâche de stimuler la politique radicale et de pousser le congrès en avant. Optimiste d'ailleurs et prompt à l'espérance, il se flattait d'un revirement prochain qui allait faire tomber les radicaux et humilier cette majorité hautaine qui osait menacer son pouvoir. C'est ainsi qu'il avait vu avec un secret sentiment de triomphe les conservateurs gagner du terrain dans les élections récentes du New-Hampshire, de Rhode-Island et du Connecticut, l'emporter même dans ce dernier état par une majorité de mille voix. Cet échec des républicains au cœur de la Nouvelle-Angleterre lui inspirait beaucoup plus de joie que la victoire facile remportée au Kentucky par 83,000 démocrates contre 27,000 républicains. Là aussi cependant les conservateurs avaient gagné 20,000 voix depuis l'année précédente. Dans le Maryland, où siégeait une convention chargée de réviser la constitution locale, la lutte avait été fort vive entre les radicaux, qui voulaient le suffrage universel des noirs, et les démocrates, qui voulaient relever les blancs des incapacités qu'ils avaient encourues; les démocrates avaient eu le dernier mot. Ces succès partiels inspiraient au président beaucoup de confiance dans les élections de la prochaine année. Il venait de se risquer pour la première fois depuis un an à travers la Nouvelle-

Angleterre, à affronter les orages d'une réception officielle dans cette ville de Boston, quartier-général du radicalisme, et il avait été fort étonné de recevoir un accueil peut-être un peu tiède, mais du moins solennel et respectueux. Le peuple de la Nouvelle-Angleterre l'avait vu lui-même avec surprise affecter un maintien réservé et tenir un langage qui était presque le désaveu de sa politique passée. « Mes erreurs, avait-il dit, s'il est vrai que je me sois trompé, sont des erreurs de la tête et non pas du cœur; nous serons mieux d'accord quand nous nous connaissons mieux : » langage bien calculé pour endormir la vigilance des radicaux pendant qu'il déjouerait leurs efforts dans les états du sud, leur arracherait les fruits de leur conquête et reconstituerait à son profit l'ancienne majorité démocratique abattue il y a sept ans.

Le sud était en effet le véritable champ de bataille où allaient se décider l'avenir et la puissance des partis; c'était là qu'il fallait vaincre, comme autrefois dans le *far west*, pour s'assurer les majorités futures et la suprématie dans le gouvernement de l'Union. Tout dépendait maintenant de l'attitude des nouveaux gouvernements fondés sous les auspices de l'autorité fédérale, comme tout avait dépendu jadis des principes inoculés aux nouveaux états de l'ouest dès leur naissance. Ainsi s'explique l'acharnement singulier avec lequel républicains et démocrates se disputaient les états du sud. Quand les républicains se montraient animés d'une si forte passion pour la race noire, quand ils voulaient qu'à peine échappée de l'esclavage elle s'élançât d'un bond jusqu'au pouvoir, quand ils insistaient pour qu'il y eût des jurés noirs, des magistrats noirs et surtout des électeurs noirs en bien plus grand nombre que les blancs, ce n'était pas tant par un sentiment désintéressé de fraternité humanitaire que par un puissant intérêt, par cette nécessité qui s'impose à tous les partis de s'étendre pour se maintenir. Quand les démocrates s'obstinaient à défendre contre les radicaux les derniers souvenirs de l'esclavage et la suprématie des blancs, ce n'était pas tant par amour des hommes du sud que par le besoin de grossir les rangs éclaircis des conservateurs opiniâtres dont le sud avait toujours été la citadelle. Si les radicaux l'emportaient avec l'appui des noirs, c'en était fait pour longtemps de toutes les espérances des démocrates. Leur unique chance était de faire nommer dans le sud des députés conservateurs en grand nombre et d'en inonder le congrès; mais cette politique souterraine exigeait des précautions infinies, et le président venait de commettre une grande imprudence en la dénonçant lui-même au pays.

Les radicaux d'ailleurs étaient trop vigilans pour qu'il fût possible de les endormir. Ils observaient tous ses actes, incriminant ceux qui pouvaient nuire. Déjà un exemple de clémence devenu

depuis longtemps nécessaire et que des difficultés légales avaient seules pu retarder jusqu'à cette heure, je veux dire la libération sur parole de l'ex-président des états confédérés, lui avait été reproché par l'opinion populaire comme une concession coupable à ses amis du sud. Les rancunes personnelles sont profondes chez le peuple, et survivent même bien souvent aux rancunes politiques. Beaucoup de membres du parti démocrate, tout prêts d'ailleurs à faire cause commune avec les hommes du sud contre les républicains du nord, avaient vu d'un mauvais œil qu'on leur enlevât leur vengeance sur le malheureux prisonnier détenu à Fortress-Monroë. Ils oubliaient aisément que la rébellion était un crime et que la population du sud tout entière y avait participé; mais ils n'oubliaient aucun de leurs griefs contre les chefs de la rébellion et particulièrement contre cet infortuné Davis, devenu le bouc émissaire de tous les crimes de la guerre civile, comme il en avait été l'acteur le plus acharné. Plus généreux et plus sages étaient ces deux radicaux, MM. Gerrit Smith et Horace Greeley, qui s'offrirent eux-mêmes à servir de caution au prisonnier; mais ils donnaient un exemple que le pays ne pouvait comprendre. M. Greeley, malgré sa fidélité bien connue, encourut le blâme de l'*union league* de New-York, et faillit être traduit devant cet aréopage pour trahison à son parti. A plus forte raison devait-on faire de la mise en liberté de M. Davis un nouveau grief contre le président.

Lui-même faisait appel à d'autres passions tout aussi mauvaises. Depuis longtemps, une certaine agitation régnait dans les classes ouvrières sur l'éternelle question du salaire et du capital. Il s'était formé des associations pour faire élever le taux des salaires et diminuer en même temps la durée du travail. Quelques grèves avaient de temps en temps troublé l'industrie; mais ces malaises passagers avaient toujours disparu dans l'ascension continue de la richesse publique et privée. Il n'en était plus de même depuis que la guerre civile avait ralenti l'essor de cette merveilleuse prospérité. Les désordres s'aggravaient tous les jours avec les souffrances des classes laborieuses. Il se formait des ligues, des conventions d'ouvriers, qui comme toujours s'en prenaient volontiers d'un mal inévitable à l'injustice des lois et à la tyrannie des capitalistes. On commençait à s'apercevoir que la jeune démocratie américaine, si dédaigneuse pour les vieilles sociétés de l'Europe, n'était pas non plus invulnérable à cette funeste et bien naturelle passion de l'envie qui a toujours armé les pauvres contre les riches quand les pauvres ont manqué de pain.

Il y avait à Baltimore une ligue ancienne et puissante qui poursuivait depuis longtemps la réduction de la journée de travail à huit heures au lieu de dix. Elle avait envoyé autrefois des dépu-

tations au président Lincoln, qui lui avait adressé des paroles amicalement sévères sur la folie qu'il y avait à regarder le travail comme une tyrannie et le salaire comme une humiliation. Elle avait trouvé meilleur accueil auprès de son successeur moins scrupuleux. Dans un discours prononcé en 1866 devant les ouvriers de Baltimore, M. Johnson les avait publiquement encouragés, et leur avait donné le conseil de former une association générale de tous les ouvriers de l'Amérique pour dicter des lois aux patrons. Ce conseil avait fructifié. Cette année, des grèves nombreuses sévirent dans toutes les provinces à la fois. A Chicago, des bandes armées de bâtons coururent d'usine en usine, menaçant maîtres et ouvriers. A Saint-Louis, dans un *meeting* de 6,000 personnes, des résolutions furent votées pour dénoncer les patrons comme traîtres et ennemis des pauvres. En Pensylvanie, les mineurs tuèrent les employés des compagnies qui résistaient à leurs demandes. Les *politiciens* avides de popularité se mirent comme toujours à la remorque des excès populaires. Celui-ci s'écriait « qu'il combattrait le capital avec son cœur et son âme, » celui-là que « le capital et le travail devaient être ennemis, » cet autre « que le capital ne devait plus être centralisé dans un petit nombre de mains. » M. Johnson enfin envoyait aux ouvriers « son adhésion la plus chaleureuse à tous leurs efforts. »

Toutes ces manœuvres eurent le résultat qu'on en devait attendre. Les hommes modérés dont le crédit s'était relevé depuis quelques mois cédèrent de nouveau la place aux hommes d'avant-garde, aux *copperheads* et aux *radicaux noirs*. L'*impeachment*, abandonné récemment par le comité de la chambre, redevint le point de mire des républicains. Le congrès allait se réunir en juillet pour en décider; ses chefs écrivaient dans toutes les provinces pour stimuler le zèle de tous leurs collègues indécis. Ils annonçaient des mesures vigoureuses qui ne laisseraient plus aucune indécision possible, et forceraient le président à capituler.

Le 3 juillet, cette assemblée vengeresse rentra au Capitole: elle était en nombre pour délibérer. On vit entrer le vieux Thaddeus Stevens plus faible et plus cassé que jamais, — autour de lui MM. Schenck, Logan, Ashley, Butler, et tout l'état-major éloquent du parti républicain, — en face M. Brooks, qui allait prendre la conduite de la petite phalange démocratique, réduite à une trentaine de voix. La nouvelle députation du Kentucky, composée uniquement de démocrates, ne fut pas admise sans difficulté. On élut immédiatement un nouveau comité de reconstruction dont M. Stevens fut le président. En trois jours, le bill fut préparé, et M. Stevens en donna lecture. Ce bill confirmait sommairement toutes les mesures prises par les radicaux et jugées illégales par le président. Il comprenait cinq clauses principales. La première annulait les

gouvernemens civils des états du sud ; la seconde donnait aux officiers le droit de destituer, suspendre, remplacer tous les fonctionnaires municipaux ou d'état, de modifier les lois et d'y substituer leurs propres décrets; la troisième niait formellement que la prestation du serment légal dût être considérée comme une preuve suffisante de capacité électorale : ce n'était qu'une preuve provisoire qui n'empêchait pas de recueillir d'autres témoignages écrits ou verbaux; les personnes chargées de la rédaction des listes étaient autorisées à prononcer en dernier ressort l'admission ou l'exclusion des électeurs, et même à rayer des électeurs déjà inscrits. La quatrième clause interdisait aux cours fédérales, comme à celles des états, de juger aucun acte civil ou criminel des gouverneurs militaires; la cinquième défendait au président de les destituer sans l'avis du sénat ou sans la condamnation d'une cour martiale. Enfin, pour réparer les irrégularités qui auraient pu être commises, le bill prolongeait le temps de la confection des listes jusqu'au 1^{er} octobre de cette année. A toutes ces clauses formidables, le sénat en ajouta deux dernières qui associaient le général Grant au pouvoir des commandans militaires, et niaient qu'il fût possible de recouvrer le droit électoral par le *pardon* du président.

Il était impossible de faire une réponse plus péremptoire aux théories captieuses du manifeste présidentiel. Si M. Johnson s'était proposé de pousser à bout les républicains pour les forcer à s'expliquer sans ambages, il y avait parfaitement réussi. Jamais mesure si despotique n'avait été votée par le congrès. Les états du sud y avaient perdu jusqu'à cet espoir d'indulgence que laisse encore le pouvoir arbitraire lorsqu'il n'est pas bien défini. Pouvoirs civils, droit de suffrage, recours aux tribunaux, recours à la grâce ou à l'amnistie du président, leurs dernières armes leur étaient enlevées sans retour. Ils pouvaient en remercier M. Johnson : c'était lui dont la protection malheureuse leur avait valu les bienfaits de cette loi nouvelle. Peut-être entraît-il dans ses desseins d'exaspérer le congrès et de le ruiner par sa violence même; mais c'était là un jeu dangereux, car le congrès le tenait prisonnier, et l'*impeachment*, depuis si longtemps suspendu sur sa tête, pouvait bien se décider à y tomber un jour.

Les chambres se séparèrent peu après avoir voté cette mesure malgré la formalité ordinaire du *veto*. Quelques autres motions avaient été faites pendant la session, mais on ne s'y était pas arrêté. M. Sumner avait proposé qu'on signifiât au président l'injonction de ne gracier les propriétaires du sud que s'ils abandonnaient une portion de leurs terres aux affranchis. M. Munger, un démocrate, avait fait un long discours sur la conformation de la race noire et sur la constitution de son cerveau. L'*impeachment* lui-même avait été

ajourné à la session prochaine. On le réservait pour des circonstances plus graves, tant le président paraissait cette fois réduit à l'impuissance de nuire.

VI.

Il n'en était rien cependant. A peine le congrès avait-il quitté la ville, que l'incorrigible M. Johnson s'ingéniait sans relâche à découvrir des moyens nouveaux d'éluder ou de violer la loi. Il se sentait encouragé par un dissentiment qui avait éclaté à la dernière heure entre le sénat et la chambre des représentans. La chambre avait souhaité que le congrès se réunît avant novembre afin de mieux surveiller le président; le sénat avait jugé cette précaution superflue. La chambre voulait interdire au président la destitution des généraux, le sénat n'y avait point consenti. Cela suffisait pour que son esprit aventureux formât aussitôt le dessein de destituer les généraux en l'absence des chambres et de les remplacer par des hommes de son choix.

Les modérés abandonnaient ses conseils. Il aimait maintenant à s'entourer des plus fougueux sécessionnistes, dont la haine plaisait à la sienne et entraînait dans ses projets de vengeance. Son cabinet était composé d'hommes flexibles, dont les uns partageaient sincèrement ses opinions, dont les autres ne tenaient qu'à garder leurs places, dont quelques-uns enfin nourrissaient secrètement des ambitions personnelles, et voyaient sans chagrin le président courir à sa ruine. Seul, le ministre de la guerre, Stanton, dont les tendances radicales étaient connues, avait résisté de toutes ses forces à la fausse interprétation du bill militaire, et refusait maintenant sa signature à la destitution des généraux. Désespérant de le gagner à sa cause, le président résolut de l'écarter de son chemin. Il lui écrivit un petit billet bref et froid, d'un laconisme tout impérial, pour lui annoncer qu'à partir de ce jour il ne faisait plus partie du cabinet; en même temps il avertissait le général Grant qu'une ordonnance datée du même jour l'appelait à remplir provisoirement les fonctions restées vacantes.

Ce choix disait à lui seul toute la faiblesse du président. On croira sans peine qu'en se déterminant à épurer son cabinet pour y rester le maître, Andrew Johnson aurait préféré donner le ministère à un homme d'opinions plus conformes aux siennes et d'une moins grande importance personnelle; mais, pour se faire pardonner son petit coup d'état, il devait faire un choix de nature à plaire au pays. Il fallait que la popularité du nouveau ministre imposât silence aux radicaux. Or le général Grant attirait depuis longtemps les regards de tous les partis. Sa simplicité, son patriotisme, sa grande

réputation militaire, sa probité inattaquable, sa modération prudente, et jusqu'au silence même qu'il observait sur les questions politiques en ces temps agités où elles n'étaient qu'une cause de discorde, tout semblait concourir à lui mériter une admiration et un respect dont personne n'avait joni en Amérique depuis les beaux temps du général Washington. Il n'était point un homme d'état, et n'avait point la prétention de l'être. Quelques railleurs insinuaient même que cette taciturnité proverbiale, qui lui donnait un air de profondeur, pouvait bien n'être que de la stérilité; mais le peuple, qui est meilleur juge du caractère que de l'esprit, trouvait dans cette réserve une preuve de sagesse, et se contentait d'admirer Grant comme un homme de bon sens et un homme de bien. Les radicaux, qui ne l'aimaient guère et qui lui reprochaient d'être un « homme de juste milieu, » étaient obligés cependant de s'incliner devant son influence et de rechercher son appui. Il était l'espoir et la terreur de tous les partis. Quoique attaché très sincèrement à la politique républicaine modérée et très peu disposé sans doute à la trahir, son silence lui permettait de ne décourager personne et de recevoir à la fois les éloges de tout le monde. Soit calcul d'une politique habile, soit penchant naturel d'un caractère modeste, il était devenu sans effort l'homme le plus populaire et le plus influent des États-Unis. Tous les partis le désignaient pour la présidence, et tous attendaient de lui le salut de la république.

Tel était l'homme que M. Johnson essayait de rattacher à sa cause. Il voulait s'en servir à la fois comme d'un appui contre les radicaux extrêmes et d'un appât pour les républicains modérés; mais il était douteux que le général se prêtât de bonne grâce à jouer ce rôle indigne de lui. Homme du devoir avant tout, il ne se croyait pas libre de se soustraire à la réquisition qui lui était faite par son supérieur hiérarchique, le président des États-Unis. Il n'aimait pas non plus à profiter de la disgrâce d'un homme dont les services étaient associés au souvenir glorieux de l'administration du président Lincoln, et à qui l'opinion publique attribuait en grande partie le succès de la guerre. Il n'avait rien à gagner à l'exercice d'une autorité compromettante, qui l'exposerait aux attaques et aux soupçons de tous les partis; peut-être même y avait-il quelque perfidie chez le président Johnson à engager un concurrent probable dans des embarras qui devaient nuire à sa popularité. Fallait-il pourtant laisser tomber le ministère aux mains des démocrates *copperheads* qui entouraient le président? Ne valait-il pas mieux entrer dans le gouvernement pour y protéger l'ordre légal et la volonté du congrès? Cette considération décida le général Grant. Il fit savoir au président qu'il allait se rendre à son poste, et, pour que nul ne se méprît sur le fond de sa pensée, il

écrivit à M. Stanton une lettre rendue publique, où il lui exprimait l'estime qu'il faisait de sa personne et le regret qu'il avait de le déposséder.

Un orage éclata dans le cabinet. Les collègues de M. Stanton, M. Seward surtout, prirent chaudement sa défense contre l'usurpation du président. Ils lui représentèrent qu'il y avait un bill du congrès qui lui interdisait formellement de destituer aucun fonctionnaire sans l'approbation du sénat. Le ministre disgracié protesta plus haut encore, et annonça qu'il soumettrait la question au congrès. M. Johnson argua subtilement de ce que le bill du congrès ne protégeait que les fonctionnaires nommés sous l'administration actuelle, tandis que M. Stanton datait de l'administration précédente. Cette mauvaise raison ne satisfit pas les ministres; ils firent savoir au président qu'ils tenaient leurs démissions prêtes, et qu'ils l'autorisaient à s'en servir.

Le général Grant était entré au ministère pour y défendre la politique du congrès. La première ordonnance qui fut proposée à sa signature contenait la destitution des généraux. Il commença par s'en défendre; mais le président insista si fort qu'il crut devoir y consentir pour conserver la paix. Sickles avait pris les devans en envoyant sa démission; Sheridan continuait à régenter la Louisiane et à braver les menaces du cabinet. Tous deux furent remplacés, mais le président n'y gagna rien. Le général Grant stipula que Sheridan recevrait en revanche le commandement du Missouri, et que les nouveaux gouverneurs continueraient d'appliquer de la même manière le plan de reconstruction du congrès.

M. Johnson, déconcerté, tourna d'un autre côté ses batteries. Il publia une amnistie générale des rebelles, applicable à tous ceux qui prêteraient serment de fidélité à l'Union fédérale, à l'exception pourtant des président, vice-président, ministres, agens diplomatiques, généraux, capitaines de la marine du gouvernement confédéré, de ceux qui avaient maltraité les prisonniers fédéraux ou participé à l'assassinat du président Lincoln; les amnistiés devaient recouvrer tous leurs privilèges, immunités, droits de propriété et autres, excepté ceux fondés sur l'esclavage. Il prétendait, par ce stratagème, obliger les commandans militaires à enregistrer comme électeurs les citoyens qu'ils avaient exclus. Ce décret fut accueilli par un éclat de rire universel. Il avait le tort de venir trop tard. Peut-être aurait-il pu donner, deux mois auparavant, des embarras sérieux au congrès; mais le temps était passé de ces tracasseries vaines et de ces coups d'épée dans l'eau. Une clause expresse du dernier acte de reconstruction voté par le congrès édictait que le pardon du président ne relèverait personne des incapacités infligées dans l'acte. Comment M. Johnson avait-il eu la mémoire si courte?

Il reconnut son erreur sans effacer sa faute, et, laissant les républicains faire au général Sheridan des ovations triomphales, il se remit à méditer sur ce qu'il pouvait bien tenter pour la délivrance des états du sud.

Ceux-ci étaient en ce moment très irrités. On avait toujours remarqué que le langage du président était le thermomètre fidèle de leur humeur. Le président devenait-il pacifique, le sud aussitôt semblait plus calme. Faisait-il mine de tirer l'épée, aussitôt le sud éclatait en plaintes. Cette influence, qui aurait pu lui servir à faire beaucoup de bien, avait été consacrée tout entière à exciter dans le sud une résistance toujours inutile et souvent funeste. Prolonger cette résistance était aujourd'hui sa dernière ressource. Il fit dire à ses amis de ne pas se laisser abattre, de recourir encore aux voies légales en dépit de l'interdiction du congrès, et de traduire les chefs militaires devant les tribunaux de leurs états. Il espérait que ces procès n'arriveraient à la cour suprême qu'après des élections démocratiques qui intimideraient la majorité de la chambre. Battu au nord dans toutes les rencontres, il se réfugiait auprès des hommes du sud pour y attendre le réveil démocratique qui devait lui assurer la victoire.

Ces espérances n'étaient pas tout à fait chimériques; les élections de fin d'année accusaient une diminution notable de l'influence républicaine. On n'avait pourtant à nommer ni président ni congrès : les élections portaient tout entières sur les fonctions locales et sur le gouvernement des états; mais elles n'avaient guère moins d'importance que les grandes élections de l'année dernière, car les partis en Amérique ont la coutume de se grouper toujours autour des principes supérieurs qui gouvernent la politique générale. Or les principes démocratiques semblaient plus en honneur cette année que les principes républicains. Non-seulement le Maryland, le Kentucky, le Connecticut lui-même, avaient favorisé les démocrates, mais les majorités républicaines étaient partout réduites. Dans le Vermont, dans le New-Hampshire, dans le Maine, où le parti républicain avait perdu 45,000 voix depuis l'année dernière, dans la Californie, où il avait succombé, les démocrates étaient sinon triomphants, du moins pleins d'espérance et de confiance dans l'avenir. Les élections des grands états du centre, l'Ohio, la Pensylvanie, l'Indiana et l'Iowa, devaient avoir lieu le 8 octobre, celles de New-York et de New-Jersey devaient suivre quelques jours plus tard, et le pays les attendait comme un jugement suprême. Les démocrates se croyaient sûrs de l'emporter en Pensylvanie, et, s'il faut en croire une ancienne expérience, le parti victorieux en Pensylvanie triomphe toujours dans le pays entier.

C'est maintenant une question vidée. Les républicains ont eu le

dessous; mais les majorités démocratiques sont loin d'être aussi fortes qu'on l'avait cru. Dans la Pensylvanie, où les démocrates comptaient l'emporter sur leurs adversaires de plus de 9,000 voix, ils n'ont réussi qu'avec un excédant de 922 à peine. Dans l'Ohio, où ils se vantaient d'accabler les radicaux, ils ont pour eux le plus grand nombre des circonscriptions électorales; mais sur l'ensemble du vote populaire le candidat radical a été nommé gouverneur avec 3,000 voix d'avantage. Dans l'Iowa, la majorité radicale, quoique réduite, est encore accablante. Quant à New-York et à New-Jersey, qui viennent de revenir aux démocrates, c'étaient pour le parti républicain deux conquêtes récentes, qui devaient lui échapper à la première secousse. D'ailleurs des questions spéciales ont aliéné temporairement aux républicains des milliers de voix habituellement fidèles. L'interdiction de la vente des liqueurs fortes, réforme maladroite et puérile dont ils sont depuis deux ans les promoteurs, leur a enlevé plus de partisans que l'établissement de la dictature militaire et le traitement du sud en pays conquis. Tel s'est trouvé voter pour la franchise électorale des rebelles qui n'avait l'intention de donner son suffrage qu'à la liberté de la bière et de l'eau-de-vie. Tel a suivi ses préférences personnelles dans le choix d'un *alderman* ou d'un juge qui se retrouvera fidèle à ses opinions et à son parti quand il s'agira de choisir un membre du congrès ou un président des États-Unis.

La majorité républicaine est affaiblie, mais elle n'est pas détruite. Le pays ne désavoue pas encore le mandat qu'il a donné à ses élus. Le congrès va se réunir, non pas pour faire amende honorable ni pour transiger, mais pour achever de consolider son ouvrage. Les radicaux ne se laissent pas abattre. Wendell Phillips déclare qu'il faut « étrangler le président et nettoyer le cabinet, ce nid d'oiseaux malpropres. » En apprenant le résultat des élections, Thaddeus Stevens s'est écrié : « Je remercie Dieu de notre défaite! Les républicains ont agi comme des lâches, et ils ont eu le destin des lâches! » Il annonce que l'*impeachment* est aujourd'hui chose inévitable, et que le congrès y joindra une loi pour suspendre le président de ses pouvoirs pendant le temps même de l'accusation. En ce cas, les radicaux gouverneront dans la personne de M. Wade, président du sénat, appelé par la constitution à succéder au président des États-Unis; mais cette mesure violente ne pourrait plus que leur nuire, et il n'est pas vrai que leur sûreté l'exige. Ils peuvent faire grâce au président pendant la dernière année qui lui reste à vivre. En dépit des analogies tirées de l'histoire européenne, il n'essaiera pas de ressaisir son influence par un coup d'état. Ce procédé n'est pas à la mode dans les républiques anglo-saxonnes, comme dans les républiques espagnoles ou latines. Quand même il

le voudrait, qui donc lui en donnerait la force? Est-ce le gouverneur Swann du Maryland et sa milice volontaire, à laquelle le général Grant a refusé, par précaution, de livrer des canons? Sont-ce les états du sud humiliés et désarmés? Le congrès peut dormir tranquille sur la foi des institutions qui le protègent et qui ne seraient pas violées impunément. C'est l'année prochaine que la bataille sera livrée, bataille régulière et pacifique, qui s'appellera l'élection du président.

VII.

Est-il permis dès à présent d'augurer quel en sera le vainqueur? Devons-nous voir dans ce déclin momentané de l'influence républicaine le signe avant-coureur d'une de ces grandes réactions de l'opinion populaire qui surviennent bien souvent à la fin des révolutions, et qui détruisent quelquefois en un jour l'ouvrage laborieux de plusieurs années? Fant-il n'y voir au contraire que l'effet passager des excès inévitables de la faction radicale? Le parti qui a soutenu la guerre civile et aboli l'esclavage continuera-t-il à dominer dans l'Union reconquise malgré les efforts combinés des démocrates et des hommes du sud? ou bien ceux-ci vont-ils relever leur majorité détruite et rentrer à la présidence après huit ans d'exil?

Telle est la question qui agite en ce moment les États-Unis, et à laquelle chacun répond suivant ses intérêts ou ses désirs. Les démocrates s'écrient que le parti républicain est condamné, que la réaction va se prononcer chaque jour davantage, que le peuple élira l'année prochaine un président conservateur. — Il est visible pour tout le monde que les forces des républicains ont baissé. Si la réaction ne s'arrête d'elle-même, il n'est pas probable que les radicaux fassent rien pour la modérer, et le succès des démocrates est alors certain; mais est-il vrai que l'opinion publique ait changé? Est-il vrai que la politique du président Johnson soit tout à coup devenue populaire parmi ceux qui la repoussaient l'année dernière avec tant de mépris? Est-il vrai que le parti républicain ait renié ses anciennes croyances pour adopter d'un jour à l'autre celles de ses ennemis?

Tel n'est pas, à notre avis, le sens qu'il faut donner aux élections de cette année. Le peuple des États-Unis n'abjure aucune des opinions qu'il a professées pendant la guerre, aucun des principes auxquels il rendait l'année dernière un éclatant hommage, et sur lesquels il voulait fonder la reconstruction des états du sud. Si son opinion a changé, elle s'est plutôt rapprochée qu'éloignée des idées radicales. Ce sont les événements qui ont marché encore plus vite qu'elle, et qui l'ont tellement devancée qu'elle hésite main-

tenant à les suivre. Il faudrait être aveugle pour ne pas voir les immenses progrès de la politique républicaine. Quelle distance elle a parcourue en moins de cinq ans, depuis la proclamation d'émancipation du président Lincoln, qui faillit lui coûter la présidence, jusqu'à l'amendement constitutionnel voté l'année dernière aux applaudissemens du peuple! Qu'il y a loin de cet amendement lui-même au programme adopté cette année par le congrès! Il ne s'agit plus seulement d'affranchir l'esclave et de lui assurer le plein exercice des droits civils, il ne s'agit même plus d'exclure des fonctions publiques quelques anciens serviteurs du gouvernement rebelle. La question qui se pose partout aujourd'hui, au succès de laquelle les radicaux ont attaché leur fortune, est celle du suffrage universel des noirs et de leur avènement immédiat à tous les pouvoirs. L'amendement constitutionnel permettait encore aux gouvernemens des états de leur accorder ou de leur refuser le droit de suffrage, suivant qu'ils y verraient un avantage ou un danger. Aujourd'hui la dictature militaire les y appelle tous indistinctement, sans acception de richesse ou de lumières, dans toute l'étendue des états du sud; Thaddeus Stevens annonce qu'il va faire voter au congrès une mesure générale pour établir le suffrage universel sans distinction de race ni de couleur dans tous les états de l'Union. Des assemblées constituantes nommées sous l'influence radicale ont déjà pris les devans dans plusieurs des états du nord, et elles ont recommandé au peuple l'adoption du suffrage des noirs; la convention du Kansas a même proposé d'y ajouter celui des femmes. Tout en nommant un gouverneur et une législature, le peuple de l'Ohio avait à décider sur le sort d'une constitution nouvelle qui accordait le suffrage aux noirs, et qui a été repoussée à la majorité énorme de 50,000 voix. Voilà la question qui domine l'élection tout entière, et à laquelle les républicains doivent attribuer sans aucun doute la défaite apparente qu'ils viennent d'essuyer.

Ce n'est pas d'ailleurs la première fois que le parti républicain menace ruine. Toutes les fois qu'il a fallu faire un pas décisif, on l'a vu reculer d'abord comme pour mieux prendre son élan. En 1862, lors de la proclamation qui appelait 5 millions d'esclaves à la liberté, ce même état de l'Ohio, qui en définitive lui reste encore fidèle, donnait à ses adversaires une majorité de 5,000 voix; l'année suivante, les républicains l'emportaient de 101,000 voix sur les démocrates. Peut-être une révolution pareille n'est-elle pas maintenant bien éloignée; peut-être le temps est-il proche où, suivant les graves paroles de M. Sumner au congrès, « le sénat des États-Unis devra introduire et saluer dans son enceinte une nouvelle classe de sénateurs noirs. »

Chose étrange et bien instructive pour les gouvernemens qui se flattent de brider la volonté nationale ! Si cette grave révolution vient à s'accomplir prématurément, ce n'est pas aux radicaux qu'il faudra en adresser le principal reproche : c'est le président qui sera le vrai coupable ; c'est lui dont l'absurde résistance aura précipité les coups du congrès ; c'est lui dont la rébellion administrative aura prolongé l'empire des radicaux sur la masse des républicains fidèles et rendu possible une mesure qui répugne encore à tous les hommes prudents. Les démocrates le comprennent, et sont fatigués de l'avoir pour chef ; il n'a plus pour le soutenir dans l'élection qui se prépare que la faction composée des anciens rebelles et de ces hommes que les républicains ont désignés pendant la guerre du nom outrageant de *copperheads*. Cette faction, qui va diminuant de jour en jour, est irrévocablement perdue depuis longtemps ; elle n'a aucune espérance de nommer un président de son choix. Tout ce qu'elle peut faire, c'est de se venger par une plaisanterie inconvenante et d'essayer de couvrir les radicaux de ridicule en poussant elle-même à la présidence l'orateur noir Frédéric Douglass. Le retour même de faveur dont jouit en ce moment l'opinion démocratique sera plus nuisible que profitable aux hommes violens du parti.

Il ne faut pas se laisser abuser par les mots. Le parti conservateur qui se reforme aujourd'hui en face de la majorité radicale ne ressemble guère à l'ancien parti démocrate qui a combattu l'abolition de l'esclavage et protesté contre la guerre pendant tout le temps qu'elle a duré. Ce n'est pas sans faire de grands sacrifices et de larges concessions aux idées nouvelles qu'il a réussi cette année à s'attacher à l'arrière-garde républicaine et à la confondre un instant dans ses rangs. Le nom même à l'abri duquel il tâche de mettre ses espérances prouve que les nouveaux démocrates sont plus républicains que ne l'étaient, il y a cinq ans, les républicains eux-mêmes. C'est déjà pour ces derniers une victoire que de voir les démocrates et les sudistes se rallier au nom du général Grant. Ils n'exigent pas de lui, comme autrefois du général Mac-Clellan, des déclarations compromettantes pour sa popularité ou humiliantes pour son orgueil. Ils lui offrent la candidature sans conditions, sans engagements d'aucune sorte, et tout ce qu'ils lui demandent, c'est qu'il consente à l'accepter de leurs mains. Eux-mêmes l'encouragent à persévérer dans sa neutralité prudente, à ne prendre fait et cause pour aucun parti. Ils sentent qu'ils sont perdus sans son alliance, et qu'il faut l'obtenir à tout prix.

Les républicains de leur côté ne veulent pas se le laisser prendre ; eux aussi veulent en faire le chef de leur parti. Pendant que les

députations démocratiques se succèdent à Washington, apportant au ministère de la guerre les présens et les promesses de l'ennemi, de grands *meetings* républicains s'organisent par toute la contrée pour proclamer d'avance la candidature du général Grant. Pourtant les chefs radicaux, dont il contrarie l'ambition personnelle et qui ne voient pas en lui le fidèle représentant de leurs doctrines, voudraient lui opposer un homme d'opinions plus vives, soit M. Sumner, soit M. Chase, soit même M. Stanton ou M. Wade. M. Sumner est un homme convaincu, courageux, intègre, plein de sentimens élevés, mais que ses opinions inflexibles rendent impropre au rôle de conciliateur entre les partis; M. Wade est un esprit généreux, mais violent, un visionnaire éloquent prêt à donner dans toutes les chimères. M. Chase était jusqu'à présent le candidat favori des radicaux; ils annoncent qu'ils ne l'abandonneront pas pour un homme sans opinions et sans principes, et, comme l'appelle Wendell Phillips, pour cette « moitié d'homme » qui n'a pas une idée, pas une volonté qui soit à lui. Ils déclarent qu'il vaut mieux succomber en élevant haut sa bannière que de réussir en l'abaissant devant l'ennemi; mais le peuple a trop de bon sens pour partager le rigorisme des théoriciens qui se flattent de le conduire : les républicains nommeront le général Grant avec ou sans l'appui des radicaux.

Le voilà donc à présent maître absolu de l'opinion publique et arbitre souverain des partis. Il a cette bonne fortune bien rare de tenir dans sa main toutes les chances de l'élection prochaine. La question est posée non plus entre Johnson et Grant, ou même entre Grant et un candidat ultra-radical, mais entre Grant patronné par les démocrates et Grant resté fidèle aux républicains. La victoire appartient d'avance à celle des deux factions qui saura captiver la préférence et s'assurer la possession du taciturne et impénétrable grand homme. Chacune se vante d'avoir obtenu de lui des promesses et des preuves suffisantes de sa bienveillance, et aucune ne peut citer un mot de lui qui engage expressément sa parole. C'est en vain qu'on recueille tous ses propos, que l'on commente tous ses actes, qu'on l'entoure même d'espions et d'observateurs cachés; rien n'annonce qu'il ait pris encore une résolution positive sur la question qui tient en suspens la république entière. Tout ce qu'on peut prédire avec certitude, c'est que, s'il arrive à la présidence, et quel que soit le parti qui l'y pousse, il se servira du pouvoir non pour humilier ni pour abattre un des partis, mais pour consolider et modérer tout à la fois l'ancienne influence républicaine. S'il est élu par les républicains, ce sera un républicain conservateur non moins contraire aux radicaux qu'aux esclavagistes; s'il est élu par les dé-

mocrates, ce sera un démocrate mitigé qui n'aura de son parti que le nom.

Les républicains joueront encore un grand rôle; ce sont les radicaux dont la fin nous paraît prochaine. Encore une année, et ils auront probablement terminé leur œuvre; encore deux années, et ils cesseront d'exister comme parti. Ils redeviendront ce qu'ils étaient avant la guerre, une poignée d'hommes éloquens et énergiques, prêts à se dévouer à toutes les grandes causes et à répondre à l'appel de leur pays dans les momens difficiles. Les radicaux ne sont pas un parti régulier qui puisse demeurer longtemps au pouvoir. Ils apparaissent dans un jour de crise pour exercer une dictature passagère qui dure aussi longtemps que le danger; ils ne font rien que réformer et détruire, et ils quittent le pouvoir lorsqu'il n'y a plus rien à détruire ou à réformer. La nation leur a obéi parce qu'elle avait besoin de leurs services; elle les a suivis sans partager leurs doctrines, et elle les abandonne aussitôt qu'ils deviennent eux-mêmes un obstacle à son repos.

En faisant ici leur oraison funèbre, notre intention n'est pas de méconnaître les grandes choses qu'ils ont faites. Ce sont les républicains radicaux qui ont sauvé les États-Unis de la guerre civile. Eux seuls ont pu abolir l'esclavage sans s'exposer au reproche d'une palinodie intéressée; eux seuls ont pu dire aux sudistes avec l'autorité de la logique : « Vous êtes des rebelles, nous vous réduirons par les armes et nous vous châtierons comme des criminels. » Eux seuls ont pu leur répéter, au lendemain de la victoire, quand ces vaincus prétendaient rentrer sans conditions dans la jouissance de leurs anciens droits : « Vous êtes un pays conquis; votre insurrection est autre chose qu'une simple émeute temporaire, qui ne laisse pas de trace après elle. Vous avez formé un gouvernement, arboré un drapeau, fondé une constitution. Vous avez annulé vous-mêmes vos anciens privilèges, et vous ne rentrerez dans l'Union qu'après nous avoir donné des garanties certaines de votre fidélité et de votre soumission. » Eux seuls ont pu empêcher l'*oligarchie* de renaître de ses ruines et de rétablir sous un autre nom l'odieuse institution qu'ils avaient détruite. S'ils ont abusé de leur toute-puissance passagère pour imposer aux vaincus des conditions trop rudes et pour précipiter en quelques jours une révolution sociale que la prudence ordonnait de conduire avec lenteur, il ne faut pas oublier qu'ils s'appelaient le parti radical, qu'ils ne prétendaient pas à la modération ni à la douceur, et que leur rôle était de frapper les abus sans relâche jusqu'à ce que le pays fût satisfait.

On leur a fait d'autres reproches. On a dit que pendant leur règne éphémère ils avaient porté à la liberté américaine des coups mor-

tels. On a prétendu qu'ils avaient perverti les institutions de leur pays, ruiné l'indépendance et l'autonomie des états, constitué à Washington une espèce de convention nationale armée d'une centralisation redoutable et usurpant à la fois tous les pouvoirs. Accusation au moins étrange contre la seule révolution qui ait laissé debout la constitution qu'elle trouvait devant elle et qui ne lui ait jamais formellement désobéi, contre la seule assemblée qui n'ait jamais employé que les voies légales pour vaincre l'obstination d'un magistrat rebelle ! Si la liberté américaine avait besoin d'être rassurée sur son avenir, l'épreuve même qu'elle vient de traverser lui répondrait de sa force.

Ce n'est pas la première fois dans l'histoire qu'on a vu le pouvoir exécutif aux prises avec une assemblée. Pour ne parler que de l'histoire ancienne, Charles I^{er} avec le parlement, Louis XVI avec la législative et la convention, le directoire avec les cinq-cents, Bonaparte avec le tribunal, nous ont successivement donné l'exemple de ces dissensions toujours funestes à la liberté ou à l'honneur des nations, et toujours ces conflits redoutables se sont terminés par des proscriptions ou par des supplices, toujours ils ont abouti à des tragédies sanglantes ou au spectacle plus triste encore d'un peuple avili, insensible aux souvenirs de sa liberté perdue, hébété par la frayeur de sa propre lâcheté. Aux États-Unis, la lutte s'achèvera d'elle-même par le triomphe pacifique de l'opinion populaire et par le renouvellement régulier des pouvoirs publics. Pas une violence n'a été commise, pas une goutte de sang n'a coulé, et en dépit d'une réciproque et naturelle colère jamais le président n'a pu songer sérieusement à expulser les radicaux du Capitole, jamais le congrès n'a eu l'idée d'envoyer ses sergens à la Maison-Blanche faire main basse sur le président. C'est qu'un acte de violence les aurait perdus. Malgré la centralisation prétendue des radicaux, l'Amérique n'est pas encore accoutumée à plier sur un signe et à accepter machinalement les maîtres qu'un heureux coup de main porte au pouvoir. La nation n'a pas abdiqué en confiant le gouvernement à ceux qu'elle en jugeait le plus dignes. Elle ne regarde pas le gouvernement comme une arène où les ambitieux doivent se disputer le soin de ses affaires comme une proie. Ce n'est pas une spectatrice indifférente, qui assiste à ces tournois comme à un combat de gladiateurs, prête à applaudir au plus fort ou au plus perfide et à se prostituer en récompense au vainqueur encore tout sanglant.

ERNEST DUVERGIER DE HAURANNE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 novembre 1867.

Les événemens qui viennent de s'accomplir en Italie sont de ceux qui émeuvent les âmes. Les brutalités des conflits de la force ont le pouvoir de déconcerter et de détourner pendant un certain temps de ses voies la lutte franche et saine des idées. Le moment n'est donc point encore propice à ceux qui voudraient porter des lumières justes et loyales dans la situation où se trouvent les unes vis-à-vis des autres les prétentions contraires de l'indépendance italienne et de la puissance temporelle du pontificat romain. Le présent appartient à la violente intervention de la force matérielle, aux combinaisons tâtonnantes de la politique empirique; l'avenir est aux principes et aux lois naturelles, dont l'art des diplomates sera bientôt obligé de ressentir et de reconnaître l'empire.

Les causes, l'enchaînement des faits qui viennent de produire l'agitation morale à laquelle nous sommes en proie, ne sont même point assez connus pour qu'on soit en mesure de les apprécier encore avec discernement et avec équité. L'opinion publique, pour dresser son enquête, a besoin de documens officiels qui lui manquent. Le gouvernement italien devrait publier l'exposé et les pièces des négociations que depuis deux ans il a essayé d'ouvrir avec Rome. Le gouvernement français devrait aussi faire connaître la série des avertissemens qu'il a sans doute adressés à la cour de Florence dès le moment où ont commencé les préparatifs et les manifestations du mouvement garibaldien. L'incident si extraordinaire de la démission de M. Rattazzi et de la liberté d'action rendue en même temps à Garibaldi doit aussi être expliqué par l'ancien premier ministre de Florence dans les débats parlementaires auxquels les affaires romaines vont donner lieu en Italie. Il faut être informé des griefs vraiment politiques que le gouvernement italien peut articuler contre les actes de la cour de Rome. Il y a là tout un ensemble d'informations préalables nécessaires pour fixer la part de responsabilité des cabinets divers dans les erreurs qui ont provoqué une lutte courte, mais sanglante et douloureuse, entre des Italiens et des Français. Quant à l'incident déplorable du combat de Mentana, nous voudrions qu'il pût être

oublié vite, et qu'il n'eût point la maligne influence de provoquer de longs ressentimens entre deux nations qui ne semblent point faites pour se haïr. Nous souhaiterions que la promptitude du coup porté au mouvement des volontaires rendit au moins à la France le service d'abréger son intervention.

La besogne militaire est, grâce à Dieu, terminée; c'est la besogne diplomatique qui commence. L'idée de réunir une conférence européenne qui serait chargée de régler un état de choses définitif entre l'Italie et la papauté temporelle a été émise par le gouvernement français au même moment où il annonçait et exécutait son intervention. Ce projet était le correctif de notre nouvelle expédition de Rome; il montrait que le cabinet des Tuileries ne voulait point prendre exclusivement à sa charge l'avenir du pouvoir temporel; on semblait dire à l'Europe qu'il s'agissait là d'un intérêt d'ordre universel, et qu'il fallait attacher à la situation de Rome une garantie collective et commune de tous les états. Si l'on parvenait à résoudre de concert ce difficile problème, l'Italie et la papauté pourraient s'incliner devant une décision unanime sans rien souffrir dans leur honneur, sans aucune apparence de soumission à la pression d'une seule puissance, en remplissant en quelque sorte un devoir de bonne confraternité européenne. C'était aux états réunis de l'Europe de tenter l'entreprise. Si l'accord était impossible, la conséquence implicite de l'avortement de cette vaste transaction diplomatique serait le dégagement des responsabilités de la France dans la question romaine; la France cesserait d'être garante unique des destinées du pouvoir temporel; elle ne soutiendrait plus toute seule la lutte contre la nature des choses.

Ce qui est en question en ce moment, c'est donc un acte collectif européen duquel dépendra la fin de la querelle pour laquelle on vient de verser encore du sang presque aux portes de Rome. Le doute qui subsiste est de savoir si la conférence qu'on veut réunir pourra en effet se former, et si ses délibérations pourront aboutir à une conclusion unanimement acceptée. Cet appel au concile œcuménique de la diplomatie européenne a, il ne faut point se le dissimuler, un caractère grandiose. L'empereur, qui, il y a un an et demi, parlait avec tant de défaveur des traités de 1815, qui avaient créé un droit commun en Europe, comprend aujourd'hui que, pour résoudre la question romaine, il est nécessaire de la soumettre à un tribunal de droit public composé de toutes les puissances signataires du congrès de Vienne. Il convoque à la conférence les puissances catholiques et les puissances protestantes ou schismatiques, les grands et les petits états. Tout le monde est invité. L'Espagne et le Portugal comme la Suède et le Danemark, les états neutres eux-mêmes, doivent être présens à la délibération. On y appelle la Belgique, et nous ne voyons pas pourquoi on n'y ferait point place à la Suisse. Nous le répétons, le dessein ne manque pas de grandeur. Est-il pratique? Pourra-t-il conduire à des résultats positifs? Ici commencent

les doutes. Le gouvernement italien, avec la sagacité qui le distingue dans l'art diplomatique, avec la légitime confiance qu'il a dans les droits de la nation qu'il représente et le sentiment juste qu'il possède du mouvement européen, a tout d'abord accepté le haut arbitrage qu'on proposait à Paris. Nous voulons espérer que par égard pour la puissance française non-seulement les petits états, mais les grands viendront au rendez-vous. L'épiscopale ou dissidente Angleterre, la luthérienne Prusse, la schismatique Russie, ne refuseront point de prendre en considération la question du pouvoir pontifical. La cour de Rome, sous l'impression même des services que le sang français vient de lui rendre, ne peut guère éviter, sur notre demande, de s'aboucher avec l'Europe et d'écouter les projets qu'on aura à présenter. En mettant les choses au mieux, il est donc permis de croire que la conférence demandée par la France se réunira sans qu'aucune des parties réclame d'avance communication du système sur lequel on sera appelé à délibérer; mais l'optimisme ne saurait aller plus loin, il ne saurait espérer que, quand on se sera réuni et qu'on se trouvera en présence des propositions pratiques mises en avant, la difficulté sera résolue par un élan général de complaisance et par un consentement unanime.

Ici apparaîtront d'abord les dissentimens d'intérêts, puis l'antagonisme des principes. De quelque bon courage que le cabinet des Tuileries soit doué, il ne peut méconnaître qu'il n'y a pas d'identité d'intérêts sur la question romaine entre les puissances réunies. Le ministère italien, dans sa circulaire du 9 novembre, vient, avec une simplicité et une dignité remarquables, de placer ses revendications sur une base inébranlable. Le général Ménabréa prouve aujourd'hui par son langage et sa conduite que les conseils de la modération sont ceux de la véritable force. Bien loin d'affaiblir l'Italie dans le sentiment de son droit, on voit par la dépêche du 9 novembre que les derniers événemens l'y ont confirmée. M. Ménabréa a posé avec gravité la question romaine. Il y puise la preuve que le but de la convention du 15 septembre a été complètement manqué. Il constate que rien n'a pu jusqu'à présent modifier l'attitude du saint-siège vis-à-vis de l'Italie. Il prend acte de ce fait si anormal que Rome donne aujourd'hui le spectacle d'un gouvernement qui, pour se maintenir, paie une armée composée d'individus de tous les pays, et se croit obligé de recourir à l'intervention étrangère. Il déclare que, si l'Italie doit être un élément d'ordre et de progrès, il est nécessaire de supprimer la cause qui la maintient dans un état permanent d'agitation, et que, pour qu'un tel but soit atteint, des arrangemens qui mettent d'accord les intérêts du saint-siège et ceux de l'Italie sont indispensables. Sauf l'Espagne, quelle est la puissance qui en ce moment pourrait s'opposer à une pareille conclusion? L'intérêt russe n'est point de servir le pouvoir pontifical, qui, en ce point animé d'un esprit de justice qu'il faut reconnaître et louer, dénonce et flétrit avec une énergie infati-

gale les persécutions dirigées contre les catholiques polonais. L'intérêt prussien n'est point de laisser l'Italie en proie à l'anarchie qu'entretient la question romaine. L'intérêt autrichien se redresse aujourd'hui contre les usurpations commises, grâce au concordat, par le pouvoir religieux sur le pouvoir civil et politique; dans l'effort qu'elle tente pour se sauver par l'établissement d'institutions intérieures libérales et modernes, la monarchie autrichienne poursuit une tâche analogue à celle de l'Italie, et ne pourrait, sans se démentir elle-même et se vouer à une inextricable confusion, prendre parti pour Rome contre les vœux de la nation italienne. Ne serait-il pas chimérique d'imaginer que l'Angleterre, qui a fait pour elle-même, il y a plus de trois siècles, ce que les Italiens veulent accomplir chez eux aujourd'hui, pût contredire la conclusion posée par M. Ménabréa? L'Angleterre est par excellence le pays de la liberté civile et religieuse; elle affecte de ne prendre aucune responsabilité dans nos désordres continentaux, entretenus par les efforts de ce qui survit chez nous d'intérêts et d'esprit contre-révolutionnaires; elle a en ce moment pour ministre des affaires étrangères l'homme d'état le plus positif, le plus exact, le plus scrupuleux de notre époque, lord Stanley, et l'on irait croire qu'elle serait capable de se prêter à un replâtrage du pouvoir temporel! On peut affirmer que la conclusion de M. Ménabréa ne rencontrera aucune contradiction qui puisse être appuyée par la majorité des puissances européennes.

Mais si les intérêts et les situations données des divers états européens sont opposés aux combinaisons dans lesquelles on chercherait des garanties de durée permanentes pour le pouvoir temporel de l'église, les principes fondamentaux de la politique française y sont encore plus contraires. La France ne serait plus rien dans le monde, si, dans des questions où la civilisation tout entière est intéressée, elle reniait les grands principes de la révolution. Or une des œuvres les plus considérables de la révolution française n'a-t-elle point été chez nous la séparation du spirituel et du temporel? La France ne s'est-elle point affranchie, elle aussi, du pouvoir temporel? Que l'on songe à ce qu'était l'organisation de l'église dans notre ancien régime. L'église y avait plusieurs des éléments principaux du pouvoir temporel. Elle formait un des trois grands ordres de l'état; elle avait la mainmorte; elle était maîtresse de l'état civil des citoyens; elle jouissait d'immunités et de privilèges judiciaires; elle avait des réunions périodiques et fréquentes. Les assemblées du clergé votaient la part qu'elles voulaient bien prendre aux charges publiques, et appelaient leur contribution du nom superbe de don gratuit. Dans les pays d'états, l'église dominait les autres ordres. Dans ses assemblées générales et dans celles des états, elle employait toute son influence politique à faire prévaloir les maximes et les pratiques d'une intolérance inhumaine et absurde. Combien de gens croyaient encore, à la veille de la révolution française, que ces odieux attributs étaient nécessaires au

maintien de la foi religieuse dans notre pays! Attaquer et anéantir ces injustes et cruelles usurpations, c'était, suivant ces esprits aveugles et ces âmes étroites, travailler à la destruction du catholicisme et du christianisme. La révolution française a eu le mérite et la gloire de mettre fin à tout cela, et les droits de la conscience religieuse ont survécu malgré les expédiens empiriques par lesquels des esprits rétrogrades se sont efforcés de ralentir et de restreindre l'œuvre révolutionnaire. Vouloir perpétuer par la force à Rome ce que nous avons détruit chez nous, ce serait abandonner les plus logiques et les plus vivaces traditions françaises. Il a toujours malheureusement existé et il existe encore parmi nous des intérêts et des systèmes d'ancien régime qui cherchent à s'acheminer par des succès au dehors aux revanches qu'ils espèrent obtenir au dedans contre la révolution. Il serait dangereux de donner à ces sectaires, par des caprices de politique accidentelle, des triomphes sérieux au dehors. En s'obstinant à conserver par la force l'existence du principal ecclésiastique, on s'exposerait à diviser la France en deux camps qui représenteraient avec une violence croissante l'antagonisme de l'ancien régime et de la révolution. Nous espérons que nous plaçons ici une cause gagnée, puisque après la circulaire de M. Ménabréa, qu'il devait connaître, le gouvernement français n'a point hésité à exprimer dans *le Moniteur* l'approbation de la conduite du cabinet italien. L'Italie ne retombera point par la faute de la France sous l'alternative cruelle à laquelle la condamnait le cri déchirant de Filicaja, répété par Byron avec une sublime énergie : « victorieuse ou vaincue, toujours l'esclave de ton ami ou de ton ennemi; »

Victor or vanquish'd, thou the slave of friend or foe!

Cette espérance nous détourne de regarder de trop près aux faits militaires dont Mentana et Monte-Rotundo ont été le théâtre. Qu'y verrions-nous? La triste nécessité du concours des troupes françaises pour battre les bandes déguenillées de Garibaldi, un hideux carnage commis pour la prétendue défense de la personne vénérée qui représente le Christ. Cependant le Christ a interdit à Pierre de le défendre par l'épée contre ceux qui l'arrêtaient pour le mener au supplice, et Pierre, malgré sa vaillance, ne se fit pas faute de renier trois fois son Seigneur la nuit suivante. Qu'y verrions-nous encore? La première expérience des fusils Chassepot annoncée par *le Moniteur* sous une forme étrange. Que le général de Failly, remplissant les devoirs de son métier, se soit cru tenu d'instruire son gouvernement de l'efficacité d'un engin de guerre qui doit être utile à la défense nationale, rien de plus naturel. Le brave général ne s'est pas avisé sans doute qu'il écrivait aussi pour le public. On apporte peu de bon goût ou une grande négligence à la rédaction du *Moniteur*.

Sur ces entrefaites, la session va commencer pour nous, et quelques

arrangemens ministériels ont été pris pour aborder la période législative et la saison des discussions. M. de La Valette quitte le ministère de l'intérieur et entre au conseil privé; il est remplacé par M. Pinard. M. Roulier abandonne son ministère intérimaire des finances et a pour successeur M. Magne. La signification de ces changemens n'est point difficile à pénétrer. Les dernières tendances de notre politique en Italie auront sans doute plu médiocrement à M. de La Valette. Comme ambassadeur à Rome et sous M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, il avait fait une campagne italienne bien différente de celle qui vient de s'engager. Il quitta cette ambassade en même temps que M. Thouvenel sortit du ministère, et lorsque fut épuisée la pression que le cabinet, suivant l'initiative d'une lettre impériale, avait exercée sur la cour de Rome, que l'on voulait rapprocher de l'Italie. Peut-être le gouvernement reconnaît-il qu'en présence des discussions qui vont s'ouvrir le ministère de l'intérieur a besoin d'être représenté devant la chambre par un orateur expérimenté. Le choix du nouveau ministre répond bien à cette nécessité. Les connaisseurs se souviennent de l'éclat des débuts de M. Pinard au parquet de Paris. M. Pinard se fit remarquer tout de suite par l'élévation de ses pensées et l'éloquence de son langage. Il était bien jeune encore, mais on pressentait en lui un homme d'avenir. Il a fourni en peu d'années la carrière professionnelle la plus distinguée. On l'avait appelé au conseil d'état l'an dernier, et on lui ouvre aujourd'hui l'arène de la politique et du pouvoir. Il est le représentant rare et on pourrait dire rarissime, comme parlent les bibliophiles, d'un homme jeune et nouveau porté au pouvoir par le mérite de ses services. Après M. Thouvenel, c'est à peu près le second exemple de ce genre fourni par le présent régime, qui s'est montré d'une stérilité si étonnante dans la production des hommes, et qui, s'il ne se hâte de se renouveler, laissera la France dans une effroyable disette de personnalités douées de la pratique des affaires et d'une autorité politique éprouvée et reconnue. A voir M. Pinard débiter dans la politique, les observateurs sympathiques de son talent eussent souhaité pour lui un meilleur milieu et des circonstances plus favorables à l'expansion et aux glorieux triomphes de l'éloquence. Comme ministre de l'intérieur, M. Pinard sera le défenseur naturel des projets de lois sur la presse et le droit de réunion. La parcimonie de ces projets gouvernementaux prépare une besogne mesquine aux orateurs officiels. Parmi les maîtres de son art, M. Pinard compte à coup sûr M. de Serres. Nous ne lui conseillons point de relire les belles harangues où, en parlant de la presse, M. de Serres nous a laissé un monument impérissable de l'honnêteté de son esprit et de la noblesse de son cœur. Ce souvenir serait décourageant quand on a à défendre un projet de loi qui eût paru draconien aux ultras de 1819.

M. Magne retourne aux finances. On peut voir avec satisfaction cet esprit lucide et correct replacé à la tête de notre administration finan-

cière. Il faudrait qu'il y apportât plus que jamais quelque chose de cette férocité que M. Thiers, avec un aimable enjouement, trouvait en lui insuffisante. Pour être bon ministre des finances, il faut aujourd'hui être doué d'une invincible force de résistance. On a dans cette matière ajourné toutes les difficultés. La ressource qui a été mise en pratique depuis seize ans a toujours été de reculer les charges sur l'avenir. Tous les cinq ans, les embarras accumulés obstruent la route, et on est dans la nécessité de faire pour les surmonter un effort héroïque. Il paraît cette fois difficile que M. Magne se puisse tirer d'affaire par autre chose qu'un emprunt. On est à l'échéance de liquidations que la plus vulgaire prudence ordonne d'accomplir, et où tout mène à la nécessité d'emprunter. Nous espérons que l'esprit net de M. Magne est à l'abri des fumées de ces emprunts onéreux et dangereux que d'étranges sectaires appellent les emprunts de la paix; mais il y a de nombreux réglemens qu'il est urgent d'accomplir. On ne peut laisser subsister la somme des découverts au chiffre indiqué par M. Rouher dans la dernière session, et qui depuis a dû infailliblement grossir, sans s'exposer de gaité de cœur aux plus graves périls. Aux désastres de l'expédition du Mexique, il serait impolitique et injuste que le gouvernement laissât survivre les conséquences de la banqueroute dont souffrent les souscripteurs des emprunts mexicains engagés sur la foi des encouragemens les plus pressans et sur l'amorce des plus séduisantes promesses. Enfin il est impossible qu'un ministre des finances sensé puisse laisser dans l'état où elle est arrivée la dette flottante de la ville de Paris, représentée dans la plus grande partie par les émissions des obligations communales du Crédit foncier. Le péril que nous signalons de ce côté depuis plusieurs mois a fini, paraît-il, par frapper le gouvernement, et on nous assure qu'une des premières mesures qui seront présentées au commencement de la session aura pour objet de régulariser la situation financière de la ville de Paris au point de vue de la légalité et de la durée de ses engagements, puisqu'il est maintenant trop tard pour en diminuer l'importance et l'étendue. M. Magne va donc se trouver aux prises avec des nécessités d'emprunts diverses et pressantes, il sera dans les premiers temps un ministre fort occupé; mais il peut rendre encore de grands et opportuns services, s'il n'est pas traversé par des événemens contraires, et s'il ne se laisse point dominer par des influences imprévoyantes et impérieuses.

L'Espagne vient de faire une perte considérable et prématurée dans la personne du maréchal O'Donnell. Certes le duc de Tetuan, qui a tenu le pouvoir pendant un temps qu'on peut regarder comme long en présence des vicissitudes ministérielles de l'Espagne, n'a point réussi à rétablir l'assiette de son pays. Cependant il avait eu le mérite de tenter à l'origine une combinaison d'heureuse apparence, l'union libérale. La pensée de rapprocher les confins de l'opinion modérée et de l'opinion progressive méritait un meilleur sort. Faut-il accuser de l'échec le peu

de consistance des principes du maréchal, ou son habileté insuffisante, ou la dissolution des mœurs politiques de l'Espagne? Quoi qu'il en soit, le maréchal O'Donnell avait toujours conservé une grande situation personnelle, qui au besoin aurait pu être encore une fois utile à son pays. L'union libérale, puisqu'elle avait échoué avec son chef, ne saurait lui survivre. Les tentatives diverses du général Prim ont eu une si triste fin que ce général ne peut plus être considéré comme le chef militaire sérieux du parti progressiste. Il semble que dans ces circonstances le cabinet actuel d'Espagne pourrait un peu élargir sa base. Ayant défendu l'ordre par des moyens redoutables, le cabinet Narvaez a réussi à le maintenir. Son ministre des finances, M. Barzanallana, a su profiter de l'amélioration politique pour parer par une marche lente, mais persévérante, aux difficultés financières. Il a réussi dans plusieurs opérations de trésorerie. Une souscription importante d'obligations domaniales, de *pagarès*, qui n'eussent pu se placer nulle part au commencement de cette année, vient d'être couverte par les capitaux espagnols. Les dettes différées et passives ont été amorties en grande partie à l'aide d'une combinaison qui a fait entrer des fonds dans le trésor espagnol. M. Barzanallana mettrait le comble en France à sa bonne renommée, s'il parvenait à faire quelque chose pour les chemins de fer espagnols, dont les titres avaient été souscrits avec tant de confiance par les capitalistes français, et qui sont en ce moment des valeurs sans revenu. Il ne se peut que la situation de ces chemins de fer soit considérée par le gouvernement comme un intérêt d'un ordre médiocre dans les affaires d'Espagne. Le ministre a également un intérêt national à presser le développement du réseau. Les deux intérêts se rencontrent donc, car les capitaux ne se présenteront point pour la construction des nouvelles lignes tant que l'Espagne se refusera à sauver de la ruine les capitaux engagés dans les anciennes. Devenu plus libre, plus indépendant, plus maître de sa conduite par le succès de son dernier emprunt, le gouvernement espagnol peut maintenant étudier avec plus de soin la situation des chemins de fer et travailler à des combinaisons qui feraient honneur à son esprit de justice, tout en étant utiles aux intérêts de l'Espagne.

Des scènes fâcheuses se sont passées récemment en Angleterre : il y a eu les terribles révélations de l'enquête sur les coalitions d'ouvriers; il y a eu ces attaques sanglantes des fenians, qui, après un procès plein d'émotion, ont appelé sur les coupables des condamnations à la peine capitale; le haut prix du pain provoque dans les districts habités par des populations malheureuses ces rassemblements tumultueux qu'excite toujours la cherté des alimens indispensables à la vie. Une chose remarquable cependant, c'est que, tout en portant une attention vigilante, soit à des répressions nécessaires, soit aux soulagemens réclamés par des misères douloureuses, les hommes d'état anglais montrent toujours dans leurs manifestations publiques la même sérénité libérale. On dirait que

la conscience politique est en Angleterre en pleine sécurité. Au dehors, la politique anglaise se tient à l'écart de toute conspiration et de toute intrigue ; à l'intérieur, elle a foi dans la bonne volonté et l'énergie des citoyens loyalement nantis des vertus et des forces de la liberté.

Voilà un peuple et un gouvernement qui sont exempts des préoccupations inquiètes et sournoises que se renvoient ailleurs les uns les autres avec une farouche humeur les peuples privés de leurs droits légitimes et les gouvernemens qui ne peuvent oublier les usurpations par eux commises sur la liberté des citoyens. Nous admirons le témoignage de cette application confiante à bien faire, de cette chaleur à reconnaître et à glorifier les heureux résultats d'une libre vie publique dans les derniers discours prononcés par M. Disraeli à Édimbourg, où on l'admettait à la bourgeoisie de cette grande cité municipale, et au banquet d'inauguration du lord-maire. Les Anglais ont le mérite d'être reconnaissans envers les hommes qui prêtent à leurs intérêts publics le concours de leurs talens et de leurs travaux. Ils multiplient en ce moment les occasions de prodiguer à M. Disraeli les témoignages de leur gratitude pour le succès de son acte de réforme. L'heureux chancelier de l'échiquier répond à ces hommages avec une chaleur cordiale. Son éloquence de bons sentimens semble grandir par l'intensité du ton et la franchise directe des déclarations. A Édimbourg, il a prononcé un discours entraînant sur la situation des classes ouvrières d'Angleterre. Il a rappelé que depuis trente-cinq ans trente mesures favorables à l'amélioration du sort des ouvriers avaient été adoptées par la chambre des communes, et que ces mesures, il les avait lui-mêmes toutes votées. Il a remercié avec émotion les auteurs de l'adresse qui lui était présentée d'avoir témoigné leur bon espoir dans l'avenir et leur foi dans la continuité du développement moral et matériel des classes laborieuses. Il a longuement parlé de l'éducation populaire, et parmi les instrumens d'instruction les plus efficaces il n'a pas craint de signaler la liberté de la presse. « Lorsque j'entends dire, s'est-il écrié, que le peuple britannique manque d'instruction et qu'il est inapte à exercer à cause de cela le droit naturel à tout Breton, le droit de suffrage, je dis que nous oublions que dans ce pays nous avons une source d'éducation qui marche sans cesse, une éducation de l'ordre le plus élevé, qui apporte les plus grandes ressources pour l'accomplissement des devoirs publics et politiques, et c'est, Dieu merci, l'influence d'une presse libre. Lorsqu'on recherche le degré d'instruction d'un peuple et qu'on met en avant les statistiques des pays continentaux et les divers degrés où l'instruction y est répandue pour opposer un parallèle désavantageux au peuple du royaume, je pense toujours que ces froids statisticiens et ces philosophes avec leurs chiffres oublient l'influence du grand pouvoir éducateur dont je viens de parler, et je me rappelle avec orgueil et avec consolation que l'Angleterre est le seul pays où la presse libre a une existence pratique et réelle. » Voilà les

idées, les sentimens, le ton du chef de ce qu'on appelle en Angleterre le parti conservateur quand il parle de la liberté de la presse. Nous attendons, pour comparer, le langage que vont tenir nos moroses pédagogues d'administration, de fisc et de juridiction correctionnelle quand ils vont marchander à la France la mesure de liberté des journaux dont leur patriotisme la croit digne. Au banquet du lord-maire, M. Disraeli a parlé vaguement de politique étrangère. Le ciel lui paraît gris, mais non chargé de nuages. Il se félicite des empressements des puissances étrangères auprès du gouvernement anglais, des demandes de concours et d'action conciliante qui lui sont adressées de toutes parts, d'une influence générale que l'Angleterre doit certainement à la résolution sage qu'elle a prise de n'assister aux intrigues et aux troubles du continent qu'en spectatrice désintéressée. L'Angleterre ne renonce point à ses traditions politiques pour seconder les injustes convoitises des autres. Elle n'a pas pris part à ce curieux concert qui s'est formé pour signifier à la Sublime-Porte qu'il lui retire son appui moral, concert où la France a l'honneur de figurer avec ses parfaites alliées la Russie, la Prusse et l'Italie. L'Angleterre et l'Autriche n'ont point voulu s'associer à ce coup porté avec une opportunité si curieuse au gouvernement ottoman. Une circulaire récente de M. de Beust contiendrait, dit-on, un passage qui serait de nature à nous rassurer sur cette démarche de notre politique. Le ministre autrichien l'attribuerait à des engagements anciens, mais n'en tirerait aucune induction contraire à l'union de la France à l'Angleterre et à l'Autriche dans la question d'Orient. Nous sommes au surplus dans la saison des dialogues diplomatiques par dépêches. On assure qu'à la circulaire de M. de Beust, où est expliquée l'attitude de réserve et de modération prise par l'Autriche, M. de Bismarck répond par un compliment sur la résignation de la cour de Vienne et l'esprit conciliant de la France, et conclut en promettant de persévérer dans la méthode adoptée par lui pour faire les affaires de l'Allemagne et de la Prusse.

Aux États-Unis, on peut s'attendre à une crise prochaine de la lutte qui existe entre le président Johnson et le parti républicain. Le congrès sera rassemblé à la fin du mois. L'incident par lequel s'ouvrira la session sera piquant et marquera la distance qui sépare l'Amérique de l'antique Europe dans les attributions du pouvoir exécutif. Aux États-Unis, ce pouvoir ne peut point renvoyer un ministre sans faire agréer ses raisons au pouvoir représentatif et législatif. M. Johnson s'est défait de l'ancien ministre de la guerre, M. Stanton, un des personnages les plus importants du parti républicain, le ministre qui a dirigé toute la préparation et la conduite des opérations militaires de l'Amérique du Nord durant les luttes civiles. M. Stanton a donc été le collaborateur le plus énergique et le plus efficace du président Lincoln. Les Américains patriotes voient en lui leur Carnot. M. Johnson sera obligé, dans les vingt premiers jours de la session, de soumettre au congrès les motifs pour les-

quels il a destiné M. Stanton. Ce choc entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ne peut tourner en Amérique qu'au détriment du premier. L'enseignement sera bon, et nous ne doutons pas que cette année la majorité du congrès, si elle ne frappe point le président d'*impeachment*, prendra des mesures énergiques pour assurer le triomphe de ses vœux dans la reconstruction du sud. M. Schugler Colfax, président de la chambre des représentans, a annoncé, dans un discours véhément prononcé à un *meeting* de New-York, la prochaine et vigoureuse reprise des hostilités par la majorité parlementaire contre le président Johnson.

La mort de M. Duchâtel devait être profondément ressentie par la société de Paris. M. Duchâtel avait des amis nombreux et fidèles qui l'accompagnaient avec un sympathique respect dans la dignité de sa retraite. Le grand rôle qu'il avait joué dans la politique ne lui avait point laissé, après les revers, cette inquiétude d'esprit et ces besoins inassouvis d'action qui ne laissent point de relâche aux hommes habitués à la vie publique, même lorsque d'insurmontables événemens les ont écartés de la scène. M. Duchâtel, une fois hors des affaires, ne prit pas la peine de démontrer qu'il n'avait point donné toute sa mesure. C'est ce quelque chose d'inachevé dans une grande carrière que M. Duchâtel portait en lui dans la dernière partie de son existence. Ce trait de la physionomie de l'ancien ministre de l'intérieur a été bien saisi par M. Guizot dans l'admirable discours qu'il a prononcé auprès du cercueil de son ami. Cette vieille et auguste tête, toujours fermement portée, répandait une noble mélancolie dans la triste scène des adieux funéraires. Le grand orateur renaissait avec ses qualités les plus parfaites dans le vigoureux octogénaire. A côté de lui étaient M. Berryer et M. Thiers. Quel triumvirat d'honneur et de talent politique! Pour ceux qui ont connu dans le temps de leurs luttes viriles ces fiers athlètes, que ce rapprochement était plein de souvenirs et de leçons! Voilà ces grands adversaires qui se sont livrés entre eux des combats si ardens et si retentissans, et la destinée des événemens, la mutuelle estime et la mutuelle admiration qu'ils professaient les uns pour les autres dans leurs difficiles controverses, l'identité de l'amour du bien public, la fidélité commune gardée aux principes libéraux après leurs revers, les réunissent dans le même acte de piété amicale. Nos anciens avaient du bon, et ils nous apprennent par d'honnêtes exemples que les opinions sincères soutenues avec franchise ne produisent point, même en se heurtant, des blessures inguérissables, et que l'amour du bien public et les convictions libérales ont une puissante et heureuse vertu d'apaisement et de réconciliation.

E. FORCADE.

L. BULOZ.

LA

CONSTITUTION

DE L'ANGLETERRE

1. *The English Constitution*, par Walter Bagehot, 1 vol. in-12; Londres. — II. *La Constitution d'Angleterre*, par Édouard Fischel, traduit par Ch. Vogel, 2 vol. in-12.

La constitution anglaise doit être comptée parmi les plus beaux produits de la civilisation. C'est elle qui inspira à un grand esprit, le philosophe de la Brède, ce jugement flatteur, que « le régime représentatif est la plus sublime invention de l'esprit humain. » Aujourd'hui que tous les peuples occidentaux, — je veux dire de l'Europe et de l'Amérique, — travaillent sans se rebuter à se faire chacun une constitution qui réponde à ses nouveaux besoins, c'est un des sujets d'étude et de méditation qui se recommandent le plus. La France, qui depuis trois quarts de siècle est en quête d'une bonne organisation politique, tirerait de grands avantages d'une connaissance approfondie de la constitution anglaise, de ses origines, des conditions sous lesquelles elle s'est enracinée, des moyens par lesquels elle s'est affermie; car, s'il est vrai que nous n'avons pas à la copier servilement, il est également vrai que son histoire raisonnée, si nous la possédions bien, éclairerait notre chemin, où souvent nous marchons à tâtons comme un voyageur égaré dans les ténèbres.

On a énormément écrit sur la constitution de l'Angleterre. Les publicistes l'interprètent sans cesse, et chez nous, depuis quelques années, M. de Persigny en a donné sur plusieurs points des

commentaires auxquels on ne peut au moins refuser le mérite de l'originalité. Elle a conquis un nombre d'illustres suffrages qu'aucune autre œuvre politique n'a pu réunir. Avant Montesquieu, elle avait eu celui de Voltaire, qui avait pu l'observer à l'aise, ayant passé à Londres deux années de la plus belle partie de sa vie. A chaque moment, on a lieu de l'étudier à un point de vue nouveau, parce que dans le mouvement même de la civilisation le point de vue auquel les hommes d'état et le public éclairé doivent se placer se modifie sans cesse de lui-même. De nos jours, elle se recommande par des résultats si considérables et si éclatans qu'il est tout naturel qu'elle excite l'envie des autres peuples.

Il y a deux siècles environ qu'après de fortes secousses la constitution anglaise revêtit une forme extérieure qui sembla définitive, mais qui ne pouvait l'être, car jamais une œuvre de ce genre n'est terminée. A partir de cette crise heureuse de 1688, elle a fonctionné d'une manière de plus en plus satisfaisante, non cependant sans offrir des imperfections et même des défauts essentiels dont le temps a effacé la majeure partie. 1688 est une date à jamais mémorable dans l'histoire. Les Anglais l'appellent *notre glorieuse révolution*; ils pourraient aussi bien dire féconde. Peu d'événemens ont au même degré projeté leur ombre tutélaire dans les profondeurs de l'avenir. Ce jour-là, le trône fut déféré à un prince éclairé, ami de la liberté, plein de résolution, mais circonspect autant que ferme dans l'accomplissement de ses desseins, qui accepta sans réserve les deux principes fondamentaux de la constitution anglaise, tels que les entendaient les chefs des whigs, ennemis résolus de son inepte et présomptueux beau-père, Jacques II, — le principe politique et le principe religieux. Par le premier, la nation dut désormais intervenir dans la gestion des affaires publiques, non-seulement à l'état consultant, mais comme un pouvoir doué de la plus grande initiative et participant au gouvernement plus que sur le pied d'égalité avec la couronne; elle eut le *self-government*. Par le second, le protestantisme, sous une forme particulièrement dénommée, l'église anglicane, devenait la religion dominante, la religion même de l'état : disposition excessive assurément; mais en même temps, et par cela même qu'on rompait avec la papauté, était

le dogme du libre examen, que toute variété du protestantisme porte dans ses flancs, et qui devait ramener le plein ascendant de la liberté dans le domaine des affaires religieuses, et enfin provoquer l'égalité entre les cultes. L'influence du libre examen s'étend même bien au-delà. Quand il est pratiqué par un peuple honnête, intelligent, énergique, il exerce sur les esprits et les caractères, sur les mœurs et les opinions, sur les sciences et leur application à l'industrie, sur la manière de travailler et de jouir des fruits du

travail, sur toute chose enfin, une action continue, indéfinie. Et ainsi avec le temps ses effets sur les individus et sur les nations deviennent incalculables. Par réaction contre les aberrations des Stuarts, l'influence du protestantisme devint en 1688 exclusive et oppressive. Le parlement vota contre le catholicisme des lois qui formaient le pendant des mesures de Louis XIV contre les protestants, et qui probablement furent inspirées par celles-ci; mais, sur le rivage septentrional du détroit, ces lois draconiennes tombèrent bientôt en désuétude ou furent révoquées. Il n'en resta que l'incapacité politique des catholiques, iniquité qui dura près d'un siècle et demi (1). Sur le terrain de la religion tout autant que sur celui de la politique, Guillaume fut, du premier jour où il s'assit sur le trône, l'adversaire inébranlable de Louis XIV, qui prétendait imposer au monde entier l'absolutisme religieux en même temps que l'absolutisme politique, dont il avait réinventé les maximes les plus offensives. Guillaume s'était donné cette mission avant d'être fait roi d'Angleterre. Il ne fut choisi par le parlement que parce qu'il s'était déclaré tel.

Il faudrait fermer les yeux à la lumière pour contester que la constitution de l'Angleterre, émanation du principe politique du *self-government* et reflet du principe religieux du libre examen, qui a fini par enfanter son produit naturel, la pleine liberté des cultes, a contribué pour la plus grande part à la formation de la puissance britannique, telle qu'elle apparaît de nos jours. Aujourd'hui l'Angleterre possède des territoires d'une très grande étendue dans toutes les parties du monde, et les occupe, non de la manière dont les Mexicains, par exemple, détenaient la Californie, en maîtres négligens et paresseux, ayant des yeux pour ne rien voir des trésors de tout genre offerts par la nature, mais bien en hommes pleins d'intelligence et d'amour du travail, fécondant tout autour d'eux, et habiles à pratiquer le précepte de la Bible : « croissez et multipliez. » Ces vastes possessions, exploitées avec savoir, persévérance et courage, se déploient en Asie, en Amérique, dans la Polynésie et même en Afrique. Un fragment détaché de cet empire compose maintenant, sur le continent américain, une nation indépendante qui par la rapidité de sa croissance étonne le monde, et semble devoir avant un siècle présenter une agglomération homogène dont la pareille n'aura pas existé. Ici encore c'est le même esprit, celui du *self-government* et de l'entière liberté des cultes, qui peut revendiquer l'honneur de la paternité.

Ce serait s'abuser beaucoup que de supposer qu'il suffise de pro-

(1) L'émancipation des catholiques est de 1829. Elle eût été votée beaucoup plus tôt sans l'obstination de George III, qui sur ce point tint en échec ses ministres et Pitt lui-même.

clamer une constitution pareille pour obtenir ailleurs des résultats semblables. C'est peu pour le progrès des nations que d'avoir sur le papier une constitution libérale et habilement pondérée. Les républiques hispano-américaines ont copié la constitution des États-Unis; toutes à peu près ont échoué, pendant que l'Union américaine avait un si éclatant succès. En France, la branche aînée des Bourbons se donna, dans ses bons jours, le programme d'imiter précisément la constitution anglaise, d'avoir une aristocratie héréditaire peuplant la chambre haute, une chambre des communes élective, un ministère responsable émanant des chambres et une royauté couverte du manteau de l'infaillibilité ou de l'irresponsabilité. L'issue de cette tentative fut malheureuse. Le roi irresponsable, qui *ne pouvait mal faire*, fut renversé du trône. La charte, au nom de laquelle la nation s'était soulevée quand elle avait vu qu'on la violait, fut mutilée. C'est qu'une constitution, pour faire la grandeur et la prospérité d'un peuple, doit être adaptée au caractère national et avoir ses racines dans les usages, les mœurs et les traditions. La constitution anglaise offre tous ces caractères profondément dessinés. Les lacunes qu'elle a présentées, les vices dont elle a été affectée à une certaine époque, étaient à l'image de la société même. Elle s'est perfectionnée dans ses dispositions organiques en suivant le progrès moral et intellectuel de la nation. Voilà pourquoi elle dure et réussit. La France ayant, dans la crise révolutionnaire de 1789 à l'an VIII, continuée par la crise guerrière de l'an VIII à 1814, secoué les traditions, les mœurs et les usages d'un régime ancien justement détesté, et n'ayant su s'en donner un nouvel assemblage parce que de telles choses ne s'improvisent pas, ses architectes politiques ont manqué d'une base sur laquelle ils pussent asseoir leur édifice. Nous avons ainsi été sur un sable mouvant.

Il y a eu aussi cette différence radicale entre l'Angleterre et la France que, depuis 1688, toutes les classes de la société anglaise et la royauté avec elles ont voulu le succès de la constitution. Le peuple, comme le prince, en acceptait les irrégularités et en supportait les abus au nom d'une sorte particulière de droit qui lui semble résulter de la coutume. En France au contraire, entre la nation et le gouvernement un accord de ce genre est loin d'avoir constamment subsisté depuis 1789. Surtout de 1814 à 1848, le défaut d'harmonie a été visible. Pendant cette période, la constitution était raisonnablement acceptable, et, si les deux parties s'y fussent prêtées, elle aurait fonctionné à l'avantage général; mais tantôt c'était le souverain qui notoirement ne l'aimait pas et ne faisait que la subir en déguisant peu son déplaisir, tantôt c'était la nation qui, méfiante envers le souverain, voulait plus de garanties. Il n'y a pas de constitution qui se puisse maintenir, si les deux

hautes parties contractantes, le gouvernement et le peuple, n'ont pas confiance l'une dans l'autre. En Angleterre, la confiance a été la situation normale; chez nous, elle a été l'exception, et c'est ce qui explique tant d'événemens, tant d'agitations incessamment renouvelées, et notre impuissance trop fréquemment éprouvée à nous retenir sur la pente glissante des révolutions.

On ne saurait contester que les questions d'origine et de race influent à un degré considérable sur la constitution qui convient à un peuple. C'est ainsi qu'il semble que pour les Orientaux il ne faille pas songer au système représentatif et au mécanisme des assemblées délibérantes, qui, pour les nations européennes et occidentales en général, ont des racines dans le passé, et sont aujourd'hui devenues des besoins impérieux et des conditions même d'existence. Mais cet élément, quel qu'en soit le poids, ne suffit point à faire pencher définitivement la balance. L'exemple des États-Unis de l'Amérique du Nord prouve que la race peut être la même sans que la constitution doive et puisse être identique. La race américaine est aujourd'hui, était surtout lors de la déclaration de l'indépendance un rejeton de l'Angleterre. Il y avait peu de temps que le jeune essaim avait quitté la ruche-mère, et même la plupart des hommes qui dirigèrent le mouvement de l'indépendance avaient reçu leur éducation dans la Grande-Bretagne. Il n'en a pas moins fallu faire une constitution différente de celle qui florissait parmi la race anglaise d'Europe. C'est que les molécules dont se compose la nation américaine étaient arrangées autrement que chez les Anglais. C'était comme une autre cristallisation. Les conditions de la propriété, de la culture et du climat étaient fort modifiées. Les relations des classes entre elles n'étaient plus les mêmes. L'élément aristocratique, si vivace, si puissant parmi les Anglais, même encore aujourd'hui, en vertu de la constitution comme en vertu des mœurs, mais bien plus prépondérant alors, se trouvait au contraire, dans la plupart des provinces anglaises de l'Amérique du Nord, oblitéré ou absorbé par l'élément démocratique. Il dut se réfugier dans la région du sud pour se faire un établissement où il vécût à l'aise. Il s'estima heureux d'être reconnu par la constitution dans cet partie du territoire où il était cantonné. Il y forma une société qui avait son charme, et se recommandait par de grandes qualités à côté des grands défauts qui la déparaient et qui dérivait d'une source unique, l'esclavage d'une population nombreuse de noirs; mais le nord de l'Union, qui représentait la démocratie, fit des progrès plus manifestes et plus rapides que le sud, parce qu'il n'avait pas au pied le boulet de l'esclavage. Malgré l'habileté consommée des hommes d'état du sud, il était écrit qu'un jour l'aristocratie conservée sous la

forme d'une suprématie absolue du blanc sur le noir serait abolie dans la république tout entière. Elle a en effet complètement disparu dans le formidable conflit de la sécession de 1861 à 1865.

Un autre exemple est fourni par la race française elle-même. La France moderne n'a pas l'esprit du gouvernement et de l'administration par soi-même (*self-government*); elle ne l'a pas dans l'état, et ne l'a même pas dans le département et dans la commune. Dans l'état les ministres, dans les départemens les préfets, dans la commune le maire, devenu ouvertement sous le deuxième empire le délégué de l'autorité supérieure, tiennent entre leurs mains tous les pouvoirs actifs. D'ailleurs le préfet obéit ponctuellement aux ministres, et le maire est plein de déférence pour le préfet dans le peu d'attributions que la centralisation ne lui a pas ravies. Ainsi celui qui observe la France aujourd'hui, je pourrais dire depuis le commencement du siècle, est porté à penser qu'elle n'est pas propre au *self-government*, qu'il lui faut un réseau de centralisation fortement tendu, des pouvoirs locaux très affaiblis, et que les grandes assemblées délibérantes, chambres des députés et des pairs ou bien corps législatif et sénat, pour ne pas aller de chute en chute, ont besoin d'être confinées dans des attributions bornées, dépouillées de toute immixtion directe dans le gouvernement proprement dit et dans l'administration. Qu'on observe cependant la même race dans les trois îles normandes séparées de nous depuis longtemps, mais essentiellement françaises encore par le langage comme par l'origine, Jersey, Guernesey, Aurigny; qu'on l'examine en Amérique dans la province du Bas-Canada, où elle est sans mélange, et qui, il y a un siècle à peine, était une colonie française. Le *self-government*, ici et là, fonctionne avec autant de régularité et réussit aussi bien que dans le comté de Lancastre et dans celui d'York.

Les deux ouvrages dont j'ai réuni les titres en tête de cette étude se ressemblent très peu, mais ils ne se contredisent pas, et on peut les considérer comme se complétant l'un l'autre. L'un, plus philosophique, est d'un Anglais pur sang qui jusqu'ici s'était donné carrière dans l'économie politique rationnelle ou appliquée, et qui maintenant se montre doué à un degré remarquable du sens politique. C'est une œuvre plus intéressante et d'un niveau plus élevé que celle où un homme d'état célèbre, lord Russell, alors jeune, traita le même sujet. Le second, plus didactique, est dû à un Allemand d'un esprit fort remarquable, qui périt à Paris, il y a quelques années, d'un accident de la rue, et qui serait devenu très probablement un publiciste des plus éminents. M. Fischel s'était proposé d'initier les Allemands, ses compatriotes, et les Européens en général au mécanisme complexe et *sui generis* du gouvernement central et local du royaume-uni. Nos deux auteurs ont également une

haute opinion de la constitution britannique; mais voici comme entre les deux livres la diversité est très prononcée.

M. Fischel a procédé suivant cette méthode patiente qui fait partie du génie allemand, et moyennant laquelle un auteur creuse son sujet jusqu'au fond en prenant une à une chaque partie l'une après l'autre, comme le mineur qui suit chacun des rameaux du filon. Il en a ainsi fait une étude analytique fort intéressante pour les lecteurs étrangers, auxquels il s'est adressé, tandis que M. Bagehot, écrivant pour ses compatriotes afin de leur signaler ce qu'il considère comme devant être désormais le caractère dominant de leur gouvernement, a pu négliger les détails que son public avait sous les yeux et connaissait bien. Ce dernier se renferme presque toujours dans les faits généraux et les questions de principe. L'exposé de M. Fischel provoque chez le lecteur cette réflexion consolante après tout et encourageante pour les autres peuples, que les avantages politiques dont jouissent les Anglais aujourd'hui par une exception unique en Europe ne leur sont pas tout d'un coup tombés du ciel; ils les ont au contraire payés chèrement et ne les ont acquis que par degrés. Ce jeu admirable de leurs institutions, qui leur assure une dose de libertés publiques bien supérieure à la nôtre et à celle de tous les Européens, c'est le fruit de longues épreuves et d'une lutte persévérante, la palme d'une victoire qui fut bien laborieuse. La liberté de la presse, le droit de réunion, la position singulièrement indépendante des tribunaux, l'absence de toute juridiction exceptionnelle, la règle d'après laquelle les accusés, assurés d'être toujours jugés par leurs pairs, c'est-à-dire avec l'intervention tutélaire du jury, non-seulement se défendent librement, mais sont traités par le juge sur son siège avec des égards qui vont jusqu'au respect, le scrupule avec lequel l'état ou les administrations locales s'abstiennent de faire une dépense quelconque qui n'aurait pas été au préalable votée par les représentans élus du contribuable, les droits individuels à l'abri de toute atteinte comme s'ils étaient dans une inexpugnable forteresse dont *l'habeas corpus* est la citadelle, tout cela leur a été contesté naguère avec une âpreté qui n'a été surpassée nulle part. Ils ont connu toutes les formes de la tyrannie, tous les dérèglemens du gouvernement personnel. Ils ont eu le despotisme des Tudors et celui des Stuarts. Après la révolution de 1688, il leur était resté bien des abus à détruire : ils n'en ont pas fini encore.

Le parlement a eu à s'affranchir d'une corruption effrontée. Même à une petite distance de notre temps, il a eu lieu de repousser quelques tentatives du gouvernement personnel. Il a eu à secouer beaucoup d'usages onéreux à la masse de la nation, dans l'administration de la justice par exemple, et même à cet égard la tâche

n'est encore qu'à moitié faite. Il a eu bien des privilèges, gros et petits, à démolir. Il a eu à assurer, en dépit de la couronne et de l'aristocratie, la sincérité et l'équité de la représentation nationale; à deux reprises, il s'y est appliqué avec succès : en 1832 sous lord Grey, en 1867 sous lord Derby et M. Disraeli, et l'œuvre n'est pas complète, quoiqu'on soit en ce moment dans une sorte de stupéfaction de ce qu'on a accompli cette année même. On trouve dans le livre de M. Fischel une masse de renseignemens montrant qu'il n'est aucune des libertés dont jouit l'Angleterre aujourd'hui qui ne lui ait été disputée avec violence, qu'elle n'ait eu à conquérir à travers des dangers, à une époque qui n'était pas celle de la barbarie, car presque en aucun cas il ne s'agit de remonter à plus de trois siècles. Une des libertés les plus indispensables et présentement les mieux acquises en Angleterre et, il n'est pas superflu de le dire, jusqu'à un certain point chez nous-mêmes, c'est assurément le droit, pour tout orateur, de dire au parlement ce qui lui paraît utile (1). Combien de fois, sous les Tudors, des orateurs qui avaient cru pouvoir parler avec franchise ont été mis à la Tour! En 1571, le garde des sceaux, Bacon, avertit les communes de ne pas se mêler d'affaires d'état, « qui ne les regardaient point, » ajoutait-il. En 1576, Pierre Wentworth fut, pour des discours d'opposition, traduit devant une commission extraordinaire du conseil privé et mis en prison. Vers le même temps, un député du nom de Morrice fut, à la poursuite de la couronne, arrêté par le sergent d'armes (officier de la chambre même des communes) et enfermé à la Tour pour avoir présenté un bill contre la juridiction du clergé. En 1593, Élisabeth répondit à l'orateur des communes qui venait la prier, comme d'habitude, de permettre à la chambre de s'expliquer avec une entière franchise, que la liberté de la parole consistait à pouvoir dire oui ou non. En 1621, le parlement ayant engagé Jacques I^{er} à intervenir contre l'Autriche et à ne pas marier son fils avec une princesse espagnole, le roi lui défendit de se mêler de choses pareilles; la chambre ayant protesté de son droit, le roi déchira la protestation et en fit jeter à la Tour les promoteurs. Ce prince ne se gênait pas pour soutenir, au nom de l'absolutisme théocratique et du droit divin des rois, que tous les privilèges du parlement étaient des faveurs révocables. Voulez-vous parler de la libre défense des accusés, des droits qui aujourd'hui leur sont reconnus en Angle-

(1) C'est cette liberté que le gouvernement prussien, en ce moment même, a l'imprudence de contester aux membres du parlement national, et qui a donné lieu au procès intenté par le gouvernement à un membre distingué de la chambre des députés, M. Twisten. De la part d'un gouvernement qui a la prétention de passer pour ami de la liberté, c'est une bévue énorme, outre que c'est un attentat contre le droit des assemblées politiques.

terre par les mœurs, des ménagemens extrêmes qui leur sont prodigués et dont le contre-pied se rencontre en d'autres pays où l'accusé est trop souvent considéré comme un gibier à atteindre? C'est encore une acquisition assez moderne. Avant 1688, il n'était pas rare de voir les avocats de la couronne et les magistrats eux-mêmes insulter les accusés. On sait quel acharnement mettait le juge Jeffreys, espèce de Fouquier-Tinville monarchique, à faire condamner les malheureux traduits devant lui, et les railleries cruelles dont il les accablait. Jeffreys, il est vrai, est demeuré un type d'infamie, à l'égal de notre Fouquier-Tinville; mais des hommes qui ont laissé une moins triste renommée, que même les historiens ont entourés de leurs éloges, se livrèrent à de déplorables écarts en ce genre. Sous Élisabeth, un des plus célèbres légistes de l'Angleterre, sir Édouard Coke, étant accusateur public, fit tomber une grêle d'injures sur la tête de l'infortuné Essex. Il n'eut pas une attitude moins odieuse contre le grand navigateur sir Walter Raleigh, un bon serviteur de la patrie, un héros. Voici un échantillon de l'éloquence de bourreau avec laquelle Coke assaillit Raleigh : « Tu es le dernier, le plus abominable des traîtres que la terre ait jamais portés. Je cherche en vain des mots pour qualifier la perversité de ta trahison. Je prouverai qu'il n'y a jamais eu dans le monde un plus affreux serpent que toi. Tu es un monstre. Tu as la face d'un Anglais, mais le cœur d'un Espagnol. Serpent venimeux, c'est exprès que je te tutoie, traître, etc... » Voilà le point de départ; on sait, par le spectacle qu'on a sous les yeux aujourd'hui, le point d'arrivée. Par quels moyens se sont opérés de si grands changemens en un laps de temps qui, dans l'histoire d'un peuple, n'a rien d'excessif?

Le talisman à l'aide duquel s'est accomplie cette sorte de miracle, c'est la résolution imperturbable avec laquelle les Anglais ont résisté au mal sans se lasser. Quand ils éprouvaient un échec, ils se disaient que la bataille était à recommencer, et il se trouvait parmi eux non-seulement de braves gens pour rentrer dans la lice, mais encore un certain public pour soutenir de ses vœux et de ses applaudissemens ces athlètes patriotes. Une institution utile fonctionne-t-elle mal, les choses ne se passent pas comme dans d'autres pays, où une opinion publique trop impressionnable change facilement de dieux, se dégoûte le lendemain de ce qu'elle avait adoré la veille et répudie un principe parce que quelques citoyens, dans l'exercice peu réfléchi de leur liberté, en auront abusé quelquefois. Les Anglais admettent que l'abus de la liberté est inséparable de l'usage, et ils en prennent leur parti, non sans le qualifier comme il le mérite, en considération des avantages que la liberté procure aux peuples qui en sont dignes. Dans les temps les plus difficiles, ils ont conservé à tous les rangs de la société un noyau d'hommes de

cœur et d'intelligence convaincus que l'avenir appartenait à la liberté, et qu'on la ferait triompher par des efforts continus. L'Anglais a la foi et, par la foi, le courage d'attendre. C'est cette fermeté en faveur du droit, cette confiance robuste en son succès définitif qui est l'origine et la cause efficiente de la conservation et du progrès de la liberté anglaise et, par la liberté, de la grande fortune politique de la nation. Que faut-il conclure de là? Devons-nous désespérer de parvenir jamais au niveau du développement des libertés publiques auquel l'Angleterre s'est élevée, et nous résigner à un régime de despotisme éclairé qui serait tempéré par les chansons et par d'autres lénitifs du même genre? Non, une telle résignation serait l'abaissement; ce serait la civilisation française donnant sa démission. Si nous le voulons bien, il n'y a pas de raison pour que nous n'arrivions pas, un peu plus tôt, un peu plus tard. Le tout est de ne pas se décourager. La force agressive, celle qui milite en faveur des abus et du despotisme, est de la même nature que le public lui-même sur lequel les abus et le despotisme doivent peser. Elle n'a ni plus ni moins de fibre ou de nerf, car elle est incarnée dans des hommes de la même race, qui ne sont pas supérieurs à leurs concitoyens. Les promoteurs ou défenseurs des abus et les suppôts du despotisme ont dans les veines le même sang que nous. Ils ont les faiblesses au moins autant que les qualités du caractère national; donc entre eux et nous la partie est égale. Pour devenir libres autant que les Anglais le sont, les Européens du continent n'ont qu'à le vouloir. Ici vouloir, c'est pouvoir; mais la volonté ne compte que si elle est continue, infatigable, et si elle est nationale, c'est-à-dire si, au lieu de subsister seulement chez quelques hommes d'élite, elle fait vibrer la fibre intime de la nation.

La constitution anglaise n'a tant vécu, elle n'est tant estimée et respectée, elle n'a fait tant de bien que parce que, sous des apparences immuables, elle est au contraire d'autant plus perfectible qu'elle repose moins sur des textes écrits. Elle est d'une remarquable élasticité qui lui permet d'admettre les forces nouvelles, de se régler sur la mobilité humaine : je parle non de cette mobilité, effet du caprice, ondoyante et bigarrée comme lui, qui change comme le nuage sous le souffle du vent, mais de cette mobilité sérieuse, empreinte de majesté parce qu'elle s'impose à elle-même des allures réfléchies, qui est régulière dans l'ensemble et mérite la dénomination imposante de progrès. Celle-ci, au lieu de faire un chaos des idées et des sentimens, les coordonne toujours en les épurant sans cesse, améliore et rend plus équitables les rapports des hommes entre eux. Je viens de dire que la constitution anglaise n'est pas un texte écrit. On peut montrer par un exemple à quel point les Anglais se passent de contrats sur le papier, et con-

sidèrent comme l'équivalent de la loi le simple usage lors même qu'il est contraire aux stipulations consignées sur le parchemin des statuts. Rien de plus essentiel dans le mécanisme politique de l'Angleterre que la publicité des débats du parlement. Supprimez cette publicité, et le gouvernement parlementaire s'éclipse à l'instant, le contrôle du pays disparaît par cela même, et on touchera bien vite au gouvernement du conseil des dix. Eh bien ! en Angleterre, aucune loi ne garantit la présence du public dans le parlement, et, les journaux étant une partie du public, aucun texte n'assure et même n'autorise leur présence à l'une ou l'autre chambre. Bien plus, la loi ou les réglemens qui en tiennent lieu prohibent en toutes lettres l'entrée des tiers dans une partie quelconque de la salle, et si un membre de la chambre des communes faisait pendant la séance formellement observer au président qu'il aperçoit le bout du nez de quelqu'un dans une des tribunes, le président ne pourrait se dispenser de faire déguerpir l'intrus. O'Connell, piqué contre le *Times*, se donna une fois le malin plaisir de faire ainsi vider les galeries afin que le *Times* ne pût rapporter la séance : c'était en 1832. Ce mauvais tour ne s'est pas répété depuis. Le parlement en bloc sait bien qu'il en serait la première victime. Le public vient régulièrement au parlement, les dames y ont une galerie, grillée il est vrai en vertu de je ne sais quelle gothique tradition, et les journaux surtout y sont représentés par des sténographes excellens dont les nôtres devraient bien prendre modèle. Il faut ajouter cependant qu'on ne comprend pas pourquoi on laisse subsister les vieilles lois et les réglemens surannés qui interdisent au public d'assister aux séances du parlement. Quand l'architecte Barry a construit le palais aujourd'hui occupé par les deux chambres, il a reçu l'ordre, qu'il a fidèlement exécuté, d'y ménager des tribunes pour le public. Il serait fort à propos que la réforme qui a été faite dans l'édifice passât dans le texte des lois.

Quand on se rend compte de l'organisation des institutions libérales dont jouit effectivement l'Angleterre et qui la placent en fait de liberté fort au-dessus des peuples du continent européen et nommément de la France, on ne voit pas que la différence provienne de ce que les principes écrits dans les constitutions ou les chartes des états continentaux soient moins libéraux que ceux de la constitution anglaise. Ils sont identiques à peu de chose près. De part et d'autre, c'est la liberté individuelle, l'égalité des citoyens devant la loi, l'assujettissement de tous à l'impôt, l'admissibilité de tous aux fonctions publiques : à plus forte raison le système représentatif avec deux chambres, le vote annuel de l'impôt par les représentans du pays, l'inviolabilité de ces représentans pendant la session législative et la pleine liberté de la tribune, de façon que

les membres de la législature ne puissent être poursuivis ni inquiétés pour les paroles qu'ils auront prononcées; un droit de suffrage étendu pour l'élection des députés; la liberté de conscience traduite par la liberté des cultes et leur égalité devant la loi; l'inamovibilité de la magistrature; la liberté du travail ou libre exercice des professions; la propriété protégée, de sorte que nul n'en puisse être dépouillé sans une juste et préalable indemnité; la liberté de la presse sous la réserve de la responsabilité des écrivains en cas de certains manquemens définis par la loi. Ces règles sont uniformes partout: elles ne sont pas en termes plus positifs dans les lois du peuple anglais que dans celles des autres peuples du continent. L'Angleterre même est ou semble être inférieure aux continentaux à quelques égards: c'est ainsi qu'elle a une église établie, possédant certains privilèges à l'exclusion des autres. De même chez elle le droit de suffrage, quoiqu'il vienne d'être fort élargi, est plus restreint que chez nous, dans la proportion de 4 à 4 ou à 5. Enfin il y a beaucoup de cas en Angleterre où le texte de la loi est muet et même offensif pour les franchises nationales, et où il a pour correctif unique la coutume, à laquelle une loi bien formulée serait préférable. Mais l'Angleterre retrouve l'avantage au point de vue de la liberté dans la manière de se servir de ces principes salutaires et dans l'organisation pratique qu'elle a su leur donner. J'en citerai deux exemples à l'occasion de deux grandes institutions publiques, la magistrature et l'armée.

Par l'organisation qui lui est propre, la magistrature anglaise est un des plus solides boulevards des libertés publiques. Elle a d'abord cette supériorité sur les magistratures du continent, qu'aucune cause ne lui reste étrangère. On ignore totalement en Angleterre la distinction entre la juridiction civile et la juridiction administrative. Ce que nous appelons les conflits n'existe pas chez les Anglais. L'administration est justiciable des tribunaux aussi bien que le plus modeste des particuliers. Aucune contestation, de quelque nature qu'elle soit, n'est dérobée par le droit anglais à la décision judiciaire; à plus forte raison les Anglais n'ont rien de pareil: l'article 75 de la constitution de l'an viii, d'après lequel il faut la permission du conseil d'état pour poursuivre un fonctionnaire ou le mettre en cause. Voilà déjà pour les citoyens des garanties considérables: mais ces garanties perdaient de leur puissance, si l'on n'assurait parfaitement l'indépendance des juges, et c'est ici que la coutume est venue, comme un génie bienfaisant, associer son autorité à celle des règles insérées dans le texte de la loi. En principe, la base de l'indépendance du juge anglais réside dans l'inamovibilité dont il est investi: toutefois il ne suffit pas, on nous l'accordera bien, en théorie pour le moins, que le juge soit ina-

movible pour qu'il soit indépendant. Il faut qu'il ait une situation dont il soit satisfait tellement qu'il en devienne inaccessible aux tentations par lesquelles un prince qui rêverait le despotisme ou un ministre désireux d'exercer l'arbitraire pourrait essayer de le gagner à ses desseins. Le sens pratique des Anglais, cette connaissance de la nature humaine qu'ils savent faire intervenir à propos dans le gouvernement, leur a inspiré des arrangements qui répondent fort heureusement à ce programme. Le juge anglais est très largement rémunéré; il l'est d'une façon qui est inconnue dans le reste de l'Europe. Les magistrats des trois cours siégeant à Westminster et statuant en appel ou directement sur toutes les causes importantes ont un traitement triple, en nombres ronds, de celui que reçoit chez nous le premier président de la cour de cassation. Notons en passant que ce n'est pas une lourde charge pour le budget : ils ne sont que cinq par cour, en tout quinze. Les présidents, appelés *chief justice* ou *chief baron*, sont plus rétribués encore; mais ce n'est pas tout : les juges des tribunaux des villes et des comtés, qui connaissent d'un certain nombre de causes en première instance au moins pourraient être séduits par des promesses d'avancement. Pour couper court à cet inconvénient possible, l'usage s'est établi que les membres des trois cours de Westminster ne fussent jamais choisis dans les tribunaux inférieurs. C'est une coutume suivie à l'égal d'une loi de les prendre parmi les illustrations du barreau. Tous les partis sont d'accord sur ce point, que ces hautes fonctions de judicature soient exclusivement conférées à des avocats de réputation et parfaitement honorables. Un des auteurs qui font le plus d'autorité au sujet de la constitution d'Angleterre, Hallam, se plaçant à un point de vue théorique, a dit que, même avec ces précautions, les juges n'étaient pas encore entièrement soustraits à l'influence de la couronne, et que l'espoir d'une promotion à l'emploi de *chief justice* ou de *chief baron*, ou de lord-chancelier, pouvait devenir une séduction capable de corrompre même le cœur d'un juge anglais, d'autant, ajoute-t-il, que déjà l'âge et le tempérament conservateur des magistrats les font pencher naturellement du côté du pouvoir. Et lord Brougham, admettant la justesse de l'observation, a proposé dans un écrit sur la constitution qu'il fût statué par la loi que d'un juge des trois cours on ne pourrait faire un président; mais dans l'état des mœurs de la Grande-Bretagne ce serait un raffinement de garantie, et en fait l'état actuel des choses fonctionne à la satisfaction des esprits même les plus ombrageux. Une magistrature ainsi constituée est, pour les divers droits des citoyens, et très spécialement pour la liberté individuelle ou *habeas corpus*, une protection des plus efficaces.

C'est un axiome parmi les publicistes qu'une armée permanente

nombreuse est un des plus grands périls auxquels puisse être exposée la liberté des peuples. C'est en effet un instrument qui semble devoir inévitablement rendre vaines toutes les résistances, dans le cas où le chef de l'état entendrait gouverner au mépris de la constitution et des lois. Le principe n'est-il pas posé partout que les baïonnettes ne doivent pas être intelligentes, c'est-à-dire que dans l'armée l'obéissance doit être passive? Il est de règle également que, pour assurer l'obéissance du soldat et maintenir la discipline dans l'armée, les militaires doivent être soumis à un code pénal particulier et fort sévère, à des formes particulières de procédure qui soient très expéditives, dans tous les cas possibles de désobéissance. Vouloir que le soldat soit parfaitement discipliné, docile à ses chefs, passible à cet effet de peines exceptionnellement sévères et que pourtant l'armée ne soit pas une menace pour les libertés publiques, semble un problème insoluble. Les Anglais pourtant l'ont résolu.

Une première précaution est de réduire au moindre nombre possible l'armée régulière, je parle de l'armée de terre. Encore a-t-on soin de la disséminer dans les colonies et les possessions en dehors de la Grande-Bretagne et même de l'Irlande, comme Gibraltar et Malte. Ensuite l'armée ne peut être employée à l'intérieur, même en cas de désordre flagrant, que sur la demande des autorités civiles, et celles-ci sont personnellement responsables de toute réquisition pareille. Bien plus, le soldat, même requis, est responsable de sa propre intervention, et peut être puni, s'il y a eu de son fait transgression de la loi. Il est soumis, après comme avant son enrôlement, à la loi civile, quoiqu'il doive obéissance à la loi militaire, et responsable, par-devant les tribunaux civils, de ses actes envers les citoyens. Tout soldat recevant un ordre illégal, comme serait celui de faire feu sur un attroupement sans avoir été attaqué lui-même, ou avant la lecture du *riot-act* (ce qui revient à dire avant les sommations), sait qu'en conséquence de cette responsabilité il serait pendu, s'il obéissait.

En désobéissant à son supérieur en pareil cas, il ne s'exposerait guère, parce qu'il y a app' des tribunaux militaires aux cours de justice du royaume, et celles-ci casseraient alors l'arrêt prononcé contre le soldat désobéissant. L'histoire d'Angleterre mentionne au contraire des cas où les militaires ont dû au moins subir une instruction criminelle pour un acte d'intervention illégale. En 1768, lors des troubles auxquels donna lieu le démagogue Wilkes, un citoyen anglais, nommé Allen, fut tué par la force armée. Le jury du coroner rendit un verdict d'accusation contre le soldat Donald Maclean et l'enseigne Murray. En 1852, pendant les élections qui avaient lieu en Irlande, un détachement de soldats servant d'escorte aux

électeurs ayant été attaqué par la foule à l'entrée du village de Six-Miles-Bridge, fut contraint de faire feu pour se défendre. Six personnes furent tuées par la décharge, d'autres furent blessées. Le jury du coroner lança un verdict d'homicide volontaire contre huit soldats acteurs dans la bagarre. Ce verdict, notoirement inspiré par la haine, fut en vain déféré à la cour du banc de la reine (une des trois de Westminster, la première); la cour le maintint. Heureusement pour les soldats, le grand jury des assises du comté de Clare (1) rejeta le bill d'accusation.

Avec de telles précautions, les libertés publiques n'ont cependant pas paru suffisamment garanties. On en a imaginé depuis longtemps déjà une autre dont l'efficacité est grande, c'est le vote annuel du *mutiny bill*, c'est-à-dire de la loi qui établit et maintient la discipline de l'armée. Si le *mutiny bill* n'existait pas, le soldat qui aurait négligé ses devoirs ou manqué à la discipline ne serait justiciable que des tribunaux ordinaires, qui lui appliqueraient purement et simplement les peines portées par la loi commune pour les faits de ce genre accomplis dans la vie civile, c'est à dire que, dans la plupart des cas, il n'y aurait pas de peine du tout. Une sentinelle qui se serait endormie à son poste, et qui, avec le *mutiny bill*, est passible de la peine de mort, ne serait atteinte d'aucune punition, attendu qu'il n'est interdit à personne, les constables et les gardes de nuit exceptés, de se livrer la nuit au sommeil. Le soldat qui aurait frappé son colonel, et qui, en vertu du *mutiny bill*, serait inmanquablement fusillé, ne pourrait être condamné que comme le simple prévenu de voies de fait. La désertion en temps de paix serait traitée comme une simple rupture d'engagement. En ayant soin de ne voter que pour le délai d'un an le *mutiny bill*, le parlement met les choses dans un état tel que l'armée se débanderait d'elle-même, si l'on était en présence d'un gouvernement qui se proposât de la faire servir à la violation de la constitution. Une fois l'année révolue, il serait impossible d'y maintenir une discipline quelconque.

Il y a d'autres arrangemens encore, et ceux-là ne sont pas les moins utiles, qui couvrent la nation contre tout danger politique de la part de l'armée. Par la composition de son corps d'officiers, il est impossible que l'armée anglaise se comporte à la façon des prétoriens, et ici on a l'exemple d'un fait qui semble un abus, qui, envisagé isolément et en lui-même, en a le caractère, mais qui par ses rapports avec d'autres faits tourne positivement et puissamment au bien du pays. Lorsqu'on examine en lui-même l'usage établi en Angleterre d'après lequel les grades de l'armée s'achètent, il est

(1) On sait que ce grand jury, formé de simples citoyens, remplit les fonctions confiées chez nous à la chambre des mises en accusation.

impossible de n'y pas trouver quelque chose de choquant pour la raison et de blessant pour le principe d'égalité, et pourtant l'observateur philosophe le plus attaché aux principes aura grande peine à blâmer cette coutume, s'il considère que, pratiquée comme elle l'est en Angleterre, elle sert d'abri aux libertés publiques. En Angleterre, les grades de l'armée sont acquis par des jeunes gens des familles les plus honorables du pays qui, après avoir reçu une grande éducation, une éducation libérale dans le meilleur sens du mot, aux universités de Cambridge, d'Oxford ou de Dublin, se font du service militaire une carrière. Ils sont tous fermement attachés à la constitution, tous dévoués aux idées libérales. Ils sont d'ailleurs dans une position de fortune indépendante. Avec de tels officiers, fils ou frères ou tout au moins amis intimes de quelqu'un des membres du parlement, l'armée anglaise, dont les soldats cependant se recrutent à prix d'argent ailleurs que dans l'élite des classes populaires, n'est à aucun degré un danger pour la sécurité et l'indépendance du parlement et pour les libertés nationales.

Il est permis de rattacher aux précautions contre une tentative prétorienne, contre laquelle sont d'ailleurs toutes les probabilités, la faveur qu'a rencontrée dans le public la formation des corps nombreux de volontaires depuis une dizaine d'années. Le motif avoué ou le prétexte fut la crainte d'une invasion française, au danger de laquelle parut croire une partie de l'aristocratie, avec lord Palmerston, qui s'y rallia par calcul. C'est une organisation complète aujourd'hui, sous la direction des classes éclairées, où sont pris les officiers. L'Angleterre a désormais dans ses volontaires, formés en corps indépendans du gouvernement, une garde nationale qui protégerait ses libertés à l'intérieur, si elles venaient à être compromises. Les volontaires seraient au besoin l'armée de la liberté. En outre ils dispensent la Grande-Bretagne d'avoir une nombreuse armée soldée, épouvantail des libéraux puritains.

Un des sujets les plus intéressans à observer en ce moment en Angleterre est le changement qui s'est produit dans la balance des pouvoirs par la répartition de l'influence non-seulement entre la nation et le prince, mais entre les diverses classes de la société. La constitution anglaise, avons-nous dit, est progressive. Les rouages qui la composent, et qui semblent disposés toujours dans le même ordre, comportent des combinaisons fort différentes. L'observateur superficiel qui les regarde jouer peut se faire l'illusion que c'est encore la machine qui fonctionnait sous Guillaume III, sous la reine Anne, sous Walpole et sous George III, ou même jusqu'à un certain point à une époque plus ancienne que la révolution de 1688. En réalité, il n'en est pas ainsi. Le grand ressort n'est plus où il était naguère.

L'effet de la révolution de 1688 avait été de consacrer l'omnipotence du parlement au détriment de la prérogative de la royauté, qui, dans la personne des Stuarts, avait affecté le pouvoir suprême et s'était targuée de régner en vertu du droit divin. L'Angleterre prit alors une direction opposée à celle des autres monarchies européennes. Parmi celles-ci, toutes celles qui comptaient étaient des états catholiques : c'était la France, l'Autriche et l'Espagne. Le droit divin s'y était affirmé, vers ce temps-là, avec une raideur et une intolérance sans égales. Les princes s'y regardaient comme des demi-dieux et voulaient être traités comme tels. La liberté politique y était représentée comme un sacrilège et une rébellion. Les souverains avaient promulgué les doctrines que récemment nous avons vues dans le *syllabus*, car il est à remarquer que sous le rapport politique le *syllabus* n'est que le rappel des théories politiques officielles qui florissaient dans les conseils des principaux gouvernemens continentaux de l'Europe au xvii^e siècle et qui continuèrent leur domination funeste jusqu'à ce que la révolution française en interrompît le cours. La révolution de 1688 fut donc un déplacement du pouvoir, au rebours de ce qui se passait dans les grandes monarchies du continent, déplacement avantageux pour l'Angleterre, tandis que l'organisation politique consolidée dans le xvii^e siècle chez les grandes nations du continent fut, de la part des princes, une usurpation fatale. Sous les rois de la maison de Hanovre, qui étaient des étrangers hors d'état de parler la langue de leurs sujets et ayant besoin de l'appui des personnages importans du parlement pour se soutenir, la subordination effective de la royauté se poursuivit tout naturellement. Cependant l'influence de la nation anglaise proprement dite sur la marche des affaires publiques était fort restreinte à cette époque. L'aristocratie dominait. Par les bourgs pourris, par son patronage et par d'autres moyens indirects et très variés, la chambre des pairs disposait de l'autre branche du parlement, la chambre des communes. Cet état de choses a subsisté jusqu'à la réforme parlementaire de 1832, qui fit passer une notable partie du pouvoir à la population des villes, devenues si importantes par leurs manufactures toujours croissantes ainsi que par leur population et leur richesse, dont le progrès avait suivi celui de la fabrication. C'est alors qu'a commencé, pour se continuer plus tard, un autre déplacement, celui-ci au profit de la bourgeoisie et des artisans, personnifiés dans la chambre des communes.

Sous l'empire de diverses circonstances accidentelles, la royauté, tant diminuée avec les deux premiers George et même sous Guillaume d'Orange, était redevenue puissante, trop puissante sous George III, du temps où ce prince jouissait de ce qu'on appelait

sa raison, chose en lui peu raisonnable; elle a constamment perdu du terrain depuis le rétablissement de la paix en 1815. La royauté a les mêmes respects, les mêmes guirlandes, obtient les mêmes génuflexions; elle n'en est pas moins éclipsée. Mais tandis que jusqu'à la réforme parlementaire de 1832 c'était, comme immédiatement après la révolution de 1688, au profit de l'aristocratie, présentement tous les pouvoirs sont primés par la chambre bourgeoise et populaire, chambre élective qui peut tout, jusqu'à ce que la volonté du chef du cabinet l'oblige à faire renouveler son mandat et son prestige par les électeurs, organes eux-mêmes de l'opinion publique. Celle-ci est une puissance dont le dépositaire est innomé, et dont on peut dire cependant que quiconque exerce de l'autorité par son caractère, ses lumières ou sa position, en possède une part, quels que soient sa naissance, sa fortune et son rang. L'opinion publique est donc le véritable souverain, en ce sens que par son action sur la chambre des communes elle indique les hommes auxquels le pouvoir doit être confié et les mesures qui doivent être prises.

Un des traits par lesquels la constitution anglaise se distingue des types qui se reproduisent le plus aujourd'hui dans les états organisés de toutes parts sur la base constitutionnelle, c'est l'existence d'une chambre héréditaire, dont le nom légal est chambre des pairs, mais qui est appelée le plus souvent chambre des seigneurs (*lords*). Cette reconnaissance du principe héréditaire semble une atteinte aux lois de l'égalité civile et politique; mais par un concours d'arrangemens imaginés par la sagesse nationale aidée de l'expérience, grâce pareillement au patriotisme des membres de l'aristocratie, ce privilège attentatoire au droit commun a été interprété et mis en pratique de telle sorte que la blessure faite à l'égalité va peu au-delà de l'épiderme. L'institution, au lieu de tourner au monopole d'une caste, a ordinairement l'effet de protéger la nation tout entière contre des abus ou des écarts. Elle empêche l'ascendant des personnes dont l'unique ou le principal mérite serait de s'être enrichies, et en cela elle contribue à maintenir élevé le niveau intellectuel et moral de la nation; tout au moins elle l'empêche de s'abaisser sous le faste et l'orgueil des parvenus de l'opulence. Par des dispositions qui lui sont propres, l'aristocratie anglaise se différencie des aristocraties qui ont existé sur le continent et dont la descendance s'y conserve avec une auréole bien affaiblie et toujours décroissante. De ces dispositions, la plus essentielle consiste en ce que l'aristocratie anglaise n'est point exclusive. Quoique en Angleterre on parle sans cesse de la noblesse (*nobility*), il n'y existe pourtant pas un corps de nobles ayant des droits particuliers et exempts de certains devoirs. Pour les devoirs et les droits, la na-

tion est parfaitement une. La chambre des pairs d'Angleterre a si peu l'esprit d'exclusion que les nouveaux membres, fussent-ils fils d'un artisan ou d'un laboureur, y sont aussitôt sur le même pied que les anciens, traités en égaux par ceux-ci. On sait que dans les noblesses du continent le nombre des quartiers établissait des distinctions profondes, et que chez nous par exemple la noblesse d'épée affectait de dédaigner la noblesse de robe. Une autre particularité de l'aristocratie anglaise, et celle-ci de grande portée aussi, c'est que ses descendans ne conservent dans leurs noms rien qui les tranche du reste de la nation, comme le ferait un titre ou une simple particule, le *de* des Français, le *von* des Allemands, le *van* des Hollandais. Les fils d'un membre de la chambre des pairs ne sont autorisés par aucune loi à s'attribuer un titre nobiliaire. L'usage a toléré qu'à la première génération un titre de ce genre leur soit accordé lorsque le rang du père est élevé, et même cette distinction, toute nominale et de pure courtoisie, n'existe pas pour les pairs les plus nombreux, ceux dont le titre est la baronnie. D'ailleurs à la seconde génération tout le monde rentre dans le flot populaire. Le petit-fils du duc de Norfolk, ou de Bedford, ou de Devonshire, s'il n'est l'aîné ou le fils de l'aîné, s'appelle M. Howard, M. Russell ou M. Cavendish. A ce compte, chez nous toute la descendance d'un duc de Montmorency, à partir de la troisième génération et sauf l'aîné, s'appellerait M. Bouchard tout court : on sait que c'est le nom patronymique de cette famille, dont la noblesse est si ancienne, et si je la choisis pour exemple, c'est parce qu'elle est illustre entre toutes. En France, où la noblesse a été abolie deux fois, où la qualité de prince, de duc, comte ou baron ne confère aucune attribution politique et ne donne le droit de siéger dans aucun corps, pas même dans un conseil municipal de village; chez nous, où le sénat, qualifié par la constitution de premier corps de l'état, se compose en très grande partie de simples roturiers ou d'hommes qui l'étaient hier, il reste aux personnes d'origine noble ou supposée telle une dénomination qui les range tout à fait à part et semble en former une caste privilégiée. Ainsi, en supposant qu'un duc eût cinq ou six enfans mâles et que chacun d'eux procréât dans la même proportion, on verrait au bout de quelques générations des centaines, peut-être des milliers de gens titrés portant le même nom, avec la seule variante que les uns seraient marquis, les autres comtes, ceux-ci vicomtes, ceux-là barons, et d'autres je ne sais quoi plus. Les moins bien partagés auraient la particule. La mode s'est même établie parmi nous que, du vivant du père, les fils portent le même titre que lui. A coup sûr, dans l'état présent de nos mœurs, ce qui résulte chez nous de ces usages plus ou moins légaux n'est pas l'établissement d'une caste, c'est

tout au plus si on peut dire que c'en est l'ombre; mais les Anglais n'ont même pas l'ombre.

En Angleterre, la chambre des pairs, qui, dans l'origine, réunissait de grands pouvoirs, qui nommait, par des détours qu'on prenait peu la peine de dissimuler, une partie de la chambre des communes, n'est plus aujourd'hui, dans la conduite générale des affaires, qu'un pouvoir secondaire. Elle a pourtant une grande influence, mais c'est sous l'agrément de l'opinion. Elle n'a pas cessé d'exercer dans les relations sociales une préséance qui est étrange aux yeux d'un Français : ainsi le fils aîné d'un lord sans illustration, jeune homme obscur lui-même, aura le pas sur un homme d'état des plus considérables et des plus éprouvés qui sera, en dehors de la pairie, un Robert Peel, un Cobden, un Gladstone; mais cette satisfaction donnée à la vanité des lords ne doit être prise que pour une politesse, réminiscence des mœurs féodales du même genre que les formules d'humilité envers la royauté. On peut douter que la mode en aille bien loin encore. Il y a peu de mois, le premier ministre, lord Derby, alors que la chambre des pairs avait à se prononcer sur la dernière édition du bill de réforme adopté par la chambre des communes, et qu'il s'agissait d'une conférence entre deux commissions émanées chacune d'une des chambres, faisait remarquer qu'une réunion de ce genre était rendue plus que difficile par la règle qui prescrit que les *commoners* délégués s'y tiennent debout et découverts, tandis que les pairs sont assis et le chapeau sur la tête. La chambre des communes aujourd'hui ne se prêterait pas à tant de soumission.

L'esprit d'égalité a pu, chez les Anglais, supporter des habitudes de ce genre. Il ne tolérerait pas des ambitions plus positives. Je pourrais rappeler ici l'émotion que causa en 1862, pendant l'exposition universelle, la prétention élevée par un membre de la chambre des pairs, un duc. Le noble personnage entendait que sur le quai nouvellement autorisé par le parlement le long de la Tamise, au-dessous du palais du parlement et de Westminster, quai de cent pieds de large, il fût interdit aux voitures de passer au droit de son parc. Seuls, les piétons ou les cavaliers y auraient été admis. Le comité de la chambre des communes chargé d'examiner la question avait été circonvenu, et avait la faiblesse de conclure en faveur du duc. Le premier ministre, lord Palmerston, était visiblement dans le même sens; mais, même avec de tels appuis et sous de tels auspices, une exigence aussi inconsidérée ne pouvait réussir. Quand on connut ce qui se tramait au parlement, ce fut de la part de la masse du public un cri de colère. La presse fut à peu près unanime. Le *Times* eut des articles foudroyans, le *Punch* des épigrammes acérées et de vives caricatures. La majorité de la chambre

des communes fit son devoir. L'impertinent projet fut traité comme il le méritait : on le balaya par une série de votes.

Ce qui n'est pas moins pratique, il ne vient à l'idée d'aucun des membres de la chambre des lords de réclamer rien qui ressemble à l'immunité devant l'impôt. Quand l'heure d'une réforme a sonné et que l'opinion publique la réclame avec force, la chambre des lords se décide à l'accomplir de ses mains, alors même que les intérêts de ses membres devraient en souffrir, ou que les idées de sa majorité en seraient fortement contrariées. En 1832, alors qu'il s'agissait de la première réforme électorale qui devait diminuer dans une forte proportion son influence sur la composition de la chambre des communes, la chambre des lords sut se résigner, elle vota la loi. Il fallut beaucoup l'en solliciter, l'en conjurer; mais elle vota. De même, en 1846, lorsqu'il fut question de modifier profondément l'ancienne législation douanière sur les céréales, qu'elle avait lieu de croire très favorable à ses intérêts pécuniaires, elle sut faire le sacrifice. On a dit, et M. Bagehot n'est pas éloigné de le penser, que cette double conversion avait été entièrement l'œuvre personnelle du duc de Wellington, qui, sans être, dans son for intérieur, plus partisan des deux lois que les autres pairs, céda par respect pour la couronne, qui avait manifesté sa volonté, et en se prononçant entraîna l'assentiment de la majorité. Il est à croire en effet que la résignation de la chambre des lords est dans les deux occasions venue par cette voie; mais au fond il y a de grandes ressources dans l'esprit patriotique de cette chambre, et on est toujours autorisé à penser que dans les circonstances graves ce mobile la dirigera, nonobstant ses intérêts propres. Aujourd'hui qu'elle n'a plus dans son sein personne qui y jouisse d'une autorité comparable à celle de Wellington, elle n'en a pas moins voté, l'été dernier, une seconde loi de réforme qui est autrement radicale que la première, celle de 1832. Dans un premier mouvement de dépit, elle avait adopté un amendement qui restreignait notablement les changemens résolus par la chambre des communes; mais peu de jours après elle s'est ravisée, et le vote imprudent a été effacé par une nouvelle délibération. La chambre des pairs d'Angleterre sait très bien qu'elle ne forme point un état dans l'état, qu'il ne lui est pas possible de se séparer de la masse de la nation. Ce sentiment qu'elle éprouve fortement aujourd'hui n'est pas une nouveauté chez elle; elle a toujours eu à cœur de montrer qu'elle faisait un même corps avec toutes les autres classes. En cela, les autres aristocraties, celles du continent, lui ont été absolument inférieures. L'aristocratie française, entre autres, s'indignait à l'idée que les roturiers fussent de la même pâte qu'elle, et elle a succombé par son obstination à séparer sa cause et ses droits de la cause et des droits du

tiers-état. A force de vouloir faire bande à part, elle a de ses mains préparé l'arrêt qu'à la fin Sieyès formula aux acclamations du public : le tiers-état doit être tout.

Et pourtant, telle est de nos jours la force du courant égalitaire, que le privilège en vertu duquel quelques personnes sont investies de la puissance législative par droit d'hérédité cause, en Angleterre, de l'hésitation à ceux qui le défendent. Vainement ils se font à eux-mêmes, comme pour s'encourager, cette observation, qu'une sorte de puissance occulte restreint sans cesse les effets du privilège héréditaire, que la mort frappe à coups redoublés sur les privilégiés de manière à faire disparaître non-seulement les individus, mais les familles, si bien que, pour maintenir le nombre de la pairie, il faut y appeler sans cesse de nouveaux membres puisés dans les sommités intellectuelles du pays, parmi les hommes de talent ou les serviteurs éprouvés de la patrie. On trouve que ce n'est pas assez. M. Bagehot, en cela organe d'un grand nombre d'Anglais éclairés, est d'avis qu'il faut faire à l'aristocratie moderne, celle de l'intelligence et des services, une part plus large encore. C'est en ce sens qu'il conseille, comme une innovation dont le moment est venu, de placer à côté des pairs héréditaires, dans la chambre des lords, des pairs à vie. Le gouvernement lui-même a voulu entrer dans cette voie, il l'a tenté du temps de lord Palmerston. La chambre des pairs, ainsi qu'il lui arrive presque toujours quand une réforme se présente pour la première fois, manifesta sa répugnance, et le gouvernement ne crut pas devoir insister; mais l'idée a été lancée, elle a fait son chemin. Dans ces derniers temps, elle a été reproduite par les journaux les plus accrédités, et il est vraisemblable qu'elle triomphera. De même a sonné l'heure suprême du privilège exorbitant qu'a possédé jusqu'ici la pairie anglaise de voter par procuration. S'il a quelque commodité pour les membres paresseux ou indifférens, il était devenu blessant pour le public, et il nuisait à l'éclat et à l'autorité des délibérations de la chambre. Cette année, par une modification de son règlement, elle l'a affaibli à ce point que c'est le supprimer.

Aux yeux de M. Bagehot, quelque importance que possède la chambre des communes, quelle qu'en soit l'influence, ce n'est pas l'étendue de ses attributions qui donne à la constitution anglaise son caractère. Le propre de cette constitution, ce qui la distingue autant du système américain que du système français de 1852, c'est que le pouvoir réside effectivement dans un corps nommé le cabinet, placé lui-même sous l'autorité d'un homme, d'un seul, *le premier*. Ce corps représente avec son chef une unité, un tout, une pensée unique. M. Bagehot cite à ce sujet un mot de lord Melbourne, qui, un jour que le cabinet discutait une question épineuse, dit à ses

collègues : « Ce que nous devons penser, je ne le sais pas; tout ce que je sais, c'est que tous nous devons penser la même chose. » Le cabinet est l'émanation de la chambre des communes, le plus souvent imposé par elle à la royauté. Il a toute la responsabilité du pouvoir, car la royauté est en droit et en fait affranchie du fardeau et de la responsabilité des actes accomplis en son propre nom. Comme le remarque M. Bagehot, le roi peut être un méchant homme, un idiot ou un fou, la machine constitutionnelle n'en marchera pas moins. Le cas ne s'est-il pas présenté sous George III, qui pendant de longues années a été interdit, et pendant plusieurs autres aurait dû l'être? A côté du roi, chef immuable de l'état, il y a un autre chef qui est amovible, mais qui possède, tant qu'il est en office, l'autorité du maire du palais sous les anciens rois de France. Vis-à-vis de la royauté, tout en se proclamant son serviteur et en s'inclinant officiellement devant elle, il exerce sur elle une puissance qui touche quelquefois au despotisme : ainsi les titulaires des places de cour changent avec le cabinet quand le premier ministre le juge opportun; le maître de la garde-robe, le grand-écuyer et les dames d'honneur de la reine l'ont appris à leurs dépens. On a cité ces jours-ci, dans la polémique courante, un trait fort significatif en effet pour montrer à quel point le premier ministre en exercice fait sentir sa volonté au roi d'Angleterre et lui règle sa conduite. Je veux parler de la notification que Canning fit adresser par l'ambassadeur d'Autriche à Londres au prince de Metternich, qui avait exprimé l'intention de faire en personne une démarche près de George IV afin de le retenir dans la sainte-alliance. Le prince fut averti que s'il venait à Londres, il ne verrait pas le roi d'Angleterre autrement qu'en présence du premier ministre. George IV n'eut même pas la pensée de résister à Canning qui disposait ainsi de lui. Le cabinet ou le premier ministre dépend en réalité de la chambre des communes et non du roi; mais la chambre des communes dépend de lui à son tour dans une certaine mesure, puisqu'il peut la dissoudre et la renvoyer devant les électeurs. Il est vrai que, si ceux-ci se prononcent pour la chambre dissoute en en réalisant la majorité, le cabinet s'en va immédiatement. C'est, on le voit, une machine savante, agencée de manière à être solide et flexible tout à la fois. Le dernier mot appartient au corps électoral, représentant légal de l'opinion publique.

Cet ascendant de l'opinion publique n'est pas particulier à l'Angleterre : il est le propre des états qui jouissent réellement du régime constitutionnel. C'est leur sauvegarde ou leur péril, selon que l'opinion y est dans la bonne voie ou dans la mauvaise, ce qui revient à dire selon que les caractères y sont ou n'y sont pas honnêtes, selon que les lumières y sont répandues ou y manquent.

Prenez un quelconque de ces états, supposez-y une opinion publique vacillante ou molle; le pouvoir ira d'hésitation en hésitation, ballotté au gré des vents; un souverain ambitieux ou entreprenant aura peu de peine à substituer son autorité à celle du parlement. Supposez-la vicieuse, lâche ou corrompue : le gouvernement sera sans contrôle sérieux; mais il cédera au torrent de la corruption : les intrigans se disputeront le pouvoir, et à la fin Tibère ou Séjan sera le maître. Supposez-la éclairée, vigilante et résolue, les ministres devront marcher droit sous peine d'être renversés, et ces renversemens se feront sans offrir aucun des caractères des révolutions; l'empire appartiendra à la loi et à la liberté; mais pour qu'il en soit ainsi, il faut à l'opinion ces précieuses qualités : les lumières, la vigilance, la fermeté.

En Amérique, le mécanisme est moins élastique qu'en Angleterre, et les chances d'un froissement entre les différens pouvoirs constitués sont bien plus grandes. Le président nomme les ministres, mais ceux-ci, quelque talent qu'ils aient, ne sont que les agens irresponsables du premier magistrat; ils n'ont pas besoin d'être agréables au congrès, ils n'ont aucune action sur lui, aucun rapport avec lui. Le président lui-même peut différer d'avis avec les deux chambres; cela s'est vu souvent, c'est le cas aujourd'hui, par exemple, où entre lui et le congrès il y a guerre ouverte, presque une guerre à mort. La contestation alors n'a pas de dénoûment légal, pas même devant l'opinion publique, puisque le président n'a pas la faculté de dissoudre le congrès. C'est donc un système d'une grande rigidité et d'un maniement difficile pour peu que les passions s'en mêlent; chacun tire de son côté et l'on se contrarie tant qu'on peut, jusqu'à ce qu'il plaise au congrès de mettre le président en accusation, ressource tellement extrême qu'on ne peut guère dire que ce soit une issue. Aussi n'a-t-elle jamais été employée effectivement. C'est une des raisons pour lesquelles les hommes éminens qui firent la constitution voulurent que la chambre populaire du congrès, celle qui est la plus accessible aux passions, la chambre des représentans, n'eût que deux ans de durée; mais l'expédient, tout en étant utile, reste encore insuffisant.

Dans la constitution française de 1852, les chances d'un conflit sont moindres que dans la constitution des États-Unis. Le pouvoir réside effectivement non dans les mains d'un chef du cabinet, mais dans celles de l'empereur, qui peut changer les ministres à son gré. Primitivement les ministres n'avaient aucun besoin de plaire au corps législatif, puisqu'ils ne paraissaient jamais devant lui. Aujourd'hui, ils y viennent presque tous officiellement, mais ils n'émanent pas de lui, ils ne peuvent en être membres, ils ne sont pas ses hommes, et il est presque impossible qu'ils soient désignés par

lui. Le différend, s'il éclatait entre la couronne et le corps législatif, se viderait par-devant les électeurs, au tribunal de l'opinion publique, par le moyen d'une dissolution de la chambre des députés; mais alors le chef de l'état serait personnellement en scène, et c'est un inconvénient dont il est impossible de méconnaître la gravité. A cet égard, on peut faire l'observation que la tentative d'introduire en France le système qui dégage le souverain de toute responsabilité et rejette celle-ci sur les épaules des ministres n'a eu aucun succès pratique. De quoi a servi aux rois Charles X et Louis-Philippe d'avoir été irresponsables, aux termes de la constitution? En ont-ils moins été détrônés? Il est vrai: mais si le public a une irrésistible propension à imputer au prince les actes du gouvernement et s'il lui en fait porter la peine, alors même que la loi l'a affranchi de la responsabilité, croit-on qu'on gagne quelque chose en adoptant la règle qu'en effet le prince seul est responsable? Diminue-t-on le péril ou l'augmente-t-on? On pourrait aussi se demander si les rois auxquels une révolution ravit la couronne avaient été bien attentifs à ce que leurs ministres fussent agréables au pays, et si, en choisissant ou en maintenant les dépositaires de leur pouvoir, ils avaient réellement été soigneux de consulter l'inclination de l'opinion publique, ou si au contraire ils ne l'avaient pas bravée.

En Angleterre, l'opinion publique est toute-puissante parce qu'elle est énergique et ferme autant que raisonnable et amie de la loi, qu'au besoin elle est compacte, et que par cet ensemble de motifs elle commande le respect et la crainte. En France, dans dix occasions, depuis 1789, elle a manqué de la force nécessaire pour se faire respecter. Il semble qu'elle soit atteinte de paralysie: désavantage immense, déplorable infériorité. A ce mal profond, il n'y a pas de remède, si ce n'est dans un progrès considérable de la raison publique et des mœurs politiques qui retrempe les caractères et leur rende une vigueur perdue par une longue habitude du régime du bon plaisir sous l'ancienne monarchie et par la violente pression de la dictature tour à tour révolutionnaire et militaire de 1791 à 1814. Cette amélioration si désirable, si nécessaire à l'affermissement des libertés publiques, est possible, elle est même probable, mais elle est lente de sa nature. Portons là tous notre concours et obtenons du gouvernement qu'il y prête le sien. Il y peut immensément. C'est le despotisme qui a brisé le ressort de l'opinion publique et abaissé le niveau des caractères. Un gouvernement dont le langage, les allures et les actes de chaque jour seraient frappés au coin de la liberté, contribuerait puissamment à réparer le mal. Jusqu'à ce que l'on soit parvenu à ranimer en France l'opinion publique et à lui restituer une force proportionnée aux besoins de la patrie, nous courons le risque d'être bal-

lottés par la vague des événemens et celle des passions entre les écueils du despotisme et ceux de l'anarchie, brisant ou endommageant tour à tour notre esquif sur les uns et sur les autres. Parmi ces épreuves incessamment renouvelées, nous achèverons de gagner la réputation, certes peu enviable, du peuple le plus difficile à gouverner de la terre, parce qu'ayant un appétit très prononcé pour la liberté, nous persisterons à méconnaître l'hygiène que cette liberté réclame, ou, la connaissant, nous nous montrerons incapables de la suivre, et nous ne nous ferons pas des destinées ascendantes.

Il est un point sur lequel je ne crois pas qu'aujourd'hui un homme de sens puisse se faire aucune illusion; les peuples qui veulent conserver de l'influence et de l'autorité, ne pas déchoir enfin, ne pas être classés désormais parmi les états de second ou de troisième ordre, sont tenus d'adopter franchement le système représentatif, de le pratiquer d'une manière qui se rapproche du système anglais, c'est-à-dire qu'il leur faut avoir dans de fortes proportions le *self-government*. C'est la seule combinaison politique qui, en faisant un appel constant aux forces individuelles, puisse rapidement développer la puissance nationale, de sorte que la nation qui ne l'a pas devient par cela même inférieure à celles qui se le sont approprié.

Le gouvernement personnel est un expédient qui a son utilité à certains momens et temporairement, tout comme la dictature, dont il est le diminutif; mais, comme système permanent de gouvernement, il n'est pas défendable, car l'histoire montre qu'il y a plus de mauvais princes que de bons, — phénomène qui s'explique non par la raison que les princes soient nativement pires que les autres hommes, mais par celle-ci, tirée de la nature humaine, qu'il y a très peu de cervelles en état de résister aux séductions d'un pouvoir peu contrôlé, aux entraînemens d'une initiative sans contrepoids suffisans.

Le despotisme est très divers de sa nature. C'est un protégé habile à revêtir mille formes. Parmi celles-ci, il en est une qui, moins que quelques autres, a excité la réprobation des publicistes, et qui n'en est pas moins pernicieuse. Je veux parler du despotisme administratif, celui qui résulte de réglemens multipliés s'adressant aux actes courans de la vie civile, aux occupations journalières des citoyens, à l'exercice de leurs professions. Il met les hommes dans la dépendance incessante des fonctionnaires administratifs, qui finissent par se regarder comme investis d'une sorte de droit divin. Outre qu'il est ou peut être pour les administrés une cause permanente de vexations, il fausse les libertés auxquelles on réserve l'appellation de politiques. C'est une forme de la tyrannie qui fait de grands ravages. Après quelque temps, elle abâtardit complètement le génie des peuples.

Il est digne d'attention que le gouvernement impérial dans sa plus haute expression, par la bouche de l'empereur lui-même, a fréquemment recommandé la suppression de ces entraves, l'abolition ou l'atténuation de ces réglemens; mais le système réglementaire persiste dans le domaine de la pratique; il gagne du terrain plutôt qu'il n'en perd. La capitale, qui, plus que le reste de l'empire, est sous les yeux de l'empereur, qui est le siège de son gouvernement, en offre un remarquable modèle et en reflète les inconvéniens multipliés. Chacun sait quelles persécutions on dirige en ce moment contre l'industrie parisienne au moyen de réglemens que je crois illégaux, et qui sont arbitrairement appliqués, avec le dessein évident de chasser de l'enceinte de Paris les ateliers importans. L'organisation municipale de Paris est d'ailleurs la négation du système représentatif, puisque l'énorme budget de cette ville est voté en recettes et en dépenses sans aucune intervention du contribuable. Le gouvernement impérial proteste de son goût pour le système représentatif; il n'est pas moins explicite quand il s'agit de manifester en principe ses répugnances pour le système réglementaire et le despotisme administratif. Pour mon compte, je me déclare convaincu de la sincérité de ses protestations; mais le siècle est si sceptique! Il est à craindre que les déclarations du gouvernement ne rencontrent des incrédules parmi les gens les mieux intentionnés, tant que le despotisme administratif pèsera sur Paris et y exercera ses caprices, tant que le contrôle des contribuables sur les recettes et les dépenses n'aura pas été rétabli dans la capitale.

Je m'arrête dans ces observations. Elles donnent une idée de l'intérêt que le lecteur trouverait dans les ouvrages de MM. Bagehot et Fischel, du profit qu'en pourraient faire nos publicistes et même notre gouvernement pour réformer et améliorer nos institutions. C'est le but que je m'étais proposé ici. Je me rendrais coupable cependant d'une omission regrettable, si je n'ajoutais qu'un troisième auteur, jeté par nos agitations politiques de l'autre côté du détroit, où il vit aujourd'hui de son plein gré, M. Esquiros, a utilisé son séjour prolongé en Angleterre pour écrire une suite de tableaux qui dépeignent au naturel l'Angleterre, ses mœurs, ses usages, ses institutions en tout genre, et sa politique comme le reste. Rien de plus instructif pour les continentaux. Ces tableaux, qui paraissent presque périodiquement dans la *Revue*, forment le complément obligé des ouvrages de MM. Fischel et Bagehot pour quiconque veut bien connaître ce qu'est cette nation anglaise ou plutôt cette race qui joue maintenant un si grand rôle dans toutes les parties du monde.

MICHEL CHEVALIER.

M^{LLE} D'AVREMONT

SECONDE PARTIE (1).

V.

Le débat si violent qui venait d'avoir lieu entre M^{lle} d'Avremont et Gaston Dally ne les empêcha point d'assister à la partie projetée à la baie de la Chaise. Leur absence eût en effet provoqué des commentaires qu'ils tenaient à éviter. Qui sait d'ailleurs? Peut-être, au sortir de la lutte, éprouvaient-ils un secret et douloureux plaisir à se retrouver et à s'observer. Ils devaient se demander si c'étaient bien eux qu'une sourde hostilité séparait. On goûte dans ce cas une sorte de volupté amère à sentir encore en soi tous les frémissemens de la colère, de l'indignation et du chagrin. Ils ne firent toutefois aucune tentative pour se rapprocher l'un de l'autre. On remarqua seulement qu'ils avaient le visage altéré, et que le plus souvent ils restaient silencieux; mais cette attitude, pour ceux qui en étaient témoins et qui ne savaient point la vérité, avait une explication dans le prochain départ du *Sylphe*. Dally devait appareiller le lendemain pour une excursion d'une vingtaine de jours. Il semblait dès lors trop naturel que cette absence, si courte qu'elle pût être, leur fût pénible à tous deux.

M^{lle} d'Avremont était dans une extrême agitation d'esprit et de cœur; mais, du moment où elle s'était séparée de Gaston, elle avait

(1) Voyez la *Revue* du 15 novembre.

songé à la vengeance. En pareille circonstance, la première idée qui vient aux femmes est de prouver à l'ingrat qui les a repoussées qu'elles peuvent se passer de lui, bien plus, qu'un autre homme sera trop heureux de recevoir comme une grâce suprême le moindre sourire de leurs lèvres, la moindre faveur qu'elles daigneront lui accorder. C'est un mari qu'il leur faut alors à tout prix. Que l'homme qui se présentera puisse ou non être aimé d'elles, ce n'est pas la question. Bien au contraire, si elles doivent souffrir par lui, tout est pour le mieux. L'amant qui n'a pas voulu d'elles, dont elles-mêmes ne veulent plus, ne les en verra pas moins aux bras d'un autre, et n'est-ce point la plus cruelle vue qu'on lui puisse ménager? Ce qu'il y a d'étrange, c'est que la femme ne doute pas qu'elle ne soit aimée encore, et c'est là justement ce qui fait le raffinement de sa triste vengeance. La femme se réjouit de l'infranchissable abîme qu'elle a creusé. Elle se voit tout à fait perdue pour l'homme qui avait fait d'elle le rêve de sa vie. Elle le frappe sciemment dans son âme et dans ses sens. Quel que soit l'avenir, cet homme ne ressaisira rien de la virginité multiple de la femme qu'il aimait. Elle lui a échappé et pour toujours. Ce sentiment est si fort que certaines femmes offrent à leur amant de la veille, pour lui torturer le cœur, le spectacle d'une dégradation volontaire. Elles ne sont point coupables, se disent-elles; c'est lui qui l'a voulu. Elles se drapent ainsi dans leur honte et leur infortune, et l'homme ne peut que pleurer sur leur faiblesse et sur ses illusions détruites. Certes la fière M^{lle} d'Avremont n'en était point là. Elle ne fût entrée dans aucun compromis douteux, et pourtant il y avait dans sa résolution quelque chose d'analogue. Elle s'était en effet décidée tout de suite à épouser M. de Tournières. D'abord, par un heureux hasard, elle l'avait sous la main. Ne s'était-il pas de nouveau proposé lui-même quelques jours auparavant? Puis, de tous ceux qu'elle eût pu choisir, c'était celui-là qui la vengeait le mieux. Gaston apprendrait bientôt, s'il ne le savait déjà, que M. de Tournières l'avait aimée, qu'elle-même l'avait aimé peut-être, et il la verrait, dans toute sa liberté d'action, dans toute la joie apparente d'une décision de cœur, revenir à cet homme, qui le premier autrefois lui avait parlé d'amour. Gaston serait jaloux et souffrirait.

Elle ne voyait rien au-delà. Avec son caractère impétueux et absolu, M^{lle} d'Avremont n'était point femme à différer une résolution prise. Dès le lendemain, elle demandait à M^{me} Priston si M. de Tournières ne viendrait pas bientôt. Gabrielle lui répondit qu'il devait arriver d'un instant à l'autre, mais elle eut l'extrême discrétion de ne point l'interroger. Lucienne lui en sut gré. Il y a de ces secrets qu'on laisse deviner, que l'on ne découvre pas. On veut moins des

confidens que des instrumens, et de préférence alors on accueille dans la préparation et l'exécution de ses projets ces natures inférieures et subalternes sans doute, mais admirablement faites pour l'intrigue et la complicité. On ne recherche même pas quel intérêt elles peuvent avoir à nous servir, on s'explique naïvement l'aide qu'elles vous prêtent par la supériorité qu'on se sent à leur égard et par la condescendance qu'on leur témoigne en s'appuyant sur elles. Aussi Lucienne ne s'inquiéta point du dévouement que lui montra M^{me} Priston; elle jugea qu'il lui était dû et au-delà pour les bontés qu'elle avait toujours eues envers la jeune femme et pour les services tout personnels d'argent ou de protection qu'elle lui avait parfois rendus. En revanche, elle conta avec une sorte de complaisance à Julie tout ce qui s'était passé entre elle et Gaston. Elle affecta de ne plus se rappeler ou de nier les conseils de prudence que la jeune femme lui avait donnés, et conclut de l'hésitation même du commandant au droit qu'elle avait eu de le presser et de savoir à quoi s'en tenir sur ses assiduités. C'était là une situation qui ne pouvait se prolonger, et dans le vif de laquelle elle n'avait eu que trop de raisons de trancher. Lucienne, vis-à-vis de son amie, fut volontairement et avec mauvaise foi injuste pour Gaston. Elle fit bon marché du chagrin indigne d'elle qu'elle avait pu éprouver, et calomnia la conduite et les intentions de Dally. Elle alla si loin que M^{me} Durand prit la défense du jeune homme et qu'une brouille s'ensuivit entre elle et M^{lle} d'Avremont. Celle-ci en fut enchantée. Elle n'aurait pas du moins en Julie un incommode censeur de ses desseins. Dès lors elle savoura le coup de théâtre qu'elle préparait. Dès que Gaston reviendrait, elle comptait lui apprendre elle-même son prochain mariage et jouir de sa souffrance et de sa confusion. Elle s'applaudissait qu'il ne fût point là. Cette nouvelle ne s'ébruiterait point pour lui, elle lui arriverait avec la rapidité de la foudre. Toute frémissante de dépit et de courroux, bien qu'elle ne voulût pas se l'avouer, elle spéculait par instans sur les côtés les moins élevés du caractère de l'officier de marine, et le jugeait déjà aux regrets d'avoir laissé échapper le riche mariage qui s'était offert à lui. Certes il fallait que la blessure fût bien vive en elle pour qu'elle descendit à ces honteuses pensées. En même temps elle redevint tout à coup charmante pour son entourage et reprit toutes ses habitudes de vie folle et dissipée. Elle s'entendit à la hâte avec M. Dourbal, chez qui elle plaça la plus grande partie de sa fortune. Toute sa maison de Paris arriva à Pornic. Le chevalier fit un voyage tout exprès et ramena bêtes, gens et voitures. Ce ne fut plus dès lors au Petit-Château que bals et concerts le soir, courses esfrénées à cheval dans la journée. M^{lle} d'Avremont se livrait au plaisir avec

une sorte d'acharnement. M^{me} Durand pensait qu'elle cherchait à s'étourdir, mais M^{me} Priston s'efforçait de prouver à Lucienne qu'elle était fort heureuse, et que le véritable rôle d'une femme est de jouir dans l'éclat et le mouvement renaissant des fêtes de sa jeunesse et de sa beauté.

Sur ces entrefaites arriva M. de Tournières. M^{me} Priston, en le tenant au courant de ce qui se passait à Pornic, lui avait indiqué l'instant précis où il devait venir. Il avait fallu que Lucienne, impatiente de se servir de lui, pût craindre qu'il ne vînt pas. Elle le reçut avec une contenance calme, dégagée en apparence de toute préoccupation, et lui dit : — Vous voilà donc venu à résipiscence. Et comme il s'inclinait en lui baisant la main, elle ajouta : Il était écrit que nous nous retrouverions. Demain nous causerons de choses sérieuses.

Toutefois, bien qu'elle s'attendit à revoir M. de Tournières, qu'elle eût même désiré et hâté son arrivée, elle n'avait pu se défendre à son aspect d'une impression presque sinistre. Elle avait ressenti cette commotion indéfinissable, tout intérieure, qui nous avertit instinctivement du danger. Elle eut non-seulement le pressentiment du péril, mais encore la conscience qu'elle commettait une faute. Est-ce donc qu'elle se souvenait de ce que M. de Tournières avait été pour elle, l'habile courtisan de sa fortune jusqu'à ce qu'une plus haute fortune l'eût séduit. Elle n'avait pas besoin de se le rappeler, elle le savait; mais après tout était-ce là un si grand crime? Si elle s'en était irritée autrefois, n'avait-elle pas depuis lors assez vu le monde pour savoir que cet égoïsme intelligent dirige presque tous les hommes au moment où ils se choisissent une compagne. M. de Tournières n'avait pas été autrement coupable. Aujourd'hui, par la position qu'il occupait, par la dot même qu'il apportait, par sa bonne éducation, ses relations, ses habitudes, il était de tout point un mari fort convenable. Lucienne se raisonnait, mais l'impression funeste subsistait au lieu de s'effacer. Il y avait par conséquent autre chose dans cette appréhension singulière du projet qu'elle avait formé. C'était le souvenir de Gaston qui, quoi qu'elle fit pour le chasser, persistait dans son cœur et dans son esprit. Elle le revoyait, comme s'il eût été véritablement devant elle, souriant, le regard assuré, noble et loyal, ainsi qu'elle s'était figuré qu'un homme pût et dût être. Elle s'indignait de cette vision, car cet homme qui se présentait si vivant à ses yeux était celui de ses illusions et de ses rêves, et non celui de la réalité. Ce dernier, elle ne l'avait que trop vu. N'était-il pas tombé dans la vulgarité des soupçons et des hésitations défiantes? M. de Tournières ne s'était autrefois arrêté que devant une question d'argent, tandis qu'en

reculant devant les calomnies du monde, c'était d'elle-même que Gaston avait douté. Bien plus donc que M. de Tournières, il l'avait offensée. Voilà ce que Lucienne se disait en vain. Le secret sentiment de peur qui l'avait envahie continuait à l'obséder. Alors, presque malgré elle, dans ce trouble qu'elle ne dominait pas, elle en vint à un compromis qui la rassura. Rien ne la forçait à précipiter son mariage. Elle avait les jours devant elle, et même à la dernière heure il lui était toujours loisible de tout suspendre. Jusque-là elle étudierait M. de Tournières et reviendrait probablement sur l'impression dont elle n'avait pu se défendre à sa vue, et que de lointains souvenirs évoqués par sa présence ou quelques regrets dont elle rougissait pour un ingrat qui l'avait méconnue avaient seuls peut-être motivée.

De Tournières s'était présenté avec une assurance modeste, en homme qui n'ignore point qu'il a des torts à se faire pardonner, mais qui croit pouvoir y réussir. Son âge, ses anciennes relations avec Lucienne, son grand usage du monde, son habileté diplomatique, lui donnaient sur la jeune femme un certain ascendant. Il sut se faire une contenance digne, aussi éloignée de l'obséquiosité que d'une trop grande confiance en soi. D'ailleurs il arrivait sans illusions et avec la ferme intention de conclure un mariage qu'il jugeait avantageux à sa fortune et à sa carrière. Il savait parfaitement qu'une déception de cœur lui livrait M^{lle} d'Avremont; mais il savait aussi qu'il pouvait pour l'avenir s'en remettre à sa loyauté. En ce qui le regardait, tout était donc bien. Il n'avait point à éclairer Lucienne sur ses véritables intérêts d'amour et de bonheur, qui eussent été contraires aux siens, il ne s'agissait pour lui que de la maintenir dans la disposition d'esprit où elle était. La tâche néanmoins, toute de patience et de savoir-faire, n'était pas aussi facile qu'il eût voulu se la figurer. Il pouvait surprendre chez Lucienne les soubresauts de la passion et du chagrin dans cette froide voie où elle marchait tantôt avec résolution, tantôt en s'é-tourdissant elle-même. Elle avait formellement accepté la cour de M. de Tournières et parlait souvent avec lui de leur prochaine union, mais c'était en l'épiant, en le provoquant, comme si elle eût été heureuse d'avoir tout à coup quelque prétexte de le quereller et de se rejeter en arrière. Il fallait à ce prétendant obstiné toutes les forces de sa volonté, toutes les ressources de son esprit pour s'établir pied à pied dans la position où on l'avait tout d'abord appelé, mais dont les pentes, alors aisément franchies, pouvaient, au premier faux pas qu'il ferait, devenir pour lui si dangereusement glissantes. Heureusement il avait dans M^{me} Priston l'alliée la plus sûre, la plus intelligente, la plus utile. Elle le soutenait, l'encourageait,

le guidait avec un dévouement de chaque minute. C'est qu'au fond elle agissait pour elle-même.

Après avoir été au début l'ambassadrice très désintéressée de M. de Tournières, elle avait peu à peu entrevu et poursuivait maintenant un plan tout personnel. Si, en sa qualité de jolie femme, elle avait la première fois qu'elle le vit trouvé fort à son goût le capitaine du *Sylphe*, elle s'était aperçue bientôt qu'une liaison sérieuse s'ébauchait entre Lucienne et lui. Elle avait dû en demeurer spectatrice, mais elle en avait suivi toutes les phases avec un puissant intérêt. A la baie de La Chaise, elle avait deviné en partie ce qui avait eu lieu entre Dally et M^{me} d'Avremont. Leur mutuelle contrainte ne lui avait point paru tenir seulement au chagrin d'une séparation momentanée. Dès le lendemain, les ouvertures que lui avait faites Lucienne au sujet de M. de Tournières l'avaient complètement éclairée. Dans l'entrevue que M^{me} d'Avremont s'était ménagée avec Gaston, il avait dû entre eux être question de mariage, et pour une raison ou pour une autre ils ne s'étaient point entendus. M^{me} Priston, que sa coquetterie seule avait jusqu'alors entraînée vers Dally, songeait à se faire épouser par lui. Ce résultat sérieux la dominait tout entière. Cette femme frivole envisageait le but avec beaucoup de réflexion et un certain trouble de cœur. Gaston lui plaisait, mais elle voyait surtout dans cet hymen un dénoûment à l'existence incertaine et discutée qu'elle était forcée de mener. Elle savait trop que la protection dont la couvrait son oncle, M. de Nerlac, n'était qu'à moitié admise. Cette protection, s'exerçant désormais non plus par l'argent, mais par des faveurs au bénéfice d'un mari dans une position honorable et enviée, serait toute naturelle. De plus, sans être riche, Dally avait quelque aisance. M^{me} Priston, en femme positive, un peu éclectique, calculait les divers profits des longues absences, tant au point de vue des économies réalisables qu'à celui de sa liberté féminine. Si elle tenait beaucoup à son titre de veuve, du moins en épousant Gaston elle le serait encore en effigie. Cette idée la faisait sourire; mais de bonne foi aussi elle se proposait, rien ne l'y devant contraindre, d'être la très honnête femme de ce galant homme. L'important était de le devenir. Aussi avait-elle favorisé le retour de M. de Tournières et lui venait-elle en aide de tout son pouvoir dans la lutte qu'il avait à soutenir. Elle eût voulu que son mariage avec Lucienne se fît promptement. De même que le désir de se venger aurait jeté Lucienne aux bras de M. de Tournières, un désir semblable pouvait rapprocher de M^{me} Priston Gaston éperdu et désolé. Gabrielle étudiait à l'avance dans toutes ses nuances, dans ses irrésistibles mouvements, ce rôle de sœur de charité rempli par une femme jolie, en-

treprenante et habile auprès d'un jeune homme que solliciteraient les aiguillons de la passion déçue; mais elle s'alarmait du retard que mettait Lucienne à l'accomplissement de son mariage. C'était chose convenue, il est vrai; mais, bien que les affaires d'intérêt, qui étaient la grande préoccupation du mari, fussent déjà réglées, aucun jour n'avait été pris pour la signature du contrat. Lucienne semblait vouloir attendre, et M. de Tournières n'osait montrer une trop grande impatience. Or M^{me} Priston présentait ce qu'attendait Lucienne : c'était le retour de Gaston. Le faisait-elle simplement dans un insultant dessein à l'égard de Dally ? Quelques mots qu'elle avait dits à Gabrielle pouvaient le faire croire à celle-ci; mais Gabrielle n'ignorait pas non plus que les deux amans, mis en présence, reviendraient peut-être l'un à l'autre. Elle maintenait donc avec le plus grand soin M. de Tournières sur le qui-vive et observait pour sa part une réserve prudente. Elle craignait surtout que Lucienne soupçonnât quelque chose de ses projets. Une pareille découverte pouvait, par la colère ou la peur d'être jouée, ramener soudain vers Gaston une femme telle que M^{lle} d'Avremont. Toutefois, à mesure que les jours s'écoulaient, il paraissait de plus en plus certain que rien d'officiel ne se conclurait entre Lucienne et M. de Tournières avant l'arrivée de Dally. M^{me} Priston se tenait prête à toute éventualité, mais elle avait besoin de toute sa puissance sur elle-même pour dissimuler les secrètes inquiétudes et les fébriles agitations qui la tourmentaient.

Si ces divers sentimens remuaient très vivement M. de Tournières, Lucienne et M^{me} Priston, les jours étaient pour Gaston pleins d'anxiété et d'angoisse. Il était parti désespéré, sans réfléchir. Encore à l'émotion du combat, il ne se rendait point compte des coups qu'il avait portés, de ceux qu'il avait reçus; mais une fois à la mer, le soir même de son départ, quand le calme d'une belle nuit sur les flots tranquilles, sous le ciel impassible et semé d'étoiles, se fut en quelque sorte imposé à son cœur et à sa raison, il vit clair dans sa position et s'épouvanta. Qu'avait-il donc fait? Il avait ouvert l'oreille aux calomnies du monde, et sans pitié, dans l'aigreur et la colère, s'abandonnant à d'indignes soupçons, il avait frappé l'infortunée qui s'offrait à lui. Il n'en revenait point et sentait avec quelle ivresse il l'aimait. Il comprenait enfin que certaines femmes telles que Lucienne, douées d'une beauté singulière, d'une imagination vive, d'une intelligence rare, ne se doivent pas juger selon les règles étroites d'une morale de convention. On peut regretter leurs écarts comme on s'afflige des quelques imperfections d'un chef-d'œuvre; mais il y a impertinence et folie à leur faire un crime de leur nature ardente, extrême et mobile. Il faut être pour elles bon

et secourable, les avertir doucement, les conduire dans la voie qui leur est la plus honorable et la plus heureuse, non les heurter de front et les irriter. Gaston mesurait toute l'étendue de sa faute. Il se rappelait les dernières paroles de Lucienne. La triste menace qu'elles renfermaient lui revenait sans cesse à l'esprit. Que pouvait-elle donc faire ? Il ne songeait point à M. de Tournières, dont il ne savait pas le prochain retour ; mais il redoutait quelque excentricité folle de M^{lle} d'Avremont. Il ne se faisait point illusion. De quelque manière qu'elle prétendît se venger de lui, c'est elle qui souffrirait le plus cruellement. Il eut la pensée de lui écrire. C'était bien simple, il n'avait qu'à lui demander pardon et à lui dire qu'il l'aimait. Il ne l'osa pas. Ne l'avait-il point trop profondément blessée pour qu'elle pût aussi vite revenir à lui ? Du moins en jugeait-il ainsi. Il se répétait avec une grandissante amertume que le bonheur avait passé à sa portée et qu'il n'avait point su le saisir. Tous ces souvenirs se pressaient dans sa mémoire. L'image de Lucienne ne le quittait pas. Parfois il se figurait avoir fait un rêve et se complaisait à l'évoquer. Il se souvenait de ce petit chemin qu'il prenait pour aller la voir, de ce salon où il l'attendait, où elle entraît tout à coup comme une rayonnante apparition. Certaines intonations de sa voix semblables à de mélancoliques hallucinations le poursuivaient. Il croyait l'entendre, fermait les yeux, l'entendait réellement. Ainsi nous reviennent vivantes par le choc en retour de nos sens et de notre pensée vivement ébranlés les heures sombres ou radieuses de la vie. Quand les premiers jours se furent écoulés, il ne se préoccupa plus que de laisser passer les autres. Il reverrait Pornic, et tout sans doute ne serait point perdu pour lui. N'était-il donc point sûr que Lucienne l'avait aimé, et pouvait-elle ne plus l'aimer ? Il flottait ainsi de la crainte à l'espoir et s'attendrissait à cette perspective du retour. Il avait le cœur plein d'indulgence, de passion, de dévouement et de tendresse. Si Lucienne eût été là, il se serait jeté à ses pieds et fût parvenu à la fléchir. Il allait être bientôt auprès d'elle, pourquoi ne lui serait-il pas donné de l'implorer et de la reconquérir ?

VI.

Au bout de vingt jours, Dally revint. C'était la plus étroite limite dans laquelle il avait pu s'acquitter des devoirs de son service. Le *Sylphe* entra par un beau soleil dans la baie de Bourgneuf, et longea la côte pour se rendre au mouillage. Gaston regardait avidement autour de lui. Rien ne lui parut changé, et il en tira un bon augure. C'est que nous aimons à nous persuader qu'il y a une sympathie secrète entre les sentimens qui nous agitent et les lieux

où nous vivons. Le Petit-Château se découpait sur le ciel bleu, et la mer venait lécher les marches de l'escalier. Bientôt Gaston descendit à terre dans sa baleinière. Il mit le pied sur le quai avec un mouvement de joie. Rien ne l'empêchait, s'il le voulait, d'accourir chez Lucienne et d'y retrouver l'existence qu'il y avait quittée; mais il eut à peine fait quelques pas que les personnes qu'il salua lui apprirent, soit à dessein, soit par le désœuvrement avec lequel les oisifs colportent les nouvelles, le prochain mariage de la belle M^{lle} d'Avremont avec M. de Tournières. Gaston, quoiqu'il eût le cœur déchiré, fit bonne contenance. Dès lors toutefois il n'était plus question pour lui d'aller chez Lucienne. Qu'y ferait-il? Toutes ses espérances, brisées par ce coup soudain, le laissaient là, sur le quai, hésitant, anéanti; il n'était pas bien certain d'être à Pornic, et s'étonnait de voir les paisibles habitans du petit bourg vaquer à leurs affaires. Il pensa bientôt à M^{me} Durand. Aux premières heures de son chagrin, après sa pénible entrevue avec Lucienne et avant qu'il ne prit la mer, elle l'avait interrogé avec tant de douceur et de bonté qu'il lui avait avoué la plus grande partie de la vérité. Elle s'était toujours montrée son amie, et il apprendrait par elle tout ce qu'il avait besoin de savoir. Il alla chez elle. M^{me} Durand venait de partir pour la plage avec ses enfans. Gaston n'osa point l'y chercher. Il se représenta la plage couverte de baigneurs et pleine de bruits joyeux. Puis Lucienne y serait sans doute, et il ne se jugeait point assez fort encore pour affronter sa présence. Il revint tristement à bord, se promena avec découragement sur le pont, et laissa passer l'heure où il eût pu se présenter chez Julie à son retour du bain. Il n'avait même plus ou croyait du moins ne plus avoir la curiosité de rien apprendre. Cependant au commencement de la nuit, lorsque les fenêtres du casino s'éclairèrent, il quitta de nouveau son bord. Par un revirement de sa pensée et de ses émotions, il avait maintenant le désir de rencontrer Lucienne et de voir comment elle se comporterait envers lui. Il n'était plus triste, il était irrité, et sentait le feu de la colère courir dans ses veines. Il entra au casino au moment où l'on faisait les préparatifs de la soirée.

Ce jour-là, il y avait bal. Les domestiques rangeaient les banquettes dans le grand salon du fond, qui s'ouvrait sur le jardin, ou suspendaient aux arbres et à l'entour des bassins des lanternes vénitiennes. Ce luxe banal, ces allées et venues des serviteurs agaçaient Dally. Il se rappelait pourtant que ces feux de couleur sous le feuillage vert ou se réfléchissant dans l'eau lui avaient paru jolis. Il soupirait alors, et dans son cœur abattu le languissant souvenir des bonheurs passés prenait la place de l'impatience et du courroux.

Il s'était assis sur un banc, à une sorte de carrefour auquel abou-

tissait la principale avenue qui menait de la salle de bal au jardin et qu'étoilaient d'autres allées plus petites. De là il regardait distraitement les musiciens qui arrivaient un à un, s'asseyaient à l'orchestre et accordaient leurs instrumens, puis quelques femmes en toilette que leurs cavaliers conduisaient à leurs sièges ou promenaient aux abords mêmes du salon. Tout à coup M. et M^{me} Durand, venus par une des petites allées, lui souhaitèrent le bonjour. Dally se leva et se mit à causer amicalement avec eux, mais en affectant de ne point parler de Lucienne. Peut-être la présence de M. Durand le gênait-elle, ou peut-être aussi, mettant quelque orgueil à ne point découvrir le premier sa souffrance, attendait-il que M^{me} Durand vînt à son aide et le questionnât. Le mari de Julie comprit ce que cette position pouvait avoir de pénible pour Gaston et lui dit : Je vous laisse ma femme, je vais voir si le bal ne commencera pas bientôt.

— Eh bien ! dit Gaston quand M. Durand fut parti, je sais que M^{lle} d'Avremont se marie. Comment cela s'est-il fait ?

M^{me} Durand lui raconta, autant qu'elle avait pu en être témoin ou le deviner, tout ce qui s'était passé depuis son départ.

— Et, reprit Gaston, ne vous a-t-elle rien confié de ses projets ?

— Non. Je l'ai à peine vue d'ailleurs. Elle semble me fuir et m'en vouloir.

— Et de quoi ?

— J'avais voulu l'empêcher de vous parler comme elle l'a fait, et je lui avais presque prédit ce qui est arrivé ; mais vous voilà, reprit-elle avec chaleur, et j'espère que tout n'est pas fini. Il y a eu entre vous et elle un déplorable malentendu. Lucienne a une tête vive, mais un cœur excellent. Elle peut revenir sur ses pas.

— N'en croyez rien, fit Gaston. Sa fierté offensée ne pardonne point. Vous ne l'avez pas vue comme moi avec l'éclair dans les yeux, le dédain sur les lèvres. J'atteste Dieu cependant qu'il n'y a pas de ma faute. Je ne pouvais accepter ainsi ce qu'elle me proposait quand j'avais le cœur plein de trouble et de douleur. Je souffrais autant qu'elle en lui résistant. C'est que je l'aimais. Elle eût bien dû le voir.

Julie lui prit la main. — La voici, lui dit-elle.

— Oui, répondit Gaston, avec lui, à son bras.

Lucienne s'avancait en effet au bras de M. de Tournières. Elle était vêtue de cette façon un peu théâtrale, quoique très simple, qui lui plaisait. Elle portait une robe de mousseline blanche avec une haute ceinture cerise à larges bouts flottans et dans ses cheveux noirs une branche de houx qui contournait son front. Sa démarche semblait à la fois irrésolue et hautaine. Elle parlait, mais

sa bouche souriante était légèrement crispée. Elle avait d'ailleurs la tête droite et les yeux empreints d'une certaine dureté. C'est qu'elle voyait Gaston devant elle, et que le jeune homme, se dressant de toute sa taille, paraissait à chaque pas qu'elle faisait la défier plus ouvertement. Cela n'était point pourtant, car, bien que frémissant intérieurement, Dally ne songeait encore qu'à supporter sans faiblesse une telle rencontre. M. de Tournières, correct et compassé, se faisait un visage immobile; Leiritz, de Ksannec, Dourbal, quelques autres jeunes gens, escortaient bruyamment Lucienne. Celle-ci venait droit à Gaston et s'arrêta devant lui. — Vous voici de retour, commandant? lui dit-elle d'une voix qu'elle s'efforçait de rendre calme, mais qui vibrait d'émotion. Je suis bien aise de vous voir.

Gaston se contenta de s'incliner.

— Monsieur de Tournières, continua Lucienne, je vous présente M. Dally, le commandant du *Sylphe*, et vous, commandant, permettez-moi de vous présenter M. de Tournières. — Elle hésita une seconde en plongeant ses yeux dans ceux de Dally, comme si elle eût attendu quelque manifestation de sa part, et, voyant qu'il demeurerait impassible, elle reprit avec un accent de provocation froide : — Et de vous faire part de mon mariage avec lui.

Puis se tournant vers les hommes qui l'accompagnaient :

— C'est officiel, messieurs. Le contrat se signe après-demain chez moi. Tous mes amis y seront, et j'espère, commandant, acheva-t-elle en s'adressant à Dally, que vous voudrez bien y venir.

— Certes, mademoiselle, fit simplement Gaston.

Il la regardait en face. Lucienne, qui avait quelque peine à soutenir ce regard, se pencha vers Julie. — Et toi? lui dit-elle.

— Tu sais, répondit très brièvement M^{me} Durand, que je suis un peu souffrante.

— Comme tu voudras, reparti Lucienne.

La musique du casino jouait les préludes d'un quadrille. — Alons, messieurs, s'écria M^{lle} d'Avremont, ouvrons le bal. M. de Ksannec, qu'avez-vous donc fait de M^{me} Priston?

— Elle était avec nous il n'y a qu'un instant.

— Au revoir, Julie, fit Lucienne en s'en allant; au revoir, commandant.

Leiritz s'était approché de Gaston. — Je crois, mon cher, lui dit-il, que j'avais calomnié ton rendez-vous avec M^{lle} d'Avremont. Ce n'était pas si sérieux que je le pensais; mais il ne faut pas t'en plaindre. Les plus courtes folies sont les meilleures. Avec ton caractère, tu aurais pu devenir dangereusement épris, et il vaut mieux que cela ne soit pas.

— C'est aussi mon avis, répondit tranquillement Gaston; puis,

quand Leiritz se fut éloigné, il revint à Julie : Eh bien ! madame, que vous avais-je dit ?

M^{me} Durand était en même temps indignée et stupéfaite. — Oh ! murmura-t-elle, je n'aurais jamais cru cela de Lucienne. Il faut qu'elle souffre bien.

Gaston haussa les épaules. — Elle ! pas le moins du monde. Elle se donne le plaisir de la vengeance. Je revenais pourtant plein d'indulgence, je dirai mieux, de repentir ; mais c'est trop me braver. Tout est fini maintenant.

Il fit quelques pas avec agitation. Julie, qui était restée assise, se leva. — Voici mon mari qui me cherche. Je vous laisse, commandant. Venez nous voir. Vous avez plus de chagrin que vous n'en voulez laisser paraître. Nous sommes vos amis, vous le savez.

— Merci, madame, dit Gaston.

La colère et le chagrin ne se partageaient plus le cœur du jeune homme ; la colère y régnait seule. Il ne revenait pas de l'audace de M^{lle} d'Avremont. Quoi ! elle lui avait dit, de propos délibéré, qu'elle épousait M. de Tournières. Elle le lui avait dit avec une impudeur presque joyeuse. Qu'est donc l'amour pour les femmes, si elles l'oublient aussi vite, et surtout si elles se hâtent à ce point de proclamer l'oubli et le mépris qu'elles en ont ? Qu'est-ce donc à leurs yeux que cet entraînement du cœur auquel elles se livrent avec tant d'apparente loyauté et de confusion feinte, dont elles font l'unique et sublime poésie de leur existence, qu'elles exaltent et divinisent avec toutes les éloquences de la parole, du regard et du sourire ? N'est-il qu'une comédie qu'elles se jouent à elles-mêmes, et qu'elles sont les premières à dédaigner quand elles en ont épuisé les rapides et passagères émotions ? Ainsi cet amour que Lucienne lui avait montré n'avait été qu'un court incident dans sa vie. Le changement était si prompt que Gaston en rougit presque pour M^{lle} d'Avremont. Aussi lui vint-il une autre idée, c'est qu'elle pouvait réellement aimer cet ancien prétendant, qu'elle n'avait peut-être jamais cessé de l'aimer. Cette pensée le rendit soudain jaloux. C'est qu'alors en effet, pendant les quelques jours qu'il s'était cru aimé de Lucienne, il n'aurait point été seul dans son cœur. Puis, par une subite évolution d'esprit, il se demanda si M. de Tournières aimait la jeune femme. Cet homme qu'il n'avait vu que quelques minutes, dont le regard était terne et voilé et le visage habilement composé, ne lui inspirait point de confiance. Il était tout prêt à le haïr ; il le haïssait. Cet impétueux mouvement de son âme avait emporté Gaston. Il se prit à en rire. Et vraiment que lui importait tout cela ? Que M^{lle} d'Avremont fût heureuse ou malheureuse, de quoi allait-il s'embarrasser ? Il se dit pourtant qu'il irait à la signa-

ture du contrat, car dans le cas contraire Lucienne était femme à se figurer qu'il avait eu peur d'y aller, et elle triompherait. Non, certes, il serait là; il assisterait à ce spectacle en souriant. C'est égal, il s'était bien abusé sur le compte de cette femme qu'il avait crue noble et grande. Il cessa de marcher et se laissa tomber sur un banc. — N'y pensons plus, se dit-il, il n'y a en elle que de l'orgueil et de la cruauté.

Cependant Lucienne dansait avec M. de Tournières, M^{me} Priston et Bertrand de Ksannec leur faisaient vis-à-vis. Gabrielle n'avait pas voulu assister à la rencontre de M^{lle} d'Avremont et de Dally, mais elle se la faisait raconter par Ksannec. En même temps elle observait Lucienne, dont l'animation était fébrile, et M. de Tournières, qui lui parlait sans qu'elle l'écoutât et dont l'attitude trahissait un certain malaise. C'est que, pour un homme aussi expérimenté que lui comme pour M^{me} Priston, il était visible que Lucienne était en proie à tout le désordre d'esprit où l'avait jetée l'acte irréfléchi qu'elle venait de commettre, et qu'elle était également capable, en ces égaremens de sa fierté et de son cœur, de s'acharner à sa résolution ou de revenir aventureusement sur ses pas. Lorsque le quadrille fut terminé, M^{me} Priston s'approcha de M. de Tournières. — Voici venu, lui dit-elle, le danger que j'avais prévu et que je redoute. Je vais, avant qu'il n'éclate, y parer de mon mieux. Gardez Lucienne près de vous tant qu'il vous sera possible. Je vais, moi, tâcher de voir M. Dally.

Elle choisit pour sortir de la salle de bal un moment où personne ne la remarquait, et se dirigea vers l'endroit où elle espérait trouver Gaston. Il était encore assis sur le banc du jardin, la tête dans ses mains. M^{me} Priston, qui arrivait sans bruit, lui dit doucement. — Que faites-vous là à rêver tout seul, commandant?

Gaston tressaillit et leva les yeux. — Je ne rêve pas, dit-il à Gabrielle en la saluant; je me repose. J'ai passé la nuit dernière à la mer, et j'ai à peine dormi.

— Voulez-vous, dit-elle, que je vous tienne compagnie?

— Ah! madame! s'écria Gaston, me demander une semblable permission!

M^{me} Priston s'assit à côté de lui sur le banc, s'y installa en faisant bouffer ses jupes, et reprit en souriant: — C'est que je ne suis pas comme Lucienne, commandant. Je ne me fais point une idée exagéré de mon mérite et de mon droit de domination sur les hommes. Cela ne convient qu'à une personne sûre d'être aimée; elle peut alors agir ainsi qu'elle le veut et même frapper sans pitié avec la certitude, non-seulement d'être pardonnée, mais plus aimée encore.

Gaston se mit à rire. — En ce cas, je plains M. de Tournières, s'il est amoureux de M^{lle} d'Avremont. Je crois qu'elle frappe volontiers ceux dont elle s'imagine être aimée.

— Oh ! fit Gabrielle, lui en a l'habitude.

— C'est vrai, reprit Gaston, j'oubliais son fameux coup de cravache.

M^{me} Priston regarda le jeune homme. — Vous dites ceci avec amertume, fit-elle ; puis, lui touchant légèrement le bras : — Vous aimez Lucienne.

Gaston, que ce début de conversation mettait sur ses gardes, sut rester calme. — Moi ? répondit-il, ah ! mon Dieu, non ! M^{lle} d'Avremont a été fort aimable pour moi, et naturellement j'ai répondu à cette amabilité avec plaisir, mais de là à aimer une femme il y a loin.

M^{me} Priston secoua la tête. — Ne cherchez pas à me tromper. Je suis trop clairvoyante, et, ajouta-t-elle avec une mélancolie coquette, j'ai mes raisons pour cela.

— Lesquelles ? demanda Gaston avec plus de surprise que de curiosité.

— Quel ton froid vous avez ? reprit M^{me} Priston. Si c'est ainsi que vous m'interrogez sur un de ces secrets que les femmes ne laissent jamais échapper que dans un moment d'expansion et de confiance, ce n'est pas le moyen de le savoir. Elle s'arrêta, et avec un habile changement d'intonation : — Ce n'en est point l'heure d'ailleurs, ajouta-t-elle ; je ne viens maintenant à vous qu'en amie, et ne cherche à supplanter personne ; ce serait trop présomptueux à moi. Qu'il vous suffise de savoir que j'ai pour vous beaucoup de sympathie, d'affection...

— Madame, balbutia Gaston interdit.

— Et que je suis heureuse que ce projet de mariage entre Lucienne et vous ne se soit pas réalisé.

— Il n'y a pas eu de pareil projet ! s'écria Gaston.

— Tant mieux, si vous dites vrai, commandant, fit lentement Gabrielle, qui demeura quelques instans rêveuse. Puis elle dit tout à coup : — Avez-vous jamais aimé ?

Cette nouvelle question avait de quoi étonner Dally. Toutefois il pensa que M^{me} Priston avait sans doute quelque thèse de jolie femme à soutenir, et il résolut de se prêter à ce caprice. Il crut même, en cherchant à se rendre compte de ce qu'il éprouvait, lui répondre avec sincérité. — On croit toujours avoir aimé, madame, lui dit-il. Au fond, on n'en sait rien. Je regarderais volontiers l'amour comme une crise plus ou moins forte qui revient à certains intervalles tant que dure la jeunesse, mais jamais la même, et dans des situations

toujours différentes. Quand on les juge d'un peu loin, on ne conçoit plus guère les sensations extraordinaires qu'on a ressenties, et on se demande si elles ont été réelles.

— Oui, répliqua M^{me} Priston, quand l'amour est passé, il en est peut-être ainsi, et vous avez sans doute raison; mais tant qu'il existe, et avant l'accord délicieux qui doit le couronner, il est rare qu'entre l'homme et la femme il ne soit pas un combat. Au milieu même des soins les plus tendres qu'on se prodigue, de cette séduction du cœur qui se déploie, de l'entraînement si vif que l'on subit, les caractères se tâtent, les volontés s'essaient l'une contre l'autre, les sentimens s'éprouvent. De là ces momens d'incertitude et de découragement, ces mouvemens inattendus de colère, de gêne ou de révolte qui éloignent ou rapprochent violemment les amans, jusqu'à ce qu'enfin le plus faible s'avoue vaincu et trouve dans sa défaite même le calme qui l'avait fui et le bonheur qu'il rêvait. Je ne dis point de mal d'une semblable lutte, car elle unit étroitement et pour jamais ceux qui se la sont livrée; mais je sais que, pour ma part, elle m'effraierait, et que je ne la soutiendrais pas longtemps. Je ne suis pas une femme forte et je me rendrais, croyant plus facile et meilleur d'obéir que de commander, estimant surtout que c'est notre vrai rôle, à nous autres femmes.

Gaston, tout à la fois déflant et troublé, s'était laissé gagner peu à peu au charme de Gabrielle. — Pourquoi me dites-vous tout cela, madame? lui demanda-t-il.

— Parce que:...mais j'entends les mesures de la valse que j'ai promise à M. Leiritz, votre ami. Il ne faut pas qu'on vienne me chercher ici. Que dirait-on? Je reviendrai plutôt.

Elle s'était levée, toute pressée de partir. Gaston la retint. — Oui, revenez, fit-il, je vous en prie: mais avant de partir répondez-moi.

— C'est que s'il m'arrivait de vous aimer, comme il faut que la femme qui aime finisse toujours par céder, je ne voudrais pas qu'il y eût entre nous la rupture qui a eu lieu entre vous et Lucienne. J'obéirais d'abord, sauf à reprendre ma revanche après. A bientôt!

Et, prenant congé de Gaston, elle s'enfuit triomphante et légère. Il la suivit un instant du regard et revint pensif à sa place. Dans tout ce que lui avait dit M^{me} Priston, ces mots-ci l'avaient surtout frappé: « l'amour est un combat. » Certes il ne le savait que trop, mais pour la première fois il se demanda si dans ce combat il n'avait point fait preuve d'autant de maïserie que de faiblesse. Tel semblait être l'avis de Gabrielle. Elle était femme et devait avoir raison. Loin d'en être, ainsi que quelques heures auparavant, aux regrets d'avoir méconnu ou blessé Lucienne, il se rappelait en rou-

gissant presque de son peu d'énergie les diverses circonstances de sa dernière entrevue avec elle. A plusieurs reprises, M^{me} d'Avremont avait pu croire qu'il était prêt à se rendre, et ne devait pas lui pardonner de ne l'avoir point fait. Elle avait un caractère de fer, il eût dû le courber jusqu'à ce qu'il se brisât. Loin de là, il avait imploré des délais, montré à Lucienne qu'il souffrait. Ah! il l'avait bien perdue par sa faute. Cependant, il se demandait aussi pourquoi M^{me} Priston était venue le trouver. Que lui voulait-elle? Si elle l'avait à la fois persifflé et caressé, c'est qu'elle avait quelque dessein. Lequel? Serait-ce par hasard Lucienne qui l'aurait envoyée pour savoir dans quel état il était? Cette supposition était une folie. M^{me} d'Avremont ne songeait assurément pas à lui. En tout cas, cette mission de Gabrielle n'aurait pas eu une influence heureuse. Il se sentait dans une disposition plus hostile encore. Peut-être M^{me} Priston, toujours si prévenante à son égard, n'avait-elle parlé que pour son propre compte. Serait-ce donc qu'elle l'aimerait? Il ne lui manquait plus que de s'imaginer une telle chose! S'il en jugeait par ce qui lui était arrivé avec Lucienne, la fatuité lui réussissait bien! M^{me} Priston n'allait pas au moins se figurer qu'il l'épouserait. Une femme comme elle avoir une telle idée, ce serait bizarre. Néanmoins, que les avances qu'elle lui faisait fussent ou non sincères, il se proposa de ne les point repousser. Dans les circonstances assez difficiles qu'il allait traverser, elles lui serviraient de maintien vis-à-vis du monde et de Lucienne elle-même. Lucienne! il venait de prononcer son nom, et de nouveau il se sentait profondément triste. — Allons donc! fit-il en se levant, soyons homme! — Puis, apercevant une femme en capuchon de bal qui marchait vers lui. — Ah! dit-il non sans ennui, voilà M^{me} Priston déjà de retour.

Il s'avança pourtant de deux ou trois pas; mais alors la femme qu'il prenait pour Gabrielle rejeta son capuchon en arrière : — Monsieur, lui dit-elle, ce n'est pas M^{me} Priston, c'est moi.

Gaston reconnut Lucienne et recula : — Vous! s'écria-t-il, et que venez-vous faire ici?

— Mais, répondit tranquillement Lucienne, causer avec vous. M^{me} Priston vous tenait compagnie, je fais de même. Cela vous surprend?

— De votre part, mademoiselle, non certes, répliqua Gaston, qui était devenu très calme.

— C'est-à-dire, poursuivit Lucienne, que de ma part rien ne vous étonnerait plus. Je me suis jetée à votre tête, je vais en épouser un autre, je pourrais m'offrir à vous de nouveau que cela vous paraîtrait tout simple.

— Vous êtes parfaitement maîtresse, mademoiselle, de faire tout ce que bon vous semble.

— Mais vous vous réservez votre liberté de jugement et d'action.

— Naturellement, fit Gaston.

Ainsi, d'après son attitude et le ton qu'elle prenait, c'était encore une lutte que M^{lle} d'Avremont venait engager avec lui; mais cette fois quel était son but? Si elle voulait revenir à lui, croyait-elle donc le ramener par ces grands airs de domination et d'audace? Il s'irrita et se sentit à son tour le désir de frapper cette femme qui avait l'imprudence de s'offrir à ses coups.

— Puisqu'il en est ainsi, fit Lucienne, il vaut mieux que nous parlions d'autre chose. Savez-vous, continua-t-elle d'un ton indifférent, que M^{me} Priston valse à ravir avec M. Leiritz. Tout le monde les regarde.

— Ah! vraiment, répondit Gaston. Je vois avec joie que ces enfantillages-là vous amusent toujours.

— Oui, mais pourquoi voyez-vous cela avec joie?

— Parce que je craignais que vous ne fussiez occupée de sujets plus graves. Il est vrai qu'il y a des choses auxquelles on est plus sage de ne pas réfléchir.

— Lesquelles?

— Mais votre mariage par exemple. — Il poursuivit avec une sorte de détachement affectueux qui n'était point toutefois exempt d'ironie: — Mademoiselle, vous m'avez fait l'honneur, pendant le peu de temps que je vous ai connue, de me traiter en ami; vous me permettrez de vous parler comme tel. Vous avez tort d'accepter si promptement M. de Tournières, que vous avez si formellement refusé il y a un mois, et en qui il ne me semble pas que vous ayez jamais reconnu les qualités chevaleresques auxquelles vous tenez tant.

— Je vous trouve hardi de me parler de cette façon, dit Lucienne.

— C'est vrai, répondit-il avec un geste d'insouciance; veuillez admettre alors que je n'ai rien dit.

— C'est ce que je puis faire de mieux. J'admire seulement, continua-t-elle avec un dédain qui s'accusait davantage à chaque mot, à quel point vous vous possédez. Vous vous êtes, je le vois, facilement consolé de cette douleur que vous me disiez éprouver. M^{me} Priston s'est rencontrée à propos, et du reste elle est bien faite pour vous plaire.

Gaston ne perdit rien de son calme. — La douleur que j'ai ressentie a été cuisante et sincère, dit-il: mais on a tort d'employer, comme vous l'avez fait il y a quelques instans, la bravade et le

scandale contre l'homme qu'on avait d'abord simplement atteint au cœur. Quant à M^{me} Priston, en me montrant sensible à ses attentions pour moi, je ne fais qu'entrer dans cette voie du plaisir élégant et facile qui a toujours été la vôtre. Il n'y a point à cela de danger pour un homme. Il peut accepter dans ce qu'elles ont de charmant et de fragile ces sympathies éphémères. Il en sort même presque glorifié, et, par un heureux privilège de son sexe, n'y laisse rien de sa considération et de sa dignité.

— Allez-vous recommencer à m'insulter? s'écria Lucienne.

— Dieu m'en garde, mademoiselle! Cependant, si j'ose aller aussi loin, c'est votre faute. Pourquoi êtes-vous venue me poursuivre jusqu'ici? Est-ce que je cherchais à vous voir, moi? Vous remuez les cendres toutes chaudes d'une passion qui m'a étreint le cœur, que je contraignais au calme à force de volonté, et qui, sous votre parole, en votre présence, sous l'éclair de vos yeux, se réveille ardente et presque haineuse... Mais je sens que je m'irrite et que je vous manque de respect, je l'avoue et vous en demande pardon. Seulement ne vous faites pas une tâche odieuse de me provoquer ainsi. Puisque je ne saurais rien être pour vous et que vous m'en avez préféré un autre, épargnez-moi de nouvelles attaques auxquelles je ne saurais répondre qu'en vous offensant.

Lucienne cette fois l'écoutait sans courroux et respirait plus librement. — A la bonne heure! fit-elle, je vous reconnais, ce n'est plus un froid sarcasme, c'est de la colère et de l'indignation. — Elle fit une pause, puis avec une douceur subite, de cette voix qui avait eu pour lui tant de charmes, elle ajouta : — Commandant, si je vous disais que je suis ici parce que je voulais vous voir, vous parler, revenir à vous peut-être.

Gaston frissonna, mais il voulut résister à l'émotion qui le gagnait, et il répondit en s'échauffant : — Moi, je vous dirais qu'il est trop tard; qu'il ne fallait pas, après m'avoir offert votre main, l'accorder à un autre à quelques jours d'intervalle. Une femme ne va pas, avec cette rapidité insolite et turbulente, d'une union manquée à une autre union. Il ne fallait pas, à la face de tous, m'annoncer votre mariage. Il ne fallait pas, par un raffinement de superbe et de cruauté, le faire au bras de cet homme que vous avez autrefois aimé, quoi que vous ayez pu prétendre depuis. A moins d'une incroyable démençe qui déconsidère une femme, si elle ne la déshonore, en lui faisant abdiquer toute pudeur et toute réserve, on ne frappe pas publiquement de sa cravache un homme qu'on n'aime point. Vous aimez encore M. de Tournières, et sans doute vous reviendriez à lui quelque jour, lorsque je serais au loin, comme vous lui êtes revenue pendant ma courte absence.

— Et si je vous disais, reprit Lucienne avec élan, que je ne l'aime pas, que c'est vous qui, en me repoussant, m'avez jetée à lui.

— Ah! ne me tentez pas, s'écria Gaston; ne dites pas cela pour vous jouer de moi.

— Agiriez-vous de même? continua Lucienne presque suppliante. Me demanderiez-vous encore un délai pour m'observer et pour me croire? — Elle vit que Gaston hésitait et fit un pas vers lui. — Dites!

Gaston n'avait qu'un mot à prononcer. Ce moment qu'il avait autrefois appelé dans la fièvre de son repentir et de son amour était venu. Il n'avait point à se mettre aux pieds de Lucienne pour la reconquérir, il n'avait qu'à lui tendre la main; mais aussi il avait reçu de nouvelles blessures, et si récentes que la subite humilité de M^{lle} d'Avremont n'y apportait point un suffisant remède. Tout sollicité qu'il fût par la passion et la pitié, son cœur ne se répandait point; puis les paroles perfides de M^{me} Priston se présentaient à son esprit : s'il céda à cette heure, s'il se livrait, qu'arriverait-il le lendemain? Ne serait-ce pas une victoire que Lucienne, en fin de compte, s'imaginerait avoir remportée? Puisque dans cette lutte renaissante engagée entre eux l'orgueilleuse jeune fille semblait capituler, il était de son devoir, de sa prudence, de la mener aux dernières limites de l'obéissance. Il ne fallait point que la réconciliation qu'elle implorait fût due à une surprise du cœur, il fallait qu'elle ne l'obtint qu'après l'avoir méritée. Gaston, surexcité d'émotion et de trouble, se crut assez fort pour imposer ses conditions à M^{lle} d'Avremont.

— Oui, lui dit-il avec un déchirement intérieur, mais avec énergie, toujours et plus que jamais je vous demanderais ce délai pour rentrer en moi-même, pour m'interroger à votre égard avec plus de doute encore et de sévérité, pour oublier surtout cette dernière et coupable folie.

Mais Lucienne, toute frémissante, était à bout de soumission. — C'en est trop, s'écria-t-elle; vous abusez étrangement des regrets que j'ai eu la faiblesse de vous témoigner, du repentir qui était dans mon cœur, du pardon que j'avais sur les lèvres. Ce n'est plus moi qui fus légère et qui vous bravai; c'est vous qui êtes implacable. Monsieur Dally, il n'est point généreux d'humilier une femme, il n'est point sage d'exiger d'elle la passive dépendance où vous tenez vos matelots. Tout désormais est fini entre nous. Que j'aime ou non M. de Tournières, c'est lui que j'ai choisi et que je prendrai pour époux, et je saurai montrer au monde et à vous que, si j'ai eu les inconséquences condamnables peut-être d'une jeune fille qui se croit tout permis parce qu'elle sait ce qu'elle a d'inno-

cence et d'honneur, je serai l'irréprochable et digne femme de celui qui m'aura acceptée telle que je suis, avec mes prétendus défauts et mes réelles qualités.

Gaston était devenu très pâle, mais il se contint. — Puisse-t-il en être ainsi, mademoiselle! répondit-il simplement. Puissiez-vous surtout être heureuse! — Comme il achevait ces mots, il vit s'avancer M^{me} Priston et M. de Tournières.

— Ah! s'écria Gabrielle en feignant d'apercevoir à l'improviste Lucienne et Gaston, les voilà!

— Mademoiselle, fit M. de Tournières, nous étions inquiets de vous. Les soirées sont déjà fraîches et vous pouviez avoir froid. Voici votre châle que je vous ai apporté.

— Je vous remercie, répondit Lucienne en s'enveloppant de son châle; puis, continuant de s'adresser à de Tournières en regardant Gaston, elle ajouta : — Votre bras, mon ami.

— Eh bien! demanda M^{me} Priston à Dally, est-ce que vous ne songez plus à la valse que je vous ai promise?

— Pardon, madame, dit Gaston avec empressement, et je suis bien heureux que vous ayez la bonté de me la rappeler.

VII.

Le surlendemain, tout se disposait chez M^{lle} d'Avremont pour la signature du contrat. M^{me} Priston s'était obligeamment chargée de tous les préparatifs. Vers neuf heures du soir, elle donnait un dernier coup d'œil aux arrangemens du salon, d'ailleurs fort simples, car il ne devait recevoir qu'un très petit nombre de personnes. Les jardinières avaient aux embrasures des fenêtres leur place accoutumée, un feu vif et clair flambait dans la cheminée, et il y avait sur une table deux candélabres d'argent et ce qu'il faut pour écrire. Le notaire pouvait donc venir, et M^{me} Priston, à demi préoccupée, à demi joyeuse, regardait l'aiguille de la pendule. Il ne semblait pourtant pas qu'elle eût aucune raison de s'inquiéter. Depuis deux jours, Lucienne paraissait un peu sombre, mais résolue. Quant à Gaston, il était à son bord et avait presque promis à Gabrielle de ne le point quitter. Néanmoins elle eût désiré que le contrat fût déjà signé.

La première personne qui arriva fut M. de Tournières. C'était dans l'ordre. Il n'avait pas vu Lucienne depuis quelques heures, et venait un peu aux nouvelles, car de son côté il tremblait qu'un subit changement d'humeur de M^{lle} d'Avremont ne vînt déranger ce mariage si convoité par lui. M^{me} Priston le rassura.

— Je crois, lui dit M. de Tournières, que vous avez eu raison

d'imaginer la rencontre d'avant-hier entre elle et M. Dally; elle hésitait encore.

— Oui, fit M^{me} Priston, elle voulait lui parler, je m'en doutais; mais j'avais mis le commandant dans les dispositions où il fallait qu'il fût. Lucienne et lui, au lieu de se réconcilier, comme c'était leur désir au fond du cœur, se sont de nouveau et plus cruellement blessés. Il ne vous faut plus maintenant qu'un peu de persévérance, car vous aurez peut-être un dernier scrupule à vaincre chez elle, un dernier regret à calmer. Justement la voici.

Lucienne était pâlie et changée, mais avec une sorte de décision froide et résignée dans ses mouvemens et sa physionomie. Elle remercia M^{me} Priston, qui sortait pour donner encore quelques ordres aux domestiques, de la peine qu'elle avait bien voulu prendre, puis elle alla s'asseoir sur un canapé et y demeura silencieuse.

M. de Tournières la contempla quelques instans, puis s'approcha d'elle et lui dit d'une voix affectueuse : — Qu'avez-vous?

Lucienne leva les yeux : — C'est vrai, je ne suis pas ce que je devrais être un soir comme celui-ci, et elle lui tendit la main.

M. de Tournières la prit. — Est-ce sincèrement que vous me la donnez? demanda-t-il.

— Comment l'entendez-vous?

— Oui, reprit-il lentement. Est-ce avec l'oubli et le pardon du passé? Est-ce sans arrière-pensée et avec confiance dans l'avenir? Avez-vous foi en un mot dans mon affection, dans le respect, dans les égards dont je vous entourerai? S'il n'en était point ainsi, je ne renoncerais pas à une union dont j'espère le bonheur de ma vie, mais je vous prierais de la différer, et j'attendrais votre décision.

Ce langage était habile. M. de Tournières allait lui-même avec générosité au-devant des irrésolutions possibles de la jeune femme. Aussi lui répondit-elle : — Vous n'avez pas besoin d'attendre, il en est ainsi que vous le désirez.

— Vous m'acceptez enfin librement, sans regrets? insista M. de Tournières.

— Librement, oui certes, dit-elle, et vous me connaissez assez pour n'en point douter. Sans regrets?... Là elle fit une pause.

— Oui, continua-t-elle avec une sorte d'explosion, car les regrets sont fous. Le bonheur d'une femme est dans la loyauté qu'on lui reconnaît, dans la droiture d'intentions qu'on sait en elle, dans l'estime complète qu'on fait de son caractère et de sa conduite, et vous êtes bien certain, vous qui m'avez vue presque enfant, qui êtes du monde et qui m'avez pu juger au milieu de mes innocentes folies, que je n'ai jamais cessé d'être une honnête femme. J'ai donc votre estime, cela me suffit, comme il doit vous

suffire de savoir que je ne faillirai jamais à cette estime. Alors, se levant et affichant une gaieté un peu fébrile : — Voyons, nous sommes chez nous, occupons-nous de recevoir nos hôtes. Il est neuf heures, et ils vont venir. Poussez ces candélabres, que le tabellion puisse griffonner tout à son aise. N'est-ce pas messieurs Leiritz et de Ksannec qui sont vos témoins? Excusez-moi, je me suis si peu inquiétée de cela.

— Oui, et qui sont les vôtres?

— C'est le chevalier d'abord, puis M. Dourbal, qui s'est chargé de toutes les formalités d'affaires et qui doit apporter les papiers et les titres nécessaires.

Le domestique annonça Leiritz et de Ksannec, et M^{me} Priston entra en même temps que le chevalier, qui amenait le notaire. Ce dernier était un petit homme cravaté de blanc, à lunettes d'or et très heureux de la bonne aubaine que lui valait le mariage de M^{lle} d'Avremont. Pendant que Lucienne lui rendait son salut et le présentait à M. de Tournières, Leiritz et Ksannec causaient ensemble à demi-voix. — C'est singulier, disait Ksannec, l'effet que me produit toujours un contrat de mariage! Il me semble que je manque d'air. On dit pourtant que le jour où l'on se marie est le plus beau de la vie...

Leiritz répondait : — Parce qu'on le compare à ceux qui suivent.

— Notre belle Lucienne, pardon, fit Ksannec en se reprenant, M^{lle} d'Avremont est bien pâle.

— Dame! ce n'est pas là le mari qu'elle avait rêvé...

— Après tout, rien ne la forçait à prendre Tournières. Pourquoi se marie-t-elle?

— Par dépit. Quand une femme a manqué un premier mariage, elle se jette à corps perdu dans un second.

— C'est absurde.

— Je ne dis pas non, mais en fait de sentimens l'absurdité est la logique des femmes.

La porte se rouvrit, et l'on annonça le commandant Dally.

— Oh! celui-là, dit Leiritz, me représente le sire de Ravenswood.

— Elle est devenue plus pâle encore, fit de Ksannec. Gaston, en apparence impassible, s'inclinait devant M^{lle} d'Avremont lorsque M^{me} Priston s'avança entre eux, prit avec une prévenance joyeuse le bras de Dally, et l'entraînant à l'écart :

— Ah! vous voilà! fit-elle. Faut-il que je continue mon métier de garde-malade? Pourquoi êtes-vous venu?

— Parce qu'on avait mis trop d'impertinence à me prier de venir

pour que je ne vinsse pas, et puis afin de vous montrer que je suis guéri.

— J'en serais bien heureuse. Asseyons-nous là pendant qu'on installe le notaire.

Le notaire s'était assis, et chacun prenait position pour l'écouter lorsque M. de Tournières s'écria : Mais il nous manque M. Dourbal.

— En effet, dit Lucienne. Il est pourtant indispensable. C'est mon fondé de pouvoir. Comment se fait-il qu'il ne soit pas arrivé? Chevalier, ayez donc l'obligeance d'aller jusque chez lui et de le ramener au plus vite.

Le chevalier sortit.

— M. Dourbal, fit le notaire d'un air complimenteur, se sera oublié à mettre en ordre vos titres de fortune.

— Mais, monsieur, dit Lucienne, ne pouvons-nous commencer sans lui?

— Oui, je puis lire le contrat, qui est tout rédigé. Il suffira que M. Dourbal en prenne connaissance en produisant les pièces justificatives de l'apport de la future. Quant aux titres du futur époux, je les ai là dans mon portefeuille. Je commence donc : « Par-devant maître Chenu, notaire à Pornic... »

Il lisait en bredouillant quelque peu, et tout le monde faisait silence. Il en était aux biens de Lucienne et continuait avec le même débit monotone et saccadé.

— Ne trouvez-vous pas, dit tout bas Leiritz à Ksannec, que cette énumération est glaciale comme un inventaire après décès?

Il y avait d'ailleurs chez tous les assistans une impression de malaise et de tristesse. On savait trop ce que cette cérémonie, qui d'ordinaire est heureuse ou du moins franchement consentie, avait dans les circonstances présentes de contrainte secrète et de sous-entendus pénibles. Le notaire s'arrêta : — Voici, dit-il, le moment où il serait bon que M. Dourbal fût là.

— Nous allons l'attendre en prenant le thé, répondit Lucienne. Gabrielle, voulez-vous m'aider à servir ces messieurs? — Messieurs, vous serez indulgens. Ce n'est jamais bien gai, une soirée de contrat; mais je vous dédommagerai cet hiver. Vous viendrez à Paris, monsieur de Ksannec?

— Oui, mademoiselle.

— Habitez-vous toujours, demanda Leiritz, votre hôtel des Champs-Élysées?

— Non, je l'ai fait vendre. Les appartemens de réception étaient trop petits.

Ces paroles banales ou d'autres pareilles n'alimentaient pas la conversation, mais empêchaient le silence de s'établir. En même

temps Gabrielle et Lucienne traversaient le salon et offraient du thé aux différentes personnes qui se trouvaient là. Les mots qu'on échangeait alors faisaient un murmure auquel on pouvait se tromper. On ne causait pas, mais on parlait, et cela suffisait à chacun pour se donner une contenance. A un certain moment, Lucienne vint avec une tasse de thé vers Gaston, et la lui offrit. Gaston n'allait peut-être pas accepter, mais Lucienne le devança. — Ne me refusez pas, lui dit-elle, d'ici à de longues années, à toujours peut-être, nous ne nous verrons plus. Je ne veux pas que vous vous sépariez de moi par un refus.

Elle avait dans la voix et dans le geste une amère et touchante mélancolie. Gaston ému lui répondit seulement : — Je vous remercie, mademoiselle, j'accepte.

C'était plus qu'un adieu qu'ils se faisaient, c'était le regret désespéré du mutuel bonheur qu'ils eussent pu se donner, et qu'ils s'étaient refusé.

On achevait de prendre le thé quand le chevalier rentra précipitamment et s'écria : — Est-ce que M. Dourbal n'est pas ici ?

— Mais non, lui fut-il répondu tout d'une voix et avec la surprise inquiète que motivait son air effaré.

— En ce cas, poursuivit-il, c'est étrange ; je viens de chez lui, on ne l'a pas vu depuis cette après-midi. Cependant tout est en ordre dans sa chambre. Le garçon d'hôtel m'a dit qu'il avait aperçu M. Dourbal se dirigeant vers le chemin de fer.

— Cela est extraordinaire, fit M. de Tournières. Qu'en dites-vous, messieurs ?

— C'est un retard, hasarda M^{me} Priston, un malentendu.

— Sur lequel il faut savoir à quoi s'en tenir, reprit M. de Tournières en agitant la sonnette.

Le domestique entra, mais en précédant un commissaire de police, qu'il annonça à haute voix. Il se fit un mouvement général. Le commissaire s'était arrêté sur le seuil. — Qui de vous, messieurs, dit-il, est M. Dourbal ?

Lucienne s'avança. — Il n'est pas ici, monsieur, et vous nous voyez au dernier point surpris de son absence ; mais peut-on savoir pour quel motif ?

Et M. de Tournières, cédant à de vives et secrètes préoccupations, ajouta : — Nous l'attendions pour justifier à un contrat de mariage de la fortune de M^{lle} d'Avremont.

— Je vous apporte donc une fâcheuse nouvelle, dit le commissaire. Je viens de recevoir un mandat d'amener contre M. Dourbal. Sa maison de Paris a suspendu ses paiemens, et son associé a pris la fuite.

— Pardieu! s'écria dans son trouble et assez brutalement M. de Tournières, il aura fait comme son associé.

Alors, s'excusant sur un dernier devoir à remplir qui ne pouvait plus être malheureusement qu'une simple formalité, le commissaire demanda à Lucienne, attendu que M. Dourbal devait ce soir-là se trouver chez elle, à faire une perquisition dans sa maison. M^{lle} d'Avremont pria le chevalier d'accompagner le commissaire de police, et les deux hommes sortirent.

Le tableau que présentaient les différens personnages réunis dans le salon était singulier. Le notaire, toujours assis à sa table, affectait de relire le contrat. Leiritz et Ksannec, l'un près de l'autre, demeuraient immobiles avec un air pénétré de condoléance attentive. M. de Tournières se promenait en proie à un désordre dont il ne s'apercevait point ou qu'il ne prenait pas la peine de dissimuler. M^{lle} d'Avremont, dominant la scène, accoudée à la cheminée, avait une indéfinissable expression de visage, un mélange de stupeur, d'indifférence, presque d'allègement. Gaston, à quelques pas d'elle, plus bas, appuyé de la main à la table du notaire, tenait ses yeux baissés en respirant fortement, tandis que les regards de M^{me} Priston, qui était à ses côtés, allaient avec anxiété de lui à Lucienne.

— Mais alors, dit Gabrielle à cette dernière, si on ne rattrape pas ce M. Dourbal, vous êtes ruinée?

— Sans doute, répondit Lucienne, puisqu'il avait réalisé ma fortune.

— Tout entière?

— Sauf cette maison et une somme de cent mille francs que j'ai laissée chez mon notaire.

Lucienne dit cela d'une voix qu'elle s'efforçait de rendre calme, mais dont elle ne parvenait point à déguiser entièrement l'émotion secrète et souveraine de délivrance et de joie. C'est qu'il y a d'intimes élans qui nous emportent au-delà de notre volonté et de notre prudence. Il en est ainsi quand, par un accident imprévu, inespéré, nous sortons de l'abîme auquel nous paraissions irrémisiblement condamnés pour rentrer dans la libre possession de nous-mêmes, dans la route de la droiture et de la vérité. Cette fortune perdue affranchissait Lucienne des liens qu'elle s'était forgés, et elle n'entrevoyait que ce résultat seul. Elle mesurait le précipice où elle fût, où elle était tombée, et frissonnait de plaisir et de doute. Elle n'était pas certaine encore que le danger se fût éloigné, et en face d'un homme comme M. de Tournières, bien qu'elle le crût déjà par ses antécédens tout disposé à la rupture qu'elle méditait, elle se croyait obligée à cacher sa pensée autant que ses projets. Il s'était fait un nouveau silence rempli pour chacun de tergiversations cruelles, de

curiosité ou d'angoisses. Ce fut le notaire qui le rompit. — Mademoiselle, dit-il à Lucienne, que dois-je faire?

— Voilà, dit tout bas Leiritz à Ksannec, un notaire qui va mettre le feu aux poudres.

— Nous aurons, répondit de Ksannec, le dénoûment des *Femmes savantes*.

— Ce n'est pas certain.

— Nous allons voir.

M. de Tournières, qui, en écoutant la réponse de M^{lle} d'Avremont à M^{me} Priston, était redevenu tout à fait maître de lui, s'avancait en effet vers le notaire et tendait le doigt vers le contrat. — Mais, monsieur, dit-il au notaire, il y a d'abord, sauf rectification ultérieure, à rayer l'énumération des biens de M^{lle} d'Avremont dont M. Dourbal a emporté les titres et à mettre uniquement cette maison et les cent mille francs dont je sais que le chevalier, qui va revenir à l'instant, devait vous présenter les certificats de propriété et de dépôt. Ensuite il n'y a pour nous qu'à signer comme si rien ne s'était passé, à moins que M^{lle} d'Avremont ne soit d'un avis différent du mien. Q'en dites-vous, mademoiselle?

— Ah! s'écria M^{me} Priston, haletante jusque-là, voici un beau trait.

— Auquel je ne m'attendais pas, fit à demi-voix Ksannec à Leiritz. Et vous?

— Je ne sais trop, mais ceci devient intéressant.

Lucienne avait écouté en pâlisant M. de Tournières. Sans prévoir encore les plans nouveaux qu'il pouvait combiner, elle pressentait un péril, mais n'était pas femme à reculer. Elle répondit avec une dignité un peu étudiée : — Je vous remercie de ce que vous venez de dire, monsieur. Je pense que tout ceci est fort grave, et qu'il y a peut-être lieu de réfléchir à la situation nouvelle que nous fait, à vous comme à moi, cet événement si peu prévu. Je crois qu'il faut tout remettre à quelques jours au moins.

— Ah! fit-il un peu railleur, c'est là votre avis?

— Mais il me semble.

— Mademoiselle, je vous en prie, continua-t-il avec une sorte d'insistance impérative, il s'agit là d'une question intime qui nous est avant tout personnelle à tous deux. Je ne voudrais point vous laisser le temps de prendre une décision contraire à mon bonheur, et je vous demanderais sur-le-champ un entretien de quelques minutes.

— Cependant, ... fit encore Lucienne.

— M^{me} Priston et ces messieurs, continua M. de Tournières, me pardonneront, j'en suis certain. Ils doivent trop bien comprendre

le motif qui me fait agir et le désir que j'ai de rester seul un instant avec vous.

C'était un congé définitif que M. de Tournières semblait donner aux assistans; mais, outre qu'ils eussent attendu pour obéir la décision de Lucienne, cette dernière ne paraissait nullement l'entendre ainsi. Elle repartit d'un ton hautain et non sans quelque ironie : — Je me rends. Aussi bien, messieurs, c'est un combat de générosité qui va se livrer entre M. de Tournières et moi. Ces combats-là ne sont point dangereux et peuvent avoir lieu sans témoins. Puis il sera très court, je l'espère.

Et d'un geste elle indiquait à ses invités la terrasse qui était de plain-pied avec l'appartement. M^{me} Priston et les hommes quittèrent le salon.

— Mademoiselle, dit M. de Tournières à Lucienne quand il fut seul avec elle, vous avez paru désirer que je fusse bref; je vais l'être.

— Je vous écoute.

— Cette ruine soudaine est un coup de bonheur pour vous. Je vous regardais. Vous avez d'instinct tressailli de joie en l'apprenant. Vous comptez, grâce à elle, échapper à un mariage auquel vous ne vous êtes résolue que dans un moment de désespoir, auquel vous ne vous résigniez, il y a une heure, qu'avec un mortel regret au cœur. Est-ce vrai?

Il parlait d'un ton net, absolu, péremptoire. Lucienne l'écoutait avec quelque malaise, car elle s'indignait dans son orgueil de femme et se sentait pourtant pressée par la vérité des faits.

— Oui, répondit-elle, mais rendez-moi cette justice, que, sans cet incident, j'allais jusqu'au bout, et que je ne manquais point à la parole que je vous avais donnée.

— Je le reconnais; toutefois avouez que, me jugeant encore tel que vous m'avez connu jadis, vous avez espéré tout à l'heure que je me retirerais à la nouvelle de votre désastre.

— En effet, et en vous suppliant de ne rien voir dans mes paroles qui vous puisse offenser, je ne comprends pas l'insistance que vous mettez à ce mariage.

M. de Tournières hésita légèrement à son tour, comme s'il eût reculé devant ce qu'il avait encore à dire. Il fit cependant un effort et reprit de la même voix cassante, bien qu'un peu altérée : — Cette insistance est toute simple. J'eusse préféré vous voir rester riche, mais mon intérêt est de vous épouser même pauvre. Je suis aujourd'hui un homme politique et un ambitieux, et, sous peine de faire fausse route, je dois tenir à ma renommée autant qu'à la richesse. Rompre ce mariage à l'occasion d'une question d'argent,

c'est me faire un tort irréparable. J'y perdrais l'estime publique, et on n'arrive à rien sans elle. D'ailleurs, je le confesse, je ne crois pas à une fortune aussi considérable que la vôtre disparaissant ainsi d'un seul coup; on en retrouve toujours quelques épaves.

— Vous me parlez, monsieur, avec une franchise voisine du cynisme.

— C'est que je sais où je marche et que mon parti est pris.

— Dites alors ce que vous voulez.

— Que ce mariage se fasse, et pour cela que ce contrat se signe, non point demain, mais sur l'heure. Demain vous ne m'accepteriez plus. Je serais à la fois bafoué comme la victime de vos dédains et de vos caprices et honni de tous, car on croirait à une rupture de ma part et non de la vôtre. Je ne veux pas que cela soit.

Ce qu'il y avait de singulier dans cette lutte qu'ils soutenaient l'un contre l'autre, c'est la nécessité où ils étaient de dominer leur émotion et de modérer les éclats de leurs voix. De la terrasse en effet, on pouvait les apercevoir et même les entendre. Il fallait que ce cruel débat où s'agitaient pour tous deux de si menaçantes questions se maintînt par l'ironie et la dissimulation dans les limites d'une discussion courtoise.

— Vous me parlez en maître, dit Lucienne; vous avez alors un moyen de me contraindre à obéir.

— J'en ai un.

— Lequel?

— Les lettres que vous m'avez écrites autrefois, quand vous m'aimiez, mademoiselle.

— C'est vrai, fit Lucienne avec mépris, vous avez dû les garder pour quelque usage de ce genre; mais, si je me les rappelle bien, continua-t-elle en haussant les épaules, elles ne sont guère compromettantes. Ce sont les lettres d'une échappée de couvent. Je doute qu'elles vous servent à quelque chose.

M. de Tournières répliqua froidement : — Elles sont fort innocentes, je vous l'accorde, mais elles n'en sont pas moins pleines d'expressions de tendresse et d'épanchement. Mademoiselle, il est dix heures moins dix minutes. L'on va revenir. Si à dix heures précises vous n'avez pas signé à notre contrat, je remets demain ces lettres à M. Dally.

— Ah! fit Lucienne avec explosion, bien qu'à demi-voix, enfin vous prononcez son nom!

— Pardieu! répondit de Tournières, et, quoique non moins agité que Lucienne, il affectait, de peur de se trahir, de jouer avec la plume du notaire et baissait l'abat-jour des flambeaux. N'est-il donc pas au fond de tout ceci? Je ne suis point seulement, comme

vous paraissez le croire, ambitieux et cupide; je suis homme aussi, et vis-à-vis d'un rival je me sens haineux et jaloux. Si je renonçais à vous, dans huit jours vous renoueriez avec lui. Cela ne sera pas. Ces lettres qu'il lira creuseront un abîme entre vous et lui. Il saura que, jeune fille, vous m'avez appartenu de volonté et de désir, et, dans la femme qu'on épouse, c'est toujours la virginité, quelle qu'elle soit, que l'on cherche ou qu'on regrette. Vous n'osez plus vous proposer à lui.

— Oh! murmura Lucienne, c'est aussi lâche que cruel ce que vous dites là. Vous ne ferez point ce dont vous me menacez.

— J'agirai selon ce que vous ferez vous-même.

— C'est bien, reprit-elle avec calme, vous n'avez plus rien à ajouter?

— Non.

— Alors prions M^{me} Priston et ces messieurs de rentrer.

Tous revinrent aussitôt, et le notaire se rassit à sa table. La curiosité générale était d'autant plus inquiète que Lucienne et M. de Tournières s'étaient fait un visage impassible. — Eh bien! demanda M^{me} Priston, est-ce terminé?

— Oui, répondit tranquillement M^{lle} d'Avremont.

— A la satisfaction des parties? interrogea le notaire.

M. de Tournières répondit froidement: — Espérons-le.

— Alors, reprit le notaire, je fais les changemens que vous m'avez indiqués. Au bout d'un instant, il tendit sa plume à Lucienne.

— Mademoiselle, dit-il, c'est à vous.

Lucienne ne prenait point la plume.

— Voilà, fit M. de Tournières en la regardant, dix heures qui vont sonner.

M^{lle} d'Avremont sourit.

— C'est l'heure de votre bonheur, mademoiselle, ajouta gracieusement le notaire.

Lucienne promena ses regards autour d'elle, puis les arrêta sur M. de Tournières. — Décidément, monsieur, lui dit-elle, si noble et si généreuse que soit votre résolution à mon égard, je n'y souscris pas. Quoi que vous m'ayez pu dire, et précisément à cause de cela, je vous rends et dois vous rendre votre liberté.

VIII.

La résolution inattendue de Lucienne était non point le dénouement, mais une péripétie de ce drame intime. La nuit, loyale ou mauvaise conseillère, allait montrer à chacun la route qu'il devait suivre, ou le précipiter dans la voie douteuse de la passion et de

la colère. M^{lle} d'Avremont dormit à peine, d'un sommeil agité de songes. Elle s'imaginait être à jamais liée à M. de Tournières, s'éveillait en sursaut, se réjouissait avec un soupir de soulagement de n'avoir fait qu'un rêve, puis s'effrayait bientôt de ce que cet homme redoutable pourrait tenter contre elle. Elle se leva de bonne heure, s'étonnant déjà que rien ne fût encore changé dans sa maison, réfléchissant que de riche elle était devenue pauvre et qu'il lui faudrait mener une autre existence. Le premier courtisan de sa nouvelle fortune fut le chevalier de Rose-Croix. L'égoïste vieillard était au désespoir. Quel coup pour lui ! il n'en revenait point. Certes, s'il l'eût osé, il eût fait des représentations sans nombre à M^{lle} d'Avremont ; mais il savait trop à quelle inflexible volonté il se fût heurté. Ensuite, quoique lésé dans ses plus chers intérêts d'opulence et de bien-être, il avait pour Lucienne une certaine affection qu'un si récent désastre n'avait pu rendre encore ingrate. Il ne se résignait pourtant pas à cette pauvreté que la jeune femme lui paraissait accepter avec un trop facile détachement. Il supputait devant elle ce que pouvait valoir le Petit-Château, lui demandait si elle n'avait pas encore quelques fonds oubliés chez son notaire. Le chevalier insistait en disant qu'on pouvait tout réaliser, risquer la somme dans quelque grande entreprise. Pour un rien, il fût parti pour Bade et eût joué le tout à la roulette et au trente-et-quarante. Lucienne répondait que l'essai qu'elle avait fait de M. Dourbal n'était pas encourageant. Au nom du banquier, le chevalier gémissait ou s'emportait, disait qu'il allait courir après lui, se livrait de nouveau à de fantastiques combinaisons. Martine vint alors annoncer à sa maîtresse que M^{me} Priston était au salon et demandait à la voir. Lucienne, présumant qu'elle avait quelque message de M. de Tournières, sentit le besoin de se recueillir et de rassembler ses idées, et fit prier Gabrielle de vouloir bien l'attendre quelques instans.

M^{me} Priston était pour sa part sérieusement émue. La rupture du mariage de M. de Tournières et de Lucienne renversait non-seulement des projets d'avenir, mais de secrètes espérances de cœur qui lui étaient devenues d'autant plus chères qu'elle les avait laissées inconsidérément grandir. Déjà, la veille au soir, elle avait trop vu, pour son repos, que Gaston n'avait eu de regard et de pensée que pour Lucienne. Il n'avait point cessé de l'aimer et l'aimait plus que jamais. Jusqu'au dernier moment, elle avait cependant espéré que cet obstacle d'une union soudaine, quelques regrets qu'ils en pussent avoir, éloignerait fatalement l'un de l'autre Lucienne et Gaston. Maintenant ils étaient libres de se revoir, de se pardonner, de s'épouser. Gabrielle, qui, de toute façon, fût venue chez Lucienne par convenance, y venait attirée par le désir de l'interroger, de la

sonder, d'épier ses paroles et ses regards, de la conseiller perfidement si elle pouvait le faire encore, de savoir enfin à quoi s'en tenir sur son propre sort. Elle l'attendait donc impatiemment lorsqu'à sa grande surprise Gaston fut tout à coup introduit dans le salon. — Vous ici ! lui dit-elle, qu'y venez-vous faire ?

— Moi, répondit-il, tout en craignant qu'un débat assez vif, mais auquel il était résolu de couper court, ne s'engageât entre M^{me} Priston et lui, je viens, ce qui est tout naturel, faire à M^{lle} d'Avremont ma visite de condoléance.

— A cette heure ! dit-elle en raillant. Monsieur Dally, continuait-elle plus doucement, je n'oserais pas dire qu'il y ait eu rien de plus entre nous qu'une coquetterie aimable de votre part, trop sincère peut-être de la mienne ; mais nous ne sommes pas si étrangers l'un à l'autre que vous me répondiez de cette manière. Je ne vous demande qu'une chose. Dites-moi que vous ne venez point ici pour renouer avec M^{lle} d'Avremont des projets dont elle vous a parlé la première, et auxquels vous n'avez pas alors jugé à propos de vous prêter.

— Madame, fit gravement Dally, je ne puis plus vous remercier de l'intérêt que vous avez daigné me témoigner que par une respectueuse gratitude. Je suis et je serai le plus dévoué de vos serviteurs, et, si vous le permettez, de vos amis.

— Ah ! s'écria Gabrielle, on ne dit pas mieux à une femme qu'elle n'est rien pour vous.

Ils se turent, M^{me} Priston en apparence abattue, Dally quelque peu gêné, supportant mal la présence de Gabrielle et pressé d'en finir avec elle. — Madame, se hasarda-t-il enfin à lui dire, ce sont là, pour moi qui ne les mérite point, des regrets indignes de vous. M^{lle} d'Avremont était votre amie avant moi, et dans la circonstance qui la frappe elle doit avoir besoin de vos bonnes paroles et de votre affection.

Ces mots, calculés ou non, déterminèrent chez Gabrielle une réaction soudaine. — Moi son amie ! s'écria-t-elle violemment ; allons donc, monsieur, elle est ma rivale. La consoler, moi ! allez-y vous-même et réussissez à votre aise. Ce n'est pas si difficile que vous pouvez le croire. Si vous voulez l'épouser, épousez-la. La pauvreté et les chagrins qu'elle vous apportera me vengeront de vos dédains, comme vos tourmens de jalousie dans le passé et dans l'avenir vaudront bien tous ceux que vous m'avez infligés.

Elle sortit, et Gaston stupéfait la suivait encore des yeux quand Lucienne entra par la porte opposée.

— Qu'y a-t-il donc ? demanda-t-elle assez émue et en s'arrêtant troublée à la vue du commandant.

— C'est M^{me} Priston qui s'en va, répondit Gaston.

— D'une façon si animée?

— Oui, fit-il en souriant, elle me retirait ses bonnes grâces.

Lucienne s'était remise. — Et pourquoi? dit-elle d'un ton qu'elle essayait de rendre enjoué.

— Je me suis montré plus fidèle à l'affection que je vous ai vouée qu'à l'intérêt dont elle m'honorait.

— Ainsi, fit Lucienne non sans embarras, vous venez me faire une visite de sympathie?

— Je viens, continua Gaston d'une voix tremblante et avec un élan contenu, je viens vous dire que j'ai souffert, que je me repens de tout le chagrin que j'ai pu vous causer, que je vous aime et que je vous veux pour femme.

— Commandant! balbutia Lucienne.

— Vous refusez? reprit-il avec angoisse.

M^{lle} d'Avremont ne répondit pas. Elle pâlit, s'assit, prise de frissons, regardant l'heure, évidemment et follement inquiète. C'est qu'elle ne songeait même point à ce qu'elle eût pu répondre; elle songeait à la menace que M. de Tournières lui avait faite et qui allait s'accomplir d'un moment à l'autre. Ainsi elle avait devant elle un homme qu'elle adorait, dont elle eût voulu embrasser les genoux pour le remercier de sa générosité et de son dévouement, et il lui faudrait se laver aux yeux de cet homme d'une accusation nouvelle, honteuse et puérile à la fois. Que lui dire en effet quand viendraient ces lettres qui la condamnaient par le seul fait qu'elle les avait écrites? Elle n'en savait rien, se sentait impuissante et découragée, hors d'état de supporter non plus même une lutte, mais une émotion. Dans cette faiblesse et cette prostration, Lucienne désirait presque que la crise redoutée vint tout de suite afin de n'avoir plus à la subir. Aussi, tout à sa pensée, dit-elle avec un grand trouble à Gaston : — Vous n'avez vu personne depuis hier?

— Qui aurais-je vu? demanda-t-il étonné.

Il se préparait à insister auprès de Lucienne quand Martine entra, tenant à la main une enveloppe assez volumineuse. — Mademoiselle, dit-elle, c'est un matelot qui apporte cette lettre très pressée pour le commandant.

— Ah! fit Lucienne en se laissant aller sur le canapé, voilà ce que je craignais. Puis, voyant que Martine un peu alarmée s'approchait, elle la congédia du geste.

Cependant Gaston avait pris l'enveloppe, et, pensant qu'elle contenait quelque ordre de service, il l'avait ouverte. Il y trouva plusieurs lettres adressées à M. de Tournières et d'une écriture de femme. — Qu'est-ce que cela? dit-il.

Lucienne se leva et répondit avec une gravité triste : — Ce sont des lettres de moi. Je les ai écrites autrefois, très jeune, ne sachant rien de la vie. Après tout, parmi mes inconséquences, ce n'en est qu'une nouvelle à confesser. Vous n'en êtes plus à les compter. Elle retomba désolée à sa place et ajouta : — Que je souffre!

— Et pourquoi souffrez-vous? lui demanda doucement Gaston. Ces lettres ne peuvent rien signifier, j'imagine que M. de Tournières me les envoie pour se venger de ce que vous n'avez pas voulu consentir à l'épouser. Je me doutais bien que ce n'était point un galant homme, mais je lui croyais plus d'esprit. Comment ne sait-il pas que je vous aime assez pour ne point lire ces lettres et même pour ne pas les laisser subsister?

Gaston marchait à la cheminée où pétillait une flambée de sarments quand Lucienne bondit en quelque sorte vers lui en s'écriant : — Oh non! pas cela; que faites-vous? Et si vous alliez croire un jour qu'il y a quelque chose dans ces lettres que je ne puisse avouer?

— Je ne croirai jamais cela, répondit-il en souriant. Si cette correspondance eût été une arme sérieuse aux mains de M. de Tournières, il ne s'en fût point dessaisi.

Pendant la situation devenait difficile entre Lucienne et Gaston. Il était impossible à Lucienne de reprendre les lettres ou de les ouvrir au hasard et de les mettre sous les yeux de Dally. Outre qu'il se fût refusé à rien lire, il y a telles naïves confidences de son passé qu'une femme peut faire à l'homme qu'elle aime, mais dont elle ne peut se permettre, autant pour sa dignité que pour sa pudeur, de lui soumettre l'expression écrite et palpable. Ils restaient donc debout tous les deux, hésitants, contraints, irrités de ce singulier obstacle, sentant bien qu'il fallait en avoir raison, se le disant intérieurement et en cherchant, pendant quelques secondes qui leur duraient des siècles, le moyen, qu'ils ne trouvaient pas.

La brusque arrivée de M^{me} Durand les sauva. Elle venait d'apprendre l'événement de la veille, et, oubliant tous ses griefs, accourait vers son amie, moins encore pour la consoler que pour la conseiller. D'un coup d'œil elle jugea ce qui se passait; on ne cherchait point d'ailleurs à le lui cacher. — Tes lettres à M. de Tournières, n'est-ce pas? dit-elle à Lucienne.

— Oui, fit Lucienne.

— Oui, répondit aussi Gaston, qui, trop heureux de s'en débarrasser, les tendit à M^{me} Durand. Elle les prit, les ouvrit bravement, franchement, les parcourant de ses grands yeux limpides, lisant bas çà et là, sans qu'aucune impression se trahît sur son frais visage, et cependant avec une petite nuance de moquerie à l'endroit de Lucienne.

— Quel enfantillage! dit-elle enfin. Allez, commandant, continua-t-elle gaîment, vous pouvez m'en croire, elle est digne de vous, et toi, tu es digne de lui.

— Mademoiselle, dit Gaston, vous entendez M^{me} Durand? Ah! j'ai plus de courage en sa présence pour vous répéter ce que je vous disais tout à l'heure : voulez-vous être ma femme?

— Vous êtes un noble cœur, fit Lucienne dont le regard devint humide.

— Vous acceptez?

— Non, dit-elle avec effort, je refuse, mais je vous aime aussi, et je suis bien touchée de ce que vous me proposez.

— Vous dites que vous m'aimez, et vous me refusez, murmura Gaston. Pourquoi alors?

Elle se tut quelques instans, puis d'une voix tremblante et qui pourtant s'affermissait : — Parce que je suis pauvre et que je serais un obstacle à votre carrière. Vous avez la jeunesse, l'avenir, la gloire, les honneurs. Je vous attarderais et vous ferais tout perdre. Non, n'insistez pas et partez. Au lieu de la réalité pesante qui vous suivrait, vous garderez de moi un fier et bon souvenir. Vous me verrez toujours dans la poésie de mon luxe, de mon indépendance, de ma beauté, quand vous saviez si bien que je n'étais heureuse de tout cela que pour vous.

— C'est à moi que vous parlez ainsi? s'écria Gaston, et vous voulez que je parte. Ce n'est pas sérieux.

— Hélas! si, commandant.

— Et si vous redeveniez riche?

Elle eut un geste de coquetterie mélancolique. — Vous tiendriez donc bien à moi, maintenant?

— Oh! oui.

— Si je redevenais riche, fit Lucienne rêveuse... Eh bien! non, poursuivit-elle avec chaleur; même alors il y aurait entre nous un plus profond abîme que par le passé. Avant que je n'aie recouvré ma fortune, si cela doit m'arriver, il s'écoulera un certain temps. Le bruit, le bruit triste et méchant que ma richesse empêchait de se produire, se fera dans ma pauvreté autour de ma personne et de mon nom. Tout ce qu'on me pardonnait à peine, mon originalité, mes excentricités folles, mon laisser-aller, dont vous me blâmiez vous-même, me sera imputé à crime. La perfidie lâche, l'envie, les haineux propos, vont se donner carrière. Je ne vous l'ai point dit, mais j'ai entendu M^{me} Priston tout à l'heure. Elle est l'image de ce monde dont je serai le jouet. Vous ne retrouveriez qu'une femme calomniée, mise à l'index, et cette femme-là n'est pas celle que vous pourriez, que vous devriez épouser. Vous y consentiriez, que je ne le voudrais pas.

Gaston joignit les mains : — Vous me désespérez, ayez pitié de moi, promettez-moi...

— Non, commandant, c'est irrévocable. Ayez pitié de moi vous-même. Laissez-moi à ma solitude, à ma douleur, à ma pensée qui vous suivra toujours. Et plus tard, mais bien tard, si vous ne m'avez pas oubliée, si c'est possible...

Elle n'acheva pas. Gaston courut à Julie. — Eh quoi! s'écria-t-il, vous ne dites rien.

— Il faut du temps, répondit simplement M^{me} Durand, partez.

— Ah! vous aussi, vous voulez que je parte! Veillez bien sur elle au moins, et, se couvrant le visage de ses mains, il s'élança hors du salon.

Julie s'approcha de Lucienne. — Du courage, ma pauvre enfant!

— Ah! ma bonne Julie, je suis bien malheureuse, dit Lucienne en se jetant dans les bras de son amie.

IX.

Un an plus tard, par une après-midi du mois de novembre, M^{lle} d'Avremont était assise dans le salon du Petit-Château. Elle venait de laisser tomber le livre qu'elle lisait, et songeait. Par les fenêtres ouvertes, ses regards erraient sur la baie de Bourgneuf. Tandis qu'une brume blanchâtre flottait dans l'air, les rayons d'un pâle soleil déjà au déclin de sa course glissaient sur les eaux. La mer était calme, d'une profondeur verte et froide à l'œil. Les arbres du bois de la Chaise avaient perdu leurs feuilles, les grands rochers se dressaient sombres et sauvages. Les cabanes des bains, lavées par la pluie et dont les portes disjointes oscillaient sur leurs gonds, avaient un aspect d'abandon et de délabrement. C'est que le dernier baigneur était parti, et que, la mauvaise saison venue, Pornic était rentré dans sa solitude de bourgade bretonne. Lucienne allait y passer son second hiver. La subite diminution de sa fortune, une profonde aversion pour le monde, peut-être aussi surtout le désir de ne point quitter les lieux où elle avait aimé et souffert, l'avaient retenue au Petit-Château. Elle y vivait avec sa femme de chambre Martine et Joseph, le vieux serviteur de son père. Tous deux n'avaient point voulu se séparer de leur maîtresse. Quant au chevalier de Rose-Croix, après avoir le lendemain de la catastrophe servi de témoin à Gaston, qui s'était battu avec M. de Tournières et lui avait fourni un bon coup d'épée, il s'était presque au début de la nouvelle existence de Lucienne esquivé de Pornic pour se mettre, avait-il dit, à la recherche du Banquier Dourbal. On prétendait en effet que ce dernier n'avait pas eu le temps de fuir à

l'étranger et qu'il se cachait à Paris; mais le chevalier n'était plus revenu. Lucienne savait que pour se livrer à ses démarches il s'était tout d'abord hébergé chez une de ses vieilles amies, la comtesse de Prével, et qu'il n'avait plus bougé de cette maison, où le train de vie était grand et la chère excellente. M^{lle} d'Avremont ne lui en voulait point. Elle avait seulement pour lui l'indulgence un peu mélancolique que l'on a pour les enfans qui n'obéissent qu'à leurs naifs instincts d'égoïsme.

Joseph était entré sans que Lucienne s'en aperçût, et, la voyant absorbée dans sa rêverie, s'était approché d'elle. — Il fait bien beau aujourd'hui, lui dit-il; mademoiselle devrait sortir.

— Pourquoi faire?

— Pour prendre un peu d'exercice, Martine vous accompagnerait.

— Elle est à son ménage, et il ne faut pas la déranger, reprit M^{lle} d'Avremont en souriant à Joseph. Si je sortais avec elle, nous ne dînerions plus.

— Comme si c'était difficile de faire le dîner de mademoiselle! répondit Joseph. Je mettrais au gratin la belle sole que les pêcheurs vous ont apportée, et tout serait dit.

— A propos de cela, c'est un trop beau poisson. Il ne fallait pas l'accepter de ces braves gens, ou il fallait les forcer à se laisser payer.

— Ah bien oui! ils n'auraient pas voulu d'argent, fit Joseph en se redressant et prenant fait et cause pour les pêcheurs.

Tout à coup Lucienne tressaillit. — Donne-moi la longue-vue, dit-elle à Joseph.

Elle alla vers la fenêtre, et Joseph, mettant la main au-dessus de ses yeux, regarda dans la même direction qu'elle. — Tiens, dit-il, on dirait le *Sylphe* qui vient faire une tournée par ici. Malheureusement ce n'est plus M. Dally qui le commande. Il y a un an qu'il l'a quitté.

Le vieux serviteur attendait quelques mots de sa maîtresse; mais, voyant qu'elle se taisait, il sortit en secouant la tête.

Bientôt Lucienne abaissa la longue-vue. — Oui, c'est le *Sylphe*, dit-elle. Pauvre petit bateau! je l'aime. Il me rappelle un temps bien doux et bien triste. L'année dernière pourtant, lorsque je le voyais ainsi passer devant mes fenêtres, je savais qu'au bout d'une heure le commandant serait ici. — Elle s'était assise sur le canapé. — Il s'asseyait là; nous causions. — Ses yeux se mouillèrent; elle les essuya. — Allons, du courage! Relisons la lettre de Julie. Cela m'en donnera peut-être.

Elle alla vers son secrétaire et y prit une lettre arrivée la veille. Elle en tournait les feuillets un à un lentement, s'attardant à cette

lecture, qui l'arrachait pour quelques minutes à son isolement.

« Enfin, ma chère Lucienne, après ce long bavardage, disait M^{me} Durand, si tu t'inquiètes encore de l'opinion du monde, je t'apprendrai qu'il a été question dernièrement de toi, et qu'il n'y a qu'une voix sur ton compte. Ta simplicité, ta retraite, le malheur qui t'a frappée, le bien que tu fais, t'ont concilié tous les suffrages. On ne parle plus de cette belle M^{lle} d'Avremont à qui l'on ne reprochait que d'être trop riche et trop brillante. Elle a disparu, et à sa place il y en a une nouvelle dont on célèbre à l'envi la bienfaisance de cœur, l'énergie vaillante et la sérénité résignée. Ceux de tes amis qui t'ont vue à la saison des bains sont revenus attendris, c'est le mot. Ton exemple même n'est pas perdu, si je puis mettre un mot pour rire. Notre bel Anatole Leiritz s'est rangé depuis huit jours et a toutes les vertus d'un mari. Son ami Bertrand de Ksannec, qui a vendu sa gentilhommière pour déployer toutes ses grâces rustiques à Paris, a plus de tenue et de bonnes façons qu'on ne l'en aurait supposé capable. Au revoir, ma chérie, je ne te parle pas du marin. Je sais qu'il est au fond de ton cœur. Quant à lui, de sa personne, je crois qu'il est toujours au Sénégal, mais qu'il ne tardera pas à en revenir. Il m'a écrit une lettre éplorée, mais courageuse. Je crois qu'il ne désespère pas de te fléchir un jour. »

Lucienne s'arrêta et dit en souriant : — Bonne Julie!

Mais à ce moment Martine arriva précipitamment. — Mademoiselle, ah! mademoiselle, disait-elle.

— Eh bien! qu'as-tu?

— C'est qu'il y a quelqu'un qui demande à vous parler.

Lucienne s'était levée. — Qui donc? fit-elle toute frémissante.

— Le commandant Dally.

— Lui! lui! s'écria Lucienne coup sur coup et toute bouleversée. En es-tu bien sûre? Qu'il attende un instant. Je n'ai pas les yeux trop rouges? Non. C'est bien. Va, dis-lui d'entrer.

Elle avait appuyé les deux mains sur son cœur. Quand Dally parut, elle lui dit d'une voix faible et dont elle eût voulu cacher l'émotion :

— C'est vous, commandant? D'où venez-vous?

— De bien loin, répondit Gaston non moins ému qu'elle. Je suis arrivé à Paris hier, et je viens aujourd'hui vous faire ma visite.

— Asseyez-vous, et comme il prenait un fauteuil : — Non, pas là. — Elle lui montra une place à côté d'elle sur le canapé. — Ici.

— J'ai appris, continua Gaston, que le *Sylphe* est à Pornic. C'est presque une visite d'autrefois que je vous fais.

— C'est à ces visites d'autrefois, répondit Lucienne, que je pensais tout à l'heure quand j'ai vu passer le *Sylphe*.

Gaston se mit à sourire. — Eh bien! causons comme alors; le voulez-vous?

— Je le veux bien.

Ils cherchaient tous les deux à se cacher leur trouble, et n'y réussissaient point. — Il n'y a plus personne aux bains? dit Gaston.

— Oh non! nous sommes en automne. Tout le monde est parti.

— Avez-vous revu quelques-uns de vos amis?

— Très peu; mais Julie, avec son mari et ses enfans, m'a tenu compagnie tout un mois.

— Je le sais, je l'ai vue hier. Je voulais la voir. Nous avons parlé de vous longuement. Je ne vous croyais pas aussi seule. Je savais que le chevalier vous avait quittée, mais j'espérais qu'il serait revenu.

— Non, il aime la bonne chère. Ce n'est pas l'ingratitude, c'est la logique de son estomac qui l'a retenu loin de moi.

— M^{me} Durand m'a parlé de la vie que vous meniez ici, de l'affection que ces braves gens ont pour vous. Vous êtes leur bonne dame et leur bon ange.

— Je me suis rappelé ce que vous me disiez de cette affection envers vos matelots qui remplaçait pour vous de plus doux attachemens auxquels votre carrière vous forçait de renoncer, et j'ai voulu voir si c'était vrai.

Sa voix s'altérait de plus en plus. — Eh bien? lui dit avidement Gaston.

Lucienne n'y tint plus. — Non, ce n'est pas vrai, dit-elle. Cela console un instant, c'est un noble but dans la vie, mais...

— Achevez, fit Gaston en lui prenant les mains.

— Vous voyez bien que je ne puis pas, poursuivit-elle avec des larmes dans la voix. Vous voyez bien que je vous aime. Je n'ai pensé qu'à vous toute cette année. Elle éclata en sanglots.

— Lucienne, fit Gaston en se penchant vers elle, puisque vous m'aimez et que je vous aime, car vous avez été aussi mon unique et chère pensée, pourquoi pleurez-vous? Est-ce qu'aujourd'hui encore vous m'allez dire que vous ne voulez pas de moi?

Elle le regarda avec une douceur et une tendresse infinies. — Ah! mon ami, je ne dirai rien. Je suis vaincue. Disposez de mon sort comme vous l'entendrez. Je n'ai plus d'orgueil. J'ai fait de longs retours sur moi-même. J'ai bien vu que vous aviez raison. Je ne suis qu'une femme qui vous aime. Je serai votre compagne obéissante et dévouée. Hélas! je me donne pauvre à vous quand j'eusse été si heureuse de vous apporter la richesse en même temps que l'amour. Vous voyez bien que je vous aime plus que je ne vous ai jamais aimé.

Gaston la serra dans ses bras. — Que vous êtes bonne, s'écria-t-il, et que je vous aime, moi aussi!

Joseph les interrompit. Il est vrai qu'ils s'étaient dit tout ce qu'ils avaient à se dire. Le vieux serviteur avait ouvert à deux battans, avec une préméditation joyeuse, la porte du salon et annonçait : — Monsieur le chevalier.

C'était en effet le chevalier, pomponné, l'œil brillant, et avec un certain embarras qui ne lui messeyait pas. — Bonjour, mademoiselle, dit-il; bonjour, commandant.

— Bonjour, chevalier, répliqua Lucienne. Est-ce le plaisir de me revoir qui vous donne l'air si heureux ?

— D'abord, puis c'est la nouvelle que je vous apporte à franc étrier ou plutôt par le train express. Il est vrai que, depuis la gare, je cours dans la boue, car il n'y a pas même de carriole dans ce pays sauvage.

— C'est vrai, mon pauvre chevalier, vous êtes tout crotté.

— Et la nouvelle ? fit Gaston.

— Je ne vous l'ai point dite ? Ce coquin de Dourbal vient d'être arrêté au moment où il essayait de réaliser ceux de vos titres dont il était porteur. Votre fortune vous revient, un peu écornée peut-être, mais elle vous revient. Comme il n'avait pas eu le temps de la mettre dans ses affaires, personne n'a rien à y voir, et elle vous est restituée de droit.

— Et c'est pour m'apporter cette bonne nouvelle, dit Lucienne avec malice, que vous êtes resté si longtemps à Paris ?

— Je l'attendais d'un jour à l'autre, ne put s'empêcher de balbutier M. de Rose-Croix.

— Allons, chevalier, repartit Lucienne, ne vous en veuillez pas trop. Je suis sûre que vous avez souvent pensé à moi.

— Oui, mademoiselle, fit le chevalier, qui s'inclina devant M^{lle} d'Avremont et lui baisa la main.

— Et pour répondre à votre bonne nouvelle par une autre, dit alors Gaston, si vous avez eu, l'an dernier, un peu d'amitié pour moi, je vous présenterai à ma femme, M^{me} Dally.

— Ah ! commandant, je vous fais mon sincère compliment. Je savais bien que cela arriverait, et j'ai le bonheur d'être le premier à l'apprendre.

— Avez-vous faim, chevalier ? demanda Lucienne.

— Mais oui, le voyage, l'air de la mer, la joie...

— Alors, Gaston, reprit Lucienne, donnez-moi votre bras. Nous allons manger la sole des pêcheurs de Pornic et fêter le retour du chevalier prodigue.

HENRI RIVIÈRE.

L'ÉGLISE ROMAINE

ET

LE PREMIER EMPIRE

— 1800 — 1814 —

X.

LA PRISE DE ROME.

I. Mémoires du cardinal Consalvi. — II. Œuvres complètes du cardinal Pacca. — III. Correspondance du cardinal Caprara. — IV. Correspondance de Napoléon I^{er}. — V. Dépêches diplomatiques et documens inédits français et étrangers, etc.

Après avoir, dans notre précédente étude, esquissé rapidement quelles furent après le sacre la soumission absolue et les complaisances infinies du clergé français à l'égard du chef du premier empire (1), il nous faut reprendre maintenant le récit des violences mêlées de ruses employées par Napoléon contre le pape Pie VII. Que nos lecteurs veuillent bien le croire, il ne s'agit point d'un artifice de composition : nous ne recherchons pas les vains contrastes : encore moins courons-nous après le triste plaisir de mettre en relief par d'habiles oppositions les côtés fâcheux de la nature humaine. Cependant, lorsque notre sujet nous les fournit ou plutôt nous les impose, quand l'ordre naturel des temps et l'enchaînement forcé des faits les amènent sous notre plume, nous ne nous sentons pas le droit de supprimer ni même de rejeter tout à fait dans

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre 1867.

l'ombre ces rapprochemens auxquels la fantaisie n'a point de part, et qui servent à provoquer les plus salutaires réflexions. Quels conseils valent ceux qui se passent aisément d'interprète ! Les intelligences élevées et les âmes un peu fières n'ont jamais aimé qu'on leur adressât de publiques remontrances ; elles sont moins rebelles aux tacites leçons qui s'offrent sans intermédiaire et s'imposent directement par leur propre autorité. A l'histoire seule il appartient d'en donner de semblables, et ceux-là nous semblent surtout tenus de prêter l'oreille la plus attentive à ses discrets avertissemens, qui, prenant ailleurs que sur cette terre, dans les préceptes d'une religion divine, la règle de leur conduite, se croient par cela même en droit de ne se laisser diriger par personne.

Parmi les ministres des religions qui vivent en présence sur le sol de la France, les membres du clergé catholique nous semblent particulièrement intéressés à se rendre un compte exact du conflit engagé pendant l'empire entre l'église romaine et l'état, conflit ardent et prolongé dont les détails leur sont pour la première fois révélés ici sans réticence. Napoléon, sans doute parce qu'il les considérait comme nuisibles à sa réputation, a jugé bon de faire brûler à Rome par le général Miollis, à Paris par le chef des archives de l'ancienne secrétairerie d'état, un grand nombre de papiers relatifs à ses démêlés avec le saint-siège ; mais les doubles authentiques de ces curieux documens ont échappé à la destruction. Au moment où nous nous en servons pour dévoiler les procédés excessifs de l'empereur à l'égard du pontife qui l'avait quelques années auparavant sacré à Notre-Dame, fallait-il affecter d'ignorer d'autres pièces qui révèlent les protestations obséquieuses, les flatteries excessives dont la plupart des dignitaires de l'église de France n'ont point cessé d'entourer à cette époque le souverain qui a fini par retenir prisonnier à Savone le chef de leur foi ? La vérité historique n'admet point de semblables complaisances, et nous aurions d'ailleurs rendu le plus détestable service aux évêques du régime actuel, si nous les avions privés des enseignemens qui résultent pour eux des erreurs et des fautes jadis commises par ceux qui les ont précédés dans leurs fonctions religieuses.

I.

Lorsque, par suite des exigences de l'empereur Napoléon, le cardinal Consalvi quittait la secrétairerie d'état (17 juin 1806), le cardinal Fesch avait déjà été rappelé de Rome. Ainsi que nous l'avons raconté (1), tous deux avaient été incontinent remplacés, le pre-

(1) Voyez la *Revue* du 15 juillet 1867.

mier par le cardinal Casoni, le second par M. Alquier. L'arrivée du cardinal Casoni aux affaires avait surpris tout le monde. Casoni était un vieillard respecté, aimable, dépourvu de toute ambition, et que personne ne soupçonnait d'avoir souhaité le poste difficile où il était soudainement appelé. Pie VII n'avait pas d'ailleurs une grande liberté de choix, et il avait dû prendre son nouveau ministre parmi les membres les plus modérés du sacré-collège. Casoni, autrefois vice-légat à Avignon avant la révolution de 1789, puis nonce en Espagne, avait quelque expérience des formes diplomatiques, et parlait facilement la langue française, avantages que ne possédaient pas au même degré la plupart de ses collègues. Les personnes bien informées de la société romaine étaient toutefois persuadées que d'autres considérations avaient surtout déterminé la préférence du saint-père. Elles supposaient, non sans raison peut-être, qu'en attribuant des fonctions si considérables à quelqu'un de relativement obscur, plus connu par son dévouement à la cause du saint-siège que par l'éclat de son mérite, Pie VII avait été bien aise de revendiquer hautement comme lui appartenant en propre la politique suivie jusqu'à ce jour dans ses démêlés avec la France, et de convaincre Napoléon que ses conseillers officiels, interprètes nécessaires de sa volonté, n'en étaient pas les inspireurs.

La première note rédigée par le cardinal Casoni en sa qualité de ministre du saint-siège fut une circulaire adressée aux nonces accrédités auprès des cours étrangères. Elle avait pour but de leur appendre la confiscation des principautés de Bénévent et de Pontecorvo, que Napoléon venait de concéder comme fiefs relevant de l'empire à son lieutenant, le maréchal Bernadotte, et à son ministre des relations extérieures, M. de Talleyrand. Le fond et la forme de ce document ne différaient en rien de ceux qui portaient naguère la signature de Consalvi, et le nouveau secrétaire d'état reproduisait sans y rien changer, du même ton et presque dans les mêmes termes, les réclamations qu'avait déjà fait valoir son prédécesseur. « Le saint-père, disait le cardinal Casoni, n'a pas seulement dû voir dans cette mesure un acte arbitraire et destructif des droits inviolables de sa souveraineté; il a dû y reconnaître aussi l'application de ces maximes nouvelles et insoutenables par lesquelles sa majesté l'empereur des Français, roi d'Italie, s'érige en chef suprême de tous les états d'Italie... Tous les principes fondamentaux de la politique, principes sur lesquels reposent l'ordre social et la tranquillité des peuples, seraient entièrement bouleversés, si un souverain pouvait s'arroger le droit de disposer des états d'un autre souverain en le dépouillant à son insu et sans son consente-

ment, en lui offrant seulement l'espoir de l'indemniser après coup (1). »

Cette protestation, envoyée à tous les cabinets de l'Europe, ne pouvait causer pour le moment aucun embarras sérieux à l'empereur, car la majeure partie des puissances étrangères, même les plus catholiques, tenues en grande inquiétude par l'immense déploiement des forces militaires de la France, étaient devenues, en apparence du moins, indifférentes à ce qui se passait à Rome. Pie VII le savait et n'attendait rien d'elles; mais, par cet appel solennellement adressé à l'opinion du monde catholique, il avait voulu donner clairement à comprendre que la retraite de Consalvi n'avait rien changé à ses résolutions, et que, privé de l'assistance de son plus ferme et plus habile auxiliaire, il n'en continuerait pas moins à défendre avec une égale énergie une cause à laquelle il croyait sa conscience engagée. Déjà le nouvel agent de l'empereur à Rome l'avait informé qu'il ne fallait s'attendre à aucune concession de la part du souverain pontife, et que les tentatives d'intimidation n'avaient pas de chance de réussir auprès de lui. M. Alquier, ancien conventionnel, fort revenu, comme tous les hommes de sens, de son exaltation révolutionnaire, doué d'esprit, de mesure et de tact, d'autant meilleur observateur qu'aucune conviction bien arrêtée ne gênait l'indépendance de ses jugemens, avait depuis son entrée en fonction fait parvenir à Paris des dépêches remplies de renseignemens fort exacts, de conseils très judicieux, qui rappelaient de loin celles que M. Cacault avait jadis écrites au premier consul. Comme son sage prédécesseur, quoique avec moins d'originalité, il se hasardait, lui d'ordinaire assez timide, à rappeler à M. de Talleyrand et partant à l'empereur « qu'il fallait toujours se garder de prendre, dans les négociations avec Rome, les routes qui pouvaient conduire à discuter les droits du sanctuaire... Le refus des cardinaux de céder aux désirs de l'empereur était fondé sur cette maxime, que le chef de l'église, le père commun des fidèles, ne doit point contracter des engagements qui affaibliraient l'autorité du saint-siège... Il osait donc représenter qu'il serait à souhaiter que sa majesté l'empereur et roi voulût bien consentir à ne prendre en ce moment aucune mesure de rigueur contre la cour de Rome, car il convenait avant tout de ne pas effrayer les esprits, déjà trop vivement affectés (2). »

« On s'est étrangement trompé, écrivait-il, sur le caractère du souverain pontife, si l'on a pensé que sa flexibilité apparente cé-

(1) Circulaire adressée aux nonces par le cardinal Casani.

(2) Dépêche de M. Alquier, citée par M. Artaud, *Vie de Pie VII*, t. II, p. 144.

daît à tous les mouvemens qu'on voulait lui imprimer. Cette manière de le juger n'est vraie que sur les objets d'administration et par rapport aux détails du gouvernement, pour lesquels le pape s'en remet à la volonté de ceux qui en sont chargés; mais dans tout ce qui tient à l'autorité du chef de l'église il ne s'en rapporte qu'à lui seul... Le pape a un caractère doux, mais très irritable et susceptible de déployer une fermeté à toute épreuve. C'est un fait constant qu'il ne verra pas sans une satisfaction très vive que sa résistance produise des changemens politiques qu'il appellera *persécution*. Comme tous les ultramontains, il pense que *les malheurs de l'église*, suivant leur expression, doivent amener des temps plus prospères, et déjà ils disent ouvertement : *Si l'empereur nous renverse, son successeur nous rétablira* (1). »

On le voit, les avertissemens ne manquaient point à l'empereur sur les dispositions qu'il rencontrerait chez Pie VII dans le cas où il lui plairait de recourir à des mesures de rigueur. Les avis de M. Alquier contrariaient ses prévisions, il n'y crut point. Tant d'autres avaient cédé, pourquoi le pape ne céderait-il pas? Il avait exprimé une volonté, il fallait qu'elle fût obéie. Cette enclave de Rome compromettait l'unité de ses opérations militaires en Italie. Ou bien le pape consentirait à faire partie de l'alliance fédérative organisée de l'autre côté des Alpes, et s'engagerait comme prince temporel dans une ligue offensive et défensive contre tous les ennemis de l'empire, ou bien il perdrait ses états. De la part de tout homme sensé, le choix ne pouvait être douteux : si Pie VII hésitait, c'est qu'il se croyait, comme souverain pontife, à l'abri des menaces de la France; mais on lui ferait bien voir qu'elles étaient sérieuses. L'irritation de l'empereur était en réalité extrême. « La cour de Rome est tout à fait devenue folle, écrivait-il le 22 juin au roi de Naples... Elle croit que je ne peux pas allier un grand respect pour l'autorité spirituelle du pape et réprimer ses prétentions temporelles. Elle oublie que saint Louis, dont la piété est connue, a été presque toujours en guerre avec le pape, et que Charles-Quint, qui était un prince très chrétien, tint Rome assiégée pendant longtemps et s'en empara ainsi que de tout l'état romain (2). »

Lorsque la colère de Napoléon était à ce point allumée contre une cour étrangère, il était rare qu'elle ne fît pas explosion. C'était volontiers son habitude de prendre alors à partie devant le public le ministre qui représentait cette puissance à Paris, et de lui faire une de ces scènes violentes, moitié involontaires et moitié ar-

(1) Correspondance de M. Alquier, citée par M. Artaud, *Vie de Pie VII*, t. II, p. 158.

(2) Lettre au roi de Naples, 22 juin 1806. — *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XII, p. 381.

rangées, dont le retentissement au dehors était toujours si considérable. L'inoffensif légat n'évita point ce désagrément. Ajouter à ses terreurs déjà si grandes était à coup sûr bien inutile; mais l'empereur jugea sans doute que l'éclat donné à son courroux agirait à distance sur l'esprit de Pie VII. Les relations de Caprara, ainsi que nous l'avons déjà dit, étaient plus fréquentes avec l'impératrice qu'avec l'empereur. C'était sa coutume de se rendre presque tous les soirs au petit cercle intime et fort restreint que tenait Joséphine; Napoléon y faisait habituellement lui-même de courtes apparitions, pendant lesquelles il ne prêtait guère attention à la présence du ministre du saint-siège. Le malheur de Caprara voulut que le 4^{er} juillet 1806, l'impératrice se trouvant indisposée, il fût introduit dans l'appartement de l'empereur. En ce moment s'y trouvaient réunies non-seulement la maison particulière de Joséphine, mais aussi celle de Napoléon, toutes les plus grandes dames de la cour, les ministres et la plupart des ambassadeurs étrangers. L'occasion était trop excellente pour que Napoléon la laissât échapper. A peine le légat avait-il fait son entrée, que l'empereur, lui adressant à haute voix la parole, se mit à lui parler des affaires de Rome. « Attentif à n'exprimer sur le compte de Pie VII que des sentimens de respect et d'affection, rapporte le cardinal Caprara, il se répandit en invectives contre les conseillers de sa sainteté. Il les désigna comme les auteurs de la surprise faite à la conscience du saint-père, à qui l'on a fait croire que des objets d'un intérêt purement temporel concernaient sa puissance spirituelle. Il ajouta que ces funestes conseillers seraient responsables devant Dieu et devant les hommes des malheurs qui résulteraient des réponses qui avaient été faites à ses notes. Oui, dit-il en s'échauffant de plus en plus, la conscience du saint-père a été surprise, car ces demandes ne concernaient pas le spirituel. Ce sont tout simplement des choses temporelles et politiques. Au reste le monde entier sera juge entre le pape et moi. Il reconnaîtra que je suis, moi aussi, obligé en conscience de garantir aux sujets que Dieu m'a donnés des droits sur lesquels saint Louis n'a rien cédé, ce qui ne l'a pas empêché d'être béatifié à Rome (1). » Le légat voulut hasarder quelques mots; l'empereur ne lui laissa pas achever la phrase qu'il avait commencée, et, reprenant son impétueux discours, il se plaignit « que le pape n'avait plus maintenant pour lui les sentimens qu'il lui avait autrefois connus; mais les imprudens qui avaient amené ce changement se repentiraient trop tard des mauvais conseils qu'ils avaient donnés... Écrivez, s'écria-t-il devant l'assistance,

(1) Dépêche du cardinal Caprara, 3 juillet 1806.

étonnée d'être ainsi mise dans la confiance des dissentimens survenus entre la papauté et l'empire, dissentimens dont on était bien loin de soupçonner alors la gravité, écrivez à Rome que je suis résolu à empêcher les Anglais de faire une diversion et de couper la communication entre mes troupes du royaume d'Italie et celles qui sont dans le royaume de Naples. Écrivez que je demande à sa sainteté une déclaration sans ambiguïté et sans réserve, portant que pendant la présente guerre, et toute autre guerre à venir, tous les ports des états pontificaux seront fermés à tous bâtimens anglais, soit de guerre, soit de commerce. Écrivez cela au pape, écrivez-le tout de suite, parce que, si dans le délai le plus court je ne reçois pas la déclaration conçue dans les termes que je demande, je ferai occuper tout le reste de l'état pontifical; je ferai apposer les aigles sur les portes de chacune de ses villes, de chacun de ses domaines, et je partagerai la totalité des provinces possédées par le pape, comme j'ai fait pour Bénévent et Ponte-Corvo, en autant de duchés et de principautés que je conférerai à qui me plaira (1)... Si le pape persiste dans son refus, j'établirai un sénat à Rome, et quand une fois Rome et l'état pontifical seront dans mes mains, ils n'en sortiront jamais plus. Écrivez bien tout cela, ne cachez rien; je verrai bien par la réponse du pape si vous avez tout dit (2). » De nouveau Caprara essaya de présenter quelques timides observations; mais l'empereur, toujours plus excité, ne les écouta point. « Mon parti est pris. Vous savez que je ne change pas, et que je fais ce que je dis. Si le pape fait dans les termes que j'ai prescrits la déclaration relative aux Anglais, je lui garantirai ses états, et j'obtiendrai qu'il ne soit pas molesté par les Barbaresques. Quoi que vous veuillez me dire, vous, et tout ce qui me sera répété de Rome est inutile, car, ainsi que je vous l'ai dit, mon parti est pris. Je ne peux ni ne dois m'en départir. Qu'on en finisse promptement, et qu'on m'envoie le plus tôt possible la réponse qui fixera le sort de Rome (3). »

La sortie véhémement de l'empereur n'avait pas duré moins d'une heure. On peut juger de l'effet qu'elle avait produit sur l'infortuné Caprara, et, si l'on se souvient des dispositions ordinaires du représentant du saint-siège à Paris, on ne sera point étonné qu'il ait terminé sa dépêche en suppliant Pie VII de vouloir bien réfléchir que, s'il se refusait à ce qui lui était demandé, l'occupation et la division de l'état pontifical en principautés auraient lieu inmanquablement. « Chacun peut en prévoir d'ici les conséquences,

(1) Dépêche du cardinal Caprara, 3 juillet 1806.

(2) *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. 1^{er}, p. 31.

(3) Dépêche du cardinal Caprara, 3 juillet 1806.

et, le jour où sera accomplie cette formidable éventualité, comment sa sainteté, s'écriait-il avec douleur, pourra-t-elle ensuite rentrer jamais dans ses états? »

Les appréhensions du cardinal Caprara étaient parfaitement fondées, et les menaces de l'empereur avaient immédiatement reçu en Italie un commencement d'exécution. Sur les ordres de M. de Talleyrand, M. Alquier, dans une note adressée directement au saint-père, et qu'il s'était efforcé de rendre aussi respectueuse dans la forme qu'elle était blessante dans le fond, lui avait signifié un véritable ultimatum (1). Ce n'est pas tout encore. Des instructions secrètes envoyées aux commandans des troupes françaises qui occupaient Ancone et Civita-Vecchia leur avaient enjoint de mettre la main sur les revenus de l'état romain et d'incorporer les troupes du pape dans l'armée française. Le général Lemarrois, commandant les côtes de l'Adriatique, avait dû sommer les douaniers et les percepteurs des impôts sur le sel et sur les céréales de verser désormais entre ses mains les sommes destinées au trésor pontifical. Ceux qui avaient refusé d'obtempérer à ses ordres avaient été arrêtés. Il avait également fait saisir et déposer dans les caisses de l'armée française tout l'argent qui se trouvait chez les comptables du gouvernement romain. Aux réclamations élevées par les autorités pontificales, le général Lemarrois s'était borné à répondre qu'il agissait par suite d'ordres directement envoyés par l'empereur, ce qui était vrai, et que c'était à lui qu'il fallait s'adresser (2). En général les officiers supérieurs de l'armée française mettaient dans l'exécution des mesures qui leur étaient prescrites tous les ménagemens qui dépendaient d'eux, car ils éprouvaient quelque embarras d'être obligés de prêter main-forte à de pareilles violences contre un gouvernement si faible et avec lequel ils n'étaient point en guerre. « De quel droit agissez-vous ainsi, demandait un employé du trésor pontifical à un commandant des troupes françaises chargé de saisir sa caisse? — Vous servez un petit prince, et moi je sers un grand souverain, répondit l'officier, voilà tout mon droit. » Les mêmes choses se passaient avec quelques variantes à Civita-Vecchia. Là, le général Duhesme, qui prenait le titre de commandant des côtes de la Méditerranée, faisait savoir au prélat Negreta, gouverneur de la ville pour le pape, « qu'il eût désormais à lui adresser directement les rapports qu'il avait coutume d'envoyer à la cour de

(1) Instructions de M. de Talleyrand à M. Alquier, 24 juin 1806.—Note de M. Alquier adressée le 8 juillet 1806 au souverain pontife.

(2) Rapport de M^{re} Pietro Vidoni, délégué du pape à Ancône, 29 juin 1806. — Circulaire du général Lemarrois, aide-de-camp de l'empereur, aux fermiers des moutures. — Ordre du même à MM. Geraldi, Masconi Roberti, 22 juillet 1806.

Rome. L'administration de la justice lui était laissée, mais il ne devait plus entrer dans aucun détail de police ou d'administration sans prendre avant tout les ordres du commandant français de la place (1). » M^{sr} Negreta ayant, d'après les ordres du saint-père, annoncé l'intention de continuer à exercer l'intégrité des fonctions qui relevaient de sa place, le général Duhesme lui montra un ordre daté de Milan, signé par le prince Eugène Napoléon, qui lui enjoignait, à la première opposition qu'il rencontrerait de la part du gouverneur de Civita-Vecchia, de déclarer cette ville en état de siège et de renvoyer le représentant du pouvoir pontifical (2). Peu de jours après, M^{sr} Negreta persistant dans son refus, Civita-Vecchia avait été effectivement mis en état de siège (3), en suite de quoi le représentant du saint-père avait été, malgré sa protestation, enlevé de vive force dans le palais de sa résidence officielle, mis en voiture et reconduit par une escorte de soldats français sur la route de Civita-Vecchia à Rome (4).

On le voit, Napoléon avait résolu de ne laisser ni paix ni trêve à Pie VII. Il s'y prenait avec lui comme il avait toujours fait avec ses adversaires à la guerre, combinant tous ses efforts, réunissant tous les moyens dont il disposait afin de frapper à un moment donné quelque coup soudain et irrésistible. C'était pour jeter le trouble dans l'âme facilement ébranlable de l'inoffensif vieillard qu'après l'avoir obligé de se séparer de son plus intime confident et de son meilleur serviteur il avait tout mis en branle à la fois, à Paris par la scène faite à Caprara, à Rome par l'ultimatum qu'avait notifié M. Alquier, à Civita-Vecchia et à Ancône par les ordres récents expédiés à ses lieutenants. Il attendait beaucoup de cette intervention de la force brutale dans ses démêlés avec le Vatican. La prise de possession des villes du littoral romain, la confiscation des marchandises anglaises dans tous les ports du saint-siège, la saisie des principaux revenus du pape, formaient un ensemble de procédés comminatoires dont l'effet lui semblait devoir être irrésistible. Il insiste souvent dans sa correspondance avec le vice-roi d'Italie sur l'impression qu'en ressentira le saint-père à cause du déplorable état de ses finances. Personne n'en connaissait en effet mieux que lui l'extrême pénurie. Il savait parfaitement, quoiqu'il lui plût de n'en pas convenir, que les avances faites pour l'entretien de l'armée

(1) Ordre du général Duhesme à M^{sr} Negreta, gouverneur de Civita-Vecchia, 21 juin 1806.

(2) Dépêche de M^{sr} Negreta, gouverneur-général de Civita-Vecchia, au cardinal Casani, 8 août 1806.

(3) Lettre du général Duhesme à M. Negreta, 18 août 1806.

(4) Protestation du gouverneur-général de Civita-Vecchia, 23 août 1806.

impériale se montaient à des sommes considérables qui grevaient lourdement le trésor pontifical. En peu de temps, le saint-siège n'avait pas déboursé moins de 2 millions d'écus romains, soit environ 10 millions de francs, somme énorme pour le temps et pour un aussi petit budget que le sien. Le produit des impôts, devenu presque insignifiant depuis les dernières pertes de territoires, ne rentrait que difficilement. Les traitemens de tous les employés étaient arriérés depuis nombre d'années, et faute d'argent rien ne marchait plus dans l'administration intérieure des états romains. Cependant Napoléon, qui avait toujours remis l'acquittement de sa dette, était moins que jamais disposé à la payer, car il comptait précisément sur ces inextricables embarras, dont il était le premier auteur, pour triompher de ce qu'il appelait « l'obstination insensée du pape. » Que, par suite d'un misérable point d'honneur, ce sont les expressions dont il se servait, Pie VII s'entêtât, plutôt que de céder, à demeurer dans une situation qu'il saurait bien lui rendre de jour en jour plus insoutenable, c'était là une hypothèse qui n'entraînait point dans les prévisions de l'empereur. Ni le cardinal Fesch ni M. Alquier ne connaissaient comme lui le saint-père. C'était somme toute un très bon homme, très doux, très faible, sur lequel il avait une action personnelle dont nul ne se doutait, et qui jamais n'oserait rompre entièrement avec un protecteur tel que lui. Déjà Napoléon, gâté par le succès, en était venu sur cette question romaine, comme plus tard il devait lui arriver à propos des affaires d'Espagne et de Russie, à se méprendre complètement, lui d'ordinaire si sagace, non-seulement sur la nature des difficultés contre lesquelles il allait se heurter, mais sur le véritable caractère et sur la disposition réelle des personnes avec lesquelles il lui fallait directement traiter. Pas plus chez les individus que chez les peuples, pas plus chez un pape que chez tout autre souverain, il ne lui convenait de supposer des résolutions invincibles que ne modifierait point à la longue la froide appréciation de l'intérêt bien entendu. Sur cette donnée reposaient tous les calculs de sa politique. Il y avait tout un ordre de sentimens fiers, élevés, généreux, auxquels il ne croyait guère et dont la force de résistance lui était absolument inconnue. Le premier démenti donné à la triste théorie de ce grand contempteur de la nature humaine ne lui vint ni de la fierté de la nation espagnole, ni de l'héroïsme des Russes. Il lui fut infligé par la conscience religieuse du très modeste et très pacifique Pie VII.

Les prévisions de M. Alquier s'étaient en effet réalisées. Le saint-père n'avait témoigné nulle disposition à consentir aux conditions posées dans l'ultimatum que lui avait remis le ministre de France.

Les mesures violentes des généraux Lemarrois et Dubesme, au lieu de l'intimider, l'avaient plutôt confirmé dans la ferme volonté de maintenir intacts les droits de sa souveraineté temporelle et de ne pas mettre ses relations avec les cours étrangères à la merci d'un gouvernement qui faisait pour son compte si bon marché des règles les plus élémentaires du droit des gens. Il ne lui avait pas semblé convenable toutefois de répondre lui-même à la lettre de M. Alquier. Il avait laissé ce soin au secrétaire d'état, qui s'en était acquitté par une note assez longue datée du 15 juillet 1806, mais dont nous croyons inutile de citer aucun passage, car elle ne faisait que reproduire tous les argumens qu'avait précédemment fait valoir Consalvi pour expliquer comment il était impossible au saint-père de se rendre aux désirs de l'empereur. Ce fut également le cardinal Casoni qui prit la plume pour se plaindre à M. Alquier de tous les actes destructifs de la souveraineté pontificale qui s'étaient passés soit à Ancône, soit à Civita-Vecchia (1). « Votre éminence peut aisément s'imaginer, écrivait le secrétaire d'état au cardinal Caprara, combien la situation de sa sainteté est devenue pénible. Il est d'autant plus affligé de tous ces événemens que sa conscience lui dit qu'il n'a pas mérité les traitemens qu'il endure. Je ne m'entendrai pas en paroles; mais votre éminence a trop de pénétration pour ne pas sentir que, si l'on ne met fin aux vexations dont on l'abreuve, la durée des jours précieux de sa sainteté en sera abrégée. Il n'est vraiment pas possible que le cœur de sa majesté impériale et royale puisse nourrir des sentimens si inhumains envers un souverain qui conserve pour elle un si sincère attachement (2). »

Si pénibles à supporter et si cruellement ressentis que fussent alors les coups portés à sa puissance temporelle par l'irritation croissante de l'empereur, ils n'étaient pas la cause principale des angoisses auxquelles était en proie en ce moment l'âme troublée de Pie VII, et qui allaient, si nous nous en rapportons à son ministre, jusqu'à mettre sa vie en danger. De plus douloureuses inquiétudes, qui ne regardaient ni la sécurité de sa personne ni ses droits de prince, mais qui touchaient à sa conscience de prêtre et à ses devoirs de pontife, agitaient alors le saint-père. Les formidables menaces de la colère impériale, quoiqu'elles l'eussent certainement effrayé, n'avaient rien changé à ses convictions. Le commencement d'exécution qu'elles avaient reçu n'avait à aucun degré refroidi son courage; mais il n'avait pu se défendre de lire avec une certaine émotion les lettres respectueuses autant que pressantes écrites

(1) Notes du cardinal Casoni à M. Alquier, 30 juillet, 1^{er} août, 20 août 1806.

(2) Lettre du cardinal Casoni au cardinal Caprara, 1^{er} août 1806.

de Paris par le cardinal Spina pour le supplier de ne point persévérer dans une ligne de conduite qui pouvait attirer sur l'église romaine d'irréparables calamités (1). Bien qu'il sût à quoi s'en tenir sur le manque de fermeté de son légat, les objurgations incessantes dont Caprara remplissait ses dépêches, tant pour son propre compte qu'au nom, disait-il, des plus décidés catholiques de France, ne pouvaient pas manquer de faire impression sur le saint-père. Déjà il avait fait répondre au cardinal Spina par Casoni (2); mais au moment de prendre un parti décisif et qui pouvait avoir de si terribles conséquences, Pie VII crut nécessaire de se recueillir une dernière fois et d'assumer sur lui-même devant Dieu et devant les hommes, par un document signé de sa propre main, la responsabilité des événemens, quels qu'ils fussent, qui pourraient résulter de sa résistance à la volonté du plus puissant des hommes. Dans cette pièce, émanée de sa seule initiative, Pie VII rendait si bien les véritables sentimens dont il était alors animé, que nous ne saurions mieux faire que de la mettre, en grande partie du moins, sous les yeux de nos lecteurs.

« Nous nous sommes vivement recommandé à ce Dieu, dont nous sommes, bien qu'indigne, le vicaire sur la terre, et à l'apôtre saint Pierre, dont nous sommes le successeur, afin d'obtenir les lumières dont nous avons besoin pour la réponse que vous nous demandez. La voici cette réponse, et nous la faisons nous-même, de notre propre main, pour vous donner une nouvelle preuve de l'importance que nous mettons dans des affaires si graves, et vous convaincre davantage combien sont sincères et profonds les sentimens qui nous animent, et que nous sommes dans la nécessité de vous faire connaître. Les raisons pour lesquelles nous nous sommes refusé à faire la déclaration qu'on nous demande sont trop solides, trop justes et trop puissantes pour qu'il nous soit possible de changer de sentiment. Elles sont fondées, non pas, comme on le suppose, sur des considérations humaines, mais sur les devoirs les plus essentiels que nous imposent et notre qualité de père commun des fidèles et la nature de notre ministère pacifique. Qu'il soit bien vrai, comme vous l'a dit sa majesté, que les Anglais ne croiront jamais que Rome se soit perdue pour eux, et qu'ils ne lui en sauront jamais aucun gré, ce n'est pas ce que nous devons considérer. Nous n'avons consulté que nos devoirs, lesquels nous imposent l'obligation de ne causer aucun dommage à la religion par l'interruption des communications entre le chef et les membres de l'église, partout où il existe des catholiques, et cette interruption, nous la provoquerions nous-même en exerçant des

(1) Lettre du cardinal Spina au saint-père, juin 1806.

(2) Lettre du cardinal Casoni au cardinal Spina.

actes hostiles contre une nation quelconque, et en nous associant à une guerre contre elle.

« Si les maux causés à la religion provenaient du fait d'autrui, tels que ceux qui résulteraient des mesures que sa majesté pourrait prendre par suite du refus de notre adhésion à ce qu'on nous demande, nous en gémirions dans l'amertume de notre cœur, et nous adorerions les jugemens de Dieu, qui les permettrait pour ses desseins secrets et providentiels; mais si, trahissant nous-même notre caractère, la nature de notre ministère, nous venions à nous associer à un état de guerre qui provoquerait des ressentimens, source de maux pour l'église, ces maux seraient notre fait propre, et voilà précisément ce que nous ne pouvons pas faire. Nous ne pouvons, pour éviter un mal dont nous sommes menacé, occasionner par notre faute à l'église les maux dont nous venons de parler; mais ces maux dont on nous menace ne sont pas des maux nécessaires, ils dépendent entièrement de la volonté de sa majesté, qui est libre de les réaliser ou de les éviter. Sa religion, sa justice, sa magnanimité, le souvenir de tout ce que nous avons fait pour elle, parleront à son cœur, nous voulons l'espérer encore, et ne lui permettront pas, en face des contemporains et devant la postérité, de préférer au nom de protecteur et de bienfaiteur celui de persécuteur de l'église.

« Quoiqu'il puisse arriver, nous remettrons notre cause aux mains de ce Dieu qui est au-dessus de nous, au-dessus de tous les rois les plus grands, les plus puissans, et nous compterons sur son secours divin, qui ne nous faillira pas au temps fixé par sa sagesse. Ce que sa majesté vous a dit, que, quand une fois Rome et la principauté de l'église seront en ses mains, elles n'en sortiront plus, sa majesté peut bien le croire et se le persuader facilement; mais nous répondrons franchement que, si sa majesté se flatte avec raison d'avoir la force en main, nous savons, nous, qu'au-dessus de tous les monarques règne un vengeur de la justice et de l'innocence, devant lequel doit fléchir toute puissance humaine... Vous nous dites que l'empereur vous a fait remarquer que la chose est devenue publique, et que par conséquent il ne peut pas reculer; mais nous devons faire considérer à sa majesté qu'elle ne peut rien perdre de sa grandeur et de sa magnanimité quand c'est non pas devant un potentat de la terre, devant un rival de sa puissance qu'il cède et fléchit, mais devant les représentations et les prières d'un prêtre de Jésus-Christ, de son père et de son ami. Si cette réflexion ne suffit pas pour le persuader, nous devons lui dire avec une liberté apostolique que, si sa majesté est engagée d'honneur devant les hommes, nous sommes engagé de conscience devant Dieu, que jamais le chef de l'église ne prendra part à la guerre, que certainement nous ne serons pas le premier à donner à l'église et au monde un exemple qu'aucun de nos prédécesseurs n'a donné durant dix-huit siècles, celui de nous associer à un état de guerre

progressif, indéfini, permanent, contre une nation quelconque, que nous ne pouvons accéder au système fédératif de l'empire français, que nos domaines transmis à nous, indépendans de toute fédération, doivent demeurer tels par la nature de notre ministère apostolique, et si l'on attaquait cette indépendance, si l'on exécutait les menaces qu'on nous adresse sans aucun égard pour notre dignité et pour l'amitié qui nous lie à sa majesté, alors nous y verrions le signal d'une persécution ouverte, et nous en appellerions au jugement de Dieu. Notre parti est irrévocable; rien ne peut le changer, ni les menaces, ni l'exécution de ces menaces...

« ... Tels sont nos sentimens que vous pouvez regarder comme notre testament, et nous sommes prêt, s'il le faut, à le signer de notre sang, nous fortifiant, si la persécution se déchaîne, par ces paroles de notre divin maître : « heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice. » Faites connaître ces sentimens dans toute leur étendue à sa majesté; nous vous l'ordonnons expressément. Il est temps désormais de sortir de cet océan de peines et d'angoisses qui nous font chaque jour demander au ciel d'abrégéer cette fin si triste et si amère de nos jours. Cependant dites bien aussi à l'empereur que nous l'aimons encore, que nous sommes disposé à lui en donner toutes les preuves qui nous sont possibles, et à continuer de nous montrer son meilleur ami; mais qu'on ne nous demande pas ce que nous ne pouvons pas faire (1)... »

On ne saurait douter, en lisant cette lettre, qu'adressée nominativement par le saint-père à son représentant à Paris, elle n'ait été en réalité conçue et rédigée pour être mise sous les yeux de l'empereur lui-même; mais depuis le jour où, par suite d'une feinte susceptibilité, il s'était plaint si amèrement de ce que Pie VII avait abusé de sa confiance en faisant part de sa correspondance aux membres du sacré-collège, Napoléon avait systématiquement cessé d'écrire au pape. Pie VII s'était cru obligé d'observer de son côté la même réserve, et toute communication directe avait été ainsi interrompue entre eux. Caprara avait donc ordre de demander une audience pour donner connaissance de la réponse du pape. Cette audience, il l'attendit en vain; elle ne lui fut point accordée. Après quelques hésitations, le légat fit remettre à Napoléon par M. de Talleyrand copie de la lettre de Pie VII. Un certain temps se passa encore. Il semblait que l'empereur et son ministre ne voulaient plus entendre parler des affaires de Rome ni de son représentant à Paris. Enfin un jour à Saint-Cloud, saisissant un instant propice, Caprara essaya de s'approcher de l'empereur; mais Napoléon lui tourna le dos. Peu de jours après, le cardinal hasardait une seconde

(1) Lettre de Pie VII au cardinal Caprara, 31 juillet 1806.

tentative; cette fois Napoléon se laissa joindre. Caprara allait parler : « Mon Dieu, cardinal, que vous sentez les clubs de Rome ! » Et cela dit, derechef il lui tourna le dos.

On aurait peine à comprendre cette indifférence soudaine de l'empereur et la mauvaise humeur dont elle était accompagnée, si l'on ne savait à quel point sa pensée était alors distraite de sa querelle avec le pape et tournée vers d'autres sujets. La France était maintenant à la veille d'entrer en guerre avec la Prusse. C'était même, à vrai dire, en prévision de la lutte redoutable qui allait éclater dans le nord de l'Europe que Napoléon avait mis tant d'ardeur à vouloir fortifier sa situation en Italie et la rendre à peu près inexpugnable. Pour se garantir autant que possible des diversions que la Russie et l'Angleterre pouvaient tenter d'opérer sur ses derrières pendant qu'il manœuvrerait au centre de l'Allemagne, il lui fallait être maître du centre ainsi que du nord et du midi de la péninsule italienne. Cette préoccupation toute stratégique avait été la raison profonde de son redoublement de menaces à l'égard du souverain pontife; car d'animosité contre Pie VII, il n'en avait aucune. Il ne trouvait nul plaisir à le persécuter. En cette occasion comme en tant d'autres, quoique les moyens employés fussent singulièrement déplaisans, presque odieux, il n'entraît pas de noirceur préméditée dans la conduite de l'empereur. Ce n'était point par méchanceté personnelle ou par suite de mesquines considérations qu'il avait recouru à des procédés aussi violens. La politique, une politique d'ambition gigantesque, fougueuse et déréglée, lui imposait des actes dont l'injustice lui paraissait parfaitement légitimée par la seule nécessité. En agissant ainsi, il avait espéré faire céder Pie VII assez à temps pour jouir, à l'ouverture des prochaines hostilités, du bénéfice de son alliance. Les menaces n'ayant pas suffi, l'empereur s'en trouvait un peu mortifié et profondément aigri; mais il était encore trop maître de lui-même à cette époque de sa carrière et resté trop judicieux pour se mettre sur les bras tant de besognes à la fois, quoiqu'elles fussent, il faut le reconnaître, d'une difficulté d'exécution bien inégale. Tout prêt à conduire en personne une grande expédition contre la Prusse, assistée probablement de la Russie, certainement de l'Angleterre, toutes trois puissances schismatiques ou protestantes, il ne lui convenait pas d'aller risquer une aventure à la fois compromettante et peu glorieuse contre un souverain très faible assurément, mais qu'entouraient les sympathies secrètes de toutes les puissances catholiques. Il valait mieux patienter. Aussi bien cette fois encore le sort du pape et de ses états se déciderait comme l'année précédente dans les plaines de l'Allemagne. Austerlitz lui avait coûté Ancône et

Civita-Vecchia. Qui sait? un peu de bonheur seulement; après un second Austerlitz peut-être pourrait-on prendre aisément au saint-père tout le reste de sa souveraineté.

Telle était en effet l'étrange condition de Pie VII, que tous les triomphes du grand homme sacré de ses mains, et que, malgré ses injustices, il continuait à préférer à tous les autres souverains de l'Europe, étaient destinés à lui devenir constamment funestes. Chaque victoire éclatante remportée par Napoléon sur ses ennemis du continent se trouvait par la force des choses à l'instant même retournée contre le pieux pontife, toujours réduit à se plaindre de son héros, mais ne pouvant en même temps prendre son parti de ne le point admirer. On se souvient du violent orage tombé à l'improviste sur la tête de Pie VII dans les premiers jours de 1806. A peine Napoléon avait-il réussi à battre et les Russes et les Autrichiens, qu'il avait adressé à Rome cette impérieuse lettre datée de Munich, cause première de la querelle maintenant pendante avec le saint-siège. La ruine de la monarchie prussienne, suivie de la seconde défaite des Russes, ne devait pas être moins fatale au saint-père, et, plus encore que la paix de Presbourg, la paix de Tilsitt allait avoir pour lui un terrible lendemain; mais, on le sait, la campagne de 1806-1807 fut longue et assez pénible. Après avoir brillamment débuté au mois d'octobre 1806 par l'étourdissant triomphe d'Iéna, elle s'était prolongée sans beaucoup de succès durant les mois de novembre et de décembre dans les plaines embourbées de la Pologne. Après la bataille douteuse d'Eylau, l'empereur avait dû prendre son parti de faire hiverner son armée au milieu même de nos ennemis, plus étonnés qu'abattus par la hardiesse de nos manœuvres et la bravoure de nos soldats. Il s'était même décidé à ne pas retourner dans sa capitale, attendant patiemment à Finkenstein et à Dresde l'occasion de prendre sa revanche contre les Russes et de faire sentir au trop confiant Alexandre la lourdeur du bras qui venait de s'appesantir sur son malheureux allié le roi de Prusse. Est-il besoin de dire que, pendant toute cette période d'activité militaire, Napoléon sembla oublier un peu, au milieu des camps, les affaires de Rome? Cependant sa pensée n'en fut jamais tout à fait distraite. Ainsi que nous venons de l'expliquer, sa résolution était arrêtée de tout suspendre en Italie pendant qu'il était si fortement occupé en Allemagne, et de ne reprendre sa querelle avec le pape qu'après qu'il aurait terminé celle qu'il s'était faite avec la Prusse et la Russie. Depuis le jour où à Saint-Cloud il avait si brusquement tourné le dos au pauvre Caprara, on eût dit qu'il avait du même coup, avec le même ennui et la même impatience, détourné son esprit des projets naguère formés à l'égard du Vatican. L'empereur, qui

avait à un si rare degré le don de concentrer les forces multiples de sa prodigieuse intelligence sur toute affaire où sa passion était engagée, avait aussi l'heureuse faculté de s'en désintéresser pour ainsi dire à volonté quand cela était nécessaire. Rien ne lui coûtait moins que de laisser dormir pour un temps, sauf à les reprendre plus tard avec une nouvelle ardeur, les questions auxquelles il ne pouvait plus mettre utilement la main. Il ne lui déplaisait même pas qu'on le soupçonnât de les avoir entièrement oubliées. On chercherait en vain dans la correspondance si nombreuse et si détaillée que d'Allemagne Napoléon entretenait avec ses ministres à Paris, ses généraux, ses agens de toute sorte, une seule instruction donnée, le moindre mot ayant trait à ses récents démêlés avec le saint-siège. Il semble qu'il n'y ait plus de pape à Rome, de légat à Paris, de ministre de France auprès du saint-siège, de cardinaux ni d'évêques nulle part. On trouve seulement un petit billet laconique, en date du 9 octobre 1806, adressé par l'empereur à M. de Thiard, son ministre en Saxe, pour qu'il ait à dire à M^{sr} Arezzo, évêque de Séleucie, de se rendre immédiatement à Berlin. Qu'avait à faire l'empereur d'un évêque de Séleucie? Il y a là tout un petit épisode de la vie de l'empereur assez curieux et assez ignoré pour que nous ne craignons pas d'entrer à ce sujet dans quelques détails.

Les journées d'Iéna et celle d'Auerstadt avaient décidé pour toujours, on le croyait alors, du sort de la monarchie prussienne. Pas un bataillon ne restait sur pied de ces troupes fameuses jadis formées par le grand Frédéric, qui avaient excité depuis soixante ans la terreur de la vieille Europe, dont tous les hommes du métier ne parlaient qu'avec une sorte de superstition, et sur lesquelles s'étaient modelées toutes les armées du continent. L'effet produit tant en France qu'au dehors par la victoire si soudaine, si incontestée, si complète, que les généraux français et leur glorieux chef venaient de remporter sur les descendans des vainqueurs de Prague et de Rosbach, serait aujourd'hui impossible à décrire. A Paris, les militaires de l'ancien régime, qui depuis longtemps déjà suivaient d'un œil étonné les succès continus du nouveau chef de la nation française, n'en pouvaient revenir. Tant que l'empereur n'avait pas battu les Prussiens, il n'avait rien fait. Cette fois une certaine joie patriotique se mêlait à leur surprise, et dans les salons les plus hostiles du faubourg Saint-Germain on les avait entendus se répéter en s'abordant les uns aux autres : « Ah ! monsieur, qu'il est dommage que ce ne soit pas le souverain légitime ! » Cet enivrement qu'il avait communiqué à la France entière, Napoléon, au lendemain d'Iéna, pendant qu'il occupait à Berlin, dans le palais du roi fugitif, les appartemens autrefois habités par Frédéric, le par-

tagea lui-même un instant, lorsque pendant quelques jours il crut tenir à sa merci les souverains de la Prusse et de la Russie. La paix allait se traiter prochainement, il en dicterait les conditions en maître. C'était donc le moment de songer de nouveau aux affaires de Rome et de signifier au saint-père à quelle condition il consentirait à le laisser jouir encore en paix des débris de sa puissance temporelle. L'invitation adressée à M^{sr} Arezzo de se rendre à Berlin n'avait pas d'autre but que de tenter par son intermédiaire un nouvel effort pour triompher de la résistance du saint-père.

Porter avec générosité le poids dangereux des grands succès sera toujours l'un des plus sûrs indices de l'élévation de l'âme; mais la joie du triomphe, qui d'ordinaire inspire aux nobles natures leurs meilleures résolutions, ne suggérait à Napoléon d'autre désir que de pousser jusqu'au bout tous ses avantages. Tout le monde sait avec quelle froideur plus qu'inexorable il accueillit à Tilsitt la reine de Prusse, quand elle vint plaider devant lui la cause de son mari vaincu et de son pays démembré. L'inflexibilité du vainqueur d'Iéna, la rudesse de ses réponses, son attitude hautaine envers une princesse jeune, belle et si digne de pitié, sont toujours restées gravées comme autant de souvenirs ineffaçables dans la mémoire des Allemands. Ils ne les avaient point oubliés en 1814 et 1815, et mettaient encore au nombre de leurs griefs nationaux la façon dont avait été traitée en 1807 la malheureuse reine de Prusse. Un accueil assez semblable attendait M^{sr} Arezzo à Berlin. Il ne faut pas s'en étonner, car c'est bien la même absence d'une certaine délicatesse morale qui empêche ceux auxquels elle fait défaut de savoir comment se comporter soit avec les prêtres soit avec les femmes. Le pape n'avait point été vaincu à Iéna, M^{sr} Arezzo n'avait personnellement aucune grâce à demander à l'empereur; mais l'empereur, anticipant un peu sur l'avenir, se croyait déjà maître à ce moment de tout faire sur le continent, comme il le fut en effet quelques mois plus tard après la victoire de Friedland. C'était cette conviction intime et d'ailleurs parfaitement fondée de sa puissance qui lui dicta le langage tenu à Berlin à M^{sr} Arezzo. Les conversations familières et textuellement rendues de l'empereur sont assez rares pour que nous croyions devoir reproduire la relation qu'on va lire, et que l'évêque de Séleucie, nonce à Dresde, mit aussitôt par écrit pour la faire parvenir au saint-siège, et dans les papiers duquel elle a été retrouvée plus tard lors de son arrestation au Quirinal.

Lorsque M^{sr} Arezzo fut introduit auprès de l'empereur le 12 novembre à midi, il le trouva seul dans le cabinet qui avait été, comme nous l'avons déjà dit, celui du grand Frédéric. Napoléon, en uniforme de général de la garde nationale, portait comme unique

décoration la plaque de la Légion d'honneur, ce qui faisait, remarque M^{gr} Arezzo, un bizarre et remarquable contraste avec les grands cordons de toutes les couleurs et les riches uniformes que portaient tant de ministres, de généraux et de personnages de toute sorte qui remplissaient les vastes salles de cet immense palais.

« A peine la porte était-elle fermée : — Eh ! monseigneur Arezzo, de quel pays êtes-vous ? — Ma famille est sicilienne, répondit l'évêque de Séleucie ; mais je suis né à Naples, et dès l'âge de huit ans j'ai été élevé et j'ai vécu à Rome. — Que faites-vous à Dresde ? — Votre majesté sait que je suis parti de Saint-Pétersbourg après la malheureuse affaire de Vernègues, et comme la cour de Russie, en retirant son ambassadeur de Rome, lui avait ordonné de s'arrêter à Venise, de même sa sainteté a voulu que je demeurasse à Dresde pour être à portée de retourner en Russie sitôt qu'on pourrait reprendre les relations interrompues. Peu de mois après la guerre éclata, et j'ai reçu ordre du saint-père de prolonger encore mon séjour à Dresde, mais de ne tenter aucune démarche pour le rétablissement des relations avec la Russie aussi longtemps que la bonne harmonie entre cette puissance et la France ne serait pas rétablie. Dans ces derniers temps, on avait pu espérer que cette bonne harmonie allait renaître, malheureusement nous avons été trompés dans nos espérances. — Le pape n'a rien à faire avec la Russie. — Votre majesté n'ignore point qu'il y a plus de quatre millions de catholiques en Russie, et c'est pour cela que le pape y entretient un ministre. — N'y a-t-il point d'évêques en Russie ? quel besoin d'y avoir un nonce ? — Des évêques, il y en a partout, il y en a aussi en France ; mais les évêques ont besoin, dans beaucoup de cas, de recourir au chef de l'église universelle. — Bref, il est temps d'en finir. Le pape ne doit pas avoir de ministre à Saint-Pétersbourg. Les grecs ont toujours été les ennemis de Rome, et je ne sais par quel esprit de vertige Rome veut plus de bien à ses ennemis qu'à ses amis. Vous allez quitter Dresde et vous rendre à Rome. Croyez-vous que je ne sache pas que vous êtes mon ennemi ? Croyez-vous que j'ignore ce que vous avez écrit et ce que vous écrivez encore ? J'ai en main vos dépêches ; les chiffres de Rome sont connus. Où les avez-vous mis en quittant Dresde ? Vous les avez peut-être brûlés ? — Votre majesté me pardonnera, je n'ai jamais rien mis dans mes lettres dont j'aie à rougir. Loin d'être l'ennemi de sa majesté, je me suis employé dans une affaire qui tendait certainement à sa satisfaction. Je servais bien mal mon souverain, si j'avais à l'égard de votre majesté des sentimens différens des siens. — Mais puisque j'ai vos chiffres en main, puisque je les connais, puisque je puis vous montrer vos dépêches ! — Eh bien ! alors je désire que votre majesté ait la bonté de me dire où et quand j'ai osé dire du mal de sa personne, ou avancé quelque chose qui soit de nature à

l'offenser. — Quand je dis que vous êtes mon ennemi (et d'abord vous n'êtes pas Sicilien pour rien), je n'entends pas que vous m'ayez dit des injures; mais vous avez désiré que je fusse réduit à néant, que mes armées fussent battues et que mes ennemis triomphassent. J'entends par là que vous avez maintenu des relations suspectes avec la Russie. Et vous n'êtes pas le seul à me souhaiter du mal. Le nonce à Vienne et tous vos ministres en font autant, et vous y avez peut-être mis moins d'animosité qu'un autre, parce qu'au moins quelquefois vous avez donné de bons conseils. Par exemple, quand l'empereur François a abdiqué la couronne d'Allemagne, et quand s'est formée la confédération du Rhin, vous avez écrit que, les circonstances étant changées, le pape pouvait bien aussi changer de système. N'est-ce pas vrai? Eh bien! vous voyez par là que je suis au fait de tout. Quant au nonce de Vienne, il s'est amusé à écrire des chimères. N'a-t-il pas voulu faire croire que je songeais à me faire empereur d'Occident? Je n'ai jamais eu cette idée. Je ne dis pas que cela ne puisse arriver; mais alors certainement je n'y pensais pas. Que signifient ses conférences avec le ministre anglais et le ministre russe et ses communications avec le comte de Stadion?... En somme, tous vos agens et tous vos ministres sont mes ennemis. Et à Rome aussi on ne pense pas mieux qu'ailleurs. Le pape est un saint homme auquel ils font croire tout ce qu'ils veulent. Ils lui représentent mes demandes sous un faux aspect, comme a fait le cardinal Consalvi, et alors le bon pape s'échauffe à dire qu'il se laissera plutôt tuer que de céder. Qui pense à le tuer, bon Dieu? S'il n'en passe point par où je veux, je lui ôterai certainement le domaine temporel de Rome, mais je le respecterai toujours comme chef de l'église. Il n'y a aucune nécessité à ce que le pape soit souverain de Rome. Les papes les plus saints ne l'étaient pas. Je lui ferai un bon apanage de trois millions pour qu'il puisse convenablement représenter, et je mettrai à Rome un roi ou un sénateur, et je partagerai son état en autant de duchés. En réalité, le fond de la chose est que je veux que le pape accède à la confédération, j'entends qu'il soit l'ami de mes amis et l'ennemi de mes ennemis. Je suis le protecteur de l'église, et il faut que le pape soit avec moi, s'il veut rester souverain, et bien certainement il le restera, s'il agit à ma guise, parce que je n'ai jamais entendu lui ôter la souveraineté de Rome, comme on a voulu le lui persuader, car il convient que le pape ait encore Rome comme il l'a toujours eue. Pour venir au fait, je vous ai mandé afin de vous dire de quitter Dresde dans trois jours et de partir immédiatement pour Rome (vous pouvez y être dans quinze jours), et de signifier péremptoirement au pape qu'il ait à entrer dans la confédération. — Votre majesté me permettra de lui répéter ce qui lui a déjà été dit tant de fois : que le pape, étant le père commun des fidèles, ne peut se séparer des uns pour s'attacher aux autres, et, son ministère étant un ministère de paix, il ne peut

faire la guerre à personne, ni se déclarer l'ennemi de qui que ce soit sans manquer à ses devoirs et compromettre son caractère sacré. — Mais je ne prétends pas du tout qu'il fasse la guerre à personne; je veux qu'il ferme ses ports aux Anglais et qu'il ne les reçoive pas dans ses états, et que, ne pouvant défendre ni ses ports ni ses forteresses, il me les donne à défendre. Soyez assuré qu'à Rome ils ont perdu la tête. Il n'y a plus là-bas les grands hommes de Léon X. Ganganelli ne se serait pas conduit comme cela. Comment peuvent-ils se figurer que je consente à laisser entre mon royaume d'Italie et celui de Naples des ports et des forteresses qui, en temps de guerre, peuvent être occupés par les Anglais, et compromettre la sécurité de mes états et de mes peuples? Je veux être en sûreté dans ma maison; l'Italie tout entière m'appartient par droit de conquête. Le pape m'a couronné non pas roi, mais empereur de France, et je succède non pas au droit des rois, mais à ceux de Charlemagne. Si je laisse des souverains en Italie, ce n'est pas pour qu'ils favorisent mes ennemis et me donnent des sujets d'inquiétude. Je veux que vous représentiez tout cela au pape sous son véritable point de vue, et que vous lui fassiez connaître ses véritables intérêts. J'avais les meilleures intentions à l'égard du pape, je les aurais mises à exécution et je le ferais encore; mais le pape préfère être misérable, il s'entête mal à propos. Si vous avez la bonne fortune de le persuader, vous lui rendrez un grand service. Je vous avertis toutefois que tout doit être fini pour le 1^{er} janvier. Ou bien le pape consentira, alors il ne perdra rien; ou bien il refusera, et alors je lui ôterai ses états. Les excommunications ne sont plus de mode, et mes soldats ne refuseront pas de marcher là où je les enverrai. Rappelez-vous Charles-Quint, qui tenait le pape prisonnier et faisait réciter des prières pour lui à Madrid. Je ferai même chose, si on me met au pied du mur. Que le pape n'oublie pas que j'ai relevé les autels en France, que j'ai rétabli la religion, que je la protège en Allemagne et que je la protégerai ailleurs encore. La catholicité presque entière est sous mon sceptre. La main de Dieu conduit mes armées, et il semble que cela déplaît au pape, et c'est lui qui veut me contrarier en tout... En Italie, en France, j'ai beaucoup fait pour les évêques, pour les curés. Tout le monde est content, mais Rome veut se fâcher. Ce n'est pas le pape, ce sont quelques cardinaux, Antonelli et cet autre qu'il a conduit avec lui à Paris. — Comment l'appellez-vous? (M^{sr} Arezzo nomma à l'empereur plusieurs des cardinaux qui avaient accompagné le pape à Paris, et s'arrêta au cardinal di Pietro.) — Oui, di Pietro; c'est un théologien entêté, qui n'a aucune vue politique. Le pape se plaint d'être dans la misère et de n'avoir pas de quoi marcher. C'est sa faute. J'ai payé entièrement (au-delà de ce que je devais) les dépenses du premier passage de mes troupes, j'aurais payé les dépenses du second, du troisième et toutes les autres; mais on a voulu se brouiller: eh bien! qu'on

se brouille. Je ne paierai plus rien. Que le pape fasse ce que je veux, et il sera payé pour le passé et pour le futur (1). »

M^{sr} Arezzo ayant objecté qu'à cause de son âge il ne pouvait voyager si vite, et que les délais accordés étaient bien courts : — Eh bien ! je vous donne jusqu'en février, répliqua l'empereur ; mais que tout soit fini pour février. M^{sr} Arezzo, qui n'avait point manqué de présence d'esprit pendant ce long entretien, demanda aussi à Napoléon où il faudrait envoyer le négociateur du pape, à Berlin, Varsovie ou à Saint-Pétersbourg ; « l'empereur va si vite ! » Napoléon sourit et répondit : « Non, à Paris. Que le pape délègue pour cette affaire son légat ; c'est un brave homme, ou bien le cardinal Spina ou tout autre. Cela m'est égal. »

II.

Toutes choses se passèrent en effet, ou peu s'en fallut, ainsi que Napoléon venait de l'annoncer à M^{sr} Arezzo. Il s'était seulement trompé en fixant comme dernier délai au 1^{er} février 1807 la date où le négociateur du saint-siège devait être rendu à Paris. La résistance de l'empereur de Russie avait été plus longue et plus difficile à vaincre que Napoléon ne se l'était figuré. Les Polonais, avec lesquels il n'avait pas voulu s'engager positivement pour la reconstruction du royaume de Pologne, parce qu'à l'avance il était déjà résolu à les sacrifier, si cela devenait plus tard utile à sa politique, ne lui avaient pas prêté toute l'assistance sur laquelle il avait compté. Les troupes russes, combattant presque sur leur propre terrain, sous un climat dont elles avaient l'habitude, s'étaient trouvées beaucoup plus solides que dans la campagne précédente. Il avait fallu attendre après Eylau le retour du printemps, qui est tardif en ces contrées, pour reprendre l'offensive. La bataille décisive de Friedland avait été livrée le 14 juin. La moitié de l'année 1807 était donc déjà écoulée lorsqu'après son entrevue avec Alexandre sur le radeau du Niemen, après la signature du traité de Tilsitt, Napoléon, arrivé à l'apogée de sa gloire militaire, entouré à Dresde d'un cortège d'empereurs, de rois et de princes relevant de son empire, devenu en réalité, non plus seulement pour les évêques de France et pour les flatteurs de sa cour, mais pour le continent européen tout entier, un second Charlemagne, put enfin fixer de nouveau sa pensée sur les affaires de Rome.

Quelques incidens avaient cependant surgi depuis la conversation

(1) Relazione del mio abbocamento coll' imperatore Napoleone, 12 novembre 1806 (trouvé dans les papiers du pape au Quirinal).

que l'empereur avait eue à Berlin avec M^{sr} Arezzo, incidens dont il nous faut rendre compte, car ils avaient encore ajouté à l'irritation de Napoléon contre le saint-siège. D'abord la mission de l'évêque de Séleucie auprès du saint-père avait, ainsi qu'il était facile de le prévoir, complètement échoué. Arrivé à Rome vers la fin de décembre 1806, M^{sr} Arezzo n'avait pas réussi à persuader Pie VII; on peut même supposer d'après sa lettre à M. de Talleyrand que, tout en rapportant très consciencieusement, comme il l'assure, les paroles prononcées par l'empereur, M^{sr} Arezzo n'avait fait aucun effort bien sérieux pour détourner le pape de persévérer dans une ligne de conduite qu'en sa qualité de prélat romain il approuvait certainement au fond du cœur. « Sa sainteté a vu avec une peine égale à sa surprise, écrivait M^{sr} Arezzo au ministre des relations extérieures, que sa majesté ait pu penser qu'en renouvelant les mêmes demandes on pût obtenir une réponse différente. Comme les mêmes raisons subsistent, résultant des devoirs, du caractère et de la nature de son ministère, raisons qui ne peuvent elles-mêmes jamais changer, le saint-père se trouve dans la nécessité de répéter à sa majesté qu'il est dans l'impossibilité d'accéder à son désir (1). »

Au désagrément de ce nouveau refus succédèrent d'autres difficultés avec la cour de Rome, difficultés d'une nature purement spirituelle, regardant uniquement le royaume d'Italie, mais qui n'en causèrent pas moins le plus vif déplaisir à Napoléon. Plusieurs sièges épiscopaux étaient venus à vaquer dans le duché de Milan et dans les provinces vénitiennes. En vertu de l'article 4 du concordat conclu le 16 septembre 1803 entre le pape et la république italienne, le chef de cette république, qui n'était autre alors que le premier consul, était autorisé à nommer, comme en France, tous les archevêques et évêques, et le saint-père s'était par le même article engagé à donner l'institution canonique aux sujets nommés, si d'ailleurs ils avaient les qualités requises par les canons de l'église romaine. Un décret du 30 mars 1806 ayant réuni au royaume d'Italie les c-deva nt états de Venise, que la maison d'Autriche avait perdus par le traité de Presbourg, Napoléon soutenait, non sans apparence de raison, quoique la thèse contraire pût aussi se défendre, que les clauses du concordat conclu pour les provinces italiennes étaient également applicables aux contrées qui leur avaient été récemment annexées. Il avait donc nommé et proposé à l'institution canonique du saint-père un certain nombre d'ecclésiastiques italiens qui devaient remplir les sièges vacans. La présentation avait été faite en bloc le 13 septembre par une lettre du ministre du culte en Italie, M. Rovera, adressée au cardinal secrétaire d'état Ca-

(1) Lettre de M^{sr} Arezzo, évêque de Séleucie, à M. de Talleyrand, premiers jours de 1806.

soni (1). A cette communication de M. Rovera, le cardinal Casoni avait répondu le 11 octobre 1806 par une note très laconique portant simplement « que personne ne désirait plus vivement que sa sainteté de donner de nouveaux pasteurs aux églises qui avaient perdu leurs évêques, mais que l'article du concordat qui concédait la nomination aux évêchés ne pouvait être mis à exécution de la part de sa sainteté aussi longtemps qu'on n'aurait pas fait cesser les violations essentielles contre lesquelles sa sainteté avait tant de fois réclamé auprès de sa majesté l'empereur et roi, soit par écrit, soit en lui adressant de vive voix à Paris des représentations détaillées, par suite desquelles sa majesté avait chargé son éminence le cardinal Fesch d'une négociation qui cependant était restée sans résultat (2). »

La détermination à laquelle venait de s'arrêter le saint-père était de la plus importante gravité. Il n'échappera à personne que cette ressource extrême du refus de l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur était précisément celle à laquelle Pie VII eut plus tard recours pendant sa réclusion à Savone, décision qui motiva à cette époque la convocation du concile national de 1811 par l'empereur, et jeta au sein de l'église française une si grande perturbation. Strictement parlant, le saint-père était toutefois dans son droit. Le concordat italien était un traité comme un autre, un contrat parfaitement synallagmatique qui liait au même degré les deux parties contractantes. Il était parfaitement licite au pape, tandis que le gouvernement italien refusait obstinément de remplir quelques-unes des conditions principales de ce traité, d'ajourner lui-même l'exécution de celles qui lui incombaient personnellement. Pie VII, comme chef de la religion catholique, aurait certainement encouru une grande responsabilité morale, s'il avait fait dépendre l'octroi des bulles qui lui étaient demandées, c'est-à-dire une mesure purement spirituelle et propre à son caractère spirituel de souverain pontife, du plus ou moins de satisfaction donnée à ses intérêts de prince temporel dans la querelle qui était maintenant engagée avec l'empereur. Pie VII ne commettait point une faute, qui eût été si fâcheuse. C'était contre la violation manifeste de quelques-unes des immunités garanties par le concordat italien à l'église catholique qu'il s'armait, en sa qualité de chef de cette église, des droits à lui reconnus par ce même concordat. Au point de vue de l'équité et de la logique, la conduite de saint-père était donc correcte. Était-elle bien avisée ou simplement prudente? Cela est plus douteux. En cette occasion comme en tant

(1) Lettre de M. Rovera, ministre du culte du royaume d'Italie, au cardinal Casoni, Milan, 13 septembre 1806.

(2) Lettre du cardinal Casoni à M. Rovera, Rome, 11 octobre 1806.

d'autres, un immense désavantage résultait pour le saint-père de la confusion impossible à démêler des deux pouvoirs confondus entre ses mains. Le prince temporel indignement traité, ouvertement menacé dans son existence de souverain, avait autant à se plaindre de Napoléon que le chef d'église, envers lequel l'empereur se refusait à tenir des engagements solennels publiquement contractés. A coup sûr, soit comme souverain, soit comme chef de l'église, Pie VII avait qualité pour défendre ses droits méconnus ; mais quand le pontife saisissait ses armes spirituelles pour porter à son adversaire des coups dangereux que celui-ci ne pouvait point ne pas ressentir profondément, comment prouver à Napoléon, et comment établir devant l'opinion publique attentive qu'il ne s'agissait pas, avant tout, de venger le tort causé aux intérêts du prince temporel ? Le pape, en refusant les bulles aux évêques d'Italie nommés par l'empereur, avait cru se donner quelque force. Il n'avait fait au contraire qu'ajouter à sa faiblesse. Il semble qu'en apprenant la décision prise par le saint-père Napoléon en ait tout aussitôt éprouvé une sorte de mauvaise joie, découvrant bien vite avec sa sagacité ordinaire quel parti il en pourrait tirer contre lui. Son premier mouvement fut d'écrire directement au saint-père à Rome pour jeter feu et flamme. « Je vous envoie, écrit-il le 3 avril 1807 au prince Eugène, une lettre pour le saint-père que vous ferez passer à Rome. Après cela, s'il ne revient pas, il n'en faut plus parler. En temps et lieu, je ferai repentir la cour de Rome de sa mauvaise conduite ; mais ce n'est pas le moment. » Puis tout à coup il se ravise. Il garde sa lettre, n'ayant pas encore, paraît-il, suffisamment battu les Russes, et il met un post-scriptum à sa lettre : « Toute réflexion faite, je n'écrirai pas au pape. Je ne veux pas me jeter dans les tracasseries avec ces nigauds. Le plus sûr est de s'en passer (1). »

Quelques jours plus tard, il revient de nouveau dans sa correspondance avec le prince Eugène sur cette affaire des bulles des évêques d'Italie. Il ne veut point encore écrire à sa sainteté, mais il est bien aise que le prince Eugène lui écrive. « Vous direz qu'il m'a été rendu compte de ce qui s'est passé, et que vous savez que j'ai dit : *Le pape ne veut donc plus que j'aie d'évêques en Italie ! A la bonne heure ! Si c'est là servir la religion, comment doivent donc faire ceux qui veulent la détruire ?* Vous ajouterez que l'intérêt particulier que vous portez au pape vous fait désirer qu'il ne me donne point ce sujet de mécontentement, que, par l'insinuation secrète de quelques malveillans, on n'oublie aucune occasion de me mécontenter, que j'avais de l'estime pour le pape, que tout cela

(1) Lettre de l'empereur au prince Eugène, Finkenstein, 3 avril 1807. — *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XV, p. 17.

me change, et que cela est non-seulement maladroit, mais aussi contraire au bien de la religion... Laissez à Ancône le général *** (un général français dont le pape s'était plaint comme lui ayant manqué d'égards); les prêtres ne sont jamais contens de personne (1). »

Conformément aux ordres expédiés d'Allemagne, le prince Eugène écrivit au saint-père une longue lettre où il eut soin de reproduire textuellement les paroles de Napoléon; nous avons lieu de supposer que le surplus du contenu de cette dépêche était emprunté à la missive que Napoléon avait d'abord eu l'idée d'adresser à Rome, puis à laquelle il avait ensuite renoncé (2). Quoi qu'il en soit, la communication du vice-roi d'Italie, empreinte de douceur, de gravité et de mesure, parut faire une certaine impression sur Pie VII, car il y répondit lui-même avec abondance et détails, donnant les raisons très réfléchies du parti auquel il s'était arrêté, expliquant qu'il y avait été contraint bien malgré lui par le mépris qu'on avait fait depuis si longtemps de ses incessantes réclamations, rappelant qu'il avait averti à l'avance l'empereur que sa conscience l'obligerait un jour, si l'on dédaignait toutes ses instances, à recourir à une si pénible extrémité, qui lui avait beaucoup coûté. Il était bien loin d'avoir pour le bien des âmes cette indifférence qu'on lui reprochait d'une façon aussi cruelle qu'imméritée. « D'ailleurs, ajoutait-il, comme s'il sentait lui-même qu'il avait mis un peu de précipitation dans la résolution annoncée au ministre du culte en Italie, si nos devoirs ne nous permettent pas de pourvoir les églises vacantes en exécution de l'article 4 du concordat, pendant que les autres articles ne sont pas exécutés et sont même violés, ils ne nous empêchent pourtant pas d'assigner à ces églises les mêmes pasteurs que sa majesté a choisis. Nous nous sommes en conséquence déterminé à leur conférer l'institution canonique aussitôt que, par le moyen de la procédure accoutumée, nous nous serons assuré qu'ils sont munis des qualités requises par les règles de l'église (3). »

Ainsi, grâce à la concession du saint-père, toutes les difficultés relatives à l'institution canonique des évêques italiens étaient, sinon théoriquement résolues, du moins pratiquement arrangées, et Pie VII avait tout lieu de se flatter que cette retraite, doucement ménagée, lui procurerait au moins quelques instans de répit. Il n'en obtint aucun. Ce n'est pas que rien fût survenu soit en France soit en Italie, ce n'est pas que l'empereur eût quelque grief nouveau à faire va-

(1) Lettre de l'empereur au prince Eugène, 12 avril 1807. — *Correspondance de Napoléon*, t. XV, p. 63.

(2) Lettre du prince Eugène, vice-roi d'Italie, au pape (citée dans les *Mémoires et Correspondance du prince Eugène*, publiés par M. Du Casse, t. III, p. 344).

(3) Lettre de Pie VII au vice-roi d'Italie, 5 juillet 1807.

loir contre le saint-siège, non; mais la guerre était finie et glorieusement finie en Allemagne. Il avait battu tous ses ennemis, il n'y avait plus une seule puissance qui lui résistât sur tout le continent; excepté le roi constitutionnel de la Grande-Bretagne, pas un souverain grand ou petit qui ne fût à ses pieds. Schismatiques, protestans ou catholiques, tous se disputaient à l'envi l'honneur de ses bonnes grâces. Aucun d'eux n'était à craindre, il n'avait plus personne à ménager. Le moment était donc venu, comme il le mandait tout à l'heure au prince Eugène, de faire repentir Rome de sa mauvaise conduite. Des écrivains ecclésiastiques ont raconté que, dans les entrevues intimes qui suivirent la paix de Tilsit, l'empereur Alexandre aurait dit une fois à Napoléon : « Vous avez des difficultés en France avec le saint-siège à cause des choses de la religion; chez moi, en Russie, je suis à la fois empereur et pape, c'est bien plus commode; » ces paroles, ajoutent-ils, auraient vivement frappé l'empereur. L'anecdote est-elle très authentique? Nous ne savons; il est certain toutefois qu'à partir de cette époque les idées de Napoléon sur les rapports de l'église et de l'état revêtirent une forme encore plus tranchée et plus impérieuse. Au milieu du petit cercle de personnes admises à l'honneur de son intimité, et comme pour essayer l'effet qu'elles produiraient au dehors, on l'entendit développer pour la première fois à Dresde même les thèses étranges qui se sont depuis étalées avec tant de complaisance dans les pages dictées à M. de Las Cases pendant la captivité de Sainte-Hélène. Elles fermentaient tellement dans la tête de l'empereur qu'il ne put attendre d'être arrivé à Paris pour leur donner cours. Ce fut pendant son séjour à la petite cour du roi de Saxe que firent pour la première fois explosion sur ce sujet les vapeurs de son incommensurable orgueil. La prospérité excessive est d'ordinaire une assez mauvaise conseillère des princes; plus fatale à Napoléon qu'à personne, elle lui dicta à Dresde une très singulière démarche, et la moins propre, nous le croyons, à lui faire honneur auprès de la postérité. Il avait résolu d'agir plus fortement que jamais sur l'esprit du saint-père, toujours considéré par lui, malgré les épreuves déjà inutilement tentées, comme un faible vieillard capable de se laisser intimider; mais pour y réussir il fallait qu'il s'y employât directement lui-même. Or il avait maintes fois répété qu'il ne lui écrirait plus. Renouer le premier la correspondance, c'était faire acte de condescendance quand il importait de se montrer plus irrité que jamais. Voici le biais que Napoléon imagina. Il écrivit de Dresde, le 22 juillet, au prince Eugène une lettre de quelques lignes seulement qui en contenait deux autres : 1° une lettre que le prince Eugène devait adresser comme de lui-même, en son propre et privé nom, au saint-père; 2° une lettre que l'empereur,

était censé avoir écrite au prince Eugène, et que celui-ci à son tour serait censé avoir, sans ordre et spontanément, communiqué à Pie VII. Dans les mesures les plus violentes de l'empereur, il était toujours entré à toutes les époques de sa vie un certain mélange de ruse. La ruse ici surabondait; voici d'ailleurs les principaux passages des deux lettres.

« Très saint-père, j'ai mis la lettre de votre sainteté sous les yeux de mon très-honoré père et souverain, qui m'a répondu de Dresde une longue lettre dont je communiquerai à votre sainteté un extrait... Que votre sainteté me permette de le lui dire, toutes les discussions que soulève la cour de Rome ont pour but de piquer un grand souverain qui, pénétré de sentimens religieux, sent les immenses services qu'il a rendus à la religion, soit en France, soit en Italie, soit en Allemagne, soit en Pologne, soit en Saxe. Il sait que le monde le regarde comme la colonne de la foi chrétienne, et les ennemis de la religion comme un prince qui a rendu à la religion catholique en Europe la suprématie qu'elle avait perdue. La cour de Rome est-elle mue par l'amour de la religion, lorsque, sous de vains prétextes, dans des choses où un peu de modération peut tout arranger, elle prend le ton de la menace et offusque les droits du trône, non moins sacrés que ceux de la tiare? Si votre sainteté est vraiment mue par le sentiment de ses devoirs et du bien de la religion, qu'elle envoie des pleins pouvoirs au cardinal-légat à Paris, et en huit jours tout cela finira. Si elle ne veut point prendre ce parti, son pontificat aura été plus funeste pour la cour de Rome que celui pendant lequel le nord de l'Allemagne et l'Angleterre se séparaient d'elle. »

Ici l'empereur, après avoir parlé pour son fils, commençait à prendre la parole pour son propre compte :

« Mon fils, j'ai vu dans la lettre de sa sainteté, que certainement elle n'a pas écrite, qu'elle me menace. Croirait-elle donc que les droits du trône soient moins sacrés que ceux de la tiare? Il y avait des rois avant qu'il y eût des papes. Ils veulent, disent-ils, publier tout le mal que je fais à la religion. Les insensés! ils ne savent point qu'il n'y a pas un coin du monde en Italie, en Allemagne, en Pologne, où je n'aie fait encore plus de bien à la religion que le pape n'y a fait de mal, non par mauvaise intention, mais par les conseils irascibles de quelques hommes bornés qui l'entourent. Ils veulent me dénoncer à la chrétienté! Cette ridicule pensée ne peut appartenir qu'à une profonde ignorance du siècle où nous sommes. Il y a là une erreur de mille ans de date. Le pape qui se porterait à une telle démarche cesserait d'être pape à mes yeux. Je ne le considérerais que comme l'antechrist, envoyé pour bouleverser le monde et faire du mal aux hommes, et je remercierais Dieu de son impuissance. Si cela était ainsi, je séparerais mes peuples de toute communication avec Rome, et j'y établirais une police....

« Que veut faire Pie VII en me dénonçant à la chrétienté? Mettre mes trônes en interdit, m'excommunier? Pense-t-il que les armes tomberont de la main de mes soldats, et mettre le poignard aux mains de mes peuples pour m'égorger? Cette infâme doctrine, des papes furibonds l'ont prêchée. Il ne resterait plus au saint-père qu'à me faire couper les cheveux et à m'enfermer dans un monastère! Me prend-il pour Louis le Débonnaire?... Le pape actuel est trop puissant; les prêtres ne sont pas faits pour gouverner. Qu'ils imitent saint Pierre, saint Paul et les saints apôtres, qui valent bien les Jules; les Boniface, les Grégoire, les Léon... C'est le désordre de l'église que veut la cour de Rome, et non le bien de la religion. Elle veut le désordre pour pouvoir s'arroger un pouvoir arbitraire et bouleverser les idées de temporel et de spirituel. Certes je commence à rougir et à me sentir humilié de toutes les folies que m'a fait endurer la cour de Rome, et peut-être le temps n'est-il pas éloigné, si l'on veut continuer à troubler les affaires de mes états, où je ne reconnaitrai le pape que comme évêque de Rome, comme égal et au même rang que les évêques de mes états. Je ne craindrai pas de réunir les églises gallicane, italienne, allemande, polonaise dans un concile pour faire mes affaires sans pape, et mettre mes peuples à l'abri des prétentions des prêtres de Rome... En deux mots, c'est pour la dernière fois que j'entre en discussion avec cette prêtraille romaine. On peut la mépriser et la méconnaître et être constamment dans la voie du salut, et dans le fait ce qui peut sauver dans un pays peut sauver dans un autre.

« Je tiens ma couronne de Dieu et de la volonté de mes peuples; je n'en suis responsable qu'à Dieu et à mes peuples. Je serai toujours Charlemagne pour la cour de Rome et jamais Louis le Débonnaire... Je n'ai jamais demandé autre chose qu'un accommodement. Si Rome n'en veut point, qu'elle ne nomme point d'évêques; mes peuples vivront sans évêques, mes églises sans direction, jusqu'à ce qu'enfin l'intérêt de la religion, dont mes peuples ont besoin, me fera prendre un parti que commandent leur bien-être et la grandeur de ma couronne! »

A ce passage finissait la lettre de l'empereur, et le prince Eugène devait reprendre en ces termes :

« Très saint père, *cette lettre n'était pas faite pour être mise sous les yeux de votre sainteté.* Je la conjure de finir toutes ces discussions, d'éloigner d'elle les conseils perfides d'hommes irascibles qui, s'aveuglant sur les circonstances et sur les vrais intérêts de la religion, ne sont animés que par de petites passions... On veut lutter de puissance, et j'ose dire d'orgueil avec un souverain que nous ne pouvons comparer qu'à Cyrus et à Charlemagne. Est-ce ainsi qu'en agissaient avec Cyrus le patriarche de Jérusalem, et envers Charlemagne les pontifes qui régnaient de son temps à Rome?... Il n'est pas juste que les mouches s'attachent au lion et le piquent à petits coups d'aiguillon. Elles percent à peine sa

peau; mais enfin elles l'irritent... Les peuples de Rome sont malheureux; c'est l'ouvrage des conseillers de votre sainteté. L'église souffre; c'est la faute du souverain pontife, qui ne veut point nommer d'évêques sous de vains prétextes de prérogative... Au reste, c'est la dernière fois que j'ai l'autorisation d'écrire à votre sainteté. Elle n'entendra plus parler de mon souverain ni de moi. Qu'elle nomme ou non des évêques, elle en est la maîtresse; si ensuite quelqu'un se permet de prêcher le trouble et l'insurrection, il en sera puni par la justice des lois, dont le pouvoir émane aussi de la Divinité. »

« Vous enverrez cette lettre au pape, disait Napoléon en terminant, et vous me prévienrez quand M. Alquier l'aura remise. Je pars pour Paris; envoyez-y vos lettres (1). »

III.

Quand l'empereur écrivait et faisait écrire de pareilles choses, évidemment le temps des violences était proche. Il n'est point douteux qu'il ne brûlât d'impatience de s'emparer du restant des états du saint-père. Cela résulte d'un passage d'une autre lettre, écrite à la même date, qui n'était certainement point destinée à être mise sous les yeux de Pie VII. « Je ne sais quel coup de tête vous voulez que fasse le pape. Vous avez dû mettre des troupes du côté de Bologne, et, s'il faisait quelque imprudence, *ce serait une belle occasion de lui ôter ses états de Rome* (2). » Pie VII ne méditait aucun coup de tête, et l'embarras était précisément qu'il n'en voulait point faire et qu'il redoublait de douceur. A la lettre injurieuse du prince Eugène qui renfermait la lettre plus injurieuse encore de l'empereur, le saint-père avait répondu avec une fermeté tranquille, pleine de tristesse, mais surtout exempte de colère. « Nous ne devons certainement pas nous attendre à ce qu'un souverain catholique attaquerait en notre personne le chef de la religion par des expressions dont aucun de nos prédécesseurs n'a jamais été exposé à souffrir l'humiliation.... Dans l'exécution de nos devoirs, nous sommes dirigé par la modération et par la mansuétude et non par le ressentiment et par l'orgueil. Notre dignité, aussi bien que la défense faite à votre altesse impériale de continuer cette correspondance avec nous, nous interdisent de discuter dans cette réponse des propositions qui nous font horreur, mais qui n'ont pas besoin d'être réfutées, puisqu'elles l'ont été tant de fois victorieusement... Votre altesse impériale et l'ambassadeur de France nous proposent

(1) Lettre de l'empereur au prince Eugène. Dresde, 22 juillet 1807. — *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XV, p. 441.

(2) Lettre de l'empereur au prince Eugène, Saint-Cloud, 4 août 1807. — *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XV, p. 475.

une négociation qui doit avoir lieu à Paris, et dont l'objet serait d'arranger tous les différends qui existent entre sa majesté et le saint-siège. Nous nous prêtons volontiers à une chose que nous avons toujours désirée (1)... »

Cependant l'empereur était arrivé à Paris, et peu de jours après il avait fait donner ordre à M. Alquier de presser le saint-père d'envoyer un négociateur à Paris. Le saint-père désigna à cet effet le cardinal Litta. M. Alquier parut d'abord satisfait de ce choix ; mais quelques jours après il déclara au cardinal Casoni que l'empereur n'en voulait pas. En même temps arrivaient de Paris des dépêches du cardinal Caprara. Le cardinal-légat informait sa cour de ce qui s'était passé dans une audience que Napoléon venait de lui accorder. L'empereur s'y était plaint de la façon la plus amère de la conduite du pape et de la résistance qu'il opposait à ses volontés suprêmes. Il voyait bien que le cœur de Pie VII lui était entièrement aliéné. C'étaient les ennemis les plus dangereux de sa sainteté qui en étaient cause. Napoléon avait accompagné toutes ces doléances de menaces, et terminé en disant que, si la négociation n'avait pas l'issue qu'il en attendait, il s'emparerait des provinces de l'Adriatique. Caprara faisait également savoir que l'empereur récusait tous les cardinaux, excepté le cardinal de Bayanne, et qu'il exigeait que la négociation pour le concordat germanique eût lieu à Paris, sous les yeux du chef de la confédération. Enfin le légat envoyait copie d'une note qu'il venait de recevoir de M. de Champagny, successeur de M. de Talleyrand au ministère des relations extérieures.

Le remplacement de M. de Talleyrand devait avoir de fâcheuses conséquences pour la conduite des affaires pendantes avec la cour de Rome. Il avait été amené par une suite de circonstances singulières et qui étaient elles-mêmes un signe des temps. Jamais M. de Talleyrand n'avait paru plus en faveur auprès de l'empereur, jamais il ne lui avait rendu de plus utiles services que pendant la dernière campagne d'Allemagne, et surtout durant les négociations qui en furent la suite. A plus d'une reprise *le Moniteur* avait informé le public de la satisfaction que l'empereur éprouvait du zèle et des efforts de son ministre des relations extérieures. Personne ne fut donc étonné que M. de Talleyrand aspirât à monter alors au premier rang. Il n'était que simple ministre et devait en cette qualité, suivant la hiérarchie du régime impérial, céder le pas aux grands dignitaires. Cette infériorité lui déplaisait à juste titre. Or il se trouvait que les fonctions de grand-électeur et celles d'archichancelier d'état n'étaient pas remplies en ce moment. Les titres

(1) Lettre de Pie VII adressée au vice-roi d'Italie, 11 août 1807.

de cette dignité appartenait, le premier au frère aîné de Napoléon, devenu roi de Naples, le second au prince Eugène, vice-roi d'Italie. M. de Talleyrand n'eut pas beaucoup de peine à se faire nommer vice-grand-électeur, exerçant en même temps les fonctions d'archichancelier. La conséquence de cette élévation était de lui ôter le portefeuille des affaires étrangères, nécessité qui ne lui paraissait pas très fâcheuse parce qu'elle le débarrassait d'une foule de détails qui commençaient à lui peser. Il se considérait comme indispensable à l'empereur; il ne doutait pas que la supériorité de ses talens, soutenue de son titre d'archichancelier, ne lui assurât toujours une influence considérable dans les affaires. Il en était d'autant plus persuadé qu'il croyait avoir puissamment contribué au choix de son successeur, M. de Champagny. M. de Champagny, ministre de l'intérieur, était un homme laborieux, doué de capacités, mais timide, assez faible de caractère, qui ne pouvait trouver sa véritable place qu'au second rang. Ainsi le succès et l'honneur des grandes affaires lui reviendraient toujours, pensait M. de Talleyrand; mais en cela précisément M. de Talleyrand s'était étrangement trompé. C'était bien cette infériorité relative qui avait déterminé la préférence de l'empereur en faveur de M. de Champagny. Depuis que toutes choses lui avaient si bien réussi, Napoléon en était venu à n'aimer plus employer les hommes trop considérables par leur mérite, gens avec lesquels il faut toujours compter quelque peu. Il était en particulier fatigué d'un ministre sur l'habileté duquel le public était naturellement disposé à reporter le succès de ses négociations. Du jour où le portefeuille des relations extérieures fut remis aux mains de M. de Champagny, l'empereur affecta ostensiblement de ne travailler qu'avec lui; il n'eut plus avec M. de Talleyrand que les rapports indispensables, et l'ancien ministre fut de toutes les manières averti de n'avoir à intervenir que dans les affaires pour lesquelles il serait spécialement consulté.

A coup sûr, M. de Talleyrand n'avait pas été consulté par M. de Champagny sur la note adressée le 21 août 1807 au cardinal Caprara et que ce dernier venait de transmettre à Rome. Il y régnait une amertume de ton, une crudité d'expressions empruntées aux conversations de l'empereur, mais qui étaient bien éloignées des habitudes épistolaires du prince de Bénévent. « Par une fatalité inexplicable, disait M. de Champagny, ce sont des hommes passionnés et sans connaissances des affaires qui jouissent à Rome d'un grand crédit, qui conseillent et qui dirigent tout. Auprès d'eux, l'ignorance et l'exaltation semblent être des titres de faveur... C'est malgré eux que le bien de la religion s'est fait en Italie. Ils ont laissé perdre la religion en Allemagne, où l'on a

mieux aimé la livrer aux protestans que de s'adresser aux évêques. Ils tourmentent par une funeste administration les peuples infortunés des états romains... La fausse politique du saint-siège lui a déjà fait perdre trois provinces. Sa majesté est loin de vouloir lui en enlever encore trois autres; mais la sûreté de ses états l'exigerait, si le saint-siège persistait dans cet état d'irritation et d'animosité (1). »

A ce reproche *d'irritation et d'animosité*, voici quelle réponse faisait le saint-père. Il écrivait directement à l'empereur, qui le faisait injurier par le vice-roi d'Italie et par son ministre, mais qui gardait avec lui depuis deux ans un silence obstiné, la lettre qu'on va lire :

« Quoique votre majesté ait laissé sans réponse quelques-unes de nos lettres, néanmoins nous entreprenons de lui écrire encore une fois. Nous n'avons pu apprendre sans peine par notre cardinal-légat que votre majesté croit que notre cœur lui est aliéné, et que nous nous opposons par la seule envie de la contrarier à ce qu'elle désire de nous. Majesté, Dieu nous est témoin, il sait que nous ne mentons pas. Ce n'est pas l'envie de la contredire, c'est le sentiment de nos devoirs qui nous a forcé de nous refuser à quelques-unes de ses demandes; rien ne nous serait plus agréable que de seconder ses vœux de tout notre pouvoir... Le bruit s'est répandu que votre majesté pensait venir dans ce pays. Ainsi à la satisfaction que nous éprouvons par l'arrangement tant désiré se joindrait encore celle de revoir votre majesté. Dans ce cas, nous ne céderons à personne l'honneur de recevoir un hôte aussi illustre; notre droit à cette préférence ne saurait être contesté. Le palais du Vatican, que nous ferons arranger pour le mieux, sera destiné à recevoir sa majesté et sa suite. Toutes les affaires ayant été conciliées à Paris, nous pourrons, à Rome, travailler à faire jouir la religion catholique, dont votre majesté doit être le défenseur, de tous les biens qu'elle lui a promis. Qu'en attendant votre majesté soit persuadée de notre affection constante, en gage de laquelle nous lui donnons avec toute l'effusion de notre cœur la bénédiction apostolique (2). »

Qui ne croirait en lisant cette lettre du saint-père, toute pleine d'espoir, empreinte de ce ton d'affectueuse tendresse envers Napoléon, qui était presque celui des jours heureux du concordat et du sacre, que la querelle allait enfin s'apaiser, et que les choses étaient à la veille de s'arranger à la satisfaction des deux parties. Pie VII ne s'était point borné d'ailleurs à manifester les plus conciliantes intentions, il avait joint les actes aux paroles. Napoléon ayant élevé

(1) Note de M. de Champagny, adressée le 21 août 1807 au cardinal Caprara.

(2) Lettre du pape, adressée le 11 septembre à l'empereur des Français Napoléon I^{er}.

des objections contre le choix du cardinal Litta pour négociateur, le pape y avait renoncé. Napoléon ayant témoigné la volonté de n'accepter que le cardinal de Bayanne, le pape avait désigné le cardinal de Bayanne, sujet français, le seul parmi les membres du sacré-collège qui avait toujours été d'avis de donner complète satisfaction à l'empereur. Certes la prétention était inouïe de la part de Napoléon de vouloir imposer à un souverain étranger la personne à laquelle il devait, à l'exclusion de tout autre, confier le soin de traiter de ses intérêts; c'était mettre le comble à cette exigence de vouloir que le négociateur romain fût Français, et par conséquent dépendant de lui, comme l'était déjà le légat Caprara en sa qualité d'évêque de Milan. N'importe, le pape avait, somme toute, confiance dans l'honnêteté bien connue du respectable cardinal de Bayanne, fort dévoué à l'empereur, très porté à toute espèce de condescendance envers lui, mais incapable d'enfreindre les instructions qui lui seraient données. Aucune concession à laquelle sa conscience pût consentir ne coûtait maintenant à Pie VII, si elle lui semblait propre à conduire à une heureuse entente. Non-seulement il céda sur le choix du négociateur, mais il se hâta de faire partir le cardinal de Bayanne de Rome avec les pouvoirs les plus étendus.

Comment l'empereur allait-il reconnaître tous les concilians procédés du saint-père? Si l'on ne savait à quel point son parti était arrêté, et qu'à tout prix il voulait rompre afin de s'emparer des états du saint-siège, la surprise serait vraiment extrême en voyant l'attitude prise en ce moment par le chef du gouvernement français. Évidemment Napoléon avait espéré que le pape refuserait de négocier par l'intermédiaire du cardinal Caprara. Il avait écrit le 7 septembre au prince Eugène : « Vous savez que je n'ai pas admis le cardinal Litta; nous verrons le parti que prendront actuellement *ces prêtres* (1). » Le pape avait tout simplement pris le parti d'envoyer le cardinal de Bayanne, et d'écrire la lettre parfaitement modérée, amicale et même tendre que nous venons de citer. Par sa douceur naturelle, par sa bonne foi, par une simplicité de cœur que Napoléon n'avait pas fait entrer dans ses calculs, le saint-père se trouvait avoir déjoué sans le savoir tous les plans de son adversaire beaucoup mieux que n'aurait pu faire le plus consommé politique. Que résoudre? quelle réponse faire à la lettre affectueuse de Pie VII, à cette aimable invitation de venir à Rome et de s'établir au Vatican? Cela était assez embarrassant; Napoléon prit le parti de ne pas répondre. Nous nous trompons, il répondit en envoyant ordre au vice-roi de faire prendre possession par le général Lemarrois d'Ancône, du duché d'Urbain, de la province de

(1) Lettre de l'empereur au vice-roi d'Italie, 7 septembre 1807. — *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XVI, p. 16.

Macerata, de Fermo, de Spolette. « Mon intention est que toutes les troupes françaises qui se trouvent dans les états du pape doivent être habillées, nourries et soldées par le pape. Cela ne laissera pas que de faire une assez grande économie (1). » Il y répondit aussi en écrivant qu'on eût soin à Milan d'empêcher le cardinal de Bayanne « de passer outre. » — « Vous lui demanderez, écrivait-il au prince Eugène, si dans son âme et conscience de cardinal il croit ses pouvoirs et ses instructions suffisans pour arranger *tous* les points de discussion qui existent avec la cour de Rome. S'il ne se croit pas assez autorisé, il doit écrire à Rome qu'il a été retenu à Milan, vu les explications qu'on lui a demandées (2)... »

A la même époque (21 septembre 1807), comme s'il craignait que les mesures que nous venons d'énumérer ne fussent pas encore assez blessantes, l'empereur donna ordre à M. de Champagny de passer au cardinal Caprara une note dont le ton semblait calculé de façon à amener décidément cette rupture qu'il souhaitait avec tant d'impatience.

« Il n'importe pas beaucoup à l'empereur que Rome ait sept ou huit Anglais de moins; mais ce qui lui importe, c'est que le souverain temporel de Rome marche dans le système de la France, que, placé au milieu du grand empire, environné de ses armées, il ne soit pas étranger à ses intérêts, à sa politique. Rome ne s'est jamais séparée de la politique de l'Europe; souvent elle y a joué un rôle trop actif, et ses princes ont été plus d'une fois les moteurs des guerres qui ont désolé cette partie du monde. On a blâmé dans les papes cette politique, quand elle a été mauvaise, fondée sur l'injustice ou la mauvaise foi; mais on n'a jamais prétendu qu'en agissant comme souverains temporels ils violassent les devoirs imposés au chef de l'église. Mettre en avant un tel argument, c'est s'accuser soi-même d'ignorance ou de mauvaise foi. L'empereur ne demande au pape de se liguier avec lui que contre les infidèles, ce que le saint-siège a toujours regardé comme un devoir, et contre les Anglais, nation hérétique qui traite même chez elle les catholiques en ennemis. L'empereur demande cela au pape, et il peut le demander comme un droit de sa couronne. Souverain de l'empire de Charlemagne et héritier de ses droits, il doit se souvenir que la donation faite par ce prince au saint-siège renfermait la condition tacite de ne point agir contre les intérêts de son empire et de faire cause commune avec lui et avec ses successeurs, car sans doute Charlemagne n'aurait pas voulu donner des armes contre sa propre puissance. La cause que l'on propose au pape d'em-

(1) Lettre de l'empereur au prince Eugène, 25 septembre 1807. — *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XVI, p. 48.

(2) Lettre de l'empereur au vice-roi d'Italie, 28 septembre 1807. — *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XVI, p. 54.

brasser est bien la cause de l'empire de Charlemagne; c'est celle de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et celle de tout le continent... L'empereur laissera volontiers Rome sous la puissance du pape, parce que Rome ainsi isolée ne pourra plus nuire aux intérêts de l'empire. Tel est, monsieur le cardinal, l'alternative offerte à sa sainteté. Il ne sera pas tenu un autre langage à son négociateur. De vains parages ne feront jamais sortir de ce cercle : c'est au pape à choisir... Je n'entreprendrai que brièvement votre éminence des affaires ecclésiastiques. Il n'y en a point en France dont le pape ait à se mêler. L'église gallicane a ses privilèges et jouit de la paix la plus profonde. Ses membres bénissent l'empereur, qui honore la religion et protège ses ministres... Les affaires ecclésiastiques d'Italie ont trois objets : les moines d'abord; l'empereur n'en veut point, il n'y en avait point du temps des apôtres, il n'y en a point en France, l'Italie n'en a pas besoin; mais dans ce temps de crise il lui faut des soldats pour la défendre contre les infidèles et les hérétiques... Tels sont, monsieur le cardinal, les vœux de l'empereur, fondés sur l'intérêt des peuples et sur l'intérêt de la religion. Si le pape refuse de s'y rendre, si son négociateur n'est pas revêtu des pouvoirs nécessaires pour arriver au but indiqué, l'empereur pour les affaires temporelles en appellera à la suprématie de sa couronne; il agira comme aurait agi Charlemagne, des droits duquel il est l'héritier, comme a agi Charles-Quint, qui était loin d'avoir les mêmes droits. Pour les affaires ecclésiastiques il en appellera à un concile général de la chrétienté, seul organe de l'église infallible et arbitre souverain de toutes les contestations religieuses... Encore une fois, je dois le répéter, disait M. de Champagny en terminant sa note, il ne faut pas que le cardinal ait des pouvoirs limités, ou il doit rester à Rome (1). »

Pour qui sait comprendre, le but de la note que l'empereur avait dictée à M. de Champagny saute de lui-même aux yeux. En présentant sous cette forme impérieuse ses prétentions plutôt grossières qu'atténuées, en exigeant en même temps que le saint-siège donnât des pleins pouvoirs illimités à un négociateur dont les opinions sur les questions en litige étaient connues et qui était sous son entière dépendance, l'empereur ne se proposait qu'une chose : il espérait qu'effrayé d'entamer une négociation sous de tels auspices et dans de telles conditions, le pape préférerait ne pas envoyer le cardinal de Bayanne à Paris. C'était de beaucoup ce qui convenait le mieux aux desseins de l'empereur. Il aurait alors constaté que, le pape ayant refusé d'entendre à aucun arrangement, il avait été obligé de se faire justice lui-même en prenant possession de ses états. Pendant quelque temps, les choses parurent en effet tourner ainsi. Ce fut avec une satisfaction assez mal déguisée qu'à Fontai-

(1) Note de M. de Champagny à M. le cardinal Caprara, Paris, 21 septembre.

nebleau, le dernier jour du mois de septembre, en présence de beaucoup de personnes de la cour présentes à l'audience qu'il donnait au cardinal Caprara, Napoléon s'écria très haut : « Eh bien ! le pape refuse de donner des pleins pouvoirs pour la négociation ; » puis, après s'être exprimé sur le compte de la cour de Rome dans les termes les plus amers, s'adressant tout à coup à l'assistance étonnée, il continua : « J'avais demandé au pape qu'il accordât des pleins pouvoirs... Il y avait consenti en termes généraux. On insiste, et, qui le croirait ? maintenant il refuse. Cela veut dire que le consentement donné par écrit renfermait quelque *subterfuge romain* ; cela est évident, puisqu'il refuse les pleins pouvoirs. » L'empereur, sans laisser rien répondre au légat, se tourna alors subitement vers d'autres personnes, et Caprara resta en tête-à-tête avec M. de Champagny ; mais bientôt Napoléon revint de nouveau de son côté. « Eh bien ! que dites-vous ? — Il ne me reste qu'un espoir, quoiqu'un peu trop éloigné, dit doucement le légat, celui que la sagesse de votre majesté saura trouver un moyen de sortir d'embarras dans une chose qui, j'en suis sûr, intéresse son honneur. » L'empereur se promena quelque temps en silence, puis il reprit : « Voyez, dit-il, si Rome se refuse absolument à donner les pleins pouvoirs, je me tairai ; je la laisserai se rendre responsable envers toute la terre des conséquences de ce fait... Si l'on persiste dans ce refus, je ne me mêlerai plus des affaires ecclésiastiques, soit de l'empire français, soit du royaume d'Italie. Quant aux affaires politiques, du moment où je ne vois dans le pape qu'un simple souverain temporel, j'entends qu'il fasse *cause commune avec moi contre tous mes ennemis*, et qu'il entre dans ma fédération... Autrement les troupes d'Ancône prendront possession des provinces de l'état ecclésiastique que j'ai nommées (Ancône, Urbin, Macerata, Fermo et Spolète). » Cela dit, l'empereur quitta immédiatement la salle (1).

Peu de temps après cette scène faite au légat, l'empereur put se flatter pendant quelques jours qu'il en était venu à ses fins et que le signal de la rupture serait en effet donné par le saint-père lui-même. Pie VII avait été saisi d'un véritable accès d'indignation lorsqu'il avait appris qu'en vertu d'un ordre signé de l'empereur le général Lemarrois s'était déclaré gouverneur-général d'Ancône, de Macerata, de Fermo, de Spolète et d'Urbin. Quoi ! on saisissait d'un trait de plume ses plus belles provinces. Non content de l'obliger à traiter sous le coup des plus terribles menaces, on les exécutait quand son négociateur touchait déjà aux portes de Paris. Quoi ! les mesures qui devaient être la punition de son refus de

(1) Lettre du cardinal Caprara au cardinal Casoni, 1^{er} octobre 1807.

traiter se trouvaient prises à l'avance au moment même où, faisant les plus grands efforts sur lui-même, allant peut-être au-delà de ce qu'il lui était permis de faire, il en était venu à concéder à peu près tout ce qui lui avait été demandé. Le courroux du saint-père était d'autant plus vif, que la prise de possession d'Ancône par le général Lemarrois avait été accompagnée de circonstances aussi pénibles pour l'honneur du saint-siège que douloureuses pour le cœur de Pie VII. Le cardinal Rivarola, gouverneur de Macerata, un des membres les plus distingués du sacré-collège, ayant protesté contre l'occupation de la ville où il commandait au nom de sa sainteté, avait été arrêté et conduit dans la forteresse de Pesaro. Le sous-gouverneur de Macerata, ayant à son tour protesté contre l'arrestation de son chef, avait également été jeté en prison. A cette nouvelle, le pape n'avait pu se contenir. « Comme une telle conduite excite en nous le plus juste ressentiment et nous fait voir ce que nous devons attendre de l'empereur, nous suspendons *ipso facto* tous les pouvoirs que nous vous avons donnés, ainsi qu'au cardinal-légat, pour négocier, et nous vous défendons d'en faire le moindre usage, si le traité n'est pas conclu à l'arrivée des présentes; s'il est conclu, nous le déclarons nul et comme non avenu. Préparez-vous à vous en retourner à Rome. Dieu et le monde nous feront justice contre les procédés de l'empereur, quels qu'ils puissent être (1). »

Au moment où cette lettre du pape partait de Rome, le cardinal de Bayanne, à qui elle était adressée, était arrivé à Fontainebleau, où résidait alors Napoléon; mais l'empereur, d'ordinaire si pressé, de terminer les affaires qu'il avait à cœur, n'avait témoigné aucun empressement à le recevoir. Les dépêches que le négociateur du saint-siège faisait parvenir au Vatican laissaient toutes choses dans un assez grand vague. « Il n'avait encore vu que M. de Champagne, écrivait-il à la date du 31 octobre; mais il avait rapporté de cette première conversation l'impression qu'il serait sous main autorisé à envoyer à Rome une copie du projet de traité avant de le signer, ce qui permettrait au pape de l'examiner. » Cet espoir le soulageait beaucoup; mais il était par contre obligé d'ajouter qu'il désespérait d'obtenir que les puissances catholiques fussent nommément exceptées dans le traité, comme ne devant jamais être au nombre de celles avec lesquelles sa sainteté pût être en aucun cas contrainte à se mettre en hostilité. « Il pensait qu'on voulait à ce sujet se borner à une déclaration verbale (2). » Le lendemain, 1^{er} novembre, le cardinal de Bayanne n'avait pas encore été admis à voir l'empereur; mais il assurait le pape qu'il s'était strictement

(1) Lettre de Pie VII au cardinal de Bayanne, 9 novembre 1807.

(2) Dépêche du cardinal de Bayanne au cardinal Casoni, 31 octobre 1807.

attaché aux ordres renfermés dans ses instructions, lesquelles excluaient toute espèce d'alliance, et consentaient seulement à la fermeture des ports et à quelques mesures semblables qui ne tendaient point à faire prendre au saint-père une part active à la guerre ni à blesser son indépendance (1).

Tâchons de bien expliquer quelle était au juste la situation faite à Paris au cardinal de Bayanne par les instructions qu'il avait reçues du saint-père avant de quitter Rome. Cette position était extrêmement délicate. Il ne faut pas en effet le dissimuler, le saint-siège avait abandonné quelque chose de la thèse qu'il avait d'abord dogmatiquement soutenue. Une fois de plus, comme cela lui était déjà arrivé à propos des évêques constitutionnels, comme cela devait lui arriver encore pendant le cours de ses démêlés avec le gouvernement français, le souverain pontife avait fini par céder sur une question qu'il avait commencé par représenter comme étant d'une nature essentiellement religieuse, et compromettant au premier chef la conscience sacerdotale du père commun des fidèles. Rien de plus naturel et de plus légitime en soi-même que ces transactions par lesquelles, afin de se mettre d'accord, deux gouvernemens se font mutuellement certains sacrifices auxquels ils s'étaient d'abord péremptoirement refusés. Les discussions diplomatiques ne se terminent guère autrement dans ce bas monde. Si le prestige extérieur du gouvernement qui a fait les premiers pas, ou qui a consenti les plus larges concessions, peut en être légèrement diminué au dehors, il s'en faut de beaucoup toutefois que sa considération en soit foncièrement atteinte; s'il est le plus faible, s'il n'avait aucun moyen de se défendre, on trouvera au contraire qu'il a sagement et prudemment agi, ce qui dans l'opinion publique n'a jamais fait de tort à quelque gouvernement que ce soit. Il n'en est pas tout à fait ainsi dans les affaires qui regardent la cour de Rome. Du moins il y a lieu de faire une très importante distinction; quand le pape, le plus petit des souverains, celui de tous les chefs d'état qui a le plus de motifs de se montrer en politique facile et conciliant, est amené par le trop juste sentiment de son impuissance matérielle à se soumettre temporairement aux exigences abusives d'un adversaire mille fois plus fort que lui, qui oserait l'en blâmer? Non-seulement il est assuré de n'encourir aucun reproche, mais il sera plaint de tout le monde, et les cœurs généreux ressentiront pour lui cette sympathie qui toujours et partout s'attache inmanquablement à la cause du plus faible opprimé par le plus fort; mais si dans la querelle engagée le souverain temporel a fait intempestivement intervenir à sa place le chef spirituel, si le pontife, prenant pour son compte la parole, a

(1) Dépêches du cardinal de Bayanne. 31 octobre et 1^{er} novembre 1807.

hautement et itérativement déclaré que la question pendante est une de ces questions de conscience et de foi où la religion elle-même est directement intéressée, et sur laquelle il ne lui est point permis de transiger, puis s'il arrive que tout à coup il se ravise et découvre à l'improviste des tempéramens qui ne lui étaient pas d'abord apparus, il en résulte un trouble profond qui jette les esprits et les choses dans la plus inextricable confusion.

Dans les premiers jours d'octobre 1807, le pape avait fait une immense concession. Assuré nombre de fois par M. Alquier « qu'il ne fallait pas attacher une importance exagérée aux paroles que l'empereur avait, dans un mouvement d'impatience, adressées au légat, et que dans les instructions officielles qu'il avait reçues de sa cour il n'était nullement question d'obliger sa sainteté à se liguier contre *tous les ennemis* de l'empereur, mais seulement contre *les hérétiques et les Anglais*, » Pie VII s'était décidé « à faire un pas de plus et à aller, disait-il, aussi loin que possible. » Il avait donc autorisé le cardinal de Bayanne à se *concerter* et à *stipuler* à Paris sur des articles conçus dans le sens qu'avait indiqué M. Alquier. Plus tard, par une dépêche en date du 14 octobre 1807, le cardinal Casoni avait pris grand soin d'expliquer au cardinal de Bayanne ce que signifiait au juste l'autorisation de se *concerter*. « Le saint-père m'a ordonné de vous faire savoir (si par hasard je ne m'étais pas bien expliqué dans la lettre du 12) que le mot *concerter* veut dire que votre éminence doit bien connaître et bien expliquer les termes et l'étendue des obligations dont on doit se charger. Il dépend par conséquent de la dextérité, du zèle et de l'activité de votre éminence et du légat de faire en sorte que les engagements pris ne soient pas en opposition avec les intentions de sa sainteté. Les dernières demandes de sa majesté impériale se sont bornées, quant aux Anglais, à la fermeture des ports. Le saint-père a tout lieu de croire que son adhésion doit se borner à cette fermeture; *mais s'il fallait quelque chose de plus, il y consentira, pourvu que cela ne l'oblige pas à une guerre actuelle, et que cela ne lèse pas l'indépendance de sa souveraineté pontificale*. Il convient donc que votre éminence et le cardinal-légat, auquel cette dépêche est commune, soient sur leurs gardes pour *concerter* l'explication et la valeur de ces paroles, afin de satisfaire sa majesté impériale, comme le saint-père le désire, mais en même temps de ne pas imposer à sa sainteté une obligation opposée à ses devoirs et à son honneur (1). »

Il n'y avait peut-être rien dans la concession faite par Pie VII qui ne fût raisonnable; il n'y avait certainement rien qui fût contraire à l'honneur du prince temporel. L'on peut supposer que les

(1) Lettre du cardinal Casoni au cardinal de Bayanne, 14 septembre 1807.

hérétiques anglais ne lui en auraient pas beaucoup voulu au fond d'avoir consenti par force à leur fermer ses ports, dont la marine pontificale était à coup sûr hors d'état de garantir la neutralité; mais au moment où le système du blocus continental était l'arme principale et maintenant unique dont l'empereur pouvait se servir contre eux, nul doute que cette mesure ne fût considérée par le cabinet britannique comme une déclaration de guerre. Il avait effectivement ouvert les hostilités contre toutes les puissances du continent auxquelles l'empereur avait imposé l'obligation d'entrer dans son alliance maritime contre l'oppressive Angleterre. Pie VII ne pouvait donc se dissimuler à lui-même qu'il risquait de voir immédiatement interrompre, par sa tardive, mais complète adhésion au blocus continental, ses relations spirituelles avec quatre millions de catholiques répartis sur la surface des possessions de la Grande-Bretagne. C'était du salut des âmes de ces quatre millions de catholiques qu'il avait été si souvent question dans les dépêches officielles du Vatican et dans les lettres intimes et personnelles que le saint-père avait adressées à Napoléon de sa propre main. Nombre de fois il avait représenté les bons rapports avec l'Angleterre comme nécessaires au salut de cette portion considérable du troupeau catholique, dont il était le pasteur; il n'avait point cessé de soutenir que ses devoirs de père commun des fidèles ne lui permettraient jamais de les compromettre en rien. Dans cette occasion, si le prince temporel avait eu parfaitement raison de céder quand la résistance devenait trop dangereuse, à coup sûr le souverain pontife s'était mis avec lui-même dans une évidente contradiction, et la position de son négociateur à Paris en était devenue des plus embarrassantes.

Ce n'était point sur Napoléon qu'on pouvait compter pour aider le cardinal de Bayanne; car, ainsi que nous l'avons raconté, il ne lui convenait pas de s'arranger. Il ne tenait pas à être satisfait; il voulait tout ou rien. Au fond, il préférerait certainement que le pape n'accordât rien; alors il aurait eu sous la main le prétexte dont il était en quête pour s'emparer de Rome. Les concessions un peu fâcheuses pour son caractère sacerdotal auxquelles le malheureux Pie VII s'était enfin résigné après tant d'anxiétés et de combats intérieurs ne devaient point d'ailleurs lui profiter. A peine son négociateur eut-il donné à entendre à M. de Champagny que, moyennant certaines restrictions, le saint-père pourrait peut-être s'engager avec l'empereur contre les infidèles et les hérétiques, que M. de Champagny reprit soudain sa première thèse. L'offre du pape ne suffisait plus. Il fallait un engagement plus général pour le présent et pour l'avenir. Il était nécessaire que Pie VII promît de faire cause commune avec l'empereur contre tous ses ennemis. Pareille propo-

sition n'était pourtant pas de nature à être sérieusement proposée au vicaire de Jésus-Christ. Le cardinal-légitime Caprara intervint; le cardinal Fesch, qui avait tout à fait oublié ses anciens ressentimens, s'employa de son mieux. Bref, M. de Champagny en vint à communiquer le projet suivant :

« Le saint-siège s'oblige à faire cause commune avec sa majesté et à réunir ses forces de terre et de mer à celles de sa majesté dans toutes les guerres qu'elle aura à soutenir contre les infidèles et contre les Anglais.

« Sa majesté s'oblige à défendre les états du saint-siège dans toutes les guerres contre les infidèles et les Anglais, et s'engage à faire respecter par les Barbaresques le pavillon de sa sainteté, et à garantir ses états de leurs incursions trois mois après le rétablissement de la paix maritime.

« Dans toutes les guerres avec l'Angleterre, le saint-siège s'oblige à fermer ses ports aux bâtimens et au commerce de cette puissance, et à ne permettre à aucun Anglais d'entrer et de résider dans ses états, enfin à confier aux troupes de sa majesté la garde des ports d'Ancône, Ostie et Civita-Vecchia.

« Le saint-siège s'oblige à recevoir à Ancône deux mille hommes de troupes françaises, et à se charger de leur entretien.

« Toutes les autres troupes de sa majesté, stationnées dans les états du saint-siège, ou qui devront les traverser, recevront leur entretien de sa majesté.

« Sa sainteté reconnaît leurs majestés le roi de Naples, Joseph-Napoléon, le roi de Hollande, Louis-Napoléon, et le roi de Westphalie, Jérôme-Napoléon; elle reconnaît son altesse impériale le grand-duc de Berg et leurs altesses impériales et sérénissimes les princes de Lucques et Piombino. Elle reconnaît tous les arrangemens faits par sa majesté en Allemagne et en Italie.

« Sa sainteté renonce à toutes les prétentions, ainsi qu'à toutes les protestations contraires aux droits de sa majesté le roi de Naples, à sa pleine et entière souveraineté et à la dignité de sa couronne. Cette même renonciation s'étend aux principautés et aux souverainetés de Bénévent et de Ponte-Corvo, érigés en grands fiefs de l'empire.

« Le nombre des cardinaux de l'empire français sera porté au tiers du nombre total des membres du sacré-collège. Seront considérés comme cardinaux français ceux qui sont nés dans les ci-devant états de Piémont, de Parme et de Gènes. Les cardinaux français ne pourront, dans aucun cas, être privés du droit d'assister au consistoire; il n'y aura entre eux et les cardinaux italiens aucune distinction.

« Le concordat établi pour le royaume d'Italie recevra son exécution dans l'ancien état de Venise et dans tous les états de leurs altesses im-

périaies et sérénissimes les princes de Lucques et Piombino. Aucun des évêques d'Italie ne sera obligé d'aller à Rome pour se faire consacrer.

« Il sera immédiatement négocié et conclu à Paris un concordat entre sa majesté et le saint-siège pour tous les états d'Allemagne compris dans la confédération du Rhin. »

Il semble qu'en présentant ce projet de traité au cardinal de Bayanne, M. de Champagny ait eu la crainte d'y voir souscrire la cour de Rome, car il avait pris la précaution d'ajouter qu'aux conditions indiquées dont l'acceptation devait être immédiatement promise, il se réservait d'en ajouter au besoin de nouvelles. En effet, vingt-quatre heures après, revenant de Fontainebleau, où il avait été prendre les ordres de l'empereur, le ministre des relations extérieures annonçait au cardinal de Bayanne qu'il y aurait une clause à introduire dans le traité relativement aux fortifications d'Ancône et au curage du port, qui devaient être mis à la charge du trésor pontifical. Les articles que le cardinal Fesch avait à grande peine réussi à faire écarter du projet étaient les suivans :

« 1^o Le saint-siège s'oblige à ne faire aucune protestation contre les libertés de l'église gallicane, à n'y porter aucun préjudice, et ne faire aucun acte public ni secret qui leur soit contraire; 2^o le saint-siège s'oblige à ne faire ni permettre aucun acte renfermant des clauses positives ou de réserves qui puissent alarmer les consciences et répandre quelques divisions dans les états de sa majesté. »

Ces derniers articles avaient été retirés, mais M. de Champagny ne pouvait pas promettre qu'ils ne fussent reproduits de nouveau, surtout si à Rome on mettait du retard ou de l'hésitation dans l'acceptation des articles précédemment communiqués.

Jamais pareille chose ne s'était vue en diplomatie. Ainsi que le fait observer avec raison le cardinal Pacca dans ses mémoires, « dans toute négociation d'un projet d'accommodement, les articles primitifs sont toujours modifiés par esprit de conciliation. On adoucit ou l'on supprime ce qu'ils ont de trop dur, de trop exigeant, et le rapprochement s'opère peu à peu dans les paroles et dans les faits. Dans le projet de traité soumis au saint-siège, il y avait au contraire progression d'exigences, et aux premières prétentions, déjà intolérables, on en ajoutait d'autres qui étaient pires (1). » A la réception de ce projet si différent de ce qu'il attendait, le saint-père ne témoigna point d'hésitation. Comment en aurait-il éprouvé aucune? Non-seulement les articles proposés dépouillaient le saint-père de sa puissance temporelle, et faisaient du pape, suivant l'ex-

(1) Mémoires du cardinal Pacca, t. I^{er}, p. 51.

pression de Pacca, une espèce d'homme-lige, le gouverneur d'une sorte de colonie française relevant de l'empire; mais la juridiction spirituelle du chef de l'église était singulièrement limitée, son pouvoir de souverain pontife et la mise en pratique de ses devoirs comme arbitre suprême de la doctrine catholique étaient soumis au bon plaisir de la puissance temporelle. Quelle étrange idée de vouloir mettre Pie VII en contradiction avec tous ses prédécesseurs en lui faisant expressément et dogmatiquement approuver les maximes de l'église gallicane! Quelle conception bizarre de vouloir faire signer à un pape et surtout à Pie VII l'engagement de ne pas troubler les consciences par ses actes et par ses paroles, comme si pareille supposition n'était point par elle-même la plus grossière des injures adressées à un pontife! Et quelle ignorance des traditions séculaires et des habitudes les plus invétérées de l'église romaine que de prétendre lui donner des lois dans l'exercice des réserves pontificales, et de l'obliger en quelque sorte à soumettre ses rescrits, ses jugemens de doctrine et ses actes de juridiction à l'approbation du souverain de la France! Quoique au fond parfaitement décidé, Pie VII voulut réunir par-devant lui les membres du sacré-collège, ainsi qu'il les avait déjà convoqués aux débuts de cette affaire. Cette fois encore il voulut avoir leur avis dans une circonstance solennelle où se trouvaient simultanément engagés les intérêts de la religion catholique et ceux de la souveraineté temporelle des papes. En recevant communication des projets de traité, les cardinaux frémissaient d'indignation, écrit le cardinal Pacca, et rejetèrent avec horreur les demandes de l'empereur (1). Ce fut le 2 décembre que le saint-père, par une lettre tout entière écrite de sa main, fit part de sa résolution au cardinal de Bayanne.

« Monsieur le cardinal, nous avons appris, à notre grand chagrin, par votre lettre du 10 du mois passé, avec laquelle vous nous avez transmis l'ébauche de votre projet de traité, qu'aux demandes contenues dans la note de l'ambassadeur de France on en a ajouté plusieurs autres auxquelles nous ne nous attendions pas, tandis que ce projet n'exprime aucune des deux conditions auxquelles seules, ainsi que notre secrétaire d'état vous l'a mandé, nous avons consenti à la prolongation de vos pouvoirs, qui avaient été annulés par la lettre de notre main du 9. En effet, rien n'a été fait pour la révocation des mesures prises à l'égard de nos quatre provinces, et l'on se refuse à admettre le contenu des dépêches qui vous ont été adressées les 12 et 14 octobre.

« En conséquence, et comme le projet de traité ne se borne pas à exiger la fermeture des ports, mais qu'on persiste dans le dessein de nous faire entrer dans une fédération qui nous obligerait à reconnaître pour

(1) Mémoires du cardinal Pacca, t. I^{er}, p. 52.

nos amis et ennemis ceux de la France, et à nous mettre dans un état de guerre perpétuelle qui répugnerait absolument à notre caractère et à notre ministère de paix, nous nous voyons dans l'impossibilité d'y adhérer.

« Par quelles raisons devrions-nous nous exposer au danger ou plutôt à la certitude de voir défendues en Angleterre les communications spirituelles que nous entretenons maintenant librement avec les catholiques de ce pays, défense qui aurait lieu aussitôt que nous entrerions dans un système permanent d'inimitié contre cette puissance pour une cause qui nous est entièrement étrangère? Par quelle raison le projet veut-il nous obliger à renoncer sans aucun dédommagement aux droits du saint-siège à l'égard de l'investiture du royaume de Naples, et à la souveraineté sur Bénévent et Ponte-Corvo, pour laquelle le décret même qui nous la ravit nous avait promis une indemnité? Par quelle raison devons-nous nous engager à porter le nombre des cardinaux français au tiers du nombre total du collège, en renversant ainsi les constitutions fondamentales du saint-siège, et ouvrant la voie à d'autres demandes semblables et proportionnelles de la part d'autres cours catholiques, et aux conséquences qui en résulteraient nécessairement, d'après ce que l'histoire de l'église nous apprend? Par quelle raison devons-nous nous charger de tant de dépenses, et nommément de celle de 400,000 francs par an pour le curage du port et pour l'augmentation des fortifications d'Ancone, opérations qui, au lieu de nous être utiles, ne pourraient que nous causer un sensible dommage?... Enfin nous voyons avec infiniment de chagrin que le projet ne fait pas seulement la moindre mention des affaires ecclésiastiques qui sont l'objet de nos réclamations et de votre envoi à Paris; nous voyons en un mot que nous sommes traité comme ennemi. Voilà le fruit de notre voyage à Paris, de notre patience, de la longanimité qui nous a porté à faire tant de sacrifices, à souffrir tant d'humiliations. Dans cet état de choses, comme les deux conditions que nous avons prescrites dans la dépêche du 11 novembre n'ont pas été adoptées, et qu'au contraire on exige de nous différentes choses nouvelles et inadmissibles, nous ne pouvons en aucune manière adhérer à un traité qui serait attentatoire à la liberté et à l'indépendance de notre souveraineté.

« Si donc on persiste dans de pareilles prétentions, vous pourrez immédiatement demander votre passeport et partir; nous avertissons aussi notre cardinal-légat, à qui nous entendons que cette lettre soit communiquée, de se tenir prêt pour partir au premier ordre qu'il pourra recevoir de nous. La conduite qu'on observera envers nous après la réception de cette réponse de notre part nous fait juger si son rappel est nécessaire. »

A partir du jour où cette réponse du pape fut parvenue à Paris,

Napoléon avait pris, lui aussi, sa résolution définitive. Un semblant de négociation continua encore entre M. de Champagny et le cardinal Caprara, ayant surtout pour but de détourner l'attention de la cour de Rome des mesures qui se préparaient contre elle. Tout avait été d'ailleurs combiné à l'avance pour cette hypothèse de la résistance du saint-père. Les forces françaises que l'empereur destinait à l'expédition contre Rome étaient depuis un certain temps groupées à dessein près des limites du domaine de saint Pierre, tant du côté du nord que du midi. Un militaire distingué, le général Miollis, était l'homme que l'empereur avait, par anticipation, décidé de mettre à leur tête comme étant dans sa pensée l'homme le plus capable par ses antécédens, par ses opinions, son énergie et aussi par sa modération et par sa présence d'esprit, de mener à bien une opération si délicate. Pour en régler le détail, l'empereur toutefois ne s'en rapportait, comme à son ordinaire, qu'à lui-même. On va le voir, dans les deux lettres suivantes au prince Eugène et au roi de Naples, arranger tout le plan de cette campagne contre Rome et contre Pie VII avec le même soin que s'il avait été question d'agir contre la place la mieux fortifiée et le prince le plus puissant de la terre.

« Mon fils, immédiatement après la réception de la présente lettre, expédiez l'ordre au général Miollis de diriger sur Pérouse toute son artillerie, sa cavalerie et son infanterie, hormis un bataillon qu'il laissera pour la police de Florence et un pour la police de Livourne. Donnez l'ordre au général Lemarrois de mettre en marche sur Foligno toutes ses troupes, infanterie et artillerie, hormis un bataillon qu'il laissera pour la garde d'Ancône. Je compte que le général Miollis pourra réunir 2,500 hommes et le général Lemarrois autant, ce qui fera 5,000 hommes. Les troupes du général Lemarrois seront sous le commandement d'un général de brigade; arrivées à Foligno, elles seront sous les ordres du général Miollis. Les marches seront calculées pour que les troupes du général Lemarrois arrivent à Foligno le même jour que les troupes du général Miollis arriveront à Pérouse. Je donne ordre au roi de Naples de réunir à Terracine une colonne de 3,000 hommes. Le général Miollis se rendra à Pérouse, en partira avec la colonne qui y sera réunie, prendra sous son commandement la colonne de Foligno, et continuera sa route sur Rome sous prétexte de traverser cette ville pour se rendre à Naples. Les ordres seront donnés de manière que la colonne de 3,000 hommes de Terracine soit en mesure de se diriger en grande marche, et sans perdre de temps, sur Rome du moment que le général Miollis y sera entré. Le général Miollis à son arrivée prendra possession du château Saint-Ange, rendra au pape tous les honneurs possibles, et déclarera qu'il a mission d'occuper Rome et le château Saint-Ange pour arrêter les bri-

gands du royaume de Naples qui y cherchent refuge. Il fera arrêter le consul et les agens du roi Ferdinand, le consul anglais et les individus anglais qui sont à Rome. Il tiendra ses troupes en bon ordre, restera tranquille, ne se mêlera en rien du gouvernement, et fera seulement fournir à ses troupes les vivres et la solde. Il est bien important que le plus grand secret soit gardé sur cette expédition. Le général Miollis marchera sur Rome comme s'il allait rejoindre l'armée de Naples; il ne se mettra en marche que lorsque ses troupes seront à Pérouse et que celles du général Lemarrois seront à Foligno, et alors il se dirigera à grandes journées sur Rome. Il enverra des ordres à la colonne de Terracine pour qu'elle parte au moment de son arrivée à Rome. Sa principale mission est de protéger mes malades et de rechercher les brigands; il recevra du reste des ordres ultérieurs. Il avouera qu'il n'a à se mêler que de la partie militaire. J'exige secret et promptitude dans cette opération.

« Vous ferez connaître au général Miollis qu'il prendra à Rome le titre de commandant en chef des troupes qui sont dans les états de l'église; il ne prendra d'ordre que de nous. Vous ferez connaître le jour où le général Miollis arrivera à Pérouse et à Rome au roi de Naples, afin qu'il règle son mouvement en conséquence. Vous aurez soin également de m'instruire du jour où il entrera dans Rome, afin que je puisse lui donner des instructions sur ce qu'il aura à faire... (1). »

En même temps Napoléon adressait au roi de Naples la lettre qu'on va lire.

« Mon frère, les impertinences de la cour de Rome n'ont pas de bornes; je suis impatient d'en finir. J'ai renvoyé ses négociateurs. Mon intention est que vous réunissiez à Terracine une colonne de 2,000 hommes de troupes napolitaines d'infanterie et de cavalerie, d'un bataillon français de 8 à 900 hommes, d'un régiment de cavalerie de 400 hommes, de 4 pièces de canon napolitaines et 6 pièces françaises attelées, ce qui fera 3,000 hommes et 10 pièces de canon. Vous ferez tout cela sans bruit. Vous mettrez cette colonne sous les ordres d'un général de brigade, et elle attendra à Terracine les ordres du général Miollis, sous le commandement duquel elle sera. Ce général réunira 3,000 hommes à Perugia, le général Lemarrois autant à Foligno. Avec ces 6,000 hommes, il se mettra en marche sur Rome, comme s'il allait rejoindre l'armée de Naples. Arrivé à Rome, il prendra possession du château Saint-Ange et le titre de commandant en chef des troupes qui sont dans les états du pape, et il enverra des ordres à votre division à Terracine pour qu'elle vienne le joindre en toute hâte à Rome. Vous sentez que cette expédi-

(1) Lettre de l'empereur au prince Eugène, 10 janvier 1808. — *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XVI, p. 235.

tion doit être tenue secrète. Votre colonne de Terracine ne doit se mettre en mouvement que pour arriver au moment de l'entrée du général Miollis à Rome. Peut-être sera-t-il inutile qu'elle entre dans la ville, mais il est nécessaire qu'elle en approche à quatre ou cinq lieues. Je charge le vice-roi de vous faire connaître le jour où le général Miollis arrivera à Rome, afin de ne marcher qu'au dernier moment. Je me réserve de donner des ordres ultérieurs lorsque Miollis sera arrivé à Rome (1). »

Là ne s'était point bornée l'attention donnée par l'empereur à cette grande affaire de la prise de Rome. Les soins apportés à la direction de cette opération militaire, le secret rigoureux imposé aux agens chargés de la préparer et de la conduire, toutes ces précautions prises pour mieux surprendre le pape dans Rome, n'avaient pas suffi à Napoléon. Il lui fallait aussi songer aux instructions à faire parvenir à M. Alquier. L'empereur y avait également pourvu.

« Le 25 janvier, l'armée française sera à Perugia, écrivait-il à M. de Champagny; le 3 février, elle sera à Rome. L'estafette partant le 23 arrivera à Rome le 1^{er} février, et portera ainsi vos ordres au sieur Alquier deux jours avant que les troupes arrivent. Vous devez faire connaître au sieur Alquier que le général Miollis, qui commande mes troupes, *et qui a l'air de se diriger sur Naples*, s'arrêtera à Rome et prendra possession du château Saint-Ange... Lorsque le sieur Alquier saura que les troupes sont à la porte de Rome, il présentera au cardinal-secrétaire d'état une note conçue en ces termes... (Dans la note jointe à la lettre de l'empereur, et que devait présenter M. Alquier, il était dit que l'arrivée du général Miollis avait pour but de *protéger les derrières de l'armée de Naples*, que chemin faisant il se rendait à Rome pour prêter main-forte aux mesures que l'empereur avait résolu de prendre pour purger cette ville des brigands auxquels elle avait donné asile, et par la même occasion de tous les ennemis de la France...) Le sieur Alquier s'opposera à toute circulation d'imprimés ou actes quelconques contraires à la France que le gouvernement romain voudrait publier; il en rendra responsables la police et les libraires de Rome... Vous mettrez en chiffres dans votre dépêche au sieur Alquier le paragraphe suivant : *l'intention de l'empereur est d'accoutumer par cette note et par ces démarches le peuple de Rome et les troupes françaises à vivre ensemble, afin que, si la cour de Rome continue à se montrer aussi insensée qu'elle l'est, elle ait cessé insensiblement d'exister comme puissance temporelle sans qu'on s'en soit aperçu...* Il est convenable du reste, si tout se passe tranquillement, que le sieur Alquier donne une fête aux officiers français, à laquelle il invitera les principales dames de Rome... Il aura soin que les gazettes parlent sans ostentation de l'entrée des Français et dans le sens de la

(1) Lettre de l'empereur au roi de Naples, 40 janvier 1808. — *Correspondance de Napoléon 1^{er}*, t. XVI, p. 236.

note. La note aussi peut y être insérée, s'il le juge convenable. Le gouvernement romain peut aussi faire une proclamation au peuple pour lui annoncer que le château Saint-Ange est occupé par des troupes françaises *dans le but de protéger les derrières de l'armée de Naples*; mais *il vaudra encore mieux ne rien écrire*, si cela est possible. Toutefois, en désirant éviter l'éclat et laisser les choses en *statu quo*, je suis décidé à en faire beaucoup à la première bulle ou publication que le pape se permettrait, car il y aura immédiatement un décret *qui cassera la donation de Charlemagne* et réunira les états de l'église au royaume d'Italie, en fournissant la preuve des maux que la souveraineté de Rome a faits à la religion, et faisant sentir le contraste de Jésus-Christ mourant sur une croix avec son successeur qui se fait roi (1)... »

Toutes ces précautions prises, l'imagination de l'empereur n'était pas encore tout à fait tranquille du côté de Rome. L'excellence de ses combinaisons militaires lui inspirait toute confiance. Des hésitations sur son droit, de la compassion pour le saint-père, il n'en éprouvait point; mais si les scrupules qu'il n'avait point allaient venir soit au général Miollis, soit plus probablement à M. Alquier, qu'advierait-il? Cela le troublait beaucoup. « Quand je vous ai dit, écrit-il au prince Eugène, que le général Miollis devrait s'entendre avec M. Alquier, il faut s'entendre là-dessus; ce n'est pas sur les mesures militaires. Si Alquier lui disait donc de quitter Rome, il ne doit point le faire. S'il lui disait de ne pas occuper le château Saint-Ange, il ne doit pas l'écouter... Je redoute qu'Alquier ne fasse quelque sottise... » Napoléon appréhendait aussi que des troubles n'éclatassent à Rome et qu'on ne voulût s'y défendre contre l'occupation. Alors il n'était plus question de faire danser les officiers français avec les belles dames de Rome. « A la moindre insurrection qui éclaterait, il faut la réprimer avec de la mitraille, si cela est nécessaire, et faire de sévères exemples (2). »

Il ne fut besoin de mitrailler personne; Napoléon avait également eu tort de se méfier de ses agens. Le général Miollis, interrogé par le cardinal Casoni sur la destination des troupes qu'il commandait, avait communiqué au cardinal-secrétaire d'état, suivant l'ordre qu'il en avait reçu, un faux itinéraire de ses troupes, duquel il résultait qu'elles ne devaient pas se rendre à Rome (3). M. Alquier avait également fait semblant de supposer qu'elles suivraient l'itinéraire accoutumé; il n'avait fait aux questions qui lui

(1) Lettre de l'empereur à M. de Champagny, 22 janvier 1808. — *Correspondance de Napoléon 1^{er}*, t. XVI, p. 262.

(2) Lettre de Napoléon au prince Eugène, 7 février 1807. — *Correspondance de Napoléon 1^{er}*, t. XVI, p. 312.

(3) Réponse du général Miollis au cardinal Casoni, 1^{er} février 1808.

avaient été posées par le saint-père et par le secrétaire d'état que les réponses les plus ambiguës. Cependant, comme il arrive toujours par suite de quelques indiscretions inévitables ou plutôt par suite de ces bruits vagues qui précèdent d'ordinaire tous les grands événemens, personne ne doutait à Rome de la prochaine entrée des troupes françaises. L'agitation était indicible, qu'allait-il se passer ? Le pape opposerait-il la force à la violence ? Le cardinal Pacca raconte dans ses mémoires qu'un instant Pie VII manifesta l'intention de se retirer au château Saint-Ange. La plupart des cardinaux l'en dissuadèrent. « Ils lui représentèrent respectueusement que les chefs de l'armée française, quelque pures que fussent ses intentions, regarderaient cette démarche comme un acte d'hostilité, et que, profitant du prétexte que le pape s'était lui-même déclaré en état de guerre, ils pouvaient prendre possession de Rome à titre de conquête. Il fallait leur ôter ce prétexte, et pour cela donner l'ordre que les portes de la ville restassent ouvertes comme à l'ordinaire. Il vaudrait mieux que les gardes pontificales restassent immobiles dans leur quartier. Autant il avait été juste, raisonnable et nécessaire que le pape opposât une vigoureuse résistance aux étranges prétentions de l'empereur, autant il était convenable à lui de ne montrer présentement que douceur, résignation et patience, afin de constater avec plus d'évidence en face de l'Europe indignée la honteuse supercherie et le monstrueux abus de la force dont était victime un prince pacifique qui n'avait donné ni motif ni prétexte à une telle iniquité (1). »

Les choses se passèrent ainsi. Le 2 février 1808, à huit heures du matin, un jour avant la date prévue par l'empereur, les troupes françaises entrèrent dans Rome par la place du Peuple. Elles désarmèrent les soldats pontificaux qui gardaient les portes de la ville, et s'emparèrent du château Saint-Ange. Un corps considérable de cavalerie et d'infanterie enveloppa le palais du Quirinal, où résidait alors le saint-père. Une batterie de dix pièces d'artillerie fut braquée en face des fenêtres de ses appartemens. Que faisait cependant celui contre lequel était dirigé tout ce formidable appareil de guerre ? C'était le jour de la fête de la Purification. Le pape officiait dans la chapelle intérieure du Quirinal, assisté de tous les membres du sacré-collège. La cérémonie se poursuivit avec la plus grande tranquillité, et, quand elle fut terminée, les officiers français, dit le cardinal Pacca, ne furent pas médiocrement étonnés devoir les cardinaux monter tranquillement dans leurs voitures et se retirer sans laisser voir par leur contenance aucune trace d'altération.

D'HAUSSONVILLE.

(1) Mémoires du cardinal Pacca, t. I^{er}, p. 53.

VERSAILLES

LÉGENDE.

III. — LA REINE (1).

I.

Le feu, la pique et le marteau
Ont forcé toutes les armoires;
Les satins, les velours, les moires,
Couvrent la place du château.

Quelle cohue et quel spectacle!
On enterre la royauté.
Partout le peuple est en gaité,
C'est le grand jour de la débâcle !

Le jour entre les jours prédits,
Le jour fameux, le jour suprême
Où le peuple se décarème
D'un long passé de vendredis.

Puisqu'elle est morte, joie insigne!
La royauté de droit divin,
Nous allons vendanger son vin
Et dévaster un peu sa vigne !

Huit cents ans près elle a vécu !
Elle a trépassé, bonne dame !
Que le diable donc ait son âme,
Et le chiffonnier son écu !

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre 1866 et du 1^{er} octobre 1867.

Hier le bourgeois et la bourgeoise,
 Avec leurs enfans ahuris,
 Ont été conduits à Paris.
 L'émeute féroce et grivoise

Aujourd'hui ravage leur toit.
 La rage et l'insulte à la bouche,
 On pille l'alcôve et la couche;
 On rit, on pousse, on hurle, on boit.

On souille surtout, on se vautre!
 Chacune saute avec chacun,
 Puis on fait danser les Lebrun
 Sur les terrasses de Le Nôtre!

Les Boule aussi, les Lesueur,
 Les Coustou, volent en cadence!
 Il faut que tout le monde danse
 Lorsque le peuple est en sueur!

Par les balcons et les fenêtres
 Sautez, fauteuils et traversins;
 Dans l'eau stagnante des bassins
 Disparaissez, bustes des traîtres!

En pièces donc les cabarets
 Du Japon, — à sac les richesses!
 A la lanterne les duchesses,
 A la flamme leurs tabourets!

Ici l'émeute dévalise,
 Eufonçant la pioche et le pal;
 Là le pouvoir municipal
 S'assied, saisit et verbalise!

Pillage en haut, encan là-bas!
 La boutique et le champ de foire
 Dans ce palais où votre gloire,
 O grand Louis, prit ses ébats!

II.

Du fond de vos apothéoses,
 Roi-Jupiter, roi-Jéhovah,
 Regardez comme tout s'en va
 Et ce que deviennent les choses!

Regardez, et peut-être bien
 Que dans cette immense défroque
 Vous trouverez quelque breloque
 Du siècle capitolien !

Quelque relique familière
 De Saint-Cyr ou de Trianon,
 Une coiffe de Maintenon,
 Une boucle de La Vallière !

La plume qui signa l'arrêt
 Qui révoqua l'édit de Nantes,
 La bague aux flammes rayonnantes
 Dont votre doigt se décorait

Quand, pour déjouer la surprise,
 Volage amant, fragile époux,
 Vous demandiez un rendez-vous,
 Pour la nuit prochaine à Soubise (1).

Regardez, sire, tout se vend,
 Vos soleils ont éteint leurs disques,
 Et voilà de vos odalisques
 La pantoufle qu'on jette au vent !

Louis Quinze morne et funèbre,
 Flânant tantôt de ce côté,
 Tranquillement s'est arrêté
 Pour voir la fête qu'on célèbre.

De magasin en magasin,
 L'œil glacé, le visage pâle,
 Il a traversé cette halle
 Comme un bourgeois, comme un voisin.

Arrivé devant une échoppe,
 Une Manon à l'œil narquois,
 Tirant avec ses jolis doigts
 Un bijou de son enveloppe :

« L'éventail de la Pompadour !
 A-t-elle dit. — Êtes-vous folle ?

1) Quand le roi désirait un rendez-vous de M^{me} de Soubise, il mettait un diamant à son petit doigt; si elle l'accordait, elle mettait des boucles d'oreille d'émeraude. (Voyez Saint-Simon.)

Je n'en veux pas pour une obole;
A d'autres, mignonne, et bonjour! »

Et dans la tempête profonde
A disparu le vieux seigneur.
Que lui fait à ce promeneur
L'éroulement de tout un monde?

Ce vacarme et ce désarroï
Sont jeux pour son indifférence;
Il oubliait déjà la France
Jadis, quand il était le roi!

Pourquoi viendrait-il, à cette heure
Où ses destins sont révolus,
S'attrister de ce qui n'est plus?
Le trône a fait son temps, qu'il meure!

« Que m'importe le lendemain?
Rien ne me fut ma vie entière,
Aujourd'hui dans ce cimetière
Je passe la canne à la main! »

III.

Mais vous, ô monarque superbe,
Vous qu'on peut maudire et railler,
Mais en qui nul ne peut nier
Que la France n'eût mis son verbe,

Vous qui n'avez jamais plié,
Nature puissante, inflexible,
Vous, au sort de la monarchie
Indissolublement lié!

Qu'avez-vous dit, majesté grande?
Quelle horreur en voyant cela
Du sein de votre Walhalla,
Versailles que l'on vilipende!

Versailles dégradé, flétri
Dans ses retraites les plus chères,
Tous vos trésors mis aux enchères,
Tous vos portraits au pilori!

A tant cette chaise percée
Où le grand roi, le roi-soleil,
Trônait dans le simple appareil,
Devant une cour empressée !

Cette perruque de gala,
Ce jabot de rare guipure
Où peut-être une larme pure
Des yeux de Madame coula.

A tant ces vieux fonds de culottes,
Cette mitre et ce goupillon !
A qui les veut ce cotillon,
Ces pastels et ces bergamotes !

Ce Céladon, ce cordon bleu,
Ce ciboire dont les hosties,
Ouvrant leurs ailes, sont parties,
Papillons envolés vers Dieu !

Spectacle affreux, leçon suprême,
A vous mettre le rouge au front !
Encor si l'insulte et l'affront,
Sire, n'atteignaient que vous-même !

Mais cette femme, ô roi héros,
Cette victime expiatoire,
Que les crimes de votre histoire
Accablèrent d'un poids si gros !

Quelles larmes d'ecclésiaste,
Vous oubliant pour une fois,
N'avez-vous pas dû, sur sa croix,
Répandre à cette heure néfaste !

J'ai lu dans un auteur ancien
Ou moderne, — le fait n'importe, —
Qu'un père, sa fille étant morte,
Douta qu'un tel deuil fût le sien.

Immobile et comme de pierre,
Livide, le poil hérissé,
Sur ce jeune corps trépassé
Il fixait sa morne paupière.

Il voulait pleurer, ne pouvait,
 La douleur tordait ses entrailles;
 Il conduisit les funérailles,
 Puis revint s'asseoir au chevet.

Et ce fut alors, à la vue
 D'un pauvre soulier trouvé là,
 Que la source des pleurs coula,
 Profonde, abondante, imprévue.

Ainsi votre cœur dut saigner,
 Monarque affectueux, honnête,
 Devant un chiffon d'Antoinette,
 Et votre œil de pleurs se baigner.

Car si l'orgueil gonflait votre âme,
 Il vous fut donné, frère, amant,
 D'oublier le roi par moment
 Aux pieds de quelque jeune femme.

La faiblesse fut pour moitié
 L'attrait de bien des masques roses;
 Sans vouloir du souci des choses,
 Vous en avez eu la pitié!

Sensible? votre cœur auguste
 Ne le fut guère, mais humain.
 Le malheur, sur votre chemin,
 Vous trouvait sympathique et juste,

Et sans jamais vous départir
 De ce qu'on se doit à soi-même,
 Quand on est un grand roi qui s'aime,
 Vous saviez de haut compatir.

« J'ai failli, disiez-vous, attendre. »
 Sire, on pourrait presque assurer
 Que vous avez failli pleurer
 Et jusqu'aux larmes condescendre.

Si le monde vous ignorait,
 La Vallière, et surtout Madame,
 De ces faiblesses de votre âme
 Ont eu peut-être le secret.

Et que furent ces deuils sublimes
 Dont Bossuet épouvanté
 Poussa le cri — tant répété?
 Que furent ces nobles victimes?

Même à l'heure où Dieu les frappait,
 Leur mort semble une idylle presque
 Près de l'atrocité dantesque
 De vos destins, veuve Capet!

IV.

Veuve Capet! nom fatidique,
 Qu'on croirait de l'Alighieri!
 Vous à qui l'aube a tant souri.
 Frais bouton d'un lis héraldique!

Vous d'une mère sans égal
 La fille adulée et charmante,
 Que Mozart enfant complimente
 Avec son premier madrigal!

Princesse bonne au pauvre monde,
 Ne dédaignant aucun appel,
 Entre tous les astres du ciel,
 Étoile gracieuse et blonde!

Vous arrivez, et devant vous
 Déjà s'amassent les ténèbres,
 Et dans les profondeurs funèbres
 Grondent les oracles jaloux.

« Autrichienne, qui de la France
 Aujourd'hui franchissez le seuil,
 Préparez vos habits de deuil,
 Et laissez ici l'espérance! »

Parmi la fanfare et les cris,
 Les éblouissemens magiques,
 Comment saisir ces mots tragiques?
 Et pourtant ils étaient écrits!

C'était écrit que l'étrangère,
 Vouée aux expiations,

Dans un nimbe d'illusions
Apparaîtrait blanche et légère;

Qu'elle aurait la fierté des rois,
L'élégance et l'étourderie,
Et cet esprit de moquerie
Dont sur le trône on meurt parfois.

Je dis esprit, qu'on me comprenne,
Et non intelligence, hélas!
Dons qui ne se ressemblent pas!
Elle avait de l'esprit, la reine!

Marie, aux temps d'Élisabeth,
En eut aussi, l'infortunée!
Non moins charmante et bien tournée,
Celle dont la tête tombait!

- On dit : « Elle naquit coiffée,
Dès le berceau lui vint l'esprit ; »
Ce fut par là qu'elle périt.
L'esprit, c'est le don de la fée

Qu'au baptême on n'invita point,
L'aimant qui scintille, éphémère,
Tandis que la foudre agglomère
Toutes ses rages sur ce point!

v.

La foudre aussi devait l'atteindre.
La noble dame aux fiers regards;
On l'acclamait de toutes parts,
Un seul cria : « Qu'elle est à plaindre! »

Et cet homme était presque un fou:
Jung Stilling, un visionnaire (1).
Il criait : « J'entends le tonnerre,
Et je vois du rouge à son cou! »

(1) Esprit extatique, avide de merveilles, de miracles, traversé de tous les vagues orages du moment, ce Jung Stilling est très connu dans la camaraderie de Goethe à Strasbourg. Voyez aussi comme éclair prophétique la scène de l'hôtel de ville dans les mémoires de Goethe (*Dichtung und Wahrheit*).

Et tous riaient du faux prophète,
 Car pendant ce temps dans Strasbourg
 Marie-Antoinette Habsbourg
 Entrait au bruit des chants de fête.

Les salves grondaient sans cesser,
 On lançait dans l'air des colombes,
 Et lui voyait s'ouvrir les tombes,
 Et des ossemens s'entasser !

Jetant l'épouvante et l'éclipse
 Dans cet éclat éblouissant,
 Soudain se dressait hennissant
 Le cheval de l'Apocalypse

Avec son cavalier jaloux,
 Le spectre à l'horrible faucille,
 Qui, saisissant la jeune fille,
 La décapitait devant tous,

Au bruit de cantates sublimes,
 De refrains sanglans, inouis,
 Dans le peuple entendus depuis
 Aux jours de terreurs et de crimes,

Et dont ce gibier d'hôpital,
 Ce pauvre fou, comment dirai-je ?
 Durant la pompe et le cortège,
 Eut le pressentiment fatal !

VI.

Elle n'est que dauphine encore,
 Le drame en sa vie est entré ;
 Que sera le soir éploré,
 Quand si morne apparaît l'aurore ?

Que seront l'automne et l'hiver,
 Quand il a neigé sur les roses ?
 Les causes succèdent aux causes,
 Aujourd'hui valait moins qu'hier,

Et demain vaudra moins encore !
 « Dieu nous aime, il nous sauvera ! »
 On vole au nouvel opéra ;
 On s'oublie, hélas ! on ignore.

Et quand on sait, il est trop tard.
 En attendant, le peuple gronde.
 On se déguise, on fait la ronde,
 Et l'on joue à colin-maillard!

On est l'adorable fermière
 Qui porte du lait au château!
 On dit aux bergers de Watteau :
 « Mon trône pour une chaumière ! »

Chez la comtesse Jule, on court,
 Au sortir d'un conseil suprême,
 Faire du fromage à la crème,
 En mule rose, en jupon court!

On jase, on persifle, on regrette,
 On verse des pleurs dans le sein
 De son amie, — au clavecin
 On s'accompagne une ariette!

Le temps a fui des Montespan,
 Et des ripailles de Gamache;
 La reine joue à cache-cache
 Sous l'œil de madame Campan!

Badinage, gaité champêtre,
 Passe-temps trop calomniés!
 Plaisirs aimables et derniers
 D'un monde qui va disparaître,

Et dont alors furent témoins
 Ces arbres des lointains parages;
 Trianon, sous vos frais ombrages,
 La reine joue aux quatre coins.

Et la reine, affreuse disgrâce
 Qui laisse l'esprit confondu,
 La reine de France a perdu,
 Elle pleure : on a pris sa place!

VII.

« Nous n'irons plus au bois! » doux air,
 Chanté sur l'herbe au clair de lune!

Voici que devant l'infortune
S'ouvrent les portes de l'enfer

Vous n'irez plus au bois, madame;
Hélas! le rossignol se tait;
Adieu les rondes! « Il était
Une bergère! » Pauvre femme!

Il était une reine, un roi,
Un Trianon plein de rocailles,
Il était un fameux Versailles,
Plein des lauriers de Fontenoy!

Palais comme jamais les Sforze
Ni les Médicis n'en ont eu,
Immense et partout revêtu
Des grandeurs de Louis Quatorze,

Où venaient les ambassadeurs
S'incliner devant notre histoire,
Où Condé promena sa gloire,
Et Montespan ses impudeurs,

Où Racine pleura ses larmes
Sans être vu de Maintenon,
Où Bossuet grava son nom
Dans les vieux ifs et les grands charmes,

Où Louis Quinze plus badin,
Passant de poupée en poupée,
L'âme sans cesse innocupée,
N'ayant que fatigue et dédain,

Entre sa cour et sa famille,
Ennuyé, mécontent de tout,
Aima, régna, vécut sans goût:
Papillon qui devint chenille;

Ce Versailles où, hier encor,
Jeune, belle, rieuse et blonde,
La plus grande dame du monde
Trônait dans la pompe et dans l'or,

Fêtée, obéie, adorée
De ses sujets, tous amoureux,

Heureuse parmi les heureux,
Et de sa puissance enivrée;

Ce Versailles assyrien,
Ce palais d'un conte de fées,
On met à l'encan ses trophées,
Et toutes ses splendeurs à rien !

VIII.

On vide comme une mesure
Tous ses appartemens royaux,
On vend les meubles, les joyaux
Du sanctuaire, ô flétrissure !

L'histoire avec ses vanités,
Ses larmes et son épouvante,
L'histoire est là toute vivante,
Vous la voyez, vous la sentez !

A l'éblouissement des lustres,
Dans le bal et ses tourbillons,
Ont étincelé ces paillons
Parmi les cordons bleus illustres;

Ces jupes et ces falbalas,
Ces fins tissus, ce linge rare
Que la revendeuse accapare,
Ont émerveillé les galas;

Ce haillon suant la misère
A déguisé la royauté,
Cet éventail déchiqueté
Fut un présent d'anniversaire !

A l'ouverture des états,
Madame avait ce pouf qui traîne;
Dans les cheveux d'or de la reine
A mordu ce peigne en éclats !

Souvenirs d'horreur et d'opprobre,
C'est dans les bras du roi déchu
Que, sur le lin de ce fichu,
Ont coulé les larmes d'octobre !

Ce bonheur-du-jour à secret
 Dans ses tiroirs de bois de rose
 Garde peut-être quelque chose...
 Des lettres? qui sait, un portrait?

La fleur qu'en signe d'espérance
 Cueillit Mirabeau, le tribun,
 L'aigrette du duc de Lauzun,
 Des cheveux des enfans de France !

Ce médaillon dans ce fouillis,
 Et qui d'un lacs d'or s'enguirlande,
 C'est le beau Fersen, ô légende!...
 Passez, roses et fleurs de lis !

Collier de rubis qu'au théâtre
 Le chevalier Gluck, pâlassant,
 Prit pour une ligne de sang
 Sur ce cou de neige et d'albâtre ;

Passez, éventails fracassés,
 Émeraudes et perle fine,
 Bracelets d'or de la dauphine,
 Écrins de la reine, passez !

Influences pernicieuses,
 Causes de tant de pleurs versés,
 Rubis et diamans, passez !
 Passez, ô pierres précieuses !

Vous par qui chacun la trompait,
 Cailloux semés sur son calvaire,
 Hélas ! de vous n'a plus que faire
 Le cou de la veuve Capet !

Ce cou qui sous sa croix s'incline
 Et qui n'aura plus à présent
 Qu'un seul collier, affreux présent
 De la mort sur la guillotine !

Elle a bu toutes les douleurs,
 Essuyé tous les anathèmes,
 Et dans les angoisses suprêmes
 Vu se tarir ses derniers pleurs.

Les bourreaux ont dit : Qu'elle meure
 Fouquier-Tinville ainsi le veut.
 Mais pour elle rien ne l'émeut ;
 Elle sort du Temple : c'est l'heure

La charrette va l'emportant
 Vers l'échafaud, dernière honte !
 Magnanime et fière elle y monte ;
 C'est là que l'histoire l'attend !

IX.

Heureuse, brillante, adorée,
 Entre Polignac et Lauzun,
 Elle eût passé comme un parfum,
 Et l'histoire l'eût ignorée.

Tant d'autres ont eu cet attrait,
 Ce cœur léger, ces sens frivoles,
 Tant d'autres vécurent idoles,
 Qu'on oublie et qu'on blâmerait

Elle eût glissé, svelte et folâtre,
 Avec sa couronne de lis,
 Dans ce chœur d'illustres willis,
 Que Versailles a vu s'ébattre !

Elle eût, triomphante Junon,
 Guidé la ronde sous les arbres,
 Elle eût régné parmi les marbres,
 Les cascades, les Trianon !

Mais la victime altière et grande
 Répond pour la reine en défaut ;
 Son malheur fit son échafaud,
 Son échafaud fait sa légende !

HENRI BLAZE DE BURY.

LES

ÉTATS DE BRETAGNE

IV.

LA BRETAGNE PENDANT LA JEUNESSE DE LOUIS XIV (1).

Lorsque Richelieu précéda dans la tombe le monarque sous le nom duquel il avait régné, ce ministre eut la rare fortune de se survivre dans son successeur. Par une soudaine intuition de ses grands devoirs envers son fils, Anne d'Autriche remit la conduite des affaires au cardinal étranger dont l'autorité royale avait fait l'élévation, et qui ne pouvait rien attendre que de son triomphe. La France continua donc de se mouvoir par l'impulsion que lui avait communiquée Richelieu. Les armées formées par ses soins poursuivirent leur course triomphale sous les ordres du jeune prince qui allait s'appeler le grand Condé, et les diplomates qui avaient rédigé sous la dictée du ministre de Louis XIII les préliminaires de Hambourg signaient après sa mort les traités de Westphalie, dont la pensée première lui appartient. Au dedans comme au dehors, les plans de Richelieu furent respectés; mais sa main ne tarda pas à manquer à son œuvre. Quoique Mazarin voulût tout ce qu'avait voulu son prédécesseur, il était hors d'état de développer ses conceptions économiques et financières. Ce diplomate incomparable était en effet un très pauvre administrateur, et ses plus heureuses combinaisons risquaient toujours de se trouver compromises par l'insuffisance des moyens qu'il préparait pour les accomplir.

De toutes les provinces du royaume, la Bretagne fut celle qui

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre, du 1^{er} octobre, et du 15 novembre.

souffrit le plus de cette différence entre les temps et les hommes. Les grandes compagnies fondées pour la colonisation du Canada, des Antilles et de Madagascar succombèrent l'une après l'autre, sitôt que la vigilance du pouvoir ne les protégea plus contre les chances périlleuses inséparables d'entreprises de cette nature. La vive impulsion imprimée à la marine ne tarda pas à s'arrêter, au détriment de la péninsule, dont le surintendant du commerce et de la navigation avait si rapidement doublé la richesse et décuplé l'importance. En regard des cinquante-quatre vaisseaux construits sous le ministère de Richelieu, celui de Mazarin n'en fait figurer que six. Les états de dépenses conservés aux archives de la marine constatent la torpeur dans laquelle resta jusqu'au ministère de Colbert le grand port de l'Océan, objet de toutes les complaisances de Richelieu, qui l'appelle souvent *son Brest* dans sa correspondance avec d'Escoubleau de Sourdis, cet archevêque aussi peu dépaysé à bord d'une escadre que le cardinal au conseil de l'amirauté. Durant les dernières années de l'administration de Mazarin, dit le savant historien de cette ville, on était arrivé à ne plus consommer en ce port pour travaux et achats de matières qu'une somme annuelle de 16,585 livres tournois (1)!

La suspension des armemens contrista la noblesse bretonne, heureuse et fière de fournir la plupart de leurs officiers aux vaisseaux du roi. Elle ne vit pas non plus s'évanouir sans regret les perspectives ouvertes à ses nombreux cadets par la création des grandes compagnies coloniales, car Richelieu avait introduit dans leurs lettres d'érection une clause qui autorisait les gentilshommes à s'associer à ces sortes d'opérations sans déroger. Aussi un respect universel entourait-il dans cette province le nom du grand ministre qui avait su rendre la royauté française si forte sans toucher aux privilèges de la Bretagne, dont il avait été dix ans gouverneur. Appelé en 1632 à y représenter son oncle comme lieutenant-général et gouverneur de Nantes, le duc de La Meilleraye avait obtenu, après la mort du cardinal, des lettres de survivance en faveur de son jeune fils, qui fut depuis duc de Mazarin par son mariage avec Hortense Mancini. Deux ans plus tard, M. de La Meilleraye, élevé à la dignité de maréchal de France, avait l'honneur de suppléer dans le gouvernement de la Bretagne la reine régente elle-même. Cette princesse en effet ne crut pas au-dessous d'elle de déférer, en acceptant le titre demeuré vacant par la mort de Richelieu, au vœu exprimé par les états de 1643, et Mazarin estima prudent de ne livrer à aucun prince de la maison royale un pareil poste en présence des agitations qu'il pouvait déjà pressentir.

(1) *Histoire de la ville et du port de Brest*, par M. Levot, t. 1^{er}, p. 121.

« Le gouvernement de notre pays et duché de Bretagne étant un des plus considérables de notre royaume, il est très important pour notre service qu'il soit mis entre les mains d'une personne en qui nous ayons une confiance entière et sur qui nous puissions nous reposer de la conservation de cette province sous notre autorité. C'est pourquoi nous eûmes, dès notre avènement à la couronne, la pensée de prier la reine régente, notre honorée dame et mère, de l'accepter, et nous avons été de plus en plus confirmés dans ce dessein par les instances que nous ont faites les ordres du pays pour recevoir cet honneur. »

Ces lettres royales, données le 30 mars 1647, étaient notifiées aux états peu de semaines après, et ceux-ci accueillaient l'heureuse nouvelle avec les plus ardentes acclamations. Anne d'Autriche fut un moment Anne de Bretagne. La province se mit en fête, et un premier présent de 300,000 livres fut offert à la reine gouvernante par les trois ordres ; ils poussèrent même l'attention jusqu'à y joindre 8,000 livres pour le sieur de Lyonne, secrétaire des commandemens de sa majesté ; mais il en est des joies populaires comme de toutes les autres : elles sont exposées à n'avoir pas de lendemain. Quelques jours après, les états reçurent communication du texte des lettres de provision adressées à la royale gouvernante. Or ces lettres accordaient à cette princesse des droits si nouveaux, elles lui attribuaient surtout en sa qualité de surintendante de la navigation du royaume des prérogatives d'une telle étendue pour taxer arbitrairement les navires et les marchandises, qu'il aurait été facile de faire sortir de pareilles dispositions l'anéantissement de tout le commerce maritime de la province. L'inquiétude se répandit partout, et la ville de Nantes, à raison de l'importance de ses transactions, dut en être plus particulièrement atteinte. Les états s'en firent les organes en adressant à Louis XIV un mémoire dans lequel cette assemblée sut concilier son respect pour la royauté, alors représentée par un enfant, avec la ferme revendication de tous ses droits.

« Sire, les gens des trois états de votre province de Bretagne ont été ravis de joie quand ils ont vu que votre majesté avait eu agrée-ble de donner le gouvernement de ladite province à la reine régente, mère de votre majesté. Ils ont pensé que c'était le comble de leur bonheur, et c'est pour cela qu'ils ont fait tant d'instance par leurs députés pour tomber sous la direction et protection spéciale de cette bonne, sage et heureuse régente.

« Mais ils ont été extraordinairement surpris de voir que dans les mêmes lettres on lui a attribué sous le nom de grand-maître, chef et surintendant de la navigation et commerce, des droits tellement importants, que l'établissement d'iceux attirerait la ruine

inévitables de notre province. Ils ont cru, sans intéresser le respect qu'ils doivent à votre majesté et à la reine régente, pouvoir par leurs députés vous faire leurs remontrances sur le sujet de ces lettres. Les passeports introduits dans la province y rendront le commerce privatif à ceux qui les auront obtenus, et, ce faisant, les particuliers seront contraints de leur vendre leurs denrées à tels prix qu'ils voudront. Par les mêmes réglemens, les capitaines de navires sont tenus de faire déclaration aux bureaux de tout ce qu'ils portent et rapportent, et qui est-ce qui voudra se commettre à tant de minutieuses obligations et trafiquer parmi tant de périls et de hasards? Quant aux pouvoirs départis par ces lettres aux officiers particuliers de l'amirauté, la province se verrait réduite à l'extrême misère par les vexations de ces agens en conflit nécessaire avec les anciens officiers. Nous ne doutons pas, sire, que, si la reine-régente votre mère se donnait la peine d'exercer cette charge par elle-même, toutes choses ne succédassent au plus grand avantage de vos sujets, dont les intérêts se confondent avec ceux de votre état; mais nous ne pouvons espérer une telle faveur, et nous devons nous attendre à voir ces fonctions, nécessairement déléguées par elle, tomber aux mains de personnes qui chercheraient plutôt leur intérêt particulier que l'intérêt général et le bien de votre peuple, lequel, sur ces considérations, attend de votre bonté et justice l'effet de votre inviolable parole, assuré qu'éclairé par ces observations respectueuses vous révoquerez en ce qui regarde la province de Bretagne tout droit de passeport, congé, établissement de juges, greffes et bureaux de la marine nouvellement attribués à ladite charge.

« Arrêté en l'assemblée des états le 27 avril 1647, signé : de Beauvan, évêque de Nantes, Henri Chabot, duc de Rohan, Jean Charette. »

Cet énergique appel à la liberté des transactions était conforme à toutes les traditions des états. Il n'est guère de cahier qui ne contienne des remontrances contre les obstacles opposés à la circulation des marchandises tant à l'importation qu'à l'exportation sur les frontières de l'ancien duché. La liberté du commerce des céréales par la voie territoriale ou maritime est l'un des objets qu'ils rappellent avec le plus d'insistance. Ils n'en mettent pas moins à obtenir relativement à leurs toiles, objet principal de l'industrie de la province, le droit de libre sortie pour l'Espagne et le Portugal, et nous les voyons à chaque tenue protester contre une désastreuse réglementation déterminée par des considérations purement fiscales, étrangères à toute pensée de protection industrielle ou agricole. L'un des services les plus éclatans que les états aient rendus à la Bretagne, c'est de l'avoir maintenue, sous le rapport économique,

dans une sorte de situation exceptionnelle qui contrastait avec le régime insensé qu'une avidité imprévoyante faisait peser sur les contrées voisines. A la franchise du commerce du sel, assurée de temps immémorial à cette province, la persévérance de leurs réclamations parvint à joindre l'abolition à peu près complète de la traite foraine, dont l'effet aurait été de rendre ses frontières de terre inabordables.

Déjà aux prises dans Paris avec les résistances parlementaires, Mazarin ne voulut pas s'exposer, pour le seul intérêt de grossir le trésor particulier de la régente, à exaspérer une province dont la fidélité allait être mise à de rudes épreuves. Il recula devant l'opposition des états, et les lettres de provision furent expliquées en ce sens qu'elles ne dérogeraient en rien aux usages et privilèges particuliers de la Bretagne.

Malgré cette concession, la tenue de 1647 fut fort orageuse, la province semblant vouloir faire payer par l'énergique revendication de ses propres droits le loyal concours donné par elle à la royauté dans la crise qui commençait. La charge des fouages pesait sur les populations agricoles d'un poids qui devenait de plus en plus accablant lors même que le chiffre de l'impôt demeurait stationnaire. Il était arrivé en effet que les terres roturières, primitivement destinées à le supporter, avaient diminué d'une manière sensible par l'admission de nombreuses tenues au privilège de l'exemption, ce privilège ayant été assuré par la coutume de Bretagne aux héritages roturiers possédés durant soixante ans par des gentilshommes. La matière imposable se resserrait donc de plus en plus. Cette situation n'arrêta pas le surintendant Émery, contraint de chercher partout des ressources nouvelles pour acquitter le prix onéreux de nos victoires. En faisant valoir l'éclat de ces triomphes et la nécessité d'en poursuivre le cours jusqu'à la paix, les commissaires du roi demandèrent sur cet impôt une surélévation d'environ un cinquième, laissant même pressentir que là ne s'arrêteraient pas les exigences d'un gouvernement aux abois. Des débats animés s'engagèrent donc entre les membres des états et MM. de Marbœuf, de Cucé et Fouquet, commissaires du roi. Ils se terminèrent par le refus catégorique d'élever la charge déjà exorbitante des fouages. Ne pouvant rien opposer à une pareille résolution, les commissaires en tirèrent une sorte de vengeance que peut seule expliquer l'inexpérience financière de ce temps-là. Ils refusèrent l'approbation royale à une proposition soumise à l'assemblée par sa commission des finances, et tendant à rétablir au moyen d'un emprunt l'équilibre rompu entre les recettes et les dépenses. Le système des emprunts pour couvrir les charges ordinaires était très périlleux sans nul doute, mais il ne tarda pas à devenir l'unique ressource de la province ap-

pauvrie pour faire face aux charges qui lui furent successivement imposées par les succès, puis par les désastres du grand règne. Quoi qu'il en soit, le refus des commissaires contraignit les états à porter l'impôt des boissons à un taux qui réagit à l'instant sur la consommation en diminuant sensiblement les recettes, leçon élémentaire d'économie politique dont tout le monde avait besoin, mais qui ne profita à personne.

Cette question vidée, une autre s'éleva. Organes d'un gouvernement engagé dans une lutte violente contre la magistrature du royaume, les commissaires maintenaient qu'après le vote approubatif des états les édits royaux étaient immédiatement exécutoires sans que la vérification en dût être faite au parlement de la province. Les états tenaient au contraire pour constant, sans admettre en rien le parlement au partage du pouvoir législatif, que l'enregistrement par cette cour souveraine pouvait seul imprimer aux actes de l'autorité royale l'authenticité qui les rendait obligatoires. « L'un de nos privilèges les plus importants, et que les prédécesseurs de sa majesté ont toujours reconnu et respecté, c'est qu'ils ne pourront imposer aucun tribut ni subside sans notre préalable et exprès consentement suivi de la vérification de la cour souveraine, ce qui est la primitive convention et la loi fondamentale entre nos rois et les états confirmée par sa majesté elle-même au mois de septembre 1645. Sera donc très humblement suppliée sa majesté de conserver en cela les franchises et privilèges de notre pays (1). »

Ces désaccords entre les représentans de la couronne et ceux de la province étaient d'ailleurs singulièrement aggravés par l'attitude qu'affectait le duc de La Meilleraye, à qui son titre de commandant de la province attribuait le rang de premier commissaire du roi aux états. Devançant d'un siècle le maréchal de Montesquiou par les allures comme par le langage, M. de La Meilleraye n'opposait qu'un mot à toutes les difficultés, c'est que le roi le voulait. Son premier mouvement était de réclamer des régimens pour trancher d'un seul coup avec ces subtilités légales, nullement comprises par un militaire bien placé en face d'une insurrection parisienne, mais fort incapable de pratiquer les devoirs d'un gouverneur sur un terrain tel que celui de la Bretagne. Dans un temps de crise qui voyait la fronde des princes succéder à celle des magistrats en attendant que le populaire vînt se mettre de la partie, la famille du maréchal semblait prendre à tâche de blesser simultanément la fière aristocratie dont le blason valait bien celui de la maison de La Porte et la riche bourgeoisie de la ville de Nantes, résidence habituelle du gouverneur lorsqu'il n'était pas à la cour.

(1) Registre des états, 30 avril 1647.

Le souvenir des hauteurs de M^{me} de La Meilleraye est demeuré vivant dans la province où cette exilée du Palais-Royal daignait se montrer en passant. Elle avait dressé, dit-on, M^{lles} de Cossé, ses sœurs, à recevoir avec un flegme impérial les hommages de la société bretonne sous un dais où ces dames se montraient vêtues en princesses romaines. Quelquefois elles déposaient le *peplum* pour se costumer d'une façon grotesque et *impossible*, comme on dirait aujourd'hui. Pendant quelque temps, leurs modes furent copiées avec une fidélité scrupuleuse qui provoquait des rires fous aux dépens des naïves provinciales; mais bientôt le vide se fit dans les salons de la maréchale, et M. de La Meilleraye put à peine y retenir par ordre les officiers de service, qui n'y paraissaient qu'avec le hausse-col et prenaient tous parti pour le *fretin*.

Si le grand-maître de l'artillerie, souvent retenu à Paris par ses fonctions militaires, avait constamment résidé en Bretagne, il aurait probablement ménagé aux agitateurs des chances qui leur manqueraient dans cette fidèle province, car on touchait au temps où des plus petites causes allaient sortir de très grands effets. Ruinée par une grêle d'édits bursaux, achevée par la suspension des rentes de l'hôtel de ville, la population parisienne avait fourni au parlement une *garde nationale* qui à sa force militaire joignait une puissante autorité morale. Cette armée avait trouvé des chefs dans la triste aristocratie qui, même après Richelieu, continuait de voir dans la guerre civile une très profitable spéculation. La bourgeoisie embrassait de son côté des perspectives lointaines très confuses encore, mais déjà séduisantes. Ces deux forces naturellement ennemies se trouvaient maintenues dans une opposition commune par un corps qui déploya dans un degré égal l'ambition et l'impuissance d'un grand rôle. Élevée à l'ombre de la royauté, dont elle avait été l'instrument modeste, la magistrature française aspirait à des destinées nouvelles. Elle entreprit de se les assurer en associant à ses traditions, qui lui commandaient une soumission respectueuse, des visées radicalement incompatibles avec un pareil rôle, marchant chaque jour de contradiction en contradiction, selon qu'elle évoquait ses souvenirs, ou qu'elle se laissait aller au prestige de ses espérances. Ne s'inquiétant plus des états-généraux depuis l'avortement de ceux de 1614 et travaillant à les faire oublier, les magistrats qui, avec l'agrément du roi, avaient acheté à deniers comptans le droit de débrouiller des procès, avaient fini par se prendre pour les représentans de la France, et la nation les laissait faire, aimant encore mieux se voir défendue par les parlemens que de ne l'être par personne. De là cette soudaine transformation des cours de justice en une sorte d'ordre politique qui, en 1648, tenta de se constituer par tout le royaume au moyen du fameux arrêt d'union

rendu par le parlement de Paris. Des passions et des intérêts divers ne tardèrent pas à donner à cette ligue une cohésion formidable. Mazarin eut à combattre simultanément les derniers efforts de la société féodale et les premières aspirations de la société nouvelle qui s'ignorait encore elle-même. Aux excitations qu'apportaient aux jeunes conseillers des enquêtes les exemples de l'Angleterre contemporaine venaient se joindre à Aix, à Toulouse et à Bordeaux les souvenirs d'une existence provinciale douloureusement mutilée. Le double génie du passé et de l'avenir se révéla dans les deux frondes sous des formes également redoutables. La lutte populaire provoquée dans les rues de Paris par les cris de la servante du bonhomme Broussel ne fut pas moins dangereuse pour l'autorité royale que la guerre seigneuriale engagée par Turenne et par Condé, guerre qui embrasa le royaume de Poitiers à Toulouse et de Stenay à Angers.

Les historiens de la fronde n'ont pas fait remarquer l'influence décisive qu'exerça sur les événemens de cette époque l'attitude de la Bretagne. Si, à l'heure critique où le duc de Rohan, gouverneur de l'Anjou, embrassa le parti du prince de Condé, cette grande province avait cédé à l'impulsion que la haute aristocratie de cour espérait pouvoir lui donner, il est à croire que la guerre civile se serait indéfiniment prolongée dans l'ouest du royaume; mais la noblesse bretonne résista aux plus vives excitations : elle avait la fidélité monarchique chevillée dans le cœur à ce point qu'il n'y eut jamais d'explosion plus éclatante de *loyalisme*, comme on dirait en Angleterre, qu'aux états de 1649 et de 1651, tenus aux deux périodes les plus animées de la guerre civile. Ce dédain pour des intrigues dont les tristes mobiles n'échappaient à personne était à la fois honnête et politique. La Bretagne s'était trop bien trouvée d'être demeurée étrangère aux ambitions seigneuriales durant les guerres de religion, elle était trop heureuse d'avoir fait avorter les complots de MM. de Vendôme sous la précédente minorité, pour s'engager dans des aventures qui ne pouvaient lui profiter; elle portait enfin à Anne d'Autriche, sa royale gouvernante, un attachement si vrai que cette princesse aurait pu compter en toute occasion sur elle. Si à cette époque la reine avait conduit Louis XIV en Bretagne, la noblesse s'y serait armée tout entière, ne fût-ce que par haine des gens de cour, sentiment qui commençait à poindre, et qui se développa de plus en plus jusqu'à l'aurore de la révolution. A part les maisons de Rohan et de La Trémouille, dont l'existence n'était plus provinciale, l'aristocratie de cette province fut tout entière résolument opposée à la fronde. On trouve à peine un nom breton à la suite de l'*acte d'union* qui devint le manifeste de la fronde nouvelle.

Après que les troubles de Paris eurent contraint le jeune roi à quitter sa capitale, les états de Bretagne furent réunis à Vannes, et jamais les demandes de la cour ne rencontrèrent un accueil plus empressé. Le même spectacle se représente deux ans plus tard aux états de Nantes, quoique cette dernière tenue ait été marquée par des scènes d'une violence inouïe, comme on le verra bientôt. Durant cette réunion, la royauté recourut deux fois à l'assistance financière du grand corps dont elle connaissait le dévouement. A l'ouverture de l'assemblée, le maréchal de La Meilleraye demanda d'urgence un premier secours extraordinaire de 100,000 livres « indispensable sans retard à sa majesté dans l'extrême besoin auquel elle était réduite par le fait de ses ennemis. » Ce secours fut voté sans désespérer. Trois semaines après, une somme de 1 million fut réclamée également d'urgence par une lettre de cachet du roi adressée à messieurs des états. Après les avoir tout d'abord remerciés de ce qu'ils ont déjà fait, le prince leur demande un nouveau subside, rendu nécessaire par l'accord des factieux avec les ennemis de la France. Pénétrés de la gravité de ces motifs, les trois ordres se réunissent et le votent à l'instant. Afin de couvrir cette allocation, les états créent une imposition toute nouvelle sur l'eau-de-vie, liqueur qui jusqu'alors n'était pas entrée dans la consommation usuelle et encore se débitait chez les apothicaires.

De cet empressement à accueillir les demandes de la cour, il ne faudrait pas inférer que la Bretagne n'eût pas reçu le contre-coup des événemens qui agitaient alors tout le royaume. Ce contre-coup est surtout sensible dans l'attitude du parlement de Rennes durant toute la période des troubles. Cette compagnie ne va pas sans doute jusqu'à adhérer au fameux arrêt d'union, ni même jusqu'à donner à la faction une assistance directe, mais ses prétentions grandissent dans la mesure où s'affaiblit le pouvoir royal. Comme les autres parlemens du royaume, celui de Rennes aspire à saisir le rôle politique que les événemens semblent lui préparer. Cette disposition devient manifeste lorsqu'on observe la position que cherche à prendre ce grand corps vis-à-vis des états avec lesquels il s'efforce d'entrer en partage de l'autorité législative. Chaque jour voit naître des difficultés nouvelles, provoquées quelquefois par des questions de doctrine, le plus souvent suscitées par des querelles d'étiquette ou des susceptibilités puériles.

A ces symptômes, il est facile de juger que l'assemblée provinciale et la cour souveraine n'envisagent pas de la même manière les événemens. C'est qu'en effet l'esprit royaliste domine complètement les états, tandis que l'esprit d'opposition règne au parlement de Rennes, dans la mesure du moins où cet esprit reste compatible avec une stricte fidélité. Quoique cette compagnie ne se soit pas détour-

née, durant la minorité de Louis XIV, de l'obéissance au gouvernement de la régente, le cardinal Mazarin ne lui était pas moins antipathique qu'aux autres parlemens du royaume. Avant même que les embarras eussent grossi au point de laisser craindre une révolution, la cour de Rennes avait protesté par des refus réitérés d'enregistrement contre les nombreux édits bursaux du surintendant, et diverses mesures émanées de l'autorité royale qui n'avaient rencontré au sein des états aucune opposition avaient suscité chez les magistrats des résistances très vives. Nous en rapporterons un seul exemple. Mazarin, qui ne renouçait jamais sans regret à suivre les traces de Richelieu, avait cru possible de faire accepter enfin un intendant à la Bretagne en attribuant ces fonctions à un membre respecté de la magistrature provinciale. Au commencement de 1647, il nomma en cette qualité M. Louis de Coëtlogon, sieur de Méjusseume, conseiller au parlement; mais loin que ce titre profitât à M. de Méjusseume, il devint pour lui un obstacle insurmontable. La compagnie lui défendit, sous peine d'interdiction, d'exercer les fonctions dont il avait été investi, faisant également défense à tous les sujets du roi de le reconnaître, et bientôt un nouvel arrêt vint ordonner au magistrat fourvoyé de reprendre à l'instant son siège au sein du parlement, s'il ne voulait s'en voir exclu pour toujours. M. de Méjusseume, ainsi placé au pied du mur, comprit qu'il n'avait rien de mieux à faire que de s'accommoder avec ses collègues. Il renvoya donc sa lettre de nomination, et l'autorité royale reçut à Rennes un échec éclatant, sur lequel Mazarin ferma les yeux, ce qui lui coûtait moins qu'à tout autre. Cette nomination, notifiée aux états assemblés à Nantes, y produisit un effet beaucoup moins vif qu'au parlement, et, lorsqu'on songe à la violence avec laquelle avait été accueillie, quelques années auparavant, une tentative semblable faite par le cardinal de Richelieu, on a quelque peine à s'expliquer une pareille modération; mais elle cesse d'étonner en présence de la lutte alors engagée entre le parlement et les états, lutte passionnée dont bénéficia un moment l'impopularité même de Mazarin. Jalouse de la représentation nationale tout autant qu'elle l'était de l'autorité du souverain, la magistrature, profitant de la faveur passagère que lui avait ménagée le cours des événemens, tendait à dominer le pouvoir législatif aux états tout aussi bien qu'à la cour. Elle comptait transformer en *reto* politique le droit d'enregistrement, abusant de la loyauté avec laquelle l'assemblée des états s'était toujours empressée de le lui maintenir dans l'unique intention de revêtir d'un caractère d'authenticité les actes de l'autorité publique.

L'antagonisme des états et du parlement de Bretagne prit tout à coup un caractère encore plus passionné par l'effet d'une compéti-

tion engagée entre deux maisons puissantes. La présidence de la noblesse aux états avait donné lieu dans d'autres temps à d'orageux débats auxquels l'assemblée de 1579 s'était efforcée de mettre un terme. Elle avait décidé que l'alternat serait établi entre MM. de Rohan, barons de Léon, et MM. de La Trémouille, barons de Vitré en leur qualité d'héritiers d'Anne de Laval. Sans adhérer à cet arrangement d'une manière précise, les chefs des deux maisons rivales s'étaient habituellement entendus pour ne point paraître ensemble aux états, ce qui tournait la difficulté; mais il n'en fut plus ainsi en 1651, et la résolution bien connue de MM. de Rohan et de La Trémouille de s'y disputer, même à main armée, la présidence avait provoqué la plus vive agitation dans toute la province plusieurs mois avant l'ouverture de l'assemblée. Le duc de Rohan-Chabot, dont l'influence était très considérable sur le parlement de Rennes, y avait fait reconnaître le droit qu'il s'attribuait comme premier baron de la Bretagne, et un arrêt du mois de septembre 1651 avait validé sa prétention à présider la noblesse à l'assemblée convoquée à Nantes pour le mois suivant. Le concours empessé du parlement disposa fort mal la noblesse bretonne pour le duc de Rohan, et le plus grand nombre des gentilshommes se rallia au nom du duc de La Trémouille, ardemment patronné d'ailleurs par le maréchal de La Meilleraye, ennemi personnel de son compétiteur. Ce fut probablement pour dégager la reine de cet embarras que le cardinal Mazarin, quoique hors de France en ce moment-là, suscita la candidature imprévue du duc de Vendôme, rentré dans la faveur royale, et dont le fils venait de conclure une alliance de famille avec le premier ministre. Vendôme se rendit à Nantes et réclama la présidence comme duc de Penthièvre; mais son nom ne rencontra aucun écho, et cette troisième intervention n'eut d'autre effet que de rendre la confusion plus complète. Le maréchal de La Meilleraye continuait d'ailleurs de soutenir avec énergie les prétentions du duc de La Trémouille, prétentions agréables à Anne d'Autriche, et que le duc se mit en devoir de faire prévaloir à la manière dont on l'aurait fait au moyen âge. Il réunit à Laval, à Vitré et à Thouars une troupe de 700 ou 800 gentilshommes tant bretons qu'étrangers, tout prêts à s'abattre l'épée à la main sur l'assemblée, s'il n'était fait droit à ses réclamations. Le mois d'août et le mois de septembre furent consacrés à un armement dont l'agent principal en Bretagne était le marquis de La Moussaye, qu'un dévouement profond attachait à la maison de La Trémouille.

Dans la situation terrible où se trouvait alors la régente, séparée du ministre de sa confiance, placée entre l'émeute à Paris, l'insurrection en Guienne et la défection du prince de Condé traitant avec l'Espagnol, la fâcheuse perspective que présentaient les affaires de

Bretagne dut la préoccuper vivement. Une lettre du roi fit défense aux deux compétiteurs d'assister aux états, ce qui n'empêcha point le duc de Rohan d'entrer à Nantes accompagné d'une escorte tumultueuse. Cette lettre leur prescrivit de congédier les gentilshommes dont ils se faisaient suivre, d'attendre pour le fond du différend la décision définitive du parlement et les arrêts du conseil; enfin ces deux seigneurs n'apprirent pas sans surprise qu'ils étaient consignés aux mains d'un exempt des gardes jusqu'à la clôture des états (1). Pour mettre fin à tous ces débats, les membres de la noblesse reçurent du roi l'ordre de choisir eux-mêmes leur président, sans tirer d'ailleurs à conséquence pour l'avenir. Cette disposition fort sensée parut d'abord contrarier vivement le maréchal de La Meilleraye, tout entier aux intérêts du duc de La Trémouille. Il ne se borna pas à conseiller à celui-ci de persister dans sa poursuite, encore qu'il fût déjà officieusement convié par le roi à l'abandonner; le maréchal engagea à Nantes contre M. de Rohan une lutte des plus violentes. Le duc se promenait dans la ville escorté de 200 gentilshommes tapageurs, qui n'épargnaient au gouverneur de la province ni les insultes ni les menaces. Ayant pris ses dispositions militaires dans la nuit, M. de La Meilleraye fit enlever un matin M. de Rohan par ses gardes, puis, après l'avoir fait conduire hors de la ville, il lui défendit d'y rentrer sous peine de mort. Cette mesure serait d'ailleurs trop justifiée, s'il était vrai, comme le prétend la chronique nantaise, que la duchesse de Rohan, ayant rencontré la veille le maréchal sur une place publique, lui aurait imprimé à la face un de ces affronts que la main d'une femme peut seule appliquer impunément; mais le maréchal n'était pas au bout de ses épreuves. Pour prix de son zèle, la maison de La Trémouille lui en réservait une dont il n'avait pas prévu l'amertume. Pendant que M. de La Meilleraye réunissait à Nantes pour l'ouverture des états tous les gentilshommes sur lesquels il croyait pouvoir compter et qu'il écrivait à la cour afin d'obtenir que, revenant sur un ordre antérieur, elle permit à la noblesse de re-

(1) « Mon cousin, vous ayant déjà donné avis de l'arrêt donné en mon conseil portant renvoi au parlement de Bretagne du différend que vous avez avec mon cousin le duc de Rohan touchant la présidence aux états de la province, et fait commandement de congédier tous ceux dont vous vous fûtes accompagner et qui ont pris engagement avec vous en cette occasion, et voulant vous faire plus particulièrement connaître ma volonté, je vous envoie le sieur de Saint-Laurent, exempt des gardes de mon corps, pour vous la faire savoir et se tenir auprès de vous et vous accompagner durant tout le temps de votre poursuite ault Remes. Vous donnerez donc créance à tout ce que le sieur de Saint-Laurent vous dira de ma part, et vous l'exécuterez ponctuellement. Sur ce, je prie Dieu, etc., Louis. Et plus bas, Loménie, le 27 août 1651. » Je dois la communication de cette lettre et de celle qui va suivre à M. le prince de La Trémouille, qui a mis la plus parfaite obligeance à m'ouvrir les riches archives de sa maison.

connaître les droits du baron de Vitré, il lui arrivait une nouvelle foudroyante. Ce vieil ami du gouvernement de la régente, qui avait servi cette princesse avec un dévouement égal dans ses conseils et sur le champ de bataille, apprenait que le prince de Tarente, fils du duc de La Trémouille, pour lequel il s'était tant compromis, venait de se rendre à Bordeaux afin de mettre son épée au service de l'insurrection. Une lettre du marquis de La Moussaye à la duchesse de La Trémouille, écrite la veille de l'ouverture des états, expose l'impression du maréchal et de toute la noblesse bretonne au premier bruit de cet étrange incident. A ce titre, elle a trop d'importance pour que je ne la mette pas tout entière sous les yeux de mes lecteurs.

« Madame, j'ai cru que le moyen le plus sûr d'apprendre de vos nouvelles était de vous envoyer exprès une personne qui fit diligence. Je l'ai recommandée à ce page et ai une impatience extrême d'avoir quelque certitude des bruits qui courent, me promettant, madame, que vous me ferez l'honneur de me mander s'il est bien vrai que M. le prince de Tarente soit parti pour rejoindre les mécontents, comme quelques lettres écrites du Poitou à M. de La Meilleraye l'assurent. Cela paraît fort surprenant à toute la noblesse qui est ici. On me demande ce qui en est; je n'en puis rendre de raison, et je vous avoue que j'ai bien de l'impatience de savoir la vérité, et ce que vous voulez que l'on dise sur cette matière. M. le maréchal de La Meilleraye est fort troublé de ces bruits. Il dit qu'il n'a pas eu crainte, pour servir les intérêts de M. votre mari et de M. votre fils, de s'attirer la haine du parlement, qu'il lui eût été facile d'éviter, s'il eût voulu prêter l'oreille à s'accommoder avec M. de Rohan, qui lui offrait carte blanche. Il dit qu'il n'a point de regret aux ennemis qu'il s'est faits en votre considération, et qu'après tout cela il pourrait arriver que vous l'abandonneriez. Je ne lui ai pu dire autre chose, sinon que je ne croyais pas ces nouvelles véritables, et qu'il vous avait obligés de si bonne grâce et avec tant de chaleur que vous ne pouviez manquer de témoigner dans ses intérêts la même passion qu'il avait montrée dans les vôtres.

« La Bretagne, madame, est aujourd'hui divisée en deux puissants partis que votre procès avec M. de Rohan a formés. Votre parti a été appuyé de M. le maréchal de La Meilleraye, lequel sera appuyé des états et de toutes les personnes de qualité qui sont ici, comme de M. de Vendôme, M. le duc de Retz, le marquis de Coëtquen, le marquis d'Assérac, et nombre de personnes qui arrivent tous les jours ici du Poitou et du Maine. De l'autre parti, M. de Rohan est le chef qui sera soutenu par le parlement, lequel, comme vous savez, n'a pas peu de crédit en Bretagne; mais tous les amis de M. le maréchal et tous ceux qui sont entrés dans le parti que

vous leur avez fait prendre y demeureront fermes, et croient que M. votre mari et M. votre fils y demeureront fermes aussi, puisque vous êtes la première cause de leur liaison. Demain les états s'ouvriront, qui avaient été fermés jusqu'à ce que les ordres du roi fussent arrivés, lequel a approuvé tout ce que le maréchal de La Meilleraye a fait. La cabale de M. de Rohan en est au désespoir. »

Le cas était embarrassant, même pour un courtisan délié. Le maréchal s'en tira en suivant à la lettre les ordres du roi. Conformément à ceux-ci les trois ordres nommèrent eux-mêmes leurs présidents, qui furent l'évêque de Nantes pour l'église, le baron du Pont-l'Abbé pour la noblesse, et M. Charette de La Gascherie pour le tiers. On a déjà vu avec quel empressement messieurs des états accueillirent durant cette tenue toutes les demandes formées par les commissaires. Ce fut une sorte d'explosion continue de dévouement inspirée par les tristes circonstances du temps. Toute la noblesse bretonne serait certainement montée à cheval à la clôture de l'assemblée, si elle y avait été conviée par le roi, car la défection du prince de Condé avait produit dans ses rangs une horreur profonde, et le duc de Rohan, alors en pleine insurrection dans son gouvernement de l'Anjou, lui paraissait traître au roi et à la Bretagne. Voici en effet ce qui s'était passé.

Chassé de Nantes par M. de La Meilleraye, M. de Rohan s'était rejeté sur Rennes et avait obtenu un arrêt du parlement qui déclara nulle l'assemblée tenue à Nantes, cassa toutes les délibérations faites en cette assemblée, « enjoignant et faisant commandement aux ecclésiastiques, gentilshommes et députés du tiers, présentement en la ville de Nantes pour la tenue desdits états, de désemparer incontinent, à peine d'être procédé contre eux (1). » Sitôt qu'ils furent informés de l'existence de cet étrange arrêt, les états protestèrent avec fureur contre un acte attentatoire à leurs droits et profondément injurieux pour leurs membres. Ils déclarèrent traîtres au roi et à la nation un certain nombre de gentilshommes dont le duc de Rohan se faisait suivre, et au moyen desquels il s'efforçait d'organiser à Rennes un simulacre d'états autorisés, malgré le petit nombre des adhérens, par la complicité des magistrats. M. de Locmaria fut envoyé en cour par les états de Nantes, afin d'expliquer à sa majesté les choses scandaleuses qui se passaient dans la province, et d'obtenir justice d'une compagnie judiciaire qui, sous l'influence d'un seigneur séditieux, violait à la fois les ordres du roi et la constitution de la Bretagne.

Obligé à la modération par sa faiblesse, le ministère du jeune Louis XIV se garda bien de déclarer ennemis des magistrats qui le

(1) Arrêt du parlement de Rennes du 17 octobre 1651.

seraient devenus, si on les avait traités comme tels; mais il n'hésita point à faire casser par un arrêt du conseil tous les arrêts rendus sur l'instance du duc de Rohan. Notifié aux états avant leur séparation, cet acte portait que « le parlement de Bretagne ayant autorisé diverses réunions séditieuses menaçantes pour l'autorité de la monarchie et l'unité de la France, il était fait défense audit parlement d'entreprendre à l'avenir aucune chose touchant l'assemblée, le lieu et l'ordre de convocation des états. »

Cette compagnie, loyale au fond et très dévouée à l'autorité monarchique, songea d'autant moins à prolonger une résistance inutile que le duc de Rohan, ayant jeté le masque, lutta l'année suivante derrière les murs d'Angers contre l'armée mazarine du maréchal d'Hocquincourt. Avant même que la guerre civile fût complètement terminée, elle reprit envers la couronne les traditions de respectueuse obéissance dont elle s'était un moment écartée sous l'influence générale à laquelle avait cédé toute la magistrature du royaume. Battu par les états, le parlement le fut aussi par la chambre des comptes, par suite de la réaction anti-parlementaire que provoqua le triomphe de l'autorité royale. Étouffée entre la cour des comptes de Paris, le parlement et les états de la province, la malheureuse chambre de Nantes, dont l'histoire se résume durant les deux derniers siècles dans un gémissement continu, voyait le terrain de ses attributions de plus en plus resserré par les nouveaux agens administratifs que créait chaque jour la couronne. Un règlement de 1625 lui avait réservé toutes les questions touchant à la réformation du domaine; mais d'une part les délégués directs de l'autorité royale n'admettaient pas qu'ils pussent demeurer étrangers à l'administration des propriétés du roi; de l'autre, les présidiaux et le parlement trouvaient étrange de voir en matière contentieuse les commissaires des comptes rendre des arrêts à la seule fin de laisser à leur chambre quelque chose à faire. Elle ne se maintenait guère en effet que par le prix de ses charges, auquel le trésor n'était pas en disposition de renoncer. Afin de conserver des fonctionnaires, il fallait bien s'ingénier pour leur conserver des fonctions; le roi prononça donc l'annulation par arrêts de son conseil de tous les arrêts rendus à Rennes au détriment de la chambre de Nantes. L'un des plus constans soucis de l'ancienne monarchie, ce fut de créer des attributions aux agens nombreux qui achetaient à l'enchère le droit de faire quelque chose.

Les états se montrèrent vis-à-vis du parlement moins modérés que ne l'avait été la cour. A l'assemblée de Vitré, ils parurent poursuivre une vengeance bien plus qu'une victoire, et si la royauté avait déféré à tous leurs vœux, c'eût été sans nul doute au détri-

ment de ces institutions bretonnes dont les magistrats étaient comme eux les intrépides défenseurs. Ils résumèrent dans une sorte d'acte d'accusation tous leurs griefs contre le parlement, et prirent une mesure plus directement hostile aux magistrats en réduisant d'une manière notable la somme affectée sur les *petits devoirs* à payer les gages du parlement. Poussant l'hostilité plus loin encore, l'assemblée attaqua l'hérédité des offices à sa source, suppliant le roi de ne plus accorder la *paulette* pour le parlement de Bretagne, « offrant lesdits états de faire fonds à sa majesté des 32,000 livres qu'il tire chaque année pour la paulette dudit parlement. » Enfin, stimulée par sa haine et se mettant en contradiction avec ses traditions les plus persévérantes, elle réclama l'évocation au parlement de Paris de toutes les causes où se trouvaient intéressés ses membres, leurs femmes, leurs enfans ou leurs domestiques.

Provoquer un pareil appel à la juridiction française, c'était insulter à l'honneur des magistrats de la Bretagne. Le roi ne prit pas heureusement au mot messieurs des états, et le sang-froid ne tarda point à réveiller chez eux le sentiment un moment obliéré du patriotisme. Au début de la session suivante, les états nommèrent une commission de quinze membres chargée de rechercher les moyens de s'accommoder avec le parlement en maintenant contre les prétentions de celui-ci tous les droits de l'assemblée provinciale. Alarmée des conséquences d'une pareille lutte, Anne d'Autriche, en sa qualité de gouvernante de Bretagne, avait pris la résolution d'intervenir comme médiatrice entre ces deux grands corps. Le maréchal de La Meilleraye lut donc à l'assemblée une lettre de la reine, sortie de la plume habile de M. de Lyonne, et dans laquelle, en réduisant à leur juste mesure les griefs qu'on s'imputait réciproquement, la reine exprimait la volonté de s'entremettre pour accommoder le parlement avec les états. Le lendemain, deux conseillers vinrent témoigner au nom de la cour sa ferme volonté de reprendre avec messieurs des états les bonnes relations si malheureusement interrompues. Ils signèrent comme fondés de pouvoir de leurs collègues un accord qui consacra sur tous les points les droits de l'assemblée, avec laquelle ils déclarèrent vouloir demeurer unis à jamais. De leur côté, les états, pour premier gage du rétablissement de la bonne harmonie, votèrent immédiatement les fonds réclamés pour l'augmentation des gages accordés à messieurs du parlement.

Après avoir signé cette réconciliation si avantageuse au bien public, les états entendirent la lecture d'une autre lettre de leur auguste gouvernante. Anne y fulminait, au nom de Louis XIV et au sien, contre les duels, crime attentatoire, disait sa majesté, à toutes les lois divines et humaines, et contre lequel elle en appelait à la

foi et à l'honneur de ses fidèles Bretons. Les trois ordres, pénétrés de reconnaissance pour l'intervention de la reine dans le différend si honorablement terminé, interrompirent par de fréquentes acclamations le long message dans lequel cette princesse suppliait la noblesse de ne répandre désormais son sang généreux que contre les ennemis de la France, la conviant à donner un exemple qui, venu d'aussi haut, serait au-dessus de la calomnie.

Le duc de La Trémouille, président de la noblesse, appuya la missive royale par un discours chaleureux. Sous l'impression de sa parole, tous les gentilshommes la main droite levée, l'autre sur la garde de leur épée, jurèrent que les édits du roi seraient religieusement obéis, et qu'ils se montreraient dignes de la confiance de leur gouvernante. Une délibération fut rédigée séance tenante, par laquelle il fut décidé « qu'à l'avenir nul gentilhomme ne pourrait être admis à siéger aux états de Bretagne qu'il n'eût signé la protestation contre les duels telle qu'elle avait été approuvée par les maréchaux de France, voulant que, s'il contrevenait à sa parole d'honneur donnée au roi, il en fût chassé comme indigne (1). »

A chaque moment, dans les délibérations des états, se révèlent ces élans d'esprit chevaleresque qui vont au cœur parce qu'ils en sortent. La session qui nous occupe vit, par exemple, un vote de 20,000 livres pour Henriette d'Angleterre, « fille de France, méchamment persécutée par ses sujets. » Des secours abondans avaient été précédemment octroyés aux pauvres Irlandais proscrits pour fidélité à leur religion, et des allocations plusieurs fois réitérées avaient naguère fait sortir du bagne d'Alger tous les captifs bretons. Souvent des secours furent accordés pour des fondations pieuses, églises, écoles, hôpitaux. Les jésuites reçurent de larges subventions pour les aider à créer l'école militaire de La Flèche, sous la condition d'y admettre comme pensionnaires des états cinquante jeunes gentilshommes bretons. Parfois les fonds étaient dépensés en dehors de la province pour un intérêt national, et l'église de Saint-Yves-des-Bretons sortait à Rome de ses ruines, dans les premières années du xvii^e siècle, par l'assistance généreuse des états. Nous voyons encore ceux-ci se mettre sous le patronage de saint Joseph à l'occasion de l'érection à Fougères de la première église placée sous le vocable de ce saint. Pour que la couleur locale soit complète, nous relevons dans les procès-verbaux de 1665 l'énonciation suivante : « Les états, après en avoir délibéré, font une pension de 400 livres au chevalier de Saint-Hubert, qui dit avoir l'honneur de descendre de saint Hubert et avoir le pouvoir de guérir de la

(1) Cette résolution, prise le 16 juillet 1655, est signée : Henri de La Motte Houdancourt, évêque de Rennes, Henri de La Trémouille, Eustache de Lys.

rage, ce qu'il a prouvé en guérissant sept enragés rien qu'en les touchant sur la tête au nom de Dieu et de M^{sr} saint Hubert, chose très utile pour la province. » N'omettons pas de rappeler enfin, en témoignage de cet esprit national si vivant, les encouragemens donnés par les états à toutes les publications relatives à l'histoire de la province. A la fin du xvi^e siècle, d'Argentré avait édité sous leur patronage son grand monument. Au commencement du xvii^e siècle, le fils de l'illustre sénéchal avait reçu une large allocation pour couvrir les frais d'une édition beaucoup plus complète de l'œuvre de son père, et dans le cours du siècle suivant la même assistance généreusement accordée rendit seule possible les dispendieuses publications des bénédictins.

La bonne entente du parlement et des états éteignit l'unique brandon de discorde qui existât alors en Bretagne. Cette province, est probablement la seule qui n'ait jamais inspiré de souci à Mazarin. Ce fut sans doute la dédaigneuse indifférence qu'on y prêtait aux intrigues de la cour qui détermina le ministère à donner en 1654 le château de Nantes pour prison à un infatigable agitateur, vaincu sans être lassé. Par un étrange caprice du sort, le cardinal de Retz fut confié à la garde du duc de La Meilleraye, dont ce maître fou avait voulu, si l'on en croit Saint-Simon, faire divorcer la femme dans l'espérance de l'épouser du vivant de son mari, tout prêtre qu'il fût (1). Les procédés du maréchal prouvent d'ailleurs qu'il n'avait gardé de cette plaisante tentative nul souvenir pénible. Il fit de bonne grâce les honneurs du château de Nantes au coadjuteur, bohème politique plus occupé du bruit que du succès, et fort bien servi en cette occasion par sa fortune, puisqu'elle lui ménagea une évasion romanesque au prix d'un saut périlleux qui aurait fait honneur à un acrobate de profession.

Le triomphe de Mazarin, consacré par l'abaissement de ses ennemis, achetés ou vaincus, rendit au pouvoir toute la force que lui avait assurée Richelieu. Quoique Louis XIV n'ait gouverné par lui-même qu'à partir de la mort du cardinal Mazarin, on ressentit partout, dès la rentrée du roi dans Paris, l'effet du souffle monarchique. Le maréchal de La Meilleraye prit sa revanche en Bretagne des concessions qu'il avait dû faire durant quelques années à cause de la difficulté des temps. Sur la fin de sa carrière, il rendit l'essor à l'esprit revêché qui en avait signalé les débuts, et le dévouement si éprouvé des états à la royauté ne leur fit pas trouver grâce auprès du gouverneur. Ceux de 1657 s'ouvrirent à Nantes par un premier acte de violence que la suite ne démentit point. Après que les commissaires du roi eurent indiqué en assemblée générale

(1) *Memoires du duc de Saint-Simon*, t. XV, p. 41.

Le chiffre du don gratuit réclamé par sa majesté, les trois ordres décidèrent qu'ils se réuniraient le lendemain dans leurs chambres respectives afin d'en délibérer; mais l'abbé de Lanvaux ne parut pas le matin dans celle du clergé, et, des bruits fâcheux s'étant répandus, messieurs de l'église l'envoyèrent chercher à son domicile par le héraut des états, revêtu de sa cotte blasonnée. Le héraut, ayant appris que ce député avait été enlevé pendant la nuit, se présenta chez le gouverneur pour réclamer quelques explications. Celui-ci le chargea de faire savoir aux états qu'il avait renvoyé l'abbé de Lanvaux par ordre du roi, et l'attitude de M. de La Meilleraye fit comprendre qu'il en agirait ainsi avec quiconque se permettrait de critiquer les ordres de sa majesté. Presque en même temps quatre conseillers du parlement de Rennes, MM. de Laubrière, Lefebvre, de Gouvello et de Fouesnel, étaient conduits par des exempts, les deux premiers à Lyon, les deux autres à Morlaix. Le motif de ces rigueurs nouvelles alors, mais qui allaient se répéter fréquemment durant deux longs règnes, était la vivacité avec laquelle l'abbé de Lanvaux et les magistrats bretons s'étaient exprimés sur un édit concernant le domaine royal qui venait d'être présenté aux états. Fort ému de la déclaration catégorique du maréchal, l'ordre de l'église provoqua la réunion des trois ordres sur le théâtre, et l'assemblée générale envoya neuf députés, l'évêque de Saint-Brieuc en tête, supplier le duc de La Meilleraye de faire revenir l'abbé de Lanvaux. Sur un premier refus, la députation fut doublée; mais elle rencontra une résistance encore plus obstinée, le gouverneur déclarant qu'il avait reçu du roi des pouvoirs pour dissoudre les états, et qu'il en userait, si toutes les demandes formées au nom de sa majesté par ses commissaires n'étaient pas promptement accueillies.

Deux jours de réflexion modifièrent pourtant les dispositions de M. de La Meilleraye. Dans la séance du 8 novembre, l'évêque de Saint-Brieuc vint annoncer que M. le maréchal laisserait rentrer dans l'assemblée l'abbé de Lanvaux, si, au lieu d'une somme de 1,400,000 livres qu'ils avaient proposée, les états portaient le chiffre du don gratuit à 2 millions; il ajouta, en ce qui concernait l'édit du domaine, dont l'opinion était très vivement préoccupée, que M. le gouverneur promettait d'en demander le retrait, si l'assemblée consentait à le racheter au prix d'un million payé comptant au moyen d'un emprunt, opération que M. de La Meilleraye déclarait excellente, puisque les états bénéficieraient, selon lui, d'une somme de plus de 500,000 livres sur celle qu'ils auraient à payer au roi.

Si étranges que puissent paraître aujourd'hui de pareilles propositions, elles n'étonnaient pas à cette époque, car c'était à coups

d'expédiens que marchaient les finances de l'ancienne monarchie. En présence de la résolution du gouverneur de prononcer la dissolution des états, ceux-ci estimèrent prudent de cesser une résistance inutile. Ils votèrent donc à peu près sans discussion le chiffre réclamé par les commissaires royaux avec les voies et moyens nécessaires pour y faire face; ils ajoutèrent même, sur l'invitation officieuse du maréchal, une somme de 100,000 livres au chiffre du don gratuit, sous la condition que les quatre conseillers au parlement seraient autorisés à rentrer à Rennes, étrange rançon dont l'offre fut acceptée sans nul embarras. Les mêmes procédés furent employés et réussirent plus complètement encore aux états tenus à Saint-Brieuc en 1659. M. de La Meilleraye vint déclarer à l'assemblée qu'il avait l'ordre formel de réclamer 2,200,000 livres pour le don gratuit. Celle-ci offrit 2 millions, et, la discussion continuant, le gouverneur prévint messieurs des états avec une sorte de bonhomie que, s'ils ne se décidaient pas à déférer immédiatement à la volonté du roi, il suspendrait l'assemblée dès le mardi suivant pour la convoquer à Nantes, où il espérait la trouver plus docile. Cette menace eut son effet, et le vote eut lieu dans les termes indiqués. Outre les allocations ordinaires, 200,000 livres furent votées pour la reine-mère; on y joignit d'abondantes gratifications au gouverneur, à son fils, au marquis de Coaslin, gendre du chancelier Séguier, aux secrétaires d'état et à leurs commis. Le prestige de l'autorité royale était déjà si grand que l'indépendance des états s'en trouvait visiblement entravée.

Au gouvernement personnel de Louis XIV s'arrête la vive impulsion imprimée par Richelieu à la liberté comme à la richesse de la Bretagne. Nous aurons à suivre durant un demi-siècle les conséquences du mouvement qui commençait, et qu'avait inauguré le jeune roi du vivant même de Mazarin, lorsqu'il entra au parlement menaçant d'un geste souverain le banc des enquêtes, condamné au silence jusqu'à la fin du règne. Le cardinal avait à peine fermé les yeux, que Louis XIV chercha l'occasion de constater par un acte éclatant son aptitude à gouverner par lui-même. Les dilapidations et les projets insensés de Fouquet la lui fournirent. La sagacité, la discrétion et la force, ces trois qualités de l'esprit politique, se révélèrent dans les moyens combinés pour frapper le surintendant au milieu d'une cour remplie de ses pensionnaires, et pour prévenir en Bretagne jusqu'à l'ombre d'une résistance.

Des lettres patentes du mois de juillet avaient convoqué les états à Nantes pour le 18 août 1661. Le prétexte d'ouvrir cette assemblée manquait donc au roi, mais il colora son voyage dans cette province reculée par des motifs dont Fouquet, dans son infatuation persistante, ne pénétra pas la futilité, malgré des avis nombreux et

concordans. La résolution de se rendre à Nantes pour y arrêter le surintendant laisse croire que le roi avait pris beaucoup plus au sérieux qu'elles ne le méritaient les extravagantes imaginations d'un parvenu rêvant le rôle d'un prince apanagé du xv^e siècle. Les forces dont Louis XIV se fit accompagner constatent qu'il voulait être en mesure de réprimer sur les lieux mêmes toutes les tentatives de résistance maritime ou militaire dont ce malheureux, blasé sur les plaisirs, s'était complu à écrire dans ses loisirs de Saint-Mandé le périlleux roman. Fouquet était issu d'une honorable famille nantaise, et son père, que nous avons rencontré aux états comme commissaire du roi, avait, par la confiance du cardinal de Richelieu, figuré, triste rapprochement, parmi les juges du comte de Chalais; mais Nicolas Fouquet, entré jeune dans le service des intendances, bientôt après procureur-général au parlement de Paris, avait fort peu de relations personnelles en Bretagne, et son nom n'y aurait pas fait remuer une paroisse, même dans la plénitude de sa puissance. Les grandes terres que Fouquet avait récemment achetées représentaient des revenus et non de l'influence. Ni Belle-Ile, ni Concarneau, malgré les grosses sommes dépensées pour les armer, n'auraient résisté à la sommation du plus mince officier de l'armée du roi, et tout ce que ce ministre pouvait attendre des amis de cour dont il escomptait si gratuitement l'assistance, c'était qu'en cas de malheur ils ne fussent pas les premiers à l'insulter.

En venant en Bretagne pour prévenir des résistances qui n'étaient pas à redouter, Louis XIV fit donc une chose inutile, et l'on se serait bien accommodé de ne pas payer les frais de ce royal voyage. Fidèle à la tradition qui voulait qu'une allocation extraordinaire fût votée chaque fois que le souverain honorait la province de sa présence, M. de La Meilleraye vint annoncer aux états rassemblés la très prochaine arrivée du roi, et demanda en termes pompeux que le don gratuit fut doublé et porté à 4 millions. Plus maîtres de leur joie que le gouverneur, les états répondirent par l'organe de l'évêque de Saint-Brieuc que sa majesté jugerait bientôt de la misère de la province, et qu'elle fixerait elle-même en connaissance de cause le chiffre auquel ses fidèles états s'empresseraient de souscrire, comptant sur sa justice comme sur sa bonté.

Les officiers de l'assemblée et les archivistes de la ville se mirent à dépouiller les procès-verbaux des précédentes entrées royales, et une armée de tapissiers était en voie de renouveler les merveilles qu'avait deux fois admirées Louis XIII, lorsque le 1^{er} septembre au matin le roi, se présentant avec peu de voitures à l'entrée de la ville, la traversa rapidement pour aller s'établir au château. Quelques instans après, il recevait le corps municipal précédé du

maire de Nantes, et le soir MM. des états, informés par M. Boucherat, l'un des commissaires de sa majesté, de l'ordre dans lequel elle les admettrait devant elle, se présentaient au château. « Étant entrés, ils ont trouvé sa majesté assise dans une chaise et se sont présentés messieurs de l'église à main droite, messieurs de la noblesse à main gauche et debout, découverts et derrière eux, messieurs du tiers un genou en terre. A côté du tiers et derrière la noblesse étaient les officiers des états. M^{sr} de Saint-Brieuc a harangué sa majesté, et lui a témoigné la joie générale de la province et ses justes ressentimens du bonheur de sa visite, auquel le roi a répliqué la satisfaction qu'il avait de voir ses sujets dans une prompte soumission à ses volontés, et assuré la compagnie qu'il s'en souviendrait aux occasions (1). »

La réponse habile de l'évêque de Saint-Brieuc au duc de La Meilleraye valut à la province une remise d'un million sur le don de bienvenue primitivement réclamé; déférer au roi le soin d'en fixer lui-même la quotité, c'était en effet le contraindre à la réduire. Aussi le procès-verbal porte-t-il sommairement, à la date du 2 septembre, que « M^{sr} de Saint-Brieuc annonce à l'assemblée l'intention où est sa majesté de se contenter de 3 millions. » Ce chiffre fut voté sans observation, et le 5 septembre M. de La Meilleraye entra dans l'assemblée pour la remercier de son empressement à déférer aux volontés royales. « M. le maréchal a dit que le roi était tout à fait obligé aux états de ce qu'ils lui avaient accordé 3 millions, qu'il destinait cette somme à ses bâtimens, et qu'en reconnaissance sa majesté en ferait faire marque sur lesdits bâtimens (2). »

La présence du roi en Bretagne pendant la tenue des états exerça pour l'avenir une action des plus funestes sur leur liberté. L'enthousiasme avec lequel l'assemblée avait accordé le don gratuit avant toute autre délibération constitua un précédent dont on ne tarda pas à abuser contre elle. Nous verrons le duc de Chaulnes réclamer bientôt comme un droit acquis ce vote préalable, et plus tard le maréchal de Montesquiou dissoudre les états pour avoir décidé qu'un débat sur le rapport des commissaires précéderait la fixation du don gratuit (3).

(1) Registres des états de Nantes, 1^{er} septembre 1661.

(2) Aucune allusion ne se rencontre dans les registres au grand événement accompli durant la tenue des états de 1661. On y trouve seulement indiquée à la date du 2 septembre la nomination d'une commission de six membres chargée de la part des états « d'aller saluer M. le surintendant, ainsi que MM. de Lyonne, Letellier et de Brienne. » On sait que Fouquet fut arrêté par d'Artagnan le 5 au matin, en sortant du conseil tenu chez le roi.

(3) « Autrefois, avant de délibérer sur le don gratuit, on examinait les infractions aux précédens contrats ou on portait les plaintes à MM. les commissaires du roi. On négociait longtems sur la somme à laquelle on porterait le don gratuit, mais l'usage

Les précédens établis sans réflexion sont l'écueil principal des assemblées délibérantes, et l'influence de celui-ci fut d'autant plus funeste que la représentation provinciale était alors sur une pente déclive qu'il lui fallut plus d'un demi-siècle pour remonter. Les hommages prodigués au monarque par la France victorieuse et par l'Europe éblouie avaient fasciné cette assemblée de gentilshommes dont les fils entraient alors en foule dans les armées du roi et dans sa marine renaissante. Le prestige du jeune souverain, illuminé par la gloire et célébré par le génie, ne fut pas moindre dans la province qu'à la cour, car l'idolâtrie est contagieuse surtout lorsqu'elle est sincère. Après avoir résisté avec une fermeté respectueuse à Henri IV et à Richelieu, les états ne résistèrent à Louis XIV que dans la mesure strictement requise pour ne pas rompre avec les traditions de la Bretagne. Rappeler au roi les droits de la province, lui révéler ses maux, y intéresser son cœur en s'en rapportant d'ailleurs à sa bonté, telle fut leur ligne de conduite sous un gouvernement aspirant à toutes les gloires, excepté à celle qui assure le bonheur public. Les tenues suivantes constatèrent l'abdication à peu près complète des trois ordres et leur résolution de n'élever désormais aucun conflit avec la royauté et de ne jamais invoquer leur propre droit contre le sien.

Colbert dirigea souverainement toutes les opérations des états en 1665 et en 1667, par l'intervention de son frère, que le contrôleur-général y fit nommer commissaire du roi. M. Boucherat remplit le même rôle à ceux de 1669, et le chiffre du don gratuit, qui varia de 2,200,000 à 2,600,000 livres, ne fut plus débattu que pour la forme. Aucun changement ne se révèle d'ailleurs dans les actes extérieurs de l'assemblée. La plus grande partie de son temps s'écoule dans l'accomplissement d'un cérémonial minutieux. C'est le même protocole, ce sont les mêmes formules et les mêmes harangues; il ne manque à tout cela que la vie, qui s'est retirée. La députation en cour va porter tous les ans à Versailles des cahiers textuellement copiés sur ceux que traçait la génération précédente; dans le contrat annuel passé entre les délégués de la couronne et ceux des états, toutes les libertés de la Bretagne sont encore énumérées avec une fermeté de langage fort étrangère à la langue habituelle du temps : on supplie périodiquement sa majesté de révoquer tous les édits contraires au droit qui appartient à la province de s'imposer et de s'administrer elle-même; mais, lorsqu'au lieu de déférer à ce vœu, il arrive au roi de décréter d'autres taxes plus accablantes, les états, au lieu d'user de leur droit constitutionnel de

est présentement de l'accorder après que MM les commissaires sont sortis. » Mémoires de M. Nointel, intendant de Bretagne, dans *l'État de la France* du comte de Boulainvilliers, t. IV.

repousser les inventions fiscales et d'en défendre l'application dans la province, ne connaissent plus qu'une méthode pour y échapper : c'est d'offrir au roi de racheter ses édits en lui payant le prix qu'il retirerait de l'application de ses décrets. Ils agirent ainsi en 1667 et 1669 pour l'édit sur la poudre et sur les savons, précurseurs des innombrables nouveautés qui les émurent bientôt, sans réveiller une énergie fort difficile à recouvrer lorsque l'usage en est perdu.

Le même procédé de rachat fut appliqué en 1673 aux états de Vitré, à l'occasion de l'érection d'une chambre royale du domaine et de l'édit relatif à la réforme des justices seigneuriales. Ce fut avec des cris d'enthousiasme que l'assemblée accueillit l'annonce que sa majesté, dans sa bonté, avait daigné consentir à recevoir directement par un vote des états une somme égale à celle qu'elle s'était montrée résolue à prendre sans leur avis. Placés en face d'exigences impitoyables et sous la main d'un pouvoir ne s'inquiétant plus ni des droits particuliers de la Bretagne ni de la misère des populations, les états n'aspirèrent désormais qu'à l'honneur de se saigner eux-mêmes soit par des subventions spéciales votées pour le retrait de certains édits déterminés, soit en élevant le don gratuit, soit en multipliant ces gratifications dont la surabondance inquiétait fort M^{me} de Sévigné, se demandant si les Bretons pourraient boire assez pour les payer. Nous touchons à l'époque dont la marquise est demeurée jusqu'ici l'unique historien. Ses rapports journaliers avec les membres d'une assemblée où la famille de Sévigné comptait habituellement des représentans dans les deux premiers ordres, l'intimité de ses relations avec M. et M^{me} de Chaulnes, donnent aux récits de la châtelaine des Rochers une autorité irrécusable, et cette autorité devient plus sérieuse encore lorsque de terribles calamités parviennent à éteindre sous les larmes de la femme attristée les fusées de son bel esprit.

Le duc de Mazarin avait remplacé en 1663 M. de La Meilleraye peu après son mariage avec Hortense Mancini, qui commença en Bretagne l'aventureuse carrière à laquelle semblaient prédestinées les nièces du cardinal. Au duc de Mazarin avait succédé le duc de Chaulnes, d'abord avec le titre de lieutenant-général, et bientôt après comme gouverneur de Bretagne à la mort d'Anne d'Autriche, qui laissa dans cette province des regrets attestés par tous les témoignages contemporains (1). Tout le monde connaît le duc de

(1) Parmi les plus curieux monumens de l'éloquence politique de cette époque, il faut placer l'oraison funèbre de la reine gouvernante de Bretagne, prononcée le 20 janvier 1666 dans la cathédrale de Nantes par l'abbé Blanchard, prieur d'Indre. « Plaise à Dieu, s'écrie l'orateur, que toutes les grâces de la cour pour la Bretagne ne se soient pas retirées dans le ciel avec notre princesse, dont les vertus semblaient croître comme le soleil en approchant de son couchant !... Nos batailles gagnées, nos villes conquises

Chaulnes, possédant « sous la corpulence, l'épaisseur, la physiologie d'un bœuf, l'esprit le plus délié, le plus souple, le plus adroit à prendre et à pousser ses avantages, joint à une grande capacité et à une continuelle expérience de toute sorte d'affaires. » Chacun aussi connaît M^{me} de Chaulnes, « pour la figure un soldat aux gardes, et même un peu Suisse, mais beaucoup de dignité, beaucoup d'amis, une politesse choisie, un sens et un désir d'obliger qui lui tenaient lieu d'esprit (1). » Tels sont les deux personnages placés au premier plan du tableau au fond duquel se montrent les états de Bretagne dans leur confusion pittoresque. La postérité connaît ceux-ci par la chronique quotidienne que M^{me} de Sévigné adresse en Provence à sa fille « pour sa peine d'être Bretonne. »

Les états ont leur part collective dans l'immortalité départie à M^{lles} de Kerborgne, de Kerlouche, de Kercado et de Crapado, sans oublier le gentilhomme râpé des environs de Landerneau que M^{me} de Sévigné prit si malencontreusement pour un domestique de M. de Chaulnes, et qui se trouva n'avoir pas moins d'esprit que la marquise. Il n'est pas de procès-verbal plus fidèle d'une tenue à l'époque de relâchement politique où nous sommes arrivés que celui de l'assemblée de Vitré. « On mange à deux tables dans le même lieu : M. de Chaulnes en tient une, madame l'autre. La bonne chère est excessive, on remporte les plats de rôtis tout entiers, et pour les pyramides de fruits il faut faire hausser les portes. Après le dîner, MM. de Locmaria et de Coëtlogon dansent avec deux Bretonnes des passe-pieds merveilleux, et à la suite de ce petit bal on voit entrer ceux qui arrivent en foule pour ouvrir les états. Le lendemain M. le premier président, MM. les procureurs et avocats-généraux du parlement, neuf évêques, cinquante Bas-Bretons dorés jusqu'aux yeux, cent communautés, c'est un jeu, une chère, une liberté jour et nuit qui attire tout le monde. Il n'y a pas une province rassemblée qui ait un aussi grand air que celle-ci.

« Les états ne sont pas longs, il n'y a qu'à demander ce que veut le roi; on ne dit pas un mot, voilà qui est fait. Pour le gouverneur, il y trouve je ne sais pas comment plus de 40,000 écus qui lui reviennent, une infinité de présens et des pensions..... Quinze ou vingt grandes tables, un jeu continu, des bals éternels, des comédies trois fois la semaine, une grande braverie, voilà les états. J'oublie trois ou quatre cents pipes de vin qu'on y boit; mais,

étaient dues aux prières et aux dévotions de la reine plutôt qu'aux batteries de nos canons.... Si les vœux et les soupirs du patriarche ont attiré le Messie, la naissance du roi et de Monsieur sont des fruits précieux que les oraisons de leur vertueuse mère ont produits à la France. La grâce qui les animait a tiré la nature de sa stérilité. »

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. I^{er} et IV.

si je ne comptais pas ce petit article, les autres ne l'oublient pas, c'est le premier. »

Ce tableau laisse toutefois dans l'ombre des côtés fort importants. Si la soumission des états à la volonté royale était alors à peu près complète, cette soumission était due à des moyens ignorés de M^{me} de Sévigné, mais aujourd'hui constatés par la correspondance officielle des agens du pouvoir. Ces moyens étaient de ceux dont la puissance est grande dans tous les temps; cependant l'efficacité n'en était pas telle que l'honneur breton n'y résistât énergiquement, et que l'indépendance assoupie de la province ne pût laisser présenter un réveil. Dans les lettres adressées au contrôleur-général soit par les commissaires du roi, soit par le gouverneur et le lieutenant-général, on suit jour par jour la trace des pratiques exercées sur les membres de l'assemblée. Indépendamment des faveurs personnelles que le gouverneur est en mesure de répandre sur messieurs des états, faveurs qui lui assujettissent presque complètement les membres de l'église et du tiers, un fonds secret de 60,000 livres est destiné à récompenser les membres de la noblesse qui « y servent le mieux le roi (1). » Les menaces sont encore plus prodiguées que les rémunérations. M. le duc de Mazarin, dont la courte administration laissa pourtant dans la province de bons souvenirs, déclare aux députés rassemblés chez lui « qu'il saura qui sont ceux qui engagent la province à manquer en quelque chose à ce qu'elle doit au roi, et que sa majesté les pourra traiter selon leur mérite (2). » M. le duc de Chaulnes a recours à des procédés plus décisifs. Lorsqu'aux états de Vitré il voit que la fermentation augmente à l'occasion des édits, il s'enquiert du nom des membres qui l'entretiennent, et il les chasse. « Les états ont eu hier beaucoup d'emportement de se voir refuser des offres qu'ils croyaient pouvoir plaire à sa majesté. Je fais dessein de chasser demain de l'assemblée deux gentilshommes qui ont aujourd'hui parlé avec le plus de chaleur, n'étant pas à croire, monsieur, par tout ce que nous voyons ici, que l'on puisse par autre voie que par des exemples redoublés d'autorité régler des esprits d'autant plus opiniâtres qu'ils croient ne le pas être, en offrant tout ce qu'il plaira au roi pour se racheter des exécutions quelquefois très rudes, il est vrai, des édits. Nous n'omettons rien ici de tout ce qui peut assurer l'autorité du roi (3). » Le lendemain en effet, M. le gouverneur mande

(1) Colbert à son frère, maître des requêtes et commissaire aux états de Bretagne, 3 et 10 août 1663. — *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. I^{er}, p. 469 et suiv.

(2) Colbert, maître des requêtes, au contrôleur-général. Vitré, 19 août 1665.

(3) Le duc de Chaulnes à Colbert, 10 décembre 1673.

chez lui les deux Bretons indiscrets, leur ordonne de se retirer de l'assemblée et les fait à l'instant monter dans son carrosse avec un officier suivi de six de ses gardes. « Cette action a été soutenue de toute l'autorité que le roi m'a commise, et la journée d'hier se passa en trois députations pour le retour de ces gentilshommes (1). Nous nous servîmes de ces députations pour faire craindre aux états que, s'ils ne délibéraient promptement sur le don du roi et sans aucune condition, nous nous en désisterions, pour ce que la gloire du roi souffrirait trop de mendier un don *plus glorieux à faire qu'utile à recevoir*. Et après nous être expliqués sur l'obéissance aveugle que l'on devait avoir à toutes les volontés de sa majesté, les états nous ont député ce matin pour la supplier de vouloir accepter les 2,600,000 livres que nous avons eu ordre de demander. Nous recevrons seulement demain les mémoires que les états nous enverront contre les édits, *et vous jugerez de ce qu'ils souffrent par les offres qu'ils feront pour en être soulagés* (2). »

Ces deux lignes résument la situation tout entière : plus les états souffrent, plus ils sont disposés à payer. C'est d'ailleurs une justice à rendre à l'esprit droit et naturellement modéré du duc de Chaulnes, que personne ne connaissait mieux ce que les réclamations de la Bretagne présentaient de légitime, et n'aurait plus sincèrement désiré concourir à soulager les souffrances publiques. Sa correspondance contient sur ce point-là les indications les moins équivoques; mais, serviteur soumis d'un pouvoir enivré, le gouverneur ose à peine hasarder un conseil, de crainte qu'on n'y entrevoie un reproche, et lorsqu'éclatent les malheurs qu'il aurait voulu prévenir, quand l'incendie dévore la Bretagne, il l'éteint sans pitié dans le sang, cachant à la royauté, pour ne pas troubler sa quiétude, les périls qu'il court lui-même et les barbares extrémités auxquelles ces périls le conduisent.

De 1667 à 1675, la Bretagne souffrit de grands maux et se trouva sous le coup des plus douloureuses anxiétés. Tous ces maux provenaient de la même source : les besoins d'un pouvoir sans limites et, il faut bien ajouter, sans entrailles. Entre ces fléaux, les uns

(1) Voici ce que contient sur ce point le registre des états : « L'assemblée ayant été avertie que M. le duc de Chaulnes a fait éloigner ce matin MM. de Saint-Aubin, Freslon et Duclos, a député six de chaque ordre pour lui demander leur rappel, à quoi il a répondu qu'il ne pouvait et qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres de sa majesté. Les mêmes députés ont été renvoyés vers lui à la même fin, et sur ce qu'ils ont rapporté que leur voyage avait été inutile, MM. les présidens des ordres ont été priés de se joindre auxdits députés, et sur ce qu'on a su que M^{me} la princesse de Tarente avait eu la bonté de s'entremettre auprès de M. le duc de Chaulnes pour cette affaire, on lui a envoyé rendre grâce par douze députés. »

(2) Le duc de Chaulnes à Colbert, 13 décembre 1673.

frappaient ou menaçaient la population : c'étaient une vingtaine d'édits imposant les denrées et les objets de consommation usuelle, depuis le tabac jusqu'à la vaisselle d'étain; les autres, inspirés par le même esprit fiscal, atteignaient plus directement les gentilshommes. Afin de procurer au roi des ressources financières fort restreintes, on menaçait ceux-ci dans leur état politique, dans la sécurité de leurs héritages et dans la jouissance de leurs prérogatives les plus importantes. L'anxiété universelle de la noblesse provenait de trois tentatives s'opérant simultanément contre son existence et sa fortune : la recherche des faux nobles qui faisait trembler les véritables, tant les frais des preuves à faire étaient accablans; la constitution à Rennes d'une chambre royale du domaine contre les revendications de laquelle on ne pouvait se garantir qu'à force d'argent; enfin un projet de réforme judiciaire qui menaçait l'existence de la plupart des juridictions seigneuriales, et dont la seule annonce avait, d'après un écrivain breton, provoqué l'ouverture de plus de deux mille procès (1). Personne n'était plus contristé de pareilles mesures que le duc de Chaulnes, obligé de réclamer beaucoup d'argent d'une noblesse en proie à des inquiétudes si naturelles. Aussi durant ces états dont M^{me} de Sévigné n'apercevait que la belle ordonnance, le gouverneur de Bretagne écrivait-il chaque soir à la cour des lettres qui, en constatant sa haute sagacité, viennent se résumer dans cette conclusion, qu'au fond la justice envers une province malheureuse serait un bon calcul, puisqu'elle ne rapporterait pas moins que l'iniquité.

« Depuis le temps de mon arrivée ici, que j'ai employé à pénétrer la vérité, je trouve, monsieur, plus de consternation et d'aliénation dans tous les esprits que je ne pouvais imaginer. Deux points principaux me paraissent être la cause de ce changement. L'un est la poursuite rigoureuse qui se fait des juridictions usurpées, et l'autre ce qui est inséré dans l'arrêt du conseil du 17 septembre 1672 contre les états, qui, par une clause générale, sont exclus de la communication des arrêts qui détruiraient même leurs privilèges.

« Je puis vous assurer que la recherche des juridictions, dans la forme qu'elle se fait, déconcerte ici tout le monde, et nécessite à de grandes dépenses dont le roi ne profite pas. Quant à la chambre du domaine, on peut dire avec vérité que pour 200,000 livres peut-être qu'il pourra revenir au roi de cet édit, il en coûtera plus de 1 million aux particuliers; mais ce qui me confirme davantage la peine que leur fait cette recherche, c'est qu'il paraît toute sorte

(1) M. A. du Chatellier, *la Représentation provinciale en Bretagne, Revue des provinces de l'Ouest*, 1856.

de dispositions de donner au roi plus qu'il ne lui en peut revenir, et qu'en portant leurs plaintes ils font voir un désir commun de subvenir par d'autres voies aux besoins pressans, et de faire tous les efforts possibles pour satisfaire sa majesté.

« Pour ce qui est de l'article compris dans l'arrêt du 17 septembre 1672, ils y envisagent l'anéantissement de leurs privilèges, si on leur ôte, après la parole qui leur fut donnée, toute connaissance des édits qui pourraient les toucher. Il sera très difficile de les raser sur ce point. Comme de tous les édits et déclarations que le roi envoie dans ses provinces, il y en a qui sont pour ôter purement et simplement les abus, et d'autres pour en tirer des secours d'argent, je puis vous assurer que vous tireriez bien plus d'avantages de recevoir des offres que nous pourrions rendre assez fortes pour que vous les trouvassiez raisonnables, que d'attendre l'effet incertain de poursuites qui consumeront la province en des frais immenses sans que sa majesté en profite de la moitié de ce qu'elle peut avoir sans embarras. Je suis encore obligé de vous dire que j'ai parlé aujourd'hui à plusieurs gentilshommes dont je me sers pour gouverner les autres : ils m'ont tous témoigné le même désir de servir sa majesté, mais ne pouvoir plus s'assurer d'avoir le même crédit que par le passé, et m'ont même averti que le plus doux avis pourrait aller à envoyer au roi des députés, si nous n'avons pouvoir de donner quelque adoucissement aux maux qu'ils souffrent. Vous croirez bien, monsieur, que j'en détournerai l'effet par toute sorte de voies (1). »

M. de Chaulnes reproduit fréquemment ces observations avec le sens d'un homme politique tempéré par la souplesse d'un courtisan, sans se préoccuper d'ailleurs des populations, qui ne s'agitent pas encore. Il revient sur l'irritation croissante de la noblesse, profondément dévouée au roi, mais très alarmée pour sa fortune. Il expose en détail les conséquences des édits qui la touchent, il insiste enfin sur ce qu'il y a de blessant pour elle à se voir, durant son séjour à Vitré, contrainte de se défendre à Rennes contre les arrêts de la chambre royale du domaine, au mépris d'un privilège constamment reconnu aux membres de cette assemblée, celui de ne pouvoir être cités en justice durant les dix-huit jours qui précèdent et qui suivent les tenues d'états. M. de Lavardin, lieutenant-général du roi dans la province, fait arriver de son côté des avis non moins pressans en faisant valoir (2), comme le duc de Chaulnes, l'avantage d'obtenir par un vote spontané une somme ronde, au

(1) Le duc de Chaulnes au contrôleur-général, 3 décembre 1673.

(2) Le marquis de Lavardin à Colbert, 26 novembre, 6, 9, 13 décembre 1673.

moins égale à celle qu'aurait rapportée en plusieurs années l'application des édits. Quoi qu'il en soit, le roi résolut de déférer au vœu des états en dissolvant la chambre du domaine et en suspendant les poursuites commencées dans la province pour usurpation de justices seigneuriales. Un courrier en apporta la nouvelle au duc de Chaulnes le 26 décembre 1673 au moment où les esprits étaient partagés à Vitré entre la consternation et la colère. Rarement une péripétie plus soudaine bouleversa à ce point une assemblée délibérante, et jamais un malentendu ne provoqua pareille explosion de joie populaire. M^{me} de Sévigné nous a montré messieurs des états, dans l'ivresse du bonheur, offrant alors au roi en témoignage de leur reconnaissance 5,200,000 livres, « petite somme par laquelle on peut juger de la grâce qu'on leur a faite en leur ôtant les édits (1). » La spirituelle marquise était donc sur ce point-là peuple comme tout le monde, et croyait bonnement, elle aussi, à la révocation des édits. Comment s'étonner dès lors que la province tout entière s'y laissât prendre? L'heureuse nouvelle courut de bouche en bouche, partout accueillie par les acclamations publiques. Dans les feux de joie autour desquels il dansait en criant *vive le roi*, le peuple breton voyait flamber pêle-mêle les édits du tabac, du papier timbré, de la marque d'étain, des affirmations, des nouveaux acquêts, des fruits de mâle foi, des îles, îlots, bacs, péages, et mille autres inventions qui depuis trois ans grondaient dans l'air comme une menace; mais en ceci il s'était trompé, et la déception fut d'autant plus amère que la reconnaissance avait été plus profonde. Le gouvernement n'avait abandonné aucun de ses principes ni aucune de ses espérances. Sans contester que le consentement des états fût nécessaire pour modifier le chiffre de tous

(1) Lettre du 1^{er} janvier 1674. Tous les détails donnés par M^{me} de Sévigné sur l'allégresse de la province sont strictement exacts. On peut s'en assurer par une lettre de M. de Lavardin à Colbert à la date du 27 décembre 1673. « Loué soit mille et mille fois le nom du seigneur qui a fait tant de bien à son peuple, et qui vient de tirer cette province d'une horrible consternation pour la jeter dans une joie excessive. On ne peut être un Français affectionné à son maître sans avoir les larmes à l'œil sur ce qui s'est passé aujourd'hui ici. Cette assemblée paraissait inquiète et abattue, et l'on n'y voyait de tous côtés que tristesse et langueur, lorsque M. de Chaulnes et les autres commissaires ayant pris leur place une heure après le retour du courrier, il leur a déclaré les bontés dont sa majesté voulait bien honorer la Bretagne, touchant la suppression de la chambre et la *révocation des édits*. A l'instant, toute l'assemblée a interrompu M. de Chaulnes par tant de cris de joie et d'acclamations de *vive le roi*, que jamais on n'a marqué tant de zèle et de reconnaissance. Ces cris n'ont été entrecoupés qu'à peine pour prononcer, en redoublant de bénédiction, la somme de 2,600,000 livres, outre pareille somme, du don gratuit fait ci-devant au sortir de l'assemblée. Le peuple a couru de toutes parts, a redoublé les mêmes acclamations et crié de plus belle : « *Vive le roi, la Bretagne est sauvée, point de chambre!* On n'a jamais rien vu de pareil. »

les anciens impôts, Colbert avait imaginé une théorie en vertu de laquelle le roi pouvait de sa pleine autorité édicter pour la généralité du royaume des taxes *sur des objets nouveaux*, lorsque ces taxes seraient déterminées par la considération du bien public dont le prince demeurerait l'appréciateur suprême. Telle était la doctrine que ce ministre entendait faire prévaloir en Bretagne, en Languedoc, en Provence, en Bourgogne, en Artois, partout enfin où il existait encore des assemblées provinciales (1). C'était au fond substituer partout la monarchie absolue à la monarchie contrôlée, révolution qu'entendait consommer Louis XIV en vertu du droit royal dont il était le représentant convaincu. Lorsque MM. de Chaulnes et de Lavardin annoncèrent aux états le retrait des édits, ils étaient probablement de bonne foi; mais ils ne tardèrent point à comprendre qu'ils avaient donné à la concession royale une portée qu'elle n'avait en aucune façon. Calmer l'irritation des gentilshommes afin d'en obtenir beaucoup d'argent, telle avait été l'unique pensée du gouvernement, et ses concessions n'allaient pas au-delà de ce qui, dans les mesures alors débattues, touchait spécialement la noblesse. Ce fut pour celle-ci un vrai malheur. Cette situation particulière la rendit suspecte aux populations rurales, avec lesquelles elle avait toujours marché dans un parfait accord. Quoique très opposée aux mesures dont l'application allait soulever la province, l'aristocratie bretonne, par la situation que lui avait imposée le pouvoir royal, parut être à peu près désintéressée dans le grand conflit bientôt après provoqué par ces actes. De là le caractère démocratique du mouvement qui était à la veille d'éclater, caractère qu'exagérèrent à dessein dans leur correspondance tous les agens officiels, comme on va le voir dans la suite de ce récit, afin de faire retomber sur la noblesse la responsabilité qui pesait d'un poids si lourd sur le gouvernement lui-même.

L. DE CARNÉ.

(1) Les états de Normandie avaient cessé de s'assembler depuis 1666. A partir de l'ordonnance rendue par Louis XIII en 1628, ceux du Dauphiné purent être également considérés comme anéantis.

LES TRANSFORMATIONS

DE LA

MARINE DE GUERRE

En même temps que la vapeur et l'électricité ont bouleversé les traditions des sociétés anciennes et les conditions mêmes de l'existence privée des citoyens, une révolution considérable s'est opérée dans l'art de la guerre. Certes cette révolution est loin d'avoir l'importance de celle produite dans l'ordre social par la vapeur et l'électricité, car la paix doit toujours être l'état normal d'un peuple et la guerre l'état d'exception; mais l'invention des nouveaux engins n'en est pas moins une des plus étonnantes, sinon des plus belles du siècle, et les progrès réalisés de ce côté seront aussi pour nous un titre de gloire. C'est surtout dans l'art naval et au point de vue des combats maritimes que le changement, l'innovation, ont été considérables; encore quelques années, et nos vaisseaux ne ressembleront guère plus à ceux du premier empire que ceux-ci ne ressemblaient aux galères des anciens. Quelques connaissances que nos lecteurs aient déjà sur cette question, il n'est pas inutile, avant d'insister sur le présent et de chercher à prévoir l'avenir, de remonter rapidement avec eux dans le passé pour saisir d'une vue générale les transformations successives des flottes.

I.

A la fin du siècle dernier, le baron Sané, qu'on a surnommé à juste titre le Vauban de la marine, avait donné le dernier mot de l'art de construire les vaisseaux. Travailleur infatigable, il avait

étudié en même temps les plans de ses devanciers et les rapports des hommes de mer; il s'était approprié ce que les uns et les autres pouvaient offrir de vues précieuses ou d'utiles renseignemens pour arriver à faire des bâtimens doués de toutes et des plus diverses qualités de ceux qui les avaient précédés. Parmi ses créations, on remarqua surtout la *Ville-de-Paris* et l'*Océan*, qui étaient les plus beaux et les meilleurs voiliers des navires de guerre de l'Europe. Les successeurs de Sané n'ont fait qu'imiter ses travaux et copier ses plans; aujourd'hui même on entend souvent invoquer les règles et les principes de cet illustre ingénieur. La force, la vitesse et l'élégance étaient réunies au plus haut degré dans ses vaisseaux de 80 et de 120, qui passent pour les chefs-d'œuvre de l'ancienne marine; mais ces rois des mers devaient être détrônés. En présence du bâtiment à vapeur, le navire à voiles ne devenait plus qu'un instrument de guerre imparfait.

L'application de la vapeur à la navigation, en faisant tomber le prestige des anciens types de Sané, renouvelait presque entièrement les principes de la construction des vaisseaux, et renversait d'un seul coup tout ce que l'architecture navale avait autrefois de plus séduisant. Les anciennes mâtures, orgueil des marins, semblaient devoir disparaître; les lignes de batteries, qui décoraient si bien les flancs de nos bâtimens, devaient être brisées et tronquées pour faire place aux roues et aux tambours des navires à vapeur. Aussi ce n'est pas sans des regrets sincères que le marin quittait les vieux compagnons de ses longues traversées sur l'océan pour monter ce nouveau venu qui lui promettait de le conduire plus rapidement au port, et, en cas de guerre, de porter à l'ennemi des coups plus sûrs et plus décisifs. Les premiers navires à vapeur furent des navires à roues: c'était l'enfance de l'art, car dans un combat les roues, exposées aux coups de l'ennemi, devaient être démontées dès le premier choc; l'hélice n'eut qu'à paraître pour les supplanter. Caché sous l'eau, à l'arrière du navire, à une profondeur de 60 centimètres au moins, le nouveau moteur était tout entier à l'abri des projectiles, avantage de premier ordre pour un navire de guerre. L'apparition de l'hélice a marqué la première phase du mouvement de transformation des marines militaires, et quoique ce n'ait été que le prélude d'une métamorphose plus complète, cette période gardera une place dans les souvenirs de la marine contemporaine par les travaux gigantesques qui furent entrepris à cette époque dans les arsenaux maritimes. Au retour de leurs navigations lointaines, vaisseaux et frégates furent saisis, traînés sur les chantiers, sciés en deux, allongés tantôt par les extrémités, tantôt par le milieu, refaits et relancés, après avoir reçu cette force de la vapeur qui de-

vait bientôt se substituer à la toute-puissance du canon dans les combats sur l'océan.

En même temps qu'on utilisait ainsi l'ancien matériel des flottes, de nouveaux vaisseaux à grande vitesse furent mis en construction, et ils donnèrent des résultats bien supérieurs à ceux que l'on pouvait obtenir de la transformation de la marine à voiles. A un demi-siècle d'intervalle, la France put croire pendant quelques années que, comme au temps de Sané, elle avait su la première produire le véritable type du nouveau navire de combat. Le vaisseau le *Napoléon*, construit par M. Dupuy de Lôme, joignait aux qualités des anciens navires la puissance que donne la vapeur. Sa mâture le mettait à même d'entreprendre les traversées les plus lointaines, les croisières les plus longues et les plus difficiles ; un front d'artillerie semblable à ceux de nos anciens vaisseaux le rendait d'autant plus redoutable que son agilité d'évolutions était plus grande. Avec ce nouveau type du vaisseau de ligne, l'architecture navale parut avoir recouvré son antique splendeur. Le vaisseau mixte en effet ramena les belles proportions des anciennes mâtures, et le remplacement des roues par un propulseur sous-marin rendit aux flancs des navires l'élégance des contours.

Triomphe éphémère ! au moment où la vapeur introduisait de si considérables changemens dans les armées navales, l'artillerie, qui avait joué jusqu'alors le principal rôle dans les combats sur mer, réalisait d'immenses progrès : les obusiers de gros calibre prenaient place dans l'armement des flottes, et menaçaient de brûler et de détruire en quelques coups ces vaisseaux qui faisaient notre orgueil. — Quel abri pouvaient offrir ces murailles de bois contre les énormes projectiles incendiaires lancés par les nouveaux canons ? Dès le commencement de la lutte, elles seraient devenues la proie des flammes, et les combats sur mer, avec les nouveaux engins, ne paraissaient plus devoir être pour nos équipages qu'une stérile condamnation à mort. C'est pour renverser cette supériorité manifeste de l'attaque sur la défense qu'apparurent à cette époque les premiers navires à murailles bardées de fer. Construites sous l'inspiration de l'empereur, les batteries flottantes réalisèrent dans la Baltique et la Mer-Noire tout ce qu'on en avait espéré, et le succès fut tel qu'il fallut bientôt admettre la nécessité du blindage pour tous les navires de combat. C'est ainsi que l'apparition des cuirasses vint bouleverser les idées des ingénieurs plus encore que ne l'avait fait la vapeur ; le problème de la construction des vaisseaux, résolu deux fois victorieusement par la France depuis le commencement du siècle, se posait à nouveau, et il présentait cette fois des difficultés inconnues.

En 1860, la France possédait une marine à vapeur importante : un grand nombre de vaisseaux semblables au *Napoléon* ou de types peu différens étaient déjà entrés dans notre flotte ou allaient être lancés; un nombre proportionnel de frégates à grande vitesse portait noblement notre pavillon aux quatre coins du globe. L'invention des nouveaux projectiles creux et des cuirasses anéantisait toute la puissance de cet immense matériel; nous avions dépensé millions sur millions pour notre flotte, et tout était remis à l'étude, tout se retrouvait encore à créer comme marine militaire. Hâtons-nous cependant de le dire, si ces vaisseaux à vapeur en bois ne peuvent plus être considérés aujourd'hui comme des navires de combat, ils n'en sont pas moins une grande ressource pour les opérations de notre armée de terre. Les marins du siècle dernier, dans leurs fables du gaillard d'avant, parlaient souvent de cet immense navire qu'ils appelaient *le grand voltigeur hollandais*. Cet enfant de leur imagination burlesque portait une nation entière dans ses flancs; il fallait plusieurs années pour parcourir et visiter le dédale inextricable de ses ponts, de ses entre-ponts, de ses cales et de ses batteries; il marchait à volonté contre les vents et la tempête, il portait l'enfer dans ses flancs, et Satan lui-même commandait aux esprits infernaux qui dirigeaient le navire. Nos vaisseaux à vapeur en bois sont aujourd'hui une sorte de réalisation de cette chimère. Lorsque, sortant pour la première fois de l'intérieur de la France, nos soldats se trouvent transportés au nombre de trois mille sur nos vaisseaux à trois ponts, chacun d'eux, perdu au milieu de la multitude qui l'entourne, confondant l'avant et l'arrière, la droite et la gauche du bâtiment, doit éprouver quelque chose d'analogue aux impressions des mousses qui écoutaient les contes de nos vieux matelots. Le hasard le conduit dans les fonds du navire : il y voit sous ses pieds une machine mue par une puissance mystérieuse, des hommes demi-nus, noircis par la fumée et travaillant au milieu des flammes; l'air est embrasé, le sol tremble. Après mille tours et détours, il réussit à gagner le pont; mais il ne voit plus la terre, et il reste ébahi devant les horreurs de la tempête, impuissante à triompher du vaisseau qui le conduit. Arrivé au port où il doit débarquer nos troupes, ce vaisseau vomit un soldat par chacun de ces sabords qui laissaient autrefois passer la gueule d'un canon, et s'il lui est interdit aujourd'hui de prendre une part glorieuse au combat, il aura souvent encore quelque droit à revendiquer une part de la victoire. La nombreuse flotte de transports à vapeur que possède la France constitue un complément indispensable de notre puissante armée par la prodigieuse mobilité qu'elle peut lui communiquer en temps de guerre.

Trop heureux de pouvoir ainsi utiliser nos anciens vaisseaux, nous n'avons pas cherché, comme les Anglais, à leur faire porter des cuirasses dont le poids écrasant leur aurait fait perdre toutes leurs qualités nautiques sans réussir à les mettre en harmonie avec les nouveaux besoins. Nous avons attaqué directement les nouvelles difficultés de la construction navale, et, grâce à l'habile ingénieur qui avait su créer le *Napoléon*, nous avons été les premiers à les surmonter d'une manière satisfaisante. Construite d'après les calculs et les plans de M. Dupuy de Lôme, la frégate la *Gloire* a été le premier cuirassé de haut bord qui ait flotté sur l'océan (novembre 1859). Quelque temps après, l'Angleterre a produit le *Warrior*; mais nos rivaux d'outre-Manche n'ont pas eu notre habileté, et le premier cuirassé anglais s'est montré bien inférieur à la *Gloire*.

On pouvait alors croire avec quelque apparence de raison que les navires allaient devenir invulnérables. Les servans des pièces et le capitaine lui-même ne devaient-ils pas, à l'abri du blindage, défier les projectiles de l'ennemi? Cette supériorité de la défense sur l'attaque ne fut pas de longue durée, ou tout au moins s'atténua singulièrement avec le temps. La nécessité des cuirasses était à peine admise en principe, qu'une lutte d'audace et d'imagination ne tardait pas à s'établir partout entre les ingénieurs d'une part, les artilleurs et les marins de l'autre; à mesure que les premiers forgeaient des cuirasses de plus en plus épaisses, les seconds inventaient des engins destructeurs de plus en plus terribles.

Les premières plaques de blindage, celles qui furent appliquées en France et en Angleterre aux batteries flottantes construites à l'époque de la guerre de Crimée, ne tardèrent pas à se trouver impuissantes contre la force de pénétration des nouveaux projectiles de l'artillerie rayée et contre l'augmentation des calibres de l'artillerie à âme lisse; mais les progrès de l'industrie métallurgique permirent bien vite d'accroître la force de résistance. Les épaisseurs des plaques de blindage ont été successivement portées à 0^m,11, 0^m,12 et 0^m,15 centimètres; le *Marengo* et l'*Océan*, qui sont maintenant sur nos chantiers, porteront à la flottaison des plaques de 20 centimètres, et l'industrie peut aujourd'hui fournir facilement des plaques de 22 et de 24 centimètres; on dit même que l'Angleterre en fabrique de 30 centimètres d'épaisseur. Il est au moins douteux qu'elle réussisse jamais à les utiliser sur ses vaisseaux, car une pareille augmentation dans le poids des cuirasses conduirait fatalement à augmenter outre mesure les dimensions des navires destinés à les porter.

Les premiers canons employés contre les cuirasses par les Américains, pendant leur guerre de la sécession, avaient 41 pouces de

diamètre intérieur (0^m,28 centimètres); les États-Unis ont porté successivement les calibres jusqu'à 15 pouces (0^m,38 centimètres), et nous avons vu plusieurs fois quel était l'effet foudroyant de ces dernières pièces. Dans le combat de l'amiral Farragut à Mobile contre l'amiral Buchanan, monté sur le *Tennessee*, un projectile de 15 pouces du poids de 240 livres, tiré presque à bout portant avec 30 kilos de poudre, dit-on, traversa la cuirasse du *ram* confédéré, qui était épaisse de 0^m,15 centimètres et appuyée sur un matelas de bois de plus de 0^m,60 centimètres. La masse de bois et de fer que ce boulet fit voler à l'intérieur du navire fut telle, que ce seul coup de canon força le *Tennessee* à se rendre, alors qu'il résistait depuis longtemps déjà et avec avantage aux courageux efforts des quatre navires que l'amiral Farragut avait détachés contre lui, et qu'il dirigeait en personne.

La France arme ses cuirassés avec des canons rayés de 0^m,24 centimètres de diamètre qui lancent des projectiles de 144 kilos. La puissance de ces pièces est encore supérieure à celle des canons de 15 pouces (0^m,38 centimètres), car nos boulets, ayant un diamètre bien moindre que celui des boulets américains avec un poids supérieur, conservent beaucoup plus longtemps la vitesse initiale, et ont par suite une pénétration supérieure à une distance plus considérable. Nos projectiles de 24 traversent presque à coup sûr, à 1,000 ou 1,200 mètres de distance, une muraille revêtue de plaques de 0^m,15 centimètres, et aux distances inférieures ils peuvent détruire rapidement les plus fortes murailles flottantes construites jusqu'à ce jour. En revanche, ils sont presque sans effet sur les plaques de 0^m,22 centimètres. Tous les marins qui ont visité l'exposition universelle ont dû remarquer en effet cette magnifique plaque de 0^m,22 centimètres qui était exposée dans un des bâtiments du bord de l'eau, et sur laquelle on avait tiré à 20 mètres de distance quatre boulets de 24. Les quatre projectiles étaient restés fichés dans le fer, la plaque était crevassée; mais l'un d'eux avait été brisé par le choc, et aucun n'avait pu réussir à paraître en saillie sur le dos de la plaque. Le canon de 15 pouces n'a pas été le dernier mot des Américains; malgré les succès du canon rayé en Europe, ils sont restés fidèles à la vieille artillerie à âme lisse, et, plus soucieux d'obtenir la force de choc que la puissance de pénétration, ils ont continué à augmenter progressivement leurs calibres. On dit même que la marine des États-Unis a mis à l'étude un canon lisse dont l'âme aura 0^m,50 centimètres de diamètre. Réussiront-ils à le faire entrer dans l'armement de leur flotte, ou le réserveront-ils pour la défense des ports et des côtes? C'est à ce service spécial que nous destinons les canons à âme lisse de

0^m,42 centimètres que nous venons de faire fondre à Ruelle et qui ont figuré à l'exposition.

Les Anglais tiennent trop à leur suprématie maritime pour être en retard sur une question d'artillerie; ils prétendent même en ce moment avoir trouvé un projectile particulier, l'obus en fonte trempée du major Palliser, qui a la propriété de traverser les cuirasses les plus épaisses des bâtimens aujourd'hui à flot, et d'éclater dans le matelas sur lequel elles sont appuyées. Cet obus est muni d'une tête mobile et ogivale qui, très forte contre une pression venant de l'extérieur, c'est-à-dire contre le choc d'une paroi cuirassée, peut céder au contraire à la pression intérieure de la charge d'éclatement. Celle-ci concourt donc avec la vitesse et la masse de l'obus à augmenter la force de pénétration. On conçoit que l'explosion de ce projectile dans la muraille même du bâtiment puisse y produire des désordres terribles, des voies d'eau même, et fasse nécessairement tomber toutes les plaques voisines du point frappé. Depuis longtemps, l'artillerie française est à la recherche de ce problème, et s'il n'est pas vrai qu'il soit déjà résolu en Angleterre, il est permis de supposer que le génie inventif du siècle n'en laissera pas beaucoup attendre la solution.

L'homme semble plus puissant pour détruire que pour conserver, et les engins destructeurs seront sans doute toujours supérieurs aux moyens de préservation. Les torpilles nous en offrent un exemple. Ce sont surtout les confédérés américains qui ont fait usage de cette nouvelle machine de guerre; ils en ont habilement parsemé les passes et les rivières par lesquelles les fédéraux devaient venir les attaquer, et ils ont réussi à détruire de cette façon dix navires de guerre ennemis et un grand nombre de transports à vapeur. Presque toujours l'effet de destruction a été immédiat, et les navires atteints par l'explosion ont coulé en quelques minutes, entraînant le plus souvent avec eux la totalité des équipages qui les montaient. Jusqu'ici, on n'a pas trouvé le moyen de mettre les bâtimens à l'abri de ces explosions sous-marines : en entrant dans les ports ennemis, les navires de guerre seront toujours exposés à disparaître sous les flots au moment où l'on s'y attendra le moins. Malgré les essais des Américains pour donner le mouvement aux torpilles, pour les lancer contre l'ennemi et les diriger avec précision, ils n'ont généralement obtenu de résultats que des torpilles fixes semées à l'embouchure des fleuves; les bateaux en forme de cigare qui devaient les porter au large pour détruire les croiseurs fédéraux n'ont réussi qu'une seule fois contre une corvette qui s'est laissé surprendre la nuit et au mouillage. Vraisemblablement les torpilles volantes ne seront pas inventées de sitôt, et, si on ne parvient pas à éviter sur les

bas-fonds le danger de ces engins explosifs, dans le combat naval du moins, et quand les escadres se disputeront l'empire de la haute mer, on restera longtemps encore sans préoccupation de ce côté.

Mais le canon, quelque puissance qu'il ait acquise, a déjà cessé d'être l'*ultima ratio* des batailles sur mer. La vapeur, qui, au point de vue spécialement maritime, a produit une évolution si considérable dans l'art des constructions navales, devait encore renverser à son profit la vieille suprématie du canon dans les combats sur mer et ressusciter le *rostrum* des Romains et des Carthaginois. Les galères des anciens, qui recevaient exclusivement la vitesse de la force des rames, étaient toutes armées à l'avant d'un éperon d'acier ou d'airain destiné à percer le flanc des navires ennemis et à les couler. Les dimensions croissantes des galères, qui ne permirent plus de leur donner une vitesse suffisante par la seule force des rames, l'usage des voiles, qui subordonna les navires aux vents et à la mer, firent disparaître peu à peu ce mode de combat. Aujourd'hui que la vapeur nous a rendus maîtres des élémens et que nos vaisseaux peuvent marcher à notre gré dans toutes les directions comme les galères des anciens, mais avec une rapidité et une précision bien supérieures, les éperons doivent forcément retrouver toute leur puissance. Dès l'année 1840, le vice-amiral Labrousse, alors lieutenant de vaisseau, avait prévu cette nouvelle conséquence de la marine à vapeur, et, dans un travail fort important qui fut remis au ministre de la marine, il proposait un plan pour la construction d'un vaisseau à vapeur à éperon. En 1844, des expériences fort concluantes furent faites à ce sujet au port de Lorient; mais ce n'est que vingt ans plus tard que les idées de M. Labrousse devaient entrer dans le domaine public. Aujourd'hui il paraît admis en principe que nos futurs vaisseaux cuirassés doivent tous être armés d'un éperon. L'abordage à l'éperon sera désormais pour les marins le plus puissant moyen d'attaque. Cette opinion ne rencontre plus de contradicteurs, et c'est là le point saillant des tendances maritimes de notre époque.

Ce nouveau mode de combat a fait sa première apparition dans la guerre d'Amérique, lorsque le *Merrimac* des confédérés créa de si grands embarras à l'armée des États-Unis devant Fort-Monroë. Le 8 mars 1862, le *Merrimac*, se dirigeant à l'entrée de James-River vers les deux frégates à voiles de la marine fédérale le *Cumberland* et le *Congress*, dont les boulets ricochent sur sa cuirasse, vient avec une vitesse de quatre à cinq nœuds seulement plonger son éperon dans le flanc du *Cumberland*. Après ce choc, qui fut très doux et qu'on ressentit à peine à bord du *Merrimac*, la frégate

fédérale, frappée à mort, coula majestueusement, ensevelissant avec elle deux cents hommes d'équipage qui jusqu'au dernier instant servaient encore leur impuissante artillerie. Au combat de Mobile, l'amiral Farragut essaie la même manœuvre : il lance à toute vapeur contre le redoutable *ram* le *Tennessee* sa propre corvette et successivement ceux de ses autres navires dont il a fait armer l'avant d'un taille-mer en fer. Le *Tennessee* supporta ces assauts sans avarie extérieure; Farragut allait tenter une charge combinée de tous ses vaisseaux pour écraser le *ram* entre des masses de 1,500 à 2,000 tonneaux se ruant sur lui, lorsque le chef confédéré se rendit. En toute circonstance, dans les engagements qui ont eu lieu sur mer, les Américains ont essayé le choc par l'avant, et, s'ils n'en ont pas toujours obtenu un véritable succès, c'est que leurs navires n'avaient pas été construits à cette fin. Depuis, la bataille navale de Lissa nous a prouvé d'une manière péremptoire que l'abordage par l'avant sera toujours la tendance d'un combat entre navires à vapeur : pendant le fort de l'action, les cuirassés autrichiens tournaient en tout sens autour de leurs ennemis, et les rapports italiens établissent que plusieurs de leurs bâtimens, le *Palestro* entre autres, ont été abordés jusqu'à trois et quatre fois. Un seul a pu l'être normalement et par le travers, et l'expérience du *Ferdinand-Max* sur les flancs du *Re-d'Italia* ne permet plus de mettre en doute qu'en abordant un navire dans ces conditions on est presque certain de le couler en ne s'exposant soi-même qu'à des avaries sans importance.

Au temps de l'ancienne marine à voiles, le canon était tout-puissant et les combats se résumaient le plus souvent dans un engagement d'artillerie. Lorsque deux escadres ennemies étaient en présence, le principe dominant de leurs manœuvres était toujours de chercher à réunir le plus grand nombre possible de canons sur un même point; l'art du chef consistait à conduire ses vaisseaux de façon à couper la ligne ennemie, à placer une partie de ses adversaires entre deux feux et à les écraser par la masse de ses projectiles avant que les autres eussent le temps de venir prendre part à la lutte. C'était la grande tactique de Nelson aux combats d'Aboukir et de Trafalgar. Une fois le combat engagé, chaque navire devait rester au poste qui lui était assigné, manœuvrant seulement de manière à présenter toujours son travers à l'ennemi qu'il était chargé de combattre : la puissance d'un vaisseau étant assez exactement représentée par le nombre de canons de ses batteries, il importait en effet de donner à cette artillerie toute son efficacité et d'éviter les coups d'enfilade, qui étaient les plus dangereux. Le combat, quand il était poussé à outrance, ne cessait que lorsqu'on

avait réussi à cribler l'adversaire de coups, à démonter presque toutes ses pièces, ou à le mettre hors d'état de se servir de sa mâture pour se mouvoir. Encore arrivait-il assez souvent qu'un navire continuait à se défendre tant qu'il lui restait une pièce en état, et que le seul moyen de lui faire amener pavillon était de s'en emparer à l'abordage.

Avec les nouvelles escadres de béliers à vapeur, les règles du combat seront très différentes : en admettant même que l'artillerie devienne capable de produire sur les nouvelles murailles cuirassées un effet semblable à celui des anciens projectiles contre les vieux vaisseaux, elle ne pourra plus être comme jadis l'élément principal de la lutte. Lorsqu'on aura démonté toutes les pièces de son adversaire et qu'on lui aura tué la presque totalité de son équipage, on ne s'en sera pas pour cela rendu maître. On ne réussira pas à le couler par la puissance des projectiles, et en admettant qu'on parvienne à le frapper quelquefois à la flottaison, ce qui sera toujours fort difficile, on ne parviendra tout au plus qu'à retarder un peu sa marche, car il aura sans doute des cloisons étanches et des pompes assez puissantes pour étaler sa voie d'eau. On ne pourra profiter de la démoralisation et de la faiblesse de son équipage pour l'enlever d'assaut. En effet, s'il n'est pas assez imprévoyant pour rester sans vitesse, sa masse et la puissance de sa machine seront toujours suffisantes pour rompre toutes les amarres qu'un adversaire mal avisé voudrait jeter à son bord afin de le prendre à l'abordage. Placée au-dessous de la flottaison, sa machine sera généralement encore en parfait état, et le navire, criblé de coups, restera maître de sa manœuvre; grâce à son éperon, il pourra donc encore espérer la victoire, s'il réussit à perforer le flanc de son adversaire.

Justement préoccupés de la nouvelle manière de combattre, quelques officiers proposent bien de placer à bord de nos navires des mortiers monstres pouvant tirer dans toutes les directions; l'effet, suivant eux, en serait des plus redoutables pour un ennemi qui, en essayant de donner de l'éperon, se placerait forcément à une très courte distance. Ces mortiers auraient une inclinaison fixe, et ne seraient assujettis qu'à la condition de pouvoir lancer leurs projectiles à toutes les distances inférieures à 200 mètres, au moyen de charges variables. Dans un rayon aussi étroit, le tir pourrait être à peu près certain, la bombe arriverait presque sans vitesse sur le pont de l'ennemi et souvent pénétrerait dans l'intérieur du navire, car, lors même qu'on en viendrait à blinder les ponts, on sera toujours forcé d'y conserver de très larges ouvertures pour laisser entrer l'air indispensable à l'alimentation des feux. Qu'on juge alors de

l'effet désastreux de ces bombes, dont la puissance explosive et incendiaire serait combinée de façon à produire les plus terribles dégâts : le navire demeurerait probablement paralysé par les avaries occasionnées dans sa machine ou dans ses chaudières. Ces mortiers constitueraient dans l'avenir une arme bien plus redoutable que le canon, la seule peut-être qu'on pourrait opposer avec quelque efficacité à un ennemi qui voudrait profiter de ses qualités supérieures comme marche ou comme facultés giratoires pour couler son adversaire par le choc (1).

Il n'en est pas moins certain que l'artillerie ne peut plus être qu'un auxiliaire des nouveaux béliers à vapeur : dans tout combat poussé à outrance, le choc du bélier sera le dernier mot de l'affaire. L'artillerie ne remplira pas même la première phase du combat; il serait déraisonnable d'engager la lutte par une canonnade à distance. Les nouveaux canons en effet traversent les murailles cuirassées à 1,000 et 1,200 mètres, mais seulement quand les projectiles arrivent normalement. Or dans un combat ce sera le cas très exceptionnel. Les boulets seront donc souvent inoffensifs; ils n'auront aucune chance de paralyser le gouvernail ou la machine de l'adversaire, et s'ils lui tuent quelques hommes ou lui démontent quelques pièces, ils ne lui en laisseront pas moins toute sa valeur pour l'attaque à l'éperon. Le résultat le plus certain d'une pareille canonnade serait de perdre une partie notable de ses projectiles sans causer à l'ennemi des dommages sérieux. Aujourd'hui plus que jamais, avec une artillerie puissante, mais peu nombreuse, il faut éviter d'autant plus de gaspiller ses projectiles que le nombre de ceux qu'il est possible d'embarquer est plus restreint. Enfin, pour qu'un engagement d'artillerie puisse précéder la charge à l'éperon, il faudra que les deux navires en présence veuillent bien s'y prêter. Si l'un d'eux commence par courir sus à l'ennemi pour essayer de l'aborder par le choc, celui-ci sera contraint de subordonner le feu de ses pièces à sa manœuvre, et dès lors il épiera, lui aussi, l'occasion de couler son adversaire avec la même arme : la joute à l'éperon sera commencée. Un chef d'escadre qui voudrait commencer le combat par une canonnade à distance s'exposerait d'ailleurs à un bien grand danger. Il serait obligé en effet de ranger ses vaisseaux en ligne de file pour donner à son artillerie toute sa liberté d'action, et il se trouverait ainsi dans une situation peu favorable pour recevoir la première charge de l'ennemi. Le désordre

(1) Ces nouveaux mortiers n'existent pas encore, mais on dit que le général Treuille de Beaulieu en possède le secret, et que cet officier, qui a contribué pour une si large part aux récents progrès de l'artillerie, n'attend plus que le moment opportun pour produire ce nouvel engin.

qui en résulterait dans son escadre serait peut-être très long à réparer; le combat de Lissa en a fourni la preuve.

II.

Après avoir parlé des nouveaux instrumens que notre siècle a fournis à la guerre navale, il est opportun d'examiner comment ils tendent à se coordonner entre eux à bord des bâtimens. Avant l'apparition de la vapeur et des nouvelles inventions, le programme des conditions nautiques et militaires, l'importance relative de tous les élémens constitutifs du navire de combat, étaient nettement définis. L'expérience et la pratique de longues années avaient tracé, pour la construction des vaisseaux, des règles invariables, qu'observaient avec un succès à peu près égal toutes les puissances maritimes. Depuis que l'ancien programme a dû s'harmoniser avec les nouvelles exigences, c'est dans les voies les plus différentes que les diverses nations ont cherché la pressante solution du problème nouveau; partout l'absence de vues bien arrêtées sur une question qui était encore mal assise, le besoin d'innover et la crainte d'innover trop tôt se sont fait sentir en même temps, et c'est pour cela que nous avons vu paraître dans l'espace de quelques années les types les plus variés de bâtimens. Il est cependant d'une haute importance de fixer les principes qui doivent servir de règles à la construction des navires de combat, si l'on veut arriver à créer une flotte qui ait une valeur réelle, car la première condition que doit remplir une force navale, c'est de ne compter dans ses rangs que des navires homogènes. Tant qu'on n'aura pas déterminé d'une façon invariable le programme des nouvelles constructions, aussi bien au point de vue maritime proprement dit qu'au point de vue spécialement militaire, on ne pourra créer que des navires différens de type et de construction, qui n'auront pas entre eux l'élément de cohésion indispensable à des vaisseaux destinés à marcher de conserve.

Les produits les plus bizarres des constructions maritimes se rencontrent dans la marine américaine. Au commencement de la guerre de sécession, les États-Unis ne possédaient qu'un nombre fort restreint de navires de guerre, qui étaient disséminés sur toutes les mers du globe. Les cuirasses venaient de faire leur apparition. Obligés de satisfaire dans le plus bref délai aux exigences de la lutte, ils s'attachèrent surtout à construire des bâtimens propres à opérer dans les baies et les grands fleuves qui sont répandus en si grand nombre sur la côte d'Amérique. Il leur fallait des navires de très faible tirant d'eau; ils firent tout pour les rendre invulné-

rables, et ils en concentrèrent la puissance dans un très petit nombre de canons du plus gros calibre. C'est de cet ordre d'idées que sont sortis les *monitors*, qui se sont trouvés parfaitement appropriés au rôle pour lequel ils avaient été construits. Tout le monde sait que ces navires, uniquement destinés à l'attaque et à la défense des côtes et non à la navigation de la haute mer, ont un pont blindé excessivement ras sur l'eau, au-dessus duquel s'élève une tourelle, blindée aussi et quelquefois casematée, qui contient deux pièces du plus gros calibre. Ces deux canons sont établis parallèlement dans la tourelle, qui est percée de deux petits sabords oblongs; une petite machine à vapeur donne à l'ensemble de la tour et des deux pièces un mouvement de rotation au moyen duquel les *monitors* peuvent lancer leurs projectiles dans toutes les directions, satisfaisant ainsi à la condition nouvelle imposée à l'artillerie de pouvoir couvrir tout l'horizon de ses feux.

Les États-Unis ont été si satisfaits des services que leurs *monitors* ont rendus dans la guerre d'Amérique qu'ils semblent aujourd'hui vouloir en faire le type de leurs navires de combat. Ils construisent de nouveaux *monitors* sur une grande échelle, et ils cherchent à les perfectionner afin d'en faire des bâtimens qui possèdent toutes les qualités nécessaires pour entreprendre de longues navigations et pour faire face aux exigences diverses des croisières maritimes. Le *Miantonomoah* et le *Monadnock*, construits à peu près sur des plans identiques, sont les premiers navires qui ont été destinés à réaliser ce programme; on sait l'étonnement et les appréciations contradictoires que l'apparition de ces vaisseaux a suscités chez les différens peuples maritimes de l'Europe. Le pont de ces *monitors*, construit avec une solidité exceptionnelle, n'est élevé que de 0^m,60 centimètres environ au-dessus de la ligne de flottaison. Les ouvertures, aussi peu nombreuses que possible, qui y sont réservées pour la circulation des hommes, sont entourées d'hiloires assez hautes, et peuvent se condamner à volonté au moyen de panneaux mobiles d'une grande épaisseur; deux tourelles tournantes s'élèvent à une hauteur de 3 mètres environ au-dessus du pont et sont réunies par une large passerelle. En dehors des circonstances où il fait calme plat, lorsque le *Miantonomoah* est à la mer, son pont, sans cesse sous l'eau devient inhabitable, et les panneaux sont sévèrement condamnés; les hommes de quart se tiennent sur la passerelle qui réunit les deux tours, et dès que la mer est un peu forte ils voient les lames venir déferler sous leurs pieds et se briser contre la tour de l'avant. Quelquefois, même quand la mer est très grosse, la passerelle peut être atteinte par la crête des lames. Tout étant hermétiquement fermé, dès que le *Miantonomoah* prend la mer, un

système de ventilation à vapeur fonctionne constamment et refoule par de nombreux tuyaux qui débouchent à l'intérieur du navire la quantité d'air indispensable à l'aération. La vitesse maximum de ce grand *monitor* ne dépasse pas 9 nœuds; d'après le témoignage de ses propres officiers, elle diminue rapidement dès que la mer est un peu forte, et le navire cesse de gouverner facilement.

Cependant les rapports que publient les Américains sur la traversée du *Monadnock* de Philadelphie à San-Francisco et celle du *Miantonomoah* de Saint-Jean-de-Terre-Neuve en Irlande font presque supposer qu'ils ont réussi à en faire de véritables navires de mer; mais il ne faut pas se laisser prendre à l'enthousiasme exagéré des Américains pour leurs œuvres : ne sont-ils pas allés jusqu'à se vanter de pouvoir, avec le *Monadnock*, détruire toutes les marines cuirassées de la vieille Europe et retourner en Amérique sans la plus légère avarie!... Tout en parlant des coups de vent que le *Monadnock* a essuyés, et pendant lesquels il s'élevait, dit-on, si bien à la lame, les rapports officiels reconnaissent eux-mêmes que ce navire n'a pas rencontré de gros temps. Le voyage du *Miantonomoah* s'est effectué au mois de juin, c'est-à-dire à l'époque de l'année où les mauvais temps sont les plus rares dans le nord de l'Atlantique; ces traversées ne peuvent donc pas être très concluantes au point de vue de la « navigabilité » de ces bâtimens. Ils ont cependant une qualité incontestable; les rapports établissent qu'ils n'ont eu que de 5 à 7 degrés de roulis dans les circonstances où les *steamers* qui les ont convoyés roulaient de 18 à 25 degrés de chaque bord. Aussi nous avons pu entendre le capitaine du *Miantonomoah* affirmer avec l'exagération habituelle de ses compatriotes que son bâtiment était le type qui devrait servir de modèle pour la construction des paquebots, parce que nulle part ailleurs les passagers ne seraient moins exposés au mal de mer. Cette qualité des *monitors* américains de n'avoir que des roulis insignifiants est sans doute une conséquence du mode de construction; mais elle ne tient pas uniquement au peu de hauteur des œuvres mortes, c'est-à-dire des parties qui sortent de l'eau. Les rapports publiés par les Anglais sur la croisière de leur escadre de la Manche en octobre 1866 nous apprennent en effet que le *Wivern* était le plus grand rouleur des dix bâtimens qui composaient cette escadre. Le *Wivern* est cependant un navire de l'espèce de *monitors* à pont très ras sur l'eau; mais ses roulis sont tels que la tourelle risque d'être envahie, et l'intérieur balayé par la mer en cas de mauvais temps un peu forcé; aussi les amiraux anglais n'hésitent-ils pas à déclarer ce bâtiment complètement impropre au service des croisières.

Quels que soient les perfectionnemens qu'on apporte aux *moni-*

tors, ils ne seront jamais des navires capables de tenir la haute mer avec une parfaite sécurité. Pour qu'un navire puisse résister sans danger aux gros orages de l'Océan, il faut en effet que par sa construction même il possède les qualités nécessaires pour s'élever sur la lame comme le fait une bouée, indépendamment de tout effort produit par la machine ou par la voilure. Cette condition ne pourra jamais s'obtenir quand on s'écartera outre mesure du rapport que la vieille pratique a prescrit de conserver, d'une part, entre le relief des œuvres mortes et le volume de la partie immergée d'un bâtiment, de l'autre entre la surface de flottaison et le déplacement du navire. C'est pour cela que les grands *monitors* américains, dont le pont n'est pas élevé de plus de 0^m,60 cent. au-dessus de la ligne de flottaison, ne seront jamais que des garde-côtes uniquement destinés à agir dans un rayon assez restreint et sur des eaux tranquilles. D'ailleurs les équipages de ces bâtimens ne pourraient résister aux fatigues des croisières à cause de l'insalubrité des entre-ponts. Malgré un système de ventilation des plus parfaits, le *Monadnock* a été obligé pendant sa traversée d'évacuer un assez grand nombre de malades sur le vapeur qui le convoyait. Les Américains poursuivent donc une chimère; en cherchant à construire des bâtimens de mer parfaitement invulnérables, ils se heurtent aux impossibilités de la pratique. Rouler aussi peu que le *Miantonomah* vaut sans doute beaucoup mieux que de rouler autant que le *Wirern* des Anglais, mais ce n'en est pas moins un défaut. Lorsqu'un bâtiment est exposé à la furie des lames, il faut qu'il leur résiste et qu'il leur cède dans une sage mesure : il faut qu'il leur résiste pour n'avoir pas à supporter une trop grande fatigue causée par des roulis exagérés, qui ont en outre le grave inconvénient de paralyser ou de compromettre son artillerie; il faut qu'il leur cède pour que la mer ne s'élève pas trop le long de ses flancs, comme elle le fait sur les rochers, si souvent couverts à une grande hauteur par suite de la résistance et de l'inertie qu'ils opposent aux vagues. C'est à ce prix qu'un navire est vraiment capable de tenir la haute mer; mais, pour devenir aujourd'hui et dans la plus récente acception du mot un navire de combat, il a encore d'autres conditions à remplir.

Il serait certainement très hasardeux de chercher à décrire avec précision les différentes phases des futures luttes sur l'océan, car en pareille matière les enseignemens de l'expérience sont seuls concluans; toutefois, en l'absence d'indications de ce genre, il serait imprudent de ne pas essayer de nous rendre compte par avance du mode de combat de l'avenir, car les questions de construction, d'armement et d'aménagement de nos vaisseaux y sont intimement

liées. Si l'éperon doit être l'arme la plus usitée et la plus décisive, il importe que les navires de guerre soient avant tout appropriés à ce nouvel engin. Les diverses manœuvres d'un combat de bâtiment à bâtiment paraissent plus faciles à prévoir que celles d'une véritable bataille navale; l'avantage restera le plus souvent à celui des deux navires qui aura une vitesse supérieure : il se dirigera droit sur son adversaire, il gouvernera pour se ranger dans ses eaux à petite distance et le serrer de près; la supériorité de sa marche lui facilitera cette manœuvre, et dès qu'il aura pris position à l'arrière de l'ennemi, il sera sûr de pouvoir l'attaquer avec son éperon dans une des deux hanches; si la supériorité de sa vitesse n'est pas suffisante pour lui permettre d'enfoncer par le choc les œuvres vives de son adversaire, il pourra au moins lui démonter le gouvernail ou engager son éperon dans l'hélice, le priver ainsi de l'une ou l'autre de ses facultés essentielles. Le bâtiment qui aura une marche moins rapide se trouvera par cela même frappé d'une grande infériorité pour la lutte; la seule ressource pour lui sera de payer d'audace. Si au début de l'action il court sus à l'ennemi, si, après l'avoir dépassé, il tourne rapidement sur lui-même pour lui présenter toujours son avant, s'il manœuvre en un mot pour l'empêcher de prendre position dans ses eaux à petite distance, peut-être pourra-t-il réussir à le prendre en défaut; mais, s'il se laisse tourner par l'ennemi, il sera obligé de fuir, sans autre moyen de défense que son artillerie et les torpilles qu'il pourra mettre à la traîne dans son sillage. Quelles que soient ses qualités giratoires, il ne pourra pas dérober son arrière à l'éperon qui le menace, car, si par une manœuvre rapide et hardie il essaie de tromper son adversaire en venant brusquement sur un bord ou sur l'autre, il sera certain d'exposer son travers à un choc encore plus dangereux que le premier. Les expériences faites par l'*Héroïne* et les batteries flottantes dans la baie de Quiberon ont levé toute incertitude à ce sujet.

Quelquefois les deux bâtimens en présence auront des vitesses égales ou tout au moins assez peu différentes, et c'est surtout dans cette circonstance que la lutte présentera un vif intérêt, car l'issue dépendra presque uniquement du sang-froid, de l'habileté et du coup d'œil du capitaine. Chacun des deux navires tournera autour de son adversaire, épiant le moment opportun pour le primer de manœuvre et l'aborder par le travers : ce combat sera en quelque sorte comparable aux brillans tournois de nos chevaliers du moyen âge, et l'avantage restera toujours au navire qui sera le plus *manœuvrant* et le *mieux manœuvré*, comme le fameux duel du *Merrimac* et du premier *monitor* fédéral semble le faire pressentir. « Le

Merrimac, voulant profiter de sa grande masse, chercha à couler son adversaire en l'abordant violemment par le travers; le *Monitor*, très court, très agile, très prompt à la manœuvre, s'attachait au bâtiment confédéré, tournait autour de lui, échappait à ses coups avec une rapidité que la longueur excessive du *Merrimac* ne lui permettait pas d'égaliser... » Nul doute qu'avec cette supériorité de manœuvre le *Monitor* n'eût réussi à couler son adversaire, s'il avait possédé une masse suffisante, et s'il avait été armé comme lui d'un éperon sous-marin. Après une vitesse supérieure, les qualités les plus essentielles que devra rechercher un capitaine pour son navire seront les qualités giratoires : rien ne saurait les suppléer. Les deux bâtimens engagés manœuvrant toujours de manière à présenter l'avant à l'ennemi, les deux navires s'*élongeront* le plus souvent bord à bord quand il voudront se choquer, se dépasseront et reviendront à la charge jusqu'à ce que l'un d'eux réussisse à prendre l'autre en défaut.

La question du combat se complique en proportion du nombre de bâtimens engagés. Beaucoup d'officiers pensent que l'art du commandant en chef consistera seulement à saisir une occasion favorable pour engager le combat; ils paraissent convaincus qu'à partir du début de l'action il lui sera impossible de coordonner les mouvemens de ses vaisseaux : la mêlée s'établira par la force des choses, et les navires tourneront en tout sens les uns autour des autres, manœuvrant sans cesse pour éviter les éperons de l'ennemi et pour saisir l'occasion où ils pourront surprendre le flanc d'un adversaire pour le perforer; tout bâtiment sera à son poste quand il se trouvera au plus fort de la mêlée. La force d'une escadre résiderait alors plutôt dans l'habileté de chacun de ses capitaines que dans celle de son amiral, comme dans un combat à l'arme blanche la valeur d'une troupe réside bien plus dans l'intrépidité des soldats que dans les qualités du chef. La *furia francese*, si vantée dans l'histoire de nos guerres de terre et de mer, nous a valu plus d'un triomphe, et pareille théorie plaît infiniment à notre caractère national; mais prenons bien garde de nous laisser entraîner par notre fougue naturelle. Il a toujours été reconnu et il sera toujours vrai que la force d'une armée réside bien plus dans sa discipline, son unité d'action et le génie de son chef que dans les qualités individuelles des élémens qui la composent. De même la force d'une escadre résidera toujours surtout dans l'unité d'action et la cohésion de ses vaisseaux. Un amiral ne doit abandonner le soin de la victoire à l'intrépidité de ses capitaines et aux hasards de la mêlée qu'alors qu'il se sent inférieur à sa tâche, ou qu'il a déjà usé en pure perte tous les moyens d'action que le commandement a réunis dans sa main.

Il est encore un principe qui domine de haut les combinaisons savantes des théoriciens, et qui survivra toujours, en dépit des modifications que l'art de la guerre subira dans ses détails par le fait des nouvelles inventions. Lorsqu'une armée entre en campagne, le but principal du commandant en chef doit être de combiner toutes ses manœuvres et les mouvemens des différens corps, de manière à forcer l'ennemi d'accepter le combat au jour et au lieu qu'il aura choisis, et à diriger d'avance sur ce point des forces supérieures. C'était le grand secret de Napoléon. De même dans une rencontre d'escadre à escadre l'art du chef consistait autrefois à réunir le plus grand nombre possible de canons sur un même point du champ de bataille pour écraser successivement les vaisseaux ennemis par la supériorité du nombre; de même encore aujourd'hui, avec les nouvelles escadres de béliers à vapeur, le principe dominant des manœuvres sera de réunir à un moment voulu plusieurs éperons contre un seul. Il est évident qu'il sera toujours très difficile à un navire d'éviter le choc lorsqu'il aura affaire à deux adversaires qui arriveront presque en même temps sur lui avec des directions différentes. Au temps des anciennes escadres à voiles, il était presque impossible à un vaisseau isolé de traverser une ligne ennemie sans s'exposer à être serré de près par deux adversaires qui auraient pu l'arrêter dans sa marche, et, en l'accosant bord à bord, l'enlever presque à coup sûr à l'abordage; la direction du vent venait en outre s'opposer bien souvent à cette manœuvre. Aujourd'hui, grâce à la puissance de leurs machines, nos bâtimens, lancés à toute vitesse, ne peuvent plus être enlevés d'assaut. Bien loin de songer à leur barrer le passage, les navires ennemis qu'ils rencontreront sur leur route seront forcés de leur céder la place et de se ranger pour se préserver du choc de l'éperon. Il sera donc très facile à un bâtiment isolé de franchir une ligne de vaisseaux ennemis, quand elle ne sera pas soutenue par d'autres vaisseaux placés en arrière, et une escadre formée en bon ordre pourra presque sans danger traverser même plusieurs lignes, si elle a ses bâtimens groupés de manière que le flanc de chacun d'eux soit défendu par l'éperon de son *matelot de combat* (1). L'art du chef consistera donc à diviser ses vaisseaux en deux ou trois groupes, et à les faire évoluer séparément jusqu'à ce qu'il trouve l'occasion de les précipiter à la fois sur l'ennemi. Celui-ci ne saura plus alors quelle route prendre pour éviter le choc qui lui sera présenté en même temps par l'avant et par le travers. Les vaisseaux

(1) Ce terme sert à désigner l'un ou l'autre de deux vaisseaux chargés de se défendre réciproquement dans une bataille.

traverseront les lignes ennemies dans un sens pour les traverser peu après dans un autre. Au milieu de toutes ces manœuvres, l'artillerie restera subordonnée à l'éperon, et son rôle le plus important sera d'attaquer l'ennemi à sa flottaison, à son gouvernail, et quelquefois même dans sa machine, lorsque, ce qui arrivera souvent, les bâtimens *s'élongeront* bord à bord après un choc trop oblique pour que l'éperon ait pu produire son effet.

La conséquence la plus importante des idées générales que nous venons d'exposer, c'est qu'en toutes circonstances la force principale des navires de combat résidera désormais dans la puissance et les bonnes qualités de leurs machines et dans leurs propriétés manœuvrières. La position la plus critique où puisse se trouver un bâtiment sera en effet d'être exposé au choc de deux adversaires qui arriveront presque en même temps sur lui avec des directions perpendiculaires; pour éviter le choc, il présentera son avant à celui des deux ennemis qu'il rencontrera le premier, et, dès qu'il l'aura dépassé, il évoluera pour échapper par une manœuvre semblable au choc du second; il ne pourra y réussir que si cette évolution peut se faire avec une très grande rapidité, même au détriment d'une partie de sa vitesse du moment. C'est cette considération qui a conduit à donner deux hélices indépendantes aux garde-côtes construits en France pour jouer sur nos rades le rôle de béliers proprement dits. Les propriétés manœuvrières de ces bâtimens sont telles, qu'un officier des plus entreprenans, mais aussi des plus expérimentés et des plus instruits de notre marine, disait un jour qu'il se ferait fort, avec le *Taureau*, d'accepter un duel contre le *Solferino*. Ce serait presque la lutte du lion et du moucheron.

Il ne faut pas conclure de là que nos garde-côtes, genre *Taureau*, soient le type qu'il convient d'adopter pour nos navires de combat; comme les *monitors* américains, dont ils ne diffèrent essentiellement que par la grande carapace en tôle qui les couvre, et qui fournit à leurs équipages un logement très salubre, ces garde-côtes n'ont été construits que pour opérer sur nos rades ou du moins sur des eaux relativement tranquilles; l'expérience a prouvé qu'ils ne sont nullement des bâtimens de mer. Ne serait-il pas utile toutefois de remplacer dans notre flotte nos immenses frégates cuirassées par des bâtimens plus petits, munis de deux hélices indépendantes et pourvus de facultés giratoires hors ligne? On constituerait ainsi facilement une force offensive puissante et maniable. Lorsqu'un bâtiment de masse aussi considérable que le *Solferino* abordera par son travers un navire de plus faible échantillon, comme le *Taureau* ou la corvette cuirassée la *Thétis* par exemple, non-seulement il sera certain de le couler, mais il est même à croire

qu'il le culbutera, et qu'il le fera disparaître presque instantanément sous sa quille en lui passant sur le corps (1). Au combat de Lissa, le *Re-d'Italia* s'inclina violemment sous le choc du *Ferdinand-Max*; malgré une vitesse de 10 à 11 nœuds, la frégate autrichienne fut brusquement arrêtée, mais en se retirant elle laissa béante dans le flanc de son adversaire une blessure de 15 mètres carrés environ : les deux navires avaient des masses à peu de chose près comparables (2). Le *Taureau*, enfonçant son éperon dans le flanc du *Solferino*, y produirait des dégâts moins foudroyans, mais tout aussi désastreux. Il est probable que la blessure du *Solferino* serait assez profonde pour qu'il fût impossible d'y porter remède. Finalement le résultat serait le même.

Si un navire de dimensions relativement petites peut couler le plus gros adversaire, c'est à d'autres points de vue un outil de combat beaucoup plus commode que les gros bâtimens. Il est plus maniable et plus manœuvrant, il présente aux projectiles de l'ennemi un but plus difficile à atteindre; il est moins exposé au grand danger des feux courbes, et il permettrait à nos ingénieurs de résoudre plus facilement le problème des deux hélices indépendantes, sans lesquelles des navires destinés à jouer le rôle de béliers ne pourront jamais acquérir les qualités giratoires qui, après une vitesse supérieure, constitueront désormais leur force principale. Le prix de revient des bâtimens diminuant rapidement avec les dimensions, il nous serait possible d'en construire un plus grand nombre, ce qui n'est pas sans importance pour une nation comme la nôtre, qui ne peut pas consacrer à sa flotte des sommes aussi considérables que l'Angleterre; aujourd'hui plus que jamais, la force d'une escadre se mesurera bien plus d'après le nombre de ses bâtimens ou de ses éperons que par celui de ses hommes ou de ses bouches à feu. Cette réduction du prix de revient nous permettrait d'engager un plus grand nombre de navires au jour du combat, en sorte que, si l'un d'eux était coulé dans le courant de l'action par la faute de son capitaine ou par les efforts de plusieurs navires ennemis réunis contre un seul, la perte aurait une importance bien moindre sur l'issue de la bataille. Le bâtiment à deux hélices aura la faculté de pouvoir encore se diriger, s'il vient à perdre son gouvernail, et si une de ses machines est désemparée par les projectiles de l'ennemi ou par un accident quelconque, il pourra encore avec l'autre prendre une part honorable à la lutte, ou sortir de la mêlée, s'il n'est plus en état de la soutenir.

(1) Le *Solferino* déplace 6,800 tonneaux environ, la *Thétis* 3,400 tonneaux, le *Taureau* 2,600 tonneaux.

(2) Voyez, dans la *Revue* du 15 novembre 1866, le récit du combat de *Lissa*.

Construire des béliers de dimensions bien inférieures à celles de nos bâtimens actuels serait un *desideratum* assez difficile à réaliser dans la pratique, car, en leur donnant une masse tout juste suffisante pour assurer en toute circonstance le rôle de leur éperon, on ne pourrait peut-être pas satisfaire aux exigences bien nombreuses et bien diverses qui leur sont imposées d'ailleurs. Répondre dans de justes proportions à ces divers besoins en les harmonisant avec le nouveau mode de combat et en réalisant sur l'ensemble de notables économies de poids, tel est le but que doit poursuivre le talent des constructeurs pour réduire le plus possible les dimensions de nos bâtimens, et pour mettre en pratique l'important avantage des deux hélices indépendantes. L'artillerie ayant cessé d'être le principal instrument des combats, c'est surtout sur le matériel des bouches à feu, et par suite sur le personnel destiné à les servir, qu'il sera possible de réaliser quelques économies véritables.

Les premiers bâtimens cuirassés que nous avons construits étaient comme nos anciens vaisseaux percés de sabords dans toute leur longueur, et la vieille artillerie qu'ils portaient en batterie couverte était partout à l'abri du blindage. Aujourd'hui nous sommes déjà bien loin de ce programme. Les plus lourds canons de l'ancienne marine ne pesaient que 4 ou 5 tonneaux, tandis que nos nans de 24 actuels, qui doivent former la base de l'armement de nos futurs cuirassés, pèsent 21 tonneaux, affût compris. Cette augmentation considérable de poids réduit de beaucoup le nombre des bouches à feu qu'il reste possible d'embarquer. D'un autre côté, l'industrie, en nous fournissant des plaques de plus en plus épaisses pour résister à la puissance de la nouvelle artillerie, force à diminuer l'étendue des parties blindées de nos navires, afin de ne pas augmenter démesurément le poids des cuirasses qu'il faut leur faire porter. C'est pour ces deux raisons que nous avons construit des vaisseaux qui ne sont blindés dans toute leur longueur qu'à la flottaison; le petit nombre de canons qu'ils portent en batterie couverte sont groupés dans la partie moyenne nommée fort central, et c'est seulement dans cette partie que la cuirasse s'élève pour protéger les canonnières qui doivent servir les pièces; les extrémités avant et arrière du navire sont en tôle, et les aménagemens qu'elles ontient renferment le moins de bois possible, pour que le navire ne soit pas exposé à suivre le malheureux sort du *Palestro*, qui fut incendié au combat de Lissa. Ainsi l'épaisseur croissante des cuirasses et les nouveaux calibres ont réduit la longueur des batteries couvertes : aujourd'hui l'usage de l'éperon tend presque à les faire disparaître, parce que cette disposition des bouches à feu n'est plus en harmonie avec le nouveau mode de combat.

Le plus souvent en effet les chefs de pièce ne pourront pas même voir l'ennemi par les sabords, car soit qu'on ne l'ait pas encore atteint, soit qu'on l'ait dépassé en manquant l'abordage à l'éperon, il se trouvera le plus habituellement sur la route même du navire, et on sait qu'avec les cuirasses on ne peut donner aux nouvelles bouches à feu des batteries couvertes qu'un champ de tir fort restreint. Lorsque le vaisseau évoluera, l'ennemi, qui sera le plus souvent très rapproché, ne fera que paraître et disparaître devant les sabords, et la rapidité de ces évolutions ne laissera pas en général au chef de pièce le temps de faire feu, parce que les changemens de pointage en hauteur et en direction seront toujours relativement assez lents par suite de l'augmentation des calibres. Un pointage intérieur préparé à l'avance pour une distance et une direction données sera inutile dans la plupart des cas, car, l'artillerie ayant cédé le rôle principal à l'éperon, le capitaine ne choisira pas son heure pour venir sur un bord ou sur l'autre; il ne pourra presque jamais prévoir d'avance le moment et le sens de ses manœuvres, qui lui seront dictées à chaque minute par celles de ses adversaires. On a beaucoup reproché aux Italiens la manière déplorable dont ils ont servi leur artillerie au combat de Lissa; on a constaté avec étonnement que les cuirasses autrichiennes ne portaient aucune trace des puissans projectiles de leurs canons, et on en a souvent donné comme raison l'incapacité de leurs équipages et de leurs canonniers, qui n'avaient pas été façonnés à l'avance par de nombreux exercices et une habile direction. Certes cette nullité des hommes a été une des principales causes de leur défaite; mais l'artillerie italienne était presque tout entière placée dans des batteries couvertes, et cette disposition des pièces n'a pas dû être étrangère au peu d'efficacité du tir en face des nombreuses évolutions des bâtimens ennemis.

Cette incompatibilité des batteries couvertes avec le nouveau mode de combat a conduit à rechercher pour l'artillerie une autre disposition qui peut se prêter mieux que l'ancienne à une vaste étendue du champ de tir; le but que l'on doit poursuivre est en effet de permettre à toutes les pièces de diriger leurs feux sur tous les points de l'horizon, et de pouvoir au besoin les réunir sur un seul. Cette considération a produit le bâtiment à tourelle; toute satisfaisante pourtant que soit cette solution, elle ne doit pas pour cela conduire à la suppression totale des anciennes batteries. Non-seulement il importe que les bâtimens soient protégés à leur flottaison par une épaisse ceinture de plaques de blindage, mais il est encore nécessaire que leurs tours ne puissent pas être sapées à la base par les projectiles de l'ennemi, que les moteurs et les soutes à

poudre soient autant que possible à l'abri d'un tir plongeant, lorsque dans le cours du combat les navires s'élongeront bord à bord. Il est donc indispensable que les flancs soient cuirassés dans la partie moyenne jusqu'à une hauteur suffisante et sur une longueur égale à celle des tours; dès lors il paraît convenable et peut-être utile de conserver derrière ce blindage quelques pièces d'artillerie en batterie couverte, à la condition de ne pas leur demander plus qu'elles ne peuvent fournir. Donner de larges sabords à cette batterie pour accroître le champ de tir serait accepter de bien grands inconvénients pour un avantage très incertain, car on se trouverait ainsi plus exposé aux coups d'embrasures et au feu des carabines de l'ennemi; ces pièces ne devront pas servir dans le cours ordinaire du combat: au milieu des nombreuses et rapides évolutions des bâtimens, elles perdraient dans le vide la plus grande partie de leurs projectiles, et elles risqueraient de se trouver paralysées au moment où le concours pourrait en être le plus efficace. On devra précieusement en réserver le tir pour les circonstances déjà indiquées, d'ailleurs assez fréquentes, où les bâtimens s'élongeront bord à bord, et elles devront être disposées de manière à permettre de frapper l'ennemi à sa flottaison et surtout à son arrière pour ébranler son gouvernail; les sabords devront être très étroits et oblongs afin de permettre un pointage négatif (1) suffisant pour le tir à bout portant, et ces pièces, quoique très longues, pourraient être plus rapprochées que sur nos anciens vaisseaux, puisque la direction du tir serait invariable. On consacrerait à ces batteries couvertes des pièces très puissantes contre les cuirasses, jusqu'à 200 ou 300 mètres seulement, ce qui permettrait de réaliser une économie de poids, et on réserverait pour les tourelles les pièces d'artillerie qui auraient une puissance réelle à une distance plus considérable.

Nous avons déjà parlé des coupoles tournantes des *monitors* américains, et nous avons cru pouvoir affirmer que les États-Unis font fausse route en cherchant à construire des *monitors* sur une grande échelle pour en faire des navires de combat capables de tenir la haute mer; mais leurs constructions ne se bornent pas à un seul type de navires: dès 1863, ils possédaient de grandes frégates cuirassées, entre autres le *Roanoke*, dont le pont porte trois tours semblables à celles des *monitors*, renfermant chacune deux canons qui lancent des projectiles de 440 livres. Depuis, ils ont construit et lancé plusieurs autres cuirassés de haut bord, et ils paraissent avoir définitivement adopté la disposition des tours pivotantes pour

(1) Un pointage est dit *positif* ou *négatif* selon que l'axe de la pièce est dirigé en dessus ou en dessous de l'horizontale.

l'artillerie de leurs grands navires. En France, les ingénieurs n'ont pas voulu admettre ce système; ils n'ont pas eu confiance dans la solidité des puissans rouages nécessaires pour faire mouvoir en même temps une tour blindée et l'artillerie qu'elle contient; ils ont redouté les avaries que peuvent occasionner dans ces mécanismes les violens roulis du navire pendant les mauvais temps et les chocs des projectiles ennemis sur la cuirasse de la tour. Ce système d'ailleurs se concilie mal avec la nécessité d'une mâture, parce que les tours tournantes se trouvent au centre du navire; si on veut en construire plusieurs sur le même bâtiment, on se trouve contraint d'en augmenter démesurément la longueur et d'en compromettre ainsi les qualités les plus précieuses. Toutes ces raisons ne sont certes pas sans valeur, et il y aurait quant à présent de la témérité à affirmer que nos ingénieurs se sont obstinés dans un parti-pris aveugle. Lorsque les fédéraux échouèrent devant le fort Sumter au mois d'avril 1863, plusieurs de leurs navires eurent leurs cuirasses gravement atteintes ou furent mis hors de combat; parmi eux se trouvaient sept *monitors* dont les coupoles tournantes reçurent des avaries à peu près irréparables des projectiles confédérés.

Il n'y a pas cependant à en douter, quelles que soient les dispositions de détail qu'on adopte, l'avenir appartient aux navires à tourelle, car c'est à cette seule condition qu'il sera possible de donner à l'artillerie des béliers à vapeur la protection du blindage, tout en lui laissant un champ de tir assez étendu pour qu'elle puisse jouer un rôle efficace dans les nouveaux combats. La forme circulaire aura d'ailleurs le grand avantage de présenter presque toujours obliquement la cuirasse aux projectiles de l'ennemi, et de lui assurer ainsi une résistance plus considérable. Le système des tours fixes à batterie barbette (1) et à plaque tournante semble aujourd'hui vouloir faire concurrence au système américain, et nous ne tarderons pas à en voir une application ingénieuse dans les nouveaux bâtimens du type *Marengo* qui sont actuellement sur nos chantiers. Ces navires porteront à leur partie moyenne un fort central de 14 mètres de longueur, aux quatre angles duquel s'élèveront quatre tourelles fixes à plaques tournantes, portant chacune une pièce d'artillerie de gros calibre en barbette. Le grave inconvénient de ce système est que les pièces sont totalement à découvert et qu'elles peuvent être démontées directement par les projectiles ennemis; mais en revanche il présente de réels avantages sur les tourelles tournantes. Cette simplicité même le met à l'abri des avaries fréquentes qui sont toujours à redouter dans les mécanismes

(1) En marine, on donne le nom de *barbette* à toute batterie qui n'est pas couverte.

compliqués; grâce à une disposition particulière des affûts les servans se trouvent à l'abri du feu de l'ennemi, les chefs de pièce seuls sont exposés; les accidens qui peuvent survenir à l'une des tourelles pendant un combat ne sauraient paralyser en rien l'artillerie des trois autres, puisqu'elles sont toutes indépendantes; ces tourelles font légèrement saillie sur les flancs du navire, en sorte que les feux de leurs pièces peuvent converger à une distance peu considérable sur l'avant et sur l'arrière du bâtiment, et sont beaucoup moins contrariées par la présence de la mâture; enfin l'artillerie de ces tourelles, étant élevée, pourrait probablement être disposée de manière à fournir un tir plongeant à une très petite distance par le travers : il suffirait pour cette direction des pièces que la muraille des tours offrit une solution de continuité qui permettrait un pointage négatif considérable. Une semblable disposition serait très utile. Lorsque dans le cours du combat un bâtiment ennemi viendrait à passer à contre bord, le chef de pièce pourrait quelquefois profiter d'un mouvement de roulis de l'adversaire pour frapper ses murailles cuirassées ou ses œuvres vives à revers, et faire pénétrer des éclats de toute sorte dans les organes de sa machine. Pareil coup serait presque toujours mortel.

III.

En résumé, les nouveaux engins apportent et vont apporter encore bien des changemens dans nos constructions maritimes. En coordonnant les opinions diverses qui ont cours parmi les officiers de marine, on arrive à conclure que nos futurs navires de guerre auront des dimensions moindres que nos cuirassés actuels, et seront mis en mouvement par deux hélices indépendantes; leur masse sera suffisante pour assurer leur rôle de béliers, la vitesse et les qualités giratoires constitueront leur principal élément de force. Le nombre de leurs canons en batterie couverte sera très restreint, et quelques autres pièces seront placées dans des tours fixes ou tournantes, disposées de manière à pouvoir couvrir tout l'horizon de leurs feux et à se concilier le mieux possible avec les exigences de la mâture. Leur flottaison, leurs machines et leurs soutes à poudre seront défendues par des plaques de blindage qui devront en outre assurer aux bouches à feu une protection efficace. A bord de ces bâtimens, les poids absorbés par l'artillerie et par la cuirasse devront être moins considérables qu'aujourd'hui, pour qu'il soit possible de réduire les dimensions; l'artillerie d'ailleurs ne sera plus désormais l'élément principal des combats, et, une par-

tie des pièces devant être placée sur des ponts assez élevés, il ne sera pas possible d'en augmenter le nombre sans accroître démesurément la fatigue qui en résulterait pour le navire. Toute réduction dans le nombre des bouches à feu permettra une économie de poids correspondante dans la cuirasse, dans le personnel du bord et dans l'approvisionnement.

Quoi que l'on fasse, les navires de guerre ne pourront jamais, comme les paquebots, embarquer une quantité de charbon suffisante pour entreprendre de longues traversées à la vapeur avec une grande vitesse; ils auront même toujours intérêt à ne porter qu'une quantité de combustible relativement restreinte, pour pouvoir, grâce à l'économie de poids qui en résultera, faire face à bien des exigences, pour posséder, par exemple, une machine plus puissante, capable de leur donner, le cas échéant, une plus grande vitesse, notamment le jour du combat. Ces nouveaux béliers à vapeur devront donc porter un appareil à voiles suffisant pour leur permettre de profiter des vents favorables et de bien remplir en temps de guerre leur rôle de croiseurs en tous lieux et presque par tous les temps. Une vitesse supérieure à la voile comme celle de nos vieux bâtimens ne leur est pas nécessaire; il suffit que les évolutions sans vapeur puissent se faire avec quelque certitude par les temps ordinaires et malgré la houle habituelle de l'océan. Cet appareil à voiles devra être disposé de manière à ne pas trop entraver le tir des pièces du fort central, et à pouvoir disparaître le plus promptement possible au moment du combat. Suivant plusieurs officiers, des bas mâts en tôle, recevant leurs mâts de hune dans l'intérieur quand on les cale, et soutenus par des arcs-boutans également en tôle, paraissent être la solution bizarre qui puisse seule satisfaire à ces deux conditions. Cependant on pourrait peut-être arriver au même résultat sans s'écarter autant des traditions du passé; toute la mâture haute devant en effet disparaître au moment du combat, chaque fois que d'impérieuses nécessités ne viendront pas y mettre obstacle, les bas mâts, qui resteront seuls debout, n'auront plus besoin que d'une tenue relativement minime: un seul bas hauban pourrait rester en place; il serait plus fort que les autres et sa présence serait moins gênante pour l'artillerie que celle des arcs-boutans en tôle dont on a tant parlé.

Sur ces futurs vaisseaux, dont la principale force résidera dans la manière dont ils seront manœuvrés, le poste de combat du capitaine devrait être dans une hune, afin que la fumée de ses canons ou de ceux de l'ennemi ne puisse jamais lui cacher l'horizon et le mettre dans une position critique. Au combat de Mobile comme à tous

ceux qu'il a livrés pendant la dernière guerre d'Amérique, c'était le poste de l'amiral Farragut; à Lissa, l'amiral Tegetoff s'est tenu dans les haubans de sa frégate, à une hauteur assez élevée. Des plaques de tôle assez épaisses pour résister au tir de la mousqueterie seraient disposées dans les hunes autour du capitaine, comme les toiles qui cachaient autrefois nos gabiers pendant le combat. L'officier chargé de la manœuvre du gouvernail devrait être aussi placé en vue du but à atteindre, car des ordres, quelque clairs qu'ils puissent être, ne sont jamais aussi bien exécutés par une main aveugle que par celle qui est en même temps éclairée par l'intelligence des yeux. Cette nécessité forcera peut-être à conserver les blockhaus actuels de nos bâtimens cuirassés, en les réduisant aux dimensions strictement nécessaires. Une petite tour circulaire, tout juste assez large pour contenir la roue du gouvernail, pourrait suffire : on la placerait sur l'avant du fort central, au pied du mât où serait monté le commandant, et on lui donnerait la hauteur nécessaire pour que le timonier pût découvrir l'horizon, tout en n'ayant que la tête au-dessus du blindage.

Telles sont, pour le moment du moins, les tendances du mouvement de transformation que traversent les marines militaires; tout est remis à l'étude, tout est à créer depuis que l'ancien matériel des flottes a perdu sa valeur. Chacun semble vouloir en profiter pour conquérir sur l'océan une influence à laquelle il n'avait pas encore osé prétendre. L'Italie a déjà réuni une flotte considérable de navires cuirassés; il ne lui manque plus que le personnel d'officiers et de matelots qui en est le complément indispensable. La Prusse, qui possède depuis quelques mois à peine un seul port sur les rives de la Baltique, fait construire des vaisseaux sur tous les grands chantiers de l'industrie européenne; ses récents succès en Allemagne lui font sans doute espérer qu'elle pourra bientôt reculer encore ses frontières maritimes et créer des arsenaux pour leur donner asile. La Suède et la Norvège ne veulent pas rester en arrière; le Chili et le Pérou eux-mêmes se font construire des cuirassés en Europe.

On a trop souvent répété que la France n'avait pas le génie de la mer, et qu'elle ne pourrait jamais devenir une grande puissance maritime; le caractère français, dit-on, s'accorde mal avec les privations sans nombre des longues traversées sur l'océan, avec des exils trop prolongés. Les hommes de nos campagnes, en effet, sont attachés avant tout au sol qui les a vus naître; nos populations n'ont rien du caractère aventureux des Anglais et des Américains; nous n'avons pas comme eux une marine marchande considérable, où il nous soit facile de recruter le nombreux personnel de bons

matelots qui sera toujours indispensable pour armer nos vaisseaux. Malgré ces difficultés réelles que rencontrera toujours dans notre pays l'entretien d'une puissante marine de guerre, si nous jetons un coup d'œil rétrospectif sur notre passé maritime, nous reconnaitrons sans peine que la France ne s'est jamais laissé devancer par les autres puissances, et que sa marine militaire a toujours su atteindre un degré de perfectionnement que ses rivaux n'ont jamais surpassé que par le nombre de leurs bâtimens.

Grâce à l'habile direction du génie de Colbert, notre puissance maritime marchait de pair sous Louis XIV avec celle de l'Angleterre, et ce siècle, qui fut si fécond en grands hommes de tout genre, ne le fut pas moins en marins illustres, témoin Duquesne, Duguay-Trouin et Jean-Bart. Il ne fallut rien moins que les efforts combinés de la Hollande et de la Grande-Bretagne pour triompher de nos flottes, qui furent écrasées à La Hogue beaucoup plus par la supériorité numérique que par la valeur. Sous Louis XVI, notre marine s'était déjà relevée de ce terrible désastre, nos escadres comptaient plus de quatre-vingts vaisseaux armés, et elles contre-balançaient l'influence anglaise en Amérique. Les guerres maritimes de la révolution et de l'empire n'ont été pour nous qu'une série de douloureux revers; cependant à cette époque notre matériel naval était bien supérieur à celui des Anglais, dont les meilleurs vaisseaux n'étaient souvent autres que ceux qu'ils avaient conquis sur nous : ils les faisaient entrer dans leurs escadres, ils les prenaient comme modèles de leurs nouvelles constructions. Malheureusement le personnel de notre marine était alors, de la base au sommet, dans un complet état de désorganisation : non-seulement l'émigration lui avait enlevé tous ses chefs, mais la France ne pouvait plus recruter le nombre de matelots dont elle avait besoin. Armés à la hâte, avec des équipages à moitié composés de conscrits qui n'avaient même pas vu la mer, nos flottes ne pouvaient pas résister à celles de Nelson, dont les marins étaient formés depuis longtemps par de longues et pénibles croisières aux rudes labeurs du métier. Criblés de boulets après un combat acharné où ils perdaient quelquefois les deux tiers de leurs hommes, nos vaisseaux étaient forcés de se rendre sans avoir réussi à faire éprouver à l'ennemi de dommages sensibles. En marine, le courage des hommes ne pourra jamais suppléer que très imparfaitement à l'intelligence des chefs et à l'instruction des matelots. Nul doute qu'à cette époque, si nos bâtimens avaient été montés par des équipages analogues à ceux que nous possédions en 1856 au retour de la guerre de Crimée, la fortune des combats ne nous eût été plus souvent favorable. La marine française était parvenue alors à son apogée; notre

matériel naval ne laissait rien à désirer, l'inscription maritime nous avait donné des équipages excellens, et nos ingénieurs venaient de remporter un véritable triomphe. Le *Napoléon* remontait le détroit des Dardanelles contre la mer et les courans avec deux vaisseaux à voiles à la remorque, au grand ébahissement des Anglais, qui ne voulaient pas croire à la possibilité d'un pareil tour de force, et dont la nouvelle flotte à vapeur ne possédait encore rien de plus parfait que le *Sans-Parcél* et l'*Agamemnon*. Malheureusement la marine française ne pouvait jouer qu'un rôle fort secondaire pendant la guerre de Crimée, et les circonstances ne lui ont pas permis de montrer toute sa valeur.

Depuis, la France est entrée la première dans la nouvelle période de transformations que traversent les marines militaires. L'Angleterre, qui sait si bien que son influence en Europe est irrévocablement attachée à sa grandeur maritime, a suivi notre exemple : elle a prodigué les millions et elle a créé une flotte cuirassée bien supérieure en nombre à la nôtre ; mais, de l'avis presque unanime de nos amiraux, nos nouveaux vaisseaux valent mieux que ceux des Anglais, malgré les rapports séduisans que ces derniers publient chaque jour sur les succès de leur flotte, comme sur la puissance de leur nouvelle artillerie, et en général sur toutes leurs entreprises nationales. Les expériences dont il est parlé dans leurs rapports officiels montrent que leurs navires manquent d'homogénéité et ne sont aucunement des bâtimens de conserve ; ils reconnaissent eux-mêmes que leurs bâtimens sont peu manœuvrants, qu'ils évoluent mal. « L'*Achilles*, écrit l'amiral Yelverton, est de beaucoup supérieur à n'importe quelle autre de nos plus belles frégates ; mais, malgré toutes ses bonnes qualités, ce bâtiment si grand et si imposant est, à cause de sa grande longueur, très difficile à manœuvrer. Il est telles circonstances où dans un combat il pourrait être obligé de sortir de l'action pour tourner, et il se trouverait ainsi dans une position bien critique. » Comment en effet cet énorme bâtiment pourrait-il se tirer d'affaire, s'il avait à lutter contre deux béliers rapides et bien manœuvrants ? La supériorité de son artillerie ne lui serait pas à coup sûr d'un grand secours.

Cependant les idées que nous avons rapidement exposées, et qui semblent prédominer aujourd'hui dans la marine française, ne paraissent pas avoir cours en Angleterre. M. Reed, constructeur en chef de la marine britannique, publiait, il y a quelques mois, un rapport fort intéressant sur les navires cuirassés tels qu'il les comprend. « L'Angleterre, disait-il, pour assurer son rang de première puissance navale dans le monde, devrait toujours avoir sur ses chantiers au moins un navire supérieur en qualités de toute sorte à

tous ceux que possèdent les autres nations maritimes; un bâtiment très puissant peut à lui seul en remplacer plusieurs d'une force moindre. Il serait très facile de construire un navire qui porterait une armure tellement épaisse et des canons si puissans que les cuirassés de la France devraient craindre autant sa rencontre que nos anciens vaisseaux en bois redouteraient aujourd'hui de se trouver en face du plus redoutable des navires cuirassés actuellement à flot. » Plus loin il ajoute qu'il n'y aurait aucune difficulté à embarquer sur un bâtiment construit suivant les principes qu'il expose un approvisionnement de charbon assez considérable pour lui faire faire le tour du monde à une vitesse réduite, ou pour lui faire traverser l'Atlantique à toute vapeur. La frégate cuirassée prussienne *Wilhelm 1^{er}*, actuellement en construction sur les chantiers de la Tamise, et dont les plans sont de M. Reed, est sans doute une application des idées de cet ingénieur sur l'avenir des vaisseaux de combat. La longueur de ce navire sera de 108 mètres, son déplacement de 9,900 tonneaux environ, ses plaques auront 20 centimètres d'épaisseur, ses canons seront au nombre de 30, et plusieurs d'entre eux pèseront, assure-t-on, près de 50 tonneaux. Les Anglais vont-ils marcher dans cette voie, et leur verrons-nous bientôt entreprendre la construction de nouveaux bâtimens cuirassés qui leur ménageraient, par rapport à notre flotte de guerre, des succès analogues à ceux du *Great-Eastern*? Les flottes françaises ont toujours compté dans leurs rangs des types que les marines étrangères n'ont jamais surpassés : nos vaisseaux de 80 et notre *Napoléon* ont été à deux époques bien différentes les rois de l'océan. Il est permis d'espérer que nous ne nous laisserons pas davantage dépasser aujourd'hui, et que nous ne mentirons pas aux traditions de notre passé maritime.

A. DE KERANSTRET.

LA SECONDE

EXPÉDITION DE ROME

Le monde actuel est livré aux troubles et aux vertiges. Il vit entre toute sorte de conflagrations, de révolutions et d'incendies qui le menacent, qui peuvent le dévorer, le ruiner, le rajeunir peut-être, et, si lord Palmerston vivait encore, c'est bien aujourd'hui que sa verve narquoise pourrait montrer à la surface de l'Europe assez d'éléments combustibles pour allumer une demi-douzaine de guerres. — Que vous faut-il? Guerres d'ambition et de prépondérance, guerres d'équilibre, guerres de nationalité et de race ou même guerres de religion, il n'y a que le choix; mais assurément, de toutes les guerres, la plus imprévue, la plus étrange, la plus impossible, quoiqu'elle ait paru un moment inévitable, est celle qui eût fait de l'Italie et de la France deux sœurs ennemies en les appelant autour de Rome pour vider par les armes, en face du dôme de Saint-Pierre, une question toute morale que la force ne peut résoudre. La veille encore le monde semble vivre dans une somnolente quiétude sur toutes ces affaires de Rome, et ce n'est point certainement de ce côté qu'on s'attend à voir jaillir la première étincelle des grandes luttes. Le lendemain, Garibaldi s'élance de son île, rallie à son drapeau d'aventure des légions de volontaires, et court livrer un dernier assaut à la papauté temporelle. L'Italie hésite entre les engagements qui la retiennent et un entraînement national qui la pousse en avant. Une armée française cingle de nouveau vers Civita-Vecchia pour aller reprendre sa faction au Vatican, tandis que les soldats italiens entrent de leur

côté sur le territoire pontifical pour se replier bientôt devant la France, — et voilà la question romaine qui se relève tout à coup comme une énigme inquiétante avec toutes ses complications et ses impossibilités, ravivant toutes les passions religieuses et politiques, remuant l'Europe, rouvrant à l'improviste pour l'Italie l'ère des occupations étrangères, pour la France l'ère des interventions sans issue. C'est la phase de la convention du 15 septembre 1864 qui s'achève au milieu du bruit des armes, c'est la seconde expédition de Rome qui commence dix mois après la fin de la première et dans des conditions singulièrement aggravées : expédition malheureuse en effet, qui n'est ni la guerre ni la paix, qui ressemble moins à une campagne qu'à une échauffourée politique sans gloire et sans profit; crise violente et aiguë qui, en soumettant à la plus redoutable épreuve la libérale alliance de deux nations faites pour marcher ensemble, laisse l'Italie humiliée et frémissante, la France étonnée et inquiète de se voir lancée de nouveau dans une entreprise où elle a déjà si peu réussi, la papauté accablée sous le poids d'une victoire plus apparente que réelle, la question romaine aussi vivante et plus obscure que jamais !

L'Europe a certes passé par bien des confusions et des contradictions depuis quelques années; la révolution italienne est féconde en surprises et en coups de théâtre. Rien n'égale ce qui vient de se passer dans ce coin de terre papale, qui a été rougi d'un sang généreux, où se sont rencontrées un instant, sous des drapeaux différents, quatre armées dont le choc pouvait mettre le feu au monde. Et ce qu'il y a de caractéristique, d'attristant dans cette crise, c'est qu'elle n'a été vraiment l'œuvre d'aucune nécessité impérieuse. L'imprévoyance l'a préparée, les impatiences et les fautes l'ont précipitée, les passions, les susceptibilités, les malentendus l'ont envenimée, et une heure est venue où toutes les situations se sont trouvées faussées, où France et Italie, sans le vouloir, presque sans le savoir, se sont vues poussées à je ne sais quel conflit impossible par une sorte de fatalité, contre leurs traditions, contre leurs idées, contre leurs intérêts, contre toutes les vraies et saines inspirations de leur politique. Comment donc a pu éclater un déchirement si soudain et si profond? comment s'est noué ce drame dont les personnages sont la France, le pape et l'Italie? Et quel est enfin le dernier mot de cet imbroglio sanglant qui vient de retentir si bruyamment pour aller se perdre de nouveau dans les assoupissantes obscurités d'une négociation diplomatique? Bien des causes intimes, accidentelles, frivoles, je le crains, ont pu sans doute à un certain moment précipiter et aggraver la crise; il en est peut-être

quelques-unes qui dominent toutes les autres et donnent à ce triste incident de la politique contemporaine une signification plus générale en le rattachant à toute une situation, à tout un ordre d'événemens.

C'est une vérité frappante qu'il y a une logique dans les fautes comme il y a une logique dans les prospérités. Supposez la France dans une de ces phases d'éclat et d'ascendant où elle s'est trouvée d'autres fois, tout ce qui est arrivé aurait pu être probablement évité. Si la politique française n'avait pas eu depuis quelques années de ces « journées pesantes, » de ces « angoisses patriotiques » dont on a fait le sincère aveu, si elle n'avait pas été obligée de se retirer du Mexique pour échapper à une guerre désastreuse avec les États-Unis, si elle n'avait pas été si cavalièrement évincée par la Russie dans ses négociations sur la Pologne, si dans l'affaire du Danemark elle n'avait pas vu périr un allié protégé pourtant, lui aussi, par toutes les signatures possibles, si aujourd'hui encore elle ne se trouvait pas en présence du traité de Prague, dont elle a négocié les préliminaires et dont l'exécution, laissée aux soins de la Prusse, deviendra ce qu'elle pourra, si tout cela n'était pas arrivé, la politique française, plus libre, plus maîtresse de ses résolutions, eût été sans doute moins pressée de voler de nouveau à Rome pour prendre une sorte de revanche, pour manifester un ascendant mis en doute. Et l'Italie elle-même, si elle n'eût pas vu les embarras de la France, les incertitudes de l'Europe, l'Italie n'eût point cédé à cette tentation périlleuse de saisir la fortune au passage. Elle n'eût pas cru distinguer une occasion favorable là où il n'y avait qu'un grand piège, elle eût été enfin plus patiente, plus prévoyante. Et voilà justement la fatalité de cette situation où la France, pour enlever un succès du moment, pour faire acte d'influence et de force, a hasardé toute sa politique au risque de se démentir elle-même et peut-être de tomber dans des embarras nouveaux, — où l'Italie, pour aller plus vite au bout de ses destinées, a exposé tout ce qu'elle a fait, tout ce qu'elle a conquis depuis 1859.

Il y a une autre cause inhérente à la nature même des rapports de la France et de l'Italie. La vérité est que depuis huit ans ces rapports n'ont point eu ce caractère de netteté qu'ils devaient avoir. La France a un peu trop traité l'Italie comme une fantaisie, comme une décoration de sa politique, ou, si on l'aime mieux, comme un enfant gâté à qui on permet beaucoup, pourvu qu'il ne s'émancipe pas trop vite. Elle a vu dans cette nation italienne qu'elle venait d'affranchir moins une alliée à s'assurer, à laisser grandir dans son indépendance, qu'une cliente à demi subordonnée sur laquelle elle a gardé une sorte de haute surveillance. Elle n'a pas remarqué

qu'en jouant perpétuellement avec ces mots d'intervention et de non-intervention, en se réservant pour elle-même ce qu'elle refusait aux autres, elle faisait tout ce qu'il fallait pour favoriser l'Italie dans son développement national, il est vrai, mais aussi pour la froisser et l'irriter en lui faisant sentir le poids visible ou invisible d'une autre pression étrangère. Et l'Italie à son tour, l'Italie secourue, protégée et secrètement froissée, a vu dans la France moins une alliée naturelle, à laquelle tout la rattachait, qu'un auxiliaire puissant à ménager parce qu'elle en avait besoin, mais dont elle aspirait à secouer le joug. Elle a été partagée entre le sentiment d'une nécessité et l'impatience d'échapper à une tutelle aussi incommode que bienveillante. Il en est résulté ce je ne sais quoi d'ambigu et d'équivoque qui s'est glissé dans les relations des deux peuples, qui a mis entre eux au lieu d'une entente virile toute sorte de subterfuges et de sous-entendus, et qui devait inévitablement aboutir à quelque catastrophe ou tout au moins à quelque malencontreux coup fourré. Le dernier mot de cette situation et de cette politique, c'est ce qui vient d'arriver. Rome a été le point de rencontre où toutes ces causes, agissant à la fois, ont produit cette bruyante explosion que j'oserai appeler toute négative, comme les causes qui l'ont produite, qui n'a eu d'autre effet que de montrer un des plus grands problèmes du monde moderne livré à la tyrannie de l'imprévu, des passions aventureuses et des accidens secondaires, — la France et l'Italie se lançant un peu au hasard dans une crise où elles savent bien comment elles sont entrées, mais d'où elles ne savent plus comment elles peuvent sortir.

Assurément, en dehors de ces causes qui auraient pu ne pas exister, cette terrible question de Rome n'aurait pas moins été toujours vivante et périlleuse, parce qu'elle a sa racine au plus profond des choses, et de toute façon elle devait éclater un jour ou l'autre. Ce ne sont pas les derniers événements qui l'ont créée, ils l'ont à peine modifiée. Elle a sa raison d'être dans l'existence même de l'Italie nouvelle, et les esprits absolus dont ces événements ont ravivé les espérances l'ont bien compris aussitôt. Ils sont allés trop vite et trop loin dans leurs désirs, au fond ils ne s'y sont pas trompés; ils ont bien vu qu'une seconde expédition de Rome ne suffisait pas, qu'elle ne serait rien, si elle ne conduisait pas à la dissolution de l'unité italienne, que là était le vrai et unique moyen de porter un secours efficace au pouvoir temporel. Avec une Italie fractionnée, divisée, qui eût été non plus l'Italie, mais un assemblage d'états italiens, une souveraineté politique du pape était encore possible, quoique toujours difficile, au milieu des irrésistibles transformations du monde moderne. Le jour où l'Italie, effaçant ses vaines

délimitations intérieures, s'est fondue et constituée en une seule nation, la question a été tranchée; il n'y a plus eu de place pour un état pontifical dont l'existence n'a plus été qu'une fiction. On peut imaginer toute sorte de combinaisons pour laisser le pape à Rome, pour lui créer une souveraineté exceptionnelle, garantie de la liberté de sa puissance spirituelle. Ceci est bien possible. Admettre au sein de son unité une enclave absolument indépendante et hostile, un camp ennemi, une sorte de lieu d'asile ouvert à toutes les passions contraires, admettre que Rome cesse d'être une ville italienne pour revêtir je ne sais quelle nationalité abstraite et, universelle, c'est ce que l'Italie ne pouvait et ne peut faire évidemment sans se trahir elle-même. L'Italie est condamnée à poursuivre l'abolition de la papauté temporelle tout aussi bien que le pape est condamné à poursuivre l'abolition de l'unité italienne. Il peut y avoir des nuances d'opinion, il n'y a pas de divergence essentielle sur ce point au-delà des Alpes. Modérés et exaltés vont au même but, nourrissent la même pensée, et c'est là le secret de ce qui est arrivé récemment. Un ministère est misérablement tombé sous le poids de l'orage qu'il avait amassé, un autre ministère s'est formé sous la présidence d'un homme que la veille encore M. l'évêque d'Orléans accablait de compromettans éloges, qu'il représentait presque comme le dernier des justes, comme une exception d'honneur, de bon sens et de modération en Italie. C'était en apparence un ministère conservateur succédant à un ministère révolutionnaire. Qu'est-il arrivé? Le chef du nouveau cabinet sorti de cette effroyable crise, le général Ménabréa, a mis sans doute plus de formes dans son langage; au fond, il a parlé comme tous ceux qui l'ont précédé, comme parleront ceux qui viendront après lui. Il est resté avec plus de tenue le porte-drapeau d'une politique qui ne peut changer, parce qu'elle est dans la force des choses aujourd'hui comme hier. C'est la lutte de deux principes, de deux droits opposés, lutte permanente, absolue, indépendante des accidens et des volontés personnelles, et c'est là ce que je me borne à indiquer; mais il y a aussi ce que j'appellerai la génération actuelle, diplomatique, de la phase nouvelle où vient d'entrer cette lutte, de cette crise soudaine, imprévue, d'où a pu sortir une seconde expédition de Rome, et c'est ici qu'éclate la responsabilité des hommes, c'est ici que commence cette vaste confusion où la question principale a disparu dans le tourbillon des incidens secondaires, où la France, embarrassée, agitée, s'est laissé ramener, je le sais bien, dans une entreprise sans issue, et où l'Italie, il faut le dire, a été la première à mettre la France dans ces embarras en se précipitant elle-même tête baissée au-devant d'une humiliation qu'elle s'est attirée par

ses fautes, par ses entraînemens, par le décousu de sa politique, par le vice d'une situation intérieure autant que par sa passion pour Rome.

La vérité est qu'elle n'a pas fait pour le moment une brillante rentrée dans le monde, cette terrible question romaine, qu'elle a été bien étrangement engagée et qu'elle a été conduite plus étrangement encore. A considérer la crise actuelle dans son origine immédiate, elle a sa source dans la convention du 15 septembre 1864, dans cette malheureuse convention qui vient de mourir d'impuissance, et qu'on aura bien de la peine à faire revivre. C'est là le point de départ, puisque c'est l'acte qui réglait les rapports de la France et de l'Italie vis-à-vis de Rome, puisque c'est l'exécution de cet acte qui a failli mettre les armes dans les mains des deux nations qui l'avaient signé. Je ne dis pas que ce fût une solution ni même un commencement de solution. Telle qu'elle était, la convention du 15 septembre avait ses inconvéniens et ses avantages. L'inconvénient ou, si l'on veut, l'obligation grave pour l'Italie, c'est qu'elle s'engageait à respecter, à faire respecter le territoire qui restait au saint-siège, à soulager le gouvernement pontifical d'une partie de sa dette, à transporter sa capitale à Florence; l'avantage, c'était la fin de l'occupation étrangère à Rome, l'application définitive du principe de non-intervention, l'exclusion des autres puissances catholiques de toute délibération relative aux affaires romaines. De part et d'autre, on semblait s'entendre pour laisser le saint-siège en face de lui-même, en face de sa situation et de ses embarras. Que même dans ces termes la convention du 15 septembre pût permettre toutes les interprétations, c'était trop évident; elle ressemblait à un expédient, à une halte dans la confusion, à une trêve pleine de ces sous-entendus qui ont été malheureusement le péril des relations de la France et de l'Italie. On se retirait et on ne se retirait pas, on s'engageait et on ne s'engageait pas. Ce qui est certain, c'est qu'en transportant le siège de son gouvernement à Florence l'Italie n'abrogeait nullement l'acte du parlement qui avait proclamé Rome capitale, c'est qu'en s'engageant à respecter le territoire du pape elle ne s'interdisait pas ce qu'on appelait les moyens moraux, l'influence des forces morales, c'est qu'en traitant du présent elle réservait l'avenir. C'était l'interprétation soutenue dès le premier moment à Turin, contestée d'abord à Paris et définitivement admise jusqu'à un certain point, confirmée par une dépêche télégraphique expédiée au gouvernement italien après des explications contradictoires, échangées entre le ministre des affaires étrangères de France et le ministre d'Italie devant l'empereur Napoléon lui-même. « Si dans la chambre, disait M. Nigra, le gouver-

nement du roi se renferme dans les limites de ma dépêche du 15 septembre, complétée par ma dépêche du 30 octobre, il ne sera pas désavoué par le gouvernement impérial. » Et que disaient ces dépêches du 15 septembre et du 30 octobre? Elles étaient justement la réserve aussi ferme qu'habile du *droit national*, des *aspirations nationales* de l'Italie. Ce n'était donc pas une solution, c'était une situation de fait créée provisoirement dans une pensée de paix. Après tout, à quoi s'engageaient simplement les Italiens? A ne pas employer la force, et dans ces termes cette situation n'avait assurément rien de défavorable.

Elle n'était pas sans doute encore le dernier mot des espérances italiennes, dont elle semblait même ajourner la réalisation en plaçant Rome et le petit patrimoine de saint Pierre sous la sauvegarde d'une combinaison internationale. En réalité cependant, si la convention du 15 septembre avait un désavantage, ce n'était ni pour la France ni pour l'Italie; c'était bien plutôt pour le saint-siège, qu'elle laissait en tête-à-tête avec lui-même, aux prises avec tous les embarras d'un gouvernement diminué, affaibli, privé de ressources. Que pouvait-il faire, ce pouvoir temporel ainsi réduit et soumis à une telle expérience? S'il ne mourait pas subitement, il n'était pas bien sûr de vivre. Il était destiné à s'affaïsser lentement. Le temps était contre lui, la force des choses était pour l'Italie, et si l'Italie avait déjà pour elle cette force des choses au moment où elle signait la convention du 15 septembre, elle l'avait bien plus encore lorsque l'annexion de Venise a eu définitivement complété l'unité italienne, lorsque la première occupation française a eu cessé à Rome. Dès lors ce n'était plus qu'une affaire de patience et d'habileté. Rien n'était plus simple que la politique à suivre pour les Italiens : ils n'avaient qu'à attendre, à se donner une administration qu'ils n'ont pas, à se créer des finances qu'ils ont encore moins, à développer toutes les forces du pays, à enfermer ce reste de pouvoir temporel dans le cercle magique d'une nation vivace, rajeunie, retrempée par la liberté, et en définitive à profiter des circonstances. Le résultat était infaillible. Je ne veux pas dire que cette politique n'ait été entrevue : elle l'a été au contraire par des esprits très fermes; malheureusement elle n'a pu être pratiquée ni avec la fermeté ni avec la suite qui pouvaient la conduire à son victorieux dénouement, et ce qu'on ne remarque pas, ce que je veux ajouter, c'est que les malheurs de cette convention de septembre, qui vient d'avoir une fin si tragique, ne sont pas seulement le résultat d'une question extérieure née subitement entre la France et l'Italie, ils tiennent à toute une situation intérieure, à une déviation véritable et assez récente de la politique italienne.

Je m'explique : la convention du 15 septembre 1864 n'était pas uniquement en effet un acte international couvrant d'une garantie diplomatique une situation dont le dernier mot était laissé à l'avenir; au point de vue intérieur, elle était l'expression d'une pensée, c'est que l'Italie, confiante dans l'influence contagieuse de ses idées et de ses institutions, n'attendait la réalisation définitive de ses destinées nationales, le complément de son unité, c'est-à-dire la réunion de Rome, que de l'action morale, de la liberté, en d'autres termes de la large application du principe de l'église libre dans l'état libre, et par là elle se rattachait à la politique qui a fait l'honneur et la force de la révolution italienne, à cette tradition féconde qu'inaugurait Cavour lorsque dans son libéral langage il disait au parlement : « Je rappellerai à l'appui de nos propositions qu'elles sont conformes à tout notre système. Nous croyons qu'on doit introduire le régime de la liberté dans toutes les parties de la société religieuse et civile. Nous voulons la liberté économique, nous voulons la liberté administrative, nous voulons la pleine et absolue liberté de conscience; nous voulons toutes les libertés politiques compatibles avec le maintien de l'ordre public, et par cela même, comme conséquence de cet ordre de choses, nous croyons nécessaire à l'harmonie de l'édifice que nous voulons élever que le principe de la liberté soit appliqué aux rapports de l'église et de l'état. » C'est l'idée qui a été à l'origine l'inspiration de la révolution italienne, qui est restée dominante tant qu'il y a eu un parti libéral assez puissant pour la soutenir; c'est par fidélité à cette tradition qu'à la fin de l'année dernière encore, au lendemain de l'annexion de Venise, le président du conseil, M. Ricasoli, se tournant désormais vers Rome, proposait au parlement de proclamer la liberté religieuse par la séparation définitive de l'église et de l'état.

Il y a par malheur depuis quelque temps au-delà des Alpes deux choses également sensibles, également redoutables, et qui ont entre elles un intime lien : la première, c'est la neutralisation des forces politiques du pays par la décomposition de tous les partis, de toutes les opinions. Autrefois, au commencement de la révolution, il y avait des partis, il y en avait un surtout qui marchait avec son drapeau et son chef, et qui était le solide appui d'un gouvernement résolu. Aujourd'hui toute cette vie publique s'est pulvérisée, les partis décomposés errent à l'aventure sans lien et sans direction, et, à vrai dire, depuis quelques années il n'y a pas plus de gouvernement que de partis. Il y a des hommes qui passent au pouvoir rassemblés un peu au hasard, manquant d'autorité et d'ascendant pour suivre une politique, ayant le sentiment de leur propre faiblesse, se soutenant tant qu'il ne se trouve pas dans la chambre quelques groupes in-

téressés à se rapprocher pour renverser un ministère, et ces groupes eux-mêmes sont rapprochés moins par une opinion commune que par des ressentimens, des rivalités, des passions locales, des antipathies. Il y a des momens sans doute où le sentiment national se réveille et rassemble tous ces élémens incohérens en face d'un péril. Cet éternement de la vie publique n'est pas moins le mal profond de l'Italie depuis quelques années. D'un autre côté, justement à la faveur de cette confusion, l'idée de la liberté religieuse a perdu du terrain. Le mot est resté sur le drapeau, l'inspiration s'est amoindrie. Lorsqu'au mois d'avril dernier M. Ricasoli était obligé de quitter le ministère, il tombait sans doute pour plus d'une raison, pour l'inflexible hauteur de son caractère, pour avoir obtenu du roi un décret qui lui attribuait une sorte d'omnipotence sur ses collègues; mais il tombait surtout parce qu'il avait présenté la loi proclamant la liberté religieuse, la séparation de l'église et de l'état; il tombait pour avoir laissé rentrer les évêques dans leurs diocèses, pour avoir envoyé un négociateur à Rome, pour avoir pratiqué d'avance dans les affaires religieuses la liberté qu'il proposait au parlement de sanctionner; il tombait enfin pour avoir pris au sérieux cette pensée que l'Italie, renonçant à la force, ne devait triompher dans la question romaine que par l'action morale, et c'est ce qui faisait immédiatement la faiblesse de son successeur, M. Rattazzi, porté au pouvoir par une sorte de réaction qui conduisait à une tout autre politique.

Rien ne donne mieux la mesure de cette étrange évolution de la politique italienne, de cette déviation, que les discussions parlementaires où s'agitaient, il y a quatre mois à peine, toutes ces questions. Un ancien ministre de la justice, M. Borgatti, le faisait remarquer avec autant d'élévation que de justesse en rappelant la séance de 1861 où, sous l'inspiration de Cavour, le principe de la liberté religieuse avait été proclamé. « Alors, disait-il, notre royaume naissait à peine; nous n'avions pas été encore reconnus par toutes les puissances de l'Europe. Les conspirations de la cour de Rome, forte de l'appui de l'intervention étrangère, étaient d'autant plus périlleuses et redoutables. Eh bien! voyez avec quel courage, avec quelle foi on parlait de la liberté de l'église, et on promettait de l'accorder pleine et entière aux applaudissemens de l'Europe! Et aujourd'hui que nous sommes maîtres de nous-mêmes, que nous n'avons plus rien à craindre que de nos propres dissentimens et de nos incertitudes, on exhume des doctrines abandonnées, on se met l'esprit à la torture, ... on en vient à croire que le droit commun ne suffit plus, que toutes les lois qu'on peut faire dans un pays libre ne suffisent pas pour sauver l'état des menées de la cour de Rome,

que l'Italie est perdue, si on ne maintient pas les prérogatives du *placet* et de l'*exequatur*!... » M. Ricasoli lui-même, réduit à se justifier et revendiquant avec hauteur, selon sa coutume, la responsabilité de sa politique, caractérisait avec une force singulière cette situation où deux systèmes se trouvaient en présence, l'un tendant à la solution de la question romaine par l'action morale et la liberté, l'autre gardant son secret. « Excluant le cas qu'on puisse aller à Rome par la force, disait-il, nous avons cru qu'il fallait résoudre cette question par les moyens moraux et employer ceux-ci dans la mesure de l'opportunité. Il convenait au gouvernement du roi de pouvoir dire au monde catholique, soit par ses actes publics, soit dans ses relations diplomatiques : Vous n'avez aucune raison d'être en appréhension pour le pape; ne voyez-vous pas comme nous traitons l'église? En dégageant la question spirituelle, nous avons cru qu'avec le temps cela rendrait plus facile la solution de la question politique et civile. Par cette voie, nous pensions préserver de toute offense notre indépendance et notre dignité nationales. On enlevait à ceux qui parlaient au nom des intérêts catholiques le prétexte d'intervenir dans notre maison, et nous pouvions toujours leur répondre : Vous n'avez pas à entrer dans ces matières, nous pouvons et nous savons garder vos intérêts et les nôtres. Voilà notre pensée!... Si aujourd'hui on veut inaugurer un autre système, cela regarde ceux qui siègent sur ces bancs... » Et M. Ricasoli ajoutait d'un accent en vérité presque prophétique : « Messieurs, on peut me condamner ; mais prenez garde que l'avenir ne me donne raison!... » La gauche répondait alors : Non! non! Les faits ont parlé, et ont donné raison à M. Ricasoli.

Ainsi confusion des partis et des opinions conduisant à l'ambiguïté des situations, amoindrissement de l'idée de la liberté religieuse, c'est-à-dire de l'idée de l'action morale dans la politique italienne, et par cela même affaiblissement de l'autorité de la convention du 15 septembre liée à ce système, c'est là ce que je veux montrer, parce que là est en effet la clé de ce qui est arrivé. C'est la raison d'être de ces événemens qui n'eussent jamais été possibles, si l'Italie eût été conduite d'abord, si la politique libérale inaugurée par Cavour eût été maintenue ensuite avec une résolution virile. C'est la source complexe, obscure, mais réelle de cette crise, et le premier rôle revient incontestablement à deux hommes dont la rencontre n'est jamais d'un bon augure pour les affaires italiennes ni pour eux-mêmes, Garibaldi et M. Rattazzi, l'un le *capitaine du peuple*, se moquant parfaitement des moyens moraux et des combinaisons diplomatiques, l'autre arrivant au pouvoir pour ne rien faire, pour laisser tout faire ou pour finir par se jeter à la suite de

ceux qu'il arrêtait la veille, en laissant l'Italie dans la plus effroyable épreuve.

Garibaldi est vaincu aujourd'hui, et il a le sort de tous les vaincus, il porte la peine de sa folle aventure. Il ne restera pas moins toujours Garibaldi, âme de feu, cœur de lion, tête puérile et vaine, personnification pittoresque du patriotisme italien, héros légendaire, l'homme enfin qui n'a qu'à frapper du pied le sol pour en faire jaillir des légions de volontaires, capable d'agrandir en un jour son pays et aussi de le perdre en un jour. Sa force est dans l'impulsion irréfléchie qui le fait ressembler à un boulet de canon et dans cette parfaite bonne foi avec laquelle il fait tout, même les choses ridicules aussi bien que les choses grandioses, allant en Sicile ou baptisant gravement des enfans sur son passage comme il faisait cet été, bravant la mitraille ou adressant tranquillement des circulaires aux représentans des puissances européennes pour leur signifier que le pape n'est rien à Rome, que seul il est l'autorité légitime. Son tort est de croire qu'il peut tout, de s'exagérer à lui-même son rôle, et cela me fait souvenir d'un mot piquant de Cavour, qui prétendait que le vrai Garibaldi, c'était le roi, que l'autre n'était qu'un faux Garibaldi. — Cela veut dire que Garibaldi peut beaucoup quand il a le pays et le roi derrière lui, quand il ne va pas se heurter contre l'impossible. Alors il réussit, hors de là il échoue comme le plus vulgaire des révolutionnaires, et sa popularité peut à peine le sauver du naufrage. Ce qu'on peut le moins lui reprocher dans tous les cas, c'est de dissimuler, de conspirer dans l'ombre; lui, il conspire tout haut, il ne laisse ignorer à personne où il va. Comment a-t-il été conduit à cette dernière entreprise? Mon Dieu, ce n'est peut-être pas aussi compliqué qu'on le croit. Il n'est pas en vérité facile de tenir au repos un héros de ce genre, de le renvoyer à Caprera quand on n'en a plus besoin. Le fait est que Garibaldi n'était pas content de lui depuis sa campagne du Tyrol de l'an dernier; il n'était pas accoutumé à cette guerre obscure contre des rochers et il se sentait presque déshonoré pour avoir fait si peu. Il se croyait tenu de se relever, et alors, avec cette candeur terrible de l'homme qui croit qu'on arrive toujours quand on part, il s'est dit qu'il fallait partir pour Rome. Il s'est mis à reprendre son rôle d'agitateur, à parcourir l'Italie, à organiser partout ces comités de secours, ces enrôlemens qui devaient lui donner encore une armée pour aller cette fois au Capitole. Cela a duré six mois, pendant lesquels on n'a pas toujours cru que ce fût bien sérieux. En réalité, il y a eu peut-être des momens où Garibaldi n'aurait pas voulu être aussi engagé, où il s'est presque laissé ébranler soit par les tiraillemens des comités insurrectionnels, soit par les conseils de beau-

coup de ses amis qui s'efforçaient de le retenir, de lui faire entendre raison, soit enfin par les nouvelles qu'il recevait de Rome et qui n'étaient pas de nature à l'encourager. Il s'est laissé emporter par la passion, par son idée fixe, persuadé qu'encore une fois l'Italie marcherait à sa suite, que sa présence sur le territoire pontifical serait le signal d'une révolution à Rome, et c'est alors que la question s'aggravait tout à coup. Assurément, avec le plus vulgaire bon sens, Garibaldi aurait vu qu'on ne va pas à Rome comme on va à Marsala, qu'il plaçait son pays dans l'alternative de l'abandonner cruellement ou de le suivre follement; mais, s'il eût raisonné ainsi, Garibaldi n'aurait pas été Garibaldi, et après tout il faisait son métier. La question est de savoir si le gouvernement italien faisait le sien en laissant croître une agitation qui pouvait finir par le dominer lui-même.

A vrai dire, cette agitation garibaldienne a eu plusieurs périodes. La première, qui n'avait rien de grave encore, va jusqu'à la chute de M. Ricasoli, au mois d'avril; la seconde commence à l'avènement de M. Rattazzi, et c'est une chose étrange, quoique pourtant réelle, M. Rattazzi ne porte pas bonheur à l'Italie. Quand il arrive au pouvoir, il faut s'attendre à de l'imprévu et quelquefois à un imprévu sinistre, si bien que de plaisans observateurs le font figurer parmi les trois ou quatre grands *jettatori* qu'on dit exister aujourd'hui en Europe. C'est lui qui au commencement de sa carrière, il y a dix-huit ans, conduisit le Piémont à Novare; c'est lui qui paraissait au lendemain du grand mécompte de Villafranca; c'est lui qui a fait Aspromonte; c'est lui encore qui s'est trouvé là juste à point pour attirer à l'Italie le déboire d'une seconde occupation étrangère à Rome. Ce n'est pas que dans ces dernières affaires il eût une pensée d'hostilité contre l'alliance française, il passait au contraire pour un partisan de cette alliance, et même en Europe, en Allemagne, sa rentrée au pouvoir était considérée comme le symptôme d'une intelligence plus intime entre l'Italie et la France. Ce n'est pas qu'il eût de mauvais desseins prémédités contre la convention du 15 septembre, il montrait au contraire la plus ferme résolution de la maintenir et de la faire respecter. Malheureusement avec M. Rattazzi tout va à peu près à rebours, et, à défaut du *mauvais ail*, cela tient à la nature de son esprit, à la position qu'il se fait toujours. Ce n'est point un homme d'état; c'est un légiste exercé, un orateur flexible et subtil, un tacticien habile, connaissant son parlement, croyant avoir tout fait quand il a esquivé une situation difficile, ayant l'art de se faire un appui des passions et des intérêts les plus divers en éveillant des espérances qu'il est réduit à tromper périodiquement. Sa politique n'est pas de la politique, elle

n'est pas plus de la droite que de la gauche, pas plus libérale que révolutionnaire : c'est une succession d'expédiens combinés avec une équivoque dextérité, et même ses résolutions en apparence les plus extrêmes sont encore des expédiens.

Lorsque M. Rattazzi remontait au pouvoir au mois d'avril dernier, toute la force de son ministère reposait sur une de ces combinaisons ambiguës. Il était partisan de la liberté religieuse, il le disait du moins, il l'avait dit encore peu auparavant dans un manifeste à ses électeurs d'Alexandrie, et il avait pour alliées les fractions de la chambre qui ont le plus de préjugés contre la liberté appliquée aux rapports de l'église et de l'état; il se laissait imposer des ordres du jour qui n'avaient certes rien de libéral, mais qui avaient pour lui l'avantage de ressembler à un blâme de ses prédécesseurs. Il arrivait en proclamant l'intention de maintenir l'autorité de la convention de septembre, et sa position parlementaire dépendait de la gauche, qui ne respectait guère cette convention, des Piémontais, qui malheureusement en haine de Florence en sont venus à crier aussi haut que Garibaldi : Rome ou la mort ! De là ces ambiguïtés où s'émousse le sentiment des grandes situations, où tout se sabordonne à une sécurité vulgaire et éphémère. Si M. Rattazzi eût été un homme d'état, s'il eût considéré d'un regard ferme et pénétrant la situation de l'Europe, de la France et de l'Italie, il eût compris que ce n'était pas le moment de tenter ou de laisser tenter des aventures, que la meilleure et la plus sûre des politiques était encore de s'en tenir à la tradition libérale de la révolution italienne, de s'attacher résolûment, effectivement, quoique sans enthousiasme, à cette convention du 15 septembre, œuvre de transition qui ne compromettait rien, qui n'engageait rien, qui assurait à l'Italie la faveur des circonstances, le bénéfice de l'action du temps; mais pour cela il fallait se hâter, ne pas laisser flotter l'esprit public, faire sentir au pays une direction, une volonté devant laquelle ne s'arrêter même l'impatience d'un homme à qui le patriotisme ne donnait pas le droit de se mettre au-dessus de tout, de jouer la destinée d'une nation. M. Rattazzi le pouvait d'autant mieux qu'à l'origine cette nouvelle agitation garibaldienne n'avait rien de profond; elle n'est devenue sérieuse que parce qu'on a cru aux connivences du gouvernement et parce qu'on a cru aussi aux connivences du gouvernement avec d'autres politiques. Les Italiens, sauf les Piémontais peut-être et les têtes chaudes du parti de l'action, n'avaient pas cette fureur qu'on suppose de se jeter sur Rome à tout prix, ou du moins, s'ils voulaient toujours Rome italienne, s'ils ne cessaient d'avoir en vue l'abolition du pouvoir temporel, ils n'étaient pas aussi pressés que Garibaldi de monter au Capitole au risque de

voir le pape partir du Vatican; ils sentaient vaguement le danger, et rien ne le prouve mieux que les efforts tentés par les membres de la gauche pour détourner Garibaldi de son entreprise. Si à la rigueur M. Rattazzi ne croyait plus pouvoir s'en tenir à la convention du 15 septembre, s'il jugeait cette convention insuffisante ou inexécutable, il fallait le dire; il fallait se tourner vers la France, dégager diplomatiquement l'Italie, et sans violence, sans coups de tête, sans rien brusquer, poser de nouveau devant l'opinion cette insoluble question romaine en fixant la limite de ce qu'on voulait et de ce qu'on pouvait. Le pire de tous les systèmes était de ruser, de jouer avec le feu, de nier cette agitation qu'on laissait grandir, et de croire immobiliser d'un côté la France par des déclarations multipliées, de l'autre Garibaldi par l'influence de ses amis, en se réservant à soi-même au surplus je ne sais quelle résolution mystérieuse en face de l'inconnu.

Jusqu'à un certain moment cependant, jusque vers le mois d'août, rien ne semblait compromis, et par une circonstance singulière le cabinet de Florence venait même d'obtenir une certaine satisfaction sur un point où la France avait été la première à donner des armes contre elle en traitant légèrement la convention du 15 septembre. Lorsque la France s'était engagée à quitter Rome et l'avait quittée en effet, ce n'était pas pour y rester par un subterfuge. C'est pourtant ce qu'elle avait paru faire en mettant à la disposition du saint-siège cette légion qui s'est appelée la légion d'Antibes; c'était à nous de discuter le degré de légalité d'un acte qui mettait au service d'un souverain étranger, ce souverain fût-il le pape, des soldats français, maintenus dans les cadres de l'armée française, et, avec la vigoureuse netteté d'un esprit aussi libéral que patriotique, M. Eugène Forcade n'y a pas manqué dès la première heure. Diplomatiquement, cette combinaison avait l'inconvénient de paraître continuer l'intervention sous une forme indirecte et atténuée. Ce caractère se révélait complètement cet été dans une mission confiée à un général français à Rome, et plus encore dans une lettre adressée par le maréchal Niel au chef de la légion d'Antibes. L'Italie avait demandé aussitôt des explications, et la France s'était arrêtée, prenant l'engagement, si je ne me trompe, de ne plus laisser subsister aucun lien entre la légion romaine et l'armée française. C'était assurément une concession prudente dans un moment où la France insistait et se disposait à insister plus vivement encore pour que le gouvernement italien fit respecter la convention du 15 septembre. Jusqu'à quel point était-elle sérieuse et efficace? On ne sait plus que penser en voyant la mission du général Dumont atténuée, à peu près contestée, il y a quel-

ques mois dans une note officielle, et aujourd'hui hautement avouée dans l'exposé des affaires de l'empire. Pour l'instant, ce n'était pas moins une satisfaction ou une apparence de satisfaction donnée à l'Italie, et cela prouve ce que je disais, que rien ne semblait compromis. La France continuait à signaler au gouvernement de Florence toutes les menées dirigées contre les états du pape; M. Rattazzi continuait à protester qu'il voulait faire respecter la convention du 15 septembre, que toutes les mesures étaient prises, qu'une armée était aux frontières, prête à empêcher toute invasion, lorsque la question changeait tout à coup de face au mois de septembre. C'était le moment où Garibaldi, échappant à ses amis et ayant déjà poussé ses premières bandes sur le territoire pontifical, se décidait à aller lui-même prendre le commandement de la nouvelle expédition contre Rome.

M. Rattazzi commençait à se trouver dans une situation difficile au milieu de toutes les complications qu'il amassait autour de lui depuis trois mois, en présence d'une agitation populaire que son attitude énigmatique encourageait. Qu'allait-il faire? Il n'y avait plus à hésiter à se réfugier dans des protestations platoniques de fidélité à la convention du 15 septembre, puisque l'invasion était de jour en jour plus flagrante. M. Rattazzi se décida pour l'arrestation de Garibaldi, qui déjà était à Asinalunga, assez près de la frontière pontificale, et, par un de ces jeux singuliers du hasard qui mêlent toujours un peu de comédie aux drames italiens, le préfet chargé de faire arrêter le chef qui partait en guerre contre le pape, ce préfet s'appelait *Papa!* C'était après tout un très embarrassant prisonnier, que M. Rattazzi garda aussi peu que possible dans la citadelle d'Alexandrie et qu'il se hâta d'envoyer à Caprera, où il le fit garder par quelques navires, pensant ainsi tout concilier. M. Rattazzi avait fait un calcul; il s'était dit que, puisque ses alliés de la gauche s'étaient employés autant qu'ils l'avaient pu pour retenir Garibaldi, ils n'en voudraient pas trop au ministère de l'arrêter plus efficacement. Sa méprise fut complète. Garibaldi était à peine arrêté, que les membres de la gauche protestaient publiquement contre cette mesure, réclamaient la convocation du parlement et se mettaient en rupture ouverte avec le ministère. S'il n'y avait pas un moment dans ces crises où tous les partis perdent le sang-froid et où la confusion devient complète, M. Rattazzi, en s'aliénant la gauche, aurait pu retrouver l'appui des modérés, et il l'espéra peut-être un instant. Pas du tout, les modérés, soit par entraînement, soit par antipathie contre le chef du ministère, se mettaient eux-mêmes à demander qu'on marchât en avant, qu'on tranchât la question par une occupation régulière de Rome, de sorte que M. Rattazzi se

trouvait dans un isolement complet, séparé de la gauche, qui l'abandonnait, ayant peu d'espoir de rallier les modérés et se voyant débordé par une agitation qui, laissée à elle-même, prenait l'apparence d'une vraie fièvre.

C'est alors que germait dans l'esprit de M. Rattazzi une idée singulière. — Puisqu'on voulait aller à Rome, il irait le premier, et il trouvait naturellement les meilleures raisons pour colorer cet acte d'audace qui n'était après tout qu'un acte de faiblesse. Il n'était plus maître de la situation, disait-il, on ne pouvait plus détourner l'invasion; un mouvement pouvait éclater d'un instant à l'autre à Rome et devenir un danger pour l'Italie, pour la monarchie. Il s'agissait seulement de savoir ce qu'en penserait la France, et M. Rattazzi, s'armant de tous les périls de cette situation nouvelle, fit effectivement demander au chef du gouvernement français ce qu'il ferait dans le cas où une révolution éclaterait à Rome et où l'armée italienne irait occuper la ville éternelle : à quoi le chef du gouvernement français répondit, je crois bien, qu'il fallait réfléchir, qu'il y avait insurrection et insurrection, qu'une révolution qui serait l'œuvre des Romains eux-mêmes et une révolution qui serait faite par les bandes de Garibaldi ou par des étrangers introduits à Rome pourraient provoquer des conduites très différentes, mais que dans tous les cas il ne ferait rien sans se concerter avec le gouvernement italien ou sans le prévenir. M. Rattazzi crut-il voir dans cette réponse une de ces paroles qui permettent tout, pourvu qu'on fasse vite? Cédait-il aux influences excitantes qui l'entouraient? Ce qui est certain, c'est que rien ne le décourageait, et qu'il entraînait dans une vraie fureur d'action sans se demander où il allait. Il a voulu récemment expliquer cette étrange évolution dans un récit inspiré par lui, et qui a paru en Italie sous le titre d'*Une page de l'histoire contemporaine*. « Ce fut alors, dit-on, que Rattazzi se décidait à changer de direction, et, en tirant profit d'une agitation qu'on ne pouvait plus songer à réprimer, à accomplir et assurer pour toujours le sort de la nation. Ses mesures furent prises aussitôt et bien prises... Tout était préparé, jusqu'aux convois qui devaient transporter nos soldats, jusqu'à la proclamation qui devait annoncer à l'Europe le grand fait en rassurant les consciences sur le traitement réservé au chef du catholicisme. Le jour et l'heure étaient fixés; tout était réglé, tout prêt en un mot; mais au moment où il ne restait plus qu'à donner par le télégraphe le signal suprême, vint un contre-ordre. Qu'était-il arrivé?... »

Ce qui était arrivé, je vais le dire. Les événements s'étaient précipités : pendant que M. Rattazzi faisait des questions à Paris ou à Biarritz, le gouvernement français, voyant les bandes s'accroître

dans les états pontificaux et le danger grandir, informé d'ailleurs de tout ce qui se préparait, le gouvernement français, dis-je, faisait ce qu'il avait promis : il prévenait le gouvernement italien que le moment était venu d'en finir, et, au cas où on ne ferait rien à Florence, il se tenait prêt à aviser lui-même par une intervention nouvelle. Voilà ce qui était arrivé entre le 1^{er} et le 16 octobre, de telle façon que M. Rattazzi se trouvait avoir conduit l'Italie au seuil d'un conflit avec la France. Il ne persistait pas moins. Il se laissait tromper par une illusion et par un souvenir; il se figurait que ce qui avait été heureusement accompli en 1860 par l'invasion de l'Ombrie et des Marches, il pouvait le renouveler sans rencontrer plus d'obstacles. Il oubliait d'abord qu'il n'était pas Cavour, et puis qu'on n'était plus en 1860. Il ne sentit la gravité de ce qui se passait que lorsqu'il fut prévenu, à n'en pouvoir douter, qu'il n'y avait plus à s'y méprendre, que l'intervention était décidée, que, si l'armée italienne allait à Rome, c'était la guerre, et la guerre, c'était peut-être une armée française à Florence au lieu d'un corps d'occupation à Civita-Vecchia et à Rome, c'était le péril de la dynastie et de l'unité italienne elle-même.

Et pour jouer cette étrange partie, sur quoi M. Rattazzi pouvait-il compter? Il aurait trouvé des soldats, je n'en doute pas; il n'est pas moins certain que ces forces imposantes dont il se vantait de pouvoir disposer se réduisaient à quelque 15,000 hommes placés sur la frontière pontificale, et que l'armée italienne n'était nullement prête à entrer dans une telle lutte. Un instant, à voir cet entrain dans le danger, on a cru que l'Italie avait au moins la Prusse derrière elle. C'eût été vrai plus tard sans doute, ce n'était pas vrai encore : l'Italie était seule. Voilà dans quelles conditions M. Rattazzi acceptait l'idée d'une guerre avec la France! Quand il se vit en face de cette situation qu'on lui présentait en traits saisissants, il était personnellement trop engagé déjà pour reculer; mais avant d'aller plus loin, avant de donner ce *signal suprême* dont il a parlé, il voulut en appeler une dernière fois au roi en lui offrant sa démission, pour lui laisser toute liberté. Je ne sais si Victor-Emmanuel s'y attendait; il demanda quelques heures pour réfléchir. Au fond, dès le premier moment, il avait accepté cette démission dans sa pensée, et franchement il ne pouvait mieux faire.

Il est facile à un homme qui passe au pouvoir de sauver sa popularité en laissant son pays dans les plus menaçantes complications; c'est en réalité ce que faisait M. Rattazzi, sans le vouloir, je veux le croire. Sa démission, quoique tardive, avait du moins l'avantage de marquer un temps d'arrêt dans la précipitation des choses, d'ouvrir une issue, et par le fait cette simple éventualité d'un nouveau

cabinet dont le général Cialdini, appelé par le roi, paraissait devoir être le chef, cette éventualité, dis-je, suffisait pour suspendre le départ de l'expédition française qui attendait à Toulon. Pendant huit jours encore, on réussit à détourner l'intervention. Par malheur, là où il eût fallu un ministère dans les vingt-quatre heures pour rendre une attitude à l'Italie, c'était un interrègne qui s'ouvrait; c'était une crise laborieuse durant laquelle le général Cialdini, esprit plus accoutumé à la guerre qu'aux combinaisons des partis, se perdait en efforts aussi infructueux que prolongés pour rassembler des hommes décidés à accepter avec lui la responsabilité d'une retraite ou d'une halte de la politique italienne. Le problème n'était pas à la vérité facile à résoudre. Il s'agissait de ne pas donner à cette retraite un caractère trop pénible, de ménager le sentiment national et en même temps d'ôter à la France toute raison d'intervenir. D'autres que le général Cialdini y eussent échoué. Que résultait-il de cet interrègne? Garibaldi profitait de la circonstance; il s'évadait de Caprera, accourait à Florence et passionnait la foule par ses harangues enflammées. L'idée vint bien à quelques personnes de sang-froid que, puisqu'on avait arrêté Garibaldi une première fois, on pouvait l'arrêter une seconde fois; mais, quand on alla chez le général Cialdini, celui-ci se refusa parce qu'il n'était pas encore ministre; quand on alla chez M. Rattazzi, le président du conseil démissionnaire objecta qu'il n'était plus ministre. Pendant ce temps, Garibaldi quittait triomphalement Florence par un train spécial que lui faisait préparer M. Crispi, et qui le conduisait à Terni.

Dès lors, dans cette éclipse de tout gouvernement, le destin de l'Italie s'accomplissait. L'apparition de Garibaldi sur le territoire pontifical appelait l'intervention française. Le dénoûment était facile à prévoir, dût-il être sanglant, et c'est en face de cet enchaînement de complications de jour en jour aggravées que naissait enfin un cabinet, non plus sous la direction du général Cialdini, mais sous la présidence du général Ménabréa, avec le concours de M. Gualterio. On l'a appelé un ministère de réaction : ce n'est pas cela : c'est un ministère de sauvetage, venu pour réparer de sérieuses avaries, pour conduire un navire fort endommagé sans laisser périr la fortune de l'Italie, en faisant flotter encore au contraire le drapeau de la politique nationale. Là est le secret de ce qu'il a fait, de ses actes et de ses paroles. Je résume donc ce qui touche à l'origine et à la suite de cette crise. Au premier moment, M. Rattazzi multiplie les protestations de fidélité à la convention du 15 septembre, et laisse grandir une agitation dont il atténue sans cesse la gravité jusqu'à ce qu'il se déclare hors d'état de la maîtriser; au

dernier moment, il laisse de côté la convention, se met à la place de Garibaldi et conduit son pays au seuil du plus redoutable conflit. C'est la part de l'Italie. Quelle est la part de la France?

C'est la fatalité de cette triste affaire d'être devenue pour toutes les politiques une source d'anomalies, de contradictions, — et la France elle-même n'y a point échappé. Elle n'a eu que l'apparence de la netteté dans une situation à peu près aussi fausse que celle de l'Italie, et c'est pour elle surtout qu'il y a dans cette dernière crise deux choses distinctes, la question même de la papauté temporelle et une question de dignité diplomatique. Ce qu'on peut dire au premier abord, c'est que l'Italie a eu le malheur, a commis la faute de provoquer la confusion de ces deux questions en mettant en jeu les susceptibilités diplomatiques de la France, en créant à la politique française un ennui et des embarras de plus. On peut le voir maintenant, ce n'est pas d'hier, c'est depuis le mois de janvier dernier et surtout depuis le mois d'avril que la diplomatie française tient le gouvernement italien en éveil, qu'elle lui fait sentir le danger. Ceci est tristement vrai, et, il faut le dire, si les hommes d'état italiens ne se sont pas tenus pour avertis, s'ils n'ont pas compris que la convention du 15 septembre avait en ce moment une valeur particulière comme signe d'une influence mise en doute sur d'autres points, ce n'est pas tout à fait la faute du gouvernement français. Ce qui est clair encore, c'est que la France avait la force, qu'elle en a usé, et que peut-être parce qu'elle avait la force, parce qu'elle s'est trouvée en mesure d'agir avec une promptitude foudroyante, elle a pu échapper à quelques-unes des conséquences qui pouvaient naître d'une intervention nouvelle. Elle a réussi en ce sens qu'elle n'a pas été poussée du premier coup aux extrémités où elle pouvait être conduite, qu'elle est allée à Rome sans y trouver la guerre qui pouvait y être, que les Italiens, après avoir commis une faute, n'y ont pas heureusement persisté, qu'enfin tout ce qu'on pouvait craindre n'est pas arrivé. Cela prouve-t-il que la France, provoquée si l'on veut, n'ait pas cédé de son côté à la plus périlleuse des tentations, qu'elle ne se soit pas jetée elle-même dans une grande aventure avec la chance de n'y rencontrer que de médiocres occasions de gloire pour ses armes et des déceptions nouvelles ou des hasards nouveaux pour sa politique?

Quel est en définitive, quel peut être le caractère de cette seconde expédition de Rome? Où tendait-elle? que se proposait-elle? Là est justement la question, là commence la confusion. Le premier danger était de paraître poursuivre un but en contradiction avec tout ce qu'on a fait, de se lancer dans une entreprise à laquelle les passions, l'imprévu, les accidens, pouvaient donner des significa-

tions très différentes, qui, par sa nature et par ses conséquences, pouvait changer subitement toutes les conditions de la politique française. A entendre ceux qui se sont jetés sur cette expédition de Rome comme sur une proie, et qui étaient intéressés en effet à y voir une dernière chance, une chance inespérée, il semble que la question est toujours entière, que cette souveraineté politique du saint-siège, pour laquelle ils ont bien le droit de se passionner, est encore une réalité toute-puissante, comme elle l'a été dans d'autres temps, et que la France n'a pu avoir d'autre pensée que de voler au secours du pouvoir temporel pour le raffermir sur ses bases. Il serait vraiment un peu tard pour la France; si elle avait songé réellement, si elle pouvait songer à aller sauver le pouvoir temporel, elle aurait dû y penser plus tôt et ne pas attendre la fin. Si la papauté temporelle vient de passer vingt mauvaises années, si elle en est arrivée au point de détresse où elle est aujourd'hui, il me semble que c'est sous les yeux, un peu avec le concours, beaucoup avec la tolérance de la politique française que se sont accomplis tant d'événemens qui ont plus qu'à demi tranché le problème.

La France était bien là, je suppose, lorsque commençait en 1856, dans le congrès de Paris, cette sorte de mise en état de siège de la papauté temporelle. Elle n'était point sans doute étrangère à ces évènements de 1859, dont la première, l'irrésistible conséquence était la séparation de la Romagne, et c'était la politique française qui adressait, non plus aux Piémontais, mais à tous les Italiens, ces paroles retentissantes, faites pour leur tracer le chemin vers tout ce qui est arrivé : « La Providence favorise quelquefois les peuples en leur donnant l'occasion de grandir tout à coup; mais c'est à condition qu'ils sachent en profiter. Profitez donc de la fortune qui s'offre à vous... Unissez-vous dans un seul but, l'affranchissement de votre pays. Organisez-vous militairement; volez sous le drapeau du roi Victor-Emmanuel... » Lorsqu'en 1860 s'accomplissait l'invasion de l'Ombrie et des Marches, qui donc était à Rome, si ce n'est la France? Elle a blâmé, je le veux, l'invasion, elle a dégagé sa responsabilité, et en définitive elle a renfermé son action dans un périmètre purement militaire, protégeant uniquement ce que l'ombre de son drapeau pouvait couvrir. Et ce congrès qui devait se réunir déjà, il y a sept ans, pour délibérer sur les affaires du saint-siège, qu'est-ce donc qui l'empêchait de se réunir, si ce n'est une brochure française? Lord John Russell écrivait assez naïvement en ce temps-là : « Lorsque des brochures et des journaux qui sont censés reproduire les opinions du gouvernement français disent que l'autorité du pape doit être limitée à la ville de Rome, les populations de l'Ombrie et des Marches se soulèvent et organi-

sent des soulèvemens contre le pape. » Quand la cour de Rome, se sentant à la fois trop protégée et pas assez suivant elle, voulait réclamer le secours des autres puissances catholiques, c'était bien la France qui s'y opposait sous prétexte qu'elle suffisait à la tâche, et je me borne à rappeler ces paroles du cardinal Antonelli allant droit à la politique française : « Relativement au but suprême (le rétablissement du patrimoine de l'église), le passé offre plusieurs souvenirs qui peuvent aplanir la voie. Le présent se compose de refus de secours efficaces. On oppose des difficultés à quiconque veut entreprendre l'œuvre. On impose des délais préjudiciables, on donne le conseil de se soumettre à des gens qu'on sait d'avance décidés à ne pas se soumettre: on propose des réformes que le saint-père a dû peser devant Dieu. On suggère l'avis d'abdiquer en partie à celui qui ne le peut en aucune manière. » Lorsqu'enfin l'Autriche et l'Espagne proposaient avec instance au gouvernement français de s'unir à lui « en vue d'assurer d'une manière définitive le maintien du pouvoir temporel, » c'était notre ministre des affaires étrangères qui répondait : « Je ne croirais pas utile de discuter ici, avec le développement nécessaire, le système d'après lequel les états du pape et la ville de Rome constitueraient, pour ainsi dire, une propriété de mainmorte affectée à la catholicité tout entière et placée, en vertu d'un droit qui n'est écrit nulle part, au-dessus des lois qui régissent les autres souverainetés. Je me borne simplement à rappeler que les traditions historiques les plus anciennes comme les plus récentes ne paraissent pas sanctionner cette doctrine..... » Et cette convention de septembre elle-même, à laquelle on se rattache comme à une dernière espérance, où l'on cherche une suprême garantie, on ne la jugeait pas ainsi au moment où elle était signée; M. l'évêque d'Orléans, toujours le premier au combat, n'y trouvait pas la sauvegarde du pouvoir temporel: il n'y voyait que le dernier mot d'une série d'événemens à travers lesquels on pouvait lire l'abandon de la papauté, et il s'écriait avec amertume : « J'ai vu la grande inspiration de la France s'affaiblir et s'épuiser. J'ai vu la garantie solennelle du droit devenir une protection provisoire, la protection du droit devenir une garde de la personne, la garde une simple escorte, l'escorte une faction aux portes de la maison et du jardin: puis il m'a semblé que l'arme devenait pesante au bras qui la portait. J'ai suivi les jours, marqué les degrés, compté les heures.»

Ce que je veux montrer par cette tradition de faits et de commentaires, c'est qu'une seconde intervention dans la pensée de sauver le pouvoir temporel répondrait sans doute au vœu de ceux qui croient à la nécessité d'un pontificat politique, mais serait bien peu dans la donnée de tout ce qu'a fait et écrit la France depuis vingt

ans; c'est que ce mot de pouvoir temporel en est venu à prendre des sens très différens et à représenter des choses très diverses. Pour les uns, c'est toujours la vieille souveraineté pontificale avec tous ses droits, dans toute son intégrité, dans tout ce qu'elle a d'absolu; pour les autres, c'est ce petit domaine baroque, c'est ce qui existe aujourd'hui sans retour sur le passé, avec la résignation aux faits accomplis. Il en est pour qui ce n'est plus que le *Vatican et le potager*. Au fond, disons le vrai, cette souveraineté temporelle qui se maintient encore dans la langue politique par la force de l'usage, cette souveraineté n'est plus qu'une fiction et ne représente plus rien de réel. Le mot survit, la chose a disparu ou disparaît tous les jours. Hors de cette intégrité absolue dont la restauration est la chimère des esprits extrêmes, est-ce que le pouvoir temporel, tel qu'il existe aujourd'hui, a la puissance de vivre? Est-ce qu'il peut se suffire à lui-même? Et surtout comprendriez-vous une guerre, presque une croisade, qu'on n'a pas faite pour un principe, pour une idée, quand il était temps encore, et qu'on entreprendrait aujourd'hui pour assurer au saint-siège la possession aussi précaire qu'insuffisante de Viterbe ou de Frosinone? — Mais alors, direz-vous, pourquoi cette seconde expédition de Rome? C'est là précisément que revient cette question de dignité diplomatique dont je parlais et qui a joué le premier rôle. L'exécution de la convention du 15 septembre est devenue en quelque sorte la pierre de touche d'une influence mise depuis quelques années à d'assez pénibles épreuves. En réalité, c'est au secours d'une signature trop ouvertement méconnue qu'on est allé, c'est l'autorité d'un engagement évident qu'on a voulu maintenir.

Je ne nie pas ces cruelles nécessités où se trouve quelquefois un pays de mettre sa parole sous la sauvegarde de ses armes. La politique française avait certainement le droit de ne pas laisser périr un titre entre ses mains. Il n'est pas moins vrai qu'en paraissant aller simplement dégager sa signature la France se plaçait dans la situation la plus fausse, et courait au-devant de dangers d'une bien autre nature. Je ne parle pas seulement de la guerre qui pouvait s'allumer et s'étendre en Europe en troublant toutes les alliances et en faisant passer notre drapeau dans un camp de réaction. Sans sortir de la question, en restant au-delà des Alpes, la France courait le risque de se démentir elle-même, d'aller défaire de ses propres mains ce qu'elle avait fait. Il est bien certain que, si les Italiens ne s'étaient pas arrêtés, tout pouvait changer. On peut faire des hypothèses qui n'ont été sans doute caressées nulle part, quoiqu'elles aient pu être entrevues. Supposez la guerre avec l'Italie sortant comme une fatalité de cette crise, nos vaisseaux blo-

quant Gênes et Livourne, une armée française allant à Florence, ou à Turin ou à Milan, pendant que quarante mille Espagnols auraient débarqué à Naples : alors, ce n'est pas moi qui parle, c'est un ministre de l'empire, M. Thouvenel, qui l'a dit, les ombres de trente mille de nos soldats morts pour l'Italie se seraient levées devant nous pour nous demander compte d'un sang versé avec une cruelle imprévoyance. C'était pourtant l'enjeu d'une seconde expédition de Rome. Une autre conséquence, et celle-là a éclaté immédiatement, c'était de réveiller toutes les passions, tous les fanatismes, de faire rentrer la religion dans la politique, car enfin c'est de religion qu'il s'agit; c'est entre catholiques et libéraux que la question se débat, c'est par des considérations religieuses qu'on se prononce, et par un déplacement naturel, quoique singulier, la France dans cette confusion s'est trouvée avoir pour alliés accidentels ceux qui n'ont cessé de combattre sa politique au-delà des Alpes depuis dix ans, tandis qu'elle a contre elle ceux dont elle se rapproche le plus par l'essence de ses idées et de ses principes. C'est tout cela que risquait la politique française par une intervention nouvelle à Rome, et si l'imprévu n'a pas joué un plus grand rôle, c'est que la crise a marché vite, plus vite qu'on ne le croyait.

Il est vrai, Garibaldi a été vaincu comme il devait l'être; il est passé du champ de bataille de Mentana dans une prison, pour revenir bientôt dans son île, où il est aujourd'hui; l'Italie est rentrée dans ses limites après une promenade militaire sur le territoire du pape; la France elle-même en est à parler déjà du rapatriement de ses troupes, et dans tous les cas elle commence à se replier sur Civita-Vecchia. La cour de Rome a retrouvé le calme. Il reste à savoir ce qu'a produit cette rapide et étonnante échauffourée, ce qu'elle a résolu, ce qu'elle laisse après elle. Elle n'a rien résolu, elle a produit un immense ébranlement, elle laisse après elle l'incohérence et le doute. L'Italie, la France, la papauté, en se retrouvant en présence, peuvent se demander où elles en sont réellement.

L'Italie sans doute sort la plus meurtrie de cette crise violente. Elle ressemble un peu à ceux qui ont été battus et qui ne sentent les coups qu'ils ont reçus que le lendemain ou quelques jours plus tard. Vaincue sans combat, humiliée par la faute de ceux qui l'ont conduite, elle est pour le moment tout entière à l'irritation de l'orgueil blessé, à l'animosité contre la France, au mécontentement d'elle-même et au sentiment d'un malaise profond, parce qu'en effet son état est des plus graves. Son crédit en Europe d'abord ne peut être des plus brillants; il subit le contre-coup de tout ce qui vient d'arriver et passe par une légère éclipse. De toute façon, l'Italie se trouve dans la condition d'une puissance qui n'a pas pu ou

n'a pas voulu tenir un engagement, et qui a besoin de se reconnaître pour rendre à sa parole une suffisante autorité. Au point de vue intérieur, les partis sont plus que jamais profondément divisés, et la monarchie elle-même n'est peut-être pas sans avoir souffert de cette cruelle mésaventure d'hier dont les opinions extrêmes peuvent se faire une arme envenimée. C'est une confusion complète de passions, d'irritations, d'antipathies, de rivalités locales, qui est assurément une épreuve pour l'unité. Financièrement, la situation n'est pas moins critique, et c'est un journal italien d'une certaine compétence dans ces matières qui écrivait, il y a quelques jours à peine : « Quoi qu'on en dise, nous sommes d'avis, et nous ne sommes pas les seuls de cette opinion, que la question vraiment grave, la question périlleuse, la question urgente est pour l'Italie non pas l'existence pour une année de plus ou de moins du pouvoir temporel du pape, mais bien la triste condition où se trouvent nos finances. L'épuisement croissant du trésor fait déjà sentir son influence sur toute la vie économique du pays. Notre commerce est arrêté, nos industries sont exténuées, la confiance publique est éteinte. Chaque famille, quelle que soit sa position financière, se sent dans le malaise et regarde avec crainte un avenir incertain. A l'extérieur, notre position, proclamée désespérée par les malveillans, est reconnue du moins très dangereuse par nos amis. Que cet état de choses se prolonge encore un peu, et la question financière, perdant le caractère économique, finira par se changer en question sociale. »

Voilà la situation où la dernière aventure laisse l'Italie, et je ne cherche pas à la dissimuler; mais l'Italie a deux choses que rien ne remplace : elle a au fond une certaine vigueur de bon sens qui se retrouve aisément, et elle a par-dessus tout la liberté, qui guérit toutes les blessures. C'est une des plus oiseuses chimères de se figurer que le remède à une crise quelconque pour l'Italie peut se trouver dans les coups d'état, dans les dictatures opposées à ce qu'on appelle le débordement révolutionnaire. La liberté, quoique récente, s'est si promptement acclimatée au-delà des Alpes, elle est si bien entrée dans les mœurs, que personne ne peut songer à y toucher. Pour faire un coup d'état, il faudrait, ce me semble, un dictateur. Le dictateur, ce n'est pas sans doute ce roi qui ne demande qu'à aller chasser ou combattre quand il le faut, laissant ses ministres gouverner, le parlement délibérer, la presse discuter, la nation tout entière vivre comme elle l'entend, et au-dessous du roi, ce n'est pas plus le général Ménabrèa que le général La Marmora, ou M. Rattazzi ou M. Ricasoli. Qu'on ne s'y trompe pas en effet, ces distinctions qu'on imagine quelquefois entre un parti conservateur

et un parti révolutionnaire sont une pure illusion, parce qu'au-delà des Alpes c'est tout le monde, à commencer par le roi, qui est révolutionnaire, c'est l'Italie nouvelle elle-même qui est la révolution vivante et permanente. La vérité est qu'au milieu de toutes ces divisions et ces confusions de partis il y a deux choses sur lesquelles cessent tous les dissentimens, — l'intégrité du programme national et l'inviolabilité des institutions libres. La réaction est un fantôme qu'on évoque quelquefois et auquel on ne croit guère. C'est par la liberté que l'Italie s'est fondée, c'est par la liberté qu'elle peut vivre, c'est par la liberté appliquée à la société religieuse comme à la société civile, selon le mot de Cavour, qu'elle peut arriver à résoudre les problèmes qui pèsent encore sur elle. Tout le reste n'aurait d'autre résultat que de conduire à des crises nouvelles. Quelle est après tout aujourd'hui la meilleure politique pour l'Italie? Il n'y en a qu'une : ne pas se hâter, attendre, remettre vigoureusement la main à ses affaires intérieures, étouffer, si elle peut, toutes ces haines et ces animosités mauvaises conseillères qui sont la suite d'une déception, laisser à la force des choses le temps de reprendre son empire et de travailler pour elle, chercher enfin par tous les moyens à se guérir d'une cuisante blessure, à se rétablir de cette rude secousse dont les traces ne peuvent s'effacer si vite.

Ce que l'Italie a perdu, au moins pour un moment, dans ces derniers événemens, je le vois bien; ce que la France a gagné, je ne le sais trop, et, si prompts qu'aient été ses succès, la politique française, il me semble, est la première à ne point s'exagérer l'éclat d'une campagne où elle n'a trouvé jusqu'ici d'autre avantage que d'essayer nos nouvelles armes de guerre sur les volontaires de Garibaldi. Sans doute la France a fait ce qu'elle a voulu en dégageant la signature qu'elle avait mise sur la convention du 15 septembre et en écartant du saint-siège le péril d'une agression violente. On peut dire que jusqu'ici tout a été pour le mieux dans la plus mauvaise des affaires. Et après? C'est là que la question recommence et se relève tout entière; c'est là que se montre de nouveau cette fatalité des situations fausses qui laissent après elles une traînée de difficultés, qui sont tout juste un peu plus embarrassantes le lendemain que la veille. Dans quelles conditions en effet reste la France? Va-t-elle continuer jusqu'au bout et sans plus attendre ce rapatriement de nos soldats, qui a déjà commencé? S'il en est ainsi, il est évident qu'elle a risqué beaucoup pour peu de chose, qu'elle a déployé une énergie bien disproportionnée avec le but réel qu'elle poursuivait, qu'elle va se retrouver en face de toutes ces espérances de restauration pontificale qu'elle a surexcitées sans avoir le dessein de les satisfaire. Elle montre, ce que je crois par-

faitement vrai d'ailleurs, et ce que je disais, que dans tout cela elle est unie à l'Italie par les idées et par les principes; elle n'est liée que par un accident de dignité et d'honneur diplomatique à la conservation du pouvoir temporel. C'est justement ce que M. de Falloux indiquait avec une pénétration alarmée dans une lettre récente : « Je l'avouerai, disait-il, j'ai toujours cru, je crois encore que, moitié par condescendance, moitié par ancienne sympathie, le gouvernement français est d'accord avec le gouvernement italien sur le fond même des questions; il n'est en dissidence que sur les questions secondaires de procédés et de dates... C'est là ce qui, à mes yeux, constitue le vrai péril... » Pour en revenir là, ce n'était pas la peine de faire un si grand effort.

La France au contraire restera-t-elle à Rome ou tout au moins à Civita-Vecchia tant que dureront les périls du saint-siège? Alors c'est une occupation nouvelle, indéfinie, succédant à la seconde expédition de Rome, continuant à peser sur nos rapports avec l'Italie, et le rôle de la France pourrait devenir véritablement assez triste. Si la France veut n'être plus qu'une sentinelle muette, immobile, s'abstenant désormais de toute opinion sur le gouvernement temporel protégé par elle, il n'y a plus rien à dire; c'est un rôle d'abnégation qui peut mener loin. Si elle veut se mêler d'avoir une opinion, de prêcher de nouveau la conciliation, la nécessité des réformes, alors elle se heurte inévitablement contre toutes les difficultés qu'elle a rencontrées autrefois, qui ont fini par lasser sa politique, et que notre ambassadeur, M. de La Valette, résumait dans ces mots significatifs : « Lorsque la France, il y a six mois à peine, a invité le saint-père à s'entendre avec elle en principe et sans en fixer les bases sur une transaction destinée à assurer son indépendance, ses ouvertures ont été repoussées par une fin de non-recevoir absolue. Sa sollicitude ne s'est point lassée. Le gouvernement de l'empereur vient de formuler et de soumettre au saint-siège les propositions les plus explicites. Chargé de les transmettre, je constate avec le même regret qu'elles ont eu le même sort. » Voilà la question qui reste indécise après la seconde expédition de Rome, laquelle place encore une fois la France dans l'alternative d'avoir beaucoup risqué pour rien, ou de subir la fatalité d'une seconde occupation plus compromettante encore que la première.

Et la papauté, cette papauté victorieuse, raffermie en apparence, elle n'est pas en réalité dans une condition bien meilleure. Elle a trop de finesse pour se fier beaucoup elle-même à cette fortune inattendue, pour ne pas sentir l'équivoque sur laquelle repose son apparente victoire. Elle a tenu ferme, à la vérité, pendant un mois

avec son armée, et ce serait une iniquité bien vaine de ne pas reconnaître la courageuse ardeur de ces volontaires de la foi allant se heurter contre les volontaires du patriotisme. Si étrange que soit ce spectacle d'un pape gardé par des zouaves, ces zouaves ont fait leur devoir avec la vaillance de soldats sachant mourir pour leur cause; mais enfin, s'il est une chose évidente, constatée, avérée, c'est que sans l'arrivée des soldats français ce dernier combat de Mentana, qui a fait évanouir l'invasion garibaldienne, risquait fort d'être une défaite pour les pontificaux. Si la France n'eût été là, cette petite armée du pape allait en s'épuisant; bientôt elle eût à peine suffi à la garde de Rome et du Vatican : de telle sorte que ces événemens mêmes, en sauvant le pouvoir temporel d'une catastrophe soudaine, montrent une fois de plus qu'il est à la merci d'un secours étranger. Zouaves, légion d'Antibes, volontaires de tous les pays, intervention française, c'est toujours l'appui extérieur, et plus on multiplie les secours, plus on rend sensible ce fait sous lequel périt la souveraineté pontificale, cette impossibilité d'un pouvoir politique réduit à vivre de l'étranger et par l'étranger, ralliant autour de lui toutes les hostilités, devenant une cause permanente de déchirement pour la nation au sein de laquelle il est placé et, selon le mot récent d'un ecclésiastique de talent, un signe de contradiction pour le monde moderne. La seconde intervention française a rendu au pape le service de compléter cette démonstration.

D'ailleurs cette victoire même n'a rien changé politiquement; elle laisse le saint-siège avec son territoire insuffisant, ses ressources bornées, ses finances délabrées et tout ce qui faisait dire au cardinal Antonelli, il y a deux ans, que l'état actuel de l'église était un corps artificiel et difforme ayant une tête démesurée et point de membres. Aujourd'hui comme hier, ce n'est plus un état, c'est un reste d'état trop grand pour un patrimoine, trop petit pour constituer une indépendance réelle. Les populations des provinces pontificales et surtout les Romains, dira-t-on, n'ont rien fait pour se soustraire à la domination du saint-siège; ils ne se sont pas laissés ébranler par toutes les excitations révolutionnaires, ils sont restés calmes jusqu'au bout. — Cela ne prouve nullement, malgré tout ce qu'on peut dire, que les Romains veuillent rester séparés de l'Italie, qu'ils soient très attachés au pouvoir temporel; cela prouve qu'à leurs yeux le problème est double, qu'en voulant être Italiens ils voudraient aussi voir Rome garder son prestige de ville universelle et le pape rester au Vatican; cela prouve encore, si l'on veut, que Garibaldi et ses volontaires ne sont pas précisément les sauveurs de qui ils attendent l'accomplissement de leur destinée. C'est la signification véritable de l'attitude de cette population pendant

la crise qui vient de passer sur elle comme un tourbillon. C'est l'exacte mesure de la fidélité des Romains au pouvoir temporel, fidélité toute négative, précaire, inerte, que l'occupation étrangère n'est pas faite pour échauffer et pour raffermir. Une intervention nouvelle, c'est un progrès de plus dans le travail de fusion entre Rome et l'Italie.

Somme toute, il est clair, je crois, que cette seconde expédition romaine, née fatalement peut-être d'une situation violente et fautive, n'a profité ni à la France ni à la papauté, tout en devenant la source d'une amertume profonde pour l'Italie. Elle n'a fait qu'accumuler les difficultés, exciter les haines, raviver les antagonismes. Il y a des momens où une conciliation directe, une transaction a été peut-être possible; elle ne l'est plus guère aujourd'hui. Entre l'Italie et la papauté, une entente serait assez difficile; entre la France et l'Italie, il n'y a plus de place sans doute pour quelque nouvelle convention de septembre. De ce côté on est allé jusqu'où on pouvait aller, on est arrivé en face de l'impossible. Et maintenant, cette solution qui ne peut naître d'un rapprochement direct de situations si tranchées, est-ce un congrès qui va la trouver? Ce congrès qui ne s'est pas réuni en 1860 va-t-il être plus heureux aujourd'hui et découvrir le moyen d'apaiser une crise morale, religieuse, politique sur laquelle sept années de plus ont passé? Je comprends l'intérêt qu'il y a pour la France à se soulager un peu du poids de toutes ces affaires de Rome, à partager, ainsi qu'on l'a dit, cette tâche avec les autres gouvernemens, comme aussi il ne serait pas trop surprenant que l'Europe se montrât un peu moins pressée de se saisir d'une question à laquelle elle est restée jusqu'ici étrangère, que la France a paru jalouse de garder sous sa protection, sous sa direction, en évinçant même ceux qui voulaient s'en mêler. Admettons cependant tous les embarras préliminaires écartés et le congrès réuni : ainsi voilà l'Angleterre protestante, la Prusse également protestante, la Russie greco-orthodoxe ou schismatique, sans parler des puissances catholiques, cherchant ensemble ce qu'il faut de souveraineté temporelle, ce qu'il faut d'âmes et de territoire pour assurer l'indépendance spirituelle d'un pape, ayant à se prononcer entre l'Italie, revendiquant Rome au nom de la nationalité, et le saint-siège, revendiquant le patrimoine de l'église au nom du catholicisme, au nom de ce droit immuable que M. Thouvenel, parlant au nom de la France, déclarait n'avoir vu écrit nulle part! L'œuvre est assurément nouvelle, aussi nouvelle qu'épineuse.

Il est facile dans un congrès de rétrécir ou d'élargir un état ordinaire qui subit indifféremment les fluctuations de la guerre ou d'une négociation. Ici il s'agit de bien autre chose; il s'agit de fixer

un minimum de souveraineté politique en vue d'une destination toute spirituelle! Et, cette difficulté même résolue, que fera le congrès? A quoi s'arrêtera-t-il? Laissera-t-il la décision qu'il aura prise dépourvue de toute sanction? Alors ce ne sera plus qu'une grande et vaine consultation diplomatique qui aura le sort de toutes les consultations, c'est-à-dire qu'on écouterait ou qu'on n'écouterait pas. Le congrès au contraire voudrait-il aller plus loin en couvrant d'une sanction effective ses délibérations? Alors c'est une intervention permanente et collective dans les démêlés de l'Italie et de la papauté. On entre dans un fourré obscur et inextricable. La diplomatie, peut-on faire remarquer, a une base toute simple, toute pratique, implicitement acceptée comme la condition première d'une délibération européenne, c'est la possession actuelle : soit; mais comme il a été prouvé que cette possession ne suffit pas, qu'elle n'est qu'une embarrassante anomalie, il faut la modifier, l'étendre, la fortifier par des garanties nouvelles, et on se retrouve toujours en face des mêmes difficultés. La vérité est qu'avec ou sans congrès, au point où en sont les choses, il n'y a plus qu'une solution possible, ce serait celle qui en laissant s'accomplir ce qui est inévitable, en dehors de toute considération de territoire et de juridiction politique, assurerait à la papauté une situation exceptionnelle, une souveraineté d'un ordre particulier fondée sur des immunités universellement reconnues, ayant ses ressources propres et constituant une garantie de liberté au moins aussi réelle que ce qui existe aujourd'hui. Le pape ne sera point indépendant, dites-vous; l'est-il davantage parce qu'il a ces quatre *palmes* de terre dont il parlait lui-même et qu'il ne peut défendre qu'avec l'appui d'une force étrangère? Il aura du moins l'avantage dans cet ordre nouveau d'être complètement affranchi de toutes ces solidarités terrestres faites pour enchaîner, pour compromettre son autorité morale. Tout le reste n'est qu'une combinaison vaine. Et si je voulais résumer d'un mot ce qui se dégage de toute l'histoire contemporaine, surtout de la dernière crise, je dirais qu'il y a sans doute encore une question de Rome considérée comme résidence de la papauté, il y a la question des moyens les plus propres à garantir le libre exercice du pouvoir spirituel du saint-siège; il n'y a plus à vrai dire de question de pouvoir temporel : le temporel a été emporté par le mouvement des choses, et le mouvement des choses ne le fera pas revivre.

CHARLES DE MAZADE.

L'IRLANDE EN 1867

La tentative du *fenianisme* a rappelé l'attention sur l'état de l'Irlande. Depuis l'épouvantable famine de 1847, ce pays subissait une transformation continue, suffisante suivant les uns, insuffisante suivant les autres, mais qui ne donnait plus à l'Angleterre les mêmes embarras que par le passé. Le torrent d'émigration que, d'après ses traditions bibliques, le public anglais avait qualifié d'*exode*, suivait son cours: de 8 millions d'âmes en 1846, la population descendait graduellement à 5,500,000 en 1866. C'était là sans doute pour le royaume-uni une grande perte d'hommes; l'Angleterre se consolait en songeant que la plupart des difficultés de l'Irlande s'en allaient avec eux. On aimait à croire que tout au moins le temps des insurrections irlandaises était passé. L'invasion *feniane* est venue interrompre tout à coup cette sécurité. On n'avait pas prévu qu'une partie de ces émigrés dont le départ semblait donner des gages à la paix publique reviendrait de l'exil les armes à la main. Au premier moment, tout le monde s'est mis d'accord pour assurer une répression vigoureuse; le péril passé, on s'est demandé s'il ne serait pas possible d'éviter le retour de pareilles crises. De là une vive polémique dans les journaux et les livres; les anciens griefs contre l'organisation économique et sociale de l'Irlande ont reparu, et une nouvelle croisade s'est organisée contre la propriété irlandaise, considérée comme la principale source du mal.

Un grand propriétaire irlandais, lord Dufferin, a voulu répondre à ces attaques. Il a commencé par écrire au journal le *Times* une série de lettres; il a réuni ensuite ces lettres en un volume intitulé *L'Émigration irlandaise et la tenure des terres en Irlande*. Cet écrit remarquable fait parfaitement connaître l'état de la question; les vingt ans écoulés depuis 1847 n'ont pas apporté en Irlande tous les changements désirables; mais il serait injuste de méconnaître une visible amélioration, et si de nouvelles mesures peuvent être utiles, il n'y a plus rien de fondamental à tenter, du moins en économie rurale, car les questions politiques et religieuses sont entièrement réservées dans le livre de lord Dufferin. Même au point de vue de la paix religieuse, les choses s'améliorent en Irlande,

et ce qui le prouve, c'est l'attitude que le clergé catholique a prise à l'égard des *fenians*. Voilà pourtant où il reste le plus à faire : l'Angleterre n'aura rempli ses devoirs envers l'Irlande qu'autant que l'égalité des deux cultes y sera complète. Pour le moment, il ne s'agit ici que de la propriété et de la culture.

Quel était le vice capital de l'économie rurale irlandaise il y a vingt ans? L'excès de la population rurale relativement au produit obtenu. D'après l'archevêque Whately, l'archevêque Murray et d'autres autorités, l'étendue de terre qui occupait deux personnes en Angleterre en occupait cinq en Irlande, et le produit agricole obtenu en Angleterre sur la même surface était quatre fois plus fort. Je crois ces chiffres exagérés; j'ai trouvé moi-même, quand j'ai étudié ces questions, que l'Irlande occupait deux fois plus de bras pour obtenir moitié moins de produit : c'est déjà bien assez. Que fallait-il donc pour adoucir la misère des cultivateurs irlandais? Diminuer la population rurale ou accroître le produit agricole, ou faire l'un et l'autre à la fois. L'organisation de la propriété et de la culture aurait été bouleversée de fond en comble qu'on n'aurait apporté aucun remède au mal, tant que l'équilibre entre la production et la population n'était pas rétabli. Lord Dufferin montre très bien que l'émigration a produit le seul remède qui pût être efficace à court délai. Le résultat s'est fait sentir sur le taux des salaires; la moyenne des salaires ruraux était de 4 shillings par semaine, elle est aujourd'hui de 8 shillings, et ce n'est pas le seul avantage que la population rurale en ait retiré, les longs chômages ont disparu; à un travail précaire, intermittent, a succédé une demande de bras régulière et permanente.

Le changement qui s'est accompli peut se mesurer par les chiffres suivans : en 1841, le nombre total des fermes était de 825,000, dont 445,000 au-dessous de 5 acres (2 hectares); en 1864, le nombre était de 602,000, dont 121,000 seulement au-dessous de 5 acres. Le nombre total s'est donc réduit de plus du quart, et celui des fermes au-dessous de 5 acres des trois quarts. Le nombre des fermes de 5 à 15 acres (de 2 à 6 hectares) a diminué aussi, mais d'un tiers seulement. En revanche, celui des fermes de 15 à 30 acres (de 6 hectares à 12) a presque doublé, et celui des fermes au-dessus de 30 acres (12 hectares) a plus que triplé. Il est clair qu'une ferme de 2 hectares et au-dessous ne suffit pas pour occuper et nourrir convenablement une famille; quand la pomme de terre a manqué, la famine a fait périr des populations entières. Pour éviter le retour d'un semblable fléau, il fallait que l'existence du cultivateur fût mieux assurée; elle l'est aujourd'hui, puisque l'étendue moyenne des fermes a doublé. L'expérience prouve que le minimum d'étendue nécessaire à l'entretien d'une famille est de 15 acres (6 hectares). A ce compte, le nombre des fermes pourrait diminuer encore sans inconvénient, car il en reste 300,000 au-dessous de 6 hectares.

On peut s'étonner que, dans le même moment où des plaintes si vives

s'élèvent en France contre ce qu'on appelle la *dépopulation des campagnes*, l'émigration rurale soit considérée en Irlande comme un bien. C'est que la question ne se présente nullement sous le même aspect dans les deux pays. En 1847, la population rurale surabondait en Irlande; elle s'élevait en moyenne à 60 têtes par 100 hectares (1), tandis qu'en France elle était de 40. Le genre de culture qui domine en Irlande diffère d'ailleurs profondément de la culture française; la vigne, qui exige tant de bras, y est inconnue, et les autres cultures industrielles qui font la richesse de nos plus florissantes campagnes ne s'y sont pas naturalisées, à l'exception du lin. La nature des choses veut que la population rurale soit en Irlande moins nombreuse qu'en France, et elle était bien supérieure. On doit comprendre alors que la réduction puisse être à la fois un fléau pour l'une et un bienfait pour l'autre.

Est-ce à dire que cette *consolidation* (c'est le terme usité) puisse n'avoir pas de bornes, et que la population rurale doive se raréfier indéfiniment? Non, sans doute. Dans son état actuel, l'Irlande est encore aussi peuplée que la France, proportionnellement à sa surface, et sa population rurale excède encore la nôtre de beaucoup. L'*exode* n'a eu toute sa force que dans les cinq ans qui ont suivi la famine de 1847. Depuis quinze ans, l'émigration continue, et, après avoir sensiblement baissé, elle a repris dans la dernière période quinquennale une nouvelle intensité; mais ce fait, qui donne lieu aux plus véhémens commentaires, n'est pas sans compensation. Bien que 500,000 émigrans aient quitté l'Irlande depuis cinq ans, la diminution de population n'a été que de 200,000 en tout: l'excédant des naissances sur les décès, qui est de 60,000 par an pour une population de 5 millions 1/2, a comblé la différence (2). La hausse continue des salaires achèvera de rétablir l'équilibre. Parmi les symptômes d'un état meilleur, lord Dufferin en cite deux qui ont en effet leur éloquence. Le nombre des pauvres assistés dans les *workhouses*, qui montait à 167,000 en 1852, n'a plus été dans ces dernières années que de 50,000, et la somme des dépôts versés dans les banques, qui n'était que de 8 millions 1/2 sterling en 1846, s'est élevé à 17 millions sterling (425 millions de francs) en 1865. Les épargnes du pays ont doublé malgré la réduction de la population, pendant que le nombre des pauvres diminuait de plus des deux tiers.

Sans doute l'émigration est un remède déplorable, douloureux; on ne sort pas d'une situation comme celle de l'Irlande sans un suprême effort. Un jour viendra où l'Irlande pourra nourrir, comme l'Angleterre, le double de sa population actuelle; mais il faut, pour en arriver là, toute une révolution agricole, industrielle et commerciale. De pareils

(1) C'est du moins ce que j'ai trouvé. Les calculs cités plus haut la portent à 75.

(2) La population de l'Irlande étant le septième de la nôtre, l'excédant annuel des naissances sur les décès devrait être en France, dans la même proportion, de 420,000, tandis qu'il est à peine du tiers depuis vingt ans.

changemens ne peuvent pas s'accomplir en un jour. En attendant, lord Dufferin fait remarquer que des pays plus prospères, comme l'Angleterre et l'Allemagne, paient aussi leur tribut à l'émigration. Le sort de ces émigrans n'est pas, après tout, fort à plaindre. En quittant un pays où ils vivent dans la misère pour un pays où la terre est fertile et à bon marché, ils ont fait d'assez bonnes affaires pour qu'ils aient pu envoyer à leurs compatriotes d'Irlande au-delà de 13 millions sterling (325 millions de francs) depuis vingt ans pour leur faciliter les moyens de suivre leur exemple. Ces énormes envois d'argent donnent à l'émigration son principal encouragement. Quelques-uns même de ces émigrans reviennent au pays natal, non comme les *fenians*, pour y porter la révolte, mais avec un capital qu'ils ont amassé en Amérique par leur travail. « Mes meilleurs fermiers, dit lord Dufferin, sont en ce moment des hommes qui ont émigré dans leur jeunesse. »

On a prétendu que la culture reculait en Irlande au lieu d'avancer, et on a attribué ce déclin à l'émigration. Lord Dufferin nie absolument qu'il en soit ainsi. Suivant lui, 2 millions d'acres incultes (800,000 hectares) ont été défrichés depuis 1847 et ajoutés au domaine agricole. On répond que ces 2 millions d'acres ont augmenté l'étendue des pâturages et non celle des terres arables; mais peu importe. Quand même l'étendue arable aurait reculé pour faire place à une culture mieux appropriée au sol et au climat, il n'y aurait pas grand mal. Lord Dufferin n'admet même pas cette réduction, il affirme, en s'appuyant sur des documens officiels, que l'étendue des terres arables est aujourd'hui la même qu'en 1847. Elle a reculé, il est vrai, depuis 1860; mais de 1847 à 1860 elle s'était accrue : elle n'a fait, dans ces dernières années, que revenir à son point de départ. Il faut attribuer la diminution aux années humides de 1861, 1862 et 1863, qui ont amené de grandes pertes dans la production des céréales. En même temps une forte hausse s'est déclarée sur la viande et sur la laine, ce qui a de plus en plus décidé les fermiers à se tourner vers l'extension des prairies. Il n'y a rien là que de très légitime, et il ne convient pas à l'Angleterre, qui a 18 millions d'acres en pâturages, de critiquer les 10 millions d'acres que l'Irlande consacre à cette destination et ceux qu'elle pourra y consacrer encore.

En admettant que la production des céréales ait un peu diminué, la population n'en souffre pas, car elle a diminué elle-même dans une plus forte proportion, et l'importation de grains étrangers a pris de grands développemens. Avant 1847, l'importation était à peu près nulle; elle s'élève aujourd'hui, année moyenne, à 2 millions de quarts de froment (près de 6 millions d'hectolitres) et à une quantité égale de maïs. Le maïs surtout donne une nourriture à bon marché. La pomme de terre n'est plus la seule ressource alimentaire de la population rurale, mais elle est toujours cultivée sur d'immenses étendues; l'Irlande produit proportionnellement beaucoup plus de pommes de terre que l'Angle-

terre, qui en produit déjà plus que la France. La valeur totale du bétail a presque doublé depuis vingt-cinq ans; on la portait à 20 millions sterling (500 millions de francs) en 1841; on la porte aujourd'hui à près d'un milliard. Voilà un incontestable progrès. L'avoine est le seul grain que le climat permette de cultiver sérieusement. On n'a jamais pu consacrer aux autres grains que 200,000 hectares (500,000 acres), ou le quarantième du sol. L'essentiel est de développer la culture des turneps, des betteraves, des prairies artificielles, concurremment avec les herbages; avec le produit de ses récoltes vertes, l'Irlande achète et achètera le supplément de céréales dont elle a besoin.

Se plaindre de l'étendue des prairies, c'est accuser le ciel de ses dons. La Hollande, l'Angleterre, la Normandie, voilà les plus riches pays agricoles. Pourquoi? Parce qu'ils abondent en prairies. L'Irlande est destinée à rivaliser avec eux, car elle doit à sa situation le climat le plus humide de l'Europe. Ici lord Duferin pose, sans nécessité selon moi, la question de la grande et de la petite culture. Cette question ne peut se résoudre théoriquement. Il y a des cas où la petite culture produit plus que la grande; il y en d'autres où la grande donne de meilleurs résultats. Tout dépend des circonstances. L'Irlande a dans tous les cas fort à faire pour arriver à la grande culture, car un pays où la proportion moyenne des fermes est de 10 à 12 hectares n'a pas à craindre de longtemps l'excès opposé. Ce n'est pas de ce côté qu'est le danger. Sous ce rapport, lord Duferin a parfaitement raison de citer l'exemple des pays où règne l'excès de la petite culture, comme la Flandre. La condition des cultivateurs n'y est pas bonne; l'extrême concurrence pour la possession du sol y amène ses conséquences ordinaires, les rentes excessives et les salaires insuffisants. De l'autre côté, on affecte de rappeler la dépopulation des montagnes de l'Écosse au commencement de ce siècle, et on se demande si une même destinée attend l'Irlande. L'analogie n'est pas exacte. Les montagnes de l'Écosse étaient incultivables, tandis que les trois quarts de l'Irlande ont un sol fertile, et des fermes de 2 hectares de l'une aux fermes de 10,000 hectares de l'autre il y a loin.

L'Angleterre offre plus naturellement le modèle dont l'Irlande tend à se rapprocher. Dans ce pays si productif, l'étendue moyenne des fermes est de 50 hectares, déduction faite des terres incultes, et les deux tiers ont moins de 100 acres ou 40 hectares. Suivant toute apparence, l'Irlande n'arrivera même pas jusque-là. Il faut, pour cultiver convenablement une ferme de 40 à 50 hectares, un capital qui manquera longtemps aux fermiers irlandais. Il y a d'ailleurs dans la population une répugnance instinctive à passer de l'état de tenancier à celui d'ouvrier salarié. Cette résistance n'est pas toujours fondée, car un ouvrier bien payé vaut mieux qu'un tenancier misérable; mais l'attachement au sol ne raisonne pas, et, en devenant simple ouvrier, l'Irlandais croit se déraciner.

Il n'a pas toujours tort non plus, car la possession d'une ferme, pourvu qu'elle ne soit pas trop petite, présente plus de garanties que la condition précaire d'un journalier. Les propriétaires sont et seront forcés de transiger avec ce sentiment populaire. Probablement les fermes de 10 à 12 hectares resteront la règle. On ne peut pas voir là de la grande culture. D'après lord Dufferin, un homme adulte suffit aujourd'hui pour cultiver en Angleterre 11 acres 1 2 de terre arable, tandis qu'en Irlande il n'en cultive encore que 6; un homme suffit en Angleterre pour 92 acres de pâturages, et en Irlande il en faut encore un pour 40 acres. A ce compte, la population rurale serait encore en Irlande le double de ce qu'elle est en Angleterre.

Dans tous les cas, lord Dufferin montre très bien qu'on ne doit pas voir dans les *landlords* la cause principale de l'émigration. En règle générale, les propriétaires ne sont pas intéressés à raréfier la population laborieuse, puisqu'il s'ensuit nécessairement une hausse des salaires et une réduction des fermages; ces mêmes *landlords* qu'on accuse aujourd'hui de forcer les cultivateurs à émigrer, on les a accusés dans d'autres temps de les exciter à multiplier. Il est vrai que la taxe des pauvres, qui a monté pendant la crise jusqu'à 25 shillings par livre de revenu, les ruinait complètement; ce fait, qui explique leur conduite, ne doit-il pas aussi la justifier? Qu'il y ait eu de la part de quelques-uns des actes de violence et de cruauté, lord Dufferin ne le nie pas; mais le plus grand nombre n'a agi que sous la pression d'une inexorable nécessité. Un tiers des propriétaires irlandais a disparu dans la crise; le reste ne s'est sauvé qu'avec beaucoup de peine et après de grandes pertes. Dans les années qui ont suivi la famine, ils n'ont pas eu besoin d'agir beaucoup sur les petits tenanciers; ceux-ci désertaient en foule et volontairement. Depuis dix ou douze ans, un chiffre authentique montre que l'exclusion n'a pas un caractère général et systématique; le total annuel des évictions (ordres de déguerpir, *notices to quit*) est maintenant constaté, il s'élève à 4.500 pour toute l'Irlande. Quand on rapproche ce chiffre de celui des émigrans (100,000), on voit que bien peu d'entre eux reçoivent de leurs *landlords* l'ordre d'exil, et ces évictions sont presque toujours amenées par un défaut de paiement de la rente.

Il est enfin un dernier fait qui prouve que des causes complexes agissent sur l'émigration. On savait déjà que, contrairement aux prévisions, les protestans émigraient à peu près dans la même proportion que les catholiques. Lord Dufferin ajoute que, sur les 2,500,000 émigrans partis depuis vingt ans, un quart seulement appartient à la classe des petits tenanciers, et que depuis dix ou douze ans la proportion n'est plus que de 3 à 4 pour 100. « Il est, dit-il, de notoriété publique en Irlande que les trois quarts des émigrans sont des petits marchands, des artisans et des ouvriers. » Il est probable que l'émigration ainsi décomposée ne représente pas toutes les pertes de la population rurale;

une partie de cette population émigre sans doute à l'intérieur, pour remplir les vides laissés par les émigrans dans les autres branches de travail. Quoi qu'il en soit, l'observation a sa valeur. La province la plus riche de l'Irlande, l'Ulster, n'a pas été plus affranchie de l'*exode* que le pauvre Connaught.

Lord Dufferin me paraît donc dans le vrai quand il défend les propriétaires irlandais contre les attaques dirigées sur eux pour leur conduite depuis vingt ans; mais il va plus loin, et il essaie de les affranchir de toute responsabilité dans le passé comme dans le présent. Ici, je l'avoue, il m'est impossible de le suivre. Qu'on exagère les torts des propriétaires en leur attribuant tous les malheurs du pays, je ne le conteste pas; mais je ne saurais admettre qu'ils n'y aient pas eu une grande part. Anglais d'origine pour la plupart, ils ont traité l'Irlande en pays conquis; ils n'ont eu aucune sympathie pour une population appartenant à une autre race, à une autre religion qu'eux, et qu'ils considéraient comme ennemie; ils n'ont songé qu'à tirer du sol le plus grand produit possible en n'y engageant aucun capital, et ils se sont rendus de plus en plus étrangers par l'*absentéisme*. Tout ce qu'on peut faire, c'est de plaider pour eux des circonstances atténuantes. On aurait tort de les accuser d'avoir multiplié à l'excès la population rurale; cette population s'est développée d'elle-même par l'extension donnée à la culture de la pomme de terre. La multiplication excessive ne date que de soixante-quinze ans; à la fin du siècle dernier, l'Irlande était avant tout un pays d'herbages; la subdivision du sol entre les tenanciers avait fait beaucoup moins de progrès. La concurrence pour la possession du sol s'est accrue avec la population.

La rente perçue par le propriétaire n'avait rien d'excessif. Le plus lourd fardeau provenait des profits des intermédiaires qui s'établissaient entre le propriétaire et le cultivateur par l'abus des sous-locations. A ce propos, lord Dufferin fait le procès au fameux *tenant right*, ou droit du fermier, qu'on a souvent présenté comme un remède, et qu'il regarde au contraire comme une des formes du mal. On entend par là l'indemnité que le fermier entrant paie au fermier sortant pour représenter, dit-on, les améliorations dont l'effet n'est point épuisé, *unexhausted improvements*, mais le plus souvent pour acheter son consentement, *good will*. Quand il s'agit de rembourser au fermier sortant ses avances en bâtimens, bétail, défrichemens, etc., le *tenant right* est justifié; la seule question est de savoir qui, du propriétaire ou du nouveau fermier, doit supporter cette charge, et dans le plus grand nombre des cas il vaut mieux que ce soit le propriétaire pour laisser au tenancier la libre disposition de son petit capital; mais l'indemnité pour le *good will* n'a pas du tout le même caractère, c'est une exaction pure et simple, un tribut que lord Dufferin compare avec raison au *black-mail* autrefois imposé par les bandits des montagnes de l'Écosse aux cultivateurs de la plaine. Ce tri-

but peut s'élever à dix, quinze, vingt fois la rente, c'est-à-dire à une somme presque égale à la valeur du fonds, et le malheureux tenancier, forcé de le subir, commence par se ruiner en prenant la ferme. Est-ce la faute du propriétaire?

L'intervention des *middlemen* elle-même peut s'expliquer par son origine historique. Il semble que des baux longs, comprenant de grandes étendues, avec des rentes modérées, doivent être irréprochables. C'est pourtant cette nature de baux qui a donné naissance aux *middlemen*. Une fois en possession d'une ferme de 500 acres par exemple, ne payant que 8 shillings par acre ou 25 fr. par hectare, le tenancier trouvait commode de sous-louer à dix co-partageans à raison de 40 francs par hectare; il réalisait par ce moyen, sans se donner de peine, un bénéfice net annuel de 3,000 francs. Ce genre d'opérations est devenu surtout fructueux par la hausse des denrées pendant la guerre contre la France. L'Angleterre tirait alors d'Irlande la plus grande partie de ses approvisionnements, et les cultivateurs, excités par ces bénéfices, mettaient la terre à l'encan. Une première division en a amené une seconde, puis une troisième, et c'est ainsi qu'on en est venu à cette multitude de petites fermes au-dessous de 6 hectares. Les propriétaires n'ont pas pu prévoir les funestes conséquences que devait avoir ce système; souvent même ils l'auraient compris qu'ils n'auraient pas pu l'empêcher, étant liés par des baux à long terme. Leur tort a été de ne pas s'arrêter quand ils l'ont pu et de laisser le mal prendre des proportions formidables.

Lord Dufferin a encore plus raison quand il accuse le gouvernement anglais d'avoir étouffé en Irlande tout développement industriel et commercial. Cette île possède des ports admirables, on les a longtemps fermés au commerce dans l'intérêt des ports anglais. Dès le règne d'Élisabeth, le bétail irlandais venait faire concurrence au bétail anglais; un acte du parlement déclara cette importation un dommage public, *nuisance*, et la prohiba. Plus tard, les Irlandais voulurent vendre des laines à l'Angleterre; un nouvel acte du parlement, sous Charles II, prohiba l'entrée des laines irlandaises. Sous Guillaume III, les manufactures de laine furent interdites, et 20,000 manufacturiers quittèrent l'île. Cette politique oppressive n'a commencé à s'adoucir qu'à la fin du xviii^e siècle. Le mal était fait, il faudra beaucoup de temps pour le guérir. Une seule industrie a échappé aux prohibitions, celle du lin, et l'essor qu'elle a pris montre ce qu'auraient pu devenir toutes les autres, si elles avaient joui de la même liberté. La ville de Belfast, siège principal de cette industrie, avait 27,000 habitans en 1811; elle en a 150,000 aujourd'hui. La valeur annuelle des tissus de lin exportés d'Irlande atteint des chiffres énormes. Est-ce la faute des propriétaires, s'il n'en est pas de même des lainages, des cotonnades, des fers et autres métaux, et si la population laborieuse, ne trouvant pas de débouché dans le travail industriel, a reflué presque tout entière vers le sol?

Parmi les remèdes proposés pour accélérer la transformation de l'Irlande, il en est deux que lord Dufferin combat avec une juste vivacité. Le premier émane de M. Bright. Par ce projet, les paysans irlandais seraient autorisés à acheter les propriétés possédées en Irlande par des Anglais au moyen d'avances faites par le gouvernement. On veut que les Anglais cessent de posséder des terres en Irlande et que la propriété du sol se divise. Obtenu naturellement, ce double changement pourrait avoir ses avantages; mais ce qui paraît tout à fait inadmissible, c'est le moyen. Employer les impôts payés par la nation anglaise à expulser les Anglais du sol de l'Irlande, frapper entre leurs mains leurs propriétés d'interdit, raviver la guerre des deux nationalités, créer artificiellement une classe de petits propriétaires hostiles, et pour cela se jeter dans les embarras d'une opération financière immense, quelle entreprise! C'est se faire soi-même *fenian* pour échapper au *fenianisme*. « Si M. Bright, dit ironiquement lord Dufferin, peut persuader au contribuable anglais d'y consentir, je ne m'oppose point pour ma part à l'expérience. »

Malheureusement, en réfutant ce projet révolutionnaire, lord Dufferin va plus loin qu'il n'était nécessaire; il conteste les avantages de la petite propriété considérée en elle-même. On le voit avec regret avoir recours à un argument qui, pour être familier à beaucoup d'écrivains anglais et français, n'en est pas plus juste: il présente la division du sol en France comme la cause de l'état arriéré de notre agriculture. On ne saurait trop le répéter, la division de notre sol n'est pas aussi grande qu'on le croit communément. Un tiers seulement du territoire appartient à la petite propriété, et dans les deux autres tiers on trouve encore bon nombre de terres de plusieurs centaines et même de plusieurs milliers d'hectares. Ensuite la portion la plus divisée de notre sol n'est pas la plus mal cultivée, bien loin de là. On peut affirmer qu'en règle générale les terres de la petite propriété sont deux fois plus productives que les autres, de sorte que, si cet élément venait à nous manquer, notre produit agricole baisserait sensiblement. Les vraies causes de notre infériorité agricole ne sont pas là; elles sont dans notre organisation militaire, financière et administrative, qui épuise les campagnes d'hommes et de capitaux, et qui les épuiserait plus encore sans le contre-poids de la petite propriété.

Ce qui est vrai, c'est que, même en France, où l'utilité agricole et sociale de la petite propriété est ancienne et incontestable, il serait funeste de la multiplier par le moyen que recommande M. Bright. Toute intervention violente dans la constitution de la propriété est mauvaise en soi, même quand on poursuit un but utile. On cite la vente des biens du clergé et des émigrés pendant la révolution française. J'ai essayé de démontrer ailleurs que cette vente n'a nullement eu les effets qu'on lui prête, et que les conséquences ont été fâcheuses pour l'agriculture et la propriété. Ceux qui trouvent la propriété trop concentrée en Irlande, et je suis de ce nombre, doivent désirer qu'une pareille crise lui soit

épargnée. Lord Dufferin me fait l'honneur de citer le passage suivant de mon *Économie rurale de l'Irlande en 1853* : « Pour la petite propriété, dont beaucoup d'excellens esprits, entre autres M. Stuart Mill, dans ses *Principes d'économie politique*, ont réclamé l'introduction en Irlande, elle me paraît beaucoup moins désirable. Probablement l'Irlande arrivera quelque jour à la petite propriété, c'est sa tendance naturelle; mais pour le moment la population rurale est trop pauvre, elle a besoin de gagner dans la culture de quoi devenir propriétaire; il n'est pas dans son intérêt d'y songer auparavant. » Voilà, je crois, la vérité, aujourd'hui comme alors; ce qu'il importe, c'est de rendre la condition des cultivateurs la meilleure possible; la petite propriété viendra ensuite d'elle-même, et les propriétaires actuels auront un grand intérêt à la favoriser, car, partout où elle s'introduit, la valeur du sol monte.

L'Irlande possède d'ailleurs depuis 1849 un puissant instrument pour amener une transformation progressive de la propriété, c'est la *cour pour la vente des domaines hypothéqués*. Cette cour fait vendre encore tous les ans pour 1 million sterling de propriétés, et depuis sa fondation elle en a vendu pour 750 millions de francs; dans dix ans d'ici, il y en aura pour un milliard. Ce mode de liquidation est parfaitement légal et juste; en même temps qu'il fait disparaître les charges accumulées sur le sol et qui en rendaient la possession nominale, il agit avec force dans le sens de la division. La plupart des propriétés vendues ont été partagées par lots; ce n'est pas encore de la petite propriété, mais c'est de la propriété moyenne; l'une mène à l'autre. Tout ce qu'on peut désirer en sus pour satisfaire dans la mesure du possible au vœu de M. Bright, c'est qu'il se forme des institutions de crédit ayant pour but de faciliter aux cultivateurs l'achat de petits domaines. Dans des proportions raisonnables, partielles, en ayant bien soin de tenir compte des circonstances locales, cette entreprise pourrait réussir sans le secours du gouvernement, et quelques succès, si restreints qu'ils fussent, pourraient suffire pour donner une impulsion qui grandirait avec le temps.

Il est un autre moyen de favoriser sans secousse la division du sol, c'est la loi de succession. Lord Dufferin en parle très peu, il partage sans doute les idées anglaises sur ce sujet. Ce qui peut être bon en Angleterre, où les mœurs sont en parfait accord avec la tradition, ne l'est pas au même degré pour l'Irlande. Le droit d'aînesse et les substitutions n'y sont pas défendus, comme en Angleterre, par le sentiment public. L'exemple des mauvais effets que produit quelquefois notre loi de succession fournit aux Anglais de puissans argumens contre le principe du partage égal; mais il n'est pas nécessaire d'aller aussi loin que notre code civil. Entre le radicalisme de notre législation et l'extrême opposé de la législation anglaise, on peut trouver plus d'un terme moyen. On peut ne partager les terres qu'entre les garçons à l'exclusion des filles, ce qui se fait déjà en Angleterre dans le comté de Kent, en vertu de

l'ancienne coutume connue sous le nom de *gavelkind*; on peut donner à l'aîné un droit privilégié sur l'habitation et sur une part du domaine, sans exclure absolument ses co-héritiers, le tout, bien entendu, dans les successions *ab intestat*, car on peut laisser au père de famille le droit de disposer librement de ses biens par un acte de dernière volonté. Lord Dufferin va jusqu'à un certain point au-devant d'une réforme de la loi de succession; il paraît admettre ce que le grand agitateur O'Connell avait proposé autrefois, que, dans le cas où un *landlord* meurt sans testament, laissant à la fois des biens en Angleterre et en Irlande, la succession des biens anglais soit seule dévolue à l'aîné, et que le second des fils hérite des biens irlandais.

Cette disposition serait déjà un progrès; elle tendrait à donner à la propriété irlandaise un caractère plus irlandais, elle diminuerait la plaie de *l'absentéisme*. Quelques pas de plus dans le sens du partage égal la compléteraient. Quand les Anglais parlent de notre loi de succession, ils la présentent toujours comme réduisant le sol en poussière. Son plus grand vice est en effet dans son action délétère sur la petite propriété. Par elle, les hectares deviennent des ares, le morcellement parcellaire n'a plus de limites; mais, pour que cet effet se produise, il faut que le sol soit déjà très divisé. L'Irlande n'en est pas là; la petite propriété y est à peu près inconnue; ce qui domine, c'est la très grande propriété. Les terres de 10,000, 20,000, 30,000 hectares y sont encore assez communes malgré la *cour des domaines hypothéqués*, qui en a dépecé une partie, et une étendue de 500 à 1,000 hectares peut être considérée comme la moyenne. On n'a donc pas à craindre de longtemps les inconvénients du partage égal. C'est ici l'inverse de ce qui arrive pour la culture, car l'Irlande souffre à la fois de deux extrêmes opposés, la division de la culture et la concentration de la propriété.

Le second projet est fort connu de quiconque a un peu suivi l'histoire économique de l'Irlande, sous le nom de la *fixité de tenure*. Renouvelé et développé dans un écrit récent de M. Butt, il consiste à donner aux tenanciers irlandais des baux perpétuels ou à très longue échéance, à un taux fixé et déterminé par des officiers publics. M. Butt propose des baux de soixante-trois ans; c'est encore, comme on voit, une forme d'expropriation. C'est exclure le propriétaire de tout intérêt dans l'amélioration du sol. Or il est constaté par des documens officiels que, depuis dix-huit ans, les propriétaires ont emprunté plus de 1,800,000 liv. sterl. (45 millions de fr.) pour les employer en drainages et bâtimens, et cette somme est bien loin de représenter tous leurs efforts. « Moi-même, dit lord Dufferin, j'ai dépensé plus de 10,000 liv. sterl. (250,000 fr.), et mes voisins en ont fait autant. » Le remède passe d'ailleurs à côté du mal tant que la population rurale surabonde; ces fermes seraient bientôt divisées, et de nouveaux tenanciers auraient à payer aux anciens des rentes excessives. Interdirait-on les sous-locations? — Mais

rien ne pourrait empêcher les *pots-de-vin* exorbitans que tout postulant à une ferme offre au détenteur pour le remplacer. La question se représenterait toujours la même, car le mal n'est pas dans la propriété, il est dans l'extrême concurrence des cultivateurs pour la possession du sol. On mettrait le tenancier primitif à la place du propriétaire, voilà tout.

Au surplus, en repoussant toute confiscation plus ou moins déguisée, lord Dufferin reconnaît qu'il y a quelque chose à faire pour améliorer la condition du tenancier. Un *bill* présenté par le dernier cabinet donne, suivant lui, la meilleure solution du problème. D'après ce *bill*, le propriétaire serait tenu de racheter au tenancier sortant, à moins de conventions contraires, les améliorations dont l'effet ne serait pas épuisé, *unexhausted improvements*. C'est la bonne forme du *tenant right*. Elle présente pourtant des difficultés dans l'application. Qu'est-ce qu'une amélioration dont l'effet n'est pas épuisé? Comment apprécier ce qui en reste? Un fermier peut très bien faire des dépenses mal entendues, qui ne constituent pas de véritables améliorations; le propriétaire ne peut être tenu de lui rembourser les frais inutiles; il y a là matière à de nombreux procès, on peut y échapper par des conventions spéciales. Voilà pourquoi la liberté des parties doit rester entière. Lord Dufferin fait d'ailleurs remarquer que la charge peut devenir considérable pour les propriétaires. Il y a, dit-il, en Irlande telle propriété qui compte 4,000 tenanciers; que chaque tenancier fasse par an une dépense de 40 liv. sterl. (250 fr.), le propriétaire peut se trouver, au bout de cinq ans, en face d'une réclamation de 200,000 livres sterl. (5 millions).

Ces exemples montrent quels graves problèmes s'agitent en Irlande, et, encore un coup, le livre de lord Dufferin ne traite qu'un sujet spécial; tout ce qui touche à l'organisation politique et religieuse reste en dehors. L'Irlande est depuis longtemps la principale difficulté du gouvernement anglais; elle va probablement jouer un grand rôle dans la session qui vient de s'ouvrir. Le mot d'ordre des Irlandais est toujours plus ou moins le cri de l'ancienne agitation : *l'Irlande pour les Irlandais !* L'Angleterre ne peut pas donner complètement satisfaction à ces réclamations ardentes, qui entraîneraient une séparation de fait; mais elle paraît disposée à faire tout ce qui est possible et raisonnable pour effacer les traces d'une oppression séculaire. Partout ailleurs on pourrait dire que le mal est incurable; il n'y a pas de mal incurable pour les nations qui savent être libres. Le même esprit de conciliation hardie qui a inspiré le nouveau *bill* de réforme inspirera sans doute les résolutions de l'Angleterre à l'égard de l'Irlande, et les justes griefs de *l'île saeur* seront réparés sans toucher au principe fondamental de l'union et au principe plus fondamental encore de la propriété.

LÉONCE DE LAVERGNE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

30 novembre 1867.

Si diminuée que la vie publique soit parmi nous, malgré la confuse incertitude des idées et l'indolence des caractères, les débuts d'une session apportent toujours à ceux que le mouvement politique ne laisse point indifférens le sentiment de quelque chose de nouveau. Peu de sessions législatives se sont ouvertes dans une situation moins claire que celle où nous nous trouvons au dedans ou au dehors; ennuyés et chagrins, les esprits ne paraissent point prêts à obéir à des impulsions concentrées, résolues et vigoureuses; la France a pris l'habitude d'une longue passivité; elle ne cherche plus en elle-même, pour les encourager et pour les suivre, les intelligences et les volontés capables d'exercer une initiative supérieure dans le développement des institutions ou dans la conduite de notre action extérieure. Cependant, sans trop bien voir la route devant soi, on sent que dans la période politique qui commence nous allons faire quelque chemin, et que nous approchons du moment où la force des choses ranimera chez nous la vie publique.

Tout l'intérêt du présent et de l'avenir, au point de vue politique, est pour notre pays de ressaisir le gouvernement de lui-même par lui-même, le *self-government*, l'autonomie. De récentes et graves leçons nous ont montré combien il importe que la politique extérieure de la France soit conforme aux inspirations nationales et non aux supputations d'une pensée solitaire. L'instinct et la raison du pays, s'ils eussent dominé la direction de notre politique étrangère, nous eussent épargné, — la conscience du monde en est témoin, — et le désastre douloureux et humiliant de l'entreprise du Mexique et les soucis qui nous ont été créés par la guerre et la révolution allemande de l'année dernière. Au temps où nous vivons, un peuple qui néglige les institutions intérieures et abdique la direction de ses affaires livre au hasard la sécurité de son existence

et compromet ses destinées dans le monde. La leçon est parfaite, et elle est d'hier. Or c'est par les institutions intérieures, par les libertés qui excitent et entretiennent le travail des esprits, qui garantissent l'indépendance des citoyens, qui favorisent l'association des efforts patriotiques, qui permettent aux idées et aux intérêts de se réunir et de se balancer par de saines et de fécondes propagandes, que les peuples sont mis en possession du gouvernement d'eux-mêmes et deviennent maîtres de leurs destinées. C'est aux progrès qu'elle nous aura fait accomplir dans cette voie qu'il faudra mesurer les résultats de la session présente.

Cette nouvelle phase de vie politique, il ne faut point se le dissimuler, commence par une lutte accidentelle qui va faire au travail politique de la France une diversion malencontreuse. L'échauffourée romaine allume les passions d'un parti puissant et redoutable qui compose la majorité de nos assemblées. Elle est devenue l'occasion d'une grande bataille que le parti clérical et le faux parti conservateur qui unit l'intérêt de l'ordre à la défense du plus antique abus de théocratie subsistant encore en Europe livrent avec emportement aux principes et aux conditions des sociétés modernes. Il faut s'attendre à voir le paroxysme de cette lutte dans la discussion des affaires d'Italie et de Rome qui suivra les premières interpellations au sénat et au corps législatif. Il faut le laisser passer avec patience et avec sang-froid. Cette épreuve, n'en doutons point, sera pour tous les esprits doués de justice et de raison la condamnation définitive de l'intérêt dont nos adversaires croient en ce moment assurer le triomphe impossible. Voyez en effet comment la question romaine est posée maintenant par le parti clérical. On ose faire du maintien du pouvoir temporel la cause absolue de la dissolution d'une nation qui vient de renaître à peine à l'indépendance. On a la présomption de justifier sous les yeux du XIX^e siècle la papauté de l'accusation que tous les grands génies et tous les grands patriotes italiens n'ont cessé depuis le moyen âge de porter contre les maux dont le pouvoir temporel a été la source pour l'Italie. On commet l'étonnante sacrilège de faire d'une institution religieuse la damnation d'un peuple. Au milieu d'une nation qui veut s'appartenir et vivre, on se propose de perpétuer un pouvoir qui ne peut subsister que par l'action violente et oppressive d'une intervention étrangère. On ne craint pas de faire revivre les argumens de ces étrangers qui en 1792 voulaient rétablir en France par une guerre impie l'ancien régime avec tous les privilèges temporels que ce régime donnait chez nous à l'église. Qu'avons-nous à perdre à voir s'exhaler ces extravagances? Laissons passer ce délire. Le désordre et la folie de ses aveux ne peuvent donner que des forces nouvelles à la cause de la justice, de la raison et de la liberté.

Au surplus, tout cet emportement sera impuissant contre les forces positives qui gouvernent le monde. Tous les spasmes d'éloquence où

va se perdre la passion des rétrogrades ne peuvent rien, même contre la nécessité des faits actuels. Ce qu'il est possible de faire pour le pouvoir temporel ne saurait aller que jusqu'à un vulgaire replâtrage. La question présente ne se tient point dans les régions de philosophie religieuse où l'on voudrait la placer. Elle est rabaissée pour le moment aux conditions prosaïques d'une question de conférence. A voir les choses comme elles sont en réalité, le dissentiment entre la politique française et la politique italienne n'a porté que sur l'inexécution d'un traité. L'honneur officiel de la France n'a été touché et l'emploi prépondérant de sa force n'a été exercé que parce que l'Italie n'a pu assurer le respect d'une convention qui portait la signature toute fraîche de notre gouvernement. Mais notre gouvernement, par cette convention, n'avait contracté aucun lien avec le principe de la perpétuité du pouvoir temporel. Les questions de personnes bien plus que les principes étaient le mobile réel de cet arrangement. Nous concevons, quant à nous, cette influence souvent respectable des considérations personnelles dans les grandes affaires. Nous comprenons que l'on ait voulu assurer la tranquillité à la fin de la carrière de Pie IX. Ce pape, avec des qualités aimables de caractère, a eu une existence bien tourmentée. Il a vu les extrémités des choses humaines. Il a commencé, lui aussi, par être, involontairement sans doute, mais par la nécessité de sa situation, un agitateur révolutionnaire. Grâce à lui, nos légitimistes français devinrent républicains en 1848; nous nous souvenons d'avoir entendu alors des candidats légitimistes déclarer dans des clubs qu'ils s'associaient avec confiance à une révolution qui avait eu Pie IX pour premier initiateur. Au lendemain du 24 février, dans un élan de ferveur à coup sûr bien révolutionnaire, M. de Falloux montrait le pape prêt à sacrifier son pouvoir temporel aux vœux qu'on formait alors pour le bonheur de l'Italie, de la France et du genre humain. Nous ne sommes point surpris de l'intérêt affectueux qui s'attache au pieux vieillard sur la tête duquel la destinée a fait éclater ces tristes orages. Nous trouvons naturel qu'on ait eu la sollicitude de vouloir que la tranquillité de ses derniers jours et les scrupules de sa conscience, liée par le serment d'investiture à la conservation du pouvoir temporel, fussent ménagés. C'eût été une délicatesse de la part des contemporains de respecter et de ne point troubler la fin de cette existence vénérable. Voilà l'effet que devait produire la convention du 15 septembre; elle ne pouvait point préjuger et trancher d'une façon absolue la question de la perpétuité du pouvoir temporel.

Aux termes des engagements contractés par le gouvernement français, les choses ne vont pas plus loin, et elles n'iront pas plus loin, nous le gagerions, soit que l'expédient de la conférence réussisse, soit que la France se croie obligée de placer encore pendant quelque temps sa volonté seule entre l'Italie et Rome. Quelles sont les destinées de la confé-

rence? Et d'abord toutes les invitations seront-elles acceptées? Nous inclinons, pour notre compte, à le croire. Un des caractères saisissans de l'état de l'Europe, c'est la fragilité de la paix présente, le sentiment de cette fragilité que tous les témoignages officiels des cabinets laissent voir, et en même temps l'affectation avec laquelle tous les gouvernemens s'empressent d'étaler leurs intentions pacifiques. Tout le monde fait la cour à la paix. Il faudra donc que tout le monde, pour faire mine d'intention pacifique, vienne à la conférence. On nous doit aussi par courtoisie de se rendre à cette invitation; tous les souverains ont recherché cette année l'hospitalité française à l'occasion de l'exposition. C'est bien le moins qu'ils nous envoient avec leurs diplomates leurs cartes de digestion. Enfin les deux puissances dont les prétentions forment le conflit, la cour de Florence et la cour de Rome, ont accepté la conférence; aucun autre état ne saurait avoir plus de scrupules qu'elles à prendre en considération les plans d'arrangement, s'il en est de possibles. L'Italie, qui a bien plus d'intérêt à se trouver en face de l'Europe qu'à rester en tête-à-tête avec la France, a demandé la première le congrès : quant à la cour de Rome, quoique les arbitres qu'on lui propose soient naturellement peu de son goût, elle ne pouvait décemment nous refuser une complaisance après le service que nous venions de lui rendre. Jusqu'à présent, et c'est le meilleur moyen pour que la réunion s'accomplisse, l'invitation n'est point accompagnée de la proposition d'un programme dont la discussion préalable ferait sans doute reculer plusieurs cabinets. Si la réunion a lieu, on doit convenir que la première séance où on abordera l'affaire sera curieuse. On verra de belles fuites quand le mot de l'énigme sera dit.

On convoque en effet à ce concile diplomatique des puissances dont les principes peuvent tolérer un arrangement temporaire de la question romaine au profit du pape en exercice, mais s'opposent à une consécration générale du pouvoir temporel de la papauté. Telles sont évidemment l'Angleterre, la Prusse et la Russie. Puisqu'on était en veine d'appeler tant de monde, on ne voit pas pourquoi l'invitation ne s'est point étendue jusqu'à l'Amérique, qui certes a bien le droit d'avoir sa voix dans ce débat. Toutes les républiques américaines de race espagnole et l'empire portugais du Brésil sont catholiques. Le catholicisme prospère aux États-Unis. Les républiques espagnoles ne sont point cléricales. Quant aux États-Unis, le pays par excellence de la séparation du spirituel et du temporel, il eût fait beau voir un successeur de Franklin venir exposer à la diplomatie radoteuse d'Europe les nobles résultats de l'indépendance des églises et des consciences puisant à larges mains et avec une franche loyauté leurs libertés religieuses dans les libertés politiques. Ce grand enseignement fera défaut au congrès européen; mais les États-Unis nous le donnent en permanence par un spectacle qui relève l'homme

et qui est la consolation et l'encouragement des amis de la liberté humaine.

Nous ne nous faisons donc point illusion sur le grand fracas qui, à propos de l'Italie et de Rome et par les premières discussions parlementaires, va pendant quelques jours émouvoir les âmes françaises et les détourner un moment de la préoccupation de nos libertés intérieures. Nous ignorons à quelle époque de la session se produiront les débats sur la loi de la presse et sur le droit de réunion. Il est probable que notre vicieuse procédure parlementaire retardera la discussion de ces lois. Le renvoi des amendemens aux commissions, la nécessité de délibérations nouvelles et de rapports supplémentaires font perdre un temps infini et ralentissent démesurément les travaux de la chambre. On eût pu jeter de haut un coup d'œil sur la politique intérieure, si l'interpellation de M. Jules Favre et de ses amis eût été accueillie; mais la majorité réglementaire des bureaux n'en a point autorisé les développemens. Il faudra attendre une autre occasion, la discussion du budget de l'intérieur peut-être, pour entamer ce grave sujet. Cependant l'opinion publique était mûre pour apprécier les lacunes qui se révèlent avec un triste éclat, même dans les garanties de nos libertés civiles. Malgré l'affaiblissement et l'inertie de nos mœurs publiques, il reste encore parmi nous des natures de forte trempe qui ne peuvent supporter les conséquences de l'arbitraire et qui ont l'énergie de les attaquer de front. De ce nombre est à coup sûr l'honorable M. Casimir Perier. Il y a un inexprimable contentement de cœur à voir revivre ce grand nom avec les qualités de force virile et de persévérance de celui qui l'a le premier illustré dans une longue opposition et dans un trop court ministère. M. Casimir Perier vient de publier un écrit qui marquera une date dans l'histoire de nos polémiques politiques; c'est un commentaire de l'article 75 de la constitution de l'an VIII sous le régime de la constitution de 1852. On a fait l'expérience récente des conséquences énormes du privilège conféré aux agents de l'administration par cet article d'une constitution qu'on fait survivre comme loi si longtemps après qu'elle a été abolie dans sa vertu constitutionnelle. Ce privilège ne permet la poursuite devant les tribunaux des agens administratifs pour des délits commis dans l'exercice de leurs fonctions que lorsqu'elle a été autorisée par le conseil d'état. La saisie opérée sur l'ordre de M. de Persigny, alors ministre de l'intérieur, des exemplaires de *l'Histoire de la maison de Condé*, par M. le duc d'Aumale, a produit une situation où les citoyens se trouveraient désarmés contre les actes du pouvoir administratif qualifiés arbitrairement par un ministre comme des actes de gouvernement. Dans ce cas, des Français, et on ne peut alléguer contre M. Michel Lévy les prétextes qu'on a opposés à M. le duc d'Aumale, se sont vu enlever leur propriété sans pouvoir saisir aucun tribunal de leur plainte et sans que le conseil

d'état consentit à leur donner des juges. Un intérêt élémentaire de propriété n'a pu trouver de protection dans la loi et a été laissé en présence de l'arbitraire ministériel couvert de la raison d'état. M. Casimir Perier a loyalement et fortement déduit les conséquences générales de cette impuissance de la justice révélée par un fait si éclatant. Il a trouvé de dignes expressions pour définir les actes d'administration et les actes de gouvernement sur la confusion desquels cherche à s'établir l'omnipotence ministérielle. Le gouvernement, dit M. Perier avec une pleine autorité, c'est l'ensemble des pouvoirs publics; un acte de gouvernement, c'est l'acte constitutionnel légal, et par conséquent régulier, accompli en vertu de la constitution et des lois par le pouvoir exécutif. Un acte d'administration au contraire est le fait d'un ministre ou d'un agent placé sous ses ordres, agissant en vertu d'une délégation générale ou d'instructions spéciales. Dans les pays libres, les actes de gouvernement ne peuvent pas avoir d'autres juges que les pouvoirs publics dans les formes réglées par la constitution et par les lois. S'ils en ont d'autres, c'est l'anarchie; s'ils n'ont pas ceux-là, c'est le despotisme. Les actes d'administration ne peuvent prétendre aux mêmes privilèges. C'est beaucoup que de ne pouvoir poursuivre les fonctionnaires sans l'autorisation du conseil d'état et souvent de ne pas obtenir cette autorisation lorsque le délit est manifestement étranger aux fonctions et rentre de la manière la plus évidente dans les faits de la vie privée. Il deviendrait intolérable de ne pouvoir obtenir justice de la plus flagrante violation des lois, sous prétexte de politique, ce qui rendrait un commissaire de police ou un garde champêtre plus inviolable que ne l'est un ministre dans les pays libres. Cette éclipse de justice résultant de la confusion des actes de gouvernement et des actes d'administration devrait être, suivant M. Casimir Perier, un avertissement pour le pays. « La nation, dit-il, qui souffre des fautes commises et qui les expie chèrement, doit apprendre à se former une opinion sur ce qui la touche le plus. C'est là ce qu'il faut lui enseigner. Elle commence à comprendre combien il lui importe de choisir elle-même ses élus, et, quand elle le voudra, malgré tous les obstacles, elle le fera. Là est le salut de la France. » L'éducation du pays se ferait vite, si M. Casimir Perier avait d'honnêtes et courageux imitateurs dans la classe d'hommes dont il est un des représentans les plus notables et les plus utiles.

Dans un ordre de choses qui agite à notre époque des intérêts plus nombreux et plus actifs que les questions de droit et de liberté, dans le gouvernement financier du pays, il faut espérer que la chambre et le pouvoir s'efforceront de s'éclairer et de prendre enfin des résolutions conformes à la modération et à la prudence. Les finances sont une des parties du gouvernement où se font le plus sentir les entraînemens et les fautes du pouvoir personnel. L'économie est une des plus importantes

vertus qui s'imposent au gouvernement des sociétés modernes. Il faudrait obéir aux plus sévères scrupules dans l'administration des finances. Un pouvoir intelligent et patriote devrait mettre son point d'honneur à réduire la dette publique, à diminuer les impôts, à ramener constamment les dépenses à un niveau inférieur à celui des revenus. Ce ne sont point malheureusement ces vertus qu'on pratique depuis longtemps parmi nous. Nous avons augmenté notre dette pour des guerres dont les avantages politiques se sont évanouis, mais dont nous porterons à jamais les charges. Bien plus, nous continuons à nous endetter en temps de paix. Les hommes qui prennent part au gouvernement de la France devraient être confus d'avoir à nous découvrir des besoins d'argent et des nécessités d'emprunts du présent à l'avenir naissant en pleine paix. Il y a là une affaire non-seulement de prudence, mais de probité politique qu'on n'a pas l'air de vouloir comprendre en France. Il n'est point honnête, pour la satisfaction des fantaisies prodigues du présent, d'augmenter aveuglément les charges des générations qui doivent nous survivre. Malheureusement en cela nous nous trouvons encore en face des résultats de fautes passées qu'il est indispensable de réparer et de liquider. C'est d'abord aux finances de l'état qu'il faut aviser. On ne pourrait demeurer longtemps sans péril sous la menace d'une dette flottante aussi considérable que celle qui existe. Si l'on fait ressource des rentes appartenant à la caisse de la dotation de l'armée, et si l'on porte dans l'avenir au budget les engagements de cette caisse, la combinaison équivaldra en réalité à un emprunt. Même en voulant être dur pour les victimes de la banqueroute du Mexique, il faudra au moins leur restituer la réserve qui devait recomposer leur capital en rentes françaises, accrue des sommes que la France a prélevées en vertu de ses arrangemens financiers avec Maximilien et en compensation de ses frais de guerre sur le produit des emprunts mexicains. On voit que le plus strict devoir prescrit l'économie dans la rédaction du prochain budget des dépenses. La chambre et le public auront d'ailleurs une occasion singulière de s'éclairer sur l'étourderie avec laquelle on brave en France les périls financiers, s'il est vrai, comme on le rapporte, qu'une autorisation d'emprunt va être demandée pour la ville de Paris. Nous avons vu depuis quelque temps les opérations de finances étranges auxquelles s'est livrée l'administration de la ville de Paris, et dont l'étendue a été révélée par la somme énorme d'obligations communales émises par le Crédit foncier. Cette administration entreprenait les gigantesques et luxueux travaux que l'on sait; quant aux voies et moyens, la loi qui veut que les emprunts municipaux soient sanctionnés par le corps législatif était éludée sans souci. Des délégations à échéance de quelques années et qu'on devait acquitter avec les excédans probables des revenus de la ville étaient délivrées aux entrepreneurs,

qui trouvaient au Crédit foncier, disposant de l'émission illimitée des obligations communales, une caisse d'escompte inépuisable. La situation amenée par ces combinaisons semble s'être dévoilée tout d'un coup à ceux qui eussent dû la surveiller, la contrôler, la prévenir, et les a frappés de surprise. On assure que la ville de Paris a conclu de la sorte des engagements dont la somme s'élèverait à 380 millions. Il s'agirait aujourd'hui de consolider cette dette flottante par un emprunt à long terme et, pour empêcher dans l'avenir les illusions d'un nouveau rêve mississipien sur les excédans de revenus, de consacrer ces excédans à opérer un dégrèvement des droits d'octroi. Il faut bien arranger cette irrégularité terrible, puisqu'on l'a laissée commettre; mais qu'elle eût été possible, que la négligence des précautions et des garanties pût être poussée si loin, avec tant de laisser aller, et rencontrer tant de complaisance auprès d'une société dont les statuts sont une loi de l'état, c'est ce qu'on n'aurait jamais imaginé, ce qui eût même surpris les plus hardis et les moins scrupuleux financiers de l'ancien régime, et nous fera faire une sottise figure devant la postérité, si elle est sage.

Les chambres italiennes seront ouvertes le 5 décembre. Les amis de l'Italie ne sauraient leur recommander trop vivement la modération et la réserve. Une occasion leur est offerte de prouver au monde qu'il y a plus d'esprit politique en elles que dans les orateurs qui s'apprentent à foudroyer l'Italie du haut de nos tribunes gauloises. Les Italiens le voient, la question romaine, pas plus pour le parti libéral que pour le parti clérical, n'est point seulement une question italienne, c'est une question éminemment française, qui importe autant aux intérêts de notre révolution et à l'avenir de la cause libérale en France qu'aux destinées italiennes. Que les chambres de Florence ne se laissent point emporter par les provocations qui pourraient leur être adressées d'ici. Le calme, la patience et la dignité sont les qualités avec lesquelles il faut relever l'Italie. Qu'on ne cherche point à compliquer et à fausser par des manœuvres muettes, entre autres par l'élection du président de la chambre des députés, l'attitude de la représentation italienne. On dit que les partis avancés veulent porter à la présidence M. Rattazzi. Ce serait un mauvais choix. Nous n'entrons point dans les divisions qui existent parmi les hommes politiques des pays étrangers. Nous ne savons ce qu'il faut reprocher à M. Rattazzi dans les incidens fâcheux de son ministère et de sa sortie du pouvoir, si c'est imprévoyance ou maladresse ou mauvaise chance. Le patriotisme devrait retenir lui-même M. Rattazzi dans l'écart d'une fausse démarche qui compromettrait l'intérêt de son pays. Il y aurait aussi de la part des Italiens quelque injustice à se laisser aller à une manifestation personnelle qui pourrait paraître une manifestation d'hostilité contre le cabinet actuel. M. Ménabréa, on ne devrait point l'oublier à Florence, jouit en Europe d'une considération universelle. S'il a été obligé

de céder à la force de circonstances que certes il n'avait point lui-même préparées, il a parlé le langage et tenu la conduite les plus conformes à la dignité de l'indépendance italienne. Ses compatriotes s'honoreraient par leur reconnaissance envers cet homme modeste qui s'est trouvé prêt quand une grande difficulté nationale lui a imposé un pénible devoir. D'ailleurs la conférence demandée par l'Italie elle-même peut se réunir. En ce cas, il ne serait pas d'un médiocre intérêt pour l'Italie d'avoir à la tête de son gouvernement un homme entouré d'une considération européenne. Plus l'homme d'état qui aura alors la présidence du cabinet de Florence sera modéré, plus il pourra montrer de fermeté et exercer d'influence sur les conseils de l'Europe. Les Italiens ont à faire respecter leur patriotisme par le monde ; ils n'y réussiraient pas, ils n'inspireraient à leurs meilleurs amis étrangers qu'une douloureuse pitié, s'ils profanaient le deuil de leur patrie par des divisions de partis, par des intrigues et par des hostilités personnelles.

Les nations les plus fortes et les plus prospères ont leurs journées lugubres. C'est une journée semblable qu'a eue l'Angleterre quand elle a envoyé au supplice les trois *fenians* meurtriers de l'officier de police Brett. Il faut que l'exaspération d'une race soit portée à des extrémités effrayantes, pour que ceux qui prétendent émanciper leur nationalité ne reculent point devant les crimes isolés contre les personnes. On doit supposer que des raisons bien pressantes et bien impérieuses pour la conscience ont pesé sur le gouvernement anglais, pour que la grâce ait été refusée aux trois coupables. Même en Angleterre, les terribles cruautés de la peine de mort balancent l'horreur qu'inspire l'homicide. Les épisodes tragiques du *fenianisme* ne donnent pas seulement au gouvernement anglais des conseils de sévérité, ils l'avertissent de faire de plus énergiques efforts pour améliorer la condition de la race irlandaise. Un tel but n'est plus aujourd'hui, grâce à Dieu, une cause de division entre les deux grands partis de l'Angleterre. Un ministère tory peut accorder les concessions justes réclamées par les organes d'une opposition libérale. Sauf ce malheur des crimes et de la répression du *fenianisme*, la session du parlement anglais s'est ouverte dans des conditions faciles. Grâce à la simplicité, on pourrait dire au naturel de la procédure parlementaire anglaise, les chambres, assemblées chaque jour, ont pu recevoir et répandre dans le pays des informations sur les affaires les plus urgentes. On a causé du projet de conférence à propos de la question de Rome. Lord Derby et lord Stanley, avec la droiture du sens britannique, ont noté la singularité d'une convocation non précédée par des bases de négociation convenues. Ils ont eu l'air de se prêter à la réunion diplomatique pour faire honneur et plaisir à leur allié, l'empereur des Français. On aura cependant raison à Paris de ne prendre ces politesses que pour l'honnêteté de l'intention. L'Angleterre,

personne ne l'ignore, est opposée par toute sa tradition politique à contracter des engagements sur des éventualités. Elle ne peut donner caution à la durée perpétuelle d'un pouvoir temporel de la papauté, et nous doutons qu'elle exhorte avec beaucoup d'ardeur l'Italie à se résigner à ce sacrifice. Où l'on peut juger des mœurs politiques anglaises, c'est dans la demande de crédit présentée à la chambre des communes au sujet de l'expédition résolue contre le roi Théodore d'Abyssinie pour la délivrance des sujets et du consul anglais que ce sauvage despote retient prisonniers depuis plusieurs années. Certes l'Angleterre a montré beaucoup de patience dans cette affaire; on a essayé tous les moyens amiables pour vaincre l'obstination du roi Théodore; on est allé jusqu'à décider la reine Victoria à écrire elle-même à l'autocrate nègre et à le flatter de complimens polis. Le cruel chef de l'Éthiopie ne descend point évidemment de la reine de Saba, et a toujours refusé de rendre ses captifs. On va les lui prendre avec une armée organisée à Bombay et placée sous les ordres d'un des meilleurs officiers de l'armée de l'Inde, sir Robert Napier. L'opinion anglaise demandait notoirement le recours à la force pour mettre le roi Théodore à la raison; mais l'expédition coûtera gros : 2 millions de livres sterling sur le budget de l'année. Il faut voir avec quelles précautions oratoires les ministres ont abordé la chambre des communes. On a d'abord réuni toutes les pièces dans un *blue book* gigantesque avec une profusion de détails qui a paru surabondante même à des adversaires de l'expédition. M. Disraeli a jugé convenable de payer les frais de l'entreprise abyssinienne avec les ressources du budget, accrues par une légère augmentation de l'*income-tax*. Il n'y aura pas de solde laissé en découvert et restant, comme cela arriverait probablement chez nous, l'embryon d'un emprunt futur. Lord Stanley s'est appliqué à l'étude de l'entreprise projetée avec toute son attention laborieuse et toute la rectitude de sa raison. Voilà une aventure mêlée de romanesque; après avoir pénétré les secrets de l'Afrique par les travaux de ses intrépides et infatigables voyageurs, l'Angleterre fait pénétrer ses forces militaires dans l'Orient africain. Se retirera-t-elle de ces régions qui avoisinent les sources du Nil après les avoir parcourues les armes à la main. Le destin en décidera. L'opinion des officiers anglais de l'Inde est qu'il était nécessaire, sous peine de compromettre le prestige britannique en Orient, de ne point laisser impunis les insolences et les outrages de Théodore; mais, si l'Angleterre a besoin d'être influente à Ankober pour conserver la suprématie dans l'Inde, quand reviendra-t-on d'Abyssinie? Lord Stanley a cependant déclaré que les troupes anglaises se retireraient avant toute hostilité, si, averti du péril qui le menace, le roi Théodore rendait sur la sommation de sir Robert Napier la liberté à ses prisonniers. Nous croyons lord Stanley parfaitement sincère quand il souhaite qu'un bon mouvement de Théodore

dispense l'Angleterre de conquérir et de garder l'empire le plus ancien de l'Afrique.

On doit supposer qu'il existe encore au fond de notre ministère des affaires étrangères quelque vieux commis qui ne veut point prendre son parti des changemens survenus depuis un an en Allemagne et qui croit encore à la validité des traités de 1815, puisque des invitations ont été adressées directement au grand-duc de Bade, au roi de Saxe, au gouvernement grand-ducal de Hesse. La politique officielle de Berlin a distribué l'éloge aux petits états allemands qui l'ont consulté sur la réponse à faire et le blâme à ceux qui ont accepté l'invitation française comme elle avait été adressée, directement. La presse prussienne montre le contraire de l'empressement pour la réunion de la conférence. Il n'est pas surprenant que ce soit à Berlin qu'on soutienne le plus longtemps l'objection formaliste contre l'absence de programme. La France aurait des objections d'une bien autre sorte à renvoyer à la Prusse, si l'on voulait s'oublier aux chicanes. Quant à l'Autriche, elle a accepté l'invitation tout de suite. L'œuvre de la révision de la constitution par le *reichsrath* se poursuit à Vienne avec succès. On a vu les centralistes allemands combattre jusqu'au bout pour la suprématie du parlement de Vienne sur les autres diètes de la monarchie. Les efforts de M. de Schmerling ont échoué. Si, comme nous l'espérons, il est possible de reconstituer un empire autrichien et de l'animer d'un esprit de vie moderne, il faut que les Allemands de l'Autriche renoncent à l'idée de la centralisation autoritaire ou parlementaire. La raison d'être de l'Autriche dans la nouvelle Europe ne réside que dans la puissance qu'elle peut conserver pour créer un groupe fédératif formé des races danubiennes. L'expérience de la reconstruction autrichienne ne fait encore que commencer. Elle s'essaie dans le dualisme de la Hongrie et de l'organisation des possessions cis-leithanes. Il est évident qu'il y a quelque chose d'artificiel dans le groupement cis-leithan. Les diverses nationalités dont il est composé ne pourront s'amalgamer, et aspireront à obtenir tout ce que comporte d'autonomie pour les provinces une union fédérale. Quand la pratique aura confirmé l'essai tenté aujourd'hui en Hongrie, quand le gouvernement et les autres nationalités auront sous les yeux un exemple heureux, le groupe cis-leithan nous paraît destiné à se diviser suivant ses autonomies différentes. Alors aussi les nationalités autrichiennes, sûres de leur propre développement, pourront librement reconnaître les intérêts communs et les droits mutuels par lesquels elles se sentiraient réunies et auraient à s'entendre pour représenter cette communauté d'intérêts et de droits par une assemblée générale. Si les essais actuels de l'Autriche réussissent, on verra se former sur les deux rives du Danube une fédération, une association fédérale recouverte d'unité monarchique. Il faut souhaiter un tel succès; là serait la solution mo-

rale de la question d'Orient. Les populations chrétiennes du nord de la Turquie découvriraient des affinités avec les parties analogues de la monarchie fédérale, et pourraient y trouver des influences plus civilisatrices que l'idéal moscovite et le panslavisme russe. L'Autriche régénérée et refondue pourrait être non-seulement une force conservatrice, mais un foyer civilisateur du côté de l'orient. Voilà le grand avenir que tiennent en leur pouvoir les populations vivaces et généreuses de l'Autriche. Il est assez beau pour les passionner et leur donner la force de surmonter les obstacles.

Les régimes fédératifs ont, eux aussi, leurs crises. La république américaine n'est point encore entièrement sortie des siennes. Ce sont des exagérations contradictoires excitées par des politiques d'un ardent tempérament qui prolongent les difficultés américaines. Le président Johnson, on le sait, est un homme excessif qui provoque par de systématiques bravades les excès contraires de ses adversaires. Les élections partielles de cette année annoncent que l'opinion publique aux États-Unis incline à se séparer du parti radical et penche vers les démocrates. Les prochaines séances du congrès nous apprendront si les radicaux ont été modérés et instruits, ou irrités et aveuglés par leurs derniers insuccès, si le président Johnson est revenu au sentiment des convenances. Cette lutte produirait un bon résultat, si elle décidait le parti radical à choisir le général Grant pour candidat à la présidence; mais jusqu'à présent le général ne prend d'engagement avec aucun parti, et dérobe ses projets dans un mystère aussi profond que celui où il enfermait ses plans militaires quand il se mit à *marteler* l'armée confédérée autour de Richmond et de Petersburg.

E. FORCADE.

ESSAIS ET NOTICES.

LES EXPOSITIONS DE LA MALMAISON ET DU PETIT-TRIANON.

Avec la grande exposition viennent de disparaître deux petits musées historiques réunis pour un instant, l'un au Petit-Trianon, l'autre à la Malmaison. Tout ceux qui, dans ce temps où l'oubli vient si vite, ont gardé quelque respect pour le passé auront eu certainement un mouvement de reconnaissance pour la pensée très particulièrement délicate et pieuse d'où est sortie cette double exposition des reliques de la famille impériale et des reliques de la dernière reine de l'ancienne France, cette association touchante des souvenirs de ceux que la fortune a mar-

qués pour la grandeur et des souvenirs de ceux qu'elle a marqués pour le malheur et la chute. « Oh ! dit dans Shakspeare le prince Henri, lorsqu'il se penche sur le corps du vaillant Hotspur, si tu pouvais être sensible à ma courtoisie, je ne montrerais pas un tel empressement de pitié; mais maintenant je veux que mes couleurs cachent ta face mutilée, car je me sentirai vraiment reconnaissant envers moi-même pour avoir accompli en ton honneur ces rites de tendresse. »

Comme les Parisiens, ainsi qu'on l'a remarqué depuis longtemps avec assez de justesse, sont toujours les derniers à connaître les merveilles de la ville qu'ils habitent, nous craignons fort que la plupart de nos lettrés et de nos artistes n'aient laissé échapper l'occasion d'une bonne fortune expressément préparée pour eux, et dont une foule d'oisifs et d'étrangers auront profité avec la curiosité distraite ou l'indifférence muette d'âmes en qui de pareils souvenirs ne réveillent aucun intérêt poétique ou aucun sentiment de religion nationale. Et cependant il valait vraiment la peine de faire les deux petits pèlerinages de Rueil et de Versailles, car ce n'était pas le passé seul qui était représenté à cette double exposition, c'était aussi ce qu'il y a de plus éternel, ce qui possède toujours le privilège de l'actualité, de la vie présente, pour si reculé que soit le temps où ait apparu ce quelque chose, c'est-à-dire la beauté. Tout vieillit vite en ce monde, tout y devient vite suranné, tout, sauf l'expression de la beauté lorsqu'elle a été une fois fixée par une main de génie ou seulement par une main habile. Les meubles qui ont appartenu aux générations qui nous ont précédés, quelque somptueux qu'ils soient, ont un âge; mais la beauté n'en a pas, et échappe à la déchéance de ne plus être aimée que par les seuls antiquaires, genre d'honorable infortune qui pour les beaux objets nous a toujours paru comparable à celle d'Abigaïl lorsqu'elle eut l'austère bonheur d'être distinguée par le roi David. Nous concevons parfaitement à la rigueur qu'on ne se dérange pas pour voir les vieilles chaussures de François I^{er} ou les chaises sur lesquelles a pu s'asseoir l'empereur Charles-Quint; mais il faudrait plaindre celui qui, pour voir la *Joconde* de Léonard ou la *Bella donna* du Titien, ne serait pas capable de faire vingt lieues. Or l'attrait des deux expositions de la Malmaison et de Trianon, c'était précisément que, grâce aux génies féminins des deux localités, cette chose éternellement jeune, la beauté, répandait un souffle de vie sur tous ces objets qui rentrent aujourd'hui dans la catégorie des documens historiques, et que le visiteur échappait ainsi à cette impression de mort et d'ossuaire qui manque rarement de vous saisir lorsque vous errez au milieu des choses du passé. Il faut nécessairement choisir dans cette masse d'objets qui formaient les musées passagers de la Malmaison et du Petit-Trianon, et c'est à ceux qui possèdent cet éternel intérêt de la beauté que nous donnerons la préférence.

Allons droit aux images de Joséphine qui remplissaient les appartemens de la Malmaison. Ces images, fort nombreuses et fort diverses, sont toute une révélation pour nous, qui ne connaissions Joséphine que par les portraits assez médiocres qui ont été consacrés par la tradition, et si nous osions former un vœu en pareille matière, nous exprimerions le désir que les possesseurs de quelques-unes de ces images consentissent à les livrer à la gravure et à la photographie afin que les générations qui nous suivront aient de la première impératrice une idée moins imparfaite que les générations qui nous ont précédés. Nous formulerions ce vœu spécialement pour le dessin de Prudhon qui se trouvait placé dans l'alcôve de la chambre à coucher de Joséphine, et qui appartient au marquis d'Hertford. A quelle année se rapporte cet admirable portrait? Le catalogue, assez bien fait d'ailleurs, mais beaucoup trop sobre de dates pour une collection où les dates ont cependant une importance extrême, vu le très petit nombre d'années entre lesquelles doit être partagée cette masse d'objets de toute nature, ne nous le dit pas. Quoi qu'il en soit, ce dessin est de la plus grande valeur et comme document historique et comme œuvre d'art. En face de ce portrait en effet, la vérité crie : ce fut la réalité vivante même, en même temps que notre instinct de la beauté se sent caressé comme devant une page de maître, mieux même et plus finement que devant la plupart des pages des maîtres; car il vous laisse sous une impression d'une originalité unique, comme le visage qu'il a reproduit, sous une impression exempte de tout alliage de souvenirs, et qui n'a ni de près ni de loin aucune parenté avec les impressions que vous avez pu ressentir antérieurement. Nulle régularité classique, rien de ces traits conventionnellement beaux que les écoles et les académies se sont transmis traditionnellement, comme les flambeaux de la fameuse comparaison de Lucrèce : les lignés de ce visage plein de vie et d'ardente expression se rejoignent sans trop grande correction, ce nez aux ailes finement coupées et invinciblement frémissantes semblerait trop court à un enthousiaste de la beauté classique; mais l'ensemble de tous ces traits gracieusement irréguliers compose une des figures les plus irrésistibles qui puissent enchaîner les yeux. C'est un visage fait non pour poser immobile devant l'admiration interdite, mais pour enlever et entraîner; c'est la séduction même. Oh! qu'on s'explique à merveille, après avoir contemplé cette page de Prudhon, la passion de Bonaparte jeune. Cette beauté, qui doit très peu à la matière, est à la fois mobile et vaporeuse; mais n'allez pas entendre cette dernière épithète dans un sens blafard, et qu'elle n'éveille en vous aucune idée de languissante pâleur. Avez-vous vu, dans les chaudes journées d'été, cette vapeur lumineuse qui est comme un excès, une exsudation d'une clarté trop vive? Telle est la Joséphine de ce dessin de Prudhon, véritable condensation de la lumière des tropiques.

Cependant, comme nous connaissons le penchant de Prudhon pour la grâce, et comme nous savons que ce penchant ne lui permit jamais de séparer l'idée de grâce de l'idée de beauté, nous pourrions croire qu'il a dû exagérer quelques-uns des caractères de son modèle et lui attribuer en partie l'expression que nous avons essayé de décrire, si d'autres images tout à côté ne nous garantissaient que l'artiste a été scrupuleusement fidèle à la réalité. Parmi ces images, la plus remarquable est un buste en marbre, appartenant à l'empereur, œuvre d'un artiste dont le nom est aujourd'hui parfaitement oublié, Chinard de Lyon. Connaissez-vous Chinard de Lyon? Non, n'est-il pas vrai? Eh bien! sachez qu'il a fait un buste qui, sans être un chef-d'œuvre incomparable, possède les qualités de vie et d'expression que nous admirons dans les bustes d'Houdon et de quelques autres sculpteurs de la fin du dernier siècle. Le même caractère que nous avons reconnu dans le dessin de Prudhon se laisse lire sur le marbre de ce Chinard; cependant il y a entre ces deux ouvrages une différence notable, importante et marquée, et qui tient peut-être à la différence des époques où ils ont été exécutés. C'est ici que les dates nous seraient d'un véritable secours, si le discret catalogue avait bien voulu nous les donner. A quelle année se rapporte le buste de Chinard? A quelle année se rapporte le dessin de Prudhon? Ou notre tact nous trompe fort, ou le buste de Chinard a dû précéder le dessin de Prudhon. Dans le buste de Chinard, cette grâce mobile rayonne avec une sécurité triomphante; tout dénote sur ce visage la paix intérieure et le bonheur. Ce buste se rapporte-t-il aux années des joies sans nuage? Dans le dessin de Prudhon au contraire, il y a une teinte de tristesse. A-t-il été composé à l'époque où Joséphine commençait à être en proie aux préoccupations de l'avenir?

Nous ne voulons pas abandonner ce dessin de Prudhon sans exprimer une rêverie qui n'a cessé de nous hanter pendant tout le temps que nous avons contemplé cette page du plus grand artiste français de l'époque impériale. Avez-vous remarqué que chaque époque a une manière particulière de comprendre la beauté dont il lui semble presque impossible de s'affranchir? On dirait que tous les hommes d'une même génération se sont donné le mot pour concevoir un certain type en dehors duquel ils ne voient plus rien. Cependant, si l'on cherchait bien, on découvrirait d'ordinaire que ce type si général, puisqu'il est commun à toute une époque, a eu une origine très particulière, qu'il n'a été d'abord que l'expression d'une individualité vivante dont l'image s'est gravée si fortement dans les esprits des contemporains qu'il leur a été ensuite impossible de séparer l'idée générale de beauté de l'impression particulière qu'ils avaient ressentie. Pour prendre un exemple, qui ne voit combien l'exquise gentillesse de M^{me} de Pompadour a fait impression sur les imaginations des artistes du milieu du dernier siècle? Si cette condition

est vraie pour toute une génération, elle l'est encore bien davantage pour chaque grand artiste pris isolément. Léonard de Vinci a peint toute sa vie le même visage, et qui ne connaît l'origine de ce type de beauté dont il n'a jamais voulu sortir? Contrairement à l'opinion générale qui donne l'uniformité pour principal caractère à l'œuvre de Raphaël, nous la trouvons infiniment variée; qui ne voit cependant que toute sa vie il a dessiné le même ovale, comme s'il eût désespéré de rencontrer une forme de visage supérieure à celle qui l'avait enchanté une première fois? Eh bien! en regardant ce dessin de Prudhon, nous n'avons pu nous empêcher de nous dire : Qui sait si ce n'est pas dans le visage de Joséphine qu'il faut chercher le secret de cette grâce qui fut la forme sous laquelle Prudhon conçut la beauté, de cette grâce qu'il a peinte toute sa vie sans se lasser? On le croirait vraiment, si le peintre n'avait mis dans ses créations une certaine mollesse et une certaine langueur affaissée qui sont étrangères au visage nettement lumineux de Joséphine.

Puisque nous cherchons de préférence les objets en qui l'intérêt historique s'unit à un intérêt d'art, nous devons bien nous garder de passer sous silence un admirable souvenir de l'expédition d'Égypte, sept portraits de personnages musulmans au crayon noir qui se trouvaient relégués dans l'ombre d'une antichambre. Je consulte le catalogue imprimé pour savoir quel est l'auteur de ces dessins dignes de toute attention, et le catalogue me répond qu'il n'en sait pas plus long que moi à cet égard. Peut-être Denon, peut-être Isabey, me dit-il. L'auteur mériterait cependant qu'on fit quelques recherches pour le découvrir: mais, quel qu'il fût, c'était un véritable artiste. Ce qu'il y a avant tout de remarquable dans ces portraits, c'est l'absence de toute préoccupation pittoresque. Nulle imagination, nulle poésie; on voit bien que les pachas de lord Byron ne sont pas venus au monde. C'est l'Orient saisi dans toute la réalité de sa prose par un œil mâle et sain, et rendu avec fermeté par une main vigoureuse. L'artiste a dessiné la bête humaine qui posait sous ses yeux, rien de plus. Ils sont là sept personnages de tout grade, cheiks, pachas, ulémas, tous abourdis, ou avachis, ou dévastés par la sensualité: leurs visages sont hébétés, grimaçans ou éteints, et cependant on peut y remarquer cette gravité pesante propre à leur race, qualité mère du génie de domination qui la distingue, et cette finesse discrètement narquoise qui naît de la pratique quotidienne de la ruse et des habitudes de la diplomatie. Au premier abord, ce sont sept caricatures qui font penser aux Schahabahams des romans du dernier siècle; mais un second coup d'œil découvre combien ces caricatures sont redoutables.

Dans l'appartement dit *salle du conseil*, on remarquait un buste de Napoléon provenant de la vente du marquis d'Aligre et attribué à Canova. Les connaisseurs, paraît-il, sont tous à peu près d'accord pour refuser ce buste au célèbre sculpteur malgré l'opinion de Pradier, qui ne le ju-

geait pas indigne de son ciseau. On comprend que nous n'ayons pas un avis en pareille matière après les arrêts de tels juges. Cependant ce buste, quel qu'en soit l'auteur, frappe par une particularité fortement accusée, laquelle ne permet d'attribuer cette œuvre qu'à un artiste professant sur l'art les mêmes opinions que Canova. Cette particularité, c'est une préoccupation très singulière des modèles antiques. Quand on regarde ce buste avec attention, on lui trouve je ne sais quel air de ressemblance avec l'Antinoüs. On sent que l'artiste, lorsqu'il l'a composé, ne s'est pas contenté de la réalité vivante, du modèle si nettement classique qu'il avait sous les yeux, mais qu'il a été poursuivi pendant tout le temps par le souvenir des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Il a donc exagéré ce caractère classique, si marqué pourtant déjà, que l'empereur tenait de sa race. Comme les traits de Napoléon sont encore singulièrement jeunes, on pourrait vraiment croire sans beaucoup d'imagination que l'artiste, mêlant l'allégorie à la réalité, a cherché à montrer dans son modèle un Apollon pythien vainqueur des serpens de l'abîme, et, si telle avait été son intention, il aurait pleinement réussi.

Les objets ayant un intérêt historique abondaient dans cette exposition. Ici c'est un tapis en velours de soie gris dont se servait l'empereur à Fontainebleau et sur lequel il a laissé son nom écrit à l'encre, là c'est un surtout de table, cadeau somptueux et lourd du roi d'Espagne Charles IV à Napoléon; ailleurs c'est une pendule bizarre, compliquée, mais vraiment monumentale, offerte au premier consul en commémoration de la campagne d'Égypte, dont elle exprime le caractère par ses allégories. Arrêtons-nous un instant devant ce globe terrestre ayant servi à l'éducation du roi de Rome à cause de l'impression de grandeur qu'il donne, impression qui égale, si elle ne la surpasse, celle que font éprouver certains arbres généalogiques. Ce qui fait la grandeur des arbres généalogiques pour le contemplateur philosophe, c'est qu'ils représentent une des victoires les plus glorieuses de l'homme, quoiqu'elle soit de nature purement métaphysique : le temps, cet attribut de l'infini, ce maître et ce destructeur de toutes choses, vaincu et asservi par les efforts successifs des membres d'une même famille. Or dans le globe dont nous parlons, c'est l'espace qui est traité comme l'est le temps dans les arbres généalogiques. Des inscriptions manuscrites marquent chacun des points du globe qui ont été visités par les victoires du conquérant, et à mesure que l'on suit ces indications on ne peut s'empêcher de se dire que ce triomphe sur l'espace est plus grand encore que le triomphe analogue sur le temps dont nous venons de parler, car le triomphe sur le temps a été remporté avec l'aide du temps lui-même et par les efforts de générations entières, tandis que dans le second de ces triomphes l'espace n'a prêté aucun secours contre lui-même, et il a été vaincu par une seule âme.

Un mémorable témoignage de cette grandeur, témoignage à la fois fragile et magnifique, avait été placé dans la galerie de tableaux. C'est une table en porcelaine, commandée par Napoléon à la manufacture de Sèvres au retour d'Austerlitz et donnée par lui à la ville de Paris en 1810. Sur la surface, Isabey a peint les portraits de l'empereur et de ses douze maréchaux. C'est à tous les points de vue une œuvre des plus précieuses. Devant les portraits de l'empereur et de ses maréchaux, tous encore brillans de force, de santé et de mâle beauté, l'imagination ne peut se défendre de voir un emblème de la France d'alors et des sentimens qui l'enivraient. Ils sont encore près de cet âge heureux où la renommée les saisit en pleine jeunesse pour en faire les représentans d'une France régénérée. Aucun d'eux, cela est visible, ne s'est traîné péniblement jusqu'au faite du commandement, aucun d'eux n'a traversé les longs dégoûts des lentes carrières. Depuis le jour où ils furent bombardés héros, la victoire les a suivis pas à pas et ne les a pas abandonnés une heure; sur aucun de ces visages, on ne lit une pensée morose, une expérience amère; on y lit au contraire l'assurance, la confiance et l'expression de ce bonheur que donnent un triomphe incontestable et un pouvoir qui n'est pas disputé. Il n'en est pas un seul qui pourrait comprendre encore le mot de Charles-Quint sur l'inconstance de la fortune, croire à la fausse amitié du destin, et qui se doute qu'ils marchent vers les années d'épreuves et de revers. Cette table a son histoire, une histoire qui ressemble en plus d'un point à celle des personnages qu'elle était chargée d'illustrer. Commencée après le retour d'Austerlitz, c'est-à-dire au milieu du plein rayonnement de ce soleil rendu célèbre par une grande parole, elle ne put être achevée qu'en 1810, alors que se laissaient apercevoir déjà les signes menaçans de l'avenir, si bien qu'au lieu de représenter un bonheur présent, elle ne fut plus qu'un témoignage d'un bonheur déjà évanoui. Donnée par l'empereur à la ville de Paris, elle fut placée au Louvre, où elle resta jusqu'à la rentrée des Bourbons, et alors, partageant la fortune de l'empire, elle fut retirée du musée et vendue par l'ordre de Louis XVIII. C'est donc à juste titre que la propriétaire de cette œuvre, M^{me} veuve de Serres, dans une notice communiquée aux auteurs du catalogue, la qualifie de monument historique et national, elle mérite vraiment ce nom; mais, cela une fois dit, pourquoi forcer la note au point d'écrire que dans la pensée de l'empereur cette table était destinée à faire le pendant de la colonne Vendôme? L'empereur était classique, et comme tel il avait le génie des proportions et de l'exacte symétrie; il n'a donc jamais pu avoir la pensée de faire d'une table de porcelaine, aussi magnifique qu'elle fût, le pendant d'une colonne de bronze. S'il avait eu cette pensée singulière, il aurait commandé non la jolie pièce d'art qui nous a été montrée, mais une table gigantesque comme un dolmen druidique.

L'exposition du Petit-Trianon, beaucoup moins riche que celle de la Malmaison, contenait cependant plusieurs objets importans : l'armoire aux bijoux de la reine, meuble imposant et de grande tournure, et quelques meubles en marqueterie appartenant à l'heureux marquis d'Hertford, propriétaire du portrait de Joséphine par Prudhon et de tant d'autres beaux objets. Citons, entre autres, une table en marqueterie de l'aspect le plus gai et une petite console, également en marqueterie, qui, pour l'habileté, le caprice, l'amusante drôlerie, vaut les meilleurs objets de l'art chinois. La harpe de la princesse de Lamballe, parfaite comme forme et décoration, et la guitare de la reine sont aussi des objets à mentionner, ne fût-ce que pour les soins de conservation dont ils témoignent chez les possesseurs. Mais l'intérêt véritable de cette exposition se concentrait tout entier sur les portraits de la reine, qui étaient en nombre infini. Un portrait, prêté par l'empereur de Russie pour cette circonstance, la représente sur la limite qui sépare l'enfance de l'adolescence. C'est une rose entièrement recouverte de sa coque, un papillon qui dort encore dans son cocon de soie; rien ne fait préjuger la beauté qui va s'épanouir avec un si merveilleux éclat, et dont un portrait, qui fait vis-à-vis à celui de l'empereur de Russie, nous expose l'incomparable éblouissement. Ce portrait, sous lequel est placé le nom de Vestier, sans posséder aucun mérite d'art transcendant est une véritable féerie. En le contemplant, on comprend que les plus extravagantes métaphores des poètes peuvent être dépassées par la réalité, n'en être qu'une louange imparfaite; les expressions qui nous paraissent hyperboliques ou prétentieuses deviennent d'une simplicité vraiment triviale pour exprimer un tel miroitement. Une chose frappe en contemplant ce portrait, et la vue des autres images de la reine confirme trop cette observation, c'est que cette fleur de beauté a dû être aussi rapide qu'elle est incomparable, car c'est la beauté qui accompagne l'épanouissement de l'être lorsque sa croissance est accomplie; c'est une beauté des tissus, des fibres, de la chair, qui s'exprime par la fraîcheur, la lumière, la séduction. Dans ses autres portraits, il n'y a plus trace de cet éclat; ce teint s'est couperosé, cette lumière s'est éteinte, ce charme a fait place à une gravité imposée par la situation, et la condition a mis sur le visage un masque de plomb qui pèse autant sur sa beauté que l'étiquette pesa jamais sur le cœur de cette reine née pour l'abandon et la familiarité, et que le pédantisme de la fatalité livra comme une proie sûre à l'impopularité et à la haine pour l'avoir contrainte à refouler ses vrais instincts, car il n'est pas d'êtres plus sûrs d'être haïs que ceux que la nécessité de leur situation met en contradiction avec leur nature.

Une autre particularité très singulière des portraits de la reine, c'est l'étrange diversité qu'ils présentent. Il n'y en a pas un qui ressemble à son voisin, et c'est au point que nous avouons avoir été obligé nous-même

de demander une fois quelle était cette dame majestueuse dont l'image se trouvait placée à côté de celle de la reine. Marie-Antoinette ne se ressemble vraiment à elle-même que lorsqu'elle est vue de profil, et c'est en effet dans la noblesse de cet altier profil autrichien si connu que consistait ce que la nature lui avait donné de beauté réellement durable et indépendante du charme que le printemps de la vie apporte avec lui. Ce caractère de la beauté de Marie-Antoinette nous explique une particularité qui n'a pas peu contribué à rendre la reine impopulaire et dont la nature était pourtant seule coupable, je veux parler d'une certaine dureté qui est marquée sur le visage de la reine. Ce profil est tellement fier qu'il imposa nécessairement la dureté au visage lorsque le temps eut détruit ce charme de la chair et cet éclat du teint que la nature lui avait donnés pour correctifs. Dans la première jeunesse, on ne dut pas remarquer combien ce profil était fier, ou, si on le remarqua, cela ne dut paraître qu'une grâce de plus; mais, lorsqu'il fut seul chargé de donner sa beauté au visage, il ne put lui communiquer que ce qu'il avait, la hauteur et la dignité. Altier ou non, c'est dans ce trait que consista la beauté intrinsèque, essentielle et non fugitive de la reine; aussi est-ce de profil qu'elle a été représentée par Louis XVI lui-même dans un ouvrage en fer que le roi, amateur, comme on sait, de travaux de serrurerie, composa de compagnie avec son compère Gamain, ce serrurier camarade d'un souverain qui joua plus tard un si triste rôle dans l'histoire de l'armoire de fer. Cet ouvrage, qui appartient aujourd'hui à M. Double, bien connu par ses collections d'objets des xvii^e et xviii^e siècles, fait le plus grand honneur à l'habileté acquise par le roi Louis XVI; mais il fait encore plus honneur à son cœur, car il trahit une réelle tendresse par le soin jaloux avec lequel l'attitude de la tête a été choisie, et le profil présenté de manière à montrer dans tout son avantage la beauté de la reine encore très jeune. Cet ouvrage, dû aux heures de loisir de Louis XVI, peut passer à notre avis pour un des meilleurs portraits de Marie-Antoinette.

Bien des curiosités étaient encore éparées dans les salles du Petit-Trianon et dans l'armoire vitrée où étaient renfermés les menus objets de la reine, bagues, reliquaires, dentelles; mais en les examinant nous pensions qu'il manquait à cette collection les plus précieux de ces souvenirs, ceux dont la vue aurait inspiré les plus nobles pensées et fait ressentir les émotions les plus poétiques, les saintes guenilles que portait Marie-Antoinette au Temple, la pauvre robe ravaudée de ses mains de reine de France, le fichu de coton dont elle dépouilla son cou pour le livrer au bourreau.

ÉMILE MONTÉGUT.

M. DESCLOZEUX.

La mort a frappé récemment, à l'improviste et avant l'âge, un des hommes les plus aimés et les plus franchement aimables qui aient jamais occupé de hautes fonctions publiques, M. Desclozeaux, naguère recteur de l'académie d'Aix, il y a vingt ans secrétaire-général du ministère de la justice. Sa santé affaiblie venait d'exiger qu'il renonçât à la carrière active; il n'a pas eu le temps de goûter en ce monde le repos qu'il avait acquis : il est mort au fond de la Provence, dans la douce et riante retraite qu'il s'était créée aux environs d'Hyères. Ni les honneurs, ni les discours n'ont manqué à sa tombe; mais ceux qui lui ont dit les suprêmes adieux, ceux qui ont traduit en touchantes paroles les regrets unanimes qu'excitait autour d'eux sa perte inattendue, ne l'ayant connu que recteur, n'ont pu payer à sa mémoire un juste et complet tribut.

Sans doute il possédait, et même à un degré rare, les qualités, les aptitudes, disons mieux, les vertus des fonctions qu'il avait remplies. Équitable et bon par nature, ferme au besoin et toujours impartial, habile à deviner le mérite, jaloux de le récompenser, il avait su gagner à la chancellerie l'estime et l'affection de la magistrature, comme plus tard conduire avec sagesse les affaires d'un rectorat; mais ce n'était vraiment là qu'une partie de lui-même, et la moindre partie. Il avait des goûts d'un autre ordre. Cette âme droite et tendre, ce cœur ouvert aux affections de la famille et aux douceurs de l'amitié, semblait né pour sentir et pour aimer le beau. Il était par essence ce qu'on appelle un lettré, et des plus délicats. Cette passion des choses de l'esprit, il l'avait de bonne heure combattue, par raison, par devoir, par sacrifice à sa carrière, mais sans en être jamais guéri. N'y voyez pas un simple goût, une fantaisie d'amateur : c'était un culte sérieux, nourri de solides études, de nombreuses lectures, de réflexions fécondes. Causeur aimable, il laissait, dans l'intimité, son vif et brillant esprit courir à l'aventure, mais s'il prenait la plume, il imposait à sa pensée un tour fin et concis, parfois jusqu'à la recherche, bien que toujours facile autant que distingué.

C'est là presque un secret qu'aujourd'hui ceux-là seuls connaissent qui furent ses compagnons de jeunesse et d'étude, ou ceux qui par hasard conservent la mémoire des colonnes du *Globe* où les essais de ce jeune critique ont parfois figuré. L'étudiant d'abord, puis l'apprenti magistrat glissait là, de temps en temps, comme à la dérobée, soit une étude sur Shakspeare, soit de piquantes notices sur les vieux poètes anglais. Sans avoir pu s'assujettir à une collaboration très active, il appartenait de cœur à la jeune phalange qui soutenait ce recueil; il faisait campagne avec elle, assidu dans ses rangs, fidèle à son drapeau, et associé plus que personne au mouvement d'esprit de ce temps.

Sa vie n'a pas été exempte de chagrins ; mais la plus vive peine qu'il ait peut-être ressentie devait, par grâce singulière, devenir la source bénie de sa plus vraie félicité. Une vocation irrésistible avait porté la seule fille qui lui restât, et il n'avait plus que deux enfans, à quitter la maison maternelle pour vivre en religion. Cette volontaire absence avait longtemps brisé le cœur du père ; lorsqu'enfin la douce influence de cette sainte personne apaisant peu à peu sa révolte, ouvrit ses yeux aux célestes clartés ; aussi la mort l'a trouvé prêt, si brusquement qu'elle ait pu le surprendre.

Ce n'est pas sans effort et sans un vrai serrement de cœur que nous achevons ces lignes. Qu'on nous pardonne un retour sur nous-même. Trois jours avant que ce cher compagnon de nos jeunes années disparût de ce monde, une séparation autrement déchirante s'était accomplie pour nous ! Nous avons perdu plus qu'un frère, celui que nous n'avions jamais quitté, la joie, l'honneur, l'attrait de toute notre vie ! Faut-il le dire ? il nous en coûte d'honorer une autre mémoire avant d'avoir rendu nous-même un digne hommage à cet ami. Il est vrai que l'éclat de ses services, sa grande position, l'étendue, la puissance de son esprit, n'étaient un secret pour personne : il n'avait pas besoin de nous ; c'était même un moyen de le mieux honorer que de ne pas mêler d'intimes confidences aux éloquens éloges de voix plus impartiales, et surtout à l'admirable adieu que le témoin le plus illustre de sa vie militante a déposé sur son cercueil. C'est le cœur moins troublé qu'il nous faudra plus tard essayer de parler de lui, et de trouver peut-être quelques aspects de sa personne que tout le monde n'a pas vus : tandis que pour cet autre absent, presque inconnu même de ceux qui l'entouraient de la plus haute estime, le devoir est de ne pas attendre. Ils sont si peu nombreux ceux qui peuvent, comme nous, lui rendre témoignage ! La seule compensation au triste privilège de survivre, pour quelques jours peut-être, à ceux que nous aimions, est de les servir encore quand ils ne sont plus là, d'avoir souci de leur mémoire. Ils ont droit à nos soins ; nous leur devons de dire aux générations qui s'élèvent ce qu'ils étaient, ce qu'ils valaient, et combien de riches semences échappées de leurs mains ont porté des fruits qu'elles ignorent.

Nous venons de soulever à peine le voile qui cachait un homme de talent, sans oser dire à son sujet toute notre pensée. Nous aurions craint, si nous avions tout dit, de n'être pas cru sur parole. Mais que de traits de cette physionomie si variée et si piquante notre timide témoignage ne laisse-t-il pas dans l'ombre ! Que de lacunes dans ce portrait, et quel insuffisant hommage ! Aussi nous n'espérons adoucir la douleur ni de ses anciens amis, chaque jour moins nombreux, qui gardent, comme nous, un tendre souvenir de cette âme d'élite, ni de ses enfans, ni surtout de sa veuve, sa digne et vraie compagne aussi bien par le cœur que par la

distinction d'esprit, et qui a droit plus qu'un autre de trouver pâles nos paroles, puisqu'elle doit sentir que seule elle saurait peindre ce que seule elle a vraiment connu.

L. VITET.

Le Nouveau Testament selon la Vulgate, traduit par M. l'abbé J.-B. Glaire (1).

Cette édition du Nouveau Testament se recommande tout à la fois par le nom du traducteur, par la beauté de l'impression, par le nombre et la perfection des gravures. Rien n'a été négligé pour qu'elle fût digne du public d'élite auquel elle est spécialement destinée. M. l'abbé Glaire a consacré de longues années à cette œuvre d'érudition. Il a pris pour texte l'édition de *la Vulgate*, qui, dans l'opinion des principaux docteurs catholiques et protestans, fournit l'interprétation la plus exacte et la plus sûre du texte primitif. Nous possédons, en français, plusieurs traductions d'après *la Vulgate* : la plus répandue est celle de Lemaistre de Sacy, qui a été reproduite et paraphrasée par la plupart des éditeurs contemporains et notamment par M. de Genoude ; mais, selon l'appréciation de Bossuet, l'œuvre de Sacy a le défaut d'être trop littéraire et de ne pas être assez littérale. « Je vois avec regret, écrit l'évêque de Meaux au maréchal de Bellefonds, en parlant de cette traduction, imprimée à Mons, que quelques-uns affectent de lire une version plus à cause des traducteurs qu'à cause de Dieu qui parle, paraissent plus touchés de ce qui vient du génie ou de l'éloquence de l'interprète que des choses mêmes. J'aime, pour moi, qu'on respecte, qu'on goûte et qu'on aime dans les versions les plus simples la sainte vérité de Dieu. Si la version de Mons a quelque chose de blâmable, c'est principalement qu'elle affecte trop de politesse, qu'elle veut faire trouver dans sa traduction un agrément que le Saint-Esprit a dédaigné dans l'original. Cette traduction aurait eu quelque chose de plus vénérable et de plus conforme à la gravité de l'original, si on l'avait faite un peu plus simple et si les traducteurs eussent moins mêlé leur industrie et l'élégance naturelle de leur esprit à la parole de Dieu. » M. l'abbé Glaire s'est inspiré de cette critique pour donner à sa traduction le mérite d'une scrupuleuse *littéralité*. Il y a réussi, en évitant l'obscurité et sans sacrifier la correction du style. Les évangiles, les récits et les paroles des apôtres peuvent en effet se passer d'ornemens. S'il était permis de les apprécier au point de vue littéraire et de les juger comme des œuvres humaines, on pourrait dire que la simplicité en fait le principal mérite, la force et le charme. Est-il rien de plus naturel et de plus saisissant que les scènes décrites dans les évangiles, et l'éloquence ne se

(1) Un vol. grand in-8°; Paris, Firmin Didot.

rencontre-t-elle point avec la vertu persuasive, dans les belles épîtres de saint Paul? La traduction presque mot à mot de M. l'abbé Glaire montre que l'on pouvait se dispenser de recourir aux périphrases et aux ornemens empruntés de la rhétorique pour rendre le texte original en lui laissant et sa force et sa grâce. Nous n'avons point qualité ni compétence pour exprimer une opinion sur l'orthodoxie de la traduction; mais l'approbation du saint-siège donnée en 1861 à la nouvelle traduction est une garantie plus que suffisante. On sait avec quelles précautions et avec quelle lenteur de procédure la congrégation de l'Index se prononce en ces matières. « Si l'on consulte, dit M. Glaire, les archives de la sacrée congrégation, on y verra que dans l'intervalle de plus de deux années notre traduction a eu à subir son contrôle direct et qu'au bout de cet intervalle deux évêques français des plus distingués ont été chargés officiellement par Pie IX de donner leur opinion motivée; on y verra que les rapports des deux prélats, après avoir été discutés, sont devenus l'objet de nouveaux rapports faits au sein même de la sacrée congrégation, et qu'on a réuni et imprimé ces divers travaux (dont un, en particulier, n'a pas moins de 204 pages in-folio); on y verra qu'alors nous avons été appelé chez un consulteur, où nous avons dû, pendant plusieurs semaines, répondre tous les jours, dans des séances de trois à quatre heures, aux nombreuses et minutieuses difficultés contenues dans les divers rapports, et toutes relatives à la conformité de notre traduction avec *la Vulgate*; enfin on y verra que ce n'est qu'à la suite de ce long examen qu'a été présenté à l'assemblée des cardinaux membres de la sacrée congrégation de l'Index un dernier rapport qui a été examiné et approuvé par eux pour l'être ensuite, en dernier ressort, par le souverain pontife. » Voilà certainement une censure à travers laquelle il est difficile que les erreurs et les irrégularités aient pu se glisser dans la traduction. Pour les lecteurs auxquels il s'adresse, M. l'abbé Glaire se pare avec raison des témoignages approbatifs qui lui ont été prodigués par les membres de l'épiscopat. Répétons en terminant que ce Nouveau Testament est édité avec beaucoup de soin et de goût. De belles gravures, d'après les tableaux de Raphaël, de G. Ferrari, de Francia, de Volterra, etc., accompagnent les textes qui ont inspiré le génie de ces grands peintres. S'il s'agissait d'un autre livre et si l'expression ne devait point sembler profane, nous dirions que la nouvelle édition sortie des presses de la maison Didot est parfaitement *illustrée*.

LES

MARIAGES DE PROVINCE

JACQUES MAINFROI.

I.

Jacques Mainfroi dînait ou plutôt finissait de dîner en tête-à-tête avec lui-même. La vieille salle à manger, lambrissée de chêne noir à hauteur d'appui et tendue de vrai cuir de Cordoue jusqu'à la corniche, était meublée à la dernière mode, quoiqu'on n'y eût presque rien changé depuis l'abjuration de Lesdiguières. La haute cheminée de marbre rouge où flambait un hêtre scié en quatre, l'horloge qui venait de tinter sept heures, les dressoirs chargés d'orfèvrerie antique et de faïence italienne, les portières de tapisserie, la table carrée à pieds tors, la nappe entrecoupée de guipures, le tapis de Turquie, tout enfin, sauf la lampe Carcel suspendue par un appareil moderne, représentait le luxe d'une grande maison de province sous le règne de Louis XIII. Le maître du logis, rasé de frais dans sa cravate blanche et mollement enveloppé dans un large veston de cachemire, égrenait une grappe de raisin ridé. Le service de vieux japon n'avait passé par aucun hôtel des ventes, car il était marqué aux mêmes armes que le petit point des fauteuils et les cartouches de la voussure. Un miroir de Venise renvoyait à Jacques Mainfroi son sourire de parfait contentement, et lui disait dans ce

silencieux langage dont les miroirs ont le secret : Oui, tu es un heureux garçon; trente ans, un nom, les dents étincelantes, les cheveux noirs, l'œil vif, la parole facile, une réputation qui frise la gloire, quelque succès dans le monde, et vingt-cinq mille francs de rente, ce qui n'a jamais rien gâté!

Un petit valet de chambre rougeaud, dodu et visiblement à l'étroit dans son habit noir, mais bien dressé, suivait en silence, la serviette sur le bras, les moindres mouvemens du maître. Tous les bruits de Grenoble mouraient au seuil de l'antique maison; à peine si l'on entendait les roulemens lointains de la retraite ou le pas précipité d'un soldat sur le pavé de la rue de Créqui, lorsqu'un violent coup de marteau ébranla la porte cochère et fit danser tous les vitraux de la salle à manger.

Mainfroi leva le front, puis se remit à grappiller d'un air digne, en homme qui ne se sent pas atteint par un procédé incongru; mais presque au même instant une tapisserie s'écarta, et Fleuron, la femme de charge, entra comme une bombe.

— A-t-on jamais vu celui-là, qui vient chercher une consultation quand tu dînes!

— Tu lui as dit qu'il s'était trompé d'heure?

— Je lui ai dit que tu n'étais pas un praticien de la justice de paix pour attendre le bon plaisir des cliens, qu'on n'envahissait pas le domicile des personnes comme nous à des heures indues, et que d'abord, quand je t'aurais servi ton café, tu étais attendu en soirée chez M. le *premier*. Ah! mais!

— C'est dignement parlé, ma vieille. Et ce café? tu peux le servir?

— Attends donc! Il m'a répondu qu'il s'appelait Vaulignon, et qu'il n'était pas né pour faire le pied de grue.

— M. de Vaulignon? Je le crois bien, qu'il n'est pas fait pour attendre. Cours le chercher, ou plutôt non; j'y vais moi-même. Dominique, allumez au salon.

— Tu gèleras!

— Tant pis. Donne un coup de main à Dominique.

Il descendit l'escalier en quatre bonds et trouva sous le vestibule un grand vieillard qui maugréait en marchant, le cigare à la bouche. Mainfroi se confondit en excuses; M. de Vaulignon jeta son cigare et monta sans mot dire. Lorsqu'ils entrèrent au salon, le feu commençait à flamber. Quelques bougies de cire, allumées en hâte, éclairaient vaguement une salle tapissée de portraits à per-ruques. L'avocat avança un fauteuil, en prit un autre et dit : — C'est à M. le marquis de Vaulignon que j'ai l'honneur de parler?

— A lui-même; mais pardon... M. votre père est-il tellement occupé que...

Mainfroi se retint de sourire ; il répondit d'un ton ferme et modeste : — Depuis longtemps, monsieur, j'ai le malheur d'être seul de mon nom.

— Eh! que diable! vous n'êtes pourtant pas le célèbre Mainfroi?

— Célèbre, pas encore; mais seul, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, et tout à votre service, si mon âge n'a pas ébranlé la confiance qui vous portait vers moi. Votre erreur est très naturelle, monsieur; ceux qui ne me connaissent que par oui-dire me prêtent aisément la figure d'un vieux parlementaire : c'est un effet du nom et des trois siècles de magistrature qui étendent sur mon front leur ombre vénérable. Nous étions d'épée en 1300 et alliés aux Vaulignon de la branche aînée, si j'ai bonne mémoire; mais depuis l'an 1540, où nous avons endossé la robe, nous ne l'avons guère dépouillée : ces portraits de famille en font foi. Sept présidens à mortier, deux premiers présidens, un procureur-général, un conseiller à la cour de cassation, qui fut mon cher et regretté père, le seul de la maison qui ait élu domicile à Paris.

— Très bien, monsieur, très bien. Je vous demande pardon d'ignorer tant de choses respectables et de n'avoir pas suivi de plus près une famille alliée à la mienne; mais je suis un vieux loup, vous savez. Que le diable m'emporte si je mets la patte à Grenoble une fois tous les quatre ans! Comment donc? Il y a pardieu bien huit ans que je n'y ai passé, et au trot de poste encore, en allant marier M. mon fils. Il paraît qu'ils ont fait des embellissemens dans la ville? Ce n'est pas encore cette fois que je les admirerai, car je suis arrivé à cinq heures, et je repars tantôt pour achever la nuit dans mon lit. Je ne vis que chez moi; hors de Vaulignon, point de salut. Oui, jeune homme, j'aime ma terre, et je ne m'en cache pas. Eh morbleu! si tous les gentilshommes étaient possédés d'une si noble manie, on ne verrait pas tant de frelaquets échanger un bon bien qui dure et qui demeure contre de méchans écus qui vont rouler Dieu sait où. Ceux qui prétendent que je suis un égoïste en ont menti. L'égoïste n'aime rien tant que lui, et j'aime Vaulignon plus que moi-même. C'est justement à ce propos que je voulais vous consulter. Le hasard fait qu'au lieu d'un simple robin je trouve un homme de naissance : à merveille! Vous ne me comprendrez que mieux.

— Je suis tout oreilles... et tout cœur.

— Grand merci; mais je parlerai en me promenant, si cela ne vous gêne pas. J'ai de satanées jambes de chasseur; aussitôt que je m'arrête un instant, les fourmis s'y mettent. Voici l'affaire. Et d'abord, tout à fait entre nous, pensez-vous que le code civil en ait encore pour longtemps?

Mainfroi ne répondit qu'en ouvrant des yeux énormes.

— Vous ne comprenez pas? reprit M. de Vaulignon. Je vous demande confidentiellement si toutes ces lois antisociales que la révolution nous a mises sur le dos ont quelques chances de durer autant que moi?

— Monsieur, dit Mainfroi, nous ferons bien de raisonner comme si elles étaient éternelles; c'est l'hypothèse la plus prudente.

— Oui? Hum! On voit pourtant assez de nouveautés mauvaises pour qu'il ne faille point désespérer des bonnes; mais vous avez raison, mieux vaut mettre les choses au pis et se garder en conséquence. Monsieur Mainfroi, je n'ai qu'un fils, il est tout mon portrait, il a mes sentimens, mes idées, mes goûts; en trois mots, il me continue. Si vous pouviez le voir, l'épieu en main, face à face avec un vieux *solitaire*, vous comprendriez mes préférences pour ce gaillard-là. Quand je l'ai marié à sa jolie petite Bavaroise, je lui ai donné le villard des Trois-Laux, juxte le grand taillis de Vaulignon; c'est la fine fleur de mon bien, on m'en offrait un million en 43! Ça rapporte cinq pour cent, impôts payés; il est vrai que je suis le fermier de mon fils et que je ne m'épargne pas à la peine. Gérard, — le comte, — vit sur ses terres, en Allemagne, neuf mois de l'année; mais il passe l'hiver sur les nôtres. Je l'ai au château depuis la Toussaint avec femme et enfans, trois garçons et deux filles! Ah! c'est un homme! Je veux lui laisser tout, le plus tard possible, s'entend; mais, lorsqu'on a passé la soixantaine, il faut compter avec la mort. Le château et les bois ne sauraient tomber en plus dignes mains; il aime ce domaine, il ne s'en défera point, il le transmettra à son fils aîné, et les choses resteront à jamais dans l'ordre établi par la Providence. La terre de Vaulignon ne doit appartenir qu'à un Vaulignon. Avouez, monsieur, qu'il serait impie de séparer ce que Dieu a uni.

— Or vous avez d'autres enfans, n'est-il pas vrai?

— Moi? Pas du tout! je n'ai qu'une fille.

A cette exclamation naïve, le jeune homme se départit un peu de sa gravité. Il répondit en riant: — Eh mais! c'est beaucoup mieux que rien.

— Au point de vue du cœur, certainement. Me prenez-vous pour un père dénaturé? J'aime ma fille, monsieur, mais il s'agit ici d'une question sociale.

— Eh bien! dans la société française en 185..., la loi ne permet pas qu'on sacrifie un sexe à l'autre.

— Votre loi est une bourgeoise, et nous sommes gens de condition, sacrebleu! Que serait-il advenu de ma terre et de mon nom, je vous le demande, si depuis sept cents ans nos cadets et nos filles

ne s'étaient quelque peu dévoués au principe conservateur; s'ils avaient partagé et repartagé Vaulignon comme les petits d'un cordonnier font pour les nippes de leurs père et mère? Ce domaine, qui fait l'admiration du monde, serait haché menu comme chair à pâté, et moi, le chef de la maison, je traînerais ma noble gueuserie dans le service des télégraphes ou des droits réunis! Feu mon père, Dieu ait son âme! était l'aîné de cinq fils. Mes oncles ont-ils rien prétendu sur Vaulignon? A-t-on vu cette illustre terre tirée à quatre chevaux par nos cadets? L'un s'est accommodé d'un régiment, l'autre d'un bénéfice, un autre s'est fait tuer en Amérique dans l'armée de Lafayette, et le plus jeune a porté sa tête sur l'échafaud le jour même de ma naissance.

— Voilà des gens qui savaient vivre; mais, sans contester le mérite de leur renoncement, je vous ferai observer que messieurs vos oncles étaient déshérités par la loi.

— Et ma chère et digne sœur, de sainte mémoire, qui se mit en religion l'an de grâce 1819 pour me laisser tout mon bien, subissait-elle une autre loi que celle de son cœur et de sa conscience? Hélas! monsieur, de telles âmes, on n'en fait plus.

— La vocation manque à M^{lle} de Vaulignon?

— Absolument, malgré le soin que j'ai pris de la mettre au Sacré-Cœur de Lyon toute petite. C'est un esprit romanesque, à la mode du jour. On veut être aimée; on réclame sa part de bonheur; on fait fi des richesses, mais on ne dédaignera pas l'année prochaine un cœur de gentilhomme qu'il me faudra payer écus sonnans, et plus cher qu'il ne vaut. Je ne me cabre point, je ferai grandement les choses; j'achèterai la fleur des pois, si tant est qu'il en reste à vendre. Ma fille mériterait d'être épousée pour elle-même et pour l'honneur de notre alliance, mais il paraît que vos petits messieurs ne se paient plus de cette monnaie-là.

— C'est que la vie du monde coûte un peu plus cher qu'autrefois.

— Soit; mais lorsque j'aurai déboursé une dot exorbitante, serai-je libre enfin? Ma fortune m'appartiendra-t-elle? Daignera-t-on permettre que je dispose de mon bien? On m'avait... non! j'avais projeté de vendre Vaulignon à mon fils moyennant une rente viagère...

Le visage de Mainfroi se rembrunit. — Monsieur le marquis, dit-il, je crains que vos souvenirs ne vous trompent. Ce n'est pas un propriétaire fanatique, comme vous l'êtes, qui songe à se déposséder de son vivant. Cette idée, que vous le sachiez ou non, vous a été suggérée.

— Et par qui donc, s'il vous plaît?

— Ce n'est pas par M. le comte votre fils, mais il se pourrait bien qu'un soir, au coin du feu, M^{me} la comtesse...

— La comtesse est un ange, et je trouve singulier qu'un étranger, sans la connaître, ait la prétention de savoir ce qu'elle m'a dit!

— Je le sais par un petit miracle de sorcellerie élémentaire, monsieur. L'idée en question n'a pu venir qu'à une femme, parce que les femmes, et surtout celles qui ont cinq enfans à pourvoir, se font un sens moral un peu plus large que le nôtre. Et l'auteur de cet avis doit être une étrangère, ignorante de nos lois, qui interdisent un tel trafic. Toute aliénation faite au profit d'un successible en ligne directe, à charge de rente viagère, est réputée acte gratuit, ou, pour parler un langage moins technique, si le comte vous achetait Vaulignon à fonds perdu, la loi supposerait *à priori* que vous avez voulu avantager M. votre fils par une libéralité déguisée. M^{lle} de Vaulignon serait admise à prouver que son père et son frère, par un accord frauduleux (ce n'est pas moi qui parle), l'ont frustrée d'une partie des biens que la loi lui réserve.

— Assez, monsieur! c'est la première fois que j'entends un tel langage, et l'impertinence de vos lois commence à m'échauffer les oreilles. Concluons. Quels avantages m'est-il permis d'assurer à mon fils?

— La loi garantit à chacun de vos deux enfans un tiers de votre fortune; elle vous abandonne la libre disposition du reste. Supposons que vous possédiez trois domaines d'un million...

— Je n'ai pas cela!

— Simple hypothèse. Vous pourriez légalement en donner ou en léguer deux à M. le comte, pourvu que M^{lle} votre fille en eût un. Comment estimez-vous la terre de Vaulignon, tout sentiment à part?

— Vaulignon rapporte moins que le villard des Trois-Laux, mais on ne bâtirait pas le château pour cinq cent mille francs. Et les futailles! monsieur, les plus belles de France! Roquevert, le gros marchand de coupes, m'a fait offrir cent mille écus de la superficie : il y a là des bois de marine comme on n'en trouve plus nulle part. Si le villard vaut un million, les deux domaines font la paire.

— Cela étant, il ne nous reste qu'à trouver cinquante mille louis d'or pour M^{lle} de Vaulignon.

Le vieillard fit un haut-le-corps accompagné d'un fort juron. — Savez-vous que c'est une somme? Je ne l'ai pas; non, sur l'honneur, quand même je vendrais mes rentes, mes obligations et tous ces petits biens qui sont éparpillés autour des Plâtrières! Il faudrait emprunter... ou épargner longtemps, mais le temps? ou ga-

gner? Mais je suis fait pour gagner de l'argent comme mes chiens pour chanter la messe.

— Le comte est riche; il parferait le million plutôt que de liciter un de ces beaux domaines.

— Peut-être, si sa femme en est d'avis;... mais cela ou autre chose, il faut se mettre en règle avec la loi. Je vois d'ici le testament qui me reste à faire. Encore un mot, monsieur. Vous m'avez donné votre avis en jurisconsulte, mais comme homme et comme gentilhomme m'approuvez-vous sans réserve? Je vous demande un oui ou un non, et je souscris d'avance à votre sentiment, quel qu'il soit.

— Permettez-moi de distinguer, quoique je ne sois rien moins que jésuite. J'estime qu'en droit naturel un homme peut disposer arbitrairement de presque tout le bien qu'il a gagné lui-même. Il ne doit rien à ses enfans, sauf l'éducation et les moyens d'existence. Quant à celui qui n'a pas créé, mais simplement recueilli sa fortune, il n'est à mon sens qu'un dépositaire chargé de la transmettre à la génération suivante, et de la répartir sans préférence entre les petits-enfans de son père. Tel serait votre devoir, si vous étiez simplement un homme; mais la noblesse dérange tout : un gentilhomme est un être à part, en dehors de la loi commune. Si ma raison s'insurge à toute heure contre cette exception, l'esprit de famille et la reconnaissance envers mes aïeux me commandent de la respecter. Le fait existe, il est constant, je suis contraint d'en tenir compte et de raisonner avec vous comme si nous ne faisons point partie de la grosse humanité. Si je me place à ce point de vue faux, mais admis, je reconnais que votre patrimoine échappe aux lois de l'équité vulgaire. Ceux qui vous l'ont transmis de main en main à travers une demi-douzaine de siècles ont tous voulu et prétendu qu'il ne fût jamais divisé. S'ils ressuscitaient tous ensemble pour se réunir ici en conseil de famille, ils diraient d'une voix que Vaullignon et les Trois-Laux ne peuvent appartenir qu'à M. votre fils, que cette faveur, injuste en elle-même, découle logiquement du principe de la noblesse, et que sans le droit d'aïnesse, appliqué ouvertement ou en fraude, toutes les aristocraties héréditaires verseraient bientôt dans l'abîme du prolétariat! Tiens! voilà que je plaide : pardon, monsieur.

— Non, ma foi! ne vous raillez pas vous-même; c'est noblement parlé.

— Vous voulez dire parlé en noble.

— Et quoi de mieux?

— Rien, rien. Si votre conscience se trouve suffisamment renseignée, je vous demanderai la permission de passer un habit, car

voici huit heures qui sonnent, monsieur, et je suis commandé de service pour un whist officiel qui n'attend pas.

Le marquis s'inclina, tira son portefeuille et dit d'un ton bourru qui cachait mal son embarras : — Maître Mainfroi, je vous ai dit que j'étais extrêmement rare à Grenoble; vous m'excuserez donc si je me hâte un peu d'acquitter ma dette envers vous.

— Monsieur, répondit Mainfroi, vous m'avez fait l'honneur de me consulter comme gentilhomme, vous me devez donc plus que de l'argent.

M. de Vaulignon remit son portefeuille en poche, et tendit les deux mains au jeune seigneur.

II.

Le premier président, M. de Mondreville, accueillait Mainfroi non pas comme un avocat distingué, mais plutôt comme un fils. Les vieux conseillers le choyaient à qui mieux mieux; il était ainsi l'enfant gâté d'une nombreuse et vénérable famille. Personne ne doutait qu'il ne fût réservé aux plus hautes dignités de la magistrature, et chacun se promettait de le pousser dès que l'ambition lui serait venue. Il semblait formellement engagé par les traditions de la race et par l'éclat du nom; les amis de son père le suivaient avec orgueil dans la carrière qu'il avait choisie, mais ils ne lui auraient point pardonné d'y vieillir.

Rien de plus étonnant que ses débuts : docteur en droit à vingt-deux ans et grand prix de la faculté de Paris, il s'était fait agréger l'année suivante avec dispense. Tout aussitôt il était venu réclamer son inscription au tableau de l'ordre à Grenoble, son stage étant fait à Paris. Soit curiosité, soit prévoyance, les avoués lui épargnèrent les longueurs de l'attente : ils accoururent chez lui les mains pleines d'affaires. Sa première plaidoirie attira plus de monde qu'une première représentation; c'est à coup sûr la seule fois que les dames se soient arraché les billets pour un procès de mur mitoyen. La ville de Grenoble aime son vieux parlement; elle en est fière, elle veille sur cette gloire et cette grandeur provinciale avec un patriotisme jaloux. La foule qui se porta au palais pour juger le dernier Mainfroi était très exigeante et très indulgente en même temps, prête à lui pardonner tous les défauts de son âge et prompte à désespérer de lui, s'il paraissait inférieur à cette réputation précoce. Il se montra supérieur à ses succès d'école, aux éloges de ses maîtres et à l'attente de ses amis. On vit un beau garçon, modeste, simple et de grande manière; sa voix pleine et sonore se maintint

dans le ton d'une conversation aimable, en évitant l'emphase et l'éclat. Il discuta posément, poliment et même avec une certaine bienveillance les prétentions de la partie adverse, éclaira les faits, élucida les textes de loi, n'omit rien, ne laissa pas tomber une parole inutile, et termina par une péroraison naïve et touchante qui réclamait pour lui l'adoption du tribunal et du parlement dauphinois. Le tribunal lui donna gain de cause; le président le complimenta en public suivant un usage patriarcal que j'admire; les vieux avocats s'étonnèrent qu'un si jeune homme sût parler sobrement et faire trêve d'érudition; les gens du monde, qui sont plus lettrés à Grenoble que dans beaucoup d'autres villes, goûtèrent fort cette éloquence exempte de rhétorique. Quant aux femmes, elles pensèrent que ce petit Mainfroi devait être joliment persuasif lorsqu'il plaidait sa propre cause.

Il eut de grands succès en tout genre, et les plus beaux furent ceux dont le monde ne connut rien. Discret dans le bonheur et gentilhomme en tout, il mena, sept années durant, une vie cachée et brillante dans cet hôtel de l'an 1622, qui a l'air si confident et tant de portes dérobées. Au palais, son talent et sa réputation marchaient de front; il choisissait scrupuleusement ses affaires : aussi les gagnait-il à coup sûr. Aux yeux des magistrats, la cause qu'il prenait en main était comme jugée par lui et gagnée dans son cabinet avant instance. Il avait pleine conscience de son autorité, et chaque fois qu'il se levait à l'audience, le ton dont il disait ce simple mot : « messieurs ! » aurait valu un long commentaire. Sans arrogance et même sans fatuité vénienne, il modulait, accentuait, posait, isolait ce « messieurs, » comme pour le livrer aux méditations de la cour et du tribunal. Ce modeste « messieurs, » dans sa bouche, en disait cent fois plus qu'il n'était gros. On y sous-entendait tout un exorde ainsi conçu : « Vous me connaissez tous, vous savez que je plaide non pour gagner ma vie, ni pour faire ma réputation, mais pour m'asseoir de plus en plus solidement dans l'estime des gens de bien et pour me rendre digne des honneurs qui m'attendent dans un avenir assez rapproché. Vous devez donc penser qu'aucune considération ne m'aurait fait sortir de chez moi ce matin, si je n'étais quatre fois sûr de gagner la partie. Admettez-vous un seul moment que je me sois trompé sur le point de fait, ou abusé sur le point de droit? Vous ne le pouvez pas, car vous savez qu'il ne tiendrait qu'à moi de siéger à vos côtés au lieu de pérorer devant vous, et que par conséquent je possède, à l'état virtuel, toute l'infailibilité de la justice. » Voilà ce qu'il disait sans le dire, et pas l'ombre d'impertinence dans cette déclaration muette. Un magistrat célèbre, qui devait être un jour garde des sceaux,

vint à Grenoble en visite chez M. de Mondreville. On lui fit entendre Mainfroi, et il en fut émerveillé. « Ce jeune homme plaide en conseiller, » dit-il au sortir de l'audience. Il s'invita à dîner chez Mainfroi avec le premier président et quelques gens de robe. Après un long repas où Fleuron s'était surpassée, le personnage qui appartenait au petit groupe (aujourd'hui si restreint) des ministres possibles prit Mainfroi dans une embrasure et lui parla ainsi :

— Le ministère de la justice fait fausse route. On se croit fort habile en écartant de la magistrature les hommes que la naissance et la fortune ont créés libres; on veut avoir, coûte que coûte, un gouvernement fort, et l'on pense avancer le but en choisissant des hommes dépendans, prêts à tout, esclaves de leur pain. Mauvaise politique, monsieur! ce changement de mobile, qui substitue l'intérêt à l'honneur et à la dignité, éliminera les caractères sans nous attirer les talens. Triplât-on les traitemens, ils resteront toujours inférieurs aux honoraires d'un avocat distingué; nous n'aurons que des hommes de second et de troisième choix; le ministère public sera faible en comparaison du barreau, et la magistrature tombera peu à peu dans une médiocrité incurable. Si jamais le chef de l'état m'honorait de sa confiance, je m'appliquerais à recruter tout un état-major d'hommes indépendans, oui, indépendans d'esprit, de caractère et de fortune, fussent-ils même un peu frondeurs comme les magistrats des vieux parlemens! Il faut que nous soyons autre chose que des fonctionnaires, monsieur. L'ordre judiciaire est un pouvoir dans l'état. Il reçoit son institution du pouvoir exécutif, il applique les principes formulés par le pouvoir législatif, mais il ne doit être valet ni de l'un ni de l'autre. La vénalité des offices est tombée sous le ridicule; Brid'oison l'a tuée, j'en conviens, et pourtant ce n'était pas la pire institution de l'ancien régime. Le magistrat qui avait payé sa charge était chez lui à l'audience: le beau mot « la cour rend des arrêts et non des services, » de quelle date est-il? L'ancien régime en a tout l'honneur. Décidément je préfère la vénalité des offices au ramollissement des consciences.

Un entretien qui commence ainsi peut aller loin. Mainfroi ne savait pas encore que tout ministre *in partibus* est révolutionnaire par état. Il fut non-seulement séduit, mais enlevé par les théories de son interlocuteur. Sa jeunesse le livra pieds et poings liés au magistrat éminent et au fin politique qui tutoyait M. de Mondreville et l'appelait *copain* au dessert. Le vieillard et le jeune homme, enchantés l'un de l'autre, ne se quittèrent point sans conclure une sorte de pacte; Mainfroi promit de s'enrôler à la première réquisition sous les drapeaux du futur ministre.

En attendant, il sut se ménager et tenir les occasions à distance.

Il frondait même un peu, dans la mesure qui a toujours été permise aux hommes riches et bien nés.

Le soir même de son entrevue avec le marquis de Vaulignon, sur les dix heures, après le whist du premier président, tandis qu'il savourait une tasse de thé en souriant à la belle M^{me} Portal, reine de Grenoble et sa meilleure amie, le procureur-général vint le battre en brèche, et mon gaillard ne se rendit point. — Mon cher grand homme, lui dit le chef du parquet, on m'enlève Pfeiffer, mon meilleur substitut, et me voilà terriblement en peine. Ah! si vous vouliez!

— Non, répondit Mainfroi. D'abord j'ai mes idées sur les devoirs d'un magistrat dans le monde; ils sont infiniment plus stricts que ceux d'un avocat, et je ne prendrai pas sur moi de représenter la justice tant que je ne serai pas rangé et marié.

— Mais l'honneur de défendre la société ne vaut-il pas quelques sacrifices?

— Je la défends à ma manière, avec autant d'éclat que je pourrais le faire au parquet et avec plus de liberté. Quel intérêt aurais-je à marquer le pas sur la grand'route, lorsqu'un chemin de traverse me conduit plus directement au but? Tous les grades de la magistrature sont également accessibles à l'avocat, suivant son âge et sa réputation; il arrive de plain-pied aux plus hautes fonctions comme aux plus humbles, pourvu qu'il ait montré ce qu'il vaut. Tant que je reste en dehors de la hiérarchie, j'ai presque autant de chances d'obtenir le bâton de maréchal que l'épaulette de sous-lieutenant : une fois enrégimenté, je devrais suivre la filière. Et comptez-vous pour rien les ennuis, les dégoûts, les dangers que je m'épargne à moi-même en restant simple avocat jusqu'au bon moment? Procès de presse et d'association, manœuvres électorales, rapports sur l'opinion publique et autres *menus suffraiges* qui trop souvent vous compromettent à jamais?

Voilà comment ce jeune homme dansait autour des arches saintes de la politique. Il ne prenait au sérieux que la justice et peut-être l'amour.

Le procureur-général apprêtait sa réplique lorsqu'un grand bruit lui coupa la parole. C'était maître Foucou, le plus discret notaire de la ville, qui entrait en s'ébrouant et soufflant dans ses gants paille à l'heure où l'on couche habituellement les notaires. — Mes respects, tous mes respects, monsieur le premier! Mes plus humbles hommages, madame la première! Mesdames, messieurs, votre fidèle serviteur de tout mon cœur. Je ne me serais pas mis au lit pour un empire avant de m'être excusé. Madame la première a dû comprendre qu'il fallait un événement bien despotique pour m'empêcher

de me rendre à sa gracieuse et honorable invitation. Ah! le devoir! Il commande, et j'obéis. Il y a des choses qui n'attendent pas : la mort entre autres et les tenans et aboutissans d'icelle.

M^{me} Portal poussa un cri d'effroi : — Pour Dieu! monsieur Foucou, si vous venez d'un lit de mort, ne m'approchez pas!

— Rassurez vos grâces, belle dame, je ne connais ni morts ni malades, et s'il faut appuyer mon dire de quelque preuve démonstrative, la discrétion professionnelle ne me défend pas d'indiquer le client qui m'a fait perdre une si précieuse soirée. C'est un grand propriétaire foncier qui habite à quelques lieues de Grenoble, un vaillant chasseur devant Dieu, terreur des loups, des sangliers et des ours.

Plusieurs voix désignèrent M. de Vaulignon, qui était louvetier en titre.

— C'est vous qui l'avez dit, poursuivit le notaire. Je ne l'ai pas nommé, quoique rien n'interdise à un officier ministériel de se faire honneur des visites qu'il reçoit. Voilà notre belle M^{me} Portal bien rassurée, car s'il était vrai que le marquis prit des dispositions, ce que j'ignore, ce serait de sa part un luxe de prudence. Quelle noble santé! et quelle force d'âme en présence des questions les plus solennelles! C'est lui qui aurait bien le droit d'employer la formule : « Je soussigné, sain de corps et d'esprit... » Mais je doute qu'il sache prévoir les malheurs de si loin. Cependant lorsqu'on a deux ou trois millions à laisser,... je ne sais rien, j'indique vaguement la fortune qu'on lui prête,... et lorsqu'on est chargé par la Providence d'assurer la grandeur et la perpétuité d'un grand nom!... il faut penser à tout. Ceux qui n'ont qu'un seul héritier sont bien libres de mourir intestats, si bon leur semble. Oui, mais la question ne se présente pas souvent avec cette simplicité...

Le bonhomme s'arrêta un moment, et ses yeux firent le tour de l'assemblée en quêtant une interrogation qui lui permit de poursuivre. La femme d'un conseiller prit pitié de sa peine et dit : — Combien a-t-il d'enfans, le marquis de Vaulignon?

— Ah! vous pensez encore au marquis, chère dame? Moi, je n'y étais plus. Je suivais mon idée dans une tout autre direction. M. de Vaulignon doit avoir deux enfans, si je ne me trompe : un fils d'abord,... je dirais même *avant tout*, car enfin un fils est presque tout dans ces vieilles familles. Bienheureux les garçons! j'en ai vu plus d'un en ma vie à qui le bien venait en dormant. N'allez pas croire au moins que M. le comte soit un endormi. Ce n'est pas dans son lit qu'il attend la fortune, c'est sous bois, au triple galop, derrière la meute de son père : Nemrod, fils de Nemrod! Je suppose néanmoins que, s'il trouvait sur sa route une couple de millions en

bien-fonds nets d'hypothèques, le jeune homme se baisserait pour les ramasser. Les rencontrera-t-il? Voilà ce que j'ignore, et même si je le savais, je n'en souillerais mot. Ce qu'on peut affirmer, c'est que M. le marquis est ferré sur le code, et qu'il ne donnera jamais à Pierre ce que la loi réserve à Paul ou à Pauline.

— Maître Foucou! demanda Mainfroi, est-ce que Pauline est le nom de M^{lle} de Vaulignon?

— A Dieu ne plaise, monsieur! mais je vous jure que M^{lle} Marguerite est hors de cause. Pourquoi donc mettez-vous au particulier ce que je dis en général? Est-ce que je suis un bavard, un homme léger, un notaire sans gravité, discrétion ni consistance? M^{lle} Marguerite, quoi qu'il arrive, sera toujours un des plus beaux partis de la province. Ne me demandez pas quelle dot on lui destine, je dois l'ignorer; mais elle sera pourvue en héritière, quand même elle n'hériterait de rien,... je m'entends. Et jolie avec cela comme,... oui, comme M^{me} Portal à dix-huit ans; un vrai type de reine, elle aussi, mais naturellement une beauté moins faite,... je dis moins achevée. Il est bien malheureux que cette pauvre enfant soit séquestrée à Vaulignon. Quel succès, si M. le marquis daignait la produire à Grenoble! Et je crois qu'elle-même préférerait la compagnie de ces dames au tête-à-tête avec une belle-sœur dont il ne m'appartient pas de dire aucun mal.

Ce coupable bavardage d'un sot amusa presque toute la compagnie; mais Jacques Mainfroi n'en rit guère, et il rentra chez lui passablement rêveur. — Ainsi donc, pensait-il, le testament est fait; ce gentilhomme des bois, en me quittant, a couru chez son notaire. Il se trouve que j'ai exercé quelque influence sur le sort ou du moins sur l'avoir d'une fille qui ne m'est rien, que je ne verrai peut-être jamais, et qui probablement ignore jusqu'à mon nom. Lui ai-je été nuisible ou utile? Qui le sait? Le père semblait bien résolu à la dépouiller dans les limites du possible; mais, lorsqu'il m'a prié de lui donner mon avis comme homme, je n'avais peut-être qu'un mot à dire pour sauver à cette pauvre enfant un grand tiers de son bien. Reste à savoir si elle aurait été plus heureuse étant plus riche. A cette loterie du mariage, les numéros gagnans ne sont pas toujours ceux qu'on a payés cher. Qui pourra-t-elle épouser ici? Je ne vois guère de partis pour une héritière d'un million. Il n'y en aurait pas du tout pour une héritière d'un million et demi. Comment est-elle? quelle femme est-ce? J'ai vu le papa, je devine le frère; ces propriétaires-chasseurs sont tous les mêmes: mes chiens, mes chevaux, mes pipes, ma cave, mon nom! Mais la fille et la sœur de pareils hommes à quoi peut-elle ressembler? A M^{me} Portal? Quel triple sot que ce notaire! Amélie Portal est un

beau fruit de jardin; cette petite doit avoir dans l'esprit, dans les manières, dans tout son être enfin, les saveurs âpres et les parfums subtils du sauvageon.

En rentrant au logis, il chercha Vaulignon sur la carte d'état-major. Sa nuit fut agitée, ce qui ne veut pas dire mauvaise. Il vit un pêle-mêle de loups, de notaires, de contrats, de testamens et de jolies filles à qui M^{me} Portal servait de mère. Cependant M^{me} Portal avait à peine cinq ou six ans de plus que lui.

Ces rêves le poursuivirent durant une quinzaine; ils finirent par l'obséder en plein jour, à l'audience, dans le monde, et même au milieu des visites intimes qu'il recevait de temps à autre. Pour mettre un terme à cette persécution, il n'imagina rien de mieux que d'aller rendre à M. de Vaulignon la poignée de main qu'il lui devait. Il partit à cheval un matin de février, par un joli soleil qui fondait lentement la neige sur les routes. En trois heures de promenade, il atteignit le villard ou village de Vaulignon, éparpillé sous un château de fière tournure. Dirai-je qu'à cette vue le cœur lui faillit? Non, mais il éprouva le besoin de se recueillir en mangeant un morceau. L'aubergiste ne se fit pas prier pour lui apprendre que les seigneurs couraient le sanglier à une lieue du château. M. Lafeuille, le valet de limiers, avait bu la goutte au village en revenant de faire le bois; il avait connaissance d'un vieil ermite baugé dans l'enceinte des grands mélèzes. Le vautrait n'était sorti des communs qu'à dix heures, parce que les dames suivaient. L'animal devait être détourné depuis un bout de temps; il s'était fait battre sur place pendant une demi-heure, ensuite de quoi il avait pris un grand parti, et personne ne pouvait dire où était la chasse. Sur ces renseignements, Mainfroi comprit qu'il avait quelques chances de se promener jusqu'au soir sans faire de rencontres. Moitié content, moitié fâché, comme un homme qui ne sait ni ce qu'il craint ni ce qu'il désire, il remonta sur sa bête, et gagna la forêt sans autre guide que le hasard.

Il y a de vieilles banalités qui sont usées jusqu'à la corde et qui pourtant s'imposent en quelque sorte à l'esprit le moins banal. Mainfroi, qui était l'homme le moins niais du monde, ne put se défendre de penser à cet éternel roman où le sanglier furieux joue le rôle de la Providence. M^{me} de Vaulignon, seule et désarçonnée en face du monstre, le solitaire fondant sur elle pour la découdre, et tout à coup un beau jeune homme, le fer en main... — Mais grâce à Dieu, pensait-il en riant, ma seule arme est une cravache. Quoi qu'il arrive à la belle Marguerite, je n'aurai pas le ridicule de la sauver.

Cette méditation prosaïque fut coupée par le tumulte de la chasse.

La voix des chiens, une fanfare, le *rloo, rloo!* des piqueurs, une boule noirâtre et hérissée qui coupa le chemin et se reboucha lestement, la meute haletante, le galop de quelques chevaux, la face illuminée du marquis, c'est tout ce qu'il eut le temps de voir et d'entendre. Le gibier, les chiens et les hommes étaient trop à leur affaire pour remarquer la présence d'un avocat.

Quelques minutes après, il vit passer un cheval attardé, mais plein de feu, qui galopait par bonds en secouant le plus étrange fardeau du monde... Figurez-vous une petite maman courtaude, épaisse, couperosée, mal endentée, aux trois quarts décoiffée et traînant à la remorque une cordelette de cheveux blonds tordus avec un velours vert. La robe marron et bleue, chargée de passementeries rouges et de perles multicolores, avec des manchettes de fourrures et un boa noué en double autour du cou : telle était la comtesse de Vaulignon, née baronne de Brintzheim ; on naît baronne dans quelques royaumes saugrenus.

Mainfroi la reconnut sans la connaître. — Allons ! dit-il, le poste est bon : un peu de patience, et Marguerite viendra se faire passer en revue. — Mais au bout d'un quart d'heure il supposa qu'on l'avait mal informé, que la fille du marquis n'était pas sortie et qu'il n'avait plus rien à voir dans ces parages. Il s'orienta de son mieux et reprit la direction du villard. Déjà l'épaisseur du bois sensiblement éclaircie montrait la lisière, et il pressait le pas pour se remettre en plaine, lorsqu'au détour d'une avenue il vit une amazone du plus beau style en costume Louis XIII. Grande, svelte, souple, imperceptiblement abandonnée, elle ondulait aux allures d'un fort cheval de demi-sang. La main gauche qui tenait les rênes reposait négligemment sur le pommeau de la selle, la droite pendait avec la cravache sur l'épaule de la monture. La fière simplicité de l'habit rehaussait la beauté un peu sévère du visage ; les gants de chamois, trop longs et trop larges, étaient ceux d'une vraie grande dame qui se gante pour protéger ses mains et non pour les montrer aux passans. Mainfroi s'arrêta net et attendit dans une contemplation recueillie cette belle déshéritée qui regardait vaguement le paysage sans rien voir. Lorsqu'ils furent à dix pas l'un de l'autre, le jeune homme s'approcha d'elle et la salua avec grâce ; elle répondit d'un air froid, mais sans témoigner plus de crainte ou d'étonnement que si elle avait été abordée par un inconnu dans le salon de son père.

— Mademoiselle, dit- en s'efforçant d'être brave, vous avez perdu la chasse ?

— Non, monsieur, je l'ai laissée.

— Je comprends ; on allait d'un si terrible train...

— Oh! ce n'est pas cela, mais la chasse m'ennuie parce que je la sais par cœur. Toujours la même chose!

— Et vous ne craignez pas d'aller seule à travers bois?

— Que craindrais-je? Je suis chez nous, et personne ne me veut de mal que je sache.

— Cependant... une jeune fille... Il pourrait se rencontrer sur votre route... on pourrait vous dire de ces choses qui font rougir.

— Quoi par exemple?

— Mais... si l'on vous disait à brûle-pourpoint que vous êtes belle?

— Je le sais, mais comme je n'ai pris ma beauté à personne, je n'ai pas lieu d'en être honteuse.

Mainfroi fut comme étourdi sous le coup de cette naïveté fière, mais il se remit bientôt et reprit :

— Vous êtes plus que belle, mademoiselle de Vaulignon; vous êtes simple, digne et forte, et l'homme qui vous épousera est heureux entre tous les hommes!

Elle pâlit un peu, regarda Mainfroi sérieusement, et dit :

— Est-ce que vous le connaissez?

— Non, et vous?

— Ni moi non plus, mais je sais qu'il n'est pas loin.

Le regard de Mainfroi fit lentement le tour de l'horizon. — Vous parlez sans doute au figuré? dit le jeune homme.

— J'ai vingt ans, monsieur, et mon père s'occupe de mon prochain établissement. Voilà ce que je sais, et ce qui me permet de dire que mon futur mari ne saurait être loin.

— J'éprouve une violente démangeaison d'être indiscret et de vous demander : comment l'aimeriez-vous, mademoiselle?

— Il y a un jeu, vous savez, où l'on fait de ces questions-là. Je l'aimerai comme on me l'offrira, monsieur, car il sera tout choisi la première fois qu'une occasion fortuite ou apprêtée le placera devant mes yeux. N'est-ce pas partout ainsi?

— Sans doute. Et les idées de monsieur votre père...?

— Sont celles de tous les pères de sa condition : un nom, de la fortune, quelque jeunesse encore, et la réputation de galant homme.

— J'entends; mais se peut-il que pour vous plaire, pour toucher cet adorable cœur, si naturel et si prime-sautier, il suffise de se présenter avec l'agrément de M. le marquis?

— Une fille ne doit-elle pas entière déférence aux vœux de son père?

— Et puis un mari, quel qu'il soit, paraît moins odieux que le couvent, n'est-ce pas?

— Le couvent? Vous savez donc tout? Eh bien! oui, je hais le couvent et je le tiens pour infâme! Il ne parle que de Dieu, et il va contre notre destinée divine, qui est d'aimer un mari et d'élever des enfans.

— Brava! brava!

— Pourquoi m'applaudissez-vous comme si j'avais chanté un air? Rien n'est donc sérieux, venant de nous, et nous ne serons jamais que les poupées des hommes? Quel plaisir trouvez-vous à vous moquer depuis un quart d'heure en me questionnant sur des choses que vous savez mieux que moi?

— Mais, mademoiselle, je vous jure...

— Vous me jurez que le hasard, le pur hasard vous a jeté sur mon chemin dans un domaine qui est à nous et où personne ne passe, excepté nous? M'auriez-vous abordée si cavalièrement, si vous n'aviez pas eu les pleins pouvoirs de mon père? Suis-je une femme qu'on puisse accoster au milieu des bois sans l'aveu de ses parens?

— Pardon! cent mille fois pardon, mademoiselle! Ne me punissez pas d'un mouvement spontané, irrésistible, dont je comprends trop tard la coupable imprudence! Personne ne m'a permis de vous parler comme j'ai osé le faire. C'est le hasard ou plutôt la fatalité qui m'a jeté sur votre route; mais jamais sentiment plus respectueux, idolâtrie plus servile n'a mis un cœur bien né sous les pieds d'une noble et courageuse fille, et si vous daignez me permettre...

Elle se redressa fièrement, assembla son cheval, laissa tomber sur Mainfroi un regard où le feu semblait jaillir au milieu des larmes et fit siffler sa cravache en criant :

— Vous disiez vrai, j'ai eu tort de quitter la chasse : nos bois ne sont pas sûrs!

Lorsqu'il eut trouvé sa réponse, Marguerite était loin.

La curiosité seule avait poussé Mainfroi à cette équipée; il en revint presque amoureux. A peine s'il donna huit jours à la réflexion, lui qui passait pour le jeune homme le moins précipité de la province. Il s'abattit sur le cabinet de maître Foucou comme une corneille sur un noyer.

— Mon cher monsieur, dit-il au bonhomme, c'est une négociation très délicate qui m'amène à vous. Vous êtes le notaire de la famille Vanlignon; le marquis est toujours dans l'intention de marier sa fille?

— Plus que jamais!... du moins, autant qu'il m'est permis de le conjecturer.

— Pensez-vous qu'un garçon jeune encore, bien né, maître d'une

jolie fortune et assez bien dans ses affaires pour épouser M^{lle} de Vaulignon sans dot aurait quelques chances d'être agréé?

— Comment donc! mais à bras ouverts. Seulement, mon cher maître, votre client a manqué le coche. La semaine dernière, on aurait pu voir. Eh! eh! le marquis n'était pas homme à repousser un gendre détaché des biens de ce monde. Notre épouseur a constitué de beaux avantages à la future, je suis content de lui; mais son notaire, ce scélérat de Tétard, n'a pas rompu d'une semelle sur le terrain de la dot. Ah! le chien! il voulait le million tout rond, et le diable ne l'en a pas fait démordre. Nous n'avions pas la somme, il fallait emprunter, je l'ai dit carrément; le monstre a répondu que deux cent mille francs n'étaient pas une affaire, et que M. le comte pouvait les avancer, sauf à les reprendre plus tard. C'est la comtesse qui ne riait pas! Vous sentez, mon cher maître, que je me livre à vous comme à un confesseur. Il faut que je sois sûr de votre caractère pour déroger à cette discrétion qui est la grande loi de ma vie. Je crois donc que jeudi dernier et même vendredi matin, avant dix heures, un gaillard qui serait venu dans les dispositions que vous dites, n'aurait pas été éconduit à coups de fourche: mais, *consummatum est*, comme dit Cicéron. M. le vicomte de Montbriand a notre parole, et nous la sienne. Bonsoir la compagnie! *Tarde venientibus ossa!* Toujours du Cicéron, pour vous montrer qu'on possède vos confrères; mais, sans rancune, pas vrai? Si vous avez un client à établir, j'ai, moi, quelques douzaines de clientes, et dans les prix les plus variés. Il faut que vous me fassiez l'honneur de dîner ici un de ces jours avec trois ou quatre compères de ma connaissance. L'ermitage de 1834 commence à s'ennuyer derrière les fagots; nous lui dirons une parole.

Il bavarda longtemps sur ce ton sans obtenir un mot de réplique. Mainfroi le laissa dire et n'entendit rien, sinon que Marguerite était perdue pour lui.

Du plus heureux gentilhomme et du plus illustre avocat de Grenoble il ne restait qu'un corps sans âme. On le vit, quinze jours durant, s'absorber dans la solitude, fuir le monde et fermer sa porte aux amis. Les chiens seuls le trouvaient solide au poste: il donna ses consultations avec une admirable lucidité, suivit les audiences, ne fit pas remettre une affaire et parla comme un ange, autant de fois qu'il eut à plaider. L'avocat survivait à l'homme.

Je ne sais quelle fausse honte l'empêcha de refuser l'invitation de M. Foucou, qui le sommait de sa parole. Peut-être eut-il peur d'éveiller les commentaires et de livrer à ce vieux profane le secret de sa mélancolie; mais jugez de ce qu'il devint lorsque sur cinq convives on lui offrit MM. de Vaulignon père et fils, et le vicomte

de Montbriand! Les deux autres étaient maître Tétard, notaire de Paris, et M. Roquevert, marchand de bois, un des forts cliens de l'étude.

De prime abord, Mainfroi fut troublé à fond, mais il usa du privilège qui permet à tout magistrat de renfermer ses émotions dans sa cravate. Il opposa une réserve très courtoise à l'accueil cordial du marquis, et paya de morgue les deux beaux-frères, qui se tutoyaient déjà, comme gens qui n'en sont plus à se griser ensemble pour la première fois. La froideur lui coûta moins encore avec l'illustre Roquevert, qu'il avait fait condamner maintes fois au civil et qu'il attendait patiemment en police correctionnelle. On dîna comme on dîne chez ces gros gourmets de province qui envoient leur femme à la cuisine lorsqu'ils ont du monde à traiter. Les entrées succèdent aux entrées, on entasse rôti sur rôti, et les vins savamment échelonnés vont de plus fort en plus fort jusqu'à ce qu'il s'ensuive un abrutissement général.

A l'heure des faisans truffés et du vieux vin de l'Ermitage, les caractères et les intérêts commencèrent à se dessiner aux yeux de Mainfroi. Le marquis s'épanouissait en luron dans un contentement égoïste. Il avait enchaîné sa terre à son nom par acte authentique, il s'était débarrassé de sa fille, il allait enfin vivre à sa guise, sans devoirs à remplir qu'envers lui-même, maître de son revenu, de sa personne et de ses affections qu'on flairait tant soi peu roturières. Le gendre était un petit viveur de Paris, quelque peu fatigué par les clubs, les restaurants nocturnes et le reste, assez joli garçon, assez brave, assez ignorant, assez fat, assez gai, original en résumé comme la dix millième épreuve d'une gravure de modes. Mainfroi crut entendre que ce jeune homme se mariait surtout pour obéir à un oncle riche, qu'il comptait non pas se ranger, mais reprendre au plus tôt ses habitudes de sport et d'Opéra. Le vicomte parlait savamment du corps de ballet; il semblait être de moitié dans une écurie à moitié connue, et courir le *steeple-chase* de temps à autre pour disputer la moitié d'un prix. S'il déplut à Jacques Mainfroi, je n'ai pas besoin de le dire. Un tel homme était sur le point d'épouser Marguerite, et il parlait de tout, excepté d'elle; il ne daignait pas même jouer la comédie élémentaire de l'amour heureux! Quant à M. Gérard de Vaulignon, il débuta par faire pitié à Mainfroi. Moins grand, moins beau, plus épais que son père, visiblement dégénéré en tout, il offrait par surcroît quelques symptômes de dégradation personnelle. On devinait en lui l'homme qui rougit de sa femme et qui voudrait la cacher au monde, mais qui se console à huis clos par les vulgaires satisfactions du bien-être et par le plaisir de faire une grosse maison. Bon diable au demeurant, cor-

dial après boire et capable d'un mouvement généreux dans l'ivresse d'une excellente affaire, ce n'était pas encore une âme basse, mais c'était déjà un gentilhomme déchu. L'avocat ne tarda guère à deviner certain petit complot qui se tramait autour de la table. Le hasard seul n'avait pu égarer dans une si honorable compagnie ce pilote côtier de la loi qu'on appelait Roquevert. Quelques paroles échappées au comte de Vaulignon entre deux verres de vin de Champagne firent dresser l'oreille à Mainfroi. Il comprit que la grosse amazone aux cheveux rares inspirait son mari, quoique absente, et lui dictait une combinaison subtile. La bonne dame avait prêté deux cent mille francs au marquis pour compléter la dot de Marguerite et bannir du château une belle-sœur qu'elle haïssait; mais après s'être fait donner toutes les garanties possibles, elle avait eu connaissance du testament qui léguait tous les biens-fonds de la famille au comte Gérard. Cette nouvelle, au lieu de la transporter de joie, l'avait atterrée; elle sentit que par le fait elle avait pris hypothèque sur son mari, c'est-à-dire sur elle-même. Si le marquis mourait demain, par accident ou maladie, la comtesse héritait de Vaulignon et des Trois-Laux, mais ses deux cent mille francs étaient perdus. Comment les recouvrer en temps utile? Le vieillard n'était pas homme à se priver de rien; supposer qu'il économiserait un tel capital avant sa mort, c'était folie. On pouvait le décider à vendre les plus belles coupes de Vaulignon, mais n'était-ce pas se payer soi-même sur son propre bien? La jeune dame était dans la dernière des perplexités lorsqu'elle recueillit certain propos tenu par Roquevert à l'office. Roquevert n'était point admis à la table du château. On le laissait entrer dans la salle à manger sur la fin du dessert, et, debout devant la famille assise, le riche maquignon d'affaires buvait un verre de vin comme le facteur rural ou le premier garde venu. Cette hospitalité hautaine le tenait à distance et paralysait un peu ses moyens, mais il se dédommageait à l'office avec la certitude que ses paroles ne tombaient pas dans l'eau. Il y répéta si souvent et avec tant d'assurance : Je peux faire gagner un million à M. le marquis; il broda de telles variations sur ce thème mélodieux que la petite comtesse, âpre au gain, se sentit devenir toute rêveuse.

Elle voulut que cet homme expliquât librement ses projets; elle choisit le terrain pour que l'amphitryon, esprit pratique, pût contrôler chaque idée, au passage, et comme le sentiment du droit n'était pas la faculté maîtresse de M. Roquevert, elle pria son bon Foucou d'inviter un jurisconsulte. Voilà par quel surcroît de précaution Mainfroi se trouvait de la fête. S'il ne devina point d'emblée tout le mystère, il en comprit assez pour se tenir en homme averti.

A l'arrivée du fromage glacé, le comte Gérard fit un signe, et presque aussitôt Roquevert tomba dans une ivresse très expansive. Il se glorifiait et s'accusait en même temps d'avoir *refait* M. le marquis dans le marché des Plâtrières; c'était un bien assez étendu, mais fort éparpillé, qu'il venait d'acheter en bloc. Le pêcheur en eau trouble joua très finement le rôle d'un fripon pénitent qui vole par instinct, mais se confesse par principe. Son insolente humilité ne ressemblait pas mal à celle de Scapin lorsqu'il s'excuse des coups de bâton que...

M. de Vaulignon, qui n'était pas la patience même, l'interpella rudement et lui dit : — Oh ! mons Roquevert, si le bien mal acquis vous pèse sur l'estomac, libre à vous de fonder un hospice ou une église; mais on n'achève pas un homme de bien comme une perdrix démontée, en lui enfonçant dans la nuque une plume arrachée de son aile. Entendez-vous ?

— J'en...entends bien, monsieur le marquis; mais à tant faire que de res...tituer, j'aimerais mieux vous rendre la chose à vous-même. Cette plâ...â...â...trière, c'est un trésor, ni plus ni moins, dans la circonstance actuelle. Je tiens le monopole ! Le grand mo-no-pole, entendez-vous ? Et je suis de mon temps, moi ! L'heure des grands monopoles a sonné; tant pis pour les sourds, sans o... o...offense ! Attendez que je boive un coup pour me délier la langue.

Il en but deux, et le drôle devint éloquent. Il exposa le plan d'une vaste spéculation qu'il préparait de longue main sur les plâtrières du pays. On en connaissait aux environs de Grenoble une quinzaine en tout, qui, exploitées séparément, se faisaient une concurrence désastreuse. Il avait conçu le projet de les accaparer toutes pour réduire les frais généraux et faire la loi aux consommateurs. Produisant à meilleur compte et vendant plus cher, on réalisait un double profit. Le plâtre était demandé par l'industrie du bâtiment d'abord, ensuite par l'agriculture, qui le prodiguait depuis un certain temps aux sainfoins, aux trèfles et aux luzernes. Il fit sonner les chiffres. L'achat des plâtrières coûtait tant; elles rapportaient tant par année; en élevant les prix d'un tiers, en réduisant les frais d'un quart, on s'assurait un bénéfice annuel d'un million au minimum. Or il avait la main sur toutes les carrières; elles étaient achetées et en partie payées. Pour le solde, rien de plus facile que de puiser dans les poches du public. La compagnie des gypses de l'Isère, fondée au capital de cinq millions et payant un dividende d'un million par an, soit vingt pour cent, devenait le placement favori des pères de famille. Les actions de cinq cents francs montaient à mille au bout de la seconde année, et alors les heureux fondateurs, réalisant leurs titres, empochant leur bénéfice,

passaient l'affaire à d'autres et assistaient en simples curieux aux prospérités toujours croissantes de l'entreprise. Il cita vingt spéculations inaugurées comme la sienne sous l'œil de la justice, sous l'aile du pouvoir, et qui toutes avaient enrichi, sinon les actionnaires, au moins les administrateurs.

A ce discours, le marquis répondit en vrai gentilhomme : — Qu'est-ce que tout cela me fait ? La terre que je vous ai vendue est à vous ; tirez-en des millions, si bon vous semble. Auriez-vous la prétention de me gratifier sur vos profits, mon cher ?

Le bon apôtre se récria. C'était une restitution qu'il offrait, et il l'offrait parce qu'elle avait été stipulée verbalement par maître Foucou, en faveur de son noble client, dans la vente de la plâtrière. Maître Foucou, interpellé, n'osa point démentir le fait, quoiqu'il n'en eût aucune souvenance. Il demeura donc établi que le marquis de Vaulignon avait droit à un certain nombre d'actions libérées dans la compagnie, et Roquevert insinua que, si l'illustre actionnaire daignait administrer ou surveiller lui-même l'emploi de ses deniers, ce serait un grand honneur pour les gypsés de l'Isère.

Tous ces propos s'échangeaient autour de la table, à bâtons rompus, au milieu du bruit des bouchons, du cliquetis des verres, des plaisanteries grivoises, d'une chanson fredonnée par maître Tétard et d'une histoire à *tout casser* que le vicomte racontait pour la vingtième fois à Gérard. Le marquis ne parut pas même effleuré par la tentation de recommencer une fortune ; mais le comte Gérard mordait avidement à l'appât. Mainfroi comprit que tôt ou tard l'influence du fils jetterait le père dans le plâtre ; mais il ne daigna point les dissuader du tripotage. Tout était fini pour jamais entre lui et cette famille. Marguerite lui devint étrangère ; il se voyait séparé d'elle non-seulement par la personne d'un mari, mais par ce triste Gérard de Vaulignon, qui semblait le moins désirable des beaux-frères.

III.

Quelques années après ce mémorable festin dont on parle encore à Grenoble, dans les premiers jours de décembre 186..., Jacques Mainfroi, bâtonnier de son ordre, reçut le billet suivant sur papier de deuil :

« On m'assure, monsieur, que vous avez autant de générosité que d'éloquence ; c'est pourquoi je viens à vous. Un indigne procès qui outrage les lois mêmes de la nature m'a plus que ruinée ; je dois le peu qui me reste et quelque chose en sus. Ce n'est pas la pauvreté que je crains, ni même de rester insolvable devant les *mal-*

honnêtes gens qui m'ont dépouillée; mais ma liberté est en jeu, et pour moi qui ai passé vingt-cinq ans sous le ciel, au grand air, dans mes chères forêts de Vaulignon, la liberté, monsieur, c'est la vie. Les juges auraient pitié de moi, s'ils savaient qu'une question de mort, une affaire *capitale* est cachée sous ce procès civil; mais qui peut se flatter d'attendrir les juges? Vous sauriez tout au moins les persuader, vous qu'ils aiment, qu'ils honorent, vous qui par excellence, à ce que j'entends dire, avez l'oreille de la cour. Pourvu qu'on ne vous ait pas déjà travaillé contre moi! Je frémis à cette idée: on a fait tant de manœuvres à Grenoble et à Paris! Si vous ne vous rangez de mon bord, je suis morte. Vous voyez bien, monsieur, que mon dernier, mon unique espoir est en vous. Quand même vous auriez quelques préventions, accordez-moi une heure d'audience, rien qu'une! Je jure de vous prouver que ma cause est juste devant Dieu. Il faut pourtant vous avouer que tout le monde ici la croit perdue. Si vous éprouviez un échec! le premier! par ma faute! pour vous être aveuglément fié à moi! Cette idée est affreuse, et pas la moindre compensation à vous offrir! Eh bien! c'est peut-être cela même qui vous décidera. J'aurais été ainsi, moi, si Dieu m'avait accordé de naître homme. Les luttes, les dangers, une bonne action presque impossible et rien au bout: c'est tentant! Vous allez croire que je suis folle! Non, monsieur, j'ai toute ma tête, et pourtant on la perdrait à moins.

« A bientôt, monsieur, n'est-ce pas? Je doute si peu de vous que je vous remercie à l'avance.

« VICOMTESSE DE MONTBRIAND. »

Le jeune bâtonnier répondit par retour du messenger :

« M^r Mainfroi présente ses plus humbles hommages à M^{me} la vicomtesse de Montbriand, et la prie en grâce de vouloir bien rester chez elle vers deux heures. »

Or, comme il n'était que midi, Jacques eut tout le temps de se remémorer l'histoire des dernières années : le mariage de Marguerite célébré au château, sans témoins, sauf le strict nécessaire; le jeune couple traversant Grenoble à nuit close pour déjouer la curiosité provinciale, qui dort peu. Six ou sept mois plus tard, au moment des courses d'automne, les petits journaux de sport annonçaient la mort du vicomte, écrasé sous son cheval à La Marche et rapporté dans l'enceinte du pesage par deux horribles gamins qui lui firent cette oraison funèbre : « En voilà un qu'est aplati comme deux sous de galette, mes bons messieurs. » Vers ce temps-là, quelques désœuvrés, guetteurs de diligences, prétendaient avoir vu passer la jolie veuve en poste, sur la route de Grenoble à Vauli-

gnon. La spéculation des plâtrières était alors dans son plein et dans son beau; le plâtre coûtait cher à Grenoble et aux environs; il n'était bruit que des bénéfices réalisés par le monopole; le marquis, ivre de succès, se laissait nommer président du conseil d'administration; le comte Gérard accourait du fond de l'Allemagne avec son intéressante famille, et faisait râle sur les deux cents premiers billets de mille francs. Un an, deux ans passaient sur la tête des hommes; les actions des gypses de l'Isère obtenaient une plus-value de cent vingt-cinq pour cent. Tout à coup un simple rustaud, vigneron d'une mauvaise vigne, s'ennuyait de payer le plâtre deux fois trop cher : il appelait un ingénieur, faisait sonder son domaine et découvrait un gisement aussi long, aussi large et aussi profond que pas un des quinze autres. Le monopole arrêta cette concurrence au plus tôt, mais il en coûtait bon. D'ailleurs l'éveil était donné; tout le monde cherchait du plâtre, quelques-uns même en trouvaient; trois carrières inédites vinrent s'offrir à la fois. Le marquis veut qu'on les accapare à tout prix; Roquevert aime mieux qu'on les ruine; grand débat, assemblée orageuse, résolution favorable au marquis, et Roquevert en profite pour tirer son épingle du jeu. Il vend ses titres par dépit, ou mieux par prudence; M. de Vaulignon les achète, et c'est le commencement d'une baisse qui ne doit plus s'arrêter qu'à zéro. Roquevert vieux, gros, commun, presque illettré et parfaitement taré, mais riche à dix millions, épouse la fille d'un haut fonctionnaire criblé de dettes; il devient conseiller-général, député, propriétaire d'un journal officieux; il aspire au sénat et choisit déjà dans ses nombreux domaines celui dont il prendra le nom, s'il est fait comte. M. de Vaulignon, têtue comme un casque, se retranche dans son monopole que des centaines de concurrens battent en brèche de tous côtés. Chaque matin un nouveau paysan découvre une nouvelle carrière; il semble que le sol de l'Isère se change en plâtre pour changer l'or en cuivre au château de Vaulignon. A toute force enfin, sur le cri des intéressés, on liquide. L'affaire est désastreuse pour tous, mais surtout pour l'honnête homme sans malice qui s'est laissé mettre en avant, qui a pris sur lui, qui s'est engagé pour les autres, donnant sa signature à tort et à travers. Une spéculation ne se dénoue pas en cinq minutes comme un vaudeville : le quart d'heure de Rabelais a duré trois ans pour le moins. Le marquis a commencé par rendre tout ce qu'il avait mis en poche, mais assurément c'était peu; la chronique évaluait ses pertes à plus d'un million. Qu'a-t-il fait? où s'est-il procuré des ressources? D'aucuns prétendent que sa fille s'est un peu dépouillée, d'autres qu'il a dépouillé sa fille. Personne ne suppose que le comte Gérard soit venu à la rescousse : il a fait

une bien longue absence et dans le plus mauvais moment, ce Gérard : mais en somme on avait soldé le plus gros l'année dernière quand le marquis fut frappé de paralysie. Voilà sa succession ouverte depuis dix mois : le comte et la comtesse se sont fait envoyer en possession du château et des deux domaines ; ils paieront ce qui reste dû.

Les faits connus n'expliquaient ni la ruine totale de M^{me} de Montbriand, ni ce danger de mort dont elle se disait menacée. La pauvre femme s'était laissé induire en procès contre le testament très régulier de son père ; elle avait perdu en instance, en appel et en cassation. Le tribunal venait encore de donner gain de cause à la famille contre elle dans un règlement de compte. Ces procès avaient dû lui coûter cher, mais ils ne pouvaient pas avoir dévoré un million de dot et un demi-million de douaire ; la justice n'est pas encore si gourmande en ce benoît pays ! Et quand même la vicomtesse ne posséderait plus rien, n'y a-t-il pas un vieux proverbe qui dit : plaie d'argent n'est pas mortelle ?

Tout en cherchant la solution de son problème, Mainfroi ne pouvait se défendre de philosopher un peu sur le remue-ménage du monde. Que de choses avaient changé autour de lui en moins de sept années ! Il avait vu crouler la fortune des uns, l'honneur des autres, la force et la santé de plusieurs. M. de Vaulignon était mort et le gros Foucou en enfance ; le premier président, M. de Mondreville, baissait à vue d'œil, quoiqu'il ne fût ni très vieux ni usé par la vie. La belle M^{me} Portal, tout à fait détronée, se cachait avec son mari dans quelque chalet de la Suisse ; on avait mené trop grand train, fait des dettes, joué à la Bourse et enfin déménagé avec la caisse, qui appartenait à l'état. Et Marguerite, la dédaigneuse, était réduite à mendier l'assistance de ce même avocat qu'elle avait si rudement éconduit ! Mainfroi seul poursuivait sa marche ascendante ; il était plus éloquent, plus célèbre et plus honoré que jamais. Comme homme, il n'avait rien perdu : trente-deux dents bien blanches, la taille toujours élégante, les cheveux noirs et le teint frais, bon estomac d'ailleurs, et le cœur aussi jeune qu'à vingt-cinq ans. Pourquoi n'était-il pas marié ? Nul ne pouvait le dire, pas même lui. Les occasions s'étaient offertes à coup sûr, et par douzaines. Grenoble serait une ville privilégiée entre toutes, si les mères de famille n'y tendaient pas de pièges aux célibataires riches et bien posés. Il répondit longtemps à toutes les ouvertures : « J'attends d'être magistrat. » C'était se retrancher dans un cercle vicieux, car il disait en même temps à M. de Mondreville et à tous ceux qui le poussaient vers la magistrature : « Quand je serai marié. » Les logiciens inférèrent de là qu'il mourrait avocat et garçon, et cette idée s'accrédita si bien qu'on finit par le laisser en paix.

Et véritablement son esprit et son cœur jouissaient d'une tranquillité merveilleuse. Au moment de revoir la noble créature qu'il avait adorée pendant huit jours, il n'éprouva d'autre émotion qu'une vague curiosité, compliquée d'un petit grain de compassion et d'un atome de coquetterie. Il s'habilla en homme du monde, pour bien marquer qu'il se rendait chez la vicomtesse à titre officieux; la cravate blanche de l'avocat ne va pas en ville, elle attend le client chez elle et ne court pas au-devant de lui. A deux heures moins dix minutes, il fit avancer un joli coupé noir qu'il avait fait venir de Paris pour ses étrennes, et bientôt il sonnait chez M^{me} de Montbriand, au second étage d'une maison meublée, dans le quartier neuf.

Il était attendu, et si impatiemment attendu que la jeune chambrière en ouvrant la porte se tint à quatre pour ne pas lui sauter au cou. C'était une Vaulignonnaise, sœur de lait de Marguerite et sa suivante assidue dès le sein maternel. — Entrez, monsieur, dit-elle, entrez vite; elle est là, ma pauvre fatiguée! Pour l'amour du bon Dieu! si vous ne lui remettez pas un brin de cœur au ventre, il ne restera plus qu'à nous porter en terre, ah! mais oui, toutes les deux!

Ce disant, la bonne créature, après l'avoir dépouillé de son paletot, l'empoigna littéralement au coude et le poussa dans un petit salon en criant : — Madame, le voici, le repêcheur de noyés; faut qu'on l'écoute!

Une autre se fût retirée par discrétion; elle campa ses deux poings sur les hanches et attendit la suite des événemens de pied ferme.

Mainfroi, de prime abord, ne vit rien qu'une tache noire dans l'affreux bariolage du mobilier. Le noir est une couleur sévère qui condamne le scandale des autres. M^{me} de Montbriand, assise ou plutôt accroupie sur une chauffeuse basse au coin du feu, semblait réduite à rien. Était-ce le malheur qui avait diminué cette fière amazone, ou simplement l'effet d'optique qui rapetisse à nos yeux au bout de quelques années tout ce qui nous a paru grand?

L'avocat, à seconde vue, retrouva le charmant visage dont il avait rêvé quelquefois. Le temps et les soucis y marquaient des traces lisibles. Un pli sévère se dessinait au milieu du front; le nez était gonflé, les yeux rougis, la joue imperceptiblement ravinée de haut en bas jusqu'à la commissure des lèvres. Tout cela pouvait être un accident passager, réparable en quelques mois de bonheur, comme ces fausses désolations du paysage qui s'effacent au premier sourire du soleil. Il se pouvait aussi que la flétrissure fût de celles qui s'accusent et s'aggravent de plus en plus jusqu'à la mort.

M^{me} de Montbriand désigna un siège à Mainfroi, et lui dit quel-

ques mots de remerciement vif, mais banal, qu'il se hâta d'interrompre. — Madame, répondit-il, c'est moi qui deviendrais votre obligé, si vous me fournissiez une occasion d'éclairer la justice.

Cette voix, dont le timbre était reconnaissable entre mille, réveilla brusquement un souvenir enseveli au fond du cœur de Marguerite. Ses yeux s'ouvrirent; elle se mit à regarder face à face l'homme en qui tout à l'heure elle ne voyait qu'un conseiller obligeant. Presque aussitôt la joie illumina son visage navré. — Serait-ce vous, monsieur? dit-elle en se levant en pied. Oui, oui! je ne me trompe pas; le ciel en soit loué! C'est vous que je retrouve au moment où je vous espérais le moins! Vous!

Machinalement le bon Jacques se leva comme elle. Or le salon n'était pas des plus vastes, ni la cheminée des plus larges; M^{me} de Montbriand avait repris sa belle taille, sa bouche se trouvait à la même hauteur que la cravate de Mainfroi, et si la consultation ne commença point par un choc de sympathies, c'est que le bâtonnier du barreau de Grenoble fut discret et retenu. — Drôle de maison, pensa-t-il, où tout le monde se jette à votre tête! — Mais son âge et sa profession lui permettaient de mesurer en sceptique les plus fougueux élans de la nature humaine. Il se demanda s'il avait affaire à une folle ou à une rouée, ou... mais l'autre hypothèse, qu'il eût trouvée flatteuse au dernier point, était la moins vraisemblable des trois. Dans le doute, il s'arma d'une gravité souriante et dit :

— Serais-je donc assez heureux, madame, pour qu'il y eût dans un recoin de votre mémoire quelque souvenir de moi?

— Vous en doutez? répondit-elle avec une sorte d'emportement. — Polyxénie, il en doute!

Mainfroi étudia la physionomie de la soubrette en juge d'instruction. Elle semblait profondément ahurie. — Il n'y a pas de fraude concertée, pensa-t-il; c'est de l'égarement pur et simple.

Mais déjà M^{me} de Montbriand se jetait dans la chambre voisine et rentrait en agitant un album qui s'ouvrit tout seul au bon endroit. — Voyez! dit-elle.

Il vit un paysage d'hiver et deux cavaliers au milieu. L'aquarelle n'était ni meilleure ni pire que cent mille autres qui émaillent les albums de province. Toutes les jeunes filles bien élevées en auraient fait autant après dix-huit mois de leçons, et pourtant le cœur de Mainfroi se mit à battre un peu plus fort que de coutume. Il avait reconnu le carrefour de Vaulignon, la monture et le costume de Marguerite, et sa propre personne, à lui, vaguement esquissée, et son cheval arabe, pauvre bête, morte du vertigo depuis cinq ans. Ce paysage, bon ou mauvais, n'avait pas été peint pour les besoins de la cause. Il portait une date, il était classé à son rang, au milieu

d'une collection de souvenirs. Les cinq ou six études suivantes témoignaient ou d'une idée fixe ou d'un sentiment fidèle; c'était le même carrefour à divers points de vue et à diverses heures, et tout cela peint au grand air, sous la bise de février qui rougit les petites mains roses.

Tandis qu'il feuilletait avec une certaine émotion ces pages touchantes, Polyxénie vint à pas de loup se pencher sur son épaule. Elle le vit arrêté en contemplation devant le petit groupe où son beau cheval blanc ombré de lilas clair piaffait sur la neige bleuâtre. — Pas possible, monsieur! s'écria la jeune sauvage, c'était donc vous?

— Moi, qui?

— Vous qui, vous que, n'importe; il n'y a pas de choix, pardi! Nous ne connaissons pas tant de monde! Vous qui vous promeniez comme un beau ténébreux. vous que mademoiselle a pris pour son prétendu! Une délicatesse de ses bons parens, croyait-elle! comme si l'on faisait tant de façons avec les filles dans ce monde-là! « Voici votre mari, et voilà votre argent: prenez et décampez, mais surtout ne revenez pas qu'on ne vous appelle! » Ah! monsieur, que de malheurs on pouvait encore éviter, si vous l'aviez voulu! Par quel hasard étiez-vous là? Et puisque vous vous y trouviez, comment n'avez-vous pas couru après elle? Est-ce qu'un grand garçon devrait se défermer à la première malice qu'on lui répond? Est-ce que...

La vicomtesse imposa silence à cette enfant terrible. Ce ne fut pas sans peine, et M^{lle} Polyxénie revint tant de fois à la charge que sa maîtresse finit par la pousser amicalement dehors.

Lorsque la porte fut fermée sur l'indiscrète, M^{me} de Montbriand respira. — Enfin! dit-elle, on peut causer. — Mais elle ne trouva plus rien à dire, et Jacques, qui passait avec raison pour la langue la plus déliée de Grenoble, resta muet. Cela dura un certain temps, et plus cela durait, plus parler devenait difficile et grave. Le silence avant les mots remplit le même emploi que le zéro après les chiffres: il en décuple la valeur.

Certes Mainfroi n'était plus amoureux de Marguerite; tout au plus s'il se rappelait une velléité de mariage aussitôt morte que née. La jeune fille qu'il avait failli demander à son père n'existait plus; un irréparable passé le séparait de cette veuve plus intéressante que fraîche et mieux faite pour éveiller la compassion que le désir. Cependant la seule idée que cette femme l'avait aimé un moment, par erreur, à la veille d'en épouser un autre, le troublait agréablement. Outre la satisfaction de vanité que le dernier des fats eût éprouvée en pareil cas, il était pris de je ne sais quel respect quasi religieux

pour l'amour, cette chose sainte, dont les reliques mêmes sont adorables. Tout à l'heure il se glorifiait peut-être un peu trop de son rôle, et sous la modestie qu'il affectait on pouvait sentir la revanche du prétendant devancé et l'orgueil de l'homme indispensable. Maintenant il eût été de bonne foi en disant à Marguerite : Si je sauve votre fortune, je resterai encore votre débiteur. Il n'y a ni procès gagné, ni millions rendus, ni trésors assez magnifiques pour payer la première pensée d'une âme vierge. — Cette réflexion le pénétra et l'anollit si bien qu'il éprouva le besoin de réagir contre la lâcheté de son cœur.

— Eh bien! madame? demanda-t-il brusquement, d'un ton qui voulait dire : nous ne sommes pas ici pour nous amuser.

La pauvre femme tressaillit comme saisie par ce rappel à la réalité. Les larmes envahirent ses yeux, mais elle sut réagir, elle aussi, contre sa faiblesse. — Eh bien! monsieur, répondit-elle en souriant, quoique ce maudit procès nous talonne et qu'il n'y ait pas de temps à perdre, je ne veux pas, je ne dois pas vous en parler aujourd'hui. Tant pis! c'est fête. J'ai vingt ans depuis un quart d'heure. J'en avais cent hier, j'en aurai cent demain... Oh! je ne me fais pas d'illusion sur ma triste personne : je suis une femme bien finie, et ma vie est gâchée plus déplorablement encore que ma fortune; mais puisque Dieu permet que je retrouve un de ceux qui m'ont vue jeune, belle, capable d'aimer et digne d'être aimée, il faut absolument que je fasse une débauche de souvenirs, et que je me plonge dans le passé jusqu'au cou. A demain les affaires sérieuses!

Mainfroi l'approuva d'un sourire, et elle se mit à conter son petit roman avec une volubilité enfantine, brouillant tout, confondant les dates, oubliant les faits principaux et s'oubliant au milieu des détails inutiles, mais heureuse, et laissant paraître à chaque mot qu'elle parlait pour elle et non pour l'auditoire. Le récit n'apprit rien ou bien peu de chose à Mainfroi. Elle s'étendit longuement sur son enfance, sur son père qui lui faisait peur, sur sa mère qui pleurait toujours, sur son frère qui lui tua sa plus belle poupée pour essayer son premier fusil. Le deuil de la poupée tint autant de place, sinon plus, que la mort de M^{me} de Vaulignon, pauvre créature sans ressort, caractère effacé par les rudes frottemens du marquis. Il fut longuement question d'un couvent de Grenoble où Marguerite faillit mourir, et puis d'une M^{lle} Camille, excellente musicienne et fille instruite autant que belle, mais rude à son élève et trop maîtresse au château. M. de Vaulignon lui témoignait de grands égards, mais un jour, à propos d'une lettre qu'elle avait perdue, il la chassa comme une voleuse, et Marguerite fut à peu

près livrée à elle-même dès ce jour-là. Ce fut son meilleur temps, sa vraie vie. — Je me console parfois, disait-elle, en pensant que l'enfer ne saurait me reprendre ces cinq bonnes années, de quinze à vingt. Mon père ne s'occupait de moi qu'aux repas, et encore! J'étais libre de me lever avant le réveil des oiseaux; je courais seule à cheval, loin du château, hors des routes, ivre de mouvement, altérée d'inconnu, soutenue par un secret et fol espoir de rencontrer les limites du monde. Du jour au lendemain, mes goûts, mes idées, mes curiosités, tout changeait; je n'aimais plus que la musique ou la peinture, ou bien je me plongeais par caprice dans quelque science démodée, comme l'alchimie ou l'astrologie judiciaire. La bibliothèque du château, qui m'était ouverte sans réserve, avait été composée par je ne sais qui de nos ancêtres, mais à coup sûr par un ami du merveilleux. Je puisais au hasard, je dévorais, je passais des nuits à étudier l'absurde par principe ou à m'enivrer d'un beau livre, suivant que j'avais eu la main heureuse ou maladroite; mais je vivais, je pensais, j'agissais! Ma belle-sœur elle-même ne put gâter mes bonnes années, quoiqu'elle demeurât tout l'hiver avec nous. Elle me haïssait bien un peu, parce qu'elle me voyait embellir à mesure que l'âge et la maternité la rendaient plus laide et plus grotesque; mais la liberté de mes allures et l'indépendance de mon esprit ne lui laissaient guère de prise : je savais me soustraire à ses basses méchancetés par des soubresauts héroïques: j'avais mes retraites inaccessibles sur les sommets de la pensée et dans les infinis de l'espace. C'est à mes dix-neuf ans, pas plus tôt, que la guerre a commencé entre nous. Mon père avait renoncé de bonne grâce à l'espoir de m'enterrer dans un couvent; je m'étais si fièrement prononcée, le médecin lui-même avait si bien parlé, que personne, sauf elle, ne pensait plus à me jeter un voile sur la tête. Elle m'entreprit avec force, patience et ténacité, en véritable Allemande, et, lorsque j'eus réfuté tous ses argumens, elle ne craignit pas d'insinuer que mon renoncement avait été prévu, sinon stipulé, dans son contrat de mariage avec Gérard. Moi qui vivais à mille lieues au-dessus des calculs misérables, je sentis rudement le coup qui me cassait les deux ailes; mais au lieu de pleurer je courus droit à mon père, je lui dis que, s'il avait besoin de me déshériter dans l'intérêt de son nom, j'y donnais les mains de bonne grâce, que j'étais même résignée à rester fille, sans regret, pourvu qu'il me permit de finir mes jours à Vaulignon ou aux Trois-Laux, dans un appartement du château ou dans une maison du village, mais libre et maîtresse de courir sous le ciel de Dieu. Mon père se piqua d'honneur; il y avait en lui quelque restant de chevalerie : — Remettez-vous, me dit-il; vous serez bientôt mariée, et vous ne serez jamais déshéritée. — Il

passa toute une semaine à écrire et à lire des lettres, il fit même un voyage à Grenoble, et il me dit à plusieurs reprises : Votre père s'occupe de vous.

Vous devinez, monsieur, le travail qui se fit dans ma petite tête. L'idée de ce prochain mariage éclaira le monde d'un jour tout nouveau; la nature revêtit des aspects inconnus; tous les arbres de la forêt se transformèrent en beaux jeunes gens, le rude vent de l'hiver se mit à rouler pêle-mêle des feuilles mortes et des baisers. J'étais foncièrement innocente, mais je n'étais pas ignorante; c'est le cas de toute fille honnête qui a lu. J'attendais avec une secrète angoisse, mais avec la plus généreuse cordialité le jeune homme que mon père avait choisi pour son gendre; je l'aimais d'avance, quel qu'il fût : je crois que toutes les femmes, si elles veulent être sincères, avoueront qu'elles ont passé par là.

Je n'ai pas à vous rappeler notre singulière rencontre et la courte méprise qui s'ensuivit. Vous avez occupé mon esprit pendant quelques jours, pourquoi m'en défendrais-je? Oui, j'ai pensé à vous tantôt en bien, tantôt en mal, jusqu'au moment où l'on m'a présenté M. de Montbriand, et dès lors, s'il faut tout vous dire, je n'ai vu au monde que lui. Je ne devrais peut-être pas avouer cette passion aveugle et mal récompensée. Mon mari s'est lassé de moi au bout d'une semaine; il a repris la vie d'Opéra le lendemain de notre arrivée à Paris, et tous les efforts que j'ai faits pour le ramener n'ont abouti qu'à des réconciliations passagères. Je ne désespérais pourtant de rien, car j'ai l'âme forte; mais il mourut d'un horrible accident, comme vous l'avez sans doute ouï dire, et ma jeunesse finit là. Vous plaît-il maintenant que nous parlions d'affaires? Tout bien pesé, il y aurait peut-être indiscretion à vous déranger deux jours de suite pour un être aussi misérable que moi.

— Non, madame, répondit Mainfroi avec une chaleur toute juvénile. Je suis à vous, entièrement à vous, et je jure que, si votre cause est seulement défendable, nous la gagnerons haut la main. Je reviendrai tous les jours tant que vous ne me trouverez pas importun. Vous êtes une vraie femme, et, ce qui est plus admirable encore, une femme vraie et naturelle. Vous méritez cent mille fois qu'un honnête homme rompe quelques lances pour vous.

EDMOND ABOUT.

(La seconde partie au prochain n°.)

DE QUELQUES NOUVELLES

INDUSTRIES CHIMIQUES

A L'EXPOSITION DE 1867.

PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES. — PAPIERS DE BOIS.

Nous voudrions faire connaître ici quelques produits nouveaux dont la science est récemment parvenue à enrichir l'industrie, et qui cette année affrontaient pour la première fois la publicité d'une exposition. Reléguées dans un coin, humbles et d'apparence modeste, les préparations dont nous allons parler n'avaient rien de ce qui attire les regards de la foule, et tout porte à croire qu'elles n'ont guère été remarquées de la plupart des visiteurs affairés et distraits qui se sont, plusieurs mois durant, pressés dans l'enceinte du Champ de Mars. La raison en est assez naturelle et doit causer peu de regrets à ceux qui ont laissé passer ces objets inaperçus. La curiosité qu'il leur appartient d'exciter ne provient pas de quelque qualité extérieure, couleur, éclat ou forme. Le mérite de ces corps utiles réside tout entier dans les principes qui en ont dirigé la fabrication et dans les applications qu'on en peut faire. A ce double titre, l'intérêt qu'ils présentent est très général. Outre qu'ils répondent à des besoins universels, ils vont nous permettre de montrer une fois de plus la théorie aux prises avec la pratique, et de faire voir comment les connaissances purement spéculatives peuvent féconder les procédés industriels.

I.

De tous les services que la chimie industrielle peut être appelée à nous rendre, ceux qui concernent l'alimentation sont peut-être les plus précieux, ceux du moins dont volontiers on paraît disposé à lui tenir le plus de compte. Les chimistes semblent l'avoir compris, et l'exposition témoignait des nombreux efforts tentés soit pour nous fournir de nouvelles substances comestibles, soit surtout pour nous donner les moyens de tirer meilleur parti de celles que nous possédons. *Extractum carnis*, extrait de viande, tel est le nom donné par un chimiste allemand dont le nom fait autorité dans diverses branches de la science, M. Justus Liebig, au produit qu'il a réussi à extraire en grand des viandes fraîches de la Plata. On sait que les immenses prairies du bassin de la Plata sont parcourues par d'innombrables troupeaux de bœufs et de moutons. Une végétation vigoureuse, favorisée par un climat chaud et humide et par les émanations salines de la mer, leur offre dans ces *pampas* une nourriture abondante; les animaux dont nous parlons y prospèrent et s'y multiplient en liberté. Les chasseurs pourtant n'y manquent pas, et il faut en vérité que le milieu soit bien propice à la propagation des espèces pour que ces troupeaux sauvages ne diminuent pas rapidement. C'est par centaines de mille qu'on doit compter le nombre de bêtes abattues chaque mois. Jusqu'à présent, c'était simplement pour le cuir et pour la laine qu'on faisait aux bœufs et aux moutons de la prairie une si rude guerre. La viande, les os, les tendons, d'un transport trop embarrassant et d'une conservation trop difficile eu égard aux moyens dont disposait cette sorte d'industrie rudimentaire, étaient abandonnés sur place. On s'est préoccupé à diverses reprises de mieux utiliser les produits de ces chasses. On songea d'abord à transporter les os en France et en Angleterre. Dans les contrées dont l'industrie est avancée, les os ont en effet acquis une valeur commerciale qui couvre le prix du fret; ils constituent la matière première de plusieurs grandes fabrications. On les emploie en quantité considérable dans la tabletterie, on en extrait la gélatine; c'est en les carbonisant dans des appareils spéciaux qu'on obtient le noir animal, substance décolorante énergique dont les sucreries en particulier font une grande consommation; on en retire le phosphore; enfin ils fournissent à l'agriculture des engrais aujourd'hui fort estimés. Les peaux elles-mêmes furent soumises à un traitement plus rationnel, qui permettait d'en tirer meilleur parti. Le pays n'offrant pas les ressources nécessaires à l'établissement de tanneries perfectionnées, on tenta d'exporter en

Europe des peaux fraîches. Un nouvel agent, l'acide phénique, donna la possibilité de les préserver de toute altération pendant la durée du voyage. L'acide phénique est le meilleur antiseptique connu. Il n'y a pas de ferment animé qui lui résiste, pas de putréfaction qu'il n'arrête. Restait la chair musculaire qu'on continuait à laisser perdre faute de moyens de conservation suffisans. Il ne fallait pas songer ici à l'emploi de l'acide phénique. Excellent quand il s'agit d'assainir des étables, quelques parties des habitations, des salles d'hôpitaux même, cet acide ne peut servir au traitement des substances alimentaires. On a beau l'épurer au point de l'obtenir en cristaux incolores, il conserve toujours une odeur analogue à celle du goudron de houille dont on l'extrait, et qui modifierait trop désagréablement la saveur des viandes qu'on le chargerait de garantir de la décomposition. A défaut de cet antiseptique moderne, on s'est adressé à un autre moins efficace et aussi ancien que la civilisation, le sel de cuisine; mais on n'est arrivé encore à aucun résultat décisif. Les procédés de salaison doivent faire beaucoup de progrès pour donner une sécurité complète, et il ne paraît pas possible encore de conserver économiquement les viandes qui se perdent à Buenos-Ayres et à la Plata.

C'est dans une direction toute différente que M. Justus Liebig a dirigé ses recherches. Au lieu de se proposer d'exporter intégralement la chair des animaux tués, il a voulu concentrer sous un petit volume les principaux élémens nutritifs et sapides qui la constituent, réaliser un *extrait de viande* qui, parvenu en Europe et étendu de trente fois son poids d'eau, donnerait un liquide présentant les qualités essentielles du bouillon ordinaire. Ce nouveau produit commercial est déjà largement entré dans la consommation en Angleterre et en Allemagne. Il sert en outre dans ces contrées aux approvisionnement de la marine et des places fortes. Le jury international a témoigné de l'intérêt qu'il portait à cette question et du cas qu'il faisait de la solution nouvelle présentée par M. Liebig en décernant une médaille d'or à la compagnie qui exploite son procédé dans l'Uruguay et la Plata. Il faut dire pourtant qu'en France, où l'on a la réputation d'être difficile, l'*extractum carnis* a soulevé quelques objections et n'a eu qu'un succès d'estime. Nous aurons l'occasion, en exposant les méthodes de l'industrie nouvelle, de formuler les critiques qui se sont produites, et d'indiquer par quels moyens il nous paraîtrait possible de satisfaire à de justes exigences.

L'animal étant abattu depuis peu, la chair est hachée menu et délayée dans une égale quantité d'eau, deux cents litres par exemple pour deux cents kilogrammes de viande. On fait bouillir ce

mélange et on maintient l'ébullition pendant un quart d'heure, puis on jette le tout sur une toile au-dessous de laquelle s'écoule un liquide qui n'est autre que le bouillon que l'on veut recueillir. Il est dissous toutefois dans une trop grande quantité d'eau et mélangé de matières grasses dont il faut encore le débarrasser. On a recours à la presse hydraulique pour extraire de la viande bouillie les dernières parcelles du liquide interposé qu'elle peut encore retenir. Ainsi pressée, elle forme une espèce de gâteau que l'on considère comme épuisé de toute matière comestible, un résidu que l'on parviendra sans doute à utiliser un jour ou l'autre. Pour les matières grasses, on les élimine facilement en faisant couler par soutirage le liquide sur lequel elles surnagent. Ce liquide est alors chauffé à feu nu dans une chaudière jusqu'à ce que le volume en soit réduit au sixième du volume primitif; enfin il est amené à consistance d'extrait par une ébullition à basse température et à l'abri du contact de l'air dans un vase où l'on fait le vide au moyen d'une pompe pneumatique. Il ne reste plus qu'à verser l'extrait encore liquide dans des pots en grès vernissé de contenances diverses, et qui sont sur place hermétiquement fermés et scellés d'un sceau en plomb pour indiquer la provenance et garantir contre toute tentative de falsifications des intermédiaires. On le voit, les manipulations sont simples, et c'est une industrie appropriée aux contrées primitives où elle s'exerce. Voyons quels sont les résultats. En moyenne, un bœuf pesant 200 kilogr., viande nette, produit 5 kilogr. d'extrait; un mouton dont la chair pèse 20 ou 24 kilogr. en donne 500 grammes. Il est bien clair d'après cela, et M. Liebig en fait lui-même la remarque, qu'il ne faut pas compter sur les troupeaux de l'Amérique du Sud et de l'Australie exploités d'après cette méthode pour réduire d'une manière notable en Europe le prix de la viande de boucherie. Dix usines qui retireraient de 1 million de bœufs et de 10 millions de moutons 5 millions de kilogr. de cet extrait de viande ne parviendraient à fournir par an à la population de la Grande-Bretagne qu'un kilogramme d'extrait par six personnes, sans qu'il en restât rien à livrer aux autres nations européennes. Nos éleveurs n'ont donc en aucun cas à s'alarmer outre mesure de la concurrence que pourrait leur faire l'industrie nouvelle, car il faudra que cette industrie atteigne un degré de perfectionnement dont elle est loin encore pour lutter à armes égales avec les produits similaires de nos pays. La première infériorité commerciale de l'*extractum carnis*, la plus grave quand il s'agit d'un aliment, c'est que, pour une même quantité d'éléments nutritifs, il coûte plus cher que le bouillon ordinaire. Les chiffres à cet égard sont nets et faciles à établir. Un litre du produit

normal du pot-au-feu contient 18 grammes de substances sèches, et le prix de revient en est de 45 centimes environ; c'est ce que coûtent 15 grammes d'extrait de Liebig, qui renferment à peine 12 grammes et demi de substances sèches. Si on délaie ces 15 grammes dans un litre d'eau pure, on aura donc un bouillon moins nutritif que celui du pot-au-feu et coûtant le même prix. Si on les délaie dans du bouillon faible, on enrichira celui-ci jusqu'à la proportion normale de 18 pour 100 de substances sèches; mais le prix définitif du litre de ce bouillon amélioré sera de 68 centimes au lieu de 45 qu'il aurait coûtés, si on l'eût préparé par l'ancien système. Ce serait même aller trop loin que d'affirmer que ce bouillon, qui coûte plus cher que le bouillon classique de nos cuisinières, présente les mêmes qualités. On a remarqué que, pour fabriquer l'extrait, l'on concentrait d'abord la liqueur à feu nu et à l'air libre. Dans cette opération, le produit perd une partie de son arôme, il contracte aussi une légère saveur âcre qui devient très sensible, si l'on veut forcer la proportion d'extrait de Liebig au-delà de 15 grammes par litre pour avoir des bouillons plus forts; il prend enfin une coloration foncée que dans la préparation domestique on a généralement soin d'éviter.

La plupart de ces désavantages peuvent disparaître et disparaîtront sans doute bientôt, lorsque la compagnie qui a pris l'initiative de l'exploitation, sortant de la période d'installation, de tâtonnements et d'incertitudes, entrera dans la période de stabilité et de perfectionnements successifs. Le prix de revient pourra être facilement abaissé dès qu'on saura éviter bien des gaspillages nécessairement provisoires. D'abord les tourteaux de viande dont on a retiré par la pression toutes les matières solubles contiennent encore divers élémens nutritifs, — fibrine, albumine, phosphates de magnésie et de chaux, — dont il faudrait s'attacher à tirer parti. Si l'on ne parvenait pas à les mettre sous une forme acceptable pour l'alimentation, il ne paraît pas du moins qu'il fût difficile d'en faire des engrais d'une richesse exceptionnelle. Il en est de même des os, qui servent aujourd'hui de combustible pour chauffer les chaudières, et pourraient, transformés en engrais, recevoir une destination plus utile et plus rémunératrice. Il serait également facile et surtout économique de substituer, à mesure que cette industrie prendra plus d'assiette, les procédés mécaniques perfectionnés aux bras des hommes pour hacher la chair crue et la séparer des os et des tendons. Il existe en Angleterre des machines qui s'acquittent à merveille d'un travail analogue. La besogne serait meilleure, la trituration plus parfaite, le rendement probablement augmenté, et le prix de revient moins considérable.

Quant aux altérations que subit la liqueur quand on la concentre, et qui en changent la couleur et le goût, il suffirait pour les prévenir d'effectuer entièrement l'évaporation dans le vide, comme cela se pratique pour les sirops sucrés extraits des betteraves et des cannes à sucre. Les appareils à triple effet chauffés à la vapeur dont on se sert pour cet usage dans les sucreries et les raffineries donnent le type de ceux que l'on pourrait construire pour amener avec moins

mais le iquide à la consistance convenable. Tant que ces améliorations n'auront pas été introduites, l'extrait de viande, comme produit commercial, laissera sans doute à désirer. Dès aujourd'hui toutefois, outre l'avantage de faire entrer dans la consommation générale des alimens jusqu'à ce jour misérablement perdus, il présente un mérite qui, dans beaucoup d'occasions, prime tous les autres, c'est de concentrer sous un volume et un poids relativement très petits une richesse alimentaire considérable. Quand il sera moins cher, il pourra rendre des services véritablement précieux. Ce que d'autres inventeurs ont déjà réalisé à cet égard en Europe donne la mesure de ce qu'on pourrait faire en Amérique, où la matière première, l'animal de boucherie, ne coûte presque rien. En mettant à profit pour l'agencement des manipulations, la disposition et le chauffage des appareils tout ce que lui offraient de ressources les récents progrès de la mécanique, de la chimie et de la physique industrielle, un ingénieux chercheur, M. Martin de Lignac, est parvenu à confectionner un extrait de viande qui ne revient pas à plus de 5 francs 54 centimes le kilogramme, et qui, étendu de sept fois son poids d'eau, donne un bouillon dont la richesse, la saveur et la coloration sont irréprochables. Or l'*extractum carnis* de Liebig coûte aujourd'hui 30 francs le kilogramme. Il doit être possible d'en abaisser le prix au quart de cette somme. Nous ne parlerons que pour mémoire de plusieurs autres tentatives qui avaient pour objet de concentrer le bouillon jusqu'à le réduire à l'état de tablettes solides. Le défaut commun de ces préparations, pour lesquelles l'évaporation n'est pas entourée de précautions suffisantes, c'est que l'arome disparaît sous l'influence de la chaleur, et qu'une des qualités les plus recherchées et les plus agréables du bouillon ordinaire s'évanouit du même coup.

C'est encore le nom de M. Martin de Lignac que nous trouvons attaché au procédé le plus consciencieusement étudié dans les moindres détails et le plus satisfaisant comme résultat qui ait été proposé pendant ces douze dernières années pour la conservation du lait. Cette question se rattache du reste à la précédente, le problème à résoudre est toujours de faire tenir sous le plus petit volume possible un aliment nourrissant qu'on se réserve d'étendre

d'eau quand vient le moment de s'en servir. Les principales applications sont les mêmes, les conserves de lait trouvent aisément des débouchés dans l'approvisionnement des places de guerre, de la marine, des armées en campagne. L'économie domestique peut aussi dans certains cas profiter de ces recherches, bien qu'elles la concernent moins directement. M. Martin de Lignac a d'abord soin de ne soumettre au traitement qui doit en assurer la conservation que du lait excellent, provenant de vaches saines, nourries dans de bonnes conditions sur de fertiles prairies naturelles du département de la Creuse. Le produit des traites, aussitôt obtenu, est chauffé au bain-marie dans des chaudières à fond plat où le liquide forme une couche de 5 centimètres de hauteur. On ajoute alors 60 grammes de sucre blanc par litre de lait, et, pendant qu'on chauffe, l'on remue sans cesse le contenu de la chaudière pour favoriser l'évaporation. Quand le volume est réduit des quatre cinquièmes, c'est-à-dire quand il n'y a plus dans les chaudières qu'un centimètre d'épaisseur de lait, on verse ce liquide concentré dans des boîtes cylindriques dont on ferme aussitôt l'ouverture d'une manière hermétique en la soudant à l'étain. Ces boîtes, ainsi remplies et soudées, sont rangées dans une chaudière disposée, comme les chaudières à vapeur, de façon à pouvoir supporter une pression intérieure. On introduit dans cette chaudière de la vapeur à 103 ou 104 degrés. Un manomètre dont on lit les indications à l'extérieur donne à chaque instant la tension et par conséquent la température de cette vapeur. Après que les boîtes cylindriques qui contiennent le liquide concentré ont été ainsi soumises à l'action de la chaleur, la conserve de lait est préparée. On peut après un temps quelconque ouvrir la boîte, on la trouvera remplie d'une substance pâteuse d'un blanc jaunâtre et demi translucide. Délayée dans cinq fois son poids d'eau, cette substance reproduit un liquide présentant l'aspect et offrant tous les caractères extérieurs et organoleptiques du lait ordinaire. On est surpris tout d'abord de voir cette matière, translucide tant qu'elle est pâteuse, devenir opaque dès qu'on la délaie dans l'eau. Cela tient simplement à un phénomène de réfraction de la lumière. Les globules butyreux étant doués d'une réfraction différente de celle de l'eau, les rayons lumineux, qui peuvent traverser régulièrement dans des directions constantes soit ces globules seuls, soit de l'eau pure, ne peuvent plus traverser que suivant une ligne brisée très irrégulière où l'œil ne les suit plus le mélange de globules et d'eau. Chaque globule et chaque goutte d'eau successive changent en effet dans des sens différents la direction des rayons qui les traversent. Quand une boîte est entamée, l'extrait de lait peut facilement se conserver pendant dix

jours et même au-delà, surtout si l'on a soin d'en prendre chaque jour une certaine quantité, ce qui renouvelle la surface en contact avec l'air atmosphérique et enlève du même coup les séminules de ferments que celui-ci aurait pu y déposer.

Il est facile d'expliquer comment chacune des opérations que nous venons de décrire contribue au succès définitif. Quand on chauffe la liqueur de façon à la réduire au cinquième du volume primitif, on ne fait autre chose que se débarrasser de la plus grande partie de l'eau que contient le lait normal. Celui-ci contenait 13 pour 100 seulement de matières sucrées, grasses, azotées et salines, et 87 pour 100 d'eau (1); après la concentration, la proportion d'eau est descendue de 87 pour 100 à 35 pour 100. Or la présence de l'eau a une influence prédominante sur le développement des fermentations de divers ordres; plus on restreint la quantité d'eau, plus on augmente les chances de conservation. Le sucre, qu'avant toute manipulation l'on ajoute au lait en proportion notable (60 grammes par litre), est aussi, comme on sait, un antiseptique actif. C'est même sur les propriétés de préservation qu'il possède que sont fondés l'art du confiseur et toutes les préparations domestiques de conserves de fruits. Pour donner une idée de l'efficacité avec laquelle le sucre s'oppose à l'action des ferments, nous rappellerons que, dans une barrique de mélasse venue des colonies, on trouva le cadavre d'un petit négriillon parfaitement conservé. Saturés de sucre, les tissus organiques n'avaient éprouvé durant le voyage aucune décomposition. La dernière précaution n'est pas la moins importante. C'est celle qui consiste à maintenir pendant quelque temps l'extrait de lait à une assez haute température pour détruire la vitalité des ferments qu'il contient. On sait que l'atmosphère que nous respirons est chargée de séminules de ferments qui se déposent sur tous les corps abandonnés au contact de l'air et s'y développent en les décomposant, quand elles rencontrent des conditions favorables. Ces ferments deviennent complètement inactifs, sont tués, pourrait-on dire, par une chaleur d'environ 100 degrés. Comme on a pris soin, avant de soumettre les séminules à ce traitement, de fermer hermétiquement les boîtes qui contiennent l'extrait de lait soustrait de la sorte à tout contact de l'air ambiant, on est sûr que de nouveaux éléments de fermenta-

(1) La composition moyenne du lait de vache peut être ainsi représentée :

Lactose (ou sucre de lait).	5
Beurre.	4
Caséine et autres substances azotées.	3,70
Sels solubles et insolubles.	0,30
Eau.	87

tion plus vivaces ne viendront pas remplacer ceux qu'on s'est appliqué à détruire.

Cette préparation laisse encore à désirer. Le lait de conserve a un petit goût de lait cuit qu'il serait bon de faire disparaître. Pour cela, il suffirait de remplacer dans la concentration du liquide le chauffage à feu nu par un chauffage à vapeur avec évaporation dans le vide activée au moyen d'agitateurs mécaniques. On pourrait alors vaporiser l'excès d'eau sans dépasser la température de 45 ou 50 degrés. Quant au prix, ce procédé est jusqu'à présent celui qui permet de livrer les conserves de lait au meilleur marché. On ne peut pas dire pourtant qu'il rende cette fabrication abordable pour la consommation ordinaire. Une boîte d'un demi-litre se vend 2 fr. 50 c., et peut donner 3 litres de lait, ce qui met le prix du litre à 83 cent. Cette méthode n'en est pas moins supérieure à toutes celles qui ont été expérimentées. Ce qu'elle a de particulièrement commode, c'est qu'elle réduit le lait au plus petit volume possible. Toutes les autres ont le tort de lui laisser la plus grande partie de l'eau qu'il contient, de façon qu'on doit, quand on utilise ces conserves, emmagasiner et transporter cinq fois plus de matière inerte que de matière utile. C'est une cause de dépense et une cause d'embarras, et par là se trouve enlevé le principal avantage des conserves. Les autres moyens de préservation conduisent d'ailleurs à des prix plus élevés. Avec le procédé Appert, le meilleur parmi ceux qui ne réduisent pas le volume, le litre de lait ne revient pas à moins de 1 fr. 20 cent.

II.

On conçoit que l'économie domestique ait peu à se préoccuper de préparations aussi dispendieuses, et qui répondent à d'autres besoins que les siens. Il n'en est pas de même du traitement des substances alimentaires dont nous allons nous occuper. C'est surtout l'économie domestique que M. Martin de Lignac avait en vue quand il s'est proposé d'améliorer les anciens procédés de conservation des jambons par la salaison et l'enfumage. Sans rien changer au principe des vieilles méthodes, qui est excellent, il s'est attaché à en rendre l'application plus régulière et plus complète. Il a voulu que la pratique suivît de plus près les indications de la théorie, rien de plus, et cela suffit pour donner de l'intérêt à l'ensemble de manipulations qu'il a imaginées. Sa méthode du reste offre un autre genre de mérite moins abstrait. Les produits qu'il prépare industriellement présentent une réelle supériorité sur tous les produits de même espèce. Rien de plus simple que la théorie de la salaison

des viandes. Le chlorure de sodium ou sel de cuisine a une grande affinité pour l'eau. Il attire pour s'en emparer celle qui est contenue dans les fibres de chair musculaire avec lesquelles on le met en contact. C'est par l'absorption de l'eau en même temps que par l'action antiseptique dont il est doué qu'il empêche les fermentations. Cette absorption dans la salaison commune est malheureusement fort peu régulière; tandis que les parties extérieures de la pièce de viande, saturées de sel, se contractent, se racornissent, deviennent dures, inconvénient sérieux pour des viandes destinées à l'alimentation, le centre est soustrait à l'action antiseptique du chlorure de sodium. On est parvenu dans ces derniers temps à diminuer les effets défavorables de l'emploi du sel en y ajoutant une certaine quantité de sucre, ce qui rend la dessiccation à la surface moins énergique. On a aussi trouvé quelques avantages à l'addition d'une faible dose de salpêtre, lequel conserve à la viande salée l'aspect rosé de la viande fraîche. Ce ne sont là que des palliatifs. Ils n'atteignent pas le vice originel de cette préparation, et ne font pas que les parties superficielles ne soient imbibées avec excès des matières préservatrices, et que les parties internes n'en soient à peu près complètement privées. Après cette salaison irrégulière, les viandes sont soumises à l'action de la fumée. Les produits goudronneux de la combustion incomplète du bois, la créosote notamment, pénètrent dans les pores et entre les fibres, et vont y paralyser ou y détruire les germes des végétations cryptogamiques et des ferments. Plus l'action de la fumée se prolonge, plus celle-ci pénètre profondément et d'une manière efficace, plus aussi la saveur de la viande ainsi préparée risque d'être altérée par l'odeur prédominante des matières pyrogénées qui s'y condensent.

Le perfectionnement dû à M. Martin de Lignac a été d'introduire la précision dans les dosages et la régularité dans l'effet des agents préservateurs sur toute la masse des pièces volumineuses soumises à la salaison et à l'enfumage. Voici comment il a disposé la suite des opérations. Dès que les gros membres des porcs abattus arrivent à l'usine, chacun d'eux est pesé, et le poids est inscrit à la craie sur un tableau noir. Le sel s'emploie à l'état de solution limpide; cette dissolution dosée une fois pour toutes, un calcul fait d'avance donne immédiatement pour chaque poids de viande le poids du liquide salin qu'il y faut consacrer. Cette saumure est contenue dans un bassin placé à l'étage supérieur, et qui communique avec l'atelier par un tuyau flexible en caoutchouc vulcanisé terminé par un tube métallique effilé fermé d'un robinet. Chaque jambon cru est placé sur le plateau d'une balance. Dans l'autre plateau l'on met des poids destinés à équilibrer non-seulement celui du jambon lui-

même, mais encore celui de la saumure qu'il s'agit d'y ajouter. L'ouvrier introduit ensuite près du manche du jambon la pointe creuse du tube effilé, puis il ouvre le robinet. La saumure du réservoir supérieur, chassée dans le tissu cellulaire par la pression que le liquide de ce réservoir exerce sur l'orifice d'écoulement, pression qui est celle d'une colonne d'eau d'environ cinq mètres de hauteur, s'insinue entre les muscles et gonfle sensiblement toute la masse charnue en même temps qu'elle en augmente le poids. Au moment précis où le jambon a reçu la quantité normale de saumure qu'il faut lui donner d'après le poids qu'il présente, la balance trébuche, et l'ouvrier ferme le robinet. Comme les jambons pesés sont disposés à la file sur la table, l'opération marche d'une manière continue avec une grande rapidité. La salaison se trouve ainsi effectuée très régulièrement à l'intérieur, et, pour assurer l'effet de la dissolution salée sur les parties superficielles, on tient pendant quelques jours les jambons immergés dans une cuve contenant une saumure préparée de la même façon. De là on les transporte au *fumoir*, où ils sont soumis à un enfumage perfectionné. C'est une vaste pièce dans laquelle vient s'ouvrir la cheminée de deux foyers situés à l'étage inférieur. La fumée développée par la combustion incomplète du bois dans ces foyers se répand dans cette pièce en même temps que l'air échauffé. On dessèche donc partiellement et on fume les jambons du même coup. Des thermomètres disposés à divers points de la chambre et visibles de l'extérieur permettent de régler la température selon le degré de siccité que l'on veut obtenir. Le seul bois employé est du bois de chêne très sec. On a ainsi des composés pyrolygineux toujours identiques. Le poids du bois à brûler a été également déterminé avec précision, et la quantité de fumée s'en déduit, car la quantité d'air introduite dans le foyer est toujours proportionnelle au poids du bois, la section des ouvertures d'entrée de l'air étant réglée pour cela, et par conséquent la combustion ménagée du chêne sec s'opère invariablement dans les mêmes conditions.

Ce que l'auteur s'est surtout proposé dans ces dispositions diverses, c'est, comme on a pu le remarquer, d'obtenir des résultats constans et de ne rien abandonner au hasard. Le succès a justifié ses espérances. Les produits alimentaires préparés dans l'usine qu'il a fondée ont été dès l'abord appréciés des consommateurs. Beaucoup d'agriculteurs et de commerçans qui auparavant soumettaient eux-mêmes à une salaison plus ou moins imparfaite le produit de l'abatage de leurs pores ont même pris l'habitude de s'adresser à la nouvelle usine. S'ils ont ainsi à subir des frais de transport plus considérables, en revanche ils sont sûrs d'avoir des jambons doués

de propriétés régulières, et dont la conservation ne peut inspirer aucune inquiétude. Cet exemple est bon à citer, parce que les occasions sont nombreuses où, comme ici, quelques modifications judicieuses à de routinières pratiques suffiraient pour introduire la rigueur scientifique et tous les avantages qu'elle amène avec elle dans des préparations défectueuses, bien que consacrées par l'expérience. C'est ainsi qu'en a jugé le jury international, puisqu'il a décerné une médaille d'or à M. Martin de Lignac pour ses bouillons concentrés et ses jambons, et à notre tour il nous a paru opportun d'indiquer, dans une fabrication qui peut en quelque sorte être prise pour modèle, comment, pour améliorer, il suffit souvent de se rendre bien compte des véritables conditions des phénomènes qu'on veut diriger.

C'est pour s'être pénétrés de cette vérité si simple que les premiers fabricans des ferments organisés et de la levûre pressée d'Autriche sont parvenus à créer une industrie qui occupe aujourd'hui plusieurs grandes usines, et dont les progrès ne sont peut-être pas étrangers à la réputation que les boulangeries de Vienne ont acquise. Il s'agissait ici à la vérité de phénomènes complexes, obscurs, dont la théorie a été longtemps incertaine; nous voulons parler des fermentations. Pour bien faire saisir l'importance de la question résolue par les fabricans de levûre pressée, nous devons indiquer en quelques mots quelles sont les idées qui ont successivement eu cours, et quelles sont celles aujourd'hui admises sur la nature vivante, la composition immédiate et le mode de reproduction des ferments.

Vers la fin du siècle dernier, un ingénieux physicien, Cagniard-Latour, examinant sous le microscope de la levûre de bière prise chez un brasseur, reconnut qu'elle était formée d'une infinité de globules transparens ayant chacun à peine un centième de millimètre de diamètre. Il constata de plus que ces corpuscules peuvent se multiplier au sein du liquide qui les contient, et il en tira la conclusion qu'ils étaient doués de vie et de facultés de reproduction. Il n'y avait rien là que de parfaitement exact, bien que ces observations parussent contredites par celles de Gay-Lussac et de Thénard. Dans leurs recherches expérimentales très précises sur la fermentation alcoolique, ces deux savans avaient remarqué que le ferment employé par eux pour déterminer la transformation du sucre en alcool et en gaz acide carbonique diminuait de poids à mesure que s'accomplissait ce dédoublement de la manière sucrée. C'est en cherchant dans une direction différente que je parvins à donner l'explication de ces faits au premier abord inconciliables. Je déterminai en premier lieu la composition de la levûre, et démontrai qu'elle

contenait, ainsi que tous les végétaux microscopiques et les organismes rudimentaires des plantes, de notables quantités de matières azotées, grasses et salines, semblables à celles que l'on rencontre dans les organismes des animaux (1). Les ferments sont donc des êtres vivans microscopiques. Or les êtres vivans, quelle que soit leur dimension, ne peuvent vivre et se multiplier qu'autant qu'ils trouvent à leur portée des élémens susceptibles de reconstituer la substance qui les forme. Comment par exemple un organisme azoté se nourrirait-il, comment engendrerait-il d'autres organismes azotés dans un milieu absolument dépourvu d'azote? C'est ce qui arrivait dans l'expérience de Gay-Lussac et de Thénard pour les ferments employés à décomposer une dissolution de sucre. Le liquide dans lequel on les plongeait ne leur offrait ni la substance animale ou azotée, ni les matières minérales, en particulier les phosphates et les sels alcalins, indispensables à la nutrition de ces plantules. Loin d'augmenter de poids et de se multiplier, ces ferments devaient donc inévitablement diminuer. Ils périssaient d'inanition, comme périrait bientôt tout animal ou végétal qui n'aurait à sa disposition que du sucre pour s'entretenir et se réparer.

Les choses se passent tout différemment lorsque le ferment vit et végète dans le moût des brasseries. Outre le sucre produit par l'action même de la diastase avec le concours du ferment sur l'amidon, ce liquide renferme tous les principes alimentaires accumulés dans la graine ou le fruit des céréales employées à la fabrication de la bière. Aussi, en même temps qu'il détermine la production d'alcool, le ferment vit, se développe et se multiplie dans ce milieu favorable, et la cuvée du brasseur,ensemencée avec de la levûre, pourra donner une récolte de levûre nouvelle pesant six fois plus que celle qu'on y avait originairement jetée. Depuis l'époque où ces notions positives ont été acquises à la science, un grand nombre

(1) En comparant la composition immédiate de plusieurs organismes végétaux, on reconnaît combien certaines plantes d'une structure peu compliquée se rapprochent à cet égard de la levûre, qui représente elle-même une plantule globuleuse encore plus rudimentaire.

	MORILLES.	CHAMPIGNONS de couche.	TRUFFES noires.	LEVURE viennoise.	CHOUX- FLEURS.
Matières azotées et traces de soufre	44	52	31,36	50,05	66,0
Substances grasses	5,6	4,4	2	3,437	4,5
Cellulose, dextrine, mannite, etc.	36,8	38,4	59,25	38,413	18,3
Phosphates de chaux, de magnésie, de potasse, de silice, traces de chlorure, de sulfates, d'oxyde de fer.	13,6	5,2	7,39	8,100	11,2

de faits analogues ont été découverts et approfondis. M. Pasteur a notamment déterminé différentes espèces de ferments microscopiques soit végétaux, soit animaux, et il en a montré les aptitudes spéciales pour transformer certains principes immédiats sécrétés dans les tissus des plantes et des animaux. Il a étudié la vie de ces êtres dont les séminules ne peuvent parfois être aperçues même à l'aide d'un microscope grossissant le diamètre cinq cents et jusques à mille fois. Il a démontré que leur existence est liée à une foule de phénomènes jusque-là mystérieux. Ainsi des changemens favorables ou nuisibles à la qualité des vins s'accomplissent sous l'influence d'agens de cette nature, tantôt avec le concours de l'oxygène de l'air pénétrant au travers du bois des tonneaux, tantôt à l'abri de l'air dans des bouteilles imperméables et hermétiquement closes. De ces observations, il a pu déduire un moyen de conservation qu'Appert avait indiqué sans en pouvoir donner la théorie, et dont M. Pasteur, analysant les raisons scientifiques sur lesquelles il est fondé, a pu rendre l'emploi plus régulier et plus efficace. Dans les vins contenant de 8 à 15 centièmes d'alcool, tous ces germes sont tués lorsqu'on porte le liquide à une température de 50 ou 60 degrés du thermomètre centigrade. Après ce traitement, les vins sont préservés de toute altération postérieure, pourvu qu'on les maintienne rigoureusement à l'abri du contact immédiat de l'air atmosphérique, qui ne manquerait pas d'y déposer des germes nouveaux. L'arome et le bouquet acquis sous l'influence des végétations microscopiques ne paraissent pas sensiblement modifiés par une élévation de température maintenue dans ces limites.

M. Pasteur a aussi observé les circonstances de la nutrition des ferments, de la levûre surtout, et il a reconnu qu'aux substances organiques et minérales contenues dans le moût d'orge germée des brasseries on pouvait, comme aliment pour la levûre, substituer du sucre, des phosphates et des sels ammoniacaux. Les choses se passent donc pour cette végétation microscopique comme pour les plantes herbacées ou les grands végétaux ligneux. L'agriculture a de même reconnu la possibilité et souvent l'avantage de remplacer une partie du fumier de ferme par des engrais minéraux d'une composition équivalente quant à la proportion d'acides et de bases calcaire, magnésienne et ammoniacale. Enfin M. Pasteur a étudié en détail les corps qui se forment aux dépens du sucre dans la fermentation alcoolique. M. Dubrunfaut avait déjà trouvé que le sucre ordinaire de cannes commence par être transformé en un autre corps, identique quant à la composition élémentaire, sauf un équivalent d'eau de plus, différent quant aux propriétés, et qui n'est autre que le sucre de raisin ou plus exactement un mélange de

glucose cristallisable et de sucre liquide ou incristallisable. Les travaux de M. Pasteur ont montré qu'outre cette modification il se produit pendant qu'un liquide sucré fermente trois corps nouveaux dont l'analyse n'était point avant lui parvenue à constater la présence dans les moûts. Ces trois corps sont l'acide succinique, la cellulose et une substance d'une saveur douceâtre et légèrement sucrée, la glycérine.

On voit quel rôle important et complexe joue la levûre dans toutes les opérations de la fermentation alcoolique, par conséquent dans toutes les industries où intervient cette fermentation. C'est elle qui préside aux réactions dont le résultat final est la production de la bière. Dans les boulangeries, c'est elle qui sous le nom de levain détermine ce dégagement de gaz acide carbonique dont l'effet est de faire lever la pâte et de l'amener à un état de division et à un volume convenables au moment de la cuisson. On pourrait citer encore plusieurs industries où l'on ne fait pas un emploi moins utile des propriétés singulières de ces corpuscules organisés. C'était donc un problème plein d'intérêt que de les obtenir en grand dans des usines spéciales. Nous avons déjà indiqué que la levûre se développait comme une végétation dans les cuves des brasseries. S'emparant de cette idée, on s'est mis en Autriche et en Moravie à cultiver ce végétal d'une espèce particulière sans y introduire l'amertume ni l'odeur forte du houblon; de cette façon on est parvenu à en développer les qualités et à produire des ferments doués d'une énergie remarquable qui, sous un moindre volume, rendent avec plus d'activité que les ferments ordinaires les services qu'on demandait jusqu'alors à ceux-ci. La levûre viennoise, désignée aussi sous le nom de levûre pressée, se présentait dans les vitrines de l'exposition autrichienne sous la forme d'une substance grisâtre, compacte, se laissant déprimer sous les doigts et exhalant une odeur aigrelette à peine sensible. Cette substance, que la chaleur altère assez promptement, n'aurait pu, avant l'établissement des chemins de fer, arriver ici sans avoir subi des altérations profondes analogues à celles qu'éprouvent les matières animales en putréfaction. Voici comment on la fabrique, en obtenant en outre comme produits accessoires de l'alcool et un résidu, la drêche, très propre à l'engraissement des bœufs et des moutons.

Trois espèces de grains, le maïs, le seigle et l'orge germée ou malt, après avoir été réduits en poudre et mélangés, sont mis en macération dans l'eau à une température de 65 ou 70 degrés centigrades. Dans ces conditions, le principe actif développé par la germination préalable de l'orge, la diastase, réagit sur l'amidon et le transforme en deux autres principes immédiats solubles, la dex-

trine et la glucose, analogue au sucre de raisin. Au bout de quelques heures, cette saccharification est terminée. On soutire et on épure la dissolution sucrée, et on la soumet à la fermentation alcoolique en y introduisant une faible quantité de levûre provenant d'une opération précédente. Sous l'action de la levûre, la glucose est dédoublée en acide carbonique, en alcool et produits accessoires. En même temps la dextrine, dont la saccharification n'est plus arrêtée par la présence d'un excès de glucose, se transforme graduellement en glucose; sous cette nouvelle forme, elle subit à son tour l'action mystérieuse de la levûre, et contribue à enrichir la liqueur d'une nouvelle quantité d'alcool, tandis que l'acide carbonique, rendu libre, se dégage à l'état de gaz. Ici une question se présente naturellement à l'esprit : comment la levûre agit-elle? pourquoi décompose-t-elle la glucose? Malheureusement, parmi les diverses réponses qui ont été faites à cette question, il n'y en a aucune qu'on puisse considérer comme entièrement satisfaisante. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à mesure que se manifestent les réactions qu'ils déterminent, les globules de levûre se reproduisent par une sorte de bourgeonnement, engendrant d'abord des globules plus petits qui grossissent rapidement, et atteignent la dimension maximum que ces corpuscules sont susceptibles de présenter, c'est-à-dire un diamètre de 10 ou 12 millièmes de millimètre. On a eu soin, dans la méthode que nous venons d'exposer, de fournir à ces végétaux, par la composition du moût dans lequel ils se développent, une alimentation plus riche que celle que leur offrirait le moût des brasseries. C'est le principe essentiel de cette nouvelle préparation. Aussi voit-on l'activité vitale des ferments être beaucoup plus grande. L'acide carbonique se dégage avec tant d'abondance, que les globules de levûre, entraînés avec le gaz, viennent flotter sur le liquide, où ils forment une sorte d'écume épaisse. Il est clair que ce sont les globules les plus agissans qui sont ainsi enlevés et soutenus à la surface par les bulles de gaz dont ils hâtent la formation. Ce sont aussi ceux-là qu'on recueille. On les enlève avec une écumoire à mesure qu'ils apparaissent à la superficie, laissant au fond du vase où la fermentation s'opère la levûre moins énergique. On récolte ainsi un ferment de choix et très pur. Avant de le livrer au commerce, il ne reste plus qu'à le faire égoutter, à le laver légèrement sur une toile, et, pour le rendre moins altérable par l'action de la chaleur et de l'air, à le soumettre à la presse hydraulique, qui élimine la plus grande partie du liquide interposé. En cet état, il peut être encore conservé huit ou quinze jours suivant la saison.

Examinée sous le microscope, cette levûre se compose de granules ovoïdes, diaphanes et de grosseur régulière. La plupart of-

frent suivant le grand axe une dimension comprise entre 9 et 12 millièmes de millimètre. Il n'y en a qu'un petit nombre, ceux qu'on pourrait appeler les plus jeunes, dont le diamètre soit seulement de 2 ou 3 millièmes de millimètre. La masse contient 75 pour 100 d'eau et 25 de substances sèches qui, soumises à l'analyse, se résolvent en 7,7 d'azote, 3,43 de matières grasses et 8,1 de substances minérales (1). C'est évidemment à l'abondance de principes nutritifs qui lui sont fournis au moment où il se forme et aux autres circonstances favorables qu'on a su lui ménager que le ferment viennois doit cette composition particulièrement riche et la vitalité vigoureuse dont il est doué. Par exemple ce moût contient de la farine de maïs, qui renferme trois fois plus de substances grasses que la farine d'orge ou de froment, et c'est là une des causes de la forte proportion de matière grasse qu'on trouve dans la levûre pressée, bien que la glucose, d'après les observations de M. Pasteur, intervienne dans la formation des matières grasses de la levûre. Il en est de même des composés azotés et minéraux; on pourrait indiquer aux dépens de quel corps, introduit à dessein dans le liquide générateur, ils ont été absorbés par le ferment. Quoi qu'il en soit, les qualités spéciales de la levûre de Vienne la rendent très précieuse pour l'industrie. Douée d'une énergie plus grande que la levure de bière ordinaire, elle permet d'obtenir avec une dose moitié moindre une fermentation plus active et plus régulière. Cette régularité dans la réaction est une des causes auxquelles la bière allemande est redevable de ses mérites. Dans un autre genre de fabrication, tout le monde a pu remarquer combien le pain viennois était mieux « allégé » que la plupart des pains français et anglais. Cela tient à ce qu'on se sert dans les boulangeries autrichiennes de levûre pressée pour faire lever la pâte. Le dégagement de gaz étant plus uniforme, la pâte est plus homogène et par conséquent plus légère et mieux apprêtée. D'ailleurs, en vertu du mode de préparation, la levûre de Vienne ne peut contenir ni les principes amers ni l'huile essentielle à odeur forte que contient le houblon. Ces principes

(1) Voici, d'après nos analyses, les proportions en centièmes de ces substances minérales :

Acide phosphorique.	46
Silice.	1,8
Potasse.	22,3
Soude.	15,9
Magnésie.	5
Chaux.	1,3
Eau (combinée aux phosphates). .	4,4
Oxyde de fer et corps non dosés. .	2,4
Chlore et acide sulfurique.	Traces.

dominant au contraire dans la levûre de bière, et se transmettent d'autant plus au pain qu'il faut employer des doses plus fortes de ce ferment. La qualité et la saveur de l'aliment gagnent donc à l'emploi de la levûre allemande. Aussi beaucoup de boulangers de Paris commencent-ils à y recourir, et sont-ils aisément parvenus à confectionner des produits aussi délicats et plus variés que les produits viennois. Malheureusement le prix de cette énergique levûre est trop élevé pour qu'on l'applique à la fabrication d'autres pains que les pains de luxe. A plus forte raison n'a-t-on pas songé à en faire usage pour prévenir dans la fabrication des gros pains les altérations du gluten et par suite mieux ménager l'arome naturel de nos farines. Si, comme il est permis de l'espérer, la préparation du nouveau ferment alcoolique se répandait en France, où la mouture et la panification ont atteint aujourd'hui une remarquable perfection, le prix ne tarderait pas à s'abaisser au point que la levûre allemande pourrait entrer dans l'usage ordinaire. Il faut hâter de ses vœux ce progrès qui améliorerait encore le premier de nos aliments, et ne pourrait avoir que d'heureux effets sur la santé publique.

III.

Nous venons de montrer divers progrès accomplis dans la préparation et la conservation des substances d'origine animale ou végétale destinées à l'alimentation. Ces substances organiques doivent principalement les qualités nutritives qui les font rechercher soit à la délicatesse des fibres qui les constituent, comme dans la chair musculaire tendre et savoureuse, soit à la faible consistance des tissus cellulaires, comme on peut le remarquer dans les meilleurs produits comestibles des végétaux. Il existe une autre classe de productions organiques dont la valeur industrielle ou commerciale dépend surtout de la forte cohésion et de la résistance des filamens ou des fibres. Telles étaient parmi les produits exotiques remarqués à juste titre dans l'exposition universelle les laines fines et tenaces provenant des troupeaux améliorés de l'Australie et de la Plata, les soies si brillantes venues du Japon, où les maladies de la précieuse chenille sétifère n'ont pas occasionné jusqu'ici des dommages comparables à ceux qui ont éprouvé nos sériciculteurs. Nous n'avons pas à revenir sur les industries de tissage et sur ce que l'exposition de 1867 a récemment appris à cet égard. La question a été traitée ici même avec détails et avec autorité (1); mais, en restant

(1) Voyez la *Revue* du 15 août 1867.

à un point de vue purement chimique, peut-être ne sera-t-on pas fâché de savoir de quelle manière on décèle dans les étoffes la présence de la laine et de la soie, comment on peut constater le mélange de ces fibres animales avec d'autres matières de provenance végétale, telles que le lin, le chanvre, le coton. Il existe entre la laine et la soie une différence caractéristique. La première, renfermant du soufre, se colore en noir quand on la met en contact avec un liquide légèrement chauffé tenant en dissolution du plombite de soude. Il se forme alors un sulfure de plomb brun et opaque. La soie au contraire reste sensiblement incolore dans les mêmes conditions. Enfin, quand un tissu contient du coton ou toute autre substance végétale mélangée à de la laine ou à de la soie, il suffit, pour s'assurer de la fraude, de le plonger dans une solution de soude caustique bouillante. La soie et la laine s'y dissolvent à l'instant; les fibres végétales ne sont pas attaquées. Le microscope fournit aussi un moyen de reconnaître s'il existe des fibres de coton dans les étoffes de fil et même dans les pâtes à papier. Les fibres provenant du chanvre ou du lin se montrent toujours à l'état de tubes cylindroïdes ou irrégulièrement prismatiques dont les parois épaisses maintiennent les formes, tandis que les tubes à très minces parois qui constituent le coton se trouvent aplatis, contournés, et offrent l'apparence de rubans.

C'est encore au microscope qu'il faut avoir recours pour distinguer si le papier contient des membranes extraites du bois ou ces fibres ligneuses qui forment depuis peu de temps une des matières premières des papeteries. Les moyens nouveaux employés pour cette préparation méritent de nous arrêter quelques instans. Parmi les nombreux échantillons de papier exposés au Champ de Mars, la plupart renfermaient des pâtes préparées avec des substances qui, jusqu'à ces derniers temps, n'avaient pas été utilisées pour cet usage, dont plusieurs même y étaient généralement regardées comme tout à fait inapplicables. La proportion en poids de ces matières nouvellement introduites varie entre 25 et 85 pour 100. Cette révolution était prévue, elle était nécessaire. La chimie avait montré que toutes les substances auxquelles la papeterie a maintenant recours contenaient le principe immédiat des végétaux, la cellulose, élément essentiel du papier. De plus cette cellulose s'y trouvait sous forme de fibres ou de membranes allongées que le feutrage qu'on fait subir à la pâte unit et entre-croise, et qui doivent assurer la solidité de la feuille de papier. La théorie semblait donc recommander de ne pas négliger les ressources qu'offraient beaucoup de végétaux; d'un autre côté, les anciennes sources d'approvisionnement de chiffons semblaient se

tarir, et les besoins de la consommation croissaient au contraire très rapidement à mesure que l'instruction et le bien-être augmentaient dans les divers pays. De cette double cause ont dérivé les progrès dont nous sommes aujourd'hui témoins.

L'idée de fabriquer du papier avec des fibres végétales est relativement assez récente. Dans les premiers temps où la pensée des hommes put se transmettre à l'aide de caractères, on écrivit sur des tablettes minérales et des feuilles d'écaille ou d'ivoire. On apprit ensuite à préparer les peaux minces des animaux et à en faire une espèce de parchemin analogue à celui qui est encore, mais exceptionnellement, employé de nos jours. On utilisa plus tard un produit végétal fourni par le papyrus. Cette invention avait été faite dans le Nouveau-Monde aussi bien que dans l'ancien, car lorsque les Espagnols débarquèrent au Mexique, ils trouvèrent les indigènes en possession d'une membrane végétale dont ils se servaient comme de papyrus. C'était l'épiderme facile à enlever des feuilles épaisses de l'agave d'Amérique, plante très répandue dans ces contrées. Tout porte à croire que l'invention du papier formé de fibres végétales est due aux Chinois. On retrouve dans les plus anciennes papeteries de France les procédés chinois de broyage au pilon. Transmis aux Persans vers l'an 650, adoptés par les Arabes un demi-siècle plus tard, ces procédés furent apportés par ces derniers en Espagne et pénétrèrent de là dans le reste de l'Europe. A l'origine, on n'avait guère utilisé dans l'extrême Orient, pour la fabrication du papier, que les fibres végétales ou les feuilletts détachés du liber de certaines plantes arborescentes, entre autres du bambou, et les poils implantés sur les graines des cotonniers. La Chine produit encore aujourd'hui des papiers de ce genre. Beaucoup, formés du liber de végétaux ligneux, sont d'une finesse extrême et d'une ténacité remarquable. Ornés généralement de dessins et de peintures, ils remplacent dans beaucoup de provinces du Céleste-Empire les carreaux de verre qui garnissent chez nous les châssis des fenêtres. Sous le nom de papier de riz, les Chinois se servent aussi, pour dessiner au pinceau, d'un produit dont le principe de fabrication est tout différent. Ce sont des feuilletts très minces découpés avec beaucoup d'habileté dans la moelle de l'*Aralia papyrifera*; le tissu cellulaire naturel n'a subi aucune autre préparation. Cette industrie doit être également fort ancienne. En Espagne, les Arabes n'avaient à leur disposition aucun des végétaux d'où les papeteries tiraient en Chine la matière première. Ils essayèrent avec succès de substituer aux fibres textiles fournies par le cotonnier ou le bambou celles que donne le lin, qui prospère très bien en Espagne. Le royaume de Valence est la première con-

trée d'Europe où, peu après la conquête arabe, on ait fait du papier, et il semble avoir conservé longtemps une certaine supériorité dans cette industrie. Vers le milieu du XII^e siècle, Xativa, aujourd'hui San-Felipe, non loin de Valence, était renommée pour ses fabriques de papiers, et un auteur arabe, Édrisi, écrivait qu'elle en produisait de si beau « qu'on n'eût pas trouvé le pareil dans tout l'univers. » C'est au siècle suivant que des papeteries, copiées sur celles des Arabes, se fondèrent en France, à Troyes d'abord, puis à Essonne. Une lettre du sire de Joinville à Louis IX, datée de 1270, est écrite sur du papier provenant de cette industrie naissante. Au XIV^e siècle, des usines semblables s'élevèrent à Nuremberg et dans plusieurs villes d'Italie, à Fabriano en Piémont, à Colle en Toscane, à Padoue. Ce n'est qu'au XV^e que l'Angleterre, qui jusque-là faisait venir son papier de France, se mit à en fabriquer à son tour. Elle réussit peu d'abord. Les beaux papiers continuèrent, pendant près de deux siècles, à lui être expédiés de France et de Hollande; mais en 1690 Whatman, après avoir visité les principales papeteries du continent, fonda l'usine de Maidstone, qui conquit tout de suite et qui a gardé depuis une grande célébrité.

Les procédés de fabrication cependant étaient restés à peu près stationnaires pendant cette longue période. Robert leur fit faire un pas décisif en 1790, lorsqu'il réalisa dans l'usine d'Essonne la première idée de la production mécanique du papier en bandes continues. Cette invention fut plus appréciée d'abord en Angleterre qu'en France. Didot Saint-Léger, Gamble, Fourdrinier et le mécanicien Donkin ont attaché leurs noms à la réalisation manufacturière de l'idée de Robert en établissant de l'autre côté de la Manche des machines à papier montées avec une admirable précision. La fabrication mécanique, désormais devenue industrielle, reparut en France en 1811. Les ateliers du constructeur Calla furent les premiers d'où sortirent ces machines à papier dont Didot Saint-Léger avait donné les plans. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des perfectionnements successifs que MM. Canson, Crompton, Frédet, Planche et un grand nombre d'autres ingénieurs et fabricans ont successivement apportés à la disposition des appareils. Le but de tous les efforts était de remplacer dans les manipulations le travail à la main par le travail plus économique et plus régulier des machines. Pour donner une idée des difficultés inattendues que présentait la solution de ce problème, nous choisirons une des opérations les plus simples, le collage à la gélatine, qui semblait se prêter aisément à un traitement mécanique, et qui n'en a pas moins tenu en haleine, avant d'être tout récemment obtenu à la machine d'une manière irréprochable, plusieurs générations d'inventeurs. Le

collage à la main avait toujours réussi à merveille. L'ouvrier plongeait pendant quelques secondes les feuilles de papier dans une solution tiède de gélatine et les faisait ensuite sécher sur un étendoir. On obtenait du papier blanc, opaque, lisse et bien collé. Essayait-on de faire passer la feuille de papier d'un mouvement continu dans une solution gélatineuse identique et de l'enrouler ensuite pour la sécher sur un cylindre chauffé intérieurement, ce qui était la marche indiquée par les procédés du travail continu, immédiatement la gélatine était mal répartie dans la masse et le papier buvait par places, ou bien, si, pour éviter ce résultat, on forçait la proportion de colle, il devenait lourd et à demi translucide. Il est facile d'exposer en quoi la méthode mécanique remplaçait mal la méthode à la main et négligeait une des conditions les plus importantes du succès. Quand l'ouvrier étend à l'air la feuille de papier qu'il retire du bain gélatineux, l'évaporation de l'eau commence aussitôt à la surface. A mesure que celle-ci se dessèche, elle attire l'eau intérieure, chargée de gélatine, qui vient s'évaporer à son tour, déposant à la superficie de la feuille la substance agglutinante qu'elle tient en dissolution. La gélatine est donc amenée presque tout entière à l'extérieur de la feuille, et c'est là seulement qu'elle forme un dépôt imperméable. Il est facile de s'assurer de l'exactitude de ce fait : que l'on enlève avec un grattoir cette mince couche de colle, aussitôt on verra le papier boire, et il sera impossible d'y former un seul trait net (1). Qu'arrive-t-il au contraire quand on soumet la feuille à une dessiccation rapide? L'eau s'évapore non-seulement à la surface, mais aussi dans toute l'épaisseur de la feuille, la gélatine se dépose à l'intérieur et alourdit le papier sans le préserver régulièrement. C'est justement l'effet que produisait l'enroulement sur le cylindre trop chauffé. Une fois cette théorie bien établie, il devenait facile de reproduire avec des rouleaux à mouvement continu les circonstances essentielles que présentait l'étendage. Il fallait opérer la dessiccation d'une manière graduée et à une basse température. On y est parvenu en diminuant la chaleur et en augmentant le nombre des cylindres sécheurs. Au lieu de huit ou dix dont on se contentait naguère, on en installa d'abord soixante. En Angleterre, où le collage à la gélatine est plus répandu que chez nous, ce chiffre tend à s'élever d'année en année; on l'a porté à cent vingt, puis à deux cents, et quelques papeteries ne s'en tiennent même point là. Le séchage est ainsi plus lent sans que l'ensemble de l'opération soit ralenti en

(1) On doit prendre pour cet essai les papiers qui sont encore maintenant fabriqués et collés à la main. Ce sont notamment les papiers à dessin et le papier timbré.

aucune manière, et dans ces conditions le collage à la mécanique ne laisse rien à désirer. C'est surtout pour les pâtes préparées avec du coton que la question est importante, parce que sans l'application uniforme de la gélatine la tenue et la solidité du papier de coton seraient insuffisantes. Voilà pourquoi l'Angleterre, qui manque de chiffons de chanvre et de lin, s'est appliquée avec tant d'ardeur à la résoudre.

A mesure que les papeteries installaient de toutes parts les instrumens et les méthodes de fabrication en grand, il devenait plus difficile de se procurer la matière première, les chiffons de fil ou de coton. L'industrie du papier avait pris une place assez importante dans la production générale pour que la crise qui la menaçait éveillât la sollicitude des gouvernemens. Les droits prohibitifs destinés à empêcher dans chaque pays l'exportation du chiffon à l'étranger faillirent un moment devenir un *casus belli* et amener un choc entre des nations puissantes, ce qui n'aurait en rien porté remède à la disette de matières premières dont on se plaignait. Les pays où l'instruction publique et le commerce sont le plus en honneur étaient ceux où les besoins étaient le plus grands et où la consommation de papier est le plus considérable. Aux États-Unis, qui tiennent à cet égard le premier rang, le nombre et la prospérité des papeteries ont suivi une progression rapide. En 1769, on y comptait seulement 40 usines livrant chaque année 685,000 kilogrammes de papier; il y en a aujourd'hui 500 employant 225 millions de kilogrammes de chiffons à produire 150 millions de kilogrammes de papier. En Angleterre, 125 millions de kilogrammes de chiffons sont annuellement transformés en 82 millions de kilogrammes de matière manufacturée. En France, 200 usines vendent par an 66 millions de kilogrammes de papier représentant une valeur de 40 millions de francs. La production de l'Allemagne est, proportionnellement à la population, plus forte encore. L'Espagne, berceau de cette industrie, donne des résultats notablement plus faibles que tous ceux qui précèdent. Pour renouveler la source des approvisionnemens, on eut recours aux tiges de plusieurs graminées et même au bois de certaines essences forestières. Dans ces divers corps, la cellulose à l'état fibreux, qui constitue la matière organique de la pâte à papier (1), se trouve

(1) La cellulose forme la trame solide de tous les organismes végétaux. Tantôt elle s'y présente en cellules à parois très minces, comme dans la moelle de l'*Paralia*, ou très épaisses, comme dans le *phytelephas* (ivoire végétal); tantôt elle affecte la forme de tubes. Dans le coton, ces tubes sont minces; dans le lin, le chanvre, le bananier, ils sont épais. Ordinairement l'épaisseur varie avec l'âge de la plante. Sous ces apparences diverses, c'est toujours la même substance, présentant, une fois épurée, les mêmes

associée à des matières incrustantes sécrétées dans l'intérieur des fibres ligneuses sous l'influence de la végétation et modifiant la couleur et la dureté des tissus. Il s'agissait, avant de pouvoir substituer ces fibres végétales aux chiffons, de les soumettre à un traitement assez énergique pour les amener en quelques jours à un état de pureté analogue à celui que présentent les toiles de coton, de chanvre et de lin après une préparation spéciale et plusieurs séries de blanchimens successifs. On y est parvenu; mais la matière soumise à ces épurations vigoureuses ne peut entrer dans la composition des pâtes que lorsque le poids en a été réduit au tiers ou au quart. Le reste représente la proportion des substances organiques ou minérales qu'il a fallu éliminer. Les débris de tissus ayant déjà subi dans l'usage domestique de nombreuses lessives donnent au contraire, en pâte à papier pesée sèche, 60 ou 80 pour 100 du poids de chiffons employés. Ces déchets dans le traitement des bois ne présentent rien d'étonnant, si l'on songe que l'on soumet souvent à ces manipulations des arbres séculaires. Or on sait que la dureté du bois augmente avec l'âge, et que cela est dû à l'abondance de corps étrangers et de matières incrustantes qui se déposent chaque année par couches concentriques dans les fibres ligneuses.

Quatre procédés distincts sont pratiqués en grand pour extraire des bois ou des pailles la cellulose membraniforme et la livrer à l'état de pâte à papier. Les deux premiers sont basés sur le même principe. On désagrège par un acide les matières incrustantes, et l'on dissout la cellulose spongieuse afin de mettre à nu la cellulose du tissu primitif. Celle-ci, plus fortement agrégée et plus résistante, ne se laisse pas attaquer par les dissolvans, et, après qu'ils l'ont débarrassée de toutes les substances d'adjonction, elle reparait en membranes souples, blanches, faciles à feutrer et susceptibles d'entrer dans la composition des papiers les plus beaux. Voici d'abord comment MM. Neyret, Orioli et Frédet conduisent cette opération à l'usine de Pontcharra. Ils débitent à la scie mécanique, en rondelles de 5 millimètres d'épaisseur, des tiges d'arbres ayant de 36 à 60 centimètres de tour. Ces rondelles sont placées dans une grande cuve munie d'un fond en granit avec joints en caoutchouc vulcanisé. Les acides par conséquent n'ont pas d'action sur ce récipient. On y verse un mélange d'acide chlorhydrique et azotique

propriétés physiques et chimiques et la même composition élémentaire. Elle contient 44 pour 100 de carbone et 55 pour 100 d'oxygène et d'hydrogène dans les proportions qui constituent l'eau. Parmi les réactions caractéristiques qu'elle présente, on peut citer l'effet de l'iode, qui la teint en bleu indigo, et celui des acides, qui la transforment en dextrine et en glucose ou sucre de raisin.

étendu d'eau (1), et, tenant les rondelles immergées, on fait barboter de la vapeur dans la cuve pendant douze heures, de manière à maintenir la température à 100 degrés. Ainsi préparé, le bois est lavé à l'eau pure et broyé sous des meules de granit qui le réduisent en une pulpe brune. On lave de nouveau cette pulpe pour la débarrasser des acides interposés. Dans cette première opération, la cellulose la moins résistante a été en partie brûlée, c'est-à-dire transformée en eau et en acide carbonique, en partie transformée en dextrine et en glucose, deux corps solubles qu'empportent les lavages. Restent, avec la cellulose primitive, les substances incrustantes que l'acide n'a pas attaquées et qui se trouvent mises à nu par la disparition de la cellulose spongieuse. On les soumet à l'action de la soude caustique, qui les dissout entièrement à une température de 140 à 150 degrés sans altérer la cellulose compacte. Cette sorte de lessivage s'effectue dans un vase cylindrique tournant en forte tôle, muni d'une double enveloppe où circule un courant de vapeur à 152 degrés. La contenance totale de ce cylindre est de 9,000 litres, et on y traite à chaque opération 1,500 kilogrammes de pulpe de bois par 3,000 litres d'une dissolution de soude. Le cylindre fait un tour et demi ou deux tours par minute, et le contact du liquide et de la pulpe est maintenu pendant six heures. Au bout de ce temps, on envoie l'excédant de vapeur contenu dans la double enveloppe chauffer un autre cylindre semblable, et on décante le liquide, qui a pris une couleur brune et est chargé de toutes les matières incrustantes tenues en dissolution. Ce qui reste dans le cylindre n'est autre chose que la cellulose qu'on voulait obtenir. On lui fait subir dans le cylindre même des lavages à l'eau chaude. Pour la rendre complètement blanche, on la soumet en outre à l'action de l'hypochlorite de chaux, qui fait subir une combustion humide aux matières colorantes et les détruit en attaquant légèrement la cellulose elle-même. Celle-ci, lavée une dernière fois à l'eau pure et passée au laminoir, se présente enfin sous la forme d'un carton épais que l'on livre au commerce comme matière première pour entrer dans la composition du papier. On a constaté un fait remarquable : la pâte de bois est exempte de composés ferrugineux et renferme moins de matières minérales que les produits similaires obtenus avec la paille de seigle, de blé, les tiges de quelques arbustes comme le sparte, le genêt, ou celles de zostère marine (2).

(1) Pour 1,000 kilogrammes de bois, les proportions sont de 2,500 litres d'eau, 60 kilogrammes d'acide chlorhydrique et 40 kilogrammes d'acide azotique.

(2) La zostère marine commençait à être employée avec succès à la fabrication de la pâte à papier, lorsque l'emploi qu'on s'est mis à en faire pour garnir économiquement

MM. Bachet et Machard ont voulu tirer parti de la cellulose spongieuse que l'on perd dans le procédé de Pontcharra. Pour cela, ils l'ont convertie en matières sucrées susceptibles de fermenter et de donner de l'alcool. Ayant donc fait bouillir les rondelles de bois pendant douze heures avec de l'acide chlorhydrique étendu de dix fois son volume d'eau, ils recueillent le liquide que contient la cuve après cette ébullition. Ce liquide renferme toute la cellulose spongieuse transformée en glucose ou sucre de raisin. Tandis que les rondelles subissent la série de manipulations que nous venons de décrire, et dont le dernier résultat est également d'obtenir la cellulose membraniforme, ce liquide est traité à part; l'excès d'acide est saturé, une certaine proportion de levûre est introduite dans la liqueur, la température maintenue à 20 degrés environ, et une fermentation, signalée par l'apparition de bulles d'acide carbonique, ne tarde pas à se manifester. La glucose est décomposée en acide carbonique et en alcool. Pour obtenir ce dernier, il suffit de distiller quand les bulles de gaz ont cessé de se dégager et que par conséquent presque toute la glucose est transformée. Cet alcool est de qualité égale et même supérieure à celle des alcools de grains, de betterave et de mélasse. A plus forte raison vaut-il mieux que les alcools de marc de raisin, d'asphodèles et des résidus de garance.

Les opérations se simplifient quand il est question de séparer des substances étrangères que la végétation y a mêlées les fibrilles feu-trables des tiges des graminées, des pailles ou des spartes par exemple; seulement la matière première est ici plus chère que quand on opère sur le bois. Les usines où la cellulose membraneuse qui doit entrer dans la confection du papier est extraite de pailles diverses se sont multipliées en France et à l'étranger. Vingt-deux fabriques avaient exposé au Champ de Mars des produits venus d'Amérique, d'Angleterre, d'Espagne, de Belgique, d'Autriche, d'Italie, et chacune d'elles prépare de 1,000 à 5,000 kilogrammes par jour de ces nouvelles pâtes à papier. Les méthodes ne varient guère, et les détails seuls peuvent différer. Voici comment on opère dans une de nos fabriques françaises, celle de MM. Zuber et Rieder, à Napoléonville. Les tiges sont coupées au hache-paille en menus tronçons de 2 ou 3 centimètres, puis, préalablement mouillées et écrasées au laminoir, elles subissent pendant douze heures un lessivage avec une solution contenant environ 15 pour 100 de soude caustique. Elles sont de nouveau passées au laminoir et débarrassées ainsi des dernières portions de lessive alcaline qu'elles pourraient

les matelas en a relevé les prix de manière à beaucoup diminuer les avantages qu'elle présentait au point de vue de l'extraction de la cellulose.

conserver et qu'on recueille avec soin. Elles sont ensuite lavés deux fois à l'eau chaude et à l'eau froide, blanchies au chlorure de chaux, enfin divisées en fibrilles menues dans des moulins à meules cannelées que l'on nomme *pulp-engine*, et qui sont des machines fort ingénieuses dues à un Américain, M. Stuart. Quant à la lessive de soude caustique, il va sans dire qu'on ne la laisse pas perdre. Concentrée dans un four à réverbère et calcinée avec un excès d'air, ce qui a pour effet de brûler ou charbonner toutes les matières organiques qu'elle tient en suspension, elle est ensuite traitée par la chaux hydratée et ainsi *revivifiée* comme soude caustique, de manière que la même soude, sauf les déchets inévitables, peut servir indéfiniment. Cette fabrication est, comme on voit, très simple. Les pâtes à papier obtenues de cette façon ne coûtent guère que la moitié ou les deux tiers du prix des pâtes de chiffons. Il est vrai qu'il faut toujours y mélanger, pour faire de bon papier, une certaine quantité de ces dernières, dont les fibres, plus longues et plus résistantes, donnent au produit définitif plus de force. La cellulose membraniforme que l'on retire du bois peut entrer jusqu'en proportion de 80 pour 100 dans ces mélanges et donner de très beaux produits. Il n'est pas sans intérêt au point de vue théorique de suivre l'ordre des phénomènes qui ont permis à la science de retrouver et d'isoler souvent après une longue suite d'années une chose en apparence aussi délicate et aussi fugitive, en réalité aussi persistante que l'est le tissu organique avec lequel on fait les feuilles de papier. Au point de vue pratique, ces usines nouvelles qui emploient le bois comme matière première du papier ne résolvent pas seulement d'une manière ingénieuse, et qui deviendra par des progrès successifs tout à fait satisfaisante, un problème d'industrie appliquée fort important; elles doivent avoir une influence heureuse sur l'arboriculture, et ouvrent un nouveau débouché aux exploitations de conifères qui doivent préparer l'assainissement et la mise en valeur de nos landes incultes. C'est ainsi que les branches de l'activité humaine qui paraissent au premier abord les plus indépendantes les unes des autres sont en réalité réunies par mille liens, et que tous les progrès sont solidaires. La papeterie a fait son profit de recherches qui n'avaient à l'origine que l'organographie végétale pour objet, l'agriculture à son tour profitera de découvertes où la papeterie semblait seule intéressée.

PAYEN.

LES

ÉTATS DE BRETAGNE

V.

LA RÉVOLTE DU PAPIER TIMBRÉ (1).

« il s'éleva quelques séditions en Bretagne et en Guienne à cause des impôts que ces provinces, naturellement mutines ou plus jalouses de leur liberté que les autres, ne pouvaient souffrir; mais ce n'était plus le temps de la minorité, et le roi qui était sur le trône savait trop bien se faire obéir pour souffrir que ses sujets osassent s'opposer à ses édits dans le temps qu'il donnait la loi à ses ennemis. Les plus coupables furent punis, et ceux qui furent épargnés rentrèrent dans le devoir (2). » C'est ainsi qu'un historien contemporain, dont les termes ont été presque invariablement reproduits par la plupart de ceux qui l'ont suivi, parle des résistances qui mirent sous Louis XIV la capitale de la Guienne au pouvoir d'une insurrection et provoquèrent pour celle de la Bretagne des rigueurs que l'Europe ne connaissait plus. Les historiens du xvii^e siècle font disparaître la nation devant le prince à ce point qu'elle semble dans leurs récits se montrer impassible dans toutes les fortunes et devant toutes les résolutions du pouvoir. On dirait qu'elle n'intervient dans le drame que pour apporter à heure fixe le tribut obligé de son or et de son sang. Rien n'est cependant moins conforme à

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre, du 1^{er} octobre, du 15 novembre, et du 1^{er} décembre.

(2) *Histoire de Louis XIV*, par Larrey, t. IV, p. 290.

la vérité, car, dans les temps même où la royauté semble posséder la plénitude de son prestige, les résistances furent fréquentes et plus d'une fois scellées par le sang. La guerre des camisards ne fut pas la première protestation qu'eût suscitée la violation du droit au sein de cette société appauvrie et décimée. Rétablir la vérité sur ce point-là, c'est relever l'honneur du pays, puisqu'il est moins humiliant d'être vaincu par le despotisme que de s'y résigner sans lutte.

Plus de trente années avant qu'un garçon boulanger eût détruit une armée française dans les Cévennes, un autre partisan avait dirigé dans les landes de la Gascogne un soulèvement provoqué par l'introduction de la gabelle dans ces contrées. Maître un moment de plusieurs villes importantes, un vieux soldat du nom de Audijos, à la tête de plusieurs milliers d'insurgés, tint deux ans la campagne, malgré les forces imposantes envoyées pour le réduire. Les sympathies universelles des populations protégèrent Audijos contre toutes les poursuites, quoique bon nombre des siens fussent journellement roués ou pendus à Dax, à Tartas, à Saint-Sever. Dans l'impossibilité de faire tomber sa tête, le gouvernement estima habile d'offrir à ce chef intrépide, comme il dut le faire plus tard pour Jean Cavalier, des lettres d'abolition avec un emploi hors du royaume (1). Deux années auparavant, le comté de Boulogne s'était trouvé en feu par suite d'une taxe de 40,000 livres imposée en dépit des privilèges reconnus aux Boulonnais. « C'était une très petite somme, nous dit Louis XIV lui-même dans ses mémoires, et je la leur imposai seulement pour leur faire connaître que j'en avais le pouvoir et le droit. » Le roi ajoute que, des rassemblemens armés s'étant formés en plusieurs lieux, il dut envoyer des troupes pour réprimer l'insurrection; il fit ensuite condamner à mort et envoyer aux galères ceux qui furent pris les armes à la main, « croyant devoir en cette circonstance, ajoute le monarque dans ses conseils à son fils, suivre ma raison plutôt que mon inclination (2). » Il dut en effet en coûter beaucoup au cœur du prince, car cette révolte, secrètement fomentée par la noblesse, comme nous l'apprend Louis XIV, fut réprimée avec une rigueur terrible. Un document de l'existence duquel on douterait, s'il n'avait une date certaine, prescrivit avant toute information judiciaire à un maître des requêtes envoyé sur les lieux de punir au moins douze cents personnes, chiffre minimum, et de choisir les prisonniers parmi les hommes les plus valides, de manière qu'ils pussent faire un service utile sur les galères de sa majesté, négligées par le cardi-

(1) *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. III. — Voir les cinquante-sept lettres adressées par Pellat à Colbert du 26 mai 1664 au 8 février 1667.

(2) *Instruction du dauphin. OEuvres de Louis XIV*, t. I^{er}, p. 213.

nal Mazarin durant son administration, et que M. Colbert aspirait alors à renforcer par un personnel vigoureux (1).

Un écrivain dont les travaux ont concouru à éclairer les côtés les moins connus de ce règne ne pouvait omettre les émeutes provoquées dans la plupart des provinces du royaume par les disettes fréquentes et les impitoyables exigences du fisc. M. Pierre Clément a tracé une sorte de tableau synoptique de ces insurrections si bien étranglées par la corde que l'histoire en a perdu jusqu'à la trace. Il a retrouvé cette trace douloureuse dans le Boulonnais, dans le Quercy, en Périgord, en Normandie, en Languedoc, partout enfin où s'exerça cette domination d'autant plus inflexible qu'elle avait la croyance et jusqu'au fanatisme de son droit (2). Grâce à ces récents travaux, grâce surtout à la correspondance administrative dépouillée par M. Depping, le public a connu la gravité de cette insurrection de Guienne qui mit au pouvoir du peuple l'une des plus grandes villes du royaume, et fut assez forte pour contraindre le parlement de Bordeaux à amnistier la révolte. La popularité acquise aux lettres de M^{me} de Sévigné a fait que l'on connaît un peu mieux l'importance de l'insurrection bretonne, laquelle éclata en même temps que l'insurrection bordelaise et pour les mêmes motifs; mais, en dehors des agitations populaires et de leurs sanglantes répressions, la révolte du papier timbré se présente en Bretagne avec un caractère tout particulier. L'application d'édits dont la province venait de se libérer à prix d'argent constitue une violation tellement éclatante des principes de la morale publique, et cette violation fut précédée d'un oubli si révoltant d'engagemens sacrés, qu'un particulier qui se conduirait vis-à-vis d'un autre comme le gouvernement français se conduisit alors vis-à-vis des Bretons serait pour toujours retranché de la société des honnêtes gens.

La Bretagne, qui durant les troubles de la fronde venait de prodiguer à la cause royale les gages les plus précieux de son dévouement, fut traitée comme une province conquise à l'instant même où sa population avait les armes à la main pour protéger contre l'ennemi extérieur l'intégrité du territoire national. Personne n'ignore que la guerre intentée par Louis XIV à la Hollande provoqua les plus chaudes alarmes, de 1672 à 1675, dans les provinces maritimes du royaume. Deux flottes formidables commandées par les plus grands hommes de mer du temps menacèrent plusieurs fois les côtes de la Manche, et l'anxiété publique était d'autant plus naturelle que ces côtes n'étaient point fortifiées, et que les armées françaises se trouvaient alors engagées tout entières en Allemagne.

(1) Arrêt du conseil et instructions au sieur de Machault, dans la *Gazette de France* de 1662, n° 88.

(2) *La Police sous Louis XIV*, chap. xii. — *Les émeutes en province*.

La population bretonne suffit seule à la défense de son double littoral. Jour et nuit en observation, elle ne quittait la bêche du terrassier que pour saisir le mousquet du garde-côte. Lorsque le chevalier de Rohan, abusant de la bonhomie des Hollandais pour leur escroquer de l'argent, leur promit de les introduire en Normandie, ce Catilina de ruelles respecta trop sa patrie pour mêler le nom de la Bretagne à des trames dignes d'aller se dénouer en police correctionnelle. Rien de plus patriotique que l'attitude de la péninsule durant cette crise. Attaquée par des forces considérables, Belle-Ile fut sauvée par l'élan de la population rurale et de la noblesse, et, au moment où allait commencer à Rennes la révolte, ce drame s'ouvrait à l'autre extrémité de la péninsule par un prologue d'un caractère antique. Depuis plusieurs semaines, des milliers de paysans des diocèses de Cornouailles et de Tréguier étaient accourus à Brest, et travaillaient avec ardeur à protéger la ville et son port par des terrassements qui en formaient, à bien dire, la seule défense. Le duc de Chaulnes venait de partir pour la côte sud en emmenant la garnison lorsque, dans les derniers jours de juin 1674, la flotte de Tromp se déploya tout entière en vue de Brest, paraissant se disposer à la fois à forcer le goulet et à opérer un débarquement. Les moyens de défense étaient à peu près nuls, mais l'on était résolu à mourir en vendant chèrement sa vie. L'évêque de Tréguier réunit sur la place publique toute la population, et, après avoir donné au peuple l'absolution générale, il l'envoya, la conscience libre et le cœur joyeux, garnir les remparts, dont une soudaine tempête éloigna bientôt après l'ennemi en dispersant la flotte hollandaise dans des passes périlleuses.

Cette heure était mal choisie pour mettre en vigueur par de simples arrêts du conseil des édits dont la Bretagne s'était rédimée six mois auparavant, et dont elle avait célébré le retrait aux cris mille fois répétés de *vive le roi!* Ni le duc de Chaulnes, ni M. de Lavardin, ni M. Boucherat, ni Colbert, n'ignoraient qu'en votant en dehors du don gratuit un subside extraordinaire de deux millions l'assemblée close au mois de janvier 1674 avait entendu attacher à ce vote une condition formelle, l'abandon de tous les impôts contre lesquels protestaient alors le parlement et les états. Aucun doute n'était possible sur ce point en présence d'une délibération prise quelques jours auparavant, et dont le texte a trop d'importance pour n'être pas reproduit. « Les états, outre le don gratuit, ont offert au roi deux millions pour la suppression de la chambre royale du domaine établie à Rennes, de l'arrêt du conseil qui défend au parlement la communication aux états, de la recherche des justices seigneuriales et amendes pour icelles, — pour le retrait de l'édit des francs-fiefs et nouveaux acquets, celui du sceau, celui de

la nouvelle création d'officiers, les taxes sur les notaires, procureurs, huissiers et sergens, l'édit d'érection du greffe des arbitrages, des banquiers expéditionnaires en cour de Rome, des arts et métiers en communautés, du greffe des enregistrements, des hypothèques, du papier timbré, l'arrêt pour les îles, îlots, bacs, péages et pêcheries, la recherche des fruits de malefoi, ladite somme de deux millions payable à condition et non autrement qu'avant le premier paiement sa majesté enverra une déclaration portant suppression de tous ces édits et arrêts, et que, dans le moment qu'on en rétablira quelques-uns, le trésorier des états cessera de payer (1). »

Jamais rédaction plus catégorique ne fut imaginée pour prévenir la mauvaise foi. On peut donc comprendre la surprise indignée de la Bretagne quand elle vit des arrêts du conseil et de simples décisions ministérielles mettre en vigueur la plupart des édits, malgré la délibération solennelle des états (2) et les refus de vérification que leur opposait le parlement de Rennes. Qu'on se figure la colère du peuple lorsqu'à tant de prescriptions ruineuses pour les diverses classes de la société vint se joindre, comme une insulte à l'assemblée à peine séparée, l'impôt nouveau qui assujettissait à la marque toute la vaisselle d'étain (3), et quand les traitans commencèrent la perception des droits sur le papier timbré et sur le tabac ! La culture de cette plante, libre jusqu'alors, se trouva tout à coup restreinte à quelques localités ; la vente en fut abandonnée pour une somme annuelle de 500,000 livres à des fermiers qui en rehaussèrent immédiatement le prix, au désespoir de la population rurale, pour laquelle le tabac était devenu un besoin impérieux. L'émotion publique grandit chaque jour par l'effet même des mesures prises pour assurer la sécurité de la perception.

A Rennes commença le mouvement qui, dans les premiers mois de 1675, s'étendit par toute la péninsule. Les marchands de tabac et ceux de vaisselle d'étain, obligés d'élever des prix dont le maintien aurait amené leur ruine, rencontrant dans le peuple des dispositions fort menaçantes, s'adressèrent au premier président du parlement, qui avait fait aux édits une opposition constante. Alarmé d'une agitation depuis longtemps prévue et annoncée, M. d'Argouges promit d'écrire à la cour pour exposer l'état des choses, en exprimant l'espoir que les vœux de la population ne tarderaient pas

(1) Registre des états de Vitré, 20 décembre 1673.

(2) Les états considéraient si bien l'impôt du papier timbré, par exemple, comme illégal et comme abrogé, qu'ils prescrivirent, avant de se séparer, à leur procureur-syndic de rédiger leurs procès-verbaux et généralement tous les écrits relatifs à l'administration de la province *sur papier commun et non timbré*. — Registre des états de Vitré, 30 décembre 1673.

(3) Édit du 19 février 1674.

à être exaucés. Soit que la réponse du premier président fût équivoque, soit qu'on affectât de la croire telle, ses paroles furent interprétées comme une promesse donnée au nom du gouvernement de rétablir bientôt les choses et les prix sur l'ancien pied. La foule, excitée par cette espérance, se rua donc sur les bureaux institués pour le débit du tabac, la vente du papier timbré et le poinçonnage de la vaisselle d'étain. Durant cette agression, deux hommes furent tués par les préposés du timbre, et leur mort exaspéra la multitude qui, se portant au domicile des *maltôtiers*, brûla les registres et finit par envahir les maisons et par les saccager. Ces violences imprimèrent bientôt à l'émeute un caractère plus redoutable, et les hôtels de tous les capitalistes auxquels on supposait quelque intérêt dans les fermes furent menacés de pillage et d'incendie : situation d'autant plus grave qu'aucune autorité, hors celle du parlement, ne se rencontrait alors à Rennes. Le gouverneur de la province était à Versailles; M. de Lavardin, lieutenant-général de la Haute-Bretagne, était à Nantes, où les appréhensions n'étaient pas moins vives; enfin le marquis de Coëtlogon, gouverneur de la ville, se trouvant absent, avait délégué ses pouvoirs à son fils, jeune homme plein de courage, mais dénué de toute influence personnelle.

Les moyens de défense militaire étaient nuls, l'un des plus chers privilèges de la ville de Rennes étant de ne pas recevoir de garnison, et le service de sûreté se trouvant confié aux compagnies bourgeoises, qui portaient le nom de *cinquantaines*. Ce fut à la bourgeoisie organisée, ce fut surtout à la noblesse, toujours armée et toujours prête à combattre, que le jeune gouverneur en survivance dut adresser un chaleureux appel. L'une et l'autre y répondirent avec un dévouement égal. Au moment où l'émeute menaçait de se porter aux dernières extrémités, quelques compagnies de milice soutenues par de nombreux gentilshommes engagèrent contre elle une lutte assez meurtrière, mais où elles ne tardèrent pas à demeurer victorieuses. L'insurrection une fois refoulée dans les faubourgs, les portes de la ville furent fermées, et l'ordre parut une première fois rétabli; mais les troubles recommencèrent promptement, et la sédition, associant aux griefs populaires d'invincibles antipathies religieuses, se jeta, aux abords de la ville, sur le temple consacré au culte protestant, auquel appartenaient plusieurs des employés des fermes (1). L'édifice fut brûlé avant l'arrivée de deux

(1) Il résulte des registres secrets du parlement que cette cour, de tout temps fort opposée aux jésuites, fit les plus grands efforts afin d'impliquer dans l'incendie du temple protestant les élèves du collège que cette compagnie possédait à Rennes. Des poursuites furent commencées contre un élève de cinquième, âgé de treize ans, et durent être abandonnées faute de charges suffisantes. — *Registres secrets*, année 1675, 27 avril, t. III.

cents gentilshommes accourus l'épée à la main pour écarter les incendiaires. Ce fut à la lueur des flammes que le marquis de Lavaradin, parti de Nantes au premier bruit des événements, entra dans Rennes et prit jusqu'au retour du duc de Chaulnes la direction des mesures défensives. Le gouverneur ne tarda pas à le joindre.

Après la clôture comme pendant la durée des états, M. le duc de Chaulnes avait fait près du contrôleur-général, pour obtenir ou le rapport ou la modification des édits, des efforts dont sa correspondance constate la persistance et l'inutilité. Sans croire que M. de Chaulnes ait jamais inspiré l'*adoration* que Saint-Simon attribue à la Bretagne pour son gouverneur, il y a tout lieu de penser que jusqu'à la crise de 1675 il n'y comptait pas d'ennemis. Il y avait déployé la sagacité d'un esprit mûri par les grandes affaires diplomatiques et cette magnificence tant célébrée par Saint-Simon et par M^{me} de Sévigné, magnificence que rendaient d'ailleurs facile les immenses profits de son gouvernement durant la guerre maritime (1). Si l'ami de M^{me} de Sévigné fut plus tard considéré par toute la population bretonne comme un ennemi public, ce qu'ignora toujours Saint-Simon, qui prenait ses renseignements à Versailles, ce changement s'explique par l'exaspération que provoquèrent chez M. de Chaulnes les insultes populaires, tristes conséquences de la répression dont il fut l'instrument. Les rigueurs impitoyables exercées par un homme naturellement modéré furent la suite de la funeste condition imposée aux agens de tous les pouvoirs absolus, accoutumés à mesurer le zèle de leurs serviteurs à la promptitude avec laquelle ceux-ci sont obéis.

Arrivé le 2 mai 1675 à Rennes, où il fixa depuis cette époque sa résidence, le gouverneur de la province fut accueilli avec empressement par toute la bourgeoisie, car, si celle-ci se montrait fort opposée aux édits, elle était aussi fort alarmée des conséquences d'une insurrection toute prête à renaître. Reçu le lendemain à l'hôtel de ville avec les honneurs d'usage, M. de Chaulnes se montra d'autant plus résolu à faire strictement exécuter les ordres du roi, qu'il avait à faire oublier aux ministres ses efforts récents pour en obtenir la modification. Rien n'était en effet plus dangereux pour un courtisan de profession que d'avoir eu raison contre un gouvernement qui ne doutait pas plus de sa sagesse que de son droit; mais pendant que le gouverneur se préparait à rétablir les bureaux saccagés, les nouvelles les plus sinistres lui arrivaient de tous les points de la province.

(1) Dangcau, je ne sais trop sur quel fondement, porte à 900,000 livres la part du duc de Chaulnes dans la valeur des prises, telle qu'elle était déterminée par les droits de l'amirauté en Bretagne.

L'émeute venait d'obtenir à Nantes une sorte de victoire d'un effet périlleux. La femme d'un menuisier, dont les cris avaient attroué le peuple, fut arrêtée par la garde du gouverneur de la ville, et son emprisonnement mit sur pied toute la populace des faubourgs. La mise en liberté de *la Veillone* fut réclamée avec des menaces terribles, et la fureur des insurgés devint tellement aveugle que, M. de la Beaume, évêque de Nantes, s'étant jeté au milieu d'eux dans la vaine espérance de les calmer, leur première pensée fut de sauver la vie de la prisonnière en menaçant celle du courageux pasteur. Le peuple l'enferma dans une église en faisant savoir au baron de Molac, gouverneur de la ville, que la vie de l'évêque dépendrait du sort réservé à la Veillone, et qu'il serait pendu, si elle l'était elle-même. Il est douteux qu'une population profondément religieuse se fût jamais résolue à accomplir cette menace ; cependant le péril du prélat parut assez grave pour que M. de Molac se décidât à délivrer la Veillone en faisant porter au peuple par cette femme des paroles de conciliation qui furent accueillies aux cris de *vive le roi sans édits!* La nouvelle de ces événemens arrivait à Versailles au moment où l'on apprenait que l'insurrection de Guienne avait contraint le parlement de Bordeaux de pactiser avec elle en infligeant à la royauté l'échec le plus grave qu'elle eût essuyé depuis la fronde. Aussi la conduite de M. de Molac provoqua-t-elle à la cour la plus vive indignation. Suspendu de ses fonctions, il dut en remettre immédiatement l'exercice au marquis de Lavardin, envoyé par le duc de Chaulnes à Nantes avec quelques troupes pour y présider à la punition des coupables et rendre à l'autorité dans cette grande ville le prestige qu'elle avait perdu.

Cependant le feu de la révolte gagnait toutes les parties de la Bretagne. A Lamballe, à Vannes, à Montfort, la sédition éclatait simultanément, et les paysans refusaient d'acquiescer toute espèce d'impôt. Une bande d'employés du tabac était massacrée près de Dianan, dans la forêt de la Hunaudaye. A Guingamp, les bourgeois, placés entre la crainte que leur inspiraient les émeutiers et la terreur non moins vive causée par la prochaine arrivée des troupes, attaquaient bravement l'émeute, et faisaient pendre par voie de justice sommaire trois des prisonniers les plus compromis, afin de ne laisser ni au grand-prévôt ni à M. le duc de Chaulnes aucun motif pour venir les visiter, — précaution qui n'empêcha pas cette malheureuse communauté d'avoir deux mois après à héberger le gouverneur, sa suite, ses juges et ses garnisaires. Les choses allaient plus mal encore dans la Basse-Bretagne, ruinée l'année précédente par une mauvaise récolte, et dont les populations rurales avaient passé plus d'une fois, dans des crises semblables, de leur apathie habituelle à la fiévreuse ivresse du carnage. Dans le duché

de Rohan et la principauté de Léon, les paysans firent main basse sur tous les magasins de tabac et de papier timbré, et ne tardèrent pas à refuser l'acquittement de toutes les taxes. A Landerneau, des établissemens industriels considérables furent anéantis sur le seul soupçon d'appartenir à des traitans intéressés dans les fournitures du port de Brest; mais les révoltés du Léon furent bientôt dépassés par ceux de la Cornouailles. M. de Langeron, plus connu sous le nom de marquis de Lacoste, lieutenant-général pour le roi dans les quatre évêchés de la Basse-Bretagne, se porta successivement à Carbaix et à Châteaulin, où les paysans parcouraient les campagnes. Les *rustiques* s'étaient armés des vieux mousquets de la ligue et brûlaient les châteaux abandonnés par les gentilshommes, contraints de se rendre, sur l'ordre du gouverneur, au point de concentration assigné dans chaque ressort au ban de la noblesse. A Châteaulin surtout, M. de Lacoste, qui avait réuni en toute hâte à cette troupe de gentilshommes les faibles contingens fournis par les garnisons du littoral, trouva devant lui une multitude exaspérée qui paraissait obéir à une impulsion donnée par le notaire d'une paroisse voisine. Une véritable bataille s'engagea aux abords et jusque dans les rues de cette petite ville. Le lieutenant-général de la Basse-Bretagne y fut blessé grièvement, et, si l'absence de documens interdit d'apprécier l'importance de ce conflit, il résulte des faits connus que durant trois mois la Cornouailles demeura au pouvoir de l'insurrection (1). Le marquis de Lacoste se fit transporter à Brest afin d'y trouver les soins exigés par ses blessures, et peut-être aussi pour y veiller lui-même à la sûreté de cette ville, bloquée et un moment menacée. L'éloignement forcé de ce personnage fut un vrai malheur pour cette contrée. Jouissant de l'estime générale que lui avaient assurée des qualités élevées et modestes, M. de Lacoste semblait appelé à exercer le rôle de médiateur entre les gentilshommes, obligés par honneur de marcher sous ses ordres, et les paysans, qui, furieux de se voir combattus par leurs chefs naturels, les pendaient sans miséricorde. Il aurait certainement préservé le pays des vengeances atroces dont l'arrivée du gouverneur fut le signal, et qui, si le détail en était mieux connu, fourniraient une des pages les plus sombres de notre histoire.

Tandis que ces choses se passaient en Basse-Bretagne, ni M. ni M^{me} de Chaulnes n'étaient à Rennes sur un lit de roses, car l'émeute y renaissait mille fois plus insolente qu'à ses débuts. Les nombreux gentilshommes qui jusqu'alors avaient entouré le gouverneur ve-

(1) Voir aux tomes VI et VII de la *Revue de Bretagne* les importans travaux de M. de La Borderie sur cette insurrection, dont il a été le premier et dont il est demeuré jusqu'ici le seul historien.

naient de quitter Rennes sur le bruit des événemens pour veiller à la sûreté de leurs propriétés et de leurs familles. Dans cet isolement périlleux, le duc de Chaulnes agit comme tout autre aurait fait probablement à sa place. Il appela de Nantes quelques compagnies du régiment de la Couronne, force très insuffisante, mais la seule dont on pût alors disposer. Ces compagnies entrèrent à Rennes tambour battant et mèche allumée et se dirigèrent vers l'hôtel de ville, soit sur l'ordre du gouverneur, soit par une inspiration spontanée, car les lettres du duc de Chaulnes laissent quelque doute à cet égard. Le corps de garde de cet hôtel était occupé par la milice bourgeoise depuis le commencement des troubles, et celle-ci considéra comme une insulte l'invitation qui lui fut faite de l'évacuer. La bourgeoisie craignait l'émeute; mais elle avait vu avec une humiliation qui chez elle faisait taire jusqu'à la crainte quelques centaines de soldats s'établir dans une ville à laquelle appartenait le privilège de ne pas recevoir de garnison; or le privilège n'était pas alors moins sacré pour chacune des classes de la société française que n'est aujourd'hui pour nous le droit commun. C'est là une manière de sentir dont nous ne saurions désormais nous faire aucune idée, mais qui tenait à l'essence même de cette vieille organisation dont elle constituait la force et l'honneur. L'antipathie des bourgeois pour les soldats dominant donc pour ce jour-là la crainte que leur avaient antérieurement inspirée les émeutiers, les cinquanteniers affluèrent en armes à l'hôtel de ville, et les militaires, sur un ordre du gouverneur, s'empressèrent, afin d'éviter un conflit, d'évacuer le corps de garde pour s'établir dans les dépendances de l'ancien manoir épiscopal, résidence de M. le duc de Chaulnes. Le lendemain, les marchands serrèrent la main des faubouriens qui leur avaient fait si grand'peur la veille. Ils s'emparèrent en commun de toutes les portes, et rompirent les chaînes des ponts-levis, afin qu'on ne pût empêcher les habitans de la banlieue d'entrer en ville pour venir leur prêter au besoin main-forte contre la garnison. Il semblait que celle-ci fût devenue tout à coup le seul ennemi public. En présence d'une évolution aussi soudaine de l'opinion, ayant d'ailleurs à compter avec le parlement, qui, tout en sévissant contre les perturbateurs (1), maintenait résolument son opposition aux mesures qui avaient provoqué l'agitation, M. de Chaulnes comprit que mieux valait encore pour sa fortune politique une grande humiliation personnelle qu'un conflit duquel l'autorité royale courrait risque de sortir vaincue. Il se résigna donc, la

(1) Un arrêt du 10 juin 1675 interdisait sous peine de mort tout attroupement, ordonnait des poursuites contre tous les perturbateurs du repos public et spécialement contre les malveillans qui répandaient de faux bruits, tels que celui du prochain établissement de la gabelle en Bretagne. — *Registres secrets du parlement*, année 1675, t. II et III.

honte et la douleur dans l'âme, à faire repartir les troupes qu'il avait lui-même appelées; malheureusement il perdit le bénéfice de cette concession, et parut reculer devant l'émeute, quoiqu'il fût d'une rare intrépidité. Avant qu'il eût pu donner des ordres pour le départ des troupes, tous les abords de son hôtel avaient été envahis par la foule, et lorsque le duc se présenta au balcon afin de haranguer la multitude, il fut assailli par une grêle de pierres et par un torrent de qualifications injurieuses entre lesquelles la plus douce, si l'on en croit M^{me} de Sévigné, était celle de *gros cochon* (1).

Deux jours après leur entrée menaçante, les trois malheureuses compagnies furent donc obligées de déguerpir de grand matin, protégées contre la populace par une nombreuse escorte de la milice bourgeoise. Celle-ci s'empara de tous les postes et eut la ville à sa merci. Le gouverneur, ne pouvant attendre aucun secours important de troupes régulières tant que l'armée française serait occupée sur le Rhin, prit le parti de patienter jusqu'à la fin de la campagne, en calmant par une politique temporisatrice une situation qu'il n'était pas assez fort pour dominer. Il se rapprocha donc du parlement, conclut un arrangement secret avec les fermiers du tabac pour la suspension de leurs opérations jusqu'à la prochaine tenue des états, et s'aventura même à promettre, sans aucune sorte d'autorisation ministérielle, comme le constate sa correspondance, la réunion à Dinan de ces états, attendue par tous comme la dernière espérance de la province. Le duc de Chaulnes avait à la dernière session si bien réussi à compromettre la noblesse en séparant ses intérêts de ceux des autres ordres, qu'il ne considérait pas comme impossible d'obtenir par le concours de la majorité des gentilshommes une sorte de sanction légale des édits. Ce fut donc de très bonne foi qu'il travailla près du contrôleur-général et de M. de Pomponne, chargé des affaires de la province, à provoquer la réunion des états, à laquelle Louis XIV répugnait singulièrement, et l'on verra qu'en ceci son esprit politique servit très bien le gouverneur, qui ne fut pas trompé dans son espérance.

Cependant la position de M. de Chaulnes était devenue intolérable dans une ville unanime, ainsi qu'il le reconnaît lui-même dans toutes ses dépêches, pour détester la politique dont il se trouvait être l'instrument fatal. Lorsqu'il parcourait les rues de Rennes, l'insulte s'y dressait pour lui sous toutes les formes. Il n'avait pas seulement à se défendre contre ce que M^{me} de Sévigné appelle la *colique pierreuse*, la sûreté et l'honneur de sa famille étaient tous les jours compromis. Les lettres de la marquise ne nous ont initiés

(1) Lettre du 19 juin 1675.

qu'à la plus faible partie de ces tribulations quotidiennes. La mère de M^{me} de Grignan n'arriva aux Rochers qu'au mois d'octobre, et ne put apprendre à Paris que par ouï-dire les premiers actes du drame qu'elle exposait à sa fille. Si M^{me} de Sévigné assista à la péripétie la plus terrible, celle de la répression, elle ignora une foule d'épisodes conservés par la tradition locale, et dont son amitié pour le gouverneur de la Bretagne ne l'aurait pas empêchée d'amuser les loisirs de la gouvernante de Provence, heureuse de ne pas connaître d'expérience *comment on détestait un gouverneur*. Un jour, pour ne citer qu'un seul fait, la duchesse de Chaulnes parcourait le faubourg de la rue Haute, rasée trois mois plus tard probablement en souvenir de cette mésaventure; son carrosse est bientôt entouré d'une foule compacte du milieu de laquelle se détachent quelques femmes au geste patelin et au sourire équivoque. — Madame, voudriez-vous bien consentir à nommer un enfant? — Très volontiers, — reprend la gouvernante, heureuse de ce retour inattendu de popularité. Elle ouvre avec empressement la portière pour aller voir le nourrisson. A l'instant, une main vigoureuse lui lance à la tête la charogne d'un chat pourri, et les applaudissemens de la foule révèlent à la duchesse que tel est le filleul qu'on lui destine. Son cocher, alarmé, met ses chevaux au galop, et un coup de fusil vient briser l'épaule du page de M^{me} de Chaulnes, laquelle dut certainement éprouver cette fois toutes les terreurs décrites par M^{me} de Sévigné, et se croire appelée à être mise en pièces (1).

Cependant, sous le coup des mauvaises nouvelles qui survenaient de toutes parts, le duc de Chaulnes prit la résolution de se rapprocher de la Basse-Bretagne, car ce pays échappait de plus en plus à l'action de l'autorité royale. Il quitta Rennes au mois de juillet, y laissant M^{me} de Chaulnes à peu près prisonnière, et s'en remettant du soin de maintenir l'ordre à la milice bourgeoise, laquelle fit une sorte de pacte avec les émeutiers pour le maintien de la sécurité publique. Afin de ne commencer ses opérations qu'à coup sûr, le gouverneur alla s'enfermer dans Port-Louis, attendant derrière les fortifications de cette place les nombreux renforts qui ne lui arrivèrent qu'en septembre. De ce quartier-général, le duc de Chaulnes convoqua le ban et l'arrière-ban de la noblesse en des termes si pressans qu'un gentilhomme ne pouvait, sans forfaire à l'honneur, manquer d'obéir aux ordres qu'il recevait au nom du roi. Tous coururent aux armes, et la noblesse devint ainsi le noyau même, et durant plus de deux mois, l'instrument unique de la répression. Déjà compromise l'année précédente par le retrait opéré à son profit des édits sur le domaine et sur la justice seigneuriale, elle se trouva

(1) Lettres des 24 et 29 juillet 1675.

directement engagée, jusqu'à l'arrivée des troupes de ligne, contre les populations rurales, circonstance qui concourut à imprimer à la révolte le caractère anti-aristocratique signalé dans tout le cours de la correspondance du gouverneur. C'est d'ailleurs avec la plus grande réserve qu'il convient d'accepter sur ce point-là les assertions de M. de Chaulnes, courtisan habile et fonctionnaire assoupli. Le gouverneur de Bretagne faisait des efforts très peu généreux pour rejeter sur l'impopularité des nobles l'insurrection des campagnes, manifestement provoquée par l'excès des charges publiques. Il espérait, en attribuant la révolte à ce motif, écarter de l'esprit du roi la périlleuse pensée que des populations soumises à son gouvernement chancelaient dans leur obéissance. Il prit donc le plus grand soin pour établir que la cause principale des troubles se rencontrait dans les prétendus sévices exercés par la noblesse envers ses vassaux, compromettant vis-à-vis des populations les nobles dont il faisait ses auxiliaires, et profitant de cette compromission afin de les calomnier près du pouvoir. Les affirmations qui remplissent la correspondance échangée entre le duc de Chaulnes et Colbert, du mois de février au mois d'octobre 1675, sont, malgré une grande habileté de rédaction, plus spécieuses que fondées. Ce que le peuple armoricain poursuivait d'une haine implacable, c'étaient les *maltôtiers*, c'étaient surtout les gens des fermes, pour la plupart étrangers au pays, où ils représentaient le régime fiscal dont ces malheureux sentaient de plus en plus les étrointes (1). Ce peuple ne tarda pas cependant, il faut bien le reconnaître, à passer de la haine des bourgeois enrichis à la haine des gentilshommes, et rien n'était plus naturel, puisque la fatalité des circonstances avait partout transformé ces derniers en auxiliaires d'un pouvoir universellement abhorré.

Dans le duché de Rohan, une bande de deux mille *rustiques* s'empara de Pontivy, où elle brûlait le bureau du timbre et la maison d'un fermier des devoirs; dans le comté de Poher, dont la ville de Carhaix était le chef-lieu, les paysans saccagèrent les châteaux, tous désertés par les propriétaires. Le Kergoat, grande demeure fortifiée, fut pris après une sorte de siège en règle et livré aux flammes avec un somptueux mobilier, dont les vingt communes voisines se virent condamnées l'année suivante à payer la valeur, fixée à la somme de 64,800 livres. Ces violences étaient encore dépassées sur le littoral de la Cornouailles, ancien théâtre des dévastations de Fontenelle, qu'ensanglantait alors une démagogie

(1) « Ce qu'il y a de pire en ceci, c'est qu'il suffit à présent d'appeler un de ses ennemis particuliers *maltôtier* pour le faire assommer à l'instant par le peuple. » Lettre de M. de Guémeuc, évêque de Saint-Malo, à Colbert, du 23 juillet. C'est le prélat obséquieux et léger, si justement qualifié par M^{me} de Sévigné du nom de *linotte mitrée*.

sauvage. Sur les rochers de Penmarch, dans cette contrée où une industrie homicide ajoutait souvent aux périls des vents et des flots, l'imagination populaire s'était complu à tracer le programme d'une société idéale telle que ce peuple enfant la pouvait rêver. Dans le *code paysan*, dont M. de Chaulnes se hâta d'envoyer une copie à Versailles à l'appui de ses assertions outrageantes pour la noblesse bretonne, les aspirations du communisme moderne se mêlent à des idées découlant d'une source toute différente. C'est une étrange mixture de naïveté et de convoitise, un plan de guerre contre les nobles, dont la principale disposition consiste à épouser leurs filles afin d'être anobli par elles (1).

(1) La copie du *code paysan* adressée à Colbert ne se trouve pas dans les anciens *volumes verts* de la bibliothèque impériale; mais par l'intervention de M. Gaultier du Mottay, M. de La Borderie a pu en obtenir une autre, et je reproduis ici textuellement ce curieux spécimen des égarements de l'esprit humain chez un peuple honnête.

Copie du règlement fait par les habitans des quatorze paroisses unies du pays armorique, situé depuis Douarnenez jusqu'à Concarneau, pour être observé inviolablement entre eux jusqu'à la Saint-Michel prochaine, sous peine de TORRÉBEX (traduisez : casse-tête).

1. Que lesdites quatorze paroisses, unies ensemble pour la liberté de la province, députeront six des plus notables de leurs paroisses aux états prochains pour déduire les raisons de leur soulèvement, lesquels seront défrayés aux dépens de leurs communités, qui leur fourniront à chacun un bonnet bleu et une camisole rouge, un haut-de-chausses bleu, avec la veste et l'équipage convenable à leurs qualités.

2. Qu'ils (les habitans des quatorze paroisses unies) mettront les armes bas et cesseront tout acte d'hostilité jusques audit temps (de la Saint-Michel 1675), par une grâce spéciale qu'ils font aux gentilshommes, qu'ils feront sommer de retourner dans leurs maisons de campagne au plus tôt, faute de quoi ils seront déchus de ladite grâce.

3. Que défense soit faite de sonner le tocsin et de faire assemblée d'hommes armés sans le consentement universel de ladite union, à peine aux délinquans d'être pendus aux clochers, ou passés par les armes.

4. Que les droits de champart et corvée, prétendus par lesdits gentilshommes, seront abolis comme une violation de la liberté armorique.

5. Que pour confirmer la paix et la concorde entre les gentilshommes et nobles habitans desdites paroisses, il se fera des mariages entre eux, à condition que les filles nobles choisiront leurs maris de condition commune, qu'elles anobliront et leur postérité, qui partagera également les biens de leurs successions.

6. Il est défendu, à peine d'être passé par la fourche, de donner retraite à la gabelle et à ses enfans, et de leur fournir ni à manger ni aucune commodité; mais au contraire il est enjoint de tirer sur elle comme sur un chien enragé.

7. Qu'il ne se lèvera, pour tout droit, que cent sols par barrique de vin, et un écu pour celui du cru de la province, à condition que les hôtes et cabaretiers ne pourront vendre l'un que cinq sols, et l'autre que trois sols la pinte.

8. Que l'argent des fouagos anciens sera employé pour acheter du tabac, qui sera distribué avec le pain bénit aux messes paroissiales, pour la satisfaction des paroissiens.

9. Que les recteurs, curés et prêtres seront gagés pour le service de leurs paroissiens, sans qu'ils puissent prétendre aucun droit de dîme, ni aucun autre salaire pour toutes leurs fonctions curiales.

10. Que la justice sera exercée par gens capables choisis par les nobles habitans, qui seront gagés avec leurs greffiers, sans qu'ils puissent prétendre rien des parties pour

Si les greffes des présidiaux et des justices seigneuriales avaient conservé les minutes des jugemens rendus par le grand-prévôt après la répression de l'insurrection en Cornouailles, ou plutôt si M. de La Pincelais et M. de La Perrine, son lieutenant, avaient pris la peine de rédiger leurs nombreuses sentences de mort avant d'envoyer les condamnés à la potence, nous aurions sur les attentats commis par les compagnons du *torrében* des détails pleins d'intérêt; mais ces détails manquent absolument, et c'est à la tradition seule qu'il faut s'en rapporter. Je me trouve en mesure, en puisant à cette source, de joindre aux faits nombreux recueillis par M. de La Borderie un épisode qui établit l'authenticité du *code paysan* dans l'un de ses articles les plus invraisemblables, celui qui désigne la gabelle comme une personne vivante.

Les *bonnets bleus* (1) des quatorze paroisses liguées, après avoir vainement tenté de pénétrer dans Quimper, ville fermée, se ruèrent sur les demeures des gentilshommes, qui de tous les points du littoral étaient venus s'enfermer dans les murs de cette place. Un vieillard impotent, M. Eusenou de Kersalaün, aimé et universellement respecté jusqu'alors, mais dont les fils combattaient dans l'armée du roi auprès du marquis de Lacoste, était demeuré à peu près seul en son manoir du Cosquer, situé dans la commune de Combrit, au centre même du territoire de l'*union armorique*. Aucune fortification ne protégeait cette demeure seigneuriale, dont les portes, attaquées par une bande de *torrében*; cédèrent à peu près sans résistance. Les *torrében* pénétrèrent dans la grande salle du château, où M. de Kersalaün attendit et reçut la mort dans son fauteuil. Il y

leurs vacations, sous peine de punition, — et que le papier timbré sera en exécration à eux et à leur postérité, pour ce que tous les actes qui ont été passés sur papier timbré seront écrits en autre papier et seront par après brûlés pour en effacer entièrement la mémoire.

11. Que la chasse sera défendue à qui que ce soit depuis le premier jour de mars jusqu'à la mi-septembre, et que fuies et colombiers seront rasés, et permis de tirer sur les pigeons en campagne.

12. Qu'il sera loisible d'aller aux moulins que l'on voudra, et que les meuniers seront contraints de rendre la farine au poids du blé.

13. Que la ville de Quimper et autres adjacentes seront contraintes par la force des armes d'approuver et ratifier le présent règlement, à peine d'être déclarées ennemies de la liberté armorique, et les habitans punis où ils seront rencontrés; défense de leur porter aucune denrée ni marchandise jusqu'à ce qu'ils aient satisfait, sous peine de *torrében*.

14. Que le présent règlement sera lu et publié aux prônes des grandes messes et par tous les carrelours et aux paroisses, et affiché aux croix qui seront posées.

Signé TORRÉBEN et les habitans.

(1) Cette particularité du costume des paysans insurgés était connue dès le mois de juillet à Paris, d'où M^{me} de Sévigné l'indique à sa fille. « On dit qu'il y a cinq ou six cents bonnets bleus en Basse-Bretagne qui auraient grand besoin d'être pendus pour leur apprendre à parler. » Lettre du 3 juillet 1675.

fut assommé à coups de bâton. Après ce crime, dont la seule pensée les aurait fait reculer d'horreur quelques semaines auparavant, ces forcenés complétèrent leur œuvre en s'en prenant au riche mobilier, qu'ils mirent en pièces. Ayant aperçu une grande pendule, objet dont ils ignoraient l'usage et dont le bruit mystérieux piqua vivement leur curiosité, ils se prirent à la contempler avec étonnement. Bientôt l'un d'entre eux s'écria que c'était probablement la gabelle en personne qu'ils avaient en face d'eux. Il est à remarquer en effet que dans cette étrange insurrection la crainte, alors générale, de voir établir l'impôt du sel en Bretagne, quoique cette crainte ne fût pas fondée, exerça une influence au moins égale à l'antipathie qu'inspiraient les impôts déjà décrétés. On juge donc avec quelle joie délirante la *prise de la gabelle* fut accueillie de la foule. La pendule fut portée dans la cour du château, et les *torrében* se consolèrent en la brisant de ne pouvoir assommer du même coup tous les croquans venus de France pour saigner à blanc le pauvre peuple de l'Armor et s'engraisser de sa substance. Trois mois plus tard, la justice du roi avait passé : vingt-deux victimes étaient suspendues aux branches des grands chênes qui ombrageaient le vieux manoir, et de là ce terrible dicton, que sous le duc de Chaulnes les chênes portaient des hommes en guise de glands. Un peu plus tard, le parlement ordonnait la démolition de la flèche de l'église de Combrit, dont la plate-forme dénudée atteste encore aujourd'hui la grandeur du crime et celle de la réparation (1).

On peut déjà, par cette esquisse, embrasser la physionomie de cette révolte, que provoquèrent des souffrances trop véritables, aggravées par l'appréhension de souffrances plus vives encore. Le pouvoir s'indigne qu'on lui parle de droit lorsqu'il demande de l'argent, n'admettant pas d'ailleurs l'existence d'un droit en dehors du sien. La noblesse, engagée par fidélité monarchique dans la résistance au mouvement national, exécra d'autant plus les édits qu'ils lui ont créé une situation plus délicate; la bourgeoisie a grand peur des émeutiers, mais plus grand peur des soldats; elle n'a pas encore appris à sacrifier sans murmure ses droits à ses terreurs, et regarde en face un gouverneur de province de l'œil dont elle n'oserait aujourd'hui regarder un préfet. Le peuple enfin, le peuple des campagnes bretonnantes surtout, se prend pour la première fois depuis l'union à haïr le gouvernement; il arrive à croire que sa misère alimente le luxe insolent des fonctionnaires que la France lui envoie. Séparé de celle-ci par la double barrière de la langue et de l'histoire, ce peuple n'est touché ni des triomphes ni

(1) Cet événement, connu de M. Boucherat, fut probablement raconté par lui à M^{me} de Sévigné. De là sans doute l'histoire de la pendule que les paysans prirent pour la *gabelle*, jusqu'à ce que le curé leur eût persuadé que c'était le *jubilé*.

des magnificences du grand règne, et peut-être de lointains échos ont-ils fait arriver jusqu'à lui le bruit des grands scandales et des grandes prodigalités. La seule chose qu'il sache de cette fière royauté devant laquelle s'incline l'Europe, c'est que *la bourse du roi de France est profonde comme la mer, et comme l'enfer toujours béante* (1).

Tandis que les *bonnets bleus* parcouraient le diocèse de Quimper, et que les *bonnets rouges* agissaient de même dans ceux de Léon et de Tréguier, le duc de Chaulnes ne sortait de Port-Louis que pour des excursions rapides. En septembre arrivèrent enfin les premiers renforts, faute desquels il n'avait pu jusqu'alors rien entreprendre de décisif. Ce corps, fort de six mille hommes, pénétra par Nantes en Bretagne; mais avant l'arrivée des troupes le gouverneur avait reçu des auxiliaires sur lesquels il n'avait point compté, et leur intervention inattendue forme un touchant épisode dans ce drame sinistre.

Les dévouemens religieux n'ont jamais manqué au sol armoricain. Au milieu de ces personnages, deux figures se font surtout

(1) Je n'hésite pas à donner ici, malgré son étendue, le chant connu sous le nom de *la Ronde du papier timbré*, l'une des inspirations les plus originales du génie poétique de la Bretagne :

« Quelle nouvelle en Bretagne?... Que de bruit! que de fumée! — Le cheval du roi, quoique boiteux, vient d'être ferré de neuf; — Il va porter en Basse-Bretagne le papier timbré et les scellés. — Le roi de France a six capitaines, bons gentilshommes, gens de grande noblesse; — Le roi de France a six capitaines pour monter sa haquenée. — Deux sont en selle, deux sur le cou, les deux autres sur le bout de la croupe. — Légère armée qu'a le roi de France! — Dans notre balance, elle ne pèsera pas cent livres! — Le premier porte le pavillon et la fleur de lis du poltron; — Le second tient une épée rouillée qui ne fera grand mal à personne; — Le troisième a des éperons de paille pour égratigner la sale bête; — Le quatrième porte deux plumes, l'une sur son chapeau de capitaine; — L'une sur son chapeau de capitaine et l'autre derrière l'oreille. — Avec le cinquième viennent les herbes de malheur : le papier timbré, la bourse vide, — La bourse du roi, profonde comme la mer, comme l'enfer toujours béante! — Enfin le dernier tient la queue et conduit le cheval en poste. — Quel équipage a le roi! quelle noblesse! quelle armée! — Or, à leur première arrivée, avec leur timbre, en ce pays, — Ils étaient vêtus de haillons et maigres comme des feuilles sèches; — Nez longs, grands yeux, joues pâles et décharnées; — Leurs jambes étaient des bâtons de barrières, et leurs genoux des nœuds de fagots; — Mais ils ne furent pas longtemps au pays qu'ils ne changèrent, nos six messieurs; — Habits de velours à passenteries, bas de soie et brodés encore! — Nos six croquans s'étaient même acheté chacun une épée à garde d'ivoire. — En bien peu de temps, dans nos cantons, ils avaient changé de manière d'être. — Face arrondie, trogne avinée, petits yeux vifs et égaillards, — Ventres larges comme des tonneaux, voilà le portrait de nos six huissiers : — Pour les transporter jusqu'à Rennes, on creva six chevaux de limon! — Lors de leur arrivée première, avec leur timbre, en ce pays, — Jean le paysan vivait aux champs tout doucement, bien tranquille, à l'aise. — Avant qu'ils s'en retournassent chez eux, il y avait eu du trouble dans nos quartiers; — Il en avait coûté à nos bourses de faire requinquer ces gaillards! — Mes amis, si ce n'est pas faux ce que racontent les vieillards, — Du temps de la duchesse Anne, on ne nous traitait pas ainsi! »

remarquer : M. Lenobletz acheva, vers la fin du XVI^e siècle, l'œuvre d'évangélisation commencée par les Pol et les Corentin, en continuant contre une superstitieuse ignorance les combats engagés contre l'idolâtrie par les fondateurs des premières églises bretonnes. Il usa sa vie à déraciner les restes latens du druidisme, allant de rocher en rocher et d'écueil en écueil, passant et repassant de l'île d'Ouessant dans l'île de Molènes, de Molènes dans l'île de Sein, vieux sanctuaires d'un culte dont les traces n'avaient pas plus disparu que les autels (1). Le successeur que Lenobletz s'était choisi reçut une mission plus belle encore. Le père Maunoir pensa d'une main pieuse les profondes blessures infligées à ces populations par les guerres de la ligue et le long brigandage dont elles furent suivies. La nationalité armoricaine ne s'est pas incarnée dans un type plus élevé. Julien Maunoir est le prêtre breton par excellence. Entré fort jeune dans la compagnie de Jésus, il se préparait aux missions d'Amérique lorsqu'il se crut averti par une révélation d'avoir à consacrer l'inépuisable charité qu'il était à la veille d'aller dépenser dans les forêts du Canada aux malheureuses populations maritimes rançonnées par les brigands et surtout par ce Fontenelle dont nous avons raconté les déprédations à l'époque de la ligue. Il fonda donc une société de prêtres missionnaires et une école originale de prédication qui, depuis deux siècles, n'a rien perdu de sa puissance populaire et de son irrésistible efficacité. Parlant aux sens en même temps qu'à l'âme, il traduisit en drames et en tableaux vivans les plus hauts mystères de la foi, donnant à ses enseignemens religieux le caractère d'une sorte de démonstration empirique, sans en effleurer d'ailleurs l'austère spiritualité.

Une mission prêchée dans une paroisse bretonne d'après la tradition du père Maunoir est, même de nos jours, un spectacle saisissant. Ces exercices, prolongés quelquefois durant plusieurs semaines, font passer en effet des populations entières par l'alternative de toutes les angoisses et de toutes les espérances chrétiennes, selon que la foi déroule devant elles l'horizon de ses menaces ou celui de ses promesses. C'est avec un indescriptible étonnement que le voyageur étranger à cette nationalité singulière voit la longue spirale des divines miséricordes et des châtimens infernaux se dérouler en une série de naïves peintures commentées par une ardente parole que vient interrompre le chœur populaire des cantiques et souvent le chœur des sanglots.

Annoncer une mission, y convier plusieurs paroisses, c'était opérer la plus puissante diversion au sein des populations rurales sur le point de se soulever comme par une sorte de contagion. Le père

(1) *Vie de M. Lenobletz*, par le père Verjus, t. I^{er}, p. 146 et suiv.

Maunoir vit le danger qui menaçait ces malheureux, également incapables de mesurer l'étendue de leur faute et d'en prévoir l'expiation. Il se dévoua donc au rétablissement de la paix avec un zèle sans bornes, et son intervention opportune arrêta l'incendie qui menaçait de s'étendre du diocèse de Quimper à ceux de Vannes et de Saint-Brieuc. Il fit annoncer une grande mission au centre du bassin que forment les chaînes réunies des montagnes d'Arrhès et des Montagnes-Noires. Toutes les populations y accoururent de plusieurs lieues de distance, mais dans des dispositions assez peu rassurantes pour la paix publique, s'il est vrai, comme l'affirme le biographe du père Maunoir, qu'une foule de paysans entrèrent d'abord dans l'église les armes à la main afin d'y chercher la gabelle qu'on disait cachée dans le bagage des missionnaires (1). Toutefois un changement aussi rapide que merveilleux ne tarda pas à s'opérer au sein de ces populations dont la ferveur égalait la rudesse. A peine le père Maunoir eut-il prononcé quelques paroles, qu'elles comprirent tout ce qu'il y avait d'insensé dans ces bruits ridicules et de coupable dans la crédulité avec laquelle elles les avaient accueillis. En quelques jours, le calme rentra dans ces cœurs ulcérés, et lorsqu'à la procession finale le prêtre chargé de représenter Jésus-Christ dans les tortures de sa passion parut le roseau à la main et la couronne sanglante au front, le père Maunoir, demandant aux milliers de spectateurs qui l'entouraient s'ils étaient résolus à crucifier de nouveau le sauveur des hommes en entretenant des pensées de révolte et de mort, tout ce peuple tomba la face contre terre en poussant de longs cris de miséricorde.

Ayant ainsi concouru à l'apaisement de la province, Maunoir commença la plus difficile partie de sa tâche. Il se rendit au Port-Louis, afin de recommander à la clémence du gouverneur ces malheureux égarés et d'obtenir la grâce d'assister ceux que la justice du roi voudrait frapper. On soupçonnait en effet que M. de Chaulnes entendait mesurer la rigueur des châtimens à la hardiesse de la révolte, et que l'arrivée des troupes royales lui en fournirait les moyens. Au commencement de septembre, le duc porta son quartier-général à Guingamp, et l'on sait, grâce à M. Ropartz, ce qu'il en coûta à cette communauté pour défrayer un régiment; ce curieux mémoire peut être mis en regard du menu, désormais historique, des troupes prussiennes à Francfort. La mort des trois rebelles accrochés à la potence par les bourgeois avant l'arrivée du gouverneur ne fut pas considérée comme une satisfaction suffisante; le grand-prévôt se mit donc à l'œuvre, et une femme, témoin oculaire de ces exécutions quotidiennes, écrit que les pauvres paysans « de-

(1) *Vie du R. P. Maunoir*, par le père Boschet, Paris, 1697, in-12, p. 369.

viennent souples comme un gant, parce qu'on en pend et qu'on en roue chaque jour une quantité (1). » De Guingamp, M. de Chaulnes se dirigea sur Carhaix, assisté de MM. de Forbin et de Vins, deux officiers provençaux dont M^{me} de Sévigné suivait les opérations militaires avec anxiété afin d'en adresser à Aix les tristes bulletins.

Dans ces landes de la Bretagne centrale, où les paysans avaient été déjà taillés en pièces sous la ligue, quelques milliers d'hommes osèrent, dans leur folle inexpérience, tenir tête aux soldats de Turenne et de Condé. Une décharge suffit pour couvrir la terre de cadavres, et à la rencontre du Tymeur le duc de Chaulnes triompha sans gloire, puisqu'il vainquit sans péril; mais cette facile immolation du champ de bataille n'arrêta point le cours de la justice. MM. de La Pinelaie et de La Perrine suivaient le gouverneur, et dans le vaste espace qui s'étend de Carhaix à Morlaix et des côtes du Léon à celles de la Cornouailles une forêt de potences s'éleva pour punir une population qui pouvait à bon droit présenter son ignorance comme une circonstance atténuante pour sa barbarie. Elle avait été plus crédule en effet que cruelle, et ses vertus avaient survécu à ses crimes (2). On put s'en assurer à la manière dont elle accueillit l'expiation. Le trait vraiment caractéristique de la race armoricaine, c'est la facile résignation avec laquelle elle accepte les arrêts du sort, si rigoureux qu'ils puissent être. Le paysan breton reste impassible dans la souffrance comme dans le péril : pour ce fataliste chrétien, ce qui est écrit est écrit. C'est ce trait original qu'a voulu peindre M^{me} de Sévigné dans un passage fameux dont on a plus d'une fois abusé contre la population bretonne et contre l'illustre femme demeurée si longtemps le seul historien de ses douleurs. Arrivée en Bretagne à la fin de septembre, au moment où la roue et la corde fonctionnent en Cornouailles et vont bientôt commencer à Rennes leur triste office, M^{me} de Sévigné apprend à la fois la rigueur des châtimens et la tranquillité d'âme avec laquelle ces malheureux s'y soumettent. « Nos pauvres Bretons s'attroupent quarante, cinquante par les champs, et dès qu'ils voient les soldats, ils se jettent à genoux et disent *mea culpa*; c'est le seul mot de français qu'ils sachent, comme nos Français qui disaient qu'en Allemagne le seul mot de latin qu'on disait à la messe, c'était *kyrie eleison*. On ne laisse pas de les pendre; ils demandent à boire, du tabac et qu'on les dépêche, et de Caron pas un mot (3). »

(1) Lettre M^{me} de Carnabat du 24 septembre 1675, dans *l'histoire de Guingamp*, t. III.

(2) Si l'insurrection de la Guéenne profita aux galères de Toulon, celle de la Bretagne dota d'un large contingent les galères de Brest. Quelques années plus tard, plusieurs centaines de ces malheureux se firent remarquer par leur mâle courage lors de la descente des Anglais à Camaret. Voyez la *Vie du père Mamoir*, p. 374.

(3) Lettre datée de la Scilleraye, du 24 novembre 1675.

Les condamnés, qui ne marchandaient pas au bourreau une vie à laquelle la plupart d'entre eux ne tenaient guère, n'avaient à parler de Caron ni aux soldats du bailli de Forbin, ni aux exécuteurs du grand-prévôt. D'autres confidens étaient là pour les aider à franchir le sombre passage. Le père Maunoir avait obtenu du duc de Chaulnes, pour ses missionnaires et pour lui-même, l'autorisation de suivre la justice du roi à sa trace sanglante, et les mémoires d'après lesquels fut écrite sa vie constatent quelles abondantes consolations il recueillit dans l'accomplissement de ce ministère. « Ces malheureux, dit son biographe, embrassaient pour la plupart la piété avec tant d'ardeur, qu'en les assistant à la mort les missionnaires pensaient à cette parole de David : On les tuait, et ils retournaient à Dieu (1). »

Ce commentaire dispense de tout autre. M^{me} de Sévigné a joué de malheur pour les lettres écrites par elle durant les troubles de la Bretagne. Si sincère qu'y soit l'expression de sa pitié et de quelque courageuse réprobation qu'elle y flétrisse les actes d'un vieil ami, la liberté de ses allures a fait douter de la vérité de son émotion, et ses larmes ont séché sous le feu roulant de ses saillies. L'esprit est un écueil dangereux pour le cœur, et lorsqu'on sacrifie trop à l'un, on s'expose à voir quelquefois calomnier l'autre. Le cœur de M^{me} de Sévigné a donc été calomnié, il faudrait dire par sa faute, si elle avait jamais pu se défendre contre ces sortes de tentations. Il est d'ailleurs impossible de se méprendre sur ses véritables sentimens sitôt qu'elle se trouve en présence de ces tristes scènes. Si réservée qu'elle se fût montrée d'abord dans l'expression de son blâme, elle ne peut contenir son indignation lorsqu'elle voit le duc de Chaulnes, après sa rentrée à Rennes, se conduire en pleine paix comme un conquérant des temps barbares, et confondre sa vengeance personnelle avec l'intérêt de la vindicte publique. Aucune considération n'arrête alors la noble femme, et sa main légère cloue au pilori de l'histoire l'homme si étrangement présenté par Saint-Simon comme le modèle des gouverneurs et l'idole de ses administrés.

Dans les premiers jours d'octobre, M. de Chaulnes, après un court séjour à Châteaulin, à Quimper et à Morlaix, quitta la Basse-Bretagne pacifiée et punie pour retourner à Rennes. Il marchait accompagné de trois régimens d'infanterie, de six compagnies de gardes-françaises, de trois compagnies de mousquetaires de la maison du roi, auxquels il avait joint un millier d'archers de la maréchaussée. A la tête d'une pareille armée, le gouverneur n'avait pas à craindre de voir les bourgeois de Rennes invoquer leurs vieux

(1) *Vie du père Maunoir*, p. 343.

privilèges et refuser d'admettre dans leurs murs une garnison, ainsi qu'ils l'avaient fait cinq mois auparavant. L'appréhension d'une résistance, si impossible et si invraisemblable qu'elle fût, paraît cependant avoir existé chez M. de Chaulnes. Cette appréhension peut seule en effet expliquer, sans les excuser, les lettres bienveillantes que le gouverneur adresse pendant sa marche à la communauté de Rennes pour lui annoncer son retour prochain et lui donner l'assurance que *la marche des troupes ne la concerne en aucune façon*. Ici le caractère de M. de Chaulnes est fort gravement compromis, car au reproche de cruauté vient s'ajouter l'imputation d'une trame ourdie de longue main et reposant sur un mensonge.

Les deux lettres rassurantes adressées à la ville de Rennes sont en effet en contradiction formelle avec celles que le gouverneur ne cessa d'écrire aux ministres depuis le commencement de l'insurrection. Dans sa correspondance administrative, il insiste en toute occasion pour qu'il soit fait à Rennes *un exemple rigoureux, mais nécessaire*, de manière que cette ville soit mise hors d'état de s'opposer dans l'avenir à aucune des volontés du roi. Dès le 12 juin 1675, le gouverneur dénonçait à Colbert et à Pomponne le parlement de Bretagne comme le centre de toutes les résistances qui surgissaient alors dans la province contre les nouveaux impôts. « Les personnes du palais répandent chaque jour ici mille bruits contre l'autorité du roi, disant qu'il ne la faut laisser croître en la personne de ceux qui commandent, et le parlement a profité de mon absence pour faire des cabales dont on voit présentement les effets. » Dès la même époque, il n'hésite pas sur la nécessité de raser les faubourgs de Rennes, afin de s'assurer contre la mauvaise volonté des habitans, « qui sont unanimes à blâmer les mesures ordonnées par sa majesté. Le remède est de ruiner entièrement les faubourgs de cette ville. *Il est un peu violent*; mais c'est, dans mon sens, *l'unique*. Je n'en trouve même pas l'exécution difficile avec des troupes réglées. Il faut de nécessité s'y résoudre, et par les mesures que je prendrai à propos je ne doute pas que l'on y puisse réussir; mais sans cela l'on ne se peut jamais assurer de cette ville. Il ne faut pas pour cela que les troupes viennent séparément, mais en même temps. Peu d'infanterie suffira. » La résolution d'appliquer ce *remède* était donc arrêtée depuis plusieurs mois dans l'esprit du duc de Chaulnes, et lorsqu'il faisait dire aux magistrats de Rennes que l'arrivée des troupes ne concernait cette ville en aucune façon, ce procédé inqualifiable ne trouvait pas même d'excuse dans l'appréhension d'une résistance dont la pensée ne pouvait venir à personne.

Ce fut le 11 octobre que le gouverneur entra dans Rennes à la tête des troupes, « l'infanterie mèche allumée des deux bouts et

balle en bouche, la cavalerie avec le mousquet haut et l'épée nue à la main, M. de Chaulnes ayant à sa droite M. de Marillac, maître des requêtes et intendant de justice, envoyé pour faire le procès aux séditieux, et à sa gauche M. de Forbin, général des troupes du roi en Bretagne (1). » Comme Rennes n'avait pas de casernes, puisque cette ville ne recevait jamais de garnison, les troupes furent logées chez l'habitant. Elles se tinrent sur le pied de guerre, continuant durant tout leur séjour, malgré une tranquillité profonde, de faire des patrouilles de jour et de nuit, et procédant à domicile au désarmement général, dont les seuls gentilshommes furent exceptés. Le 16, M. de Marillac porta au palais, au milieu des cris de désespoir d'une population ruinée, une déclaration du roi qui transférait le parlement de Bretagne à Vannes, où il demeura en effet quatorze ans malgré les supplications réitérées des états de la province. Pour les faits qui vont suivre, c'est à M^{me} de Sévigné qu'il faut laisser la parole, car quel récit vaudrait le sien, et quel témoignage est à la fois plus accablant et moins suspect ?

« M. de Chaulnes est à Rennes avec 4,000 hommes, il a transféré le parlement à Vannes, c'est une désolation terrible. La ruine de Rennes emporte celle de la province. Je prends part à cette tristesse et à cette désolation. On ne croit pas que nous ayons d'états, et si on les tient, ce sera encore pour racheter les édits que nous achetâmes il y a deux ans, et qu'on nous a tous redonnés. M. de Montmoron (2) s'est sauvé ici pour ne point entendre les cris et les pleurs de Rennes en voyant sortir son cher parlement... »
 « Voulez-vous savoir des nouvelles de Rennes ? Il y a présentement 5,000 hommes, on a fait une taxe de 100,000 écus sur les bourgeois, et si on ne trouve pas cette somme dans les vingt-quatre heures, elle sera doublée... M. de Chaulnes n'oublie pas toutes les injures qu'on lui a dites, *et c'est cela qu'on va punir...* On a chassé et banni toute une grande rue, et défendu de les recueillir sous peine de mort, de sorte qu'on voit tous ces misérables, femmes accouchées, vieillards, enfans, errer en pleurs au sortir de la ville, sans savoir où aller, sans avoir de nourriture ni de quoi se coucher (3). Avant-hier on roua un violon qui avait commencé la danse et la pillerie du papier timbré. On a pris soixante bourgeois; on commence

(1) Journal manuscrit de M. de La Corneuve cité par M. de La Borderie.

(2) M. de Montmoron, doyen du parlement, était d'une branche de la maison de Sévigné.

(3) La rue Haute, dont les habitans furent bannis par arrêt du conseil rendu le 16 octobre, pourrait être nommée la rue du *Chat pourri*. La démolition des maisons commença quelques mois après; mais on épargna celles que les propriétaires consentirent à racheter moyennant finance, et la moitié du faubourg seulement fut rasée, la cupidité ayant triomphé de la vengeance.

demain à pendre (1). Cette province est un bel exemple pour les autres, et surtout de respecter les gouverneurs et les gouvernantes, de ne point leur dire d'injures, de ne pas jeter de pierres dans leur jardin. Enfin vous pouvez compter qu'il n'y a plus de Bretagne... »
 « Si vous voyiez l'horreur, la détestation, la haine qu'on a ici pour le gouverneur, vous sentiriez bien plus que vous ne faites la douceur d'être aimée et honorée. Quels affronts ! quelles injures, quelles menaces (2) ! »

M^{me} de Sévigné s'identifie si bien avec les douleurs de la province, qu'elle accueille jusqu'aux bruits populaires les moins établis. Au lieu de quatre roués, elle en met dix; elle ajoute un zéro au chiffre des six pendus; elle célèbre enfin dans des termes d'une audacieuse liberté le refus qu'aurait fait le parlement de se racheter de l'exil en consentant à l'érection d'une citadelle pour dominer la ville de Rennes, et adresse un noble adieu aux magistrats courageux qui se sont éloignés *plus vite qu'on n'aurait voulu, préférant les maux aux remèdes* (3).

Cependant le duc de Chaulnes attachait trop de prix à demeurer gouverneur de Bretagne pour ne pas souhaiter, après l'ample satisfaction donnée à sa vengeance, le rétablissement dans cette province d'une situation administrative régulière. Afin de retrouver quelque point d'appui sur cette terre bouleversée, il insista vivement pour la convocation des états, et parvint à obtenir l'autorisation de les ouvrir à Dinan le 6 novembre 1675. En ceci, le duc fut bien servi par son instinct politique, car messieurs des états, accablés tour à tour par les horreurs de la révolte et par celles de la répression, s'attendant d'ailleurs à n'être plus réunis, s'abandonnèrent sans réserve à la clémence royale, et ne soulevèrent les questions antérieurement agitées que dans la mesure où le soin de leur honneur le leur commandait absolument. Espérant désarmer les colères en donnant une satisfaction préalable aux intérêts, ils commencèrent par porter le don gratuit à 3 millions, puis ils versèrent sur toutes les têtes une pluie si abondante de gratifications que M^{me} de Sévigné, qui aurait pu recueillir pour elle-même quelques gouttes de cette averse, déclarait « la folie des états parvenue au comble de toutes les petites maisons. »

Après le vote du don gratuit, fixé sans débat dès l'ouverture de l'assemblée, le premier soin des états, tremblant pour leur propre

(1) De ces soixante bourgeois, pris à peu près au hasard, car les principaux avaient quitté la ville avant l'arrivée des troupes, six seulement furent exécutés; les autres furent envoyés aux galères ou bannis.

(2) Lettres des Rochers des 16, 20, 30 décembre et 6 novembre 1675.

(3) Lettre du 30 novembre 1675.

existence, fut de répudier toute solidarité dans les troubles qui venaient de désoler la province. L'assemblée prit en conséquence le 12 novembre une délibération dont le but est, comme on va le voir, d'écarter de l'esprit de Louis XIV la dangereuse pensée qu'on ait pu, dans le cours des troubles, mettre un seul moment son autorité en question, les états estimant plus sûr d'implorer la clémence royale pour des voleurs que pour des mécontents. « Les gens des trois états du pays et duché de Bretagne convoqués et assemblés par autorité du roi en la ville de Dinan, informés de quelques troubles, soulèvemens et séditions arrivés depuis peu dans quelques villes et paroisses de cette province, causés pour la plupart par des gens sans aveu ni biens, emportés plutôt par un esprit de pillage que de révolte, et dans la crainte que sa majesté en conçût quelque mauvaise impression contre le général de la province (qui n'est jamais sortie hors du respect, soumission, obéissance et fidélité dus à sa majesté), estimant qu'il leur est de la dernière importance d'en rendre leur témoignage à sa majesté par une députation prompte et solennelle, ont pour cet effet député, de l'église, M^{sr} de Saint-Malo, de la noblesse, M^{sr} le duc de Rohan, et du tiers M. Charette de La Gascherie, qu'ils ont priés de partir au plus tôt pour l'effet de ladite députation, dont ils attendront avec beaucoup d'impatience le succès. »

Les députés en cour reçurent des instructions dont la rédaction timide s'explique par les difficultés du temps. Ni les droits de la province en matière d'impôts, ni les engagements pris avec elle à la dernière tenue des états lors du rachat des édits n'y étaient rappelés en termes formels, et l'on se bornait à exprimer le vœu de voir la Bretagne contribuer à l'avenir aux charges publiques par des impôts d'une perception moins difficile que ceux du tabac, de l'étain, du papier timbré et des saisies immobilières. Le point sur lequel insista l'assemblée avec le plus d'énergie fut le rappel du parlement dans la ville de Rennes. L'éloignement de cette cour était en effet pour le pays tout entier une cause de désolation et de ruine, « les devoirs ayant déjà diminué de plus de 300,000 livres par suite de son transfert à Vannes. » L'assemblée crut devoir garder d'ailleurs un silence complet sur les exactions comme sur les châtimens infligés non pas seulement aux coupables juridiquement convaincus, mais à la généralité de la province. Elle prit en ces circonstances critiques l'attitude qui convenait à sa fortune. Si ce ne fut pas de l'héroïsme, ce fut de la prudence, car rien n'aurait été plus facile à Louis XIV, irrité et tout-puissant, que de supprimer les états de Bretagne pour placer cette province sous le régime ordinaire des généralités, ainsi qu'il l'avait déjà fait pour la

Normandie. L'attitude réservée des trois ordres sauva probablement en 1675 les libertés bretonnes, qui, jusqu'à la fin du règne, s'éclipserent sans périr.

Après le départ de la députation, la tenue des états se prolongea durant un mois. On peut inférer du silence gardé par les procès-verbaux, ou que les députés ne virent pas Louis XIV, ou que la réponse royale ne parut pas de nature à être communiquée à l'assemblée. Le seul témoignage officiel de la pensée du gouvernement résulte des annotations placées selon l'usage en marge du cahier des remontrances, lorsque le roi répondit à ce cahier (1). Ces annotations portent, en ce qui concerne les impôts, que « sa majesté a déjà fait connaître ses intentions sur cette matière, » et pour ce qui se rapporte au séjour du parlement à Vannes, que « le roi statuera sur cet article conformément à l'intérêt de son service. »

Aucun déboire ne fut épargné aux états durant cette tenue de Dinan. Tandis qu'ils prodiguaient à la couronne les témoignages de la plus respectueuse soumission, le châtiment infligé à la province revêtait des formes de plus en plus insultantes. Ce n'était pas d'ailleurs au duc de Chaulnes, rentré par instinct comme par calcul dans son caractère modéré, que ce redoublement de rigueur pouvait alors être imputé. Il était du fait de M. de Louvois, qui avait trouvé commode de faire nourrir à discrétion durant l'hiver, par une province réputée rebelle, un nouveau corps de 10,000 hommes dont il n'aurait besoin sur le Rhin qu'au printemps. Ces soudards, s'installant donc dès le début sur le pied de guerre, vinrent au commencement de décembre s'abattre comme une volée de sauterelles sur la malheureuse Bretagne, « s'établissant, ma foi, comme en pays de conquête, dit M^{me} de Sévigné, malgré notre beau mariage avec Charles VIII et Louis XII... Il y a ici 10 à 12,000 hommes qui vivent comme s'ils étaient encore au-delà du Rhin; nous sommes tous ruinés, mais nous goûtons l'unique bien des cœurs infortunés, nous ne sommes pas seuls misérables; on dit qu'on est encore pis en Guienne (2). » Chaque courrier porte en Provence des bulletins dont les témoignages contemporains ont confirmé l'exactitude, si monstrueux et si invraisemblables que soient pour nous de pareils faits. Ici ce sont des soldats qui « menacent d'égorger tout le monde, et ils le feraient comme ils le disent, n'était M. de Pommerou. Là ils enfoncent les portes pour voler, menacent d'incendier les maisons et finissent par mettre un petit enfant à la broche. » Quelquefois c'est M^{me} de Sévigné qui frissonne aux Rochers en ap-

(1) Cette réponse est datée de Condé le 10 mai 1676.

(2) 22 décembre 1675, 5 janvier 1676.

prenant la présence de ces bons sujets dans les environs; un autre jour, c'est la gouvernante de Bretagne elle-même qui n'ose se rendre de Rennes à Vitré, « de peur d'être volée par les soldats qui sont sur les chemins! »

Ce n'est point par légèreté, encore moins par malveillance que M^{me} de Sévigné s'exprime ainsi, car elle est l'amie de M. de Chaulnes et dit un bien infini de M. de Pommeren, « le plus honnête homme et le plus bel esprit de la robe. » Les écrits contemporains de MM. de La Courneuve, Du Chemin, de La Monneraye et Morel, dépouillés par M. de La Borderie, ne laissent aucun doute sur l'exactitude de ces récits, dont les plus odieuses circonstances viennent se résumer dans les lignes suivantes écrites par un bourgeois de Rennes, témoin oculaire des événements : « Plusieurs habitans de cette ville et faubourgs de Rennes ont été battus par des soldats qui s'étaient logés chez eux, et tous les soldats ont tellement vexé les habitans qu'ils ont jeté plusieurs de leurs hôtes et hôtessees par les fenêtres après les avoir battus et excédés, ont violé les femmes, lié des enfans tout nus sur des broches pour vouloir les faire rôtir, rompu et brûlé les meubles, démoli les fenêtres et les vitres des maisons, exigé grandes sommes de leurs hôtes et commis tant de crimes qu'ils égalent Rennes à la destruction de Jérusalem (1). »

Durant trois mois, ces bandits, dont la main de Louvois n'était pas encore parvenue à faire de véritables soldats français, continuèrent de rançonner la Bretagne. Ce pays n'en fut délivré que dans le courant de mars, par l'ordre que reçurent ces bataillons indisciplinés d'avoir à rejoindre en Alsace l'armée du maréchal de Luxembourg. Le 2 du même mois, le parlement enregistrait à Vannes l'amnistie qui, après une longue année de tortures, rendait à une grande province sa sécurité perdue, amnistie précieuse, quoique incomplète, puisque cent soixante-quatre individus demeurèrent placés sous la menace de poursuites criminelles. Cette nombreuse catégorie des *réservés* comprenait un seul gentilhomme, une douzaine de procureurs et de notaires, quatre curés de la basse Cornouailles, et plus de cent paysans, pour la plupart fugitifs ou cachés. Mais Rennes, où l'avidité du fisc arrêta seule la pioche des démolisseurs, attendit longtemps le retour de sa prospérité perdue et du parlement dont cette ville était si fière. Les supplications des états, réitérées à chacune de leurs sessions, ne furent accueillies qu'en 1689 (2), et l'on regrette d'avoir à dire que cet acte de clémence si tardive

(1) Journal de Du Chemin.

(2) L'audience de rentrée eut lieu à Rennes le 1^{er} février 1689.

dut être acheté par la ville au prix d'un subside extraordinaire de 500,000 livres spontanément offert au roi.

Commencées pour des questions d'argent, ces luttes ardentes finirent donc pour de l'argent. Tel est le caractère presque constant de toutes celles qui furent engagées sous ce régime sans prévoyance et sans contrôle, dont les agens déployaient en matière financière une impéritie trop souvent doublée par la mauvaise foi. L'administration des états de Bretagne, qui avait été facile et prospère durant la régence d'Anne d'Autriche et les premières années de Louis XIV, ne tarda pas à devenir embarrassée, et bientôt après périlleuse sous le coup d'exigences qui croissaient à mesure que tarissaient les sources de la richesse publique. Contrainte de s'engager chaque année dans la voie des emprunts et des anticipations pour faire face à ses dépenses ordinaires, sur le point d'être entraînée, en 1689, dans la faillite de M. d'Harrouis, son trésorier, cette administration ne marcha plus que par des expédients analogues à ceux qui, sous le ministère de Pontchartrain, de Chamillard et de Desmaretz, ruinaient l'état lui-même, et ouvraient devant tous les esprits la perspective d'une banqueroute inévitable.

Depuis 1675 jusqu'à la fin de ce long règne, les états n'eurent plus que la modeste ambition de vivre. Il serait sans intérêt d'en suivre l'histoire dans l'exposé monotone d'un cérémonial qui prend toute la place dérobée aux affaires sérieuses. La charge unique de cette assemblée fut d'inventer chaque année de nouveaux moyens de subvenir à des exigences financières qui, depuis le traité de Ryswick jusqu'à celui d'Utrecht, s'étaient développées par suite de nos victoires, et bientôt après par suite de nos désastres, dans des proportions jusqu'alors sans exemple. En 1677, nous voyons les états, afin de satisfaire à la fois aux demandes du prince et aux réclamations des nombreux fermiers des devoirs pillés pendant la révolte du papier timbré, emprunter sur les contribuables aux fougues, déjà écrasés, un redoublement pour 1677 et un redoublement et demi pour 1680 (1), avec une somme de 200,000 livres au dernier 10. A Vitré, nouvel emprunt de 500,000 livres, suivi aux états de Vannes d'un subside extraordinaire de 900,000 livres accordé au roi en dehors du don gratuit de 3 millions pour le rachat d'un édit sur la taxe des maisons. L'impôt de la capitation créé en 1695 pour la généralité du royaume, impôt auquel les états ne firent aucune tentative pour échapper, vint augmenter d'une somme de 1,500,000 livres la charge annuelle du budget breton. L'équilibre se trouva dès lors complètement rompu entre les recettes et les dé-

(1) Registre des états de Saint-Brieuc, 7 septembre 1677.

penses, malgré le patriotique empressement que mirent toutes les classes de la société sans exception à payer le subside de guerre.

En 1683, la France perdit Colbert; six ans plus tard, elle fut en présence de la ligue d'Augsbourg, qui constitua contre elle une coalition permanente malgré quelques années d'une paix précaire, et bientôt elle dut faire face aux périls de la guerre de la succession. Dans ces extrémités, les divers contrôleurs-généraux, depuis Lelapetier jusqu'à Desmaretz, le plus intelligent de tous, recoururent aux tristes expédiens qui, à partir du xiv^e siècle, avaient constitué le fonds même de la science économique. On altéra la valeur des monnaies en la surhaussant d'un dixième, on augmenta d'un quart la taxe des lettres; on aliéna des terres du domaine avec cinq cents lettres de noblesse vendues à l'encan; on reprit surtout à grand renfort d'imagination ces fructueuses créations d'offices que des sots, si absurde que fût l'emploi, se rencontraient toujours à point nommé pour acheter (1). La France eut des magistrats semestriels et trimestriels, des lieutenans-maires acquérant la noblesse en versant le prix de leurs charges; elle eut des taxateurs et calculateurs aux dépens, des contrôleurs pour les actes notariés, des jurés crieurs d'enterremens et de mariages, des greffiers de l'écritoire, des conseillers rouleurs de vin, des contrôleurs visiteurs de beurre frais, des essayeurs de beurre salé, étranges fonctionnaires qui, malgré l'évidente inutilité de leurs fonctions, s'interposaient dans toutes les transactions de la vie privée, exigeant, sous peine de poursuites, le prix attaché par l'édit d'érection à l'exercice de leurs charges ridicules.

Lorsque ce déluge de créations fiscales s'abattit sur la Bretagne, les états, malgré la nullité où ils étaient tombés, ne purent s'empêcher de pousser un long cri d'indignation. Ce cri retentit dans leurs remontrances de 1697, 1701, 1703 et 1707. Ces tributs onéreux imaginés par un gouvernement aux abois étaient tellement incompatibles avec le droit toujours reconnu, du moins en principe, à la province, de consentir les impôts, ces érections étaient en contradiction si formelle avec les engagements pris par Henri IV, par Louis XIII et par Louis XIV au début de son règne, de ne créer en Bretagne aucun nouvel office salarié sans l'assentiment des états, qu'il devenait impossible pour ceux-ci de garder le silence sans manquer à l'honneur. Dépositaires des droits de la province en des jours difficiles, ils devaient tout au moins interrompre la prescription dont on n'aurait pas manqué d'arguer plus tard contre elle. Ils le firent ré-

(1) Forboumais, *Recherches sur les Finances*, t. IV, p. 38. — Bailly, *Histoire financière*, t. II, p. 18 et suiv.

solûment, et le cahier remis au roi en 1704 à la suite des états de Vannes (1) constate que, si la liberté avait disparu des actes, elle vivait toujours dans les cœurs. Les états y reprennent, dans une série de douze articles rédigés avec une fermeté respectueuse, tous les griefs contre les actes arbitraires et la mauvaise foi dont la province a souffert depuis vingt ans. Ils constatent jusqu'à l'évidence que la plupart des nouveaux subsides ont déjà été rachetés par eux plusieurs fois, et montrent l'inutilité des offices créés au mépris de la parole royale solennellement engagée. Dans ce cahier, comme dans celui de 1709, ils rappellent avec une fierté modeste que leur concours n'a manqué à Louis XIV ni aux beaux temps de son règne, ni dans les épreuves qui les ont suivis, et demandent pour prix d'une fidélité aussi soutenue qu'on s'en remette à leur patriotisme du soin de concourir au soutien de l'état obéré par les voies et moyens qui leur paraîtront les plus compatibles avec les vrais intérêts d'une province écrasée par l'excès des charges publiques et surtout par la continuation de la guerre maritime.

Pour l'administration de la province en effet, les embarras devenaient énormes, et les difficultés presque insolubles. En 1707, le trésorier des états avait refusé de satisfaire au paiement du don gratuit et des dépenses ordinaires assises sur l'éventualité de plus en plus incertaine d'un emprunt. Cet agent arguait, non sans raison, de ce que « leur crédit ne pourrait leur fournir aucun secours à l'avenir, attendu que depuis le commencement de la guerre ils n'ont subsisté que par des emprunts, en ayant fait dans le courant de 1702, 1704, 1705 et 1706 pour plus de 8,390,000 livres, et le public étant rebuté de voir qu'à chaque terme ils en ordonnent de nouveaux. » Les emprunts ne produisant plus, il fallut bien recourir à de nouveaux impôts, au risque de réduire la consommation. Ce fut ainsi qu'en 1709, l'une des plus douloureuses années qu'ait jamais traversées aucun peuple, le contrôleur-général Desmaretz imposa aux états, malgré leurs vives répugnances, la création d'un nouveau droit d'entrée sur toutes les boissons introduites dans la province. Ce droit, immédiatement vendu pour huit années à des traitans au prix d'une somme de 4,900,000 livres une fois payée, venant se joindre aux anciens devoirs, perçus de temps immémorial sur la consommation en détail, ne tarda pas à faire baisser celle-ci d'une somme supérieure à celle qu'avait d'abord produite le nouvel impôt, la fiscalité finissant toujours par se tromper elle-même.

En lisant les registres des états durant cette lamentable période,

(1) Ces remontrances sont à la date du 4 décembre 1703, et il leur a été répondu le 26 mai 1705. J'en ai trouvé le texte aux Archives de l'Empire, nouveau fonds du contrôle général.

on éprouve une impression saisissante. On est en présence d'un peuple profondément blessé dans ses susceptibilités les plus vives, mais qui ne marchandait pour servir le roi ni son or ni son sang. Les procès-verbaux contiennent en annexes des listes nominatives de secours accordés aux nombreux officiers bretons mutilés en Flandre, en Espagne et en Piémont. Ces secours, dont chaque désastre vient grossir le chiffre, s'élèvent rarement au-delà de 300 livres, et descendent quelquefois jusqu'à 30 livres par personne. Depuis quelques années, le ruban de Saint-Louis était venu rehausser un peu l'exiguïté de cette aumône, qui d'ailleurs n'humiliait pas, car elle était offerte de gentilshommes à gentilshommes, et pour les deux tiers de cette noblesse la pauvreté était la conséquence forcée de la position que les lois et les mœurs lui avaient faite en lui interdisant l'accès de toutes les carrières lucratives.

En servant le roi dans ses armées, cette noblesse était devenue profondément monarchique sans rien perdre de son sévère esprit national, car elle demeurait étrangère à la cour. Malgré ses nombreux griefs contre Louis XIV, elle avait contracté le culte des personnes royales au point de se trouver fière de recevoir en 1695 pour gouverneur le second fils légitimé du roi et de M^{me} de Montespan. Lorsque commença *le grand vol des bâtards*, quand, sans égard pour les longs services du duc de Chaulnes, Louis XIV le révoqua brutalement afin de donner son emploi au comte de Toulouse, déjà investi de l'amirauté du royaume, ce choix fut accueilli avec une allégresse générale qu'il est impossible de méconnaître. Bien loin que les Bretons, en voyant s'éloigner M. de Chaulnes, « montrassent leur désespoir par leurs larmes, leurs lettres et leurs discours (1), » les états furent les véritables organes du sentiment public lorsqu'ils ordonnèrent, à l'occasion de la nomination du comte de Toulouse, des feux de joie par toute la province (2). Quoique la politique de Louis XIV eût interdit à son fils légitimé, comme aux princes du sang, de résider dans la province dont il lui avait attribué le gouvernement, le comte de Toulouse justifia par un patronage utile la sympathie avec laquelle sa nomination avait été accueillie, et pendant le cours de son gouvernement, qui se prolongea quarante années, la Bretagne passa, sous la régence, de la prostration profonde où l'avait conduite le règne de Louis XIV à la soudaine et audacieuse revendication de toutes ses libertés méconnues.

L. DE CARNÉ.

(1) Saint-Simon, t. II, p. 58.

(2) Registre des états de Vannes, novembre 1695.

LE PROBLÈME

DE LA

PHYSIOLOGIE GÉNÉRALE

On distingue les sciences qui traitent des corps inertes de celles qui traitent des corps vivans, et, parmi ces dernières, on sépare encore celles qui étudient l'homme et les animaux de celles qui étudient les végétaux. Toutefois les classifications des sciences ne sauraient se fonder exclusivement sur les circonscriptions naturelles des corps qu'elles considèrent; elles se divisent aussi et plus particulièrement selon les problèmes spéciaux qu'elles se proposent de résoudre. La physiologie générale, par son objet, se confond avec toutes les sciences des êtres vivans, puisqu'elle analyse des phénomènes qui se passent à la fois dans l'homme, dans les animaux et dans les végétaux. Elle n'en est pas moins cependant une science distincte, parce qu'elle poursuit un problème spécial qui détermine son domaine propre.

La physiologie a pour but de régir les manifestations des phénomènes de la vie. Je me propose ici d'examiner comment il est possible d'arriver à la solution d'un pareil problème. On verra, je l'espère, que la physiologie est une des sciences les plus dignes de l'attention des esprits élevés par l'importance des questions qu'elle traite, et de toute la sympathie des hommes de progrès par l'influence qu'elle est destinée à exercer sur le bien-être de l'humanité.

I.

Afin de bien comprendre le caractère du problème physiologique, il faut d'abord circonscrire la physiologie générale et montrer qu'elle est une science expérimentale et non une science naturelle. Les sciences naturelles sont des sciences d'observation ou descriptives. Elles nous donnent la prévision des phénomènes; mais elles restent des sciences contemplatives de la nature. Les sciences expérimentales sont des sciences d'expérimentation ou explicatives. Elles vont plus loin que les sciences d'observation, qui leur servent de base, et arrivent à être des sciences d'action, c'est-à-dire des sciences conquérantes de la nature. Cette distinction fondamentale entre les sciences naturelles et les sciences expérimentales ressort de la définition même de l'observation et de l'expérimentation. L'observateur considère les phénomènes dans leur état naturel, c'est-à-dire tels que la nature les lui offre, tandis que l'expérimentateur les fait apparaître dans des conditions dont il est le maître.

La physique et la chimie, qui sont les sciences expérimentales dans le règne des corps bruts, ont conquis la nature inerte ou minérale, et chaque jour nous voyons cette conquête s'étendre davantage. La physiologie, qui est la science expérimentale dans le règne des corps organisés, doit conquérir la nature vivante; c'est là son problème, ce sera là sa puissance. Cette division des sciences biologiques en sciences naturelles et en sciences expérimentales est nécessaire à leurs progrès. D'un côté, la physiologie ne peut avancer qu'en se constituant comme une science indépendante, et d'autre part les sciences naturelles qui ont concouru à son évolution et préparé son avènement feraient fausse route, et perdraient leur véritable point de vue, soit en voulant la suivre dans sa marche, soit en essayant de la retenir dans leur circonscription. Par la même raison, les naturalistes, minéralogistes et géologues pourraient réclamer la physique et la chimie comme appartenant à l'histoire des minéraux. De même encore le naturaliste anthropologiste devrait, ainsi que cela d'ailleurs a été fait par certains auteurs, considérer la physiologie humaine et la médecine comme ne formant que des divisions de l'anthropologie. On sent tout de suite combien il serait facile de pousser jusqu'à l'erreur de semblables raisonnemens, car la littérature, les arts, la politique, toutes les connaissances humaines en un mot, appartiendraient à l'anthropologie, puisqu'elles rentrent dans l'histoire de l'intelligence de l'homme. Cette manière de diviser les sciences d'après la considération de l'objet qu'on étudie n'aboutirait qu'à l'obscurité et à la confusion, tandis qu'en envisa-

geant la nature expérimentale et spéciale des problèmes du physiologiste, nous verrons qu'on peut arriver au contraire à une distinction réelle et féconde.

Cuvier a donné à la science de l'organisation des êtres vivans une impulsion puissante, qui a été utile à la fois à la zoologie et à la physiologie générale; mais Cuvier ne concevait pas la physiologie comme devant être une science *expérimentalement* constituée, ou plutôt il n'avait pas d'idée arrêtée à ce sujet, car tantôt on le voit nier la physiologie expérimentale en contestant la légitimité des applications de la méthode expérimentale à l'étude des phénomènes de la vie (1), tantôt on le voit admettre et louer dans des rapports académiques les résultats de la physiologie expérimentale obtenus à l'aide de la vivisection (2). Cuvier avait bien senti qu'il était important d'introduire les considérations physiologiques dans la zoologie; mais il n'était pas physiologiste, il était naturaliste et surtout anatomiste, et ne voyait dans la physiologie que des déductions anatomiques particulières dont il cherchait la confirmation dans l'anatomie comparée. Sans doute les connaissances anatomiques les plus précises sont indispensables au physiologiste, mais je ne crois pas pour cela avec les anatomistes que l'anatomie doive servir de base exclusive à la physiologie, et que cette dernière science puisse jamais se déduire directement de la première (3). Je pense au contraire que c'est une erreur ou une illusion de toutes les écoles anatomiques d'avoir cru que l'anatomie expliquait directement la physiologie.

L'impuissance de l'anatomie à nous apprendre les fonctions organiques devient surtout évidente dans les cas particuliers où elle est réduite à elle-même. Pour les organes sur les usages desquels la physiologie expérimentale n'a encore rien dit, l'anatomie reste absolument muette. C'est ce qui a lieu par exemple pour la rate, les capsules surrénales, le corps thyroïde, etc., tous organes dont nous connaissons parfaitement la texture anatomique, mais dont nous ignorons complètement les fonctions. De même, quand sur un animal on découvre un tissu nouveau et sans analogue dans d'autres organismes, l'anatomie est incapable d'en dévoiler les propriétés vitales. Cela prouve donc bien clairement que, lorsque l'anatomiste ou le zoologiste construit ce qu'on appelle la physiologie

(1) Voyez *Lettre à Mertrud et Introduction au règne animal*.

(2) Voyez le rapport fait à l'Académie des Sciences sur des expériences relatives aux fonctions du système nerveux, par M. le baron Cuvier. — *Journal de Physiologie*, par Magendie, t. II, p. 372. 1822.

(3) Voyez mes *Leçons de Physiologie appliquée à la médecine* faites au Collège de France, 1835, première leçon.

anatomique ou zoologique, ils ne font qu'appliquer à l'interprétation et au classement des faits anatomiques les connaissances que leur a préalablement fournies la physiologie expérimentale, mais ils ne déduisent jamais rien directement de l'anatomie elle-même.

Pour expliquer les phénomènes de la vie, le physiologiste expérimentateur s'adresse directement aux manifestations de ces phénomènes; il les analyse à l'aide des sciences physico-chimiques, qui sont plus simples que la physiologie, parce que c'est toujours le plus simple qui doit éclairer le plus complexe. L'anatomie ou la texture d'un organe ne peut réellement se comprendre que lorsque la physiologie vient l'expliquer. La structure anatomique ne donnant que les conditions de manifestations d'un phénomène physiologique, il est de toute nécessité de connaître ce phénomène avant de chercher à l'expliquer anatomiquement. En un mot, la physiologie n'est point une déduction de l'anatomie. L'explication de l'organisation, au lieu d'être le point de départ, est au contraire le but vers lequel tendent toutes les études physiologiques. Nous verrons en effet que c'est seulement dans la structure anatomique et dans l'analyse physico-chimique des propriétés de la matière organisée que le physiologiste trouve les conditions qu'il lui importe de connaître pour résoudre le problème de la physiologie expérimentale, c'est-à-dire pour expliquer le mécanisme des phénomènes vitaux et pour en maîtriser les manifestations.

Le problème du naturaliste est plus simple; sans chercher à expliquer les phénomènes naturels, il se borne à en constater l'enchaînement et les lois, afin d'en prévoir les manifestations et la marche. Les sciences naturelles et les sciences expérimentales, considérées dans leur développement, constituent en quelque sorte deux degrés distincts dans les connaissances humaines. Les sciences naturelles, passives ou contemplatives, forment évidemment le premier degré, tandis que les sciences expérimentales, actives et conquérantes, constituent le second. Les sciences naturelles sont les aînées nécessaires des sciences expérimentales, et elles leur servent de point d'appui. C'est ainsi que l'évolution scientifique vient nous expliquer comment le problème des sciences expérimentales est un problème moderne que l'antiquité n'a pu connaître. Je ne veux pas dire que l'antiquité n'ait point eu l'idée de conquérir la nature, puisqu'elle nous a laissé la fable de Prométhée, puni pour avoir voulu ravir le feu du ciel. Seulement il est certain que la science antique n'a pu réaliser cette conquête, puisque les sciences naturelles et contemplatives ont dû se former les premières. La pensée scientifique des anciens n'a donc pu être que de découvrir et de constater les lois qui régissent les phénomènes de la nature,

tandis que la pensée scientifique expérimentale moderne doit être d'expliquer ces phénomènes et de les maîtriser au profit de l'humanité. Nous savons que par la physique et par la chimie l'homme a déjà assuré sa domination sur les phénomènes des corps bruts; mais une autre conséquence également nécessaire de l'évolution scientifique que j'ai voulu proclamer ici, c'est que par la physiologie l'homme doit ambitionner aussi d'étendre sa puissance sur les phénomènes des êtres vivans.

La civilisation moderne, en conquérant par la science la nature inorganique et la nature organisée, se trouvera placée dans des conditions nouvelles entièrement inconnues aux civilisations antiques. C'est pourquoi il n'est peut-être pas toujours logique d'invoquer l'histoire des peuples anciens pour supputer les destinées des peuples nouveaux. L'humanité semble avoir compris aujourd'hui que son but est non plus la contemplation passive, mais le progrès et l'action. Ces idées pénètrent de plus en plus profondément dans les sociétés, et le rôle actif des sciences expérimentales ne s'arrête pas aux sciences physico-chimiques et physiologiques; il s'étend jusqu'aux sciences historiques et morales. On a compris qu'il ne suffit pas de rester spectateur inerte du bien et du mal, en jouissant de l'un et se préservant de l'autre. La morale moderne aspire à un rôle plus grand : elle recherche les causes, veut les expliquer et agir sur elles; elle veut en un mot dominer le bien et le mal, faire naître l'un et le développer, lutter avec l'autre pour l'extirper et le détruire. On le voit donc, c'est une tendance générale, et le souffle scientifique moderne qui anime la physiologie est éminemment conquérant et dominateur.

II.

De tout temps, les phénomènes de la vie ont été considérés sous deux faces différentes et pour ainsi dire opposées. Les physiologistes animistes ou vitalistes ont pensé que les manifestations vitales sont régies par des influences spéciales, et ils ont admis que la force vitale, quel que soit le nom qu'on lui donne (âme physiologique ou archée, principe vital ou propriétés vitales), est essentiellement distincte des forces minérales, et se tient même avec elles dans un antagonisme constant. Les physiologistes chimistes physico-mécaniciens ont soutenu au contraire que les fonctions vitales doivent se ramener à des phénomènes mécaniques ou physico-chimiques ordinaires, pour l'explication desquels il n'est nécessaire de faire intervenir aucune force vitale particulière.

En voyant que nous considérons la physiologie comme une science

expérimentale destinée à gouverner les phénomènes de la nature vivante, on se demandera si nous sommes dans le camp des physiologistes vitalistes ou dans celui des physiologistes physico-mécaniciens. Il devient par conséquent nécessaire de nous expliquer, non afin de prendre parti pour l'une ou l'autre des deux doctrines physiologiques précédemment citées, mais simplement afin de faire connaître notre manière de voir sur la nature des phénomènes de la vie et sur la méthode d'investigation qu'il convient de suivre dans l'étude des problèmes de la physiologie générale.

La physiologie ne se sépare pas, quant à la manière d'étudier, des autres sciences expérimentales des corps bruts. Elle suit la même méthode expérimentale, et la vie, quelle que soit l'idée qu'on s'en fasse, ne saurait être un obstacle à l'analyse expérimentale des phénomènes des organismes vivans. J'ai déjà développé ici (1) cette opinion, et j'ai démontré par divers exemples que les phénomènes vitaux sont soumis à un déterminisme aussi rigoureux et aussi absolu que les phénomènes minéraux. Quant aux phénomènes de la vie, j'admets que ces phénomènes, considérés dans leurs formes diverses de manifestation et dans leur nature intime, ont à la fois une spécialité de formes qui les distingue comme phénomènes de la vie et une communauté de lois qui les confond avec tous les autres phénomènes du monde cosmique. Je reconnais en d'autres termes à tous les phénomènes vitaux des procédés spéciaux de manifestation; mais en même temps je les considère aussi comme dérivant tous des lois générales de la mécanique et de la physico-chimie ordinaires.

Il existe en effet dans les organismes vivans des appareils anatomiques ou des outils organiques qui leur sont propres, et qu'on ne saurait reproduire en dehors d'eux; mais les phénomènes manifestés par ces organes ou tissus vivans n'ont cependant rien de spécial ni dans leur nature, ni dans les lois qui les régissent: c'est une proposition que les progrès des sciences physico-chimiques démontrent chaque jour de plus en plus en prouvant que les phénomènes qui s'accomplissent dans les corps vivans peuvent s'accomplir également en dehors de l'organisme dans le règne minéral. Dans l'ordre chimique, le chimiste opère dans son laboratoire une foule de synthèses, de décompositions et de dédoublemens semblables à ceux qui ont lieu dans les organismes animaux et végétaux; mais, si dans l'être vivant les forces chimiques donnent lieu à des produits identiques à ceux du règne minéral, la nature vivante emploie les procédés spéciaux des élémens histologiques (cellules ou fibres organisées) qui n'appartiennent qu'aux êtres vivans. Parmi

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} août 1865 : *Du progrès dans les sciences physiologiques.*

les cellules organiques animales ou végétales, il en est qui réduisent l'acide carbonique et dégagent de l'oxygène, d'autres qui absorbent l'oxygène et dégagent de l'acide carbonique; enfin certaines cellules ou produits de cellules (fermens solubles) président à des phénomènes de fermentation ou de dédoublement qui donnent naissance à de l'alcool, à de l'acide acétique, à des acides gras, à de la glycérine, à de l'urée, à des essences végétales, etc. Or ce sont là des phénomènes et des produits que le chimiste peut imiter et *refaire* dans son laboratoire en mettant en jeu les forces chimiques minérales, qui sont au fond exactement les mêmes que les forces chimiques organiques; mais dans l'être vivant, je le répète, les phénomènes sont réalisés à l'aide de procédés vitaux et de réactifs chimiques organisés, créés par l'évolution histologique et par conséquent spéciaux à l'organisme et inimitables pour le chimiste.

Dans l'ordre mécanique ou physique, les phénomènes de l'organisme vivant n'ont rien non plus qui les distingue des phénomènes mécaniques ou physiques généraux, si ce n'est les instrumens qui les manifestent. Le muscle produit des phénomènes de mouvement qui, comme ceux des machines inertes, ne sauraient échapper aux lois de la mécanique générale, ce qui n'empêche pas que le muscle ne soit un appareil de mouvement spécial à l'animal, et dont le jeu est réglé par les nerfs au moyen de mécanismes également spéciaux à l'être vivant. Les êtres vivans produisent de la chaleur qui ne diffère en rien de la chaleur engendrée dans les phénomènes minéraux, si ce n'est le procédé vital de fermentation ou de combustion qui lui donne naissance. Les poissons électriques forment ou sécrètent de l'électricité qui ne diffère en rien de l'électricité d'une pile métallique, ce qui n'empêche pas l'organe électrique de la torpille, par exemple, d'être un appareil vital tout à fait particulier, réglé par le système nerveux et que le physicien ne peut imiter. Il en serait de même des fonctions des nerfs et des organes des sens, qui ne sont que des instrumens de physique spéciaux aux êtres vivans.

Il n'y a donc en réalité qu'une physique, qu'une chimie et qu'une mécanique générales, dans lesquelles rentrent toutes les manifestations phénoménales de la nature, aussi bien celles des corps vivans que celles des corps bruts. Tous les phénomènes, en un mot, qui apparaissent dans un être vivant retrouvent leurs lois en dehors de lui, de sorte qu'on pourrait dire que toutes les manifestations de la vie se composent de phénomènes empruntés, quant à leur nature, au monde cosmique extérieur, mais possédant seulement une morphologie spéciale, en ce sens qu'ils sont manifestés sous des formes caractéristiques et à l'aide d'instrumens physiolo-

giques spéciaux. Sous le rapport physico-chimique, la vie n'est donc qu'une modalité des phénomènes généraux de la nature; elle n'engendre rien, elle emprunte ses forces au monde extérieur, et ne fait qu'en varier les manifestations de mille et mille manières. Ne pourrait-on pas ajouter que l'intelligence elle-même, dont les phénomènes caractérisent l'expression la plus élevée de la vie, se révèle en dehors des êtres vivans dans l'harmonie des lois de l'univers? Mais nulle part ailleurs que dans les corps vivans elle n'est traduite par des instrumens qui nous la manifestent sous la forme de sensibilité, de volonté. Ainsi se trouverait réalisée la pensée antique, que l'organisme vivant est un *microcosme* (petit monde) qui reflète en lui le *macrocosme* (grand monde, l'univers).

De ce qui précède, il résulte évidemment que le physiologiste, le chimiste, le physicien, n'ont en réalité à considérer que des phénomènes de même nature, qui doivent être analysés et étudiés par la même méthode et réduits aux mêmes lois générales. Seulement le physiologiste a affaire à des procédés particuliers qui sont inhérens à la matière organisée, et qui constituent par conséquent l'objet spécial de ses études. La physiologie générale se trouve ainsi ramenée à être la science expérimentale qui étudie les propriétés de la matière organisée et explique les procédés et les mécanismes des phénomènes vitaux, comme la physique et la chimie expliquent les procédés et les mécanismes des phénomènes minéraux.

Si maintenant le physiologiste expérimentateur veut arriver à régir les phénomènes physiologiques dans l'être vivant, comme le physicien et le chimiste gouvernent les phénomènes physico-chimiques dans la nature inorganique, son problème sera réduit exactement aux mêmes termes. En effet, le physicien et le chimiste rattachent l'explication des phénomènes aux propriétés des élémens inorganiques. De même le physiologiste doit rechercher dans l'être vivant les élémens organiques dans lesquels se localisent les fonctions, et déterminer les conditions d'activité vitale de ces élémens sur lesquels il peut agir. Les élémens organiques des corps vivans sont les élémens anatomiques ou histologiques dans lesquels se décomposent nos organes et nos tissus. La science de l'organisation en est arrivée aujourd'hui à montrer qu'un corps vivant, quelle qu'en soit la complexité, est toujours constitué par la réunion d'un nombre plus ou moins considérable d'organismes élémentaires microscopiques dont les propriétés vitales diverses manifestent les différentes fonctions de l'organisme total (1). Il résulte de là que chaque fonction doit avoir son élément organique correspondant, et l'objet

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} septembre 1864: *Le Curare*.

de la physiologie générale est précisément d'analyser les mécanismes fonctionnels complexes pour les ramener à leurs élémens vitaux particuliers. C'est ainsi que les phénomènes de sensibilité et de mouvement s'expliquent par les propriétés des élémens nerveux et musculaires, que les phénomènes de respiration et de sécrétion se déduisent des propriétés des élémens respiratoires du sang et des propriétés des élémens glandulaires et épithéliaux.

Les élémens organiques des êtres vivans, qui se présentent généralement sous les formes diverses de fibres ou de cellules microscopiques, sont les véritables ressorts cachés de la machine vivante. Ils sont associés et reliés entre eux pour former les tissus, les organes et les appareils qui constituent les rouages des mécanismes vitaux. Il y a de plus dans tout organisme vivant un véritable *milieu intérieur* dans lequel les élémens anatomiques remplissent leurs fonctions spéciales et parcourent toutes les phases de leur existence.

La matière organisée ou vivante, qui constitue les élémens histologiques, n'a pas plus de spontanéité que la matière inorganique ou minérale, car l'une et l'autre ont besoin, pour manifester leurs propriétés, de l'influence des excitans extérieurs. La spontanéité des corps vivans n'est qu'apparente (1), et ne saurait s'opposer en rien à l'application de la méthode expérimentale et à l'analyse des phénomènes vitaux. L'expérimentateur physiologiste peut donc agir sur les propriétés de la matière organisée, et par conséquent sur les manifestations de la vie; mais nous allons voir de plus que ce sont absolument les mêmes agens ou les mêmes influences qui excitent les propriétés de la matière organique et celles de la matière inerte.

Les excitans généraux, air, chaleur, lumière, électricité, qui provoquent les manifestations des phénomènes physico-chimiques de la matière brute, éveillent aussi d'une manière parallèle l'activité des phénomènes propres à la matière vivante. Lavoisier avait déjà montré clairement que les phénomènes physico-chimiques des êtres vivans sont entretenus par les mêmes causes que ceux des corps minéraux. Il démontra que les animaux qui respirent et les métaux que l'on calcine absorbent dans l'air le même principe actif ou vital, l'oxygène, et que l'absence de cet air respirable arrête la calcination aussi bien que la respiration. Dans un autre travail, Lavoisier et Laplace prouvèrent que l'oxygène, en pénétrant dans les êtres vivans, engendre en eux la chaleur organique qui les anime par une véritable combustion semblable à la combustion de nos foyers. L'antique fiction de la vie comparée à une flamme qui

(1) Voyez du *Progrès des Sciences physiologiques*, — Revue du 1^{er} août 1865.

brille et s'éteint cessa d'être une simple métaphore pour devenir une réalité scientifique. Ce sont en effet les mêmes conditions chimiques qui alimentent le feu dans la nature inorganique et la vie dans la nature organique.

Si, partant du fait signalé par Lavoisier, nous descendons maintenant dans l'analyse expérimentale des fonctions vitales, nous verrons que dans tous les tissus, dans tous les organes, c'est l'oxygène qui est toujours à la fois l'excitateur des phénomènes physico-chimiques et la condition de l'activité fonctionnelle de la matière organisée. L'oxygène pénètre dans les animaux par la surface respiratoire, et la circulation répand la vie dans tous les organes et dans tous les élémens organiques en leur distribuant l'oxygène dissous dans le sang artériel. C'est pourquoi le sang veineux ou sang privé d'oxygène amène la mort des élémens organiques, tandis que la transfusion du sang oxygéné est la seule transfusion vivifiante, ainsi que cela est connu depuis longtemps. Lorsqu'on injecte du sang oxygéné dans les tissus musculaires, nerveux, glandulaires, cérébraux, dont les propriétés vitales sont éteintes ou considérablement amoindries, on voit, sous l'influence de ce liquide oxygéné, chaque tissu reprendre ses propriétés vitales spéciales. Le muscle reprend sa contractilité; la motricité et la sensibilité reviennent dans les nerfs, et les facultés cérébrales reparaissent dans le cerveau. En injectant par exemple du sang oxygéné par la carotide dans la tête d'un chien décapité, on voit revenir peu à peu non-seulement les propriétés vitales des muscles, des glandes, des nerfs, mais on voit revenir également celles du cerveau; la tête reprend sa sensibilité, les glandes sécrètent, et l'animal exécute des mouvemens de la face et des yeux qui paraissent dirigés par la volonté.

Quand, sous l'influence de l'oxygène, nous voyons revenir la contractilité dans un muscle, la motricité et la sensibilité dans les nerfs, cela ne nous semble pas surprenant; mais quand nous voyons que l'oxygène fait reparaître l'expression de l'intelligence dans le cerveau, l'expérience nous frappe toujours comme quelque chose de merveilleux et d'incompréhensible. C'est pourtant au fond toujours la même chose, et ce qui se passe pour le cerveau ne nous semble extraordinaire que parce que nous confondons les causes avec les conditions des phénomènes. Nous croyons à tort que le déterminisme dans la science mène à conclure que la matière engendre les phénomènes que ses propriétés manifestent, et cependant nous répugnons instinctivement à admettre que la matière puisse avoir par elle-même la faculté de penser, de sentir. En effet, dès que nous avons reconnu plus haut que la matière organisée est dépourvue de spontanéité comme la matière brute, elle ne peut pas

plus qu'elle avoir conscience des phénomènes qu'elle présente.

Pour le physiologiste qui se fait une juste idée des phénomènes vitaux, le rétablissement de la vie et de l'intelligence dans une tête sous l'influence de la transfusion du sang oxygéné n'a absolument rien d'anormal ou d'étonnant; c'est le contraire qui le surprendrait. En effet, le cerveau est un mécanisme conçu et organisé de façon à manifester les phénomènes intellectuels par l'ensemble d'un certain nombre de conditions. Or, si l'on enlève une de ces conditions (l'oxygène du sang par exemple), il est bien certain qu'on ne saurait concevoir que le mécanisme puisse continuer de fonctionner; mais si l'on restitue la circulation sanguine oxygénée avec les précautions exigées, telles qu'une température et une pression convenables, et avant que les élémens cérébraux soient altérés, il n'est pas moins nécessaire que le mécanisme cérébral reprenne ses fonctions normales. Les mécanismes vitaux, en tant que mécanismes, ne diffèrent pas des mécanismes non vitaux. Si dans une horloge électrique, par exemple, on enlevait l'acide de la pile, on ne concevrait pas que le mécanisme continuât de marcher; mais, si l'on restituait ensuite convenablement l'acide supprimé, on ne comprendrait pas non plus que le mécanisme se refusât à reprendre son mouvement. Cependant on ne se croirait pas obligé pour cela de conclure que la cause de la division du temps en heures, en minutes, en secondes, indiquées par l'horloge, réside dans les qualités de l'acide ou dans les propriétés du cuivre ou de la matière qui constitue les aiguilles et les rouages du mécanisme. De même, si l'on voit l'intelligence revenir dans un cerveau et dans une physiologie auxquels on rend le sang oxygéné qui leur manquait pour fonctionner, on aurait tort d'y voir la preuve que la conscience et l'intelligence sont dans l'oxygène du sang ou dans la matière cérébrale. Les mécanismes vitaux, ainsi que nous l'avons déjà dit, sont passifs comme les mécanismes non vitaux. Les uns et les autres ne font qu'exprimer ou manifester l'idée qui les a conçus et créés.

En résumé, nous n'avons à constater dans tout ce qui précède que les conditions d'un déterminisme physico-chimique nécessaire pour la manifestation des phénomènes vitaux aussi bien que pour la manifestation des phénomènes minéraux. Nous ne saurions donc y chercher des explications qui aboutiraient à un matérialisme absurde ou vide de sens.

III.

L'organisme animal n'est en réalité qu'une machine vivante qui fonctionne suivant les lois de la mécanique et de la physico-chimie

ordinaires et à l'aide des procédés particuliers qui sont spéciaux aux instrumens vitaux constitués par la matière organisée; mais les êtres vivans ont en outre pour caractère essentiel d'être périssables ou mortels. Ils doivent se renouveler et se succéder, car ils ne sont que les représentans passagers de la vie, qui est éternelle. Il nous reste à parler maintenant des phénomènes de rénovation organique, qui ont toujours été considérés comme les phénomènes de la vie les plus mystérieux, par conséquent les plus irréductibles aux lois physico-chimiques et les plus difficiles à régir.

L'évolution d'un être nouveau, ainsi que sa nutrition, sont de véritables *créations organiques* qui s'accomplissent sous nos yeux. Toutefois ces phénomènes de création organique ne peuvent s'appliquer qu'à l'arrangement moléculaire matériel spécial qui caractérise la matière organisée, car les corps chimiques élémentaires qui composent la matière organisée sont absolument les mêmes que ceux qui forment la matière inorganique. Au point de vue chimique, la création de la matière vivante ne serait donc encore ici que le resset des combinaisons minérales sans nombre qui ont lieu dans le monde cosmique par suite d'arrangemens moléculaires nouveaux et de mutations chimiques particulières qui s'opèrent incessamment autour de nous. Quant à la création primitive, elle nous échappe complètement dans tous les cas. Dans le monde tel que la science le connaît, rien ne se crée, rien ne se perd; il n'y a que des échanges et des transformations de matières et de forces qui se succèdent et s'équivalent d'une manière nécessaire et constante dans l'apparition des phénomènes de la nature.

Les corps vivans sont des composés instables qui se désorganisent sans cesse sous les influences cosmiques qui les entourent; ils ne vivent qu'à cette condition, et les organes formés par la matière vivante s'usent et se détruisent comme les organes formés par la matière inerte. Pour que la vie continue, il faut donc que la matière organisée qui forme les élémens histologiques se renouvelle constamment à mesure qu'elle se décompose, de sorte que l'on peut regarder la cause de la vie comme résidant véritablement dans la puissance d'organisation qui crée la machine vivante et répare ses pertes incessantes.

Les anciens physiologistes animistes et vitalistes avaient bien aperçu cette double face que présentent les phénomènes des êtres vivans. C'est pourquoi ils admettaient qu'un principe intérieur de la vie, qui était le principe créateur ou régénérateur, se trouvait en lutte avec les forces physico-chimiques extérieures qui constituent les agens destructeurs de l'organisme. Toutefois, si les influences physico-chimiques extérieures sont les causes de la mort ou de dés-

organisation de la matière vivante, cela ne veut pas dire, comme l'ont cru les vitalistes, qu'il y ait incompatibilité entre les phénomènes de la vie et les phénomènes physico-chimiques; il y a au contraire, comme nous l'avons vu, harmonie parfaite et nécessaire, car les causes qui détruisent la matière organisée sont celles qui la font vivre, c'est-à-dire manifester ses propriétés. Cela ne prouve pas davantage qu'il y ait combat ou lutte entre deux principes opposés, l'un de vie, qui résiste, l'autre de mort, qui attaque et finit toujours par être victorieux. En un mot, il n'y a pas dans les corps vivans deux ordres de forces séparées et opposées par la nature de leurs phénomènes, les unes qui créent la matière organisée avec ses propriétés caractéristiques, les autres qui la détruisent en la faisant servir aux manifestations vitales; il n'y a que des élémens histologiques qui fonctionnent évolutivement et tous suivant une même loi.

Nous savons qu'il y a des élémens musculaires, nerveux, glandulaires, qui servent aux manifestations des phénomènes de sensibilité, de mouvement, de sécrétion. Il y a de même des élémens ovariens et plasmatiques qui ont pour propriété de créer les êtres nouveaux et d'entretenir par la nutrition les mécanismes vitaux; mais ces élémens créateurs et nutritifs, comme les autres, s'usent et meurent en accomplissant leurs fonctions, qui donnent elles-mêmes les conditions d'une rénovation incessante. De même dans le jeu d'une machine inerte les ouvriers se fatiguent et dépensent aussi bien leurs forces, soit qu'ils travaillent à construire et à réparer les rouages de cette machine, soit qu'ils travaillent à les faire fonctionner et à les user. Les phénomènes d'organogénèse ou de création organique ne sont donc ni plus ni moins mystérieux pour le physiologiste que tous les autres. Ils résident dans des élémens histologiques caractérisés, et ils ont leurs conditions physico-chimiques d'existence bien déterminées.

L'élément de création organique des êtres vivans est une cellule microscopique, l'ovule ou le germe. Cet élément est sans contredit le plus merveilleux de tous, car nous voyons qu'il a pour fonction de produire un organisme tout entier. On ne s'étonne plus des phénomènes qu'on a sans cesse sous les yeux; comme dit Montaigne, « l'habitude en ôte l'étrangeté. » Cependant qu'y a-t-il de plus extraordinaire que cette création organique à laquelle nous assistons, et comment pouvons-nous la rattacher à des propriétés inhérentes à la matière qui constitue l'œuf? Quand la physiologie générale veut se rendre compte de la force musculaire par exemple, elle constate qu'une substance contractile vient agir directement en vertu des propriétés inhérentes à sa constitution physique ou chi-

mique; mais, quand il s'agit d'une évolution organique qui est dans le futur, nous ne comprenons plus cette propriété de matière à longue portée. L'œuf est un *devenir*, il représente une sorte de formule organique qui résume l'être dont il procède et dont il a gardé en quelque sorte le souvenir évolutif.

Les phénomènes de création organique des êtres vivans me semblent bien de nature à démontrer une idée que j'ai déjà indiquée, à savoir que la matière n'engendre pas les phénomènes qu'elle manifeste. Elle n'est que le *substratum* et ne fait absolument que donner aux phénomènes leurs conditions de manifestation, seul intermédiaire par lequel le physiologiste peut agir sur les phénomènes de la vie. C'est pourquoi ces conditions doivent être soumises à un déterminisme absolu et rigoureux, qui constitue le principe fondamental de toutes les sciences expérimentales. L'œuf ou le germe est un centre puissant d'action nutritive, et c'est à ce titre qu'il fournit les conditions pour la réalisation d'une idée créatrice qui se transmet par hérédité ou par tradition organique. L'œuf, en présidant à la création de l'organisme, opère le renouvellement des êtres, et devient par suite la condition primordiale de tous les phénomènes ultérieurs de la vie.

Quand on observe l'évolution ou la création d'un être vivant dans l'œuf, on voit clairement que son organisation est la conséquence d'une loi organogénique qui préexiste d'après une idée préconçue, et qui s'est transmise par tradition organique d'un être à l'autre. On pourrait trouver dans l'étude expérimentale des phénomènes d'histogénèse et d'organisation la justification des paroles de Goethe, qui compare la nature à un grand artiste. C'est qu'en effet la nature et l'artiste semblent procéder de même dans la manifestation de l'idée créatrice de leur œuvre. Nous voyons dans l'évolution apparaître une simple ébauche de l'être avant toute organisation. Les contours du corps et des organes sont d'abord simplement arrêtés, en commençant, bien entendu, par les échafaudages organiques provisoires qui serviront d'appareils fonctionnels temporaires au fœtus. Aucun tissu n'est d'abord distinct, toute la masse n'est constituée que par des cellules plasmatiques ou embryonnaires; mais dans ce canevas vital est tracé le dessin idéal d'une organisation encore invisible pour nous, qui a assigné d'avance à chaque partie, à chaque élément, sa place, sa structure et ses propriétés. Là où doivent être des vaisseaux sanguins, des nerfs, des muscles, des os, les cellules embryonnaires se changent en globules de sang, en tissus artériels, veineux, musculaires, nerveux et osseux. L'organisation ne se réalise pas d'emblée; d'abord vague et seulement ébauchée, elle ne se perfectionne que par différenciations élémentaires, c'est-à-dire par un fini dans le détail de plus en plus achevé.

Ce n'est pas tout : cette puissance créatrice ou organisatrice n'existe pas seulement au début de la vie dans l'œuf, l'embryon ou le fœtus; elle poursuit son œuvre chez l'adulte, en présidant aux manifestations des phénomènes vitaux, car c'est elle qui entretient par la nutrition et renouvelle d'une manière incessante la matière et les propriétés des élémens organiques de la machine vivante. La nutrition n'est donc rien autre chose que cette puissance génératrice continuée et s'affaiblissant de plus en plus. C'est pourquoi il faut comprendre sous la dénomination de phénomènes *organotrophiques* tous les phénomènes d'organisation, de nutrition ou sécrétion organique chez l'embryon, le fœtus, l'adulte, parce qu'ils sont toujours soumis à une seule et même loi.

Les conditions physico-chimiques ambiantes règlent les manifestations vitales du germe ou de l'ovule comme celles de tous les autres élémens organiques. Nous avons vu précédemment que la présence de l'oxygène provoque les manifestations des phénomènes de contraction dans les muscles, de motricité et de sensibilité dans les nerfs, d'intelligence dans le cerveau. L'oxygène conserve encore ici la même influence sur la manifestation de l'idée créatrice ou évolutive renfermée dans l'œuf. Si l'ovule ne reçoit pas l'action directe ou indirecte de l'oxygène, l'évolution ne peut avoir lieu. Quand l'incubation est intérieure, dans l'utérus, l'oxygène arrive par le sang; quand l'évolution est extérieure, l'oxygène arrive directement par l'air. Si l'on vernit un œuf de poule afin d'empêcher l'air de pénétrer par les pores de la coquille, l'ovule qu'il contient ne peut se développer et créer un être nouveau; de même, si l'on opère l'incubation de l'œuf d'oiseau dans un air confiné, l'évolution n'a lieu que quand l'oxygène existe dans l'air, et elle s'arrête, si l'on soustrait ce gaz du milieu d'incubation.

En résumé, nous voyons que le physiologiste, en s'adressant aux conditions de vitalité des divers élémens histologiques, a la possibilité d'exercer son empire sur tous les phénomènes vitaux, de quelque nature qu'ils soient. La vie est une cause première qui nous échappe comme toutes les causes premières, et dont la science expérimentale n'a pas à se préoccuper; mais toutes les manifestations vitales, depuis la simple contraction musculaire jusqu'à l'expression de l'intelligence et à l'apparition de l'idée créatrice organique, ont chez les êtres vivans des conditions physico-chimiques d'existence bien déterminées que nous pouvons saisir, et sur lesquelles nous pouvons agir pour régler les phénomènes auxquels président les élémens histologiques.

La physiologie a donc une base expérimentale tout aussi réelle et tout aussi solide que les sciences expérimentales des corps bruts. Son problème est sans doute très complexe; mais, comme on le

voit, elle ne rêve point une chimère en poursuivant la conquête de la nature vivante. L'homme a entre les mains les instrumens de sa puissance sur les êtres vivans. Il en acquiert chaque jour la preuve en voyant les actions toxiques et médicamenteuses si variées qu'il provoque dans l'organisme. La physiologie nous apprend que les poisons et les médicamens ne sont actifs que parce qu'ils pénètrent dans le sang, c'est-à-dire dans le milieu intérieur où vivent les élémens organiques (1). D'un autre côté, la vitalité des élémens ne peut être modifiée qu'autant que la substance active produit autour d'eux des modifications physico-chimiques déterminées, d'où il suit que le problème du physiologiste consiste à connaître quelles sont les modifications physico-chimiques spéciales qui favorisent, troublent ou détruisent les propriétés des divers élémens histologiques; mais, outre les actions immédiates produites par les agens modificateurs énergiques, poisons ou médicamens, le physiologiste peut encore exercer une action profonde et durable sur les organismes vivans en modifiant les élémens histologiques au moyen de la nutrition. On produit par la nutrition ou par la culture des modifications considérables et bien connues dans les organismes végétaux. On crée ainsi des variétés dans l'espèce, et même des espèces nouvelles. Chez les animaux il en est de même, et nous savons, par exemple, que la production de la sexualité et beaucoup d'autres modifications organiques importantes se réduisent à des questions d'alimentation et de nutrition embryonnaire. Les élémens histologiques ne suivent la tradition organique des êtres dont ils procèdent qu'autant qu'ils se trouvent placés dans des conditions convenables de nutrition. Une simple cellule animale ou végétale qui, dans certaines circonstances, peut rester indifférente prend un développement nouveau, si l'on vient à changer les conditions nutritives. En modifiant les milieux intérieurs nutritifs, et en prenant la matière organisée en quelque sorte à l'état naissant, on peut espérer changer sa direction évolutive et par conséquent son expression organique finale. En un mot, rien ne s'oppose à ce que nous puissions ainsi produire de nouvelles espèces organisées, de même que nous créons de nouvelles espèces minérales, c'est-à-dire que nous ferions apparaître des formes organisées qui existent virtuellement dans les lois organogéniques, mais que la nature n'a point encore réalisées.

IV.

Jusqu'à présent, toutes les actions modificatrices de l'homme sur l'organisation des êtres vivans sont encore très bornées, et ne

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1^{er} septembre 1864, le *Curare*.

sont que l'œuvre d'un grossier empirisme. Ici comme partout, c'est l'observation empirique qui doit nous tracer la route scientifique. La science commence seulement à pénétrer dans l'étude des phénomènes de la vie; mais elle marche dans une voie qui lui permettra certainement d'éclairer avec le temps toutes les obscurités qui couvrent maintenant les divers problèmes de la physiologie générale.

La physiologie est destinée à servir de base à toutes les sciences qui veulent arriver à régir les phénomènes de la nature vivante; ces sciences intéressent par conséquent l'humanité au plus haut degré. L'agriculture ne saurait se fonder sur les seules sciences naturelles. Elle s'appuie nécessairement sur les sciences expérimentales, sur la physique et la chimie d'un côté et sur la physiologie animale et végétale de l'autre. L'hygiène et la médecine d'observation, fondées par Hippocrate depuis vingt-trois siècles, ne pourront donner naissance à la médecine expérimentale et sortir de l'empirisme que lorsque la physiologie expérimentale leur fournira le point d'appui qui leur manque. La physiologie est donc une science nouvelle sur laquelle on doit fonder les plus légitimes espérances, et que l'on doit protéger et développer le plus possible.

Tout ce que nous avons dit en commençant sur la nécessité de séparer dans les sciences biologiques le problème des sciences naturelles du problème des sciences expérimentales ne se rapporte point seulement à une distinction purement théorique qu'il convient de faire entre la physiologie d'une part, la zoologie et la phytologie ou botanique de l'autre; il s'agit encore d'une séparation pratique qu'il faut établir entre ces sciences et qui est destinée à exercer la plus grande influence sur leurs progrès réciproques. Les sciences procèdent analytiquement dans leur développement; c'est pourquoi il s'est établi successivement des divisions et des subdivisions scientifiques qui continuent encore; mais en se divisant et en se subdivisant les sciences ne font que s'accroître et s'épanouir en des problèmes nouveaux qui s'engendrent les uns les autres sans se confondre ni s'amoindrir. Le problème des sciences naturelles biologiques ne perdra rien de son importance en se séparant du problème des sciences expérimentales physiologiques. Au contraire, les deux ordres de sciences ne s'en développeront que plus librement et avec plus d'éclat; mais la physiologie expérimentale, constituant un plus jeune rameau de l'arbre scientifique, tire nécessairement la sève du tronc et des branches inférieures des sciences biologiques: d'où il suit que les progrès particuliers de cette dernière science doivent être considérés non-seulement comme des résultats dus à la culture d'une science distincte, mais encore comme le fruit de l'évolution totale des autres sciences biologiques.

La physiologie expérimentale, ayant son problème spécial, constitue une science expérimentale autonome qui, dans l'ordre des sciences biologiques, est tout aussi distincte et indépendante de la zoologie et de la botanique que la chimie, dans l'ordre des sciences minérales, est indépendante de la géologie et de la minéralogie. Dès lors la physiologie expérimentale doit posséder ses moyens particuliers de travail scientifique, séparés de ceux de la zoologie et de la botanique. C'est là un point capital dans la question qui nous occupe.

Un des obstacles que la physiologie expérimentale a dû rencontrer nécessairement dans son évolution, c'est l'antagonisme des naturalistes, — zoologistes, botanistes, anatomistes, — qui, pensant que la physiologie rentrerait dans leur domaine et leur appartenait, réclamaient pour leurs musées et leurs collections toutes les améliorations à faire dans les sciences biologiques, et s'opposaient à la création de laboratoires indépendans et de chaires spéciales de physiologie. C'est une loi commune dans les sciences comme dans toutes les institutions humaines que le progrès ne se fasse que par la lutte ou tout au moins à la suite d'efforts longtemps répétés; mais aujourd'hui la physiologie a conquis l'indépendance scientifique, et les conséquences de cette conquête se font sentir chaque jour de plus en plus dans l'organisation de son enseignement. On sépare maintenant l'enseignement de la zoologie et de l'anatomie de celui de la physiologie, et de grands et beaux laboratoires de physiologie expérimentale, sous le nom d'*instituts physiologiques* (1), s'élèvent à côté des musées des zoologistes et des botanistes, comme les laboratoires de chimie et de physique se sont élevés à côté des musées du géologue et du minéralogiste.

La France a marché en avant dans l'initiation aux découvertes et aux idées qui ont provoqué la rénovation de la physiologie expérimentale moderne, mais il reste des réformes à faire pour installer cet enseignement. Partout la physiologie expérimentale est appréciée et accueillie comme la science moderne qui monte à l'horizon et à laquelle est réservé le plus brillant avenir. Elle a des laboratoires spéciaux et des chaires séparées qui se multiplient de plus en plus dans les universités de la Russie, de l'Allemagne, de la

(1) A Heidelberg, la chaire d'anatomie et de physiologie a été divisée, et le bel institut physiologique de M. Helmholtz a été créé. A Berlin, la chaire d'anatomie, zoologie et physiologie de J. Müller a été partagée : M. Reichert a été chargé de la zoologie et anatomie, et M. Du Bois-Reymond de la physiologie. A Würtzbourg, la chaire d'anatomie et physiologie a été également divisée. A Upsal, on a opéré dernièrement la même séparation, et on a créé une chaire de physiologie. Ces exemples sont suivis dans beaucoup d'autres universités.

Suède, de la Hollande, de la Belgique, de l'Italie. Des instituts sont déjà créés à Pétersbourg, à Heidelberg et ailleurs; il est à ma connaissance que dans ce moment il s'élève à Leipzig un magnifique institut physiologique qui sera sous la direction de l'éminent professeur Ludwig.

Toutes les nations rivalisent en quelque sorte dans l'empressement qu'elles mettent à protéger la physiologie et à lui fournir tous les moyens de culture qui lui sont nécessaires. Je n'ai plus qu'un vœu à exprimer, c'est que notre pays, ainsi que je l'ai déjà dit, qui a eu la gloire de donner le jour à d'illustres promoteurs de la physiologie moderne (1), s'associe au mouvement scientifique général et encourage les sciences physiologiques, dont il est important de faciliter l'accès aux jeunes générations de savans.

Mais la physiologie ne saurait borner son rôle à expliquer les fonctions les plus grossières du corps humain; elle doit éclairer aussi les mécanismes de la psychologie, elle est appelée par conséquent à réagir directement sur les opinions philosophiques. Peut-être se rencontrera-t-il des esprits qui, poursuivant à l'aide de la logique les conséquences extrêmes de ce que nous avons dit sur la possibilité de régler tous les phénomènes de la vie, seront portés à voir dans cette prétention physiologique une contradiction avec la philosophie et même une négation de la liberté. De semblables oppositions ne me paraissent pas à craindre, car la science ne saurait détruire les faits évidens d'eux-mêmes, seulement elle peut arriver à les comprendre autrement. Je me bornerai à dire, par exemple, que le déterminisme absolu que le physiologiste reconnaît et démontre dans les phénomènes de la vie est lui-même une condition nécessaire de la liberté. Le savant ne concevrait pas en effet qu'un phénomène, quel qu'il soit, puisse être librement manifesté dès qu'il n'est régi par aucune loi et qu'il est indéterminé par nature. Je pense d'ailleurs qu'il n'y a pas pour le moment à se préoccuper de semblables questions. Nous n'avons qu'à continuer nos investigations et à attendre patiemment les solutions de la science. Elle ne peut nous conduire qu'à la vérité, et tenons pour certain que la vérité scientifique sera toujours plus belle que les créations de notre imagination et que les illusions de notre ignorance.

CLAUDE BERNARD.

(1) Voyez mon rapport fait au ministre de l'instruction publique sur la marche et les progrès de la physiologie générale en France.

LES

HISTORIENS ALLEMANDS

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

M. HENRI DE SYBEL.

Geschichte der Revolutionszeit von 1789 bis 1795, tomes I-III, 3^e édition

Il faut convenir qu'en racontant la révolution française les historiens étrangers ont sur nous un grand avantage. Ils peuvent considérer avec une tranquillité philosophique des événements dont le souvenir nous trouble encore comme celui d'une tragédie de famille. Quel esprit sincère oserait se flatter parmi nous de les apprécier sans émotion, sans être à son insu dominé par ses craintes ou ses regrets? Au bout de quatre-vingts ans, la distance, loin de les diminuer, semble les grandir encore; on dirait, à la passion que ces événements allument chez tous ceux qui les abordent, qu'ils sont d'hier. La vérité est qu'ils sont d'aujourd'hui, nous n'en sommes pas sortis. Si des conquêtes ont été faites, que nul ne conteste plus ouvertement, d'autres non moins précieuses ont été perdues, regagnées, perdues de nouveau, en sorte que la moitié de la révolution semble rester à accomplir. Il n'y a pas une des idées ou des utopies qui nous obsèdent, des inquiétudes auxquelles nous sommes en proie, pas un des maux dont nous nous plaignons, qui ne nous reporte à la révolution, qui n'y ait son origine et sa date. Ajoutez

l'image toujours présente d'égaremens inouis qui suffirait à faire vaciller la raison la plus ferme. Les étrangers, qui n'ont pas de pareils souvenirs et que la révolution ne menace plus, devraient la considérer avec plus de sang-froid. Comment se fait-il que la justice ne leur soit pas plus facile qu'à nous? La révolution aurait-elle remué à de si grandes profondeurs non-seulement les institutions sociales, mais la conscience même, que celle-ci n'ait pu jusqu'à présent retrouver son équilibre? Il n'en est pas moins curieux d'interroger les historiens étrangers, les Allemands surtout, que les contre-coups de la catastrophe ont atteints de plus près; leurs points de vue, leurs jugemens, leurs erreurs, ne sont pas les nôtres; ils portent dans cette étude un genre d'intérêt et un tempérament d'esprit qui leur est propre, d'autres habitudes de pensée, d'autres systèmes historiques. Après tout, la révolution est sortie du fond de notre histoire, elle a mis en jeu, avec les passions communes à tous les hommes, ce qu'il y a de plus intime et de plus particulier dans l'organisation morale de la France; elle nous a été, si je puis dire, naturelle en un certain sens. Peut-être ne comprendrons-nous jamais parfaitement ce qu'elle eut de prodigieux et de singulier, à moins de regarder attentivement aux surprises et aux méprises des étrangers et de prêter une oreille tranquille à leurs accusations.

M. H. de Sybel, professeur à l'université de Bonn, est un des écrivains contemporains qui se sont occupés de la révolution avec le plus de talent et qui la jugent le plus sévèrement. D'un tempérament froid, M. de Sybel, qui est un élève de Léopold Ranke, se pique comme son maître d'ignorer l'enthousiasme et de ne juger que sur les faits étudiés avec scrupule et d'après les documens les plus authentiques. A cette précieuse qualité, il joint, ce qui n'est nullement indifférent dans un historien de nos révolutions modernes, une assez longue expérience personnelle de la politique active. Il a été pendant plusieurs années député au parlement prussien, où il a siégé, jusqu'en 1866, dans les rangs de la majorité opposante et compté parmi les orateurs écoutés de son parti. Après les victoires de la Prusse, il a fait, ainsi que beaucoup de ses collègues, quelques-uns professeurs comme lui, une conversion dont il n'y a pas à s'étonner. Les professeurs allemands, que nous nous figurons volontiers comme de purs spéculatifs, sont gens fort pratiques et qui résistent peu à l'autorité de l'événement. Libéraux jusqu'à la veille de Sadowa, ministériels convaincus le lendemain, la plupart ont abjuré sans difficulté toute opposition à un gouvernement si heureux. Ainsi a fait M. de Sybel. Il n'en porte pas moins dans ses écrits le ton sérieux et décisif qui convient aux esprits surs d'eux-mêmes, et il n'hésite pas plus dans ses jugemens que s'il n'avait jamais changé.

Retiré temporairement de la politique active, il poursuit le grand ouvrage dont le quatrième volume est annoncé et qu'il avait conçu dès 1848. Cette date est à remarquer. Les mouvemens qui ébranlèrent cette année-là toute l'Europe se rattachaient sous plus d'un rapport, on ne peut le nier, à celui de 1789. Cette secousse n'ayant manifesté de toutes parts qu'une profonde perturbation d'idées et produit, au lieu d'un progrès dans la liberté, qu'une réaction déplorable et une catastrophe pour le droit, — la révolution, étudiée à cette lumière, n'y a pas gagné. De cette époque a commencé dans beaucoup d'esprits jusque-là sincèrement persuadés du bienfait de la révolution un travail latent de défiance, puis une révision qui, faite par des intelligences aigries et sous l'empire d'un état politique affligeant, s'est enhardie graduellement dans la rigueur et a fini par aboutir à ce qu'on pourrait prendre pour d'éclatantes défections. Il est temps sans doute de se défaire d'un enthousiasme hors de saison, de choisir librement dans l'héritage de la révolution, de la juger en toute franchise, de repousser une solidarité fatale, ne fût-ce que pour décourager ainsi le rêve d'une imitation absurde, si de tels rêves hantaient encore quelques cervelles; mais il faut nous garder aussi de répandre dans les jugemens que nous portons sur elle l'amertume de nos déceptions. La politique la plus prudente et la meilleure conduite ne prémunissent pas toujours un peuple contre ses propres défaillances et ne le mettent pas nécessairement à l'abri de toutes les surprises. Il ne serait pas juste de rendre la révolution responsable de ce qui doit être imputé aux fautes commises pendant un laps de soixante années ou aux crimes réitérés de l'usurpation. On connaît des historiens qui n'ont raconté l'histoire de la révolution que pour y chercher leur propre apologie, pour lui faire honneur d'idées qu'elle n'a point connues, de systèmes qu'elle a non-seulement repoussés, mais impitoyablement réprimés dès qu'ils ont paru au grand jour. D'autres veulent y découvrir au contraire la source des mécomptes de la France et des dangers qu'ils prévoient pour elle. M. de Sybel y cherche les premières manifestations d'une politique qu'il condamne, et il va sans dire qu'il les y trouve. Ce sont là autant d'écarts à la vraie méthode. On doit juger la révolution en elle-même, sur ce qu'elle a voulu et sur ce qu'elle a fait.

Un procédé si périlleux ne devait pas être employé par un écrivain qui fait profession de n'écouter que les faits et qui surtout a le bonheur de n'avoir point de théorie personnelle à défendre. M. de Sybel n'est ni un utopiste ni un improvisateur, comme le prouve assez son ouvrage, commencé depuis plus de quinze ans; c'est un chercheur patient et difficile, qui ne se contente pas des sources imprimées; il court après les documens originaux, il fait grand

bruit de ceux qu'il aurait consultés et qui le mettraient à même de présenter sous un jour nouveau, le seul vrai bien entendu, beaucoup de faits importans. En France, les archives de la guerre, celles de l'empire, même les archives presque impénétrables des affaires étrangères, lui ont été ouvertes, et les correspondances des généraux en chef, les dépêches secrètes des commissaires de la convention, les papiers du comité de salut public, ont passé sous ses yeux. Il a fouillé les archives hollandaises de Leyde et les dépôts du *State-paper office* de Londres, où il a trouvé des trésors. Les archives d'état du royaume de Prusse et plusieurs bibliothèques nationales riches en documens inconnus lui ont donné la clé de bien des mystères. A vrai dire cependant, le nouveau n'est peut-être pas dans son livre en proportion de la peine méritoire qu'il s'est donnée, et cela n'a rien d'extraordinaire. Les actes officiels et les monumens manuscrits, privés ou publics, sont les élémens premiers de l'histoire; nous faisons le cas qu'il faut des lettres, des dépêches, des papiers de tout genre qui peuvent aider à déterminer plus exactement la part de chaque acteur dans le drame commun; mais ce qui importe davantage, leur rôle d'ensemble, le caractère, le sens, la portée, la moralité des événemens auxquels ils ont contribué, sont assez connus par ce qu'on sait de leur conduite patente, publique, incontestable, pour qu'à la distance où nous sommes on puisse les apprécier avec sûreté. J'ajouterai que les nouveautés introduites dans cette histoire par l'auteur perdent beaucoup de leur prix pour une autre raison : le livre de M. de Sybel ne contient que de très rares indications de sources et presque aucune citation textuelle. Que veut-il que nous fassions de ses découvertes? Quand on prétend renouveler une histoire aussi connue, il faut se présenter pièces en main. Nous ne mettons pas sa sincérité en question, nous ne saurions douter de son intelligence : il a bien vu, bien compris, bien raconté, nous voulons le croire; mais la science, qui n'est pas tenue comme nous à la politesse, ne s'accommode pas de ces actes de foi, elle veut tout voir pour tout vérifier. Ces documens inédits que l'auteur a eu le privilège, refusé à ses lecteurs, d'examiner de ses yeux, il faut qu'il en cite l'essentiel, autrement ils sont comme non avenus. M. de Sybel a voulu faire un livre élégant, littéraire, dégagé de tout appareil pédantesque; ce n'était pas en vérité le moment, quand on venait s'inscrire en faux contre tant d'opinions accréditées, de déroger aux bonnes vieilles habitudes allemandes. Je n'irai pas au surplus discuter des assertions dont la preuve nous demeure cachée. Il me suffira d'indiquer le point de vue général de l'auteur, d'examiner la manière dont il comprend et apprécie les principes mêmes de la révolution, et de relever quelques-uns des jugemens qu'il porte sur les événemens ou les personnages les plus

importans. C'est déjà beaucoup; mais avec M. de Sybel nous côtoyons toujours de si près l'histoire contemporaine, à travers ses opinions sur un passé encore bien voisin de nous, on aperçoit si clairement son opinion sur l'Allemagne et la France actuelles, on devine si bien les sentimens qui sont ceux de ses compatriotes, que je n'ai pas le courage d'en finir trop vite avec lui. Ce n'est pas le moment d'ignorer ce que les Allemands pensent et d'eux et de nous.

I.

Rien ne choque plus vivement M. de Sybel que la place excessive qu'on a laissé la révolution française usurper dans l'histoire. Il se propose avant tout de remettre en lumière à côté d'elle les évènements contemporains qu'elle a trop éclipsés, de compléter le tableau dont on n'a montré jusqu'à présent qu'une partie, partie principale sans doute, mais qu'on ne saurait isoler des autres sans fausser l'ensemble. Il veut présenter enfin dans leur juste rapport trois faits inséparables, qui dépendent les uns des autres, procèdent de causes analogues et aboutissent à un résultat commun. Ces trois faits sont la révolution démocratique qui renverse la monarchie en France, l'anéantissement de la Pologne par suite des deux derniers partages et la dissolution de l'empire germanique. Déterminés également par la marche générale des choses qui amenait la fin du moyen âge, ils signalent la chute du régime féodal et l'avènement des grands états militaires qui caractérisent l'Europe moderne. Tel est le point de vue où se place M. de Sybel pour refaire non pas l'histoire de la révolution française seulement, mais celle de l'époque révolutionnaire tout entière.

Laissons de côté ce que cette idée présente tout d'abord d'assez étrange. Le double partage de la Pologne et la révolution française mis sur la même ligne comme des faits qui dériveraient des mêmes principes et tendraient à même fin, l'établissement du régime militaire en Europe donné pour la conclusion naturelle de la révolution, ce sont là des paradoxes à coup sûr plus hasardés que spécieux. Que la révolution n'ait point fait ce qu'elle a voulu, et que même elle ait fait tout le contraire, qu'elle ait abordé à l'occident lorsqu'elle croyait marcher à l'orient, on peut le soutenir à la rigueur, et cette thèse a trouvé plus d'un partisan; mais on ne s'était pas avisé de nier jusqu'ici que ce qu'elle cherchait précisément, son but, sa folie, si l'on veut, était de subordonner la force et d'établir dans le monde un régime civil et libéral. C'est là au surplus une querelle à vider plus tard avec M. de Sybel. Le seul point à noter en ce moment est la place que le partage de la Po-

logne occupe dans son tableau; cette place est presque égale à celle de la révolution française. Eh bien! le premier de ces deux événemens a beau être important, et il l'est sans contredit, l'auteur a beau le grossir encore, en suivre pas à pas la préparation dans les souterrains de la diplomatie où il se complaît, la place qui lui est donnée forme une disproportion évidente. Ce jeu de pirates couronnés reste, malgré le succès qu'il obtient à la fin, d'un faible intérêt à côté de la partie qui s'ouvre bientôt entre eux et la révolution française. Dès que celle-ci s'annonce, elle efface tout, et l'on est singulièrement dépaysé lorsque des grands débats de la convention l'on se voit transporté parmi les Tauenzien, les Buchholz et les Thugut, sur le théâtre des rivalités royales et des savantes jongleries.

Le préjugé qui depuis longtemps identifie l'histoire de l'Europe et celle de la France pendant la période révolutionnaire n'est pas uniquement un préjugé français, il est partagé par les Allemands eux-mêmes; M. de Sybel, forcé de le reconnaître, s'en indigne et les gourmande sévèrement à ce sujet. Combien, à l'en croire, ce préjugé n'a-t-il pas répandu d'erreurs! Combien d'illusions préjudiciables à l'honneur allemand n'a-t-il pas consacrées! Grâce à ce préjugé, la France, qui presque seule a parlé jusqu'à présent, a pu faire en Europe une opinion à sa guise; tort plus grave et plus inattendu, les envahisseurs de la Pologne ont laissé contre la coutume la parole exclusivement aux vaincus, et ceux-ci en ont abusé pour donner le change au monde à leur profit, et capter aux dépens de la justice la pitié publique! L'Allemagne, l'innocente Allemagne, a, par son mutisme volontaire, encouragé trop longtemps la calomnie; l'heure est venue pour elle de rompre le silence, et M. de Sybel se fait fort, en reprenant au point de vue national une histoire profondément altérée, d'y rétablir enfin la vérité à l'aide des documens que la Providence (le mot y est) lui avait réservés! Nous ne demandons pas mieux que de le suivre dans cette voie, et d'abord, puisque le point de vue national domine tout chez lui, il ne sera pas inutile de le définir avec un peu plus de précision et de chercher quelles sont les règles morales dont il conduit l'historien à faire application dans la politique. Nous n'avons pour cela qu'à voir quelle idée il se fait de la Prusse, de son rôle, des droits que ce rôle lui confère, et de quelle manière il apprécie l'affaire qui lui tient le plus au cœur, le partage de la Pologne. Nous arriverons par ce détour à nous expliquer parfaitement les sévérités qu'il prodigue à la révolution française.

On n'accusera pas M. de Sybel de n'avoir pas cru d'assez bonne heure aux destinées de la Prusse. Plus de quinze années avant le jour qui devait lui donner raison, il ne craignait pas d'identifier la

Prusse et l'Allemagne, de confondre le point de vue prussien et le point de vue national. Depuis son origine, la Prusse est le bras de l'Allemagne; elle est devenue avec le temps le vrai type de l'état moderne, deux gloires qui ne sont pas médiocres et prouvent assez clairement la mission historique dont elle se dit investie. Dès le temps où les Germains disputent aux Slaves les plaines de l'Elbe et de la Vistule, avant même d'être réunis en corps de peuple, les Prussiens opposent les premiers leur poitrine à l'effort des ennemis du nord. Leur rôle grandit encore au xvi^e siècle : la Prusse occidentale joue contre Sigismond de Pologne le rôle des Pays-Bas contre Philippe II, et si les orgueilleuses espérances de ce prince sont brisées, si le joug catholique qu'il voulait imposer non-seulement à son pays natal, mais à la Suède, à la Moscovie, à l'Allemagne septentrionale, forteresse du protestantisme, est à jamais repoussé, c'est au futur état prussien qu'on le doit. Au siècle suivant, la mort seule dérobe à Frédéric-Guillaume la gloire d'être avec le prince d'Orange le rempart de l'Allemagne et de l'Europe contre Louis XIV. Quant à Frédéric II, il n'est pas seulement un grand homme, il est l'épée d'Israël; il arrondit et fortifie le premier des états allemands, il affranchit l'Allemagne de la domination polonaise et soustrait au joug de l'étranger un million d'Allemands. S'il y a dans l'affaire quelque chose d'un peu insolite, son excuse est dans le bon sentiment qui l'animait : la première idée de ses plans de ce côté lui vint du désir de dédommager la Russie, obligée de renoncer à la proie qu'elle comptait saisir en Turquie; rien assurément n'était plus juste. Toujours est-il qu'avec lui l'Allemagne commence à se sentir et frémit de joie en se voyant au nord sous la protection de la Prusse. Cette fonction d'avant-garde, ce rôle de bras libérateur, la Prusse en a été chargée dès l'origine, et n'a cessé de le remplir jusqu'à nos jours.

Ce n'est pas tout, la Prusse a, la première sur le continent, offert le type de l'état représentatif moderne, et c'est à Frédéric-Guillaume, fondateur de la grandeur prussienne, que revient l'honneur de l'avoir réalisé. Il est vrai que cette représentation ne réside ni dans les états, attachés au contraire à la défense obstinée des intérêts locaux, ni dans les classes supérieures, uniquement attentives à maintenir leurs privilèges, ni dans le peuple, qui n'est pas encore éveillé à la conscience politique. Où réside-t-elle donc? Elle est « exclusivement dans la royauté et dans ses serviteurs, » en sorte que la Prusse représentative est en même temps une monarchie absolue. Ne riez pas, ne dites pas qu'à ce titre la France du xvii^e siècle est aussi un état représentatif, au sens où l'entendait Louis XIV. M. de Sybel parle sérieusement : l'idée créatrice de l'unité et le principe de la force nationale résident dans le roi, par conséquent il

représente aussi bien le pays que le parlement d'Angleterre ou le congrès des États-Unis. Frédéric II a de plus le mérite particulier d'avoir émancipé la politique en la dégageant des liens d'une église dominante; il a constitué l'état laïque. A regarder la Prusse telle que ses rois l'ont faite à la veille de la révolution française, M. de Sybel trouve un peuple qui n'a ni garanties ni droits, mais qui s'en passe et n'est pas malheureux; un reste de régime féodal qui se fait sentir d'un bout à l'autre du pays, mais tempéré par des institutions nationales, par une administration exacte et régulière; une royauté absolue dont le caractère se révèle tantôt par les brutalités du père de Frédéric II, tantôt par l'arbitraire et le règne des favoris comme sous son fils, mais une royauté qui n'en est pas moins la fidèle dépositaire des intérêts de la patrie allemande. Avec cela, qu'a-t-on besoin de la révolution française? On voit en quoi consiste ce que M. de Sybel appelle le point de vue national. La vraie politique, le véritable droit social, sont connus et pratiqués en Europe longtemps avant la révolution française. Où cela? En Prusse. La révolution n'a été qu'un trouble-fête, elle a commis le crime d'arrêter pour soixante ans et plus, par la perturbation qu'elle a jetée dans le monde, le plein épanouissement de l'état moderne dont la Prusse offrait l'incomparable modèle!

Veut-on savoir maintenant quels sont, en fait de morale politique, les principes de l'historien? Il suffit de voir comment il explique et justifie le partage de la Pologne. A part son importance propre, cet événement est d'autant plus curieux qu'il amène un rapprochement naturel entre les procédés de la politique monarchique et ceux de la politique populaire. La révolution française a le tort, très grave il est vrai, surtout aux yeux d'un homme comme M. de Sybel, d'avoir échoué, tandis que le complot des souverains du nord a réussi, que leur œuvre subsiste et paraît définitive. M. de Sybel parle tout couramment de l'anéantissement de la Pologne comme d'un fait sur lequel il n'y a pas à revenir. Cette différence de succès est chose à considérer sans doute, mais elle ne change rien au caractère de l'entreprise, ni à la moralité des mobiles qui en ont dirigé l'exécution.

M. de Sybel a eu beau s'étendre à satiété sur les négociations embrouillées par le mensonge et l'équivoque qui précédèrent l'exécution du complot tramé contre la Pologne, il n'a pu découvrir dans les pièces diplomatiques qu'il a interrogées une seule démarche qui n'ajoute à l'odieux de l'entreprise. On ne se rappelle pas assez ce qu'étaient les souverains qui, au moment même où ils la consommaient, se donnaient pour les libérateurs de la France et les champions du droit. Ce n'est pas la première fois qu'on en fait la remarque, on est en général trop porté à oublier que la politique

royale a entassé plus de ruines, fait verser plus de larmes et porté plus d'atteintes à la justice, toujours sous les apparences de l'ordre social à maintenir, que les explosions populaires; elle a l'art seulement de mettre dans son action un sang-froid meurtrier qui effraie moins que les emportemens désordonnés de la démocratie. L'œuvre méditée contre la Pologne s'accomplit sans bruit. Ce n'est pas le lieu de la raconter ici; tout ce que je puis dire, c'est que, lorsqu'après quinze ans d'un recueillement salutaire la Pologne entreprit en 1788 de porter remède aux vices de la constitution qui avait préparé sa ruine, elle semblait entièrement renouvelée. On trouverait difficilement dans l'histoire un aussi remarquable exemple de patience, de modération, d'intégrité dans une assemblée délibérante, d'esprit politique et de patriotisme dans un peuple turbulent, comme aussi de lâche méchanceté dans un vieil oppresseur et de perfidie dans un soi-disant ami. Tandis que Catherine, en guerre avec la Turquie, ne peut s'opposer à ces réformes, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, encourage la diète à les accomplir. Il conclut avec elle en 1790 un traité d'alliance et de garantie réciproque, et pendant deux ans, soit par ses lettres, soit par l'intermédiaire de son agent à Varsovie, M. de Goltz, il la rassure et lui renouvelle ses protestations de loyale protection. Une année se passe, Catherine a conclu la paix de Jassy; elle renoue aussitôt le fil de ses intrigues en Pologne, elle forme avec des traîtres la confédération de Targowitz « pour restaurer les libertés de la république, » et force le roi Stanislas à y entrer. La diète s'adresse au roi de Prusse pour réclamer de lui l'appui convenu; celui-ci élude longtems et finit par répondre qu'il n'a jamais songé à défendre une constitution adoptée sans son concours. Catherine a envahi les frontières de la Pologne depuis la Baltique jusqu'au Pont-Euxin, et se heurte contre la résistance inattendue de Poniatowski et de Kosciusko; les Prussiens, qui viennent de faire la campagne de France, sont en pleine retraite; le roi Frédéric-Guillaume se montre disposé à se séparer de la coalition, et laisse entendre dans l'entrevue de Verdun qu'il ne peut continuer la guerre, s'il n'est assuré d'une indemnité. On se comprend à demi-mot, et c'est aux dépens de la Pologne que se resserre l'alliance des souverains contre la révolution française. Ce qui suit n'offre plus qu'un dégoûtant mélange de perfidie et de brutalité. On vit en juin 1793 la Prusse et la Russie réunies faire voter à Grodno, par une diète formée de leurs partisans, sous la menace de l'emprisonnement, de l'exil et du canon, sous la pression de toutes les violences que les agens du despotisme sont si ingénieux à inventer, une cession de territoires déterminés par les envahisseurs eux-mêmes, avec la clause insultante d'une garantie des autres possessions de la république. On a dit, pour

expliquer l'abstention de l'Autriche, que l'Alsace et la Lorraine devaient lui être abandonnées en compensation; M. de Sybel, qui nous affirme après tant d'autres que les coalisés n'en voulaient pas à l'intégrité de notre territoire, qui a tant lu de correspondances secrètes et tant pénétré de mystères, devrait bien nous éclairer sur ce qu'il faut en croire. Ce qu'il y a de certain, c'est que les armées alliées refusèrent d'accepter la reddition de Strasbourg au nom de Louis XVII, et prirent possession de Valenciennes et de Condé au nom de l'Autriche.

On sait aujourd'hui ce que vaut la doctrine qui consiste à justifier par les vices du gouvernement d'un peuple et les divisions qui le déchirent un attentat à son indépendance; nous avons appris par des leçons qu'on n'oublie point ce qu'elle cache de bas intérêts et de desseins inavouables. Quel gouvernement est assez sûr de sa propre perfection pour avoir le droit d'agir en messie armé de la justice? Ce n'est pas d'ailleurs à la pointe de l'épée que s'implantent chez un peuple les vertus politiques; l'épée n'importe que désordre et servitude. On sait tout cela; mais il n'en est pas moins instructif de voir l'impératrice de Russie faire marcher une armée en Pologne *pour restaurer les libertés de la république* (1) et *pour arrêter le fatal progrès de l'esprit monarchique* (2), tandis que le roi Frédéric-Guillaume II invoque la nécessité d'opposer une digue à une propagande anarchique et aux doctrines de désordre soutenues dans les clubs. Admirable entente de deux souverains, dont l'un va défendre les libertés républicaines, et l'autre étouffer un foyer de jacobinisme! Qui oserait après cela reprocher trop durement à la révolution d'avoir eu dans ses principes une foi aveugle et cru qu'ils renfermaient la régénération universelle? M. de Sybel n'en montre pas moins pour ceux qui ont exécuté la Pologne, pour la Prusse surtout, une extrême indulgence. J'admire l'adresse avec laquelle il pratique le système de bascule entre la raison morale et la raison d'état, entre l'intérêt et le droit, entre des procédés plus dignes des tyranneaux de la Romagne au xvi^e siècle que de grands états du xviii^e et les sophismes philosophiques les plus grossiers. Il a réponse à tous les reproches, et pour toute action odieuse une atténuation. Il s'afflige des brutalités qui ont accompagné l'événement; mais y eut-il jamais agression justifiée par de plus pressans motifs de sécurité personnelle? Forte, la Pologne avait toujours été une menace pour la Prusse; faible, elle était une place d'armes de la Russie. Il regrette ces violations du droit existant et des engagements les plus formels; mais la Pologne n'avait-elle pas la première

(1) Déclaration du ministre russe à Varsovie le 18 mai 1792.

(2) Adresse des confédérés de Targowitz à l'impératrice.

brisé l'alliance en se rapprochant de l'Autriche et de la Russie, contre lesquelles cette alliance était dirigée? Et la Prusse pouvait-elle se charger de défendre les propriétaires de serfs polonais, assister dans une imprudente abstention à l'agrandissement des deux puissances ses rivales? Il gémit pathétiquement des violences commises dans le partage; mais le partage a un défaut plus grave, il a été mal fait. Le roi de Prusse, moins sage que Frédéric II, a cette fois laissé trop prendre à la Russie, lorsque lui étaient si clairement tracés les territoires dévolus à la Prusse par la nature elle-même. « Pour le peuple qui possède Breslau, Posen et Königsberg, il n'y a qu'une frontière sûre, et la nature l'a marquée en traits lumineux : c'est la ligne du Niémen, de la Narew et de la Vistule (1). » On reconnaît ici la théorie des frontières naturelles dans toute la crudité de ses prétentions absolues. Que M. de Sybel signale ensuite d'un ton dévot le danger pour les états de s'ériger en instrumens d'une Providence sévère, il pouvait se dispenser de cette rhétorique. Quand on profite si largement de la spoliation, mieux vaut le faire sans tenter de la justifier et attendre en silence que le temps en couvre l'odieux de son voile d'oubli.

Au surplus, en plaidant pour la Prusse, M. de Sybel n'entend pas se faire l'apologiste des complices de celle-ci, et malgré son indulgence il grossit volontiers leur part dans l'action commune. En général il ne ménage ni l'Autriche ni la Russie; il prend un plaisir évident à trouver entre le tsarisme russe et la démocratie française des analogies inattendues, et l'on peut croire qu'il ne se propose pas précisément de faire de cette parenté un titre d'honneur ni pour l'un ni pour l'autre. Le septième livre de son histoire s'ouvre par un parallèle suivi entre les caractères de la politique russe et ceux de la politique révolutionnaire. « Tandis que partout ailleurs la liberté personnelle, manifestée par l'indépendance de la pensée et la sûreté de la propriété, est la tendance dominante du siècle, ici apparaissent deux puissances qui ramassent et absorbent dans une dictature de fer toutes les forces morales et matérielles du pays, et les emploient à soumettre le monde. Certes l'Europe eût été assez forte pour leur résister à toutes deux, si les chefs eussent compris le péril et su se maintenir unis. C'est le contraire qui est arrivé : dès lors, chaque faute commise par eux a dû tourner sur-le-champ en avantages pour leurs adversaires. De mois en mois, on a vu le règne de la liberté moderne perdre du terrain, jusqu'à ce qu'enfin les forces russes et les forces françaises se soient entre-choquées sur le continent inondé (2). » La fantaisie des rapprochemens n'en a

(1) Tome III, p. 230.

(2) Tome II, p. 271.

guère inspiré, que je sache, de plus superficiel et de plus bizarre. On se figurait généralement la révolution comme l'antagoniste naturelle du tsarisme, et la contre-révolution passait pour avoir en Russie son point d'appui et son foyer principal; on pouvait le croire, du moins en considérant qu'à toutes les époques la réaction est partie de la Russie comme l'action de la France. M. de Sybel les enveloppe dans le même arrêt et voit en elles les deux faces du mauvais génie de l'Europe. Il ne faudrait pas encore une fois en conclure qu'on rencontrera en lui un adversaire systématique de la force. Il excelle au contraire, comme beaucoup de ses compatriotes, à en justifier après coup l'emploi et à trouver une explication rationnelle à ses triomphes. Un certain respect philosophique de la force préside habituellement à la manière dont on comprend l'histoire en Allemagne; nulle part on ne s'entend mieux à élever de merveilleux systèmes de nécessités métaphysiques sur le plan que le succès a tracé : la force est l'architecte, les écrivains sont les maçons. Puisse cette disposition, plus dominante que jamais à cette heure, ne pas préparer à ceux qui s'y abandonnent de tristes déconvenues ! Il ne saurait dans tous les cas y en avoir de plus mauvaise pour aborder l'histoire d'un temps où la foi au droit abstrait, poussée jusqu'au délire, fit oublier à tout un peuple le respect dû à la consécration des siècles, à l'autorité des traditions et à l'ascendant qu'elle exerce sur la masse des hommes. M. de Sybel a pu croire la révolution aussi anéantie que la Pologne, il s'est trompé : si ses rêves sont à jamais condamnés, son esprit, en ce qu'il eut de légitime et de bon, n'est pas détruit, il gouverne le monde au contraire; loin d'apparaître comme un accident local ou une maladie passagère, il fut et il est encore une puissance très salutaire, très nouvelle et très efficace, dont les bienfaits sont loin d'être épuisés.

II.

Arrivé aux luttes intestines de la convention et aux premières victoires de la France sur l'étranger, c'est-à-dire au moment où la décision de la querelle est définitivement abandonnée à la force, l'historien résume enfin d'une manière générale son sentiment sur la révolution française. C'est la juger un peu tard peut-être, lorsqu'elle a déjà subi plus d'une déviation, lorsque de graves erreurs en ont altéré l'esprit, lorsque des forfaits ont mis aux prises d'irréconciliables passions et substitué partout des désirs de réaction ou de vengeance à l'unanimité de la pensée première. M. de Sybel ne se soucie point de faire cette distinction d'époques; le mal remonte si haut et les fautes ou les crimes ont commencé de si bonne heure que ses sévérités s'étendent indifféremment à tous les âges de la

révolution française et jusqu'à sa naissance. Il aperçoit, il est vrai, des causes profondes qui la rendaient inévitable; mais ces causes sont de telle nature que, s'il en était sorti autre chose qu'une longue suite d'aberrations, c'eût été un vrai miracle. « L'exemple de la cour depuis François I^{er} jusqu'à Louis XV avait démoralisé les classes supérieures jusque dans la moelle des os; la classe moyenne, de plus en plus dépouillée de droits politiques, était par suite devenue de plus en plus étrangère aux conditions de la vie publique; la masse du peuple, rongée sans relâche par la faim et la misère, était tombée dans un profond avilissement (1). » On se demande en lisant ces lignes par quel moyen une nation en proie depuis si longtemps aux vices et à l'oppression d'un régime byzantin eût pu se relever, si ce n'est par une énergique réaction sur elle-même, c'est-à-dire par une révolution. Placez l'initiative politique où vous voudrez, dans une classe d'élite, dans un grand ministre ou dans le prince, la régénération ne peut s'opérer miraculeusement; il faut du moins que la nation n'y résiste pas par la dégradation de son état moral, et que tous les ressorts de la vie n'y soient pas détruits.

On sait comment, de son point de vue catholique, M. de Maistre considère la révolution française : elle a été d'autant plus salutaire qu'elle a été plus atroce et plus délirante; les fautes dont s'étaient chargés toutes les classes et les souverains eux-mêmes exigeaient cette expiation par le sang, source mystérieuse et unique de renouvellement. M. de Sybel admet le même point de départ, mais pour arriver à une conclusion contraire : à tout prendre, la révolution a été mauvaise, quoiqu'elle ait peut-être, ajoute-t-il par inadvertance, accéléré d'un siècle pour toute l'Europe la chute du système féodal (2). Personne ne songe à nier le triple effet de la corruption par l'exemple, par la misère et par l'arbitraire, et ne conteste le mal que l'ancien régime avait fait à la France. Nous ne fermons pas les yeux aux défaillances ou aux erreurs que peuvent offrir certaines pages de notre histoire, nous tâchons de nous en souvenir assez pour échapper à une infatuation ridicule, qui est le mensonge du patriotisme, et nous défendons de l'ingratitude à l'égard de ceux qui ont fait la révolution. Que dans cette révolution bien des erreurs et des fautes s'expliquent par l'éducation monarchique et catholique de la France, je ne refuserai pas de l'admettre, sans vouloir pour cela tout rapporter à une sorte de péché originel et décharger les individus de la juste responsabilité qui doit peser sur chacun d'eux. Ce que je nie, c'est que la corruption eût tout

(1) Tome II, p. 49.

(2) Il dit à ce sujet : « Tout est utile à une bonne cause, *einer guten Sache zuletzt Jegliches Nutzen schafft*, » phrase d'un sens très contestable, si elle en a un. — Tome II, p. 8.

envahi. La classe moyenne n'avait pas désappris toute vertu; si la monarchie la tenait de plus en plus éloignée des affaires, ses grands hommes, depuis trois siècles, la nourrissaient des vérités sociales qui devaient faire sa force au jour de l'action : aussi a-t-elle manifesté ce jour-là dans ses meilleurs représentans, n'en déplaise à M. de Sybel, une sûreté de vues, une décision de volonté, une rectitude pratique incomparables. Au-dessous de cette classe moyenne, il y avait un peuple, misérable sans doute et trop aigri par la triste imprévoyance des classes privilégiées, mais vivace et robuste, qui gardait au plus haut degré la dernière vertu politique qui résiste à l'ignorance, le sentiment national. Si le byzantinisme, pour parler comme M. de Sybel, avait fait du peuple français ce qu'il dit, la révolution ayant échoué, la France devrait avoir déjà disparu, ou n'être plus comptée pour rien; il nous semble que depuis quatre-vingts ans elle a fait néanmoins quelque figure dans le monde, je ne dis pas par ses armes, c'est une gloire que je ne me soucie pas de revendiquer, mais par sa participation au labeur commun des peuples civilisés.

Au fond, le grief sérieux de M. de Sybel contre la révolution française est la prétention qu'elle eut d'imposer ses idées au monde, qui n'en avait aucun besoin. Il veut bien reconnaître en elle, malgré tout, un des épisodes de la grande révolution qui a engendré le monde moderne, et qui tend à instituer partout sur les ruines des autorités factices le règne de la liberté, de la raison et du droit. Elle procède des mêmes principes que le combat de l'Allemagne contre la hiérarchie catholique, et que ceux de la Hollande contre l'Espagne, de l'Angleterre contre les Stuarts, de l'Amérique contre l'Angleterre. Seulement elle a eu le malheur de s'égarer dès les premiers pas, et l'on ne voit guère ce qui la caractérise aux yeux de M. de Sybel, si ce ne sont ses écarts mêmes; en second lieu, elle a eu le tort d'affecter une portée universelle, tandis qu'elle était un fait exclusivement français, légitime en France, où il y avait des abus à détruire et des maux à réparer, mais qui ne devait point dépasser ses frontières. Cette opinion, qui n'est pas nouvelle, ne tient pas devant une observation attentive. A Dieu ne plaise que je prétende ériger, comme on l'a fait ridiculement, la révolution la moins mystique qui fut jamais en je ne sais quelle révélation ! Qui s'aviserait cependant de contester qu'il y ait en Europe quelque chose qu'on appelle les idées de la révolution, idées acceptées des uns, repoussées par les autres, et que personne ne peut méconnaître ? Qu'on y voie le résultat d'une servile imitation ou d'une maladie que la France aurait inoculée au monde, l'existence de ce courant n'en est pas moins incontestable, et la sainte-alliance des souverains sous la restauration, comme cette autre sainte-alliance formée à leur insu par

tous ceux qui voudraient retenir le monde sur la pente où ces idées l'entraînent, en est un éclatant témoignage. C'est là une question de fait, non d'interprétation, et il n'y a pas de fait mieux constaté. Si maintenant vous en cherchez la raison, elle ne vous échappera pas longtemps. La révolution française a été provoquée par des causes particulières et par des nécessités locales, rien de plus certain; mais dès le début elle ne s'annonce pas comme la revendication d'un droit national trop obscurci pour qu'il fût possible de le reconnaître facilement, si jamais il avait existé : elle se proclame au nom d'idées universelles comme la raison humaine. Ces idées, la France ne les a pas découvertes sans doute; mais, la première entre les nations modernes, elle y a cru d'une foi assez ferme pour les adopter, en dépit d'une longue tradition d'obéissance, comme règles de sa politique, pour tenter de les appliquer à la rigueur et leur faire le sacrifice de ses institutions; elle les a énoncées avec une force, formulées avec une clarté encore inconnues, et sans menaces ni propagande, par la seule énergie de ses affirmations lumineuses, elle les a fait pénétrer dans tous les esprits. Ils en sont hantés malgré eux; ces idées n'ont pas à l'heure qu'il est d'adversaire qui n'en porte en lui l'ineffaçable empreinte. Ce qui était notion abstraite est entré dans la substance même de l'intelligence et devenu vivant. Voilà, réduit à ce que nous révèle l'examen le plus froidement impartial, ce qui constitue l'universalité de l'esprit de la révolution. Cet esprit ne diffère point des idées de justice qui s'agitaient, au moment où elle éclata, dans toutes les têtes pensantes; il est, ce que toutes ces idées n'étaient point, un levier politique et social dont les peuples se sont emparés, et que les vieilles autorités n'ont pu, malgré bien des efforts, briser jusqu'à présent entre leurs mains.

Il y a des dons qu'il n'est pas possible de refuser; le plus sage serait de les accepter de bonne grâce, si peu agréables qu'ils puissent être. M. de Sybel ne saurait en prendre son parti, et son orgueil national se révolte à la pensée de devoir quelque chose à la révolution française, fût-ce de simples idées. Sa mauvaise humeur se traduit dans un langage qu'on n'attendrait pas d'un libéral comme lui. « La vanité avec laquelle la révolution française (il ne s'agit ici que de ses principes) s'est considérée comme la libératrice universelle n'était pas seulement subversive de l'ordre européen, elle était encore un attentat à la liberté des autres états (1). » C'est raisonner justement comme les souverains coalisés et parler comme le duc de Brunswick. Aussi M. de Sybel est-il très médiocrement admirateur de la déclaration des droits, ou, pour mieux dire, la juge-

(1) Tome I^{er}, p. 74.

t-il avec une rigueur qu'il pousserait volontiers jusqu'à la raillerie, si la raillerie pouvait être le talent d'un écrivain aussi grave. Il avoue que cette idée était dans l'air, et que, sans parler du précédent fourni par le manifeste des Américains contre l'Angleterre, tout y poussait, spécialement le vœu de plusieurs cahiers qui en contenaient la proposition formelle. Privés de toute participation aux affaires, les esprits, dont il n'est pas toujours si facile qu'on le pense d'effacer la noble préoccupation de la chose publique, s'en livraient avec plus d'ardeur à la politique théorique; tout le monde comprenait qu'un nouvel ordre de choses devait reposer sur de nouveaux principes, et l'on demandait avec instance que ces principes fussent formulés. — N'importe, M. de Sybel ne voit dans ces vœux qu'un symptôme alarmant de la maladie dont la France était travaillée, et qui consistait en ce que la nation était devenue peu à peu étrangère à ses institutions et n'avait plus pour elles le moindre attachement. Oui, c'est vrai, la France avait perdu toute foi dans le régime qu'elle subissait depuis des siècles, et c'est là certes une situation d'esprit pénible et menaçante. Il est dur pour une génération d'être amenée à la nécessité de tout dater d'elle-même: elle se voit privée par là d'une grande force et d'un frein puissant, le respect du passé: aussi n'est-ce jamais par un pur caprice qu'un peuple en arrive à rompre brusquement avec ses traditions et à désavouer son histoire. On a pu demander sans absurdité s'il y avait une constitution en France avant la révolution (1), comme si une nation pouvait vivre sans constitution, et l'on a pu répondre avec vérité qu'il n'y en avait point. Cela veut dire que la machine du gouvernement, formée de coutumes violées à chaque instant et d'envahissemens dissimulés, s'était usée à la longue, qu'entre les autorités établies et l'opinion publique il y avait un abîme, que les privilèges anciens et les prétentions nouvelles, « qui ne s'accordent jamais si bien ensemble que dans le silence, » éclairés par la lumière des discussions, se reconnaissaient incompatibles et avaient amené la France à un conflit inévitable. C'est ainsi que, pour se sauver elle-même, elle fut conduite à se poser avec un éclat inouï la plus terrible des questions, et se vit mise en demeure d'opter entre le maintien des droits consacrés par le temps et les exigences du droit idéal. Les entrailles de la société française furent ouvertes, pour ainsi dire, à la lumière, et tous les regards y cherchèrent avec angoisse la réponse au problème, problème redoutable assurément, et qu'on ne s'expliquerait pas qu'aucun peuple eût jamais abordé de gaieté de cœur, s'il avait pu l'éviter; car, si les droits acquis par la faveur, le privilège ou la fraude choquent la raison, ils sont sou-

(1) M^{me} de Staël, *Considérations sur la révolution française*, t. I^{er}, p. 129.

vent possédés de bonne foi et par conséquent dignes de respect : ils ont d'ailleurs quelque chose de précis qui tient en bride les ambitions perturbatrices et est la sauvegarde de l'ordre. Si le droit idéal impose par son autorité, s'il élève la dignité humaine et coupe court aux privilèges non justifiés, il abandonne la loi sociale à l'interprétation du sens individuel, il déchaîne et, qui pis est, il semble sanctifier le fanatisme : souvent obscurci de nuages jusque dans les têtes les mieux faites, il livre la société aux folles expériences des cerveaux malades et à l'instabilité de toutes les espérances. Quelle intelligence une telle question ne ferait-elle pas vaciller ? Je ne m'étonne pas des incertitudes qu'on a reprochées injustement aux classes privilégiées, ni de leur acharnement à défendre d'abord des titres qu'elles tenaient pour inviolables, ni de l'illumination soudaine en apparence qui leur en fait faire d'un seul coup le sacrifice, ni de la pente qu'on remarque bientôt après jusque dans les plus ardents aux réformes et les plus impétueusement emportés vers la justice à revenir sur une abdication irréflectie. Je ne m'étonne pas non plus qu'au milieu de ces perplexités ceux qui proclamèrent la révolution aient voulu d'abord jeter une ancre dans l'océan des idées : ce fut la déclaration des droits. Ils ne songèrent pas à formuler un dogme religieux, ils voulurent marquer une limite. Ils l'ont fait avec une puissance, une noblesse, une bonne foi dont on ne leur ôtera jamais l'honneur.

La société actuelle n'est plus, comme celle dont la révolution a marqué la fin, sous l'empire exclusif d'une doctrine maîtresse de toutes les consciences, qui avait tout fait à son image et dominait de l'autorité de ses dogmes absolus les institutions publiques et la vie tout entière. La raison a sa part reconnue dans l'aménagement sans cesse renouvelé des sociétés, et il n'y a plus à opposer à un système inflexible une nouvelle conception de l'existence humaine. Toute déclaration des droits serait aujourd'hui une reproduction hors de propos. On n'ignore point d'ailleurs ce que l'intelligence court de risques à vouloir tracer dans le vague infini le plan de la cité du droit ; mais, si cette entreprise a ses difficultés et ses périls, il n'est pas juste pour cela d'abuser de quelques définitions insuffisantes ou fausses, comme le fait M. de Sybel dans une critique exagérée de la déclaration de La Fayette, pour dénier toute opportunité à celle de 89, que dis-je ? pour lui imputer d'avoir ouvert le champ à toutes les folies. Ces folies ont eu d'autres causes moins accidentelles, et la déclaration était un monument élevé précisément pour leur servir de digue. Dans tout le cours de la révolution, sous des dénominations et des formes diverses, deux partis apparaissent constamment aux prises. On voit d'un côté tous ceux qui, les premiers sacrifices une fois faits et lorsque le droit idéal a

été proclamé, voudraient en attendre du temps la réalisation progressive, et laisser beaucoup d'abus apparens ou réels disparaître par degrés sous l'action lente, bien que continue, de la raison publique. Constitutionnels, feuillans, girondins, quel que soit le régime dont ils veulent doter la France, ils s'accordent tous dans cette grande pensée, qu'il faut à la société des institutions fixes, et que l'homme ne peut établir d'emblée tout ce qu'il conçoit, remplacer par son action improvisée le cours et la collaboration des siècles. La sagesse était, on peut le dire, de leur côté, et il sera à jamais regrettable qu'ils n'aient pas eu le dernier mot. En face de ces partis se trouvent ceux qui, dans l'aveugle impétuosité de leurs désirs, s'élancent au travers de tous les obstacles à l'assaut du droit idéal qui leur apparaît obscurément, c'est-à-dire les rationalistes à outrance, qui ne croient rien de fait lorsqu'il reste quelque chose à faire. Tandis que les premiers placent toujours à portée de la vue et de la puissance humaines le droit réalisable, les autres en poursuivent l'image mobile jusqu'aux confins du royaume des rêves. Ces deux grands partis, qui enveloppent toutes les dissidences secondaires, se sont heurtés et combattus à toutes les époques de la révolution; on a vu cette division poindre dans la constituante, s'accroître dans la législative, atteindre dans la convention le dernier degré de la violence. A plus d'une reprise, les partis ont paru changer de rôle; tels qui la veille étaient les défenseurs du droit idéal se sont trouvés le lendemain, mais déjà trop tard, former en face d'adversaires plus emportés le parti des politiques. Il s'est rencontré à la fin une faction de rationalistes que l'ivresse de la logique avait conduits à cette monstrueuse contradiction de rendre impossible ou de repousser expressément toute forme politique, parce qu'ils croyaient y voir une limitation du droit idéal, comme si le droit ne se dérobaient pas à toutes les prises de la raison dès qu'on le sépare absolument des réalités qui en sont la substance, comme s'il pouvait même exister un droit quelconque en dehors d'un ordre de choses établi et d'institutions acceptées et tutélaïres. Ce sont ces excès, ce sont les conséquences déplorable qu'ils ont produites, que les législateurs de la constituante voulaient prévenir par cette déclaration des droits, devenue, quoi qu'on en dise, la charte désormais indestructible des peuples policés, et qui, tout en ne parlant que de droits, impliquait si clairement le devoir souverain de respecter chez tous le droit qu'il était permis à chacun de revendiquer.

Ces législateurs entendaient donner aussi pour garantie et pour commentaire à la déclaration des droits des institutions capables de maîtriser à la fois les prétentions des classes émancipées et les tentatives réactionnaires de ceux que la révolution avait dépossé-

dés. De là l'importance attachée par eux aux formes politiques, importance dont M. de Sybel, toujours difficile à contenter, trouve moyen de faire un nouveau reproche à la révolution. Du jour où la monarchie sans contrôle était apparue comme la cause du mal, on dut être porté naturellement à s'en éloigner, et d'étape en étape on ne s'arrêta que dans la démocratie absolue. Nul ne prétend soutenir que la révolution n'ait pas commis des fautes graves dans le choix et l'arrangement des formes politiques, et il est bien permis de regretter que, sous la double impulsion d'événemens funestes et du fanatisme d'une multitude irritée, elle en soit venue à n'avoir foi que dans le gouvernement des classes les plus nombreuses, force mobile et facile à séduire, parce qu'elle est passionnée, prompte à s'égarer, parce qu'elle ne saurait posséder ni l'expérience ni la prévoyance politiques. Au lieu de diminuer l'importance des formes politiques, ces méprises la font mieux ressortir, et peu d'esprits réfléchis doutent à l'heure qu'il est qu'elles ne comptent parmi les plus fatales erreurs de la révolution. Plus sagement équilibrée et maniée avec plus de prudence, la machine politique aurait-elle suffi pour empêcher tous les cataclysmes et tous les crimes? Personne n'oserait le dire; mais elle eût certainement prévenu bien des chocs et écarté plus d'un péril. Il est extrêmement difficile de démêler dans les critiques de M. de Sybel quelle forme il eût estimée la plus convenable pour la France. Il oppose l'une à l'autre la centralisation et la démocratie, quoique toute notre histoire depuis la révolution montre assez clairement qu'elles ne sont point incompatibles, et plus la première lui paraît conforme à notre nature, plus il est décisif à soutenir que nous sommes incapables de la seconde : conclusion singulière, quand on songe qu'elle s'applique à un peuple auquel on a reproché, non sans raison, de trop sacrifier à l'égalité, et qui n'a pas d'instinct plus enraciné que son antipathie invincible contre les distinctions aristocratiques de l'ancien régime. On ne saurait se flatter de comprendre toujours parfaitement un écrivain qui se plaît à employer dans un sens particulier les mots les moins équivoques, et qui, par exemple, identifie la démocratie et la liberté. Si elles ne s'excluent pas l'une l'autre, elles ne sont pas non plus identiques, et l'expérience montre qu'elles peuvent se trouver chez un peuple en raison inverse l'une de l'autre. M. de Sybel a besoin de les confondre pour en faire l'apanage de la race anglo-saxonne et pour nous déclarer au contraire absolument inhabiles à les posséder. « Ses qualités et ses défauts, dit-il en parlant de la France, la poussent également vers une monarchie qui paraîtrait aux autres nations presque une tyrannie (1), » ce qui n'empêche

(1) Tome II, p. 10.

pas M. de Sybel, qui est doué d'une merveilleuse adresse pour faire des mots ce qu'il lui plaît, de reconnaître qu'après tout nous sommes libres à notre façon. « Il n'est pas moins évident que, si la liberté d'un peuple consiste à vivre selon les lois de sa nature, les efforts que fait la France pour se donner un gouvernement démocratique (c'est-à-dire, dans la langue de l'historien, libéral) sont en contradiction avec sa liberté, » de telle sorte qu'à supposer, comme le fait précisément M. de Sybel, la France destituée d'esprit politique et portée à aimer une centralisation écrasante, sa liberté consisterait à vivre dans la servitude. M. de Sybel aurait-il voulu essayer ici du persillage? Je ne puis croire qu'il ait eu un seul moment cette malheureuse prétention, et j'aime mieux prendre cette étrange pensée pour une simple naïveté. Toujours est-il que son livre atteste d'un bout à l'autre combien le fait actuel impose à son esprit, et combien l'accident le plus aisément explicable par mille causes passagères est prompt à se transformer sous sa plume en un argument irréfragable. M. de Sybel pense moins à la révolution qu'à la trop longue éclipse que subit la liberté en France, lorsqu'il prononce d'un ton si tranchant que celle-ci ne saurait y vivre. Il devrait bien expliquer, s'il en est ainsi, pourquoi dès le premier jour où la France, après des siècles de silence, trouve une voix et peut émettre un vœu, c'est pour réclamer la liberté, comment il se fait que tous ses efforts tendent à la conquérir, et que, lorsque cette liberté lui est temporairement ravie, elle ressent un malaise que rien ne peut tromper, et menace constamment de troubler le monde par ses agitations. Sans abuser contre l'auteur de démarches que je n'ai pas à juger, il me pardonnera de croire qu'avant de mettre ainsi de son autorité privée les autres au ban de la liberté, il faudrait regarder plus près de soi si elle n'a pas à souffrir d'amères humiliations; il ne me saura pas mauvais gré de lui rappeler que la France a donné plus d'une leçon de liberté au monde et sonné plus d'une fois le réveil des peuples quand l'Allemagne dormait encore d'un profond sommeil.

Il n'y a guère d'homme qui ne considère sa race comme la première de toutes, car il y a toujours une certaine douceur à se figurer qu'on appartient à l'aristocratie de l'espèce humaine; on sait à cet égard la modestie des Allemands, et nous sommes faits à leurs dédains. Cependant la prétention de s'arroger le privilège de la liberté et d'en exclure les peuples d'une autre race est un lieu commun auquel il serait temps, ce me semble, de renoncer. S'il est un fait évident aujourd'hui en Europe, c'est la tendance des sociétés cultivées à s'arranger sur le même plan, à réclamer les mêmes garanties, à chercher et à pratiquer la liberté sous les mêmes conditions. Est-ce à dire qu'il y ait quelque part un mécanisme fait

pour produire la liberté comme un métier produit un tissu? Non, sans doute; cela signifie seulement que, parvenus à un degré de culture analogue, modifiés par une solidarité d'affaires et une influence réciproque qui atténuent de plus en plus les diversités nationales, ayant des intérêts de même nature à protéger, les peuples ont besoin des mêmes sécurités; il faut qu'ils puissent contrôler leurs gouvernemens, et ce contrôle ne saurait s'exercer dans nos grandes sociétés que par des procédés fort semblables. Les originalités de tempérament et d'esprit persisteront néanmoins dans le gouvernement comme ailleurs, les différens peuples continueront à présenter dans la pratique et les moyens de la liberté des nuances particulières et des degrés divers; mais ils ne seront plus que les variétés d'un même type, qui est celui de la société libre moderne. Des faits éclatans dominant déjà toutes les différences; les lumières se généralisent, l'esprit d'égalité juridique se répand; on voit partout un nombre d'hommes chaque jour croissant s'intéresser aux affaires publiques et se faire admettre à y participer; partout on voit les minorités les plus jalouses ouvrir leurs rangs; des forces que rien ne peut contenir conspirent à installer la démocratie dans le monde. C'est la révolution française qui la première en a proclamé l'avènement sur le continent, et à la vue de son rêve en train de se réaliser peu à peu il n'est point permis de ne voir en elle qu'une entreprise avortée et de la ranger dès à présent dans l'histoire funèbre des échecs de la raison.

III.

Je ne voudrais pas que le lecteur eût la pensée d'attribuer la longueur de cette discussion à un parti pris de chicaner un écrivain de talent; je cherche sur quelle question importante je pourrais me trouver d'accord avec lui. Malheureusement le point de vue auquel il s'est placé fausse à ses yeux toutes les perspectives, et, de même qu'il lui a fait méconnaître le génie et le sens même de la révolution française, il l'induit sur les actes fondamentaux de cette révolution en des jugemens auxquels ne saurait souscrire quiconque n'ignore pas absolument l'histoire de ce temps. Jamais l'esprit de système n'eut un effet plus fâcheux et ne stérilisa au même degré les efforts d'une curiosité patiente dont il y avait lieu d'attendre quelque chose. Il a fallu, par exemple, toute l'illusion d'un esprit préoccupé pour conduire l'historien à cette conclusion étonnante, que la révolution française a créé en Europe l'état militaire. M. de Sybel ne se contente pas de dire, il faut bien le remarquer, qu'à force de fatiguer le pays de luttes civiles la révolution a fini

par le jeter aux bras d'un dictateur et par l'enchaîner au service de son ambition. Il soutient que l'établissement de l'état militaire est sorti de la révolution comme son fruit naturel, et que le règne de l'armée en a été le résultat parce que la conquête en était le but. Avec la tranquille assurance du doctrinaire qui a toujours sous la main une théorie générale à l'appui d'une assertion particulière, il institue entre l'esprit de la révolution et l'esprit de conquête un rapprochement suivi qui s'achève par une identification complète de l'un et de l'autre. Le tableau qu'il fait des événemens roule tout entier sur ces deux idées, d'abord que la révolution a provoqué la guerre, qu'elle seule a pris l'offensive et qu'elle l'a prise sans nécessité, ensuite qu'elle a fait la guerre uniquement pour servir d'occasion et de prétexte à l'exécution d'un plan prémédité de longue main et parfaitement soutenu d'attaque contre la propriété. C'est le contre-pied des deux idées généralement admises jusqu'ici, que la cause immédiate de la guerre était dans les provocations de la coalition, et que les mesures d'exception prises à l'intérieur, l'extrême tension du gouvernement, s'expliquaient par les nécessités réelles ou imaginaires de la résistance. Notre éducation serait donc à refaire sur ces deux points, si les vues de M. de Sybel étaient aussi exactes qu'elles sont nouvelles.

Une question m'arrête au moment de l'examiner. Comment se fait-il que la grande, j'allais presque dire la seule question de cette histoire, semble être pour M. de Sybel de savoir qui de la France ou du reste de l'Europe a tiré le premier coup de fusil? Son goût pour le détail des négociations diplomatiques, qui obscurcissent les choses les plus claires et prolongent à perte de vue les discussions, se donne ici libre carrière. Est-ce chez lui besoin impérieux de la vérité sur un point qui n'a rien d'essentiel? Non, il a une autre pensée. Il faut justifier les souverains coalisés de tout dessein d'agression contre la France, il faut les défendre d'en avoir voulu un seul instant à sa liberté et à l'intégrité de son territoire, afin que celle-ci porte seule la responsabilité de cette longue guerre de vingt-trois ans et des flots de sang qu'elle a fait verser. Il faut surtout convaincre l'Allemagne que, libre ou asservie, état militaire ou foyer de la révolution, ce qui est tout un, la France est pour elle le danger permanent, et ôter à l'invasion du sol allemand par nos armées l'ombre même d'une excuse et la plus légère apparence de représailles. Le soulèvement national de 1813 n'avait pas besoin, selon nous, de ce plaidoyer, car nous ne pensons pas qu'un peuple soit tenu d'accepter le châtement, fût-il cent fois mérité, quand c'est la main de l'étranger qui l'inflige. M. de Sybel craint-il donc que l'Allemagne ne soit pas en sûreté, s'il n'élève entre elle et nous un rempart de rancunes et d'ineffaçables défiances?

Il serait assurément superflu de montrer une fois de plus que la lutte pouvait bien éclater à tel moment ou à tel autre, par le fait de l'Europe monarchique ou par celui de la révolution française, mais qu'elle était dans tous les cas inévitable. Nous ne faisons nulle difficulté de reconnaître qu'en dépit de la philosophie, qui de longue date y avait préparé les esprits, la révolution dut apparaître aux souverains comme un intolérable scandale, disons tout, comme une menace directe. Le voisinage d'une démocratie libre, d'un peuple en révolution, ardent, communicatif, rayonnant encore de l'éclat qu'il venait de jeter pendant deux siècles dans toutes les sphères de la pensée, fier de l'ascendant qu'il avait exercé sur toute l'étendue de l'Europe par l'empire accepté de ses écrivains et par la connivence de la plupart des princes, un tel voisinage était certes un incontestable danger. On vit assez, vingt ans plus tard, à quel point la contagion avait été profonde, lorsque, pour soulever les peuples contre nous, il fallut qu'au désir de l'indépendance et à la haine de l'étranger les souverains ajoutassent l'aiguillon des idées de la révolution, des espérances de liberté, d'égalité, de justice, qu'elle avait fait briller la première; ces idées, dont alors on se faisait un jouet, eurent plus de force que tout le reste pour éveiller le courage des nations. Dès le premier jour, les princes, en sentant le sol miné sous leurs trônes, s'étaient inquiétés à juste titre et avaient eu raison de croire que c'était leur procès qui se jugeait en France. M. de Sybel accordera bien en revanche qu'à moins d'être frappée d'un étrange aveuglement la révolution dut comprendre aussi ce qu'elle amassait contre elle d'indignations, et prévoir, avant même que les souverains eussent parlé, que leur hostilité ne resterait pas longtemps inactive et lui préparait de terribles assauts. Sans faire la part trop grande à une fatalité qui d'ailleurs n'a rien cette fois de mystérieux ni d'aveugle, il est permis de dire que le combat était inévitable. J'ajoute, et je prie qu'on ne m'attribue pas la moindre intention d'énoncer un paradoxe, qu'il est honorable pour la nature humaine, et qu'en fin de compte il est heureux que de tels combats aient lieu. Cela est honorable : une puissance établie qui désarmerait sans lutte à la première sommation serait la condamnation de qui l'exerce et l'opprobre de qui la subit; cette facile abdication, ce prompt assentiment à la défaite, cette résignation à périr sans résister, seraient la marque d'une puissance dès longtemps convaincue qu'elle n'a aucune légitimité, ou incapable de combattre pour le droit; le dernier titre au respect d'une institution qui va disparaître est de croire assez en elle-même pour ne vouloir tomber que sous les coups répétés du destin. Cela, dis-je, n'est pas moins heureux, car la lutte est le seul moyen de trouver le vrai point d'équilibre entre les autorités anciennes et les forces nouvelles qui se disputent le

monde, d'arriver aux transactions qui sont la loi des choses humaines, et sans lesquelles les sociétés seraient livrées à l'empire d'une puissance nécessairement écrasante dès qu'elle serait unique. Si douloureuses que soient ces luttes, elles coûtent moins cher encore à la dignité et à l'humanité qu'une domination sans limite et sans contre-poids, et c'est assez pour nous en consoler. Il est heureux aussi que, dans cette lutte inégale entre l'institution monarchique et féodale, soutenue par les armes de la vieille Europe, et la raison humaine s'efforçant d'établir un meilleur ordre de choses, celle-ci ait eu pour elle l'indomptable énergie d'un seul peuple, son attachement furieux aux principes qu'il avait proclamés et à l'intégrité de la patrie. Ce n'est pas nous seulement, fils ou petits-fils de cette génération, qui devons la saluer avec reconnaissance, c'est tout esprit attaché à la liberté. Que serait-il advenu de celle-ci et pour combien de temps aurait-elle été retardée, si la France s'était laissé vaincre, si les souverains coalisés y étaient entrés triomphants pour y restaurer, dès 1792, ce que la révolution venait à peine d'abattre, et quels droits élémentaires serions-nous obligés de revendiquer encore à l'heure qu'il est? Sans doute la vérité l'emporte à la longue et n'est jamais refoulée que pour un temps; mais, quand nous avons laissé échapper l'occasion, la nature, qui dispose des siècles et se soucie peu de nos impatiences, ne se hâte pas toujours de la faire renaître.

La guerre est sortie de la situation qui avait mis en présence et, pour ainsi dire, enfermé dans un champ clos l'ancienne société et la nouvelle. Si pourtant on attache une si grande importance à savoir de quel côté est venue la première attaque, la réponse est facile, et il faut que la question soit bien simple pour qu'avec tout son art de faire sortir le doute de l'histoire en secouant sur les faits les plus avérés la poussière des archives qu'il a feuilletées, M. de Sybel ne soit pas parvenu à l'embrouiller. Ou bien il n'y a pas d'agression jusqu'à ce que les dernières voies de fait aient été commises, et dans ce cas jamais peuple n'eut le droit de s'armer contre un ennemi avant de le voir au cœur du pays, ou bien il faut avouer que la France avait le droit de déclarer la guerre aux souverains coalisés qui assiégeaient ses frontières. Qu'on dispute tant qu'on voudra sur l'opportunité de cette déclaration, que les publicistes recherchent encore quels étaient les prudens et les politiques de ceux qui, au commencement de 92, demandaient la guerre à grands cris ou de ceux qui voulaient l'ajourner, cela se conçoit à merveille; la question fut longtemps débattue, on sait avec quelle passion, par des partis également dévoués à la révolution (1), et sans doute il

(1) M. de Sybel accuse également d'avoir poussé à la guerre et les girondins, qui la

y avait lieu d'hésiter, rien qu'à voir de quelles espérances l'approche de la guerre remplissait ses ennemis du dedans. Louis XVI put bien faire, sans changer de visage, à l'assemblée la proposition qui lui était dictée par ses ministres de déclarer la guerre à l'Autriche; qui sait en effet s'il ne crut pas en ce moment voir poindre à l'horizon la voile de salut? Vainqueur, il aurait eu à sa disposition l'armée qui lui manquait pour dompter les factieux; vaincu, il devait s'attendre à trouver dans l'ennemi triomphant un libérateur. Toutefois on comprend aussi ceux qui, pénétrés d'une foi sans bornes dans la révolution et fatigués de la voir menacée de toutes parts, ne voulaient pas laisser refroidir dans les masses le premier feu du patriotisme. Toutes les opinions et toutes les perplexités étaient naturelles; mais ce qui n'est pas douteux, ce qu'on n'a jamais mis en question, c'est le droit de la France de répondre par les armes aux provocations qui lui étaient adressées à chaque instant. Il n'y eut jamais de gouvernement qui ne se fût cru autorisé à commencer la guerre par les menées publiques ou couvertes auxquelles les souverains se livraient alors, par leurs déclarations délibérées dans des congrès, par les réunions de troupes qu'ils formaient pour donner du poids à leurs injonctions.

Une nature endormie et molle comme l'empereur Léopold II, un caractère indécis et fantasque comme le roi de Prusse, livré du matin au soir à mille influences contraires, jouet continuel de ses caprices, de ses vanités et de ses favoris, ne pouvaient mettre beaucoup de suite dans leurs desseins. M. de Sybel s'est imposé la tâche de tirer de leurs conversations et de leurs lettres la preuve qu'ils ne voulaient point faire la guerre à la France; il n'a pas grand-peine du moins à les montrer souvent en contradiction avec eux-mêmes, à faire voir que la constance dans les projets n'est pas le propre de ceux qui ne consultent que les passions et l'intérêt. Ce qui surnage malgré tout, c'est la pensée constante de s'unir pour écraser la France. Aux documens les plus certains, aux actes publics qui font foi pour tout le monde, M. de Sybel oppose les variations quotidiennes des intrigues de cabinet. Quelle valeur ont à ses yeux des actes comme la déclaration de Pavie (1) ou comme la lettre aux souverains (2), dans lesquelles l'empereur se fait le promoteur d'une croisade contre les scandaleuses usurpations dont la France est le théâtre et qui sont une insulte à tous les trônes? Que lui importe

demandaient, et Robespierre, qui s'y opposait. Quiconque voulait la révolution voulait la guerre. Nous pourrions dire, en faisant un raisonnement qui certes vaut bien celui-là : Quiconque voulait l'ancien régime voulait par cela même la révolution.

(1) 18 mai 1791.

(2) Padoue, 6 juillet 1791.

qu'au mois de janvier 1791 le ministre de Prusse, M. de Goltz, soit chargé d'offrir à Louis XVI une armée de quatre-vingt mille hommes pour rétablir l'ordre en France comme la Prusse l'avait déjà fait naguère en Hollande? Il répond à tout cela par des lettres secrètes, par des dépêches contradictoires, par le va-et-vient des conversations, qui prouvent uniquement les incertitudes, les peurs, les difficultés de s'entendre. En effet, les vieilles rivalités, les antipathies personnelles, les rancunes de famille, se mêlent encore chez les souverains à leur horreur de la révolution et en retardent l'explosion. C'est à une tradition de ce genre qu'obéissait la fille de Marie-Thérèse lorsqu'elle fit rejeter l'offre de la Prusse. A la fin, la haine de la révolution l'emporte, et la convention de Pilitz (1) apprend au monde qu'après un demi-siècle d'inimitié les maisons d'Autriche et de Brandebourg se sont réconciliées contre nous en même temps qu'elle avertit la révolution que Léopold II et Frédéric-Guillaume vont « travailler de concert à mettre le roi de France en état d'affermir dans sa pleine liberté les bases d'un gouvernement monarchique également conforme au droit des souverains et au bien-être de la nation française, et qu'en attendant leursdites majestés donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient prêtes à se mettre en mouvement. »

La France, qui ne voyait pas aussi clair que M. de Sybel dans le cœur des souverains, qui ne lisait pas leurs dépêches secrètes et n'était pas au fait de leurs indécisions, forcée de se conduire à la simple lumière du sens commun et de la vraisemblance, devait prendre au sérieux leurs démonstrations et s'armer au plus vite pour prévenir l'ennemi. Elle y était d'autant plus obligée que les souverains avaient des instigateurs bien impatients, au dehors les émigrés, à l'intérieur la cour, la noblesse restée en France, le clergé. On a bientôt fait de déclarer ridicules ou purement simulés les soucis qu'une poignée d'émigrés causait à la révolution, de taxer de mesures démagogiques ou de défis calculés pour rendre la guerre inévitable toutes les démarches du gouvernement français. Il est très permis de penser que, parmi ces mesures, prises sous l'inspiration de la colère, plusieurs étaient contraires à la justice et surtout n'étaient point d'une politique prudente; mais elles procédaient d'une agitation trop justifiée par l'état de choses pour n'être pas sincère. Il n'y a plus moyen d'en douter aujourd'hui, les ennemis de la révolution et de la France avaient des intelligences jusqu'avec le chef du gouvernement. Dès la fin de 1790, Louis XVI appelle les puissances étrangères à son secours (2), et c'est six mois

(1) 27 août 1791.

(2) Lettre au roi de Prusse en date du 29 décembre.

après qu'il s'enfuit, décidé, assure-t-on, à s'arrêter à Montmédy, « parce qu'étant près des frontières, il serait plus à portée de s'opposer à toute espèce d'invasion. » La reine ne voulait ni de l'aide que lui offraient les constitutionnels, — le moyen de se jeter entre les bras des transfuges à qui elle ne pouvait pardonner d'avoir causé ses premiers malheurs? — ni du secours des émigrés, — sa fierté n'avait-elle pas trop souffert déjà des allures quasi souveraines des princes pour qu'elle s'exposât à subir l'insolence de leurs caprices, si elle les acceptait pour sauveurs? Elle n'acceptait, elle ne désirait que le secours de l'étranger. Dieu me garde d'affecter ici une indignation qui serait une absurdité, si elle n'était surtout une injustice! Il ne faut pas demander à l'homme plus que la nature humaine ne peut donner; je ne puis considérer dans une pareille situation les défaillances d'un caractère faible, je considère seulement avec un sentiment de pitié profonde et presque de respect les mortelles angoisses d'une conscience déchirée, et je dis que l'illusion était par trop grande de croire que Louis XVI pût être le gardien fidèle d'un régime où il ne voyait que démence et iniquité; mais aussi que cette conspiration, dont on sentait le réseau se resserrer d'heure en heure et s'appesantir de toutes parts, ait précipité la guerre, il n'y a pas lieu d'en être surpris. Si la guerre ne tarde pas à prendre un caractère de propagande, il ne dépendait pas de la révolution qu'il en fût autrement; si par exemple les populations rhénanes l'accueillent en libératrice, s'il se trouve dans Mayence un peuple tout prêt à secouer un joug étouffant pour se donner à la France, cela prouve uniquement que, vraies ou fausses, les idées de la révolution étaient une force qu'il n'appartenait pas à celle-ci de répudier.

Pour peu qu'il veuille bien y réfléchir encore, M. de Sybel nous accordera, je pense, une chose : c'est que la Prusse n'était pas plus fondée sous Frédéric II à envahir la Silésie, sous Frédéric-Guillaume à prendre sa part de la Pologne, sous Guillaume I^{er} à attaquer l'Autriche, que ne le fut la France à déclarer la guerre la première en 1792. Nous ne lui demanderons pas d'admirer l'énergie qu'elle y déploya et l'héroïsme de la nation dans cette crise; ce sont des vérités qu'il n'est pas obligé de reconnaître, ou plutôt il ne le peut pas. Selon lui, le peuple, tout entier aux querelles des partis, n'eut jamais aucune idée du danger, et le gouvernement, parfaitement instruit de la faiblesse des souverains coalisés, n'y crut pas une minute. Telle est la thèse de l'historien, et il ne saurait en démordre sans abandonner tout son livre, elle lui est absolument nécessaire : il faut que le danger n'ait jamais été qu'une apparence et un prétexte pour qu'il puisse transformer les mesures révolution-

naires en un système complet de spoliation et de communisme.

M. de Sybel, entre autres découvertes, prend la peine de nous apprendre que la révolution française était une révolution sociale. Franchement les esprits sagaces s'en étaient un peu doutés; ils soupçonnaient bien qu'en même temps qu'elle changeait le régime politique de la France, elle avait changé les assises mêmes de la société. En effet, par la suppression des privilèges, les classes que des barrières de tout genre séparaient jusque-là ont été mêlées de manière à ne former qu'une masse homogène; l'équilibre de la propriété a été modifié par des mesures que le temps et l'opinion ont consacrées sans retour; la terre mobilisée, le travail et le commerce affranchis ont développé la richesse industrielle, caractère des démocraties modernes, comme la richesse territoriale était celui des aristocraties d'autrefois; la forme civile du mariage, la suppression du droit d'aînesse, la liberté de tous les cultes, placés sous un régime d'égalité de protection, ont posé les bases de la révolution au cœur même de la famille et de la conscience. On s'est efforcé quelquefois de réduire la portée de ces changemens ou de soutenir qu'une révolution n'était pas nécessaire pour les effectuer; on ne les a jamais niés. M. de Sybel ne s'en soucie guère, et c'est en un sens bien différent qu'il nous dit que la révolution française a été une révolution sociale. Le but qu'elle a poursuivi n'a pas été, selon lui, de créer un état plus juste ni de remédier par des mesures héroïques à un régime qui allait aboutir à la banqueroute et à la ruine; elle s'est proposé autre chose, à savoir, de réaliser la plus folle des utopies, la destruction de la propriété. Il lui faisait honneur d'avoir contribué à hâter la fin du régime féodal; non, elle ne l'a pas renversé, elle l'a retourné. « A peine eut-on proclamé que le gouvernement ne pouvait plus s'enrichir aux dépens du peuple, la masse affamée se rappela qu'elle-même détenait maintenant la puissance politique. Au lieu de nier le pouvoir féodal, elle ne songea qu'à le retourner. La puissance publique avait servi jusqu'alors à augmenter la fortune des riches; elle devait à cette heure être employée au bénéfice exclusif des pauvres, rien ne parut plus juste. L'état dut garantir non-seulement la liberté du travail, pour que chacun pût acquérir, mais l'égalité de jouissances sans travail. L'état dut être assez fort pour s'emparer de tous les biens en cas de besoin et les partager, et il ne put d'autre part ouvrir un trop large accès au pouvoir pour assurer à chaque prolétaire la réalisation de ses désirs (1). » Ce ne sont pas ici les rêves passagers de quelques esprits en délire, c'est un plan dont l'historien aperçoit les vestiges

(1) Tome I^{er}, p. 97.

d'un bout à l'autre de la révolution; M. de Sybel le découvre dans la déclaration des droits de Lafayette comme dans celle de Robespierre, dans la constitution girondine comme dans les discours des jacobins, à la convention comme à la commune. Il le reconnaît dans la théorie des impôts de la constituante aussi bien que dans les mesures économiques des assemblées qui la suivent. Il en découvre un commencement de réalisation en 1790 dans les provinces du Bourbonnais, du Berry, du Nivernais, dans ces contrées qui avaient donné le branle au mouvement politique en 1789, « comme elles ont commencé la jacquerie en 1851! »

Il serait vraiment curieux de savoir dans quelles archives M. de Sybel a puisé ce dernier trait. Sans m'arrêter à cette question, peut-être indiscrete, je cherche comment il parvient à établir sa théorie si nouvelle de la révolution. Rien de plus simple : premièrement, il transforme les mesures particulières ou transitoires en mesures générales et définitives; en second lieu, il cherche l'esprit de la révolution, non dans les actes publics où il se manifeste officiellement, mais dans des opinions individuelles, dans des systèmes particuliers que la révolution a désavoués et combattus. Avec ces deux procédés, quel est le gouvernement, je ne dis pas l'époque de révolution, qu'on ne puisse charger des plus grandes extravagances? Ce fut peut-être une faute de ne pas laisser le clergé former par l'étendue des biens qu'il possédait un état dans l'état et de le réduire au rang des fonctionnaires publics en le salariant; c'en fut une aussi peut-être de priver d'une partie de leur fortune ceux que la peur chassait de la France ou que leurs opinions armaient contre elle. Personne n'ignore non plus ce qu'on peut dire contre ces mesures d'un autre ordre, vente forcée au détail, réquisitions, émission illimitée des assignats, maximum, qui nous paraissent aujourd'hui avec raison aussi contraires à la liberté qu'aux vrais principes de l'économie sociale. Ce que l'on ne contestera point, c'est qu'il y ait une grossière altération de l'histoire à rattacher ces faits à un plan soutenu de spoliation, dont la guerre, éternisée à dessein, devait aider l'exécution. Toutes ces mesures furent dictées par le sentiment juste ou erroné d'une nécessité impérieuse, et pour parer à des périls passagers. Ah! sans doute, il vaut mieux rester, jusqu'au sein du plus mortel danger, fidèle aux invariables règles du droit et périr plutôt que de les violer, encore que l'âme la plus haute se trouble et tremble à l'approche de certaines catastrophes. « Qu'il y ait pour les états des crises plus fortes que les remèdes ordinaires, dont l'application serait impossible ou dangereuse; qu'à ces époques fatales les gouvernements puissent et doivent s'élever au-dessus des lois, frapper, s'il en est besoin, ceux qu'elles épargnent, épar-

gner ceux qu'elles frappent, séparer le fait du droit et la justice de ses formes, en un mot chercher leurs motifs et leurs règles dans l'intérêt suprême du salut de l'état, dont alors ils sont uniquement responsables, c'est ce qu'on ne peut nier après avoir lu l'histoire et assisté à la plus terrible de ses leçons, à moins qu'on ne prétende d'une manière générale et absolue qu'il est prescrit aux nations de descendre au tombeau plutôt que de s'écarter un seul instant d'aucun des principes, d'aucune des formes établies dans d'autres temps et pour un autre but. » Ces paroles de M. Royer-Collard, si graves qu'elles soient, peuvent ne pas convaincre quiconque craint par-dessus tout d'ouvrir à la société la carrière des sanglantes aventures; mais, M. de Sybel fût-il de ceux-là, rien ne l'autorisait à donner pour l'exécution d'un système général et permanent des mesures de salut public. Rien ne l'autorisait non plus à chercher la vraie pensée de la révolution dans des discours dictés par la passion ou le délire; lorsqu'il trouvait le principe de la propriété inscrit et proclamé dans la constitution girondine et même dans celle de la montagne, rien ne l'autorisait à exhumer, pour en trouver la négation, quelques discours d'énergumènes, et à présenter quelque absurde théorie éclose dans l'atmosphère malfaisante de la commune ou des cordeliers comme la seule expression vraie des idées de la révolution voulue et accomplie par la France. Étrange méthode, il faut bien le dire, que celle qui conduirait à chercher le véritable esprit de la réforme dans les folies des anabaptistes, celui de la révolution d'Angleterre dans la doctrine des niveleurs, celui de la démocratie florentine dans le programme des *ciompi* ou dans les idées de Campanella!

L'esprit de la révolution, les idées qui lui ont servi de point de départ, qui l'ont le plus souvent dirigée dans son cours et qui constituent ce qu'elle a laissé de permanent et de durable, ces idées, expression d'un idéal de justice que le monde n'avait point connu, sont, il faut l'affirmer hautement, les seuls principes conservateurs des sociétés modernes. Si l'on consulte les vrais organes de la révolution au lieu de s'attacher à des aberrations qui n'ont manqué en aucun temps, on avouera que pas un des principes constitutifs du droit et de la société, ni la propriété, ni la liberté des transactions, ni l'inviolabilité des croyances, ne fut jamais sérieusement mis en question. M. de Sybel a raison de dire que les révolutions politiques dans le sens étroit du mot ne sont jamais l'œuvre et le vœu que d'un petit nombre; les couches inférieures du peuple, dont l'explosion prête aux révolutions leur force volcanique, ne se soulèvent que par l'action de moteurs plus puissans et plus simples; il n'y a pas eu de grande révolution qui n'ait été une révolution

sociale ou une révolution religieuse. La nôtre ne pouvait pas être religieuse, et c'est une des plus étranges pensées dont on se soit avisé de nos jours que de lui reprocher de n'avoir pas pris un dogme religieux pour règle, pour levier, pour drapeau. Comment l'eût-elle fait lorsqu'elle venait précisément déposséder tout dogme et toute religion particulière de la direction de la société, circoncrire l'empire de la foi dans la conscience, proclamer l'égalité juridique et politique des citoyens, pour tout dire en un mot, séculariser la vérité? Elle était par son essence une révolution sociale et humaine; elle s'est faite et devait se faire au seul nom de la raison.

C'est sa grandeur, ce fut aussi son infériorité et son péril. Forte de son caractère dogmatique et de l'autorité surhumaine attachée à ce qu'elle annonce, la religion trace autour de l'inquiète pensée de l'homme des limites connues, sinon infranchissables; elle impose une règle extérieure que tous sont appelés à reconnaître, et, si elle rencontre des résistances, ceux qui lui résistent entendent seulement la réformer ou l'élargir, mais ils ne la nient point. La raison n'a point cette règle extérieure commune à tous, ce suprême et mystérieux ascendant, cette force réprimante. Le champ qu'elle ouvre est indéfini. Pour s'y conduire, la lumière ne manque pas aux esprits droits qui l'explorent; elle n'a point manqué à nos pères de la constituante, ni même à ceux qui, sous la zone torride de 93, entre les piques des sections et le canon de l'ennemi, gardèrent une âme assez tranquille pour élaborer tant de belles réformes. Elle ne leur a pas manqué; mais il y en eut aussi qui se précipitèrent sans boussole à travers ce pays nouveau et qui se perdirent. La hardiesse courageuse des ouvriers de la première heure, en accomplissant presque du matin au soir ce que des siècles n'avaient pu faire, avait prodigieusement reculé l'horizon du possible, et de toutes parts on vit les intelligences faibles ou perverses s'élancer à la poursuite de leurs chimères. Faute de voir où était la justice ou bien faute de la vouloir, éblouies par l'éclat des conquêtes déjà faites ou corrompues par des ambitions mauvaises, entraînées par l'ivresse ou gouvernées par des calculs égoïstes, elles étonnèrent le monde par la folie de leurs espérances : malheur commun à toutes les révolutions, plus inévitable dans celle-ci, qui cherchait une justice tout humaine et proclamait la suprématie de la raison. Non, ces saturnales de l'esprit ne doivent point être tournées contre la révolution : elles ont pu la troubler, elles ne l'ont pas empêchée; elles ont pu l'ensanglanter, elles ne l'ont point avilie, et il est facile de la retrouver encore dans sa pureté sous les haillons hideux dont les passions essayèrent de la couvrir.

IV.

L'histoire offrirait d'assez nombreux exemples d'une population considérable et vaillante, comme celle des Pays-Bas sous le duc d'Albe, contenue dans l'obéissance par une armée, d'une poignée d'hommes disciplinés domptant avec une extrême facilité et fatiguant par la promptitude de leur action les résistances éparpillées d'un pays frémissant. Ce qui ne s'est jamais rencontré qu'une seule fois, du moins au même degré, c'est l'exemple d'une grande nation se laissant gouverner par la hache aux mains d'une imperceptible minorité, pendant une année entière docile à la mort et comme fascinée par l'échafaud. Peut-être n'avait-on jamais vu jusqu'alors les bandes errantes et désœuvrées d'une grande ville s'emparer de la puissance, la garder longtemps, faire accepter leur direction d'un bout à l'autre du pays; l'écume d'un peuple, portée à la surface par trois ans d'agitation, s'y maintenir et revêtir les apparences d'un gouvernement constitué; des autorités tumultueuses, comme celles qu'on voit surgir à l'improviste en un jour d'anarchie, s'installer et fonctionner presque régulièrement, se reproduire en petit et bourgeonner, pour ainsi dire, jusque dans les localités les plus éloignées, au point de faire croire qu'elles étaient et qu'elles voulaient être définitives. Ce qu'on n'avait jamais vu, c'est un pouvoir si absolu exercé par un gouvernement non-seulement dépourvu de tout ce qui fait la force et donne l'ascendant, mais divisé d'avec lui-même, qui se mutile de jour en jour et qui ressent le premier la terreur qu'il inspire aux autres. Il y a là un fait si étrange qu'il déconcerte la pensée encore plus qu'il ne l'effraie, et qu'il imprime à la révolution française un caractère unique. Pour rendre raison d'une telle merveille, ici d'audace et là d'obéissance, beaucoup d'historiens n'ont su qu'imaginer la rencontre inouïe d'une masse avilie par la peur et les mauvais sentimens, le libertinage, la vanité, l'impatience d'une situation famélique, avec un groupe d'hommes également hardis et pervers. Cette explication, M. de Sybel l'accepte et s'y tient; il l'eût découverte, si elle eût été à découvrir, tant il est convaincu qu'il n'y avait que corruption en France. La France a été le théâtre de la révolution parce qu'elle ne renfermait que des classes supérieures préparées par leur dégradation à tout subir, une populace où le déchainement des instincts bestiaux n'avait rien laissé d'humain, enfin une catégorie d'hommes qui, par leur scélératesse sans mélange, forment une exception unique dans la nature. Depuis les premiers promoteurs de la révolution jusqu'à ceux qui la poussent aux abîmes, aveugles ou méchants, dupes ou criminels, tels

nous apparaissent, d'après les appréciations de M. de Sybel, les acteurs de la révolution et ceux qui l'ont laissé s'accomplir : les uns et les autres sont confondus dans la même condamnation.

Aux yeux de M. de Maistre, la révolution française est aussi une œuvre du mal. Parmi ceux qui de près ou de loin y ont participé, il n'y a pas d'innocens, et les victimes elles-mêmes ont été frappées justement; mais ce prodige de démence et d'iniquité n'a rien de naturel, tout y est réglé par un décret spécial, il faut que la France philosophique du XVIII^e siècle soit punie, que toutes les classes reçoivent le châtement de leur complicité ou de leur indulgence, que la faute universelle soit effacée par le sang. Tout cela sort à tel point de la nature et porte une empreinte si visible du miracle; les instrumens tels qu'on les a vus, féroces et triomphans, véritables fléaux de Dieu, paraissent si clairement hors de l'espèce humaine et si nécessaires, qu'à peine trouve-t-on en quoi ils peuvent être responsables : c'est encore là un mystère, et non le moindre parmi ceux que M. de Maistre reconnaît à chaque pas dans cette histoire. A la bonne heure, voilà une explication dont la vérité n'est peut-être pas suffisamment démontrée, mais qui n'est pas au-dessous de la grandeur de l'événement et qui prouve que M. de Maistre sentait à merveille combien il était futile de le présenter comme un effet naturel de la corruption d'un peuple. En effet, une telle explication a grandement besoin d'être elle-même expliquée. Admettre et dire que la France a donné le jour en même temps à une génération exceptionnelle par sa lâcheté, à une masse d'hommes non moins extraordinaires par l'excès de leur audace, c'est se contenter trop facilement, et pour s'y arrêter il faut ne posséder à un assez haut degré ni le sens historique ni la pénétration du moraliste. Il serait certes bien inutile de vouloir soit atténuer les crimes soit excuser les criminels. Si l'on peut différer sur la part qui revient à chacun, sur le point précis où l'action légitime cesse et où le crime commence, il est un point où toutes ces obscurités se dissipent. Rien de plus odieux ou de plus vain que les apologies, de quelque source qu'elles viennent, entreprises de temps en temps pour faire casser des arrêts que toutes les consciences droites maintiendront à jamais; rien de plus triste que de voir les dissidences qui nous divisent fausser à ce sujet plus d'un esprit, les passions actuelles prendre pour champ de bataille cette époque d'où nous datons tous, et s'acharner encore, pour les flétrir ou les défendre, autour de ces mémoires depuis longtemps jugées. Plus on croit irrésistible le mouvement que la révolution a imprimé au monde et plus on est attaché aux vérités proclamées par elle, plus il importe de renier toute solidarité avec ceux qui

l'auraient compromise et perdue par leurs forfaits, si elle avait pu l'être. Cela dit, on ne peut s'empêcher de rechercher comment ce mauvais levain de la nature put l'emporter dans tant d'hommes à la fois, quelles circonstances poussèrent les passions, les colères, les vanités à ce point d'exaspération malade, surtout comment l'autorité tombée en de pareilles mains finit pourtant par se faire accepter.

Ce furent de belles journées que celles de la courte période où la France et ses représentans de tous les ordres travaillèrent ensemble avec autant d'ardeur que de bonne foi à modifier les institutions d'après cette justice terrestre si nouvelle dans une société gouvernée jusque-là par des principes tout différens. Les cahiers montrent clairement, à mesure qu'on les étudie davantage, combien les idées dont la révolution s'inspira étaient enracinées dans les couches actives de la nation, quoiqu'on fût loin de l'unanimité célébrée par tant d'historiens. Bien des égoïsmes et des préjugés résistaient encore; mais dans leur ensemble les idées qui présidèrent à la refonte des institutions et qui ont prévalu étaient, on peut le dire, la pensée de la France. Il y a loin malheureusement de la conception pure au fait. Lorsqu'on en vint à l'exécution, on toucha tout d'abord à des intérêts délicats qui s'irritèrent; il fallut remuer les choses plus profondément qu'on ne l'avait prévu; tout se tenait dans le vieil édifice, cimenté par les privilèges, et l'on ne put en toucher une partie sans qu'il ne branlât de la base jusqu'à la voûte. Alors se manifestèrent des craintes que l'on comprend, des scrupules excusables, des résistances que l'on n'ose condamner, bien qu'elles ne tendissent à rien moins qu'à mettre à néant le travail déjà fait, à paralyser cet accord de bon vouloir qu'on ne retrouverait plus, à réduire les réformes aux proportions de quelques mesures financières, à tout perdre en un mot, car on périssait par l'inertie plus sûrement que par l'action. On se rejeta avec d'autant plus de violence en arrière que les premières réformes essentielles avaient révélé le péril dans toute son étendue, et ceux qui persistèrent à vouloir aller jusqu'au bout se trouvèrent, presque dès le début, former une minorité.

Une nation peut former des vœux, elle a rarement des volontés, plus rarement encore des volontés suivies; l'énergie et la suite ne sont jamais le partage que d'un petit nombre. Aux premières difficultés, la masse s'alarme et se décourage; pour peu que la mesure des désordres habituels dans un grand état s'accroisse en un moment de crise pour l'autorité, ces désordres, auxquels on ne pensait pas la veille, effraient maintenant outre mesure, et l'on sacrifiera les plus chères espérances en retour d'un peu de sécurité. Il

faut bien l'avouer, la révolution s'est soutenue au milieu de la désertion ou de l'inertie générales par le fait d'une minorité. Aussi, parmi les contradictions de tout genre qu'elle présente et qui lui donnent un caractère si tragique, la plus frappante est celle-ci : la révolution, appelée et voulue par le plus grand nombre, inaugurée au nom de la souveraineté nationale, se poursuit et se consume par une série de coups d'état. La minorité qui les accomplit brise les uns contre les autres tous les partis, parce que dans l'emportement de leur irritation réciproque tous négligent ce qui est la condition du succès en politique et l'une des règles supérieures de l'esprit de gouvernement, celle qui consiste à savoir surmonter ses antipathies. « Plutôt périr que d'être sauvés par ces gens-là ! » c'est le cri de la reine en parlant des constitutionnels ; c'est aussi celui des girondins à veille de leur défaite, lorsque Danton, revenant au sens politique qu'il avait perdu, leur offre son alliance. Ils ont tous péri, et la minorité révolutionnaire a pu faire impunément violence à la nation, lui imposer ce qu'elle ne demandait pas et ce qu'elle eût repoussé, si on l'eût interrogée. Cette minorité agissait peut-être avec l'espérance d'entraîner le pays, mais elle agissait certainement avec la conscience très claire qu'elle le devançait. Et pourtant il ne serait pas exact de dire qu'elle obéissait à un pur caprice de tyrannie : la raison de ceux qui gouvernaient s'est trouvée prise alors plus d'une fois entre l'alternatif de laisser échouer des réformes que la France n'avait pas cessé de désirer, c'est-à-dire de trahir le vœu universel, et la nécessité d'en poursuivre la réalisation au milieu de l'abandon général. Minés par les conjurations de l'intérieur, menacés par les armées de l'étranger et les provinces insurgées, délaissés par la France, mais résolus à ne pas la laisser retomber sous le joug qu'elle avait secoué, ils durent s'appuyer sur la seule force dont ils pussent disposer, celle des masses indisciplinées.

Jamais homme sage n'acceptera sans épouvante cette terrible alliance du désordre ; ce n'est que malgré lui qu'il se prêtera à cette intervention de la multitude irresponsable dans le gouvernement. On sait trop quelles aveugles fureurs elle déchaîne dans la société ; on sait trop aussi qu'affranchis des freins ordinaires, les esprits s'éparpillent vite en mille partis divers, et que, chacun voulant avancer d'un pas sur les autres vers ce qu'il considère comme la justice, il est impossible que la lutte des opinions ne dégénère pas en lutte armée des factions, et ne se termine par leur mutuelle extermination. On l'a vu dans la révolution. Les minorités qui l'ont faite ont eu pour elles de croire qu'elles sauvaient l'état par leur violence ; elles l'ont cru certainement, car une espèce de sincérité n'est pas in-

conciliable avec le crime, et cette croyance seule pouvait avoir la vertu de les enflammer du fanatisme qui les a soutenues. Les minorités et les masses qu'elles mettaient en mouvement eurent en outre pour elles la brutalité native à laquelle s'associe d'ordinaire un certain degré d'énergie, une conscience sans scrupule, des passions fortes, pour tout dire, l'instinct de leur conservation propre et la certitude qu'après avoir tant fait elles ne pouvaient se sauver qu'en faisant plus encore. La France avait contre elle son indécision, et cette indécision tenait à ce qu'elle ne pouvait ni renoncer à ses espérances de rénovation et revenir franchement au régime dont elle s'était séparée, ni accepter les nécessités de la lutte contre tout ce qui s'opposait à l'établissement du régime nouveau.

Nous avons été témoins depuis peu d'années d'une chose qu'on ne croyait pas possible, l'ordre dans les révolutions. L'Italie, l'Allemagne, la Hongrie, les États-Unis se sont tirés de situations profondément révolutionnaires par des procédés réguliers, à l'aide de forces organisées, sans désordre, bien que le sang ait coulé à flots. Cette nouveauté et ce succès ont presque réconcilié nombre de gens modérés avec l'idée de révolution, et M. de Sybel lui-même n'aurait garde, j'en suis sûr, de les condamner toutes, à l'heure qu'il est, sans faire au moins une exception. On s'est pris à regretter en France que la nôtre ne se fût pas faite ainsi. On oublie que ces révolutions étaient de celles que les gouvernemens favorisent parce qu'elles se font à leur profit, ou que du moins elles se présentent à eux (c'est ce qui explique le succès de la Hongrie) comme un expédient suprême. M. de Cavour, M. de Bismarck, M. Deak, ont été soutenus par la triple puissance du peuple, de l'opinion, de la nécessité. Toute juste que fût au contraire dans ses prétentions premières la révolution française, elle soulevait contre elle tous les privilégiés de l'Europe, toutes les forces constituées de l'état, le gouvernement, l'armée. Elle n'eut bientôt, pour se défendre contre l'assaut de tous ces ennemis, que la seule force qui puisse pendant un temps rivaliser d'énergie avec l'armée et dont la discipline puisse s'improviser, les masses d'une capitale : déplorable ressource qui laisse rarement à ceux qui osent appeler à leur aide de pareils auxiliaires l'espoir de ne pas se souiller eux-mêmes, car on ne met pas les masses en branle par les meilleurs sentimens, et on ne s'arrête pas où l'on veut quand on s'est placé à leur tête. Il n'en est pas moins faux de tout imputer dans la révolution à la méchanceté des hommes. Les mobiles humains ne sont pas si simples, et les masses comme les individus obéissent à des impulsions complexes, où le bien et le mal se mêlent en mille proportions. Si par suite de la retraite successive des plus honnêtes et des plus timides

le terrain finit, comme toujours, par rester aux plus vicieux, la vérité commande encore de chercher jusque dans ceux-là l'erreur humaine, le grain de vertu qui explique à la fois leur puissance et leur délire; elle ne permet pas d'oublier qu'ils furent de la même chair et de la même espèce que nous.

M. de Sybel croirait apparemment prévariquer, si ses jugemens contenaient quelque chose, non pas de cette indulgence, mais de ces nuances et de ces réserves que le bon sens exige aussi bien que la justice. Ses condamnations sont absolues comme elles sont sans exception, et ses mépris n'épargnent rien, ni les intelligences ni les caractères; il n'est peut-être pas une seule figure, même parmi les plus nobles, parmi les plus désintéressées, parmi celles que la mort devrait rendre sacrées, qui trouve grâce devant lui. Il ramasse dans des portraits généraux, où l'aigreur le dispute à la prétention, les griefs les plus disparates, les faiblesses de toute une vie, les traits qui se rapportent aux circonstances les plus différentes et aux temps les plus éloignés : méthode surannée, plus digne du rhéteur que de l'historien, absolument contraire à la vraie critique, et fautive surtout lorsqu'il s'agit d'une époque où les dates sont si importantes, et où l'on voit les âmes du métal le plus dur fondre si vite et se transformer tant de fois au feu des événements. Le seul homme peut-être dont il parle en termes qui ressemblent à de l'admiration est Mirabeau, j'entends le Mirabeau en négociations avec la cour; encore n'oserai-je dire qu'il rende pleine justice à la force d'esprit, à la sagacité, à la modération, au sens pratique, à toutes les qualités politiques que cet homme extraordinaire avait reçues pour servir de contre-poids à toutes les corruptions privées. Sauf Mirabeau, je ne vois pas qu'un seul de ceux qui prirent part à la révolution échappe à la férule de M. de Sybel. Qu'est-ce que Lafayette? Un intrigant versatile « que son talent décidé pour la démagogie circonspecte désignait comme le guide futur des entreprises les plus diverses, où il sut agir sans se découvrir et sans donner prise sur lui à la royauté (1). » Cette appréciation sommaire, où il ne manque que la vraisemblance, ne fera oublier ni la droiture de l'homme, ni la constance du politique dans ses convictions et cette fidélité à la cause libérale que trente ans et plus n'avaient point lassée, ni sa courageuse démarche lorsqu'au lendemain du 20 juin, abandonnant son armée, il vint, au péril de sa vie et dans le seul intérêt de la loi, essayer une dernière fois de son ascendant sur l'assemblée.

Je n'en veux pas à M. de Sybel de passer l'éponge sur les hontes

(1) Tome I^{er}, p. 69.

secrètes de la vie de Mirabeau en faveur des services qu'il le soupçonne d'avoir voulu rendre à la contre-révolution. On souhaiterait seulement que cette indulgence ne fût pas réservée à lui seul. Non pas que je reconnaisse au génie et au talent des immunités particulières à l'égard de la morale; mais c'est une dangereuse et redoutable épreuve que d'être jeté dans la mêlée des révolutions. Elles ne déchaînent pas seulement les passions politiques; la fièvre universelle, qui met le feu dans l'âme de l'homme public et qui exalte toutes ses fibres, est dangereuse aux vertus dont se compose l'honnêteté ordinaire. Sous le coup d'événemens qui enveloppent chaque lendemain d'une si profonde incertitude, combien ne voit-on pas d'hommes, dans le temps même où ils agitent les plus hauts intérêts et où ils devraient, ce semble, ménager toutes leurs forces pour suffire à la tâche, combien n'en voit-on pas mêler les petits plaisirs aux grandes affaires, que dis-je? chercher le repos dans l'orgie, et donner l'exemple de faiblesses qui deviennent à nos yeux d'indignes oublis, quand elles se dessinent à distance sur le fond sinistre des angoisses ou des catastrophes publiques! On dirait qu'au milieu de ces luttes tragiques le plaisir est un abri où les hommes se précipitent impétueusement. Aussi aurais-je peine, si j'étais historien, à rompre le silence sur ces imputations que tous les partis se jettent les uns aux autres. On connaît assez les faiblesses des girondins, et je ne ferme pas les yeux sur les fautes graves qui leur sont justement reprochées; mais le moyen de souscrire à l'appréciation presque odieuse de M. de Sybel? « ... On chercherait en vain une différence entre eux et les cordeliers : immoralité des individus, domination violente des masses, mépris du droit et destruction de la propriété, émancipation de la chair et avilissement de la religion, sur tous ces points les girondins sont d'accord avec Robespierre et Marat (1). » Quoi! Robespierre était pour l'émancipation de la chair, et il n'y a pas à distinguer entre les girondins et leurs plus acharnés adversaires? Nous ne savons comment ce genre d'appréciations est qualifié en Allemagne; elles n'ont pas de nom en France, et l'écrivain qui se les permettrait et qui prendrait avec l'histoire de telles libertés, loin de compter parmi les historiens, aurait peine à se faire accepter même parmi les pamphlétaires, car le pamphlet lui-même n'est pas dispensé de couvrir l'injure de quelque vraisemblance. Il n'y a plus à discuter, on ne peut que sourire lorsqu'on voit un écrivain qui affiche de si grandes prétentions à l'impartialité scientifique traiter de ce ton de tels hommes, et dire, par exemple, de M^{me} Roland, « qu'elle

(1) Tome I^{er}, p. 292.

était dépourvue de sens moral (1). » Je vois très bien que M^{me} Roland a le tort, qui est de plus aux yeux de M. de Sybel un ridicule, d'être femme et de prendre intérêt à la politique, je vois qu'elle a le tort tout autrement sérieux d'avoir embrassé avec ardeur une cause que M. de Sybel n'aime point; mais si la pureté d'une conduite irréprochable, la résistance aux entraînemens de l'amour le plus vif qu'ait jamais ressenti une âme passionnée, le noble attachement aux plus grandes idées qui puissent faire battre le cœur humain, si tout ce que les hommes admirent, la lutte intrépide contre ceux qui peuvent tuer, l'égalité d'âme dans le malheur, le calme, la dignité, le sourire jusque sur les marches de l'échafaud, si tout cela est étranger au sens moral, nous voudrions bien que M. de Sybel nous eût fait la grâce de nous dire de quel nom ces choses-là s'appellent.

M. de Sybel, d'ordinaire assez difficile à émouvoir et fort dédaigneux du pathétique, le prodigue cependant à propos de certaines infortunes. Il reproche amèrement à M^{me} Roland de s'être échappée à dire, un jour que quelqu'un s'apitoyait en sa présence sur la reine et le dauphin, qu'il s'agissait d'autre chose dans la révolution que du sort d'une femme et d'un enfant. Elle eut tort; nous déclarons, quant à nous, que nulle victime n'est exclue de notre pitié, et que nous y faisons la plus grande part à celles qui sont tombées de plus haut. Ce n'est pas toutefois une raison pour nous d'accueillir sans examen les fables et, qu'on me passe le mot, les fictions niaises inventées à leur sujet. M. de Sybel consacre aux derniers jours du dauphin des pages larmoyantes dont la longueur n'est nullement en proportion du reste; il n'en ignore aucun détail, il n'en omet aucune circonstance, et parmi ces circonstances il en est plusieurs de réellement étonnantes et qui tiennent presque du miracle. Toutes les paroles de l'enfant sont marquées d'une sagesse au-dessus de son âge qui confond ses gardiens; il a des visions, il converse avec les anges, il entend une musique céleste, sa mère l'appelle du fond du paradis, et il lui répond (2). Où M. de Sybel a-t-il trouvé de telles choses? Quelle découverte inattendue l'a mis en possession de ces détails sur un événement qui était jusqu'ici le plus énigmatique de la révolution française, et dont des témoignages contradictoires, recueillis quarante ans après et dépourvus de tout caractère authentique, n'avaient point suffi à dissiper l'obscurité? Pourquoi M. de Sybel ne cite-t-il pas ses documens, n'en donne-t-il pas même le titre? Pourquoi? C'est que, sans en dire un mot, il a tout

(1) *Ohne Gefühl für das sittlich Zulässige*, t. I^{er}, p. 295.

(2) Tome III, p. 459-456.

pris dans un de ces livres (1) qu'on dispense de toute critique, parce qu'ils ne relèvent pas de la science, parce qu'ils procèdent uniquement de la religion des souvenirs, parce qu'ils ne sont écrits que pour flatter les regrets d'un parti depuis longtemps en travail de légende et que rien n'oblige à examiner les preuves. M. de Sybel avait d'autres devoirs, puisqu'il affecte une autre ambition. De pareils procédés frappent l'histoire de nullité. Effort sans résultat, recherches vaines, talent perdu, voilà ce qu'il y aurait eu à dire de l'ouvrage de M. de Sybel, si par l'affectation d'une méthode sévère, le fracas de prétendues découvertes, un air d'impartialité qui couvre un parti pris de dénigrement, il n'eût exigé un examen plus attentif. Jamais, sous la forme d'un sang-froid apparent, réquisitoire plus acerbe ne fut prononcé, non pas contre la révolution, mais contre la France elle-même et contre son esprit. On dirait que le patriotisme prussien de l'auteur n'a conscience de lui-même qu'en se confondant avec la haine de la France. Un tel livre ne saurait ajouter que des passions aux passions et des nuages aux nuages.

Nous sommes trop prompts en France à renier soit par un goût d'impartialité, soit par une dangereuse complaisance pour l'étranger, qui en abuse, les meilleures parties de nos traditions. Qui n'a quelque reproche de cette espèce à se faire? Je n'ai pas craint de résister à cette pente. Quoiqu'un vent nouveau souffle depuis quelques jours sur la France, il n'y a pas à redouter ni qu'il emporte ce que la révolution a laissé de vrai dans les institutions et dans les esprits, ni qu'il la ramène avec ses violences et ses fureurs. On parle encore beaucoup de révolution et d'esprit révolutionnaire en Europe; il faut bien que ce dernier nom ait un sens pour qu'on l'emploie. Pour les uns, il signifie je ne sais quel esprit infernal de destruction universelle sans raison et sans terme, quel amour de la violence pour elle-même et des procédés qui furent, il y a quatre-vingts ans, les convulsions passagères d'une société en métamorphose. Les autres n'y voient que l'esprit de réforme dans le sens de la liberté opposé à l'esprit de conservation aveugle ou de restauration dans le sens du moyen âge. Ces qualifications, équivoques ou fausses, dont ceux-ci se parent comme d'un titre, tandis que ceux-là les appliquent comme une condamnation, ont fait jusqu'à cette heure bien du mal. Le jour où l'on y renoncerait pour jamais serait peut-être marqué par un retour d'équité, de raison, d'intelligence, de sang-froid dans la politique. Il ne doit plus y avoir de révolutionnaires, puisqu'il ne saurait plus y avoir dans les nations civilisées de révolution au sens où l'on entend celle de 89. Le

(1) *Louis XVII, sa vie, son agonie*, etc., 2 vol. in-8°, par M. A. de Beauchesne.

monde ne sera pas à l'abri de secousses politiques et peut-être de secousses violentes, le pire effet d'un mauvais régime étant qu'il n'est guère possible de s'en délivrer par les moyens de douceur. Les sociétés humaines continueront à se transformer à l'infini, et nous sentons bien que de profonds changemens, des nouveautés que nous soupçonnons à peine, s'élaborent aujourd'hui dans leur sein. On peut affirmer toutefois que ces changemens, quels qu'ils soient, ne s'effectueront point par une réaction soudaine et convulsive d'un peuple sur lui-même comme celle qui caractérise la révolution française; on ne verra plus l'axe d'une société osciller tout à coup et changer en un jour. Lorsque les institutions, reposant sur une base religieuse, participaient de l'immutabilité propre à tout ce qui affecte une origine divine, comment les changemens qu'on ne pouvait empêcher de se produire dans les esprits, dans les sentimens, dans les besoins, auraient-ils introduit dans les choses des modifications correspondantes autrement que par voie de rupture et d'écroulement? Plus les institutions avaient duré, plus leur origine était sacrée, plus leur ascendant sur les hommes était grand, et plus aussi pour les renverser le choc devait être soudain et terrible. Il n'y a plus aujourd'hui que des institutions humaines, c'est-à-dire soumises à la discussion et au changement. Dépendantes de l'esprit public, elles doivent se modifier, elles se modifient en effet par lui et avec lui, sans qu'il appartienne désormais à un homme, à un parti, à un pouvoir, quel qu'il soit, monarchique ou républicain, à une tête ou à mille têtes, mais armé d'une autorité simplement relative et par conséquent faillible, de sauver la société en se chargeant d'y faire régner violemment l'ordre et la justice. Désormais les sociétés se sauveront elles-mêmes par le lent travail de toutes les intelligences et de toutes les volontés. Si le principe révolutionnaire réside aujourd'hui quelque part, ce n'est pas en ceux qui réclament la liberté, car la liberté, c'est-à-dire le règne de l'opinion, est la garantie la plus assurée contre les révolutions : c'est chez ceux qui, refoulant violemment l'esprit de réforme et voulant maintenir par la force des institutions que la vie, c'est-à-dire la croyance générale abandonne, accumulent sous leur base les formidables élémens dont l'explosion ne peut tarder à les réduire en poudre.

P. CHALLEMEL-LACOUR.

LA

GUERRE DU PARAGUAY

Il y a plus d'une année, nous parlions ici même de l'interminable guerre qu'a déchaînée le hautain *ultimatum* du Brésil signifié au gouvernement de Montevideo le 18 mai 1864 (1). Depuis la terrible bataille de Tuyuti, la plus meurtrière de toutes celles qui ont ensanglanté le sol de l'Amérique méridionale, la situation des belligérans ne s'est point modifiée, et le grand empire brésilien reste toujours impuissant contre ce petit pays du Paraguay, dont la population égale à peine celle de deux départemens français. En dépit des bulletins de victoire que ne manque jamais de transmettre le télégraphe à l'arrivée des paquebots transocéaniques, les impériaux et les Argentins, leurs alliés, n'ont encore pour toute conquête que les terrains marécageux où ils ont établi leur camp, tandis que les soldats de Lopez n'ont point abandonné l'énorme territoire arraché à la province de Matto-Grosso. En vain le Brésil s'acharne contre la petite république; il a déjà perdu plus de 40,000 hommes et se voit obligé d'armer ses esclaves; il a dépensé plus de 600 millions de francs, et doit maintenant avoir recours au fatal expédient du papier-monnaie: après quarante années d'une apparente prospérité, le jeune empire qui se donnait à lui-même le nom de « géant de l'Amérique du Sud » entre dans une période de crise redoutable et menaçante même pour la durée de ses institutions politiques et so-

(1) Voyez la *Revue* du 15 octobre 1866. — Voyez aussi, dans la livraison du 15 septembre 1866, *la Guerre du Paraguay et les institutions des états de la Plata*, par M. Duchesne de Bellecourt.

ciales. Son existence comme unité nationale est en danger, et il ne serait pas impossible qu'après la guerre actuelle le rétablissement de l'équilibre dans les états du continent s'opérât au détriment de l'empire esclavagiste. Il importe donc d'étudier avec soin et d'exposer clairement les principaux événemens d'une guerre dont les conséquences peuvent avoir une telle gravité.

I.

Après que l'armée de terre, arrêtée dans les marais de Tuyuti, eut vainement essayé de s'ouvrir de vive force un chemin vers l'Assomption, c'était au tour de l'escadre de faire la même tentative. Les trois chefs des alliés, Mitre, Florès et Polydoro, tinrent conseil avec l'amiral Tamandaré, et décidèrent que la flotte aurait à forcer le passage du Paraguay et à bombarder les redoutes de l'ennemi, tandis que les troupes de débarquement monteraient à l'assaut. D'après les reconnaissances préliminaires, on croyait que les batteries de Curupaity, situées en aval d'Humayta sur la berge concave d'une anse de la rive gauche, étaient de ce côté les premiers travaux de défense; mais quelques navires brésiliens qui remontaient sans crainte le courant dans la direction de Curupaity furent brusquement salués à coups de canon par une nouvelle batterie qu'un rideau d'arbres leur avait cachée jusqu'alors. C'était la batterie de Curuzu, premier obstacle qui devait être dépassé avant qu'on essayât d'aborder les ouvrages plus formidables de Curupaity. Le 1^{er} septembre 1866, tous les préparatifs de l'attaque étaient terminés, et le lendemain une force de 8,300 hommes débarquait en aval de Curuzu, protégée par le feu que les onze navires de l'escadre faisaient converger sur les défenseurs de la redoute. Ceux-ci, au nombre d'environ 2,000, et disposant d'une douzaine de pièces de divers calibres, avaient à la fois à répondre au bombardement de la flotte, à résister aux assauts combinés des colonnes d'infanterie, à garder leurs flancs contre les surprises des cavaliers ennemis; cependant ils purent tenir jusque dans la journée du 3, et, quand ils abandonnèrent le fortin, ils sauvèrent encore trois canons. Les alliés restaient maîtres de la position; mais ce triomphe avait été chèrement acheté: un millier des assaillans étaient tués ou blessés, un navire cuirassé, le *Rio-de-Janeiro*, avait sombré dans le fleuve, et deux autres vaisseaux avaient été mis hors de service.

La prise de la redoute de Curuzu fut considérée à Buenos-Ayres et à Rio-de-Janeiro comme un grand triomphe, d'autant plus que

peu de jours après le maréchal Lopez faisait une démarche inattendue en faveur de la réconciliation. Le 4 septembre, un parlementaire portant le drapeau blanc sortit des lignes de Curupaity pour inviter le général Mitre à une entrevue personnelle avec le président du Paraguay. Quel était le motif réel d'une pareille demande, venant d'un homme qui jusqu'alors s'était défendu avec un tel acharnement? On crut d'abord que, se sentant perdu, il voulait se ménager une capitulation honorable, et, malgré les conseils du maréchal brésilien Polydoro, le président Mitre, commandant en chef des alliés, consentit à l'entrevue. Elle eut lieu le lendemain, à moitié chemin des deux quartiers-généraux de Tuyuti et de Paso-Pucu, dans les bosquets de palmiers de Yataiti-Cora. Les deux présidens, suivis de loin par leurs états-majors, s'avancèrent au-devant l'un de l'autre avec beaucoup de gravité, des deux parts la courtoisie du langage et des manières fut parfaite, et le général Mitre crut devoir s'en féliciter dans sa dépêche officielle adressée au vice-président de la république argentine; mais le seul résultat des paroles échangées avec tant de pompe et de bonne grâce fut que les armées continueraient à s'entr'égorger. D'après les divers renseignemens obtenus depuis sur la conversation des deux généraux en chef, il paraît que Lopez s'attacha surtout à démontrer combien est funeste et déplorable pour la république de Buenos-Ayres cette alliance conclue avec l'empire esclavagiste du Brésil contre une république sœur ayant la même origine, la même histoire, les mêmes intérêts. Il parla du scandale auquel cette alliance avait à si bon droit donné lieu dans tout le Nouveau-Monde, et rappela la protestation solennelle que le Pérou venait de lancer au nom de la plupart des républiques hispano-américaines. D'ailleurs il se déclarait prêt à faire aux Argentins toutes les concessions compatibles avec l'honneur du Paraguay, pourvu que l'alliance avec le Brésil fût rompue. A ce prix, il se chargeait d'être le champion de toute l'Amérique espagnole et de triompher à lui seul de l'ennemi héréditaire. Sans doute le général Mitre dut comprendre cette vérité si facile à saisir, qu'en s'alliant pour une guerre de conquête avec l'empire brésilien il avait trahi les intérêts de toutes les républiques américaines; mais il resta sur la défensive en alléguant les termes du traité de la triple alliance, et déclara que la paix ne serait point conclue tant que le Paraguay n'aurait pas été vaincu et son président exilé.

L'espoir que l'on avait conçu de voir enfin se terminer la lutte était donc mis à néant, et les hostilités recommencèrent. Se croyant d'autant plus forts qu'ils venaient de repousser une proposition de paix, les alliés résolurent de frapper un grand coup; mais l'opéra-

tion qu'ils allaient entreprendre devait précisément se terminer pour eux par le plus désastreux des revers et leur démontrer combien ils s'étaient déçus en se figurant que leurs adversaires étaient réduits à la dernière extrémité. Le 22 septembre à sept heures et demie du matin, la flotte cuirassée de l'amiral Tamandaré remonta le fleuve, força l'estacade qui barrait le chenal à une faible distance en aval de Curupaity, et, choisissant près de la rive droite une position peu dangereuse, commença le bombardement des batteries de Lopez, que commandait le général Diaz, naguère encore simple soldat aux pieds nus. Les Paraguayens répondirent à peine, et l'on put croire qu'ils avaient beaucoup souffert. A midi, le général Mitre, s'imaginant sans doute que les canons de l'ennemi étaient déjà démontés, donna l'ordre de l'attaque sur le front méridional des défenses de Curupaity. Quatre colonnes d'assaut se dirigèrent à la fois de Curuzu vers les retranchemens de l'ennemi. A gauche, appuyées par le feu de l'escadre, marchaient parallèlement au fleuve les deux colonnes brésiliennes du baron de Porto-Alegre, fortes d'environ 8,000 hommes. A droite, les deux colonnes argentines, dont l'effectif était plus élevé d'à peu près un millier de combattans, s'élançaient à l'assaut en longeant la rive occidentale de la lagune de Piris. Le général Florès, à la tête de 3,000 excellens cavaliers, Orientaux pour la plupart, avait mission d'opérer sur l'autre bord de cette lagune et d'inquiéter du côté de l'est les défenseurs de Curupaity, tandis que le gros de l'armée brésilienne, commandé par le maréchal Polydoro, devait sortir de ses lignes de Tuyuti pour marcher directement à travers les bois sur Humayta. Le plan du président Mitre était d'attaquer ainsi les trois faces des retranchemens paraguayens : à l'ouest par les vaisseaux de l'escadre, au sud par ses colonnes d'assaut, à l'est par l'armée de Polydoro et la cavalerie de Florès; malheureusement pour lui, ce plan ne fut exécuté qu'en partie. Le baron de Tamandaré, craignant de voir sombrer ses navires, se tint à une distance respectueuse des batteries du fleuve, et, plus timide encore, le maréchal Polydoro se contenta de ranger ses troupes en ligne de bataille. Pendant ce temps les Argentins et les soldats de Porto-Alegre, essayant vainement de franchir les abatis d'arbres épineux et les larges fossés qui défendaient les abords de Curupaity, se laissaient mitrailler presque à bout portant par les canonniers paraguayens. Lorsque les colonnes d'assaillans, éclaircies par les balles et les boulets, renoncèrent enfin à leur œuvre impossible, 6,000 morts ou blessés, plus du tiers de l'armée, étaient épars sur le sol parmi les arbres abattus et les rameaux brisés. Ça et là brûlaient les hautes herbes des clairières, et les Paraguayens durent sortir de leurs re-

tranchemens pour retirer des flammes les corps de leurs ennemis tombés.

L'échec était grave ; mais les récriminations, les disputes, les haines auxquelles il donna naissance entre les chefs alliés, furent bien plus graves encore au point de vue militaire. Le général Florès, mécontent du rôle secondaire que lui avaient fait jouer les chefs alliés, quitta brusquement l'armée, et revint à Montevideo se consoler par l'exercice de la dictature de tous les mécomptes éprouvés au camp. Le président Mitre, voilant sa personne sous le fier pseudonyme d'Orion, daigna prendre le public pour confident, et, dans ses lettres à la *Tribuna* de Buenos-Ayres, expliqua combien il était déplorable que son plan de campagne « napoléonien » n'eût pas été compris par les généraux qui devaient le seconder. De leur côté, ceux-ci se plaignirent à leur gouvernement des façons despotiques du président argentin. Ainsi que le président du conseil des ministres, M. Zaccarias, l'avoua lui-même en pleine chambre à Rio-de-Janeiro, toute action commune entre les chefs alliés était devenue impossible : la flotte refusait de coopérer avec les troupes de terre ; les impériaux, les Argentins, se reprochaient mutuellement le désastre. Il fallut que le Brésil confiât la direction de ses troupes à des hommes nouveaux. Tandis que le président Mitre gardait le titre de général en chef, que lui avait conféré le traité de la triple alliance, le maréchal brésilien Polydoro fut remplacé par le vieux marquis de Caxias, l'ancien adversaire de Garibaldi dans les troubles de Rio-Grande-do-Sul, et le baron de Tamandaré céda le commandement de la flotte à l'amiral Ignazio.

Malheureusement pour leur gloire, les nouveaux titulaires avaient à peine eu le temps de s'occuper de la réorganisation des forces qui leur étaient confiées, qu'une série de contre-temps vint entraver leur œuvre. D'abord une insurrection redoutable éclata dans les provinces centrales de la république argentine, et, pour en triompher, le gouvernement de Buenos-Ayres fut obligé de rappeler en toute hâte les quatre ou cinq mille Argentins qui restaient encore dans le camp de Curuzu. Le marquis de Caxias dut s'en féliciter, car le président Mitre partait en même temps que ses troupes et lui laissait l'initiative des opérations militaires ; mais les soldats qui s'éloignaient étaient les meilleurs de l'armée, et dans les combats avaient toujours marché à l'avant-garde contre les Paraguayens. Bientôt après survint le fléau du choléra, qui réduisit l'effectif des troupes beaucoup plus encore que ne l'avait fait le départ du contingent de Buenos-Ayres. L'insalubrité naturelle des marécages environnans s'était encore accrue par suite de l'incurie des troupes et de leur ignorance absolue des règles de l'hygiène : toutes les cou-

lées d'eau stagnante avaient été changées en d'immondes cloaques, des milliers de cadavres humains restés sans sépulture se décomposaient sur le sol, plus de cent mille carcasses mêlées aux chairs putréfiées des animaux égorgés empestaient l'atmosphère; ainsi que l'avoue le rapport officiel du ministre Paranagua, plus du tiers de l'armée campée à Tuyuti fut atteint par le fléau; 7,500 malades se trouvèrent à la fois dans les trois hôpitaux de Gerrito, d'Itapirù et de Corrientes, et la mortalité prit de telles proportions que la moitié des patients succomba. Du foyer d'infection de Tuyuti, la maladie se propagea dans toutes les villes des bords du Parana. Rendus furieux par la terreur, les *gauchos* presque barbares des environs de Corrientes voulaient se précipiter la lance au poing sur les hôpitaux de la cité et massacrer tous les malades : il fallut que le marquis de Caxias envoyât un fort détachement de troupes pour défendre les malheureux cholériques. Enfin, grâce à la saison froide, qui dans ces régions commence en avril et en mai, « grâce aussi, dit M. Paranagua, au zèle et à la charité des pères capucins, » la maladie cessa peu à peu ses ravages; mais un autre fléau, l'inondation, vint ravager les camps. Depuis soixante années, dit-on, la crue du Parana et de son affluent le Paraguay n'avait jamais atteint une pareille hauteur : les lagunes en forme de croissant qui marquent à droite et à gauche les anciens méandres du fleuve furent toutes remplies par les eaux débordées; les terres hautes, graduellement rétrécies par l'inondation, se changèrent en îles; les quelques milliers de Brésiliens campés à Curuzu furent obligés de se réfugier dans l'étroite redoute qu'assiégeaient de toutes parts les eaux rapides du Paraguay. Sous peine d'être emporté par le courant, il fallait évacuer la place en toute hâte. Afin de protéger la retraite, la flotte s'embossa devant Curupaity, mais elle essaya vainement de réduire au silence le canon du fort; elle fut obligée de redescendre le fleuve, hors de la portée des boulets, et de laisser les Paraguayens concentrer leur feu sur la redoute à demi submergée de Curuzu. Le 29 et le 30 mai, le bombardement produisit un effet terrible. S'échappant en toute hâte de l'enceinte où elle était parquée comme un troupeau et où les projectiles et les eaux envahissantes la menaçaient à la fois, la malheureuse garnison alliée, composée d'environ 3,000 hommes, perdit beaucoup de monde avant de pouvoir s'embarquer. Cette évacuation forcée, qui rendait à jamais impossibles les communications directes du camp de Tuyuti avec le Rio-Paraguay, fut peut-être l'épisode le plus lamentable de toute la guerre.

II.

Après la disparition complète du choléra et la fin de l'inondation, le marquis de Caxias, qui pendant l'absence du général Mitre commandait en chef les troupes alliées, put donner tous ses soins à la réorganisation de l'armée et préparer de nouvelles opérations de guerre. Durant toute la période d'inaction à laquelle avaient été condamnées les forces brésiliennes, le gouvernement de Rio-de-Janeiro s'était occupé d'expédier des renforts et d'accumuler dans les entrepôts de La Plata les approvisionnements et les munitions. Les « volontaires de la patrie » ne se présentant plus qu'en très petit nombre, il avait fallu avoir recours à d'autres moyens que les appels et les proclamations pour remplir les cadres de l'armée : ainsi que l'a dit le sénateur Paranhos dans la séance du 9 septembre 1867, ce n'est point par un recrutement régulier, c'est bien par une véritable « chasse à l'homme » que l'on a dû trouver la quantité de *chair à canon* nécessaire à la dignité de l'empire. Les gardes nationaux désignés qui ne se rendaient pas immédiatement à l'invitation des gouverneurs de provinces étaient traqués dans les bois, puis enchaînés et conduits aux ports d'embarquement comme des criminels; les gens sans aveu, les ivrognes errans, étrangers ou nationaux, les prolétaires blancs ou noirs qui n'avaient point de protecteurs haut placés, étaient saisis et jetés dans les prisons servant de casernes aux recrues; les électeurs indépendans que redoutaient les candidats ministériels disparaissaient tout à coup, et quand on entendait de nouveau parler d'eux, ils se trouvaient sur la flotte ou dans les camps marécageux des bords du Parana.

Cependant ces honteux moyens de recrutement ne suffisaient point. En dépit de l'éloquence officielle qui ne manque jamais de célébrer en termes pompeux le patriotisme *sublime* des citoyens, les esclaves ont dû combler dans l'armée les vides que ne venaient pas remplir les volontaires. A la date du 26 avril 1867, suivant le rapport du ministre Paranaqua, 1,710 esclaves avaient été livrés aux officiers recruteurs : il est vrai que, pour leur faire apprécier la gloire d'aller se faire tuer au Paraguay, on leur avait accordé le titre de Brésiliens et la liberté de leurs femmes; mais la loi n'avait pas affranchi leurs enfans. Sur le nombre de ces soldats improvisés, 344 avaient été la propriété de l'état ou de la couronne, 75 étaient une dime offerte en contribution de guerre par divers couvens de bénédictins et de carmélites, 524 remplaçaient des gardes nationaux désignés pour le service, et 770 seulement avaient été offerts

gratuitement à la nation par des propriétaires isolés. Ne se trouvant pas suffisamment payés par les titres honorifiques et les décorations dont le pouvoir est si prodigue au Brésil, les planteurs ne se montrent guère empressés à faire largesse de leur propriété vivante, et, pour obtenir le contingent nécessaire, le gouvernement doit s'adresser à des entrepreneurs qui vont acheter sur les plantations des chiormes d'esclaves, bientôt après changées en régimens de patriotes (1). Une autre couche de la population que les ministres brésiliens ont cru devoir employer dans la guerre contre le Paraguay est celle des criminels. Non-seulement don Pedro, par un décret du 16 octobre 1866, a suspendu jusqu'à la fin de la lutte les décisions de tous les conseils de guerre, afin de ne se priver des services d'aucun militaire accusé de crime ou de malversation, non-seulement il a gracié en masse tous les déserteurs, à la condition qu'ils rentrassent dans les rangs de l'armée, il a aussi jugé convenable de transformer en défenseurs de la patrie plusieurs centaines des galériens de l'île de Fernando de Noronha, qui pour la plupart étaient accusés d'assassinat ou de tentative de meurtre (2). Ce n'est pas tout : quoi qu'en disent les feuilles officielles, des multitudes de captifs paraguayens ont été enrôlés de force dans l'armée qui envahit le sol de leur pays. La preuve péremptoire de ce fait se trouve dans le rapport du ministre Paranagua, d'après lequel le nombre de tous les prisonniers de guerre retenus dans l'empire est seulement de 719, et pourtant, depuis la reddition de l'Uruguayana, où plus de 1,800 hommes tombèrent aux mains des Brésiliens, les alternatives de la guerre leur ont encore livré plusieurs milliers d'ennemis. C'est principalement à Tuyuti que ces malheureux captifs font leur service forcé dans les rangs des alliés.

Grâce à tous ces moyens, de moralité plus que douteuse, qui doivent avoir pour résultat d'introduire dans l'armée des élémens d'indiscipline et de dissolution, les pertes subies par les forces brésiliennes furent largement compensées pendant les huit mois qui suivirent le désastre de Curupaity : l'effectif des renforts expédiés successivement au marquis de Caxias atteignit le total de 17,250 combattans. Quant au gouvernement argentin, il se contenta de renvoyer au camp de Tuyuti les 4,000 hommes qui venaient d'accomplir leur promenade militaire contre les insurgés de Cor-

(1) Le *Correio Mercantil* de Rio-de-Janeiro renferme à cet égard les plus curieuses révélations. Voyez surtout les numéros du 15 et du 25 octobre et celui du 5 novembre 1867. Le prix moyen de chaque esclave acheté par le gouvernement est de 3,780 francs.

(2) D'après le *Standard and River Plate News* du 30 janvier 1867, le nombre des criminels graciés était à cette époque de 993.

dova; à ces vétérans de la guerre on adjoignit seulement 400 criminels tirés des prisons de Buenos-Ayres, car, suivant l'aveu candide du gouverneur Alsina, dans son message du 23 mai 1867, ce mode de recrutement apporte beaucoup moins de trouble dans la société que ne le ferait le départ de la garde nationale. Vers le milieu du mois de juillet, plus de 40,000 hommes étaient campés dans les forêts et dans les marécages du Paraguay, à 3,000 kilomètres de navigation de Rio-de-Janeiro. En outre les navires cuirassés et de nombreux vapeurs non blindés avaient renforcé la flotte; d'énormes quantités de munitions et d'approvisionnement étaient empilées dans les entrepôts de Corrientes et d'Itapirù. Ce dernier village a surgi dans l'espace de quelques mois, à une faible distance de l'ancien fortin du même nom. Parfois des multitudes d'embarcations et de transports réunis dans cette partie du Parana donnent à la rade qui s'étend devant Itapirù plus d'animation que n'en offre même l'estuaire de la Plata au large de Buenos-Ayres.

La réorganisation de l'armée étant aussi complète que possible, il fallait enfin se résoudre à satisfaire la nation brésilienne, qui demandait à grands cris quelque haut fait de guerre en échange de tous ses sacrifices d'hommes et d'argent. Le marquis de Caxias, après s'être concerté par dépêches avec le président Mitre, décida que le gros de l'armée abandonnerait le campement de Tuyuti pour tâcher de prendre à revers la place d'Humayta et d'en finir avec l'obstiné maréchal Lopez, soit en attaquant à l'improviste ses lignes sur quelque point mal gardé, soit en coupant ses communications avec l'intérieur du Paraguay et en le réduisant par la famine. Si l'ennemi, craignant d'être enfermé dans ses retranchemens, les abandonnait de lui-même, alors on se promettait de l'exterminer en bataille rangée. Tel était le plan de guerre auquel la flotte de l'amiral Ignazio devait coopérer en essayant de remonter le fleuve au-delà des forteresses paraguayennes.

Le 22 juillet, après avoir fait exécuter de nombreuses reconnaissances, non-seulement par les éclaireurs ordinaires, mais aussi par des aéronautes en ballon captif, le général brésilien donna l'ordre, depuis longtemps attendu, de procéder au changement de base. Environ 12,000 hommes, sous les ordres du baron de Porto-Alegre, restaient au camp de Tuyuti pour maintenir les communications de l'armée avec le fleuve et les 2,000 soldats de la garnison d'Itapirù, tandis que le gros des troupes, comprenant plus de 25,000 combattans, allait s'aventurer loin des bords du Parana, dans les solitudes inconnues qui s'étendent à l'orient d'Humayta. Une marche de flanc, même entreprise par des forces bien supérieures en nombre à celles qui pourraient les assaillir, est toujours

une périlleuse opération militaire; aussi le marquis de Caxias eut-il soin de faire accomplir à son armée un énorme détour à travers les marécages de l'Estero-Bellaco. Au lieu de marcher en droite ligne vers le nord pour gagner par le chemin le moins long et le plus facile les savanes où il voulait établir son nouveau camp, il prit la direction de l'est, parallèlement au cours du Parana, de manière à protéger sa gauche par de vastes marécages contre toute attaque des Paraguayens. Arrivée enfin à une assez grande distance des lignes ennemies pour que tout danger eût disparu, l'armée brésilienne se retourna vers le nord, puis vers l'ouest; les soldats traversèrent un profond *marigot* où ils avaient de l'eau jusqu'à la ceinture, et, rejoignant la cavalerie qui les avait précédés pour donner au besoin le cri d'alarme, ils se rapprochèrent avec précaution de la forteresse d'Humayta, dont les remparts se profilaient dans le lointain au-dessus des bouquets de palmiers. A vol d'oiseau, la distance qui sépare le camp de Tuyuti de celui de Tuyucué, où les Brésiliens allaient maintenant s'établir, est d'une dizaine de kilomètres seulement, et cependant l'armée avait employé une semaine entière à faire son évolution. Il est vrai que, grâce à ce long et prudent détour, les soldats impériaux ne furent point inquiétés dans leur marche; mais ils donnèrent aux défenseurs d'Humayta tout le temps nécessaire pour se mettre en garde. Quand les Brésiliens arrivèrent non loin de la forteresse, il était devenu impossible de donner l'assaut immédiatement : sur tous les renflemens du sol, les Paraguayens construisaient de nouvelles batteries de canons, protégées comme celles de Curupaity, de funeste mémoire, par des abatis, des chevaux de frise, des obstacles et des pièges de toute espèce.

L'armée brésilienne avait à peine terminé son évolution militaire que la direction des troupes alliées passait en d'autres mains, au grand détriment de la concorde, si nécessaire dans ces conjonctures périlleuses. Le 31 juillet, le président de la république argentine, investi du titre de général en chef par le traité de la triple alliance, arrivait à Tuyucué pour reprendre au marquis de Caxias le commandement que ce vieillard avait exercé par *interim*. M. Mitre était accompagné du général Hornos, de quelques aides-de-camp et de deux bataillons formant un effectif d'un millier d'hommes à peine : c'étaient là tous les renforts qu'il amenait à ses alliés. Avec les débris des régimens argentins décimés à Tuyuti et à Curuzu, le contingent de Buenos-Ayres s'élevait au plus à la septième partie de l'armée, et cependant c'est au président Mitre, c'est à ce général sans troupes que revenait l'honneur de commander en chef, tandis que l'empire devait continuer à fournir seul les hommes et

les ressources militaires. Aussi l'armée brésilienne reçut-elle de fort mauvaise grâce le généralissime étranger, et de toutes parts retentirent des plaintes contre l'intrus, qui, sans contribuer aux charges de la guerre, prétendait en recueillir la gloire. Des officiers donnèrent leur démission pour n'avoir pas à prêter obéissance au président argentin, et le marquis de Caxias lui-même, tenu à plus de circonspection que ses subordonnés, ne sut point cacher complètement son dépit. Dans une dépêche en date du 8 août, il relève avec une certaine aigreur que le général Mitre a jugé convenable d'être seul pour rédiger le plan des opérations communes.

Du reste on attend encore l'exécution de ce plan si longuement mûri, et l'on se demande même s'il est possible de tenter quelque entreprise sérieuse. Les avantages obtenus par le déplacement du camp brésilien se réduisent à bien peu de chose. Il est vrai qu'en se portant à l'est du « quadrilatère » occupé par les forces paraguayennes, les assiégeans ont diminué d'un petit nombre de kilomètres l'espace qui les sépare de la citadelle d'Humayta; mais d'un côté comme de l'autre ils auront, s'ils se hasardent à tenter l'assaut, les mêmes obstacles à vaincre, les mêmes hommes à combattre. Sans doute maintenant il leur est beaucoup plus facile d'inquiéter les communications de la forteresse avec l'intérieur de la république; toutefois ce n'est qu'en s'exposant eux-mêmes à être coupés de leur ligne d'approvisionnement et à souffrir la famine. La seule utilité réelle qu'ait eue pour les Brésiliens la translation de leurs tentes est celle de leur avoir procuré une position militaire moins insalubre que Tuyuti. Le nouveau camp, défendu au nord par le cours de l'Arroyo Hondo, tributaire du Paraguay, comprend les terres hautes de San-Solano, parsemées de bouquets de palmiers, et des savanes élevées que n'atteint jamais le niveau de l'inondation; quant au quartier-général, il se trouve dans une « vasière desséchée, » car telle est en guarani la signification du mot Tuyucú, dérivé comme Tuyuti du radical *tuyu* (boue). D'anciens bourbiers sont évidemment préférables à des fondrières encore emplies de fange; mais les fièvres paludéennes et les maladies épidémiques ne peuvent manquer de s'y développer également pendant les chaleurs de l'été, alors que les eaux baissent dans les lagunes, et que les matières putréfiées se dessèchent au soleil. Aussi, vers la fin de septembre, dès que la saison torride eut commencé dans cette région du Paraguay, le choléra fit de nouveau son apparition dans le camp brésilien, et les populations de Buenos-Ayres et de plusieurs autres villes argentines ont dû imposer de rigoureuses quarantaines à tous les navires sortis du port d'Itapirú. D'ailleurs, il faut le dire, les mesures de précaution les plus élémentaires sont négli-

gées par les inspecteurs du camp, et dans certains cas les officiers eux-mêmes semblent prendre à tâche d'augmenter les causes d'insalubrité. Un ancien canal du Parana qui permettait aux embarcations de remonter jusqu'à la berge même du village d'Itapirù s'étant récemment envasé, on y a construit une chaussée carrossable en se servant de cornes de bœufs, de carcasses d'animaux, de foin et de maïs en décomposition. Les quais où doivent s'entreposer toutes les denrées nécessaires à l'alimentation de l'armée sont ainsi transformés en foyers de pestilence.

III.

En opérant son mouvement sur Tuyucué, l'armée brésilienne s'attendait à être immédiatement soutenue dans sa marche par une diversion de la flotte. Le soldat le moins expérimenté comprenait sans peine que, si les navires cuirassés ne forçaient le passage du fleuve pour aller ravitailler les troupes en amont de la forteresse d'Humayta, toute campagne sérieuse dans l'intérieur du Paraguay serait absolument impossible. Cependant plus de trois semaines s'écoulèrent sans que la flotte quittât son ancrage en face des batteries abandonnées de Curuzu. L'irritation grandissait peu à peu dans les camps : on accusait les marins de pusillanimité, on se moquait de cette inutile canonnade qui tonnait depuis des mois jour et nuit contre les batteries de Curupaity. Enfin on apprit avec joie que, sur l'ordre exprès venu de Rio-de-Janeiro, l'amiral faisait ses préparatifs pour la difficile aventure dont il était chargé. Le 14 août au soir, tous les navires étaient à leur poste, et les équipages attendaient l'ordre de départ. Une bizarre proclamation, unique peut-être dans l'histoire des guerres modernes, venait de mettre la flotte, par un jeu de mots pieux, sous la protection de la Vierge, et les superstitieux matelots se répétaient ces paroles d'heureux présage : « Brésiliens ! soyez remplis d'espoir ! La sainte église a donné la mère de Dieu pour patronne au 15 août : c'est demain la fête de la sainte Vierge-de-Gloire, de Notre-Dame-de-Victoire, c'est le jour de l'Assomption ! C'est donc avec la gloire et la victoire que nous irons à l'Assomption ! »

Au matin de ce grand jour qui devait éclairer le triomphe des Brésiliens, l'amiral Ignazio hissa le pavillon de départ sur le vaisseau le *Brasil*, et la flotte se mit en marche pour forcer le passage de la rivière. Un petit vapeur en bois, le *Lindoya*, garanti contre le canon de la forteresse par la masse épaisse du *Brasil*, accompagnait ce grand navire ; mais tous les autres bâtimens qui se hasar-

daient l'un après l'autre dans la passe en suivant le sillage tracé par le vaisseau amiral étaient des frégates cuirassées : c'étaient le *Mariz-e-Barros*, le *Tamandaré*, le *Bahia*, le *Herval*, le *Colombo*, le *Cabral*, remorquant un mortier posé sur un radeau, le *Barroso*, le *Silvado* et le *Lima-Barros*, fermant l'arrière-garde. Les navires en bois, restés prudemment en aval, se contentaient de lancer des boulets et des bombes sur les ouvrages de Curupaity, tandis que les noirs vaisseaux cuirassés remontaient en silence le rapide courant du Paraguay. Les drapeaux flottaient orgueilleusement à l'arrière des frégates, mais artilleurs et matelots restaient cachés sous les grandes carapaces de fer; les canons eux-mêmes avaient été mis à l'abri, les sabords étaient fermés, des sacs de sable protégeaient les bordages contre le choc des boulets ennemis. Afin de diminuer encore les risques d'avarie, l'amiral avait donné l'ordre à ses navires de longer au plus près la berge de Curupaity, haute d'environ 40 mètres; il espérait que, grâce à cette manœuvre, la flotte, composée tout entière de bâtimens peu élevés sur l'eau, passerait au-dessous des projectiles lancés par les Paraguayens.

Toutefois les artilleurs du fort guettaient leur proie, et, dès qu'une ravine de la berge, une courbe de la rivière, un faux mouvement du timonier, leur permettaient de diriger la gueule des canons vers les navires brésiliens, leurs boulets allaient frapper en pleine armure. L'hélice du *Colombo* est brisée, sa machine ne fonctionne plus, et la lourde masse commence à redescendre le courant; il faut que le *Silvado* aille à son secours et prenne l'immense épave à la remorque; le *Lima-Barros* est frappé de 45 coups de canon; le *Brasil* et le *Herval* subissent aussi des avaries graves; les cuirasses de plusieurs frégates sont ployées et défoncées; un projectile entre dans la tourelle du *Tamandaré*, emporte le bras du capitaine et blesse les hommes qui l'entourent. Pendant les quarante minutes que les onze vaisseaux mettent à franchir le terrible défilé, ils ne reçoivent pas moins de 263 coups tirés à demi-portée par les 18 canons de Curupaity. Enfin ces batteries, qui ont arrêté deux années durant toutes les forces du Brésil, sont dépassées, la flotte arrive en lieu tranquille, loin des boulets qui plongent en sifflant dans les eaux du fleuve, et les matelots, remontés sur le pont, se félicitent à grands cris.

Était-ce donc un triomphe que venait de remporter le Brésil? On l'eût dit au premier abord, et la presse officieuse de Rio-de-Janeiro s'empressa de célébrer la chute prochaine de la forteresse du Paraguay et la capture inévitable du maréchal Lopez; on comparait l'amiral Ignazio forçant le passage de Curupaity au vieux Farragut passant victorieusement sous le feu des cent pièces de Port-Hudson,

et, pour le récompenser de son haut fait d'armes, dom Pedro II lui donnait le titre de baron d'Inhauma. Bientôt pourtant il fallut reconnaître que le facile exploit de la flotte brésilienne était plutôt un désastre qu'une victoire. Ce n'est point seulement la passe de Curupaity qui aurait dû être forcée, c'étaient les redoutes d'Humayta qu'il aurait fallu doubler pour entrer dans les eaux libres et tenter d'établir des communications avec l'armée de terre. Or les navires cuirassés avaient subi trop d'avaries dans leur première étape pour oser commencer la seconde, bien autrement périlleuse. Devant eux, à l'angle de la rivière, les Brésiliens peuvent voir, soutenue par trois bateaux plats, l'épaisse chaîne en câbles de fer tordus qui barre le Paraguay de l'une à l'autre rive; en aval de cet obstacle, que le brusque détour du courant empêche d'aborder directement et de briser sous l'éperon des navires, se dresse, au milieu d'autres redoutes moins apparentes, la formidable batterie casematée de Londres, armée de 16 canons de gros calibre pouvant tous concentrer leur feu vers un même point; puis au-delà, sur une longueur de plusieurs kilomètres, se succèdent d'autres batteries commandant de leurs embrasures tous les passages du tortueux chenal qu'auraient à suivre les vaisseaux. A ces obstacles visibles se joint le danger des torpilles cachées çà et là dans le courant. Si la flotte cuirassée du Brésil a déjà tant souffert en subissant le feu d'un simple ouvrage avancé comme Curupaity, est-il à croire qu'elle pourra se glisser impunément sous les canons en nombre inconnu de la grande forteresse d'Humayta, transformée depuis vingt ans en boulevard imprenable? Dès l'abord, l'amiral douta de la possibilité du succès, car, en dépit des ordres formels du ministère, il a dû se borner à de simples reconnaissances; protégé par une île, il se contenta de jeter de loin quelques bombes dans la place. Le jour solennellement invoqué de l'Assomption n'a donc pas été favorable aux Brésiliens.

Dès que l'amiral Ignazio reconnut la folie qu'il y aurait de sa part à tenter le passage d'Humayta, il songea sans doute à redescendre en aval de Curupaity pour rejoindre le reste de la flotte et l'embouchure du Paraguay, bientôt même il reçut de Rio-de-Janeiro l'ordre d'avoir à réparer à tout prix sa première imprudence en revenant au plus vite à l'ancrage de Tres-Bocas; mais il était trop tard. Aussitôt après le passage des navires cuirassés, le maréchal Lopez s'était occupé de leur barrer la rivière en aval et de les emprisonner ainsi entre ses deux forteresses : il fit abaisser le niveau des berges afin que les artilleurs pussent incliner leurs canons et les pointer à bout portant sur les navires qui tenteraient de longer la rive; sur tous les points faibles, il fit construire des batteries

supplémentaires armées d'une artillerie puissante; il fit immerger de nouvelles torpilles en diverses parties du chenal. Jour et nuit, le méandre du fleuve qui se déroule devant Curupaity est couvert d'embarcations et de radeaux qui se hasardent sans danger entre les deux flottes brésiliennes; jour et nuit, les affûts et les chars remplis de munitions encombrant le chemin qui rejoint la forteresse d'Humayta aux redoutes avancées. D'après les rapports officiels du mois de septembre, 130 grosses pièces d'artillerie défendent maintenant ce défilé du fleuve, qu'une vingtaine de canons avaient déjà rendu si périlleux pendant la journée du 15 août. Pour garder ses communications avec le reste de la flotte et son gouvernement, l'amiral bloqué a dû faire ouvrir un sentier à travers les épais fourrés et les marécages de la rive droite du Paraguay. Une garde de 2,000 hommes, détachée de l'armée principale, protège le chemin contre les attaques des maraudeurs; mais ceux-ci sont en si grand nombre, que les dépêches ont été fréquemment interceptées. D'ailleurs le sol de cette partie du Gran-Chaco est tellement bas et spongieux qu'on ne peut guère se servir du sentier que pour le transport d'objets d'un faible poids : la location d'une charrette pour ce trajet d'une dizaine de kilomètres ne coûte pas moins de 80 piastres fortes (1), et la tonne de combustible revient, dit-on, à 1,750 francs. La flotte ne se ravitaille qu'à grand'peine, elle épuise ses munitions sans pouvoir les remplacer, et ne peut même réparer ses avaries; les matelots désertent en foule pour ne pas être mis à la ration de disette ou pour échapper à l'ennui de leur captivité. Que va devenir cette flotte ainsi enfermée dans une impasse? Tentera-t-elle de se glisser de nouveau sous la formidable rangée des canons ennemis, au risque de sombrer tout entière dans ce dangereux voyage, ou bien sera-t-elle abandonnée comme un poste intenable par ses propres équipages? Après avoir été longtemps la gloire et l'espoir du Brésil, est-elle destinée à porter un jour en vue de Rio-de-Janeiro le pavillon du Paraguay? On dit qu'après le passage des navires cuirassés devant Curupaity, le maréchal Lopez félicita son armée par un ordre du jour. « Enfin, s'écriait-il, nos vœux sont accomplis! La flotte brésilienne est prisonnière. Il y a deux ans, au commencement de la guerre, nous avons tenté d'enfermer les vaisseaux ennemis entre Corrientes et les batteries de Cuevas, et maintenant ils viennent se placer d'eux-mêmes entre les deux forteresses d'Humayta et de Curupaity! »

(1) Ce chiffre est donné par le *Standard and River Plate News* du 4 septembre 1867.

IV.

Il est facile de comprendre que, dans la situation redoutable où se trouvent à la fois leur flotte et leur armée, les alliés doivent ardemment désirer la paix ; mais ce fatal amour-propre qui aveugle toujours les peuples et les gouvernemens ne permet pas aux trop confians signataires du traité de conquête d'avouer leur impuissance après tant de prétendues victoires, et d'entrer franchement en négociations avec le « tyran » qu'ils devaient détrôner en trois jours. Même après le sanglant revers de Curupaity, ils avaient décliné avec hauteur la médiation des États-Unis, que M. Washburn, ministre de la république fédérale à l'Assomption, leur avait offerte, le 11 mars 1867, en vertu des ordres de M. Seward ; plus tard ils avaient repoussé bien plus fièrement encore une nouvelle proposition qu'avait présentée le général Asboth, ministre des États-Unis à Buenos-Ayres. Cependant, à la suite de pourparlers et d'intrigues dont le secret n'a pas été complètement dévoilé, les chefs de l'armée envahissante durent enfin se décider pour la première fois à faire des ouvertures de paix, tout en essayant de maintenir en apparence leur attitude martiale. Le secrétaire de la légation anglaise de Buenos-Ayres, M. Gould, jeune homme qui sans doute était désireux d'attacher son nom à un événement considérable de l'histoire américaine, s'offrit à servir d'intermédiaire entre les belligérans. Il fit demander au président Lopez l'autorisation de lui remettre officieusement les propositions des alliés, et, débarquant à Curuzu, se rendit par terre au quartier-général de Paso-Pucu, situé au sud-est de la forteresse paraguayenne. C'est là que M. Gould remit à Lopez le projet qui lui avait été confié par le général Mitre, et qui devait servir de base aux négociations de paix. Le premier article de ce programme, rédigé le 12 septembre au camp de Tuyucú, se bornait à demander le secret au gouvernement du Paraguay sur la démarche que faisaient les commandans alliés : avant toutes choses, ils tenaient à sauvegarder leur amour-propre. Quant au fond même des questions en litige, le général Mitre et le marquis de Caxias en faisaient bon marché : d'après les divers articles du projet de négociation, l'indépendance et l'intégrité du Paraguay devaient être formellement reconnues, ses limites devaient être respectées, les territoires envahis par l'une ou l'autre armée devaient être réciproquement rendus, et les prisonniers de guerre mis en liberté ; le Brésil renonçait même à demander la moindre indemnité pour les énormes dépenses que lui avait occasionnées la terrible lutte. Toutefois, si les alliés, reconnaissant ainsi que la vie de plus

dé 400,000 hommes avait été vainement sacrifiée, se montraient si coulans sur les choses, ils ne voulaient point céder sur une question purement personnelle, et demandaient qu'aussitôt après la conclusion de la paix le président Lopez allât faire un voyage en Europe : repoussés par une nation, il leur fût du moins resté la puérole satisfaction d'avoir triomphé d'un homme.

Ces propositions devaient être évidemment rejetées, car ce n'est point de l'étranger qu'un peuple vaincu doit recevoir des ordres pour élire ou renvoyer ses magistrats. Les offres portées par M. Gould étaient remises le 14 septembre, précisément un mois après le commencement du blocus de la flotte brésilienne entre Humayta et Curupaity, et au plus fort des difficultés qu'éprouvaient les impériaux pour se ravitailler dans leur camp de Tuyucué. D'ailleurs ce que l'on sait du maréchal Lopez porte à croire qu'il n'est point homme à se laisser exiler pour complaire à l'amour-propre d'adversaires qu'il a si souvent repoussés. Dans la réponse rédigée par le commissaire Caminos, il écarta donc nettement la dérisoire proposition qui lui était faite. On ne saurait l'en blâmer; mais ce qu'on peut lui reprocher avec justice, c'est le manque de modestie dont il a fait preuve en laissant vanter son héroïsme et ses sacrifices dans un document officiel : ce n'est point à lui, c'est à la nation qu'il incombe de reconnaître s'il a bien ou mal rempli ses devoirs de serviteur public.

En terminant sa dépêche, M. Caminos prenait M. Gould à témoin que cette fois les alliés avaient bien certainement eu l'initiative des négociations; néanmoins, lorsque le voyage du diplomate anglais fut connu à Rio-de-Janeiro, on voulut croire à toute force que le maréchal Lopez, poussé à la dernière extrémité, demandait grâce aux envahisseurs de son pays. Les ministres n'osaient avouer de qui les premières démarches étaient venues, et, quand les nouvelles authentiques arrivèrent enfin, on se refusa longtemps à y voir autre chose que des calomnies d'origine paraguayenne. « Jamais, s'était écrit le président du conseil, M. Zaccarias, dans son discours du 7 juin 1867, jamais le gouvernement n'admettra cette supposition, que la petite république qui nous a offensés puisse ternir l'honneur de l'empire en nous opposant les avantages de son territoire et l'insalubrité de ses marais. » Pourtant il fallut bien ouvrir les yeux à l'évidence et reconnaître que le premier lassé dans cette interminable guerre, c'était le puissant empire et non l'imperceptible république. La joie qu'avait causée d'abord la perspective de la paix fit place à la colère. L'irritation fut grande, surtout à Rio-de-Janeiro et dans les autres villes du Brésil qui ont à supporter le poids si lourd des impôts de guerre, et qui ne cessent d'envoyer à l'armée

leurs contingens d'hommes destinés à ne jamais revenir. On accusa les ministres d'ineptie et les généraux de lâcheté, on dénonça les Argentins comme des traîtres bien plus redoutables encore que de loyaux ennemis; on demanda que les troupes impériales, au lieu d'obéir au président Mitre, ce mauvais génie de l'expédition, se retournassent contre lui, afin de ne point revenir du Paraguay sans coup frapper. Il n'y a d'ailleurs point à s'étonner de ces récriminations des Brésiliens contre leurs alliés, car c'est l'empire qui a dû porter presque toutes les charges de la guerre, et les avantages de la paix doivent surtout profiter à la république argentine. Dans les pourparlers non officiels qui eurent lieu par l'entremise de M. Gould, le président Lopez, maintenant l'attitude qu'il avait prise à Yataiti-Cora, s'était montré, dit-on, très exigeant envers le Brésil et disposé aux plus larges concessions à l'égard des états républicains. Tandis qu'il demandait à l'empire la cession du territoire conquis dans le Matto-Grosso et l'évacuation immédiate de la Bande-Orientale, il avait exprimé le vœu de s'entendre à l'amiable avec le président Mitre sur toutes les questions litigieuses entre le Paraguay et les provinces de la Plata.

En dépit de la haine qui sépare les deux peuples et des sourdes rancunes qui s'amassent entre les deux gouvernemens de Rio-de-Janeiro et de Buenos-Ayres, le traité d'alliance subsiste, et par conséquent la guerre continue, plus hideuse peut-être que par le passé. Il ne s'agit plus aujourd'hui de préparer de grands mouvemens stratégiques et de lutter en batailles rangées : les combats qui se livrent dans les bois, dans les marais, au bord des ruisseaux, n'ont d'autre but que de couper les lignes d'approvisionnement et de saisir les convois. Un troupeau de bestiaux effarés, une rangée de charrettes pleines de maïs ou de farine, tels sont les prix de chaque escarmouche, de chaque tuerie : les deux armées se battent encore plus pour la nourriture que pour la gloire. Dans une de ces expéditions de fortune, les Brésiliens ont eu la chance d'atteindre la rive gauche du fleuve Paraguay et de conquérir momentanément la petite ville del Pilar; le général Andrada Neves fut même nommé baron « du Triomphe » en récompense de ce haut fait d'armes; mais bientôt le canon de deux bateaux à vapeur vint précipiter sa retraite, à laquelle le manque de vivres l'eût forcé tôt ou tard. D'ordinaire ce sont les Paraguayens qui ont le privilège de l'attaque, grâce à leur connaissance du pays et à la série de remparts et de fossés d'où ils peuvent s'élancer à l'improviste sur les colonnes en marche. Le 24 septembre, ils ont réussi, par une de ces apparitions soudaines, à s'emparer de la route directe qui relie le camp de Tuyuti à celui de Tuyucué : un engagement très meurtrier eut lieu sur les

bords du marigot de Paso-Canoa que traverse le chemin; les impériaux furent dispersés, et les Paraguayens vainqueurs s'empresèrent de rattacher à leurs lignes le terrain qu'ils venaient de conquérir. Maintenant les convois doivent faire un long détour à travers les fondrières de l'Estero-Bellaco; à chaque voyage, les animaux risquent de mourir de fatigue ou de rester embourbés dans la fange : les deux côtés de la route sont parsemés de cadavres en décomposition.

Les entrepôts de Corrientes et d'Itapirù sont, il est vrai, remplis de vivres et de fourrages. Le gouvernement brésilien achète à prix d'or dans le Rio-Grande et les provinces argentines les milliers de bestiaux nécessaires chaque mois à l'alimentation de l'armée, et les dirige en toute hâte vers le théâtre de la guerre; mais cela ne suffit point. En dépit de tous les beaux projets présentés par les ingénieurs, les généraux alliés n'ont pas encore su, comme le général Grant assiégeant Petersburg, relier par un chemin de fer leurs lignes fortifiées à leur port d'approvisionnement, et, quelles que soient la richesse de leurs magasins et la multitude de leurs animaux de boucherie, ils n'en sont pas moins toujours menacés par la disette; très fréquemment déjà les soldats ont dû se contenter de demi-rations. Dans une de ses dépêches, le marquis de Caxias avoue même que sa préoccupation constante est de pouvoir assurer à son armée une avance de huit ou dix jours de vivres. Le danger des surprises est tel que les marchands d'Itapirù, appartenant presque tous à cette race génoise si audacieuse et si âpre au gain, n'osent point s'aventurer isolément au-delà du camp de Tuyuti. Il n'en coûte pas moins de 10 francs par arrobe (12 kilogrammes) pour envoyer un chargement d'Itapirù au quartier-général, de sorte que la location d'une simple charrette à bœufs revient à 1,000 francs par voyage; aussi toutes les denrées qui ne sont pas distribuées gratuitement aux troupes par le commissariat se vendent-elles à des prix exorbitans (1). D'ailleurs les Paraguayens ne sont pas les seuls ennemis à craindre; les maraudeurs des deux armées, cachés dans les broussailles, attendent les convois au passage pour s'emparer des bêtes égarées et piller les chars embourbés: les Indiens Guaycurus, que les commandans brésiliens avaient invités à pénétrer dans le Paraguay pour dévaster les plantations et voler le bétail, ont trouvé plus facile d'accomplir leur œuvre de rapine dans le voisinage du camp des alliés, et c'est en poussant devant eux des milliers de chevaux qu'ils se sont retirés dans leurs solitudes du Gran-Chaco; même

(1) Le tarif des cantines de Tuyucué, fixé par ordre du marquis de Caxias, établit de véritables prix de famine. Même à Corrientes, en dehors des lignes brésiliennes, un poulet coûte 25 francs.

les soldats de l'escorte, parmi lesquels se trouvent un grand nombre de condamnés pour crimes, pillent en détail les chariots qui leur sont confiés; enfin tout ce monde honteux de spéculateurs, d'aventuriers, de débauchés, qui pullule à la suite de l'armée prélève aussi sa part dans les entrepôts remplis à grand'peine par les fournisseurs argentins. Quant au pays, il n'offre aucune ressource, tout ayant été dévasté par les Paraguayens eux-mêmes, qui ont abattu jusqu'aux cabanes de joncs, démoli jusqu'aux chapelles des hameaux; tout le territoire qui s'étend au sud du Rio-Tebicuari n'est plus qu'une solitude immense. Quelle sera la situation de l'armée brésilienne, si le général Urquiza fait exécuter avec rigueur la décision prise dans l'état d'Entre-Rios pour empêcher l'exportation du bétail, et si les provinces voisines en viennent à imiter cet exemple? Ce serait pour se voir arracher de la bouche la nourriture de chaque jour que les malheureux miliciens et esclaves de l'empire auraient été transportés à des milliers de kilomètres de leur pays, dans les terres à demi noyées du Paraguay! Quant à la garnison d'Humayta, elle est abondamment pourvue de toutes les denrées nécessaires à la vie, grâce au fleuve qui la fait communiquer avec l'Assomption, et sur lequel vont et viennent incessamment de nombreux bateaux à vapeur. Rien de sérieux ne pourra donc être tenté par les Brésiliens contre le quadrilatère ennemi tant qu'ils ne l'auront pas investi, tant qu'ils n'auront pas étendu leurs lignes du fleuve Parana au Rio-Paraguay, sur une demi-circonférence de plus de 40 kilomètres; mais s'ils ont eu déjà tant de peine à maintenir leurs deux camps de Tuyuti et de Tuyucué, est-il probable que, même en doublant leur armée, ils puissent un jour se replier solidement au nord d'Humayta et se loger sur la rive gauche du Paraguay en prenant d'assaut le fortin de Tayi, situé sur une courbe du fleuve, au sud de la ville del Pilar? C'est là ce que l'avenir nous apprendra.

Sur la frontière septentrionale de la république, les armes brésiliennes n'ont pas été plus heureuses que sur la frontière méridionale. Après avoir employé plus d'une année à terminer sa marche à travers les forêts coupées de rivières et de marécages qui séparent les plateaux atlantiques de la grande dépression centrale de l'Amérique du Sud, une petite troupe d'environ 2,000 hommes, recrutée dans les provinces de Goyaz, de São-Paolo et de Minas-Gerães, avait fini par atteindre en septembre 1866 le village de Miranda, situé sur la rivière du même nom, affluent du Haut-Paraguay. Elle y resta pendant trois ou quatre mois, s'occupant du commerce du sel et d'autres denrées avec les diverses tribus des Indiens du voisinage; mais bientôt elle fut décimée par

les fièvres paludéennes, les maladies de foie, l'hydropisie. Vers le commencement de l'année 1867, elle devait abandonner les terres basses et humides de Miranda pour gagner le campement plus salubre de Nioac, à l'endroit où la rivière du même nom commence à devenir navigable. Toutefois ce n'était là qu'une halte, car les ordres du gouvernement étaient formels : l'expédition devait se diriger vers la rivière d'Apa, que l'empire réclame pour frontière au nord de la république du Paraguay, et le nouveau colonel de la petite armée, M. Camisão, tenait d'autant plus à exécuter ces ordres que son prédécesseur, le colonel de Carvalho, l'avait accusé de lâcheté devant les troupes. Le 23 février, les Brésiliens, qui n'avaient pas même un escadron de cavalerie, se mirent en marche, dans l'espérance insensée qu'en dépit de leur petit nombre ils pourraient non-seulement reconquérir la partie du Matto-Grosso occupée par les soldats de Lopez, mais aussi pénétrer dans le Paraguay et peut-être même occuper la ville de Concepcion, à 200 kilomètres à peine de la capitale. Pendant leur pénible marche, qui dura près de deux mois, ils n'eurent d'ailleurs à lutter contre d'autres obstacles que ceux opposés par la nature elle-même : partout les petits détachemens de Paraguayens se retirèrent sans combat. Même sur la frontière de l'Apa, la garnison du fortin de Bella-Vista se hâta d'évacuer son poste à la vue du drapeau brésilien : les envahisseurs avaient le chemin libre, seulement ils étaient exposés à mourir de faim. Ils essayèrent vainement de surprendre, à une vingtaine de kilomètres plus au sud, l'*invernada* de la Laguna, où le président Lopez faisait garder plusieurs milliers de têtes de bétail ; à l'arrivée des Brésiliens les bœufs avaient disparu. Il fallut bien se résoudre à la retraite afin de ne pas succomber d'inanition. Dès que le colonel Camisão eût repassé l'Apa, les insaisissables cavaliers paraguayens apparurent tout à coup sur les flancs et en tête de la petite bande pour s'emparer des traînards, obstruer les chemins, saisir les convois de vivres expédiés de Nioac. Devant chaque marécage, au tournant de chaque rivière, les Brésiliens, épuisés de fatigue et de faim et graduellement réduits en nombre, devaient se serrer les uns contre les autres pour résister à de soudaines attaques. On dit même que dans les plaines ils eurent souvent à s'enfuir précipitamment pour éviter l'incendie que l'ennemi avait déchaîné contre eux en allumant les grandes herbes. Afin d'éviter leur terrible escorte de cavaliers paraguayens, les fuyards durent se jeter à droite dans un pays montueux où les attendaient d'autres fatigues. Le choléra se déclara brusquement parmi eux : des centaines de cadavres furent ensevelis à la hâte ; 122 malades pour lesquels on n'avait plus de moyens de transport furent aban-

donnés dans la forêt; même le commandant de la troupe et son lieutenant, M. Cabral de Menezes, purent voir disparaître leurs soldats avant que n'eût commencé pour eux l'agonie de la mort. Enfin les malheureux faméliques, n'ayant pour toute ration qu'une once de viande par jour, atteignirent Nioac. Ils croyaient toucher au terme de leur lamentable odyssée; mais la place s'était rendue aux Paraguayens, et la retraite dut continuer encore plusieurs jours jusqu'au pied du Monte-Azuí, où les survivans de l'expédition trouvèrent à la fois de la nourriture, des soins et le repos indispensable après tant de fatigues.

Pendant que ces tristes événemens s'accomplissaient, le gouverneur de Cuyaba, M. Couto de Magalhães, qui aurait dû, semble-t-il, s'occuper avant tout de marcher au secours de l'infortuné colonel Camisão, dirigeait une force de 2,000 hommes vers un point tout opposé de la province, c'est-à-dire vers le fleuve Paraguay. Il voulait reconquérir le fortin de Corumba, dont les Paraguayens s'étaient emparés dès le commencement de la guerre, et où ils avaient laissé une petite garnison. Les débuts de l'expédition furent assez heureux : le 13 juin, la flottille brésilienne réussit à surprendre le fort, situé sur un monticule qu'entouraient les eaux débordées du fleuve. Après un combat acharné qui dura près de deux heures, les assaillans, beaucoup plus nombreux que leurs adversaires, finirent par l'emporter, et massacrèrent, dit-on, la plupart des blessés qui se trouvaient entre leurs mains. Toutefois ils ne devaient pas rester longtemps possesseurs des murs reconquis. Quatre jours après, ayant aperçu de loin quelques vapeurs paraguayens envoyés de l'Assomption pour reprendre Corumba, ils jugèrent prudent d'abandonner la place, où d'ailleurs la petite vérole commençait à les décimer, et laissèrent définitivement à leurs ennemis ce point important, d'où part la nouvelle route qui relie le Paraguay aux villes du plateau bolivien. Ainsi, au nord comme au sud de la petite république, les combats, les batailles, les expéditions diverses, n'ont presque rien changé, pendant les douze mois qui viennent de s'écouler, aux positions respectives des belligérans. Le Paraguay a su maintenir ses frontières militaires, et, s'il reste bloqué du côté de l'Atlantique, il garde toujours, par la Bolivie, ses libres communications avec la Mer du Sud.

V.

D'après les renseignemens que donnent sur l'état du Paraguay les journaux du pays et les rares étrangers qui ont pu franchir les

lignes militaires, la nation est loin d'être épuisée. Tous les hommes valides étant soldats, la population, qu'elle soit de 1,500,000 âmes ou seulement de 1 million, est assez considérable pour opposer aux envahisseurs un nombre toujours égal de combattans. Si le Paraguay, dans une crise suprême, devait mettre sur pied autant d'hommes en proportion que les états à esclaves de l'Amérique du Nord en avaient dans leurs armées, le président Lopez pourrait compter sous ses ordres au moins 60,000 soldats. Le fait est que jusqu'à présent les Brésiliens ont toujours trouvé leurs adversaires en nombre aux bords du Parana comme sur les rives de l'Apa et du Haut-Paraguay, et des milliers de recrues s'exercent en outre dans tous les camps de l'intérieur. Pourvu que l'armée de la république ait en quantité suffisante la nourriture, les vêtemens et les armes, elle peut résister indéfiniment à toutes les forces du Brésil, car elle ne reçoit point de solde et n'en demande aucune.

En l'absence des hommes, ce sont les femmes qui cultivent le sol, et grâce à l'ensemble avec lequel elles ont su, en vue du salut public, combiner tous leurs travaux, la patrie paraguayenne n'a jamais eu à redouter de famine pendant la longue guerre; cette année surtout, les récoltes de maïs, de manioc, de légumes, de fourrages, ont été d'une grande abondance. Ce sont aussi les femmes qui filent la laine et tissent les étoffes de toute espèce; dans les entrepôts des camps, il n'est pas une pièce de vêtement qui ne soit sortie de la main des Paraguayennes, et qui n'ait été présentée au gouvernement en offrande patriotique. Quant à la fonderie de fer d'Ibicuy et à l'arsenal de l'Assomption, les ouvriers y travaillent jour et nuit sous la direction d'ingénieurs anglais pour fondre et rayer les canons, fabriquer les balles, les cartouches et la poudre, car c'est de l'incessante activité de ces établissemens que dépend l'indépendance même de la nation. En outre le blocus du Parana ne pouvait manquer de faire naître de nouvelles industries. Les Paraguayens construisent maintenant des machines, préparent d'excellent papier, utilisent pour la fabrication des étoffes certaines fibres textiles qui ne sont pas employées ailleurs, telles que le *caraguata*, l'*ibira*, l'ortie, remplacent les vins français par des vins indigènes. Les objets de luxe importés jadis de l'étranger ou bien introduits malgré le blocus sont d'une excessive cherté; cependant le chemin frayé pour la première fois en 1865 entre le Paraguay et la Bolivie par Corumba et Santa-Cruz de la Sierra est de plus en plus fréquenté des caravanes. Tout droit de douane et d'entrepôt ayant été supprimé en faveur des marchandises venues par cette voie, la ville de l'Assomption est devenue une place importante pour les négocians boliviens. Grâce à l'ouverture de la nou-

velle route commerciale, les échanges du port de Cobija, sur le Pacifique, se sont accrus d'une manière notable.

Non-seulement le Paraguay a les moyens matériels de continuer la guerre contre les envahisseurs brésiliens, mais il a aussi l'enthousiasme national, sans lequel rien de grand ne pourrait s'accomplir. La merveilleuse unanimité, la constance inébranlable dont le peuple a fait preuve dans cette lutte qui lui a déjà coûté tant de sang, ne peuvent être commandées par un despote; elles doivent être le produit le plus pur de la vie nationale. Les Hispano-Guaranis ne veulent à aucun prix se laisser asservir par cette race portugaise qu'ils ont combattue depuis trois siècles, et qui tente maintenant de faire conquérir leur territoire par des esclaves; ils préfèrent sacrifier leur fortune et leur vie, et c'est pour cela que, tout en commençant à comprendre leurs droits de citoyens, ils observent cependant une si rigoureuse discipline; la nation tout entière est devenue volontairement une armée. De toutes parts l'argent afflue au trésor; l'arsenal et la fonderie sont alimentés de fer et de cuivre par les ouvriers et les paysans, qui apportent leurs vieux outils; des quantités de dons en nature sont expédiés directement au camp d'Humayta, étoffes, barils de mélasse, légumes, charretées de foin, herbes médicinales, fruits de toute espèce. Dans cette généreuse rivalité, ce sont les femmes surtout qui se distinguent; elles courent de fleurs les jeunes gens qui vont rejoindre le camp, et ne prennent point le deuil pour ceux des leurs qui tombent sur le champ de bataille; elles demandent même à prendre les armes. Récemment les dames de l'Assomption, réunies en assemblée générale, ont décidé qu'elles donneraient à la patrie tous leurs bijoux d'or ou d'argent, et leur exemple a été aussitôt suivi dans toutes les villes et les villages de la république. Après avoir recueilli par boisseaux les broches et les pendans d'oreilles, les dames patronesses présentèrent solennellement leur offrande au vice-président de la république. Toutefois le maréchal Lopez ne voulut point accepter ce magnifique présent; dans une lettre datée du quartier-général et remplie de complimens à l'adresse du « beau sexe, » il déclara que le Paraguay était assez riche pour que les femmes n'eussent pas encore à se priver de leurs bijoux; il consentait seulement à prélever, au nom de la patrie, un vingtième de l'offrande pour en frapper une monnaie d'or qui servirait bien plutôt à rappeler le patriotisme des Paraguayennes qu'à être utilisée comme moyen d'échange. Dans un pays où les femmes méritent vraiment un pareil honneur, le peuple ne saurait être destiné à un éternel servage. Les descendans des Guaranis, devenus plus fiers par la conscience de ce qu'ils ont su accomplir durant cette grande guerre, et se

trouvant de plus en contact avec le monde moderne, finiront par comprendre un peu mieux le titre de républicains qu'ils se sont donné lors de leur séparation du grand empire colonial de l'Espagne. Il est seulement à craindre que la gloire militaire, ajoutée au prestige qu'a toujours eu le président ou *supremo* aux yeux de ce peuple enfant, ne transforme pour eux le maréchal Lopez en une sorte de demi-dieu. S'il réussit à terminer triomphalement la guerre actuelle, et que sa victoire fasse de lui l'arbitre des destinées de la Plata, les soldats qui l'ont aidé à défendre le sol du Paraguay le suivront peut-être en conquérans sur les terres de leurs voisins. Il y a là un sérieux danger pour l'équilibre des nations platéennes; mais ce danger, ces nations l'ont elles-mêmes créé par leur traité funeste avec l'empire du Brésil.

Si le peuple paraguayen s'est dressé comme un seul homme en face de l'étranger, on ne voit au contraire que troubles et dissensions dans les deux républiques de la Plata et de la Bande-Orientale. Après la révolte des provinces de Cordova, de San-Luis, de Mendoza, les districts andins du nord-ouest se sont soulevés à leur tour, les uns pour se rendre indépendans de Buenos-Ayres, les autres pour n'avoir à prendre aucune part à la guerre contre le Paraguay. A ces mouvemens locaux sont venues s'ajouter, paraît-il, bien des expéditions de pillage. D'anciens chefs de bande exilés du territoire argentin ont reparu tout à coup pour mettre les villes à contribution et saccager les *estancias*; des mineurs accourus du versant chilien des Andes viennent prendre leur part du butin, puis à la première alerte franchissent de nouveau la montagne pour se mettre en sûreté. Sur la lisière méridionale de la partie cultivée des pampas, les Indiens sauvages ont aussi multiplié leurs incursions, et même un jour les employés du chemin de fer du Grand-Central ont dû s'enfermer en toute hâte dans les bâtimens d'une station afin d'éviter d'être capturés au *lasso*. Dans les îles boisées du Parana, comme jadis sur les côtes inhospitalières de l'Océan, se sont installés des *naufregeurs* qui s'emparent des embarcations isolées et s'attaquent même aux grands navires échoués sur les bancs de sable. Enfin le colonel Aparicio vient de franchir l'Uruguay et de pénétrer dans la Bande-Orientale à la tête de quelques *gauchos*; mais on ne sait encore s'il commande une simple expédition de pillage ou s'il vient se mettre à la tête d'une sérieuse révolution contre Florès, le proconsul brésilien. Quant aux dissensions intestines qui ne dégèrent pas en lutte ouverte, elles se produisent sur tant de points à la fois et à propos d'un si grand nombre de questions, qu'il serait bien difficile d'en raconter l'histoire. Sauf dans l'Entre-Rios, que l'on pourrait considérer comme

une sorte de domaine privé du général Urquiza, le continuel tournoiement des partis a pour conséquence un incessant va-et-vient dans le personnel de l'administration. Depuis la bataille de Pavon, en septembre 1861, vingt-deux gouverneurs, sur lesquels dix-huit généraux et quatre avocats, se sont succédé dans la province de Mendoza; dans le Catamarca, la rotation des places est bien plus rapide encore, puisque le nombre des gouverneurs a été de dix-neuf en une seule année. A Buenos-Ayres même, le ministère du président Mitre s'est modifié diverses fois, suivant les oscillations de la politique, la pression plus ou moins forte exercée par le cabinet de Rio-de-Janeiro et les alternatives des rivalités personnelles. L'approche des élections pour la présidence de la république surexcite les ambitions opposées, et les partisans d'Alsina, de Sarmiento, d'Urquiza, de Rawson, s'attaquent et s'injurient réciproquement dans leur zèle de propagande électorale. Ce qui augmente encore la confusion, c'est que la ville de Buenos-Ayres est toujours le siège de trois administrations souveraines, celles du municépe, de la province et de la république. D'après la loi, c'est précisément cette année que Buenos-Ayres a cessé d'être la capitale provisoire de la Plata; mais, le congrès s'étant séparé avant de s'être entendu sur le choix d'une nouvelle cité fédérale, il devra demander la permission à la ville de tenir sa prochaine session dans l'ancien palais. Les villes de province qui subissent avec impatience la suprématie des *Porteños*, ou qui espèrent pour elles-mêmes le titre de capitale, menacent de refuser obéissance à ce congrès qui n'a pas même de domicile légal, et que la ville de Buenos-Ayres aurait strictement le droit d'expulser hors de ses murs.

Quelle que soit pourtant la singulière instabilité des choses dans la république argentine, les avantages de la liberté sont tels que le pays n'en progresse pas moins d'une manière très rapide. Des écoles s'ouvrent dans toutes les villes et dans les villages des pampas, on fonde en divers endroits des collèges supérieurs et des bibliothèques publiques; les journaux deviennent de plus en plus nombreux, l'amour de la lecture se répand. La foule des immigrans ne cesse de s'accroître malgré la guerre, et cette année le chiffre de 12,000 individus, représentant un centième de la population totale, sera certainement dépassé. Italiens, Basques espagnols et français, Irlandais, Anglo-Saxons, Américains du Nord, tous apportent leur industrie et contribuent pour leur part à la prospérité du pays : ils défrichent les solitudes, apportent des procédés de culture, fondent des établissemens industriels, et travaillent, même sans le vouloir, à civiliser leurs nouveaux concitoyens : c'est ainsi que, grâce à eux, la législature de Santa-Fé vient d'adopter une loi

qui, en retirant aux prêtres les registres de l'état civil, assure désormais la liberté du mariage entre personnes de cultes différens. Par suite de l'accroissement du commerce sur les rives de la Plata et de ses affluens, la navigation y est devenue plus importante que sur tous les autres fleuves réunis de l'Amérique du Sud. Près de 2,500 navires, y compris 100 bateaux à vapeur, voguent sur les eaux intérieures de la république argentine, et transportent dans l'année plus de 1 million de tonnes de marchandises (1). Enfin dans les provinces de la Plata comme dans la Bande-Orientale, les habitans se sont mis avec une sorte de fièvre à l'exécution de grands travaux publics; les chemins de fer argentins se prolongent rapidement à travers la pampa pour atteindre des localités naguère inconnues à la géographie, et déjà des compagnies offrent de construire des lignes ferrées se dirigeant des bords de l'Atlantique jusqu'à la base même des Andes.

Un fait explique l'étonnante activité des habitans de la Plata, relativement si peu nombreux. En dépit du traité d'alliance, les deux républiques de la Bande-Orientale et de la Plata sont devenues des puissances neutres dans la guerre du Paraguay. Les premiers efforts qu'elles ont faits leur suffisent : depuis longtemps, Montevideo n'envoie plus un homme aux camps, et le contingent de la république argentine, comparé au nombre des recrues brésiliennes, est d'une faiblesse dérisoire. Les subsides votés par les chambres de Buenos-Ayres ne forment non plus qu'une part bien minime dans le total énorme des sommes qui se dépensent dans la grande lutte. La haine contre le Brésil et la sympathie pour le Paraguay augmentent sans cesse, et ne permettent pas au gouvernement de continuer avec persévérance des hostilités contre Lopez; peu à peu les Argentins sont devenus de simples spectateurs du terrible drame dont le Brésil et le Paraguay font tous les frais. En même temps ils sont les intermédiaires commerciaux du grand mouvement d'hommes et de denrées qui s'opère entre Rio-de-Janeiro et le campement du Tuyucú. C'est à Montevideo, à Buenos-Ayres et dans les villes riveraines du Parana que se dépensent les millions du trésor brésilien; tandis que les impôts sont doublés et que les assignats remplacent l'or dans l'empire appauvri, les deux républiques recueillent au contraire toutes les richesses que prodigue leur puissant voisin pour satisfaire son ambition de conquête.

(1) Au 30 septembre 1867, le nombre total des navires qui desservent les côtes fluviales était de 2,490, jaugeant 114,000 tonneaux, et montés par 14,544 matelots, dont plus de 12,000 italiens. La navigation de la Plata s'est accrue d'un quart pendant l'année courante.

VI.

Le poids de la guerre retombant presque en entier sur le Brésil, on ne saurait s'étonner qu'il montre déjà les signes d'une bien grande lassitude. Seules dans toute l'étendue de l'empire, les populations du Rio-Grande-do-Sul sont assez rapprochées du Paraguay pour que la lutte les passionne et que la défaite leur fasse craindre des représailles : aussi est-ce dans cette province que le gouvernement a trouvé en proportion le plus grand nombre de volontaires. Dans les autres parties du Brésil, à une distance de plusieurs milliers de kilomètres de la république du Paraguay, les habitans ne sauraient éprouver pour la conquête du fort si lointain d'Humayta cette rage militaire qui porte à sacrifier joyeusement sa vie; ils se bornent à faire des vœux en faveur des succès de leurs compatriotes et ne se laissent arracher que par la force à leurs occupations ordinaires. Bien que dans la nation il ne se trouve pas moins d'un million d'hommes valides, le nombre des engagés volontaires ne s'est pas même élevé à la cinquantième partie de ce chiffre, et, quand le pays a perdu sa première armée de 30 à 40,000 combattans, il a fallu, pour remplacer les victimes, armer jusqu'aux criminels et payer à grand prix des régimens d'esclaves. Récemment de nouveaux gouverneurs ont été envoyés dans la plupart des provinces, avec mission de presser de toutes leurs forces l'opération du recrutement; malheureusement les moyens qu'ils doivent employer pour arriver à leurs fins sont de nature à calmer tout ce qui peut rester d'enthousiasme guerrier chez les populations.

La longue lutte n'a pas seulement rendu le recrutement très difficile, elle a aussi presque épuisé les ressources du pays et jeté le gouvernement dans les plus cruels embarras financiers. Les emprunts, soit à l'étranger, soit dans le pays lui-même, étant devenus complètement impossibles, il est désormais indispensable d'émettre du papier-monnaie en quantité relativement énorme. Déjà, vers le milieu du mois d'août 1867, lors de la discussion du budget par l'assemblée générale, la circulation fiduciaire, comprenant 110 millions de billets d'état et 180 millions de billets de la banque du Brésil, s'élevait à 290 millions. A cette masse de papier, la loi votée par le parlement vient d'ajouter encore une nouvelle émission de 145 millions, en sorte que l'empire brésilien, avec ses 8 millions d'habitans libres, emploie pour ses échanges près d'un demi-milliard de billets et d'assignats garantis par un trésor sans ressources. Dans le monde entier, il n'est pas un seul pays qui ait en propor-

tion une aussi forte quantité de papier-monnaie, et ce n'est là pourtant qu'un commencement. La redoutable avalanche de billets ne cessera de grossir jusqu'à ce que la nation soit complètement ruinée. car la guerre est toujours là, insatiable, dévorante, et les millions disparaissent avec une vertigineuse rapidité. Puisque les coffres sont vides, et que, par vanité nationale, on veut absolument continuer sur les bords du Paraguay cette déplorable tuerie qui coûte 1 million par jour, il faut bien remplacer le métal sonnante par de l'argent fictif et d'avance condamner le pays à la banqueroute. « Nous ne voulons pas, disait un orateur de l'opposition, M. Silveira da Motta, nous ne voulons pas refuser les moyens nécessaires à la continuation d'une guerre, désastreuse si l'on veut, mais nationale; nous devons nous résigner à la pauvreté et à l'inévitable infortune, mais non au déshonneur. Je vote donc pour la proposition du noble ministre; je vote pour ce fléau du papier-monnaie, je vote l'émission de 145 millions, et, si le ministre demande davantage, je le lui donnerai encore. Il faut que la guerre, cette effrayante calamité que l'on eût si bien pu éviter, apparaisse dans l'histoire suivie de tous les malheurs, comme d'un immense convoi funèbre. »

Il est à craindre que les sinistres appréhensions de M. Silveira da Motta ne se réalisent bientôt. Sur la place de Londres, les titres des emprunts brésiliens se maintiennent à peu près au même cours, grâce à l'habileté des puissans capitalistes qui les possèdent et qui se sont entendus pour ne pas en laisser tomber la valeur nominale; mais ces mêmes financiers, qui se font ainsi par intérêt les garans du Brésil, se gardent bien maintenant de lui prêter leurs capitaux. Dans le pays lui-même, le crédit du trésor est fortement ébranlé. L'or est monté rapidement à 24 pour 100 de prime, l'argent est moins recherché, toutefois au commencement d'octobre il gagnait déjà 13 pour 100 d'agio; quant à la monnaie de cuivre, que l'on achète moyennant une commission de 20 pour 100, elle est devenue si rare que dans toutes leurs petites transactions les ménagères se trouvent fort embarrassées: elles se servent de timbres-poste, de billets d'omnibus, de chemin de fer et de bateau à vapeur; pour fournir les coupures indispensables à la vente et à l'achat des denrées de première nécessité, les commerçans, les propriétaires d'hôtel, les épiciers, émettent des assignats de toute forme et de toute dimension, aux légendes et aux figures les plus bizarres. Chaque jour, suivant le degré de confiance inspiré par les divers industriels, la valeur de ces petits carrés de papier se modifie; autour du moindre objet qu'un esclave marchande sur la place publique, il s'établit aussitôt une bourse en plein vent.

En dehors des ressources fictives que procure le papier-monnaie, les seuls moyens de subvenir aux énormes besoins du trésor sont les cotisations volontaires et l'impôt. L'empereur dom Pedro, très désireux de contribuer à l'allégement des charges du peuple, a donné l'exemple des sacrifices patriotiques en faisant abandon du quart de sa liste civile, qui du reste est déjà fort minime, comparée à celle des autres souverains (1); toutefois il n'a été suivi dans cette voie que par les princes de sa famille; les députés et les sénateurs l'ont très vivement applaudi, mais ils n'ont point imité son désintéressement. Ils se sont bornés à voter avec divers amendemens la grande augmentation d'impôts qui leur était proposée par le ministre Zaccarias. Le produit des nouvelles taxes est évalué d'avance à une trentaine de millions par an, soit au sixième des recettes nationales; toutefois il est à craindre qu'elles n'aient pour résultat d'amoinrir les ressources ordinaires en diminuant les charges. Elles frappent l'importation et l'exportation, de même que les héritages et tous les actes relatifs à la transmission des propriétés; elles grèvent l'exercice de toutes les industries, les loyers, les courtages; elles sont prélevées sur les lettres de change et les factures, sur les billets de loterie et les titres honorifiques. La servitude des noirs devient aussi une source de revenus pour le gouvernement, puisque les maîtres doivent acquitter par tête d'esclave une taxe variant de 10 à 27 francs, suivant les localités. Au point de vue fiscal, le plus dangereux de tous ces impôts est celui qui pèse sur l'exportation des denrées agricoles; le droit de 9 pour 100 qu'elles acquittent à la sortie, et auquel s'ajoutent encore les taxes perçues par les provinces, est beaucoup trop fort pour que la production et le commerce n'en soient pas gravement atteints (2). Ces impôts sont en réalité une forte prime donnée aux pays étrangers qui récoltent les mêmes denrées que le Brésil. La pénurie du trésor est telle que le gouvernement se voit obligé de sacrifier ses ressources futures pour les besoins du présent; c'est ainsi que, sans l'opposition du sénat, il eût essayé de vendre pour une trentaine de millions le chemin de fer de dom Pedro II, qui rapporte chaque année plus du tiers de cette somme.

(1) Elle est de 2,160,000 francs. Dès son arrivée au Mexique, l'empereur Maximilien avait fixé sa liste civile à une somme trois fois plus forte.

(2) Le commerce extérieur du Brésil s'est élevé, pendant l'année fiscale 1865-1866, à 295 millions de *milreis*, environ 800 millions de francs : c'est un mouvement d'à peu près 80 fr. par tête de Brésilien. Le commerce de la Plata a été dans la même année de plus de 400 millions de francs; en tenant compte de la moindre population, les échanges des républiques platéennes sont donc proportionnellement de deux à trois fois plus forts que ceux de l'empire voisin.

On voit dans quelle périlleuse situation se trouvent les finances du Brésil, et cependant l'attitude politique du gouvernement rend une amélioration des choses tout à fait impossible. Quand même le marquis de Caxias réussirait à s'emparer d'Humayta, quand même il entrerait victorieusement à l'Assomption, l'empire serait toujours obligé de maintenir une forte armée dans le Paraguay et dans les républiques de la Plata, sous peine de perdre en un jour le fruit de toutes ses conquêtes. Ce ne sont pas seulement les descendants des Guaranis, ce sont aussi les Argentins et les Orientaux que les Brésiliens auraient à comprimer par la force, et cette tâche ardue ne saurait manquer tôt ou tard d'épuiser complètement la nation. Le cabinet de Saint-Christophe n'ignore point que la haine traditionnelle des Platéens contre leurs voisins d'origine portugaise s'est accrue pendant la guerre, il sait que la presse presque tout entière fait des vœux pour le succès des « frères » paraguayens, et que les chambres ont voté des fonds pour acheter des navires cuirassés qui pourront au besoin servir contre le Brésil. Chose bien plus grave encore, les représentans de la république argentine ont décidé qu'une somme de 2 millions de francs serait employée à fortifier la petite île de Martin-Garcia, qui commande à la fois les deux embouchures du Parana et de l'Uruguay. Après s'être épuisés pendant plus de deux années contre les remparts imprenables de la forteresse paraguayenne, dans le vain espoir de débloquent l'entrée militaire du Paraguay et du Haut-Parana, les Brésiliens verraient donc s'élever dans l'estuaire même de la Plata un autre Humayta qui leur interdirait à jamais l'entrée des eaux de l'intérieur. Ce funeste traité qui associait deux républiques à l'empire pour la conquête d'une autre république n'a réussi qu'à brouiller les alliés et à préparer entre eux une lutte future: déjà même on se demande si les Brésiliens, dans le ressentiment causé par leur insuccès contre Humayta, ne se retourneront pas contre Buenos-Ayres. Ainsi la guerre sortirait de la guerre; comme dans le drame antique, le crime enfanterait le crime.

Et pourtant les immenses difficultés extérieures contre lesquelles se débat l'empire doivent être considérées comme peu de chose en comparaison des malheurs qui le menacent tant que subsistera l'esclavage, et qui ne manqueront pas de l'étreindre un jour. Selon M. Pompeu, le principal statisticien du Brésil, les noirs asservis sont au nombre de plus de 1,780,000, près du cinquième de la population; ils sont ainsi relativement plus nombreux que les esclaves des États-Unis avant la terrible guerre qui s'est terminée par le triomphe de la liberté. Quoi qu'on en dise, aucune mesure n'a encore été prise pour hâter l'affranchissement de ces hommes, qui

sont de fait rejetés en dehors de la loi : quelques paroles tombées du trône, un projet du conseil d'état qui renverrait le décret d'émancipation à la première année du xx^e siècle, tels sont les seuls motifs qui permettent aux Africains asservis d'espérer leur libération; d'ailleurs, dans les discussions qui ont eu lieu à ce sujet, les ministres ont donné aux sénateurs et aux députés l'assurance formelle qu'on se garderait bien de porter la moindre atteinte à leur propriété vivante tant que le pays se trouverait dans ses embarras financiers et politiques. C'est renvoyer la solution de la question à un avenir bien éloigné; mais les esclaves attendront-ils aussi patiemment que les ministres, et les maux engendrés par la servitude cesseront-ils comme par miracle de ronger le corps social pendant le long délai qu'impose l'aristocratie des planteurs à l'avènement du droit? Cela n'est point probable, et, sans crainte de se tromper, on peut affirmer d'avance que de gré ou de force les ilotes du Brésil se placeront bientôt comme citoyens à côté de leurs anciens maîtres. Les propriétaires ligués pour la conservation de leurs esclaves s'écrient avec effroi que l'empire ne peut manquer de succomber avec la servitude, et leurs craintes ne sont point sans fondement. A chaque état social correspond une forme politique particulière. Dans le Brésil et à Cuba, les deux seules contrées de l'Amérique latine où prévalent encore les institutions monarchiques importées du vieux monde, ces institutions se trouvent associées à l'esclavage, et ce n'est point là un pur hasard. Par un contraste des plus frappants, l'émancipation des noirs est devenue dans toutes les républiques espagnoles le complément indispensable de la révolution politique inaugurée en 1810. Est-il donc contraire aux lois historiques de penser que l'affranchissement des travailleurs encore asservis du Brésil, uni aux conséquences de la guerre du Paraguay, portera un coup fatal à la forme actuelle du gouvernement?

ÉLISÉE RECLUS.

LA JEUNESSE

DE

LA RESTAURATION

VICTOR JACQUEMONT.

- I. *Correspondance de Victor Jacquemont pendant son voyage dans l'Inde*, 2 vol. in-18. —
II. *Correspondance inédite de Victor Jacquemont avec sa famille et ses amis, précédée d'une introduction par M. Prosper Mérimée*; 2 vol. in-8°, 1867.
-

Il y a des générations heureuses, il y a des générations qui n'ont pas de bonheur. Celles qui n'ont pas de bonheur, ce sont ces générations venues aux heures mauvaises, serrées, étouffées pour ainsi dire entre deux crises, quand tout paraît s'alanguir ou se troubler, quand les événemens semblent faits pour décourager les convictions et les espérances, en dérobant tout à coup un but longtemps poursuivi, en bouleversant subitement la direction des choses. Pour celles-là, il n'y a guère de souffle favorable. On dirait que l'air et l'espace leur manquent. Elles sont réduites à cette suprême infortune de se perdre dans le torrent des frivolités vulgaires et des ardeurs subalternes, ou de lutter sans cesse avec un obscur héroïsme contre un courant qui les emporte. Filles d'un temps de déception et de confusion, elles portent la marque de l'heure où elles sont arrivées à la vie publique; elles sont sceptiques ou chimériques, peut-être l'un et l'autre à la fois, et si elles ne font pas

tout ce qu'on leur demande, c'est qu'aussi rien ne les soutient, rien ne les rallie dans l'action. Elles ressemblent à une armée bariolée et confuse, marchant à l'aventure sans lien et sans drapeau. Telles qu'elles apparaissent, elles sont assurément plus malheureuses que coupables, puisqu'après tout cette situation déprimée et troublée dont elles sont les premières victimes, elles ne l'ont pas créée. Et cependant elles sont comme si elles étaient coupables, et les seules coupables, puisque c'est sur leur tête que se résout l'orage. Ce sont des générations sacrifiées qui ne sont pas plus pauvres de caractère et d'intelligence que d'autres, qui, elles aussi, auraient pu facilement avoir leur rôle et leur éclat, mais à qui l'air vivifiant et salubre de la liberté a manqué. Supposez, si vous voulez, purement imaginaire ce portrait des générations qui n'ont pas de bonheur.

Une génération heureuse, c'est celle qui se levait vers 1815, au lendemain des excès de la force, dans cette trêve laissée au monde après vingt-cinq ans de batailles. Génération heureuse, dis-je, plus heureuse même que celle de 1789, qui n'apparaissait que pour sombrer aussitôt dans des catastrophes inouïes, plus heureuse aussi que celle de l'empire, que cette génération soldatesque qui grandit par les armes et périt par les armes, allant à la gloire et à la mort, silencieuse, obéissante, au mot d'ordre d'un maître. Pour la génération poussée sur la scène vers 1815 une carrière nouvelle s'ouvrait. Je ne dis pas qu'elle ne ressentit l'amertume cuisante de la défaite sous laquelle pliait la fortune guerrière de la France, et que ce désastre militaire n'ait laissé des traces profondes. Au premier instant du moins, l'empire en s'évanouissant tout à coup semblait délier les langues et laisser reparaitre une France nouvelle, presque inattendue, intelligente, animée à toutes les luttes de l'esprit et de la science, disposée à chercher dans la liberté la généreuse et féconde compensation de la gloire meurtrière des armes. Pour cette génération donc, tout semblait propice, tout jusqu'à cette fatalité intime, mystérieuse, qui rendait impossible après Napoléon un despotisme continu, — et en effet, s'il fallait caractériser d'un mot cette période des quinze ans de la restauration, on pourrait dire qu'il y eut assez de vellétés de réaction pour enflammer les esprits, pour les discipliner au feu du combat, sans qu'il y eût jamais dans le gouvernement assez de puissance pour enchaîner un mouvement né de la force des choses. Il y avait tout juste ce qu'il fallait pour donner à chaque progrès la saveur d'une victoire sur une résistance décousue et sans avenir. De là cette marche en avant, cet entrain universel d'une génération brillante, originale, pleine de jeunesse et d'essor, prenant possession de la vie comme de son bien. Elle avait tout pour elle, la faveur des circonstances et le ressort inté-

rieur, la vivacité de l'enthousiasme, la sincérité des émotions généreuses, la confiance en elle-même et ce désir ardent de tout renouveler qui la poussait à la fois dans tous les domaines, dans l'histoire et dans la philosophie, dans l'art et dans la science comme dans la politique. Elle avait ce que rien ne remplace, l'unité du but dans la variété des efforts et des talents. C'est ce qui faisait sa force. Je ne sais s'il y eut jamais une génération entrant dans la vie d'un air plus conquérant, sachant mieux arriver au succès.

Elle n'a pas tout conquis, cela est bien clair, ou elle n'a pas su garder ses conquêtes, ou elle n'a pas eu cet autre grand art de se préparer des successeurs pour défendre son œuvre. Ce fut dans tous les cas à son avènement la génération la plus brillante, la plus favorisée depuis la révolution française, la plus féconde aussi par tout ce qu'elle a produit et par ce qu'elle a laissé entrevoir. D'autres sont venus depuis; il est resté malgré tout une sorte de reflet particulier et attachant sur les hommes de cette période, même sur ceux qui n'ont pas eu le temps de remplir jusqu'au bout leur destinée, et dont le nom retentit quelquefois sans qu'on sache bien au juste ce qu'ils ont fait, ce qu'ils représentent, comme il arrive de Victor Jacquemont, une des figures de ce monde d'autrefois. Qu'a fait réellement Victor Jacquemont? Peu de chose: il a passé sans laisser des traces bien distinctes, il a commencé une carrière de savant interrompue par la mort, il a écrit au courant de la plume des lettres qu'on a recueillies, qu'on achève de recueillir aujourd'hui, et dont les dernières, sans être dénuées d'intérêt, n'égalent pas peut-être celles qui ont été publiées il y a quelques années. C'est tout; mais dans cette vie si brusquement brisée, dans ces lettres écrites pour ses amis, pour ses parents, apparaissent justement cette verve, cet esprit, cette curiosité inassouvie, cette ardeur intrépide d'un homme qui est sans le vouloir et sans y songer un des types les plus curieux et les moins connus de cette jeunesse d'avant 1830.

Victor Jacquemont ne croyait nullement être un écrivain, et M. Mérimée, qui a tracé son portrait avec une fidélité affectueuse, ajoute même qu'il ne s'était jamais occupé sérieusement de littérature, qu'il avait lu beaucoup, mais sans songer à se donner une forme littéraire, et surtout sans avoir l'idée de livrer ses impressions et ses pensées au public. Chose étrange, c'est cependant comme écrivain qu'il survit, et sur ces pages intimes, courantes, faciles, datées de Delhi ou de Lahore, de Cachemire ou des hauteurs glacées de l'Himalaya, sur ces pages s'étend pour en doubler l'intérêt l'ombre d'une mort prématurée. S'il n'eût pas songé à écrire à ses amis, il ne serait rien de plus qu'un voyageur obscur et oublié, victime incon-

nue d'un dévouement scientifique. Ses lettres font de lui un de ces jeunes morts qui ne s'en vont pas tout entiers, qui méritent d'éveiller autour d'une attachante mémoire toutes ces questions nées d'une curiosité sympathique : qu'auraient-ils fait, s'ils n'eussent été arrêtés dans leur épanouissement, s'ils avaient vécu assez pour tenir tout ce qu'ils promettaient? Quelle eût été leur place définitive parmi les hommes de leur âge et de leur pays?

Certes, à ne prendre que les événements extérieurs, rien n'est plus simple que l'existence de Victor Jacquemont. Il était né avec son siècle en 1801, il a vécu de la vie de son siècle tant qu'il a été de ce monde, et il est allé mourir sur une plage de l'Inde, ayant à peine dépassé trente ans. Fils d'un père qui avait été directeur de l'instruction publique, un des membres du tribunal éliminés par Napoléon, et qui passait son temps à édifier des systèmes philosophiques sans trouver beaucoup d'écho parmi ses contemporains, Victor Jacquemont avait reçu une sévère et forte éducation. Après ses études littéraires, il s'était livré aux sciences avec Thénard, et il ne fut distrait des travaux de laboratoire que par un accident qui, en mettant sa vie en danger, le rejeta vers l'étude plus libre de la botanique, de l'histoire naturelle. Il entra du reste dans le monde par la meilleure porte, admis familièrement chez Lafayette, chez M. de Tracy, lié de bonne heure avec Mérimée, Stendhal, Jules Cloquet et bien d'autres hommes de son âge ou même plus âgés, dont il partageait les idées et les plaisirs. Que se passa-t-il à un certain moment de cette jeunesse à la fois studieuse et orageuse, vers 1826? Ses amis remarquèrent d'abord son humeur sombre, puis le virent disparaître et apprirent tout à coup qu'il venait de s'embarquer au Havre. Il était parti pour les États-Unis, pour Saint-Dominique, qu'il visita successivement en volontaire naturaliste, et où il se trouvait encore lorsque se nouait déjà la grande affaire de sa vie, son voyage dans l'Inde. C'est du Muséum, où il comptait des amis, qu'il recevait cette mission inattendue. Il revint en France, organisa son voyage à Paris et à Londres, et il s'embarqua pour ne plus revenir. En apparence, c'est donc la simple existence d'un jeune savant envoyé à la découverte des combinaisons géologiques et des plantes de l'Inde avec un modique traitement alloué par le Muséum; en réalité, ce qu'un voyage de ce genre mettait surtout en lumière, c'était un homme épris de science sans doute, mais en même temps d'une trempe supérieure, d'une humeur virile et enjouée, d'une vive et ferme sagacité, d'une industrie merveilleuse pour faire face à tout avec des ressources ridiculement insuffisantes sans s'abaisser jamais. Là est le charme de ces lettres, ou, ce qui est le plus intéressant, c'est l'homme même se révélant dans son

caractère, dans sa nature morale, dans son originalité indépendante et libre.

C'est par cette nature morale que Victor Jacquemont est de son temps et de sa génération. Il en a tous les instincts, les idées, les préoccupations, les impulsions. Quand je dis qu'il se méprend sur lui-même en se croyant si peu un écrivain et si exclusivement un savant, je ne prétends pas qu'il se trompe doublement, et que, rentré en France, il n'eût réussi à tracer une description de l'Inde qui eût pu l'élever au rang des naturalistes supérieurs. Jacquemont fait son métier d'explorateur vigoureusement, consciencieusement, sans craindre les fatigues, sans reculer devant le danger, en livrant noblement sa vie; mais ce qu'il est le moins assurément, c'est un savant confiné dans son domaine, un homme de spécialité, se désintéressant de tout ce qui n'est pas l'objet direct de ses études, oubliant tout, la vie, le monde, pour l'analyse d'une superposition de terrains ou d'une plante. Il y a des hommes, et non-seulement des savans, des écrivains même, des artistes, qui sont la proie de leur vocation; il en est qui la portent avec aisance, sans se laisser absorber. Victor Jacquemont, et c'est la marque de sa supériorité, était de ceux qui échappent, par le ressort de leur nature flexible, à la tyrannie de la spécialité. Lui, il ne se désintéresse de rien, il a le goût de tout, de la société comme de l'étude, de la science, de la politique surtout, de la géologie, de l'art, de la musique; il cultive M^{me} Pasta aussi bien que Cuvier, et on pourrait, ce me semble, donner pour épigraphe à son voyage dans l'Inde ce qu'il écrivait un jour à M^{me} Victor de Tracy au sortir d'une représentation de *Tancrède*: « L'homme courageux qui, dans un généreux enthousiasme, promet le sacrifice de sa vie, éprouve sans doute alors une jouissance de cœur bien profonde. Qui n'a pas connu cette jouissance en se sentant plein de mépris pour le danger et animé d'une noble confiance à la veille d'une entreprise aventureuse? Eh bien! c'est là ce que je sens en entendant le — *si, morte affrontero*, — dans *Tancrède*. » Une mélodie de Rossini servant de prélude à une expédition de naturaliste dans les solitudes sauvages de l'Himalaya, ce n'est pas très ordinaire.

D'ailleurs cette vocation scientifique à laquelle obéissait Victor Jacquemont, d'où lui venait-elle, ou du moins dans quelles circonstances se révélait-elle pour décider de sa vie? Je ne veux pas en diminuer la gravité : elle était réelle chez lui, et surtout, une fois acceptée, elle devenait très sérieuse; mais enfin cette humeur sombre que remarquaient ses amis à un certain moment, ce départ soudain pour les États-Unis qui le jetait dans la carrière des explorations scientifiques, tout cela tenait à une mystérieuse et profonde

blessure du cœur, à une de ces passions romanesques qui sont le privilège et le tourment des âmes délicates faites pour sentir plus vivement et pour souffrir plus que les autres. Il partait pour chercher l'oubli, la guérison, dans l'absence et le travail. Il n'avait eu pour confidens que son père et son frère aîné, Porphyre Jacquemont, qui était un autre père pour lui, et c'est avec eux seuls qu'il laisse échapper durant son voyage quelques éclairs de cette flamme invisible pour tous. « J'aurais voulu t'écrire du Havre avant de partir, dit-il à son frère; je voulais aussi écrire à notre père, et puis je n'y ai pas eu le cœur. Là j'étais encore trop près de vous; mais en Amérique je vous écrirai, car, tu le vois bien, ici encore que te dis-je? Voici quatre grandes pages déjà, et de quoi t'ai-je parlé? De choses sans doute bien indifférentes dans notre position; mais, pour t'exprimer tout ce dont mon cœur est plein, il me faudrait de la solitude, du silence autour de moi, du recueillement. Porphyre, ce que je ne te dis pas, mon ami, je ne le sens que plus fort... — Voici un mois aujourd'hui que je suis parti, et à peine me semble-t-il qu'il y ait huit jours que je t'ai quitté, mon ami. Pourtant le temps s'est écoulé tristement, mais les jours se succédaient avec uniformité; rien pour moi n'emplissait le temps, rien n'en marquait la durée. Il ne me reste de tout ce mois que le souvenir confus de pensées tristes et indécises, des sentimens vagues et irrésolus qui m'ont agité tour à tour. Il me tarde à présent d'arriver. » Victor Jacquemont ne sacrifiait pas du tout à la mode de la mélancolie et de l'amour désespéré; par inclination et par système, il était, je crois bien, le moins mélancolique des hommes. Pour qu'il parlât ainsi, il fallait qu'il eût l'âme profondément ébranlée dans cette première heure, et ce n'est que quelques mois plus tard, après avoir savouré l'oubli dans un monde si différent de celui de la France, qu'il pouvait écrire avec une tranquillité mal reconquise : « Adieu, mon ami, adieu, mon cher frère, ma pensée ne doit plus être pour vous un sujet de tourment. Je suis mieux, presque bien, j'espère en l'avenir... » Je ne sais si je me trompe, mais quand la vocation de voyageur scientifique serait venue un peu, même tout à fait de là pour Victor Jacquemont, quand elle serait née du trouble d'un jeune cœur déchiré, elle n'aurait pas une origine moins noble et moins sérieuse, elle proviendrait d'une source tout humaine qui lui donnerait une sorte de poésie émouvante allant se confondre avec cette autre poésie d'une carrière prématurément brisée.

Ce qu'il y a de plus grave dans ces crises invisibles et inavouées, c'est qu'elles laissent des traces profondes qui vivent encore même quand la cause première a disparu. Elles disposent l'âme et l'esprit

d'une certaine façon, et qui sait si cette déception qu'avait eue Victor Jacquemont n'était pas pour quelque chose dans cette humeur taciturne, dans ces affectations de dédain ou ce penchant au paradoxe qu'on voyait en lui quelquefois? C'était peut-être au souvenir de ce qu'il avait éprouvé qu'il manifestait ces répugnances dont parle M. Mérimée pour la littérature trop intime de ceux qui mettent en roman leurs aventures d'amour, qu'il se cuirassait de cette apparence d'insensibilité qu'on lui reprochait quelquefois, qui le faisait accuser d'indifférence et d'égoïsme. Sous cette fatuité d'homme fort se cachait peut-être encore la faiblesse secrète. Au fond, c'était une nature simple, droite, virile, facilement séduisante, affectueuse aussi dans l'intimité. et ce qu'on ne voyait pas chez le causeur préoccupé de ceux qui l'écoutaient, on le voit mieux dans ses lettres, parce que là Jacquemont ne se contraint plus et se livre sans effort à l'inspiration du moment, parce qu'il écrit pour son père, pour son frère, pour des amis devant lesquels il ne songe point à se cacher, et c'est lui-même qui donne la plus juste idée de cette ingénieuse et substantielle correspondance quand il dit : « J'écris beaucoup, sur tous les tons, sans effort, selon la disposition de mon esprit, l'état de mon estomac et la qualité de ma plume. Personne n'est tout sublime, tout digne, tout gai et riant. Après une description géologique vient une page confidentielle que nul autre que moi ne doit relire. Je craindrais de mentir, si j'écrivais autrement... » On ne peut pas dire précisément que Victor Jacquemont ait une philosophie et une politique. Sa politique et sa philosophie sont des instincts bien plus que des raisonnemens réfléchis et coordonnés. Il y a eu évidemment à cette époque de la restauration, même dans cette portion de la société française plus particulièrement envahie par l'esprit de la révolution et du libéralisme, il y a eu, dis-je, deux courans très différens, l'un tout spiritualiste, l'autre qui n'était en définitive que la tradition survivante du sensualisme, du scepticisme, en un mot des idées du XVIII^e siècle. Jacquemont est franchement et même quelquefois assez crûment de cette dernière école avec son ami Stendhal et aussi, je crois bien, avec son père.

Chose étrange, cet homme qui commence par les orages d'une passion romanesque ouvre son esprit à tout ce qui semble la négation de ces choses idéales, immortelles du cœur. En sa qualité de naturaliste, de demi-médecin, de savant accoutumé à l'analyse, il est volontiers sceptique, incrédule; il frise un peu le matérialisme, il a du goût pour une science toute positive et utilitaire. Au fond, il ne faut pas s'y fier. Avec ces natures sincères et vives, on risque toujours de se tromper en les prenant au mot. Jacquemont

est un de ces hommes qui passent leur vie à démentir par une réelle élévation morale ce qu'il y a d'étroit et de corrompé dans leurs systèmes, — qui valent mieux que leur philosophie, ou qui se font une philosophie à leur usage, plus large, plus humaine que celle qu'ils reçoivent toute faite. Sceptique, il l'était à coup sûr; mais en même temps il croyait à l'amitié, au dévouement, à tout ce qui ennoblit la race humaine; il se faisait une haute et sévère idée du devoir; il ne voyait pas dans la vie un jeu futile, il pensait que tout homme était tenu de se rendre utile à ses semblables; il se créait à lui-même une sorte de stoïcisme sans morgue par lequel il se plaçait au-dessus des contrariétés vulgaires, et c'est l'homme qui justement avec cette idée qu'il se faisait du devoir allait vivre des mois entiers au milieu des déserts de l'Inde, seul, campé sous sa petite tente de voyage, gaîment d'ailleurs et sans se croire un héros. C'est l'homme qui, séparé du monde, de son camp de Hinguelisse, à 340 milles de Calcutta, écrivait : « Ma solitude est loin de me peser; je suis très assuré de passer sans tristesse mes six mois de retraite aux montagnes, sans voir un seul Européen. Des pensées pleines de douceur et de tendresse emplissent tous les instans de ma vie que l'étude n'occupe pas. Je ne *sens* plus les choses du passé, je me les rappelle seulement, et juge ainsi ce qui fut jadis en moi comme ce qui est en dehors... Quoi qu'il puisse m'arriver de contraire, vous me saurez pourvu d'une arme de résistance qui est en moi dans un principe bizarre de satisfaction intérieure, dans une simplicité de goûts qui n'est pas de mon temps ni de mon éducation, dans une sorte d'orgueil sauvage qui me consolera aux mauvais jours, s'il en vient. Il y a mille degrés de malheur au-dessus de la possibilité desquels je me suis désormais placé... » Ce n'était pas évidemment dans un scepticisme vulgaire que Jacquemont puisait cette vigueur d'âme qui le soutenait au milieu des épreuves d'une campagne où il pouvait à chaque instant rencontrer une mort obscure et sans gloire.

Et quand il parle de servir l'humanité, quand il prononce ce mot de philosophie utilitaire, il faut s'entendre encore, il ne faut pas laisser à cette expression un sens étroit et bas. Il y a des utilitaires pour qui toute la science consiste à bien nourrir, à bien vêtir les hommes, à leur procurer le plus de satisfactions matérielles possible, sans s'occuper de tout ce qui peut relever leur esprit et leur âme, sans songer que cette humanité ondoyante et diverse a une nature morale à côté d'une nature physique. Victor Jacquemont ne l'entend pas ainsi, il se fait une autre idée des instincts et des besoins multiples de la race humaine; il élargit le cadre de l'utilité pour ainsi dire, et y fait entrer toute sorte de choses dans les-

quelles se résume en définitive la civilisation elle-même, l'art, la science, l'instruction, le perfectionnement moral et intellectuel, les plaisirs les plus exquis et les plus nobles de l'esprit. Je ne sais ce qu'avait pu lui écrire un étranger dont il s'était fait l'ami, un colonel espagnol réfugié dans l'Inde à la suite des révolutions de son pays et réduit à faire le commerce de l'indigo pour refaire sa fortune, ou, plus simplement, pour vivre. Ce n'était pas un homme vulgaire; Jacquemont s'entretenait avec lui de tout, de commerce, de philosophie ou de politique, et il lui répondait un jour du fond de l'île de Salsette : « Walter Scott était mourant aux premiers jours de juillet; Cuvier était mort. Voilà les hommes utiles! J'y ajouterai Canova et Rossini. Que de millions d'hommes doivent à Scott un grand nombre d'heures d'un plaisir économique et innocent! L'art de Canova parlait à un plus petit nombre, mais que de plaisirs et quels plaisirs nobles ses ouvrages ne donneront-ils pas toujours à tous ceux qui pourront les voir! Que serait la géologie, si Cuvier n'avait pas existé pour créer l'anatomie comparée? Quelle masse énorme de sensations agréables a versée Rossini dans les sociétés humaines! Il est, ne vous en déplaise, mon cher Hezeta, beaucoup plus utile que vous, oui, utile. Ce que vous faites, mille autres le pourraient faire, et si vous ne le faisiez, ils le feraient. Quel substitut aurons-nous pour Cuvier et Scott? Les hommes qui sont cause pour d'autres de sensations agréables sans l'être pour personne de sensations pénibles, voilà les hommes utiles par excellence. Ce n'est pas la doctrine des *utilitarians* anglais. Il n'y a d'utile pour eux que ce qui sert à la satisfaction des besoins physiques. L'homme qui engraisse les bœufs, celui qui fait le dîner, le manufacturier qui fabrique de bons chapeaux, de bons habits, de bonnes chaises percées, ce sont là les hommes utiles. Scott, Cuvier, Rossini, ne sont que des superfluités agréables, et c'est profaner le nom d'*utile* que de le leur donner. Le père de sir Robert Peel a filé plus de coton et fabriqué plus de pièces de calicot dans sa vie que qui que ce soit : *ergo* c'était l'homme le plus utile; mais s'il n'avait pas existé, son voisin, M. Thompson ou M. Smith en aurait filé autant pour satisfaire aux demandes du marché, tandis qu'en supposant que Scott et Cuvier n'eussent pas existé, il ne s'ensuit pas que *Waverley* eût été écrit par quelque autre auteur, ni qu'un autre eût inventé l'anatomie comparée... » Convenez du moins qu'il y a de la ressource avec cet utilitaire, ce positif se moquant des *utilitarians*, faisant de ces *superfluités agréables* qui s'appellent l'art, la science, le nécessaire de la vie, se souvenant dans l'île de Salsette que Canova et Rossini existent, et les comptant comme les premiers serviteurs, comme les serviteurs utiles, bienfaisans de

l'humanité. L'esprit, le goût de Jacquemont, échappaient ainsi à la tyrannie des philosophies subalternes, des systèmes faits pour rabaisser la race humaine en l'asservissant aux besoins faméliques du corps, et par là il revenait à ce spiritualisme qu'il raillait quelquefois comme ayant la prétention de remplacer les idées de l'autre siècle.

Ce que je disais de la philosophie au temps de la restauration, je pourrais le dire de la politique. Là aussi il y eut au sein du libéralisme deux courans qui au premier moment se confondaient, et qui n'étaient pas moins distincts. Dans le camp de l'opposition des quinze ans, il y avait deux genres de libéralisme, l'un s'abritant en quelque sorte sous la gloire de l'empire, évoquant sans cesse les souvenirs de cette époque d'écrasante et pompeuse grandeur, s'armant du sentiment national offensé en 1815, aussi bien que de tous les sentimens d'égalité mis en défiance par des vellétés de réaction plus bruyantes que réellement dangereuses; — l'autre, remontant plus haut, se rattachant de préférence aux traditions du premier essor révolutionnaire, caressant plus ou moins une idée de république et sans enthousiasme pour l'empire, qu'il ne comptait pas précisément comme un allié nécessaire dans une campagne poursuivie au nom de la liberté. Victor Jacquemont, jeune encore, était de ce dernier groupe par ses idées aussi bien que par ses relations avec Lafayette. Il n'était pas plus insensible qu'un autre aux désastres nationaux de 1815, mais il résistait absolument à la fascination de la gloire militaire. La gloire, à ses yeux, ne se sépare pas de la moralité des actions qui la donnent, et dès que cette moralité manque, dès que tout se réduit à une question de courage matériel, de périls à braver, il n'y a plus, selon lui, une grande différence entre les victorieux ravageurs de peuples et les malfaiteurs en guerre avec les gendarmes. Il trouve « fort vulgaire la gloire telle que le vulgaire la comprend, la gloire brillante, éclatante, sans que ce soit nécessairement par la moralité ou même par l'esprit. » C'était un jeune philosophe très libre quelquefois, très irrévérencieux pour les grandeurs de ce monde.

Le fait est que, soit par tradition de famille, soit sous l'influence d'un sentiment exalté de la moralité en politique, Victor Jacquemont apparaît dans cette époque de la restauration comme un des jeunes libéraux peu nombreux qui refusaient de subir la dictature des souvenirs napoléoniens. La légende de Sainte-Hélène ne l'éblouissait pas, et il prenait pour l'expression de sa propre pensée ces mots de l'Américain Channing au sujet de l'empereur : « il avait agi toute sa vie en dehors de toute loi, il s'était mis lui-même au-dessus des lois, aucune d'elles n'avait à le protéger. » Victor Jac-

quemont traitait Napoléon fort durement, en homme qui avait vu de ses yeux d'enfant s'abattre sur son foyer cette domination impériale qu'on colorait de libéralisme. « Je hausse les épaules, écrit-il un jour, quand on veut s'apitoyer sur le sort de Bonaparte à Sainte-Hélène. Il avait huit domestiques, quatre courtisans, 12,000 guinées par an, dix chevaux dans son écurie, etc., etc. ! Quand j'avais huit ans, — il y en a vingt de cela, — des gens de la police, munis d'un ordre de Fouché, vinrent un dimanche envahir notre maison. Ils enlevèrent les livres, les papiers, fouillèrent partout pour trouver des traces de conspiration, puis emmenèrent mon père. Pendant onze mois, il resta renfermé dans une chambre étroite et obscure que je me rappellerai toute ma vie, y étant allé pendant les onze mois deux fois par semaine, c'est-à-dire autant que cela était permis. C'est là que j'appris à lire et à écrire... Au bout de onze mois, mon père sortit enfin, mais pour subir un exil qui dura autant que l'empire. Il est vrai qu'il n'avait pas eu, comme son persécuteur, la gloire de désoler le monde. Ce n'était qu'un obscur patriote, qu'un penseur innocent. Son crime secret était d'avoir gardé les opinions et les amitiés qui l'avaient fait exclure du tribunal avec Benjamin Constant, Say, Daunou, Laromiguière, Andrieux, etc., car il est sans doute inutile de vous dire que ces arrestations, ces emprisonnemens, ces exils et quelquefois ces meurtres n'étaient ordonnés que par la police. Mon père n'a jamais vu la figure d'un juge d'instruction ni d'un procureur impérial. Cependant les lois sur la liberté individuelle étaient alors les mêmes qu'aujourd'hui. Le code édictait contre les auteurs de détentions arbitraires les mêmes peines qu'aujourd'hui ! »

Cette haine du despotisme impérial est une partie de la politique de Jacquemont. Pour le reste, il ne dépasse pas évidemment dans ses idées, dans ses vœux, le programme de la société née de la révolution et attachée à tout ce qui vient de 1789. C'est un type réussi de libéralisme bourgeois formé dans la familiarité de M. de Lafayette, n'ayant aucun goût pour le bonapartisme, en ayant peu pour les doctrinaires, très froid pour la légitimité ou même la quasi-légitimité, — et sans reculer devant la république, en la considérant au contraire comme la forme à peu près inévitable de l'avenir, il se montre peu impatient. Il ne veut pas qu'on la traite de *chimère*, mais il écrit : « Je suis de ceux qui ne veulent pas de la république jusqu'à ce que tout le monde sache lire en France et soit un peu dégrassé, besogne d'un demi-siècle au moins. » Voilà ce que pensait un jeune libéral de 1829, un des représentans de cette jeunesse d'autrefois qui a eu le mérite d'avoir du feu, de la passion, la foi en elle-même, et le bonheur plus grand encore de voir clair

devant elle, de ne pas connaître la défaite sans combat, de ne pas se débattre indéfiniment dans l'obscurité des situations sans issue.

Victor Jacquemont avait à peine vingt-huit ans quand il partit pour l'Inde, ignoré du monde, mais singulièrement apprécié, suivi avec une affectueuse confiance par tous ceux qui le connaissaient, simple explorateur naturaliste en apparence, mais lié par ses idées, par ses instincts comme par son âge, à la fortune de la cause libérale française et de la génération à laquelle il appartenait, allant conquérir une renommée qui n'était pas au-dessus de ses facultés et portant avec lui partout le feu d'une nature brillante, d'un esprit plein de ressources. Il avait bien besoin d'avoir ces ressources dans l'esprit, puisqu'il ne les avait guère d'une autre façon. Il partait, ai-je dit, avec une mission du Jardin-du-Roi, beaucoup de lettres de recommandation et un médiocre traitement de 6,000 francs qui n'égalait pas celui du plus humble officier de la compagnie anglaise des Indes. Tout autre eût échoué ou se serait inévitablement découragé au milieu des difficultés d'une entreprise ainsi engagée. Victor Jacquemont réussit du premier coup par son esprit, par son naturel hardi et simple, par sa franchise indépendante et habile, portant sa pauvreté avec une bonne humeur fière au milieu des opulences asiatiques, sceptique et incrédule au milieu d'une société à l'extérieur rigide, aux mœurs empesées, gai au milieu de gens ennuyés, et la première conquête qu'il fit avant tant d'autres fut celle du gouverneur des Indes lui-même, lord William Bentinck, et de lady William Bentinck. Il était à peine arrivé qu'il devenait leur hôte à Calcutta et à leur campagne aux bords du Gange. « C'est un vieux militaire, écrivait-il de lord William, diplomate aussi pendant longtemps, qui a gardé une sainte horreur de la guerre et un mépris vraiment bourgeois pour les finesses obligées de la politique. Il ne ressemble pas mal à un quaker de Philadelphie, beaucoup plus assurément qu'au fils d'un duc anglais, grand mogol temporairement. Il y a dans ce caractère une bonté vraie, une droiture, une simplicité qui m'ont séduit. » Jacquemont avait un procédé bien simple, qui n'est pourtant pas à l'usage de tout le monde, pour gagner et pour garder les bonnes grâces de lord et lady Bentinck : il écoutait le vieux soldat diplomate avec le respect qui lui était dû, en l'intéressant à son tour par sa conversation; avec lady William, il causait librement, ingénieusement, en homme de bonne compagnie placé auprès d'une femme d'esprit qui connaissait la France, Paris, et trouvait du plaisir à en parler. « Pendant huit jours, dit Jacquemont, elle n'eut d'autre compagnon de promenade que moi. Je passai plusieurs longues journées en tête-à-tête, causant du bon Dieu, elle pour et moi contre,

— de Mozart, de Rossini, de peinture, de M^{me} de Staël, — de bonheur, de malheur, à ce sujet d'amour, de toutes choses enfin qui requièrent sinon de l'intimité, du moins bien de la confiance et de l'estime réciproque, surtout de la part d'une femme anglaise, religieuse et sévère, avec un homme jeune, garçon et Français. Nous ne parlâmes jamais de choses insignifiantes... » C'est sous la protection de cette bienveillance si rapidement conquise et conservée jusqu'au bout que, pendant trois ans, Victor Jacquemont battait toutes les routes de l'Inde, poussant jusqu'à la Tartarie chinoise, jusque chez les tributaires ou les alliés de la puissance anglaise, laissant des amis un peu partout, passant des mois sans voir un visage européen, herborisant en chemin ou lisant sur son maigre bidet persan, et le soir, sous sa tente, écrivant sur toutes les variétés de papiers indiens ces lettres charmantes où il revit dans la vérité expressive de sa physionomie, au milieu des portraits et des scènes de mœurs dont il parsème ses pages.

Les portraits sont fins et piquans; les scènes pittoresques sont vivement enlevées; le voyageur donne à tout l'originalité de son esprit et de son humeur, et il y met tant d'aisance qu'en vérité on finit presque par oublier avec lui que ce n'est pas tout à fait une partie de plaisir. Ce ne sont pas les épisodes qui manquent dans cette odyssée aussi merveilleuse que dangereuse à travers des contrées où la puissance anglaise a fait bien des progrès depuis quarante ans, où bien des souverainetés locales ont disparu, et si je voulais montrer Victor Jacquemont dans la variété de ses aventures et de ses impressions, je n'aurais qu'à choisir. Un des plus curieux de ces épisodes assurément est son voyage à Lahore et à Cachemire, l'histoire de ses relations avec ce potentat asiatique, cet aventurier couronné qui s'appelait Rundjet-Sing. Arrivé à la frontière de l'Inde anglaise, Jacquemont avait bonne envie d'aller plus loin, de visiter le Pundjâb, qu'il avait devant lui et dont Rundjet-Sing s'était fait roi, de pousser jusqu'aux mystérieuses régions de Cachemire; mais il avait à surmonter tout à la fois les répugnances des autorités anglaises, qui n'aimaient guère ces sortes de voyages faits par des étrangers, et les répugnances de Rundjet-Sing lui-même, prince fort peu au courant des missions scientifiques, fort disposé à se défier de tout ce qui venait de chez ses terribles voisins les Anglais. Ce n'est pas sans diplomatie qu'il réussit. Il fut aidé surtout par le général Allard, cet officier français qui était passé dans l'Inde après l'empire, qui s'était mis au service du roi de Lahore et lui avait fait une armée à l'euro péenne. Les premiers soupçons dissipés, Rundjet-Sing fut enchanté; il reçut Jacquemont comme un prince, sans trop savoir ce qu'il était, croyant voir en lui un homme doué de la science universelle.

C'était, à vrai dire, dans le monde indien de ce temps-là, un personnage singulier que ce roi, cynique tout naturellement, fort dépravé, complètement ignorant, curieux, spirituel, coquin sans pudeur au demeurant. « J'ai passé plusieurs fois, dit Jacquemont, une couple d'heures à causer avec Rundjet *de omni re scibili et quibusdam aliis*. Il est à peu près le premier Indien *curieux* que j'aie vu, il paie de curiosité pour l'apathie de toute sa nation. Il m'a fait cent mille questions sur l'Inde, les Anglais, l'Europe, Bonaparte, ce monde-ci en général et l'autre, l'enfer et le paradis, l'âme, Dieu, le diable, et mille autres choses encore... Ce roi asiatique modèle n'est pas un petit saint, il s'en faut. Il n'a ni foi ni loi lorsque son intérêt ne lui commande pas d'être fidèle et juste ; mais il n'est pas cruel. A de très grands criminels, il fait couper le nez et les oreilles, mais jamais ne prend la vie. Il a pour les chevaux une passion qui va jusqu'à la folie. Il a fait les guerres les plus meurtrières et les plus dispendieuses pour saisir dans un état voisin un cheval qu'on refusait de lui donner ou de lui vendre. Il est d'une bravoure extrême, qualité assez rare parmi les princes d'Orient, et quoiqu'il ait toujours réussi dans ses entreprises militaires, c'est par des traités et des négociations perfides que de simple gentilhomme de campagne il est devenu le roi absolu de tout le Pundjâb, de Cachemire, etc. » Les relations de ce « successeur de Porus » et du voyageur sont du meilleur comique. Rundjet dit à bout portant à Jacquemont qu'il est le « Platon du siècle ; » Jacquemont lui répond sans sourciller qu'il est le « Bonaparte de l'Orient, » moyennant quoi ils sont les meilleurs amis du monde. Le fait est que Rundjet-Sing comble Jacquemont de présents, qu'il pourvoit à toutes ses dépenses, qu'il lui envoie chaque jour des raisins de Kaboul, des grenades délicieuses et des sacs de roupies, qu'il le laisse aller passer quelques mois à Cachemire, où il le loge dans un joli pavillon au milieu d'un jardin, et pour dernier trait de royale munificence il lui offre, quoi donc ? c'est Jacquemont qui le dit : « savez-vous ce que j'ai refusé hier ? D'être vice-roi de Cachemire. Rundjet-Sing me l'offrit et me pressa beaucoup d'accepter. Cela rapportait au seigneur pundjabi qui y était dernièrement cinq cents roupies par jour de traitement et environ quatorze laks de susdites roupies par an de profit, comme on dit de ce côté du Sutledje. J'ai pouffé de rire, au mépris de l'étiquette, dont un *aflatoune* (Platon) n'est guère esclave, et j'ai dit au roi que c'était besogne fort au-dessous de moi, les *aflatoumes* ne s'entendant qu'aux choses du ciel et de l'esprit. Rundjet me fit presque des excuses pour l'inconvenance de sa proposition... » Et voilà comment le petit envoyé du Jardin-du-Roi, devenu l'hôte de lord Bentink et de Rund-

jet-Sing, pouvait attendre patiemment les subsides qu'on ne lui prodiguait pas de Paris.

Ici c'est la vie indienne du voyageur, je veux dire que tout est asiatique dans cet épisode où il se joue. Voici où la France ressaisit Jacquemont : c'est en plein empire indien qu'il reçoit la nouvelle de la révolution de 1830 ! Il y a dans la vie des voyageurs d'étranges combinaisons. Au moment où cette révolution s'accomplissait à Paris, Jacquemont était quelque part du côté de l'Himalaya, non sans souci de la situation de la France, mais ne songeant guère que tout était décidé à l'heure où il en était encore à herboriser tranquillement. Il y avait près de six mois que la révolution était faite lorsque la nouvelle allait éclater à Delhi, où se trouvait Jacquemont. Est-ce une illusion qu'il se faisait ? est-ce la vérité vraie qu'il voyait ? Ce qui est certain, c'est que dans l'enthousiasme du premier moment Jacquemont se hâte d'écrire : « Amis, inconnus, tous venaient à moi et me félicitaient d'être Français. Mon hôte, — un colonel de cavalerie qui seul de son régiment échappa à Waterloo, non sans une balle au travers du corps, — pleurait de joie en m'embrassant. L'enthousiasme avait mis en déroute l'étiquette rigide des mœurs anglaises. Je pourrais jeter au feu mes passeports, mes lettres d'introduction, changer de nom, ne conserver que ma nationalité française et me mettre en route pour le cap Comorin : il n'y a pas un Européen dans l'Inde qui ne me reçût à bras ouverts. »

Puissance singulière de ce mot écrit sur un journal à l'extrémité du monde : une révolution en France ! voilà la fibre libérale qui s'émeut sous la gravité anglaise elle-même, et cette révolution va être célébrée comme un événement domestique, comme une date heureuse pour la liberté universelle dans une ville indienne, à Delhi, en présence d'une ombre d'empereur à barbe blanche, d'un fantôme de grand mogol laissé debout par la puissance anglaise et qui ne sait pas même s'il y a un roi en France, ni ce que c'est que la France. Victor Jacquemont était le héros de ces fêtes de Delhi où on portait des toasts : *France and England for the world!* Il était tout entier d'âme et d'esprit avec cette révolution par laquelle sa génération semblait revêtir la robe virile et consacrer son avènement définitif. Au premier instant cependant, sa joie ne fut pas sans mélange ; il éprouvait un sentiment bizarre, quelque chose comme un refoulement d'héroïsme bourgeois non satisfait. « Les ordonnances du 25 juillet, écrivait-il, attaquaient les droits de toute la nation ; mais leur attaque était plus directe contre les classes plus riches et plus instruites, qui avaient le privilège exclusif du droit électoral, et que les habitudes de l'aisance et de l'éducation fai-

saient jouir plus particulièrement des bienfaits de la liberté de la presse. C'était donc aux classes les plus riches et les plus éclairées à marcher les premières au combat. Il me semble que, dans les trois journées, elles se sont tenues derrière le peuple. C'est le peuple qui a fait la révolution, le peuple plutôt que nous. Cependant c'était à nous à la faire plutôt qu'au peuple ; c'était à nous plutôt qu'au peuple que la guerre était déclarée. »

Visiblement Jacquemont attendait beaucoup de cette victoire populaire qui émancipait la France. Bientôt, à mesure que la suite des choses se déroulait et que de loin il voyait la révolution se régler, se discipliner, il n'était plus aussi satisfait intérieurement, et il en venait à craindre pour l'idéal qu'il s'était créé. « Je rêvais après cette grande victoire, disait-il, une ère nouvelle de probité politique, un ordre nouveau de relations entre les peuples, une éloquence nouvelle pour la tribune et pour la presse... Je faisais une utopie!... » A la place de tout cela, il voyait des choses qui l'inquiétaient, des luttes intimes et stériles, des disputes mesquines, des efforts pour diminuer la portée du victorieux mouvement des trois jours, des émeutes dans la rue. Au fond il était très combattu, plein de perplexités, car il avait autant de bon sens que de hardiesse d'esprit et d'énergie de cœur. Chaque courrier d'Europe le mettait dans un *état nerveux*. Tantôt il regrettait pour la France le rôle d'initiation libérale qu'on lui faisait perdre et se laissait pousser vers la possibilité d'une *république prématurée* par dégoût de ce qu'il appelait le *mezzo termine*; tantôt la raison l'emportait, et il sentait que ses amis du mouvement allaient trop loin, qu'ils créaient sans profit des difficultés à un gouvernement qui, même quand il le voudrait, ne pouvait devenir despotique. Quelquefois, quand il contemplait de loin cette agitation de Paris, il se demandait ce qu'il pourrait y faire, quel serait son rôle. « Les nouvelles sont fort tristes, écrivait-il, elles sont même décourageantes. Il y a une anarchie complète d'opinions; il y a haine, envie du pouvoir qui existe, et aussitôt qu'il fait place à un autre, le nouveau est odieux à son tour. Je doute de la stabilité des choses; la plupart de mes amis sont du parti des enragés. Ils regrettent sans cesse que je ne sois pas là; je ne sais ce qu'ils voudraient faire de moi, s'ils pouvaient faire quelque chose, mais le pouvoir n'est pas à eux; sans doute ils l'espèrent prochainement; mais je doute qu'ils le saisissent. Si je les y trouve à mon retour, peut-être leur demanderai-je de m'envoyer à Washington, s'il y a moyen de placer ailleurs notre ministre en Amérique. J'aimerais à rester quatre ou cinq ans aux États-Unis pour parfaitement connaître le mécanisme de cette société singulière et de ses mœurs nationales, et en faire un tableau

fidèle pour les gouvernemens et les gouvernés de l'Europe. Cet ouvrage serait très utile. » Chose curieuse, il y a eu vers le même temps ou à peu d'intervalle deux esprits bien différens, inconnus l'un à l'autre et attirés par les mêmes sujets d'études. Lorsque Jacquemont parlait ainsi, Tocqueville méditait déjà son œuvre sur l'Amérique, et un peu plus tard il songeait aussi à un travail sur l'Inde; il avait rassemblé des matériaux, il a laissé des ébauches. Je ne compare pas les deux esprits. L'un a promis tout au plus ce que l'autre a tenu, au moins pour l'Amérique. Jacquemont en est resté au rêve qu'il caressait dans sa vie indienne.

Les lettres de Jacquemont sont l'histoire fidèle de ces préoccupations, de ces perplexités, de ces impressions qui faisaient de lui un acteur lointain du drame d'une révolution; mieux encore elles sont l'histoire fidèle de l'homme, de ce naturaliste singulier qui se demandait comment, vivant d'herbes et de pierres, il se trouvait si fort engagé dans la politique. Après cela, ne croyez pas qu'il vive seulement d'herbes et de pierres, ni même de politique. C'est le propre de sa nature d'être d'une élasticité merveilleuse, de se plier à tout, de tout sentir, de tout comprendre et de tout dire. Un jour il écrit une lettre d'une mâle vigueur ou bien il trace une scène du plus savoureux comique; un autre jour il se laisse aller à quelque caprice de cœur ou d'imagination, et s'il n'est Yorick, s'il a bien soin de se défendre de toute ressemblance avec ce héros sentimental, il a des histoires à la Yorick. Je n'en voudrais d'autre preuve que cette lettre charmante écrite de Calcutta et où il explique ce qu'il appelle sa théorie du galop à cheval.

« Par un brouillard pareil à celui d'hier matin, mais d'où ne devait pas sortir un soleil aussi chaud, car c'était en France au mois de novembre, je me souviens d'avoir galopé comme les fashionables de Calcutta avec un vif sentiment de bonheur. D'abord il faisait froid, et par la rapidité du mouvement je repoussais cet ennemi, le froid; puis j'étais seul dans des lieux solitaires et sauvages. Il y avait encore quelques fleurs tardives dans les prairies, mais pâles et sans parfum. Les feuilles jaunes des peupliers couvraient déjà la terre, et les bois offraient les riches teintes de l'automne. Je cherchais à résoudre le problème suivant :
M^{me} *** m'aime-t-elle ou ne m'aime-t-elle pas?

« Quand je penchais pour l'affirmative, je laissais mon cheval aller au pas, je ne m'occupais plus de lui; quand au contraire la négative l'emportait, pour fuir une idée si horrible, je galopais dans les sentiers étroits et pleins de boue. Tant galopai-je ainsi qu'à la fin je me perdis au milieu des bois et des bruyères. J'entendis alors le bruit de deux chevaux qui s'approchaient au galop, et dans le sentier que j'avais perdu je vis passer

comme deux ombres, une grande figure blanche de femme suivie d'un valet paysan avec son large chapeau : c'était M^{me} ***. Elle montait un poney, moi j'étais sur un noble cheval qui avait laissé son maître à Waterloo. Je fus bientôt près d'elle. Alors je me demandai pourquoi je l'abordais, et je regrettai amèrement ma démarche. Il était trop tard cependant pour reculer.

« Je parlai, surpris de la trouver seule par un jour si froid, allant si vite, elle qui aimait à aller doucement. Elle me dit qu'elle avait, comme moi, perdu son chemin dans le brouillard; mais je vis qu'elle avait pleuré. Je descendis de cheval pour sangler le sien, car sa selle n'était pas solidement assujettie; elle me tendit la main pour me remercier. Je remontai, et nous revînmes ensemble aussi lentement que possible. Quand nous rentrâmes au château, nous trouvâmes le feu presque éteint au salon. Il y faisait un froid de loup, et nous avions grand besoin tous les deux de nous réchauffer. Dans ma chambre, il fumait; je restai avec elle dans la sienne tout le jour, jusqu'au dîner.

« Nous nous sommes promenés depuis bien des fois ensemble, mais depuis ce jour-là nous n'avons jamais galopé. Voilà, mon ami, la théorie du galop! »

Et voilà, dirai-je à mon tour, comme un naturaliste sait s'amuser aux histoires de sentiment quand il a la fibre humaine et l'imagination vive sous son extérieur de savant et de sceptique.

Quand il était parti pour l'Inde, et même après trois ans d'excursions, Jacquemont croyait bien revenir en France, où tout le rappelait. Il se fiait à sa bonne constitution, à sa sobriété et un peu aussi à ce bonheur qui l'avait constamment suivi depuis son débarquement. Il se trompait. Au moment où il voyait déjà l'heure de regagner la France, il était arrêté subitement à Tanna. Il s'était trop exposé à des soleils torrides. En allant chercher des superpositions de terrains, comme il le disait, il avait puisé la fièvre dans les marais pestilentiels de l'île de Salsette, et, qui pis est, à cette vie de fatigue que sa jeunesse trouvait légère, il avait contracté une maladie au foie. Il put à peine se faire transporter à Bombay, et il ne se fit pas longtemps illusion. Même en ce moment du reste, surtout en ce moment, il était entouré des soins les plus dévoués, les plus affectueux, car si Jacquemont était apprécié de ses compatriotes de Paris, qui le connaissaient depuis longtemps, il s'était fait aimer aussi de tous les Anglais de l'Inde avec lesquels il s'était trouvé en relation. Il était connu de tous. La protection de lord Bentinck avait commencé sa bonne renommée dans l'Inde; il l'avait achevée lui-même par la droiture et la sûreté de son caractère, par la séduction de son esprit. Jacquemont connaissait son mal, il en

sondait la gravité, il le suivait avec une sagacité inexorable, préparé à tout, opposant à la mort un stoïcisme tranquille mêlé parfois d'un viril attendrissement au souvenir de ceux qu'il aimait. Il avait à peine quelques heures à vivre lorsqu'il écrivait de Bombay à son frère : « Il y a trente-deux jours que je suis arrivé ici fort souffrant et trente et un que je suis au lit; j'ai pris dans les forêts empestées de l'île de Salsette, exposé à l'ardeur du soleil dans la saison la plus malsaine, le germe de cette maladie, dont au reste j'avais reçu des atteintes sur lesquelles je m'étais fait illusion... Ma fin, si c'est elle qui s'approche, est douce et tranquille. Si tu étais là, assis sur le bord de mon lit, avec notre père et Frédéric, j'aurais l'âme brisée et ne verrais pas venir la mort avec cette résignation et cette sérénité. Console-toi, console notre père, consolez-vous mutuellement, mes amis. Je suis épuisé par cet effort d'écrire. Il faut vous dire adieu. Adieu! Oh! que vous êtes aimés de votre pauvre Victor! Adieu pour la dernière fois! »

Ces morts prématurées ont toujours une gravité triste; elles ne sont point cependant sans de secrètes et amères compensations. Elles épargnent du moins à ceux qu'elles poussent à l'improviste dans l'inconnu la cruelle épreuve des espérances brisées, des plus nobles rêves déçus. Elles laissent sur ces existences enlevées dans leur fleur le charme suprême et émouvant des belles choses inachevées. Vivant, que serait devenu Victor Jacquemont? Il eût certainement dans tous les cas joué un rôle, et il aurait eu la destinée de tout le monde. Il aurait vu passer encore les révolutions et les gouvernemens, et il serait arrivé au bout de sa carrière avec ce sentiment un peu amer que rien n'est jamais définitif, qu'il faut sans cesse recommencer. Dans son petit tombeau de l'Inde où il a été scellé à trente-un ans, il reste avec cette fleur de jeunesse qui poétise sa mémoire, avec ce reflet de courage, de bonne humeur et d'esprit qui fait de lui un des représentans d'une génération brillante éprouvée par les déceptions après avoir été formée aux grandes espérances.

CHARLES DE MAZADE.

GUILLAUME TELL

PAGES D'HISTOIRE MUSICALE.

Parmi tant de démentis qu'il a été donné au génie d'infliger à la critique, je ne crois pas qu'il en existe un plus superbe que la partition de *Guillaume Tell*. C'est d'une ironie colossale et charmante à la fois. Vous diriez le génie même de la musique se servant de l'intermédiaire de Rossini pour jouer aux aristarques de tous pays, aux joueurs émérites, le tour le plus spirituel, le plus malin. De 1811 à 1832, de *Tancredi* à la *Semiramide*, au *Siège de Corinthe*, au *Comte Ory*, un grand musicien avait fait époque au théâtre; sur cet homme, sur ses ouvrages, toutes les formules de l'enthousiasme et du dénigrement semblaient épuisées; les partis, après avoir pris pour champ de bataille le terrain de son activité dévorante, s'étaient peu à peu modérés, et de tant de luttes passionnées, de panégyriques violens et d'attaques furieuses, une opinion s'était dégagée, consentie de tous les bons esprits et paraissant définitive. Entre le « Hélios italien » d'Henri Heine et le « confiseur welche » de Weber commençait à se dessiner un Rossini *vrai*, ou que du moins on croyait tel : le mélodiste, le coloriste par excellence, l'enjôleur sans rival, ayant pour le tragique ainsi que pour le comique sa phraséologie qui lui est propre, et s'en servant dans ses ouvertures, dans ses finales, dans ses airs, ses duos, tous invariablement taillés sur la même coupe : l'*allegro* du début plus

ou moins sentimental et dialogué selon la circonstance, puis l'*andante* large et développé, puis l'*allegro vivace* pour finir, le tout entremêlé, enguirlandé de brillantes arabesques, reliant l'un à l'autre par de faciles procédés les divers fragmens du morceau. Ce Rossini de 1833-34, tel que les portraits nous le représentent, sceptique, gouailleur, un peu cynique, avec son bonnet sur l'oreille, préconisé des Stendhal, des Jacquemont, et dont le génie, en apparence négligent, paresseux, semble alors ne se traduire que par ces mots tout caractéristiques du prince dans le duo de *Cenerentola* : *una grazia, un certo incanto* ; ce Rossini tout sens et tout esprit, ce viveur promenant en soi par le monde sa *Campania felix*, riche et voulant jouir, complet par le *Barbier*, un chef-d'œuvre déjà classique, — soudain se retourne et montre au siècle un nouveau masque. Mystifier ainsi son monde n'est certes pas d'un bouffon ordinaire. Et tant de braves gens dont le siège était fait, que vont-ils dire ? Stendhal tout le premier, qui trouvait *Otello* de la musique trop allemande ! On voit d'ici le désarroi, l'effarement de ces professeurs, censeurs et connaisseurs en possession de la plus inutile des théories, d'une algèbre qui, stérile entre leurs mains, devenait tout à coup pour le génie une source vive de régénération. Ce qu'ils n'avaient voulu reconnaître, ces pédans, ces envieux ayant à leur tête le bonhomme Berton, c'est que les maîtres, les Rossini, les Véronèse, ne sauraient pécher par ignorance. Ces principes mathématiques, cet art sacré des quantités, l'auteur du *Barbier* et de *la Gazza*, de *l'Italiana in Algieri*, de *la Semiramide* et du *Comte Ory* les possédait aussi bien, sinon mieux, que tous les grammairiens et philistins ébouriffés qui lui faisaient une guerre de participes, ne pouvant lui en faire d'autre ; seulement dans cette hâte, ce tourbillon qui l'emportait, dans ce besoin fiévreux, incessant, d'écrire, il oubliait d'être correct, il se sentait trop de musique dans la tête pour user son temps à caresser des modulations, à coqueter avec des harmonies. Parachever, limer, montrer son art aux curieux, n'était point son affaire, non qu'il ignorât tout ce qu'un maître doit savoir, mais parce qu'il ne voulait se donner tant de peine. Qu'avait-il d'ailleurs besoin de s'y appliquer ? Les divers publics avec lesquels il s'était jusque-là trouvé en rapport ne cessaient d'accourir, d'applaudir, de lui témoigner leur enthousiasme, preuve, je suppose, qu'ils étaient contents de ce qu'on leur donnait et n'en demandaient pas davantage.

À Paris, les circonstances changeaient d'aspect ; les demi-succès du *Siège de Corinthe*, de *Moïse*, du *Comte Ory*, furent des leçons dont un esprit aussi ouvert, aussi avisé que le sien, sut profiter. « Il leur faut autre chose, se dit-il, pensant à Gluck, à Beethoven :

le rossinisme est usé, Rossini, non pas, nous le leur montrerons bien! » Goethe, dans ses annotations au *Neveu de Rameau*, parlant de Voltaire, le caractérise ainsi : « du génie, de l'élévation, du naturel, du talent, du mérite, de l'esprit (du bel et du bon), de la sensibilité, du sentiment, du goût, de l'intelligence, de la droiture, de l'habileté, de la variété, de l'abondance, de la richesse, de la chaleur, de la grâce, de la vivacité, de la finesse, le don de plaire, du brillant, de la saillie, du piquant, de la délicatesse, de l'ingéniosité, du style, de la versification, de la correction, de l'élégance, de l'harmonie! » On le voit, tout y est, oui tout, excepté la profondeur dans la pensée et le parfait dans l'exécution. Ne semble-t-il pas que le compliment avec ses restrictions pourrait également s'appliquer à Rossini? Rayons le mot de versification, dont l'éloge d'un musicien n'a que faire, à la place écrivons mélodie, et la brochette de substantifs va merveilleusement s'adapter à la boutonnière du Rossini de *Zelmire*, de *Ricciardo*, de *la Cenerentola* et du *Barbier*: mais un moment, voici *Guillaume Tell*, et soudain la restriction perd ses droits. *Guillaume Tell*, c'est-à-dire tout ce que Goethe accorde à Voltaire et aussi ce qu'il lui refuse, — *Guillaume Tell*, la profondeur dans la pensée et le fini, le parfait dans l'exécution! Escrimez-vous ensuite à la bagatelle, faites des portraits, classez, étiquetez, pour qu'à la dernière heure une évolution imprévue vous mette dans cette alternative, ou de laisser subsister un crayon ridicule, ou de reprendre l'étude sur nouveaux frais et de vous contredire agréablement. « C'est un homme plus usé que je ne le croyais, écrit Victor Jacquemont à propos du *Siège de Corinthe* (11 octobre 1826) (1), car cette musique est un échantillon de ce qu'il peut faire, elle est presque toute nouvelle. Rossini ne me semble plus qu'un admirable arrangeur! La musique du *Siège de Corinthe* est volée de *l'Italiana*, du *Tancredi*, de *la Donna del lago* et de *Semiramide*; il a fait comme les voleurs qui gâtent les objets qu'ils ont volés, afin qu'on ne les reconnaisse pas sur eux! » Un arrangeur! voilà ce qu'était Rossini pour l'ami des Beyle et des Mérimée, pour l'un des esprits les plus équitables, les plus au fait du moment. Un arrangeur admirable sans doute et auquel il reste encore le mérite « que dans son tapage étourdissant il n'y a point de charivari; l'oreille distingue dans cette masse de sons des chutes d'accords qui ne sont point de la mélodie, du chant, mais qui plaisent néanmoins. Il fait encore valoir avec un art que lui seul possède le plus petit motif, la page la plus courte. » Et nous sommes

(1) *Correspondance inérite de Victor Jacquemont avec sa famille et ses amis*, t. 1^{er}, p. 49.

à la veille de *Guillaume Tell*, et cet homme usé, cet arrangeur, sans même se recueillir, s'isoler de ses amis, de la vie du monde, sans quitter son boulevard, va donner au siècle un vrai tour de son métier, sa plus grande merveille et sa plus sublime ironie! C'est à ce point étrange et miraculeux qu'on se rappelle involontairement la légende des béquilles de Sixte-Quint : évolution instantanée, transformation dont l'histoire de l'art n'offre peut-être pas un autre exemple. Qu'après ce gigantesque effort Rossini se soit tu, quoi de plus naturel? Si la vocation d'un pareil génie pouvait être jamais sérieusement contestée, ce qui s'est passé là suffirait pour la démontrer. Avoir, aux environs de quarante ans, parcouru la plus féconde et la plus brillante des carrières, et, quand tous vos contemporains vous croient au terme, réapparaître soudainement avec un de ces chefs-d'œuvre qui, tout en couronnant, fermant le glorieux passé, pourraient tout aussi bien inaugurer une vie nouvelle! En savons-nous beaucoup de musiciens ayant mené à fin cette aventure? Le Rossini du *Barbier* et d'*Otello* était une individualité déjà bien grande, le Rossini de *Guillaume Tell* en est une autre, et je doute qu'à celle-là le sublime bourru Beethoven eût tourné le dos. J'ai raconté ici même comment Rossini, au plein de ses premiers triomphes, traversant Vienne, Beethoven refusa de recevoir sa visite; mais cet honneur qu'on affectait de dédaigner de philosophe à muscadin, rien ne me dit que le grand maître, s'il eût vécu encore à cette époque, ne l'eût pas recherché lui-même de l'auteur de *Guillaume Tell*.

C'est marquer le degré de la transformation; du Rossini des anciens jours, le souffle seul subsiste, la période riche, abondante, coulant à pleins bords en ses méandres, et qui dans le finale du troisième acte, par exemple, avec cette magnifique phrase de Mathilde que soutient l'ensemble, rappellera, mais sans imitation et uniquement pour l'ampleur du discours, le beau mouvement du trio de *Ricciardo e Zoraïde*. Quant au reste, tout est neuf et d'inspiration originale; le contraste va même si loin par instans qu'on croirait à un effet voulu, si la nature toute spontanée du maître n'excluait l'idée de combinaison dans ces beautés d'un ordre parfaitement inattendu, mais que la divination du génie d'ailleurs explique. J'ai parlé de la profondeur de l'idée, de la perfection de la forme. Où trouver dans les autres ouvrages de Rossini cette simplicité, ce pittoresque, ce romantisme? Un homme d'esprit, voulant caractériser les diverses manières de sentir des deux pays, a dit : Un Italien, quoi qu'il fasse, ne verra jamais dans une forêt, si mystérieuse, profonde et solitaire qu'elle soit, qu'un vaste chantier de bois de construction et de chauffage, tandis que d'autre part, aux

yeux d'un Allemand, le tumulte d'un carnaval romain passera toujours pour l'insupportable vacarme d'une bande échappée de la maison des fous. — Il faut alors qu'il y ait des exceptions, car voici un Italien qui, après avoir vécu des années dans le culte et la tradition de l'opéra *seria*, qui n'est et ne fut jamais autre chose que la tragédie française traduite en musique, — voici un Italien qui du jour au lendemain se met à sentir la nature, à la rendre, localise son dessin, sa couleur, comme un Weber pourrait le faire, et compose un tableau, oui, un tableau, je dis bien, le tableau musical de la Suisse, une manière de symphonie pastorale en forme de grand opéra, où la légende de Guillaume Tell n'intervient que pour mieux aider à l'échafaudage du sublime paysagiste, où la tyrannie joue simplement le rôle du loup ou de toute autre bête fauve quelconque ayant sa tanière dans le creux d'un ravin. Ce sens du pittoresque se révèle dès l'ouverture. À peine cet admirable *andante* des violoncelles a-t-il indiqué, posé le lieu de la scène, tout de suite l'orage menace, gronde, éclate, mugit; cette force terrible, effrénée, qui du sein des profondeurs soulève le lac, c'est le *föhn*. Ici, la critique, avouons-le, dresse l'oreille, surtout si c'est au Conservatoire, entre Mozart et Beethoven, qu'on exécute cette ouverture; tout cela semble en effet peint à trop grands traits, à coups de brosse, comme un décor de théâtre. N'importe, insensiblement l'orage se calme et la pastorale commence; « je vois les plaines de Schwitz que baigne la pure lumière du soleil. » C'est le lever de rideau du drame de Schiller. Et cette cavatine de Mathilde au second acte, qui jamais eût soupçonné que Rossini fût capable d'une pareille inspiration? Solitudes immenses de la montagne, *sombres forêts*, on croit entendre votre voix, et les roulemens sourds des timbales, répétés par intervalles, nous arrivent des profondeurs de l'orchestre comme le bruit lointain de quelque avalanche qui s'écroule. Quelle couleur dès le début de cette scène! Vous êtes sur le plus haut pic du Rütli, vous en respirez le calme, le silence, l'horreur et la sérénité nocturnes :

Morne sérénité des voûtes azurées!

De tout ce qui jusqu'alors avait caractérisé les ouvrages de Rossini, plus rien, plus absolument rien; de ses premières manières, plus un trait. Une amplitude, une richesse de formes inusitée, le soin du détail, l'élégance maintenue dans la magnificence de l'ensemble! Adieu roulades et cadences, tout le vieux train banal, toutes les ritournelles d'autrefois! Les mélodies elles-mêmes ont changé leur coupe, leur allure, et de l'air de famille semblent n'avoir gardé

que l'attrayante et fière vigueur, la splendide coloration. Quant aux récitatifs, c'est assurément le plus beau langage qu'on puisse entendre, éloquent, pathétique et noble, trop noble peut-être et trop haut monté sur son style; car, s'il convient à la fille des rois et des empereurs de ne jamais déroger, tout le monde ici n'est pas la princesse Mathilde, et ces colporteurs de la montagne, ces éleveurs de bestiaux, ces nourrisseurs et ces bûcherons parlant imperturbablement la langue des héros vous fatiguent à la longue. On en veut à tous ces honnêtes bergers de ne pouvoir consentir à s'appeler autrement que des pasteurs, et de tant invoquer l'hymen quand ils se marient. Lorsque *Guillaume Tell* fut donné, le style noble florissait encore à l'Opéra dans toute sa pompe. C'était de même à la Comédie-Française. On ne disait pas une flèche, on disait un trait; tuer quelqu'un, c'était l'immoler à sa juste colère! Et l'avalanche elle-même n'osait se montrer sur les montagnes de l'Helvétie qu'à la faveur d'une de ces bonnes épithètes à tout faire, toujours prêtes à se rendre utiles. L'avalanche tout court, inadmissible dans le genre noble, tandis que l'avalanche *homicide*, à la bonne heure! « Doit-on dire au milieu des combats ou au sein des combats? » grave question, qui préoccupait les Lemière, les Jouy. *Guillaume Tell*, ne l'oublions pas, se rattache au système de la grande tragédie française, système qui ne plaisante point, ainsi que chacun sait, et veut le sublime *continu*, comme M. Richard Wagner veut la mélodie continue. *Les Huguenots* au contraire relèvent de la tradition romantique; l'un est un opéra cornélien plus admirable encore qu'admiratif, l'autre, non moins admirable, mais moins tendu, n'en veut qu'à Shakspeare.

Trop sublime, *Guillaume Tell* parfois ennuie. Un homme de l'esprit le plus net, le plus avisé, le plus incisif, Loève-Weimars, dont on ne parle point assez, me disait un jour : « Nous aimons, vous et moi, *Guillaume Tell*, et savons ce que vaut ce chef-d'œuvre; seulement il y a cette différence que vous ne goûtez, vous, que la musique, tandis que moi j'admire aussi les vers, qui sont sublimes! » Je dois avouer que le paradoxe ainsi décoché me parut fort; mais à cette bienheureuse époque de jeunesse tous se plaisaient à ce jeu. La veille encore et sur ce même degré du Café de Paris, où nous étions, Alfred de Musset n'avait-il pas déclaré Casimir Delavigne le plus grand poète du temps, et cela d'un air d'inébranlable conviction! De l'auteur des *Messéniennes* et du *Paria* à l'auteur de *la Vestale* et de *Sylla*, il n'y avait après tout pas tant de distance. Loève-Weimars, s'amusant, enchérissait sur Musset. Tel fut au premier abord pour moi le sens de cette plaisanterie au sortir de table et sur le chemin de l'Opéra. Je me trompais : l'apologue

avait sa moralité. Cela voulait dire : Vous trouvez cette versification absurde, ridicule : moi, elle me plaît. — Simple affaire de goût ! Mais ce qu'il y a de certain, c'est que cette redondance classique, ce vers qui ballonne, ont beaucoup servi à Rossini pour ses grands effets de style. — A ce compte, il se pourrait bien en effet que la versification de *Guillaume Tell* méritât les égards des honnêtes gens. On connaît l'histoire de ce crapaud gonflé de vent qui soulève la dalle d'un réfectoire et la maintient entre-bâillée jusqu'au retour d'un lézard, son compère, sorti pour aller vaquer aux provisions du petit ménage. C'est un peu le cas de cette poésie pompeuse, crevant d'emphase, et qui, se boursoufflant, exhausse le sol du musicien.

Les caractères, tous plus ou moins, ont leur part de cette redondance. Guillaume Tell est un phraseur abstrait, un songe-creux de liberté, n'ayant jamais à la bouche que des alexandrins de tragédie :

Et qu'importe à Melchtal si, désertant nos rangs,
Il aspire en secret à servir nos tyrans ?

Dès la première scène, on l'entend se lamenter, gémir sur le sort de sa patrie ; vous diriez Marius à Minturnes : il conspire ! Combien autre serait le personnage entrevu par Goethe dès le premier voyage en Suisse. « Il faudrait, écrit-il à Schiller (octobre 1797), qu'au lieu de transformer l'histoire en fables dramatiques, comme c'est l'usage, on se mit à faire de l'histoire avec certaines fables, celle-ci, par exemple, qui par la seule poésie me semble pouvoir atteindre à son degré de complète vérité ; l'acte de Tell, quand on l'étudie à ses sources dans la chronique de Tschudi, est un acte tout personnel, c'est la lutte désespérée d'un homme énergique et vigoureux qui défend sa peau et sa liberté sans penser un seul instant à la délivrance de son pays, laquelle peut en résulter, mais comme conséquence et complément d'un fait particulier qui ne cherchait nullement à la provoquer. » Et il ajoute avec cette précision de jugement qu'on lui connaît : « J'ai devant les yeux le site très remarquable, bien que fort limité, où la scène se passe : caractères, mœurs, usages, sont présents à ma pensée, autant qu'en si peu de jours il m'a été possible d'observer. Reste à voir maintenant ce que j'en saurai faire. » Et Schiller, pour qui Goethe, sans y songer, travaillait à cette heure, répond à son ami en l'encourageant dans son projet : « C'est une idée des plus heureuses que cette idée d'un *Guillaume Tell*, et qu'avec votre art de localiser une action, avec cette abondance et cette vérité descriptives, cette fraîcheur de ton que vous avez, vous devez mieux que personne mener à bien. » Si le projet à ce moment ne vint à terme, il s'en fallut de peu de

chose. Six semaines de calme au sein de cette puissante nature, de ces mâles souvenirs dont son imagination se nourrissait, et l'œuvre prenait corps. Les circonstances en décidèrent autrement. Rappelé à Weimar plus tôt qu'il n'aurait voulu, Goethe se reprit à *Faust*, puis à l'*Achilléide*. Le sujet de Tell ne cessait pourtant de l'occuper; Guillaume de Humboldt lui conseillait d'en faire un poème, une sorte d'épopée héroïque pour servir de pendant à l'épopée bourgeoise de *Hermann et Dorothee*. Ils en causèrent tant et si bien que le temps s'écoula, d'autres idées, d'autres travaux survinrent, et nous le voyons, une année environ plus tard (21 juillet 1798), écrire à Schiller, qui se plaignait d'avoir de son côté abandonné son *Wallenstein* : « Nous autres poètes, on devrait nous traiter comme jadis les ducs de Saxe traitaient Luther, c'est-à-dire nous empoigner sur la voie publique et nous mettre bel et bien en forteresse. Quant à moi, si quelqu'un me voulait rendre ce service, peut-être aurais-je chance de me reprendre à *Tell*. » Ses idées sur cet ouvrage *in limbis patrum*, Goethe les a exposées et dans ses *Annales* (année 1804) et dans ses monologues avec Riemer, Eckermann. Il est donc assez facile de se rendre compte du personnage dont le type lui apparaissait. Tell appartient au peuple. C'est un homme très simple, honnête, taillé en Hercule, un de ces colporteurs de la montagne dont la rude vie se passe à voyager d'un canton à l'autre, leur balle de marchandises sur le dos (1); un pareil compagnon n'a que faire de s'occuper de politique, les intérêts de l'état le touchent médiocrement, à peine sait-il qui le gouverne.

Son métier, sa maison, sa famille, il ne connaît rien au-delà; mais, en ce qui regarde cet ordre d'intérêts *personnels*, on serait mal venu d'y vouloir porter atteinte, car il les défendra jusqu'à la mort. Naïf, prompt à la peine, courageux, conciliant, bonhomme, il va droit son chemin. Un jour, traversant Altdorf, il aperçoit au bout d'un mât un chapeau; on lui dit : Salue. Il prend cela pour une moquerie, hausse les épaules, moins par vaine bravade que pour se rendre compte au juste de la valeur de ce qu'on lui demande. Mis en demeure par Gessler d'enlever la pomme au risque de tuer son enfant, une haine subite, féroce, l'envahit. Entre ce brave homme de père et ce tyran facétieux, c'est, à dater de ce moment, une guerre à mort. Gessler, quoi qu'il arrive, paiera ce crime de son sang. Il ne s'agit plus désormais pour Tell que de se

(1) Goethe, traversant le Saint-Gothard, un de ses guides lui raconta qu'il faisait métier chaque hiver de porter par la montagne, du pays de Vaud à Furca, des peaux de chèvres et de chamois. La dignité rustique de cet homme, sa physionomie athlétique, sa simplicité, lui firent une vive impression. Il croyait voir, entendre Guillaume Tell, l'humble colporteur, le héros.

soustraire à la persécution, de repousser la force par la force, de frapper le misérable, ou de tomber, lui et les siens, victimes de sa haine. — Et pourtant, dans la pensée de Goethe, ce Gessler n'est pas le diable, c'est bien plutôt une manière de bon tyran, un de ces despotes sans cruauté comme sans compassion, indifférens, vivant, vous laissant vivre à leur fantaisie, grands humoristes qui ne se refusent ni une grâce ni une exécution, selon que le cœur leur en dit. Goethe, pour fixer plus nettement le caractère, voulait qu'un peu avant cette rencontre capitale on vît Gessler se promenant parmi la foule, accessible, familier et causant avec les femmes d'un air d'aménité seigneuriale. Né dans la richesse et la puissance, Gessler ne ressent aucune pitié pour les misérables, encore moins reconnaît-il leurs droits. Sans être méchant, il aime à faire ses volontés, et malheur à qui se trouve sur son chemin pour y mettre obstacle ! Ainsi Goethe opposait l'une à l'autre ces deux figures, et du conflit tirait son drame. L'homme de gouvernement, le podestat habitué à n'obéir qu'à son caprice, périra pour avoir, en un moment de sot orgueil, offensé dans son sentiment de père l'homme le plus simple, le plus paisible, et par ce crime de lèse-humanité éveillé, provoqué à la lutte pour le salut personnel, à la vengeance, les forces d'un être naturellement doux.

Cependant à cette action particulière se joindra le fait social, à côté du trait anecdotique, du débat privé, l'on verra se vider la querelle de la liberté contre l'oppression et manœuvrer les Walther Fürst, les Werner de Stauffacher, les Arnold de Melchtal. « Ce qu'il y a de plus élevé, de meilleur, de plus doux dans la nature humaine, l'amour du sol natal, de la liberté, le sentiment de vivre sous la protection des lois de son pays, et par contre la haine de l'oppression, l'horreur de subir le joug d'un étranger qui par occasion, individuellement, vous prend à partie, vous insulte, — et finalement la volonté de secouer l'affreuse chaîne, de mettre une fois pour toutes sous ses pieds ce qu'on a maudit des années, — tout ce côté noble et grand aurait eu pour représentans les Walther Fürst, les Stauffacher, les Winkelried et autres. C'étaient là mes héros, les forces *conscientes* de l'ouvrage; tandis que Tell, Gessler, tout en ayant dans l'action une part considérable, y figuraient généralement d'une manière plus passive. » Y eut-il un commencement d'exécution ? C'est possible, mais je n'en trouve aucune trace. Tout ce qu'on possède sur ce sujet se trouve dans les correspondances, les *Annales* et les conversations de Goethe avec Riemer, Eckermann, etc. Ce qu'il faut pourtant admettre, c'est la diversité des sources d'inspiration : Goethe part de la chronique de Tschudi, et Schiller de l'histoire de Müller; mais, bien au-

trement impérieuses que les sources, leurs tendances les eussent vite entraînés chacun de son côté, et c'est pourquoi je regrette que la veine de l'un se soit ainsi noyée, perdue dans le fleuve de l'autre, et qu'au lieu d'un seul *Guillaume Tell* il n'y en ait pas deux (1). Voyez Goethe : comme en un sujet d'apparence si foncièrement démocratique son instinct dès l'abord se dessine ! Il commence à rôder autour, et déjà vous montre le côté où son choix penche. Quels seront les meneurs ? Les gens de château, la noblesse d'Uri, les barons d'Attinghausen, et Guillaume Tell n'est que l'accident. Historiquement rien de plus vrai, humainement rien de mieux observé ; mais qu'on sent bien que cette vérité-là réjouit le grand aristocrate devant Dieu et devant les hommes !

De *scenario* point, des vues d'ensemble, des idées. L'exposition se faisait à Steinen, chez Stauffacher, où se trame la conjuration contre Gessler. Stauffacher et sa femme sont à causer ; entre Tell, amené là par quelque commission. Parlant de son voyage dans la montagne et de ce qui se passe aux pays qu'il vient de parcourir, il raconte divers traits de tyrannie, mais sans s'échauffer ni prendre aux événemens un intérêt plus qu'ordinaire. Stauffacher le reçoit comme on reçoit un messenger, et lui remet des lettres pour Walther Fürst. De Steinen, le poète conduisait Tell à Brunnen par une belle matinée, mettant à profit l'occasion de peindre ce paysage, de familiariser son monde avec ces lieux dont l'importance va si furieusement grandir en quelques heures. Qu'on se rappelle les pages ravissantes d'*Hermann et Dorothee*, des *Affinités électives*, et cet art singulier qu'avait Goethe d'animer les localités, de dresser devant vos yeux le théâtre de l'action déjà proche. Tell traverse le lac tout resplendissant de soleil et passe à Fluelen. A Altdorf, il rencontre le chapeau, prend la chose pour une plaisanterie, refuse de saluer et poursuit sa route ; puis, après avoir joint Walther Fürst, il rentre chez lui, et le poète nous le montre en son intérieur heureux et bon, jouissant à plein cœur de sa vie de famille. Le lendemain, c'est jour de tir à l'arbalète ; il sort, emmenant son fils. Sur le chemin, il rencontre le gouverneur, qui s'en retourne à son château de Küssnacht. Selon Goethe, la scène de la pomme ne doit pas être soudaine, immédiate ; elle doit être préparée de loin, motivée. Dans la chronique de Tschudi, Gessler fait comparaître Tell ; le pauvre montagnard très humblement s'excuse, invoque son ignorance : il ne savait ! « Si j'avais le moindre esprit, on ne m'appellerait point Tell (le simple). Je demande grâce et promets bien que

(1) Je devrais dire qu'au lieu de deux il n'y en ait point trois, car celui de Rossini compte et fait époque au moins à l'égal de celui de Schiller.

cela ne m'arrivera plus! » Gessler l'interroge sur ses enfans, cherche à savoir s'il n'y en a pas un qu'il préfère; n'y pouvant parvenir, il lui demande : « En sortant d'ici, maintenant où vas-tu? — Au tir, répond Guillaume. — C'est vrai, dit Gessler, j'oubliais ton renom d'habile archer. » Et l'idée seulement alors lui vient de sa vengeance.

Goethe tenait beaucoup à cet enchaînement de circonstances, il recommande à Schiller d'y avoir la main, et Schiller n'y a pas manqué. Je trouve même son art plus dramatique lorsqu'il fait célébrer par le fils, dans un élan de gloriole enfantine, ce talent dont on réclamera du père un si atroce usage. — Vainement Tell supplie, déplore sa méprise, son crime, s'agenouille, rejetant tout sur son inadvertance, demandant pitié pour le pauvre d'esprit, le pauvre père, plus imbécile que coupable. Gessler demeure inflexible, il ricane, il gouaille; comme la flèche de Tell passant par-dessus la tête de l'enfant, la moquerie, au-delà de ce pauvre diable, vise au cœur même de l'Helvétie, insulte aux fauteurs de liberté, défie les indépendans. En tout ce qui suit, Goethe restait fidèle à la chronique. Ces libres espaces, rians, joyeux, ensoleillés, que Tell la veille au matin a parcourus, voilà de nouveau qu'il s'y hasarde, mais en prisonnier cette fois, par la tempête et le désespoir. Le gouffre gronde et menace. On arrive ainsi à travers les périls et la mort jusqu'au *rocher de Tell*. De là, le héros délivré prend sa course, descend la montagne, arrive à Steinen chez Stauffacher et pour la première fois entend parler d'un complot. Tell raconte alors son action, il a tué Gessler, vengé sa cause en légitime défense. La ligue l'admet, et par inspiration soudaine le colporteur, instruit à ses dépens de ce que c'est que le joug, la tyrannie, devient un héros de patriotisme et de liberté.

Secrètement avec les conjurés, il gagne Brunnen, — de là, par Fluelen, marche sur Altdorf. On soulève le peuple, le château-fort est assiégé, emporté, et l'indépendance proclamée. Mais ne perdons pas de vue le plan de Goethe, très humain, comme toutes ses conceptions, à savoir que chez Guillaume Tell le sens politique ne vient qu'après coup. La nature d'abord, puis l'état; du père molesté, torturé, sort le citoyen. Lorsque Schiller, en 1803, reprit le sujet, il ne manqua pas de mettre l'idée à profit, utilisant aussi dans la peinture des localités cette information topographique que son puissant ami rapportait de chacun de ses voyages. Goethe se félicite dans une lettre de voir maintenue sa conception d'un Guillaume Tell *personnel* et tout à fait indépendant des mouvemens des conjurés. Du reste cet intérêt-là, jusqu'au jour de la représentation, ne fit que s'affirmer de plus en plus. La correspondance des

deux amis contient à ce sujet de bien édifiants témoignages, et c'est un plaisir d'assister au dialogue de ces grands esprits se critiquant, cherchant le mieux, — je dirais volontiers collaborant, si ce mot, d'invention mercantile, ne comportait je ne sais quelle irrévérence à l'égard de tels maîtres travaillant, créant en commun (1). La scène finale de Jean le Parricide est dans la chronique de Tschudi, et Goethe, sans aucun doute, l'y eût laissé dormir. Schiller l'en a tirée. Est-ce un bien? Oui, selon moi. On m'objectera l'intérêt dramatique, qui, la pièce ayant eu son dénouement réel, ne saurait rien gagner à l'intervention d'un nouveau personnage. L'entrée de Jean le Parricide refroidit l'action, j'y consens; alors qu'on retranche la scène, comme cela se pratique d'ailleurs la plupart du temps en Allemagne, et que notre admiration la retrouve dans l'œuvre imprimée. L'assassin d'Albert le Borgne abordant le justicier Tell, ce scélérat féodal qui, les mains rouges de sang, entre chez ce brave homme et lui dit : Tu as tué le valet, j'ai tué le maître, nous nous devons aide et protection l'un à l'autre, et qui, repoussé, chassé avec horreur, s'enfuit éperdu à travers bois, il se peut que cela venant si tard nuise à l'unité d'action, de pathétique; mais, comme épilogue à détacher, comme couronnement, comme moralité surtout, c'est splendide.

Après la mort de Schiller, Goethe, trouvant dans les papiers du poète son *Démétrius* inachevé, voulut à son tour le reprendre. Quelque temps il s'en occupa, puis fut distrait, d'abord par une édition à surveiller des œuvres complètes de son ami, ensuite par cette éternelle *Achilléide*, une de ces rêveries théoriques auxquelles trop souvent il sacrifia l'inspiration. Quant à Guillaume Tell, il y pensait toujours, bien qu'en pure perte. Tant de motifs s'opposaient désormais à la réalisation, et en premier lieu la chère mémoire de celui qu'il avait si souvent entretenu de son idée, et qui lui-même en avait tiré si grand parti. En 1816, il y songeait encore, en par-

(1) Un autre exemple de cette association intellectuelle serait fourni par la célèbre ballade des *Grues d'Ibycus*, également inventée, méditée, ébauchée par Goethe, et passée ensuite à Schiller, qui, après mainte conversation, la fit sienne. Goethe avait trouvé le sujet chez Suidas, et voulait incarner dans les oiseaux voyageurs une de ces forces naturelles qui, dans ses ballades, exercent fantastiquement leur action décisive sur les faits de la conscience humaine. Schiller, ainsi mis en goût du motif, alléché, inclina vers Plutarque, s'inspira du chapitre du *bavardage*, et se contenta de paraphraser en belles strophes dramatiques cette moralité : « Et les assassins d'Ibycus, comment furent-ils découverts? Un jour qu'ils étaient au théâtre et qu'un vol de grues filait dans la nue, ils chuchotèrent en s'entre-regardant d'un air de connivence : — Vois-tu là-haut les oiseaux vengeurs d'Ibycus qui passent sur nos têtes? — Un voisin entendit ces mots, et les coupables furent livrés à la justice. » Dans Schiller comme dans Plutarque, c'est le crime qui par imprudence se dénonce lui-même. Goethe au contraire eût voulu, dans ces oiseaux témoins du meurtre, personnifier les Euménides.

lait à table avec Riemer, et l'impression, pour ne s'être pas condensée, s'est répandue ici et là d'autant mieux dans ses autres ouvrages. On connaît ce magnifique lever de soleil au début de la seconde partie de *Faust*. C'est un ressouvenir du premier voyage en Suisse, une réverbération d'horizons déjà bien lointains et dont la trace ne devait point s'effacer. En parcourant dans ses mémoires les notes de ce premier voyage en Suisse (1), j'y rencontre à tout instant quelque allusion à la chronique de Tell : « labyrinthes de rocs abrupts, coulisses impérissables du théâtre!... » Il raconte le paysage en termes tels que vous diriez que Rossini composant son ouverture a dû les méditer. « Tantôt je contemplais le lac endormi, paisible au clair de lune, un léger brouillard s'argentait dans la profondeur des montagnes; tantôt je le voyais au soleil de l'aurore, éclatant, radieux, la joie et la vie de ces prairies, de ces forêts! Puis tout à coup j'imaginai un orage, une tempête qui du sein de ces gouffres, de ces cavernes, se ruant sur la nappe immense et bleue, la déchirait et soulevait en lambeaux vers le ciel! » Un mot encore et bien merveilleusement pittoresque avant de nous arracher à cette correspondance, il est de Schiller. Parlant de l'étroitesse du sujet et de ses périls, « le poète, écrit-il, n'a qu'à se tenir ferme; observation, intensité dans l'analyse, pathétique, intérêt, que de choses! Il faut que de ce milieu étroit, borné, où nous l'enfermons, l'œil du spectateur puisse s'étendre sur l'humanité, et qu'il en soit de notre œuvre comme de ces montagnes de la Suisse qui, serrées, ardues, pic contre pic, ouvrent çà et là des percées sur l'azur infini! »

Ces lacs, ces montagnes, ce grandiose et lumineux spectacle, me ramènent à Rossini. Il voit, reproduit le tableau du même œil et de la même main puissante que les deux poètes; seuls, les caractères sont en défaut. Guillaume Tell déclame, arrondit ses discours, soigne son pathétique. A peine l'introduction commence-t-elle, son *a parte* tout entier me le livre : je le connais, c'est un héros. Musicalement, tout cela est sublime, je dis plus, une fois cette note donnée, le personnage s'y tient, reste dans sa vérité; mais cette note, pourquoi l'avoir admise? Comment Rossini, adoptant ce sujet qui par maint côté devait le tenter, ne s'est-il pas défié davantage? Outrecuidance ou plutôt friivolité d'un homme de génie qui, se sentant si fort, croit ne dépendre que de lui-même. « Moi, dis-je, et c'est assez! » Oui, certes, c'est assez pour faire

(1) Fait en compagnie du duc de Weimar, et qui sans autre résultat immédiat qu'un petit poème d'opéra, *Jery et Bettely* (qui, sur l'affiche de l'Opéra-Comique, s'est appelé depuis *le Chalet*), mit en fermentation de nombreux germes éclos treize ans plus tard.

œuvre de musicien, œuvre immense, mais non pour conjurer le pire des élémens, le *poncif*. Tous ceux qui ont quelque habitude du talent de M. Faure comprendront à quel point ce rôle lui réussit. Il y est complet, il est le personnage même. A cette voix si large, si pleine, si franche, à cet accent de beau diseur, à ce geste en dehors, un peu d'emphase ne déplaît pas. Les défauts mêmes du personnage, en tant que caractère, ici tournent à l'avantage du chanteur. M. Faure aime surtout les effets à découvert, jamais il n'est plus l'homme de son rôle que dans les momens où le héros éclate en pleine lumière, à grand orchestre. L'orchestre déchaîné ne l'effraie pas, il plane au-dessus, se développe et s'espace :

Qu'on me rende mes armes,
Je suis Guillaume Tell enfin!

C'est héroïque et c'est superbe; on croirait entendre un paladin. Nous sommes loin à coup sûr du montagnard de la chronique, du colporteur de peaux de bêtes; Tschudi ni Goethe n'ont ici que faire, Schiller non plus. C'est le Guillaume Tell de l'Opéra, chevaleresque et Castillan, Guillaume Tell, cousin du Cid de Corneille, qui demande *ses armes* et porte à son casque un plumet!

Maintenant que nous connaissons le berger, voyons le loup, Gessler. Il ne paraît qu'au troisième acte; mais le diable, pour avoir attendu, n'a rien perdu. Quel carnassier! Il entre menaçant, s'assied terrible, se redresse enragé : voilà son caractère! Goethe nous a parlé d'un bon tyran, Schiller sur ce modèle a bâti son homme : ni bon, ni méchant, un gouverneur de province, un satrape allemand de nature assez *passive*, pourvu qu'on ne se révolte pas; mais celui-ci n'a que feu et flammes. De tels fantoches ne se voient qu'aux marionnettes. Il commence, à l'instar de Polichinelle, par tomber à coups redoublés sur sa victime, puis, au moment où la foule suppliante croit qu'il va se laisser fléchir, il se retourne vers la foule, vers Guillaume Tell, et leur jette au visage ce compliment :

Apprenez comment Gessler pardonne!
Aux reptiles je l'abandonne!

Quels reptiles? Plus j'entends *Guillaume Tell*, plus je me le demande. On en exportait donc d'Amérique du temps d'Albert le Borgne et de Gessler, son commissaire impérial en Suisse, car les sciences naturelles ne nous enseignent pas que les boas constrictors, les cobra-capello ou même les serpens à sonnettes aient jamais distillé leur venin parmi les neiges du Rütli et du Saint-Gothard. Telle était la couleur locale qu'au théâtre on employait en

ce temps-là. Et si le tyran Gessler n'envoie pas Guillaume, sa femme et ses enfans, ainsi que la princesse Mathilde, se promener sous le mancenillier, dans les *jardins sacrés*, c'est que Meyerbeer n'avait pas encore inventé le mancenillier. J'ai nommé la princesse Mathilde; celle-là ne se prodigue pas. Elle marche dans sa distinction, sa grâce aimable. On la voit peu, mais chaque fois qu'elle paraît, c'est la mélodie qu'elle amène : *paruit dea*. Noble figure à laquelle sied du moins la noblesse du langage, et comme M^{lle} Marie Battu sait la rendre ! Quel ton doux et fier dans le récitatif d'entrée, quel goût parfait dans la romance ! Et le duo qui suit avec Arnold, le *cantabile* surtout, car vers la fin la flamme manque un peu, et dans le finale du troisième acte cette phrase si large, si abondante, où sa voix gracieusement flotte à l'ondulation rythmique, comme tout cela est composé, rendu, sans grands effets dont le gros du public s'émerveille, mais avec mesure, discrétion ; — un art sévère, contenu, et partout ce beau soin du style, qui ne s'apprend que chez les maîtres et trahit Alceste dans Mathilde ! Du reste l'exécution de ce sublime ouvrage est aujourd'hui ce qu'on a peut-être entendu de plus complet. Les Nourrit manquent, nous le savons, et les Duprez. Arnold cependant ne fait point trop sottie figure, et en revanche ce grand rôle de Guillaume Tell, que jadis un Dabadie annonçait, a pour interprète M. Faure. Et les chœurs ! accrus, pour la circonstance, gouvernés, stylés par des chefs qui sont des maîtres, Victor Massé, Gevaërt, à quels souvenirs s'adresser pour avoir idée d'une si triomphante résonnance ? Qui se rappelle avoir entendu pareilles masses vocales comploter la délivrance de la patrie et pousser au-devant du soleil qui se lève ce cri effaré, tragique, par lequel inopinément l'acte se termine ?

« J'appelle cela non du plaisir, mais du véritable bonheur ! » Jacquemont a raison, entendre de semblable musique, exécutée comme elle l'est à l'Opéra, c'est plus que du plaisir. Il est vrai que Jacquemont ajoute aussitôt : « La tendresse est active dans cette admiration passionnée, et l'on est tout près de s'aimer quand on partage ainsi, avec la même nuance la plus délicate, le même sentiment si fort et si profond. » A vingt-cinq ans, de tels raffinemens sont de saison ; plus tard, l'occasion de goûter à deux ce plaisir, ce bonheur, nous vient moins aisément, et j'estime que l'admiration, pour n'être pas commune, reste encore un sentiment délicieux. On était ravi *l'une* et *l'autre*, on est maintenant ravi tout seul, et l'esthétique, au lieu d'y perdre, gagne au change. N'importe, c'est cependant une bien incomparable ivresse d'entendre *Guillaume Tell* ou toute autre œuvre de génie en de semblables conditions de jeunesse, d'amour. « Depuis, je *lui* ai fait lire les plus belles tragé-

dies de Shakspeare qu'elle ne connaissait pas et que je connais depuis peu de temps moi-même, les ayant lues seulement ce printemps pendant l'absence de M^{me} Pasta (1)! » Que de choses en ces quelques lignes et quel honneur pour une génération de se comporter ainsi dans ses plaisirs, vouloir qu'en tout bonheur l'intelligence ait sa part! Entre jeunes gens qui se recherchent, s'aiment, on attend pour lire Shakspeare que M^{me} Pasta soit absente. C'est ainsi que tous ces fiers et charmans esprits savaient être jeunes : Victor Jacquemont, Beyle, Mérimée, Musset, Loève-Weimars!

Et pourtant déjà on les appelait des sceptiques. Sceptiques, ces cœurs pleins de flamme, ces imaginations éprises de tout dilettantisme! Mais alors qu'est-ce donc qu'aujourd'hui on serait? et comment faire pour croire comme on doutait en ce temps-là? « En France, nous disait un jour Rossini, les grands critiques ne vous manqueront jamais : connaître, dissenter, montrer à son voisin pourquoi c'est beau, rien de moins rare; quant aux cœurs émus, capables de *sentir* la musique, c'est autre chose! » Les lettres de Jacquemont comme celles de Beyle ont ce charme, et peut-être ne doit-on pas les en louer exclusivement, car l'émotion leur vient des femmes de cette période, la plupart distinguées, ayant des goûts intellectuels, femmes d'une époque de renaissance et non *turfistes*. Je n'abonderai pas dans cet éternel lieu commun qui veut qu'on glorifie le passé aux dépens du présent; je n'ai pas le moins du monde envie de reprocher à notre époque de n'avoir fait ni *Guillaume Tell*, ni les *Méditations*, et ne pense pas qu'on doive désespérer de l'heure actuelle pour quelques vilénies musicales et autres qui demain seront balayées. Il n'en est pas moins vrai que lorsqu'un de ces chefs-d'œuvre nous réapparaît en toute lumière, on en éprouve plus que du plaisir, un véritable bonheur; l'entendre, l'applaudir suffit au plus grand nombre; d'autres cherchent plus, veulent plus, et c'est pour eux une occasion de remonter aux origines, de vivre quelques heures dans le milieu social dont la création est sortie, et, sans opposer le passé au présent, de jouir des deux.

HENRI BLAZE DE BURY.

(1) *Correspondance de Victor Jacquemont.*

REVUE SCIENTIFIQUE

LA SCIENCE ILLUSTRÉE.

- I. *La Terre, description des phénomènes de la vie du globe*, par Élisée Reclus; tome 1^{er} : *les Continens*; Paris, Hachette et Cie. — II. *L'Univers, les infiniment grands et les infiniment petits*, par F.-A. Pouchet; 2^e édition, Paris Hachette. — III. *Métamorphoses, mœurs et instincts des insectes*, par E. Blanchard; Paris, Germer Baillière. — IV. *Histoire et légende des plantes utiles et curieuses*, par J. Rambosson; Paris, Didot. — V. *Les phénomènes de la physique*, par A. Guillemin; Paris, Hachette.
-

Le succès durable des livres de science populaire prouve, quoi qu'en disent les esprits chagrins, combien la masse du public garde de goûts sérieux, combien elle est avide de plaisirs purement intellectuels et disposée à obéir aux efforts des écrivains qui cherchent à l'entraîner dans le mouvement du progrès. En dehors de ceux que la nécessité ou une vocation irrésistible jette dans la carrière des sciences ou des lettres, on rencontre encore en très grand nombre des gens du monde qui ont senti le besoin de reprendre le fil brusquement interrompu des études scolaires, et qui ont trouvé un attrait tardif dans une science dont un enseignement trop aride leur avait caché les beautés. Ne voyons-nous pas souvent des vocations se révéler dans un sens imprévu, vocations que le mode d'enseignement adopté dans les écoles avait rebutées au lieu de les encourager ?

C'est là que se manifeste toute l'importance des livres de science populaire. Ils font comprendre au public que la science ne consiste pas seulement en expériences de démonstration, en nomenclatures, en formules et théorèmes. Ils montrent que savoir est pouvoir, qu'à chaque pas, pour ainsi dire, se présente l'occasion d'appliquer utilement et au

profit de notre bien-être une vérité quelconque, depuis longtemps acquise à la science. Combien de faits, connus seulement d'un petit nombre d'initiés, dorment dans tous les recoins de l'immense arsenal de la science, comme ces pierres précieuses encore enveloppées de leur gangue qui ornent les collections de nos musées! Ces pierres charmeront nos yeux, si elles tombent entre les mains d'un joaillier habile qui s'applique à en faire ressortir les facettes; ces faits, enfouis dans des traités inaccessibles à la foule, deviendront véritablement féconds, s'ils sont présentés au public par un écrivain qui sache avec agrément les mettre en scène. Verrions-nous autour de nous tant de landes stériles, tant de marais pernicious, tant de champs cultivés à contre-sens, si de bons livres populaires eussent contribué à répandre les principes de la géologie, de la chimie, de la botanique, ailleurs que parmi les savans? Verrait-on toujours tant d'obstacles se dresser devant chaque innovation utile, tant d'indifférence et d'incrédulité répondre aux appels d'inventeurs dont les idées sont parfaitement pratiques et raisonnables, si l'on s'attachait davantage à faire goûter au grand public les résultats des recherches scientifiques accomplies dans le silence des laboratoires?

La nécessité de la vulgarisation des sciences est de plus en plus comprise, et les essais qui sont tentés dans cette voie sont couronnés d'un succès toujours croissant. En outre nous constatons avec une satisfaction sincère que de vrais savans se décident enfin à descendre dans l'arène. La fin de l'année nous a donné, au milieu d'une masse de compilations de second et de troisième ordre, quelques ouvrages vraiment dignes d'être recommandés, et dont plusieurs sont signés de noms qui font autorité dans la science. Lorsqu'on les compare à d'autres livres populaires qui traitent des mêmes sujets, on comprend combien il est vrai que, pour bien écrire sur une matière, la première condition est de la bien connaître.

Voici d'abord *la Terre*, par M. Elisée Reclus. C'est un essai de description des phénomènes du globe, essai auquel le *Cosmos* d'Alexandre de Humboldt paraît avoir servi de modèle. Le *Cosmos* a eu, on le sait, un succès immense en Allemagne (beaucoup moindre en France, où il n'est connu que par une traduction). Cette première tentative d'une description à la fois exacte et populaire de l'univers visible a puissamment contribué à répandre et à faire fructifier une série d'idées générales et profondes que l'illustre voyageur avait le premier jetées dans la circulation. Sous une forme accessible à tous, le *Cosmos* résumait aussi, il y a quinze ans, l'état d'une branche toute moderne de la science du globe, la géographie comparée, dont Carl Ritter et Humboldt ont été les fondateurs. On pourrait peut-être l'appeler physiologie du globe, car elle s'occupe avant tout des phénomènes sous l'influence desquels la surface de la terre subit d'incessantes métamorphoses. Elle a pour auxiliaires la géo-

logie, la physique et l'astronomie : la géologie pour interroger le passé, l'astronomie pour sonder l'avenir, la physique pour démontrer les lois qui la régissent. Grâce aux efforts réunis d'un grand nombre de travailleurs, elle fait des progrès d'autant plus rapides qu'elle est plus jeune d'origine, et déjà depuis l'apparition du *Cosmos* s'étaient accumulés d'immenses matériaux qu'il était temps de coordonner et de classer sous des points de vue généraux. C'est ce que M. Reclus a entrepris avec un courage digne des plus grands éloges ; il suffit de parcourir l'ouvrage dont il vient de publier la première partie pour reconnaître que l'auteur y a condensé le fruit d'études aussi profondes qu'étendues, et qui ont été constamment guidées par un esprit de critique inaccessible aux entraînemens de la routine. On rencontre malheureusement dans toutes les branches de nos connaissances une foule de doctrines commodes qui séduisent l'esprit par une apparence de simplicité, et qui se transmettent de génération en génération, parce qu'il est plus aisé de suivre une ornière toute tracée que de frayer une route nouvelle. Les programmes qui posent les bases de l'enseignement officiel et en fixent les limites contribuent à immobiliser les doctrines, et les vulgarisateurs trop pressés de produire répandent les erreurs comme les vérités avec la plus naïve impartialité. La franchise et la sévérité avec lesquelles M. Reclus examine les théories qu'il expose méritent donc d'être signalées comme une louable exception et comme un titre sérieux à la confiance du lecteur.

Voyageur intrépide lui-même, l'auteur a d'ailleurs contemplé de près la plupart des grandes scènes de la nature dont il nous trace le tableau saisissant ; il a foulé les volcans et les glaciers, parcouru les mers et les continents. « Ce n'est point seulement aux livres, nous dit-il, c'est à la terre elle-même que je me suis adressé pour avoir la connaissance de la terre. Après de longues recherches dans la poussière des bibliothèques, je revenais toujours à la grande source et ravivais mon esprit dans l'étude des phénomènes eux-mêmes. Les courbes des ruisselets, les graviers de sable de la dune, les rides de la plage, ne m'ont pas moins appris que les méandres des grands fleuves, les puissantes assises des monts et la surface immense de l'océan. »

Ce premier volume de *la Terre* (un volume de plus de huit cents pages) se divise en quatre parties, dans lesquelles l'auteur considère successivement la planète, — les terres, — la circulation des eaux, — les forces souterraines. Il commence par définir la place que la terre occupe au milieu des astres. Elle y tient dignement son rang par la suprême harmonie de toutes ses parties et de tous ses mouvemens ; planète aux allures rythmiques, elle est en petit le représentant des mondes. Carl Ritter, dans ses derniers cours, aimait à préciser davantage cette idée (1).

(1) *Allgemeine Erdkunde*. Berlin, 1862 (publication posthume).

Il caractérisait la terre comme étant la planète du juste milieu. La plasticité du globe terrestre offre, disait-il, plus d'harmonie que celle des autres planètes; les aspérités qui en hérissent la surface sont moins accentuées que celles qui existent sur Vénus et sur la lune. N'étant ni trop voisine ni trop éloignée du soleil, la terre n'est exposée qu'à une chaleur modérée; elle n'a qu'un seul satellite, pendant que d'autres planètes en ont jusqu'à huit ou n'en ont pas du tout. Elle représente en toutes choses une sorte de terme moyen également éloigné de tous les extrêmes, et cet équilibre admirable des conditions d'existence de la terre semble indiquer un développement individuel qui s'est harmonisé d'une manière définitive avec le système solaire tout entier, et qui fait de la terre le séjour prédestiné de l'homme. A ce point de vue, les harmonies et les contrastes qui se manifestent dans la configuration du relief terrestre et dans la distribution des continents doivent nous paraître doublement intéressans, puisque les moindres détails se montreront plus ou moins importans pour le développement de notre espèce.

M. Reclus esquisse d'une manière rapide l'histoire des premiers âges de la terre et énumère les diverses objections qui ont été élevées contre l'hypothèse de Kant et de Laplace, d'après laquelle les planètes seraient les débris condensés d'une ancienne nébuleuse. La première de ces objections est tirée de la présence des comètes, qui, dans l'hypothèse en question, sont étrangères au système solaire. Cette prétendue objection nous semblerait plutôt une confirmation, car les recherches de M. Hoek et de M. Schiaparelli portent à croire qu'en effet toutes les comètes sont des nébuleuses errantes qui nous viennent des profondeurs de l'espace. Les autres difficultés signalées par M. Reclus ne nous paraissent pas beaucoup plus graves que celle-là; elles sont peut-être contre-balancées par les probabilités que l'ingénieuse théorie de M. Faye sur la formation des soleils apporte en faveur de l'hypothèse si bien développée par Laplace. M. Reclus nous semble être beaucoup plus dans le vrai lorsqu'il s'efforce de combattre l'opinion, encore très accréditée, d'après laquelle l'écorce solide du globe ne serait qu'une mince pellicule recouvrant un noyau entièrement liquide. Les calculs de W. Hopkins et de sir W. Thomson, qui se fondent sur la considération de certains phénomènes astronomiques, assignent à la partie solide du globe une épaisseur incomparablement plus grande que les 50 kilomètres que l'on trouve dans tous les ouvrages populaires. Ce nombre a été déduit de l'accroissement de la température qui s'observe à mesure que l'on pénètre dans les couches superficielles du sol, et qui est en moyenne d'un degré centigrade par 30 mètres de profondeur. On suppose que cet accroissement se continue d'une manière régulière, et l'on arrive ainsi à 1,600 degrés pour une profondeur de 50 kilomètres; mais ce calcul repose sur l'hypothèse, entièrement gratuite, que les couches profondes

opposent au passage de la chaleur la même résistance qu'elle éprouve en traversant les couches supérieures. Il est au contraire probable que les roches inférieures conduisent la chaleur beaucoup mieux que les terrains superficiels, et dès lors l'accroissement de la température doit se ralentir énormément à une certaine distance de la surface. Tout se réunit donc pour nous faire admettre que le noyau liquide de la terre se réduit à des proportions relativement modestes. Peut-être même faudrait-il renoncer à l'idée d'un feu central. Beaucoup de savans inclinent aujourd'hui à croire qu'il n'existe sous l'écorce terrestre qu'un certain nombre de mers intérieures de lave incandescente, séparées par des espaces solidifiés, et qui alimentent les volcans actifs.

Il est possible qu'un jour on arrive à trancher cette question par une étude approfondie de la périodicité des tremblemens de terre et des éruptions volcaniques. Beaucoup de géologues ne voient dans les tremblemens du sol que le contre-coup des ondulations du *pyriphlégèthon*, de la grande mer de feu qui remplit l'intérieur du globe. Il s'ensuivrait que la lune, en déterminant des marées dans l'océan intérieur comme dans celui qui couvre une partie de la surface terrestre, doit exercer une influence périodique sur la fréquence des secousses. M. Alexis Perrey croit en effet avoir découvert une relation constante entre les phases de la lune et les tremblemens du sol; mais les chiffres qu'il cite à l'appui de ses lois ne nous paraissent guère plus concluans que ceux qui faisaient la base des spéculations météorologiques de M. Mathieu de la Drôme (1). La seule observation connue d'une marée volcanique est celle que MM. Scacchi et Palmieri ont faite au mois de mai 1855 pendant l'éruption du Vésuve : ils ont constaté une recrudescence des laves deux fois par jour pendant deux semaines environ. D'autres témoignages sembleraient plutôt établir une connexion entre les secousses souterraines et les variations de la pression atmosphérique, ce qui serait favorable à l'hypothèse des accumulations de lave purement locales. M. Emil Kluge prétend avoir constaté que les éruptions volcaniques ont lieu surtout en été, tandis que les tremblemens de terre sont plus fréquens en hiver. Il n'hésite pas à affirmer que les éruptions dépendent des saisons, et subissent l'influence de la fonte des neiges, de la chute des glaces, des changemens de la température et du poids de l'air, changemens qui se transmettent aussitôt par le sol. En classant par ordre de dates un total de 1,450 éruptions dont l'histoire fait mention, M. Kluge croit même avoir démontré que ces phénomènes suivent la même période d'environ onze ans qui se remarque dans la fréquence des taches solaires et dans les variations de la déclinaison magnétique : les *minima* des taches solaires

(1) On ne saurait parler d'une loi quand on trouve, par exemple, 2,700 chances pour et 2,600 contre l'arrivée d'un phénomène dans des circonstances déterminées.

correspondent, selon lui, à la plus grande, les *maxima* des taches à la moindre fréquence des éruptions. Cette période de onze ans expliquerait aussi le retour séculaire des éruptions de quelques volcans pour lesquels on veut avoir constaté une période de cent ans. On trouve, par exemple, que le Vésuve a vomi des laves en 685, 983, 1184, 1682, 1784, l'Etna en 1183, 1285, 1381, 1682, 1781, etc. Ces rapprochemens sont peut-être un peu forcés (1).

Sous le titre *Harmonies et contrastes*, M. Reclus présente une série de considérations générales sur la distribution et sur la forme des continents et des bassins océaniques. Chaque continent pris à part peut être assimilé à une pyramide très plate dont le sommet se trouve placé loin du centre de la base. Ainsi le Mont-Blanc, cime culminante des Alpes, se rapproche tout à fait des côtes sud-ouest de l'Europe, et les versans de la pyramide que forme ce continent sont quatre fois plus étendus du côté de l'Asie et de l'Océan-Glacial que du côté de la Méditerranée. Dans le continent asiatique, la chute est rapide de l'Himalaya vers l'Inde, et très douce du côté opposé. On retrouve les mêmes caractères généraux dans l'Afrique, dans les deux Amériques et même dans le continent australien. Un autre grand trait de ressemblance entre les divers massifs continentaux est qu'ils renferment tous des bassins ou dépressions intérieures qui ont leurs systèmes particuliers de lacs et de rivières et qui forment autant de mondes à part. Enfin, et c'est là une remarque qui a été faite par Bacon, les trois groupes de continents se ressemblent par leurs pointes terminales projetées vers l'Océan-Antarctique. Ces trois presqu'îles ou queues méridionales des continents (le cap Horn, le cap de Bonne-Espérance et la Tasmanie) ne s'avancent pas également loin dans la mer; mais elles sont reliées entre elles par un cercle idéal qu'elles partagent en trois parties sensiblement égales. Chacun de ces promontoires du monde semble avoir été en partie démoli par les flots : l'extrémité sud de l'Amérique est déchiquetée par un dédale de canaux qui en détachent des îles grandes et petites; l'Afrique se termine au banc des Aiguilles, qui est sans doute le débris d'une terre engloutie; le continent australien a pour prolongement le rivage escarpé de l'île Van-Diemen. Les analogies ont fait penser qu'un terrible déluge venu du sud-ouest a jadis affouillé les terres méridionales, et en a porté les décombres dans les continents du nord, où il a formé ces pentes et contre-pentes qui en constituent aujourd'hui le relief. Les terres du nord se seraient ainsi démesurément agrandies aux dépens de celles du sud, dont il ne resterait, pour ainsi dire, que le squelette. Cette hypothèse a été développée par feu M. Adhémar, qui voit les grands agens de rénovation terrestre dans une série de déluges périodiques descendant alternativement du nord et

(1) *Synchronismus und Antagonismus von vulcanischen Eruptionen*: Leipzig, 1863.

du sud tous les dix mille cinq cents ans. La théorie des révolutions périodiques de la mer renferme toutefois une grave contradiction. Elle a pour point de départ la précession des équinoxes. C'est ce lent balancement de l'axe terrestre qui, d'après Adhémar, en troublant sans cesse l'équilibre de chaleur entre les deux hémisphères, occasionnerait une accumulation périodique de glaces à l'un des pôles; mais l'épaisseur finale que l'auteur de la théorie assigne à la glacière polaire est telle qu'elle annulerait presque l'aplatissement terrestre, qui précisément produit la précession des équinoxes. L'effet détruirait donc ici la cause.

En abordant l'étude détaillée du relief terrestre, M. Reclus présente sur le rôle comparé des plateaux et des plaines des considérations fort intéressantes. Les parties de la surface où la vie planétaire se manifeste avec le plus de régularité, mais en même temps avec le moins de force et de variété, sont les contrées dont le niveau ne varie que faiblement. En revanche, ces régions sont devenues le siège prédestiné de l'humanité et de la civilisation. Ce ne sont pas toutefois les terres basses, les plaines proprement dites, qui jouent le rôle le plus important dans l'histoire du globe; ce sont les parties saillantes, les plateaux. L'élévation graduelle de ces vastes intumescences continentales dans la direction du nord au sud prolonge en quelque sorte la zone tempérée au-delà des tropiques, en transportant le sol dans les couches supérieures de l'atmosphère. « Ainsi, dit M. Reclus, la fonction des hautes terres dans l'économie du globe est de porter le nord au sein même du midi, de rapprocher tous les élémens de la planète et toutes les saisons de l'année. Tous les plateaux sont pour ainsi dire de petits continens émergeant du milieu des plaines, et, comme les grands continens limités par la mer, ils offrent dans l'ensemble de leurs phénomènes une espèce de résumé de ceux de la terre entière; ce sont autant de microcosmes. Centres vitaux de l'organisme planétaire, ils arrêtent les vents et les nuages, épanchent les eaux, modifient tous les mouvemens qui s'accomplissent à la surface du globe. Grâce au circuit incessant qui se produit entre toutes les saillies du relief continental et les deux océans des eaux et de l'atmosphère, les climats étagés sur les flancs des plateaux se mêlent diversement, et mettent continuellement en rapport les unes avec les autres les flores, les faunes, les nations et les races d'hommes. »

La description des plaines, des prairies et des déserts ne forme pas l'une des parties les moins intéressantes de l'ouvrage. M. Reclus nous fait parcourir successivement les landes françaises, les bruyères de la Hollande, la *puszta* magyare, les steppes et les *toundras* de l'empire russe, les déserts de l'Afrique et de l'Asie, les *pampas* de la Plata et les *llanos* de la Colombie, esquissant en traits rapides les principaux caractères de ces immensités monotones. Citons au moins une remarque relative au *tehornosjom* (terre noire) de la Russie méridionale. Cette vaste

région, dit l'auteur, est encore en grande partie une mer d'herbes interrompue seulement de distance en distance par des villages, des champs cultivés et des rivières coulant avec lenteur entre des berges profondes. *Le tchornosjom*, s'étendant à la fois dans les bassins du Don, du Dnieper et du Volga, comprend une superficie de près de 80 millions d'hectares, presque deux fois la grandeur de la France, et sur cet espace la terre offre partout une profondeur variant de 1 à 5 et même de 10 à 20 mètres. Ainsi que le prouve la nature géologique du sol, cette plaine n'est point d'origine océanique. Les « terres noires » étaient un continent de forme irrégulière, entouré par les eaux ; incessamment fertilisées par les détritrus des gazons, elles se refusaient pourtant à nourrir des arbres ; il n'y existait point de fruits, et, grâce à un drainage naturel, il ne s'y formait aucune flaque d'eau stagnante. Ces terrains, préparés à la culture par une végétation herbeuse de plusieurs milliers de siècles, sont parmi les meilleurs du monde pour la production des céréales, et tôt ou tard ils deviendront un vaste champ de blé. Quelles richesses ignorées ou délaissées !

En décrivant les formes diverses des montagnes, M. Reclus fait remarquer combien les langues policées sont pauvres en termes propres à en caractériser les aspects si variés ; il explique par des croquis les termes infiniment plus nombreux que renferment pour cet usage les idiomes des montagnards. Il développe la théorie de M. Élie de Beaumont sur les soulèvements parallèles, et nous explique le rôle qui a été attribué aux montagnes dans l'économie de la vie planétaire. Passant à la théorie de l'arrosement du globe, il expose avec beaucoup de détails tout ce que l'on sait aujourd'hui touchant l'origine, la croissance et les mouvemens des glaciers, le régime des sources et des rivières, la formation et la diminution graduelle des lacs, etc. La dernière section, consacrée aux forces souterraines, traite des phénomènes volcaniques : éruptions, tremblemens de terre et oscillations lentes du sol. L'étude de ces phénomènes conduit M. Reclus à admettre qu'un mouvement incessant fait onduler l'écorce prétendue rigide de notre globe. « Les masses continentales, dit-il, s'élèvent pendant une longue série de siècles, puis elles s'abaissent de nouveau pour s'exhausser encore avec de lentes et majestueuses oscillations comparables au va-et-vient d'un balancier. » La Scandinavie, qui est dans sa période d'ascension, descendait pendant l'époque glaciaire ; les Andes et les montagnes de la Nouvelle-Zélande, aujourd'hui grandissantes, se sont autrefois abaissées par degrés de quelques milliers de mètres. Les continens se gonflent et se dépriment comme par une respiration lente, ils ont de longues ondulations analogues à celles des vagues ; le calme absolu y existe aussi peu que dans les couches de l'atmosphère. Tout change, tout est mobile dans l'univers, car le mouvement est la condition même de la vie. Le sol ferme

que l'homme foule aux pieds s'anime et s'agite; les montagnes s'élèvent ou s'affaissent; les continents, se déplaçant avec leurs sommets et leurs vallées, se mettent à cheminer sur la rondeur du globe. Tout cela s'accomplit cependant sans crises violentes. « Contenant sa force, la nature opère les changemens les plus grandioses à l'insu des êtres qu'elle nourrit. Elle soulève les montagnes et dessèche les mers sans déranger le vol des moucheron; telle révolution qui nous semble avoir été produite comme par un coup de foudre a mis peut-être des milliers de siècles à s'accomplir. »

La Terre est accompagnée de 24 belles cartes tirées en couleur et d'un très grand nombre de figures représentant des coupes, des plans, et de petites cartes topographiques qui sont intercalées dans le texte. L'auteur a tenu avec raison à représenter par des tableaux graphiques qui parlent aux yeux la plupart des rapports d'étendue, de hauteur ou de profondeur que l'on se contente ordinairement d'exprimer par des chiffres. L'élément pittoresque a été mis de côté; sauf quelques profils de montagnes légèrement esquissés, *la Terre* ne renferme pas d'images. Ce n'en est pas moins un livre fort agréable à lire. Écrit d'un style à la fois ferme et coloré, très travaillé dans toutes ses parties, il attache et entraîne, comme toutes les œuvres sincères et consciencieuses où le fond n'est pas sacrifié à la forme, si belle qu'elle soit.

C'est dans un tout autre esprit que M. Pouchet, directeur du muséum d'histoire naturelle de Rouen et correspondant de l'Académie des Sciences, a conçu le volume illustré qu'il vient de publier sous ce titre : *l'Univers*. C'est un livre tout élémentaire, fort amusant et fort décousu, une collection de curiosités. « C'est en présence de la mer, nous dit l'auteur, et sur la plage du Tréport que j'ai écrit ce livre, comme un repos d'esprit, pendant une vacance, et, malgré sa forme élémentaire, j'ai cru devoir placer mon nom en tête... » Il aurait été bien difficile à M. Pouchet de jouir des bénéfices de l'incognito, car on devine que la grosse affaire des générations spontanées ne tient pas une mince place dans l'ouvrage. Ce n'est pas d'ailleurs un reproche que nous lui adressons; il est au contraire fort heureux que M. Pouchet ait donné un certain développement à la partie où il se trouve sur son véritable terrain. Il a voulu, et il nous le dit d'ailleurs lui-même, glaner partout, *écrire* l'univers; il en résulte qu'à force de chercher des merveilles et des contrastes il tombe quelquefois dans la banalité.

Une partie vraiment intéressante du livre de M. Pouchet est celle qui traite de l'architecture des oiseaux. M. Pouchet a fait dessiner d'après nature un grand nombre de nids d'une construction fort curieuse qui sont conservés au muséum de Rouen. Le plus étonnant de tous est celui de la fauvette couturière (*sylvia sutoria*, Latham), représenté d'après un exemplaire que possède le muséum de Londres. Ce nid est fort rare;

il se compose de deux ou trois feuilles d'arbres très allongées et lancéolées, dont l'oiseau coud exactement les bords en surjet à l'aide d'un brin d'herbe flexible qui sert de fil; la femelle remplit ensuite de coton l'espèce de petit sac formé de cette manière, et dépose sa gentille progéniture sur ce lit moelleux que bercent les airs. Ce qu'on devinerait à peine, c'est que les oiseaux ne se bornent pas toujours à construire des abris destinés à protéger leur famille; il y en a, paraît-il, qui sacrifient au luxe et se bâtissent des habitations de plaisance, des bosquets destinés aux promenades amoureuses! Le *chlamydère tacheté*, décrit par Gould, nous en offre l'exemple inattendu. C'est un oiseau exotique qui ressemble à notre perdrix; il s'en distingue par son plumage foncé, relevé de gouttes claires, et par son cou orné d'un collet rose. Pour construire sa charnille nuptiale, le couple procède méthodiquement. Pour emplacement, il choisit un lieu découvert, exposé au soleil, à la lumière. Son premier soin est d'établir une chaussée de cailloux arrondis; lorsqu'il la juge suffisamment épaisse, il commence par y planter une petite avenue de branches. On le voit à cet effet apporter de la campagne de fines pousses d'arbres à peu près de la même taille, qu'il enfonce solidement par le gros bout dans les interstices des pierres. Ces branches sont disposées sur deux rangées parallèles, un peu convergentes, de manière qu'elles figurent une charnille en miniature. La plantation a un mètre de long, elle est assez large pour que les deux oiseaux puissent se promener à côté l'un de l'autre dans l'intérieur. Ce bosquet achevé, on songe à l'embellir. Chacun de son côté, on butine dans les champs, et on rapporte tous les objets brillans qu'on parvient à ramasser : coquilles à nacre, plumes d'oiseau, enfin tout ce qui charme le regard. Ces trophées sont accrochés à l'entrée du bosquet, lequel ne tarde pas à resplendir au soleil comme un palais des *Mille et une Nuits*. Dans les sites fréquentés par les chlamydères, si un voyageur perd sa montre, son couteau, son cachet, il ne s'amuse pas à le chercher par terre; il sait où le retrouver. La découverte de ces faits parut à M. Gould si extraordinaire, qu'il craignit de ne rencontrer en Europe que des incrédules. Pour répondre d'avance à toutes les objections, il fit enlever une de ces promenades merveilleuses, et parvint à la transporter au Musée britannique, où l'on peut l'admirer aujourd'hui. Un peu plus tard, un chlamydère vivant fut apporté au jardin zoologique de Londres. On le mit dans une grande salle au milieu de tous les matériaux nécessaires à ses constructions; mais le pauvre exilé ne fit que de piètre besogne, c'est à peine s'il toucha aux branchages pour en planter quelques-uns çà et là dans un tas de pierres. Il lui manquait l'air et le soleil, il lui manquait surtout une compagne.

Parmi les faits et les raisonnemens que M. Pouchet fait valoir en faveur de l'hypothèse des générations spontanées, nous mentionnerons les

suivans, qui ne manquent pas de justesse. Il existe, dit l'auteur, des végétaux qui ne se montrent que dans des circonstances tellement exceptionnelles qu'il est impossible de nous en figurer les semences encombrant l'atmosphère pendant des siècles pour ne féconder qu'à de rares intervalles quelque point du globe. On connaît un champignon qui ne se développe que sur les cadavres d'araignées, un autre qui naît seulement sur les sabots de chevaux en décomposition. L'*isaria* n'a encore été observé que sur certains papillons nocturnes; ce sont d'autres espèces qui envahissent les larves et les chrysalides. Hooker a fait connaître un champignon qui atteint des dimensions considérables (de 10 à 12 centimètres), mais qui ne se rencontre absolument que sur le cou d'une certaine chenille des contrées tropicales. Il végète sur l'animal, y fructifie, et la chenille l'enterre avec elle dans le sol, d'où il s'élançe comme un panache funéraire. Faut-il donc, dit M. Pouchet, que l'air ait été bourré de semences pour qu'il en tombe une de temps à autre sur une araignée morte ou sur le cou d'une chenille? Comme un végétal particulier envahit chaque espèce de fermentation, il faudrait également que les germes de tous ces microphytes se fussent promenés dans l'atmosphère depuis la création jusqu'au jour où l'on inventa une nouvelle liqueur fermentée. Bien plus, on connaît un végétal singulier, le *racodium cellare*, qui n'a jamais été rencontré que sur les futailles des celliers, et un autre qui ne vit que sur les gouttes de suif que les ouvriers laissent tomber sur le sol des mines. Les semences de ces végétaux sont-elles restées sans emploi depuis l'origine du monde jusqu'au jour où elles ont trouvé leur terrain?

Tout cela paraît en effet d'une logique irrésistible; mais, en y regardant de près, on ne peut s'empêcher de reconnaître que les preuves sont toutes purement négatives (comme celles d'ailleurs qu'on a fait valoir contre les générations spontanées), et il ne paraît pas que la lumière puisse se faire de si tôt sur ces choses obscures. M. Pouchet, entraîné par l'ardeur de son tempérament, traite de fables puérides les opinions de ses adversaires, et décerne le titre d'illustres à tous les savans estimables qui se sont rangés de son côté. Ne craint-il pas de faire parfois sourire le lecteur? Disons, pour terminer, que le volume en tête duquel il a placé son nom, pour nous servir de ses expressions, renferme quelque chose comme trois cent cinquante gravures, et qu'il est d'une lecture agréable et facile.

Un ouvrage plus sérieux et plus important est celui que M. Émile Blanchard, de l'Institut, vient de publier sur les métamorphoses et les mœurs des insectes. Il renferme un nombre considérable de figures qui représentent les espèces dans leurs véritables attitudes, et qui sont remarquables par le soin minutieux apporté à la reproduction fidèle de tous les détails et par une exécution des plus soignées. M. Blanchard,

qui professe l'entomologie au Muséum d'histoire naturelle, a consigné dans cette publication, consacrée aux insectes, myriapodes, arachnides et crustacés, le fruit d'observations continuées depuis longues années sur les espèces vivantes; on y trouvera par conséquent beaucoup de choses vraiment neuves, inédites. Ainsi M. Blanchard a cherché à faire ressortir constamment les relations étroites qui existent entre les habitudes, les mœurs, le genre de vie des espèces et la conformation de leurs organes. Cet ordre de considérations avait été jusqu'ici très négligé des naturalistes. Darwin a bien senti l'importance de l'adaptation organique des espèces à des conditions d'existence particulières; mais il y voit un caractère essentiellement variable, et il admet que le défaut d'exercice d'une part et l'élection naturelle de l'autre peuvent occasionner dans les organes des modifications profondes et héréditaires. C'est ainsi que, selon ce naturaliste, s'explique l'atrophie des ailes chez beaucoup de coléoptères qui habitent l'île de Madère; ces insectes perdent l'habitude du vol parce que, s'ils volaient, le vent les emporterait à la mer où se noierait avec eux l'avenir de leur race; des espèces ailées, faites pour le vol, pourraient donc se transformer avec le temps en marcheurs ou en nageurs. M. Blanchard considère au contraire les dispositions des organes comme des caractères d'une grande fixité, et en tire même un argument contre la théorie de Darwin sur l'origine des espèces, parce que des différences imperceptibles d'organisation entraînent chez les insectes des différences d'habitudes relativement considérables, de sorte que l'organisation propre de chaque espèce semble la prédestiner à un genre de vie qu'elle ne pourrait pas quitter sans périr. Un philosophe allemand dont les écrits n'ont excité l'attention générale que vers le déclin de sa longue carrière, je veux parler de Schopenhauer, va encore plus loin dans cette voie. Pour lui, la volonté est l'essence des êtres; elle produit l'organisme. Les formes animales ne sont que l'incarnation d'une volonté dirigée vers un but fixé d'avance; le moindre détail des organes est ainsi l'expression d'une fonction *routée* qui doit concourir à réaliser une existence en quelque sorte préméditée.

Si nous considérons les organes locomoteurs des insectes, il est facile de se convaincre que des membres élargis, plus ou moins convertis en rames, appartiennent aux nageurs, — des appendices courts, dentés, — pelles et pioches, — aux fouisseurs. La bouche des insectes est formée, ainsi que l'a montré de Savigny, d'appendices en nombre toujours pareil, mais qui s'adaptent aux conditions biologiques des espèces. Il suffit d'examiner une ou deux pièces de la bouche d'une larve pour connaître le régime qu'elle est obligée de suivre et la manière dont elle prend sa nourriture. Voici, par exemple, deux chenilles d'espèces voisines qui vivent sur la même plante: l'une attaque les feuilles par le bord, l'autre ronge le calice de la fleur; ces habitudes différentes se reconnaissent à

des signes indubitables par l'examen du labre et des mandibules. De même l'inspection d'une patte apprendra au naturaliste exercé si l'insecte marche sur les feuilles, ou s'il grimpe le long des tiges de la plante qu'il choisit pour séjour. La conformation des griffes par lesquelles se terminent les appendices locomoteurs est caractéristique sous ce rapport.

On s'aperçoit d'ailleurs au premier abord que parmi les insectes les uns mènent la vie paresseuse tandis que d'autres sont condamnés à une vie de labeur et de combat. Ces derniers sont armés et outillés selon les besoins de leur genre de vie particulier; là encore l'examen, même partiel, d'un seul organe permet de classer l'individu et de deviner les instincts auxquels il obéit. Beaucoup d'articulés portent à l'extrémité de l'abdomen une pince, une tenaille, une scie, une tarière, ou même un glaive empoisonné. Si nous considérons en particulier les arachnides, quelle diversité de conformation des appendices, quel arsenal d'instrumens de travail et de guerre! Les mandibules représentent tour à tour des pinces, des forceps, des ciseaux, des meules, des lancettes; les mâchoires, des pièces triturantes, des trompes, des suçoirs; la lèvre inférieure est souvent une filière. Les organes locomoteurs s'adaptent à une foule d'usages: tantôt ils deviennent des bêches, des pelles, des rames; tantôt ils se terminent en râteaux, en fourches, en dévidoirs, en brosses, en corbeilles, et tous ces instrumens sont de fabrication bien autrement délicate que les grossiers outils dont se servent les hommes. Les aranéides ou espèces fileuses font des toiles d'une variété illimitée; tantôt elles confectionnent de véritables tissus, tantôt ce sont des réseaux à mailles ou bien de simples fils jetés au hasard. Les griffes jouent ici un rôle capital: simples chez les espèces qui ne fabriquent pas, elles ressemblent à des peignes ou cardes chez celles qui produisent des tissus serrés, à des fourches chez les espèces qui tissent des réseaux lâches.

Les yeux des insectes, souvent d'une dimension énorme, sont des appareils d'optique d'une structure étrange et qui remplissent merveilleusement des buts variés. Chez les arachnides, la position des yeux est encore caractéristique du genre de vie. L'insecte chasseur qui mène une vie errante a ses yeux rapprochés sur une éminence de telle façon qu'il puisse regarder autour de lui et apercevoir de loin sa proie. Celui qui demeure habituellement à découvert et à la même place a les yeux largement disséminés. Doit-il rester à l'affût dans un tube, les yeux sont rangés en avant sur le front, et le nombre en est diminué; les *yeux de derrière* disparaissent. Dans d'autres insectes, la position et la conformation des orifices respiratoires peuvent aussi révéler les conditions d'existence auxquelles ils sont habituellement soumis. On se trouve ainsi en possession d'une série d'indices caractéristiques et parfaitement sûrs qui peuvent suppléer en partie à un examen approfondi d'une espèce nouvelle et permettre de la classer presque sans hésitation parmi les

congénères. Il y a cinquante ans, Cuvier disait : « Donnez-moi un os, et je reconstruirai l'animal en son entier. » On voit que depuis ce jour la science n'est pas restée immobile.

Les mœurs des insectes et des arachnides trahissent des organisations très complexes et très parfaites, qui nous étonnent d'autant plus qu'elles fonctionnent dans des corps de dimensions plus infimes. « Lorsqu'un être est petit, dit M. Blanchard, on est porté à s'imaginer que l'organisation doit en être très simple, l'intelligence absolument nulle. L'effet du volume est incroyable sur une foule d'esprits. La dimension d'une baleine, la taille des reptiles des anciennes périodes géologiques, commandent l'attention, excitent l'intérêt. L'attention s'éveille difficilement, s'il s'agit du plus admirable phénomène de l'organisme d'une mouche, et cependant les facultés des êtres les plus humbles fournissent des enseignemens précieux pour la raison du philosophe. » Lorsqu'on étudie en détail les habitudes de ces êtres si bien doués et si négligés de nous, on ne peut même se refuser à reconnaître que, sous le rapport de l'intelligence, quelques-uns d'entre eux sont supérieurs à beaucoup de grands animaux. Non-seulement ils ont des sens très développés qui leur apportent de nombreuses perceptions, des instincts d'une merveilleuse finesse, des aptitudes extraordinaires pour tout genre de travail, mais nous sommes obligés de convenir qu'il y a là quelque chose de plus, des indices irrécusables de facultés supérieures. Lorsque les individus d'une même espèce exécutent toujours les mêmes travaux sans avoir rien appris ni rien oublié, on peut dire que l'instinct seul les dirige. Il n'en est plus de même si dans le cours du travail il se produit un accident, un obstacle imprévu. Nous voyons alors le petit ouvrier parer à l'accident, tourner l'obstacle, se mettre en garde contre le danger auquel il vient d'échapper. D'autrefois, paresseux par occasion, il profite du hasard, il prend possession d'un vieux nid qu'il rend habitable à l'aide de quelques réparations faciles qui lui épargnent la peine d'élever une nouvelle construction. « L'insecte, que l'on veut supposer agissant à la manière d'une machine, dit M. Blanchard, éveille à chaque instant la pensée qu'il se rend compte de la situation où il se trouve placé et d'une foule de circonstances fortuites. Se rendre compte d'une situation mauvaise et chercher à la rendre meilleure, savoir choisir, concevoir l'idée de s'épargner un travail tout en voulant parvenir au même but, devenir paresseux quand on a été créé pour être laborieux, est-ce de l'instinct? C'est impossible à admettre. Comment alors se refuser à croire que même de très petits animaux peuvent être doués d'une certaine dose d'intelligence? Étudions notre sujet; après avoir bien suivi les actes les plus remarquables qui se passent dans ce monde des animaux articulés, une conclusion sera rendue manifeste : c'est que des opérations considérables, poursuivies sous l'empire d'un instinct spécial, sont impossibles sans

l'intervention de l'intelligence. » Pour reconnaître la justesse de ces remarques, il suffit de lire ce que l'auteur raconte à propos des abeilles, des fourmis, des araignées et de bien d'autres animaux qu'on appelle à tort inférieurs.

Si le livre de M. Blanchard offre un grand attrait par le côté philosophique de toutes ces questions, que l'auteur s'attache à faire ressortir aussi souvent que l'occasion s'en présente, il n'est pas moins intéressant à un autre point de vue. Il nous fait entrevoir les immenses ressources que recèlent pour l'homme ces classes d'animaux encore si peu connues. La culture du ver à soie en est, on en conviendra sans peine, un exemple éclatant. Si l'Européen dédaigne aujourd'hui les insectes comme aliment, c'est là une antipathie sans fondement sérieux. Les Romains faisaient leurs délices des *cossus*; les Chinois, les Malgaches, qui mangent les chrysalides de quelques lépidoptères, font peut-être preuve d'un goût plus raffiné que nous ne le supposons. A Mexico, on recueille dans le lac les œufs de certains insectes aquatiques, on les réduit en farine et l'on en confectionne des pains qui se vendent journellement sur les marchés de la ville. Ce sont là des exemples qu'il serait facile de multiplier.

Voici encore un nouveau volume illustré de M. Louis Figuier, consacré également à l'histoire naturelle. Il comprend les poissons, les batraciens, les reptiles et les oiseaux (1). Une exposition claire et animée, beaucoup d'anecdotes intéressantes, un nombre considérable de figures, le recommandent comme livre d'étrennes. On y trouvera les grandes pêches et différens genres de chasses décrits d'une manière attrayante; les serpens et les crocodiles fournissent également à l'auteur l'occasion d'une foule de récits qu'on lira avec intérêt. Ce volume fait suite aux cinq, déjà publiés, qui font partie du *Tableau de la nature* de M. Figuier.

L'histoire et les légendes des plantes, qui a pour auteur M. J. Rambosson, réunit en bouquet ce que le règne végétal offre de plus intéressant au point de vue des applications et des usages divers auxquels servent les plantes, sans perdre de vue le côté poétique et littéraire du sujet. De nombreux voyages ont d'ailleurs permis à l'auteur de faire quelques observations personnelles sur la végétation des tropiques, et de puiser dans ses souvenirs des détails peu connus, grâce auxquels son ouvrage n'est pas une simple compilation. Nous citerons à cet égard la description de l'*arbre du voyageur*, espèce de bananier dont les feuilles s'emboîtent les unes dans les autres comme celles de l'iris, de manière à former à hauteur d'homme un vaste éventail. L'eau qui tombe du ciel et la rosée qui se condense sur l'arbre s'accumulent à la base des feuilles comme dans une citerne naturelle, et s'y conservent toujours fraîches; il suffit de percer une feuille avec la lame d'un canif pour recevoir dans la

(1) *Les Poissons, les Reptiles et les Oiseaux*, par L. Figuier; Paris, Hachette.

bouche un petit filet limpide d'eau très douce et très pure. L'île de la Réunion a fourni à nos serres et à nos jardins plus d'un exemplaire de cet arbre providentiel, dont quelques voyageurs ont à tort mis en doute les propriétés précieuses. N'a-t-on pas d'ailleurs l'*arbre à lait* et l'*arbre à pain* ?

A propos du tabac, M. Rambosson fait entrevoir une application vraiment importante de ce végétal, que l'on ne croyait bon qu'à produire de la fumée. D'après un témoin oculaire, feu M. Cochet, les sauvages de l'Amérique s'en serviraient comme d'un antidote infailible contre le charbon et contre les piqûres d'insectes ou de serpens venimeux ; il guérirait même la piqûre du serpent à sonnettes, qui est considérée comme la plus redoutable. Voici ce qui est en usage parmi les Indiens, si nous en croyons le voyageur déjà nommé. Lorsqu'un homme est piqué par un insecte ou un reptile dangereux, il s'empresse de mettre dans sa bouche la valeur d'une bonne chique de tabac à fumer ; il le mâche, en avale le jus, et applique le résidu sur la plaie. Tel est le célèbre remède des sauvages, qui parcourent sans vêtements, ou couverts seulement d'un pagne, les forêts vierges remplies d'animaux venimeux. On sait que dans ces forêts on rencontre les terribles fourmis noires, les araignées grosses comme la main, dont la piqûre est aussi dangereuse que celle des vipères et qui vous surprennent à l'improviste, ennemis silencieux et redoutables. Les Yuracares de la Bolivie ne vont jamais à la pêche ou à la chasse sans remplir de tabac une petite gourde qu'ils portent pendue à leur cou en guise de scapulaire. Sans cette précaution indispensable, ils n'oseraient pas s'aventurer dans les forêts. Pour eux, le tabac est un sauveur : ils ont tant de confiance dans les propriétés salutaires de cette herbe, qu'ils l'adorent un jour de l'année avec de pompeuses cérémonies. Quand l'époque de la solennité approche, ils construisent dans l'endroit le plus obscur de la forêt une cabane en forme de rotonde, ornée de fleurs et de plumes d'oiseaux aux couleurs éclatantes. La rotonde est soutenue au centre par une colonne au pied de laquelle les Indiens placent une corbeille richement décorée qui renferme un rouleau de tabac. Toute la tribu se tient autour de ce sanctuaire dans un silence religieux et plein de recueillement ; un à un, ils y entrent pour se prosterner et pour adorer. Ce récit de M. Cochet date de 1827. Ne vaudrait-il pas la peine de mettre le tabac à l'essai comme contre-poison, après lui avoir laissé si longtemps jouer le rôle de poison... agréable ?

Encore un ouvrage de luxe, illustré de quatre ou cinq cents figures et orné de magnifiques planches imprimées en couleur : *les Phénomènes de la physique*, expliqués par M. Amédée Guillemin. M. Guillemin excelle à rendre un sujet limpide, à en dégager les abords de ce qu'ils peuvent avoir d'ardu, à simplifier les démonstrations et les descriptions ; c'est là le mérite et le côté utile de ses livres. Une exposition généralement

claire, exacte, méthodique, un peu sèche, un style correct, mais froid, des idées nettes, qui manquent seulement d'éclat, voilà ce qu'on rencontre dans les publications déjà nombreuses de ce zélé vulgarisateur. « L'artiste, nous dit M. Guillemain dans sa préface, se garde d'émousser la vivacité de ses impressions par une froide analyse; l'homme de science au contraire n'aspire, en présence de la nature, qu'à en dépouiller la magnifique et poétique enveloppe, qu'à la disséquer pour en pénétrer tous les secrets... Il ne faut donc point chercher dans l'étude des phénomènes physiques, faite au point de vue de la science pure, le charme des descriptions poétiques ou pittoresques. » Il nous semble qu'il y aurait beaucoup à dire contre cette profession de foi, qui caractérise très bien les tendances de l'auteur. L'artiste cesserait d'être artiste, s'il n'analysait pas ses impressions; le savant qui, négligeant le côté philosophique et, si l'on veut, poétique de ses études, se condamnerait à rester éternellement terre à terre, amoindrirait la science, qui ne serait plus alors qu'une simple satisfaction de curiosité. Heureusement la science elle-même se charge de redresser ses autels renversés; elle s'empare de ceux qui osent pénétrer dans le sanctuaire au lieu de n'en explorer que les frises et les corniches, et les force à voir dans l'univers encore autre chose que des lois, des phénomènes, et le monotone train-train des causes et des effets. Ces réflexions que nous suggère le point de vue choisi par M. Guillemain ne nous empêchent pas cependant de reconnaître l'utilité et le mérite de l'ouvrage qu'il vient de faire paraître; c'est un traité de physique élémentaire au courant de l'état de la science et qui pourra être consulté avec fruit. On y trouvera les résultats des recherches les plus récentes utilisés et développés dans un langage simple et précis qui les rend accessibles même aux personnes dépourvues de connaissances scientifiques. M. Guillemain, pour atteindre ce but, a eu à vaincre de grandes difficultés; il en est venu à bout avec un rare bonheur. La tâche qu'il s'est choisie n'est certes pas la moins ardue, elle exige des connaissances solides et cette logique naturelle que l'on ne rencontre pas toujours même chez les savans.— Pour nous résumer, nous avons constaté cette année un progrès visible dans les publications qui ont pour but la diffusion des connaissances scientifiques. Des savans recommandables, des écrivains de talent se sont mis à l'œuvre et nous ont donné des livres qui, pour être plus abordables et plus attrayans que les traités proprement dits, n'en sont pas moins sérieux ni moins dignes d'être pris pour guides par ceux qui désirent s'aventurer dans le dédale des sciences; ces ouvrages relèvent d'une manière heureuse le niveau de la vulgarisation scientifique, qui menaçait de dégénérer en métier.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 décembre 1867.

Nous ne nous trompons point quand nous prédisions, il y a quelques jours, que l'interpellation sur les affaires d'Italie produirait des orages parlementaires. Ce débat devait être la manifestation de toutes les positions fausses qu'ont dévoilées, aggravées ou créées les dernières perturbations italiennes. Tous les désappointemens, tous les ressentimens, toutes les irritations chagrines excitées par les incohérences de la politique générale de l'Europe, trouvaient là l'occasion de s'exhaler et de s'entre-choquer. La discussion s'ouvrait sur un acte de volonté et de force accompli par le gouvernement français, qui venait imposer violemment un ajournement à la controverse des principes contraires d'une souveraineté nationale et d'une légitimité théocratique. Il y avait en présence des vainqueurs et des vaincus tout agités des émotions que font naître les coups suprêmes de la force. La dernière intervention de la France à Rome venait de mettre en action et en lumière le conflit que la révolution italienne a suscité dans les âmes. A l'égard des affaires étrangères, tout le monde en France est de mauvaise humeur. C'était pour l'Italie une chance malheureuse que de s'être maladroitement offerte comme point de mire à l'explosion de notre mélancolie concentrée. On sait qu'en France toutes les assemblées, quand l'émotion s'empare d'elles, sont peuple, comme disait déjà le cardinal de Retz, et s'emportent facilement aux violences des foules tumultueuses. Notre corps législatif est formé d'ailleurs d'éléments qui devaient être particulièrement impressionnés par les derniers accidens de la lutte politique et religieuse dont la puissance temporelle de la papauté est le prétexte. La majorité de la chambre est si considérable qu'elle équivaut à l'unanimité. Elle est recrutée sous l'influence du gouvernement. Elle ne s'est guère modifiée depuis quinze ans. Le corps législatif de 1867, dans son

immense majorité, est encore à peu près le corps législatif de 1852. A l'époque de sa formation primitive, au lendemain du coup d'état, la fonction de la représentation nationale avait été départie aux hommes qui faisaient volontiers le sacrifice de la liberté aux intérêts de l'autorité en matière de politique et de religion. Une coalition s'était spontanément produite entre l'esprit de conservation outrée et le cléricalisme. Malgré sa constante docilité, le corps législatif, composé toujours à peu près des mêmes hommes, a conservé les préoccupations et les préjugés de 1852, et n'a jamais au fond accepté avec une approbation intime la conduite et les résultats de la politique étrangère pratiquée par le gouvernement depuis la guerre d'Italie. La récente expédition de la France contre les garibaldiens, notre seconde intervention à Rome, la sévérité, l'énergie, l'impétuosité de la répression exercée contre les corps francs italiens, ont soulagé d'un poids immense la conscience inquiète et si longtemps torturée des conservateurs cléricaux de la chambre. C'est à l'explosion naïve et fouguese de ces sentimens, aigris par de longues contrariétés et tout à coup exaltés par le succès imprévu d'une réaction soudaine, que nous venons d'assister. Nous dirons tout de suite qu'à nos yeux cette bruyante agitation sera éphémère, et n'empêchera point, si même elle réussit à la retarder, la solution logique et naturelle de l'antagonisme qui existe entre la constitution politique de l'Italie et le vieux système de la puissance temporelle du saint-siège.

Quoique devant les démonstrations violentes du corps législatif la cause libérale, compromise par les dernières étourderies italiennes, ait éprouvé une sorte d'échec apparent, l'épreuve de la discussion n'a point été sans profit pour elle. Jamais les organes de l'opinion libérale dans la chambre n'avaient exposé avec plus de méthode et une philosophie plus élevée le principe de la séparation du pouvoir civil et du pouvoir religieux, si fortement établi par la révolution française. Dans son grand exposé de la question romaine, M. Jules Favre a démontré avec une autorité suprême que la politique adoptée par le gouvernement français envers la constitution de la nationalité italienne ne pouvait longtemps retarder, sans se démentir elle-même, la fin de l'union à Rome du pouvoir politique et du pouvoir religieux dans les mêmes mains. M. Jules Simon a, lui aussi, défini avec une parfaite équité d'esprit, avec un accent généreux, les conditions où dans l'avenir les religions et par conséquent les hiérarchies sacerdotales devront trouver les garanties de leur indépendance. L'asile sacré, inexpugnable, est dans la liberté du droit commun. Les cultes ne peuvent chercher leur liberté légitime que sous la sanction des institutions qui assurent les libertés générales. On voit ainsi s'ouvrir dans l'avenir la perspective d'une conciliation loyale, spontanée, naturelle, entre les conditions de la société civile moderne et les développemens de l'esprit religieux. Les partisans obstinés du pouvoir

temporel sont d'aveugles, de faux, d'injustes logiciens, qui fondent ce qu'ils appellent leur liberté particulière sur l'oppression permanente d'une population sacrifiée. Quand M. de Cavour a prononcé sa grande parole, l'église libre dans l'état libre, il a pensé et s'est exprimé comme une intelligence française, car c'est la France de 1789 qui, la première, a eu la conception claire et pénétrante du principe qui peut faire vivre en paix les croyances religieuses et la liberté. L'exercice complet du catholicisme à la faveur des libertés de droit commun n'est plus à notre époque une visée théorique, c'est un fait d'expérience pleinement réalisé maintenant en Angleterre et aux États-Unis. Et c'est à la France qu'on ose conseiller d'opposer à ce noble idéal de l'émancipation de la conscience religieuse un *veto* perpétuel! C'est pour prolonger un conflit impie et barbare entre un grand culte et les franchises de la liberté moderne qu'on voudrait sacrifier l'existence d'un peuple dont la résurrection a été un des efforts les plus louables de notre temps! On peut dire de la majorité de la chambre, qui a semblé prononcer contre les aspirations de l'Italie vers Rome une interdiction absolue, ce que Pascal disait des délibérations de la Sorbonne : Les moines ne sont pas des raisons.

Au point de vue des idées, deux conséquences résultent du débat de l'affaire romaine : si nous nous engageons dans le système absolu de la conservation du pouvoir temporel par la force de la France, la première de ces conséquences serait que nous nous mettrions en contradiction avec les principes de la révolution française, la seconde que nous nous mettrions en dissentiment avec les sociétés politiques les plus vivaces et les plus puissantes de l'ancien et du nouveau monde. Nous nous diviserions contre nous-mêmes; nous nous isolerions de la marche générale de l'humanité civilisée. Au dedans et au dehors, le résultat serait funeste. Au dedans, nous donnerions pour un temps la prépondérance politique à ce mélange de traditions, de routines, de prétentions d'ancien régime et d'esprit clérical qui subsistent toujours en France, et dont des succès imprévus auraient bientôt ranimé la présomption infatuée; au dehors, nous n'aurions plus d'alliés. Ces conséquences sont effrayantes; elles découlent de l'esprit qui a prévalu dans la discussion législative. Cependant nous nous refusons à croire qu'elles aient été aperçues et qu'elles soient voulues par les orateurs, séduits par l'entraînement des circonstances. Aussi, suivant nous, serait-il impolitique de prendre trop vivement à partie et de pousser par une contradiction véhémement dans une obstination plus irritée les défenseurs exagérés du pouvoir temporel. Il faut admettre pour quelques-uns de ces ardents apologistes de la papauté des circonstances atténuantes. M. Thiers, par exemple, est irréfutable quand il signale le décousu de la conduite du pouvoir, quand il manifeste l'état d'esprit éperdu où nous ont amenés ses mécomptes et les incohérences de la direction des affaires, quand il demande

avec angoisse au gouvernement quelle est sa politique, quand il déclare en gémissant que la France n'a plus de politique. Bien que la route qui nous est montrée par M. Thiers ne soit point la bonne, il est impossible de n'être point touché de ces anxiétés patriotiques exprimées avec cet esprit et cette éloquence. De même M. Rouher perd le sang-froid gouvernemental, et avec son tempérament d'orateur se laisse dominer par l'électricité malade d'une assemblée exaltée. Il prononce des paroles formidables, il prend des engagements improvisés qui mettent presque en désarroi toute diplomatie, il plonge hardiment dans l'avenir et déclare que le pouvoir temporel ne sera jamais enlevé par l'unité italienne; mais au milieu de ces protestations hautaines M. Rouher, il faut lui en tenir compte, défend toujours le maintien de l'unité de l'Italie contre ceux qui vont jusqu'à vouloir la détruire, et son « jamais » redoublé n'est adressé qu'aux entreprises de la violence. A y regarder de près, et quoique M. Rouher ait dédaigné les précautions oratoires employées par M. de Moustier avec une discrétion professionnelle, le langage du ministre d'état est moins absolu qu'il ne semble. Puisque M. Rouher maintient l'unité de l'Italie et ne lance l'anathème qu'à la violence employée contre le pouvoir temporel, il n'a point brûlé ses vaisseaux autant qu'on l'a prétendu. Le gouvernement italien ne poursuit que l'unité nationale et désavoue les moyens violents. Il n'est donc point impossible de s'entendre encore.

La maladresse des conduites aboutissant au conflit intempestif et imprévu des principes, voilà le mal et le danger de la crise actuelle. Est-il encore temps de redresser les conduites et d'obtenir par l'ajournement du conflit des principes le maintien du *statu quo*? Voilà l'affaire pratique du moment. Il faut revenir modestement au terre à terre. Par la promptitude avec laquelle la moitié des troupes de notre expédition dans l'état romain a été rapatriée, il est visible que le gouvernement n'a aucun goût à recommencer l'occupation française. A voir l'attitude du cabinet italien et le commencement des discussions parlementaires de Florence, il paraît certain que l'Italie n'a point la pensée de s'emparer de Rome par la force. Les étourderies de Garibaldi, les finesses mal calculées de M. Rattazzi, ont appris à tous les hommes d'état patriotes de l'Italie que le vœu national ne peut être satisfait par la brusquerie d'une agression armée contre Rome. Nous sommes persuadés également qu'aucun politique italien sérieux ne peut méconnaître que la tentative de Garibaldi et l'impuissance alléguée par M. Rattazzi devant la prise d'armes des volontaires plaçaient le gouvernement français dans une position fautive et intolérable. Il y avait là une de ces flagrantes questions d'honneur, un de ces cas de dignité et de bienséance qu'un gouvernement ne peut, en dépit des principes dont relève sa politique, laisser résoudre contre lui-même. Les politiques italiens ne peuvent point aborder l'exa-

men des difficultés actuelles sans apprécier la délicatesse des susceptibilités françaises froissées par le coup de main garibaldien. De même les politiques français qui ne sont point hostiles à l'Italie, qui n'ont point la pensée impie de replonger ce pays dans ses vieilles misères, ne peuvent méconnaître la blessure que lui infligerait une nouvelle occupation prolongée d'une portion de territoire italien. Un sentiment de justice réciproque devrait donc rapprocher dans une commune entente les hommes intelligens et équitables des deux pays. Une bonne volonté et une prudence communes devraient trouver facilement le moyen de prolonger le *statu quo* qu'on avait voulu asseoir dans la convention du 15 septembre. Une grande raison de sympathie personnelle, celle de la sécurité morale de Pie IX, devrait inviter les politiques de France et d'Italie à une patiente conciliation.

C'est une étrange et dramatique destinée que celle du pape régnant. Aucun souverain vivant n'a donné le branle en sens contraire à des mouvemens politiques plus divers. Il a fait tourner bien des têtes. Nous rappelions naguère l'influence qu'il avait eue au début de son règne sur le mouvement révolutionnaire européen commencé vers 1846. L'air d'initiative libérale qu'eurent ses débuts remua vivement les partis cléricaux dans les pays catholiques. Nous fûmes surtout en France témoins de ces tressaillemens généreux. Le souvenir nous revenait, il y a quinze jours, des applaudissemens que les cléricaux légitimistes donnèrent, dans leur brigade électorale, à la révolution de février en se plaçant sous l'invocation de l'initiative prise par le nouveau pape. A ce sujet, nous faisons allusion à une phrase écrite le 25 février 1848 par M. de Falloux, où il était parlé d'une façon curieuse du pouvoir temporel. « M. de Falloux, écrivions-nous, montrait le pape prêt à sacrifier son pouvoir temporel aux vœux qu'on formait alors pour le bonheur de l'Italie, de la France et du genre humain. » Nous notions en passant un signe d'un temps déjà reculé; nous n'avions point l'intention d'insister sur une critique littérale. M. de Falloux, dont nous ne partageons point les opinions, mais qui n'a jamais eu, il le sait, le droit de nous reprocher aucune malveillance personnelle, fait passer sous nos yeux le texte exact de la phrase écrite par lui : « Pie IX dit, depuis le commencement de son règne, qu'il est prêt à sacrifier son état temporel plutôt que la moindre de ses obligations comme pape. Prions Dieu qu'il ne soit pas mis à cette épreuve; mais appliquons-nous plus que jamais à méditer les enseignemens prodigieux qui ressortent du langage et des exemples de Pie IX. » A merveille! nous avons pris par mégarde la liberté d'interpréter les devoirs du pape d'une façon qui certes n'a rien d'offensant. On n'en trouvera pas moins curieuse cette préoccupation du pouvoir temporel et cette exhortation à méditer sur le langage du pape à cet égard, arrivant au lendemain d'une révolution que le parti qui comptait M. de Falloux parmi ses chefs

saluait pieusement comme bénie par une initiation pontificale. Mais Pie IX fit naître ailleurs, dans ces commencemens des illusions bien autrement suprenantes. Au risque de nous attirer une réclamation de M. Mazzini, nous oserons rappeler qu'en septembre 1846 le célèbre agitateur écrivit au pape pour le féliciter et abdiquer entre ses mains son rôle de chef de parti. C'est ce que nous venons de lire dans un recueil : *La question romaine devant l'histoire*, où sont réunis, de 1846 à 1867, les actes officiels, les débats législatifs, les documens diplomatiques relatifs à la question romaine. Les malheurs qui ont suivi l'aube du règne de Pie IX ne sont, hélas! que trop connus. Puisque ses scrupules rendent impossible sa réconciliation avec l'Italie, on voudrait que l'Italie fût douce et patiente envers cette vieillesse vénérée, on voudrait que la suprême infortune de la déchéance politique fût épargnée au pieux pontife.

L'avantage qu'on trouverait de tous côtés dans une résignation temporaire au *statu quo* serait de ne point soulever des débats irritans sur de vaines et stériles formules. La politique expectante serait moins périlleuse qu'une tension imposée aux relations internationales par des combinaisons artificielles de diplomatie. Il ne nous semble guère possible, après la déclaration de M. Rouher, que la conférence se réunisse. L'engagement impérieux de la France annoncé par M. Rouher est un programme absolu; les cabinets qui demandaient, avant de répondre à notre invitation, communication des bases d'arrangement qui seraient proposées par nous connaissent maintenant notre ultimatum, et ne doivent plus attendre d'éclaircissemens de la part du cabinet des Tuileries. Il est hors de doute que les trois plus grandes puissances de l'Europe pourront s'associer à une garantie absolue de l'existence et de l'intégrité de la souveraineté pontificale. Ni l'Angleterre, ni la Russie, ni la Prusse, ne peuvent, en conformité avec leurs religions nationales, devenir les tuteurs perpétuels de la puissance temporelle du chef de la catholicité. Au lieu d'assurer la durée de l'énorme privilège ecclésiastique qui existe à Rome, les hommes d'état anglais songent sans doute avec une prudence intelligente à atténuer, sinon à complètement abolir encore les bénéfices temporels que leur propre église épiscopale possède avec tant d'injustice en Irlande. Le protestantisme et la philosophie ont, dans la confédération allemande du nord, l'immense majorité des populations et des classes éclairées, et se garderont bien de sacrifier l'Italie à un soi-disant intérêt catholique. Quant à la Russie, elle persécute les catholiques chez elle; on ne peut se promettre de la placer parmi les protecteurs du pape, qui proteste contre ces persécutions avec une fermeté et une persévérance dignes d'éloges. Si l'on ne parvient point et si l'on renonce à rassembler une conférence, sur quelles bases les rapports de la France avec l'Italie seront-ils réglés? La convention du 15 septembre conserve-t-elle sa validité?

Après l'expérience faite, il ne semble pas que ni l'Italie ni la France aient intérêt à rendre la vie à cet arrangement. L'Italie préférera évidemment une politique d'attente au renouvellement des responsabilités dont elle vient de faire l'épreuve. Quant à la France, elle n'a pas besoin d'une convention pour obtenir de l'Italie sa résignation à l'existence du patrimoine de saint Pierre. L'ascendant de la force française et l'amitié de l'Italie suffisent, en dehors des liens étroits et artificiellement combinés d'une convention, pour maintenir l'ordre existant dans l'Italie centrale pendant le temps qui sera nécessaire. Il est des charges que l'Italie s'était imposées après la convention du 15 septembre, par exemple l'incorporation dans la dette italienne de la portion de la dette pontificale proportionnelle à l'étendue des provinces de l'ancien état ecclésiastique annexées à l'Italie. Le cabinet de Florence, après avoir acquitté plusieurs annuités arriérées de la portion de l'ancienne dette romaine qui lui a été attribuée, voulut s'entendre avec le saint-siège pour le règlement définitif de ce transfert. Un agent italien fut dans ce dessein envoyé à Rome. La négociation échoua il y a quelques mois; la cour de Rome ne voulut rien conclure. Tant que l'obstination prévaudra dans le conseil du saint-père, l'Italie sera exempte des charges que le traité rompu lui avait imposées, et le budget de l'état de l'église sera obéré d'une dépense supérieure à ses ressources. Il est commode d'alléguer une prétendue nécessité prescrite par les intérêts de la foi en faveur de la puissance temporelle du pontificat des catholiques. Pour être ecclésiastique, un état n'échappe pas davantage aux charges et aux obligations des gouvernemens ordinaires. Il est vraisemblable, si l'épreuve d'une nouvelle prolongation du pouvoir temporel est faite avec le consentement scrupuleux de l'Italie, que cette dernière expérience mettra dans une évidence incontestable l'impuissance de vivre par elle-même qui est inhérente de notre temps à la souveraineté d'un prince ecclésiastique.

Le peu que nous connaissons des premiers actes et des premiers débats du parlement italien n'est point fait pour décourager ceux qui espèrent que les rapports des cabinets des Tuileries et de Florence se détendront. M. Lanza, le candidat du ministère, a été porté par la majorité à la présidence de la chambre, et dans plusieurs discours déjà prononcés sur la question romaine on a pu voir s'exprimer avec une franchise virile le regret de l'entreprise des volontaires et des difficultés créées par cette fâcheuse mésaventure. Personne cependant n'abdique l'aspiration à Rome, devenue aujourd'hui le symbole plus vivant que jamais de l'indépendance nationale. M. Rattazzi ne s'est point expliqué encore sur la politique téméraire où il s'est laissé engager, et que les documens diplomatiques du *livre vert* sont loin de justifier. On ne doit attendre de la part des chambres italiennes que la répétition calme et digne du droit qu'a l'Italie de placer Rome à sa tête. L'alliance de la France sera trai-

tée avec respect par tous les hommes importans du parlement, et l'élite des représentans de l'Italie n'oubliera point les sympathies nombreuses et persévérantes que la cause de l'émancipation italienne a éveillées parmi nous. Les Italiens commettraient une fatale erreur, s'ils confondaient les sentimens de nos populations libérales avec des déclamations qui ont éclaté dans nos assemblées représentatives, formées par des circonstances électorales qui nous sont particulières. Nous avons remarqué avec satisfaction dans les premières conversations des chambres italiennes que les meilleurs esprits placent les finances dans leurs plus graves préoccupations. Le premier devoir pour le patriotisme italien, c'est de se rendre fort, et la véritable force des états modernes réside dans leurs ressources financières et les applications raisonnables qu'ils en savent faire. Il ne faut pas que l'Italie laisse dire qu'une nation de vingt-cinq millions d'hommes placée dans une des plus belles régions du monde est incapable de faire face honorablement aux charges financières que la crise vitale de sa destinée politique lui impose.

Chez nous, les discussions importantes ne chômeront point cette année. La première question dont l'opinion publique et les chambres vont avoir à s'occuper est le remaniement de nos institutions de guerre. Il y a un peu plus d'un an que, par une surprise des événemens, la France a été mise en demeure d'aviser à l'état de son organisation militaire. La nécessité était inexorable. La Prusse agrandie se révélait à l'Europe comme disposant de la plus grande force numérique en soldats qu'il y eût sur le continent. La révélation fut d'autant plus saisissante qu'elle avait été moins prévue. C'est d'ordinaire par le péril et le malheur que les peuples virils apprennent la nécessité de réformer leurs systèmes militaires. La France en 1792, affrontant la coalition de toutes les armées régulières du continent, se sauva après quelques tâtonnemens par la levée en masse. Ce grand effort militaire de la France étonna le monde, assura notre indépendance et bientôt notre suprématie; il était sans doute resté dans la mémoire de Stein et des officiers prussiens qui conçurent le plan de la réorganisation des forces de la Prusse après les revers écrasans subis par ce pays sous notre premier empire. Le système prussien, qui éclata avec une efficacité si funeste contre nous en 1813, était déjà et est devenu depuis, grâce aux réglemations successives, une levée en masse complètement et sagement organisée et toujours prête. Cette organisation frappait peu les esprits tandis que la Prusse demeurait restreinte dans son territoire et dans sa population. On la vit cependant, l'année dernière, fournir des centaines de mille hommes et assurer tout de suite la prépondérance des armes prussiennes sur les forces coalisées de l'Autriche et de la vieille confédération germanique. Le résultat de cette supériorité a été de donner un accroissement prodigieux à la force de guerre de la Prusse. Cette monarchie s'est agrandie

elle-même par l'annexion de royaumes et de provinces; elle s'est placée à la tête d'une confédération à laquelle elle applique ses institutions de guerre, et elle a conclu des traités militaires avec tous les états de l'Allemagne du sud. En présence de la manifestation subite de cette puissance et de l'extension miraculeuse qu'elle prenait sous nos yeux en quelques semaines, les Français, qui ont le sentiment des conditions de l'indépendance nationale, et qu'offense la seule pensée d'une déchéance, furent contraints de regarder à notre armée et de rechercher les moyens de la porter au niveau des forces offensives et défensives de l'Allemagne. On sait à quelles belles et intéressantes études ce souci patriotique entraîna des intelligences d'élite. Il fut pourvu avec une grande activité, dont on a vu les effets lors de l'incident du Luxembourg, à l'augmentation des approvisionnements, à l'amélioration de notre armement, à l'appel des réserves dans le service actif. Quant aux systèmes d'organisation de l'armée, les avis furent contradictoires. Après une controverse qui dure depuis une année, on s'est rapproché de la grande loi sortie de l'expérience militaire de la France, la loi de 1832. On a renoncé au système d'exonération établi par la loi de 1855, qui rouillait dans notre armée les cadres si précieux des sous-officiers, et exposait nos troupes à un engourdissement contraire à notre tempérament national. On a songé aussi à augmenter par l'organisation, peu lourde pour ceux qui en feront partie, de la garde nationale mobile la masse des forces préparées où l'on pourrait puiser dans le cas d'une circonstance extrême. Sans doute les innovations dans les organisations militaires remuent les intérêts les plus vitaux du pays, et ne peuvent être adoptées qu'après des discussions d'où sort avec une clarté souveraine l'évidence du devoir patriotique. Nous souhaitons que les débats qui vont prochainement s'ouvrir au corps législatif soient complets, approfondis, et apportent cette évidence sur la loi qui sera votée. On peut dire d'ailleurs dès à présent que la sécurité militaire de la France est pleinement assurée. La France pourra disposer en très peu de mois d'une armée imposante par le nombre, magnifique par la préparation et superbement armée. Il importe que le sentiment de la sécurité sur les difficultés extérieures se raffermisse en France par le sentiment de notre force, que la solidité et la puissance de notre établissement militaire soient connues à l'étranger. Ce bon état de l'armée française, connu et apprécié au dedans et au dehors, aura sans doute une très heureuse influence. L'idée que la France ne pourra point être impunément contrariée dans ses intérêts légitimes sera une garantie certaine de paix.

Convaincus que l'esprit civique est l'âme véritable de la force militaire, nous voudrions que le gouvernement et la majorité de la chambre fissent coïncider la révision du système de notre armée avec un développement libéral conçu avec l'intelligence des idées de notre temps et dirigé

avec une loyale droiture. Les lois sur le droit de réunion et sur la presse seront une épreuve où le gouvernement et la majorité parlementaire se feront juger par l'opinion publique. Les projets présentés par le gouvernement sur ces deux agens de la vie politique, les réunions des citoyens et la propagande des idées par la presse, ne donnent que de bien maigres espérances. Il ne saurait y avoir de garanties pour la presse, si elle reste soumise à des définitions vagues et exceptionnelles de délits, si elle est soustraite au jury, si elle est entravée par d'avares et mesquines exigences fiscales. La liberté des réunions serait flétrie, s'il dépendait d'un commissaire de police de dissoudre une assemblée de citoyens. Nous voudrions que l'illustre apologiste des libertés nécessaires, M. Thiers, prît à cœur ces lois dites libérales, et usât du crédit qu'il vient d'acquérir sur la majorité pour rendre ces lois dignes de la dénomination que dans leur forme présente on leur applique fort improprement.

Les réclamations que nous avons fait entendre depuis longtemps sur la situation financière de la ville de Paris viennent enfin d'être prises en considération. Le dernier rapport adressé par M. le préfet de la Seine à la commission municipale annonce la conclusion d'un traité entre la ville et le Crédit foncier pour la consolidation de cette partie de la dette flottante de la ville qui était formée des délégations à termes prochains sur les excédans probables des revenus annuels de Paris. Tant que ce travail de l'escompte des délégations se faisait mystérieusement par l'émission des obligations communales du Crédit foncier, on ne pouvait connaître toute l'étendue de la dette ainsi contractée pour l'exécution des opérations de grande voirie; ces opérations, comme les charges financières, échappaient, malgré l'esprit et la lettre des lois positives, à tout contrôle des représentans véritables des contribuables et du pouvoir législatif. La nécessité de mettre fin à un état de choses très irrégulier et fort compromettant a déterminé l'administration municipale à faire sa confession publique. Les travaux de grande voirie, les voies magistrales, ainsi que s'exprime M. Haussmann, récemment établies, ont coûté à la ville des sommes énormes, et les dépenses ont dépassé prodigieusement les prévisions avec lesquelles on s'est embarqué dans les trois campagnes entre lesquelles le préfet de la Seine partage la série de ses travaux. La seconde campagne, décidée en 1858, ne devait coûter à la ville que 130 millions et à l'état 50 millions; elle a coûté en réalité 410 millions en mettant à la charge de la ville un excédant de dépenses de 230 millions. M. Haussmann attribue ce mécompte considérable à des causes secondaires et indirectes. La cause dominante, dont il ne parle point, est le renchérissement perturbateur qu'il a produit lui-même dans les prix des propriétés immobilières de Paris par l'ampleur et la simultanéité de ses demandes sur le marché des propriétés foncières. En dernier résultat, M. Haussmann porte à 900 millions le prix de revient des des-

tructions opérées pour l'embellissement de Paris. L'avenir sera étonné qu'un fonctionnaire ait pu avoir la faculté d'employer en si peu d'années une telle somme et d'exercer sur les variations de la richesse générale à Paris une si vaste influence sans que ces ressources lui aient été accordées, après une délibération et un contrôle préalables, par un corps quelconque représentant les contribuables, qui ont fait et qui auront à faire dans l'avenir les frais du milliard des embellissemens de Paris. On parle beaucoup depuis quelque temps des inconvéniens et des périls du gouvernement personnel. Il paraît que ce procédé gouvernemental a une influence contagieuse et trouve d'ardens imitateurs chez certains agens de l'administration. Il n'y a pas d'acte de gouvernement plus excessif que celui dont M. Haussmann vient de nous révéler les résultats. Dans le plan primitif du préfet, tous les excédans annuels des revenus de Paris étaient, dans une période de dix ans, absorbés d'avance par les dépenses soldées à terme. Aujourd'hui cette dette flottante, à laquelle subvenaient les ressources réunies par le Crédit foncier au moyen des obligations communales, va être consolidée en un emprunt considérable et amortissable à long terme. Cet emprunt sera soumis au corps législatif. Il fournit à cette assemblée une rare occasion de montrer le degré d'attention qu'elle est capable d'appliquer aux affaires positives du pays.

La méthode de travail que M. Haussmann vient de nous dévoiler surprendrait fort les hommes d'état financiers de l'Angleterre, si attentifs à s'entourer de toutes les précautions légales, si résistans à escompter les ressources futures. M. Gladstone, l'homme d'état financier le plus estimé de notre temps, pousse sur ce point le scrupule aux dernières limites. Si par impossible la chambre des communes était prise un jour du délire de la dépense, et voulait, en engageant l'avenir, satisfaire à grand prix les fantaisies des contemporains, M. Gladstone n'hésiterait point à défendre contre de pareils entraînemens la probité de la politique financière, qui n'admet point que l'avenir soit sacrifié au présent pour l'agrément et même pour l'utilité de celui-ci. Entre deux pays si voisins, associés sur tant de points à la même civilisation, qui pourra expliquer des différences si notables d'esprit, de caractère, de conduite? C'est que la liberté a fait depuis longtemps les mœurs en Angleterre, et y a en même temps redressé le dérèglement des initiatives envahissantes du pouvoir. Quant à nous, Français, grâce aux fréquentes éclipses de nos libertés, nous en sommes restés à nos insouciances, à nos frivolités, à nos folies de l'ancien régime. Les excès de pouvoir sont un jeu chez nous, et deviennent une habitude contre laquelle on ne songe plus à se récrier. Les étourderies et les jactances de nos ancêtres les ont conduits à de terribles réveils. Dieu fasse que nous apprenions à une école moins sévère les égards dus aux droits de tous et le loyal respect des lois!

ESSAIS ET NOTICES.

POLITIQUE ALLEMANDE DE LA PRUSSE.

Preussens deutsche Politik par Adolphe Schmidt. Leipzig, Veit et Comp., 1867

Tant d'auteurs sont venus, depuis que la Prusse a vaincu, proclamer après coup sa mission historique, qu'il n'est plus guère possible de prendre un bien vif intérêt à ces tardives apologues. Cependant une place à part est due, parmi ces apologues de la victoire, à M. A. Schmidt, ancien membre du parlement de Francfort, professeur à l'université d'Iéna. Dans un écrit publié dès 1850, à une époque trop féconde en utopies, il appelait de ses vœux une volonté hardie qui coupât court aux rêves et y substituât l'action rapide et forte; au fond, il adressait à la Prusse l'invitation de doter à ses risques et périls l'Allemagne de l'unité. Cet homme résolu s'est rencontré, et M. A. Schmidt s'applique aujourd'hui, dans un ouvrage qui est le développement du premier, à donner aux plans réalisés par M. de Bismarck une généalogie; il montre que les événemens de 1866 sont le couronnement d'une politique qui date de quatre-vingts ans. Pour conquérir à la Prusse la place qui lui appartient en Allemagne, et lui permettre de se constituer dans son indépendance, M. A. Schmidt dirait volontiers dans sa suprématie naturelle, il fallait d'abord évincer l'Autriche et sa clientèle. Or trois fois depuis un siècle ce plan d'exclusion et celui d'une fédération tout allemande avaient été conçus et adoptés comme principe de la politique prussienne, par Frédéric II en 1785, par Frédéric-Guillaume III en 1806, par Frédéric-Guillaume IV en 1849; l'honneur de voir cette grande pensée réalisée sous son règne était réservé à Guillaume I^{er}. Ce sont ces quatre épisodes que M. Schmidt retrace longuement en s'appuyant sur force documens peu connus ou inédits pour en tirer une éclatante justification de la Prusse et en inférer la politique qu'il convient de suivre aujourd'hui.

En l'année 1784, Frédéric II avait écrit de sa main un *projet de ligue entre les princes d'Allemagne calquée sur le modèle de celle de Smalende*. Le 23 juillet de l'année suivante, il formait sous le nom inoffensif d'as-

sociation pour le maintien de la constitution de l'empire une alliance des trois électorats évangéliques de Brandebourg, de Hanovre et de Saxe. Plusieurs états de l'empire, protestans ou catholiques, ne tardaient pas à y entrer, et l'accession du prince électeur de Mayence, archichancelier de l'empire, achevait de donner à cette union un caractère essentiellement conservateur. De quoi s'agissait-il en effet? D'opposer une digue à l'ambition envahissante de l'Autriche et plus spécialement d'enlever la Bavière aux mains de l'empereur Joseph II, déjà étendues pour la saisir. Rien donc de moins révolutionnaire en apparence que cet acte de la diplomatie prussienne; en réalité, il devait avoir une portée immense. Le but dissimulé, mais direct, auquel il tendait, n'était rien moins que l'affranchissement des états de l'Allemagne et l'anéantissement de la prépondérance autrichienne; il assurait à la Prusse un légitime ascendant, il en faisait la protectrice et le refuge des petits états; en mettant à sa disposition la pluralité des voix dans la diète des électeurs, il faisait dépendre de sa volonté la conservation de l'empire, la déchéance de la maison d'Autriche, et, s'il lui plaisait, l'élévation de la maison de Brandebourg à la dignité impériale. Bref, il s'agissait de subordonner l'empire à la Prusse, sinon de le lui transférer ou de le détruire, et dans tous les cas de substituer à la suprématie de l'Autriche une confédération sous la direction souveraine de la Prusse. Ces conséquences étaient voulues et prévues par Frédéric; des documens pleins d'intérêt, cités par M. Schmidt, et en particulier le texte des articles secrets que Frédéric II avait fait signer séparément aux trois électeurs, ne laissent à cet égard aucun doute. Cette alliance suscita une polémique des plus vives. Un chevalier de Gemmingen publia, dans l'intérêt de l'Autriche, une brochure à laquelle Frédéric crut devoir répondre; Dohm fut chargé de rédiger une autre brochure, et le ministre du cabinet, Hertzberg, en revit lui-même les épreuves. Frédéric travaillait à conclure des conventions militaires avec chacun de ses confédérés, lorsqu'il mourut. Quoiqu'un nouveau membre, l'état de Mecklembourg-Strélitz, fût encore entré dans l'association le 1^{er} juillet 1789, elle languissait depuis la mort de son fondateur et fut définitivement enterrée en 1791. Les projet ne fut repris qu'en 1806, et, chose curieuse, il le fut par Napoléon 1^{er}.

Si ennemi qu'il soit des chimères, M. A. Schmidt a la sienne; il est entiché plus que de raison de la beauté du titre impérial. On le voit assez au regret mal caché qu'il éprouve que dès 1785 Frédéric II ne se fût pas emparé de l'empire, surtout à la candeur avec laquelle il prend au sérieux les avances de Napoléon à Frédéric-Guillaume III et l'invitation qu'il lui adresse au mois de juillet 1806, en lui notifiant la dissolution de l'empire germanique et la formation de la confédération du Rhin, d'en former une des états du nord et de faire entrer dans sa maison la couronne impériale. Il faut en vérité plus que de l'ingénuité pour compter

parmi les antécédens de la politique de M. de Bismarck et parmi les titres de la Prusse un projet mis en avant par un vainqueur tel que Napoléon. Que le roi de Prusse se soit trompé à ces ouvertures et qu'il ait pu se croire sauvé, on le comprend; mais s'appliquer aujourd'hui sérieusement à supputer les chances que ce plan avait de réussir, c'est une peine vraiment superflue. M. Schmidt voit là une occasion de détourner sur les autres états du nord la responsabilité de la catastrophe qui allait abattre la Prusse et l'Allemagne; il ne veut point la laisser échapper. Le chevalier de Stein écrivait en 1804 au prince de Nassau-Usingen qu'il n'y avait de salut que dans l'absorption des petits états par les grandes monarchies; M. Schmidt, en admirant ce que cette vue atteste de pénétration, s'étonne et se fâche que les petits états aient fait alors tant de façons et montré beaucoup de répugnance à se laisser absorber par la Prusse. Comment n'ont-ils pas vu ce qu'il y avait d'honneur et d'avantage pour eux à se laisser ainsi dévorer? Il accable de reproches la Hesse et la Saxe, il les accuse avec amertume d'ambition, de convoitise, et leur impute la honteuse pensée d'avoir voulu s'enrichir des épaves de l'empire. Il trouve ridicule que la Hesse électorale rêvât la dignité royale et prétendît se grossir des principautés de Waldeck et des deux Lippe, plus ridicule encore que la Saxe ne vît pas sans inquiétude l'élévation du nouvel empire allemand, et qu'elle osât proposer la division de la confédération du nord en trois cercles, le cercle de Prusse, le cercle de Saxe, le cercle de Hesse. Je l'avouerai, cette mauvaise volonté dont M. Schmidt se montre si fort irrité m'étonne peu. La Saxe savait depuis la guerre de sept ans ce que vaut la protection prussienne; il ne faut pas en vouloir aux gens si, avec tout le patriotisme du monde, ils y regardent à deux fois avant de se dévouer comme Décius. On nous dit que la Hesse et la Saxe, déjà punies en 1815, le sont plus justement encore aujourd'hui. Soit; mais si elles se fussent prêtées aux plans de la Prusse dès 1806, leur sort en eût-il été beaucoup meilleur? Mourir pour mourir, c'est quelque chose après tout, même pour un état, de gagner soixante années.

M. A. Schmidt se console des conséquences de la défaite d'Iéna. « Jamais la Prusse n'avait été plus haut qu'après son abaissement. Alors commence une de ces périodes de parfaite harmonie entre roi et peuple. une de ces périodes si rares de bonheur monarchique, où les princes ne sont et ne veulent être autre chose que les guides du peuple dans la voie commune du libre développement intellectuel et civil; ce temps avec tous ses malheurs est le plus beau de l'histoire intérieure de la Prusse. » On serait tenté de trouver M. Schmidt vraiment trop consolé. Ce dont il se montre indigné, c'est qu'après la victoire, au lieu de prendre la haute main en Allemagne, de revendiquer au nom des services rendus par elle la direction des destinées de la patrie, la Prusse,

s'humiliant devant l'Autriche, ait laissé retomber l'Allemagne sous le joug de la politique de Metternich; c'est qu'au lieu d'une renaissance de l'empire au profit de la Prusse, fruit naturel de l'affranchissement, la victoire n'ait amené que l'établissement d'une diète caduque dès sa naissance, vaine ombre qui ne sert qu'à masquer les intrigues et la tyrannie autrichiennes. Heureusement l'esprit national commence aussitôt contre elle une lutte qu'une série de défaites parvient à peine à décourager. Cette lutte a d'abord un caractère démocratique; on réclame ardemment une représentation des peuples pour faire équilibre à la représentation des princes. A partir de 1820, les idées prennent un autre cours, ce sont les sentimens particularistes qui se soulèvent, c'est l'esprit d'indépendance qui proteste dans les divers états. A mesure que se fait sentir davantage dans la politique allemande l'action de l'Autriche, la lutte contre la diète se confond avec l'effort instinctif de tous contre cette odieuse tutelle. La réaction poursuit sa route souterraine, l'antagonisme de l'Autriche et de la Prusse prend un caractère plus marqué; l'ardeur des peuples contre le joug nouveau qu'ils subissent s'affaiblit avec leurs espérances. Cependant, de 1828 à 1834, la Prusse forme cette alliance économique, le Zollverein, qui constitue dans la vie fédérale une si étrange anomalie. Depuis l'avènement de Frédéric-Guillaume IV, comme si la nation était enfin reconciliée avec la diète, on songe à réformer celle-ci, non plus à la détruire, et ces essais inutiles conduisent jusqu'en 1847. La diète est emportée l'année suivante dans le torrent qui balaie toute l'Europe, et la couronne impériale est offerte encore une fois au roi de Prusse, qui la repousse. « Je jure devant Dieu que je ne veux renverser aucun trône, je ne veux rien usurper, je ne veux point de couronne; je ne veux que servir l'unité et la liberté de l'Allemagne sur la base d'une constitution. » Cette profession de désintéressement couvrait des peurs de plus d'un genre; on sait comment Frédéric-Guillaume IV servit l'unité et la liberté! Cependant il forma avec la Saxe et le Hanovre cette *alliance des trois rois* dont le but était de veiller à la sécurité intérieure et extérieure de l'Allemagne. On se rapprochait ainsi, comme sous l'empire d'une tradition irrésistible, des plans formés en 1785 et en 1806. L'intervention de l'Autriche, l'entrevue de Pilnitz, dissipèrent ces rêves, et marquèrent encore une fois le commencement de la réaction.

La dernière partie du livre de M. Schmidt résume les événemens de l'année 1866 et expose la politique qui les avait préparés; elle est écrite à la gloire du vengeur, du sauveur, de l'homme que tant de cœurs appelaient sans l'espérer, que tant de gens très sagaces ont méconnu pendant longtemps lorsqu'il s'est rencontré. M. de Bismarck a eu, comme tout le monde, de la peine à se faire accepter pour prophète en son pays; il y a lieu de craindre qu'il n'y fût point parvenu, si la fortune ne s'était pro-

noncée pour lui. M. Schmidt a fort à cœur de repousser, au nom de tous ceux qui, après avoir partagé les préjugés communs, se déclarent aujourd'hui les admirateurs de M. de Bismarck, la qualification d'adorateurs du succès. Il serait injuste en effet de les ranger parmi ceux qu'un vil intérêt prosterne indifféremment devant tous les vainqueurs : ils n'adorent en M. de Bismarck que le succès de leurs idées; mais ce succès a été obtenu par une politique qu'ils ont repoussée pendant longtemps comme une politique d'arbitraire, de ruse et d'oppression. On ne voit pas que le succès dont ils s'applaudissent ait pu changer le caractère de cette politique, et qu'il les autorise à la proclamer maintenant légitime et profonde. Ce qui nous intéresse bien plus que ce plaidoyer, ce sont les lettres particulières de M. de Bismarck à l'aide desquelles l'historien explique la métamorphose qui s'est accomplie dans les idées de cet homme d'état et retrace les phases diverses de sa conduite. Au premier rang parmi les champions des privilèges féodaux, un des chefs de la droite dans ce qu'elle avait de plus rétrograde et soutenant avec une vivacité voisine de la violence la politique extérieure de son parti, M. de Bismarck mérite par son zèle la reconnaissance de M. de Manteuffel, et entre en 1851 dans la carrière diplomatique. C'est alors seulement qu'il commence, à vrai dire, M. Schmidt nous l'affirme, son éducation politique, et c'est à l'Autriche qu'il la doit; je regrette de ne pouvoir citer les termes d'une lettre de M. de Bismarck, écrite pendant qu'il était ambassadeur à Saint-Pétersbourg, et dans laquelle il raconte lui-même ce changement. Désormais adversaire décidé de l'Autriche, il entre en 1862 au ministère avec la pensée invariablement arrêtée d'arracher l'Allemagne intelligente à son joug. On se rappelle comment dès le début il excita l'espérance de quelques-uns et l'attente de tous, mais inspira en même temps une vive défiance au plus grand nombre. On put douter pendant plusieurs années si c'était un brouillon ou un homme d'état. L'année 1866 l'a fait passer en cinq jours au rang des grands politiques : la déchéance de l'Autriche dépouillée de toute influence en Allemagne, la confédération du nord fondée, la suprématie de la Prusse assurée sans conteste, des pierres d'attente qui promettent un prompt achèvement de l'édifice solidement posées, voilà sur quoi M. Schmidt et tant d'autres s'appuient pour lui décerner tout couramment un brevet de grandeur et de génie.

M. Schmidt termine, comme on devait s'y attendre, par un de ces appels à la concorde qui ne coûtent rien aux gens satisfaits. Il morigène comme il faut tous ceux qui se plaignent des procédés de M. de Bismarck; les populations annexées, auxquelles il a d'une main qui n'est pas toujours légère appliqué le *compelle intrare*, n'ont qu'à se taire ou plutôt à s'applaudir. Nous voyons figurer ici le personnage merveilleux et souverain qui joue un si grand rôle dans l'argumentation des publicistes al-

lemands, la Divinité, qui intervient au bon moment pour trancher tous les nœuds, dissiper tous les scrupules, vaincre toutes les résistances. Il n'est question chez M. Schmidt que de la justice de l'histoire, du droit de l'histoire, de l'arrêt de l'histoire; il est même parlé de devoir historique, c'est-à-dire apparemment du devoir de s'incliner sans murmure devant le fait accompli. Voilà un devoir de nouvelle espèce. L'histoire n'est plus simplement cette trame éternelle des événemens qui se fait et se défait sans cesse, cette suite variable de succès et d'insuccès, issus de mille causes bonnes ou mauvaises, qu'on ne saurait confondre avec le droit, car ils n'ont rien à faire avec la moralité. Non, l'histoire, c'est-à-dire le fait d'hier, est une puissance sacrée, à laquelle il faut obéir dès qu'elle a parlé, sans délai et sans discussion : prescription embarrassante, car l'histoire change souvent de langage et se dément parfois du jour au lendemain; à moins, ce qui est fort probable, qu'il n'y ait, selon ces messieurs, deux sortes d'événemens, les uns qui sont de l'histoire, les autres qui n'en sont pas, les premiers étant, bien entendu, tout ce qu'ils estiment conforme à leurs désirs, les seconds tout ce qui les contrarie.

M. Schmidt ne cache pas qu'à ses yeux l'unité est le premier besoin de l'Allemagne, le but à la poursuite duquel tout doit être sacrifié, et il déroule dans un véritable sermon sur l'unité des théories et des vues qui n'ont pas tout à fait le mérite de la nouveauté. Ce sermon est d'ailleurs assez superflu, puisque M. Schmidt voit d'avance l'histoire et la volonté nationale élever de concert le pont qui va bientôt supprimer cette ligne illusoire du Mein, et que tout le monde en Allemagne aspire à l'unité; mais il somme quiconque veut l'unité d'en vouloir aussi les moyens. On devine aisément ce que cela veut dire : c'est que tout véritable Allemand doit effacer dans son cœur jusqu'à la dernière trace d'un sentiment particulariste, dépouiller cette fatale idolâtrie, renoncer à réclamer pour aucune portion de la race allemande une prééminence quelconque ou le titre de race élue de Dieu. Voilà qui est parler d'or; mais le conseil, qui est excellent, surprend un peu à la fin d'un livre qui d'un bout à l'autre n'a pour objet que de prouver la *mission* de la Prusse, d'établir par la politique constante de ses princes et les qualités de son peuple qu'elle a véritablement reçu le dépôt des destinées de la patrie, qu'elle est depuis un siècle, ou plutôt depuis son origine, l'axe autour duquel tourne l'histoire nationale tout entière.

L'ancien député au parlement de Francfort n'a pas perdu la mémoire de ce qui fut un des rêves de cette assemblée comme de bien d'autres; il se souvient de la liberté, il s'en souvient pour dire qu'il en sacrifierait jusqu'à la dernière étincelle à la consommation de l'unité nationale, et pour soutenir en même temps que l'unité est une partie, la meilleure partie de la liberté. Ces deux pensées peuvent sembler un peu contradictoires, car si l'unité est une partie de la liberté, comment pourrait-on

sacrifier l'une à l'autre? M. Schmidt n'en a pas moins une théorie toute prête pour montrer, par l'exemple des États-Unis, de l'Angleterre et même de la France, que l'unité a été dans tous les temps l'acheminement nécessaire à la liberté. Soyons francs : quelque indestructible que soit, selon lui, la liberté, dont les germes remplissent aujourd'hui l'espace et ne sauraient être étouffés, elle est bien près de lui paraître une idée, et les Allemands ont pris depuis quelque temps les idées en grand dédain ; ils ont la fièvre de l'action, ils en sont possédés jusqu'à la manie, jusqu'à la rage. Ils devraient être satisfaits du ministre suffisamment actif que la Providence leur a donné. Point : il leur faut une main plus puissante, plus agissante encore et plus irrésistible. M. Schmidt disait en 1850 : « L'Allemagne a besoin de l'unité, non des pompes impériales. » Il reprend ce mot aujourd'hui, et il dit : « L'Allemagne n'a pas besoin de pompes impériales, mais elle a besoin d'un empereur. » M. Schmidt est décidément sous le charme, les noms d'empire et d'empereur sont un philtre qui l'enivre, comme beaucoup d'Allemands, et dont je ne me chargerai ni d'expliquer la puissance ni de dissiper les effets. Il n'y a qu'à renvoyer M. Schmidt à une conseillère à laquelle il se vante de déférer toujours : l'histoire le convaincra peut-être que la liberté a rarement prospéré à l'ombre des couronnes impériales.

Nous n'en voulons nullement à M. Schmidt d'adresser, dans les dernières lignes de son livre, un conseil de sage défiance à ses compatriotes. Que tous les partis aient l'œil sur l'étranger, qu'ils soient prêts à se réconcilier et à se donner la main au premier signe de mauvais vouloir qu'ils pourront apercevoir chez des voisins que M. Schmidt ne nomme pas ; ce patriotisme ombrageux ne nous blesse nullement. Nous voudrions seulement que les patriotes allemands y joignissent une autre espèce de défiance ; nous voudrions que, satisfaits à cette heure d'être une nation forte, inattaquable, on les vit moins avides d'*action* à tout prix, moins prompts à tout abjurer entre les mains du chef qui les mène, et à faire fi des humbles garanties de la liberté. S'ils aiment la paix, comme ils le disent, ils devraient moins vanter la force et être un peu plus nos complices dans la poursuite de la liberté, seul moyen de condamner à la rouille le fusil à aiguille et le Chassepot. Qu'ils le sachent bien, la liberté sera toujours plus pacifique que l'empereur.

P. CHALLEMEL-LACOUR.

Gros, sa Vie et ses Ouvrages, par J.-B. Delestre. Paris, J. Renouard, 1867.

Otez de ce livre ce qu'il renferme de rhétorique hors de saison, d'apostrophes aux détracteurs de Gros, morts comme lui depuis longtemps,

d'appels intempestifs à la postérité qui ne les a pas attendus pour rendre justice au grand artiste; supposez-le aussi écrit d'un style moins prétentieux et plus correct, vous aurez une biographie étudiée, riche de documens précieux et d'une lecture attachante. L'auteur a réuni plusieurs lettres de Gros qui font bien connaître cette nature tendre, cet esprit peu cultivé, mais vif et original; il en donne une entre autres où Gros raconte à sa mère qu'il vient d'être présenté par M^{me} Faitpoult, femme de l'envoyé de la république française à Gènes, à la citoyenne Joséphine Bonaparte. Cette présentation, qui eut lieu en 1797, décida de la carrière de Gros et de la direction de ses travaux. On ne se douterait pas que jusque-là Gros, l'artiste au pinceau aventureux et rapide, le peintre épique des grandes batailles, n'avait guère fait que de la miniature. Ce don de concevoir largement des sujets compliqués, le sentiment profond répandu dans ses vastes pages des batailles de Nazareth, d'Eylau, d'Aboukir, et surtout dans la *Peste de Jaffa*, cette exécution savante et libre, cet éclat de coloris, qui était chose rare à cette époque dans l'école de David, toutes ces qualités ne se manifestèrent qu'à partir du jour où il fut attaché à Bonaparte et à l'armée d'Italie. Gros interprète la nature avec une indépendance, une variété de formes, quelquefois un excès de force qui touche à la violence, et l'a fait justement compter parmi les devanciers de l'école romantique. David, son maître, qui pourtant l'admirait, trouvait secrètement qu'il marchait hors de la vraie voie; il lui écrivait en 1822 à propos de je ne sais quel tableau mythologique : « Je suis content que l'on vous tire des habits brodés, des bottes, etc.; vous vous êtes assez fait voir dans ces sortes de tableaux, où personne ne vous a égalé. Livrez-vous actuellement à ce qui constitue vraiment le peintre d'histoire; vous voilà sur la route, ne la quittez plus. » Ainsi *Ariane et Bacchus* était vraiment une toile historique; la *Peste de Jaffa* n'en était pas une : singulières illusions de l'esprit de système. Gros, rempli pour David d'une affection filiale qui allait jusqu'au dévouement et d'une admiration qui ne se démentit jamais, n'était pas éloigné de penser comme lui. Le jour de l'enterrement de Girodet, comme on s'entretenait dans la chambre du mort de la perte que faisait l'école et de la pente sur laquelle on voyait la peinture entraînée, Gros dit avec émotion : « Je dois m'accuser d'avoir été l'un des premiers à donner le mauvais exemple que l'on a suivi, en ne mettant pas dans le choix et dans l'exécution des sujets que j'ai traités cette sévérité que recommandait notre maître. »

Il faut féliciter M. Delestre d'avoir enrichi son travail de nombreuses gravures, dont quarante-quatre *fac-simile* de compositions et de dessins inédits du maître. Ces coups de crayon rapides, ces premiers linéamens de la pensée naissante, rendent au vrai l'impression que l'artiste recevait de la nature; ils nous font pénétrer plus avant que tout commen-

taire dans le secret atelier où s'élaboraient, presque sans tâtonnemens, ses immenses compositions. M. Delestre analyse en grand détail et en homme qui sait voir toutes les œuvres du maître. Ces analyses pèchent par le défaut de critique, par l'excès d'une admiration trop uniforme. En revenant, pour le refondre et l'étendre, sur un ouvrage publié une première fois il y a plus de vingt ans, l'auteur aurait dû, quels que soient sa reconnaissance et son culte pour l'artiste qui fut son maître, ou plutôt à cause de cette reconnaissance même, ramener ses jugemens à la juste mesure; ils en auraient plus d'autorité. Il y a, quoi qu'il en dise, bien des tableaux faibles dans l'œuvre de Gros et dans ses toiles les plus admirées bien des disparates. Sa gloire a commencé et fini avec l'empire, elle est tout entière ou à peu près dans ses batailles; « ces sortes de tableaux » sont les vrais monumens de son génie. Le portrait seul, par où il avait débuté, lui a encore porté bonheur dans la suite. Hors de là, il n'a terminé sous la restauration qu'un seul grand ouvrage qui soit digne de lui : c'est la coupole du Panthéon, dont l'histoire curieuse rappelle celle de nos vicissitudes politiques et mit à si longue épreuve la patience et la docilité de l'artiste. Elle lui avait été commandée par Napoléon 1^{er} en 1811. Elle devait, dans le premier projet, représenter sous une forme religieuse (car il est certain que Napoléon avait pris la résolution de faire du Panthéon une église) les héros des quatre dynasties qui avaient successivement occupé le trône de France. Malheureusement la coupole n'était pas achevée lorsque Napoléon tomba; il était naturel que le représentant unique de la quatrième dynastie, exilé du trône et de la France, le fût également du monument, où il avait voulu inscrire « l'acte de baptême de sa race, » et se placer à son rang dans la série des souverains légitimes. Le 10 août 1814, un chef de division du ministère, M. Neuville, informait Gros au nom du roi que la quatrième place dans la coupole devrait être occupée non par Napoléon, mais par Louis XVIII et son auguste nièce, la duchesse d'Angoulême. Bientôt Napoléon rentra en France, et le 31 mars 1815 M. Neuville, toujours chef de division, annonçait à l'artiste qu'il eût à rendre à Napoléon la place qui lui était destinée; il l'invitait à mettre dans l'achèvement de son travail toute l'activité possible : invitation prudente, qui se trouva pourtant inutile, car peu de mois après Louis XVIII était remis définitivement en possession du trône et de la quatrième place de la coupole. Elle lui est restée malgré la révolution de 1830 et le retour de la quatrième dynastie; par suite, la composition peinte sur la coupole a jusqu'à un certain point changé de sens : au lieu de rappeler les gloires historiques de la France par le souvenir des plus grands hommes de chacune des dynasties qui ont régné sur elle, la coupole semble célébrer plutôt la gloire de l'église et les services que lui ont rendus Clovis, Charlemagne, saint Louis et la restauration.

M. Delestre raconte longuement et avec une émotion qui se comprend la mort de Gros ; elle soulève encore l'indignation dans son cœur et lui inspire, à l'égard de la critique, des paroles amères. De telles catastrophes sont faites en effet pour rappeler à la critique ce qu'elle se doit de respect à elle-même jusqu'au milieu des plus justes rigueurs, la faire souvenir que la politesse fait partie de la justice, et lui interdire les mots qui blessent, car la blessure est d'autant plus profonde qu'elle atteint une âme plus sincère et plus haute. Cela dit, je crois qu'il n'est pas possible d'imputer seulement à l'injustice et à la violence de certains critiques le suicide de Gros ; il ressentait depuis longtemps cette fatigue, il nourrissait en lui ce désespoir qui produit, à la moindre occasion, les résolutions fatales. Ce n'était pas une âme forte. Tout jeune, à l'âge où l'on ne connaît guère la prudence et la peur, une plaisanterie que lui avait jetée sans y penser un de ses camarades : « Gros, on dit que tu vas émigrer, » l'avait rempli de terreur et lui avait fait fuir Paris en toute hâte. Il a donné plus tard bien d'autres signes d'une certaine mollesse d'organisation. Il n'avait pas à se plaindre de la fortune ; la gloire lui était venue de bonne heure, abondante et facile ; il y eut de sa part une faiblesse malade à se laisser accabler par une critique qui devait perdre bientôt tout crédit, dès qu'elle s'abaissait à l'outrage. Il serait absurde et contradictoire de demander que les artistes fussent insensibles à la critique. De nos jours cependant, la fermeté leur est indispensable et doit compter parmi leurs vertus. Dans la société actuelle, où la publicité est ouverte à tous et où chacun peut en user au gré de ses caprices, de ses préjugés ou de ses rancunes, l'artiste, comme tous ceux qui relèvent de l'opinion, comme l'écrivain et l'homme politique, doit être préparé à tous les excès, bronzé contre toutes les violences. Il faut qu'il sache écouter la presse sans se laisser troubler par ses injustices ; il faut qu'il ose juger ses juges, et qu'il domine, par l'énergie de son attachement aux principes, ces fluctuations de l'opinion, prompte à s'égarer, mais prompte aussi à revenir.

P. CHALLEMEL-LACOUR.

L. BULOZ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-DOUZIÈME VOLUME

SECONDE PÉRIODE. — XXXVII^e ANNÉE.

NOVEMBRE — DÉCEMBRE 1867.

Livraison du 1^{er} Novembre.

L'ALLEMAGNE DEPUIS LA GUERRE DE 1866. — LE MOUVEMENT UNITAIRE GERMANIQUE ET LA CONFÉDÉRATION DU NORD, par M. ÉMILE DE LAVELEYE.	5
CADIO, cinquième partie, par M. GEORGE SAND.	48
LE JUDAÏSME ET LE PEUPLE JUIF AU TEMPS DE LA FORMATION DU TALMUD, D'APRÈS LES HISTORIENS JUIFS DE NOS JOURS, par M. ALBERT RÉVILLE.	104
LES ARTS DÉCORATIFS EN ORIENT ET EN FRANCE. — UN VOYAGE EN ORIENT A L'EXPOSITION UNIVERSELLE, par M. ADALBERT DE BEAUMONT.	138
LA SEINE A PARIS, LES INDUSTRIES FLUVIALES ET LA POLICE DU FLEUVE, par M. MAXIME DU CAMP.	161
DES PRINCIPES ET DES TRADITIONS DANS LES ARTS DU DESSIN A PROPOS DE LIVRES RÉCENS, par M. HENRI DELABORDE.	196
LE TERRITOIRE DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON, CAMPAGNE DE CHASSE ET PASSAGE DU NORD-OUEST PAR TERRE, de lord Milton et de M. Cheadle, par M. JULES DE LASTEYRIE.	221
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.	253
REVUE MUSICALE. — <i>La Fiancée de Corinthe</i>	263

Livraison du 15 Novembre.

CADIO, dernière partie, par M. GEORGE SAND.	273
ÉTUDES DE MŒURS ROMAINES SOUS L'EMPIRE. — LES DÉLATEURS, par M. GASTON BOISSIER.	305

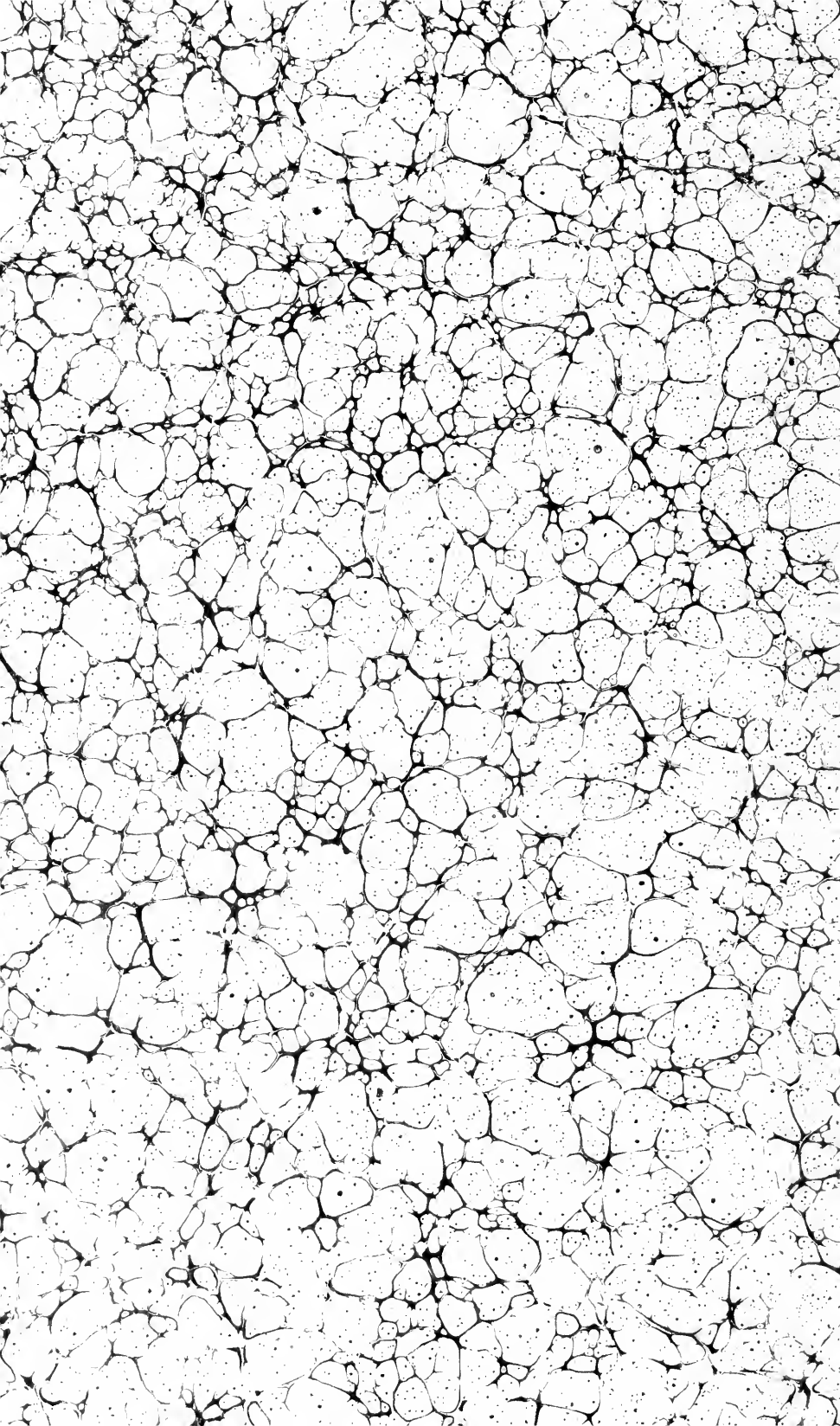
LES ÉTATS DE BRETAGNE. — III. — LES ÉTATS SOUS HENRI IV ET SOUS LOUIS XIII, par M. L. DE CARNÉ, de l'Académie Française.	341
LE VOYAGE DU GLACIER, par M. E. RAMBERT.	377
MADMOISELLE D'AVREMONT, première partie, par M. HENRI RIVIÈRE.	411
L'ISRAËL DES ALPES OU LES VAUDOIS DU PIÉMONT. — I. — LES ORIGINES ET LES PREMIERS APÔTRES, par M. HUDRY-MENOS.	444
LES ÉTATS-UNIS EN 1867. — UN AN DE GUERRE POLITIQUE, par M. ERNEST DUVERGIER DE HAURANNE.	475
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.	518

Livraison du 1^{er} Décembre.

ÉTUDE D'HISTOIRE POLITIQUE COMPARÉE. — LA CONSTITUTION DE L'ANGLETERRE, par M. MICHEL CHEVALIER, de l'Institut.	529
MADMOISELLE D'AVREMONT, dernière partie, par M. HENRI RIVIÈRE.	556
L'ÉGLISE ROMAINE ET LE PREMIER EMPIRE. — 1800-1814. — X. — LA PRISE DE ROME, par M. le C ^{te} d'HAUSSONVILLE.	595
VERSAILLES, LÉGENDE. — III. — LA REINE, par M. HENRI BLAZE DE BURY.	645
LES ÉTATS DE BRETAGNE. — IV. — LA BRETAGNE PENDANT LA JEUNESSE DE LOUIS XIV, par M. L. DE CARNÉ, de l'Académie Française.	659
LES TRANSFORMATIONS DE LA MARINE DE GUERRE. — LES MONITORS ET LES NAVIRES A ÉPEON, par M. A. DE KERANSTRET.	690
LA SECONDE EXPÉDITION DE ROME, par M. CHARLES DE MAZADE.	720
L'IRLANDE EN 1867, par M. LÉONCE DE LAVERGNE, de l'Institut.	749
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.	761
ESSAIS ET NOTICES. — LES EXPOSITIONS DE LA MALMAISON ET DU PETIT-TRIANON, par M. ÉMILE MONTEGUT.	772

Livraison du 15 Décembre.

LES MARIAGES DE PROVINCE. — JACQUES MAINFROI, première partie, par M. EDMOND ABOUT.	785
DE QUELQUES NOUVELLES INDUSTRIES CHIMIQUES A L'EXPOSITION DE 1867. — PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES ET PAPIERS DE BOIS, par M. PAYEN, de l'Académie des Sciences.	816
LES ÉTATS DE BRETAGNE. — V. — LA RÉVOLTE DU PAPIER TIMBRÉ, par M. L. DE CARNÉ, de l'Académie Française.	843
LE PROBLÈME DE LA PHYSIOLOGIE GÉNÉRALE, par M. CLAUDE BERNARD, de l'Académie des Sciences.	874
LES HISTORIENS ALLEMANDS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. — L'HISTORIEN PRUSSIE, M. HENRI DE SYBEL, par M. P. CHALLEMEL-LACOUR.	893
LA GUERRE DU PARAGUAY, par M. ÉLISÉE RECLUS.	934
LA JEUNESSE DE LA RESTAURATION. — VICTOR JACQUEMONT, par M. CHARLES DE MAZADE.	966
GUILLAUME TELL, PAGES D'HISTOIRE LITTÉRAIRE ET MUSICALE, par M. HENRI BLAZE DE BURY.	985
REVUE SCIENTIFIQUE. — LA SCIENCE ILLUSTRÉE, par M. R. RADAU.	1001
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.	1018
ESSAIS ET NOTICES. — LA POLITIQUE ALLEMANDE DE LA PRUSSE.	1029





3 9090 007 516 301

